DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DE
MATIÈRE MÉDICALE.



ON SOUSCRIT AUSSI :

A LONDRES,

J.-B. BAILLIÈRE, Libraire du collége royal des chirurgiens, 3 Bedford street, Bedford square.

A BRUXELLES,

AU DÉPÔT DE LA LIBRAIRIE MÉDICALE FRANÇAISE.

DANS LES DÉPARTEMENS :

Agen. Noubel.
Aix. Aubin.
Altkirch. Bohrer.
Amiens. Allo, Caron-Vitet.
Angers. Launay-Gagnot.
Arras. Topino.
Aurillac. Ferari.
Autun. Dejussieu.
Auxerre. Gallot-Fournier, Marie.
Beauvais. Caux-Porquier.
Besançon. Bintot, Boillot et comp., Paquette et Monnot.
Beziers. Cambon.
Bordeaux. Ve Bergeret, Gassiot fils aîné, Lawalle.
Boulogne-sur-mer. Leroy-Berger.
Bourg. Dufour.
Brest. Egasse, Hébert, Lefournier et Despériers, Lepontois frères.
Caen. Manoury.
Cambrai. Girard.
Chauny. Prevost.
Clermont-Ferrand. Thibaud-Landriot, Weysset.
Colmar. Petit.
Dieuze. Mauget.
Dijon. Lagier, Tussa.
Dole. Joly.
Grenoble. Falcon.
Le Mans. Belon, Pesche.
Libourne. Tronche.
Lille. Bronner-Bauwens, Malo, Vanackère.
Limoges. Ardillier.
Lourans. Verniaud.
Lyon. L. Babeuf, Bobaire, Laurent, Maire, Millon cadet.
Marseille. Anfonce et Ce., Camoins, Chaix, Mossy.
Melun. Leroy.
Metz. Juge, Thiel.
Mézières. Blanchard-Martinet.
Montauban. Rethoré.
Montpellier. Sevalle, Gabon, Arbieu Je.
Nancy. Senef, Vincenot et Vidart.
Nantes. Burolleau, Forest, Juguet-Busseuil, Lebourg, Sebire.
Niort. Robin.
Perpignan. Alzine, Ay, Lasserre.
Rennes. Molliex.
Rouen. Edet, Ed. Frère, Legrand.
Saint-Brieuc. Prudhomme.
Saint-Malo. Carruel.
Sainte-Marie-aux-Mines. Marchal.
Soissons. Arnoult.
Strasbourg. Février.
Toulon. Bellue, Laurent.
Toulouse. Dagalier, Senac, Vieusseux.
Tours. Mame, Moisy.
Troyes. Laloy, Sainton fils.
Valenciennes. Lemaître.
Vannes. Delamarzelle aîné.
Versailles. Limbert.

ET A L'ETRANGER :

Barcelone. Lasserre.
Berlin. Hirschwald.
Dublin. Hodges et Smith, Leckie.
Edimbourg. T. Clark, Maclachlan et Stewart.
Genève. Barbezat et comp., Cherbuliez.
Heidelberg. Groos.
Lausanne. M. Doy.
Lisbonne. Martin frères, Rolland et Semiond.
Leipsic. Bossange père, Michelsen, Léopold Voss.
Londres. J.-B. Baillière, Dulau et comp.
Milan. Dumolard et fils.
Modène. Vincenzi Geminiano et comp.
Moscou. Gautier.
New-York. Ch. Behr.
Palerme. Ch. Beuf, J.-B. Ferrari, Pedone et Muratori
Pétersbourg. Bellizard et comp.
Philadelphie. Ch. Behr.
Rome. Merle et Bonifarzi, L. Romanis.
Turin. Joseph Bocca, P.-J. Pic.
Warsovie. Glucksberg.
Wilna. Th. Glucksberg.

IMPRIMERIE DE Ve. THUAU,
rue du cloître s.-benoît, n° 4.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DE

MATIÈRE MÉDICALE,

ET DE

THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE;

CONTENANT L'INDICATION, LA DESCRIPTION ET L'EMPLOI DE TOUS LES MÉDICAMENS CONNUS DANS LES DIVERSES PARTIES DU GLOBE;

PAR F. V. MÉRAT,

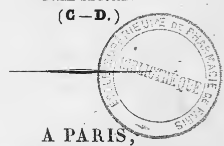
DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS, ANCIEN CHEF DE LA CLINIQUE INTERNE DE LA MÊME FACULTÉ, MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, ETC., ETC.

ET A. J. DE LENS,

CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉTUDES, MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, ETC., ETC.

TOME SECOND.

(C — D.)



A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES-ÉDITEURS :

J.-B. BAILLIÈRE, MÉQUIGNON-MARVIS.

1830.

Jaloux de donner à leur travail le complément dont il peut être susceptible, les auteurs du Dictionnaire recevront avec gratitude, des voyageurs et de leurs confrères en médecine et en histoire naturelle, français et étrangers, tous les renseignemens, faits pratiques, découvertes en Thérapeutique, notes sur les eaux minérales, ainsi que les végétaux exotiques et les substances médicamenteuses, qu'ils voudront bien leur communiquer. Ils s'empresseront de citer honorablement ceux auxquels ils auront des obligations de ce genre, et qui s'associeront ainsi à leur travail. Ces objets devront être adressés *franco* à M. le docteur Mérat, rue des Saints-Pères, n° 17 *bis*.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DE

MATIÈRE MÉDICALE

ET DE

THÉRAPEUTIQUE GÉNÉRALE.

C.

CAA. Ce mot, qui au Brésil veut dire herbe, sert surtout à désigner le thé du Paraguai, *Ilex Paraguensis*, Saint-Hil., comme pour exprimer l'herbe par excellence; *Caa-cuys* est le nom de l'herbe encore en boutons, et *Caa-mena*, celui de la feuille développée.

CAA-APIA. Nom brésilien du *Dorstenia brasiliensis*, Lam.

CAA-ATAJA. Pison donne ce nom à une petite plante du Brésil, que l'on croît être un *Gratiola;* on l'estime emménagogue, diurétique, purgative. Elle est employée en décoction et en poudre, mais à petite dose, à cause de son activité (*Bras.*, 110). Marcgrave la nomme *Caa-taya* (*Id.*, 31).

CAA-CAMA, CAA-CUA. Noms brésiliens d'une scrophulaire voisine de notre scrophulaire aquatique, à laquelle on attribue la propriété d'ôter au séné son odeur nauséabonde. V. *Scrophularia*.

CAA-CICA. Un des noms brésiliens de l'*Euphorbia capitata*, Lam.

— ZO. Nom brésilien des *Mimosa pudica* et *sensitiva*, L.

CAA-ETIMAY. Nom brésilien d'une plante syngénèse dont parle Marcgrave, voisine, par le port, des seneçons; ses feuilles, qui sont chaudes et âcres, sont employées cuites et contuses contre la gale (*Bras.*, 26.)

CAA-GHIYUVIO. Nom brésilien d'un végétal, qui paraît être un mélastome, et dont les feuilles pulvérisées s'appliquent sur les ulcères pour hâter leur cicatrisation, ce que leur action excitante produit

dans plusieurs cas (Marcgrave, *Bras.*, p. 59). Pison dit la même chose de l'*Aminga pari*, *Melastoma pauciflora*, Lam.? (*Bras.*, 116).

CAA-JANDIWAP. Nom brésilien du *Plumbago scandens*, L.

CAA-OPIA. Nom brésilien de l'*Hypericum* (Vismia) *guianense*, Aublet, d'après Marcgrave, ou du *Vismia baccifera*, d'après Martius.

CAA-PEBA. Nom brésilien du *Cissampelos Caa-peba*, L.

— POMONGA. Synonyme brésilien de caa-jandiwap, *Plumbago scandens*, L.

— PONGA. Nom des plantes culinaires au Brésil.

— ROBA. Nom brésilien du caroubier, *Ceratonia Siliqua*, L.

CAAMA OU CERF DU CAP. V. *Antilope Caama*, Cuv. (I, 337).

CAARINA. Racine de Manioc (*Jatropha Manihot*, L.). Coupée en tranches et desséchée, ou l'emploie au Brésil comme aliment, et on en fait une bouillie nommée *Mingau*.

CAAT AMUNAK. Nom tamoul du *Jatropha Curcas*, L.

— ATTIE POO. Nom tamoul du *Bauhinia tomentosa*, L. (I, 559).

— JUTIE. Nom tamoul de l'*Atropa Mandragora*, L.

— KARNAY KALUNG. Nom tamoul du *Dracontium polyphyllum*, L.

- KOLUNGIE. Nom tamoul du *Galega purpurea*, L.

— MALLICA VAYR. Nom tamoul du *Jasminum angustifolium*, L.

— MORUNGIE VAYR. Nom tamoul de l'*Hedysarum sennoides*, L.

— SIRAGUM. Nom de l'*Ascaricida anthelmintica*, Cass. (I, 464).

CABALEAU. Sous ce nom Dalechamp paraît indiquer le *Dorstenia Contrayerva*, L.

CABALLATION. Un des noms de la cynoglosse, *Cynoglossum officinale*, L., dans Dioscoride.

CABALLEROTE. Poisson des mers d'Amérique, bon à manger, que M. Schneider a rapporté, avec doute, au genre *Anthias* (*Dict. des Sc. nat.*, VI, Suppl.).

CABALLINE ALOES. Un des noms anglais de l'*Aloès caballin*.

CABALLUS. Un des noms latins du cheval. V. *Equus Caballus*, L.

— MARINUS. Nom latin de l'hippopotame. V. *Hippopotamus*.

CABARET. Un des noms de l'*Asarum europæum*, L. (I, 463).

CABASSE. Nom que porte aux Antilles le cacaoyer, *Theobroma Cacao*, L.

CABAY, CAVAY. Noms que portent aux Philippines la semence de l'*Acacia scandens*, L. (I, 14). On lit dans les *Trans. phil. abrég.* (I, 104) que la pulpe qui entoure les graines est usitée dans ce pays contre l'asthme; si ces graines sont entourées d'une pulpe, cette espèce appartiendrait au genre *Inga*.

CABBAGE-BARK. Nom anglais de l'écorce du *Geoffroya inermis*, L. (I, 287).

CABELLARIA. Ce nom indique, dans quelques auteurs, l'*Achras mammosa*, L. (I, 24).

CABECA DE MONTACIQUE, en Portugal (Estramadure). Il y existe des eaux minérales ferrugineuses assez usitées.

CABEÇO DE VIDE (Eaux min. de). Elles sont situées à Avir, dans l'Alentéjo (Portugal). On les dit thermales (21° R.) et sulfureuses.

CABELIAU, CABELIANUS. Morue fraîche. V. *Gadus Morrhua*, L.

Cabellos de tomillo (cheveux de thym). Nom espagnol de la cuscute, *Cuscuta europæa*, L.

Cabessa, Cabeza. Noms indiens d'une sorte de camphre de Sumatra, en morceaux de la grosseur d'une féve.

Cabiai. V. *Cavia Capybara*, L.

Cabilleau. Orthographe vicieuse de *Cabéliau*.

Cabocbe. Un des noms vulgaires du *Cottus Gobio*, L.

Cabonicros. Nom d'un sagoutier à Manille.

Caboo. Plante employée à Sumatra en frictions, contre la gale, d'après Marsden.

Cabogne. Un des noms vulgaires du *Cottus Gobio*, L.

Cabosse. Nom donné au fruit du cacaoyer aux Antilles.

Cabot. Un des noms vulgaires du *Cottus Gobio*, L.

Cabotz, Cotz. Noms arabes du *Brayera anthelmintica*, Kunth (I, 665).

Cabouill ou Cabouille. Nom de l'aloès pitte, *Agave fœtida*, L., à St.-Domingue (I, 198).

Cabra-montes. Nom portugais du chevreuil, *Cervus capreolus*, L.

Cabre. Nom de la chèvre domestique, *Capra Hircus*, L.

Cabri, Cabril. Noms du jeune chevreau. V. *Capra hircus*, L.

Cabridos. C'est, d'après La Chenaye des Bois, le nom d'un excellent poisson de l'île de Ténériffe (*Dict. des Sc. nat.*, VI, Suppl.).

Cabrilla. Poisson des mers d'Amérique, bon à manger, rapporté, avec doute, par M. Schneider, au genre *Lutjan* (*Dict. des Sc. nat.*, VI, Suppl.).

Cabro. Nom d'un gros ver ou larve de la Nouvelle-Galles du sud, qui se trouve dans le bois vermoulu, et sert, malgré son odeur insupportable, de principal aliment à plusieurs peuplades habituées à vivre d'insectes, qui en ont pris le nom de *Cabro-gal* (*Journ. univ. des Sc. méd.*, VI, 8).

Cabronzillo-montes. Nom espagnol du chevreuil, *Cervus capreolus*, L.

Cabugao. Sorte de limon, *Citrus Limonium*, Risso, des Philippines.

Cabuja. Nom de l'*Agave americana*, L., dans quelques cantons de l'Amérique.

Caburbiba. Nom brésilien du *Myroxylon peruiferum*, L. F.

Cabus. Sorte de chou; *Brassica oleracea*, L. (I, 663.)

Cabuwo. Nom du *Dioscorea bulbifera*, L., à Ternate.

Caca henriette. Nom du *Melastoma succosa*, Aub., à la Guiane.

Cacabus. Synonyme africain de la belladone, *Atropa Belladona*, L. (I, 489).

Cacahuata, Cacahuate. Noms mexicains de l'*Arachis hypogea*, L. (I, 376).

Cacainum, Κάκαινον. Paul d'Égine désigne sous ce nom (*lib.* VII, *c.* 3) une plante usitée de son temps, dont les propriétés paraissent se rapporter à celles du *Cacalia sarracenica*, L.

Cacalaca. Nom languedocien de l'*Antirrhinum majus*, L. (I, 357).

CACALIA. Genre de plantes de la famille des Carduacées (Corymbifères), de la syngénésie polygamie égale. Sous ce nom, Dioscoride (*lib.* IV, *c.* CXVIII) parle d'une plante employée contre la toux, que les modernes n'ont pu reconnaître; il la désigne aussi sous celui de *Leontice*, et en dit les fleurs analogues à celles de l'olivier. Serait-ce le *Leontice* des modernes, qui croît effectivement en Grèce?

A la Cochinchine, à la Chine, on emploie en cataplasme, comme émollient et résolutif, le *C. bulbosa*, Lour. (*Flor. cochin.*, II, 592). Le *C. Kleinia*, L., qui a le port d'une euphorbe charnue, croît sur les rochers, aux Canaries, dans l'Inde, etc. Dans ce dernier pays, on donne la poudre et la décoction de ses feuilles contre la lèpre et le rhumatisme. On en prépare aussi un extrait (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 119). Forskal dit qu'en Arabie les tiges de son *C. odora*, mises sur les charbons, donnent une vapeur agréable, utile dans la variole; que celles de son *C. pendula*, chauffées aussi sur les charbons, rendent un suc employé contre les douleurs d'oreilles : on le nomme *Kaad* (*Flor. Ægypt. arab.*, 145). Le *C. procumbens*, Lour. (*Loc. cit.*, II, 592) est comestible à la Chine, etc. C'est le *Sonchus volubilis* de Rumphius (*Amb.*, VIII, 198, t. 103, f. 2). Saunders (*Relat. du Thibet*) prétend qu'on prépare dans ce pays une liqueur spiritueuse un peu acide avec du riz, du froment et le *C. sarracenica*, L. Nous croyons qu'il y a erreur ici, car cette plante de nos montagnes ne croît pas au Thibet où personne ne l'indique. Rhèede (*Hort. mal.*, X, 135, tab. 68) assure que la décoction du *C. sonchifolia*, L., que l'on cultive par fois dans les jardins à cause de ses belles fleurs couleur de sang, est regardée comme anti-fébrile, et qu'on use de son suc mélangé avec du sucre dans les maladies intestinales.

Cacalianthemum. Une des deux espèces de composées du Cap, ainsi nommée par Dillen, que l'on croit appartenir au genre *Cacalia*, a des feuilles qui, étant broyées, sentent la térébenthine, ce qui, à tort, a fait donner à la plante le nom de *Baume de Gilead* par quelques auteurs.

Cacaloa. Un des noms maures du cardamome.

Cacamotie tlanaquiloni. Hernandez dit que c'est le nom d'une racine comestible du Mexique, qui purge doucement à la dose de deux onces; il l'appelle Battate cathartique.

Cacao, Cacoa. Noms de la semence du *Theobroma Cacao*, L.

— sauvage. Nom que les habitans de Cayenne donnent au *Pachira aquatica*, Aublet, et qu'il ne faut pas confondre avec le *Cacao sylvestris* du même auteur, qui est le *Genipa Merianæ*, Rich. (Guiane, 687 et 725).

Cacaoyer. Nom français du *Theobroma Cacao*, L.

Cacapuzza. Nom de l'*Euphorbia Lathyris*, L., en Italie.

Cacara. Nom malais de plusieurs *Dolichos* comestibles. V. ce mot.

Cacatali. Nom brame du *Pedalium Murex*, L.

Cacavate. Un des noms indiens du cacao, *Theobroma Cacao*, L.

Cacavi. Synonyme de *Cassave*.

Caceras. Racine des Indes, qui a, étant sèche, le goût de la châtaigne, et est comestible; mais qui, fraîche, a mauvais goût et

n'est pas mangeable (Dujardin, *Drogues*, 357). On croit que ce sont les tubercules du *Cyperus esculentus*, L.?

Cachalot. Nom, d'origine basque, du genre *Physeter* de Linné, auquel appartient le cachalot macrocéphale de Shaw (*Catodon macrocephalus*, Lacép.), confondu souvent, à tort, avec le *Physeter macrocephalus*, L., et qui seul fournit l'*ambre gris* et le *blanc de baleine*. V. ces mots et *Physeter*.

Cachang-parang. Nom du *Dolichos ensiformis*, L., à Sumatra.

Cachelouai. Synonyme de *Cachen-Laguen*.

Cachen, Cachen-lahuen, Cachen-laguen. Noms du *Chironia* (*Erythræa*) *chilensis*, W., au Chili.

Cacherén, *Hibiscus Sabdariffa*, L.

Cachi. Arbre épineux du Malabar, dont le fruit, nommé *Ciccara*, contient une pulpe sucrée et des amandes bonnes à manger. On présume, à tort, qu'il est question d'un *Artocarpus*, car les espèces de ce genre ne sont pas épineuses.

Cachibou. Nom de la résine du *Bursera gummifera*, L. (I, 690), et, par fois, des feuilles du *Maranta lutea*, Lam., qui servaient jadis à l'envelopper.

Cachiman, Cachimen. Noms de plusieurs espèces de corossolier, surtout de l'*Anona triloba*, L. (I, 311). On le donne encore au *Magnolia Plumieri*, W.

Cachiri. A Cayenne, on nomme ainsi une liqueur fermentée préparée avec la décoction de racine de manioc râpée.

Cachlex, Κάχληξ, petit caillou. V. *Caillou*.

Cachondé, Cachundé. Noms d'une espèce de pâte aromatique usitée dans l'Inde pour parfumer la bouche et se donner bonne haleine. On la dit composée de cachou, de bangue ou chenevis et d'une terre argileuse, appelée *Masquiqui*; on y ajoute par fois de la poudre de pierres précieuses. Zacutus Lusitanus en fait le plus grand éloge. (*De med. princip. hist.*, lib. I, obs. 37.)

Cachore. Un des noms du cachou, *Acacia Catechu*, W., dans l'Inde (I, 11).

Cachos. *Solanum* du Pérou, employé comme diurétique (Monard, *lib.* VI, *c.* 8, p. 179).

Cachou. Nom de l'*Acacia Catechu*, W., dans l'Inde (I, p. 11); on le donne par fois aussi, mais à tort, au palmier bétel, *Areca Catechu*, W. (I, 393).

CACHRYS. Genre de la famille des Ombellifères, de la pentandrie digynie. La racine d'une de ses espèces, le *C. odontalgica*, Pallas (*Voyage*, V, 106, édit. fr., in-4°), sert dans les steppes du Volga, comme sialagogue, contre les maux de dents et les fluxions muqueuses de la bouche. Dioscoride appelait Cachrys la graine de l'*Athamanta Libanotis*, L.? (I, 480). Galien donne ce nom à l'orge grillée.

Caciatrice. Nom du *Plantago Coronopus*, L., dans Dioscoride.

Cacoirisolus. Un des noms anciens de la chausse-trape, *Centaurea Calcitrapa*, L.

CACTÉES ou NOPALÉES, *Cacteæ*. Famille naturelle de la division des dicotylédones, polypétales, périgynes, classe quatorze de la méthode de Jussieu. Ce sont en général des végétaux d'un port très-remarquable, à tiges et prolongemens charnus, glabres, n'ayant pas, à proprement parler, de feuilles. Ils sont le plus ordinairement pourvus d'épines ou de soies fasciculées; leurs fleurs sont souvent très-belles, et leurs fruits charnus, succulens (dans ceux qui les ont volumineux), d'une saveur acidule, sucrée. On mange ces fruits après les avoir dépouillés des épines qui croissent à leur surface, et ils sont recherchés dans les pays chauds comme calmant la soif, humectans et utiles dans les fièvres et les maladies inflammatoires.

Cette famille se compose du genre *Cactus*, de Linné, dont les divisions ont été constituées en différens genres (Voy. le *Prodromus* de De Candolle, III, 457). Le premier, *Mamnillaria* (*Cactus mammillaris*, L.), est remarquable parce que le suc laiteux qu'il contient est doux, ce qui est rare dans les sucs de cette couleur. Dans toutes les autres espèces, il est incolore et mucilagineux. On cultive les *Cactus* pour l'ornement des jardins, et quelquefois pour servir de haies ou de défenses, à cause de leurs fortes épines, qui ne permettent de les approcher qu'avec précaution.

Cactos, Cactus. Noms du cardon, *Cynara Cardunculus*, L., dans Théophraste, et peut-être aussi de l'artichaut, *Cynara Scolymus*, L.

CACTUS. Genre de la famille des Cactées ou Nopalées, de l'icosandrie monogynie, de Linné. On a formé différens genres des sections que Linné avait établies dans le sien, ce qui a fait disparaître la diversité de port que présentaient ces sections; ce sont les genres *Mammillaria*, *Melocactus*, *Echinocactus*, *Cereus*, *Opuntia*, *Pereskia* et *Rhipsalis*. Nous mentionnerons ici les espèces usitées en médecine sous l'ancien nom de *Cactus*, plus connu des praticiens que ces genres modernes.

C. Bleo, Kunth. Il sert dans l'Amérique du sud à purifier l'eau, dans laquelle on le délaie étant écrasé (*Nova genera*, etc., VI, 70).

C. Opuntia, L., Cardasse, Raquette. Cette espèce, d'Amérique et de l'Inde, est cultivée dans beaucoup de jardins, et naturalisée en Suisse, en Italie, en Provence, en Espagne, en Corse, où elle croît dans les rochers, les vieux murs, etc. On en mange les fruits sous le nom de *Figue d'Inde*; ils acquièrent le volume d'un œuf de poule; lorsqu'ils sont mûrs, ils ont la chair d'un jaune-rouge, et sont d'assez bonne digestion; la grande quantité de sucs acidules, rouges et sucrés qu'ils renferment, les rend rafraîchissans, tempérans. On observe que les urines de ceux qui en mangent trop se colorent en

rouge, sans causer d'autre inconvénient, ce que nous avons indiqué déjà pour la betterave; cependant nos soldats en étaient par fois incommodés dans la dernière guerre d'Espagne. Les feuilles de ce *Cactus*, dont on fait des haies, renferment un suc, dit émollient, par les uns, vésicant par les autres. Le docteur Brennecke a consigné, dans le *Journal d'Hufeland* (1807), des observations dont il résulte, qu'une feuille de ce cactus dépouillée de ses épines, fendue en deux et appliquée sur la peau, y cause de la douleur au bout d'une heure, et de la rubéfaction au bout de quinze à seize. Il recommande l'emploi de ce moyen contre la goutte, dont il le dit une sorte de spécifique, l'odontalgie, l'otalgie, la pleurésie, etc. Cleghorn avait déjà vu le succès de cette application à Mahon, dans cette dernière maladie. On s'en sert aussi sur les cors pour extirper leur racine, ce que la nature charnue de leur tissu rend croyable, car toute humidité soutenue pendant plusieurs jours procure la chute de ces productions si douloureuses. M. Descourtils prétend, qu'à l'intérieur, quelques gouttes du suc de la raquette, purgent violemment et chassent les vers (*Flore méd. des Antilles*). On trouve dans l'*Anc. Journ. de médecine* (LI, 321) une lettre où M. Paulle, chirurgien du prince de Monaco, vante la propriété qu'a cette plante de guérir la goutte, mais par sa qualité émolliente en application sur les tumeurs goutteuses. On serait tenté de croire que le docteur Brennecke a employé quelque euphorbe charnue qui approche, pour la forme, de certains *Cactus*; car la raquette, et d'autres espèces que nous avons pu goûter, ont leur suc visqueux et insipide. On dit en outre qu'à la Guadeloupe le suc des *Cactus* remplace nos émolliens. Pline nous apprend que le nom d'*Opuntia*, que porte cette espèce, vient de la ville d'*Opuns*, où elle croît (*lib.* XXI, *c.* XVII); car il faut remarquer que la raquette qu'on voit en Italie, et peut-être toute celle du midi de l'Europe, vient de l'Inde, puisque déjà, du temps des Romains, on l'y cultivait.

C. Pereskia, L. Ses fruits sont petits, semblables à ceux du groseiller, ce qui l'a fait appeler *Groseiller d'Amérique*; on en fait peu d'usage.

C. sepium, Kunth. Les fruits de cette espèce, qui vient au pied du Chimboraço, sont employés avec succès contre les fièvres bilieuses par les indigènes (*Nova gen.*, VI, 67).

C. Tuna. C'est une espèce voisine, mais plus forte, du *C. Opuntia*; ses fruits sont plus gros et très-estimés au Chili. C'est sur elle qu'on élève la cochenille (*Bras.*, 99). C'est sur le *Cactus Tuna* que l'on a observé une gomme que l'on croit être celle dite de *Bassora*, ce qui est fort douteux. V. *Gomme de Bassora*.

On trouve dans Pison, sous les noms de *Jaracatia*, *Jamacaru*, *Urumbeba*, trois *Cactus*, dont les fruits sont comestibles et usités au Brésil dans les fièvres, les maladies inflammatoires, et très-agréables à manger.

CAEUBALOU. Pline indique sous ce nom une plante que l'on a crue être le *Cucubalus* des modernes, mais qui paraît plutôt être un *Solanum* comestible.

ÇAD. V. *Cade*.

CADA-PILAVA, CODA-PILAVA. Noms du *Morinda citrifolia*, L., au Malabar.

CADABA. *C. farinosa*, Forsk, de la famille des Capparidées. Ses jeunes rameaux, employés en poudre ou mâchés, passent pour antivénéneux en Arabie, où croît ce végétal.

CADAGUA-PALA. Nom indien du *Nerium* (*Wrightia*, R. B.) *anti-dysentericum*, L.

CADAPUM-VAYR. Nom tamoul de l'*Eugenia racemasa*, L.

CADARE. Un des noms de l'aloès au Malabar.

CADAVALLI. Nom brame collectif de plantes du Malabar usitées en médecine, comme adoucissantes, comestibles et résolutives (*Anc. Encyclopédie*).

CADE, CADÉ, CAD. Noms anciens du genévrier, *Juniperus communis*, L. Le nom de *Cade* s'étend aussi à d'autres espèces, telles que le *J. oxycedrus*, L., etc. On appelle cade la partie la plus liquide de l'huile qui se dégage des pins en combustion, et huile de cade, celle qu'on obtient du genévrier.

CADEAC. V. *Cadiac*.

CADEJI-INDI. Nom indien du *Laurus Malabathrum*, Lam.

CADEL-AVENACU. Un des noms indiens du *Croton Tiglium*, L.

CADELI-POEA. Un des noms indous du *Manchausia speciosa*, L.

CADENELLES. Nom languedocien des fruits du *Juniperus Oxycedrus*, L.

CADIA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses (*Spaendoncea*, Desf.), dont les feuilles, appliquées sur le bas-ventre, passent, en Arabie, comme propres à en calmer les douleurs (Forskal, *Flora Ægypt. arab.*, p. 90).

CADIAC, CADEAC. Village des Hautes-Pyrénées, dans l'arrondissement de Bagnères de Bigorre, où Carrère (*Cat.*, 487) indique 4 sources d'eau minérale froide, dont 2 sulfureuses et 2 alumineuses. Ces dernières, mal caractérisées sans doute, nous sont inconnues; les premières, très-chargées d'hydrogène sulfuré, ont été étudiées par M. le docteur Vignola, qui, au rapport de M. Ganderax (*Recherches*, etc., 229) a constaté leurs bons effets, principalement contre les maladies cutanées.

CADINEN (Eaux min. de). C'est une des sources de la vallée d'*Antonia* (I, 357).

CADJAN, CADJANG. V. *Cajanus*.

CADJUCT. Nom que porte au Bengale le *Dolichos pruriens*, L.

CADMIA BOTRYTES. Synonyme de *Botrytis*. V. ce mot.

CADMIE, *Cadmia*. Matière qui se sublime dans le traitement en grand de divers minéraux. La *Cadmie arsénicale* est la poudre blanche qui recouvre l'acide arsénieux du commerce; la *Cadmie des fourneaux* (*Cadmia fornacum*), ou cadmie de zinc, est la tuthie. On nomme aussi *Cadmie native* ou *fossile*, la calamine. Quant à la *Cadmie des anciens*, mal déterminée jusqu'ici, on peut consulter l'article *Cadmie* de la *Matière médicale* de Geoffroy (I, 356). Ce qu'on nommait enfin *Cadmie des Allemands*, était une mine de cobalt.

CADMIUM. Nouveau métal, très-rare encore, découvert en 1817 par MM. Herman et Stromeyer, dans un oxyde jaune de zinc, et qui existe en petite quantité dans d'autres mines du même métal. Pour l'en extraire, il faut, suivant M. Doebereiner, dissoudre dans un acide du zinc de Silésie, instiller dans cette solution de l'acide hydro-sulfurique jusqu'à ce qu'il ne se forme plus de précipité, décomposer celui-ci par l'acide sulfurique, précipiter par du zinc pur le cadmium, chauffer enfin modérément ce dernier pour le fondre. Ainsi obtenu, il est blanc comme l'étain, dont il a le cri et la ductilité; il tache le papier comme le plomb, est très-fusible, volatil, susceptible de brûler avec lumière, en donnant un oxyde d'un jaune orangé; il forme, avec les acides sulfurique, nitrique et muriatique, des sels solubles, cristallisables et incolores, qui précipitent en blanc par les alcalis, en jaune par l'acide hydro-sulfurique, etc.

M. Schubarth, de Berlin, qui a expérimenté sur des chiens l'oxyde et le sulfate de cadmium (*Cadmium sulfuricum*), ne leur a vu produire que des vomissemens (*Journ. d'Hufeland*, extrait *Bibl. méd.*, LXXVII, 400); cependant le docteur Burdach, de Finsterwalde (*ibid.*, 1827, II, 124), ayant avalé un demi-grain de sulfate de cadmium, éprouva les symptômes suivans: Au bout d'une heure, salivation abondante, puis étranglement avec excrétion, toutes les deux ou trois minutes, de mucosités tenaces; quatre heures après, vomissement violent, qui se répète deux heures plus tard, avec de vives douleurs à l'estomac, à l'ombilic, et des ténesmes; après cela, disparition graduée des phénomènes.

Ce même sel, dissous dans l'eau à la dose de 2 à 8 grains par once, a été employé avec succès contre les taches de la cornée par M. Rosenbaum (*Bibl. ophthalm.* de D. K. Himly, I, 2e part., 408), et, en France, par M. Guillié. Les observations publiées par celui-ci dans le 3e fascicule de sa *Bibliothèque ophthalmologique* sont fort remarquables; mais la rareté du médicament en rend la confirma-

tion difficile, et les succès du laudanum et de divers stimulans contre le même mal, en diminue beaucoup l'importance.

CADMIUM SULPHURICUM. V. *Cadmium* (sulfate de).

CADOO. Plante de Sumatra, qui paraît appartenir au genre *Piper*, et que, au rapport de Marsden, on brûle dans les maisons, pour préserver des maléfices les enfans nouveau-nés.

CADOQUES. Nom des graines du *Guilandina Bonduc*, L., à l'Ile-de-France.

CADRAN. Un des noms de l'oronge, *Amanita aurantiaca*, Bull. (I, 218).

CÆCILIA. Espèce d'orvet dont la morsure est dangereuse, et auquel on attribuait jadis des propriétés alexitères.

CÆLA. Plante du Malabar, dont le suc des feuilles, sucré, arrête la gonorrhée. Pilée avec des aromates, elle dissipe les pustules sur lesquelles on les applique (*Anc. Encycl.*).

CAEN. Ville de France (départ. du Calvados) où Carrère (*Cat.*, 405) indique des eaux minérales froides, qui, d'après l'analyse de Morlet (*Anc. Journ. de méd.*, mars 1757), paraissent être ferrugineuses, et que Le Pecq de la Clôture dit utiles contre les maux d'estomac, les obstructions commençantes, la chlorose, etc.; ajoutant que, si on néglige de se purger en en finissant l'usage, *elles procurent des tumeurs rhumatismales et la goutte.*

CÆRULEUM BEROLINENSE SEU BORUSSICUM. Anciens noms latins du bleu de Prusse.

— MONTANUM. Azur de montagne, *Oxyde de cuivre* natif.

CÆSALPINIA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la décandrie monogynie.

C. brasiliensis, L. Il fournit le bois appelé Brésillet, *Brasiletto.*

C. echinata, Lam., Ibirapitanga de Marcgrave (*Bras.*, 101). Il donne le bois de Brésil, proprement dit. Dans le commerce, on a plusieurs bois de teinture analogues qui appartiennent à des végétaux différens (V. *Bois de Brésil*, I, 622). M. De Candolle assure qu'on extrait une couleur rouge de tous les *Cæsalpinia* (*Essai*, 139).

Hellwig (C.). *Diss. de ligno brasiliensi.* Gripswald, 1709, in-4.

C. Sappan, L. Le sappan sert à faire des haies de clôture dans l'Inde, à cause de ses nombreuses épines. Son bois, d'un rose jaunâtre, sert en teinture. A la Cochinchine et au Malabar, sa décoction est regardée comme un puissant emménagogue (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 450). On l'appelle par fois Brésillet des Indes.

C. tinctoria, Dombey (*Coulteria tinctoria*, Kunth). Il donne un des bois de teinture confondus avec celui de Brésil.

CAFAL, CAFEL, CAFIL. Noms arabes de l'aigremoine, *Agrimonia Eupatoria*, L.

CAFÉ, CAFFÉ, Noms du *Coffea arabica*, L.

— BATARD, *Coffea occidentalis*, L.

CAFÉ FRANÇAIS. On a donné ce nom à certaines graines qu'on a

voulu substituer à celles du café, telles que celles du *Cicer arietinum*, L.; du *Valantia Aparine*, L.; de l'*Iris Pseudo-Acorus*, L.; du *Ruscus Hypoglossum*, L.; de l'*Astragalus boeticus*, L.; de l'*Arachis hypogea*, L.; du *Cyperus esculentus*, L.; du *Spartium scoparium*, L.; du *Rosa villosa*, L.; de l'*Hibiscus esculentus*, etc. (V. une Note de François de Neufchâteau, *Ann. de l'agric. franç.*, XXXIV). La racine de chicorée préparée sert aussi de café. V. *Cichorium*.

Café marron, *Coffea mauritiana*, Lam.

— du soudan. Un des noms de la semence de l'*Inga biglobosa*, W.

CAFÉINE. Principe immédiat des végétaux qui existe dans le café non torréfié, même avarié, d'où on le retire par divers procédés indiqués par MM. Robiquet (*Dict. technologique*, article *Café*), Pelletier (*Journ. de chimie méd.*, II, 294, et *Journ. de pharm.*, XII, 229), et Garot (*ibid.*). La caféine, annoncée en 1819 par F. Runge, de Berlin, caractérisée en 1821 par M. Robiquet, est cristallisable, peu soluble dans l'eau froide, assez soluble dans l'eau bouillante et dans l'alcool, fusible, volatile; elle précipite en vert les solutions ferrugineuses, n'est point alcaline, comme l'avait cru d'abord M. Pelletier, contient plus d'azote qu'aucune autre matière végétale, sans être d'ailleurs putrescible, etc. On ignore si elle est pour quelque chose dans les propriétés économiques et médicinales du café, ce qui, du reste, est probable.

Cafique (acide). V. *Acide cafique*. Suivant le *Dictionnaire des termes de méd.*, par MM. Bégin, Boisseau, etc., l'*Acide cafique* ne serait autre chose que la *Caféine*.

Cafour, Cafura. Noms arabe et sanscrit du *Camphre*.

CAGAN, près de Nantes. On y trouve une source tiède, nommée *Barbelinge*, qui paraît être sulfureuse.

Cagarelle. Un des noms languedociens de la mercuriale, *Mercurialis annua*, L.

Cagascas. Nom que porte aux Philippines le *Piper longum*, L.

Caggow. Arbre de Guinée, dont la décoction sert à nettoyer la bouche et à guérir le mal de dents (*Trans. philos. abrég.*, I, 93).

Cagosano. Un des noms brésiliens de l'*Ipécacuanha*.

Cagua de la vibora et Cana de la vibora. Noms du *Kunthia montana*, Humb., palmier de l'Amérique équinoxiale.

Caha. Nom du *Curcuma* à Ceylan.

Cahade. Un des noms arabes du polium, *Teucrium Polium*, L.

Cahimitier. Synonyme de *Caimitier*, *Cainitier*. V. *Chrysophyllum*.

CAHOUANE (Eaux chaudes de la). On nomme ainsi à Saint-Domingue deux sources sulfureuses thermales (27 et 30° R.), peu usitées, situées à Tiburon, dans le sud de l'île.

Cahua, Cahue. Vieux noms du café dans le Levant.

Cahuchu. Ancien nom officinal du *Caoutchouc*.

Caiatia. Un des noms brasiliens de l'*Euphorbia capitata*, Lam.

Caieput (huile de). V. *Melaleuca*.

Caigua. Nom péruvien du *Momordica pedata*, L.

CAILCEDRA. Nom du *Cedrela odorata*, L., au Sénégal.

CAILLE. Espèce d'oiseau alimentaire. V. *Tetrao Coturnix*, L.

CAILLÉ. Synonyme de coagulé; mot qui sert à qualifier le sang, le lait, etc., dont la partie solide s'est séparée de la sérosité, et, par fois, comme substantif, à désigner cette partie solide elle-même; mais, sous ce dernier rapport, le *caillé* du sang se nomme plutôt *Caillot* (V. *Fibrine*), et celui du lait, *Caseum*. V. ce mot.

CAILLÉ DE LIÈVRE. V. *Lepus*.

CAILLEBOT. Un des noms de l'obier, *Viburnum Opulus*, L.

CAILLEBOTTE. Ancien nom du caillé. V. *Caseum*.

CAILLELAIT. Nom français du genre *Galium*.

CAILLETEAU. Nom de la jeune caille, *Tetrao Coturnix*, L.

CAILLETOT. Nom vulgaire des jeunes turbots, *Pleuronectes maximus*, L.

CAILLEU-TASSART. Espèce de poisson. V. *Clupea Thrissa*, L.

CAILLI. Un des noms du cresson, *Sisymbrium Nasturtium*, L.

CAILLOU. Pierre siliceuse, insoluble et inerte, employée jadis pourtant à la dose de 12 à 36 grains, en poudre fine, comme astringente, contre les hémorrhagies, les faiblesses d'estomac, etc.; et, suivant Lémery, comme fondante et lithontriptique. On s'en sert aussi en qualité de dentifrice. V. *Silice*. Galien, cité par Castelli, dit que les petits cailloux, καχληκες, rougis au feu et éteints dans du petit-lait, donnent à celui-ci une vertu astringente qui le rend salutaire dans la dysenterie.

CAIMITIER, CAINITIER. Noms des espèces du genre *Chrysophyllum*.

CAINANA, CAINCA. Noms brésiliens du *Chiococca racemosa*, L.; le *C. anguifuga*, Mart., en paraît voisin.

CAIOUPOUTI (HUILE DE). Synonyme de *Cajeput*. V. *Melaleuca*.

CAIOUS. Un des noms de la noix d'acajou, *Cassuvium pomiferum*, Lam.

CAIPA-SCHORA. Cucurbitacée du Malabar dont on mange le fruit (Rhèede, *Hort. mal.*, VIII, p. 9, t. 5).

CAIRE. Partie fibreuse de l'enveloppe du fruit du cocotier, *Cocos nucifera*, L., que l'on emploie à faire des cordages, des toiles grossières, etc.

CAIRIN. L'un des noms de l'ail, *Allium sativum*, L., en Barbarie.

CAIRTEAL. Nom du *Mentha arvensis*, L., dans le pays de Galles.

CAITON, ZAITON. Noms arabes de l'olivier, *Olea europæa*, L.

CAJAN. V. *Cajanus*.

CAJANUS. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la diadelphie décandrie.

C. bicolor, DC., et *C. flavus*, DC. (*Cytisus Cajan*, L.), Pois d'Angole, Cajan, Cadjan. Ces deux espèces, confondues jusqu'à Jacquin, sont originaires de l'Inde et de l'Afrique, cultivées à peu près également pour en obtenir les semences qui servent à la nourriture des volailles, et même à celle de l'homme dans les temps de disette. Les nègres sèment cet arbrisseau, qui vit environ sept ans, aux An-

tilles, pour leur nourriture; ils sont obligés de passer ces pois au moulin pour en ôter la pelure, dans laquelle réside un principe qui leur donne de l'amertume. L'abbé Raynal fait un grand éloge de ce légume; il dit qu'il est très-sain comme aliment, que sa fleur est béchique; suivant lui, les feuilles bouillies sont très-bonnes pour les plaies, et son bois, réduit en cendres, sert, dit-il, à faire une lessive qui nettoie les ulcères (*Hist. philos.*, IV, 176). Dans la Guinée, les nègres répandent la poudre de ces graines sur les endroits de leur corps où ils ont eu récemment des pustules (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XIII, p. 202).

CAJAPUT OLIE, CAJAPUTEL. Noms danois et allemand de l'*Huile de Cajeput*.

CAJEPUT (HUILE DE). V. *Melaleuca Cajeputi* et *M. Leucadendron*, L.

CAJOUS. Nom brésilien de l'acajou, *Cassuvium pomiferum*, Lam.

CAJU-BESSI. Nom du bois de fer au Malabar. *Caju* veut dire bois en malais.

CAJU-BOBA. Arbre du Malabar, dont l'amande du fruit, qui est très-amère, est employée en décoction comme topique.

CAJU-CAMBING. Rumphius indique sous ce nom un arbre des Moluques, dont l'écorce est bonne contre la dysenterie (*Amb.*, II, 139, t. 43).

— CAUTERRA. Nom de l'*Avicennia tomentosa*, L., à Java (I, 508).

— CUDA. Nom de l'*Excœcaria Agallocha*, L., dans l'île de Bali (I, 98).

— JATI. Nom malais du *Tectona grandis*, L.

— JAWA, *Æschynomene grandiflora*, L. (I, 86).

— MARIA. Synonyme de *Calophyllum*.

— MATTA-BUTA. Synonyme de *Caju-Cuda*.

— MONI. Nom du *Murraya exotica*, L.

— PUTI (bois blanc). Nom malais du *Melaleuca leucadendron*, L., dont on retire l'huile essentielle de Cajeput.

— SUSSU. Nom malais du *Cerbera Manghas*, L.

— ULAR. Nom du *Strychnos colubrina*, L., suivant Linné, et du *S. potatorum*, L., suivant Jussieu.

CAJUPUT OIL. Nom anglais de l'*Huile de Cajeput*.

CAKAY. Nom calmouque du canneficier, *Cassia Fistula*, L.

CAKENAN. Nom du *Clitoria ternatea*, L., au Coromandel.

CAKILE. Ce genre, de la famille des Crucifères, de la tétradynamie siliqueuse, a l'une de ses espèces, le *C. domingensis*, Juss., employée dans ce pays comme anti-scorbutique (*Flore méd. des Antilles*, I, 199). Lémery dit que l'espèce de France, *C. maritima*, Scop., *Bunias maritima*, L., est apéritive, diurétique, propre à dissoudre la pierre, etc. (*Dict.*, 131).

CAL. Nom espagnol de la chaux, *Protoxyde de calcium*.

CALA (et non CALLA). Nom populaire de la noix, *Juglans regia*, L., dans quelques provinces de France.

CALAB. Un des noms arabes du grémil, *Lithospermum arvense*, L.

CALABA. Nom américain du *Calophyllum Calaba*, L.

CALABAZA. Nom espagnol de la citrouille, *Cucurbita Pepo*, L.

CALABAZA LARGA. Nom espagnol de la gourde, *Cucurbita Lagenaria*, L.

CALAC. Nom indien du *Carissa edulis*, Valh.

CALADIUM. Genre de plantes de la famille des Aroïdes, dont plusieurs espèces présentent des propriétés médicales. V. *Arum* (I, 456).

CALAT, CHALAF. Noms arabes du *Salix ægyptiaca*, Forskal. Le même nom paraît être donné à un autre arbuste d'Égypte, assez semblable au saule, et que Prosper Alpin en dit fort différent, mais à fleurs odorantes, qu'on croit être un *Elæagnus*. L'eau distillée de ce dernier est cordiale, et usitée dans les fièvres ardentes, la peste, etc. On en tire aussi une huile essentielle, qui partage ces propriétés (Prosper Alpin, *Rerum Ægypt.*, lib. III, c. 15).

CALAFUR, CARAFUL. Noms persans, arabes et turcs du géroflier, *Caryophyllus aromaticus*, L.

CALACERI. Un des noms de l'*Ascaricida anthelmintica*, Cass. (I, 464.)

CALAGNONE. Nom vulgaire, en Grèce, de l'espèce de mollusque appelée arche de Noé, *Arca Noe*, L., suivant Belon et Roodelet.

CALAGUALA, CALAHUALA. Racine d'une fougère du Pérou (*Polypodium Calaguala*, Ruiz), usitée dans la médecine des peuples de l'Amérique méridionale. Déjà indiquée dans celle des Espagnols depuis 1745, comme on le voit dans la Pharmacopée de Madrid de cette date, elle n'a été introduite dans la Matière médicale européenne que depuis la fin du dernier siècle. C'est à Ruiz surtout, savant naturaliste espagnol, qu'on doit les renseignemens les plus positifs sur cette racine. Cette fougère, à feuilles simples, linéaires-lancéolées, figurée et décrite dans son Mémoire, et que possède l'un de nous, croît dans les régions montueuses du Pérou, et probablement dans toute l'Amérique méridionale; sa racine ou tige souterraine horizontale est comprimée, cassante, jaunâtre, de la grosseur du petit doigt, écailleuse, sans odeur, d'une amertume franche, se brisant facilement sous la dent. Les habitans des lieux froids, humides, où elle croît, l'emploient comme sudorifique, en décoction, à la dose de deux gros à une once, et à celle d'un demi-gros à un gros en poudre, dans le traitement des rhumatismes, de la syphilis, et aussi comme astringente, parce que, suivant la remarque de M. de Candolle, cette qualité est plus développée dans cette fougère que dans toute autre (*Essai*, 314). On la prescrit encore comme résolutive appliquée en décoction sur les contusions. En Europe, Gelmetti l'a vantée contre plusieurs maladies, particulièrement contre la pleurésie. En 1791, Carminati, qui l'a soumise à diverses expériences, ne lui trouva pas de qualités fort différentes de celles de nos fougères indigènes, et fut loin de lui accorder les vertus que lui prêtaient les médecins espagnols contre une foule de maladies aiguës ou chroniques. Elle lui parut seulement provoquer l'expulsion des urines, mais encore d'une manière peu marquée, ce qui explique le peu d'avantage qu'on a retiré de l'adminis-

tration de ce végétal dans les hydropisies, préconisée par des médecins de Rome. Ruiz prétend expliquer la différence qui existe entre les résultats obtenus par ces denx médecins, en disant que Gelmetti a employé la vraie calaguala, et Carminati la fausse.

Effectivement, la réputation de la calaguala amena la falsification de cette racine. Rniz prévient que, même au Pérou, on donne ce nom à la racinc de deux autres fougères, au *Polypodium crassifolium*, L., espèce voisine et de la série des polypodes à feuillcs simples, et à l'*Acrostichum Huacsaro* (celle-ci non décrite), qu'on y mêlé.

On a cru reconnaître la calaguala du Pérou dans une fougère décrite par Swartz (*Aspidium coriaceum*, Sw., *Flor. ind.*, 1788; *Tectaria calahuala*, Cav.), qui croît à la Jamaïque, à Saint-Domingue, etc., on ne sait sur quelle donnée, puisqnc cette plante a les feuilles ailées. Cet *Aspidium* a été même confondu avec un *Aspidium* qui croît à la Nouvelle-Hollande, que nous avons sous les yeux, et que nous tenons de M. Labillardière, qui le désigne aussi sous le nom d'*A. coriaceum.* C'est la plante figurée dans la *Flore médicale*, II, p. 113, t. 86, par M. Turpin, d'après le rapport que nous a fait ce botaniste; elle en diffère, d'après Willdenow, en ce que les pinnules de l'espèce de la Jamaïque sont ailées au lieu d'être seulement pinnatifides (Willdenow, *Spec. plant.*, V, 268).

La racine, qu'on trouve dans le commerce, et même assez difficilement aujourd'hui, sous le nom de *Calaguala*, vient de l'île de France, où ne croît pas l'*Aspidium coriaceum*, Sw. Cette racine, représentée sur la planche de la *Flore médicale*, citée plus haut, est solide, rougeâtre en dehors et en dedans, en morceaux irréguliers, ridés sur leur longueur, un peu courbés, présentant des talons ou supports de feuilles assez forts, non revêtus d'écailles aiguës à la surface comme dans l'*Aspidium coriaceum*, ou ne présentant quc des débris d'écailles obtuses, ce qui semble prouver qu'elle n'appartient pas à l'*Aspidium coriaceum.* Elle est insipide au goût, un peu odorante, se brise difficilement sous la dent. Elle a été analysée par M. Vauquelin, qui y a trouvé un peu de sucre, uue huile essentielle très-âcre, de la fécule, du mucilage, etc. (*Annal. de chimie*, LV, 22).

On peut donc conclure que nous ne possédons pas la racine de la vraie calaguala du Péron; que nous ne connaissons pas le végétal qui donnc celle qui nous vient de l'Ile-de-France, et que celle des Antilles n'est peut-être pas la même que celle de la Nouvelle-Hollande. Au demeurant, et peut-être par suite de cette confusion, mais surtout à cause de ses propriétés peu marquées, la calaguala est au-

jourd'hui inusitée en France, où elle a toujours été beaucoup moins employée qu'en Espagne et en Italie [1].

Geimetti (D.-L.). *Della radice di calaguala.* Mantoue, 1788, in-8. — Carminati (B.). *Saggio di alcune ricerche su i principi e sulla virtù della radice di Calaguala.* Paris, 1791, in-8. — Ruiz (H.). *Diss. o memoria sobre la legitima calaguala, etc., cum icone* (*Mém. de l'Acad. de Madrid*, 1805). — Necca (D.). *De radice calahuala latinè redditum.* Turici, 1793.

CALAHORRA (Eaux min. de). Ces eaux, usitées en boisson, se trouvent dans un petit bourg d'Espagne, à 14 lieues de Grenade (Ballano, *Diccion. de medicina*, etc., Madrid, 1815, t. I).

CALAHUALA. V. *Calaguala.*

CALAI-TCHERI. Nom du *Guilandina Bonduc*, L., à la côte de Coromandel.

CALAK. Nom persan du corbeau, *Corvus Corax*, L.

CALAMANDRINA. Nom italien de la germandrée, *Teucrium Chamædrys*, L. Les Provençaux l'appellent *Calamandrié.*

CALAMBAC. Nom que l'on donne à la variété de bois d'aloès que l'on estime le plus, à cause de sa couleur très-foncée et de son odeur plus aromatique. V. *Agalloche* (I, 97).

CALAMBE. Synonyme de *Colombo* (racine de).

CALAMBOUR, CUNAMBOURK. Bois odoriférant, distinct du calambac, de couleur verdâtre. On l'emploie en tabletterie, et en décoction pour les bains de propreté (Bomare).

CALAMENT. Nom du *Melissa Calamintha*, L.

CALAMINE, *Calamina*, Pierre calaminaire. Mine de zinc, qui est, suivant M. Beudant, un hydro-silicate de zinc impur. La *Calamine blanche* est l'oxyde de zinc obtenu par sublimation. V. *Zinc.*

CALAMINTHA ARVENSIS. Nom officinal du *Melissa Nepeta*, L.

— MAGNO FLORE. Nom officinal du *Melissa grandiflora*, L.

— VULGARIS *sive* MONTANA. Nom officinal du *Melissa Calamintha*, L.

CALAMITA REASIS. Un des noms de l'*Aimant.*

CALAMITE. Nom sous lequel on désigne une sorte de styrax.

— BLANCHE. V. *Aimant blanc.*

CALAMITES, Καλαμῖτις. Un des anciens noms du pompholix, ou *Oxyde de zinc sublimé.*

CALAMO AROMATICO. Un des noms italiens de l'*Acorus Calamus*, L.

CALAMUS. Nom d'un genre de la famille des Palmiers, qu'il ne faut pas confondre avec le *Calamus aromaticus* des anciens (V. plus loin). Les espèces qui lui appartiennent croissent entre les tropiques, et acquièrent par fois des dimensions considérables, de sorte qu'on en fait des liens, des cordes, ce que la flexibilité de leur tige permet. On croit que les baguettes à battre les habits appartiennent à ce végétal. Le *C. Rotang*, L., par exemple, s'étend jusqu'à 400 pieds;

---

[1] Martius figure, dans ses plantes du Brésil, une racine vomitive qu'on trouve par fois dans l'ipécacuanha, pour le falsifier. On ne sait sur quel fondement on a voulu reconnaître la *Calaguala* dans cette racine (*Mém. de l'Acad. royale de méd. de Paris*, I, 455). Malgré l'autorité citée d'Ulloa, rien ne serait plus étrange que de trouver une fougère émétique.

on dit ses fruits styptiques et astringens. Ils excrètent, et on en extrait par l'eau bouillante, un suc résineux rouge, qui est une sorte de sang dragon (V. ce mot). Le *Calamus Draco*, W., qui n'en est qu'une variété, est dans le même cas. Le *C. verus*, Lour., n'a rien de commun avec le *Calamus verus* des auteurs de matière médicale, et est inusité. On dit les fruits du *Calamus Zalacca*, Gært., acidules.

CALAMUS AROMATICUS, Off. Tous les auteurs anciens ont parlé d'une substance végétale de ce nom, et l'ont employée fréquemment. C'était un médicament vulgaire dans l'antiquité, comme on le voit dans les écrits de Théophraste (*lib.* IX, *c.* XII), d'Hippocrate, de Galien (*de simpl. med.*, *lib.* VIII), de Plutarque, de Pline (*lib.* XII, *c.* XXII), etc. Il consistait en tiges ou racines roussâtres, noueuses, cassantes, creuses, remplies de moelle, visqueuses étant mâchées, de saveur amère, astringente. La plante parfumait l'air des lieux où elle croissait, tels que les Indes, l'Arabie, etc. (*Diosc.*, *lib.* I, c. XVII). Les anciens faisaient entrer cette racine dans les emplâtres, les onguens, etc. Ils lui attribuaient des propriétés cordiales, stomachiques, anti-pestilentielles, anti-spasmodiques, etc. Les Arabes s'en sont servis aussi dans leur pratique; Sérapion et Avicenne la prescrivent et indiquent les qualités qui lui sont propres.

Mais les anciens ne figurant pas les plantes, et leurs descriptions étant presque toujours insuffisantes, les modernes n'ont pu reconnaître leur véritable *Calamus aromaticus*. La confusion est surtout venue de ce qu'une racine, qui paraît en posséder les propriétés, qui lui ressemble sous plusieurs rapports, et à laquelle même on en a donné le nom, l'*Acorus Calamus*, L. (I, 63), lui a été insensiblement substituée, et que ce n'est que tard qu'on s'est avisé de rechercher leurs différences. Mais, faute de connaître précisément la racine des anciens, cette différence n'a pu être établie, et on est resté dans le champ si vaste et si stérile des conjectures.

Effectivement, si nous parcourons celles qu'on a formées pour rétablir le vrai *Calamus aromaticus* des anciens, il ne nous sera pas difficile de prouver qu'elles n'ont rien de solides. Ainsi, lorsqu'on commença à figurer des plantes et qu'on tâcha de représenter celles dont les anciens avaient parlé, Matthiole, dans son commentaire sur Dioscoride (*lib.* I, *c.* XVII), tout en avouant que de son temps on ne trouvait plus le véritable *Calamus*, en donna une représentation imaginaire, ainsi que l'ont reconnu les Bauhin. Elle offre une graminée à tige ligneuse et à fleurs paniculées. Clusius (*Rar. plant.*, lib. II, p. 230) figura l'*Acorus calamus* de Linné; mais, dans une édition

de Garcias, *ab Horto*, qu'il fit paraître, il remplaça ce dessin par celui d'une ombellifère, comme étant le vrai calamus que venait de lui donner Paludanus à son retour de Syric. Camérarius, J. Bauhin et Stapel, adoptèrent cette dernière opinion et copièrent la figure de Clusius.

En 1640, Prosper Alpin (*Plantæ exoticæ*, l, 195) offrit sous le nom de *Cassal el darrira* uue plante à fleur jaune, à fcuilles hastées, qu'il compare à notre lysimachie, qu'il dit très-commune en Égypte, et qu'il assure être le vrai calamus. *Cassal*, en arabe, signifie chalumeau, et *el darrira*, de la drogue, d'après Garcias. Lémery, dans la description qu'il donne du *Calamus aromaticus* (*Dict.*, p. 131), paraît avoir en vue la plante de Prosper Alpin, qu'il appelle *Acorus verus*. Il ajoute que cette substance est extrêmement rare (en 1698), ce qui veut certainement dire qu'il ne l'a jamais vue, puisque effectivement il y avait plusieurs siècles qu'on ne la connaissait plus d'une manière positive. Morison, cn 1715 (*Plant. hist.*, sect. VIII, t. VIII, f. 31), représente comme *Calamus aromaticus* une tige noueuse de graminée sous le nom d'*Arundo syriaca aromatica*, etc.; mais il avoue, dans son texte, qu'il y a tant de confusion au sujet de cette plante, qu'il ne peut la reconnaître et donner les caractères qui la distinguent de l'*Acorus Calamus*, L.

Linné a rapporté le *Calamus aromaticus* des anciens à son *Andropogon Nardus*.

La dernière conjecture formée, et la plus invraisemblable de toutes, est celle où on croit retrouver le *Calamus aromaticus* dans le *Gentiana Chirayita*, Roxb. Elle a été combattue d'une manière victorieuse, ce nous semble, par M. Guibourt. Nous possédons cette plante de l'Inde, qui est entièrement inodore, et nous ne pouvons lui voir la moindre analogie avec la racine odorante des anciens. On peut voir, dans le *Cours d'histoire naturelle pharm.* de M. Fée, un tableau où ce professeur met en opposition les caractères rapportés par l'antiquité au calamus avec ceux qui appartiennent à la gentiane de l'Inde (tome II, p. 396).

Pour nous, si nous étions obligés de donner notre avis sur l'origine du *Calamus aromaticus* des anciens, nous serions tenté de penser que peut-être est-il le second *Calamus verus*, indiqué dans l'*Hortus malabaricus* (XI, t. 48), sous le nom de *Vaembu*. Il est plus grand dans toutes ses parties que l'*Acorus Calamus* d'Europe, et doit être plus aromatique, venant de climats plus chauds et étant plus vigoureux. On ne le regarde que comme une variété de l'*Acorus Calamus*, L., plante qui pourrait être, au demeurant, le vrai *Calamus*

des anciens, ou du moins qui en est plus près qu'aucune des plantes indiquées ci-dessus.

Il résulte donc de cet exposé que, dans l'état actuel de la science, nous ne connaissons pas avec certitude le *Calamus aromaticus* des anciens, qui n'est peut-être pas distinct de l'*Acorus Calamus*, L., qu'on désigne de nos jours sous le premier nom, et qu'on donne pour lui dans le commerce sans inconvénient. La racine, qu'on vend sous le nom de *Calamus aromaticus*, se tire de l'Inde, tandis que l'*Acorus verus* des marchands, qui est la même plante, croît en Europe, est envoyé de Pologne, etc., et pourrait se récolter chez nous.

Wedel (J.-A.). *Diss. de calamo aromatico.* Jenæ, 1718. — Dierbach. Mémoire sur le *Calamus aromaticus*, en allemand (Extrait *Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XVII, 417).

Calamus asiaticus, Off. Nom ancien du *Calamus aromaticus*.

— verus. Un des noms officinaux de l'*Acorus Calamus*, L. (I, 63).

Calandra. Grosse espèce d'alouette, *Alauda Calandra*, L., usitée comme aliment.

Calandre (et non Calendre). V. *Curculio*.

Calangari. Un des noms hindous de la pastèque, *Cucurbita Citrullus*, L.

Calao. Nom du *Carissa* dans l'Inde.

Calapito. Nom provençal de l'ivette, *Teucrium Iva*, L.

Calappa. Nom malais du cocotier, *Cocos nucifera*, L.

Calappalaut. Un des noms indiens du coco des Maldives, *Lodoicea Sechellarum*, Lab.

Calappite. Nom de certaines concrétions végétales auxquelles les habitans des îles Malaises attribuent de grandes propriétés, et qu'ils portaient en amulettes. Rumphius, qui les a figurées (*Herb. amb.*, I, t. 2, K. L. M.), dit qu'on les trouve dans l'intérieur de quelques cocos, ou fruits du *Calappa*, et même dans le tronc des cocotiers.

CALATAYUD. Ville d'Espagne (Arragon) où se trouve une eau thermale usitée en boisson, et nommée source du Barranco del salto (Ballano, *Diccion. de medicina*, etc., 1815, in-4°, t. I).

Calavezza. Nom du myrtille, *Vaccinium Myrtillus*, L., en Toscane.

Calaycaoay. Nom de la poincillade, *Poinciana pulcherrimà*, L., aux Philippines.

Calcaire, *Calcaris*, qui contient de la chaux. Les sels calcaires sont ceux qui ont la *chaux* pour base (V. *Chaux*, à l'article *Calcium*). Ce mot, pris substantivement, sert aussi à désigner le sous-carbonate de chaux natif en masses.

Calcantrum. Ancien nom latin du *Sulfate de fer*.

Calcarius lactiformis. Un des synonymes de l'*Agaric minéral*.

Calcaria carbonica. Un des noms latins de la craie ou *Sous-carbonate de chaux*.

— muriatica. Nom latin de l'*Hydro-chlorate de chaux*.

— phosphorica. Nom latin du *Sous-phosphate de chaux*.

— pura. C'est, en latin, le nom de la *Chaux vive*.

— — liquida. Nom latin de l'*Eau de chaux*.

— sulphurata. Nom du *Sulfure de chaux* en latin.

2.

Calcaria sulfurato-stibiata, *Sulfure d'antimoine et de chaux.*

— sulphurica. Nom latin du *Sulfate de chaux.*

Calcatrepola. Nom italien de l'*Agaricus Prunulus,* Scopoli, qui est comestible.

Calcatrippa. Nom du pied d'alouette, *Delphinium Consolida,* L., dans quelques vieux auteurs.

Calce. Nom italien de la chaux, *Protoxyde de calcium.*

Calcédoine. Espèce d'agate à laquelle on attribuait la faculté de dissiper la bile, de chasser la mélancolie, d'arrêter les hémorrhagies, la diarrhée, etc. La dose, réduite en poudre fine, était de 12 grains à 1 gros.

Calceolaria, Calcéolaire. D'après Feuillée (*Chili*, III, 12, t. 7), les feuilles du *C. pinnata*, L., plante de la famille des Scrophulaires, de la diandrie monogynie, sont purgatives, et, si on donne une dose forte, elles provoquent le vomissement. Le *C. trifida*, de Ruiz et Pavon, est employé comme fébrifuge et anti-septique au Pérou.

Calcifraga. Pline donne ce nom à la globulaire purgative, *Globularia Alypum,* L.; Lobel à la perce-pierre, *Crithmum maritimum,* L.

Calcinatum majus. Nom donné jadis à toute substance active, adoucie par une opération chimique. Le *Calcinatum majus Poterii* est un proto-chlorure de mercure précipité du nitrate, par l'hydrochlorate de soude, et que Potérius employait dans la cure des ulcères rebelles.

Calcinatum minus. Médicament naturellement doux, la manne par exemple.

Calcitis. V. *Chalcitis.*

Calcitrapa. Nom officinal de la chausse-trape, *Centaurea Calcitrapa,* L.

CALCIUM. Corps combustible simple, métallique, très-abondant dans la nature, puisqu'il forme la base des marbres, des albâtres, des craies, du plâtre, des pierres à bâtir en général, mais peu connu à l'état de pureté, si ce n'est par les travaux de Davy. Ce métal, d'un blanc brillant, décompose l'eau, brûle au contact de l'air, à une légère chaleur, et se transforme alors en *chaux*, le seul usité des deux oxydes qu'il est susceptible de former.

Chaux, chaux vive, protoxyde de calcium. Elle existe abondamment dans la nature, combinée à divers acides et aussi à diverses terres. C'est toujours du sous-carbonate de chaux qu'on l'extrait par une forte calcination. Le sous-carbonate cristallisé, ou spath d'Islande, la donne pure; mais on emploie communément le marbre blanc, ou même on se sert de la chaux du commerce retirée de la *pierre à chaux*. Quelques auteurs ont recommandé particulièrement les chaux d'écailles d'huîtres, de moules d'étangs, de coquilles d'œufs, etc., lesquelles contiennent du phosphate de chaux et un peu de phosphate de magnésie.

La chaux est en masses blanches, ou d'un blanc grisâtre, d'une

saveur chaude, âcre, alcaliuc; exposée à l'air, elle en absorbe, en se délitant, l'humidité et le gaz acide carbonique, acquiert plus de blancheur et de légèreté, et repasse à l'état de sous-carbonate de chaux, connu alors sous le nom de *chaux éteinte à l'air;* elle est susceptible de solidifier 31 0/0 de son poids d'eau; elle dégage alors beaucoup de chaleur, et se réduit en poudre blanche, nommée *chaux éteinte à l'eau* ou *hydrate de chaux*. Cet hydrate est soluble dans 450 parties d'eau, et forme l'*eau de chaux* dont nous parlerons plus loin.

Personne n'ignore les usages de la chaux comme base des mortiers et des cimens employés dans les constructions, comme engrais en agriculture, etc.; son action corrosive sur les substances animales et le parti qu'on en tire pour dépouiller les peaux du poil qui les couvre, pour consumer les chairs et les matières excrémentitielles dont on veut prévenir la putréfaction, pour blanchir les murs des lieux infectés, etc. On sait qu'en pharmacie elle sert à préparer l'ammoniaque, à purifier la potasse, et surtout à faire l'eau de chaux.

Ses usages médicinaux sont moins importans, et peuvent donner lieu à des accidens contre lesquels on doit être en garde. A l'intérieur, à la dose de quelques gros, chez les chiens, c'est un poison irritant, qui, toutefois, est rangé par M. Orfila au nombre des moins actifs; ce genre d'accidens, dont on n'a pas d'exemples chez l'homme, paraît devoir réclamer l'usage des boissons délayantes, très-légèrement acidulées avec le vinaigre, et ensuite des anti-phlogistiques.

Malgré sa causticité, la chaux fait partie du masticatoire indien, connu sous le nom de *Bétel* (V. ce mot); mais, adoucie peut-être par son mélange avec les autres ingrédiens qui forment ce composé, elle constitue aussi le *spécifique anti-fébrile* de Croll, employé jadis à la dose de 24 à 36 grains avant l'accès des fièvres intermittentes. Enfin, elle paraît n'être pas sans action dans la plupart des remèdes contre le goître où elle entre. Méad même a spécialement recommandé contre cette affection la poudre d'écailles d'huîtres et de coquilles d'œufs calcinées.

A l'extérieur, la chaux agit comme escharotique, mais on lui préfère généralement aujourd'hui la potasse caustique. On s'en est servi, associée surtout, à parties égales, au savon, pour détruire de petites tumeurs (verrues, excroissances sarcomateuses, squirrhes et même *nævus maternus*); pour remédier à la piqûre de certains insectes (*Anc. Journ. de méd.*, LXXX, 309), etc. Hufeland a recommandé contre la teigne un mélange de parties égales d'huile d'olive et de chaux (*Journ. de Leroux*, XVI, 128). Cet oxyde paraît être aussi la base de la poudre épilatoire des frères Mahon, employée

avec succès dans nos hôpitaux contre cette même maladie, mais dont la formule est encore un secret, les inventeurs ayant modestement demandé 25,000 livres de rente pour la rendre publique. Associée au soufre et à un corps gras, la chaux vive constitue une pommade assez souvent employée contre les dartres, la gale, etc. Tous ces moyens néanmoins ne sont pas sans danger, soit à raison de l'action cautérisante de la chaux, soit surtout à cause du danger qui trop souvent accompagne la suppression des éruptions cutanées chroniques.

Falconer a recommandé des cataplasmes de farine d'avoine, de lard et de chaux, soit comme maturatif des abcès, soit pour combattre les tumeurs blanches articulaires et les hydarthroses. La paralysie, et surtout les rhumatismes, sont les affections contre lesquelles la chaux semble douée de plus d'efficacité. Cœlius Aurélianus avait déjà recommandé (*De morbis chron.*, lib. II, c. 1) de frictionner les membres paralysés avec de la chaux vive réduite en poudre; Astruc, de Haen, Tissot, etc., ont vanté contre la coxalgie, et en général les affections rhumatismales, la chaux mêlée au miel ou à un onguent. Dans ces derniers temps enfin, M. Giron a rapporté douze observations de rhumatismes, soit aigus, soit chroniques, guéris par la méthode suivante : Le malade étant placé devant un bon feu, le soir, dans une chambre close, on frotte de miel très-chaud toutes les parties souffrantes, qu'on saupoudre ensuite de chaux pulvérisée, et qu'on recouvre de papier joseph maintenu par un bandage; on le place dans un lit bien chaud; on lui fait prendre une forte décoction de salsepareille, ajoutant dans chaque verre deux cuillerées à bouche d'esprit de genièvre. Quelquefois on fait concourir avec ce traitement, qui mérite d'être essayé, la saignée et d'autres moyens réclamés alors par l'acuité de la maladie (*Rec. de la Soc. roy. de méd. de Marseille*, 1826).

Eau de chaux. C'est ainsi qu'on nomme l'eau saturée de chaux, c'est-à-dire, contenant par once un peu plus d'un grain de cet oxyde. La saveur en est alcaline, un peu astringente, moins désagréable, dit on, lorsqu'elle a été préparée à chaud; elle verdit fortement le sirop de violette, s'altère promptement à l'air, dont elle absorbe l'acide carbonique, se couvrant alors d'une pellicule ou *crême* qui, tant qu'elle est intacte, la préserve d'une altération plus grande. On doit donc la conserver à l'abri de l'air, tenir au fond du vase un excès d'hydrate de chaux pour remplacer la chaux qui passe à l'état de sous-carbonate, ou mieux n'user que de celle qui est récemment préparée. Ordinairement on n'emploie que l'*eau de chaux seconde*, c'est-à-dire qu'on rejette la première eau qui a séjourné sur la chaux, et avec raison, la chaux du commerce contenant toujours

un peu de potasse dont se charge l'*eau de chaux première*, qui est ainsi de l'eau de chaux *potassée*, plus âcre que l'eau de chaux seconde, et d'ailleurs peu constante dans sa nature. Quant à l'*eau de chaux troisième*, dont parlent quelques auteurs, elle ne diffère réellement pas de l'eau de chaux seconde bien préparée.

L'eau de chaux, comme la chaux elle-même, ne peut être associée aux acides, à divers sels (sulfates solubles, borax, émétique, etc.), à certaines décoctions même, sans changer de nature et devenir par conséquent infidèle; aussi peut-on l'administrer comme neutralisant dans les cas d'empoisonnement par les acides. Navier l'a recommandée mêlée au lait dans l'empoisonnement par l'arsenic (Voy. I, 439). Runge prétend que c'est l'antidote de la belladone. Elle entre dans l'eau phagédénique et dans plusieurs autres préparations officinales.

On n'emploie guère l'eau de chaux qu'en boisson et en fomentations; cependant on l'a conseillée en lavement contre la tympanite, dans la vue de saturer le gaz acide carbonique qui prédomine ordinairement dans le mélange gazeux dont la production caractérise cette maladie (*Bull. de la Soc. méd. d'émul.*, 1824; 285). Giuli a aussi préconisé les bains d'eau de chaux contre les rhumatismes; mais le docteur A. Sautagata (*Memorie della Soc. med. di Bologna*, I), a, par des faits et des raisonnemens, élevé des doutes légitimes sur l'efficacité de ce moyen.

A l'intérieur, on donne l'eau de chaux depuis la dose de 2 à 4 onces jusqu'à celle de 1 à 3 livres, soit seule, soit plus ordinairement coupée avec du lait (qu'elle fait mieux supporter à ceux qu'il dévoie), ou avec la décoction de salsepareille, des tisanes adoucissantes, etc. Elle est considérée, à bon droit, comme utile dans les cas d'acidité des premières voies; et alors, en rétablissant les fonctions digestives, elle paraît agir comme tonique. On l'a jadis beaucoup recommandée comme anti-septique, dessiccative, astringente, et même incisive et fondante, dans les cas de putridité, de gangrène, de diarrhée chronique, de dysenterie, d'ulcérations internes, de diabètes, de scorbut, de cancer, de scrophules, d'affections lymphatiques et vermineuses, etc. Mongenot a employé avec succès contre la coqueluche un mélange d'eau de chaux et de lait à parties égales (*Journ. gén. de méd.*, LIV, 290); mais c'est surtout son action dissolvante dans les affections calculeuses des reins et de la vessie qui, célébrée depuis les temps les plus reculés (V. la trad. de l'*Hist. de la méd. de Sprengel*, V, 500), mise surtout en lumière par R. Whytt, a particulièrement fixé, au milieu du dernier siècle, l'attention des praticiens. Nombre d'essais ont prouvé que hors du corps les calculs d'acide urique sont dissous par l'eau de chaux, et des faits sem-

blent également mettre hors de doute que de semblables calculs ont pu disparaître par l'usage long-temps continué de ce liquide, soit pur, soit associé au savon ou à d'autres remèdes alcalins. Mais il reste bien démontré aussi que ce moyen peut être plus nuisible qu'utile dans d'autres affections calculeuses dont l'acide urique n'est pas la base; que son action est incertaine, très-lente, ne peut réussir que sur de très-petits calculs; qu'il peut faire naître à la longue des irritations gastriques, plus redoutables que le mal même auquel on veut remédier; qu'enfin la lithotritie offre aujourd'hui, dans ces cas, une ressource plus prompte, plus certaine et moins dangereuse. Ajoutons que les partisans les plus déclarés de l'eau de chaux avouent que, malgré les nombreux avantages qu'ils lui reconnaissent dans une foule de maladies, elle ne convient que dans l'état chronique de ces affections; qu'elle est toujours contre-indiquée quand il y a fièvre, irritation, inflammation vive de quelque organe; qu'elle est mal supportée par les individus d'un tempérament chaud et sec; qu'enfin elle peut être très-nuisible dans les cas de fièvre hectique, de congestion sanguine vers la tête ou les reins, au début de la dysenterie, etc. Ce remède, au reste, bien déchu de son ancienne renommée, n'est guère employé de nos jours comme agent principal de traitement dans les maladies.

A l'extérieur, on a souvent employé l'eau de chaux dans le pansement des ulcères de toute nature; en fomentation, contre les éruptions cutanées, chroniques; en injections, contre les écoulemens atoniques, la blennorrhée surtout, associée à des décoctions toniques ou astringentes, etc. Fabrice d'Aquapendente a parlé de son efficacité pour résoudre les hydropisies; on a vanté aussi son action résolutive sur les engorgemens arthritiques. On l'emploie fréquemment, battue avec de l'huile, et quelquefois associée à des opiacés, contre les brûlures, les gerçures du sein, les dartres rebelles, etc.

La chaux est susceptible de se combiner avec un grand nombre de substances, notamment les acides; et, parmi ces combinaisons, plusieurs intéressent le thérapeutiste. L'objet de notre ouvrage nous défend de parler du *nitrate de chaux*, reconnu dans les matières salpêtrées et dans quelques eaux minérales, et qui jouit probablement de propriétés analogues à celles de l'hydro-chlorate; de l'*urate de chaux*, que M. Masuyer a trouvé dans des concrétions ossiformes du cœur et des gros vaisseaux, ce qui l'a conduit à des vues particulières sur la nature et le traitement de la goutte (*Journ. de la Soc. des sc.* etc. *du Bas-Rhin*, 1824, I, 348). Observons toutefois, au sujet de ce dernier sel, qu'il ne faut pas le confondre avec l'engrais nommé *urate calcaire*, simple mélange de plâtre récemment cal-

ciné, et de la matière liquide qui se sépare des excrémens dans les fosses mobiles inodores. C'est aussi au mot *chlore* que nous traiterons du *chlorure de chaux;* et au mot *soufre*, de son *sulfure* et de son *hydro-sulfate;* mais plusieurs autres sels calcaires, quoiqu'en général peu usités, méritent de nous arrêter quelques instans; tels sont particulièrement le carbonate et le phosphate de chaux, qui abondent dans la nature, sont la base du squelette des animaux, et se retrouvent dans la plupart des végétaux. Quant à l'oxalate de chaux, qui existe aussi dans un grand nombre de plantes, et qui est pour les lichens, surtout crustacés, ce que les précédens sont pour les animaux (H. Braconnot, *Ann. de chimie et de phys.*, XXVIII, 321), bornons-nous à dire que l'analyse chimique le découvre dans presque tous les bois de nos forêts (*Dict. des Sc. nat.*, XXXVII, 147), et qu'il forme, ainsi que le phosphate de chaux, ces petits cristaux aiguillés, ces *raphides*, que l'œil, armé du microscope, a récemment découverts dans le tissu lâche d'un grand nombre de plantes herbacées, et que nous avons trouvés nous-mêmes jusque dans les pétales de la balsamine.

Acétate de chaux. Ce sel, très-soluble, amer, rarement employé pur, mais né ordinairement de l'addition du vinaigre dans certaines préparations de carbonate de chaux, lui-même impur, a été recommandé à la dose de 1 à 3 scrupules, comme excitant, fondant, incisif, diurétique, et particulièrement vanté, comme l'hydro-chlorate, contre les engorgemens scrophuleux et l'orchiocèle. Il entrait dans la *teinture de corail.*

Citrate de chaux. Mêmes vertus que l'acétate, et aussi peu usité; on préparait communément, ce sel peu soluble, avec les yeux d'écrevisses, et le suc de citron; il faisait partie du *sirop de corail*, ainsi que de la *poudre anti-néphrétique* de Stahl.

Carbonates de chaux. Le sous-carbonate et le sur-carbonate de chaux ont été employés en médecine; ce dernier, qu'on prépare en sursaturant de gaz acide carbonique de l'eau de chaux étendue de deux parties d'eau, est liquide et passe pour rafraîchissant, diurétique et même lithontriptique. On le donne, soit seul, soit coupé avec du lait, du petit-lait, ou quelque tisane, à la dose d'une à quelques livres; il est fort peu employé.

Le premier, plus ou moins pur, constitue les marbres, la craie, une des espèces d'albâtre (V. ce mot, I, 137), la pierre à chaux, diverses stalactites, l'ostéocolle, l'agaric minéral, etc. On le trouve, dissous en petite quantité, dans plusieurs eaux minérales gazeuses, l'eau de puits, à l'insalubrité de laquelle il concourt, etc.; il forme en partie la base du squelette des animaux, du corail, de la nacre

de perles, des coquilles d'œufs, du test des mollusques, de diverses concrétions (yeux d'écrevisses, *Lapis judaicus*, os de sèche, etc.), où il se trouve souvent associé au phosphate de chaux, au phosphate de magnésie et à une matière animale.

Ce sel est peu soluble, cristallisable; c'est un simple absorbant, fort peu usité aujourd'hui, mais dont les diverses variétés, indiquées à leurs articles respectifs, ont joui jadis de quelque crédit contre diverses affections. C'est ainsi que l'*ostéocolle*, à raison de la forme fistuleuse qu'elle présente, a passé pour utile dans le traitement des fractures des os longs; que l'*Agaric minéral*, à cause de sa blancheur, était regardée comme galactophore (I, 99); c'est ainsi que la *Craie* a été recommandée par Cleghorn contre les ulcères qui succèdent aux brûlures; que, unie au bol d'Arménie, à l'alun, etc., elle a été, sous le nom d'*ormskirck*, vantée comme anti-lyssique par Hilldormskirck, vertu que l'expérience n'a malheureusement pas confirmée (Chaussier, *Médecine éclairée par les sc. phys.*, III, 172); que l'*helmintholitus belemnites* a été employé en amulettes contre diverses maladies; qu'on a supposé à ces substances, comme en général à toutes les matières insolubles, terreuses, inertes, des vertus alexipharmaques, dont rien n'indique la réalité. Le sous-carbonate de chaux enfin, précipité par le sous-carbonate de potasse de l'acétate de chaux, a été employé jadis sous les noms de *magistères de corail, de nacre de perles, d'yeux d'écrevisses*, etc.; il entrait aussi, dans diverses préparations officinales renommées comme absorbantes anti-lyssiques, alexitères, etc.; dans la *poudre d'arum composée*, la *confection d'hyacinthe*, divers dentifrices, dans la *poudre rouge anglaise*, mélange de poudres absorbantes coloré par de la cochenille, vantée contre les maladies éruptives, à la dose de 24 à 36 grains, et qui se rapproche beaucoup de la *poudre anti-lyssique* du comte d'Isembourg, etc., etc.

Fluate de chaux, phtorure de calcium, spath fluor, *fluor mineralis viridis*, L. Sel insoluble, cristallisé, variable de couleur, existant abondamment dans la nature. Une de ses variétés, qui est verte, a été quelquefois substituée à l'émeraude, et regardée jadis, par signature sans doute, comme en ayant les propriétés médicinales.

Hydro-chlorate de chaux, muriate de chaux. Ce sel, privé d'eau par la calcination, prend le nom de *chlorure de calcium*, et tombé en déliquium à l'air, par son affinité pour l'eau, portait jadis celui d'*huile de chaux*. Il est blanc, susceptible de cristalliser, quoique avec peine, extrêmement soluble dans l'eau et l'alcool; on le trouve dans plusieurs sources minérales, dans l'eau de mer, etc.; la saveur en est âcre, amère, piquante. Il paraît jouir de propriétés analogues à celles de

l'acétate, et, de tous les sels solubles de chaux, c'est celui qui a été le plus particulièrement expérimenté, quoique imparfaitement connu encore sous le point de vue médicinal. A petite dose, il paraît être seulement excitant; à plus grande dose, on le dit émétique, purgatif et capable de causer des accidens, même mortels. M. Hufeland, entre autres, dans son *Traité de la maladie scrophuleuse*, traduit en 1820 par M. Bousquet, le signale comme *plus irritant que le muriate de baryte*, ce que nous sommes loin de croire; il dit qu'il excite vivement les sueurs et les urines, et que son usage exige les plus grandes précautions. Ce sel a été surtout préconisé par Fourcroy (*Hist. de la Soc. de méd. de Paris*, V, 268, 274) contre les scrophules, les affections pituiteuses de la poitrine, etc.; dans l'apoplexie, il l'appliquait sur la langue, comme on fait vulgairement pour l'hydro-chlorate de soude. Schrand, cité par J.-F. Gmelin (*Apparatus medic.*, I, 98), l'a donné avec succès dans les obstructions du mésentère. M. Gomès écrivait à l'un de nous, qu'en Espagne ce sel était employé avec succès contre les engorgemens des glandes et les tubercules éléphantiaques, dont pourtant il n'opère pas complètement la résolution. On l'administre à la dose de quelques grains (2 à 6 chez les enfans) plusieurs fois par jour. Quand on emploie sa solution aqueuse (1 gros par once d'eau distillée), on en donne 30 à 40 gouttes dans une tisane, en évitant de l'associer aux alcalis, à l'acide sulfurique, aux sulfates solubles, etc., qui le décomposent. C'est la base de la liqueur anti-scrophuleuse de Niémann. Sa solution est aussi employée à l'extérieur, soit seule, soit associée à celle de l'hydro-chlorate de soude, comme résolutive, en applications sur les tumeurs scrophuleuses, les maladies blanches des articulations, etc. Aujourd'hui cependant ce sel est peu usité; on pourrait l'employer, à cause de sa grande solubilité et de son peu de valeur, pour former des bains réfrigérans.

Kinate de chaux. V. *Acide kinique*, I, 36.

Oléo-margarate de chaux. Le mélange d'huile et d'eau de chaux dont nous avons parlé ci-dessus, comme souvent usité contre les brûlures, etc., est une sorte de savon liquide, un oléo-margarate.

Phosphate de chaux. Ce sel insoluble est blanc, pulvérulent, insipide; c'est la base du squelette, des cornes et des dents des animaux vertébrés, de certaines concrétions animales, de l'*Album græcum* (V. ce mot, I, 138), etc. Il constitue presque en entier la corne de cerf calcinée qui entre, en qualité de léger astringent, dans la décoction blanche, le *spodium*, ou ivoire brûlé à blanc, etc. Il fait partie de la poudre de James, de diverses préparations dentifrices; il sert à préparer le phosphore, et, jadis, il entrait dans diverses

préparations dites bézoardiques et même anti-pleurétiques. On lui a fait jouer un grand rôle dans l'économie, soit comme pouvant, par son excès, produire certaines maladies, les ossifications par exemple; soit comme principale cause de la vieillesse (Valli, réfuté par M. Alibert, *Mém. de la Soc. méd. d'émul.*, I), soit, par son absence, comme caractère du rachitis (Bonhomme, Hume, Weatherhead, *Journ. gén. de méd.*, LXXXI, 120); soit enfin comme étant le remède de cette dernière affection. Malgré toutes ces assertions, son utilité, même comme simple absorbant, est aujourd'hui généralement contestée; et, s'il est certain que nous ne saurions nous passer de ce sel dans nos alimens les plus usuels (et il abonde en effet dans le lait, le pain, etc.), il est plus que douteux aussi qu'il jouisse d'aucune action proprement thérapeutique.

Sulfate de chaux. Rien de plus commun dans la nature que ce sel, connu vulgairement à l'état brut sous les noms de *Sélénite*, de *Pierre à plâtre*, de *Gypse*, d'*Albâtre gypseux* (V. *Albâtre*, I, 137), et, lorsqu'il est cristallisé, sous celui de *Pierre spéculaire*, etc. Ses diverses variétés minéralogiques, employées à un grand nombre d'usages bien connus, ont passé jadis pour douées chacune de propriétés particulières; mais aujourd'hui on les regarde au plus comme absorbantes; et elles le sont bien moins en effet que les sous-carbonates de chaux et de magnésie. Les eaux séléniteuses cependant, doivent à ce sel, suivant quelques auteurs, leur action souvent laxative; il est plus certain que leur saveur fade, leur crudité, la propriété qu'elles ont de coaguler l'eau de savon dépend de sa présence. Dioscoride a parlé du plâtre comme poison, à cause de la propriété qu'il a de faire pâte avec l'eau, ce qu'il suppose pouvoir s'effectuer dans l'estomac, et il conseille dans ce cas l'usage des huileux; on trouve encore dans la pharmacopée wurtembergeoise une prétendue *Poudre diaphorétique* qui n'est que du sulfate de chaux calciné, etc.

En résumé, à l'exception de l'eau de chaux, du sous-carbonate de chaux et de l'hydro-chlorate de chaux, rarement employés eux-mêmes, la plupart des préparations dont le calcium est la base ne sont maintenant d'aucun usage; celles qui sont solubles paraissent jouir de propriétés stimulantes analogues; celles qui ne le sont pas, ne peuvent guère agir que d'une manière mécanique ou comme absorbant des acides ou des mucosités des premières voies; aucune de ces substances enfin n'est indispensable en thérapeutique.

Tranæus. *De calce vivâ. Lutetiæ Parisiorum*, 1685. — Fick (J.-J.). *De calce vivâ*, progr. I et II. Ienæ, 1725 et 1726, in-4. — Junker (J.). *De calce vivâ*, *diss.* Halæ, 1733, in-4. — Cartheuser (J. F.). *De aquæ calcis vivæ usu interno.* Francfort-sur-l'Oder, 1743, in-4. — Detharding (G.-C.). *Diss. de aquæ calcis vivæ usu interno salutari in specie in morbis exanthematicis chronicis.* Resp. N.-H. Kemna. Rostock, 1746, in-4. — Alston (C.). *Diss. on quick-lime and lime-water.* Edimb., 1754, in-12. —

Schinz (S.). *De calce terrarum et lapidum calcareorum*, diss. Lugd. Batav., 1758, in 4. — Whytt (R.). *An essay on the virtues of lime-water, in the cure of the stone.* Edimb., 2e éd., 1755, in-12 (trad. en français par A. Roux. Paris, 1757, in-12). — Schaller (J.-B.). *De usu calcis*, Ingolstadii, 1767, in-4. — Roussean (G. L.-C.). *Diss. chemico-medica de usu calcis.* Ingolstadt, 1767, in-4. — Vogel (R.-A.). *Diss. de curatione cancri acculti et aperti per aquam calcis vivæ potam, præstita. Diss. inaug.* Resp. Baumbach. Gœtt., 1769, in-4. — Baumer (J.-G.). *De aqua calcis naturali, vel soteria alcalina.* Progr. Giessæ, 1776, in-4. — Amberger (J.-A.-A.). *De calce vivâ, diss.* Giessæ, 1776, in-4. — Girtanner (C.). *De terrâ calcareâ crudâ et calcinatâ, diss.* Gottingæ, 1782. — Monaco (V.). *Quæstiones chemico-medicæ an aquosum calcis infusum pro usu medico tot sibi laudes merita vindicaverit, etc.* Neapoli, 1789, in-8. — Duckell (H.). *De aquæ calcis indole et usu. Diss.* Marburgi, 1798, in-4.

CALCULIFRAGES, de *Calculus*, petite pierre, et de *Frangere*, briser. Nom donné aux remèdes supposés propres à briser le calcul, dans la vessie. On a attribué à plusieurs plantes cette propriété, qui paraît chimérique. V. *Lithontriptiques*.

Calculs, de *Calculus*, petit caillou. Concrétions morbides des animaux. V. *Bézoards* et *Pierres*.

Caldana. V. *Bagnaccio*.

CALDAR ou CALDAS. Petite ville de Portugal, dans l'Estramadure, où se trouvent des bains sulfureux très-renommés dans le traitement des maladies chroniques. W. Withering, qui a donné, en 1795, dans les *Mémoires de l'Acad. roy. des Sc.* de Lisbonne, l'analyse de ces eaux, y a trouvé de l'acide carbonique, de l'hydrogène sulfuré, des carbonates de chaux et de magnésie, du muriate de magnésie, des sulfates de chaux et de soude, du muriate de soude, de l'alumine, du sulfate de fer et de la silice (*Ann. de chimie*, XXV, 180).

CALDAS. Bourg des Asturies, en Espagne, à 9 lieues d'Oviédo, où existent des eaux thermales usitées en bains et en boisson.

CALDAS ou ESCALDAS, en France (Pyrénées-Orientales). Village à 3 lieues de Mont-Louis, où Carrère (*Cat.*, 450) indique deux sources thermales (27 1/2 à 39° R.) analogues aux eaux de la Preste.

CALDAS DE FAVAIOS, DE PORRAÈS ou DE MURÇA. Ces eaux minérales, nommées aussi eaux de Carlaò, sont situées à Villa-Réal, dans le Tra-los-Montes, en Portugal. M. Alibert les dit thermales (27° R.), gazeuses, hépatiques et ferrugineuses (*Précis*, etc., 594).

CALDAS DE GEREZ. Village de Portugal, à une lieue de Montalègre, où existent des eaux minérales.

CALDAS, ou CALDAS DE MOMBUY, en Catalogne, à 5 lieues de Barcelonne. Trois sources d'eaux, l'une froide, les deux autres thermales et alcalines, se rendent, des montagnes au pied desquelles est située cette petite ville, au milieu de la place Royale, et sont conduites dans cinq maisons contenant chacune dix à quinze bains, ainsi qu'à l'Hôpital, qui en a six. Plusieurs monumens attestent qu'elles ont été connues des Romains. L'eau thermale sert à tous les usages domes-

tiques. La source principale est à 54 ou 56° R.; mais, dans les maisons, elle n'a que de 33 à 49. Analysée en 1784 par J. et Fr. Broquetas, elle l'a été de nouveau en 1823 par don Ignacio Graells, inspecteur de ces eaux, qui a obtenu de 2 pieds cubes: 1° Gaz, 325,28 pouces cubes, savoir: Air atmosphérique, 85, et gaz acide carbonique, 240,28; 2° principes fixes, 1 once 6 gros 1/2; savoir: Sulfate de soude, 58 grains; s. de chaux, 24,5; hydro-chlorate de soude, 811; h. de chaux, 42,5; silice, 65; alumine, 11; matière organique, 7; perte, 4. M. Bordes, pharmacien-major des armées françaises, qui, en 1824, en a repris l'analyse, y indique du carbonate de soude et point de muriate de chaux, ce qui est probable. M. Balcells enfin, chimiste distingué de Barcelonne, y a trouvé un peu d'alumine.

Ces eaux ont une action stimulante très-marquée. M. E.-L. Jourdain, de Phalsbourg, qui a fait sur elles un bon travail, adressé en 1829 à la Société de médecine de Paris, les a données en bains (23 à 29° R.) à 85 militaires, dont 41 avaient des maladies cutanées, 36 des rhumatismes chroniques, et 8 des affections traumatiques. Il les a trouvées peu efficaces pour les premiers, très-utiles chez les seconds, bonnes enfin contre les engorgemens articulaires, suites d'entorses. Il a vu qu'elles faisaient naître communément des éruptions cutanées, des furoncles, et que, prises en boisson, elles étaient sujettes à provoquer des irritations gastro-intestinales et encéphaliques fébriles, ce qui en rend généralement l'emploi dangereux sous cette forme. Du reste, il ne dit rien des boues et des vapeurs qui, d'après Ballano (*Diccionario de medicina*, etc., I; Madrid, 1815, in-4°.), sont pourtant usitées.

CALDAS DE MONSORTINHO. V. *Penagareia.*

CALDAS DA RHINA ou DA RAINHAS. Ces eaux, sulfureuses et thermales (27° R.), sont situées à Alemquer, dans l'Estramadure, en Portugal.

Memorias para servirem de historia a analysi e virtudes das agoas thermaes da villa das Caldas da Rhina, compostas por Joaq. Ign. de Seixas Brandao. Lisboa, 1781, in-8.

CALDAS DAS TAIPAS. V. *Antonio das Taipas* (San), I, 358.

CALDELLAS DE RENDUSE. Cette eau thermale (25° R.), qu'on dit un peu ferrugineuse et sulfureuse, est située à Ucana, dans le Minho, en Portugal.

CALDERIÆ ITALICÆ. Bains chauds, proche Ferrare, en Italie, qu'on prend dans les difficultés d'uriner (Castelli).

CALDES DE REYES. Ces eaux minérales, usitées en boisson, sont situées près de Saint Jacques de Compostelle, dans la Galice, en Espagne. (Ballano, *Diccion. de medicina*, etc., I; Madrid, 1815, in-4°.)

CALDIERO. Ville d'Italie, à 3 lieues S. de Vérone, où se trou-

vent des eaux minérales très-estimées. Cent livres de ces eaux ont donné à C.-S. Volta (*Ann. de chimie*, XVI, 218): Gaz acide carbonique, 75 0/0; carbonate de chaux, 74 grains; magnésie, 71; sulfate de chaux, 25; muriate de magnésie, 119; alun, 52; muriate de soude, 50; carbonate de magnésie, 16; silice, 9.

CALDOS DE MARBELLA (Eaux min. de). Ces eaux froides, usitées seulement en boisson, ont leur source près de Gérona, en Espagne. (Ballano, *Diccion. de medicina*, etc., I; Madrid, 1815, in-4°.)

Calea lobata, Gaertn. (*Conyza lobata*, L.). Cette plante herbacée, de la famille des Corymbifères, de la syngénésie polygamie égale, croît aux Antilles. On lui a reconnu des qualités anti-fébriles, analogues, dit-on, à celles du quinquina, donnée à la dose de deux gros en décoction, ou à celle d'un gros en poudre, continuée pendant plusieurs jours.

Calebasse. Fruit du *Crescentia Cujete*, L. On donne aussi ce nom à une variété du fruit du *Cucurbita Lagenaria*, L.

— du sénégal. Nom du fruit de l'*Adansonia digitata*, L. (Voyez, I, 172).

Calekkee. Nom du papayer, *Carica Papaya*, L., à Sumatra.

Calefacientia. Nom latin des médicamens *échauffans*. V. ce mot.

Calembera. Nom caraïbe des graines de l'*Acacia scandens*, W. (Voyez, I, 14)

Calender. Orthographe vicieuse de *Calandre*.

CALENDULA. Genre de plantes de la famille des Radiées, de la syngénésie polygamie nécessaire. Son nom vient de *calendulæ*, premier jour des mois, parce que l'espèce vulgaire fleurit pendant plusieurs mois.

C. officinalis, L. (*Flore médicale*, VI, 328). Souci, Souci des jardins, de *Solis*, Soleil, à cause de la fleur qu'on a comparée au soleil. Cette plante annuelle, originaire du midi de l'Europe, cultivée dans les jardins à cause de la beauté de ses fleurs d'un jaune rougeâtre, est trop connue pour avoir besoin d'être décrite. On n'emploie que la plante fraîche, attendu que l'odeur bitumineuse, ingrate, qu'elle répand, et dans laquelle réside sa vertu, se perd par la dessiccation. On ne récolte même, pour l'usage, que les demi-fleurons, dont l'arôme, fort, a quelque chose de narcotique, et dont la saveur, d'abord presque douce, devient amère ensuite. On falsifie quelquefois le safran, *Crocus sativus*, L., avec ces fleurs, et on les emploie en teinture. La médecine a fait autrefois un grand usage du souci. A l'extérieur, les feuilles qui, jetées sur des charbons ardens, fusent comme le nitre, appliquées sur les verrues, les cors, les durillons, les font tomber; sur les tumeurs scrophuleuses, elles les résolvent ou en tarissent la suppuration. L'infusion des fleurs fraîches, faite avec deux gros à une demi-once de celles-ci, préparation la plus usitée, présente une odeur tirant sur celle du vin; on

la vantait comme fondante, anti-scrophuleuse, anti-ictérique, anti-fébrile, anti-ophthalmique, etc. C'est surtout comme provoquant les règles qu'on en prescrivait l'emploi, prescription qui paraît bien avoir quelque rapport avec la couleur rougeâtre des fleurs de la plante, et n'être qu'une sorte de signature. Les anciens médecins regardaient le souci comme un puissant alexitère sudorifique, et le donnaient en conséquence dans les fièvres malignes, la peste, la variole pourprée, etc. Le docteur Muhsbeck a donné avec succès l'extrait de souci à la dose de 4 grains, cinq fois par jour, chez une fille de 22 ans, dans un vomissement chronique qui datait de quatre mois; il réussit également, chez une autre femme de 42 ans, à supprimer un vomissement ancien, et enraya même chez celle-ci un ulcère commençant de la matrice (*Biblioth. méd.*, LXXVIII, 233). Il a été employé aussi contre le cancer ulcéré (*ibid.*, LIX, 396), et son extrait, donné à la dose de 3 grains, toutes les trois heures, s'est montré utile dans un cas de pyrosis accompagné de vomissement (*ibid.*, 1826, III, 122). On emploie fort peu cette plante aujourd'hui.

Le *Calendula pluvialis*, L., espèce vivace, à fleurs blanches, du Cap, qu'on cultive dans quelques jardins, est remarquable par les propriétés qu'ont ses fleurs de se fermer à l'approche de la pluie. Le *C. arvensis*, L., Souci des vignes, Souci des champs, est une espèce qui croît chez nous, plus petite dans toutes ses parties que celle des jardins, mais dont les propriétés paraissent les mêmes. Seulement, comme on emploie les fleurs, et qu'elles sont plus grandes dans ce dernier, on les préfère pour l'usage.

CALENDULINE. Geiger (*Diss. de calendulâ officinali*, Heidelb., 1818) a donné ce nom à un principe particulier, jaunâtre, transparent, friable, très-soluble dans l'alcool, dans les alcalis, d'où le précipitent les acides : c'est peut-être le principe actif du souci, *Calendula officinalis*, L., d'où il l'a retiré.

CALENDULA, seu CALTHA ALPINA, Off. V. *Arnica* (I, 419).

— PALUSTRIS, Off. Nom officinal du *Caltha palustris*, L.

CALENTURAS, *Palo de calenturas* (Bois de fièvre). Bois amer et fébrifuge, à écorce brune, épaisse et moins amère, des îles Philippines.

CALESANI, CALESJAM. Arbre du Malabar, de l'écorce duquel il découle un suc acerbe, usité dans la guérison des aphthes et des maux de gorge, le dévoiement, etc. Cette écorce pulvérisée, mêlée avec du beurre, forme une sorte d'onguent qu'on emploie en onction pour guérir les convulsions, les spasmes, etc. (Rhèede, *Mal.* IV, 67, t. 32).

CALFES-SNOWTE. Nom anglais de la cymbalaire, *Antirrhinum* (Linaria) *Cymbalaria*, L. (I, 356).

Cali, Kali. Synonymes d'*Alcali.*

Calices vomitorii. On nommait ainsi les gobelets faits d'*Antimoine*. Voy. I, 340.

Calichiri. Nom caraïbe du *Pterocarpus Ecastaphyllum*, L.

Calidris, en français Chevalier. Oiseau aquatique bon à manger, restaurant et fortifiant, selon Lémery. Il est devenu le type du genre Calidris (Cuvier), de l'ordre des Échassiers.

Caligni. Nom galibis du *Licania* (Hedycrea, W.) *incana*, Aublet.

CALLA. Genre de plantes de la famille des Aroïdes, de la gynandrie polyandrie. Le petit nombre d'espèces qu'il renferme présente les propriétés des *Arum* (I, 456); ainsi, le *C. æthiopica*, L., qu'on cultive dans les jardins pour la beauté de ses fleurs blanches en cornet, a des racines si âcres, qu'étant appliquées pilées sur l'épiderme, elles y font naître des ampoules. Cependant Sparmann dit que, au cap de Bonne-Espérance où croît cette plante vivace, les porcs-épics mangent ses racines (*Voyage*, I, p. 200). Le *C. palustris*, L., petite plante des marais de nos plus hautes montagnes, a des racines d'une saveur brûlante, qu'on pourrait employer comme vésicantes, à l'instar de celles des *Arum*. Cependant, lorsque les montagnes sont couvertes de neige, les ours les déterrent pour s'en nourrir (*Ann. du Muséum*, XVIII, 24).

Helenius (C.-H.). *Diss. de callâ. Aboæ*, 1782, in-4.

Callaluh. Nom malabar de l'*Amarantus oleraceus*, L., d'où vient sans doute le mot *Callalou*, qui est celui d'un mets indien dont il fait partie.

Callarias. Espèce de poisson. V. *Gadus Callarias*, L.

Calleirion. Nom présumé être celui du lys, *Lilium candidum*, L., dans Dioscoride.

Callesis. Nom présumé être celui du *Verbena-officinalis*, L., dans Dioscoride.

Callibios. Diphilus appelle ainsi un poisson fort bon à manger, mais qui nous est inconnu (*Dict. des Sc. nat.*).

CALLICARPA. Genre de plantes de la famille des Gattiliers, de la tétrandrie monogynie. Les fleurs du *C. acuminata*, Kunth, sont employées pour purger et provoquer la sueur, par les habitans de la Nouvelle-Grenade, voisins de Honda où croit cet arbrisseau, d'après M. de Humboldt (*Nova gen.*, II, 252). Les Javanais emploient comme émollient le *C. lanata*, Vahl, qui vient dans l'Inde; les Cyngalais en mâchent l'écorce lorsqu'ils n'ont pas de feuilles de bétel, et les Malais placent ce végétal parmi les diurétiques (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 180).

Callidunion. Un des noms arabes de la *Chélidoine*.

CALLIGONUM. Le *C. polygonoides*, Pallas (*Pallasia caspica*, L.), petit arbuste sans feuilles des sables de la Sibérie, fournit de sa

racine, lorsqu'on la coupe, une gomme claire, visqueuse, analogue à l'adraganthe, qui se renfle dans l'eau et se change en un mucilage doux, d'un jaune-brun; cette racine contient un principe colorant, jaune, analogue à celui des espèces du genre *Rheum*, genre qui appartient, comme le *Calligonum*, à la famille des Polygonées. Les Kalmoucks font des fumigations sèches avec le bois de ce végétal jeté sur les charbons, pour guérir les maux d'yeux. Ils mangent ses fruits hérissés, qui sont un peu acides, pour étancher leur soif (Pallas, *Voyage*, II, 473; V, 132).

Callimus. Nom du noyau mobile des *Ætites*.

Callion. Nom de l'alkekenge, *Physalis Alkekengi*, L., dans Pline.

Callipetalon. Un des noms de la quintefeuille, *Potentilla reptans*, L., dans Dioscoride.

Calliphyllum. Nom de l'*Asplenium Trichomanes*, L., dans Hippocrate (*Epid.*, lib. VII).

Callitriche. Nom de l'écuelle d'eau, *Hydrocotyle vulgaris*, L., dans Pline.

Callitrichon. Nom du capillaire, *Adiantum Capillus-veneris*, L. (I, 75).

Callyonimus. L'un des noms anciens du muguet, *Convallaria majalis*, L.

CALMANS, *Calmans*. Remèdes propres à diminuer le mal pour lequel on les prescrit. Cette définition montre combien doit être nombreuse la série des moyens auxquels on peut donner le nom de *Calmans*. Le calmant d'une fièvre aiguë, d'une inflammation, d'une névralgie, d'une hémorrhagie, ne saurait être le même; et, comme l'a fort bien observé M. le docteur Barbier, le mot *calmant* est conditionnel, et suppose qu'on approprie le médicament qu'on regarde comme tel, non-seulement à la maladie, mais à la phase de la maladie où on l'administre, etc.; de sorte qu'on peut dire, rigoureusement, qu'il n'existe pas une propriété calmante dans le sens absolu.

Cependant les calmans sont en général des anti-phlogistiques et des anti-spasmodiques. Les praticiens donnent surtout ce nom à ces derniers, et on sait que les substances les plus disparates en font partie, depuis la fleur du tilleul jusqu'au *castoreum* et à l'éther. Les opiacés sont regardés comme les plus certains de tous les calmans, quoique fort souvent, ainsi que cela a lieu pour beaucoup d'autres substances auxquelles on donne la même épithète, ils ne calment pas. V. *Anodyns* (I, 312) et *Sédatifs*.

Calmolea. L'un des noms italiens de la camelée, *Cneorum tricoccon*, L.

Calmus. Nom danois de l'*Acorus Calamus*, L.

Calochortus. Le *C. elegans*, Pursh., de la famille des Colchicacées, a les racines comestibles (*Flora of north Amer.*, I, 240).

Calombo. Synonyme de Colombo (racine de).

Calomel, Calomelanos, Calomelas, de Καλος, bon, et de Μελας, noir; anciens noms du sulfure noir de mercure, appliqués aujour-

d'hui, en dépit de l'étymologie, au proto-chlorure de mercure qui est blanc. On a nommé aussi *Calomelas ferrugineux* un hydrochlorate de fer et de mercure. V. *Mercure*.

CALONIA, Καλωνιτ. Sorte de myrrhe conseillée par Hippocrate; Myrrhe caloniene.

CALOPHYLLUM. Genre de plantes de la famille des Guttifères, de la polyandrie monogynie. Son nom vient de la beauté de ses feuilles qui sont grandes, ovales, fermes, d'un beau vert, et couvertes d'une multitude de stries fines et parallèles, de καλος, beau, et de φυλλον, feuille. M. De Candolle (*Prodrom.*, I, 562) prévient que les espèces de ce genre sont à peine distinctes; nous pensons qu'elles ne le sont nullement, et, sous le rapport médical surtout, nous croyons qu'on doit rapporter à la suivante tout ce qui a été dit sur le compte des *C. Calaba*, W., et *C. Tacamahaca*, W., qui n'en sont, suivant nous, que des variétés ou plutôt des synonymes; ce qui explique la confusion qu'on trouve dans les auteurs, qui donnent l'un de ces noms indifféremment au même végétal.

C. Inophyllum, L. Le nom spécifique de ce bel arbre à fleurs blanches indique des feuilles fibreuses, de ινος, fibre; il croît dans l'Inde, aux Antilles, et dans toutes les régions équatoriales, où il a reçu une multitude de noms, placés à leur ordre alphabétique dans cet ouvrage. La décoction de sa racine est bonne contre les vents (*Trans. phil. abr.*, I, 269). Le fruit, qui a la grosseur d'une petite prune, est un drupe ligneux, dont les amandes sont amères, et dont les Indiens, qui les mangent par fois, ainsi que les habitans des îles Philippines, expriment une huile verdâtre, légère, d'une odeur désagréable; l'application en est recommandée dans les affections rhumatismales et goutteuses (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 311). On dit même qu'on en mêle à l'huile de ricin qu'on envoie d'Amérique; on s'en sert pour la peinture, l'éclairage, etc. A Taïti, où l'arbre s'appelle *Toumanou*, les femmes mettent les noix du toumanou dans leurs vêtemens pour les parfumer; on s'en sert aussi pour enivrer le poisson, et les habitans retirent de ce végétal un principe textile peu employé (Lesson, *Voyage médical*, 44 et 175).

En faisant des incisions au tronc de cet arbre, on en obtient une résine que l'on croit être le tacamahaca de l'île Bourbon. Martius dit qu'au Brésil on en obtient aussi de cette manière; on en retire des écorces en les faisant légèrement chauffer (*Journ. de chimie médicale*, III, 548). V. *Tacamahaca*.

Un autre produit fourni par le *calophyllum*, est celui qu'on appelle *Baume vert*, *Baume Marie* (l'arbre s'appelle *Bois Marie* à Bourbon), *Baume Focot*, *Baume de Calaba*; il suinte du tronc, des

branches et même des feuilles. D'abord blanc, il passe au vert obscur; il est épais, tenace, reste liquide lorsque la température est au-dessus de 20 degrés, et se durcit au-dessous; frais, il donne de l'acide benzoïque, d'après M. Descourtilz, et répand une odeur suave qui a du rapport avec celle du citron (*Flore méd. des Antilles*, II, 30). On s'en sert aux Antilles à la place du baume de Tolu. Dans l'Inde, on l'applique sur les plaies pour en empêcher la putridité, etc. Nous pensons que ce baume est seulement l'état liquide de la résine appelée *Tacamahaca*.

Le genre *Balsamaria* de Loureiro (*Flore cochin.*, 574), comme il l'observe lui-même, est fondé sur le *calophyllum Inophyllum*, L.; il l'a établi à cause de ses étamines monadelphes, et de son calice à 4 sépales, tandis qu'on n'en accorde que deux au *C. Calaba*, dont on ne mentionne pas la polyadelphie, qui est d'Amérique, et qu'il déclare ne pas connaître. Nous avons sous les yeux cette prétendue espèce, et nous n'y voyons aucune différence d'avec celle de l'Inde, à laquelle nous la comparons.

Calorique, *Caloricum*, de *Calor*, chaleur. Nom qu'on donne à la matière ou à la cause de la *chaleur*. V. ce mot.

CALOSOMA. Genre d'insectes coléoptères, du sous-ordre des pentamérés et de la famille des Créophages. Une de ses espèces, le *C. sycophanta*, Fabr., paraît être un des buprestes des anciens; il vomit, lorsqu'on le saisit, une matière visqueuse, fétide, âcre et même corrosive, ce qui peut rendre ses morsures plus ou moins dangereuses.

Caltha. On trouve par fois ce nom dans les anciens auteurs pour désigner le souci, *Calendula officinalis*, L.

CALTHA. Genre de plantes de la famille des Renonculacées, de la polyandrie polygynie; les espèces qu'il renferme paraissent partager les propriétés délétères des renoncules. Le *C. bisma*, Hamilt., des monts Himalaya, dans le Népaul, offre des racines d'une amertume extrême; on s'en sert comme anti-fébrile. Le *C. codua*, Hamilt., des mêmes lieux, a des racines si énergiques, qu'on en empoisonne les flèches, ce qui l'a fait appeler *Herba toxicaria* par les Européens. Le *C. nirbisia*, Hamilt., autre espèce indienne, est encore employé dans la médecine des peuples de ces contrées reculées (*Bull. des sc. nat.*, Férussae, IV, 221).

Hamilton (F.). Note sur le genre qui renferme l'herbe toxicaria des monts Himalaya (*Edinburgh journal*, I, 249—1824.)

C. palustris, L., Souci d'eau, Populage, Populago, parce qu'elle croît parmi les peupliers (*Populus*). C'est une assez belle plante aquatique, à feuilles réniformes, qui fleurit au printemps, que l'on

dit âcre et vésicante ; elle est fort amère, et les bestiaux n'y touchent pas. On rapporte que, dans quelques cantons, on confit ses boutons floraux dans le vinaigre, comme les câpres, ce qui n'a rien d'étonnant, parce que dans leur premier développement les plantes ont moins de force, et que le vinaigre détruit encore l'acrimonie qui pourrait y exister. On dit aussi qu'on colore le beurre, avec les fleurs, d'un beau jaune, qu'offre cette plante.

CALUCU. Nom macassar du cocotier, *Cocos nucifera*, L.
CALUMBA. Nom espagnol et portugais du *Colombo*.
— ROOT. Un des noms anglais du *Colombo*.
CALUMBE, CALUMBO, CALUMBRA. Synonymes de *Colombo* (racine de).
CALUMBEUK. Un des noms arabes du *Bois d'aloès*.

CALUNDRONIUS. Pierre inconnue à laquelle, entre autres propriétés merveilleuses, on attribuait celle de chasser la mélancolie.

CALUNGEN, CALUNCIA, CALVECIA. Noms arabes du maranta, *Maranta Galanga*, L.
CALURANA. Nom cyngalais de l'*Helleborus niger*, L.
CALUWELL. Un des noms cyngalais du *Benjoin*.
CALVIVA. Nom suédois de la chaux, *Protoxyde de calcium*.

CALX, *Calx viva*, *Calx usta*. Noms latins de la chaux (V. II, 20). Les mots *Calx* et chaux servaient aussi jadis à désigner les oxydes obtenus par calcination, et même divers sels qui en offraient l'apparence ou dont la chaux est la base. De là les dénominations suivantes :

CALX ACETATA. Acétate de chaux.
— ANTIMONII. V. *Antimoine*, I, 342, 344, 349.
— — ABLUTA S. LOTA S. NITRATA. Antimoine diaphorétique lavé (I, 342).
— — HOFFMANNI. Sulfure d'antimoine et de chaux (I, 349).
— — NITRATA. Antimoine diaphorétique lavé et non lavé (I, 342).
— — PER SE. V. *Antimoine* (I, 344).
— — SULPHURATA. Sulfure d'antimoine et de chaux (I, 349).
— ARSENICI ALBA. Acide arsénieux (I, 430).
— CITRATA. Citrate de chaux. V. *Chaux*.
— EXTINCTA. Chaux éteinte ou hydrate de chaux (II, 21).
— HYDRARGYRI ALBA. Hydro-chlorate de mercure et d'ammoniaque insoluble.
— — RUBRA. Oxyde rouge de mercure.
— MERCURII. Proto-nitrate de mercure.
— — CINEREA. Sous-proto-nitrate de mercure.
— — VITRIOLATA. Sous-sulfate de mercure.
— SALITA. Hydro-chlorate de chaux.
— STIBII CUM SULPHURE. Sulfure d'antimoine et de chaux (I, 349).
— SULPHURICA. Sulfate de chaux.
— WISMUTHI. Sous-proto-nitrate de bismuth (I, 604).
— ZINCI. Protoxyde de zinc préparé par le feu.
— — PRÆCIPITATA. Oxyde de zinc précipité.

CALT. Nom indien de l'*Euphorbia Tirucalli*, L.

CALYPTRANTHES. Genre de plantes de la famille des Myrtes, de l'icosandrie monogynie : c'est un démembrement du genre *Myr-*

tus de Linné, formé des espèces de ce groupe dont le calice est couvert par une sorte de coiffe, *calyptra*. M. Saint-Hilaire, dans ses *Plantes usuelles des Brasiliens* (3e liv.), propose de remplacer, au Brésil, le girofle, *Caryophyllus aromaticus*, L., par les fruits du *Calyptranthes aromatica*, St.-Hil., qui y est indigène, et qui y sont connus sous le nom de *Craveiro da terra*; ils ont la saveur et l'arome, quoiqu'à un degré plus faible, du clou de girofle des Moluques. Nous avons reçu sous ce même nom, de M. Gomès, les calices ou clous d'un myrte qu'il appelle *Myrtus pseudo-caryophyllus*, dont il a donné la figure (*Obs. botanico-med.*, p. 42, t. 6.); ils ont le volume d'une tête d'épingle, et les divisions du calice sont au nombre de 4 bien formées, ce qui prouve que ce végétal n'appartient pas au genre *Calyptranthes*, et que, sous le même nom, il y a deux sortes de fruits. Les baies du *Myrtus pseudo-caryophyllus*, envoyées aussi par M. Gomès, ont la grosseur d'un pois. M. St.-Hilaire n'a pas vu les fruits de l'espèce qu'il indique. Nous soupçonnons que ces fruits sont ce qu'on appelle *Piment couronné*, qu'on trouve par fois dans le commerce, et dont l'origine était inconnue.

Le *C. caryophyllifolia*, W., végétal de l'Inde, a l'écorce astringente, et sa décoction est donnée, par les praticiens du pays, dans les fièvres et contre certaines maladies des intestins, à la dose d'une demi tasse deux fois par jour; elle est employée aussi pour déterger les ulcères (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 232).

Le *C. Jambolana*, W., est usité dans l'Inde inférieure comme rafraîchissant (*Id.*, 444). On le possède aux Antilles.

Calysaya. Une des sortes les plus estimées du quinquina jaune, qu'on croit appartenir au *Cinchona lancifolia*, Mutis. On l'appelle aussi *Calisaya jaune royal*, *C. de plancha*, *C. de Quito*, *C. de Santa-Fé*, etc.

Cam. Nom du nard dans la langue chinoise.

— sanh. Nom d'une espèce d'oranger à la Cochinchine.

— wood. Nom anglais du bois de *Baphia nitida*, DC, de la famille des Légumineuses (V. I, 546).

Camac. Nom arabe de la *Gomme arabique*.

Camacari. Marcgrave désigne sous ce nom un arbre du Brésil qui rend, par incision, un suc glutineux, d'abord incolore, puis un peu roux, dont on se sert pour se frotter les pieds, et en chasser les insectes qui y pénètrent (*Bras.*, 102).

Camachie pilloo, ou pillu. Nom tamoul de l'*Andropogon Schœnanthus*, L. (I, 289).

Camadjara. Nom javanais de l'*Andropogon Schœnanthus*, L.

Camalanga, Comolanga Cucurbitacée de Sumatra, dont on fait

une sorte de raisiné, comme on en fait dans nos campagnes avec le potiron (Rumphius, *Amb.*, V, 395, t. 143).

CAMAMILLA, CAMAMILLINA. Anciens noms de la camomille, *Anthemis nobilis*, L.

CAMANBAYA. Nom brésilien du *Tillandsia usneoides*, L.

CAMANDAG, CAMANDANG. Arbre des Philippines, dont le suc, appelé *Taguc*, sert à empoisonner les flèches (Camelli).

CAMANIOC. Variété douce du manioc, *Jatropha manihot*, L., dont la racine peut être mangée crue sans danger (*Journ. de pharm.*, III, 469).

CAMANU. Variété de goyave, dont l'écorce est fébrifuge, d'après Gomès (*Mém. sur les quinquina*, cap. III, t. 9).

CAMARA. Nom brésilien du *Lantana Camara*, L., qu'on étend par fois à plusieurs autres espèces du genre *Lantana*.

— PUGNACU. Nom brésilien d'un grand poisson bon à manger, qui paraît être le hareng cyprinoïde. V. *Clupea*.

CAMARÈS ou CAMAREZ (Eaux min. de). Camarès est un bourg de France du dép. de l'Aveyron, à 5 lieues de Saint-Affrique; sa principale source, connue sous le nom de ***Fontaine d'Andabre***, est située dans un vallon, au N.-O. de Sylvanès, qu'en sépare une chaîne de montagnes. L'époque de la découverte de cette source est inconnue. En 1670, l'Acad. roy. des sciences la rangeait au nombre des *plus considérables et des meilleures du royaume*. L'eau jaillit d'un rocher schisteux, et est reçue dans un bassin tout récemment construit. A cent mètres de là est un établissement formé depuis peu pour loger les buveurs. Un peu plus loin se trouvent, 1° une source acidule qui sort d'un bassin profond, située dans le lit du ruisseau d'Andabre; 2° la fontaine minérale de Prugnes ou Prugniez; toutes sont froides, claires, mousseuses, d'une saveur piquante agréable.

Les eaux d'Andabre, analysées déjà en 1776, par Malrieu, l'ont été de nouveau en 1826 par M. le docteur Coulet. Ce dernier a reconnu qu'elles contenaient leur volume environ de gaz acide carbonique; il y a trouvé de plus, pour 10,000 parties : carbonate de chaux, 2,051; carb. de magnésie, 1,526; carb. de fer, 0,565; sulfate de soude, 6,954; chlorure de sodium, 0,820; sous-carbonate de soude, 18,735; eau, 9,969,349. M. Henry fils observe (*Journ. de pharm.*, XIII) que le fer ne se trouve dans l'état naturel de ces eaux que protoxydé, et ne pourrait pas exister simultanément sous forme de carbonate avec le bi-carbonate de soude. Quoi qu'il en soit, ces eaux, fort analogues à celles de Seltz, sont aussi gazeuses qu'elles. M. le docteur Coulet pense même qu'elles méritent à plusieurs égards la préférence. Il en existe à Paris un dépôt. Quant à celles de Prugnes, on n'en a pas d'analyse récente; Malrieu les dit de même nature, mais bien moins riches en principes.

Des observations détaillées rapportées par M. Coulet, il résulte que les eaux d'Andabre sont particulièrement utiles dans les cas de débilité des premières voies, de névroses de l'estomac, d'affections bilieuses, d'engorgemens du foie ou du mésentère, dans les maladies des organes urinaires et utérins; dans celles enfin du système lymphatique. La saison des eaux est du 15 juin à la fin d'octobre. On ne les prend guère qu'en boisson, depuis 2 verres jusqu'à 2 ou 3 pintes; elles sont fort usitées des baigneurs de Sylvanès.

Poëme à la louange des eaux min. du Pont-de-Camarez. Narbonne, 1662, in-8. — Malrieu. Mém. sur les eaux min. de Sylvanès et sur les eaux min. froides de Camarès, etc. Toulouse, 1776, in-12. — Caucanas (P.). Traité anal. et pratique sur les eaux min. de Sylvanès et de Camarèz. Paris, an x, in-8. — Coulet (L.). Mém. sur les eaux min. gazeuses, ferrugineuses, d'Andabre, etc. Montp., 1826, in 8.

Camarigna, Camarina. Noms de l'*Empetrum nigrum*, L.

Camarilla. Nom espagnol du pouliot, *Teucrium Polium*, L.

Camaroch, Chamaroch. Noms persans de l'*Averrhoa Carambola*, L. (V. I, 508).

Camaru. Nom brésilien du *Physalis pubescens*, L.

Camaruma. Nom de la fève tonka, *Coumarouna odorata*, Aubl.

Camatchili. Nom que porte à Manille un *Inga*, qui est l'*Inga Camatchili*, Perrotet.

Camatan. Nom du benjoin à Sumatra.

Camaza. Nom d'un croton aux Philippines, *Croton Camaza*, Perrotet.

CAMBADAO (SANTA), en Portugal, dans la Beira. Le docteur F. Tavarès y indique, à Arganil, une source froide, sulfureuse et saline.

Cambaiba. Nom brésilien du *Curatella Cambaiba*, St.-Hil.

Cambang-Cuning. Nom malais d'une casse, dont les feuilles sont comestibles (*Dict. class.*).

Cambara. Nom malais du *Tacca phallifera*, Rumph. (*Amb.*, V, 306, t. 113, *malè*).

— maron. Nom que les nègres donnent à Bourbon à une fougère en arbre, *Cyathea excelsa*, Sw., usitée comme aliment.

Cambé, Canabou. Noms languedociens du chanvre, *Cannabis sativa*, L. C'est le canabé des Provençaux, le canapé des Italiens et le canamo des Espagnols.

Cambert. Nom brésilien du *Myrtus Pimenta*, L.

Cambo. Nom d'une variété odorante de thé, aussi nommé *Soumlo*.

CAMBO. Bourg de France (Basses-Pyrénées), à 3 lieues S.-E. de Bayonne, connu depuis long-temps par ses eaux minérales qui sont de deux sortes, les unes froides et ferrugineuses, nommées dans le pays *Bourdin-Iturria*, les autres, tièdes et sulfureuses, appelées *Ur-ona*, c'est-à-dire, *Eau bonne*. Ces eaux, soumises à l'inspection d'un médecin, sont très-fréquentées dans les mois de mai et de juin, et dans ceux de septembre et d'octobre : on y trouve des logemens convenables. M. Poumier en a donné l'analyse dans son ouvrage sur les eaux minérales des Pyrénées.

La source sulfureuse est à 18° R. M. Salaignac qui l'avait déjà examinée en 1810 (*Bull. de pharm.*, II), a récemment constaté qu'elle contient par litre : azote avec des traces d'oxygène 0,0340

grammes ; acide hydrosulfurique 0,0084 ; acide carbonique libre, 0,0049 ; sulfate de magnésie, 0,4960 ; carbonate soluble de magnésie, 0,1256 ; carbonate soluble de chaux, 0,3159 ; sulfate de chaux, 0,9300 ; alumine, 0,0160 ; oxyde de fer, 0,0006 ; matière végétale soluble dans l'eau, 0,0260 ; mat. vég. insoluble dans l'eau, 0,0060 ; silice, 0,0120. Cette eau passe pour fortifiante et un peu laxative ; on l'administre particulièrement dans les cas de chlorose et de suites de fièvres intermittentes, soit en boisson, à la dose de quelques verres, soit en bains, dont on élève la température. T Bordeu en a parlé dans sa 21e *Lettre sur les eaux min. du Béarn.*

La source ferrugineuse, usitée seulement en boisson, est indiquée contre la débilité des voies digestives, les affections hystériques et hypochondriaques, les écoulemens blancs, etc. M. Salaignac, qui en a fait aussi deux fois l'analyse, et qui a examiné le dépôt qu'elles forment, y a trouvé, par pinte : gaz azote mêlé d'oxygène, 0,0270 ; acide carbonique, 0,3200 ; carbonate de fer, 0,0500 ; sulfate de chaux, 0,0266 ; hydro-chlorate de chaux, 0,0133 ; matière végétale et silice, des traces.

On trouve à la suite du nouveau travail de M. Salaignac (1827), deux notices sur l'emploi des eaux de Cambo, l'une de M. Ducasse, l'autre de M. Camino ; celle-ci contient des observations de dartres, d'ulcères, de scrophules, de catarrhes, etc., guéris par leur usage.

Laborde. Essai sur les eaux de Cambo et de Villefranche. Bayonne, 1766, in-12. — Lebenf. Analyse des eaux sulfureuses et ferrugineuses de la commune de Cambo. Bayonne, 1804, in-4.

CAMBOGIA. Les espèces de ce genre, qui appartient à la famille des Guttifères, à la polyandrie monogynie, et qui est congénère du *Garcinia*, ont un suc jaune qui, en se concrétant, donne une substance analogue à la gomme-gutte ; on a même long-temps attribué cette gomme résine, qu'on sait aujourd'hui être produite par le *Stalagmitis cambogioides*, Kœnig, au *Cambogia Gutta*, L. qui est le *Garcinia* (Mangostana) *Cambogia*, Poiret. Le nom de *Cambogia* vient de *Camboye*, royaume d'Asie.

CAMBON, en France, à 2 lieues de Milhaud, près du village de la Crasse. Carrère (*Cat.*, 513) y indique une source d'eau minérale froide.

CAMBONES. Bourg de France à 3 lieues de Castres (Gironde), près duquel Carrère indique une source froide et ferrugineuse, appelée *Férouse* (*Cat.*, 492).

CAMBOU. Nom tamoul du sorgho à épi, *Holcus spicatus*, L.

CAMBOUIS. Axonge rance imprégnée d'oxyde de fer, qui a servi à graisser les essieux des voitures. C'est le remède de quelques char-

latans pour résoudre certaines tumeurs indolentes, les hémorrhoïdes entr'autres, ou hâter la maturité des abcès.

CAMBOI. Pison désigne sous ce nom deux espèces d'*Eugenia*, qu'il appelle *Myrte sauvage*, et qu'il assure avoir les propriétés du *Myrtus communis*, L. (*Bras.*, 82).

CAMCHAIN, CAMPSIT. Variété d'orange très-estimée à la Cochinchine et au Tonquin.

CAMEAA. Nom malabar de la *Canelle*.

CAMEACTIS. Nom arabe de l'Yèble, *Sambucus Ebulus*, L.

CAMEDRIO. Nom italien, espagnol et portugais du *Teucrium Chamædrys*, L.

CAMEELELOM ou CAMEELBLOM STER. Noms danois du *Matricaria Chamomilla*, L.

CAMEELLING. Fruit de Sumatra, dont on mange l'amande, d'après Marsden.

CAMEHUIA. V. *Memphites*.

CAMEL. Nom anglais du chameau, *Camelus bactrianus*, L.

CAMELÉE. Nom du *Cneorum tricoccon*, L.

CAMÉLÉON. V. *Lacerta Chamæleo*, L.

— BLANC. Nom du *Carlina acanthifolia*, All.

CAMELINE. Nom du *Myagrum sativum*, L., *Camelina sativa*, DC. On le cultive en grand en Flandre, pour extraire de ses graines une huile qui sert à l'éclairage; on peut rouir ses tiges et filer le tissu qu'on en retire (*Flore méd.*, II, 119).

CAMELLIA. Les espèces de ce genre de plantes, de la famille des orangers, de la monadelphie polyandrie, sont remarquables par la beauté de leurs fleurs et de leurs feuilles persistantes, ce qui fait cultiver surtout chez nous dans l'orangerie, le *C. japonica*, L.; il est même vulgaire aujourd'hui chez le moindre amateur; ses fruits ont les graines oléifères, et on en retire, au Japon, une huile comestible. On vante beaucoup sous ce rapport le *C. oleifera*, que l'on dit supérieur, pour cette production, à l'olivier même, et qu'on espère pouvoir cultiver en grand dans le midi de la France. Les feuilles du *C. Sasanqua*, Thunb., sont employées par fois à la place de celles du thé, genre très-voisin de la même famille, à la Chine et au Japon, substitution qui ne présente aucun inconvénient manifeste, et qui fait donner à cette espèce, dont les feuilles sont aromatiques, tandis qu'elles sont inodores dans le *C. japonica*, le nom de *Camellia-thé*. A la Chine, les femmes se parfument les cheveux avec la décoction des feuilles de cette plante, et on les mêle par fois dans le thé pour l'aromatiser.

CAMELO. Nom italien du *Chameau*.

CAMELOPARDALIS. Nom d'un genre de Mammifères ruminans, qui paraît ne se composer que d'une seule espèce, originaire d'Afrique, et aujourd'hui bien connue sous le nom de *Girafe* (*C. girafe*, L.). Lémery dit que les cornes et les ongles de cet animal sont bons contre

l'épilepsie, le cours de ventre, et pour résister au venin, ce qu'on a dit des cornes et des ongles de la plupart des quadrupèdes, et ce qui ne paraît vrai d'aucun.

CAMELSTRO. Ancien nom allemand de l'*Andropogon Schœnanthus*, L.

CAMELUS, Chameau. Genre de grands mammifères de l'ordre des Ruminans.

C. bactrianus, L., Chameau proprement dit, et *C. Dromedarius*, L., Dromadaire. Ces deux espèces ou races ne semblent guère différer l'une de l'autre que parce que la première porte deux bosses sur le dos, et que la seconde n'en a qu'une. Leur lait est la nourriture ordinaire des Arabes, qui, au rapport de Prosper Alpin, l'emploient en outre, comme nous le lait de vache, dans le traitement de diverses maladies. La chair des jeunes individus, aussi saine dit-on qu'agréable, est analogue à celle du veau; la langue surtout passe pour un morceau fort délicat. On a recommandé la graisse de ces animaux comme adoucissante, leur sang contre la dysenterie, et, en fomentation sur l'hypogastre, comme emménagogue; leur fiel, incorporé au miel, contre l'esquinancie, quoique, suivant l'observation de M. H. Cloquet, ces animaux soient dépourvus de vésicule biliaire; leur cervelle, contre l'épilepsie; les poils de leur queue, portés en amulette, contre les fièvres quartes; leur urine pour nettoyer les dents; leur fiente comme vulnéraire, détersive et résolutive, etc. (*Suite de la mat. méd.* de Geoffroy, XIV, 138, et *Faune méd.*, IV, 21). La suie provenant de la combustion de cette fiente servait jadis à la préparation du sel ammoniac (V. I, 146).

Les *C. Ilacma* et *Vicunna*, L, connus sous les noms de *Lama* et de *Vigogne*, ont été particulièrement cités comme fournissant des *Bézoards orientaux* (V. I, 592).

CAMEPITEOS, CAMEPIZIO. Noms espagnol et italien du *Teucrium Chamæpitys*, L.

CAMERARIA. Ce genre, de la famille des Apocynées, de la pentandrie monogynie, a le suc laiteux de l'une de ses espèces, le *C. latifolia*, L., si vénéneux, que les naturels des Antilles et de l'Amérique méridionale, où elle croît, y trempent le bout de leurs flèches pour tuer les singes, lorsqu'ils en font la chasse; la chair de ces animaux est néanmoins bonne à manger (*Flore méd. des Antilles*, III, 187).

CAMERISIER. Nom de plusieurs espèces du genre *Lonicera*, dont on a formé le genre *Xylosteon*.

CAMFORA. Nom italien du *Camphre*.

CAMHA. Un des noms arabes de la truffe, *Tuber cibarium*, Pers.

CAMIFITIUS Nom de la germandrée, *Teucrium Chamædrys*, L., en Barbarie.

CAMIL BLOMMOR. Nom suédois de la camomille, *Anthemis nobilis*, L.

CAMIRI. Un des noms japonais de l'*Aleurites triloba*, Forst. (V. I, 161).

Camium, Camom. Noms arabes du cumin, *Cuminum Cyminum*, L.

Camlt. Nom irlandais de l'abeille domestique, *Apis mellifica*, L.

Cammaron. Nom sous lequel on croit que Pline désignait la plante appelée par Linné *Arnica scorpioides* (V. I, 423).

Cammetti. Arbre du Malabar, de la famille des Euphorbiacées, dont la décoction des feuilles est bonne pour déterger les ulcères anciens et vermineux; le bain préparé avec cette décoction est utile contre la goutte : les pilules dans lesquelles entre son suc laiteux, sont usitées dans l'hydropisie (Rhèede, *Hort. mal.* V, p. 89, t. 45).

Cammock. Nom anglais de l'*Ononis arvensis*, Murr.

Cammon. Nom hébreu du *Cuminum Cyminum*, L.

Camolsbay. Un des noms anglais de l'*Andropogon Schœnanthus*, L.

Camomele. Nom de la matricaire *Matricaria Chamomilla*, dans le midi de l'Europe.

Camomen. Nom qu'on donne à la cameline, *Camelina sativa*, DC., en Flandre.

Camomilla fetida. Nom italien de la maroute, *Anthemis Cotula*, L.

— odorata. Nom italien de la camomille romaine, *Anthemis nobilis*, L.

Camomille, Camomille noble, Camomille romaine. Noms de l'*Anthemis nobilis*, L. (V. I, 314). On donne par fois aussi le nom de *Camomille* au *Matricaria Chamomilla*, L.

Camomille foetide, puante. Noms de l'*Anthemis Cotula*, L. (V. I, 314).

Camomille de picardie. Un des noms de la cameline, *Myagrum sativum*, L. [1].

CAMOSIERS, à 2 lieues de Marseille, en France. Raymond, cité par Carrère (*Cat.*, 436), y a signalé une source froide, saline et sulfureuse, dont il vantait l'efficacité contre les dartres et la gale.

Camotes. Nom américain de variétés recherchées de la patate, *Convolvulus Batatas*, L.

CAMPAGNE. Village de France (dép de l'Aude), à 1/2 lieue d'Esperazat et à une lieue 1/2 d'Aleth, près duquel existent 2 sources salines et ferrugineuses, à 22° R., regardées comme toniques, et usitées dans le traitement de l'atonie des premières voies, du carreau, de l'hypochondrie, des écoulemens chroniques et même de la goutte, des maladies de peau et de la stérilité. On fait usage de ces eaux en boisson, de juin à octobre ; elles passent pour nuisibles au début de la phthisie pulmonaire. C'est à Esperazat que logent les buveurs. D'après l'analyse de MM. Estribaud, Fréjacque et Reboulh (*Ann. de chimie*, LXXXVII, 293), 50 litres de ces eaux contiennent : acide carbonique, 2 décimètres cubes; muriate de magnésie, 5 grammes 2 décigr.; muriate de soude, 2 gr.; sulfate de magnésie, 19,4; carbonate de magnésie, 10; c. de chaux, 6; c. de fer, 22; silice et perte, 5.

Campainhas. Nom portugais du muguet, *Convallaria majalis*, L.

---

[1] Nous craignons que ce nom ait trompé ceux qui nous ont assuré que les graines de l'*Anthemis nobilis*, L., donnaient une huile grasse. (V. *Anthemis*, I, 315).

Campana, Campane. Cloche dans les dialectes du midi, d'où on a donné ce nom à diverses fleurs en cloche, telles que le *Narcissus Pseudo-Narcissus*, L.; on l'a étendu à l'*Inula Helenium*, L., dont la fleur forme une sorte de corbeille.

Campanettas, petite cloche. Nom du *Convolvulus arvensis*, L., dans le Midi.

CAMPANULA. Ce genre, de la pentandrie monogynie, dont le nom vient de la forme de cloche de ses fleurs, donne le sien à une famille naturelle; il présente un grand nombre d'espèces qui n'offrent point de propriétés médicales, car nous doutons beaucoup de la propriété anti-rabienne qu'on accorde au *C. glomerata*, L., parmi le peuple, en Russie, au dire de Martius (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XIII, 354). On mange en Sibérie, cru ou cuit, le *C. liliifolia*, L., qui vient aussi dans les Pyrénées. En France, on fait de même des pousses et des racines du *C. Rapunculus*, L., connu sous le nom de *Raiponce*, qui croît dans nos prés, et dont on fait au printemps une grande consommation en salade. Le *C. Trachelium*, L., Gantelée, Gant de Notre-Dame, qui vient en Europe, dans les bois, le long des haies, a ses racines également alimentaires. La plante passe pour vulnéraire, astringente, antiphlogistique.

CAMPANULACÉES. Famille naturelle de la tribu des dicotylédones, à fleurs monopétales, marcescentes, à étamines périgynes, appartenant à la classe IX de la méthode de Jussieu. On a distrait de cette famille les Lobéliacées, plantes âcres et par fois vénéneuses, à corolle irrégulière; les Goodénoviées et les Stylidiées, aussi à corolle irrégulière. Les Campanulacées vraies, sont des herbes à feuilles alternes qui présentent un suc blanc, moins amer que celui des Chicoracées (il prend de l'âcreté lorsque la plante vieillit), n'offrant point de propriétés médicales sensibles. Lorsque ces plantes sont jeunes, elles peuvent être mangées, ainsi que leurs racines, comme cela a lieu pour le *Trachelium*, plusieurs campanules, des *Phyteuma*, etc.

Campanule. V. *Campanula.*

Camparole. Un des noms de l'*Agaricus campestris*, L., dans quelques parties de la France.

Campêche. Nom abrégé qu'on donne par fois au bois de campêche, *Hæmatoxylon Campechianum*, L.

Campecheknout, Campechetraed, Campescheholz, Campeskeiraet. Noms hollandais, suédois, allemand et danois du *Bois de Campêche.*

Campechium. Nom donne primitivement à l'*Hématine.*

Campfor, Camphora. Noms anglais et russe du *Camphre.*

Camphorique (acide). V. *Acide camphorique* (I, 31).

CAMPHOROSMA. Genre de plantes de la famille des Arroches, de la tétrandrie monogynie.

C. monspeliaca, L., Camphrée (*Flore méd.*, II, t. 91). Cet arbrisseau, qui a le port d'une bruyère, croît dans le midi de l'Europe, la Provence, etc.; ses feuilles nombreuses et subulées exhalent, dit-on, étant froissées, une odeur de camphre que la culture leur fait perdre. Pallas affirme, et nous partageons son opinion, qu'il ne sent jamais le camphre. Burlet (*Acad. des Sc.*, p. 53; 1703) le vante dans l'asthme pituiteux, et comme expectorant, à la dose d'une once bouillie dans une pinte d'eau. M. Bodard assure que la camphrée est utile dans la coqueluche et les métastases goutteuses du poumon (*Cours de bot. méd.*, etc., II, 214). Gilibert la préconise comme diurétique et sudorifique, dans les hydropisies, le rhumatisme, les dartres, etc.; malgré ces assertions, la camphrée est aujourd'hui inusitée, et il faut avouer qu'étant sans saveur et sans odeur, appartenant à une famille dénuée à peu près de propriétés médicales, l'analogie ne permet pas de croire que l'oubli où elle est soit injuste. Dans le midi de la France, et surtout en Espagne, on s'en sert encore quelquefois.

CAMPHRE. Substance résinoïde, *sui generis;* sorte d'huile volatile, concrète, transparente, incolore, d'une odeur particulière, pénétrante, diffusible, se volatilisant à la température de l'atmosphère, fournie par des végétaux nombreux, dont elle est regardée comme un produit immédiat.

Cette substance, inconnue aux Grecs et aux Romains, a été connue des Arabes (Matth., *sur Diosc.*), qui la nommaient *Kaphur*, *Kamphur*, d'où on a fait *Camphora* et Camphre; elle est appelée *Barros*, ou *Capour barros*, par les Malais; *Iono*, par les habitans de Sumatra, etc.

Végétaux qui donnent du camphre. Le plus anciennement connu est le *Laurus Camphora*, L., arbre considérable du Japon, de la Chine, où il s'appelle *Tchang*, et qui se retrouve dans l'Amérique septentrionale où il ne donne pas de camphre. Il fournit le camphre dit du Japon, plus rare et plus cher dans le commerce que celui de Java. On retire, en outre, des fruits de ce camphrier, une huile grasse, analogue à celle de notre *Laurus nobilis*, L., dont on use au Japon pour l'éclairage (Thunb., *Voyage*, IV, 50). Cullen paraît l'avoir employée avec succès dans le rhumatisme (*Mat. méd.*, II, 321). Le camphre de Java est extrait d'un végétal dont on ne connaît que le fruit. Étudié et figuré par Gaërtner dans la collection de Banks, appelé par lui *Dryobalanos aromatica* (*D. Camphora*, Coleb., et *Pterigium teres*, Correa, *Annal. du Mus.*, VIII, 397, t. 65), cet arbre, également de la famille des Laurinées, croît seulement à Bornéo et à Sumatra, mais on en apporte le produit à Java, d'où il est

renvoyé en Europe, en tonneaux; il forme la majeure partie de celui qu'on y emploie; il est en grains semblables à du sel demi-blanc, ce qui oblige de le purifier. Il ne faut pas confondre cet arbre, comme l'ont fait quelques personnes, avec le *Shorea robusta*, Roxb. La racine du canellier fournit aussi une grande quantité de camphre, qui entre également dans le commerce. Dans l'Amérique méridionale, on obtient du camphre d'un végétal inconnu, appelé *Carate* par les habitans (V. une note du docteur Marsillac sur le camphre d'Amérique, *Méd. éclair. par les sc. physiq.*, III, 65). Zea dit que ce nom est celui de la petite vérole, parce que cet arbre, de Santa-Fé, a l'écorce tachée comme la peau dans cette maladie; il croit même qu'il y a deux arbres qui donnent le camphre de Santa-Fé, qu'on ne connaît pas encore dans le commerce,

D'autres végétaux contiennent du camphre, mais en trop petite quantité pour qu'on trouve de l'avantage à l'en retirer; tels sont les racines du *Cassia lignea*, du sassafras, du galanga, de la zédoaire, du gingembre, les semences de cardamome, etc. Nos plantes européennes en recèlent aussi, comme les racines d'aunée, les graines de poivre long, etc. Ce sont surtout les huiles essentielles des labiées, comme l'a remarqué M. Proust (*Annal. de chimie*, IV, 180), qui en contiennent en quantité assez notable, telles que celles de sauge, de thym, de romarin, de menthe poivrée, etc.; celle de lavande n'en donne pas moins du quart de son poids. La quantité déposée est d'autant plus grande dans ces huiles, que la température a été plus élevée; du reste, il n'est pas certain, d'après les recherches de M. Boullay (*Journ. de pharm.*, XIV, 497), que ces produits, d'apparence camphrée, soient identiques avec le camphre proprement dit. Quelques végétaux, de la famille des Composées, offrent une odeur de camphre qui semble y dénoter aussi la présence de ce principe, tels sont l'aurone, l'aunée (la racine), les *Osmites camphorina*, L. et *Bellidiastrum*, L., l'*Unxia camphorata*, L. F., le *Tarchonanthus camphoratus*, etc. Voyez la dissertation publiée par Grunow, en 1780, sur le camphre fourni par d'autres plantes que le *Laurus Camphora*, L.

Kind a obtenu une sorte de *Camphre artificiel* (V. ce mot) en faisant passer du gaz acide hydro-chlorique dans l'essence de térébenthine (Voyez *Annal. de chimie*, LI, 270; *Mém. de la Soc. d'Arcueil*, II, 23, et le Mém. de M. Houton Labillardière, *Journ. de pharm.*, janvier 1818), ce qui a porté M. Thénard à croire que le camphre n'est que la combinaison d'une huile essentielle avec un acide végétal.

Extraction du camphre. Il sort, à l'aide d'incisions faites à l'arbre,

d'abord liquide, puis coucret; mais ce produit rare et recherché serait insuffisant pour les besoins de la médecine. On y supplée, en faisant bouillir les branches de l'arbre, et le tronc même coupé en morceaux, dans des vases fermés où le camphre se volatilise, et est reçu dans la paille de riz placée dans les couvercles, d'où on le détache ensuite. Cette opération, que l'on varie suivant les lieux, se fait avec des soins particuliers, dont on peut voir le détail dans Kœmpfer, *Amœnit. exot*, 770, et dans la *Description de la Chine*, par Grosier (I, 495). On trouve aussi du camphre en morceaux dans le cœur de l'arbre, et on en extrait par fois jusqu'à 10 et 20 livres d'un seul (Roxb., *Corom.*, III); on l'en sépare en fendant l'arbre, et on le purifie ensuite. Cette sorte est très-précieuse, fort recherchée des Japonais, etc., et bien plus odorante que celle qu'on extrait par la chaleur. On parle aussi dans les auteurs de camphre en aiguilles, qui ne peut provenir que de la sublimation de cette substance. Le camphre cristallisé est en petites tables à six pans, dont deux, opposées l'un à l'autre, sont plus larges. Ces cristaux sont transparens et très-brillans, d'après John, de Berlin; le camphre forme aussi par fois des octaëdres aplatis.

Raffinage du camphre. Tout le camphre qui nous arrive de l'Inde, qu'il soit des possessions anglaises ou hollandaises (ce dernier est toujours moins impur), est en tonneaux, en grains plus ou moins gros. Bien qu'on le sublime dans le pays avant de le mettre dans le commerce, il a toujours besoin d'un nouveau raffinage. Les Vénitieus d'abord, lorsqu'ils faisaient le commerce des Indes par Alexandrie, les Hollandais ensuite, lorsqu'ils eurent des établissemens dans ces régions, étaient en possession de raffiner le camphre, par des sublimations réitérées, et le livraient dans la droguerie en gâteaux demi-sphériques. On le sublime aussi à Berlin, en Angleterre, etc. Depuis quelques années on le raffine à Paris avec plus de soin encore que dans aucun de ces pays, et M. Clémandot a publié, dans les *Ann. de chimie* (VIII, 75), une note où il expose les procédés qu'il emploie avec succès pour cette opération.

Propriétés physiques du camphre. Celui qui est purifié par la sublimation est d'un blanc de glace, demi-transparent, léger, d'apparence grasse, d'une odeur forte et pénétrante, qui reste aux doigts et se répand au loin. Mis dans la bouche, il offre une saveur fraîche un peu âcre, analogue à celle que laisse l'eau de menthe poivrée, sans amertume marquée; il s'aplatit sous la dent, et ne se dissout que peu à peu dans la salive. Placé sur l'eau, qu'il surnage, il y éprouve d'abord un tournoiement marqué, qui cesse lorsque le morceau s'est imbibé du liquide qui le fait enfoncer à fleur d'eau:

placé dans un vase sec non fermé, il se volatilise peu à peu, sans laisser de trace de son existence; dans un vase fermé, il se sublime en partie. Le camphre brûle en se fondant, et répand une flamme blanche et une fumée épaisse, piquante, très-odorante.

Propriétés chimiques. Par des distillations répétées avec une terre bolaire, on parvient à réduire le camphre en une sorte d'huile (*Annal. de chimie*, XXXIV, 46). Le camphre n'est que peu soluble dans l'eau, puisque celle qui est bouillante n'en dissout qu'un grain par once, d'après John, et l'eau froide, demi-grain. Il est très-soluble dans l'alcool et les huiles, et peut être facilement divisé et suspendu dans les liquides aqueux, au moyen de la gomme et du jaune d'œuf. Il est inattaquable par les substances salines et terreuses. Les acides le dissolvent, à l'exception du nitrique, qui ne le dissout qu'en partie, et qui transforme l'autre, qui surnage, en ce qu'on a appelé improprement *Huile de camphre*, qui a eu quelque emploi médical extérieur, mais dont on a fait voir le danger (*Annal. de chimie*, IV, 180). Distillé avec le même acide, on en obtient l'acide camphorique (V. I, 31).

Thomson a trouvé le camphre composé, sur mille parties, de carbone, 738; hydrogène, 144; oxygène et perte, 118 (*Ann. of philos.*, etc., mai 1820).

Action du camphre sur le corps humain. Le docteur Alexandre, d'Edimbourg, ayant donné 2 gros de camphre dans une maladie inflammatoire chez un sujet de 28 ans, le pouls, qui offrait 77 pulsations, tomba en dix minutes à 70; une demi-heure après, revint à 77, et, deux heures plus tard, il battit 103; le malade eut du délire, des mouvemens convulsifs et les symptômes d'une sorte d'empoisonnement. Au bout de cinq heures, le pouls se ralentit graduellement; le sujet éprouva un froid extérieur, qui se dissipa en buvant du thé chaud, et le mal se termina, après le vomissement du camphre qu'il procura, par des sueurs abondantes. A un scrupule, le pouls et la chaleur baissèrent seuls (*Trans. philos.*, 1767). Le docteur Bergouzi (*Journ. gén. de méd.*, LVII), d'après des expériences sur l'action du camphre, faites sur lui-même au nombre de 8, est porté à conclure que cette substance est un stimulant, mais dont l'action est peu durable. M. Coruzzi prétend que c'est un coutro-stimulant. Aussitôt que le camphre est arrivé dans l'estomac, il y produit une sensation de chaleur qui se répand dans les organes; il donne à la sueur, et même à la transpiration, l'odeur qui lui est propre et qui ne se communique jamais à l'urine. Il peut même causer une sorte d'ivresse, du délire, etc. Un homme, qui avait avalé par mégarde deux scrupules de camphre dissous dans de l'huile

d'olive, eut des vertiges, les extrémités se refroidirent, une grande anxiété et une sueur froide de la tête se manifestèrent, ainsi qu'un léger délire, accompagné de somnolence; le pouls était petit, languissant. A ces symptômes succéda bientôt une grande chaleur, un pouls plus accéléré, des urines rouges, etc. Ces accidens cessèrent peu à peu, ainsi que le spasme pour lequel il avait pris ce médicament (F. Hoffmann, *Consult.*, sect. I, c. XIX). Voyez aussi *Bibl. méd.*, LX, 366, et *Journ. gén. de méd.*, LXXX, 177.

Le camphre donné aux animaux les fait périr, si on lie l'œsophage; autrement il est vomi et les accidens cessent. Trois gros donnés à un chien faible, avec la précaution de la ligature, le firent mourir en une demi-heure, après avoir causé des accidens convulsifs remarquables (Orfila, *Toxicol.*, Ire éd., II, 2e part., p. 15).

On doit conclure, de ces expériences, que le camphre est un excitant très-marqué, qu'il agit par fois comme irritant, et même comme poison, si on le donne à très-haute dose. Il paraît cependant que, prescrit en quantité peu considérable, il calme et apaise l'excitation; que, surtout, il ralentit la circulation. Il y a lieu de croire que dans les affections avec stupeur et dans les ataxies fébriles et nerveuses, il peut être donné à haute dose sans produire les ravages qu'il cause dans l'état sain, et surtout dans l'état inflammatoire. Cullen, qui regarde le camphre comme un sédatif très-marqué, attribue même la mort des animaux à sa puissance sédative; et Collin, qui a donné jusqu'à une demi-once de camphre par jour, dit (*Obs. circa morbos acutos et chronicos*, P. III) n'avoir pas vu, à cette dose, le pouls devenir plus fréquent. Si on objecte à Cullen les traces d'inflammation laissées après la mort des animaux, il répond que cette inflammation n'est pas directe, puisqu'elle ne peut avoir été produite dans le peu de temps qui s'est écoulé entre l'ingestion du camphre et la mort, etc. Enfin, la propriété sédative du camphre était tellement établie parmi les anciens praticiens, que l'école de Salerne a prétendu que son odeur seule éteignait l'action des organes générateurs : *Camphora per nares, castrat odore mares*. On l'a vu cependant quelquefois, dans les cas d'uréthrite, produire un priapisme très-douloureux (*Journ. gén. de méd.*, CV, 216); et il est des auteurs qui le citent comme aphrodisiaque. Voyez du reste les expériences favorables de Jonhston et Bartlett (extr., t. X, du *Journ. des Sc. méd.*) sur l'emploi du camphre dans le traitement de la gonorrhée.

Emploi médical du camphre. La propriété antispasmodique était la plus généralement attribuée au camphre, ce qui l'a fait prescrire dans les affections nerveuses, ou les maladies fébriles, accompagnées d'épiphénomènes nerveux, ataxiques, etc. Ainsi, on l'administre,

soit seul, soit associé au nitre, ou à des médicamens sédatifs, dans les pyrexies graves, avec paroxysmes où le désordre des fonctions nerveuses est considérable. On le donne par la bouche, ou préférablement en lavement dans ce cas, et on le continue tout le temps que cet état existe, après s'être assuré, autant que possible, qu'il ne s'accompagne pas d'inflammation locale, etc. M. Laverdai a indiqué les contre-indications du camphre dans les fièvres (*Action du camphre dans les fièvres adynamiques*, Thèses de l'école de Paris, 1815, n° 63). M. Richard (*Essai sur l'usage clinique du camphre*, Montpellier, 1813; Thèse) l'a donné à haute dose (depuis un gros jusqu'à une demi-once en 24 heures) dans certaines fièvres adynamiques, et toujours avec succès.

C'est dans les névroses non fébriles qu'on fait l'emploi le plus ordinaire du camphre, associé à d'autres antispasmodiques. On le prescrit dans la plupart de ces maladies, comme l'épilepsie, l'hypochondrie, l'hystérie, la manie, et même dans les névralgies, où on le porte à des doses assez élevées. On trouve cependant un cas d'épilepsie attribuée à ce médicament dans une thèse soutenue en 1824 à notre Faculté (n° 110, p. 25). Avenbrugger a publié des observations sur la propriété *spécifique* du camphre dans la manie (1776). M. Fodéré (*Mém. de méd. prat.*, 52) parle, d'après sa propre observation, de l'*excellence* du camphre comme calmant, à la dose de 24 à 48 grains par jour, et (p. 68), de son union avec le quinquina. On peut voir dans la clinique de M. Andral fils (I, 158 et suiv.) de curieuses remarques sur ce sujet.

On conseille l'emploi de ce médicament dans les affections goutteuses (nous avons connu des gens qui en portaient dans leurs chaussons pour se préserver de la goutte) et rhumatismales. Plusieurs auteurs l'ont administré en vapeur pour cette dernière maladie. On peut consulter le travail de M. Delormel sur l'application du camphre en vapeur contre le rhumatisme (*Journ. gén. de méd.*, CVII, p. 3 —1829), et celui de M. Dupasquier, sur le même sujet, inséré dans la *Revue médicale* (1826, p. 218). M. Chèze a publié des observations sur l'efficacité du camphre dans le rhumatisme aigu (Paris, 1808; Thèse).

M. Grimaud a fait connaître six cas de névralgies et de rhumatismes guéris par le camphre associé à la jusquiame noire et au gayac (*Nouv. Journ. de méd.*, III, 32). On l'a donné encore, avec non moins de succès, dans des paralysies rhumatismales.

Ring a trouvé le camphre un très-grand calmant dans le cas de menstruation difficile, douloureuse, donné à la dose de 10 grains par jour avec du sucre (*Ann. de Montp.*, 1806, p. 16).

Dans les affections catarrhales, muqueuses, dans l'asthme humide, on a employé plusieurs fois avec succès le camphre à petites doses, associé à des préparations béchiques, etc. Pringle, Moscati et Brera, ont vanté les propriétés anti-helmintiques de ce médicament et la faculté qu'il a d'empêcher le retour des vers intestinaux. On le donne en lavement, ou dissous dans de l'eau très-froide, à l'aide de la gomme. Bremser l'a également employé comme un bon vermifuge (*Traité des vers intest.*, p. 421).

Comme anti-putride et anti-gaugréneux, le camphre a été conseillé depuis long-temps. C'est même autant contre la putridité qu'on le prescrit dans les fièvres de mauvaise nature, que comme sédatif; mais alors il faut le donner à haute dose. Collin a poussé son usage dans ce cas jusqu'à celle de 2 et de 4 onces par jour, dans des gangrènes qui avaient une marche très-rapide.

On attribue au camphre la faculté de calmer les douleurs des voies urinaires, surtout celles qui sont causées par l'action des cantharides; on en saupoudre souvent les vésicatoires dans l'intention d'empêcher leur action de se porter sur ces parties. Nous croyons avec Cullen cette irritation fort rare; du moins nous ne l'avons jamais observée. Héberden d'ailleurs cite deux cas où le camphre parut augmenter cette strangurie.

M. Tott croit que le camphre est un moyen assuré de détruire le principe contagieux de la rougeole (*Bull. des sc. méd.* de Férussac, XVI, 143), et jadis on le donnait pour porter au dehors les maladies exanthématiques répercutées.

Hallé a prétendu que le camphre était le correctif de l'opium (*Mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1783, 66). M. Orfila croit que c'est à tort qu'on lui a supposé cette propriété (*Toxicol.*, II, part. I).

Usage externe du camphre. Si les médecins ne sont pas encore arrêtés bien positivement sur les propriétés sédatives ou irritantes du camphre donné à l'intérieur, il n'en est pas de même de son usage externe, qui est très-fréquent, populaire même. Tous le regardent à l'extérieur comme résolutif, fortifiant et anti-gangréneux.

Comme résolutif, on l'applique fréquemment sur les engorgemens froids, pâteux, les infiltrations œdémateuses, sur les tumeurs indolentes, sur les engorgemens articulaires dus au rhumatisme chronique, à des séjours dans des lieux bas, etc. On s'en sert pour dissiper les épanchemens sanguins à la suite de coups, de chutes, etc. Le docteur Maldonado cite de nombreux cas de guérison d'engorgemens chroniques du foie, dus à l'application de cataplasmes faits avec la farine d'orge et le vinaigre camphré (*Gazette de santé*, 25 avril 1824). M. Dalle, dans sa *Diss. inaugurale*, citée p. 13 de

la thèse de M. Delacoux (1824), propose, pour faire passer le lait des nouvelles accouchées, un moyen qui lui a, dit-il, constamment réussi; c'est un sachet de camphre appliqué entre les seins quelques heures après la délivrance.

On prescrit localement le camphre comme fortifiant dans les faiblesses suites de fractures, d'entorses, de séjour prolongé au lit, d'immobilité, de débilités musculaires, de faiblesse habituelle des membres, d'inertie, etc., etc.

Comme antiputride, il est un des médicamens les plus usités; on fomente avec des solutions de camphre les plaies gangréneuses, sanieuses, putrides; on en mêle dans les digestifs; on en saupoudre les plumaceaux qu'on applique sur les plaies gangréneuses, etc.

On l'a prescrit quelquefois aussi dans certaines affections cutanées, la gale par exemple, contre laquelle M. Vaidy l'a trouvé très-efficace.

Préparation et administration du camphre. Le camphre se donne en nature, suspendu ou dissous dans des liquides convenables. On le prescrit seul ou associé à d'autres substances.

Seul, le camphre se réduit en poudre à l'aide de quelques gouttes d'alcool; la poudre doit toujours être bien divisée, parce que cette substance se dissout difficilement. On en fait des pilules du poids de deux grains avec du mucilage de gomme adragante, et on en administre deux ou trois par jour, au gré du médecin. On donne parfois la poudre avec du sucre, de la gomme, suspendue dans un véhicule; mais, sous cette forme, le camphre est désagréable et plus difficile à prendre qu'en pilules. M. Villeneuve, pharm. à Tarbes (*Journ. de pharm.*, I, 450), a indiqué le sous-carbonate de magnésie, dont on ajoute un huitième, comme moyen de le suspendre dans les potions; on peut aussi employer l'amidon (Planche, *ibid.*), et même le miel, comme dans le julep camphré de Plenck. La dose du camphre doit toujours s'élever à 6 ou 12 grains par jour; Cullen dit 20, et quelques auteurs, comme nous l'avons dit, en ont prescrit bien davantage. Suspendu à l'aide d'un jaune d'œuf, du mucilage, etc., on en forme une espèce de looch, que l'on administre en une seule dose. On peut en ajouter dans des potions, dans des sirops, des juleps, etc.

Dissous dans quantité suffisante d'alcool, étendu d'eau distillée qu'on édulcore ensuite, on peut prendre le camphre à la dose que l'on désire. On peut le dissoudre également dans les huiles grasses ou essentielles. Le docteur James Cassils s'est assuré que le lait dissout très-bien le camphre, ainsi que plusieurs autres résines (*Journ. d'Edimbourg*, VIII, 123); il suffit de le triturer avec ce liquide pour en obtenir une solution complète. Un demi-gros de camphre se

fond dans 4 gros de lait, et ne se précipite pas dans l'eau dont on l'étend ensuite; on peut faire également un liniment avec le camphre et la crême. On dissout le camphre dans l'eau-de-vie, l'alcool, le vinaigre, qui est un de ses meilleurs dissolvans, et on en forme des médicamens très-connus sous les noms d'eau-de-vie, d'alcool, de vinaigre camphrés, etc., et très-employés en fomentations, en frictions à l'extérieur. Dissous dans l'huile, suivant la méthode de M. Chrétien, qui a calmé par son moyen le priapisme, des douleurs goutteuses, rhumatismales, etc., la dose est de 8 à 12 grains pour chaque friction. On emploie encore le camphre comme aromate pour désinfecter l'air, etc.

Le camphre a la propriété de faciliter la dissolution des résines, d'après Percival (*Anc. Journ. de médecine*, LXXXIV, 103) et Chamberlaine (*id.*, 116). On a reconnu qu'il facilite aussi la solution du sublimé corrosif.

On associe le camphre à l'opium ou à la jusquiame, dans les cas de névroses et de névralgies; au quinquina, dans les fièvres typhoïdes, ataxiques, putrides, etc.; au mercure, dans la syphilis, afin d'adoucir l'action des sels de ce métal avec lesquels on le triture, d'empêcher la salivation (Raulin, *Obs. de méd.*, 1754, p. 266), etc., résultat au reste que Cullen n'a pas obtenu; au gayac, dans le rhumatisme et la goutte; aux purgatifs, dans les affections avec météorisme accompagné d'atonie du canal intestinal; au nitre, pour en augmenter la vertu calmante et rafraîchissante, etc. A l'extérieur, on le mêle aux huiles, aux pommades, aux onguens, au savon, etc. On en saupoudre les plumaceaux des plaies gangréneuses, etc. Seba vante l'huile, dans laquelle on a dissous du camphre, contre les brûlures (*Transact. phil. abr.*, I, 394).

Le camphre entre dans une multitude de médicamens externes, car on peut remarquer que les anciens ne l'ont compris que dans un petit nombre de ceux qu'on destine à être pris à l'intérieur. Parmi ces derniers, on ne voit guère que la thériaque céleste, l'eau hystérique, etc.; tandis qu'il figure dans l'esprit-de-vin camphré, le baume de Lectoure, l'onguent blanc Rhasis, l'emplâtre diabotanum, ceux de savon de Nuremberg, etc., etc.

Eichstadt (L.). *An camphora Hippocrati, Aristoteli, Theophrasto et aliis priscis philosophis et medicis fuerit incognita, etc.?* Respansit G. Ress. Gedani, 1650, in 4. — Maehius (G.). *Anatomia camphoræ ejus originem, etc.* Ienæ, 166a, in-4. — Cleyer (A.). *De arbore camphorifera japonienium* (Misc. cur. nat., 1691, p. 79.) — Wedel (G.-W.). *De camphorâ.* Resp. J.-A. Wedel. Ienæ, 1697, in-4. — Heucher (J.-H.). *De igne per ignem extinguendo; seu de præstantissimo camphoræ usu, etc.* Vittembergæ, 1712, in-4. — Haffmann (F.). *Diss. de usu interno camphoræ, etc.* Halæ, 1714, in-4. — Granovius (J.-F.). *Disput. inauguralis camphoræ historiam exhibens.* Lugd.-Bat., 1715, in-4. — Alberti (M.). *Diss. inaug. de circumspecto camphoræ usu.* Resp. C. W. Patt. Halæ, 1722. — Neumann (G.). *Lectiones chymicæ de salibus alcalino fixis et de camphorâ.* Berolini, 1724, in 4. — Tralles (B.-L.). *De campho-*

væ virtuti refrigerante. Vratislaviæ, 1734, in-8. — Jueh (G.-P.). *De salutari et noxio camphoræ et camphoratorum usu.* Erfodiæ, 1737, in-4. — Meisner (L.-F.). *De camphora ejusque genesi.* Pragæ, 1737, in-4. — Cartheuser (J.-F.). *Diss. de insigni camphoræ activitate medica.* Francf.-ad.-Viad., 1745, in-4. — Gerieke (P.). *Diss. de camphoræ usu medico.* Helmstædt, 1748, in-4. — Keehelen (C.-S.). *Diss. de genesi camphoræ, etc.* Argenlorati, 1748. — Raulin (J.). Suite d'observations sur l'alliage du camphre et du mereure. Paris, 1755, in-12. — Aurivillius (S.). *Diss. de camphorâ cum oleo expresso junctâ.* Resp. M. T. Schutz. Upsaliæ, 1758, in-4. — Prange (A.-D.). *Diss. de camphorâ vi anthelminticâ:* Gottingæ, 1759. — Buechner (A.-E.). *Diss. de prestantiâ camphoræ in deliriis.* Halæ, 1763. — Griffin (C.). *Diss. inaug. de viribus camphoræ.* Edimb., 1765. — Evers (A.-H). *Diss. de camphoræ usu externo in chirurgiâ, etc.* Butzov, 1765, in-4. — Baldinger (E.-G.). *Program. de camphoræ connubiis.* Ienæ, 1769. in-4. — Lysons (D.). Nouvelles obs. sur les effets du camphre et du calomel, 1777, in-8. — Hallé. Mémoire sur les effets du camphre, donné à haute dose, et sur la propriété qu'a ce médieament d'être le correctif de l'opium (*Mém. de la Soc. roy. de méd.*, 1782-1783). — Kosegarten (D.-A.-F.-J.). *De camphorâ et partibus quæ eam constituunt.* Gottingæ, 1785, in-4. (Extrait *Anc. Journ. de méd.*, LXVIII, 166). — Flajani (G.). *Sopra l'uso della canfora nelle piaghe esterne* (*Nuovo metodo, etc.*, p. 111, 1786, in-4.): — Konz (N.). *Diss. de præstanti sed cauto camphoræ usu.* Argentorati, 1789, in-4. — Doerfurt (A.-F.-L.). Traité sur le camphre, etc. (en allemand). Vittemberg, 1792, in-8. — Chnrh (J.). *A dissertation on camphor.* Philadelphie, 1797, in-8. — Barfoth (H.). *Diss. de vi venenata camphoræ novis experimentis probata.* Resp. G. Walberg. Lond., 1799. — Graffenauer (J.-P.). Diss. sur le camphre, considéré dans ses rapports avee l'histoire naturelle, la physique, la ebimie et la médecine. Strasb., 1803, in-8., fig. — Mosel. Essai chimique sur le eamphre (thèse). Montpell., an x, in-8. — Richard (F.-J.). Essai sur l'usage elinique du camphre, ete. Avignon, 1809, in-4. — Courraul (L.). Propriétés du camphre (thèse). Paris, 1816, in-4. — Carquet (P.-L.). Du camphre eonsidéré dans ses principaux rapports avec les seienees naturelles et médicales. Paris, 1824, in 4. (thèse). — Seudery (L.). *Ricerche intorno agli effetti prodotti dalla canfora sulla economia animale.* Bologna, 1825, in-8. — Chaumelon cite, à la suite de sa bibliographie du camphre (*Dict. des Sc. méd.*, III, 351), plusieurs autres ouvrages dont nous n'avons pu nous procurer les titres dans les traités de bibliographie médieale, où ils n'existent pas, sauf deux placés à leur ordre dans celle que nous offrons.

Camphre de l'anémone, de l'aunée, des cantharides, de la muscade, etc. L. Gmelin a donné ces noms, dans sa *Chimie organique*, à divers principes immédiats qui n'ont, avec le véritable camphre, que quelques rapports d'aspect. V. *Anémonine* (I, 294), *Cantharidine*, etc.

Camphre artificiel. Substance cristalline produite par l'action réciproque du gaz acide hydrochlorique et de l'huile essentielle de térébenthine; elle est blanche, d'une odeur un peu camphrée, inflammable, soluble dans l'alcool, etc. On la trouve inscrite dans la Pharmacopée de Van-Mons, sans indication de propriétés médicales : tout porte à croire qu'elle doit en posséder d'assez actives.

Camphrée (odeur). A l'article *Camphre*, nous avons énuméré les végétaux qui offrent cette substance *sui generis*, et qui ont par conséquent l'odeur camphrée. Beaucoup d'autres, désignés par l'épithète de *camphoratus* dans les auteurs, ont cette odeur d'une manière plus ou moins marquée, et par fois seulement lorsqu'on les froisse. Nous pouvons ajouter que, toutes les fois qu'une plante fait éprouver la sensation de fraîcheur sur la langue, elle contient du camphre, cette saveur lui étant propre : telles sont les menthes et plusieurs autres labiées.

CAMPLONG. Village de France, à 2 lieues de Bédarieux (Hérault), près duquel Carrère (*Cat.*, 493) indique une source froide, censée contenir du sulfate de cuivre, une terre insoluble, et peut-être un peu de soufre.

CAMPOMANESIA. Le *C. linearifolia*, Ruiz et Pav., a des fruits comestibles de la grosseur d'une petite pomme, d'une saveur fort agréable; cet arbre du Pérou, qu'on cultive dans les jardins de ce pays, est fort voisin du genre *Psidium*, et appartient comme lui à la famille des Myrtes.

CAMPOUY. Sorte de thé noir, plus estimé que le boui.

CAMPSURUS. Un des noms latins de l'écureuil, *Sciurus vulgaris*, L.

CAMSIA. Nom chinois de la canne à sucre, *Saccharum officinarum*, L.

CAMULA. Nom italien du chamois, *Antilope rupicapra*, L.

CAMUM. Un des noms arabes du cumin, *Cuminum Cyminum*, L.

CAMURIEN. Nom que porte à Luçon, l'une des Philippines, une grande liane dont on se sert, comme du gayac, dans la syphilis, etc.; elle est sudorifique (*Trans. phil. abrég.*, I, p. 128).

CAMUS. Nom donné par Ruysch à plusieurs petits poissons d'Amboine, que les Indiens fument comme des harengs (*Dict. des Sc. nat.*, VI, supp.).

CAN-XU. Nom de l'oranger, *Citrus Aurantium*, L., à la Cochinchine.

CANA, CAGUA. Noms espagnols de l'*Arundo Donax*, L. Les Chinois donnent ce nom au *Pimela alba* de Loureiro, qui est un *Canarium*.

CANA FISTOLA, CANA FISTULA. Noms espagnol et portugais du *Cassia Fistula*, L.

CANA DE LA VIVORA. Nom espagnol du *Kunthia montana*, Humb., parce qu'on emploie le suc de cé palmier contre les morsures des vipères ou serpens venimeux.

CANAB. Nom arabe du chanvre, *Cannabis sativa*, L.

CANABÉ, CANABIER. Noms provençaux du chanvre, *Cannabis sativa*, L.

CANABEL. Sérapion donne ce nom à une terre menue comme le sable le plus fin, qui tombe du ciel avec la pluie, et que les Arabes emploient contre les vers (Matthiole, *Comment.*).

CANABERGE. Nom portugais du *Vaccinium Oxycoccos*, L.

CANABRAZ. Nom portugais de la berce, *Heracleum Sphondylium*, L.

CANADA. Un des noms du topinambour, *Helianthus tuberosus*, L.

— FLEABANE. Nom anglais de l'*Erigeron canadense*, Willd.

— SNAKE ROOT. Un des noms anglais de l'*Asarum canadense*, L.

CANADENSISCHER BALSAM. Nom allemand du *Baume du Canada*.

CANADIAN MAIDENHAIR. Nom anglais du *Capillaire du Canada*.

CANADISCHER THEE. Nom allemand du *Gualthera procumbens*, L.

CANALOTTO en Sicile (Eaux min. de). Alfio Ferrara (V. *Sicile*) donne l'analyse suivante de ces eaux, qui sont froides et ferrugineuses: gaz acide carbonique, 17 1/2 pouces cubes; sulfate de chaux, 9 grains 2/5; fer, 6 2/15; sulfate de magnésie, 5 1/5; s. de fer, 3 1/7; carbonate de chaux, 3 13/15; silice, 2/3 (pour 10 livres de France).

CANAMELLE. Un des noms de la canne à sucre, *Saccharum officinarum*, L.
CANAMO. Nom espagnol du chanvre, *Cannabis sativa*, L.
CANANG. Nom de l'*Uvaria odorata*, L.

CANANGA. Un des noms indiens de la patate, *Convolvulus Batatas*, L. C'est aussi celui d'un genre de la famille des *Annones* réuni depuis au *Guatteria* de Ruiz et Pavon.

CANAPACIA. Un des noms de l'armoise, *Artemisia vulgaris*, L., dans les anciens auteurs.
CANAPE. Nom italien du chanvre, *Cannabis sativa*, L.
CANAPUCCIA. Un des synonymes du chanvre, *Cannabis sativa*, L.
CANARD. V. *Anas Boschas*, L. Les petits se nomment canardeaux.
CANARI-LAUT. Un des noms du badamier, *Terminalia Catappa*, L., aux Moluques.
— MACAQUE. Nom que pórte à Cayenne la marmite de singe, *Lecythis grandiflora*, Aubl.
CANARIA. Nom ancien du chiendent, *Cynodon Dactylon*, Rich.

CANARINA. Le *C. campanulata*, L., de la famille des Campanulacées, de l'hexandrie digynie, a ses pousses employées comme aliment aux Canaries, où croît la plante (De Cand., *Essai*, 188).

CANARIUM. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, de la diœcie pentandrie.

C. balsamiferum, W. Cet arbre des Moluques exsude une résine, désignée sous le nom de *Résine des Moluques;* elle ne paraît pas différer de celle que produit l'espèce suivante :

C. commune, L. Ce végétal, des mêmes lieux que le précédent, et figuré par Rumphius (*Amb.*, II, p. 145, t. 147), y est connu sous le nom de *Canari;* ses fruits, qu'on appelle *Noix de Canari*, contiennent une amande très-douce, bonne à manger crue, dont on fait une grande consommation et même une sorte de pain ; on les fait sécher comme provision à Amboine (Labillardière, *Voyage*, I, 349). Cependant Rumphius observe que, si on en mange trop, il peut en résulter des dysenteries. On retire de ces amandes une huile très-bonne à manger étant fraîche, et que l'on brûle lorsqu'elle est vieille. L'écorce de l'arbre, que l'on plante pour servir d'abri aux muscadiers, laisse exsuder, si on la perce près de sa base, une sorte de térébenthine jaunâtre, épaisse, tenace, qui se solidifie en perdant son huile essentielle ; elle forme alors une espèce de résine qui ne diffère pas de la résine des Moluques. Horsfield, d'après Loureiro sans doute, dit qu'elle a les mêmes vertus que le baume de copahu ; ce dernier effectivement, assure que la résine liquide de son *Pimela oleosa*, qui paraît être le *Canarium commune*, est semblable au baume de copahu, dont elle a les vertus vulnéraires, et résolutives (*Flore cochinch.*, 496).

Quelques personnes pensent que c'est au *Canarium commune* qu'il faut rapporter le *Rassamala* des auteurs, arbre qui croît sur

les bords orientaux de la mer Rouge, dans l'île de Cobros, selon Petiver, et qui donne une résine appelée *Styrax liquide*; d'autres le rapportent à l'*Altingia excelsa*, Norh. (V. I, 204), qui est le *Dammara alba*, Rumph. Cependant Rumphius a figuré (*Amb.*, II, p. 57, t. 12) sous le nom de *Rassamala* un végétal qui n'est ni le *Canarium*, ni l'*Altingia*. V. *Rassamala*.

CANARY-GRAS. Nom anglais de l'alpiste, *Phalaris canariensis*, L.

CANAS DE SENHORIM, en Portugal, dans la Beira. M. Alibert (*Précis*, 594) y indique, d'après le Dr. F. Tavarès, une source sulfureuse et saline à 27° R., située à Viseu.

CANATTE-COUROUNDOU. Nom indien d'une variété de canelle, *Laurus Cinnamomum*, L., appelée canelle astringente.

CANAVALI. Nom indien du *Dolichos ensiformis*, L. Du Petit-Thouars a formé sous ce nom, d'après Adanson, un genre composé de quelques espèces de Dolichos. Le *C. cathartica*, Du Petit-Th. et son *C. maritima*, plantes de l'Inde, sont purgatifs; les feuilles de ce dernier s'appliquent sur les tumeurs glanduleuses (*Journ. de bot.*, V, 77).

CANAVARÈS, en Portugal, dans le Minho. Il y existe une source sulfureuse, chaude (27° R.), située à Guimarens (Alibert, *Précis*, 594).

CANCAMOM, CANCAMUM. Dioscoride parle (*Lib.* I, c. 23) d'une résine ou gomme résine d'Arabie, sous le nom de χαγκαμον employée, mélangée avec la myrrhe et le storax, en fumigation dans plusieurs maladies, celles de la rate, le scorbut des gencives, l'épilepsie, l'asthme, etc. Matthiole croit cette substance analogue à la laque; Amatus, à la résine animé blanche; d'autres pensent que c'est le benjoin. Le fait est qu'on ignore aujourd'hui ce qu'était le Cancame des anciens; les modernes n'en ont pas moins voulu avoir leur *Cancamum*, et Lémery ainsi que Pomet ont parlé d'un mélange de gommes résines de ce nom, qu'ils décrivent, tout en le disant très-rare, et provenant d'un arbre de l'Afrique, du Brésil, etc., ce qui ne mérite pas de réfutation sérieuse. Les auteurs qui ont voulu remplacer le Cancamum, lui substituent la résine animé.

CANCANON. Galien parle sous ce nom (*Simpl. med.* lib. VII) d'une racine qui guérit les maux de gorge, et dont le suc est doux comme de la réglisse : c'est le Cacalia de Dioscoride, plante non reconnue par les modernes.

CANCAVI. Un des noms américains de la racine de manioc, *Jatropha Manihot*, L.

CANCELLUS. Ancien nom latin du *Cancer Bernhardus*, L.

CANCER, Écrevisse. Genre linnéen d'animaux articulés, carnassiers, divisé aujourd'hui en 3 ordres (Crustacés décapodes, stomapodes et amphipodes), fondés sur la disposition de la tête, des yeux

et des branchies, et subdivisés en plusieurs familles et en un grand nombre de genres très-naturels, mais que leur peu d'importance et leur analogie, sous le point de vue qui nous occupe, nous portent à ne point séparer.

Toutes les espèces dont nous allons parler sont comprises dans le premier ordre de M. Cuvier (crustacés décapodes); elles vivent dans l'eau douce ou salée, se trouvent souvent sur les rivages, et peuvent être conservées assez long-temps dans des milieux simplement humides : leurs membres, mutilés ou détruits, se régénèrent avec facilité. Elles sont pourvues d'une enveloppe calcaire dont la dureté tient à celle de l'excrétion qui se dépose entre le derme et l'épiderme de ces animaux, c'est-à-dire, dans ce qu'on appelle chez l'homme le tissu muqueux. Dans le temps de la mue, à laquelle elles sont sujettes, vers la fin du printemps, l'estomac de plusieurs d'entre elles offre dans son épaisseur deux corps calcaires, presque hémisphériques, nommés communément *Yeux d'écrevisses* (quoiqu'ils ne proviennent peut-être pas tous de ce dernier animal), et qui, disparaissant ensuite, semblent destinés par conséquent à fournir la matière propre au renouvellement du test. Toutes ces espèces sont alimentaires, ont le test diversement coloré, mais ordinairement rouge après la cuisson, la chair blanche, riche en gélatine, plus ou moins délicate, nutritive, mais, dans les grandes espèces surtout, ferme, fibreuse, difficile à digérer. Cette chair passe pour aphrodisiaque, et est plus savoureuse à l'époque où la femelle porte ses œufs.

On mange en général ces animaux cuits dans l'eau de mer ou dans l'eau salée, et souvent assaisonnés de diverses substances stimulantes : mais cet aliment ne convient guère qu'aux individus bien portans dont l'estomac jouit de quelque énergie. Cependant les bouillons, les coulis qu'on en prépare, peuvent être administrés avec avantage dans la convalescence des maladies, ou chez les individus débilités; ils nuisent au contraire aux hommes pléthoriques, irritables, etc.

Ces crustacés passaient jadis pour rafraîchissans, calmans, dépuratifs, diaphorétiques, et même (par *signature* tirée du nom latin de ce genre) pour utiles contre le *cancer;* propriétés moins constatées que l'éruption ortiée qu'ils sont susceptibles de produire dans certaines circonstances encore indéterminées, et qui a fait attribuer, à tort d'ailleurs, au petit crustacé (*Cancer pinnotheres*, L.) qui se trouve souvent dans les moules, la faculté qu'ont celles-ci de faire naître ce même genre d'accident. Les principales espèces alimentaires ou médicinales de ce genre peuvent être rangées sous les noms de *Crabes*, d'*Écrevisses* et de *Salicoques*.

Aux *Crabes* se rapportent les suivantes :

1°. *Cancer Mœnas*, L., Crabe vulgaire. Animal d'un gris verdâtre uniforme, de taille moyenne, commun sur nos côtes, mais peu recherché.

2°. *C. Pagurus*, L., Tourteau. Beaucoup plus volumineux et plus estimé que le précédent, il a le test rougeâtre, habite l'Océan et la Méditerranée. Sa chair passait pour rafraîchissante; son enveloppe calcaire, vantée contre l'épilepsie par M. J. Kæmpf, et contre l'hydrophobie par Th. Bartholin et Sachs, à l'exemple de Galien, d'Actuarius, etc., fait partie de la *poudre de la comtesse de Kent*, usitée jadis dans les maladies malignes et pestilentielles, comme diaphorétique, etc.

3°. *C. ruricola*, L., Tourlourou. Le test de cette espèce est d'un rouge de sang, et marqué d'une impression en forme d'H. La chair en est très-prisée dans les colonies, mais souvent empoisonnée, ce qu'on attribue au fruit du mancenillier. Les nègres emploient contre le rhumatisme l'huile qui exsude des viscères, du foie et des intestins de ce petit crabe lorsqu'on le met sur le feu (*Journ. analyt. de méd.*, octobre 1827, p. 186).

4°. *C. puber*, L., Étrille commune. Le plus estimé de nos crabes.

5°. *C. fluviatilis*, Belon (non Herbst.). Il vit dans l'eau douce, a le test jaunâtre, est commun dans les petites îles de l'Italie méridionale. On dit que les moines grecs le mangent cru.

Aux *écrevisses* appartiennent les deux espèces suivantes :

C. Astacus, L., Écrevisse commune (ἀστακος des Grecs, *astacus* de Pline, *cancer* des écrivains modernes). Animal bien connu, d'un gris brun, qui abonde en Europe sur le bord des ruisseaux, des petites rivières, et quelquefois des lacs, où il se tient dans des trous et sous les pierres. C'est une des espèces de ce genre les plus recherchées et les plus délicates, en mars et avril surtout, époque où elle est pourvue de ses œufs qui sont fort bons. Les écrevisses des eaux vives sont plus estimées que celles des eaux stagnantes; celles de Beauvais et de Nogent-le-Rotrou plus que celles des autres parties de la France. La consommation en est considérable.

Quoique l'écrevisse soit d'assez facile digestion, elle est susceptible, comme bien d'autres matières alimentaires, de faire naître une éruption ortiée. On cite aussi l'exemple d'une dame chez qui leur usage ne manquait jamais de provoquer des éternumens répétés et comme convulsifs (*Ephém. Acad. nat. cur.* Dec. II, Ann. 4, obs. 25).

La faculté restaurante de ce crustacé est certaine, et peut être utilisée en médecine; mais on lui attribuait autrefois bien des vertus que l'expérience n'a pas justifiées : c'est ainsi qu'on l'a préconisé

contre l'anaphrodisie, l'asthme, la phthisic pulmonaire, les affections cutanées chroniques, les obstructions, les maladies de langueur et même le cancer. La décoction ou bouillon de ces animaux était surtout en honneur, mais ce n'était pas la seule forme sous laquelle ils étaient administrés; réduits en pâte, on les appliquait sur le front dans les maladies cérébrales, sur les lombes dans les affections calculeuses; desséchés et pulvérisés, on les recommandait contre les ulcères des reins et de la vessie (Galien), et même contre la rage; leur suc était estimé en gargarisme dans l'esquinancie, en liniment contre la brûlure, en potion pour prévenir l'avortement; leurs œufs, au dire d'Albert le Grand, pouvaient remédier aux blessures des serpens venimeux; leur test enfin, simple absorbant sans doute, et base de la fameuse poudre *è chelis cancrorum compositus*, vantée comme sudorifique, fébrifuge et alexipharmaque, entrait dans une foule d'autres médicamens composés.

Mais c'est surtout aux prétendus *yeux d'écrevisses*, c'est-à-dire, aux concrétions calcaires de leur estomac (rosées ou quelquefois bleuâtres dans l'état frais, blanches ensuite), formées de couches, ce qui les distingue des imitations, par fois colorées avec l'émail qui en ont été faites; c'est, disons-nous, à ces concrétions surtout qu'on a jadis accordé une grande confiance. Tout porte à croire cependant que la poudre d'yeux d'écrevisses, administrée communément à la dose de 12 grains à 1 gros, n'agit que comme tout autre absorbant : l'exemple du chimiste Meyer qui, rejetant tous les jours plus de deux pintes de pituite et d'acides, en prit plus de 1200 livres (Bordeu, *Œuvres complètes*, 1019), suffirait pour témoigner de leur peu d'activité. Comment dès-lors expliquer, autrement que par une singulière idiosyncrasie, l'exemple allégué par Gaubius d'un homme sur qui leur poudre *produisit autant d'effet que l'arsenic* (Zimmermann, *Traité de l'expérience*, III), et celui d'une femme et de son fils, cité par Geoffroy jeune, à qui l'usage de cette même poudre causait constamment un érysipèle au visage? comment aussi ne pas attribuer à une coupable falsification ou à une méprise, l'exemple cité par Buchner d'une femme qui mourut en trois heures pour en avoir pris de factice? Comment enfin ne pas révoquer en doute leur prétendue vertu astringente, dessiccative, dépurative, diurétique, etc.; l'efficacité que Fr. Hoffmann attribuait à leur mélange avec les coquilles d'œufs dans le traitement de beaucoup de maladies chroniques; leur utilité contre la diarrhée, les hémorrhagies, les vomissemens; leur action préservative de la néphrétique et de la goutte pour les grands buveurs; et même, jusqu'à un certain point, l'inconvénient qu'elles auraient, disait-on, d'engendrer dans l'estomac et

les reins des concrétions calculeuses (*Trans. philos. abrégées*, I, 282, II, 229)?

Quoi qu'il en soit, elles entraient jadis dans un grand nombre de remèdes composés, aujourd'hui sans usage, savoir, diverses poudres et opiats tempérans ou absorbans, la poudre d'arum composée, les tablettes astringentes et fortifiantes de la pharmacopée de Paris, la poudre tempérante de Stahl, la confection d'hyacinthe, etc.; on s'en servait aussi pour préparer un *sel*, un *magistère*, etc. V. *Chaux* (carbonate de), II, 26.

2°. *C. Gammarus*, L., Homard, Écrevisse de mer. Le test de cette grande espèce, assez abondante sur les côtes de l'ouest de la France, est bleuâtre, taché de blanc, et devient d'un beau rouge par la cuisson. Les homards sont très-recherchés pour leur chair blanche, ferme, savoureuse, plus difficile à digérer cependant que celle de la plupart des autres crustacés : les meilleurs nous viennent des côtes de la Normandie et de la Bretagne. On a vanté leur efficacité contre la cardialgie, la colique, la dysenterie, le lumbago, la céphalalgie, etc., maladies qu'ils semblent, par leur nature indigeste, plus propres à faire naître qu'à guérir.

La Langouste (*Palinurus quadricornis*, Fabr.), qui se rapproche beaucoup du homard, quoique hérissée de piquans rougeâtres, et à chair plus ferme encore, plus indigeste, et un peu moins délicate, est aussi fort estimée. Quant à l'Hermite Bernard (*Cancer Bernhardus*, L.), qui abonde sur toutes nos côtes, il passait jadis pour apéritif, et bon contre la pierre.

Aux *Salicoques*, usitées seulement comme aliment, se rapportent les espèces du genre *Cancer* de Linné, connues aujourd'hui sous les noms de :

1°. *Crevette porte-scie* ou *Bouquet* (*Palæmon serratus*, Leach.), animal d'un rouge pâle, long de 3 à 4 pouces, analogue de forme à l'écrevisse commune, et qui se trouve sur les côtes de la Manche;

2°. *Crevette commune* ou *Salicoque* (*Palæmon Squilla*, Fabr.), moitié plus petite que la précédente, dont elle se distingue en outre par la tache d'un rouge vif placée au milieu du test; plus commune qu'elle d'ailleurs et moins estimée;

3°. *Crevette de Provence* (*Nika edulis*, Risso), crustacé long d'un pouce et demi, d'un rouge de chair pointillé de jaunâtre, qui est pour les habitans de Nice ce que la salicoque est pour ceux du littoral de l'Océan;

4°. *Crevette franche*, Crangon, Cardon (*Crangon vulgaris*, Fabr.), espèce un peu plus grande que la précédente, d'un vert glauque très-pâle, piqueté de gris, devenant d'un rouge clair par l'effet de

la cuisson, très-commune sur les côtes de la Manche et de l'Océan, où on en fait, ainsi qu'à Paris, une grande consommation.

5°. *Crevette du Levant*, Caramote (*Penæus sulcatus*, Lam.), analogue d'aspect à la crevette porte-scie, atteignant 8 à 10 pouces de longueur, commune sur les côtes du midi de la France et sur celles d'Italie. On mange cette espèce fraîche, et on la sale pour l'expédier dans tout le Levant, où elle est fort abondante et pourtant fort recherchée.

Sachs (P.-J.). *Γαμμαρολογια, sive gammarorum, vulgò cancrorum, consideratio, etc.* Lips., 1665, in-8. — Herenfrid Hagendorn (D.). *De usu cancrorum noxio* (Ephém. acad. nat. cur., Decas II, ann. 3, obs. 35, p. 98). — Roberg (L.). *Diss. de fluviatili astaco ejusque usu medico.* Resp. Nic. Osiander. Upsaliæ, 1715, in-4. — Schulze (J.-H.). *Diss. de cancrorum fluviatilium usu medico.* Resp. Sam. Deublinger. Halæ, 1735, in-4. — Kirsten (J.-J.). *Diss. inaug. medica de lapidibus cancrorum.* Altdorf, 1733, in-4. — Graef (J.-E.-A.). *Diss. medica inaug. de lapidibus cancrorum citratis.* Altorf, 1762. — Gruner (C.-G.). *De febre urticata a cancris fluviatilibus et fragariæ vescæ fructu.* Ienæ, 1774, in-4. — Cuvier. Diss. critique sur les écrevisses des anciens (*Ann. du Museum*, II, 368). — On peut consulter aussi les articles *Crabe*, *Crevette*, *Ecrevisse*, *Homard*, de la *Faune médicale* de M. H. Cloquet, et l'art. *Cancer*, de la suite de la *Mat. méd.* de Geoffroy.

Cancer root. Un des noms anglais de l'*Orobanche virginiana*, L.

Cancha-lagua. Un des noms du *Chironia chilensis*, W. M. Bory (*Dict. class.*) prétend que *Canchi-lagua* est le nom du lin purgatif, *Linum catharticum*, L., en Catalogne.

Canche. Nom chinois de la canne à sucre, *Saccharum officinarum*, L.

Canchica. Nom sanscrit du vinaigre, ou *Acide acétique*.

Canchorie vayr. Nom tamoul du *Tragia involucrata*, L.

Cancong. Nom malais du *Convolvulus reptans*, L.

Cancre. Nom vulgaire de divers crustacés du genre Cancer, et surtout du crabe ordinaire, *Cancer Mœnas*, L. Grosier (*Descr. de la Chine*, I, 306) parle d'un cancre pétrifié, usité au Tonquin pour purifier le sang.

Cancrelas. Un des noms du *Blatta americana*, L.

Cancrorum calculi. V. ci-dessus, p. 61, *Yeux d'écrevisses*

Candalu. Nom indien de l'*Avicennia tomentosa*, L.

CANDÉ. Petite ville de France (Maine-et-Loire), près de laquelle Carrère (*Cat.*, 421) indique une source froide où Mitouart a trouvé du fer, du sulfate et du muriate de chaux. Raulin signalait cette eau comme laxative, résolutive, apéritive, tonique et diurétique... Elle n'est pas mieux connue aujourd'hui.

Candelæ. Nom latin des *bougies* (V. ce mot).

Candelaria, Candella. Noms espagnols que porte le *Verbascum Thapsus*, L., dont les feuilles épaisses et tomenteuses peuvent servir de mèches dans les lampes.

Candelberry. Nom du cirier, *Myrica cerifera*, L., à la Louisiane.

Candelette. Ancien nom des bougies uréthrales. V. *Bougies*.

Candi. On nomme ainsi le *sucre* cristallisé (V. ce mot). C'est aussi, en Languedoc, le nom du chanvre, *Cannabis sativa*, L.

Candischer majoran. Un des noms allemands de l'*Origanum creticum*, L.

Candolay. Nom que porte aux Philippines un végétal que l'on croit

être le *Pœderia fœtida*, L., dont les feuilles sentent les excrémens. Sa décoction est usitée dans les rétentions d'urine, le vertige, les fièvres, les chutes, etc. On en prépare des bains (*Trans. phil. abrégées*, I, 109).

CANDUA. Nom brésilien du *Cladonia sanguinea*, Martius.

CANE. Femelle du canard, *Anas Boschas*, L.

CANEBA. Nom du chanvre, *Cannabis sativa*, L. dans le midi de la France.

CANEBAS. Nom provençal de la guimauve, *Althœa officinalis*, L. (Dict. class.).

CANEEL. Nom danois de la *Canelle de Ceylan*.

CANEFICIER, CANIFICIER. Noms de l'arbre à la casse, *Cassia Fistula*, L.

— BATARD. Nom du *Cassia bicapsularis*, L.

— SAUVAGE. Nom impropre d'une espèce américaine de *Galega*, dans quelques auteurs.

CANELA DE EMA. Nom italien de l'*Arundo Phragmites*, L.

CANELA DO MATO, Canelle des bois. Nom que porte une sorte de canelle plate, qui est peu estimée, et qui ne paraît être que le bois du canellier.

CANELLA. Nom italien, espagnol et portugais de la Canelle de Ceylan, *Laurus Cinnamomum*, L.

CANELLA. Genre de la famille des Méliacées, des Guttifères suivant d'autres auteurs, de la dodécandrie monogynie. Il était désigné par Linné sous le nom de *Winterania*, ce qui établissait une confusion avec le nom de l'arbre qui donne l'écorce de Winter, *Drimys Winteri*, L. Murray a préféré, avec raison, lui laisser celui de *Canella alba*, qu'il porte dans les anciens auteurs.

C. alba, Murray; *Winterania Canella*, L., Canelle blanche, fausse écorce de Winter. Cet arbre, des Antilles et autres lieux de l'Amérique méridionale, que l'on cultive dans nos serres, est bien distinct de celui qui fournit l'écorce de Winter, qui habite le détroit de Magellan, et que Forster nous a fait connaître avec plus de détails que ceux qu'on possédait jusqu'à lui. C'est de l'écorce du premier de ces végétaux qu'on se sert sous le nom de canelle blanche. On la lève sur les branches, on la fait sécher à l'ombre, et on l'envoie dans le commerce, dans des barils ou caisses, en morceaux un peu roulés, quelquefois presque aplatis, à cause de leur épaisseur, qui peut aller à 2 ou 3 lignes; cette écorce est blanchâtre et a une odeur douce de canelle, ce qui lui a valu le nom qu'elle porte; elle est dépouillée de son épiderme, ferme, plus blanche en dedans qu'en dehors, épaisse ordinairement d'une ligne, d'une saveur chaude, aromatique, un peu âcre, amère. A l'analyse chimique, elle donne de la résine, de l'huile volatile, une matière extractive et une matière colorante, de la gomme, de l'amidon, de l'albumine, des acétates de potasse et de chaux; de l'hydro-chlorate de potasse, de l'hydro-chlorate de magnésie, etc. (*Journ. de pharm.*, VIII, 197).

Aux Antilles, le peuple se sert de cette écorce comme d'épices. On l'emploie dans les assaisonnemens et on la confit. A la Martinique, on fait avec les baies de l'arbre une liqueur de table estimée. On falsifie l'huile de girofle avec celle de la tige de cette écorce, d'après Sloane et Brown. Distillée avec de l'alcool, elle lui ôte son odeur empyreumatique (*id.*).

En médecine, on prescrit la canelle blanche comme tonique, cordiale, stomachique, antiscorbutique, etc. Sous ces rapports, elle jouit à peu près des propriétés de l'écorce de Winter, quoique Murray (*Appar.*, IV, 569) la regarde comme supérieure à celle-ci; on les emploie, au reste, presque indifféremment l'une pour l'autre.

Cartheuser *Diss. de cortice vinterano.* — Swartz. Diss. sur la wintérane (*Trans. de la Soc. lin. de Londres*, t. I).

Canella bianca. Nom italien de la *Canelle blanche*.

— blanca. Nom espagnol de la *Canelle blanche*.

— del Coromandel. Un des noms italiens du *Cassia lignea*.

Canelle. Écorce du *Laurus Cinnamomum*, L. Sous ce nom on possède, non-seulement plusieurs variétés de la même écorce, qui ont reçu des appellations particulières, mais encore des écorces d'autres arbres, dont la forme roulée et la couleur marron, analogues à celles de la vraie canelle, leur en font porter abusivement le nom.

Canelle batarde. Synonyme de *Canelle blanche*.

— blanche. Ecorce du *Canella alba*, Murr.; *Winterania Canella*, L.

Canelle des bois. V. *Canela do mato*.

— de Ceylan. Variété la plus estimée de la canelle ordinaire, *Laurus Cinnamomum*, L.

Canelle de Chine. Nom d'une écorce analogue à la canelle, mais moins aromatique, qu'on tire de ce pays, et qui est sans doute celle d'un *Laurus*, peut-être du *L. Cassia*; d'autres veulent que ce ne soit qu'une qualité inférieure de la canelle de Ceylan.

Canelle de cochinchine. Ecorce du *Laurus Cassia*, L.

— fausse, ou cascarille. Ecorce du *Croton Eluteria*, Sw.

Canelle giroflée ou géroflée. Écorce du *Myrtus caryophyllata*, L.; d'autres disent du *Laurus Myrrha* de Loureiro, ce qui est peu probable, cet auteur ne parlant que de la racine comme usitée (*Flor. cochin.*, 308). Enfin, il y a des pharmacologues qui veulent qu'elle soit l'écorce du *Laurus Culilaban*, L.

Canelle de Malabar. Ecorce du *Laurus Cassia*, L.

— mate, V. *Canela do mato*.

— poivrée. Synonyme de *Canelle blanche*.

— sauvage. Ecorce provenant d'un *Laurus* de Ceylan, peut-être du *L. Cinnamomum*, L., à l'état sauvage.

Canellina. Un des noms italiens du *Cassia lignea*.

CANELLINE. Substance sucrée particulière, trouvée dans la ca-

nelle blanche par MM. Pétroz et Robinet. Elle se rapproche de la mannite, mais brûle en répandant une odeur balsamique (*Journ. de pharm.*, VIII, 197).

Canelo. Ecorce apportée du Chili par Dombey, épaisse, de couleur grisâtre, un peu âcre, amère, piquante, qui paraît appartenir au *Drimys punctata*, Lamarck. D'après ce botaniste, ce végétal est à peine une variété du *Drimys Winteri*, L.

Canepin. Epiderme des peaux d'agneau ou de chevreau préparées par les mégissiers, et dont les chirurgiens se servent pour essayer les lancettes, la netteté de la piqûre faisant connaître la bonté de l'instrument.

Canet, Caneton. Petit du canard domestique, *Anas Boschas*, L.

Canfor. Nom espagnol du *Camphre*.

Cangfou. Sorte de thé noir. Ce mot veut dire *choisi* en chinois; on l'écrit par fois camfou, camphou.

Canguluu. Nom du sarrasin, *Polygonum Fagopyrum*, L., au Congo.

Canhamo. Nom portugais du chanvre, *Cannabis sativa*, L.

Canhatawl. Nom gallois de la pariétaire, *Parietaria officinalis*, L.

Canica. Arbre de Cuba, qui paraît être le *Myrtus Pimenta*, L.

Caninana. Ray et Ruysch appellent ainsi un serpent venimeux d'Amérique, long de 2 pieds, dont la chair est usitée comme aliment. Lémery dit qu'elle était regardée comme propre à résister au venin.

Caninchenschmalz. Nom allemand de la *Graisse de lapin*.

Caninero. Un des noms espagnols et italiens du sureau, *Sambucus nigra*, L.

Caniram. Nom du végétal qui donne la noix vomique, *Strychnos Nux vomica*, L., à Madagascar, et que quelques auteurs proposent de laisser à cette plante.

CANIS. Genre de quadrupèdes carnivores digitigrades, auquel appartiennent le chien, le loup et le renard, animaux de fort peu d'intérêt aujourd'hui pour le médecin, si ce n'est par les accidens qui résultent de leur morsure lorsqu'ils sont atteints de la rage, mais dont plusieurs produits ont joui jadis de quelque célébrité en thérapeutique, et dont, par conséquent, nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot.

C. familiaris, L., Chien. La chair de cet animal est rouge, sèche, fétide, poisseuse, abreuvée d'une graisse fluide, et nous semblerait un aliment détestable; cependant elle était communément usitée des Grecs et des Romains; elle l'est aujourd'hui de plusieurs nations de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique; et, même chez les peuples civilisés, elle sert encore, dans des temps de disette, comme on l'a vu en France à l'époque de la révolution. Celle des individus jeunes, châtrés, bien nourris, préparée d'ailleurs à la manière du cochon de lait, était généralement préférée, et se trouvait sans doute heu-

reusement modifiée par ces diverses conditions. Hippocrate en effet la regardait comme humectante, facile à digérer, propre à aider à la conception; tandis que celle des chiens adultes passait à ses yeux pour échauffante, de difficile digestion, nuisible aux épileptiques, etc.

Dans des temps moins reculés, le chien a trouvé aussi diverses applications thérapeutiques. Vivant ou récemment tué, on l'appliquait sur l'abdomen enflammé ou sur des parties rhumatisées pour en dissiper les douleurs; de nos jours même, nous avons vu feu Chambon renouveler devant l'Institut les assertions de P. Borel et de Flud sur la vertu qu'auraient ces mammifères lorsqu'on les fait coucher avec un goutteux, de le débarrasser de son mal eu le contractant eux-mêmes. N'a-t-on pas imaginé aussi de leur faire lécher de vieux ulcères, pratique dégoûtante, à laquelle un charlatan du dernier siècle, connu sous le nom de *médecin de Chaudrai*, a dû une ridicule célébrité? Si l'utilité des chiens nouveau-nés, pour téter les femmes chez lesquelles on veut entretenir la sécrétion du lait, est incontestable, il n'en est pas de même sans doute des vertus attribuées à leur décoctum huileux, nommé *Baume de petits chiens*, à l'*Album græcum* (V. ce mot, I, 138), à la graisse, à la peau, au fiel, aux os de cet animal, à son lait, à sa rate, à son sang, etc., prétendus médicamens, sur lesquels on peut consulter la suite de la *Matière médicale* de Geoffroy (XIV, 139), la *Faune médicale* de M. H. Cloquet (IV, 103), et, mieux encore, les deux ouvrages suivans :

Paullini. *Cynographia curiosa*. Norimb., 1685, in-4. — Lindecrantz (E.-M.). *Canis familiaris*. Præses C. Linné. Upsaliæ, 1753.

C. Lupus, L., Loup. Nous ne nous arrêterons pas sur ce qu'on a dit de l'efficacité du cœur de cet animal contre l'épilepsie; de son foie, contre les maladies hépatiques; de ses intestins, de sa graisse, de sa fiente, de ses os, etc., contre diverses autres maladies, renvoyant à la suite de l'ouvrage cité de Geoffroy (XIV, 179), et à la *Faune médicale* (VI, 131), ceux qui désireraient quelques détails sur ces assertions purement gratuites.

C. Vulpes, L., Renard. Il en sera de même pour ce mammifère, à l'égard duquel on peut recourir à la suite de la *Matière médicale* de Geoffroy (XIV, 202), où l'on verra que l'animal entier servait à préparer, par décoction, une huile réputée adoucissante, nervine et résolutive; qu'on attribuait à sa graisse les mêmes propriétés; que sa chair passait pour pectorale, et que ses poumons surtout étaient regardés comme le vrai spécifique des maladies de poitrine. Insister plus long-temps sur ces objets, d'un intérêt seulement historique aujourd'hui, serait oublier le but pratique de notre Dictionnaire.

CANIS CARCHARIAS. Nom officinal du requin, *Squalus Carcharias*, L.

— MARINUS. Ancien nom du phoque commun, *Phoca vitulina*, L.

CANKER-ROSE. Un des noms anglais du *Rosa Canina*, L.

CANNA. Un des noms de l'*Antilope Oreas*, Pall. (I, 337). C'est aussi le nom de l'*Arundo Donax*, L., espèce de graminée.

CANNA. Genre de plantes de la famille des Balisiers, de la monandrie monogynie.

C. indica, L., Balisier. Ce végétal, à tige herbacée, des contrées chaudes des deux hémisphères, se voit aussi dans les jardins des curieux en Europe, où il se fait remarquer par ses belles feuilles larges, rubanées, et ses élégantes fleurs rouges, inodores; ses racines, qui sont très-grosses, spongieuses, noueuses, et dont on peut se nourrir, sont usitées en cataplasmes sur les abcès, les tumeurs, comme émollientes; elles ont le volume de celles de la canne à sucre, ce qui leur a fait donner le nom de *Canna* (Pison, *Brasil.*, 116). Elles sont employées dans le même pays (au Brésil) comme diurétiques, dans la gonorrhée. Les semences du *Canna indica* sont noires, pisiformes, très-dures, et servent de balle de fusil. On en retire une belle couleur rouge et on en fait par fois des chapelets. Elles rendent amère la chair des pigeons qui s'en nourrissent. A l'Ile-de-France, on appelle le balisier safran-marron, sans doute parce qu'on emploie quelques parties de ses fleurs à la place du vrai safran.

On donne par fois le nom de balisier à des plantes de la même famille, qui en ont le port, telles que l'*Alpinia racemosa*, L., le *Costus arabicus*, L., etc., et même au bananier, auquel il faut rapporter sans doute ce que le père Labbat (*Voyage*, III, 318) raconte de la possibilité de tirer plusieurs pintes d'eau du tronc de ce végétal en perçant sa tige, ce que font les chasseurs, et non au *Canna indica*. C'est encore probablement au bananier que se rapporte l'emploi que l'on fait, dit-on, des feuilles du balisier, comme propres à couvrir les cases, à envelopper les substances résineuses ou gommeuses, celles du *Canna* étant trop petites pour ces usages.

CANNA ODORIFERA. Un des noms italiens de l'*Acorus Calamus*, L.

— PALUSTRE. Nom italien de l'*Arundo Phragmites*, L.

CANNABIS. Genre de la famille des Urticées, de la diœcie pentandrie.

C. indica, Lam., Bang, Banghe. Cette plante, distinguée par M. de Lamarck à ses feuilles alternes, et, suivant lui, par une organisation de tissu différente, n'est regardée par le plus grand nombre des botanistes que comme une variété de notre chanvre commun. Quoi qu'il en soit, dans l'Inde, ce végétal est employé journellement comme un excitant vénérien, et pour se procurer des rêves agréables. On mâche ses feuilles; on les fume en guise de tabac, ou

on les mêle au tabac lui-même ; on prépare avec ces mêmes feuilles une liqueur énivrante et narcotique appelée *Haschisch*, *Banghie*; ou les incorpore avec l'opium, l'arec et le sucre dans la même intention. Ainslie dit qu'on prescrit dans l'Inde les feuilles de chanvre contre la diarrhée, et qu'on emploie son infusion huileuse sur les hémorrhoïdes douloureuses (*Mat. ind.*, II, 39 et 109).

Les nègres du Brésil fument, comme les mahométans de l'Inde et les Marrhates, le chanvre ; ils en prennent en pilules, en décoction, pour se procurer des rêves agréables, qui leur font oublier leur triste condition; s'ils en usent trop, ils tombent, d'après Martius, dans une espèce de stupeur, accompagnée d'accidens nerveux. Dans l'Inde, le délire produit par l'abus du chanvre va jusqu'à la fureur et au meurtre (*Journ. de chimie médicale*, III, 551). Les Hottentots, au dire de Sparmann, ne cultivent le chanvre que pour le fumer, dans la même intention (*Voyage*, I, 348).

C. sativa, L., Chanvre. En Europe, on n'use point du chanvre comme les Orientaux pour se procurer des rêves agréables, et une ivresse, qui paraît n'être pas sans charme pour ces peuples voluptueux. Quoique M. de Lamarck prétende que notre espèce ne jouisse pas de cette propriété comme celle de l'Inde, il y a lieu de croire, à son odeur forte, à son amertume, et surtout à sa grande ressemblance avec elle, qu'elle la possède également, peut-être seulement notre climat moins chaud rend-t-il cette propriété moins prononcée ; il serait curieux de l'essayer, et elle pourrait trouver quelque emploi thérapeutique dans la morosité, l'hypochondrie, le spleen, etc. Rien assurément ne serait plus facile, et nous pourrions ajouter peut-être un médicament précieux à notre matière médicale. On pourrait prescrire les feuilles de chanvre en pilules, à la dose de 2 à 4 grains chaque soir, sauf à l'augmenter ensuite graduellement.

En Europe, le chanvre est cultivé comme substance textile ; on retire les fibres qui revêtent les tiges annuelles de cette plante pour en fabriquer du fil, de la toile, etc. Cette fibre préparée s'appelle chanvre, et la tige, qui en est dépouillée, chenevotte, allumettes. Les feuilles du chanvre, dont la décoction est amère, sont résolutives en cataplasmes. La graine, nommée chenevis, sert à la nourriture des oiseaux ; on en fait des émulsions qu'on a dites emménagogues et adoucissantes; on les donne dans la gonorrhée, les flueurs blanches, etc. On retire du chenevis une huile épaisse, qui se mange étant fraîche, et sert dans les arts et à brûler. On en use comme résolutive, en topique, et en lavement dans la colique des peintres. On fait avec cette graine écrasée des cataplasmes résolutifs, et Sylvius Delboë a guéri la jaunisse avec cette semence cuite dans du lait.

Volta (G. S.). *Nuove ricerche ed osservazioni sopra il fessualismo di alcune piante della sanapa*. Cannabis sativa, L. (Mém. de Mantoue, I, 225). — Sylvestre de Sacy. Mémoire sur les assassins, etc. Il y parle de l'usage du chanvre (*Bull. des Sc. méd.*, IV, 201).

Cannat. Un des noms vulgaires du *Cottus Gobio*, L., sur les bords de la Méditerranée.

Canne congo. Nom du *Canna indica*, L., aux Colonies, et du *Costus spicatus*, Sm.

— a sucre. Nom du *Saccharum officinarum*, L.

— de provence. Nom de l'*Arundo Donax*, L.

— de vipère, *Kunthia montana*, Humb.

Cannellæ melaearlæ cortex. Off. Nom du cassia lignea, *Laurus Cassia*, L.

Cannelle. V. *Canelle*.

Cannellier, pour Canellier, *Laurus Cinnamomum*, L.

Cannées. V. *Drimyrrhyzées*.

Canni. Espèce de poisson qu'on mangeait frit. Oribase en condamne l'usage comme ennemi de l'estomac et sujet à se corrompre. (*Med. coll.*, lib. II, c. 58).

Canniberea. Un des anciens noms de la santoline, *Santolina Chamæcyparissus*, L.

Cannuccia. Un des noms italiens de l'*Arundo Phragmites*, L.

Canokersaia. Un des noms présumés appartenir à la pariétaire, dans Dioscoride.

Canopicon. Nom du réveil matin, *Euphorbia Helioscopia*, L., dans Dioscoride.

Cánopum. Nom de la fleur et de l'écorce du *Sambucus nigra*, L., dans Paul d'Egine.

Çanota. Nom du mil, *Milium italicum*, L., dans quelques cantons de l'Espagne.

Cansjava. Nom malais du chanvre, *Cannabis sativa*, L.

Cantalou, Cantaloup. Nom d'une variété estimée du melon. Ces noms viennent de Cantalupo, bourg du royaume de Naples, où, pourtant, ils ne sont plus connus aujourd'hui.

Cantapeddeis. Nom languedocien du *Daphne Gnidium*, L.

Cantarella. Nom italien des cantharides, *Meloe vesicatorius*, L.

Cantarelle. Nom vulgaire, en France, du *Meloe proscarabeus*, L.

Cantaris. Nom de la fumeterre, *Fumaria officinalis*, L., dans Dioscoride.

Cantharellus, Chanterelle. Noms d'un champignon comestible, *Merulius Cantharellus*, L.

Cantharidas, Cantharides. Noms espagnols et anglais des *Cantharides*.

Canthaeide. Insecte vésicant. V. *Meloe vesicatorius*, L.

CANTHARIDINE. C'est le nom du principe actif des cantharides, découvert en 1810 par M. Robiquet. Cette substance blanche, en lames micacées, insoluble dans l'eau et dans l'alcool froid, soluble dans l'alcool chaud, dans l'éther et dans les huiles, jouit d'une action vésicante extrêmement énergique. C'est à sa solubilité dans l'huile que les emplâtres vésicans, faits avec les cantharides, doivent la faculté qu'ils ont d'agir sur la peau à travers un papier, comme nous l'avons indiqué le premier, et c'est de cette même propriété que dépend l'action nuisible qu'exerce l'huile, administrée dans l'empoisonnement produit par les cantharides. On pense que d'autres insectes tiennent aussi du même principe leur action vésicante. M. Robiquet effectivement en a récemment extrait du mylabre de la chicorée. La cantharidine est volatile, et un des élèves de ce pharmacien a éprouvé une inflammation vésiculeuse des conjonctives pour avoir examiné de trop près cette substance soumise à la sublimation (*Journ. de chimie méd.*, IV, 354).

Cantharis. Nom latin des cantharides. V. *Meloe vesicatorius*, L.

Canthère. V. *Sparus Cantharus*, L.

Cantilagua. Nom espagnol du lin purgatif, *Linum catharticum*, L.

Cantnosa. Nom espagnol du *Lavandula Stœchas*, L.

Canto. Plante de Guinée, dont la décoction est usitée dans la gonorrhée (*Trans. phil. abr.*, I, 93).

Cantong, tangcong. Noms d'une plante analogue à la soldanelle, qui croît aux Philippines ; comestible étant jeune, elle est laxative à l'âge adulte ; son suc est donné aux hydropiques. Une espèce voisine sert à guérir les brûlures, les écorchures. On applique ses feuilles broyées avec du sel sur les écrouelles. Son suc fait croître les cheveux. (*Trans. phil. ab.*, I, 124).

Cantuello, Cantuesso. Noms espagnols du Stæchas, *Lavandula Stœchas*, L.

Caniubinon, Cantybiok. Noms présumés être ceux du marrube noir, *Ballota nigra*, L, dans Dioscoride.

Canvum. L'un des vieux noms du chanvre, *Cannabis sativa*, L.

Cao-lbamkiam, Cao-luong-kuong. Noms du *Galanga* à la Chine et à la Cochinchine.

Caobo. Un des noms de l'acajou-pomme, *Cassuvium pomiferum*, L., à Carthagène des Indes.

Caocia. Graine des Antilles, qu'on croît être celle d'une Euphorbe, et qu'on dit bonne contre les morsures des serpens (Surian).

Caopia. Synonyme de câa-opia, *Hypericum guianense*, Aubl.

Caou, Caoule, Caouler. Noms du chou en Gascogne.

Caoulicaou. Nom languedocien du Behen blanc, *Cucubalus Behen*, L.

Caouroubali. Nom caraïbe de l'*Hymenæa Courbaril*, L.

CAOUTCHOUC. Substance *sui generis* (regardée par M. Bouastre comme une sous-résine), inodore, insipide, insoluble dans l'eau, élastique, compressible, susceptible de prendre des formes variées, produite par le rapprochement du suc lactescent d'un grand nombre de végétaux ; sa flexibilité l'a fait désigner aussi sous le nom impropre de Gomme élastique, ou mieux de Résine élastique ; celui qu'elle porte est son nom indien *Cahuchu*, accommodé à notre langue.

Le principe qui constitue la gomme élastique paraît résider dans un grand nombre de végétaux, mais en trop petite quantité, dans beaucoup d'entre eux, pour être recueilli ; ainsi l'huile de ricin en laisse, dit-on, déposer par le repos, etc. C'est dans ceux à suc lactescent que le caoutchouc est le plus abondant : on peut affirmer que tout suc blanc en contient, allié avec de la résine ; effectivement c'est à ces deux corps qu'est due l'espèce d'émulsion naturelle qu'on désigne sous l'épithète de *Suc laiteux*. Ainsi nos végétaux indigènes qui contiennent cette sorte de suc, telles que nos Euphorbes, nos Apocynées, etc., ont une petite quantité de caoutchouc, mais trop peu abondante pour être exploitée avec profit. On en a pourtant retiré du suc de figuier ordinaire, en Provence, environ 1/10 de son poids ;

néanmoins, les chicoracées, qui ont un suc laiteux, ne donnent pas de caoutchouc à l'analyse, si ce n'est le *Sonchus floridanus*, L., cité par Valentin (*Notice*, etc. *Journ. gén. de méd.*, XLIII, 223).

Quatre familles renferment surtout les végétaux dont on extrait le caoutchouc; ce sont les Euphorbiacées, les Urticées, les Apocynées et les Campanulées.

Végétaux de la famille des Euphorbiacées dont on extrait le caoutchouc. Les principaux sont : *Ambora quadrifida*, Poiret (*Mithridatea quadrifida*, W.); *Castilloa elastica*, Cav. (voisin du *Paribea*); *Commiphora madagascariensis*, Du Petit-Th.; *Euphorbia punicea*, Sw.; *E. picta*, Jacq.; *Excæcaria Agallocha*, L.; *Hevea guianensis*, Aubl. (*Jatropha elastica*, L. F. [1]; *Siphonia elastica*, Pers.); *Hippomane Mancinella*, L.; *Hura crepitans*, L.; *Mabea Piriri*, Aubl.; *M. Taquari*, Aubl.; *Omphalea diandra*, L.; *Plukenetia volubilis*, L.?; *Sapium aucuparium*, Jacq. (*Hippomane biglandulosa*, Aubl.) etc. On doit joindre à cette liste une Euphorbiacée d'Afrique, trouvée par Smith au Congo, et décrite par R. Brown, à la suite du voyage de Tuckey (p. 444).

Végétaux de la famille des Urticées dont on extrait le caoutchouc. C'est surtout au groupe des figuiers qu'ils appartiennent; les principaux sont : *Artocarpus integrifolia*, L.; *Bagassa guianensis*, Aubl.; *Brosimum Alicastrum*, Sw.; *Cecropia peltata*, L.; *Ficus elliptica*, Kunth; *F. elastica*, L.; *F. indica*, L.; *F. Radula*, Humb.; *F. religiosa*, L.; *F. toka*, Forsk; *F. toxicaria*, L.; *F. verrucosa*, Vahl, etc.

Végétaux de la famille des Apocynées dont on extrait le caoutchouc. Les principaux sont : l'*Apocynum cannabinum*, L.; l'*Asclepias Syriaca*, L.; le *Pacouria guianensis*, Aubl. (*Willughbeia scandens*, W.); l'*Urceolaria elastica*, Roxb.; le *Vahea gummifera*, Poiret, qui est peut-être la même plante que l'*Urceolaria*, etc.

Végétaux de la famille des Lobéliacées dont on extrait du caoutchouc. On ne connaît positivement que le *Lobelia Caoutchouc*, Humb., de la province de Popayan en Amérique, qui soit dans ce cas.

Il est probable qu'il existe d'autres végétaux, appartenant à ces familles, ou même à d'autres, qui contiennent du caoutchouc. Nous avons indiqué tous ceux que les auteurs, dignes de foi, présentent avec quelque degré de certitude, tels que Cervantès (*Bull. phil.*, III, 78), De Candolle (*Essai*, 263, 267), Tussac (*J. de bot.*, I, 66), etc.

La glu est une substance qui a beaucoup d'analogie avec le caoutchouc, et plusieurs végétaux donnent un produit qu'on peut

[1] M. Cl. Richard (*Journ. de physique* 1785) croit que le *J. elastica* n'est pas identique avec l'*Hevea* d'Aublet, *Pao syringa*, bois de seringue, du Brésil.

rapporter à l'une ou à l'autre de ces substances, tels que le *Sapium aucuparium*, L., le Bois de natte (*Mimusops*), etc.

Le caoutchouc d'Amérique provient surtout de l'*Hevea guianensis*, Aubl., et celui de l'Inde de la vigne à caout-chouc, *Urceolaria elastica*, Roxb. Pour l'avoir, on reçoit le suc qui coule de l'incision faite à ces végétaux, dans un vase, et on en enduit, couches par couches, des calebasses, des mottes de terre, des pots, que l'on façonne de diverses manières, et que l'on casse ensuite pour les faire sortir lorsque la couche de caoutchouc est assez épaisse. D'autres fois le suc lactescent est reçu dans des vases plats, où il se sèche presqu'en masse, que l'on coupe en tranches, en lanières, etc. Il est à remarquer que le *Coagulum* de caoutchouc est d'abord sec et cassant, et que ce n'est qu'avec le temps et par l'action de l'air qu'il devient élastique, d'après Woodhouse. J. Cough a également observé que l'élasticité du caoutchouc est acquise (*Bibl. brit.*, XXXII, 338). Du reste, la chaleur du feu, loin de sécher le caoutchouc le liquéfie. On fait avec ce suc des torches, des flambeaux, car la gomme élastique brûle bien, des bottes, des gands, etc. Il est ordinairement façonné en espèce de poire chez les marchands.

On reçoit dans le commerce un caoutchouc noirâtre, et un autre qui est seulement brunâtre; le premier est plus doux, se distend mieux lorsqu'on insuffle les bouteilles qu'il forme (*Journ. de chim. méd.*, V, 376); il y en a même une qualité rouge, dont on fait des bracelets, des bagues dans le pays, etc. (*J. de pharm.*, I, 465).

On a, depuis un certain nombre d'années, trouvé en Angleterre, dans les mines de Castleton, en Derbyshire, une sorte de bitume élastique, qui paraît être un véritable caoutchouc fossile (*Minér. de Cronstedt*, Lond. 1788, Ext. *Anc. journ de méd.*, LXXX, 147).

On fait un caoutchouc factice, en mettant couche par couche, sur un tissu approprié, des huiles rendues siccatives (celle de lin par exemple); il paraît même, d'après John (*Bull. de pharm.*, VI, 77), que le prétendu caoutchouc rouge du Thibet, de la Cochinchine, n'est qu'une huile colorée et préparée ainsi.

Le caoutchouc n'a pas d'usage médical proprement dit. Suivant M. de Tussac, il serait pernicieux à l'intérieur, car il dit que les oiseaux qui touchent à la glu du *Sapium*, qui est presque identique avec ce produit, meurent de suite (*J. de bot.*, t. Ier). Il sert à fabriquer une multitude d'instrumens de chirurgie, tels que sondes, bougies, pessaires, canules de seringue, vessies à injections, bouts de sein pour les nourrices qui ont le mamelon écorché, urinals portatifs pour les sujets affectés d'incontinence d'urine, tubes œsophagiens, cornets acoustiques, etc., etc., très-employés en chirurgie et en économie domes-

tique. On sait qu'il efface la mine de plomb, et que, sous ce rapport, il est très-utile aux dessinateurs; on en prépare à l'alcool ou à l'huile, qui le dissout en partie, des vernis qui ne gercent jamais, etc., dont on enduit des toiles qui deviennent imperméables à la pluie et à l'air, des ballons, etc.

Pour préparer les instrumens de gomme élastique, cette substance a besoin d'être dissoute, et d'être ensuite appliquée couche par couche sur des mèches ou des moules *ad hoc*; on se contente par fois de la ramollir dans l'eau bouillante, et de l'étendre pour en faire des objets peu compliqués. Elle est d'assez difficile solution; les huiles fixes chaudes n'en dissolvent qu'en petite quantité: dans les huiles volatiles de térébenthine, etc., elle se fond mieux; le pétrole rectifié est, d'après Fabroni, son meilleur dissolvant, à froid (*Méd. éclairée par les Sc. phys.*, II, 294). L'éther la dissout aussi, d'après le procédé indiqué par Pelletier père (*Mém. de l'Inst.*, I, 56). M. Charpentier Cossigni a proposé de mêler, dans les colonies, le tiers en poids d'éther avec le suc récent de caoutchouc, pour le conserver liquide jusqu'en France (*Annal. maritimes*, 1813, p. 260). Enfin la cétine en est, dit-on, aussi un dissolvant. Hérissant paraît être le premier qui ait indiqué le moyen de dissoudre cette substance (*Acad. des Sc.*, 1763); Macquer s'en occupa ensuite (*Id.* 1768); c'est à ce dernier qu'on doit l'invention des sondes de cette matière, que Bernard perfectionna ensuite. Cependant quelques personnes affirment que MM. Bernard et Féburier n'ont jamais fabriqué leurs sondes qu'avec l'huile de lin rendue siccative, et que M. Verdier est le premier artiste qui les ait réellement faites avec le caoutchouc (*Journ. génér. de méd.*, XCVIII, 250).

On ne possède pas d'analyse complète du caoutchouc; on trouve quelques essais sur ce sujet dans les *Annales de chimie* (tome XI, 225; LV, 296), dans le *Journ. de pharm.* (XI, 343), et dans le *Journ. de chimie méd.* (II, 141).

La Condamine (C.-M.). Mémoire sur une résine élastique, appelée caoutchouc, etc., nouvellement découverte à Cayenne par Freesneau (*Mém. de l'Acad. des Sc.*, 1751). — Turgot (E.-F.). Observation sur une espèce de résine élastique de l'Ile-de-France, à peu près semblable à celle de Cayenne (*Acad. des Sc.*, 1769). — Achard (F.-C.). Essais sur la résine élastique, en allemand (*Mém. des Scrut. de la nature*. Berlin, 1777). — Juliaans (A.). *De resinâ elasticâ Cayennensi*. Ultrajecti, 1780, in-4, réimprimé dans la *Collect. dissert. select.* de Jansen. — Roxburgh. *A botanical description of urceola elastica or caoutchouc vine*, etc. (*Asiatic. researc.*, etc., V, 167). — Bernard. Mémoire sur le caoutchouc (*Obs. sur la physique*, XVIII, 263), 1781. — Fourcroy (A. F.). Notice sur le suc qui fournit la gomme élastique, etc. (*Méd. éclair. par les Sc. phys.*, III, 37). — Howison (J.). Détails et expériences sur la plante qui fournit la gomme élastique (*Biblioth. britan.*, XVI, 180). — Alibert. Note sur le caoutchouc, ou résine élastique (*Bull. des Sc. méd.*, I, 49).

Caoutchouc minéral. V. *Bitume élastique*, I, 609.

Cap. Abréviation usitée dans les formules médicinales, pour *capiat* ou *capiatur*, qu'il prenne ou qu'on prenne.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. Il y existe plusieurs sources thermales, les unes ferrugineuses, les autres sulfureuses, auxquelles on attribue de grandes vertus; elles sont surtout fort usitées contre le rhumatisme, maladie très-commune dans ce pays : on les prend en bain, dont on est obligé de modérer la chaleur; les plus fréquentées sont celles qu'on nomme *Hottentot Holland*. Nous manquons de renseignemens précis à leur égard.

CAPA-TSJACCA. Nom de l'ananas à la côte de Malabar.

CAPALAGA. Nom malais du *Cardamome*.

CAPARAS. Nom espagnol du staphysaigre, *Delphinium Staphysagria*, L.

CAPARROSA AZUL. Nom portugais du sur-deuto-sulfate de *Cuivre*.

CAPAS ANTU. Nom qu'on donne, aux Moluques, à un arbrisseau dont la racine est employée pour guérir la gale, et que Rumphius appelle *Gossypium dæmonis* (*Hort. amb.*, IV, 38, t. XIV).

CAPAUNENSCHMALZ. Nom allemand de la *Graisse de chapon*.

CAPBERN ou CAPVERN. Village des Hautes Pyrénées (en France), à 1/4 de lieue duquel est une source d'eau saline tiède (19° R.), usitée en boisson, et en bains qu'on est obligé de chauffer; il y existe aujourd'hui un établissement pourvu de 15 baignoires, et soumis à l'inspection d'un médecin. M. Poumier la dit laxative (*Analyse et propr. méd. des eaux des Pyrénées*, 1813, in-8, p. 122). Elle contient, par kilogramme, suivant M. Save (*Bull. de pharm.*, I, 146): sulfate de chaux, 17 grains 1/2; sulfate de magnésie, 11 1/2; muriate de magnésie, 1/4; carbonate de magnésie, 1/8; c. de chaux, 3/8; acide carbonique en excès, 3. L'analyse de M. Poumier est analogue, il y indique de plus un peu de silice.

CAPELVENERE. Un des noms italiens du Capillaire, *Adiantum Capillus Veneris*, L.

CAPELET. Un des noms du *Myrtus caryophyllata*, L. (Lémery).

CAPELLACI. Un des noms du *Nymphæa Lotus*, L.

CAPELLAN. Un des noms de l'*Agaricus procerus*, Bull. (V. I, 105).

CAPELLE-DEL-FRAISSY. Bourg de France, à 1 lieue du village suivant; sa source est froide et gazeuse (Carrère, *Cat.*, 469).

CAPELLE-EN-VEZIE. Village de France, à 4 lieues S.-O. d'Aurillac, où il existe une source minérale froide et gazeuse (Carrère, *Cat.*, 469).

CAPER BUSH. Nom anglais du caprier, *Capparis spinosa*, L.

CAPER SPURGE. Nom anglais de l'*Euphorbia Lathyris*, L.

CAPEUNA. Poisson alimentaire, cité par Marcgrave, et dont le genre est inconnu.

CAPEVI BALSAM. Un des noms anglais du *Baume de Copahu*.

CAPHOPICRITE. Substance regardée par plusieurs chimistes comme un des principes immédiats de la rhubarbe, et que Pfaff a nommée *Rhabarbarine*, mais qui, suivant M. Caventou (*Journ. de pharm.*, XII, 22), n'est qu'un composé de rhabarbarin et d'une

matière jaune particulière. Elle est brune, opaque, amère, âcre, exhale l'odeur de la rhubarbe, aux propriétés de laquelle elle paraît participer; peu soluble dans l'eau froide, elle est très-soluble dans l'alcool, l'acide acétique et les alcalis. Nous l'avions placée dans les chromites non azotées ou résinoïdes (*Dict. des Sc. méd.*, XLV, 191), d'où il faudra l'exclure si ce n'est réellement qu'un composé.

Caprur. Un des noms arabes du *Camphre*.

Capi-catinga. Nom brésilien de l'*Acorus Calamus*, L.

Capia. Ce nom, qu'on donne à plusieurs plantes du Brésil, est surtout celui d'un végétal sarmenteux du Pérou, qui paraît appartenir au *Philesia buxifolia* de Willdenow, de la famille des Asparaginées, dont les baies sont cosmétiques, d'après Dombey.

Capibara. Un des noms du cabiai, *Cavia Capybara*, L., au Brésil.

Capie-cottay. Nom tamoul du café, *Coffea arabiça*, L.

Capigouera. Un des noms espagnols du cabiai, *Cavia Capybara*, L.

Capipuba. Nom d'une graminée du Brésil, appelée par les Portugais *Pe de Gallinha*, Pied-de-poule, et qui pourrait bien être notre gros chiendent, *Cynodon Dactylon*, Rich., ou quelque espèce voisine, dont la racine contuse est employée en tisane comme alexipharmaque (Pison, *Bras.*, 102).

Capillaire. On donne ce nom à des fougères dont le feuillage est délié; cependant aucune de celles qui le portent n'a la finesse des cheveux, *capilli*: Capillaire tout court indique le capillaire de Montpellier.

Capillaire blanc. Nom du *Polypodium rhæticum*, Sw., pour les uns, et de l'*Asplenium Ruta muraria*, L., pour les autres.

— de canada. C'est l'*Adiantum pedatum*, L.

— commun. C'est le capillaire de Montpellier.

— doré, *Polytrichum commune*, L.

— d'Éthiopie, *Adiantum Æthiopicum*, L. (Voy. I, 75).

— de Montpellier, *Adiantum Capillus Veneris*, L.

— noir, *Asplenium Adiantum nigrum*, L. (Voy. I, 474).

— rouge, *Asplenium Trichomanes*, L. (Voy. I, 474).

Capillaires (cinq). Ce sont les *Adiantum Capillus Veneris*, L; *Asplenium Adiantum nigrum*, L.; *A. Ruta muraria*, L.; *Scolopendrium officinale*, L., et *Polytrichum commune*, L.

Capillus veneris, off. *Adiantum Capillus Veneris*, L. (V. I, 75).

— — canadensis, off. *Adiantum pedatum*, L. (Voy. I, 76).

Capitiluve, *Capitiluvium*, bain de tête.

Capito. V. *Anadromos* (I, 276) et *Cyprinus*.

Capivi (baume de), Nom du *Baume de Copahu* à Surinam.

Capiygoua. Nom que l'on donne au Paraguai à notre cabiai, *Cavia Capybara*, L.

Capliza. V. *Pruse*.

Capnites. Un des anciens noms des fleurs de *Zinc*.

Capnos, Καπνος. Nom grec de la fumeterre, *Fumaria officinalis*, L.

Capo, Chapon. V. *Phasianus Gallus*, L.

Capo-molago. Nom malabar du *Capsicum frutescens*, L.

Capolin. Arbre du Mexique, cultivé pour ses fruits comestibles, que l'on compare à nos cerises (Hernandez); *an Malpighia?* La décoction de ses racines est usitée contre la dysenterie (DC., *Essai*, 142).

Capounas. Nom du butor, *Ardea stellaris*, L., dans le Piémont.

Capour barros. Un des noms malais du *Camphre*.

Capoure couroundou. Nom d'une variété de canelle appelée *Canelle camphrée*.

Cappa-corania. Nom de la pyrèthre, *Anthemis Pyrethrum*, L., chez les Romains (Adanson).

CAPPARIDÉES. Famille naturelle de la tribu des dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, appartenant à la classe XIII de la méthode naturelle; elle contient un nombre de genres peu considérable, et qui n'offrent pas de propriétés médicales ou économiques marquées. Elle a quelque analogie avec les crucifères, et on admet qu'elle recèle comme cette dernière un principe anti-scorbutique dans plusieurs de ses espèces, sans que ce fait soit bien prouvé.

CAPPARIS. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle, de la polyandrie monogynie. Le *C. ægyptiaca*, Lam., a toutes les qualités du *C. spinosa*, ainsi que le *C. rupestris*, Sm., deux espèces qui en sont voisines, mais que Belon distinguait déjà (*Singularités*, 279, 288). Le *C. Dahi*, Forsk. (*Flora Ægypt.*, 212) a les propriétés du *C. mithridatica*, Forsk. Le *C. ferruginea*, Bois caca de l'île de France et des Antilles, ainsi nommé de l'odeur d'excrémens que répandent sa fleur, ses feuilles et son bois lorsqu'on les touche, ce qui le distingue du *Sterculia fœtida*, L., auquel on donne aussi ce nom, et qui n'a de fétide que ses fleurs, n'est d'aucun usage médical. Forskal dit que les Arabes guérissent la morsure des serpens en se frottant avec les feuilles de son *C. mithridatica*, dont ils mangent les pousses récentes ou pulvérisées, ou dans l'eau si elles sont sèches. Le *C. spinosa*, L., *C. sativa*, Persoon, Câprier, est commun dans le bassin de la Méditerranée, et cultivé en Provence, etc., pour ses boutons floraux, que l'on confit au vinaigre avant leur épanouissement, sous le nom de câpres, et dont on fait un commerce étendu. On pourrait également confire les pousses de cet arbrisseau. Cette espèce d'*Atchar* est très-employée comme condiment dans les sauces, les ragoûts, etc.; on le regarde comme anti-scorbutique, ce qui est plutôt le fait de l'acide végétal que du bouton floral (on prépare également les câpres avec les boutons de plusieurs autres *Capparis*). L'écorce de ses racines, qui est un peu âpre, acerbe, de couleur grise, se roule comme la canelle après sa dessiccation, et est alors tenace comme du cuir; elle est estimée diurétique; elle fait partie des 5 racines apéritives, et se prescrit à la dose d'une demi-once. Le fruit est comestible

en Arabic, au dire de Forskal (qui entend peut-être parler du *C. ægyptiaca*). Les feuilles, dont les Arabes boivent aussi la décoction, lorsque les fruits manquent, leur servent contre l'odontalgie et les douleurs de tête, appliquées sur le lieu douloureux (*Flora ægyptiaca*, p. 99), ainsi que le conseillait Dioscoride. Voy. Pline, lib. xx, c. 15, et le *Dict. de méd.* de James, II, 14, 54. Le *C. siliquosa*, L., des Antilles, a ses racines employées comme apéritives, anti-helmintiques, anti-hystériques, etc., dans les maladies de la rate, etc. (*Flore méd. des Antilles*, I, 141).

Cappellazi. Nom italien de la pétasite, *Tussilago Petasites*, L. On nomme encore ainsi le Nénuphar, *Nymphæa alba*, L., dans le Verronais.

Cappero. Nom italien du caprier, *Capparis spinosa*, L.

CAPPONE. Source thermale de l'île d'Ischia, dans le royaume de Naples, qui a, dit-on, la saveur du bouillon, d'où lui vient son nom (*Dict. des Sc. méd.*, XXXIII, 474). Elle est analogue à celle de Gurgitello, et contient des carbonates de soude et de chaux, et du muriate de soude. On l'a vantée contre la mélancolie.

CAPRA, Chèvres. Genre de Mammifères ruminans, habitant des montagnes, dont plusieurs espèces intéressent à quelques égards la thérapeutique.

C. Ægagrus, Gmél., Ægagre. Cet animal, nommé aussi *Paseng*, *Chèvre sauvage* et surtout *Chèvre du bézoard oriental*, parce que c'était lui surtout qui fournissait jadis les bézoards orientaux (I, 592), paraît être la souche de toutes les variétés de nos chèvres domestiques; il habite en troupe les montagnes de la Perse.

C. Hircus, L., Bouc. La chair de cet animal dont, comme on sait, la femelle se nomme *Chèvre*, et le petit *Chevreau*, est brune, dure, d'une odeur forte et repoussante, difficile à digérer, très-fortifiante d'ailleurs pour ceux qui peuvent la supporter; elle est particulièrement en usage chez les Ecossais et les habitans du pays de Galles, qui salent et fument les cuisses de cet animal. Celle des boucs châtrés a été plus souvent usitée, et mérite en effet la préférence. Gesner parle d'un mets nommé *Klobwurst*, que les Allemands préparent avec son foie.

Les propriétés médicinales attribuées à presque toutes les parties de ce quadrupède, rachèteraient son peu d'importance comme aliment, si elles étaient mieux fondées. Que n'a-t-on pas dit, en effet, de son sang, si actif qu'on le croyait capable de dissoudre le diamant, et à plus forte raison de briser la pierre dans la vessie, et de guérir une foule de maladies, la pleurésie entr'autres, contre laquelle les continuateurs de la *matière médicale* de Geoffroy (XIV, 243) vantent encore son efficacité (sang dont on tirait un *esprit*, un

sel essentiel, et avec lequel on préparait une *teinture*, une *huile*, et surtout un *baume* réputé sudorifique, résolutif, diurétique, discussif et emménagogue); de sa graisse (*sevum hirci*), recommandée dans tant de cas, introduite dans tant de remèdes, notamment l'*emplâtre nervin* de la pharmacopée de Lémery; de sa moelle, de son fiel, de ses excrémens, de son urine, de son foie, de la cendre de ses poils, de ses concrétions biliaires, etc.! Malheureusement des assertions ne sont pas des preuves, et aucun fait bien observé ne leur sert d'appui (Voy. la *Faune médicale* de M. H. Cloquet, III, 69).

L'usage alimentaire du *chevreau* est bien autrement répandu que celui du bouc : la chair de cet animal, celle des individus femelles surtout, ou des mâles châtrés, est tendre, délicate, agréable au goût, facile à digérer, analogue enfin à celle de l'agneau (V. *Canepin*).

Quant à la *Chèvre*, elle est peu estimée sous le rapport bromatologique, quoique les anciens en aient fait usage, qu'elle soit quelquefois employée par les modernes, et que, bien engraissé, cet animal offre une chair assez savoureuse : on a même accusé cet aliment de disposer à l'épilepsie. En revanche, le lait de la chèvre est fort usité, et mérite de l'être par son abondance comme par ses qualités; moins séreux que le lait d'ânesse, moins épais que celui de vache, il semble intermédiaire à tous deux; la saveur en est agréable, et, quoiqu'il fournisse un beurre incolore et peu sapide, il sert dans le midi de la France à former d'excellens fromages. On a vanté sa digestibilité, supérieure en effet à celle du lait de vache pour quelques estomacs; son utilité dans les maladies de poitrine, la consomption, chez les enfans surtout, recommandant alors de nourrir l'animal de plantes douces et salubres. Les uns l'ont regardé comme légèrement astringent, d'autres (Hallé, *Cours d'hygiène manuscrit*, 1801) comme donnant aux enfans qui en font usage une activité particulière. Le petit-lait de chèvre est aussi, dit-on, plus apéritif que celui de vache, et, à ce titre, a été particulièrement vanté contre la goutte, le scorbut, les obstructions. Quelquefois enfin on a voulu rendre médicamenteux le lait de chèvre, en nourrissant l'animal de plantes particulières, en lui donnant des purgatifs, en pratiquant sur lui des frictions mercurielles ou autres; sujet de recherches à peine ébauché, et qui réclame l'attention des expérimentateurs. Quant aux propriétés médicamenteuses attribuées aussi par les anciens au sang, à la graisse, etc., de la chèvre, ce sont les mêmes que celles du bouc, à un peu moins d'énergie près (V. *Faune méd.*, IV, 86).

C. Ibex, L., Bouquetin. Cet animal, banni aujourd'hui des Alpes de la Suisse, mais commun sur les sommets les plus élevés des autres

montagnes d'Europe et d'Asie, est plus grand et plus agile que le précédent : la chair en est peu usitée, à cause de son odeur forte et de sa saveur sauvage, mais elle fortifie beaucoup les chasseurs qui en peuvent faire usage. Ce n'est pas, au reste, pour elle, mais pour son sang, qu'on lui a livré long-temps une guerre active; car, desséché et pris en poudre à la dose d'un à plusieurs gros par jour, dans du vinaigre surtout, il passait pour un remède souverain contre la pleurésie, la dysenterie, et même les calculs et les luxations : de là le nom de *Manus Dei* qu'on lui avait imposé. Van-Helmont, dit-on, paya de sa vie la préférence qu'il lui accordait sur la saignée dans le traitement de la pleurésie. Ce prétendu remède se voit encore dans quelques officines, où la vétusté ne fait qu'ajouter à sa propre inertie.

Capragina, Caprago. Nom de la rue de chèvre, *Galega officinalis*, L., en Italie.

CAPRARIA. Genre de la famille des Scrophulaires, de la didynamie angiospermie. *C. biflora*, L., Thé d'Amérique, des Antilles, de la Martinique, etc. Ce petit arbrisseau, dont le nom vient de ce que les chèvres le mangent avidement, est très-répandu entre les tropiques; nous l'avons reçu des Antilles, du Mexique, où il porte le nom de *Fregosa*, du Sénégal, etc. On se sert de ses petites feuilles en infusion, ainsi que du thé de la Chine, dans diverses régions de l'Amérique. Comme elles n'offrent ni saveur, ni odeur, nous doutons qu'elles aient des propriétés marquées, et effectivement nous ne voyons pas qu'on leur en attribue : l'infusion, que nous avons goûtée, nous en semble insipide et sans agrément.

Capreolus. Nom latin du chevreuil, *Cervus Capreolus*, L.

Capres, Capes. On donne ce nom aux boutons à fleurs du *Capparis spinosa*, L., et on l'étend à tous les boutons à fleurs ou à feuilles de différens végétaux que l'on confit au vinaigre; on les emploie comme condiment, et on les croit stomachiques et anti-scorbutiques. Il est évident que les câpres doivent toutes leurs propriétés au vinaigre qui imprègne leur tissu, car, à l'époque de la végétation où on les prépare, elles sont à peu près insipides.

Capria, Kapria. Noms du câprier, *Capparis spinosa*, L., dans Dioscoride.

Capricerva. Nom du paseng, *Capra Ægagrus*, L., dans Kœmpfer.

Capricorne. V. *Cerambyx*.

Caprificuier. Nom du figuier sauvage, *Ficus Carica*, L.

CAPRIFOLIÉES. Famille naturelle de la tribu des dicotylédones, monopétales à étamines épigynes, appartenant conséquemment à la classe XI de la méthode naturelle de Jussieu. On en a séparé, sous le nom de *Loranthées*, les genres à calice double, et sous celui d'*Hédéracées* ceux à fleurs polypétales, de sorte que cette famille reste peu nombreuse. Ainsi réduite, l'écorce et les feuilles présentent en général deux principes distincts; l'un astringent plus ou moins

marqué, surtout dans les espèces du genre *Lonicera;* l'autre, au contraire, laxatif et par fois vomitif, se rencontre dans les fruits, comme nous l'expliquerons en parlant de ces plantes à leur ordre alphabétique.

CAPRIFOLIUM, off. V. *Lonicera Caprifolium*, L.

CAPRINELLA, Un des noms italiens du chiendent, *Triticum repens*, L.

CAPRIOLA. Synonyme italien du gros chiendent, *Panicum Dactylon*, L.

CAPRIOLO. Nom italien du chevreuil, *Cervus Capreolus*, L.

CAPRIUOLA. Un des noms italiens de la capucine, *Tropæolum majus*, L.

CAPSICINE, Capsine, *Capsinium*. Witting a signalé, en 1822, cette nouvelle base salifiable, principe actif du *Capsicum annuum*, L. (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., mars 1824, p. 269).

CAPSICUM. Genre de plantes de la famille des Solanées, de la pentandrie monogynie.

C. annuum, L., Piment, Poivre long. Cette plante, originaire des deux Indes, a été portée par toute la terre, même parmi les nations sauvages, puisqu'on la rencontre dans les îles du grand océan Pacifique, dans l'intérieur de l'Afrique, etc. Il suffit de la semer pour l'avoir en abondance, et on distingue ses fruits rouges ou jaunes dès l'automne, époque où ils ont alors une saveur poivrée, âcre, chaude, qui leur a fait donner le nom qu'ils portent.

Cette plante était connue des Romains, comme on le voit à un passage de Pline. Les nations de l'Orient en font usage de temps immémorial, et il y a lieu de croire qu'il a précédé celui du poivre; il est du moins plus étendu, même aujourd'hui, chez les peuples non civilisés. Il paraît qu'il favorise puissamment la digestion chez les peuples des tropiques, où nous voyons effectivement les substances les plus âcres être mélangées aux alimens pour entretenir les forces de l'estomac et réparer les pertes cutanées qui épuisent le corps. Il y remplace le bétel des Moluques avec succès. Les Indiens, les Américains, mangent le piment cru avec leurs alimens, tandis que les Européens ne peuvent supporter la saveur chaude et poivrée de ce fruit sans avoir le palais en feu, même de celui de notre pays, quoiqu'il soit moins actif que celui des contrées intertropicales. Cependant les habitans du midi de la France en font une consommation bien plus grande que ceux du nord. On se contente par fois d'en frotter le vase destiné à mettre les alimens, comme on le fait pour l'ail.

On croit que l'âcreté des fruits du *Capsicum* tient à un alcali qu'on a appelé Capsicine. V. ce nom.

On emploie les baies sèches du poivre long coupées en morceaux dans les alimens, ou plus communément réduites en poudre, après en avoir ôté les semences; on en use alors comme du poivre lui-même, qu'il remplace très-bien, et dont notre Europe pourrait cer-

tainement se passer, ayant, avec tant de facilité, un condiment si analogue. On confit le poivre long avec d'autres fruits pour en faire des *Atchars*; on en met dans le vinaigre pour lui donner de la force, etc., etc. Les Indiens en préparent un mets avec de la farine, etc., qu'ils appellent beurre de Cayan (Geoffroy, *Mat. méd.*).

Comme médicament, le poivre long est beaucoup moins employé aussi qu'il ne mériterait de l'être. C'est un excitant très-marqué, et qu'on peut comparer aux plus actifs; réduit en pâte étant frais, et appliqué sur la peau, il la rubéfie comme la moutarde. A petites doses, on donne le piment dans la dyspepsie, qui reconnaît pour cause l'atonie de l'estomac On peut le donner dans les affections accompagnées de débilité, comme la paralysie, la goutte par faiblesse, etc. On pourrait l'administrer aussi dans les maladies avec adynamie, comme dans certaines fièvres de mauvaise nature, etc. Chapmann (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XI, 302) l'a prescrit en décoction dans l'angine tonsillaire et l'angine maligne, réuni au quinquina. On a aussi donné en collyre, dans certaines ophthalmies par relâchement des tissus de l'œil, le suc de piment étendu d'eau (Coxe, *Amer. disp.*, 158). Comme rubéfiant, on l'a employé en topique dans les cas où les sinapismes eussent pu l'être avec un succès positif. Monard dit le poivre long carminatif et propre à dissiper l'enrouement. Wright l'a donné dans les hydropisies où les ferrugineux sont nécessaires, c'est-à-dire, dans celles qui proviennent de débilité. On voit quel profit l'économie domestique et la médecine peuvent tirer d'une plante aussi vulgaire et par trop délaissée. Toutefois, c'est un de ces condimens et de ces médicamens dont l'emploi judicieux réclame les lumières d'un médecin éclairé, et qui, comme tous les moyens incendiaires, peut devenir très-nuisible entre des mains inexpérimentées; mais de quel remède actif n'en peut-on pas dire autant?

Dombey dit qu'il y a au Pérou une maladie cruelle causée par l'abus du piment, etc. (*Annal. du Mus.*, IV, 142). Les vapeurs de ce fruit, mis sur les charbons, sont âcres, excitent la toux, des éternûmens et même des vomissemens, d'après M. Poiret (*Encyclop. bot.*, V, 325). Les feuilles sont fades et se mangent comme les épinards (*Journ. de pharm.*, VIII, 73).

C. frutescens, L. Ce petit arbrisseau se voit dans l'Inde, et parfois dans les jardins des curieux. On fait de ses fruits le même usage que de ceux du *C. annuum* (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 307); on peut dire que toutes les espèces de ce genre ont les mêmes propriétés, et que cette dernière doit être préférée, seulement à cause de la facilité avec laquelle elle croît partout.

C. luteum, Lam., Piment de Mosambique. Il remplace dans ce pays le *C. annuum*.

C. minimum, Mill., Piment enragé. Cette espèce a de petits fruits d'une force plus grande que celle du piment ordinaire, et est cultivée abondamment dans le midi de la France. Le gosier est emporté lorsqu'on le mâche, et plusieurs jours après on le ressent encore. C'est une plaisanterie cruelle d'en mettre dans le tabac, à cause des éternumens violens que sa poudre cause.

Capsine. V. *Capsicine*.

Capucine, Capucino, Capuchinos, Capucinerrresse. Noms français, italien, espagnol et allemand du *Tropæolum majus*, L., tirés de la couleur de sa fleur.

Capulaga. Nom malais du cardamome, *Amomum Cardamomum*, L. (I, 255).

Capuli. Nom du *Physalis pubescens*, L., au Chili.

Capulio de seda. Nom espagnol de la soie. V. *Bombyx Mori*, I, 638.

Capur engeis. Nom malais de la craie, *Sous-carbonate de chaux impur* (II, 25).

— bicrlie. Un des noms tamouls de l'*Amomum Zerumbet*, L.

Capurn. Nom cyngalais du *Camphre*.

CAPUS (Eaux min. de). Cette source acidule et tiède (18 à 20° R.), située au nord de celle de la Malou (dép. de l'Hérault), offre avec elle beaucoup d'analogie, mais est un peu plus chargée de fer; elle paraît indiquée dans le traitement des maladies atoniques des premières voies. M. Saint-Pierre (*Essai sur l'analyse des eaux min.*, p. 57, 1809) a obtenu de 1071 grammes d'eau, outre du gaz acide carbonique, 584 milligrammes de matières fixes, savoir : carbonate de soude, 0,159; sulfate de soude, 0,106; muriate de soude, 0,053; carbonate de chaux, 0,106; carbonate de magnésie, 0,014; carbonate de fer, 0,027; matière colorante et perte, 0,119. Le dépôt qu'elle forme dans son bassin est un mélange de carbonates de fer, de chaux et de magnésie.

Caput mortuum. On donnait jadis ce nom à tout résidu d'une opération chimique, regardé comme inutile. C'est d'un semblable *Caput mortuum* que Glauber tira le sulfate de soude qui parut alors si *admirable*. Le *Caput mortuum vitrioli* des auteurs est un oxyde ferrugineux provenant de la calcination du sulfate de fer. V. *Fer*.

Capvern. V. *Capbern*.

Caquenlit. Un des noms de la mercuriale, *Mercurialis annua*, L., plante purgative.

Caquepire. Nom que porte le *Gardenia florida*, L., au cap de Bonne-Espérance.

Car. Nom hébreu de l'agneau. V. *Ovis Aries*, L.

Cara. Nom indien de plusieurs igames, *Dioscorea*, à racines comestibles.

— caniram. Un des noms indiens du *Justicia paniculata*, Burm. V. *Caracaniram*

Caraba. On retire des fruits de l'acajou, *Swietenia Mahogoni*, L., une huile à laquelle on donne ce nom (*Journ. de chimie méd.*, III, 341).

Carabaccium. Nom d'un bois aromatique dont l'odeur ressemble à

celle du girofle, de couleur jaune, employé aux Indes contre le scorbut et pour fortifier l'estomac. On le prend en infusion et en décoction.

CARABALLA (Eaux min. de). Ces eaux, employées en boisson et en bains, sont situées dans la paroisse de Saint-Jean de Caraballa, dans la Galice, province d'Espagne (Ballano, *Diccion. de medicina*, etc., I, Madrid, 1815, in-4°).

CARABE. Un dés noms latins du *Succin* (V. ce mot); et nom français d'un genre d'insectes (V. *Carabus*).

— CITRINUM. Nom latin de la variété de succin qui est jaune citron.

CARABI CREPITANTES. V. *Brachynus* (I, 660).

CARABIN. Un des noms du sarrazin, *Polygonum Fagopyrum*, L.

CARABINS. Nom que portent à la Côte-d'Or, suivant La Chênaye-des-Bois, certains poissons très-communs, usités comme aliment.

CARABUS. Nom latin du crabe, *Cancer Mœnas*, L.

CARABUS, Carabe. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des Créophages, dont plusieurs espèces (*C. ferrugineus*, Fabr.; *C. chrysocephalus*, Rossi) ont été indiquées par des médecins italiens, Carradori surtout (Brugnatelli, *Giornale fis. méd.*, I), comme anti-odontalgiques. Il suffit, dit-on, pour guérir le mal, d'écraser entre les doigts ces petits insectes et d'en frictionner immédiatement la dent malade et les gencives douloureuses. Ce fait est sans doute bien difficile à croire; mais tant d'auteurs, dans tant de pays et à tant d'époques différentes, en ont indiqué d'analogues, qu'on admettra bien difficilement aussi qu'il n'y ait pas quelque chose de vrai dans certaines au moins de ces assertions. Au reste, comme l'observe M. H. Cloquet, la vérification serait facile, puisque le *C. ferrugineus* n'est pas rare aux environs de Paris (Voy. à ce sujet le *Journ. de la Soc. des pharmaciens de Paris*, 386).

D'autres espèces de ce genre ont été jadis recommandées comme propres à remplacer les cantharides; tel est le *C. auratus*, L., ou Jardinière, qu'on a cru être le Bupreste des anciens (V. *Buprestis*, I, 688). Il en est qui sont aujourd'hui rapportées à d'autres genres (V. *Brachynus*, I, 660, et Calosoma, II, 36); enfin, le *C. Saponarius*, Oliv., est employé au Sénégal, pilé avec de l'huile de coco, pour la confection d'une espèce de savon.

CARACAL. Animal du genre chat. V. *Felis Caracal*, L.

CARACAN, CORACAN. Noms indiens du *Cynosurus Coracanus*, L.

CARACANIRAM. Nom tamoul du *Justicia bicalyculata*, Vahl. V. *Cara caniram*.

CARAF. Nom arabe de l'arroche, *Atriplex hortensis*, L.

CARAGAN, CARAGANA. Noms du *Robinia Caragana*, L.

CARAGNE, Careigne (Résine). Nom francisé de la résine produite par l'*Amyris Carana*, Humboldt (V. *Amyris*, I, 266). On la désigne par fois, dans les anciens auteurs, sous ceux de *Carana*,

Caranna, *Caragna*, qui sont des appellations américaines par lesquelles les naturels indiquent une matière résineuse plutôt qu'une substance en particulier; car ils appellent aussi *Carana* celle que donne l'*Elaphrium? graveolens*, Kunth, etc. V. *Pison* (*Bras.*, 130).

Caraguata. Sous ce nom, Pison et Marcgrave indiquent plusieurs plantes grasses et épineuses, telles que *Aloe*, *Bromelia*, etc. Ainsi, le *C. guacu* (*grand*), est un *Aloe;* le *Caraguata* est un *Bromelia*, rapporté au *B. nudicaulis* par Lamarck, et qui contient, dans la cavité formée par la réunion de ses feuilles sur la tige, environ une livre d'eau, dont les voyageurs se désaltèrent (Marcgrave, *Bras.*, 38 et 87, et Pison, *ibid.*, 111).

Carakaia. Nom tellingou des *Myrobolans Chebules.*

Carambolier. Nom de l'*Averrhoa Carambola*, L. (I, 508).

Carameu. Nom tamoul du *Jussieua suffruticosa*, L.

Caramel, *Saccharum percoctum.* Sucre altéré par le feu, ce qui lui donne une couleur rougeâtre ou brune, et une saveur particulière : on le prescrit comme adoucissant dans les rhumes, etc. On fabrique aux colonies du sucre ainsi préparé, et l'on en envoie même en France sous le nom de *Sucre brûlé.* Les confiseurs s'en servent pour couvrir des bombons ou des fruits. On l'emploie aussi dans l'art culinaire pour colorer les liqueurs, etc. Fourcroy dit qu'on en met dans le creux d'une dent cariée, en y mêlant du poivre lorsqu'il est liquide, pour en calmer les douleurs (*Encyc. de méd.*, IV, 386).

Carana. Nom tartare de la canneberge, *Vaccinium Oxycoccos*, L.

Carana, Caranna. V. *Caragne.*

Carandas. Nom du *Carissa Carandas*, L.

Carangua. Espèce de poisson. V. *Scomber Carangus*, Bloch. C'est aussi un des noms de la résine *Caragne*. V. I, 267.

Caranzia. Nom italien du *Momordica Balsamina*, L.

CARAPA. Genre de plantes de la famille des Méliacées, de l'octandrie monogynie.

C. guianensis, Aubl. On ne sait par quelle raison Wildenow a changé le nom de cet arbre en celui de *Persoonia guareoides* (donné depuis par Smith à un genre de la famille des Protéacées), et Sprengel en celui de *Xylocarpus Carapa.* Ce végétal porte des fruits qui renferment des amandes amères dont se nourrissent les porcs, sans qu'elles rendent leur chair amère, tandis qu'elles produisent cet effet sur les rongeurs; on en retire une huile amère, inodore, épaisse, de couleur sombre, bonne à brûler, jaune lorsqu'elle nous arrive en Europe, et dont les naturels s'enduisent le corps, les cheveux, etc., mêlée au rocou, pour empêcher les moustiques, les chiques, etc., de les piquer (Perrotet, *Annal. de la Soc. lin.*, mai, 1824). Aublet prétend qu'elle les préserve aussi de l'humidité des

pluies fréquentes de ce climat; on en frotte les meubles pour les empêcher d'être percés des vers, mais on ne peut faire usage de cette huile à l'intérieur à cause de son extrême amertume. Le principe amer qui paraît vénéneux, est enlevé par des lavages successifs à l'eau bouillante, et beaucoup diminué par les acides, d'après M. Boullai (*Journ. de pharm.*, VII, 293). L'écorce est fébrifuge; MM. Pétroz et Robinet qui en ont donné l'analyse, y ont trouvé une matière alcaline (principe amer), de la matière rouge insoluble (rouge cinchonique), de la matière rouge soluble, de la matière grasse verte, un sel de chaux, de l'acide kinique? (*J. de pharm.*, VII, 348). M. Cadet y avait observé, outre le principe amer, beaucoup de stéarine, de l'acide oléique et de la magnésie (*J. de pharm.*, V, 49).

Carapat, Karapat. Noms de l'huile de ricin, *Ricinus communis*, L., aux Antilles; elle est plus colorée que celle de France, parce qu'on l'extrait à chaud, et qu'elle est déjà ancienne lorsqu'elle nous parvient.

Carapata. John-Mawe (*Voy. dans l'int. du Brésil*, etc., 1812) parle sous ce nom d'un insecte analogue à la tique des moutons, qui infeste les sous-bois du voisinage de la mine d'or de Carapata; s'il s'attache à quelque partie du corps, il enfonce sa tête sous la peau, et suce le sang jusqu'au point d'atteindre la grosseur d'une petite fève; lorsqu'on l'arrache de force, il laisse un ulcère qui, quelquefois, se guérit difficilement; le mieux est de le faire périr avec l'huile ou le laudanum, et d'attendre patiemment qu'il tombe de lui-même (*Bibl. brit.*, partie littéraire, LVI, 88).

Carapatos. Nom que les Portugais du Brésil donnent au ricin. V. *Carapat.*

Carapopeba. Nom d'un lézard venimeux du Brésil, dont parle Marcgrave (*lib.* VI, *c.* 12).

Carapoucha. Graminée du Pérou, dont la décoction cause une sorte de délire; les naturels la font boire à leurs enfans, en plaçant à côté d'eux divers outils ou instrumens; ceux qu'ils choisissent indiquent l'état qu'ils veulent prendre. Frézier, qui donne ces détails, appelle cette graminée *Carapullo;* serait-ce le *Festuca quadridentata*, Kunth, graminée vénéneuse du Pérou?

Carapullo. Voyez *Carapoucha.*

Caraque. Variété de cacao, de première qualité, venant de la côte de Caraque.

Carara. Nom du Cresson alénois, *Lepidium sativum*, L., en Toscane, et, selon d'autres, de la passerage, *L. latifolium*, L. M. Bory prétend qu'il désigne le *Cochlearia Coronopus*, L. (*Dict. class.*).

Cararu. Nom de l'*Amarantus Cararu*, Zucc. (I, 221).

Carasca. Nom espagnol du *Quercus coccifera*, L.

Caratas. Il y a beaucoup d'incertitude au sujet de la plante que les auteurs appellent ainsi. On ne sait si c'est un *Agave* ou un *Aloe*, quoiqu'il y ait plus de probabilité pour la première opinion : peut-

être y a-t-il deux plantes distinctes sous ce nom. Les deux végétaux dont on parle appartiennent à la même tribu des Liliacées, sont cultivés en Italie, ont les feuilles épaisses, épineuses, et donnent un suc purgatif. Quelques-uns disent que le Caratas, ou Karatas, est l'*Agave vivipara*, L. Le père Labat figure une plante qu'il a appelée *Caratas*, et qu'il assure n'être pas un *Aloe*; il entre dans de grands détails botaniques, mais incomplets, sur ce végétal des Antilles, dont on tire du fil qui sert à fabriquer des tissus. Les feuilles écrasées et frottées sur le linge le blanchissent mieux que le savon; on en met dans les lessives; leur décoction est un purgatif doux, qu'on donne aux nouvelles accouchées; leur suc, appliqué sur la poitrine ou avalé, guérit les fièvres : cuites, on en exprime une espèce de vin qu'on donne aux asthmatiques; pilées, on les applique avec succès sur les contusions ou les membres faibles. La tige, qui s'élève à 15-20 pieds, contient une moelle appelée *Tol*, dont on se sert comme d'amadou (Labat, *Nouv. voyage*, VI, 141, et VII, 385).

Carate. Nom indien de l'arbre qui donne le camphre de l'Amérique méridionale. V. *Camphre* (II, 47).

Carati. Nom indien du *Momordica Charantia*, L.

Caratia. Un des noms indiens de l'*Euphorbia capitata*, Lam.

Caraúna. Poisson du Brésil qu'on pêche entre des rochers, et dont la chair, suivant Marcgrave (*lib.* IV, c. 3) est agréable au goût quoique molle.

Carauza, Carauzia. Noms italiens du concombre sauvage, *Momordica Elaterium*, L.

Caraway. Nom anglais du carvi, *Carum Carvi*, L.

Caravea. Nom espagnol du carvi, *Carum Carvi*, L.

Caravoles. Nom danois du limaçon, *Helix Pomatia*, L.

Caray cheddy. Nom tamoul du *Webera tetrandra*, W.

Carbasse. Un des noms vulgaires du tourteau, *Cancer Pagurus*, L.

Carbé. Un des noms du chanvre, *Cannabis sativa*, L., dans le midi de la France.

Carbo. Nom latin du charbon de bois, ou carbone impur. V. *Carbone*.

— lapideus s. fossilis s. petræ. Noms latins du charbon de terre. V. *Carbone*.

Carbo. Gros oiseau de Ceylan, dont la chair, suivant Knox, est bonne à manger, et qu'on croit être le cormoran, *Pelecanus Carbo*, L.

Carbon. Nom espagnol du charbon. V. *Carbone*.

— humanum. Nom donné par Paracelse aux excrémens humains. V. *Homme*.

Carbonaio. Nom italien de plusieurs champignons comestibles (Micheli).

Carbonaria. Sorte de champignon du genre *Boletus*, comestible en Italie, d'après Micheli.

Carbonas. Nom latin des *Carbonates*. V. ce mot.

— ammoniacæ s. ammoniæ. V. *Ammoniaque* (sous-carbonate d'), I, 244.

— baryticus. V. *Barite*, I, 552.

— calcareus s. calcis. V. *Chaux* (carbonate de), II, 25.

— ferri. V. *Fer* (carbonate de).

CARBONAS MAGNESIÆ S. MAGNESICUS. V. *Magnésie* (carbonate de).
— PLUMBI S. PLUMBICUS. V. *Plomb* (carbonate de).
— POTASSÆ. V. *Potasse* (carbonate de).
— SODÆ. V. *Soude* (sous-carbonate de).
— SUPERAMMONIACUS. V. *Ammoniaque* (sous-carbonate d'), I, 244.
— SUPERPOTASSICUS DEPURATUS S. PURUS. Nom latin de la *Potasse caustique*.
— ZINCI IMPURUS S. ZINCICUS TERRESTRIS. Noms latins de la *Calamine*.

CARBONATE AMMONIACAL OU D'AMMONIAQUE. V. *Ammoniaque* (sous-carbonate d'), I, 244.
— — LIQUIDE. V. *Ibid.*
— — PYRO-HUILEUX, SEL VOLATIL HUILEUX. V. *Ibid.*
— DE BARYTE. V. *Barite* (carbonate de), I, 552.
— CALCAIRE, OU DE CHAUX. V. *Chaux* (sous-carbonate de), II, 25.
— DE MAGNÉSIE. V. *Magnésie* (sous-carbonate de).
— DE MERCURE. V. *Mercure* (carbonate de).
— DE POTASSE. V. *Potasse* (carbonate et sous-carbonate de).
— — ET D'AMMONIAQUE. V. à l'article *Potasse*.
— DE SOUDE. V. *Soude* (sous-carbonate de).
— — NEUTRE. V. *Soude* (carbonate de).

CARBONATES. Sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec les diverses bases salifiables; il en est traité à l'histoire de chacune de ces dernières. V. surtout *Ammoniaque* (I, 244), *Chaux* (II, 25), *Cuivre*, *Fer*, *Magnésie*, *Potasse*, *Soude*, etc.

CARBONE. Corps simple, base des matières organiques, existant dans la nature sous deux états principaux, celui de *diamant* et celui de *charbon*, qu'il importe d'examiner isolément. Doebereiner (*Journ. de chimie et de phys.* de Schweigger, XVI) signala, il y a quelques années, sous le nom de *Carbonium*, une substance métallique qu'il prétendait en avoir extraite, mais dont la découverte ne s'est pas confirmée.

Parmi les combinaisons dans lesquelles entre le carbone, nous aurons à étudier, dans ce Dictionnaire, sous le point de vue médical, celles qu'il forme avec l'oxygène (*oxyde de carbone* et *acide carbonique*); avec l'azote (*cyanogène*); avec l'azote et le chlore (*acide chloro-cyanique*); avec l'hydrogène (*hydrogène carboné*); avec le soufre (*carbure de soufre*); enfin, avec le fer (*proto-carbure de fer*, ou *acier*; *percarbure de fer*, ou *graphite*).

Diamant (*Adamas*). C'est le carbone absolument pur et cristallisé. On ne le trouve qu'aux Indes, et, depuis quelques années, au Brésil. Dans ces derniers temps, on paraît en avoir obtenu artificiellement des parcelles par l'action combinée de parties égales de phosphore, de carbure de soufre et d'eau, disposés par couches l'un au-dessus de l'autre, et abandonnés long-temps à eux-mêmes.

On connaît sa valeur comme ornement, son emploi dans l'art du vitrier, mais on ne s'imaginerait guère aujourd'hui qu'il ait pu

figurer dans la matière médicale et toxicologique des anciens. Tandis, en effet, que les uns signalaient ses dangers comme poison mécanique, même réduit en poudre fine, à cause de sa dureté ou du tranchant de ses angles, et que Bembe citait sérieusement l'exemple d'un ambassadeur mort pour avoir avalé le diamant qu'il portait au doigt (conjointement, il est vrai, avec une certaine dose d'eau forte); d'autres l'indiquaient comme propre à prévenir l'ivresse, comme alexipharmaque, ou même recommandaient d'injecter sa poudre dans la vessie pour briser la pierre; plusieurs enfin proclamaient sa vertu contre la dysenterie, mais à la dose d'un gros, vertu dont, à ce prix, personne ne sera tenté sans doute d'entreprendre la vérification.

Charbon, ἄνθραξ des Grecs, *Carbo*, des Latins. Matière combustible, noire, opaque, friable, insipide, inodore, insoluble, regardée long-temps comme un oxyde, mais qui n'est que du carbone plus ou moins impur. On en distingue de plusieurs sortes, fort différentes les unes des autres, savoir : le *Charbon de bois*, le seul, pour ainsi dire, qui intéresse la matière médicale et la thérapeutique; le *Charbon de terre*, et le *Charbon animal*. Quant aux *Charbons d'éponge*, de *fucus*, de *pelotte de mer*, qui contiennent de l'iode; au *Charbon de liége*, etc., leur histoire, d'ailleurs peu importante, appartient à d'autres articles de ce Dictionnaire.

1°. *Charbon de bois*, *charbon végétal*, ou *charbon* proprement dit. C'est le produit de la combustion incomplète des plantes ligneuses, le chêne et le hêtre en particulier. Il est parfaitement noir, très-poreux, léger, à cassure luisante; une flamme légère et bleuâtre accompagne sa combustion qui laisse peu de résidu; aussi n'est-il formé presqu'en entier que de carbone, uni seulement à un peu d'eau, que la calcination peut lui enlever, à un peu d'hydrogène, qu'il retient obstinément, enfin, à quelques sels, propres au végétal dont il provient. On le purifie et on le prépare pour l'usage de la médecine en le faisant bouillir dans de l'eau chargée d'un trente-deuxième d'acide nitrique, lavant, séchant, calcinant fortement et porphyrisant le résidu, qui doit être ensuite conservé dans des vases bien clos, car il absorbe facilement l'humidité et les gaz atmosphériques.

Le charbon de bois, comme l'a reconnu Lowitz en 1791, jouit de la propriété de décolorer et de désinfecter plusieurs liquides, d'une part, en se combinant avec la matière colorante (*Journ. de pharm.*, VIII, 185), de l'autre, en absorbant et solidifiant les gaz putrides. C'est à cette double faculté que tient l'usage heureux qu'on en fait, à l'exemple de MM. Cuchet et Smith, pour purifier les eaux destinées à la boisson et rendre potables celles qui ne le sont pas;

la propriété qu'ont les tonneaux, dont on a charbonné l'intérieur, de conserver l'eau long-temps exempte d'altération; l'application de la poudre de charbon, associée quelquefois à un peu d'acide sulfurique, à la désinfection des viandes corrompues, à l'absorption des miasmes putrides ou de l'humidité des édifices publics, des lieux nouvellement bâtis, etc.; son utilité dans les embaumemens, utilité déjà connue des Égyptiens, chez qui les pauvres usaient de ce moyen de conservation, signalée naguère par Mezler (*Rec. périod. de litt. étr.*, I, 116), constatée enfin plusieurs fois par M. Brachet (V. la *Bibliographie*).

Ses usages comme combustible sont assez connus pour n'avoir besoin que d'être indiqués, mais les accidens funestes auxquels ils sont susceptibles de donner lieu, méritent de fixer un instant notre attention. Le charbon, en brûlant, fournit en effet, outre un peu de vapeur aqueuse, de l'hydrogène carboné et de l'acide carbonique, mélange gazeux et incolore qui éteint les corps en combustion, précipite l'eau de chaux, rougit le tournesol, et qui, mêlé à l'air ambiant, même en assez faible proportion, exerce sur l'homme une action vraiment délétère. Il varie du reste dans les diverses périodes de la combustion : au commencement, il contient, dit-on, sur 188 parties en volume, 38 d'air atmosphérique, 98 d'azote, 26 de gaz hydrogène carboné, et autant d'acide carbonique; mais, plus tard, lorsque le charbon est parfaitement enflammé, il ne se forme plus d'hydrogène carboné, et le gaz offre, sur 174 parties, 81 d'air atmosphérique, 73 d'azote et 20 d'acide carbonique; résultats au surplus qui demanderaient peut-être un nouvel examen.

Quoi qu'il en soit, c'est à ce mélange (concourant ordinairement avec la raréfaction même de l'air, qui diminue sous un volume donné la quantité d'oxygène et rend moins vif le courant qui tend toujours à s'établir vers toutes les issues) que sont dues la plupart des asphyxies accidentelles ou préméditées. Des recherches récentes, dues à M. C. P. Collard de Martigny (*Arch. gén. de méd.*, 1827), en confirmant les conclusions auxquelles avait été conduit M. Attumonelli, d'après ses essais physiologiques sur l'action du gaz de la Grotte du Chien, près de Naples, ont prouvé que l'action de ces gaz, et en particulier de l'acide carbonique, qui seul paraît produire l'asphyxie que la braise des boulangers et celle de nos foyers est susceptible de produire, quoique le contraire ait été long-temps admis (Voyez-en des exemples *Journ. gén. de méd.*, XCVIII, 244, et CV, 149); ont prouvé, disons-nous, que cette action n'était pas purement négative; qu'il n'y avait pas seulement suspension de la respiration par défaut d'oxygène, comme le croyait Nysten; mais action directe et délétère sur les nerfs

et sur le cerveau, même lorsque le gaz n'est en contact qu'avec l'organe cutané, d'où résultent une congestion vers ce dernier organe et les symptômes qui caractérisent l'asphyxie, c'est-à-dire, la rougeur et le gonflement du visage, la turgescence des veines, la pesanteur de la tête, les tintemens d'oreilles, le trouble de la vision, la propension au sommeil, la diminution et enfin l'abolition des forces, la suspension de la respiration et de la circulation, la calorification se conservant long-temps intacte; quelquefois enfin du délire ou des convulsions, surtout lorsque l'asphyxie a lieu dans un local peu resserré, c'est-à-dire, que l'air est moins fortement vicié. Déjà on avait reconnu cette action des vapeurs du charbon sur le cerveau, dans certains ouvriers qu'elles prédisposent à la folie (M. Esquirol, article *Folie* du *Dict. des Sc. méd.*, p. 194).

Les secours que réclame cet accident consistent, comme on le sait, à transporter au grand air le malade, sans crainte du froid, à pratiquer sur tout le corps des aspersions d'eau vinaigrée froide, des frictions avec des liqueurs spiritueuses, à insuffler avec ménagement de l'air pur dans les poumons, et, pour peu que les symptômes persistent, à tenter la saignée, ou appliquer des ventouses profondément scarifiées à la partie postérieure et inférieure du cou, comme l'a fait avec succès M. Chardon fils (*Nouv. Bibl. méd.*, 1829, I, 375). Ces moyens doivent être employés avec persévérance, car plusieurs heures d'insuccès, tant que la chaleur du corps se soutient, ne prouvent point leur inutilité (M. Bourgeois, *Journ. gén. de méd.*, XCVIII, 244). Quand le malade a repris connaissance, on le place dans un lit chaud, on lui donne une boisson anti-spasmodique, quelquefois un peu de vin généreux, et on veille à ce que la ventilation soit long-temps soutenue. Les pédiluves chauds, les dérivatifs, sont souvent utiles, soit pendant l'accident, soit pour remédier à ses suites. L'émétique, au contraire, a paru en général nuisible. M. Collard de Martigny a proposé l'action d'un courant galvanique immédiatement dirigé sur le diaphragme au moyen d'une aiguille déliée.

Lorry (A. C.). *An carbanum vapor in clausis cameris sedulò vitandus?* Affirm. Præs. Fr. Pousse Paris, 1747, in-4. — Guillotin. *Idem.* Præs. J. Barbeu du Bourg. Paris, 1769, in 4. — Harmaut. Mémoire sur les funestes effets du charbon allumé. Nancy, 1775, in-8.

Les usages médicinaux du charbon de bois paraissent avoir été presque nuls chez les anciens, et aujourd'hui encore ils se réduisent à peu de chose. Cette substance ne se trouve même inscrite ni dans notre Codex, ni dans la plupart des Traités de matière médicale. Le charbon a pourtant été indiqué par Pline contre l'anthrax ou *charbon*, sans doute par une sorte de *signature*; il l'a été par Fr. Hoffmann comme anodyn; par Zacutus Lusitanus (*Prax. admir.*, lib. II, obs. 108) comme emménagogue (opinion reproduite par M. Pal-

man); et, vers la fin du 17e siècle, contre l'épilepsie, la colique, la lienterie, par Martin Ruland, qui préconisait particulièrement le charbon de tilleul; enfin, plus récemment, un grand nombre d'écrivains en médecine, l'ont recommandé dans bien d'autres maladies. Mais c'est M. Brachet surtout qui, il y a 25 ans, a fixé l'attention des observateurs sur cette substance. Il a reconnu que, administré à l'intérieur, il produit constamment dans la région épigastrique une chaleur marquée, avec sentiment de bien-être qui dure quelques instans et que suit une légère augmentation de la chaleur générale, enfin la sécrétion intestinale de mucosités qui enduisent les excrémens, rendus noirs par la présence de ce corps; qu'à l'extérieur, c'est aussi un excitant souvent utile. Examinons-le sous ces deux rapports.

Usage intérieur. A l'action excitante qu'il exerce sur les voies digestives paraissent se rattacher les succès qu'en a obtenus le docteur Chapman dans des cas de dyspepsie, de cardialgie, de pyrosis, avec fétidité de l'haleine; l'usage instinctif qu'en font certaines filles chlorotiques; le bien qu'en retirait feu Odier, de Genève, contre la colique venteuse, et surtout l'efficacité que, suivant Pallas, on lui a reconnue en Islande contre les vers (*Neue nordische Beytræge*, I, 57), efficacité confirmée par l'expérience du professeur Orf, de Munich (Bremser, *Tr. des Vers int.*, 400). Il en est de même sans doute de la propriété légèrement purgative que lui attribue le docteur Chapman, à la dose d'une cuillerée à soupe deux ou trois fois par jour (Coxe, *Americ. dispensat.*, 161) et de son utilité dans les cas de constipation habituelle, constatée par le docteur Daniel, de Philadelphie (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., décembre 1826, p. 333).

Il est plus difficile d'expliquer comment, suivant ce même médecin, il serait propre aussi à faire cesser les douleurs d'estomac, les nausées, les vomissemens, dus à l'irritabilité trop grande de cet organe; comment, d'après Odier, il peut remédier aux hémorrhagies passives (4 cuillerées à café par jour), ou comment, à en croire M. Tarry, d'Agen, on trouve en lui un aphrodisiaque aussi sûr qu'innocent. Il n'en est pas de même de son emploi, soit contre le scorbut général, où M. Brachet (p. 26) l'a expérimenté avec succès (demi-once à une once par jour); soit contre les diarrhées rebelles et la dysenterie parvenue à sa dernière période, où Fuch et Hahnemann (cités par Coxe) l'ont trouvé utile, à la dose de 2 gros par jour, pour détruire complètement l'odeur putride des selles, où M. Calvert l'a donné avec succès à la dose de 20 grains, 3 à 4 fois dans les 24 heures, où enfin M. Brachet, qui en rapporte plusieurs exemples (p. 29), ne l'a pas trouvé moins efficace.

Si son utilité peut sembler problématique contre la fièvre hectique, malgré le témoignage du docteur Stevenson, qui en donnait une petite cuillerée à thé deux fois par jour (*Journ. de chim. méd.*, III, 584), elle le paraîtra moins peut-être dans les cas de fièvre intermittente, où on le donne par gros d'heure en heure pendant l'apyrexie, et dans ceux de fièvres dites putrides. Le docteur Calvert, d'après son expérience confirmative de celle de Calcagno, médecin sicilien, de Nicosia, de Burza, de Maccadino, de Buscarelli et des médecins Anglais, ne va-t-il pas même jusqu'à le regarder comme égal au moins au quinquina dans les fièvres d'accès : 2 onces et demie à 3 onces, prises sous forme de bols dans du pain azyme, lui ont généralement suffi pour couper les fièvres les plus rebelles (*Journ. d'Edimbourg*, X, 4; et *Journ. de pharm.*, mai 1815); on en trouve un nouvel exemple dans la *Revue médicale* (II, 453). Quant aux fièvres putrides, on peut, aux faits rapportés par Hunold, par M. Fauchier, qui observe que le remède échoua chez les individus vieux et ca chectiques, par M. Sue (cité par M. Brachet), qui l'a donné huit fois avec succès; par M. Gay jeune, qui l'a employé à Saint-Domingue contre les fièvres putrides et bilieuses, associé au reste quelquefois à l'aloès, au camphre, etc. (*Journ. gén. de méd.*, XVI, 258); on peut, disons-nous, opposer les essais infructueux que rapporte M. Brachet.

Le charbon a été vivement préconisé par M. Bertrand, médecin à Pont-du-Château, comme antidote des poisons arsénieaux et des sels de cuivre; mais, malgré les faits rapportés par cet observateur dans son *Manuel médico-légal* (V. aussi *Journ. gén. de méd.*, LII, 363), ceux qu'on trouve dans le *Journ. de la Gironde* (I, 181), et dans d'autres recueils périodiques, l'expérience, et surtout l'expérimentation, ne semblent pas en confirmer l'efficacité.

Usage extérieur. Son utilité, sous ce rapport, est plus incontestable; mais l'action qu'il exerce dans ce cas paraît presque toujours plus chimique ou mécanique qu'organique. En effet, c'est en absorbant des miasmes putrides, des humeurs corrompues, ou en stimulant mécaniquement des surfaces ulcérées où languit l'action vitale, qu'il a semblé ordinairement se montrer efficace. Ainsi peut s'expliquer, en partie du moins, son emploi comme dentifrice; la propriété que lui attribue M. Brachet de retarder la carie des dents; l'usage heureux qu'en ont fait, M. Dupuy (*Loco cit.*) contre la fétidité de l'haleine, soit de cause locale, soit provenant de l'estomac, M. Chapman, dans des cas d'ulcération du gosier ou de la langue, Hunold, et depuis M. Montain (*Gaz. de santé*, 1817, n° 15), etc.; ses avantages, soit dans le cas d'ulcère de la matrice, indiqués par

Alph. Leroy, constatés par M. Dupuy (*Loco cit.*), soit dans les ulcères avec carie, suivant l'observation de Simmsons, chirurgien de l'hôpital de Manchester; soit dans les ulcères réputés incurables, accompagnés d'une odeur fétide, comme l'a vu M. Brachet; soit dans les ulcères gangréneux et phagédéniques (Hunold, Bernemann, cité par M. Brachet : V. aussi *Journ. de méd.* de Leroux, XIV, 137 et XXXVIII); soit dans la gangrène proprement dite (Maheux, Palman, etc.); soit enfin contre la pourriture d'hôpital, ainsi que l'a expérimenté en l'an 3, dans son hôpital, M. Fauchier, médecin à Lorgue, d'après le conseil d'un chirurgien anglais, que l'a observé M. Maheux, d'Evreux, et comme l'a bien établi M. Brachet, d'après sa propre expérience à Saint-Lazare et aux Madelonettes, etc. Ce dernier a vu l'application, souvent douloureuse, de la poudre de charbon, exciter fortement les surfaces ulcérées, augmenter la suppuration, hâter la chute des parties frappées de mort et arrêter la gangrène.

Le charbon a aussi été vanté contre diverses éruptions cutanées, et même contre l'érysipèle. Les Morlaques, chez qui cette dernière maladie est fréquente, la combattent, dit-on, avec succès, au moyen du charbon résultant de la combustion de l'orge, qu'ils incorporent avec une huile empyreumatique (*Nouv. Bibl. méd.*, 1823, II, 239). M. Brachet dit que, parmi le petit nombre de maladies qui affectent les charbonniers, on en voit peu de chroniques, ce qu'il faut entendre apparemment des affections cutanées, car N. Skragge (Thèse soutenue à Upsal, le 15 juin 1764) cite parmi les maux qui leur sont propres, la pâleur, la toux, l'asthme et la phthisie; des charbonniers ont assuré à M. Billaut, médecin à Brest, que la gale et les dartres les épargnaient constamment.

Quoi qu'il en soit, le charbon a été essayé, soit à l'extérieur, soit même à l'intérieur, dans la gale, par M. Thomann (*Ann. de l'Inst. méd.-clin. de Wurtzbourg*, 1799; extrait, *Journ. gén.*, XIX, 225), avec peu de fruit, il est vrai; il l'a été aussi par M. Duval (Obs. et Réfl. sur le traitement de la gale idiop. par la poudre de charbon; *Bull. des Sc. méd.*, VIII, 228); et enfin par M. Paullet qui l'a vu réussir dans un cas de gale rebelle : mais il promet peu d'avantages dans une maladie dont la guérison est en général si facile. Il en aurait beaucoup plus, et il a aussi été essayé avec plus de succès, contre la teigne. Thomann, qui n'employait que la poudre de charbon et des lotions savonneuses tièdes, a obtenu en 5 à 8 jours la guérison de trois teigneux. M. Brachet est parvenu au même résultat, mais au bout d'un mois seulement. Les essais tentés à l'hôpital Saint-Louis, dans toutes les espèces de teignes, avec le charbon mêlé au soufre, paraissent aussi n'avoir pas été infructueux; cependant ce moyen est

aujourd'hui remplacé dans nos hôpitaux par la poudre des frères Mahon, dans laquelle entre aussi le charbon, mais associé, à ce qu'il paraît, à des sous-carbonates impurs de potasse et de chaux (Chevallier). Ce remède a aussi été quelquefois donné contre les dartres, et Huuold rapporte l'avoir vu employer, à New-Yorck, dans cette maladie, réduit en pâte avec du rhum. M. Palman, enfin, a fait usage avec succès du charbon, mis en pâte avec de l'eau, comme calmant dans des cas de goutte, de cancer, etc., ou ajouté dans des bains, pour rappeler l'éruption de la rougeole, provoquer les règles, etc. Il croit même, qu'appliqué sur la nuque ou la colonne vertébrale, il pourrait guérir le tétanos, l'amaurose, etc.

Les doses auxquelles on administre, à l'intérieur, le charbon porphyrisé, varient comme nous l'avons dit, de moins d'un gros à une once environ par jour. M. Burdin jeune l'a vu prendre jusqu'à la dose d'une livre par jour, sans autre effet que de colorer en noir les excrémens (*Soc. de méd.*, séance du 19 juin 1829). La forme sous laquelle on le donne n'est pas moins arbitraire. On peut le faire prendre, ou simplement délayé dans de l'eau, ou incorporé dans du miel (Pline), ou enfin réduit en bols ou en pilules. On l'associe à trois fois son poids de chocolat pour en préparer des pastilles de 18 grains, dont on prend 6 à 8 par jour, surtout contre la fétidité de l'haleine (Chevallier). A l'extérieur, on en saupoudre des ulcères, ou l'incorpore dans un cataplasme, on le met sous forme de cérat ou d'onguent, propres à être employés en frictions; enfin, on le réduit seulement en pâte avec de l'eau, où on le délaie dans l'eau d'un bain. Sa couleur noire, la malpropreté qu'entraîne son emploi, sont pour beaucoup peut-être dans le peu d'usage qu'on en fait aujourd'hui. Considéré comme désinfectant, il peut, au reste, être avantageusement remplacé par le chlore et les chlorures.

Duval (J.-R.). Appel aux médecins sur l'emploi du charbon considéré sous le rapport médical et hygiététique (*Journal gén. de méd*, XVI, 241). — Brachet (P.-V.). Considérations sur l'usage du charbon en médecine. Paris, 1803, in-8. — Morelot (S.). Examen physique et chimique du charbon et de ses divers usages (*Journ. gén. de méd.*, XX. 265). — Griois (F.-J. B.). Considérations sur l'utilité de la poudre de charbon de bois dans le traitement de la teigne, de la gale et d'autres affections cutanées. Paris, an XII, in 4. — Maheux. Mémoire sur l'utilité de la poudre de charbon employée à l'extérieur dans la gangrène (*Annuaire de la Soc. de méd. du dép. de l'Eure*, 1809, p. 145). — Calcagno. *Sull' uso interno del carbon di ligno......* — Heukenius. *Diss. de carbonis naturâ et usu.* Berlin, 1826. — Palman (J.-F.). Recherches sur les propriétés médicales du charbon de bois, etc., Paris, 1829, in-8.

2°. *Charbon de terre* ou *de pierre*, *Charbon fossile*. Ce combustible, appelé aussi du nom de *Houille*, très-voisin des bitumes (V. ce mot), d'origine évidemment végétale, mais moins pur, plus pesant, plus inflammable, laissant plus de résidu que le charbon de bois, et répandant, lorsqu'il brûle, une fumée noire et désagréable, fournit, à la distillation, de l'huile, de l'hydrogène carboné, quelquefois des vapeurs sulfureuses et ammoniacales, enfin un charbon volu-

mineux nommé *Coak*, assez usité en France aujourd'hui que les gaz formés dans cette opération y sont utilisés pour l'éclairage. Il ne doit pas être confondu avec l'*Anthracite* (V. ce mot) ou *charbon minéral*, beaucoup plus pur, moins inflammable, et dont l'origine est encore litigieuse.

Purifié, le charbon de terre peut servir, comme le charbon de bois, à la clarification de l'eau. Jadis il était indiqué, broyé avec de l'huile, comme propre, soit à résoudre, soit à ramollir et faire suppurer les abcès; et, au rapport de Lude (*Nouv. Journ. de méd.*,V, 210), il paraît être encore d'un usage populaire contre la dysenterie à l'île d'OEsel, où on le prend avec de l'eau-de-vie, par cuillerée, plusieurs fois le jour.

Le docteur Lucas a publié aussi des observations sur l'*huile pyrocarbonique* qu'on en retire par la distillation, et qui, d'abord noire, fétide, épaisse, devient, par la rectification sur du sable, plus claire, moins dense et d'une odeur plus supportable; il la dit calmante, résolutive, etc., et, à ce titre, utile, à l'intérieur et à l'extérieur, contre la goutte, l'hystérie, l'hypochondrie, la cardialgie, la leucorrhée, la paralysie, la phthisie même, etc.

D'un autre côté, la vapeur épaisse que ce charbon, surtout à l'état brut, exhale en brûlant, a été accusée de produire le spleen, auquel sont sujets les Anglais, qui en font beaucoup d'usage; et, avec plus de raison, de causer quelquefois des asphyxies plus redoutables encore que celles qui sont dues au charbon de bois, opinion toutefois combattue par Fr. Hoffmann. M. Desgranges en a rapporté récemment des exemples (*Journ. gén. de méd.*, XCV, 3), et M. Chauffard un autre (*ibid*, CV, 145).

Hoffmann (F.). *Progr. de vapore carbonum fossilium innoxio.* Halle, 1695, in-4.

3°. *Charbon animal*, *Charbon d'os*. Le plus usité résulte de la combustion des matières animales, des os surtout, et est composé de carbone, de phosphate et de carbonate de chaux; il offre un brillant comme métallique, est moins inflammable que le charbon de bois, donne en brûlant de l'azote et de l'acide carbonique, contient souvent des hydrocyanates. Pour l'obtenir pur, il faut dissoudre, par un acide, les sels abondans qu'il contient. Il n'est guère en usage, quoique préféré au charbon ordinaire par Alphonse Leroy, pour les besoins de la médecine (Brachet, I, 38), qu'en pharmacie pour la décoloration de certains liquides; et à cet égard il l'emporte sur les autres charbons, comme l'a reconnu Figuier (*Bull. de pharm.*, III, 307). Le *noir d'ivoire*, le *noir d'os*, le *noir de corne de cerf*, usités dans les arts, en sont des variétés remarquables. Les cendres de divers animaux employées jadis en médecine, et dont nous faisons

mention ailleurs, sont aussi des matières charbonneuses plus ou moins analogues.

Le carbone, en se combinant à d'autres corps simples, donne lieu, avons-nous dit, à divers composés, de quelque intérêt en médecine pratique. Les seuls dont nous ayons à nous occuper ici, sont: l'*oxyde de carbone*, l'*acide carbonique*, et les *carbures* proprement dits, car nous traiterons de l'*acide chloro-cyanique* et du *cyanogène* à ce dernier mot; et quant à l'*hydrogène carboné*, nous en avons dit ci-dessus (p. 90) tout ce qu'il y avait à en dire. Ajoutons seulement que ce gaz, dont l'odeur est désagréable, est une espèce de *carbure;* qu'il est inflammable, fournit de l'eau et de l'acide carbonique en brûlant; enfin que c'est à lui qu'est attribuée ordinairement l'insalubrité des marais, et qu'on rapporte par conséquent la naissance des fièvres intermittentes qui y sont endémiques.

I. *Oxyde de carbone*. Ce gaz est invisible, inodore, insipide, insoluble, plus que léger que l'air; il est sans action sur le tournesol, éteint les corps en ignition, brûle à l'approche d'un corps enflammé, et se change alors en acide carbonique: c'est toujours un produit de l'art.

Nysten, qui l'a expérimenté sur des animaux, avait établi qu'il brunit beaucoup le sang artériel, et que, bien qu'il exerce une action particulière sur le système nerveux, il n'est point proprement délétère. L'expérience de Samuel Witter (*Bibl. brit., Sc. et arts*, LVI, 183) est beaucoup plus concluante. Ayant voulu respirer clusivement ce gaz, il fut pris, après deux ou trois inspirations, d'un tremblement convulsif, et d'un vertige avec abolition presque complète de la sensibilité; phénomènes passagers auxquels succédèrent durant plusieurs heures de la langueur, de la céphalalgie ct un état de faiblesse. Ayant ensuite vidé ses poumons, et fait, avec le même gaz, trois ou quatre fortes inspirations, il tomba presque aussitôt à la renverse, privé de mouvement, de pouls et de sentiment. Lcs secours ordinaires dans l'asphyxie s'étant trouvés infrucueux, on lui insuffla du gaz oxygène, qui le rendit à la vie; il ressentit alors une agitation convulsive et une céphalalgie extrême; le pouls était accéléré et très-irrégulier. Quelque temps après avoir repris connaissance, il n'avait pas encore recouvré la vue; il éprouvait des nausées, des vertiges, des alternatives de frisson et de chaleur. A ces symptômes succéda une envie invincible de dormir; le sommeil fut interrompu et fébrile; une dose ordinaire d'émétique dissipa enfin les accidens, dont il ne restait plus le lendemain aucune trace.

II. *Acide carbonique*. Ce gaz délétère, dont l'existence a été d'abord reconnue par Black, est pesant, incolore, d'une odeur

piquante, soluble dans l'eau, à laquelle, lorsqu'à l'aide de la pression il y a été dissous en grande quantité, il donne une saveur aigrelette, et la faculté de petiller et de mousser. Il éteint les corps en combustion, et ne peut être respiré sans danger. Susceptible de se combiner aux diverses bases salifiables, il forme avec elles des sels nommés *Carbonates*, dont un grand nombre sont insolubles : d'où la propriété qu'il a de précipiter (en blanc) l'eau de chaux, de baryte, de strontiane, etc. On le trouve dans la nature à l'état de carbonate ; dans l'air, même des lieux les plus élevés (De Saussure), dans la proportion de 1/800 environ ; dans les eaux minérales acidules, qui lui doivent leurs principales propriétés ; dans certains lieux souterrains, tels que la *Grotte du chien*, près de Naples ; il se développe dans la fermentation vineuse, pendant la digestion, est exhalé et non formé par les poumons dans l'acte de la respiration (Edwards), etc.

On le retire communément du sous-carbonate de chaux, à l'aide de l'acide hydro-chlorique affaibli, pour les besoins de la pharmacie, où il sert à préparer les carbonates neutres, les eaux gazeuses, factices, etc.

A l'état de gaz, il concourt, comme nous l'avons dit plus haut (p. 90), à l'asphyxie produite par la vapeur du charbon, ou même il la détermine seule vers la fin de la combustion de ce corps, ou de la braise proprement dite. M. Fodéré (*Méd. lég.*, IV, 37) cite l'exemple de sept individus asphyxiés par la *vapeur d'un four à chaux*, c'est-à-dire, probablement, par du gaz acide carbonique ; et M. Barbier d'Amiens a communiqué à l'Académie de médecine, le 10 novembre 1828, l'exemple semblable de deux individus qui, s'étant retirés dans un four à chaux pour y dormir, y furent trouvés asphyxiés, et chez qui tous les tissus offraient une coloration rose fort remarquable. Nous avons assisté à l'Hôtel-Dieu, il y a plus de 20 ans, à une expérience où, sans aucun résultat thérapeutique d'ailleurs, on détermina chez un hydrophobe un certain degré d'asphyxie, au moyen de ce gaz dégagé du sous-carbonate de chaux (I, 474). M. Séguin (Mém. lu, en 1792, à l'Acad. roy. des Sc. ; *Ann. de chimie*, LXXXIX, 251) a vu 1/13 de ce gaz, mêlé à l'air, produire peu d'effet ; 1/10 picoter les poumons, et causer un resserrement de la poitrine ; 1/5 ou 1/4 déterminer l'asphyxie : lui-même a subi cet accident, et on observa que son pouls s'était élevé de 73 à 137 pulsations, et retomba à 98 quand il fut exposé à l'air libre. M. Attumonelli, qui a essayé de respirer, pendant quelques secondes, les vapeurs qui s'exhalent avec effervescence du sol chaud de la Grotte du chien, et qui le recouvrent à la hauteur de 7 à 8 pouces seulement,

dit avoir ressenti la plus violente irritation : « Les larmes, dit-il, coulaient abondamment de mes yeux, et une chaleur mordicante se faisait sentir au visage, même lorsque je tenais la tête dans la vapeur sans respirer. » (*Mém. sur les eaux min. de Naples*, Paris, 1804, in-8). Il a vu que le chien, plongé dans cette mofette, éprouve d'abord un resserrement seulement au poumon ; la respiration devient ensuite gênée, le sang s'arrête à la tête, les yeux sont chargés et à demi ouverts, l'abdomen très-tendu ; enfin, après 6 ou 7 minutes, il reste immobile et raide ; mais, quoique mort en apparence, il peut, si on ne le laisse pas trop long-temps dans le gaz, être rappelé à la vie. Il a conclu de ces observations, nous l'avons déjà dit, mais il peut être utile de le redire, que le gaz acide carbonique n'agit pas seulement d'une manière négative, mais en irritant fortement le cerveau et les nerfs.

L'acide carbonique a été peu employé en médecine sous forme gazeuse. Th. Percival et Th. Beddoès pourtant, ont cru trouver en lui le remède de la phthisie pulmonaire ; mais C. Girtanner, qui l'essaya, associé à 12 fois son volume d'air, n'en obtint qu'un soulagement momentané ; et G. F. Muhry l'a vu complètement inefficace (*Journ. d'Hufeland*, I, 199 et 374 ; II, 60). Ingenhouss assure (*Miscellanea*, etc., 1795) l'avoir trouvé utile pour calmer les douleurs des plaies et des ulcères, même cancéreux ; mais Fourcroy l'a trois fois infructueusement administré dans ce cas, quoique d'abord il semblât donner un meilleur aspect au mal. On l'appliquait sur les ulcères, soit sous forme de gaz, renfermé dans une vessie à robinet, dont on dirigeait le courant sur les parties malades, soit aussi en état de solution.

Dissous dans l'eau, le gaz acide carbonique forme, sous le nom d'*Eau gazeuse* ou de *Limonade gazeuse*, une boisson agréable, rafraîchissante, regardée comme tempérante dans les maladies inflammatoires (Fourcroy), comme antiseptique, par Macbride et Priestley, comme anti-émétique par beaucoup d'autres, et susceptible d'ailleurs, comme les eaux minérales gazeuses, de porter à la tête, de causer une sorte d'ivresse, due sans doute à un commencement de congestion cérébrale et d'asphyxie ; phénomène peu étudié encore, mais qui doit avoir ses dangers, et n'est pas, en tous cas, sans importance thérapeutique.

Cette boisson est employée fréquemment, et avec succès, dans les maladies atoniques des premières voies, les empâtemens des viscères, les affections des reins et de la vessie ; dans ces langueurs indéfinissables qu'éprouvent certains individus, dont aucun organe en particulier ne paraît souffrant. Elle a été vantée dans le traitement des fièvres putrides : Bécu en a cité un exemple, d'ailleurs peu

probant, d'autres moyens ayant été mis concurremment en usage (*Anc. journ. de méd.*, LXIII, 492). Son action lithontriptique n'est guère mieux constatée : nous y reviendrons, du reste, à l'article *Eaux minérales*, en traitant des eaux dites *Acidules* ou *Gazeuses*.

C'est en effet au gaz acide carbonique que ces eaux, aussi-bien que le *Soda water*, la potion de Rivière, le petit-lait gazeux, la bière, le vin de Champagne, et, en général, les boissons mousseuses, doivent leurs propriétés médicinales et leur agrément, souvent mis à profit pour les malades que rebutent la plupart des médicamens.

Smeth (D. de). *De aere fixo.* Ultraj., 1772. — Corvinus (J.-F.). *Historia aeris factitii,.... pars secunda, medica.* Argent., 1777. — Jassoy (J.). *Tentamina cum aere fixo in ægrotis instituta.* Gotting., 1778. — Neufville (Z.). *De natura aeris fixi ejusque dotibus.* Edinb., 1778. — Hulme (N.). *Easy remedy, proposed for the relief of the stone and gravel, the scurvy, gout, etc., etc.* Londres, 1778, in-8. — Schinz (S.). *De aere ejus speciebus, præcipuè de aere fixo lapidis calcarei.* Zurich, 1778, in-4. — Chappon. *An quibusdam morbis convenit aer fixus propriè dictus?* Nanceji, 1781. — Eickma. *De aere fixo quæ medicinam spectant.* Lugd.-Batav., 1782. — Nyberg (C.-J.). *De aeris fixo usu medico nuper celebrato.* Ienæ, 1783. — Swenske (A.-T.). *De rite determinanda aeris fixi in corpus humanum salutari efficaciâ.* Gotting., 1783. — Emmet (T.-A.). *De aere fixo seu acido aereo.* Edinb., 1784. — Luther (J.-M.). *De aeris fixi usu medico.* Erford, 1784. — Dobson. Traité sur les propriétés médicales de l'air fixe (en anglais). Londres, 1785. — Mensching (J.-H.). *Diss. physico-medica, de aeris fixi et dephlogisticati in medicinæ usu.* Gotting., 1787, in 8. — Wittstock. Quelques obs. propres à confirmer les propriétés médicales de l'air fixe (en danois). Kiel, 1790. — Muhry (G.-F.). *Diss. de aeris fixi inspirati usu in phthisi pulmonali.* Gotting., 1796, in-4. — Bache (G.). Diss. sur la découv. des effets médicinaux du gaz acide carbonique, etc. (en anglais). Philad., 1796, in-8. — Johnson (J.). Recherches expérim. sur les propriétés du gaz acide carbonique (en anglais). Philad., 1797, in-8.

III. Carbure, *Carburetum*. Combinaison de carbone avec un corps simple. Les carbures de fer et le carbure de soufre sont, avons-nous dit, les seuls qui appartiennent à notre sujet.

1°. *Carbures de fer.* Il en existe deux : l'un (proto-carbure) dans lequel le carbone ne forme que quelques centièmes du composé : on le connaît sous le nom d'*Acier;* l'autre (per-carbure), dans lequel au contraire le carbone prédomine beaucoup ; c'est le *graphite*.

Acier, fer carburé ou proto-carbure de fer. Ses propriétés physiques, la dureté, l'élasticité qu'il acquiert par la trempe, ses usages enfin dans les arts et en chirurgie, sont assez connus; mais, en médecine, l'emploi en est à peu près nul ; il sert seulement à préparer les aimans, et sa limaille a quelquefois été prescrite dans les mêmes circonstances que celle du fer.

Graphite ou plombagine. Cette substance, d'un gris noirâtre, luisante, grasse au toucher, insipide, inodore, usitée surtout pour former les crayons noirs, dits de *Mine de plomb*, existe en masse dans divers pays. Le graphite d'Angleterre et celui de Passau ont particulièrement été recommandés pour l'usage médical : le plus pur contient environ 9/10e de carbone et 1/10e de fer.

Il a été signalé depuis long-temps, mais sans preuve, comme astringent et dessiccatif. Weinhold, Ruggieri, etc., en ont vanté l'usage

contre les maladies cutanées chroniques, notamment les dartres vénériennes, d'après, dit-on, cette observation, qu'à Venise les ouvriers admis dans la manufacture de crayons, ne tardaient pas à être délivrés des maladies de peau dont ils pouvaient être atteints. M. Marc (*Bibl. méd.*, XLV, 109) assure l'avoir employé avec plus ou moins de succès contre des maladies herpétiques rebelles; et M. Hufeland cite, dans le troisième rapport de l'Institut polyclinique de Berlin (1812), l'exemple d'une dame de 41 ans, atteinte d'une couperose qui avait résisté à tout, et qui fut guérie par l'usage interne et externe de la plombagine. Dans son rapport de 1817 et 1818, il mentionne de nouveau les bons effets de ce remède, presque inusité parmi nous.

On le donne intérieurement à la dose de 12 grains à 1 gros par jour, soit seul, soit en potion, en électuaire, et surtout en bols ou en pilules; quelquefois on l'associe au soufre, au sublimé, etc. L'estomac, dit-on, le supporte facilement; et, au bout de quelques jours, il augmente communément l'abondance des urines : 2 ou 3 onces suffisent pour les cas les plus opiniâtres. A l'extérieur, on l'applique soit en poudre, soit plutôt incorporé dans un corps gras et réduit sous forme d'onguent.

Weinhold (C.-A.). *Der Graphit, als neuentdecktes Heilmittel gegen die Flechten.* Leipzig, 1809, in-8.

2°. *Carbure de soufre* ou mieux *Soufre carburé.* Ce liquide inflammable produit par la distillation du sulfure de fer avec le charbon, est plus pesant que l'eau, mais plus volatil qu'aucun autre corps connu : de là le nom d'*Alcool de soufre* qu'on lui a d'abord donné. Il est blanc, transparent; la saveur en est âcre, l'odeur fétide et particulière ; il est insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, l'éther et les huiles volatiles : combiné avec les alcalis, il forme des *carbo-sulfures*. Lampadius, dans un travail sur ce composé (Freyberg, 1826), rapporte quelques exemples heureux de son emploi à l'intérieur (nous ignorons à quelle dose, mais elle doit être faible), dans des cas de rhumatisme, de goutte chronique, de paralysie, d'éruptions cutanées; et, à l'extérieur, contre la brûlure, où, à raison sans doute de sa grande volatilité, il paraît exercer une action très-énergique (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., XI, 315).

Carboneux (acide). Nom proposé par Doebereiner pour l'*Acide oxalique*. Le terreau ou *Ulmine* a aussi été regardé comme un acide carboneux, soluble dans l'eau; et qui pénètre par son moyen dans les végétaux pour servir à leur nutrition.

Carbonca. Nom du zérumbet, *Amomum Zerumbet*, L., à Ternate.

Carboucle, Carbunculus. Anciens noms français et latin du *Rubis*.

Carbure. Combinaison du carbone avec un corps simple. Tels sont les *Carbures de fer, de soufre*, etc. (V. *Carbone*, II, 100).

Carca. Nom espagnol de la ronce, *Rubus cœsius*, L.

Carcadet, Carcaillot. Noms vulgaires de la caille, *Tetrao Coturnix*, L.

CARCANIÈRE. Village de France, à 4 lieues au nord de Mont-Louis, près duquel Carrère (*Cat.*, 518) indique 4 sources chaudes qu'on croit sulfureuses; les 2 premières, nommées *Bains doux*, sont à 32° R.; la 3e ou *Bain fort*, est à 48; la 4e, qui n'a pas de nom, à 56°.

Carcapuli. Fruit aigre des Indes qui sert d'assaisonnement, et qui est usité comme astringent (Dacosta). On croit que c'est celui du *Cambogia Gutta*, L.?

Carcharias. Un des noms du requin. V. *Squalus Carcharias*, L.

Carchofa, Carchofle, Carciofi, Carluffi, etc. Noms provençaux et italiens de l'artichaut, *Cinara Scolymus*, L.

Carchofeta (petit artichaut). Nom provençal de la joubarbe des toits, *Sempervivum tectorum*, L.

Carcinadæ. Petits crustacés marins, dont Aétius (*Tétrab.* I, serm. 2) blâme l'usage, comme étant fétide, sans saveur, difficile à cuire et d'un mauvais suc. (James, *Dict.* II).

Carcinethron. Nom qu'Oribase donne à la centinode, *Polygonum aviculare*, L.

Carcinitron. Nom présumé du sceau de Salomon, *Convallaria Polygonatum*, L., dans Dioscoride.

Carcom. Nom hébreu du safran, *Crocus sativus*, L.

Cardamantica. Nom de la passerage? *Lepidium latifolium*, L., dans Dioscoride.

Cardamindum. Nom de la capucine dans Feuillée (*Pl. med.*, III, 14).

CARDAMINE. Genre de plantes de la famille des Crucifères, de la tétradynamie siliqueuse. Ce nom est celui du cresson dans les anciens auteurs.

C. Chelidonia, L. M. G. Pujade, médecin d'Arles, a rapporté (*Hist. de la Soc. de méd. prat. de Montp.*, I, 362) deux observations en faveur des propriétés anti-scorbutiques de cette espèce; mais à l'extrait aqueux de la plante, il associait partie égale d'extrait de *Gentiana Centaurium*, L., et de l'acide sulfurique.

C. pratensis, L., Cresson élégant, Cresson des prés. Cette plante très-commune le long des ruisseaux des prés, au bord des fontaines, dans les prairies humides, se fait remarquer à ses jolies fleurs d'un violet pâle; elle est estimée anti-scorbutique, et employée comme aliment dans plusieurs pays, à l'instar du cresson de fontaine, *Sisymbrium Nasturtium*, L., dont elle est un bon succédané, ainsi que du *Cochlearia*, puisque, d'après l'analyse de M. Vogel, elle donne exactement les mêmes produits, distillée avec l'eau ou l'alcool (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, VIII, 117). Cullen rapporte que Georges Baker a trouvé les fleurs de cette plante très-efficaces dans différentes affections spasmodiques (*Mat. méd.*, II, 175).

Nagen (C.-G.). *Diss. de cardamine pratensi.* Regiomonti, 1785, in-4.

Cardamom. Nom anglais du *Cardamome*.

Cardamome, grand, moyen, petit, en grappes (Voyez *Amomum*, I, 255, et *Cardamum*).

Cardamomo. Nom espagnol, italien et portugais du *Cardamome*.

Cardamon. Nom du cresson alenois, *Lepidium sativum*, L., dans Dioscoride.

Cardamum majus, off. Variété la plus grande, à fruits allongés, de l'*Amomum Cardamomum*, L. V. *Amomum*, I, 255.

— medium, off. C'est une sous-variété à fruits moins longs et moins gros du *Cardamum majus*. V. *Ibid*.

— minus, off. Variété de cardamome plus petite que les deux précédentes. Voy. *Ibid*.

— racemosum, off. Espèce de cardamome à fruits arrondis. Voy. *Ibid*.

Cardana. Agaric comestible en Italie, de la section des *Pleuropus*.

Cardao. Nom du *Cactus Opuntia*, L., au Brésil.

Cardasse. Un des noms de la raquette, *Cactus Opuntia*, L.

Carde poirée. Nom d'une variété comestible du *Beta vulgaris*, L. (I, 581).

Cardel, Chardel. Noms de la moutarde en Mauritanie.

Cardela. Champignon voisin de l'*Agaricus umbilicatus*, Scopoli, qui est alimentaire en Italie.

Cardelo. Nom du laitron, *Sonchus oleraceus*, L., en Provence.

Cardenillo. Nom espagnol du sous-acétate de *Cuivre*.

Cardère. Un des noms du chardon à Foulon, *Dipsacum fullonum*, L.

Carderina. Nom du seneçon, *Senecio vulgaris*, L., dans quelques anciens auteurs.

Cardeto, Cardoncello. Noms italiens du seneçon, *Senecio vulgaris*, L.

Cardiaca. Nom italien de l'agripaume, *Leonurus Cardiaca*, L.

Cardiaire. Nom de l'agripaume, *Leonurus cardiaca*, L., de ses qualités crues cordiales.

Cardiaques, de καρδία, cœur. Synonyme de *Cordiaux*. Voyez ce mot.

Cardinale. Nom de plusieurs espèces de *Lobelia* usitées.

Cardine. On appelle ainsi, à l'embouchure de l'Orne, une variété de la sole (*Pleuronectes Solea*, L.), à chair moins délicate.

Cardiobotanon. Nom du chardon bénit, *Centaurea benedicta*, L., dans quelques auteurs anciens.

Cardiospermon. Nom du souci, *Calendula officinalis*, L., dans quelques auteurs anciens.

CARDIOSPERMUM. Genre de plantes de la famille des Sapindacées, de l'octandrie trigynie; son nom latin lui vient de ce que ses semences ont été regardées comme cordiales.

C. Halicacabum, Pois de merveille. Cette plante, annuelle et volubile, croît dans l'Inde et aux Antilles; son nom français est fondé sur ce qu'elle grimpe comme le pois, et que son fruit a été vanté comme possédant des qualités merveilleuses. La décoction de sa racine est mucilagineuse et un peu nauséeuse; on l'a crue lithontriptique, mais cette vertu ne s'est pas réalisée lors d'expériences positives.

Dans l'Inde, on s'en sert comme apéritive. Rhèede dit qu'au Malabar ses feuilles sont données dans les maladies du poumon (*Hort. Malab.*, VIII, 28), à la dose d'une demi-once dans une pinte d'eau. Les fruits n'ont rien qui mérite le nom de merveilleux; les Indiens boivent leur décoction dans les douleurs arthri-

tiques, en mettant le marc sur la partie douloureuse; on s'en sert en collyre (*Flore méd. des Antilles*, IV, 37).

CARDIUM, Bucarde. Genre de Mollusques de l'ordre des acéphales testacés, qui doit son nom à la forme cordée de sa coquille. Il habite toutes les mers, et particulièrement l'Océan, près des bords duquel il vit enfoncé dans le sable; les individus en sont très-multipliés. Deux espèces sont particulièrement usitées comme aliment, savoir : la bucarde coque (*C. edule*, L.), répandue partout, et qui a le volume au moins d'une grosse noix, et la bucarde rustique (*C. rusticum*, L.), propre aux côtes des Deux-Siciles. Ces animaux sont peu délicats au goût et médiocrement estimés, mais leur abondance les rend précieux pour les classes indigentes des pays maritimes. En Sicile, on assaisonne la bucarde rustique avec de l'huile, de la mie de pain, du poivre et des herbes aromatiques.

Cardo corredor. Nom espagnol et portugais de l'*Eryngium campestre*, L.

Cardo di maria, Cardo mariano. Nom hollandais, et nom espagnol et portugais du chardon-Marie, *Carduus marianus*, L.

Cardo santo. Nom espagnol, portugais et italien du *Centaurea benedicta*, L.

Cardon. Un des noms vulgaires de la crevette franche. V. *Cancer*.

— Nom du *Cinara Carduncellus*, L., dont on mange la côte étiolée des feuilles.

Cardonnette, Chardonette. Nom du *Cinara Carduncellus*, L., à l'état sauvage.

Cardopatia, Cardopatium, off. Noms du *Carlina acaulis*, L., dans les anciennes pharmacopées.

Cardouilles. Nom du *Carlina acaulis*, L., dans le midi de la France.

Cardousses. Nom languedocien du *Scolymus hispanicus*, L.

CARDUACÉES. Famille naturelle de la tribu des dicotylédones monopétales, à fleurs composées, formant la classe X du système de Jussieu, qui les désigne sous le nom de *Cinarocéphales*; elle renferme des plantes en général inodores, herbacées, épineuses, qui croissent dans les lieux stériles; le réceptacle de leurs fleurs est par fois charnu et susceptible de servir de nourriture, comme on le voit pour l'*Onopordum*, la carline, et surtout pour l'artichaut dont on mange jusqu'à la base des folioles calicinales. Ces végétaux ont par fois une amertume très-forte dans leurs tiges, et leurs feuilles, qui paraît tenir à un principe extractif uni à de la gomme, ce qui les a fait employer comme stomachiques, fébrifuges, sudorifiques; tels sont plusieurs chardons, la bardane, diverses espèces de centaurées, etc. L'*Atractylis gummifera* donne même une sorte de gomme de sa fleur (I, 487). On doit cependant dire qu'à quelques exceptions près, cette famille est peu médicinale, et que les propriétés qui lui sont propres ne sont pas très-saillantes; aussi n'en fait-on qu'un emploi peu important.

Carduelis, chardonneret. V. *Fringilla Carduelis*, L.

CARDUUS. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle, de la syngénésie polygamie égale.

C. (Cnicus) *Acarna*, L. Lémery dit la racine de ce chardon, qui croît dans le midi, apéritive et sudorifique (*Dict.*, p. 5). Cependant, comme il parle, sous le nom d'*Acarna*, d'une plante à fleurs jaunes, et que celles de celui-ci sont purpurescentes, il est probable qu'il a en vue un autre végétal.

C. (Cnicus) *Casabonæ*, L. Cette belle plante croît en Italie où la grande quantité d'épines de ses feuilles lui a mérité le nom de *Poliacantha*, et en Provence; on la cultive dans quelques jardins. Sa racine est apéritive et sudorifique. On l'emploie en décoction. J. Bauhin dit que ses fleurs ont la propriété de faire cailler le lait.

C. (Cnicus) *marianus*, L., Chardon marie, Chardon Notre-Dame. Cette grosse espèce vivace croît aux lieux cultivés dans toute la France, et se reconnaît à ses larges feuilles marquées de blanc. Toute la plante a une saveur amère; elle est estimée fébrifuge, sudorifique, fondante. On emploie le suc de ses feuilles fraîches, et la décoction de ses racines. On les prescrit dans les fièvres intermittentes, l'hydropisie, l'ictère, le rhumatisme, etc. Ses semences sont oléagineuses, et leur émulsion a été prescrite dans les flueurs blanches, et présentée par Lindanus comme un préservatif de la rage (Ferrein, *Mat. méd.*, II, 165). Les feuilles jeunes, tendres et débarrassées des bords épineux, sont alimentaires dans quelques pays.

C. (Serratula, L.) *arvensis*, Auct. Chardon hémorrhoïdal. Cette espèce, très-commune dans les jachères, portent par fois à l'aisselle des feuilles, ou sur la tige, des tubercules ou galles causés par des piqûres d'insectes, qui ont été indiqués comme propres à préserver des hémorrhoïdes lorsqu'on les porte sur soi en amulettes. Nous n'avons pas besoin de réfuter une croyance semblable.

CARDUUS BENEDICTUS, off. C'est le *Centnurea benedicta*, L.

— HÆMORRHOIDALIS, off. C'est le *Serratula arvensis*, L., *Cnicus arvensis*, *auct.* V. ci-dessus.

— LACTEUS, off. C'est le *Carduus marianus*, L.

— MARIÆ SEU MARIANUS, off. C'est le *Carduus marinnus*, L.

— SANCTUS, off. C'est le *Centaurea benedicta*, L.

— STELLATUS, off. C'est le *Centaurea Calcitrapa*, L.

— TOMENTOSUS, off. C'est l'*Onopordum Acanthium*, L.

— VENERIS, off. C'est le *Dipsacus fullonum*, L.

— VOLUTANS ACULEATUS, off. C'est le panicaut, *Eryngium campestre*, L.

CARR-ECEUF. Synonyme d'arrête-bœuf, *Ononis arvensis*, Murr.

CAREILLADA, CARELIADO. Noms languedociens de la Jusquiame, *Hyoscyamus niger*, L.

CARELLONA-CONDI. Un des noms indiens du *Convolvulus Pes capræ*, L.

CARELOE-VEGON, ou CARELU-VAGON. Noms malabares de l'*Aristolochia indica*, L. (I, 413).

CAREMOTTI. Un des noms indiens de la noix d'enfer, *Sapium aucuparium*, Jacquin.

CARENDANG. Nom du calac, *Carissa edulis*, Vahl, à Java.

Carey. Nom de la tortue de mer, *Testudo imbricata*, L.

Carey. Synonyme de *Carex*.

Caretela. Nom indien du *Corypha umbraculifera*, L., sorte de palmier.

Caretti. Nom malabare du *Guilandina Bonducella*, L.

Carum. Un des noms du carvi, *Carum Carvi*, L.

CAREX, Laiches. Genre de plantes de la famille des Cypéracées et de la monœcie triandrie. Il renferme plusieurs centaines d'espèces inusitées en médecine. Leurs racines, ordinairement rampantes et sèches, ne recèlent pas de propriétés remarquables. Cependant, chez celles où cette racine a un certain volume, on a reconnu des qualités diaphorétiques et résolutives qui les ont fait comparer à la salsepareille. Ainsi, le *C. arenaria*, L., connu sous le nom de salsepareille d'Allemagne, est usité dans ce pays depuis Gleditsch, qui en a conseillé l'emploi dans la syphilis et les affections rhumatismales. Fraîche, cette racine sent un peu la térébenthine, d'après l'observation de Wildenow (*Flor. berol.*). On a employé de même les racines des *Carex distachya*, L.; *hirta*, L., etc. Linné a remarqué que les Lapons se couvrent les jambes et les mains des feuilles de ces plantes, et que, malgré le froid excessif de ce pays, ils n'ont jamais d'engelures.

D'après Lebreton (*Manuel de botanique*), on trouve à Amboise un carex? dont la racine est employée contre la gonorrhée, l'impuissance, etc.

Majer (C.-G.). *Diss. inaug. de carice arundinaria*. Francf. ad Viad, 1772, in-4. — Merz (C.-F.). *Diss. de caricibus sarsaparillæ succedaneis*. Erlangæ, 1784, in-folio. — Schkuhr (C.). Hist des carex (en allemand), figures. Vittembergæ, 1801, in-8; traduite en français par Delavigne. Leipsic, 1802, figures.

Carezza. Nom italien du genre *Carex*.

Carrumfet. Nom arabe du giroflier, *Caryophyllus aromaticus*, L.

Carhun-kammen. Nom finlandais de la berce, *Heracleum Sphondylium*, L.

Cari-capusi. Un des noms malais de l'*Hibiscus tiliaceus*, L.

Caria, Karia. Noms de la noix, *Juglans regia*, L., dans Pline.

— poeti. Un des noms indous du *Myrte*.

Cariacou. Boisson fermentée, faite à Cayenne avec un mélange de cassave, de patates et de sirop de cannes (*Dict. des Sc. nat.*)

Carica. Nom grec des figues sèches, qui venaient surtout de Carie; on l'a appliqué comme spécifique au figuier ordinaire, *Ficus Carica*, L.

CARICA. Genre de plantes de la famille des Passiflorées, de la diœcie décandrie. Ce nom, qui veut dire figuier, vient de la forme de ses feuilles, un peu analogues à celles de cet arbre.

C. Papaya, L., Papayer. On cultive dans les colonies ce végétal, originaire de l'Inde, pour ses fruits marqués de côtes, qui ont le volume d'un potiron de moyenne taille, à chair jaune. On les mange crus, dépouillés de leur écorce; la chair en est un peu fade, mais sucrée et saine. Cuite, elle est également comestible. Le suc

laiteux du fruit (suivant d'autres celui de l'arbre) est regardé à l'Ile-de-France comme un bon anthelmintique. Le docteur Corvisart voulant vérifier s'il avait la propriété d'expulser le ténia, comme on le disait, en fit venir plusieurs bouteilles de cette colonie, et l'administra avec soin à plusieurs malades chez qui il ne produisit nullement cet effet, tandis que des drastiques réussirent (*Dict. des Sc. méd.*, XXXIX, 198). Ainslie remarque qu'à la Jamaïque le suc laiteux du fruit est regardé comme nuisible aux intestins (*Mat. ind.*, II, 344). A Java, d'après Horsfield, les habitans considèrent les nombreuses semences de ce fruit comme anthelmintiques (*Catal. des pl. de Java*). MM. Vauquelin et Cadet ont trouvé dans le suc de papayer une huile concrète, une matière animale abondante, de l'eau, etc. (*Ann. de chimie*, XLIX, 295).

Carieiro. Nom languedocien de la rue, *Ruta graveolens*, L.

Carillon. Un des noms du *Campanula Medium*, L.

Carim-curini. La décoction de la racine de cet arbrisseau des Indes apaise les douleurs de la goutte ; cuite avec l'huile ou du beurre, elle augmente les forces. Les feuilles en décoction sont lithontriptiques, calmantes, pectorales des voies urinaires, ainsi que leur suc (*Dict. de méd.* de James, III, 33).

Carim-pana. Un des noms malais du *Borassus flabelliformis*, L. (Voy. I, 642).

Cariofilata. Nom espagnol de la benoîte, *Geum urbanum*, L.

Cariofilata. Nom espagnol de la benoîte, *Geum urbanum*, L.

Cariotæ. Nom des dattes sèches dans Dioscoride.

Cariques. Nom que portent en Provence les figues desséchées.

CARISSA. Genre de plantes de la famille des Jasminées (Correa), de la pentandrie monogynie. Il avait été placé à la fin des Apocynées par Jussieu, en attendant qu'un examen plus approfondi pût déterminer sa véritable place.

C. Carandas, L., Calac. Cet arbuste, de l'Inde, naturalisé à Bourbon, reconnaissable à ses fleurs semblables à celles du jasmin, est figuré dans Rumphius (*Amb.*, VII, 57, t. 25). Ses fruits verts se confisent au vinaigre ; mûrs, ils ont le volume d'une noix, contiennent un suc épais, visqueux, laiteux. On les mange avec du sel, et on en fait de bonnes confitures.

C. edulis, Vahl (*Anthura edulis*, Forsk, *Fl. arab.*, 63). On mange les pousses cuites de cet arbrisseau dans la Nubie et l'Arabie où il croît ; ses baies noires et de la grosseur d'un pois, se mangent aussi.

C. Xylopicron, Du Petit-Thouars, Bois amer. Le bois de ce petit arbre, qui croît à Bourbon, est jaune et très-amer ; il sert à fabriquer des ouvrages de tour. On en fait des gobelets dans lesquels on met du vin, qui en prend l'amertume et est estimé stomachique (*Obs. sur la flore des îles aust. de l'Afrique*, etc., p. 24 et 80, *icon.*)

CARIVE. Un des noms du piment, *Capsicum annuum*, L.

CARLAÔ (Eaux min. de). V. *Caldas de Favaios.*

CARLED MINT. Nom anglais du *Mentha crispa*, L.

CARLET. Orthographe vicieuse de *Carrelet.*

CARLINA. Nom italien du *Carlina acaulis*, L.

CARLINA. Genre de plantes de la famille des Carduacées, de la syngénésie polygamie égale. Son nom vient de ce que sous Charlemagne, d'après Tournefort, on fit un grand usage de l'espèce commune (Ferrein, *Mat. méd.*, III, 124). *C. acanthifolia*, All., *C. acaulis*, L. On mange dans les hautes montagnes où croît cette espèce, les réceptacles cuits à l'eau, à la manière des artichauts, d'après la remarque de Villars (*Flore du Dauphiné*, III, 31).

C. vulgaris, L., Carline, Chardon doré. Cette plante bisannuelle croît dans les landes, les endroits stériles; ses tiges, hautes de douze à dix-huit pouces, simples, un peu paniculées du haut, portent des feuilles lancéolées, embrassantes, sinuées-dentées, épineuses, aiguës, glabres (les supérieurs subcordiformes-lancéolées), et des fleurs terminales dont l'involucre est à folioles extérieures, rousses, épineuses, ciliées; les intérieures, d'un jaune doré, luisantes, étalées; les fleurons ont cinq dents égales; les graines sont oblongues, pubescentes, et portent des aigrettes sessiles, rameuses, plumeuses. Cette plante a eu une grande réputation contre les maladies pestilentielles, malignes, à cause des propriétés sudorifiques qu'on lui accordait. Aujourd'hui on en fait peu ou point d'usage; la dose est de deux gros à une once. Ovelgun en a préconisé la racine, seule partie employée, contre le soda, dans un Mémoire inséré parmi les Actes des curieux de la nature (II, 175). On dit encore la racine de carline diurétique; on en use dans l'hypochondrie, la paralysie, etc. On en prépare une conserve usitée, mais c'est en décoction qu'on s'en sert le plus ordinairement. Elle entre dans l'eau générale, l'orviétan, etc. On lui préfère par fois la racine du *Carlina caulescens*, qui est une variété du *C. acaulis*, connue sous le nom de carline des Alpes. Il est difficile de savoir si la carline (chamæleon) des anciens est la nôtre; Galien, qui paraît parler (*De simpl. med.*, lib. VIII) du *C. caulescens*, dit sa racine un peu vénéneuse, ce qui est inexact. Dioscoride semble avoir en vue l'*Atractylis gummifera*, L., puisqu'il dit qu'elle rend de la gomme de sa racine. Il l'a dit bonne contre le ténia (*lib.* III, *c.* VIII), et l'appelle *Ixia*.

CARLINE. V. *Carlina.*

— DES ANCIENS. V. *Carlina vulgaris*, L.

— BLANCHE OU CHAMÆLEON BLANC, *Carlina acaulis*, L.

— NOIRE, CHAMÆLEON NOIR, *Carlina caulescens*, Lam.

Carlo sancto (racine de). Nom que Monard donne à la racine amère, vomitive, un peu aromatique, employée contre les fluxions de la tête, pour raffermir les dents et les gencives, comme désobstruante, etc., d'une plante américaine volubile (*Drogues*, 140).

CARLSBAD (Bain de Charles). Petite ville de Bohême, située dans une vallée étroite et profonde que traverse la Topel avant de se jeter dans l'Eger; elle doit son nom à l'usage heureux que fit, dit-on, de ses eaux minérales, en 1370, l'empereur Charles IV, impotent d'une jambe. Ces eaux, salino-gazeuses, très-chaudes, jouissent d'une grande réputation, et attirent chaque année bien des centaines de baigneurs.

Les sources principales sont: 1° le *Brudel* ou *Sprudel*, la plus ancienne de toutes, la plus chaude (58° R.) et la plus efficace; elle jaillit avec force et en bouillonnant, au centre même de la ville; son bassin porte le nom de *Sprudel kessel* (chaudron du Sprudel); 2° la *Muhl* ou *Muhlenbad* (Bain du Moulin), qui alimente des bains établis aux frais du gouvernement; elle est réputée plus laxative que les autres, et n'a que 38° suivant la statistique de Jaroslaw Schaller; 3° le *Neubrunnen* (Nouvelle source), très-employée depuis quelques années, par les étrangers surtout (50° R.); 4° le *Theresienbrunnen* (Source de Marie-Thérèse), particulièrement usitée des dames (46°). On cite aussi le *Spitalsbrunnen* ou Source de l'Hôpital, affecté au traitement des pauvres, le *Bernharssbrunnen* (Source de Saint-Bernard), le *Garten-Brunnen* ou Source du Jardin, etc.

L'eau de toutes ces sources est limpide, inodore, et offre, dit-on, la saveur du bouillon avec un arrière-goût alcalin; elle dépose dans son cours une matière terreuse, dont Ficinus a obtenu des traces de cuivre (*Bull. de* Fér., *Sc. méd.*, I, 272), ce qui la rend apte à produire des incrustations autour des corps qu'on y plonge, et explique l'origine des masses calcaires à travers lesquelles elle se fait jour, et qui la recouvrent quelquefois comme d'une voûte. On en extrait un sel usité jadis, en Allemagne surtout, sous le nom de *Sal thermarum carolinarum*, et employé quelquefois encore au début du traitement par les eaux, pour aider à leur action purgative; il passe pour incisif et utile dans les embarras muqueux des poumons et des voies digestives. C'est, à ce qu'il paraît, un mélange de sulfate et de sous-carbonate de soude, sels qui abondent assez dans les eaux de Carlsbad pour qu'on puisse, suivant M. Berzelius, les en retirer avec avantage. D. Becher, en 1764, a établi près du *Sprudel*, pour l'extraction de ce sel, un appareil où la vapeur concentrée de l'eau de la source suffit pour opérer l'évaporation.

L'analyse des eaux de Carlsbad a été faite successivement par

Hoffmann, Becher, Klaproth et Berzelius. Klaproth, sur 100 pouces cubes de l'eau du *Sprudel*, a obtenu : gaz acide carbonique, 32 p. c.; sous-carbonate de soude, 39 grains; sulfate de soude sec, 70,5, muriate de soude, 34,6; carbonate de chaux, 12; silice, 2,5, oxyde de fer, 0,125. M. Berzelius y a trouvé en outre, mais en très-petite proportion, du fluate de chaux, des phosphates de chaux et d'alumine, des carbonates de strontiane, de magnésie et de manganèse; enfin, tout récemment, ce même chimiste y a reconnu, dit-on, l'existence du carbonate de lithine (*Journ. de pharm.*, XII, 427). Les imitations qu'on en fait dans nos officines n'ont donc pu être, jusqu'ici, que bien imparfaites.

Ces eaux sont particulièrement renommées dans le traitement de la goutte, de la gravelle, des embarras chroniques et par atonie des viscères abdominaux; enfin, dans l'hypochondrie, l'hystérie, la mélancolie, et diverses autres névroses. On les prend en boisson, de grand matin, à la dose de 4, 8, 12, 16 verres (jadis on la portait à 40 et plus), et en bains, soit au *Muhlenbad*, soit dans des établissemens particuliers, en général bien tenus : des promenades bien plantées, de belles maisons de plaisance, concourent à l'agrément du séjour de Carlsbad, et au succès de ses eaux minérales.

Schroeer (S.). *Obs. et experimenta de naturâ et usu thermarum carolinarum.* Leipsiek, 1704, in-4. — Hoffmann (F.). *Diss. de thermis carolinis.* Halle, 1705, in-4. — Schacher (P.-G.). *De thermarum carolinarum usu in renum et vesicæ morbis.* Lips., 1741, in 4. — Springsfeld (G.-C.). *Comment. de prærogativâ thermarum carolinarum in dissolvendo calculo vesicæ, præ aqua calcis vivæ.* Lipsiæ, 1756, in-4. — Wurtz (G.-C.). Voyage d'un méd. étranger, de Prague à Carlsbad (en allemand). 1779. — Brüekmann. *Bemerkungen auf einer Reise nach dem Karlsbad.* Braunschw, 1785, in-8. — Klaproth. *Untersuchung der mineralquellen zu Carlsbad.* Berlin, 1790, in-8. — Kreysig (F.-L.). Sur l'emploi des eaux min. naturelles et artificielles de Karlsbad, Embs, Marienbad, Eger, Pyrmont et Spa (en allemand). Leipzig, 1825, in-8 (il en existe une 2e édit.). — *Voyez* aussi dans le *Repertorium comment.* de J. D. Reuss (XI, 340), l'indication de plusieurs Diss. partic. sur ces eaux).

CARMANTINE. Nom français du genre *Justicia.*

CARMAS. Un des noms arabes de l'yeuse, *Quercus Ilex*, L.

CARMINATIFS. Classe de médicamens propres à provoquer l'expulsion des gaz du canal alimentaire, de sa portion intestinale surtout; ce sont des agens thérapeutiques journellement employés, surtout par le peuple, qui attribue la plupart de ses maladies, avec douleur locale, à des vents. L'étymologie de ce nom est incertaine; car celle qui le fait venir de *carmen*, poëme, parce qu'on employait des paroles magiques pour dissiper les flatuosités, quoique assez généralement adoptée, nous paraît au moins ridicule.

Pour faire un emploi éclairé des carminatifs, il faudrait connaître positivement l'origine des gaz qui se montrent dans l'économie, et à la formation desquels les constitutions nerveuses, mélancoliques, paraissent plus disposées. On sait que leur production a lieu dans

deux états opposés, celui de faiblesse et de relâchement du canal digestif, qui est le plus fréquent, et celui d'irritation et d'inflammation. Parmi les gaz, les uns sont introduits par les ouvertures naturelles, ou par absorption cutanée; les autres, en plus grande abondance, sont sécrétés organiquement, ou formés chimiquement. Il est évident, pour ne parler que de ceux qui paraissent dus à des combinaisons de ce dernier mode, que certains alimens dits venteux, les développent en plus grande quantité. En général, la nourriture végétale, surtout trop abondante, en produit plus que l'animale; chez l'homme du moins, car, chez les animaux, cela ne paraît pas avoir lieu, et l'organisation du canal alimentaire semble influer plus sur leur production, chez eux, que la nourriture. Ainsi le bœuf et le cheval pâturent dans le même pré; l'un rend des gaz, l'autre jamais. Aristote avait déjà remarqué ce fait pour les animaux à cornes.

L'état de faiblesse du système intestinal étant celui qui donne lieu a la plus habituelle formation des vents, c'est parmi les substances aromatiques qu'on a cherché les agens anti-flatulens. Ainsi les semences d'anis, de fenouil, de coriandre, d'aneth, de badiane, de carvi, de cumin, etc., les feuilles de camomille, de sauge, de menthe, etc., sont employées vulgairement comme carminatifs; on use de liqueurs où elles entrent, à la fin des repas, dans le même but; on cherche par fois à prévenir cette formation en fortifiant l'estomac par des toniques pris avant de manger, comme le vin d'absinthe, celui de quinquina, de Madère, de Xérès, etc., pour faciliter la digestion. Il est remarquable, en effet, que les éruptions gazeuses stomacales sont toujours accompagnées de mauvaise digestion, dues au séjour trop prolongé des alimens dans cet organe, etc., tandis que la digestion intestinale peut se faire très-bien avec les mêmes productions, mais par les voies inférieures. Du reste, les carminatifs étant des moyens chauds, excitans, il faut se garder de les donner lorsqu'il y a irritation, et surtout inflammation, ce que la douleur à la pression, outre les phénomènes accoutumés des phlegmasies, indique; il faut avouer pourtant que cette distinction n'est pas toujours très-facile, et qu'il faut un tact médical exercé pour la faire dans un certain nombre de cas ambigus.

Il y a des carminatifs neutralisans, qu'on emploie seulement contre les gaz de l'estomac, suivant qu'ils sont acides ou alcalins. En général ils sont acides, et plutôt muriatiques, d'après M. Darcet, que d'autre nature, c'est pourquoi les alcalins, et à leur tête le bicarbonate de potasse, paraissent les diminuer par la combinaison qui s'opère, et rétablir les facultés digestives. Le savant chimiste que

nous venons de citer a éprouvé sur lui-même le bienfait de cet emploi, et a beaucoup contribué à le faire mettre en pratique; il se sert du résidu des eaux de Vichy, où il y a, dit-il, de quoi fabriquer cette espèce de sel pour tout l'univers, pendant des milliers d'années.

Crausse de Mellingen (R.-G.). *Diss. de carminativis.* Ienæ, 1699, in-4.—Struve (C. G.-F.). *De spiritu carminativo ae tribus.* Erfordiæ, 1751, in-4. — Cartheuser (J.-F.). *Diss. de carminantibus*; resp. C.-G. Ziégler. Francf. ad Viad, 1753, in-4. — Juncker (J.-A.). *Diss. de cauto et sollicito carminativorum usu.* Halæ, 1753, in-4. — Buechner (A.-E.). *Diss. de congruo et incongruo carminativorum usu*; resp. Korn. Halæ, 1760 in-4. — Leonbardi (J-G.). *Diss. de medicamentis flatûm ventris absorbentibus.* Vitembergæ, 1784, in-4. — Schrœder (J.-G.). *Diss. de methodi physagogæ adminiculis.* Halæ, 1800, in-8.

CARMINE. Principe colorant de la cochenille (*Coccus Cacti*, L.), découvert par MM. Pelletier et Caventou (*Bull. de pharm.*, IV, 194), retrouvé dans le kermès (*Coccus Ilicis*, L.) par M. J.-L. Lassaigne (*Ibid.* V, 435), et qui, par cette raison, serait mieux nommé *Coccine*. C'est une substance non azotée, d'un rouge pourpre éclatant, d'un aspect grenu et comme cristallin, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool concentré, l'éther et les huiles, etc., qui appartient à notre division des *Chromites non azotées*. Le carmin est une combinaison de carmine, de matière animale et d'un acide; la laque une combinaison de carmine et d'alumine; mais dans le commerce, ces deux composés sont rarement purs.

Carmon. Nom d'un gros poisson des rivières de la Côte-d'Or, dont la chair, quoique grasse et huileuse, est fort bonne, selon La Chênaye des Bois.

Carmosinorm. Un des noms danois de la cochenille, *Coccus Cacti*, L.

Carnabadium. Ancien nom du cumin, *Cuminum Cyminum*, L.

CARNASSIERS. Animaux qui se nourrissent de chair, et dont, par cela même, la plupart ne peuvent servir d'aliment à l'homme; tels sont la civette, le chien, le loup, le renard, le chat, l'ours, etc., qui tous appartiennent à l'ordre des Mammifères. Parmi les mammifères carnassiers, cependant, il en est qui vivent de substances végétales, ce nom, en histoire naturelle, se rapportant plus à l'ensemble de l'organisation qu'au genre d'alimentation des animaux.

Carnauba. Palmier du Brésil qui fournit une cire verte, aromatique. Serait-ce le même que le *Ceroxylum* de MM. Humboldt et Bompland?

Carnella. Un des noms italiens du *Peziza Auricula*, L.

Carneolus. Linné a donné ce nom à une espèce de Calcédoine, que l'on a crue cardiaque, par cela seul que sa couleur se rapproche de celle de la chair ou du sang.

Carnillet. Un des noms vulgaires du *Cucubalus Behen*, L.

Carnub. Un des noms orientaux du caroubier, *Ceratonia Siliqua*, L.

Caro, Chair. Matière alimentaire, regardée quelquefois jadis comme

médicamenteuse, et dont nous traitons à chacun des animaux qui la fournit. V. donc pour ces expressions de *Caro testudinum*, *viperæ*, *vulpis*, etc., les mots *Testudo*, *Vipera*, *Canis Vulpes*, etc.

Chastal (P. du). Κρεωφαγία *sive de esu carnium libri quatuor*. Anvers; 1626, in-8. — Cartheuser (J.-F.). *Diss. de pravo carnium muriaticarum nutrimento*. Francf.-sur-l'Oder, 1744, in-4.

Caro. Nom indien du vomiquier, *Strychnos Nux vomica*, L. C'est aussi le nom du carvi, *Carum Carvi*, L., en Italie.

Caroba. Nom brésilien du *Bignonia cærulea*, L.; *B. copaia*, Aubl. (Voy. I, 600).

Caroba, Carobe, Carobo, Caroeole, Carouba, Carrubia. Noms du caroubier, *Ceratonia Siliqua*, L., en Provence, en Espagne et en Italie.

Carobin, Caros. Noms italiens du carvi, *Carum Carvi*, L.

Carolina pine. Un des noms anglais du *Spigelia marylandica*, L.

Carolinæ thermæ. V. *Carlsbad*.

CAROLINE DU NORD (Amérique). Deux sources y sont signalées par M. Alibert (*Précis*, etc., 536), savoir celle de *Buncombe* (V. ce mot, I, 687), et celle de *Bladen* (V. le *suppl.*).

CAROLINE DU SUD (Amérique). M. Alibert (*Précis*, etc., 536) y indique 8 sources : 1° celle de *Pacolet* (V. ce mot); 2° une source sur les bords de la Catawba; 3° une sur les bords de la rivière de Waxaw; 4° une source provenant du flanc oriental de la Montagne de Paris : elle est sulfureuse; 5° une près du ruisseau de Rice, dans le district de Richland; 6° une autre entre les deux branches de la rivière de Lynch; 7° plusieurs sources dans le district de Barnwell; 8° enfin les sources d'*Eutaw* (V. ce mot).

Caroline thistle. Un des noms anglais du *Carlina acaulis*, L.

CAROLINEA. Genre de la famille des Malvacées, et de la monadelphie polyandrie. On mange, à la Guiane, cuites sous la cendre, les amandes du fruit du *C. princeps*, L. F. (*Pachira aquatica*, Aublet), sous le nom de *Cacao sauvage*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Cacao sylvestris* du même auteur (*Genipa Merianæ*, Rich.). V. *Cacao*, II, p. 4.

Caron-couaca. Nom du *Clusia rosea*, L., à Surinam.

Caroo koova elley. Nom tamoul du *Zizyphus trinervius*, Rottl.

Caroo nochie. Nom tamoul du *Justicia Gandarussa*, L. F.

Caropi. Nom de l'*amomum* aux Philippines.

Carota. Nom italien de la carotte, *Daucus Carota*, L.

CAROTIQUES. Nom de médicamens propres à procurer le sommeil carotique, de *Carus*, assoupissement profond sans perte de sentiment; on le fait synonyme de *narcotiques*.

Carotta. Nom du panais aux environs de Montpellier.

Carotte. Nom du *Daucus Carota*, L.

— de montagne. On appelle ainsi l'*Athamantha Cervaria*, L. (Voy. I, 480).

Carottole. Un des noms italiens de la betterave, *Beta vulgaris*, L.

Carou-netchouli. Nom du *Justicia Gandarussa*, L., au Coromandel.

Carouachi. Végétal dont les Galibis, peuple de la Guiane, em-

poisonnent leurs flèches avec le suc des feuilles (Ricord Madianna, *Traité du Mancenillier*, p. 106).

Caroube. Fruit du caroubier, *Ceratonia Siliqua*, L.

Caroubou. Nom de la canne à sucre, *Saccharum officinarum*, L., au Malabar.

Carouge. L'un des noms du caroubier.

— a miel. Nom du *Gleditsia triacanthos*, L., dans l'Amérique septentrionale.

Caroula. Nom d'un serpent de Ceylan, fort venimeux selon La Chênaye des Bois.

Carpasum. Dioscoride (*lib.* VI, *c.* 13) dit que c'est une plante délétère, dont le suc endort la personne qui en prend, et qu'on y remédie par le même moyen que pour la ciguë. Il est impossible, d'après ce peu de mots, de savoir quel est ce végétal.

Carpathischer balsam. Nom allemand du *Baume des Carpathes*.

Carpatros. Nom du chèvrefeuille, *Lonicera Periclymenum*, L., dans Dioscoride.

Carpatian balsam. Nom anglais du *Baume des Carpathes*.

Carpe. Espèce de poisson. V. *Cyprinus Carpio*, L.

— a miroir, ou reine des carpes. V. *Cyprinus specularis*, Lacép.

Carpeau. Variété naturellement châtrée de la carpe, *Cyprinus Carpio*, L.

Carpentaria. Ce nom est celui de la sanicle dans quelques auteurs anciens.

Carpesium. Galien (*de Simpl. med.*, lib. vii) a parlé, sous ce nom, d'une plante non mentionnée par Dioscoride, analogue à la valériane pour ses propriétés. Linné l'a donné à une plante de la famille des Corymbifères, inusitée en médecine. Chez les Arabes, ce mot indiquait le cubèbe.

Carpheotum. Encens très-pur et très-blanc qui coule, pendant l'été, d'un arbre inconnu. V. *Dathiatum*.

Carphos. Nom du fenugrec, *Trigonella Fœnum græcum*, L., dans Pline.

Carpigna. Nom de l'*Arachis hypogea*, L., dans le midi.

Carpio. Nom officinal de la carpe, *Cyprinus Carpio*, L.

Carpobalsamum. Nom du fruit du baumier de la Mecque, *Amyris Opobalsamum*, L. Il paraît que, vu sa rareté, on le remplace par fois avec le fruit du *Myrtus Pimenta*, L., appelé *Toute épice* (*Esq. hist. de la Bot. angl.*, II, 85). Strobelger dit qu'on peut lui substituer celui du Lentisque, *Pistacia Lentiscus*, L.

Carpocardium. Un des noms de l'*Anona triloba*, L. (Voyez I, 311).

Carpoora. Espèce de gypse très-friable, dont la poudre est usitée dans l'Inde sur les plaies superficielles et les ulcères ichoreux (Ainslie; *Mat. ind.*, II, 70).

Carpoorum. Nom tamoul du *Dryobalanos Camphora*, Coleb.

Carpophyllum. Les anciens désignent sous ce nom le laurier alexandrin, *Ruscus Hypoglossum*, L.

Carpurum. Un des noms tamouls du *Camphre*.

Carra. Nom espagnol du *Mercurialis tomentosa*, L.

Carralejus. Un des noms espagnols du *Meloe majalis*, Oliv.

Carrapateiro. Un des noms portugais du ricin, *Ricinus communis*, L.

Carrasca, Carrasco, Carrascosa. Noms espagnols et portugais des *Quercus Ilex*, L., et *C. coccifera*, L.

CARRATRACA. Ville d'Espagne, à 7 lieues 1/2 au nord de Malaga, où existent des eaux sulfureuses froides (15° 1/2 R.) fort renommées contre la leucorrhée, l'aménorrhée, les dartres, l'hypochondrie, etc., mais employées en bains seulement. La source principale est considérable, et charrie abondamment des flocons blanchâtres, mucilagineux. Huit livres castillanes ont donné : gaz acide hydro-sulfurique, 85,82 p. c.; gaz acide carbonique, 10,70; hydrochlorate de magnésie, avec une quantité inappréciable d'h. de chaux, 2 grains; sulfate de magnésie, 8; s. de chaux, 6; alumine avec un peu de magnésie, 7; silice, 0,5 (Alibert, *Précis*, etc., 600).

Carrelet. Nom d'une espèce de plie, *Pleuronectes Platessa*, L., et, abusivement, de la barbue, *Pleuronectes Rhombus*, L.

Carri, Carry, Karry. Noms d'un assaisonnement indien, composé de piment en poudre et d'autres épices; on y ajoute du curcuma, du schænanthe, etc.; les habitans en mettent dans leur riz. A Calcutta, cette céréale fait leur seule nourriture, assaisonnée de carri, avec l'eau du Gange. On trouve la recette de plusieurs carris dans le *Bull. de pharm.*, VI, 352. On en use par fois, chez nous, comme condiment; sa violence doit rendre prudent sur son usage.

Carretafolum. Nom tamoul de l'*Aloe spicata*, L.

Carrot, carrot kalung. Noms anglais et tamoul de la carotte, *Daucus Carota*, L.

Cartamo. Nom italien du safran bâtard, *Carthamus tinctorius*, L.

Carthamite. V. *Acide carthamique*, I, 32.

CARTHAMUS. Genre de plantes de la famille des Carduacées, de la syngénésie polygamie égale. Son nom dérive de *Cortam*, qui est celui que porte l'espèce principale en Egypte (Sonnini, *voy*. III, 33).

C. lanatus, L., chardon béni des Parisiens. Ce végétal, de saveur amère, qui croît aux lieux cultivés, dans nos environs, a été prescrit comme sudorifique, fébrifuge et anthelmintique. L'opinion de Fourcroy est que cette plante égale en propriétés le vrai chardon béni, *Centaurea benedicta*, L.

C. tinctorius, L. (*Flore méd.*, tome II, f. 101), Carthame, faux Safran, Safran d'Allemagne. Cette plante annuelle, originaire de l'Inde, se fait remarquer par ses belles fleurs d'un rouge de safran. Elle est cultivée dans le Levant, surtout en Egypte, en Espagne, etc., pour le commerce; celle qu'on cultive à Caraccas est supérieure à celle d'Espagne pour la qualité tinctoriale : c'est cependant l'Egypte qui en fournit le plus abondamment à l'Europe. On sèche les fleurs du carthame, et on les vend sous le nom de *Safran bâtard*, *Safranum*, etc. C'est pour l'usage de la teinture qu'on emploie ces fleurs; on en retire deux principes, l'un rouge, soluble dans les alcalis,

l'autre jaune, soluble à l'eau; le premier, le plus employé, sert à teindre la soie, et est appelé *Carthamite;* on en fabrique aussi du fard en le mêlant au talc. A la Jamaïque, on emploie les fleurs du carthame contre la jaunisse, d'après Barham (*Hort. jamaic.*, I, 72); on les croit aussi purgatives à la dose d'un gros; il faut les choisir récentes, car les insectes les dévorent comme la plupart des fleurs conservées et des tiges. On en colore certains mets, la pâtisserie, etc.

Les graines du carthame, qui sont blanches, anguleuses, inégales sur leur base, plus grosses mais plus courtes qu'un grain de blé, obtuses, ne sont pas moins usitées que les fleurs. Les oiseaux, surtout les perroquets, les mangent, malgré l'amertume de leur amande, ce qui les a fait appeler *Graines de perroquets*. On en fabrique une huile usitée dans l'Inde, comme médicament externe, pour les douleurs rhumatismales, les membres paralysés, les ulcères de mauvaise nature, etc. (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 365); cette huile, suivant la remarque de M. De Candolle, n'est pas alimentaire, à cause de ses qualités purgatives (*Essai*, 184). Effectivement, l'usage le plus ancien du carthame, puisqu'il remonte à Hippocrate (Sprengel, *Hist. méd.*, I, 327), c'est celui de ses semences comme purgatives, usage qui se retrouve dans l'Inde, à la Cochinchine (Loureiro, *Fl. cochin.*, 587), où elle est considérée en outre comme emménagogue, usitée surtout dans les douleurs de ventre, et autres symptômes qui proviennent de la suppression des lochies. En Egypte, où on extrait aussi l'huile des semences de carthame, on fabrique avec le marc qui provient de son extraction, une sorte de chocolat.

En Europe, on n'emploie pas l'huile de carthame, on ne se sert que de la graine entière; on l'administre comme purgative, à la dose de deux gros en émulsion dans quatre onces d'eau (Bichat, *Cours manusc.*); on la réduit en pulpe, et on l'incorpore avec du miel ou d'autres substances purgatives, comme dans les tablettes *diacarthami*, fort usitées autrefois comme purgatives, à la dose de demi-once à une once, et tombées dans l'oubli aujourd'hui, au moins dans la pratique parisienne.

On s'est demandé à quoi tenait la propriété purgative de cette semence émulsive? Fourcroy veut qu'un principe âcre et nauséabond existe dans l'amande de cette graine, que Murray dit douce et onctueuse (*Appar. med.*, I, 145). Ce principe réside dans l'écorce de la semence, d'après Spielmann (*Inst. mat. méd.*, 631), quoique formée de plusieurs couches distinctes à l'intérieur. On n'a donné l'analyse que des fleurs de carthame (*Ann. de chimie*, XXVIII, 312;

XXX, 156; XLVIII, 283; L, 73), ce qui fait que la cause de la propriété purgative du carthame reste irrésolue jusqu'ici.

Le carthame pourrait être cultivé en France avec profit. Outre ses fleurs et ses graines, la plante est fourragère pour les chèvres, etc.; les jeunes pousses sont comestibles, et les feuilles, réduites en poudre, coagulent le lait.

Carthegon. Nom de la graine du buis, *Buxus sempervirens*, L., dans Pline.

Carthworm. Nom anglais du *Lumbricus terrestris*, Gmel.

Cartmel (Eaux min. du). V. *Holywell.*

Cartofle, Cartoufle. Noms de la pomme de terre, en Allemagne et en Belgique. On les donnait aussi autrefois au topinambour, *Helianthus tuberosus*, L.

Carton. Noms que les anciens donnaient à l'ognon, *Allium Cepa*, L., et au carvi.

Carua, Carya. Noms de la noix, *Juglans regia*, L, dans Théophraste.

CARUM. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, de la pentandrie digynie. Ce nom est eclui de l'espèce suivante dans Dioscoride (*lib.* III, *c.* 57).

C. Carvi, L. (*Seseli Carvi*, Lam.), Carvi. Cette plante bisannuelle, qui croît dans les prairies montueuses de nos environs, mais surtout dans les subalpines, a une racine charnue, blanche, aromatique, de la grosseur du pouce, un peu âcre, mais que la culture améliore, et que l'on mange dans le nord à l'instar de celle du panais et de la carotte. Les semences du carvi, qui ne sont bonnes que la seconde année, sont ovoïdes-allongées, striées, noirâtres, odorantes, de saveur sucrée, chaude, piquante, ce qui dépend de leur huile essentielle; elles sont usitées dans l'économie domestique. Les Allemands en mettent dans le pain, le fromage et les sauces, et les Anglais dans la pâtisserie, les confitures, etc. On fait des liqueurs, surtout celle dite Huile de Vénus, avec ces semences. En médecine, depuis Dioscoride et Galien, on les emploie comme carminatives, digestives, alexitères et diurétiques; elles forment une des quatre semences chaudes majeures, et se rapprochent de l'anis quant à leurs propriétés: on les donne dans les coliques venteuses, la dyspepsie, etc., à la dose d'un gros en infusion dans une pinte d'eau édulcorée. Leur huile essentielle a été par fois employée en embrocation sur le ventre, à celle de 20 à 30 gouttes dans une once d'huile d'olive, contre les flatuosités, pour provoquer les règles, etc.: on en met 2 à 4 gouttes dans les potions carminatives.

Milhau (J.-L.). *Diss. de semine carvi.* Argentorati, 1740, in-4.

Caruma. Un des noms arabes du safran, d'où on a fait *Curcuma*, safran des Indes.

Caron chembai. Nom tamoul du *Coronilla picta*, W.

Caruffa. Nom malais de l'*Opium*.

Caroto. Nom américain du *Genipa Caruto*, Kunth, sur les bords de l'Orénoque.

Carva. Nom indien du *Laurus Cassia*, L.

CARVALHAL (Eaux min. de). Ces eaux, situées à Viseu, dans la Beira, en Portugal, sont sulfureuses et thermales (29° R.).

Carvé. Un des noms du *Chanvre*, dans quelques parties du midi de la France.

Carvi. Nom français et italien du *Carum Carvi*, L.

Carvifolia, off. Nom officinal du *Selinum Carvifolia*, L.

Caryites. Nom d'une euphorbe dans Dioscoride, probablement de l'*Euphorbia helioscopia*, L.

CARYOCAR. Ce genre de plantes appartient à la famille des Sapindacées, et à la polyandrie tétragynie; une de ses espèces, naturelle à l'Amérique du Sud, le *C. nuciferum*, L. (*Pekea butyrosa*, Aubl.), a pour fruit un drupe du volume de la tête d'un enfant, qui contient une amande agréable à manger, dont on retire une huile douce, comestible. Sous l'écorce du fruit, on trouve une couche d'une substance grasse, dont les Galibis se servent pour préparer leurs alimens à l'instar du beurre. Les *C. tomentosum*, W., et *C. glabrum*, Pers., sont dans le même cas. Le *Pekia* de Pison est distinct du *Pekea*.

Caryocostin. Nom que l'on donne à l'écorce de Winter, *Drimys Winteri*, L., dans quelques ouvrages; elle n'entre pas dans l'électuaire de ce nom, qui le tire du *Costus* qui en fait partie.

Caryoo-Gaddées. Nom d'un arbre de Sumatra qui a l'odeur et les propriétés du sassafras (Marsden).

Caryophyllata, off. Nom officinal de la benoîte, *Geum urbanum*, L., ainsi désignée de l'odeur de girofle, de sa racine.

— aquatica, off. Nom officinal du *Geum rivale*, L.

CARYOPHYLLÉES. Famille naturelle de la tribu des Dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, appartenant à la classe XIII de la méthode naturelle de Jussieu. Son nom lui vient de l'œillet, *Caryophyllus*, l'une des plantes les plus remarquables qu'elle renferme. Les nombreux végétaux qui y sont classés, la plupart indigènes, sont en général insipides, sans odeur, et ne présentent que peu ou point de propriétés médicinales. On a cru cependant reconnaître des qualités fondantes dans quelques-unes, telles que la saponaire, le behen blanc, etc.; d'adoucissantes dans d'autres, telles que la morgeline, etc.

CARYOPHYLLINE. Matière blanche, brillante, satinée, cristallisable en faisceaux déliés, un peu rude au toucher, insipide, inodore, soluble dans l'alcool bouillant et l'éther, fusible, etc., qui existe, en quantité variable, dans les girofles du commerce, celui de Cayenne excepté, mais qui ne paraît pas être le principe actif de cette substance. La caryophylline se forme à la surface du girofle, mis en macération dans l'alcool. Entrevue par M. Baget, examinée à l'état impur par M. Lodibert, elle a été surtout bien étudiée par M. Bo-

nastre, qui la regarde comme une sous-résine, et a fait voir que, combinée à d'autres principes du girofle, elle présente plusieurs des caractères attribués à la morphine, qu'elle devient alcaline au contact d'un alcali, etc. (*Journ. de pharm.*, XI, 101, 529).

CARYOPHYLLOIDES, off. On trouve par fois l'écorce de culilawan, *Laurus Culilawan*, L., indiquée sous ce nom.

CARYOPHYLLON. Sous ce nom Pline désigne les feuilles du noyer, de καρυα, noyer, φυλλον, feuilles, et non le girofle, *Caryophyllum*, comme le prétend M. de Theïs, parce que les Grecs ne connaissaient pas le végétal qui le produit (Fée, *Cours d'hist. nat. pharm.* II, 144).

CARYOPHYLLUS. Genre de plantes de la famille des Myrtes, de la polyandrie monogynie. Ce nom vient de l'odeur de toutes les parties du giroflier, *C. aromaticus*, L., seule espèce qu'il contienne, qu'on a comparée à celle de l'œillet, *Caryophyllus*, et à celle de la giroflée rouge, d'où on l'appelle aussi *Girofle* ou *Gérofle*. Le giroflier est encore l'*Eugenia caryophyllata* de Willdenow.

Ce végétal croît dans les Moluques et à la Nouvelle-Guinée; il paraît avoir été inconnu aux Grecs, mais non aux anciens Egyptiens, puisque M. Caillaud a trouvé un sarcophage dont la momie avait un collier de clous de girofle. Les Portugais qui, en 1524, firent la conquête de ces régions, en apportèrent en Europe, où déjà il en parvenait par la voie d'Alexandrie, apporté par les Vénitiens. Les Hollandais qui chassèrent les Portugais de leurs possessions, en 1599, exigèrent que les naturels arrachassent les arbres à épiceries, pour en concentrer la culture sur quelques îles seulement, comme à Amboine, Banda, Java, Ternate; ils portèrent ce commerce au point de fournir deux à trois millions de livres de girofle par au au reste du monde. Les naturels livraient le produit de leur culture à la compagnie hollandaise, qui leur en payait un prix modique. On fabriquait de l'essence avec une autre portion; on en faisait aussi des corbeilles, de petits paniers, et autres objets de fantaisie; le reste était brûlé, pour ne pas faire tomber le prix de cet objet. Un giroflier vigoureux (à 12 ans) donne de 5 à 20 livres de fleurs par an; un de ces arbres, parvenu à 8 pieds de diamètre, en fournissait 60 livres, et, quelque temps avant sa mort, il en donna 48: la durée moyenne de cet arbre est de 100 ans; on le plante en quinconce, en allées, etc.; sa vue est fort agréable, parce que ses belles feuilles ovales-lancéolées sont persistantes, et ses fleurs d'un rose tendre sont d'une odeur suave, mais beaucoup plus faible qu'avant leur entier développement.

Les Anglais et les Français finirent par partager, avec les Hollan-

dais, la riche culture du giroflier, et, par les soins de M. Poivre, en 1769, l'île Bourbon vit le premier pied de cet arbre, qui fut adressé à M. Hubert Joseph, et qui, répandu, a depuis étendu, non-seulement aux colonies françaises, mais à celles d'Amérique, le commerce du girofle (*Mém. de l'Acad. des Sc.*, 1772, p. 56); ce pied fut brisé par un ouragan en 1806, mais on en garda les débris avec respect. Aujourd'hui les Hollandais n'apportent guère que 3 à 400 mille livres de girofle des Moluques, bien qu'il y soit plus gros, plus aromatique que celui de Cayenne, colonie où il fut introduit en 1772, et où il a le mieux prospéré, sans doute par suite d'un climat plus approprié, plus chaud, et d'une culture mieux entendue peut-être.

Girofle. Le girofle est la fleur non épanouie du giroflier, qu'on appelle de sa forme *Clou de girofle;* il se cueille à la main ou s'abat avec des roseaux; on le sèche à l'ombre pour n'en pas faire évaporer l'huile essentielle. La culture a fait distinguer cinq variétés de cet arbre : le Giroflier royal, le G. femelle, le G. à tronc pâle, le G. loary et le G. sauvage, qui est peu estimé. Ce sont les premières variétés qui donnent les sortes de clous les plus estimées (*Descript. de Java*, par Raffles et Crawfurd). Le clou consiste dans le calice qui est tubuleux, a ses divisions ouvertes, épaisses, et surmontées d'un bouton ou tête, qui est la corolle non développée; il doit être gros, lourd, odorant, pourvu de sa tête, donnant de l'huile lorsqu'on le raye avec l'ongle, de couleur brune; sa saveur doit être chaude, brûlante, amère. On préfère, comme nous le disions, celui des Moluques, quoiqu'on prétende qu'il reçoive la couleur noirâtre qui le distingue de son exposition à la fumée, ce qui est peu probable; c'est ensuite, parmi les girofles de nos colonies, celui de Cayenne que l'on choisit; il est plus grêle, moins lourd, moins odorant, et ne contient pas de caryophylline, substance cristallisable que dépose la teinture alcoolique de celui des Moluques (V. *Caryophylline*).

Les Hollandais ayant plus de girofles qu'ils n'en vendent, en distillent pour en obtenir l'huile essentielle ou essence de girofle, qui fait aussi un objet de commerce, ce qu'ils pratiquent en ajoutant du sel marin à l'eau de l'alambic qui sert à la distillation, pour qu'elle acquière une plus haute température, en renouvelant plusieurs fois l'eau distillée sur le même girofle : c'est avec les clous qui ont servi à la distillation qu'on fabrique des objets de fantaisie, tels que colliers, bracelets, paniers, etc., dont l'odeur moindre n'incommode plus ceux qui s'en servent, et dont on voit un certain nombre en Europe, quoique leur exportation entraîne, dit-on, le

bannissement. L'abondance du girofle est telle à Amboine qu'on en use en bain comme fortifiant.

Le girofle est d'un usage fréquent dans l'économie domestique ; c'est l'un des aromates les plus employés dans l'art culinaire ; ce condiment de haut goût s'associe aux mets fades, aux viandes insipides, noires ; on rehausse par son moyen la saveur des sauces, des jus, et on donne à certains alimens la faculté d'être digérés avec plus de facilité, surtout par les tempéramens froids, lymphatiques, chez les sujets âgés ou apathiques. Ce puissant aromate sert encore à la conservation des chairs, et donne le moyen de les envoyer au loin ; du reste, son emploi trop fréquent échauffe, constipe, et a des inconvéniens, surtout pour les constitutions irritables : on l'accuse de donner des vertiges, etc.

En médecine, on emploie le girofle comme un tonique très-actif, à la manière de la canelle et de la muscade ; c'est un stomachique chaud, un excitant prononcé du système sanguin, qui peut aller jusqu'à produire un état fébrile ; on peut le donner en poudre et en pilules, à la dose de 4 à 6 grains par jour, avec de la gomme, du sucre, etc., substances indispensables à sa pulvérisation, qui n'aurait pas lieu sans elles, à cause de la grande quantité d'huile essentielle qu'il renferme ; on peut aussi le prendre dans les alimens, mais à plus petite dose, car il leur communiquerait une saveur chaude, insupportable. Le girofle entre dans une multitude de composés officinaux, que l'ancien Codex fait monter à 36 ; tous fortifians, toniques, stomachiques, anti-spasmodiques, etc. L'essence ou huile essentielle se met par gouttes dans les potions cordiales, roborantes, etc. ; son excessive âcreté fait qu'on l'introduit dans les dents cariées, imbibée dans du coton, pour cautériser le nerf douloureux, ce qui réussit assez bien ; mais par fois, en excoriant la bouche à l'endroit de la dent, si le coton y touche. On peut également l'employer en friction, mélangée avec des graisses ou des huiles, dans les cas de débilité musculaire, de paralysie, etc. Seule sur la peau, elle agirait comme caustique, ainsi que le font certaines huiles essentielles, et il n'est pas besoin d'y soupçonner la présence du cuivre des vaisseaux distillatoires, comme le voulait Rumphius (*Amb.*, II, p. 1, t. 1 et 2, et Murray, *App. med.*, III, 341), pour qu'elle produise cet effet : on en fabrique des liqueurs de table.

Comme aromate, le girofle est aussi fort employé par les parfumeurs ; on en met dans les poudres de senteur, les sachets odorans, et son essence dans les eaux spiritueuses, celle pour la toilette, etc.

L'analyse du girofle par Trommsdorff démontre que mille parties contiennent : huile volatile, 180 ; matière extractive, 40 ; tan-

nin, 130; gomme, 130; résine, 60; ligneux, 280; eau, 180 (*Journ. de pharm.*, I, 304). On dit avoir trouvé dans le girofle de l'acide benzoïque (*J. de pharm.*, XIV, 495). L'huile essentielle de girofle, qui est plus pesante que l'eau, d'abord incolore, se colore en rouge ensuite par la seule action de la lumière, ce que l'acide nitrique fait également, d'après M. Bonastre (*J. de pharm.*, XI, 529 [1]); on prétend qu'elle contient de l'acide oxalique. Une livre de clous donne, en Europe, deux onces deux gros d'huile essentielle, d'après Neumann (*Chim. med.*, III, 386), et on peut en obtenir jusqu'à trois onces; elle est plus faible que celle envoyée des Indes, et moins colorée. Les clous qui ont servi à la distillation, reprennent de l'odeur si on les mêle avec d'autres clous frais, falsification qui n'est que trop commune.

Si, au lieu de cueillir les boutons du giroflier avant leur développement complet, on les laisse parcourir leurs périodes, on obtient pour fruit une sorte de drupe qu'on appelle *Antofle*, mère de girofle, clou matrice, etc.; ils ont le volume d'une prune, l'odeur et la saveur du girofle, mais à un degré très-faible; ils se confisent au sucre; on les mange au dessert comme digestifs, etc., surtout dans les voyages maritimes.

Les racines, l'écorce, les feuilles, toutes les parties de cet arbre, sont imprégnées de l'odeur du girofle; les fragmens de pédoncules se voient, dans le commerce, sous le nom de *Griffes de girofle*; on en fait quelque usage dans les arts du parfumeur, du liquoriste, etc., à cause de leur prix peu élevé.

Garcias observe qu'on trouve par fois, dans le girofle, des morceaux de gomme rougeâtre, qui, jetés sur le feu, donnent l'odeur de l'arbre; il croit qu'ils en sont une sécrétion (*Drogues*, 140).

M. Lesson aîné, qui a examiné à Amboine, la culture du giroflier, concentrée maintenant par les Hollandais sur cette île et sur quelques îlots voisins, rapporte avoir vu le fameux *Giroflier royal*, dont les boutons sont bien plus parfumés, et se vendent très-cher: il dit qu'il a un double calice, ce qui en constituerait un genre différent du *Caryophyllus* (*Voyage méd.*, p. 94). Nous avons eu occasion de le voir sur une boîte fabriquée avec des girofles dont il formait la bordure. Il est plus petit que l'ordinaire, a un double et

[1] La propriété de colorer en rouge les solutions de strychnine, de brucine, de morphine, qu'a l'acide nitrique, ne peut plus servir de pierre de touche pour reconnaître ces alcalis, d'après la propriété semblable des huiles essentielles, dit M. Bonastre, puisque, chez un homme empoisonné par ces alcalis, mais qui aurait mangé des alimens épicés de girofle, cette coloration serait produite comme s'il eût pris de la morphine.

même un triple calice, mais d'ailleurs est tout semblable à l'autre. On n'en voit pas dans le commerce.

Hoffmann (F.). *Diss. de caryophyllis aromaticis.* Halæ, 1702, in-4. — Ceré. Description de la fleur de gérofle, etc. (*Mém. de la Soc. royale de méd.*, 1777-1778, p. 296). — Thunberg (C.-P.). *Diss. de caryophyllis aromaticis.* Upsaliæ, 1788, in-8. — Tessier. Mémoire sur l'importation du géroflier à l'île Bourbon, etc. (*Obs. sur la physique*, XV, 47). — Du géroflier cultivé aux îles de France et de Bourbon (*Ann. de chimie*, VII, 3).

Caryophyllus hortensis, off. Nom officinal de l'œillet des jardins, *Dianthus Caryophyllus*, L.

— major, off. V. *Antofle*, *Caryophyllus aromaticus*, L.

— regius. Girofle royal. V. *Caryophyllus aromaticus*, L.?

Caryopon. Nom grec de la muscade.

Caryopos. Pline parle, sous ce nom, d'un arbrisseau odorant de Syrie, que l'on croit être l'*Amyris Opobalsamum*, L.

CARYOTA. Genre de Palmiers de l'Inde, à feuilles ailées, à folioles comme rongées obliquement, qui renferme un petit nombre d'espèces : l'une d'elles, le *C. urens*, L., porte des fruits de la grosseur d'une prune, dont la chair est si âcre qu'elle corrode les lèvres si on les y porte, d'où vient le nom spécifique de l'arbre ; ils sont inusités. On peut retirer du sagou du tronc de ce végétal. Dans Pline et Dioscoride, *Caryota* était le nom du dattier.

Casa, Cassa. Noms de l'arbre aux épreuves, qui forme le genre *Erythrophleum*.

— casa. Nom tamoul du pavot, *Papaver somniferum*, L.

— micciola (Eaux min. de). Voy. *Gurgitello*.

Casagne. Un des noms de l'*Agaricus-Palomet*, Thore (Voy. I, 105).

CASALTA, en Corse (Eau min. de). Cette eau gazeuse (*Acqua acetosa*) est mentionnée, comme usitée des habitans, par Vacher et Castagnoux, dans leur analyse des eaux d'Orezza (*Mém. de méd. chir. pharm. mil.*, VIII).

CASARES. Petite ville de l'évêché de Malaga en Espagne, à 7 lieues de Gibraltar, qui, d'après la tradition, tire son nom de César à cause des bains d'origine romaine qu'elle renferme, et que l'on prétend avoir été visités par Jules César. Ces bains sont mal entretenus ; les eaux en sont froides (13° R.), sulfureuses, très-peu chargées de principes minéralisateurs ; 25 livres n'ont donné en effet, par l'évaporation, que 30 grains de résidu, formé de : hydrochlorate de chaux, 4 ; sulfate de magnésie, 7 ; s. de chaux, 10 ; magnésie, 5 ; chaux, 2 ; silice, 2. Elles passent néanmoins pour essentiellement toniques, bonnes pour le traitement des maladies cutanées, même d'origine syphilitique, et surtout efficaces contre la paralysie et les affections nerveuses chez les femmes. On les prend en boisson à la dose de 1 à 5 ou 6 verres, et en bains, qu'on ne prolonge guère au-delà d'une demi-heure (Ayuda, *Examen de las aguas medicinales de Andalucia*, III, 264, Madrid, 1798).

Casca, Caschas. Noms espagnols de l'alaterne, *Rhamnus Alaternus*, L.

CASCAES (Eau min. de). Cette eau, située à Torres Vedras, dans la Beira, en Portugal, est thermale (24° R.) et saline.

CASCALITRA. Belon figure sous ce nom une plante que l'on mange en salade aux environs de Constantinople; elle paraît être le *Caucalis maritima*, Lam. (*Singularités*, 458).

CASCALL. Nom espagnol du pavot, *Papaver somniferum*, L.

CASCANOQUI. Ecorce tinctoriale jaune, indiquée fébrifuge, et présumée, sans qu'on en dise le motif, être celle du *Zanthoxylum* (et non *Zantoxylum*) *caribœum* de Linné (*Journ. de pharm.*, VI, 88). Nous observerons d'abord que Linné n'a pas de *Z. caribœum*, et ensuite qu'il eût fallu dire de quel *Z. caribœum* on entend parler, parce que celui de Lamarck est le *Z. Clava Herculis*, W., et celui de Gaertner le *Z. fraxineum*, W.

CASCARA. Nom espagnol de l'écorce du *Cinchona grandifolia*, Ruiz et Pavon.

CASCARIGLIA, CASÇARILHA. Noms italien et portugais de la cascarille, *Croton Eluteria*, Sw.

CASCARILLE (petite écorce en espagnol). Nom de l'écorce du *Croton Eluteria*, Sw.

CASCARILLRINDE. Nom allemand de la cascarille, *Croton Eluteria*, Sw.

CASCARRA. Nom portugais du requin; *Squalus Carcharius*, L.

CASCASCH. Nom du pavot somnifère, *Papaver somniferum*; L., dans le Levant.

CASCAVELLE. Nom de l'*Abrus precatorius*, L., à l'Ile-de-France.

CASCRON. Nom du *Cassuvium pomiferum*, L., à Surinam.

CASCIANO (San), San Casciau dei bagni, *Clusium*. Petit bourg de Toscane, dans le territoire de Sienne, à 2 lieues et demie de Florence, renommé pour ses caux thermales, connues des Romains, célébrées même par Horace (*Epist.* XV), visitées par Montaigne (*Journ. de voyage*, etc., II, 472), très-fréquentées encore dans la belle saison, et sur lesquelles ont écrit J. F. Bastiani, et, en 1770, D. A. Bastiani, son fils et son successeur. G. Santi (*Viaggio al Montamiata*, etc., II, 420), qui les a décrites, y signale, 1° le *Bagno vecchio*, qui offre deux sources, savoir, celle *del Bossolo*, très-chaude, employée en boisson, et celle de *S. Lucia*, plus tempérée, recommandée contre les maux d'yeux; elles sont maintenant peu usitées; 2° le *Bagno grande*, plus employé pour baigner les bestiaux affectés de maladies cutanées que pour les hommes; 3° la *Doccia della testa*, qui offre des douches et des bains de vapeurs; 4° le *Portico grande*, où se trouvent des bains commodes et bien entretenus; c'est là que se rend l'eau de la *Ficoncella*, usitée en boisson, celle de *S. Giorgio*, de *S. Maria* et de *S. Giovani*, etc.

Ces différentes sources ont de 31 à 37° R. L'analyse qu'a faite de la plupart d'entre elles G. Santi, lui a montré qu'elles sont toutes de même nature, et qu'elles contiennent du gaz acide carbonique mêlé d'un peu d'air, du sulfate et du carbonate de chaux qui y dominent, et expliquent les incrustations qu'elles forment si facile-

ment; enfin du sulfate de magnésie et du muriate de chaux; toutes aussi sont limpides, inodores et presque sans saveur. On les administre en bains, en vapeurs, contre les affections de la peau; en boisson, en douche, etc., contre diverses maladies chroniques.

CASEARIA. Genre de la famille des Samydées. Willdenow nomme *C. ovata*, l'*Anavinga ovata*, Lam., dont Rhèede (*Hort. mal.*, IV, t. 49) dit que la décoction des feuilles est utile en bains, contre les douleurs des articulations, et que le suc de ses fruits est un puissant sudorifique, qui tient le ventre libre, et qu'on emploie dans les maladies malignes.

Caséates. Sels formés par la combinaison de l'acide caséique avec les bases salifiables. Le seul qui nous intéresse est le *Caséate d'ammoniaque* (V. *Acide caséique*, I, 31).

Casedel. Nom du sebestier, *Cordia myxa*, L., à Java.

CASÉINE, *Caseina*. Nous avons donné ce nom (*Dict. des Sc. méd.*, XLV, 185), adopté maintenant, à l'*Oxyde caséeux* de Proust (*Ann. de chimie*, X, 29); substance blanche, très-légère, d'un toucher gras, et qui ressemble beaucoup à l'agaric purgatif. Elle est insipide, inodore, soluble dans l'eau chaude, à laquelle elle donne une saveur de mie de pain; peu soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther: exposée à une chaleur douce, elle se décompose et se sublime en partie. C'est la base des fromages fermentés, dans lesquels elle se forme spontanément, et qu'elle rend d'autant plus cassans qu'elle y domine davantage; mais ce n'est point à elle qu'ils doivent leur qualité sapide et les propriétés stimulantes dont ils jouissent à un si haut degré; elle paraît servir toutefois à modérer le mouvement de fermentation qui ne cesse de s'y opérer, et qui, faisant de plus en plus prédominer sur le caséum les substances salines, tend incessamment à leur destruction. M. Proust a fait voir que le gluten, placé dans les mêmes circonstances que le caséum, donne lieu à des phénomènes presque semblables, et notamment à la formation de la caséine.

Caséique (acide). V. *Acide caséique*, I, 31.

Caseus. Nom latin du *Fromage*. V. ce mot.

CASÉUM, matière caséeuse ou caseuse. L'un des principes constituans du lait; substance azotée, molle, blanche, insipide, inodore, insoluble dans l'eau qui la surnage, soluble dans les alcalis et les acides forts; on l'obtient en faisant cailler du lait écrémé, et lavant à grande eau le coagulum. M. Guibourt (*Journ. de pharm.*, IX, 575) lui a trouvé de grands rapports avec la fibrine du sang. Le *caillé* de l'estomac du veau n'est presque que du caséum: on le nomme *Présure* (V. ce mot). Le caséum du lait est un aliment sain,

rafraîchissant, un peu laxatif lorsqu'il est frais et uni à une certaine portion de sérum, riche en phosphate de chaux. C'est, avec la crême, la base de tous les fromages; mais la fermentation change bientôt ces principes, et les fromages en contiennent d'autant moins qu'ils sont plus faits (V. *Acide caséique*, I, 31, et *Caséine*, II, 125). La présence du caséum dans le beurre est pour beaucoup dans la facile altérabilité de cet aliment.

Les semences émulsives contiennent une substance qui a été regardée tour-à-tour comme analogue à l'albumine et au caséum, et que MM. Payen et Henry fils considèrent définitivement comme intermédiaire à ces deux corps, ou comme un *Caséum végétal* (*Journ. de chimie méd.*, II, 156).

Casrew nut. Nom anglais de l'acajou à pomme, *Cassuvium pomiferum*, Lam.

Cashoo. Un des noms anglais du *Cachou*.

Casia. Ce nom, dans les anciens, exprime tantôt une écorce aromatique, qu'on croit être la canelle, tantôt le bois ou l'écorce vésicante du *Daphne Gnidium*, L. (V. les Commentaires de Martyn sur Virgile).

Casia poetica. Un des noms de l'*Osyris alba*, L. (Clusius).

Casiar. Un des noms du *Caviar*.

Casmaga. Liane des Philippines, dont la décoction, bue chaude, est utile pour réparer les forces (*Trans. phil. ab.*, I, 129).

Casminar. Synonyme de *Cassumunar*.

Casoar. Genre d'oiseaux de l'ordre des Echassiers. V. *Casuarius*. C'est aussi le nom d'une de ses espèces, le *Casuarius Emeu*, Latham.

Casouar. Vieux nom du casoar, *Casuarius Emeu*, Latham.

Casouri. Un des noms indiens du palmier *Elate sylvestris*, L.

Cassa cassa. Nom tellingou du pavot, *Papaver somniferum*, L.

Cassab el darrie. Un des noms arabes du *Calamus aromaticus*.

Cassabou sebire. Nom du vrai *Calamus aromaticus*, à Constantinople, d'après Belon (*Singularités*, 166).

Cassamba. Nom indien d'une variété de coco, *Cocos nucifera*, L.

Cassave. Espèce de farine obtenue de la racine du manioc (*Jatropha Manihot*, L.) râpée, exprimée et desséchée; on en fait des galettes nommées *Pains de Cassave* ou de *Madagascar*. Il ne faut pas la confondre avec le *Tapioca* (V. *Jatropha*), fécule de cette même racine, ou, comme on le fait quelquefois, avec l'*Arrow-root* (Voyez I, 428).

Casse. Nom gaulois du chêne, d'où *Cassenat*, jeune chêne (*Dict. class.*).

— aromatique, *Cassia lignea*, off.; *Laurus Cassia*, L.

— en batons, en siliques, *Cassia Fistula*, L. Voyez *Cathartocarpus*.

— en bois, *Cassia lignea*, off.; *Laurus Cassia*, L

— bosse, *Lysimachia vulgaris*, L.

— du brésil, *Cassia grandis*, L. F.

Casse-Burgot. Poisson inclassé des lacs de la Louisiane, long d'en-

viron 18 pouces, dont la chair, analogue à celle de la raie, est bonne à manger, selon La Chênaye des Bois (*Dict. des Sc. nat.*)

Casse géroflée, *Myrtus caryophyllata*, L.

— de java, *Cassia javanica*, L.

— lunette, *Centaurea Cyanus*, L.

— odorante. Un des noms du *Cassia lignea*.

Casse-pierre. Nom donné à quelques plantes qui croissent dans les lieux pierreux, telles que la pariétaire, la bacile, des saxifrages, etc.

Casse trompeuse, *Cassia decipiens*, Desv.

CASSEL D'ACQUA en Corse. On y trouve une eau gazeuse (*Acqua acetosa*), mentionnée comme usitée des habitans, dans l'analyse des eaux d'Orezza, par Vacher et Castagnoux (*Mém. de méd. chir. pharm. mil.*, t. VIII).

Cassenoix. Nom vulgaire du *Fringilla Cœlebs*, L., ou pinson.

Cassenoles. Nom des noix de galle dans le midi de la France.

CASSIA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la décandrie monogynie de Linné. Il renferme un grand nombre d'espèces (plus de 200) qui habitent les tropiques, ou qui les dépassent peu. Ce nom vient, dit-on, de la ressemblance extérieure du fruit de l'une des espèces, le *Cassia Fistula*, L., avec l'écorce connue sous le nom de *Cassia lignea*. Ces plantes se distinguent la plupart par des qualités purgatives, qui se montrent dans toutes leurs parties, mais surtout dans les fruits et les feuilles. Celles qui renferment des fruits purgatifs doivent cette propriété à une pulpe douce qui entoure les semences; et ces fruits ont une configuration cylindrique, sans suture, etc., particulière, que tout le monde peut remarquer dans l'une d'elles, la casse des boutiques; ces espèces à fruits si distincts des autres du même genre *Cassia*, en ont été séparées par Persoon, sous le nom de *Cathartocarpus* (fruit purgatif), et le méritaient : d'après nos principes, nous en traiterons à ce mot. Les espèces à feuilles purgatives sont très multipliées, mais un certain nombre ont cette propriété à un degré plus marqué, et se distinguent aussi par la forme particulière de leurs fruits, excessivement comprimés, minces, comme foliacés et un peu courbés, connus sous le nom de *Follicules;* elles méritent certainement d'être considérées comme genre, ainsi que l'a fait Tournefort, et nous en traiterons sous le nom de *Senna*, qui est d'origine arabe (de Senaar, pays où on en récolte), qu'elles portent de temps immémorial. Nous allons indiquer, par ordre alphabétique, les autres espèces qui ont quelque usage médical.

C. Absus, L. Cette petite plante annuelle croît dans l'Inde, dans l'intérieur de l'Afrique, du Sénaar, d'où on en apporte les graines en Egypte, où elles sont connues sous les noms de *Chichim*, *Cishmé*,

Tchechum, etc.; elles servent dans ce pays depuis long-temps contre l'ophthalmie. A cet effet, on lave ces graines plusieurs fois dans de l'eau froide, on les expose au soleil; quand elles sont bien sèches, on les broie dans un mortier de marbre, on passe la poudre au tamis de soie, et on y ajoute, au moment de s'en servir, leur poids de sucre, et quelquefois du curcuma. Lorsque les premiers symptômes de l'inflammation sont calmés, on introduit, en la soufflant, une petite quantité de cette poudre entre les paupières, le malade étant couché : la chaleur locale augmente bientôt, la sécrétion des larmes devient plus abondante, et, ordinairement, après quelques doses semblables, le mal cesse. Le docteur Louis Frank a confirmé, par sa propre expérience, la pratique des médecins égyptiens (*Journ. de méd.* d'Hufeland, 1814). Ces graines sont noires, aplaties, cordiformes, à rebords bruns et saillans, de saveur amère : on cultive la plante en Egypte (Sonnini, *Voyage*, I, 353). On doute que l'*Absus* de Prosper Alpin soit le *Cassia Absus* de L. Voyez Colladon, *Hist. nat. et méd. des Casses*, p. 78.

C. acuminata, W.; *C. apocouita*, Aubl. V. *Cathartocarpus*.

C. acutifolia, Delile; *C. orientalis*, Pers., Sené de la Palthe, Séné d'Alexandrie. V. *Senna*.

C. alata, L., Dartrier. Cet arbrisseau des Indes et de l'Amérique méridionale (suivant Jacquin l'espèce d'Amérique est différente et il l'appelle *C. herpetica*) est usité contre les maladies de la peau, surtout contre les dartres, ce qui lui a mérité son nom français, et celui d'*herpetica* que lui donne Rumphius; celui d'*alata* vient de la forme de ses gousses qui portent une aile de chaque côté, ce qui leur donne l'aspect quadrilatère. Les Javanais nomment ce végétal *Daun kupan*, qui veut dire feuille cuivrée, de la teinte de ses feuilles; ils les appliquent, broyées avec un peu d'eau et du suc de citron, sur les dartres, pour la guérison desquelles on dit que deux ou trois applications suffisent; celles qui y résistent sont déclarées incurables. Perrotet, qui a vu aussi le *C. alata* employé contre les dartres, dans le même pays, prétend qu'on se sert des fruits pilés, mêlés à la poudre à canon et au vinaigre (*Soc. lin. de Paris*, mai, 1824). Enfin Wrigt dit qu'à la Jamaïque, ce sont les fleurs que l'on emploie, d'où il faut conclure que toutes les parties du végétal partagent la propriété anti-herpétique. Ce serait donc une acquisition précieuse pour l'Europe que cette plante; on pourrait du moins nous l'apporter sèche de l'île de France, où elle croît, et où on s'en sert aussi contre les dartres avec succès. Roxburg affirme qu'on l'emploie encore, à la côte de Coromandel, contre les morsures venimeuses, les bubons et autres symptômes syphilitiques. Les graines

du *C. alata* sont très-nombreuses, aplaties, brunes, présentent quatre côtés, un sillon médian sur chacune des deux faces, et sont plus aiguës à une de leurs extrémités.

C. angustifolia, Valh. V. *Séné*.

C. auriculata, L. Les médecins indiens considèrent les semences de cette plante comme rafraîchissantes, atténuantes, et les prescrivent en électuaire, dans le cas où la constitution est échauffée ou altérée; ils les emploient à la dose d'une petite cuillérée deux fois par jour; ils s'en servent mêlées au *Ficus racemosa*, L., dans le cas de diabètes. La poudre des semences, soufflée dans les yeux, est utile dans certaines périodes de l'ophthalmie (Ainslie, *mat. ind.*, II, 32): le même assure que ce végétal donne une sorte de gomme arabique (*ibid.*, I, 162, dans la note). Suivant M. Leschenault, on convertit en acier, dans quelques lieux de l'Inde, le fer, en entourant celui-ci des trois septièmes de son poids d'écorce de *Cassia auriculata*, cémentés entre deux creusets (*Annal. marit.*, 1822, p. 526).

C. bacilaris, L. F. Voyez *Cathartocarpus*.

C. biflora, L. Schæpff dit cette espèce, de l'Amérique septentrionale, anti-syphilitique.

C. brasiliana, Lam., *C. grandis*, L. F. V. *Cathartocarpus*.

C. Chamæcrista, L. Ses feuilles sont purgatives, et employées comme telles, dans l'Amérique méridionale, aux Antilles, où croît ce sous-arbrisseau, d'après Schæpff.

C. decipiens, Desvaux. V. *Senna*.

C. elongata, synonyme de *C. lanceolata*, Forsk. V. *Séné*.

C. emarginata, Linné. V. *Cathartocarpus*.

C. Fistula, L., Caneficier, Cassier. V. *Cathartocarpus*.

C. gallinaria, Collad. Cette espèce doit son nom à ce qu'on applique la pulpe de ses feuilles (ainsi que celle du *C. Sophera*) sur les fractures des os des poules, et qu'on la donne à l'intérieur contre une maladie de ces animaux; ses jeunes feuilles, cuites avec le lait de coco, sont comestibles.

C. glauca, Lam. Rhèede dit que l'écorce de la racine, mêlée avec du lait et du safran frais, est employée, au Malabar, contre la goutte; les feuilles, pilées avec du sucre et du lait, se donnent dans la gonorrhée virulente; l'écorce dans le diabètes.

C. hirsuta, L. F., Fédégazo. Cette espèce, à tiges herbacées, qui croît au Brésil, est très-voisine de l'*occidentalis*; sa racine est employée dans le pays comme fébrifuge. L'analyse qu'en ont faite MM. Cadet (*Journ. de pharm.*, III, 257) et Henry (*id.*, VI, 189), montre qu'elle ne contient ni quinine, ni cinchonine, ce qui prouve

que la propriété anti-fébrile peut exister indépendamment de ces principes. M. A. St.-Hilaire, qui a rapporté cette racine du Brésil, l'appelle *Fédégoso*, et la dit appartenir au *C. occidentalis*, L. Vandelli l'appelle *Fédégazo*, et la rapporte au *C. hirsuta*.

C. javanica, L. V. *Cathartocarpus*.

C. lanceolata, Forskal (non Lam) Séné moka, Séné de la pique. V. *Senna*.

C. ligustrina, L. Voyez *Senna*.

C. marylandica, L. (non Mœnch), Séné américain. V. *Senna*.

C. obovata, Colladon; Séné du Sénégal, d'Italie. V. *Senna*.

C. obtusifolia, L. V. *Senna*.

C. occidentalis, L. C'est aussi une espèce fétide. Marcgraff assure qu'au Brésil, sa racine est employée comme contre-poison, et comme remède contre la strangurie. Pison dit que le suc des feuilles est donné en lavement, pour apaiser les inflammations de l'anus, et qu'on en applique sur les jambes érysipélateuses.

C. orientalis, Pers.; c'est le *C. acutifolia*, Delile. V. *Senna*.

C. Senna, L. Sous ce nom, Linné avait réuni deux espèces distinctes, les *C. obovata*, Coll., et *C. acutifolia*, Delile. V. *Senna*.

C. sericea, Sw. Le suc de ses feuilles, d'après Pison, apaise l'inflammation de l'anus, des jambes, etc.

C. Sophera, L. Les Javanais, d'après Horsfield, rangent cette plante herbacée, fétide, qui croît en Egypte, en Chine, dans l'Inde, etc., parmi les cathartiques; le suc de ses feuilles, ainsi que celui des racines fraîches, est regardé comme utile appliqué sur les dartres, mélangé avec celui de limon (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 331). La décoction des feuilles se donne dans les fièvres symptomatiques et la goutte; jeunes, ces feuilles se mangent cuites. On lit dans le Journal de pharmacie (XI, 313), que les gousses de ce *Cassia*, qu'on y donne à tort comme synonyme de *C. orientalis*, sont employées, à l'Ile de France sous le nom de *Graines de Cassier*, pour la teinture en noir, et qu'on en apporte en France pour le même objet: on ajoute qu'à l'état frais, ces gousses contiennent un mucilage visqueux, capable de recoller la porcelaine, etc.; elles sont de la longueur et de la grosseur du petit doigt, brunes, cylindriques, et contiennent des graines noirâtres. Suivant Rhèede, on emploie le *C. Sophera*, au Malabar, contre les enchantemens magiques.

C. Tagera, L. D'après Rhèede, les feuilles broyées de cette espèce sont appliquées sur les piqûres des abeilles avec succès, dans l'Inde; et les semences, broyées avec du safran, s'emploient, sous forme de cataplasme, sur les pustules et les ulcères.

Cassia caryophyllata, off. Nom de l'écorce du *Myrtus* (Calyptranthes) *caryophyllata*, L.
— cinnamomea, off. Voyez *Laurus Cassia*, L.
— fistola. Nom italien du canéficier, *Cassia Fistula*, L.

Cassia lignea. Nom de l'écorce du *Laurus Cassia*, L. Suivant Bergius, ce serait celle du *L. Malabathrum*, Burm. (*Mat. med.*, 316).

Cassiala. Nom de l'hyssope, *Hyssopus officinalis*, L., dans Dioscoride.
Cassian ou Cassien (St.-). V. *Casciano* (San).
Cassida. Ancien nom de la toque, *Scutellaria galericulata*, L.

Cassie, ou mieux Cacie. Nom des *Acacia* cultivés en pleine terre en Provence, surtout de l'*A. farnesiana*, W.

Cassier. Nom du *Cassia Fistula*, L. Voy. *Cathartocarpus*.
Cassieroer. Nom danois et suédois du canéficier, *Cassia Fistula*, L.
Cassina. Synonyme d'*Ilex vomitoria*, Aiton.

Cassine. Nom du *Merulius Cantharellus*, L., en Provence, de ce qu'il vient sur les souches de chêne, nommées *Casse* en provençal.

CASSINE. On a indiqué deux plantes de ce genre de la famille des Rhamnées et de la pentandrie trigynie, comme faisant partie de la matière médicale; la première, le *C. Peragua*, L. (*Non* Miller), était regardée comme l'arbre qui fournit le thé des Jésuites ou du Paraguai; on a reconnu depuis que ce thé provenait d'un *Ilex* appelé *paraguensis* par M. Saint-Hilaire, et, de plus, que ce prétendu *Cassine* était un *Viburnum* (*V. lævigatum*, Ait.); la seconde, le *C. Peragua*, Miller (*Non* L.), est l'*Ilex vomitoria*, Aiton. Voyez *Ilex*.

Cassis. Nom du *Ribes nigrum*, L.
Cassita. Un des anciens noms de l'alouette, *Alauda arvensis*, L.
Cassomba. Un des noms du *Carthamus tinctorius*, L., dans l'Inde.
— calappa. Variété de coco dans l'Inde.
— kting. Nom du rocou, *Bixa Orellana*, L., à Java.
Cassonade. Sucre brut ou non purifié. V. *Sucre*.
Cassoombo. Un des noms du *Carthamus tinctorius*, L., à Sumatra.

Cassoorwan. Petit poisson, non classé, des Indes occidentales, un peu plus gros qu'un anchois, mais beaucoup meilleur, d'après La Chênaye des Bois (*Dict. des Sc. nat.*).

Cassomunar (et non Cassomuniar). Nom du *Zingiber Cassumunar*, Roxb., dans l'Inde.
Cassota, Cassotha et même Cassytha. Noms de la cuscute, *Cuscuta europæa*, L.

CASSUVIUM. Genre de plantes de la famille des Térébinthacées, de la décandrie monogynie.

C. pomiferum, Lam. (*Anacardium occidentale* L.), Acajou à fruit, Acajou à pomme. Ce dernier nom français lui vient de la forme de son réceptacle, qui est gros, charnu, pyriforme, et qui supporte au sommet, qui est la portion la plus grosse, une semence réniforme. Celle-ci, comprimée, longue de 10 à 15 lignes sur 8 à 10 de large, qu'on appelle noix d'acajou, a son enveloppe extérieure formée de deux lames, entre lesquelles se trouve, dans des cellules, un suc

9.

caustique, très-amer, surtout lorsqu'elle est vieille; elle renferme une amande très-blanche, douce, très-agréable à manger étant fraîche, mais qui rancit avec le temps et qui est alors nuisible. On la mange avec du sel, etc. On en ajoute dans le chocolat. On met ces noix sécher sur le feu pour les dépouiller de leur écorce, après les avoir fendues, comme nous faisons aux châtaignes. On retire à la Guyane, et ailleurs sans doute, une huile de cette amande qu'on appelle huile de carabe. Le suc caustique sert à mettre sur les cors, les verrues, pour les détruire. Appliqué sur la peau, il produit une inflammation érysipélateuse dont l'un de nous a vu plusieurs exemples, et dont on a consigné une observation dans le *Journ. gén. de méd.* (V. *Nouv. Bibl. méd.*, 370); il faut, par conséquent, se garder de mordre dans la noix d'acajou revêtue de son enveloppe. Le réceptacle du fruit est également comestible lorsqu'il est bien mûr; il est pulpeux, sucré et molasse; il est estimé humectant, rafraîchissant; on en fait des confitures. On retire des fentes que l'on fait au tronc de l'acajou, ou naturellement de ses nœuds, une gomme assez analogue à celle d'Arabie, qui fond plus difficilement à l'eau pourtant, à laquelle on la substitue dans le pays. Elle ne peut servir à vernisser, comme on le dit (*Hist. nat. des méd.*, 287), attendu qu'une substance soluble à l'eau ne peut jamais servir de vernis (Voyez le père Labat, *Nouv. voyage*, etc., VI, 479). M. Pétroz a annoncé, à la section de pharmacie de l'Académie de médecine, qu'un verre frotté avec une feuille de cet arbre cause l'ivresse à ceux qui boivent dedans (*Journ. de pharm.*, XIII, 23).

Cassuwaris. Nom malais du casoar, *Casuarius Emeu*, Latham.

Cassyas. Mot grec qui paraît désigner le *Thon* ou un poisson analogue (*Dict. des Sc. nat.*).

Cassytha. On prend, au Sénégal, un petit gobelet matin et soir d'un médicament préparé avec le *Cassytha filiformis* broyé avec du beurre (plante volubile de l'Inde, de l'Afrique, etc., qui a l'aspect de la cuscute), contre les fortes ardeurs d'urine et la gonorrhée (*Trans. phil. abrégées*, I, 187). Ce genre appartient à la famille des Lauriers et à l'ennéandrie trigynie.

Casta. Nom de la pivoine chez les Romains.

Castagne. Nom gascon de la châtaigne, *Castanea vesca*, Gært. Dans le midi on l'appelle l'arbre Castagnié.

Castagnioni. Nom vénitien du marron d'Inde, *Æsculus Hippocastanum*, L.

Castagno d'India. Un des noms italien et portugais de l'*Æsculus Hippocastanum*, L.

Castagnole. Espèce de poisson. V. *Brama Rai*, Schn.

Castal. Nom arabe de la châtaigne, *Castanea vesca*, Gærtn.

Castana de aqua. Nom espagnol du *Trapa natans*, L.

— de caballo. Nom espagnol de l'*Æsculus Hippocastanum*, L.

CASTANEA. Genre de la famille des Amentacées, section des Quercinées, de la monoccie polyandrie, démembré du *Fagus* de Linné, dont il diffère surtout par ses chatons mâles filiformes et ses fruits farineux, tandis que les chatons sont globuleux et les fruits huileux dans le hêtre. Son nom est le mot grec καστανον, latinisé; les Romains le faisaient venir de Castane, ville de la Pouille, d'où on appelait ses fruits noix castanéiques, *Castaneas nuces*, Virgile.

C. americana, Pers. Ce végétal, de l'Amérique septentrionale, admis comme espèce par quelques auteurs, n'est regardé par le plus grand nombre que comme une variété du *C. vesca*, Gaert.

C. pumila, Mill. (*Fagus pumila*, L.), Chineapin. On mange les fruits de ce petit arbre dans l'Amérique septentrionale où il croît.

C. vesca, Gaert., *Fagus Castanea*, L., Châtaignier (*Flore médicale*, II, f. CXII). Ce grand et bel arbre, l'un des ornemens de nos forêts, est naturel à l'Europe, où il habite les montagnes et les côteaux élevés, sablonneux, rocailleux. Il prend, dans les terrains qui lui conviennent, des proportions énormes, témoin le fameux châtaignier de l'Etna, qui a 160 pieds de tour, et même celui de Torfwooth, en Angleterre, qui en a 60 de diamètre; il faut dire que ces géans européens (*Great chesnut*, comme disent les Anglais de ce dernier) sont creux au dedans et vivent de leur écorce. Le bois de châtaignier est très-estimé pour faire des tonneaux, des cercles, etc. On s'en sert pour la charpente, et on prétend que les araignées n'y attachent jamais leur toile et qu'il se conserve des siècles; mais on a prouvé que ces fameuses charpentes de nos anciens monumens, que l'on disait être de châtaignier, sont en chêne, ce que nous avons vérifié nous-mêmes sur celle du dôme des Invalides à Paris. Les fleurs mâles du châtaignier répandent une odeur de sperme, qui rend la promenade des lieux où il croît désagréable au mois de juin. Les fruits sont enveloppés d'un brou épineux qui les fait ressembler à des hérissons, et qui se sépare à leur maturité pour laisser voir la châtaigne, qui tombe à terre vers la fin de septembre. On les récolte et on les met sécher au soleil pendant quelques jours, pour les serrer dans un endroit sec, mais aéré, car ce fruit s'échauffe et se gâte aussitôt qu'il manque d'air, ce qui fait que celui qu'on envoie d'un peu loin est toujours altéré lorsqu'il arrive dans la capitale.

La châtaigne est un aliment sain et utile pour l'européen, surtout pour le montagnard; elle remplace le blé dans les régions élevées où ne pourrait croître celui-ci; des provinces entières s'en nourrissent, comme l'Auvergne, le Limousin, le Vivarais, etc., pendant plusieurs mois de l'année, et les mangent cuites à la vapeur, à l'eau, sous la cendre, étant fendues, rôties, etc. On les écorce par fois, et

on les fait sécher alors pour l'hiver, ce qui les rend susceptibles de se garder bien des années. On en donne aux bestiaux, qu'elles engraissent et auxquels elles procurent une chair succulente. On en met dans le pain; on en peut même, dit-on, faire du chocolat. C'est la ressource des pays pauvres, et un des végétaux les plus précieux pour l'homme, pour les enfans, ce qui faisait appeler les châtaignes *Populares* par Pline. L'habitant des villes ne mange guère de châtaignes (plutôt la variété, améliorée par la culture, appelée marron, surtout celle des environs de Lyon, appelée par cette raison marron de Lyon, ou celle de Provence nommée marron du Luc) que comme objet de dessert; on en met dans les volailles en place de truffes; on les glace, et c'est alors une sucrerie fort recherchée des friands.

Le docteur Grellet a vanté l'écorce intérieure de la châtaigne contre la dysenterie (*Recherches sur quelques causes de la dysenterie*, Paris, 1807). On peut extraire du fruit même, du sucre (*Bull. de pharm.*, IV, 355) et de la fécule.

Eyssonius (R.). *Disput. de castaneis.* Groningæ, 1703, in-12. — Pietsch (J.-G.). De la plantation du châtaignier, et principalement de son fruit (en allemand). Halle, 1776, in-8. — Parmentier (A.-A.). Traité de la châtaigne. Bastia et Paris, 1760, in-8.

Castela. Nom de la patate, *Convolvulus Batatas*, L., aux Moluques.

CASTEL-NUOVO, près de Sienne, en Italie, il y existe une source sulfureuse, qui contient, dit-on, de l'acide borique (*Bull. de pharm.*, IV, 88).

CASTEL-NUOVO, CASTEL-NOVO D'ASTI. Village du Piémont, entre Turin et Asti, près duquel, dans la vallée *di Begana* ou *dei Bardella*, est une source saline, un peu sulfureuse et hydriodatée, employée avec succès en boisson, depuis un petit nombre d'années seulement, contre les engorgemens chroniques du système glandulaire, le goître en particulier, les diarrhées séreuses, la chlorose, l'hydropisie, la bronchite, les rhumatismes chroniques et les maladies herpétiques. Prise par des personnes bien portantes, elle excite les organes sécrétoires, et accélère la digestion.

On ignore l'époque de sa découverte. Elle a été étudiée d'abord en 1819, par le docteur Cafassi, puis, sous le point de vue chimique, par MM. Bertini, Cafassi, Cantù et V. Michelotti. Ce dernier a obtenu, de 2 hectogrammes d'eau, 860 milligrammes de résidu; l'hydrogène sulfuré lui a paru combiné à la chaux et à la magnésie: M. Cantù pense, au contraire, que ces bases sont à l'état de carbonate. D'après l'analyse de celui-ci (qui du reste n'indique point les proportions de ses principes), elle contient un peu d'hydrogène sulfuré, d'acide carbonique, d'azote et d'oxygène; beaucoup de muriate de soude, du muriate de magnésie; des sulfates de soude et de chaux;

des carbonates de chaux, de magnésie et de fer; une matière végéto animale; de la silice; peut-être du muriate de chaux; enfin, suivant des recherches plus récentes, une assez grande proportion d'iode, probablement à l'état d'hydriodate, substance qu'il a trouvée aussi, mais moins abondamment, dans toutes les autres eaux sulfureuses qui contiennent des hydrochlorates.

L'eau de Castel-Nuovo est limpide, l'odeur en est légèrement sulfureuse, la saveur salée, piquante, agréable. Elle est reçue dans un réservoir, et renfermée dans un petit bâtiment; à l'air elle s'altère facilement, mais, chose singulière, elle reprend ensuite, lorsqu'on la renferme, ses propriétés premières.

Dans le voisinage de cette source, se trouve une fontaine dont la nature se rapproche beaucoup de l'eau de mer.

Cantù (G.-L.). *Saggio chimico-medico sull' acqua solfureo-salina di Castelnova d'Asti* Torino, 1823, in-8; et *Memorie della R. acad. delle Sci. di Torino*, XXIX, 221.

CASTELLAMARE, Castel-a-Mare-de-Stabia. Port de mer à 6 lieues de Naples où se trouvent diverses sources minérales froides. 1° L'*Acqua acetosella*, très-estimée suivant S.-M. Ronchi (V. *Naples*), contient beaucoup d'acide carbonique et un peu de sulfate de chaux. 2° L'eau de *Spezierea*, est acidule et ferrugineuse. 3° L'*Eau moyenne*, froide et saline, employée, depuis le temps des Romains, contre les engorgemens des viscères abdominaux, les affections calculeuses et la goutte, est légèrement purgative, diurétique et rafraîchissante. Elle contient de l'acide carbonique, des muriates de chaux et de magnésie, et une faible quantité de muriate de soude. Sa source est au bord de la mer. 4° L'eau enfin du *Maraglione*, située aussi au bord de la mer, est analogue à la précédente, mais contient en outre un peu de muriate de soude et de l'hydrogène sulfuré; elle est stimulante et purgative. Valentin (*Voyage méd. en Italie*, 2e éd., 78) fait mention de ces 4 sources dont une, selon lui, est alumineuse et contient des carbonates.

CASTELLETTO ADORNO, en Italie, près d'Acqui (Eau mirr. de). Elle contient par pinte, suivant le marquis de Brezé (*Ann. de chimie*, IV, 166): Gaz hydrogène sulfuré, 3 1/2 pouces cubes; acide carbonique, 2; air atmosphérique, 1/4; soufre, 0,31 de grains; muriate de chaux, 44,63; muriate de soude, 146, 162; carbonate de chaux, 25,13; sulfate de chaux, 17,12; silex, 0,31; argile, 0,32.

CASTELLETTO MASCAGNI, à 3 milles de Frosini, en Toscane. G. Santi (*Viaggio terzo*, etc. Pisa, 1806, in-8°) indique, p. 121, non loin de ce lieu, habitation du célèbre Mascagni, dans le bois de Saint-Laurent, plusieurs sources froides qui contiennent du gaz

acide carbonique, du gaz hydrogène sulfuré, et qui déposent dans leur trajet du soufre, de l'oxyde de fer, etc.

Castelnau (Eaux min. de). V. *Vendres*.

Castera verdusan (Eaux min. de). V. *Castera-Vivent*.

CASTERA-VIVENT. Petit et joli village de France (départem. du Gers), situé sur un coteau, à 3 lieues d'Auch et de Condom, près duquel sont deux sources, l'une sulfureuse, l'autre ferrugineuse, qui en portent le nom, mais qu'on appelle aussi *Eaux de Verdusan* ou de *Castera-Verdusan*, du nom d'un château voisin. La première, nommée *Grande-Fontaine*, est tiède (18 à 20° R.); elle exhale une odeur sulfureuse et charrie de la glaisine : c'est la plus importante. On l'emploie en boisson, et surtout en bain, dont il faut élever la température. Raulin l'a recommandée contre une foule de maladies, mais elle paraît surtout convenir dans les affections chroniques de l'appareil digestif, l'hypochondrie, les maladies lymphatiques, les éruptions cutanées, la leucorrhée, la gravelle, etc. La deuxième source, nommée *Petite-Fontaine*, est froide et ferrugineuse; on ne l'administre qu'en boisson et seulement pour seconder les effets de la première. Il n'existe point d'analyse moderne de ces sources. Celle de Cortade et Sentex, antérieure à 1772, y signalait du sulfate de soude, du muriate de chaux, du sulfate de chaux, une *terre absorbante pure*; et, de plus, de l'hydrogène sulfuré dans la première, du fer dans la seconde. Ces eaux, inspectées par un médecin, sont fréquentées de mai à octobre, et administrées dans un établissement commode, fondé en 1817, où des douches peuvent être prises. On y trouve aussi des boues.

Raulin. Traité des eaux min. de Verdusan, connues sons le nom d'eaux min. de Castera-Vivent, etc. Paris, 1772, in-12 —B. (le comte de). Une saison aux bains de Castera-Verdusan, en 1824. Auch.

CASTIGLIONE, dans l'île d'Ischia (royaume de Naples). Il y existe des eaux minérales, à peu de distance de celles de Gurgitello; elles contiennent une petite quantité de sulfate de soude et de magnésie, et sont purgatives. Attumonelli (V. *Naples*) les dit très-employées dans la néphrite calculeuse.

Castilloa elastica, Cav. Plante de la famille des Euphorbiacées, qui donne du caoutchouc (Voy. II, 71).

CASTLEAD, dans le comté de Ross, en Angleterre. Il y existe des eaux minérales salines qui contiennent un peu de soufre (*Dict. des termes de méd.*, etc. Paris, 1823, in-8°).

Castoeri. Nom malais de l'*Hibiscus Abelmoschus*, L.

Castor (huile de). Nom que l'on donne en Angleterre à l'huile de ricin.

CASTOR, Καστωρ. Genre de quadrupèdes mammifères de l'ordre des rongeurs, dont la queue, aplatie horizontalement, est couverte d'écailles. Une seule espèce, le *C. Fiber*, L., intéresse la matière

médicale. Il est de la taille du chien basset, et fort remarquable par son intelligence, son instinct social, sa vie toute aquatique; on le recherche avidemment à cause de sa belle fourrure employée dans le feutrage, et du produit sécrétoire de ses glandes préputiales, usité en médecine sous le nom de *Castoréum*. Cet animal, très-rare maintenant en Europe, en France particulièrement, où il était jadis connu sous le nom de *Bièvre*, habite surtout les parties septentrionales et incultes de l'Asie et de l'Amérique, où il se plaît au voisinage des eaux douces, et où il paraît vivre exclusivement de matières végétales.

Sa chair est usitée comme aliment, rôtie surtout, et assaisonnée d'aromates; elle a la consistance de celle du bœuf, mais est grasse, dure, d'une odeur forte, et difficile à digérer. J. Francke cite même un cas où elle provoqua une diarrhée qui devint funeste. Dans le midi de la France cependant, vers le milieu du dernier siècle, et avant la disparition complète des castors, elle fut un instant à la mode. La queue de l'animal est plus estimée, sans être moins indigeste, à cause de sa viscosité qui nécessite d'ailleurs l'usage de forts condimens. On a dit qu'elle avait l'odeur et la saveur du poisson, et en particulier de la lamproye, ce qui ne paraît pas démontré; néanmoins, elle est placée au rang des alimens maigres.

La graisse du castor, notamment celle qui avoisine les glandes sécrétoires du castoréum, a été recommandée, non seulement comme émolliente ou adoucissante, mais comme utile, en frictions, contre les douleurs, la paralysie, etc. (Ferrein, *Mat. méd.*, II, 122). L'huile qu'on extrait de la queue de cet animal, employée comme cosmétique par les Canadiennes, a passé aussi pour nervine, anti-hystérique, anti-épileptique, etc. Rondelet en vantait le fiel comme aphrodisiaque, bon contre la cataracte, et l'urine en a été signalée comme alexitère. Son sang, en faveur duquel J. Mayer et J. Francke invoquent leur propre expérience, a semblé fort utile au premier, dans l'épilepsie, et au second, dans les contusions et les phlegmasies de la poitrine. Enfin, il n'est pas jusqu'à ses poils qu'on n'ait vanté pour arrêter les hémorrhagies; jusqu'à ses dents, qui n'aient été prescrites en amulette, pour prévenir les accidents de la dentition, ou, calcinées et données à l'intérieur, pour guérir l'esquinancie et la pleurésie; jusqu'à sa peau (déjà vantée par Pline contre la goutte, à raison peut-être de la douce chaleur qu'elle produit, et par J. Meyer pour augmenter la mémoire) qu'on n'ait crue toute puissante, appliquée chaude sur le siége du mal, pour remédier à l'atrophie chez les enfans, à la fièvre puerpérale, au délire, à la manie même, etc.

Francke (J.). *Castorologia, explicans castoris animalis naturam et usum medico-chymicum antehac.*

a J. Mario (Meyer), *bollensi et physico ulmano, posteà augustano, labori insolito subjecta, etc.* Augustæ Vind., 1685, in-8 (trad. en français par Eidous. Paris, 1746, in-12). — Lincke (J. G.). *Historia naturalis castoris et moschi.* Lipsiæ, 1786, in-4 — Voyez aussi la *Faune méd.*, III, 370.

De tous ces prétendus remèdes, le *castoréum* seul (Καστοριον des Grecs) a survécu : encore, tandis que J. D. Gohl, de Berlin, voudrait le voir figurer dans tout médicament destiné au traitement des femmes, A. Q. Rivin, au contraire, prétend qu'il faut le rayer de la matière médicale.

Cette substance, jaune, sirupeuse et fétide dans l'état frais, est sécrétée par trois paires de glandes préputiales, ou agglomération de glandules, placées longitudinalement sous la peau de l'abdomen du castor, mâle comme femelle, entre l'origine de la queue et la partie postérieure des cuisses derrière le bassin. Ces glandes le versent dans deux grands réservoirs, espèces de vessies pyriformes accolées l'une à l'autre, à parois minces, sillonnées à l'extérieur et comme loculées intérieurement, placées au-dessus de ces glandes, dans l'espèce de poche ou cloaque commun aux parties génitales et à l'anus du castor, et qui viennent s'ouvrir, par un seul conduit, au dedans du fourreau formé par le prépuce et que le castoréum sert à lubrifier. Une membrane fibro-musculaire enveloppe à la fois et les deux réservoirs et les glandes.

L'appareil sécréteur du castor est donc tout-à-fait distinct des testicules; cependant le castoréum a été pris pour eux dans des temps antérieurs à Pline, qui déjà réfute cette erreur. Ce sont les deux poches dont nous venons de parler, encore unies par leur conduit excréteur commun, toujours fort inégales entre elles, aplaties, ridées, que l'on trouve dans le commerce sous le nom de castoréum, dû surtout à la substance résinoïde qu'elles renferment. Celle-ci, d'un prix assez élevé, est d'un brun rougeâtre à l'extérieur, fauve ou jaunâtre à l'intérieur, où se voient des espèces de cloisons blanchâtres incomplètes; elle est sèche, d'une odeur plus ou moins forte, pénétrante et fétide, d'une saveur âcre et amère, susceptible de se ramollir dans la bouche et d'adhérer aux dents. Du reste, elle varie suivant son degré de pureté, sa bonne conservation et le lieu d'où elle provient. Ainsi, le castoréum du Canada, ou castoréum anglais, moins estimé que celui de Sibérie, qui vient par la voie de Dantzick et dont on fait principalement usage, est, suivant les observations de M. Fée (*Cours d'hist. nat. pharm.*, I, 98), moins volumineux que lui, plus friable, traversé par des membranes plus denses; l'odeur en est plus faible, la saveur moins désagréable; sa teinture alcoolique donne par l'ammoniaque, selon M. Kohli, un précipité orangé, et non blanchâtre comme celle du castoréum de Sibérie; il est enfin plus souvent falsifié.

Ces coupables sophistications se font avec le galbanum, la gomme ammoniaque ou même la cire; quelquefois aussi on introduit dans le castoréum des matières métalliques qui en augmentent beaucoup le poids. On en fait même en Angleterre d'entièrement factice; et il en existe dans le commerce une espèce, plus belle en apparence, mais peu odorante, d'un assez beau rouge, sans cloisons, presque entièrement soluble enfin dans l'éther comme dans l'alcool, qui n'est probablement aussi qu'une grossière imitation. Le bon castoréum doit être sec, très-odorant, et renfermé dans des poches intactes. Il faut le conserver à l'abri de la chaleur, de l'humidité et de l'air qui l'altèrent; trop vieux, il peut, selon Avicenne et Matthiole, devenir un poison très-redoutable, fait aisé à concevoir, mais qui pourtant ne semble pas s'être encore vérifié.

Hermann, G. Neumann, Cartheuser, Thouvenel, Haas (*Journal de la Société des Pharmaciens*, 184), MM. Bouillon-Lagrange et Laugier (*Dict. des Sc. nat.*, VII, 466), Bonn (*Journal de Trommsdorff*, 1808), Brandes (*Archiv. des Apotheker.*, XVI, 281), etc., ont publié des analyses plus ou moins exactes du castoréum. La dernière, la plus complète de toutes, le montre composé, pour 1000 parties, de : Huile volatile, 10; castorine (V. ce mot), 7; castorine, carbonate, urate et benzoate de chaux, 3,5; résinoïde du castoréum, 120; résinoïde avec des traces de benzoate et d'urate de chaux, 16; résinoïde extraite par l'éther, 1; albumine et traces de phosphate de chaux, 0,5; osmazôme avec des traces de sels de potasse, de soude et de chaux, 2,0; résinoïde obtenue de l'extrait aqueux, 1,5; phosphate de chaux et matière organique, 14; carbonate de chaux, 33,6; c. de magnésie, 4; sulfate de potasse, s. et phosphate de chaux, 2,0; mucus animal, 18; même substance dissoute, 5; carbonate d'ammoniaque, 8,2; matière animale, 23; substance membraneuse et sels, 192; humidité et perte, 229,1.

Tous les praticiens s'accordent sur les propriétés générales du castoréum; tous le regardent comme exerçant sur le système nerveux une action calmante manifeste, en même temps qu'il porte dans toute l'économie un certain degré d'excitation; mais il n'a d'effet marqué qu'à dose assez forte. Les expérimentateurs sont moins d'accord entre eux; ainsi, le docteur Alexandre, d'Edimbourg, dit en avoir pris 2 gros sans rien éprouver de particulier, et J.-C.-G. Joerg, professeur à Leipsick, qui l'a essayé dans l'état sain sans obtenir aucun résultat, en conclut, comme Rivin, sa nullité d'action thérapeutique (*Matériaux pour servir à la composition d'une matière médicale*, en allemand, 1826, in-8°). Thouvenel, au contraire, qui l'a étudié long temps avec soin (*Mém. sur les subst. animales médica-*

menteuses, 1778), a vu 2 gros de son extrait alcoolique, qui représentent il est vrai 4 gros de castoréum, augmenter manifestement les forces, exciter de la chaleur dans l'épigastre, accroître la fréquence et l'activité du pouls. On l'a vu aussi, surtout à haute dose, provoquer des nausées, et, suivant les continuateurs de la *Matière médicale* de Geoffroy, agir comme purgatif; tandis qu'à dose plus faible, il modère l'action des drastiques, l'hellébore blanc par exemple, et peut servir utilement de correctif à l'opium (Garnier, *Anc. Journ. de méd.*, IV, 304); car la propriété narcotique qu'on a cru aussi lui reconnaître paraît n'être que secondaire, c'est-à-dire, résulter seulement du calme que son action sur le système nerveux répand dans toute l'économie. Observons toutefois que chez certains individus faibles et irritables, le castoréum est susceptible de produire un effet tout opposé, ce qui exclut l'idée d'une action vraiment spécifique; inconvénient qu'il n'a pas, selon Thouvenel, lorsqu'il est associé à l'opium.

Les maladies contre lesquelles, depuis Galien, Celse, Arétée, Aétius, Alexandre de Tralles, Pline, Dioscoride, etc., jusqu'à nos jours, l'efficacité du castoréum et de ses préparations a spécialement été signalée, sont principalement : les affections nerveuses et autres des femmes, liées surtout au trouble des fonctions utérines, telles que l'hystérie, l'aménorrhée, la leucorrhée, la suppression des lochies, certains parts difficiles (et dans le nord il est, dit-on, devenu populaire dans ce dernier cas), la rétention du placenta (*Anc. Journ. de méd.*, XVIII, 26), etc., quoique d'ailleurs l'abus de ce remède soit noté par Arnault de Nobleville et Salerne comme propre à troubler le sommeil des femmes en couches; l'hypochondrie, l'épilepsie et autres névroses; les complications nerveuses des diverses maladies, celles de la poitrine surtout; les éruptions cutanées difficiles, la fièvre lente maligne, les fièvres typhodes, la dernière période des fièvres adynamiques, circonstance où M. H. Cloquet l'a expérimenté avec succès; enfin tous les cas où les alexitères, et particulièrement le musc, étaient jadis recommandés. Il a même été conseillé contre la rage, la sciatique, la goutte, le scorbut, la blennorrhée, les vers, les engorgemens de la rate, etc.; et, à l'extérieur, dans la phthiriase, où il peut au reste n'être pas inefficace, les bruissemens et tintemens d'oreilles, introduit dans le conduit auditif, etc. Ettmuller assure que l'odeur du vinaigre de castoréum dissipe l'asphyxie produite par la vapeur du charbon, du vin et de la bière en fermentation, etc.

La dose à laquelle on l'administre en substance, mis sous forme de bols, de pilules, de tablettes, ou suspendu dans une potion, est communément de 10 à 30 grains à la fois, qu'on répète suivant

le besoin dans la journée; mais on peut en donner jusqu'à deux gros et même une demi-once, sans autre inconvénient que de le voir rejeter par l'estomac : en lavement, on le fait prendre en général à plus haute dose. On l'associe souvent à l'opium, au camphre, au succin, à la valériane, ou même à la magnésie et à la gomme arabique qui servent à le diviser ou à le suspendre. L'extrait alcoolique se donne à moitié dose. La teinture de castoréum, faite avec de l'alcool faible, est plus diffusible, et, à raison de cela, peut, à plus faible dose, montrer autant d'efficacité; aussi ne la porte-t-on guère qu'à celle de 30 à 60 gouttes par jour. Il en est de même de sa teinture éthérée.

Le castoréum a fait ou fait encore partie d'une foule de médicamens réputés anti-spasmodiques, alexitères, etc.; tels sont les pilules de cynoglosse, celles de Fuller, la thériaque, le mithridat, le *philonium romanum*, la potion anti-hystérique, l'eau épileptique, l'eau générale, etc. (V. la *Pharmacopée universelle* de M. Jourdan). On en tirait aussi par distillation une *eau spiritueuse*, chargée probablement de son huile essentielle, d'acide benzoïque et d'ammoniaque, qu'on a vantée comme anti-hystérique, et qui ne doit pas être dépourvue d'action; on en préparait, au moyen du sous carbonate de potasse, une *teinture alcaline*, administrée à la dose de 20 à 30 gouttes; un *vinaigre*, employé surtout à l'extérieur. Il entrait enfin dans diverses poudres fumigatoires dites anti-hystériques.

Fasch (A.-H.). *De castoreo.* Diss. resp. Krausoldt. Ienæ, 1677, in-4. — Veati (J.). *De castoreo physice et medice considerato.* Erfordiæ, 1701, in-4. — Neumann (G.). *De succino, opio, caryophyllis aromaticis et castoreo.* Berlin, 1730, in-4. — Teleman (A.), *dictus Schenck. Diss. de castorei natura et genuino in praxi medica usu.* Ienæ, 1731, in-4. — Hilscher (S.-P.). *De castorei natura et genuino in praxi medica usu.* Ienæ, 1741, in-4. — Buck (T.). *De castoreo.* Edimb., 1752, in-8. — Hane (W.-A.-C.). *Analysis castorei chimica.* Erlangæ, 1795, in-8. — Muche (F.-T.-R.). *De castoreo ejusque in medicina usu.* Francof.-ad-Viadr., 1804, in-4. — Voyez surtout la *Faune méd.*, III, 389. — Galien cite un traité d'Archigène intitulé : *De castorei usu.*

Castoreo. Nom espagnol et portugais du *Castoréum*.

Castoréum, Καςτοριον des Grecs. Matière brune, d'apparence résineuse, secrétée par les glandes préputiales du castor, *Castor Fiber*, L. (V. ce mot). Le *C. zibethicus*, L., paraît aussi donner un produit analogue. On a comparé au castoréum une matière trouvée dans la grotte de l'arc de l'île de Caprée (V. dans les *Ann. de chimie*, LXIX, 249, un *Mém.* de Pitaro sur ce sujet, et les *Ann. du muséum*, IX, 321). Elle contient comme lui de l'acide benzoïque, mais paraît formée par les excrémens et l'urine d'animaux fort différens.

Castorie passapu. Nom tellingou de la *Zédoaire*.

Castorine. Substance particulière, ni acide, ni alcaline, récemment retirée par M. Bizio (*Giorn. fisic.*), et depuis par M. Brandes, du castoréum dont elle a l'odeur, et dont on a dit, sans preuves médicales d'ailleurs, qu'elle constituait, soit seule, soit de concert avec

une huile essentielle, la partie active. MM. Chevallier et Julia ont en vain cherché à l'obtenir (*Dict. des drogues*, 1827). La castorine est en prismes longs, diaphanes et fasciculés. Sa saveur se rapproche de celle des dissolutions cuivreuses. Elle est presque insoluble dans l'eau, l'alcool et l'éther froids, et très-peu soluble dans ces fluides bouillans. On l'obtient, en traitant à chaud, une partie de castoréum par dix d'alcool, filtrant la liqueur, laquelle dépose peu à peu la castorine sous forme de globules, et lavant ce précipité avec de l'alcool froid pour le purifier. V. *Castor*.

CASTRACANA. Nom italien du *Galega officinalis*, L.

CASTRANGULA. Nom italien du *Scrophularia aquatica*, L.

CASTRUM BORBONIENSE. V. *Bourbon-l'Archambault*, I, 654.

CASTURI. Nom sanscrit, tamoul et tellingou du *Musc*.

CASTURIE MUNJEL. Nom tamoul de la *Zédoaire*.

CASUARINA. Le *C. equisetifolia*, L. F., Filao, arbre de la famille des Conifères, est regardé comme astringent par les Javanais, d'après Ainslie (*Mat. ind.*, II, 443).

CASUARIUS, Casoar. Genre d'oiseaux de l'ordre des Échassiers. Le *C. Emeu*, Latham, Casoar des grandes Indes, le plus gros des oiseaux connus après l'autruche, a la chair dure et peu savoureuse. Celle du *C. Novæ Hollandiæ*, Latham (*Struthio Casuarius*, L.), un peu moins mauvaise, dit-on, se rapproche assez de celle du bœuf.

CASUEL. Un des noms du casoar, *Casuarius Emeu*, Latham.

CASUS. Nom arabe du *Cistus ladaniferus*, L.

CAT KORUNDOO UNNAY. Nom tamoul du *Trichilia spinosa*, L.

— MINT. Nom anglais de la cataire, *Nepeta Cataria*, L.

CATABALAM. Un des noms indiens du *Spondias amara*, Lam.

CATABATES. Synonyme de *Truffes*.

CATACHYSIS, de καταχέω, je verse. Synonyme d'*Affusion* dans Hippocrate.

CATACLYSME. Synonyme de *Clystère* dans Hippocrate, et de *Douche* dans d'autres auteurs.

CATACOMBR. Un des noms indiens de l'aloès (Monard).

CATAF. Nom arabe de la bonne-dame, *Atriplex hortensis*, L.

CATAFARI (Eau min. de), sur le bord du Garigliano, dans le royaume de Naples. « Cette eau doit être regardée comme la plus singulière de toutes celles de ce genre qui soit au monde. Surchargée d'acide carbonique et de fer parfaitement dissous, elle offre une eau saturée de carbonate de fer dans une proportion triple de la proportion chimique. Très-limpides, inodores, sans autres principes, ces eaux, pour leur vertu désobstruante, corroborante, apéritive, sont constamment employées comme remèdes propices dans la dyspnée, les obstructions, diverses cachexies, et spécialement dans les chloroses.» (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., XVII, 102 : extrait d'une Note de S.-M. Ronchi).

CATAFUSIS. Nom du psyllium, *Plantago Psyllium*, L., dans Dioscoride.

Catacauna. Nom de la gomme gutte, *Stalagmitis cambogioides*, Kœn., dans quelques anciens auteurs (Lémery).

CATAGMATIQUES. Classe de médicamens propres à favoriser la formation du cal, de κατάγμα, fracture. Ces médicamens, indiqués par les anciens, n'existent pas. La position de la partie fracturée, un appareil convenable et le repos absolu, sont les seuls catagmatiques.

Cataire. Nom de l'herbe aux chats, *Nepeta Cataria*, L.

Cataleptique. Nom du *Dracocephalum virginianum*, L.

Catalpa. Nom du *Bignonia Catalpa*, L. (Voyez I, 559).

Catambochio. Nom du sorgho, *Holcus Sorgho*, L., à Corcyre.

Catanance. Sous ce nom, Dioscoride (*lib.* IV, *c.* cxxix) indique deux plantes non reconnues par les modernes, et dont les femmes de Thessalie usaient comme philtres. Linné l'a appliqué en le modifiant (*Catananche*) à un genre de la famille des Chicoracées.

CATANANCHE. Ce genre, de la famille des Chicoracées, de la syngénésie polygamie égale, est indiqué comme apéritif, dessiccatif, vulnéraire, par Lémery, qui entend sans doute parler du *C. cærulea*, L., espèce qui croît dans nos provinces méridionales. Il ajoute qu'on ne s'en sert guère en médecine; il eût pu dire qu'on ne s'en sert pas du tout; du moins aujourd'hui il en est ainsi.

Catangelos. Nom présumé être celui du *Ruscus Hypoglossum*, L., dans Dioscoride.

Catapasme, *Catapasma*. Mot d'origine grecque, qui servait à désigner divers médicamens composés, dont on saupoudrait le corps ou quelqu'une de ses parties.

Cataphracte Callichthe. Bloch a parlé sous ce nom d'un poisson des rivières de l'Inde et de l'Amérique, rangé par Linné parmi les Silures, et dont la chair est fort estimée. Lémery ajoute qu'il est pectoral et apéritif.

Catapin. Nom du *Cassia alata*, L., à Java.

CATAPLASMES, *Cataplasma*, de Καταπλάσσω, j'enduis. Classe de médicamens externes, de consistance molle, visqueuse, de nature ordinairement émolliente ou résolutive; ils sont composés de poudres, de farines, de pulpes, etc., cuites avec de l'eau, du lait, des décoctions mucilagineuses, etc.; on y mêle par fois des corps gras, on les arrose de liquides opiacés, d'extrait de saturne, etc.; on les saupoudre de quinquina, de camphre, etc. Les cataplasmes s'emploient communément chauds, et on peut y entretenir la chaleur en les recouvrant de taffetas gommé, etc. On les renouvelle au moins deux fois par jour, parce qu'ils s'aigrissent ou se sèchent promptement par la chaleur de la partie malade ou celle de l'atmosphère.

On emploie les cataplasmes comme calmans, maturatifs, dérivatifs ou résolutifs.

C'est comme calmans qu'on en fait l'usage le plus général; on les

applique sur toutes les inflammations locales, érythémateuses, cutanées, sous-cutanées, glanduleuses, etc., pour en diminuer la douleur, calmer l'inflammation, relâcher les tissus, et en procurer s'il se peut la résolution; comme maturatif, c'est pour hâter la formation du pus dans les tumeurs phlegmoneuses, favoriser sa sécrétion dans les abcès, qu'on s'en sert; la résolution ou la suppuration s'opèreut par suite de l'emploi des émolliens, indépendamment des efforts de l'art, et saus qu'on puisse expliquer pourquoi l'une arrive plutôt que l'autre. L'action calmante des cataplasmes s'exerce à une assez graude profondeur, et on en a vu l'application faire cesser des doulcurs pleurétiques, rénales, faites sur la région la plus voisine. Nous croyons, avec Barthez, qu'on néglige trop leur emploi dans ce cas.

Dans quelques circonstances, c'est pour assouplir les tissus engorgés, endurcis, racornis, qu'on emploie les cataplasmes, comme lorsqu'on les applique sur les bords calleux d'une plaie, d'une fistule, etc., pour favoriser la cicatrisation de ces solutions de continuité. Comme dérivatifs, on applique les cataplasmes sur une partie éloignée, saine; aux pieds, aux jambes par exemple, dans les affections abdominales; aux mains ou aux poignets, dans celles de la poitrine, pour opérer une sorte de centre de fluxion sur ces dernières parties, qui tourne au soulagement de ces maladies. Effectivement, un cataplasme produit toujours le boursoufflement de l'épiderme sur lequel il est appliqué, y attire les liquides par la dilatation des vaisseaux de toute nature de cette partie, produite par la chaleur et l'humidité qu'ils y maiutiennent. Combien de fois n'a-t-on pas vu de simples cataplasmes émolliens appliqués aux poignets, aux jambes, faire cesser des spasmes ou autres affections nerveuses, et cela parce qu'ils appellent le sang dans les capillaires de ces extrémités; ils agissent dans ce cas comme des pédiluves et des manuluves prolongés. Cette propriété des cataplasmes de faire gonfler la peau est avantageuse dans les ulcères, en ce qu'elle favorise la cicatrisation des plaies par le rapprochement qu'elle procure dans leurs bords.

On a l'habitude d'appliquer les cataplasmes chauds : comme maturatifs, ils doivent l'être; comme révulsifs, il faut qu'ils le soient plus encore; mais, comme calmans et émolliens, ils ne doivent être que tièdes; on doit même les appliquer froids lorsque les tumeurs pour lesquelles on s'en sert sont rouges, chaudes, enflammées, douloureuses. Cette pratique n'est pas assez suivie, et, dans bien des cas, elle nous a réussi au-delà de toute espérance!

Lorsqu'on ajoute aux cataplasmes des substances actives, on les rend toniques, excitans et résolutifs des tumeurs froides, des engor-

gemens chroniques de diverses natures. Ainsi on les compose par fois avec des farines résolutives, des poudres aromatiques, astringentes, du quinquina, etc., et on s'en sert pour dissiper les tumeurs glanduleuses, les engorgemens cutanés sans inflammation, etc., etc. Il s'exécute un travail dans le lieu engorgé, dû à l'activité des médicamens qui composent le cataplasme, et de ce travail peut naître la résolution de l'engorgement; il faut continuer long-temps l'usage des cataplasmes excitans, résolutifs; on les fait concorder avec un traitement intérieur approprié; ils agissent ici d'une manière en quelque sorte chronique, tandis que c'est par une espèce de mode aigu qu'ils agissent dans les inflammations cutanées.

Si on ajoute aux cataplasmes des substances rubéfiantes, et surtout de la moutarde, ils prennent le nom de *Sinapisme*. V. *ce mot*.

Quelques-unes des substances qui entrent dans les cataplasmes peuvent être absorbées; il faut donc avoir soin de n'y placer que celles qui ne sauraient être nuisibles au degré d'absorption qui peut s'exercer dans les parties sur lesquelles on les applique, en faisant grande attention s'il y a excoriation de ces parties, parce qu'alors cette fonction s'y exerce avec bien plus d'intensité. On a vu plus d'un accident grave causé par des cataplasmes trop opiacés, ou par toute autre substance délétère. Les cataplasmes sont d'un emploi très-fréquent; ils font partie de la médecine domestique, et leur usage, sujet à peu d'inconvéniens quand ils sont simples, rend souvent de grands services (V. Cataplasme, *Encyclop. méth.*, médecine, IV, 470).

Catappa (et non Catalpa). Nom du badamier, *Terminalia Catappa*, L.

Catapoce. Un des noms de l'épurge, *Euphorbia Lathyris*, L.

Catapotia, off. Nom officinal de l'*Euphorbia Lathyris*, L.

— major, off. Nom officinal du ricin, *Ricinus communis*, L.

— minor. Nom officinal du réveil-matio, *Euphorbia helioscopia*, L.

Cataria, off. Nom de l'herbe aux chats, *Nepeta Cataria*, L.

Catasha. Nom malabar de l'*Aloès*.

Catawba. V. *Caroline du Sud*.

Catch. Nom portugais du *Cachou* (V. I, 11). On le nomme *Catché* et *Caté* dans l'Inde.

Catchfly. Nom anglais du *Silene virginica*, L.

Catchweed. Nom anglais du grateron, *Galium Aparine*, L.

Catechu. Un des noms allemands du *Cachou*.

Catecomer. Nom de l'aloès aux îles Canaries.

Catecu. Nom espagnol du *Cachou*.

Catelli-vegon. Nom malabar de l'*Aristolochia indica*, L. (Voy. I. 413).

Catellus. Petit chien nouvellement né. V. *Canis familiaris*, L.

Catesbæa spinosa, L. On mange les fruits ou baies de cet arbrisseau épineux, qui acquièrent le volume d'un œuf de poule, et sont d'une acidité agréable. Ce végétal appartient à la famille des Rubiacées, et à la tétrandrie monogynie; il habite les Antilles, etc.

CATEVALA. Nom malabar de l'*Aloès*.

CATGAMURGUM NITURA. Nom tellingou du *Sang-Dragon*.

CATHA. Nom d'une plante que les Arabes cultivent dans leurs jardins de l'Yemen avec le café, et dont ils mangent les feuilles vertes; elle fait valoir leurs forces; et, lorsqu'ils en ont beaucoup mangé, elle les tient éveillés toute la nuit; ils assurent aussi que ce végétal est un très-bon préservatif de la peste. Au goût, ces feuilles n'indiquent aucune propriété. On croit que le catha est une espèce de *Celastrus* (*Flor. arab.*, 63).

CATHÆTORA. Nom du *Cytisus Cajan*, L., à Ceylan (V. *Cajanus*, II, 12).

CATHAM. Nom hébreu d'une préparation purgative d'or.

CATHARTICUM LUNARE. Synonyme latin du *Nitrate d'argent*. V. I, 405.

CATHARTINE, de Καθαιρω, je purge. Nom donné par M. Lassaigne (*Journ. gén. de méd.*, mai 1821) au principe purgatif des feuilles du séné (*Cassia acutifolia*, Lam.). Cette substance, jaune-rougeâtre, incristallisable, hygrométrique, d'une odeur particulière, d'une saveur amère, nauséeuse, est très-soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther; elle ne contient pas d'azote; sa solution aqueuse précipite l'infusion de noix de galle et le sous-acétate de plomb, etc. M. Lassaigne a trouvé que la cathartine purge à la dose de quelques grains, en donnant de légères coliques M. H. Feneulle qui l'a retrouvée dans les fruits ou follicules du même séné (*Journ. de pharm.*, X, 58), et qui l'a essayée à la dose de près de 3 grains, a éprouvé presque aussitôt de fortes nausées, et une heure après des coliques suivies de plusieurs évacuations alvines. Toutefois la cathartine est moins sans doute un principe particulier qu'une sorte d'extrait qui contient abondamment ce principe encore uni à des substances étrangères.

CATHARTIQUES, *Cathartica*, de καθαιρω, je purge. V. *Purgatifs*.

CATHARTOCARPUS. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la décandrie monogynie, créé par Necker; il renferme toutes les espèces du genre *Cassia* de Linné, qui, comme on le dit communément, ont les fruits en silique, c'est-à-dire, de forme cylindrique, longs, revêtus d'une écorce ligneuse d'une seule pièce, indéhiscente, et contenant des graines entourées d'une pulpe douce et purgative : ce fruit porte le nom de *Casse*. Ces espèces forment des arbres ou arbrisseaux qui croissent entre les tropiques ou qui s'en éloignent peu. Le nom de ce genre vient de καθαιρω, je purge, et de καρπον, fruit.

C. Apocouita, N.; *Cassie Apocouita*, Aublet. Il paraît que son fruit est analogue à celui de la casse.

C. Arereh, N.; *Cassia Arereh*, Delile. M. Caillaud a trouvé, à Meroë, cette espèce inédite, qui se rapproche beaucoup du *C. Fistula*, Pers. (I, 395).

C. Bacillus, Pers.; *Cassia bacillaris*, L. F. Cette espèce, de Surinam, porte des siliques analogues à celles du *Cassia Fistula*, L.

C. brasilianus, Pers. (*Cassia grandis*, Jacq.). Casse du Brésil, Grosse casse. Cet arbre croît non seulement au Brésil, mais aux Antilles; son fruit est plus gros et aussi long que celui de la casse ordinaire, mais un peu moins purgatif, d'après Martius. Depuis quelques années on en envoie dans le commerce, et on le vend par fois à la place de celui du *Cassia Fistula*, L.

C. emarginata, Pers.; *Cassia emarginata*, L. Suivant M. Descourtilz on emploie, aux Antilles, son fruit, qui est une espèce de casse (*Flore méd.*, etc., II, 231).

C. Fistula, Pers.; *Cassia Fistula*, L., Canéficier, Cassier. Le nom de *Fistula* vient de ce que les fruits de ce végétal sont creux. Cet arbre, qui s'élève à 40 ou 50 pieds, croît en Éthiopie, d'où il a été répandu en Egypte, dans l'Inde, à la Chine; il paraît avoir été porté en Amérique, quoique le père Labat pense le contraire (*Nouv. voyage*, I, 210). Les fruits d'abord verts, puis noirs à leur maturité, pendent aux arbres par paquets de 12 à 15 attachés au même pédoncule, et frappent les uns contre les autres au moindre vent, ce qui fait un bruit qui s'entend d'assez loin; on les appelle *Casse*.

Casse, *Casse des boutiques*, *Casse en bâtons*. Ces gousses sont longues d'un pied ou deux, par fois un peu courbes sur leur longueur, et quelquefois avec des étranglemens, cylindriques, de la grosseur du pouce et plus, noires, lisses; leur enveloppe ou écorce est ligneuse, d'une seule pièce, marquée d'un sillon de chaque côté, qui se voit aussi sur le milieu des cloisons intérieures, et qui marquent l'ouverture des deux valves de la gousse dans les légumineuses. Si on brise ces fruits, on voit leur intérieur partagé en cellules nombreuses, séparées par des cloisons transversales; chacune renferme une graine rougeâtre, lisse, ovoïde, aplatie, luisante, divisée longitudinalement par un léger sillon sur chaque face; elles sont enchâssées dans une pulpe noire, molle, sucrée, fade, un peu nauséeuse, mais qui n'est pas désagréable, surtout étant fraîche. Les bâtons de casse doivent être lourds, pleins, ne point sonner, comme cela a lieu quand la pulpe est desséchée, parce que les semences remuent dans les cellules. Cette pulpe est la seule partie dont on fasse usage. Lorsque ces fruits sont jeunes, on les confit dans le sucre aux îles, et cette confiture, assez agréable, est laxative. Les nègres sont friands des casses vertes, et en mangent beaucoup, ce qui leur cause par fois des coliques, des tranchées; on confit aussi les fleurs, que l'on dit laxatives; elles sont odorantes étant fraîches.

La pulpe de casse a une odeur de fruit gâté, ce qui provient de la fermentation qu'elle a éprouvée; elle est visqueuse, presqu'en totalité soluble dans l'eau, ce qui la fait appeler *Casse solutive* : on la prépare en conserve, qui n'est que la pulpe ou casse en noyaux, bouillie dans l'eau passée au tamis, et rapprochée en extrait, dont elle fournit à peu près moitié du poids de la casse en bâton; elle s'appelle alors *Casse cuite*. Cette substance a été autrefois d'un grand usage en médecine, et le méritait. C'est aux Arabes, vers le 11e siècle, qu'on en doit l'introduction; elle forme un laxatif doux, agréable à prendre, qui évacue doucement à la dose de 2 à 4 onces de sa pulpe préparée ou de sa décoction. Elle convient aux vieillards maigres, constipés, échauffés, d'un tempérament sec et nerveux. Delille prétend que Voltaire lui a dû sa longévité [1]. On prescrit la casse dans les cas de phlogose des intestins, accompagnée de constipation, dans les coliques stercorales, pour désobstruer les engorgemens herniaires, etc.; c'est, pour ainsi dire, une sorte de confiture, qu'on ne craint pas d'employer dans les maladies inflammatoires, les fièvres, parce qu'elle est rafraîchissante, tempérante, diurétique, etc., qualités qui la font conseiller aussi dans les affections rénales. La casse ne s'altère pas comme le tamarin, il suffit de la conserver dans un endroit sec pour qu'elle soit à l'abri de la fermentation; il ne faut préparer sa pulpe qu'à mesure du besoin, car elle se conserve mieux dans les siliques, préparation qui ne doit pas se faire, au surplus, dans des vaisseaux de cuivre, d'après le conseil de M. Vauquelin, si elle est acide, ce qui n'a lieu que quand elle a fermenté. Poupée Desportes conseille de donner la pulpe de casse en hiver, où elle réussit mieux, et en été celle de tamarin. La partie ligneuse des siliques de casse purge aussi, d'après Fallope et Vallisnieri, quoiqu'on la rejette ordinairement; ainsi on peut la faire bouillir avec sa pulpe dans les potions purgatives, les apozèmes, etc.

La casse paraît contre-indiquée chez les individus d'une constitution muqueuse, grasse, à intestins flatulens; on conseille encore de ne la pas donner aux enfans qui ont des vers, dans les affaiblissemens intestinaux (Balbis, *Mat. med.*, II, 83).

La casse se mélange avec d'autres substances, comme la manne, le tamarin, les pruneaux, la rhubarbe, la crême de tartre, les sels neutres, etc. Malouin remarque que, lorsqu'on ajoute de l'émétique elle diminue la force de celui-ci des deux tiers, et qu'il ne fait guère son effet que par bas; on est obligé d'en augmenter la dose si on veut le rendre vomitif. Mélangée avec de l'huile d'amandes douces,

---

[1] La casse prolongea les vieux jours de Voltaire, *Delille*.

la casse forme ce qu'on appelle la *Marmelade de Tronchin*. Sa pulpe entre dans le catholicon double, la confection Hamech et le lénitif. C'est d'Amérique que l'on tire la plus grande partie de la casse du commerce. Le père Labat dit qu'on l'y cultive si abondamment, que trois Europes malades ne pourraient la consommer; celle d'Egypte, qui vient par Marseille, est plus rare aujourd'hui dans la droguerie; on la distingue à son écorce plus mince, plus unie. La pulpe de casse a été appliquée à l'extérieur sur les hémorrhoïdes, par Geoffroy (*Mat. méd.*, III); Sérapion la prescrit en gargarisme (*Opera*, p. 37); ou en prend en lavement.

M. Vauquelin a analysé la Casse des boutiques, et l'a trouvée composée, sur une livre, de : parenchyne ʒiij; gluten, ʒj; gélatine, ʒiv; gomme, ʒij; extractif, 47 grains; sucre, ℥ij-ʒiij; valves ligneuses, ℥v-ʒv; semences, ℥ij-ʒj; cloisons, ℥j-ʒj; eau ℥iij-ʒiij, 24 gr. (*Ann. de chimie*, VI, 275). Une livre de pulpe a donné au même chimiste : parenchyme, 6 gros, 53 grains; gluten, 2 gros, 20 gr.; gélatine, une once, un gros, 7 gr.; gomme, 4 gros, 37 gr.; extractif, 61 gr.; sucre, 5 onces, 2 gros, 48 gr.; eau, 7 onces, 5 gros, 62 grains. M. Henry, qui a répété l'analyse de la casse, y a trouvé, sur 20 parties : sucre 12,20; gomme, 1,35; matière tannante, 2,65; gluten? des traces; matière colorante, une petite quantité; eau et perte, 3,80 (*Journ. de chim. méd.*, II, 370).

Depuis quelque temps, on a annoncé que les racines du canéficier, qui sont rameuses, lisses et assez volumineuses, contiennent un principe amer que l'on dit fébrifuge, et que l'on emploie, aux Antilles, à la place du quinquina, dans les cas d'engorgement des viscères, où ce dernier échoue. M. Caventou, qui a fait des recherches sur ce principe, regardé aussi comme un puissant diurétique, dit qu'il a la propriété de former des combinaisons peu solubles avec les acides sulfurique, nitrique et muriatique, ce qui s'observe aussi dans le rhabarbarin et la colocynthine (*Journ. de pharm.*, XIII, 340).

Les semences de la casse sont purgatives, à la dose de 4 à 6 gros; leur enveloppe interne s'épaissit, et se change en mucilage épais par leur macération dans l'eau chaude (Colladon, *Hist. nat. et méd. des Casses*, 76). On prétend que les animaux qui ont brouté les feuilles du *C. Fistula* ont la chair purgative; mais Dujardin observe, avec raison, qu'elles sont trop élevées pour qu'ils puissent y atteindre (*Drogues*, 193).

Villars (E.-C.). *An alvo pigro cassia antè cibum?* affirm. præses N. Bailly. Parisiis, 1712, in-4.

C. fistuloides, N.; *Cassia fistuloides*, Colladon, Casse du Mexique, communiquée par M. Mocino, dont la gousse est purgative (*Loc. cit.*, p. 75).

C. javanicus, Pers., *Cassia javanica*, L. D'après Thunberg, il a des siliques semblables à celles du *C. Fistula*, L., et en partage les propriétés (*Voyage*, II, 385; IV, 180).

M. Guibourt mentionne, dans son *Hist. abr. des drogues simples* (II, 136), une petite casse d'Amérique qui rentre probablement dans l'une des espèces précédentes ou suivantes. M. Henry, qui l'a analysée (*Loco cit.*), y a trouvé plus de tannin et moins de sucre que dans l'espèce ordinaire.

M. De Candolle compte encore, parmi les *Cassia* à siliques, les *C. ferruginea*, Schrad, *C. moschata*, Humb.; *C. humboldtiana*, D. C.; *C. Roxburgii*, D. C.; *C. trinitatis*, Reich.; *C. sieberiana*, D. C.; *C. bomplandiana*, D. C., et *C. læta*, Humb.

Les feuilles des espèces de ce genre sont douées de vertus purgatives; il est probable que les parties non mentionnées des végétaux de ce genre sont dans le même cas.

Cathecomenion. Nom de l'*Æthusa Cynapium*, L., dans les anciens.

Cathecu et mieux Catechu, Nom latin du cachou. V. *Areca Cathecu*, L. (I, 393).

Catherine. Vieux nom français de la ronce, *Rubus cæsius*, L.

Catherinette. Nom de l'épurge, *Euphorbia Lathyris*, L., dans le nord de la France.

CATHÉRÉTIQUES, *Cathæretica*. Médicamens employés pour ramener les ulcères de mauvaise nature à un meilleur état. Ce sont, en général, des agens corrosifs, caustiques, escharotiques, propres à consumer les chairs superflues, etc. V. *Caustiques*.

Catholique. Nom des remèdes qui guérissent un grand nombre (*Catholicus*) de maladies. Cette épithète est synonyme de panacée. On nomme aussi catholicon (*Catholicum*) un électuaire minoratif indiqué comme possédant beaucoup de vertus.

Cathsum. Nom arabe de l'abrotanum, *Artemisia Abrotanum*, L.

Catiang. Nom d'une sorte de *Dolichos*, *D. Catiang*, L., très-usité comme nourriture dans l'Inde.

Catimbium. Un des noms indiens du *Globa nutans*, L.

Catimuron. Nom des ronces dans quelques contrées du nord de la France.

Catin, *Catinum*. Ancien nom commercial de la *Soude*.

Catipping. Nom du *Cassia Tagera*, L., à Ceylan.

Catjang-bali. Nom du *Cytisus Cajan*, L., dans l'Inde.

— gattal. Nom du *Dolichos pruriens*, L., dans l'Inde.

Catmint. Nom anglais de la cataire, *Nepeta Cataria*, L.

Cato et ano purgatifs. Purgatifs qui évacuent en même temps du haut et du bas. On les appelle aujourd'hui *Emeto-cathartiques*.

Catodon. V. *Cachalot* et surtout *Physeter Catodon*, L.

Catorchites. Espèce de vinaigre préparé en Chypre avec le raisin noir ou les figues sèches. On le donnait comme diurétique, emménagogue, etc.; mais on l'accusait de nuire à l'estomac et de causer l'éléphantiasis (Dioscoride, *lib.* V, c. xli).

Catotériques. Nom synonyme de *Cathartiques*.

Catriconda. Nom de la larme de Job, *Coix Lacryma*, L.

Catrighondao. Nom d'une gomme résine de l'Inde, qui est en petits pains irréguliers, d'un goût légèrement acide. Elle est employée dans ce pays comme stomachique et tonique; on en forme une espèce d'électuaire, en y joignant différens aromates. Ainslie, *Mat. ind.*, II, 72).

Catsjil-kelengu. Nom malabar de l'igname, *Dioscorea alata*, L.

Catsjula-kalengu. Un des noms indiens du galanga, *Kæmpferia Galanga*, L.

Catsse appel. Nom hollandais de l'acajou à pomme, *Cassuvium pomiferum*, L.

Catta cacherée. Sorte d'*Hibiscus* dont on applique les feuilles sur les clous et autres tumeurs, comme maturatives (*Dict. des Sc. nat.*, VI, 84).

Cattammon. Nom macassar de l'*Eugenia Jambos*, L.

Catte-coullou. Nom du *Cassia Chamæcrista*, L., à Pondichéry.

Catti-catti. Nom indien du *Guilandina Bonduc*, L.

— coronde. Arbre de Ceylan, dont l'écorce aromatique passe par fois pour la canelle.

Cattilicarry. Nom que porte à Pondichéry le *Solanum Melongena*, L.

Cattu-casturi. Nom malais de l'ambrette, *Hibiscus Abelmoschus*, L.

— schiragam. Nom indien du *Conyza anthelmintica*, L. Voy. *Ascaricida*, I, 464.

— tirpali. Nom indien du *Piper longum*, L.

— tirtava. Nom indien de l'*Ocymum gratissimum*, L.

Cattus. Nom des cardes, *Beta vulgaris*, L., dans Théophraste (I, 581).

Catu-bala. Nom indien du *Canna indica*, L.

— catsjil, *Dioscorea bulbifera*, L.

— rambigararta. Nom sanscrit du *Sang-Dragon*.

— karohiti. Nom du *Barleria Prionitis*, L. (Voy. I, 552).

— kargam, *Alangium decapetalum*, Lam. (Voy. I, 135).

— tsjetti-pu, *Artemisia indica*, W. (I, 450).

Catulotiques, *Catulotica*. Nom que Galien donne aux remèdes dont la vertu caustique est capable de détruire les cicatrices (*De dynamidiis*).

CATURUS. Genre de plantes de la famille des Euphorbes, dont une espèce, le *C. spiciflorus*, L., est usitée dans la diarrhée et autres relâchemens, en décoction et en conserve (Burmann, *Inde*, 303).

Catus. Nom officinal du chat. V. *Felis Catus*, L.

— aquæ s. paludis. Nom ancien de la loutre, *Mustela Lutra*, L.

— zibethicus. Ancien nom de la civette. V. *Viverra*.

Catzotl. Nom mexicain d'une petite plante légumineuse, voisine des *Trigonella*, dont les tubercules des racines sont comestibles.

Caucalia. Synonyme de *Cacalia* dans Dioscoride.

Caucalis. Voyez *Cascalitra*.

CAUCASE. Chaîne de montagnes situées entre la mer Noire et la mer Caspienne, dont une grande partie appartient à la Russie. Le Caucase abonde en eaux minérales, sur lesquelles ont écrit Pallas, Guldenstaedt, Jul. de Klaproth, Parrot, Engelhardt, et Scherer dans son ouvrage sur les sources minérales de l'empire russe. Un travail

spécial sur ces eaux, par J.-F. de Haas, parut en 1811, à Moscou, sous le titre de : *Ma visite aux Eaux d'Alexandre en* 1809 *et* 1810; mais l'édition presqu'entière fut détruite l'année suivante dans l'incendie de Moscou. Il y a quelques années que M. Naljubin publia sur ces eaux un ouvrage, écrit malheureusement en russe. Le docteur Meyer (*Mém.*, extrait dans le *Bull. des Sc. méd.* de Fér., XI, 168) vient d'en signaler plusieurs dont il promet de publier l'analyse, ce sont :

1°. Les *Eaux de la petite rivière de Gorkaja* (fleuve amer), qui se rapprochent par leur nature des eaux de Sedlitz; 2° celles de la *montagne Maschukja*; dont huit sources sulfureuses acides (23 à 37° R.) ont été analysées en 1823; 3° les *Sources ferrugineuses alcalines* de la montagne Jelesnaja (montagne de fer), dont la température varie entre 12 et 33° R.; 4° *des sources alcalines* très-nombreuses, qui se trouvent près de la rivière de Buhunta; 5° une *source ferrugineuse*, située sur les bords de la Berescowa; 6° enfin, la *source ferrugineuse acidule* de la vallée de Kislawodskoi.

Les sources les plus célèbres sont : la *source d'Alexandre*, près de Konstanti-Nogorek; elle est chaude et sulfureuse; et la *source de Constantin*, près de la montagne de fer.

De nouvelles sources ont été découvertes en 1824 (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., XIII, 280). La première l'a été par M. Fr. Conradi, médecin en chef des eaux du Caucase, qui publie, en allemand, des *Annales médicales des sources médicinales* du Caucase, ouvrage qui contient l'analyse des sources, les indications et contre-indications thérapeutiques, des observations médicales, etc. (1re année, avec 3 plans et une vue des thermes sulfureux. Moscou, 1824, in-8); elle se trouve à 30 verstes de la source d'Alexandre, et à 15 de celle de Constantin; il lui a donné le nom d'*Anne*. Elle a 24°, et paraît contenir du sulfure de potasse. La deuxième, découverte près de la Montagne de fer, est aussi abondante que la première et au même degré de chaleur à peu près. La troisième, située près des *sources sulfureuses*, a 30° de chaleur et contient beaucoup d'acide carbonique (*Bull.*, ibid., VIII, 378).

CaucHuc. Un des noms américains que les créoles espagnols donnent au *Siphonia elastica*, L. F

Caucrum. Nom de la chélidoine, *Chelidonium majus*, L., dans Avicenne.

Caucon. Nom de la cuscute, *Cuscuta europœa*, L., dans Pline.

Cauda tremula, hochequeue. V. *Motacilla.*

CAUDIEZ. Bourg de France (département des Pyrénées-Orientales), à 4 lieues S.-E. d'Aleth, près duquel est une source tiède (19° R.), nommée par les habitans *Aigues-Bonnes* ou *Bonnes-*

Aigues. Soulère, cité par Carrère (*Cat.*, 494), y a trouvé du sulfate de soude et une très-petite quantité de fer.

Caul, Cawel. Noms anglais du chou, *Brassica oleracea*, L.

Cauldrès. Ancien nom de *Cauterets*.

Caulodes. Nom du chou vert, *Brassica oleracea*, L., var. *viridis*, dans Pline.

Caumon, Comon. Palmier de Cayenne, dont on mange les pousses (Chou-Palmiste) ainsi que les fruits, semblables à des mirabelles, cuits dans l'eau avec du sel, et dont on peut faire une liqueur agréable et une sorte d'huile. Peut-être est-ce l'*Areca oleracea*, Jacq.? (I, 394).

Caunga, Cau-rung. Noms indiens de l'arec, *Areca Catechu*, L. (I, 373).

CAUPENNE (à tort *Caufenne*, dans plusieurs ouvrages). Bourg de France (département des Landes), à 4 lieues de Dax, près duquel, dans un bois, est une source appelée *Massey*, qui est froide et qu'on croit sulfureuse (Carrère, *Cat.*, 489).

Cauquotrépo. Nom provençal de la chaussetrape, *Centaurea Calcitrapa*, L.

Caure. Nom du noisetier sauvage dans quelques parties du nord de la France.

Caussidos. Garidel désigne sous ce nom provençal plusieurs chardons employés avec succès en cataplasme pour guérir les hémorrhoïdes (*Hist. des pl.*, p. 113).

Causticum, *Acidum pingue*. Nom donné par Meyer à un prétendu principe de la causticité des alcalis, aujourd'hui reconnu pour chimérique.

Causticum alcalinum. Un des noms latins de la pierre à cautère. V. *Potasse*.

— antimoniale. Nom latin du *Chlorure d'antimoine* (Voy. I, 349).

— commune s. commune fortius. Un des noms latins de la pierre à cautère. V. *Potasse*.

— — mitius. Espèce de pierre à cautère, moins pure, et par là moins active. V. *Potasse*.

— lunare. Synonyme latin de *Pierre infernale* ou *Nitrate d'argent fondu* (Voy. I, 405).

— potentiale. Un des anciens noms de la pierre à cautère. V. *Potasse*.

— salitum. Un des noms latins de la pierre à cautère. V. *Potasse*.

— vegetabile. Solution de potasse caustique. V. *Potasse*.

Caustique ammoniacal. Espèce de savon composé d'ammoniaque et d'un corps gras. V. *Ammoniaque*, I, 237.

Caustique perpétuel. Ancien nom de la *Pierre infernale* (Voy. I, 405).

CAUSTIQUES, *Caustica*, de καίω, je brûle. Substances propres à détruire les tissus sur lesquels on les applique, et à dénaturer les liquides qui y sont interposés; leur action est d'autant plus énergique que le tissu est plus vivant, ce qui donne la mesure du degré d'intensité dont on doit les choisir pour les employer.

On doit distinguer deux classes de caustiques : les uns consistent dans l'emploi du feu ou de l'équivalent; ils forment le *cautère actuel* (Voyez *Cautère actuel*); les autres se composent d'agens qui en ont la puissance destructive, et qui sont les caustiques véritables; ils retiennent le nom de *Cautère potentiel*.

Les caustiques proprement dits agissent par une sorte d'action chimique, par une véritable combinaison avec les tissus, qu'ils détruisent et dissolvent en quelque sorte : leur propriété caustique est latente tant qu'ils ne trouvent pas à l'exercer sur un tissu convenable. Ils forment plusieurs groupes distincts : 1° les acides. On emploie surtout l'acide muriatique, quelquefois les acides nitrique et sulfurique, rarement l'acide arsénieux, les acides végétaux, qui sont trop faibles; 2° les alcalis, tels que la potasse, la soude et l'ammoniaque, soit plus ou moins purs, soit à l'état de sous-carbonate; 3° les oxydes terreux et métalliques, comme la chaux, le minium; 4° certains sulfures, tels que l'orpiment et le réalgar; 5° les sels, tels que le nitrate d'argent, soit en cristaux, soit fondu; le nitrate acide de cuivre, le sulfate de cuivre, le beurre d'antimoine, etc. Quant aux matières végétales, telles que certaines substances résineuses, l'euphorbe, etc., ou même certaines poudres, comme celle de sabine, etc., ce ne sont pas, à proprement dire, des caustiques, car elles répriment plutôt les tissus qu'elles ne les détruisent.

On emploie les caustiques dans l'un des cas suivans :

1°. Pour détruire des chairs fongueuses, baveuses, exubérantes, à la surface des ulcères, des trajets fistuleux, des conduits naturels, etc.; ils ravivent ces plaies, ce qui les dispose à la cicatrisation, etc.

2°. Pour arrêter l'introduction dans le reste de l'économie, des virus nuisibles, comme le rabien, celui des serpens, etc., ils doivent être appliqués de suite pour être efficaces : ils paraissent pourtant avoir quelque *rétroactivité*, car, employés une heure et plus après l'infection vénéneuse, ils ont rappelé, dans quelques cas, à eux, le virus déjà en partie sorti de la plaie et absorbé, puisqu'il n'y a pas eu infection.

3°. Pour détruire localement un vice interne, qui aurait pu s'étendre plus loin, comme dans le cas de boutons chancreux ou cancéreux, d'infection syphilitique, etc.

4°. Pour étouffer le développement de certaines affections inflammatoires, susceptibles de passer promptement à l'état gangréneux, telles que la pustule maligne, l'anthrax, l'angine couenneuse, etc. On a même proposé d'étendre l'emploi des caustiques aux maladies éruptives, telles que la variole, en plongeant dans chaque bouton une aiguille trempée dans une forte solution de nitrate d'argent, d'après la méthode proposée par MM. Bretonneau et Duméril. On a renoncé à cette pratique parce qu'elle a été suivie d'accidens funestes dans plusieurs cas; elle paraît avoir été plus utile contre le zona.

5°. Pour agrandir certaines ouvertures fistuleuses, ouvrir les abcès froids, donner du jeu à des parties tendineuses trop serrées, etc. Cet emploi est fréquent dans la pratique habituelle de la chirurgie.

6°. Enfin comme dérivatifs, ainsi qu'on le pratique dans l'établissement des cautères, etc.

Il faut, pour que les caustiques agissent sur le tissu où on les applique, que celui-ci soit pourvu d'une certaine humidité; trop sec, ils mordent mal; trop humide, ils sont délayés, et n'ont pas assez d'activité.

Les caustiques sont d'un grand emploi en médecine; les anciens en faisaient bien plus d'usage que nous encore, et nous avons peut-être tort de ne pas les imiter sur ce point, car on en retire de très-bons effets dans une multitude de circonstances. Nous parlerons, à chacun d'eux en particulier, de la manière de s'en servir : dans tous les cas, il faut que la dose employée soit suffisante pour l'objet qu'on se propose, qui est toujours de détruire la partie altérée en une seule fois. Des quantités trop faibles irriteraient sans détruire, et feraient plus de mal que de bien; cependant il ne faut point qu'elles soient portées trop loin, d'abord parce qu'elles détruiraient trop, et ensuite parce qu'elles pourraient être absorbées et causer des accidens graves : il faut modérer cette quantité, 1° si la surface sur laquelle on l'applique est d'une grande étendue ; 2° si elle est dénudée ; 3° si elle est peu éloignée de l'état normal, cas dans lequel l'absorption s'exécute plus facilement que si elle est fort altérée.

Nous remarquerons à ce sujet qu'il y a des caustiques susceptibles d'être absorbés, et d'autres qui ne le sont pas; ainsi les sels métalliques et les oxydes métalliques peuvent être portés à l'intérieur, tandis que les alcalis et les acides n'ont jamais qu'un effet local, et doivent par conséquent être préférés. Nous pensons que la potasse caustique est de tous celui qu'on doit employer de préférence, et qu'elle est bien plus sûre que la *poudre de Rousselot* et autres compositions usitées par le charlatanisme, qui s'est plu à s'exercer sur ces sortes de médicamens.

Sanden (H.). *Diss. de causticis medicamentis.* Resp. Francisci. Konisbergiæ, 1697, in-4. — Gaulthier (H.). Dissertation sur l'usage des caustiques pour la guérison des hernies. Paris, 1774, in-12. — Remond (F. M.). Emploi des caustiques dans quelques maladies. Thèse. Paris, 1808, in-4. — Smith. Usage et abus des caustiques. Thèse. Paris, 1815, in-4. — Mazerieux. Emploi des caustiques dans quelques affections gangréneuses de la peau. Paris, 1819, in-4.

Caut-tellandar. Nom malabar du ber ou ber d'Acosta, sorte de jujubier, *Zyziphus*. V. *Ber* (I, 576) et *Zyziphus*.

Cauta. Nom de la matricaire, *Matricaria Parthenium*, L., en Toscane.

Cautère actuel. Feu appliqué sur les tissus pour les détruire et y amener un état morbifique qui améliore la santé générale; il détruit

les tissus en les brûlant, les charbonnant, causant le racornissement des parties voisines, et non en les dissolvant par une sorte d'action chimique. Le feu produit encore un effet moral que ne possèdent pas les caustiques potentiels; il effraye les malades, et agit puissamment sur leur imagination, ce qui, plus que l'action même du feu, détruit souvent des affections dues à la perversion de cette imagination. On a guéri, par son moyen, des hystéries, des épilepsies par imitation, chez les jeunes filles, etc.

On use rarement du feu en nature pour cautère actuel, quoiqu'on emploie par fois des charbons ou des tisons ardens; c'est ordinairement le fer rougi à blanc, diversement configuré, dont on se sert; les boutons de feu sont portés immédiatement sur la peau; d'autres fois on se borne à les en approcher de très-près, de manière pourtant à en opérer le grillage, ce qui est pour le moins aussi douloureux. On substitue au feu ordinaire celui du soleil au moyen de verres ardens, surtout dans le traitement de certaines maladies de la peau. On emploie encore l'eau ou l'huile bouillantes, ou le fer chauffé dans l'eau bouillante, qu'on laisse sur la peau pendant 15 à 30 minutes, modification indiquée par M. Maior, chirurgien de Lausanne, qui en conseille l'emploi dans la méningite, les affections de la moelle épinière, etc.

On brûle par fois des substances végétales sur la surface du corps, ce qui est une sorte de cautère actuel, qui a reçu le nom de *moxa*. V. *ce mot*.

Le cautère actuel peut s'employer dans la plupart des cas où on se sert des caustiques, dont ils ont toutes les propriétés; cependant c'est plutôt pour ceux où il faut agir promptement, vivement, qu'on les préfère. Ainsi, dans une hémorrhagie des petits vaisseaux cutanés, comme il en arrive après l'application des sangsues, surtout chez les enfans, c'est avec le fer rouge qu'on y remédie, ce que ne ferait pas la potasse ou le nitrate d'argent. Pour une douleur vive, extraordinaire, c'est encore le feu qu'on applique; pour un hoquet convulsif, qui menace les jours du malade, c'est le fer rouge qu'on approche de l'épigastre, suivant la méthode de M. Dupuytren.

Barthès préconise beaucoup l'emploi du cautère actuel dans le rhumatisme, la goutte, etc.; il dissipe, dit-il, l'humidité des chairs, il augmente la force physique des tissus, assure les oscillations des mouvemens toniques, et renouvelle en quelque sorte les contractions de la partie malade.

Costeo (F). *De ignis medicinæ præsidiis.* Venetiæ, 1595, in-4. — Dufeu (R.). *An malignis morbi gnis et ferrum?* affirm. Quæst. med. inaug. præs. Joan Martin. Parisiis, 1601, in-fol. — Le Letier (S.). *An ustio arthritidi?* affirm. Quæst. med. inaug. præs. And. Duchemin. Parisiis, 1618, in-fol. — Vil

tena (M. de). *De ustionibus et cauteriis quæ vulgariter fonticuli, etc.*, 1646, in-4. — Severino (M. A.). *De efficaci medicina libri tres, quâ herculeâ quasi manu, ferri ignisque viribus armata, etc.* Francofurti ad Mænum, 1646, In fol., fig.; *ib.* 1671-1682; *ib.* Parisiis, 1669, in-4., trad. en franç. Genève, 1669, in 4, fig. — Restaurant (R.). *Hippocrates de inustionibus sive fonticulis, opus historiis medicis refertum et in praxi utilissimum.* Lugdini, 1681, in-12. — Barfeknecht (O.-C.). *An quos morbos non sanat chirurgiæ ferrum, sanat chymicus ignis?* negat, Quæst. inaug. præs. Phil. Hecquet. Parisiis, 1732, in-4. — Gillot (Ch.). *Utrum in ustionis usu medico culpanda neotericorum timiditas, an veterum audacia?* Quæst. med. inaug. præs. Henr. Besnier. Parisiis, 1752, in-4. — Rose (E.-G.). *Programma qua ustionem in rheumatismo et arthritide commendat.* Lipsiæ, 17 mai 1771, in-4. — Grol (J.-B.). *Diss. de legitimo ustionis usu in quibusdam morbis.* Lugduni-Batavorum, 1777, in-4. — Ressig (J.). *Diss. de igne et ejus effectu in corpus humanum.* Viennæ-Austriæ, 1777, in-8. — Bouckaert (P.-F.). *De ustionis usu in sanandis morbis, diss. inaug.* præs. Mart. Van der Belen. Lovani, 1781, in-4. — Spiritus (J.-C.). *De cauteriis actualibus, seu de igne ut medicamento.* Gottingæ, 1784, in-4. — Murray (A.). *De usu inustionum vario, præcipuè in gangrænâ metastaticâ, diss.* Upsaliæ, 1787. — Riboli (A.). *Sull'uso del fuoco considerato come presidio chirurgico, osservazioni pratiche.* Milan, 1807, in-8. — Percy (P.-F.). Pyrotechnie chirurgicale pratique, ou l'art d'appliquer le feu en chirurgie. Metz, an III, in 8, fig. — Aulagnier. Recherches sur l'emploi du feu dans les maladies réputées incurables. Paris, 1805, in-8. — Marquand (M.). De l'emploi du feu en médecine (thèse). Paris, 1812, in-4. — Imbert-Delonnes (A.-B.). Nouvelles considérations sur le cautère actuel, etc. Paris, 1812, in-8, fig. — Morel. Mémoire et observations sur l'application du feu au traitement des maladies, 1813, in-8. — Valentin (L.). Mémoire et observations concernant les bons effets du cautère actuel, etc. Nancy, 1815, in-8. — Gondret (L.-F.). Considérations sur l'emploi du feu en médecine, etc., etc. Paris, 1818, in-8.

Cautère (pierre à). V. *Potasse*.

Cautère potentiel, *Cauterium potentiale*. Substance qui a la propriété de détruire les tissus animaux, comme le ferait le feu, dont elle a dans ce cas la puissance, d'où lui vient son nom; tels sont le nitrate d'argent, la potasse caustique, etc. V. *Caustiques*.

CAUTÈRES (Usages thérapeutiques des), *Cauterium*, *Fonticulus*. Point d'irritation que l'on établit dans une région du corps, pour détourner ou détruire un principe morbifique qui existe dans une autre, ou dont on craint la formation. Au lieu où se trouve placé le fonticule ou plaie, qui constitue le cautère, se forme un centre de fluxion où aboutissent des fluides capillaires, sanguins, lymphatiques, etc., où viennent retentir les commotions nerveuses, où une sécrétion purulente se fait journellement, formée par le corps étranger que l'on maintient dans la cavité. C'est une lésion artificielle, une maladie provoquée, établie par l'art pour en guérir une plus grave qui a son siége dans des parties plus essentielles, plus profondes. On recommande, pour que le transport de la cause morbifique se fasse plus facilement, du lieu affecté à l'espèce d'égoût qu'on lui donne, de placer les cautères dans des lieux où la correspondance entre ces parties soit plus facile, au moyen des traînées de tissu cellulaire que l'anatomie indique. Ainsi, on les place à la nuque dans les affections des yeux, sur le vertex dans celles du cerveau, au bras pour celles de la poitrine, aux cuisses ou au-dessous du genou pour celles du ventre, etc. La position de la fontanelle ou cautère étant dans le tissu cellulaire sous-cutané, non seulement

l'irritation est plus profonde dans ces plaies que dans les vésicatoires, mais encore la correspondance, au moyen de ce tissu cellulaire, peut s'opérer avec toutes les régions du corps.

On emploie les cautères dans les affections chroniques, profondes, qui affectent une région toujours assez étendue, surtout dans celles qui présentent de la mobilité, et qui se transportent facilement d'un lieu à un autre, qui sont errantes en quelque sorte, et qui viennent ainsi plus volontiers aboutir à la voie ouverte par l'art.

Pour préciser un peu plus les maladies où les cautères conviennent, nous dirons qu'on les emploie de préférence, 1° dans les cas de vices des humeurs, chez les personnes disposées aux scrophules, au rhumatisme, à la goutte, au rachitisme, etc.; 2° chez les individus dont certains organes sont devenus des foyers de fluxions, et qui ont ce que l'on appelle des maladies organiques; 3° chez ceux qui ont surtout des affections de la poitrine, comme catarrhe chronique, phthisie pulmonaire, asthme, dyspnée habituelle, etc.; 4° chez les individus disposés aux maladies des vaisseaux capillaires, c'est-à-dire aux hémorrhagies cérébrales, pectorales ou intestinales, cutanées, etc.; 5° dans les maladies anciennes de la peau, telles que cancer, dartres, ulcères chroniques, etc., etc.

Les cautères sont d'un emploi très-fréquent; les anciens en faisaient aussi beaucoup d'usage : on dit qu'ils sont plus utiles encore dans les pays chauds que dans nos climats tempérés; on doit les préférer de beaucoup aux vésicatoires, qui conviennent mieux au contraire dans les maladies aiguës, et dont l'établissement ne doit être que passager; ils sont moins douloureux, agissent plus profondément, ont moins d'odeur, se pansent plus facilement sans secours étranger, et se suppriment aussi bien que les vésicatoires, lorsqu'il est possible de le faire; bien que le public ait une opinion contraire, ce qui le fait répugner en général à l'emploi de ce moyen. C'est un préjugé qu'il convient de détruire avec tant d'autres.

Bruhezen (P. de). *De usu et ratione cauteriorum* (*in consilia variorum*, *etc.*, de Garet). Francfort, 1592, in-8. — Crasso (J.). *De cauteriis*, *seu de cauterisandi ratione*. Udinæ, 1594, in-8. — Fienus (T.). *De cauteriis libri quinque*, *etc*. Lovanii, 1598, in-8; Coloniæ, 1601, in 8. — Schoen (G.). *De fonticulis*, *diss*. Basileæ, 1609, in-4. — Galvani (D.). *Tratto delle fontanelle*. Padoue, 1609, in-4, fig. — Pelicaons (D.). *De fonticulis*. *Diss*. Basileæ, 1621, in 4. — Bartholin (G.). *De cauteriis*, *præsertim potestate agentibus*, *seu ruptoriis*. Copenhague, 1624, in-4. — Salzberger (J.-R.). *Diss. de fontanellis*. Lipsiæ, 1625, in-4. — Glandorp (M.-L.). *Gazophylacium polyplasium fonticulorum*, *etc*. Bremæ, 1632, in-4, fig. — Welsch (G.). *Diss. scrutinium fontanellarum*. Lipsiæ, 1654, in-8. — Schenk (J.-T). *De fonticulis*. Diss. inaug. resp. Crusius. Ienæ, 1657, in-4. — Schorer (C.). Mémoire sur l'utilité et l'emploi des cautères (en allemand). Augsbourg, 1664, in-8. — Schiz (J.-A.). *De fonticulis*, *diss*. Argentorati, 1669, in-4. — Walther von Liebenfeld (G.-A.). *Pyrotechnium opusculum*, *de cauteriorum seu fonticulorum*, *etc*. Vratislaviæ, 1672, in 8. — Huxholz (J.-L.). *Diss. de fontanellis*. Marburgi, 1675, in-4. — Krause (R. G.). *Diss. de fonticulis*. Ienæ, 1675, in-4. — Albinus (B.). *De fonticulis*. Diss. inaug. resp. J.-F. Ortlob. Francofurti ad Viadrum, 1681, in-4. — Limmer (C.-P.). *Diss. de fonticu-*

lis, etc. Servestæ, 1687, in-4. — Slevogt (J.-A.). *Diss. de fonticulis suturæ coronalis insigni, etc.* Ienæ, 1696, in-4. — Le même *Diss. de cauteriis.* Ienæ, 1708, in-4. — Hoffmann (F.). *Diss. de fonticulorum usu medico.* Halæ, 1727, in-4. — Hilscher (S.-P.). *Diss. de fonticulorum naturâ, usu et abusu.* Ienæ, 1729, in-4. — Alberti (M.). *Diss. de fonticulorum noxia concretione.* Halæ, 1731, in-4. — Jach (G.-P.). *Diss. de verâ et dubiâ fonticulorum efficaciâ.* Erfordiæ, 1736, in-4. — Schulze (J.-H.). *Diss. de fonticulis cautè occludendis*, Halæ, 1741, in 4. — Chauvin (F.). *De cauteriorum usu* (*Quæst. med. chir. in aug.*). Monspelii, 1778, in-4. — Böehmer (P.-A.). *De fonticulis eorumque effectibus. Diss. inaug.* Resp. Schœnemark. Halæ, 1781, in-4. — Hahn (J.-P.). *Diss. de fonticulorum usu in sanandis morbis.* Argentorati, 1784, in-4. — Quirini (C.-J.-M.) *De cauteriis*, præses van der Belen. Lovanii, 1794, in-4.

CAUTÉRÉTIQUES, de καιω, je brûle. Remèdes qui brûlent ou consument les chairs. V. *Caustiques*, *Cathérétiques*, etc.

CAUTERETS, CAUTERET, CAUTÈRES. Joli village de France (Hautes-Pyrénées), à l'extrémité de la vallée de Lavedan, à 10 lieues S. O. de Tarbes, renommé depuis long-temps pour ses eaux thermales. Il est dans une situation pittoresque, bien décrite, ainsi que les lieux circonvoisins, d'après MM. Azaïs et Laboulinière, dans l'ouvrage de M. C. Camus, où notre article est presque entièrement puisé. Le goître y est devenu rare, mais la gravelle, et la phthisie chez les femmes, y sont assez communes. M. Camus attribue celle-ci à l'irritabilité, à l'allaitement, à l'usage immodéré d'un vin blanc soufré; il observe que les eaux de la Raillère, renommées pourtant dans les maladies de poitrine, sont nuisibles dans cette espèce.

Les sources sont au nombre de 10, dont 9 sont hors du village, les unes au midi, les autres à l'est; toutes sont thermales (24 à 41° R.); une seule, celle de *César*, peu usitée en boisson sur les lieux, est abondamment exportée, et connue partout sous le nom d'*Eaux de Cauterets;* c'est elle qu'on cherche à imiter dans nos officines. Huit sont de nature sulfureuse, plus ou moins riches en carbonate, muriate et sulfate de soude, et charrient des filamens blanchâtres, animalisés (Glairine). Les deux dernières (celles de Bruzaud et de Rieumiset), purement salines, déposent un limon coloré. L'examen chimique de plusieurs des premières a été faite par J.-F. Borse, Labaig, Montaut, et par M. Poumier, qui en a analysé trois, celles de La Raillère, de Saint-Sauveur et des Espagnols (*Ann. de chimie*, XCII).

En général, dit M. Camus, ces eaux sont stimulantes, toniques, diurétiques, sudorifiques; elles excitent les contractions du cœur, provoquent les règles et les hémorrhoïdes : les plus usitées en boisson sont celles de la Raillère, de Mahourat, de Pause, dont on prend depuis deux verres jusqu'à une pinte, souvent coupées de quelque liquide adoucissant ; les autres le sont surtout en bain, en douche, en injection. Un préjugé nuisible veut qu'on débute, dans l'emploi des eaux, par celles de la Raillère, qu'on aille ensuite à Mahourat, qui passe pour les *précipiter*, et qu'on achève cette prome-

nade médicale à quelqu'une des sources de l'est, et par fois même à toutes. La durée des bains est d'une 1/2 heure à une heure. La saison des eaux s'étend de juin à septembre; l'usage de vêtemens chauds est rendu nécessaire par la température variable de ce lieu.

La Raillère. Cette source, située au sud du village, est la plus célèbre de toutes; sa température est de 32° R.; elle est abondante, limpide, chargée de glairine. Bordeu y indiquait du fer, des sels, du soufre, de l'alcali, etc. M. Rosières, pharmacien à Tarbes, y a reconnu de l'hydrogène sulfuré, des muriate, sulfate et carbonate de soude, e une matière grasse, résultats confirmés par M. Vauquelin. M. Camus a obtenu, de 23 kilogr. de cette eau, outre le quart en volume de gaz hydrogène sulfuré, 2 gros 1/2 de résidu (M. Rosières n'en a retiré que moins de 2 gros de 30 kil.); il n'y a trouvé ni fer, ni gaz acide carbonique, ni soufre pur, ni les sels à base de magnésie et de chaux, annoncés par M. Poumier, qui semble, dit-il, avoir agi sur une autre eau minérale. Ce dernier, quoi qu'il en soit, a obtenu de 20 kil.: gaz hydrogène sulfuré, 140 pouces cubes; gaz acide carbonique, 90 p. c., et 1 gros, 25 grains de résidu, formé de: muriate de magnésie desséché, 8; muriate de soude, 9; sulfate de magnésie, 22; sulfate de chaux, 38; carbonate de chaux, 9 1/2; soufre, 3 1/2; silice, 2; perte, 5. Cette source est particulièrement usitée en bain et en boisson, dans les faiblesses des membres et les maladies nerveuses, la *fièvre hectique essentielle*, les affections de la poitrine, catarrhales surtout, et peu avancées; car, malgré leur réputation, elles conviennent mal dans la phthisie, surtout héréditaire et parvenue à une certaine période; on l'emploie aussi contre le rhumatisme, la goutte, la chlorose, les affections cutanées, les engorgemens chroniques des viscères, etc. L'eau ne peut supporter le transport.

Fontaine de Plaa ou *Saint-Sauveur* (26° R.). Récemment découverte, elle est moins active que la précédente; la saveur en est douceâtre et comme sucrée; on l'emploie en bain: elle paraît ne contenir que du gaz hydrogène sulfuré, un sulfate et un muriate, beaucoup de glairine et très-peu de carbonate de soude.

Source du Pré, anciennement *Courbères* (39° R.). L'établissement est un des plus importans de Cauterets; l'eau est rude au toucher, âpre au goût; elle paraît contenir beaucoup de gaz hydrogène sulfuré, et moins de glairine que Saint-Sauveur. On ne l'emploie qu'en bains, lesquels sont fort beaux, et en douches, à cause de sa grande activité; elle est utile surtout contre les affections cutanées et les engorgemens des viscères.

Mahourat (37° R.). Cette source, peu chargée de glairine, âpre au goût, contenant du gaz hydrogène sulfuré, et quelques sels

à base de soude, naît au fond d'une grotte inaccessible; elle n'est usitée qu'en boisson : c'est la plus renommée sous cette forme; elle supporte bien le transport.

Bain du Bois (40° R.). Cette source, analogue aux précédentes, peu usitée en boisson, est très-sulfureuse, très-chargée de glairine, et fort douce au toucher; la saveur en est comme amère; on l'administre surtout contre les rhumatismes, la paralysie, les dartres, les ulcères, la carie.

Source de César (41° R.). C'est la plus active de toutes, et la seule qu'on exporte. Le bâtiment passe pour être de construction romaine. L'eau est rude au toucher, elle contient beaucoup d'hydrogène sulfuré, du carbonate, du muriate et du sulfate de soude, un peu de glairine et de sulfure de soude. Elle est renommée pour les suites de blessures, et comme tonique, fondante, etc.; mais en bains, en douches, rarement en boisson (V. ci-dessus); elle ne convient pas dans la phthisie, le catarrhe, la diarrhée, les vomissemens, les douleurs d'estomac, maladies pourtant auxquelles, en général, on l'applique partout ailleurs qu'à la source.

Bains de Pause (37° R.). Un des mieux soignés et des plus modernes. L'eau, analogue à la précédente, mais moins chargée, est douce au toucher; c'est la plus employée en boisson et en douches.

Source des Espagnols ou de *la Reine* (40° R.). La saveur en est désagréable; elle est douce au toucher, analogue aux deux précédentes, mais plus chargée. L'établissement, réparé depuis peu d'années, se rattache à celui de Pause; il contient des baignoires et une douche; on pourrait y établir une étuve.

Bains de Bruzaud (31° R.). Ils sont situés dans le village; l'eau provient de la source de *Canarie* ou *des Pères*. C'est, dit M. Camus, un des plus beaux monumens thermaux que les Pyrénées possèdent. L'eau est sans odeur, et, quoique douce au toucher, elle semble resserrer la peau; elle contient une substance gélatineuse particulière, beaucoup de carbonate, de muriate et de sulfate de soude, et de la silice; on l'emploie surtout en bains, contre les douleurs articulaires, les scrophules, etc.

Enfin la source de *Rieumiset* ou des *Yeux* (24° R.), long-temps employée exclusivement pour les maladies des yeux et les plaies, est onctueuse, inodore, d'une saveur douceâtre; elle paraît contenir entre autres principes, du sulfate de magnésie; elle passe pour dépurative et propre à relâcher la peau. On l'emploie dans les affections nerveuses, les maladies de l'utérus, etc.

Borie (J.-F.). La recherche des eaux min. de Cauterets et la manière d'en user. Tarbes, 1714, in 8
— Borie (P.). *An phthisi pulmonari ultimum gradum nondùm assecutæ, aquæ cauterienses, vulgò de*

Cauterets? præses R. J. Fiuot. Parisiis, 1746, in-4. — Humbert (C.-F.-G.). *Idem*. Præses P. Borie. 1760. — Delaplagne. Obs. sur les eaux de Cauterets (Hist. de la Soc. roy. de méd., I, 336). — Camus (C.). Opuscule sur Cauterets et ses eaux min. chaudes, etc. Auch, 1817, in 8. (Le même avait soutenu, à Montpellier, en 1811, une thèse sur ce sujet, et a publié, en 1818, le premier cahier d'un *Journal pratique*, ou *Recueil des cures les plus piquantes obtenues à Cauterets*. — On peut consulter aussi plusieurs bibliographies de Bagnères-de-Bigorre; la 220e lettre de T. Bordeu sur les *Eaux min. du Béarn*; les paragr. 2 à 5 de sa thèse (*Aquitaniæ minerales aquæ*), et ses *Recherches sur les maladies chroniques*; diverses lettres dans l'ancien *Journal de méd.* (mai 1760, septembre 1763) et dans la *Nature considérée* (1771, VII, 16; 1772, I, 204), etc.

Cautich. Nom cochinchinois du barometz, *Polypodium Barometz*, L.

Cauischoa. Nom chinois du *Cassia alata*, L.

Cava. Synonyme d'ava, *Piper methysticum*, Forst. (Voy. *Ava*, I, 505).

Cavalam. Nom du *Sterculia Balanghas*, L., à la côte du Malabar.

Cavalla. Nom portugais du maquereau, *Scomber Scombrus*, L. La Chênaye des Bois nomme aussi *Cavallos* un poisson de la mer d'Afrique, analogue au maquereau, et dont la chair est très-estimée. Enfin à Nice, on nomme *Cavaluco* le petit maquereau, *Scomber pneumatophorus*, Laroche (*Dict. des Sc. nat.*).

Cavalle equa. Femelle du cheval. V. *Equus Caballus*, L.

Cavallinha. Nom portugais de la prêle, *Equisetum arvense*, L.

CAVANILLEA. Ce genre, de la famille des Guayacanées, de la polyandrie monogynie, a l'une de ses espèces, le *C.* (*Embryopteris*) *philippinensis*, Lam., appelée *Mabolo* dans le pays, dont le fruit, qui ressemble à un abricot, d'un beau jaune orangé, et qui contient 3 ou 4 graines aplaties, est comestible, et se sert sur les tables (Perrotet, *Cat. rais.*, etc. *Ann. de la Soc. lin. de Paris*, 1824).

Cavatie. Nom cyngalais de l'huître commune, *Ostrea edulis*, L.

Cavatum pillu. Un des noms tamouls de l'*Andropogon Schœnanthus*, L.

Cavequi. Un des noms indiens du *Mimusops Elengi*, L.

Caveron. Nom du prunellier, *Prunus spinosa*, L., dans le nord de la France.

Cavia. Un des noms du *Caviar*.

CAVIA. Genre de quadrupèdes de la famille des rongeurs, subdivisé aujourd'hui en plusieurs autres, de peu d'importance pour le médecin, les animaux qui les composent ayant entre eux la plus grande analogie sous le point de vue bromatologique. Ces mammifères, tous propres à l'Amérique méridionale et susceptibles d'être apprivoisés, sont, pour plusieurs parties du Nouveau Monde, ce que le lièvre et le lapin sont pour nous.

C. Aguti, L., Agouti, Aguti, Acuti. Il se tient isolé dans le creux des arbres, où il vit principalement de matières végétales; sa chair dépourvue de graisse, est blanche, très-tendre, d'une saveur agréable, et offre le fumet de celle du lapin, dont elle a les qualités hygiéniques. On la mange rôtie comme nous le cochon de lait. On préfère l'agouti des bords de la mer à celui de l'intérieur des terres.

C. Akuschy, L., Akouchi. Analogue au précédent, mais un peu moins estimé à Cayenne, où il est commun.

C. Capybara, L., Cabiai. C'est le plus grand des rongeurs. A l'état sauvage, cet amphibie, qui se nourrit probablement en partie de matières animales, a la saveur d'un mauvais poisson, surtout dans les parties postérieures de son corps; mais, élevé en domesticité, et nourri de substances végétales, la chair en est blanche et très-agréable; aussi est-il fort usité dans les colonies.

C. Cobaya, L., Cochon d'Inde. Beaucoup plus petit que les précédens; il ne paraît pas être usité comme aliment. On l'élève chez nous dans les maisons, comme propre, dit-on, par son odeur, à chasser les rats.

C. Paca, L., Paca. On en dit la chair fort agréable.

CAVIAIRE. Ancien nom du *Caviar*, qu'on nomme aussi *Cavial* et *Caviat*.

CAVIAR, *Caviare*, *Caviarum*. Espèce de pâte alimentaire ou d'assaisonnement, formée d'œufs d'esturgeons pétris avec du sel (V. *Acipenser*, I, 54), très-recherchée dans le nord, usitée en Turquie, en Allemagne, en Italie, et qui jadis l'a été dans le midi et même dans l'intérieur de la France. C'est la nourriture presque exclusive des Grecs, pendant leurs longs carêmes. Il forme, dit M. H. Cloquet (*Faune méd.*, III, 410) une masse, le plus communément assez analogue au savon vert de Hambourg pour la couleur et pour la consistance; son odeur est pénétrante, un peu ammoniacale; sa saveur, âcre et piquante. On en prépare, en Russie surtout, d'où on en exporte de très-grandes quantités, différentes sortes et par divers procédés; on en fait même avec les œufs d'autres poissons, ceux de carpe par exemple, qui donnent un *caviar rouge*, suivant la remarque de Belon, avec ceux du sandat, du brochet, de la brème, du saumon, etc. Le caviar a été recommandé comme médicament. Papon rapporte (*Peste*, II, 125) que dans le Levant on en applique sur les bubons pestilentiels; mais c'est dans les cas d'apepsie, de dyspepsie, d'agénésie, etc., surtout chez les vieillards et dans les pays chauds, qu'on l'a particulièrement employé. Il doit sans doute au sel, dont il est imprégné, l'action éminemment stimulante dont il jouit; mais on conçoit qu'il puisse être, à raison même de son âcreté, bien plus souvent nuisible qu'utile. Il paraît notamment contribuer à la fréquence des maladies cutanées et du scorbut, chez les habitans des bords de la Baltique, et, comme toutes les salaisons, il ne peut qu'être contraire aux individus dont l'estomac est irritable, dont la constitution est sèche, qui sont disposés aux maladies inflammatoires, aux névroses, ou affectés de maladies organiques.

CAVOLI, CAVOLO. Noms italiens du chou, *Brassica oleracea*, L.

CAVRITTA. Nom portugais du *Capraria biflora*, L.

Cawerirky. Stedman désigne sous ce nom une espèce de canard de Surinam, dont la chair est fort délicate (*Ann. des Sc. nat.*).

Caxis. Espèce de poisson. V. *Sparus Caxis*, Schneider.

Cay (Ce mot veut dire plante dans la langue chinoise et ses dérivés).

— bai, *Euphoria Litchi*, Comm.
— bap, *Zea Mais*, L.
— bau, *Cucurbita lagenaria*, L.
— binceba, *Pyrus Malus*, L.
— bode, *Ficus religiosa*, L.
— bon hon, *Sapindus Saponaria*, L.
— boung, *Basella nigra*, L., et *Gossypium herbaceum*, L.
— — nap, *Phyllanthus Emblica*, L.
— buong, *Erythrina Corallodendron*, L.
— chiala, *Hibiscus esculentus*, L.
— calava, *Panax fruticosus*, L.
— cam, *Citrus Aurantium*, L.
— cang, *Citrus medica*, L.
— caphé, *Coffæa arabica*, L.
— chode, *Phyllanthus Niruri*, L.
— dao annam, *Eugenia Jambos*, L.
— — nhen, *Amygdalus persica*, L.
— deh gai, *Castanea vesca*, Gært.
— dua, *Cocos nucifera*, L.
— dudu, *Carica Papaya*, L.
— — deal, *Ricinus communis*, L.
— duoi-chon, *Adianthum Capillus Veneris*, L.
— en chi, *Strychnos Nux vomica*, L.
— gung, *Amomum Zingiber*, L.
— hachdeo, *Juglans regia*, L.
— hang, *Allium Cepa*, L.
— hanng, *Diospyros Kaki*, L.
— khe, *Averrhoa Carambola*, L.
— khoai ca, *Aristolochia indica*, L.
— mach maoc, *Holcus saccharatus*, L.
— mangtang, *Piper Cubeba*, L. F.
— me, *Sesamum orientale*, L., ou, suivant d'autres, *Tamarindus indica*, L.
— moc hoa do, *Nerium antidysentericum*, L.
— mocua, *Terminalia Catappa*, L.
— moi, *Prunus domestica*, L.
— mon, *Arum esculentum*, L.
— mun, *Calophyllum Inophyllum*, L.
— muong tay nhuom, *Lawsonia inermis*, L.
— nen, *Allium ascalonicum*, L.
— nha dam, *Aloe vulgaris*, L.
— nho tan, *Vitis vinifera*, L.
— oi, *Psidium pyriferum*, L.
— que, *Laurus Cinnamomum*, L.
— rieng, *Maranta Galanga*, L.
— ro tan, *Brassica oleracea*, L.
— rum, *Carthamus tinctorius*, L.

— SEN, *Nelumbium speciosum*, W.
— SUNG, *Ficus Sycomorus*, L.
— TAM PHOUNG, *Cardiospermum Halicacabum*, L.
— TANH YEN, *Citrus medica*, L.
— THACH LUU, *Punica Granatum*, L.
— THUONG TAU, *Pinus Abies*, L.
— TLAM, *Melaleuca Leucodendron*, L.
— TOI, *Allium sativum*, L.
— VANG DEE, *Laurus Sassafras*, L.
— — NEUA, *Cambogia Gutta*, L.
— XOAI, *Mangifera indica*, L.

CATAUNAMATA. Nom malabare du *Datura Tatula*, L.

CAYENNE. Ile de l'Amérique, dans la Guyane française. A 3/4 de lieues de la capitale du même nom, se trouve la *Fontaine de Baduel*, dont l'eau ferrugineuse, et d'ailleurs fort bonne comme boisson habituelle, est particulièrement usitée des habitans dans les cas de digestions lentes et laborieuses, ou dans les longues convalescences des maladies.

CAYEU. Un des noms de la moule, *Mytilus edulis*, L.

CAYHUYNHDAN. Nom cochinchinois du *Santal blanc*.

CAYMAN, Caïman, *Caymanes*. Nom de plusieurs espèces de Crocodiles d'Amérique, fort redoutables, dont les nègres mangent la chair et les œufs. Lémery dit qu'on trouve dans leur estomac un amas de gravier et de petites pierres de rivière, employées en amulettes sur les tempes contre la fièvre quarte.

CAYOLOCKA. Sorte de bois de santal noir, pesant, aromatique, qui croît à Siao, l'une des Philippines, et qui sert à la teinture et dans les parfums (*Trans. phil. abrég.*, I, 137).

CAZABI. Un des noms de la *Cassave*.

CAZAMAROUCHA. Nom péruvien du *Xanthium catharticum*, Kunth.

CAZOU. Nom d'un fruit de la côte d'Afrique, dont les semences sont comestibles, et qui paraît être un cacaoyer (*Theobroma*).

CEANOTHUS. Genre de plantes de la famille des Nerpruns, de la pentandrie monogynie. La racine du *C. americanus*, L., est employée aux États-Unis en décoction contre la gonorrhée, qu'elle arrête en deux ou trois jours, sans inconvénient, d'après Ferrein; elle guérit aussi en moins de quinze jours les maladies vénériennes les plus invétérées. La dose est de deux gros pour une chopine d'eau (*Mat. méd.*, III, 338). Adanson dit avoir aussi employé avec succès cet arbrisseau de l'Amérique septentrionale dans ces affections. Si ces assertions étaient exactes, nous aurions dans ce végétal, qui croît très-bien dans nos jardins, une ressource assurée pour traiter la syphilis sans mercure. Le *C. cœruleus*, Lag., passe au Mexique pour un bon fébrifuge. On peut également le cultiver en pleine terre chez

nous (De Candolle, *Essai*, etc., 122). Le *C. bengalensis*, DC. (*C. decolor*, Delile), est employé contre la dysenterie au Sénégal.

Le *Ceanothus* de Théophraste était le *Serratula* (Carduus) *arvensis*, L.

CEASTER-ÆSC. Nom anglais de l'*Helleborus fœtidus*, L.

CEBA. Nom languedocien de l'ognon, *Allium Cepa*, L.

CEBADA. Un des noms espagnols de l'orge, *Hordeum sativum*, Pers.

CÉBADILLE. Synonyme de cévadille, *Veratrum Sabadilla*, Retz.

CEBADILLIUM. Nom donné par Meissner à la *Vératrine* (V. ce mot).

CEBAR. Un des noms arabes de l'*Aloès*.

CEBATHA. Nom arabe du *Menispermum edule*, Vahl.

CEBIPIRA. Grand arbre du Brésil, de la famille des Malpighiacées? dont l'écorce amère sert à préparer des bains, usités dans les maladies de la peau (Pison, *Bras.*, 78).

CEBOLA. Nom portugais de l'ognon, *Allium Cepa*, L.

— ALBARRA. Un des noms portugais du *Scilla maritima*, L.

CEBOLETTA. Un des noms espagnols de la vanille, *Epidendrum Vanilla*, L. V. *Vanilla*.

CEBOLINHA. Un des noms portugais de la ciboule, *Allium fistulosum*, L.

CEBOLLA. Nom espagnol de l'ognon, *Allium Cepa*, L.

— ALBARRANA. Nom espagnol de la scille, *Scilla maritima*, L.

CEBOLLINO. Un des noms espagnols de la ciboule, *Allium fistulosum*, L.

CEBULA. Nom polonais de l'ognon, *Allium Cepa*, L.

CECI. Nom italien du pois chiche, *Cicer arietinum*, L.

CECROPIA. Ce genre, de la famille des Urticées, de la dioécie diandrie, ne renfermait pour Linné qu'une seule espèce, le *C. peltata*, dont Willdenow en a fait trois. La première, le *C. palmata*, W., est l'*Ambaitinga* de Pison; la seconde, le *C. peltata*, W., est l'*Ambaiba* du même auteur, appelé bois trompette, parce que ses tiges sont creuses entre les nœuds (ce qui a lieu du reste pour les autres espèces). Elle donne du caoutchouc, et M. Ricord Madianna dit qu'aux Antilles l'infusion de ses feuilles et de ses bourgeons est usitée contre l'empoisonnement produit par le *Passiflora quadrangularis*, L. (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, IV, 173). Pison ajoute qu'on exprime le suc de ses bourgeons, et qu'on l'emploie comme astringent pour modifier les ulcères, ainsi que pour modérer les règles et les flux trop abondans (*Bras.*, 72).

CEDAR-TREE. Nom anglais du *Cedrela odorata*, L.

CEDRELATE. Arbre dont les anciens tiraient le *Cedria*, d'après Pline. C'est le *Pinus Cedrus*, L.; *Abies Cedrus*, Lam. (V. I, 4).

CEDNON. Un des noms grecs de la truffe, *Tuber cibarium*, Sibth.

CEDRAT. Variété de citron, *Citrus medica*, Risso. Voy. *Citrus*.

CÈDRE, CÈDRE DU LIBAN, *Abies Cedrus*, Lam.; *Pinus Cedrus*, L. (Voy. I, 4).

— ACAJOU, *Cedrela odorata*, L.

— DES ANTILLES. Nom qu'on donne par fois à l'acajou à meuble, *Swietenia Mahagony*, L.

— BLANC, *Amyris altissima*, W.; (*Icica altissima*, Aubl., Arbre de la Guiane I, 274).

Cèdre d'Espagne, *Juniperus thurifera*, L.
— du Liban. V. *Cèdre.*
— de la Martinique, *Cedrela odorata*, L.
— de la Nouvelle-Hollande, *Callitris spiralis*, R. B.?
— rouge, *Pinus cupressoides*, Molina. Grand arbre du Chili.
— — de Virginie, *Juniperus virginiana*, L.
— de Sibérie, *Pinus Cembra*, L.? Haller prétend que c'est une espèce différente de celle des Alpes.
— thurifère, *Cupressus thurifera*, H. et B. Arbre du Mexique.
— de Virginie, *Juniperus virginiana*, L.
Cedrel. Nom du *Cedrela odorata*, L.

CEDRELA. Genre de plantes de la famille des Méliacées, de la pentandrie monogynie.

C. febrifuga, Blume; *C. Toona*, Roxb. Arbre de la côte de Coromandel et de Java, dont le bois est coloré en rouge-brun, et présente de l'analogie avec le bois d'acajou. Les habitans en emploient l'écorce comme fébrifuge; elle est en morceaux roulés, longs de cinq pouces, larges d'un, épaisse de deux lignes; elle est le plus ordinairement rugueuse en dehors, rouge foncé, très-fibreuse, peu odorante, peu amère, mais fortement astringente. Née d'Esembeck l'a figuré dans ses *Archives des Apothicaires* (en allemand), et a présenté un Mémoire à son sujet à l'Académie royale de médecine. Ses propriétés médicinales paraissent être les mêmes que celles du quinquina, d'après Blume, qui a décrit cette plante, appelée *Suren* par les Javanais, dans les *Mémoires de la Société de Batavia*, et qui l'a employée avec succès dans les fièvres rémittentes et même pernicieuses, et comme tonique dans les fièvres continues, entr'autres dans une épidémie fébrile de cette île, où 24,000 personnes périrent. On l'administre à la dose d'une demi-once par jour, en poudre grossière, en décoction dans deux livres d'eau, et l'on en continue l'emploi encore quelque temps après que la fièvre est passée, comme on le fait pour le quinquina. On y joint par fois l'écorce d'*Alyxia Reinwardtii* (I, 212). D'autres fois c'est la poudre amère des semences du *Guilandina Bonducella*, L., qu'on y ajoute. On en prépare, dans l'Inde, un extrait que l'on emploie de préférence.

Cette écorce, en grande réputation parmi les médecins hindous, surtout dans les lieux humides, marécageux, pourrait être utile en Europe, quoique pourtant le quinquina, et surtout ses sels alcalins, paraissent lui être supérieurs de tout point. L'analyse chimique y a démontré des principes astringens résineux et gommeux, de l'inuline, de la résine et de la gomme (*Journ. de pharm.*, XI, 475 et 519). Il serait possible que le *Cedrela febrifuga* de Blume fût la même plante que le *Swietenia febrifuga* de Roxburg?

C. odorata, L., Cailcedra, Cèdre de la Barbade. Son bois est employé en ébénisterie; lorsqu'on le râcle, il offre une odeur nauséabonde; il en découle une résine qui le défend de l'eau et des insectes. C'est l'acajou à planche, usité aux Antilles pour meubles, etc.

C. Rosmarinus, Lour. (*Itea rosmarinifolia*, Poir.). Ses fleurs sont très-odorantes; on en retire une huile essentielle très-parfumée, analogue à celle de lavande; elles sont céphaliques, nervines, désobstruantes, diurétiques, et employées contre le catarrhe et les douleurs de rhumatisme (Loureiro, *Flor. cochin.*, 199).

CEDRIA. Substance qu'on obtenait de la térébenthine du cèdre, *Abies Cedrus*, Lam. Il paraît, d'après ce qu'en dit Pline, que c'était l'espèce de poix qui coule lorsqu'on brûle le bois du cèdre, ou de tout autre arbre de même nature. On s'en servait pour l'embaumement des corps, et les anciens lui attribuaient la propriété d'empêcher la putréfaction de ceux qui en étaient enduits. Cependant il ne paraît pas que les momies égyptiennes en contiennent, et c'est plutôt avec des aromates et du natron qu'on les préparait qu'avec la résine du cèdre, dont il eût fallu d'ailleurs une quantité hors de proportion avec le petit nombre de ces arbres existant en Syrie et autres pays situés aux confins de l'Egypte, ce qui faisait que le bois de ce végétal était toujours cher et précieux. Il paraît, au reste, qu'il y avait plusieurs sortes de *Cedria* ou *Cedrinus*, ce que nous voyons aussi pour les produits de nos pins. On lui attribuait des vertus nombreuses, dont on peut voir le détail dans Dioscoride (*lib.* I, *c.* LXXXIX) et dans son commentateur Matthiole, aujourd'hui inutiles à rapporter, puisque, outre le peu de croyance qu'elles méritent, le *Cedria* ne nous est plus connu, et qu'il ne peut posséder, au demeurant, que celles de nos térébenthines avec lesquelles il doit avoir une identité parfaite (Voyez le *Dict. de méd.* de James, III, 238).

CEDRIDES. Nom que portent les baies du Cade, *Juniperus Oxycedrus*, L.

CEDRINUM. On appelle dans l'ancien Codex *Cedrinum oleum*, l'huile de cédrat, *Cedrinum lignum*, le bois de cèdre.

CEDRINUS. V. *Cedria*.

CEDRO. Nom espagnol du cèdre, *Abies Cedrus*, Lam.

— LIMONE. Nom italien du citronnier, *Citrus medica*, L.

CÉDROÉLÉON. Huile (essentielle) que les anciens tiraient de l'arbre qui donnait le cedria, *Abies Cedrus*, Lam.

CEDRONELLA. Un des anciens noms de la mélisse, *Melissa officinalis*, L.

CEDROS. Nom du cèdre, *Abies Cedrus*, Lam., dans Théophraste.

CEDROSTIS. Nom de la bryone, *Bryonia dioica*, L., dans Dioscoride.

CEDRUS BACCIFERUS, off. Nom de l'oxycèdre, *Juniperus Oxycedrus*, L.

CEFALA DIANA, en Sicile (Eaux min. de). M. A. Furitano (*Analisi delle acque termali di Cefala Diana*, etc., Palerme, 1825, in-8°)

a trouvé dans dix livres de cette eau, dont la température est de 31° R. : Acide carbonique libre, 13,78 grains; carb. de chaux, 10; c. de magnésie, 3; sulfate de chaux, 2; substance résineuse, 0,05; muriate de soude, 5; total, 25 grains.

CEFALIO, CEFILIO. Noms italiens du *Chamærops humilis*, L.

CEGUDA. Un des noms espagnols de la ciguë, *Conium maculatum*, L.

CEIBA. Nom américain du fromager, *Bombax Ceiba*, L.

CEINTURE. Espèce de poisson du genre Trichiure, dont la chair est estimée comme aliment.

CEINTURE DE LA SAINT-JEAN. Un des noms de l'armoise, *Artemisia vulgaris*, L.

CEIRCH. Un des noms de l'avoine, *Avena sativa*, L., en Angleterre.

CEIXUPEIRA. Rai appelle ainsi un poisson des mers du Brésil, qui est bon à manger (*Dict. des Sc. nat.*).

CELANDINE. Un des noms anglais de la chélidoine, *Chelidonium majus*, L.

CELASTRUS. Genre de plantes de la famille des Nerpruns, de la pentandrie monogynie. Ce nom était celui du nerpruu de Théophraste. Plusieurs espèces de ce genre, qui en a un assez grand nombre, sont citées comme ayant quelques propriétés médicinales et économiques, mais elles sont vaguement iudiquées. Ainsi, on dit, dans la *Matière médicale* de Ferrein, que les nègres du Sénégal emploient la poudre des racines d'un *Celastrus* pour guérir les gonorrhées, qu'elle arrête en huit jours et souvent au bout de trois. Cet auteur ajoute qu'à l'Ile-de-Frauce il y en a une autre espèce, appelée *Bois de merle*, qui a la même propriété. On lit, dans le *Bull. des Sc. méd.* de Férussac (IV, 377), que le *Celastrus ceriferus* (il n'y a pas de plante de ce nom décrite) donne à la Chine une sorte de laque, qui y est appelée *Pè-là*, avec laquelle on fait *des bougies*. Forskal mentionne, sous le nom de *Catha edulis* et *C. spinosa*, deux espèces de *Celastrus* (*C. edulis* et *C. parviflora*, Valh), dont le premier est comestible et le second procure une insomnie plus forte que celle produite par le café. Feuillée assure qu'au Chili on emploie avec succès la décoction du *C. Maytenus*, W. (*Maytenus Boaria*, Molina.) contre l'enflure produite par l'ombre vénéneuse du *Lithi* (*Plant. méd.*, III, 41). Enfin, on rapporte qu'il y a dans l'Inde un *Celastrus* qui produit une sorte de manne due à la piqûre d'un insecte nommé *Kermès mannifer* (*Ann. des Sc. nat.*, XII, 74).

CELAURITIS. Ancien nom de la litharge d'or. V. *Plomb* (oxyde de).

CELE. Nom arabe de la poirée, *Beta vulgaris*, L. (I, 581).

CÉLERI. Nom italien francisé de l'*Apium graveolens*, L., cultivé (I, 365).

CÉLERIN. Nom donné par les pêcheurs aux plus grosses sardines ou à un poisson très-voisin. C'est aussi, dans les Alpes françaises, celui d'un poisson, de la famille des Cyprins probablement.

Celery-leaved. Nom anglais du *Ranunculus sceleratus*, L.

Celi, Keli. Noms hindous du bananier, *Musa paradisiaca*, L.

Celia. On trouve dans la Bibliothèque botanique, que M. De Candolle a placée à la tête de son *Regni veget. syst.*, tome Ier, un ouvrage de Kirchmayer (G. C.), intitulé : *Diss. de veterum celiâ et zytho*, Wittebergæ, 1695. Nous n'avons pu reconnaître quelle est cette matière, probablement végétale.

Celidonia, Celidonia maggiore, Celidonia mayor, Celidonia. Noms portugais, italien, espagnol et bohême de l'éclaire, *Chelidonium majus*, L.

Celine. Un des noms de la mélisse, *Melissa officinalis*, L.

Cellender, Cellendre. Noms anglais de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.

Celosia. Le *C. paniculata*, L., qui est un *Lestiboudesia*, est conseillé aux Antilles comme astringent dans les dysenteries non inflammatoires (*Flore méd. des Antilles*, IV, 94).

CELTIS. Genre de plantes de la famille des Amentacées, de la polygamie monoécie. Le *Celtis australis*, L., a ses feuilles réputées astringentes; il croît dans nos bois. Le *C. occidentalis*, L., est employé, aux Antilles, d'après M. Descourtilz, comme fébrifuge, à cause de son amertume ; on l'y nomme *Bois ramon ;* il est vrai qu'il donne pour synonyme à cet arbrisseau le *Trophis americana*, L., végétal fort différent, de la famille des Urticées (*Flore méd.*, I, 90). Le *C. Tournefortii*, Lam., est un des lotos de Pline, d'après M. Desfontaines, mais non celui dont les Lotophages mangeaient le fruit, qui est un *Zizyphus*. V. *Lotos*.

Celyn. Nom gallois du houx, *Ilex Aquifolium*, L.

Cembra, Cembro, Cembrot. Noms du *Pinus Cembra*, L.

Cemeul. Nom arabe du *Nard*.

Cemeleg, Cemeles. Noms anciens de l'*Helleborus niger*, L.

Cemerice bila. Un des noms bohêmes du *Veratrum album*, L.

Cemos. Nom du lierre, *Hedera Helix*, L., dans quelques auteurs. On ne sait quelle est la plante à laquelle Pline donne ce nom.

Cempoal-xochilt. Nom mexicain de l'œillet d'Inde, *Tagetes erecta*, L.

Cenau. Nom du sebestier, *Cordia Sebestena*, L., à Banda.

Cenchramus. Ancien nom de l'ortolan, *Emberiza hortulana*, L.

Cenchrias. Aetius et Paul Eginète parlent, sous ce nom, d'un serpent dont la morsure passait pour fort dangereuse (V. le *Dict. de James*, III, 247).

Cenchrio. Un des noms de l'*Acontias*, L. V. ce mot.

Cenchrites. Espèce d'*Ammonite*. V. ce mot.

Cenchron, Cenchros. Noms grecs du millet, *Panicum miliaceum*, L.

Cendre, *Cinis*. Résidu de la combustion du bois, et en général des corps organisés. La composition en est très-variable ; celle des plantes marines renferme beaucoup de sous-carbonate de soude et de l'iode; celle du bois contient du sous-carbonate de potasse, ce qui la fait

employer quelquefois comme moyen dérivatif, dans des pédiluves chauds, où l'on en délaye quelques pelletées, et explique la propriété dépilatoire que lui ont reconnue les Baschkirs, appliquée bien chaude (*Découverte des Russes*, IV, 430). On trouve dans la *Bibl. de Planque* (XXIX, 666, éd. in-12), l'exemple d'une asphyxiée rappelée à la vie par l'application sur tout le corps de cendres lavées. Les cendres de divers animaux, telles que celles de la taupe, du hérisson, du lièvre, etc., ont aussi été employées jadis en médecine, comme il est dit à leurs articles respectifs. Enfin divers oxydes, souvent impurs, ont aussi reçu le nom de *Cendres*; la *cendre d'étain* est le protoxyde de ce métal, la *cendre d'antimoine*, un mélange d'oxyde et de sulfure (I, 344), etc.

Cendres gravelées. Produit de l'incinération de la lie de vin ou du tartre brut; c'est du sous-carbonate de potasse mêlé à quelques sels et oxydes métalliques et à du charbon; on l'employait jadis comme épilatoire, et aussi à l'intérieur à la dose de 6 à 20 grains, comme le sous-carbonate de potasse même.

Cenis (Mont). V. *Creuzot* (Eau min. du).

Cenoira. Nom portugais de la carotte, *Daucus Carota*, L.

Cenomyce. Genre de la famille des Lichens, dont l'une des espèces, le *C. pyxidata*, Achar. (*Lichen pyxidatus*, L.), a été vantée contre la toux et autres affections catarrhales. V. *Lichen*.

Cenotiques, *Cenotica*, de κενόω, j'évacue. Nom sous lequel on désignait les purgatifs les plus actifs. V. *Drastiques*.

Centaure minéral. Cardiluccius nommait ainsi le soufre doré d'antimoine (I, 348).

Centaurea. Nom espagnol et italien du *Centaurea Centaurium*, L.

CENTAUREA. Genre de plantes de la famille des Carduacées, de la syngénésie polygamie frustranée. C'est du centaure Chiron que dérive son nom, auquel est aussi dédiée la plante appelée *Petite centaurée*, *Chironia Centaurium*, L.

C. Behen, L., Behen blanc. V. *Behen*, I, 568.

C. benedicta, L., Chardon béni. Cette plante annuelle, ainsi nommée des grandes vertus qu'on lui attribuait, croît dans le midi de la France et de l'Europe; sa tige herbacée, dont les Arabes mangent les jeunes pousses, et qu'ils mêlent dans leurs alimens (Forskal), a des feuilles semi-embrassantes, denticulées, épineuses, allongées, recouvertes de poils, ainsi que toute la plante; les fleurs sont jaunes, solitaires, terminales, environnées de larges bractées, et ont les folioles du calice terminées par des épines rameuses. La saveur amère de cette espèce inodore l'a fait préconiser comme fébrifuge, stomachique, fondante, vermifuge; mais c'est surtout comme sudorifique, et comme propre à chasser les venins, qu'elle a eu le plus de répu-

tation, même dans la peste, dont Pulmarius, Arnaud de Villeneuve, Simon Paulli la croyaient le plus sûr remède; ce dernier lui attribue en outre la faculté de guérir le cancer. On donne les sommités fleuries de cette plante, à la dose d'une demi-once à une once en infusion, parce qu'on a remarqué que sa décoction était lourde, et provoquait le vomissement et la purgation. L'eau distillée, qui est sans vertu, entrait autrefois dans la plupart des potions cordiales. On a employé aussi le suc de la plante fraîche, à la dose de quelques onces par jour, mais la sécheresse naturelle de cette espèce doit en rendre l'extraction difficile. M. Morin, pharmacien de Rouen, a examiné chimiquement toutes les parties du chardon béni, et il en résulte que ses feuilles contiennent une matière grasse, verte, de l'huile volatile, un principe amer particulier, du nitrate de potasse, de la gomme, du malate acide de chaux, plusieurs sels, des traces de soufre, etc. (*Journ. de chim. méd.*, III, 105).

Hortensils (P.-G.-C.). *Asylum languentium, seu carduus sanctus, vulgò benedictus, etc.* Ienæ, 1669, in-8. — Otto (G.-C.). *Diss. de carduo benedicto.* Argentorati, 1738, in-4.

C. Calcitrapa, L., Chausse-trape, Chardon étoilé. Cette plante vivace, inodore, qui borde la plupart des chemins et des fossés, chez nous, est regardée comme l'un de nos fébrifuges indigènes les plus certains; sa tige, peu élevée, très-rameuse, légèrement pubescente, a des feuilles pinnatifides, à découpures linéaires; ses fleurs sont petites, rougeâtres, à calice dont les folioles sont terminées par une longue épine, avec d'autres plus petites à la base, ce qui lui donne l'apparence d'une chausse-trape, et à leur ensemble la forme étoilée. Signalée d'une manière générale par J. Bauhin, comme fébrifuge, d'après B. Sardus, elle a été depuis employée par Tournefort, Geoffroy, Chrétien, etc. C'est à M. Clouet, qui l'essaya sur plus de 2,000 soldats de la garnison de Verdun, expérience qui fut publiée en 1787, dans le VIe volume du *Journ. de méd. militaire*, qu'on doit une opinion plus positive sur les propriétés de cette plante. M. Valentin fit connaître aussi celles qui lui étaient propres, sur la même plante employée dans les fièvres quartes rebelles, et comme diaphorétique (*Nouv. Journ. de méd.*, III, 1819), à l'occasion d'un travail étendu de M. Laudo, médecin génois, publié dans le même journal (1818, p. 195).

On emploie toutes les parties de la chausse-trape. Linné vante sa racine; Valentin s'est servi des feuilles, des involucres et des fleurs: ce sont surtout celles-ci que l'on prescrit. M. Laudo prescrit d'en faire bouillir deux poignées dans trois livres de vin blanc, d'en donner 6 à 8 onces avant l'accès, et par cuillerée pendant l'accès. Buchner regarde l'infusion des fleurs comme un des meilleurs succédanés du

quinquina. On peut donner, soit les fleurs en poudre, à la dose de 1 à 2 gros par jour, soit un gros ou deux de leur extrait, soit enfin 4 à 5 onces de suc (dont au reste elles nous paraissent être bien dépourvues). Desbois de Rochefort assure que la chausse-trape faisait la base du remède de Baville, employé contre les graviers et autres maladies des reins (*Mat. méd.*, I, 447). Les fleurs de ce chardon ont été indiquées comme toniques par Buchner. Les semences passent pour un puissant diurétique, à la dose seulement d'un gros.

Les fleurs du *C. Calcitrapa* ont été analysées par M. Peschier (*Bull. de pharm.*, I, 193), et par M. Petit (*Journ. de pharm.*, VIII, 440); suivant eux, elles recèlent un principe amer résiniforme, dans lequel résident leurs propriétés.

Buchoz. Traité de la chausse-trape.

C. Centaurium, L., Grande centaurée. Il est fort incertain si cette plante des montagnes de l'Italie, etc., a jamais été employée en médecine, bien que quelques auteurs, qui la nomment *Centaurium major*, semblent l'indiquer; mais il y a lieu de croire qu'ils ont eu en vue la gentiane, *Gentiana lutea*, L. Ferrein dit pourtant qu'elle entrait dans la poudre du prince de La Mirandole (*Mat. méd.*, III, 397).

Hill (J.). *Centaury the great, stomachicits preference, etc.* London, 1765, in-8.

C. Cyanus, L., Bleuet, Casse-Lunette. Cette plante annuelle, qui montre ses jolies fleurs d'un bleu céleste, dans toutes nos moissons, vers le milieu de juin, a depuis long-temps la réputation d'être un très-bon anti-ophthalmique. Cependant le *Cyanus* des anciens ne saurait être le nôtre, attendu qu'il ne croît pas dans les pays chauds, qu'il est déjà fort rare en Provence, et ne se voit pas du tout en Barbarie et en Egypte : le nôtre se reconnaît à ses tiges velues, rameuses; à ses feuilles alternes, linéaires, cotonneuses; à ses fleurs terminales, dont le calice commun a des folioles ciliées sans épine; sa saveur est presque nulle, ainsi que son odeur, ce qui donne lieu de craindre qu'il n'en soit de même de ses propriétés, malgré son antique renommée. On conseille son eau distillée dans les maladies des yeux, les inflammations des paupières. On trouve dans le tome IX des Commentaires d'Edimbourg, l'observation d'une nyctalopie guérie par l'infusion des fleurs de bleuet. La poudre de ces fleurs à la dose d'un gros, dit-on, guérit la jaunisse. Suivant la *Matière médicale extraite des meilleurs auteurs*, un demi-gros de la graine, qui est amère, purge assez bien, fait qu'il serait utile de vérifier, attendu son abondance, et la facilité qu'il y aurait de se la procurer. Goëtz l'a vantée dans les convulsions, mais Boëhmer dit que c'est à tort. On peut tirer une couleur bleue de ses fleurs.

Boëhmer (G.-R.). *Prolusio quò cyani segetum nuper expertæ vires laudantur.* Wittembergæ, 1787, in 4.

C. Jacea, L. Nous ne mentionnons cette espèce de nos prairies, que pour dire qu'il ne faut pas la confondre avec la pensée sauvage, *Viola arvensis*, Murr., qui porte aussi le nom de jacée, et qu'elle n'est pas usitée.

C. moschata, L., Ambrette. Il ne faut pas non plus confondre cette plante à fleur blanche ou rose, que l'on cultive dans quelques jardins, à cause de l'odeur un peu musquée de ses fleurs, avec l'ambrette, semences de l'*Hibiscus Abelmoschus*, L. (Voyez I, 227).

C. Rhapontica, L. Cette plante est naturelle à la Sibérie, et n'a jamais été employée en médecine chez nous où même elle est inconnue. Il paraît cependant que dans son pays natal on se sert de ses racines aromatiques contre le scorbut, d'après Pallas (*Voyage*, II, 470). La ressemblance des noms a fait par fois confondre cette espèce de centaurée avec le vrai rhapontic, *Rheum Rhaponticum*, L.; c'est une erreur que Sprengel paraît avoir commise, quant aux propriétés prêtées à cette plante par Dioscoride (*lib.* III, *c.* XLVII), et que lui reproche Paulet (*Journ. gén. de méd.*, LII, 429), qui en commet lui-même une autre, en confondant de son côté le vrai rhapontic, *Rheum Rhaponticum*, L., avec le rhapontic de montagne, *Rumex alpinus*, L., qui croît chez nous, tandis que l'autre ne vient qu'en Chine, en Russie, etc., enfin, au-delà du Pont, *Rhá ponticum*, comme l'indique son nom.

CENTAUREA MENOR. Nom espagnol et portugais de la petite centaurée, *Chironia Centaurium*, Sm.

— MINERALIS. Un des anciens noms du *Nitrate d'argent* cristallisé (I, 399).

— MINORE. Nom italien de la petite centaurée, *Chironia Centaurium*, Sm.

CENTAURÉE BLANCHE, *Laserpitium latifolium*, L.

— BLEUE, *Scutellaria galericulata*, L.

— JAUNE, *Chlora perfoliata*, L.

— PETITE, *Chironia Centaurium*, Smith.

CENTAURION. Nom de la petite centaurée, *Chironia centaurium*, Smith, dans Hippocrate.

CENTAURIUM MAJUS, off. Nom du *Centaurea Centaurium*, L.

— MINUS, off. Nom de la petite centaurée, *Chironia Centaurium*, Sm.

CENTAUROÏDES. On trouve la gratiole, *Gratiola officinalis*, L., désignée dans quelques ouvrages sous ce nom.

CENTELLA. Monard donne ce nom (*Drogues*, 159) à une herbe corrosive, du Chili? qui guérit les humeurs froides, étant broyée et appliquée dessus.

CENTENO, CENTEIO. Noms espagnols du seigle, *Secale cereale*, L.

CENTEÁIA. Nom de l'*Hypericum Androsæmum*, L., dans Théophraste.

CENTIFOLIENRÖSE. Nom allemand de la rose à cent feuilles, *Rosa centifolia*, L.

CENTIMORBIA. Un des anciens noms de la nummulaire, *Lysimachia Nummularia*, L.; venant sans doute de ses propriétés prétendues.

CENTINERVIA. Un des noms du plantain, *Plantago major*, L., dans les anciens auteurs.

Centinode, de *Centum nodi*. Un des noms du *Polygonum aviculare*, L., du grand nombre de nœuds de sa tige rampante.

Centipeda. Nom donné quelquefois jadis aux cloportes, *Oniscus Asellus*, L.

Centogameo. Un des noms italiens des cloportes, *Oniscus Asellus*, L.

Centone, Centonice. Noms italiens de la morgeline, *Alsine media*, L.

Centonia. Nom de la santoline, *Santolina Chamæcyparissus*, L., dans quelques auteurs.

Centopea. Nom portugais des cloportes, *Oniscus Asellus*, L.

Centory. Nom du *Chironia angularis*, L., aux Etats-Unis.

Centrine. Espèce de poisson de mer. V. *Squalus Centrina*, L.

CENTRISCUS. Genre de poissons de la famille des Aphyostomes de M. Duméril, auquel appartient la bécasse de mer (*C. Scolopax*, L.), qui habite la Méditerranée, et dont la chair, usitée quelquefois en Italie, passe pour fort délicate. Gesner croit que c'est le *Serra* de Pline.

Centromyrini. Nom du *Ruscus aculeatus*, L., dans Théophraste.

CENTRONOTUS. Genre de poissons de médiocre grosseur, de la famille des Atractosomes. Le Pilote, *C. ductor*, Lacép. (*Gasterosteus ductor*, L.), vit dans toutes les mers et suit ordinairement les vaisseaux et les requins. La chair en est très-bonne. Le Nègre, *C. niger*, Lacép., habite dans l'Océan atlantique. Sa chair est blanche, grasse, ferme et très-estimée; on la prépare pour l'envoyer au loin. Le Glaycos enfin, *C. Glaycos*, Lacép., qui se trouve dans la Méditerranée, a aussi la chair ferme, tendre et d'un bon goût.

CENTROPOMUS. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des Perches, dont une espèce, peu connue, le *C. Ambassis*, Lacép., des lacs et des étangs de l'île de Bourbon, est préparé par les habitans à la manière des anchois, et employé aux mêmes usages. V. pour les autres espèces le genre *Perca*.

Centulum. Un des anciens noms de l'*Athanasia maritima*, L. (I, 481).

Centum capita. Un des anciens noms du panicaut, *Eryngium campestre*, L., du grand nombre de ses têtes de fleurs.

Centum cellis. C'est, selon les notes de Rhodius sur Scribonius, la ville appelée maintenant Civita Vecchia, fameuse jadis par ses eaux ferrugineuses.

Centurzye mnieysza. Un des noms polonais de la *Petite Centaurée*.

Cep, Cepe, Ceps. Noms du *Boletus edulis*, Bull., dans le midi, provenant de la forme tubéreuse de son pied avant le développement de ce champignon.

Cepa. Nom latin de l'oignon, *Allium Cepa*, L.

Cepæa. Dioscoride parle sous ce nom (*lib.* III, *c.* cl) d'une plante semblable au pourpier, qu'on donnait dans les difficultés d'uriner. Linné a cru y reconnaître un *Sedum*, qui croît dans nos environs, qu'il désigne sous le nom de *S. Cepæa*, L.

CEPHÆLIS. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, de la pentandrie monogynie, dont une des espèces, le *C. emetica*, Pers.

(*C. Ipecacuanha*, Rich.), donne l'ipécacuanha le plus usité, ou officinal. V. *Ipécacuanha*.

CEPHALANTHUS. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, de la tétrandrie monogynie. Le *C. occidentalis*, L, nommé bois-bouton aux Antilles, est usité dans ce pays contre les maladies de la peau (d'où lui vient son nom) et dans les affections vénériennes.

Céphalartiques, de κεφαλή, tête, et de αρτίζω, je rends sain. Nom donné aux purgatifs propres à dissiper les sérosités de la tête, suivant le langage des praticiens; tel était l'agaric purgatif, *Boletus Laricis*, L.

CÉPHALIQUES. Nom que l'on donne aux médicamens qui agissent sur le cerveau, de κεφαλη, tête. D'après cette étymologie, on devrait appeler ainsi tous les remèdes qu'on donne pour guérir les maladies de cette cavité, depuis la migraine jusqu'à la méningite; mais on a senti que cette extension serait trop vague, puisque la plupart de ces maladies ne diffèrent pas par leur nature et leur traitement de celles des autres parties du corps, et que l'on traite l'inflammation du cerveau comme celle du poumon, etc. Il faut donc restreindre, et les praticiens l'ont tacitement reconnu, le nom de céphaliques aux moyens qui agissent sur l'organe de la pensée, en tant que foyer de l'innervation, qui fortifient cet organe, et donnent, comme on dit, plus de *nerf* à nos déterminations, à notre volonté abattue ou languissante.

Ces remèdes ou moyens se distinguent de tous les autres par plusieurs caractères. Ils n'agissent tous qu'au moyen de l'olfaction, par conséquent ne portent leur action que sur et par la membrane pituitaire, et doivent être tous odorans. Ils constituent une véritable médecine des odeurs, une médecine toute gazeuse, ou même moins consistante encore, puisque les molécules corpusculaires odorantes sont invisibles, impondérables, etc. Elles agissent au plus près de l'organe affecté, et sont transmises par les parties qui sont le siége même du mal, les ramifications nerveuses; aussi leur effet est-il subit. Qui n'a pas senti ses idées modifiées, sa manière d'être entièrement changée, en passant dans une atmosphère embaumée, ou en recevant subitement des odeurs balsamiques? Singulier effet de notre organisation! les émanations d'un oranger, ou la boutique d'un parfumeur, peuvent suffire à nous procurer des idées plus riantes, des sensations plus agréables.

Il y a des médicamens d'une autre classe qui, pris à l'intérieur, agissent sur le cerveau, et qui ne sont pas odorans; ce sont les narcotiques. Mais leur effet a lieu d'abord sur l'estomac, et ce n'est que secondairement qu'ils portent leur action sur l'encéphale, qu'ils

troublent souvent, qu'ils dérangent, au lieu de l'action directe et du bien-être constant produit par les véritables céphaliques.

L'emploi des céphaliques, ou la médecine fragrante, n'est point assez usitée parmi nous. On ne se doute pas combien elle pourrait être puissante dans certains cas! avec quel avantage dans la tristesse, la morosité, le découragement, etc., on peut agir sur le cerveau par le moyen des odeurs! Les Orientaux sont plus avancés que nous sur ce point, et chez eux des cassolettes de parfum, brûlant aux heures de délassement, sont au nombre de leurs besoins. Nous usons bien des eaux spiritueuses, d'esprits aromatiques, d'éthers, etc., mais c'est plutôt comme objet de toilette ou de mode que comme médicament. Cependant, par l'usage qu'on en fait dans les évanouissemens, on peut juger de la puissance de leur action, qui est prompte, immédiate. Combien d'autres résultats ne pourrait-on pas obtenir si leur emploi était plus étudié, mieux appliqué! Voy. une liste de médicamens céphaliques, *Encyclop. méth.*, médecine, IV, 555.

Les émanations fétides sont usitées dans les affections nerveuses qui paraissent dépendre des grands symphatiques, tandis que les suaves conviennent mieux à celles qui dépendent du centre nerveux.

CÉPHALOPODES. Ordre de Mollusques auquel se rapportent les Sèches, les Poulpes, les Nautiles, les Argonautes, etc.

CEPHALUS. Espèce de poisson. V. *Mugil Cephalus*, L.

CEPPATELLO. Un des noms italiens du cèpe comestible, *Boletus edulis*, Bull.

CEPS. V. *Cep*, et *Boletus edulis*, Bull., I, 633.

CEPULA. Un des noms de la ciboule, *Allium fistulosum*, L. Dans Myrepsus c'est celui des myrobolans.

CERUAICA. Ce nom, en grec, indique les plantes potagères.

CER. Nom esclavon du chêne, *Quercus Cerris*, L.

CERA. Nom latin, espagnol, italien et portugais de la *Cire*.

— DE PALMA. V. *Ceroxylon*.

CÉRAÏNE. V. l'article *Cérine*.

CERAMBYX. Genre d'insectes coléoptères de la famille des Xylophages. La larve du *C. Heros*, Fabr., grand Capricorne, fort commun dans nos environs sous l'écorce des vieux chênes et des ormes, paraît être le véritable *Cossus* des anciens, rapporté à tort par Linné au *Cossus ligniperda* (*Faune méd.*, III, 333), et par Geoffroy, au *Curculio palmarum*, Fabr. (V. ce mot). C'est un de ces vers que les Romains élevaient avec de la farine et dont leurs gourmets faisaient le plus grand cas (Pline, *lib.* XVII, *c.* XXIV). En Phrygie, et dans le royaume de Pont, les voluptueux recherchaient aussi certains vers nommés xylophages.

Le *C. moschatus*, L., Capricorne vert à odeur de rose, qui vit

sur le saule, et qu'on a quelquefois employé à parfumer le tabac, a été proposé par M. Guy, en Angleterre, où les cantharides sont rares, comme propre à remplacer ces insectes; mais les essais de M. H. Cloquet ont été peu fructueux, et M. Blot (*Mém. de la Soc. linn.* du Calvados, I, 93) ne l'a trouvé qu'irritant et non vésicant. M. Farines (*Journ. de pharm.*, XII, 251) en a retiré un principe aromatique, insoluble dans l'eau, dont il a fait un alcoolat très-suave, et où il croit que peut exister un éther particulier, cet insecte étant peut-être acide; il en a préparé une liqueur que M. le docteur Masnou, de Perpignan, a trouvée utile pour exciter les forces des organes digestifs et du système nerveux, et qu'il regarde comme un puissant aphrodisiaque.

CERAMIUM. Genre de la famille des Fucacées, dont quelques espèces, filamenteuses et déliées, se trouvent dans la mousse de Corse, et en ont peut-être les propriétés vermifuges; tels sont les *C. scoparium*, Roth; *C. catenatum*, DC.; *C. gracile*, DC.; *C. incurvum*, DC.; *C. forcipatum*, DC., etc. V. *Mousse de Corse*.

Cerasa nigra, off. Fruit du *Cerasus avium*, L.

— rubra, off. Fruit du *Cerasus vulgaris*, Mill.

Cerasbole. Nom que les Grecs donnaient aux légumes qui cuisaient difficilement.

Cerascomion. Nom présumé être celui d'un *OEnanthe* dans Dioscoride.

Cérasine. Nom donné par John à l'*Adraganthine* (V. I, 82).

Cerasiola. Nom du *Tamnus communis*, L., dans quelques anciens auteurs, sans doute à cause de la forme de petite cerise de ses baies.

Cerasme, de κεράννυμι, je mêle. Mélange d'eau chaude et d'eau froide en usage chez les Grecs.

Cerasos. Nom du cerisier, *Cerasus vulgaris*, Mill., chez les Grecs.

Céraste. Nom donné par Poli à l'animal des Bucardes (V. *Cardium*). C'est aussi celui d'un reptile venimeux (V. *Vipera Cerastes*, Daud.).

CERASUS. Genre de plantes de la famille des Rosacées, section des Amygdalinées, de l'icosandrie monogynie, dont le nom vient de ce que Lucullus rapporta la principale espèce de Cérasonte, l'an de Rome 680 (Pline, *lib.* XV, *c.* xxv). Il a été détaché du genre *Prunus*, de Linné, et renferme les espèces dont les fleurs sont en ombelles et dont le fruit est un drupe à chair succulente, sucrée, entourant un noyau uni, globuleux, marqué d'un angle saillant d'un seul côté. Ce fruit est alimentaire, surtout les bonnes variétés dues à la culture. Les amandes du fruit, principalement dans les variétés sauvages, recèlent un peu d'acide prussique ou hydro-cyanique; il est très-abondant, au contraire, dans les espèces du genre *Prunus* (qu'on a distrait pour en former le genre *Padus*), dont les fleurs sont en grappes, dont le fruit forme un petit drupe non comestible et vénéneux, dont le port est tout différent, et que quelques botanistes avaient admis parmi les

Cerasus. Nous ne pouvons, avec d'autres naturalistes, laisser ensemble des plantes aussi disparates.

C. avium, Moënch; Merisier. Cette espèce croît dans nos bois comme dans ceux de l'ancienne Gaule. Son fruit est petit, ovoïde, noirâtre, sucré, son suc coloré; la peau adhère à la chair. On le cultive dans les jardins où son fruit s'améliore et est mangé par quelques personnes, surtout dans les campagnes, où on le sèche aussi pour l'hiver. Pallas dit qu'en Sibérie c'est un aliment étant pilé (*Voyage*, IV, 502). On distille le fruit fermenté de cet arbre, et on en obtient une sorte d'alcool appelé *Kirschenwasser*, (Eau-de-vie de cerise), dont celle de la forêt Noire, d'Alsace, de Suisse, est surtout usitée. En Dalmatie, on prépare avec une variété appelée *Marasque* (*Marasca*), qui paraît être celle désignée sous le nom de *Capronianá*, une sorte de *Kirschenwasser*, plus connu sous le nom de *Marasquin*, surtout lorsqu'il est sucré et aromatisé, ce qui en forme une liqueur de table fort recherchée, bien connue des gourmets sous celui de *Marasquino di Zara*. On s'est servi de l'eau distillée de noyau de merise, en potion, comme calmante, mais préparée sans casser le noyau, pour qu'elle soit moins forte (Cullen, *Mat. méd.*, II, 506). Le bois du merisier est fort employé pour faire des meubles; sa couleur pâlit avec le temps.

C. duracina, DC., Bigarreautier. Il produit des fruits cordiformes, gros, à chair ferme, cassante, sucrés, à peau adhérente; ils sont recherchés, quoiqu'on les accuse de contenir des vers, ce qui vient de ce qu'effectivement ces fruits sont assez souvent rongés intérieurement par des larves d'insectes ou dévorés au dehors par les limaces. On les confit à l'eau-de-vie comme les cerises, et au vinaigre; leur noyau est proportionnellement plus gros que dans les autres espèces, et plus dur, d'où leur vient le nom de *duracina*; leur chair est indigeste.

C. juliana, De Candolle, Guignier. Il porte des fruits subcordiformes, très-connus sous le nom de guignes, dont on mange beaucoup, surtout les enfans et le peuple, à cause de leur bas prix; leur chair est remplie d'un suc plus ou moins coloré, abondant, très-sucré, et leur peau est adhérente. Cette espèce et la précédente paraissent provenir du *C. avium*.

C. Lauro-Cerasus, Bosc., Laurier-Cerise. V. *Padus Lauro-cerasus*, Moënch.

C. Mahaleb, Mill., Bois de Ste-Lucie. V. *Padus Mahaleb*, Borchk.

C. Padus, DC., Merisier à grappes. Faux Bois de Sainte-Lucie, V. *Padus avium*, Miller.

C. semperflorens, DC. (*Prunus serotina*, Roth); Cerisier de la

Toussaint. Il est remarquable par ses fruits tardifs, dont on fait peu d'usage à cause de leur médiocre qualité.

C. virginica, Mich. (*Prunus virginica*, L.). V. *Padus oblonga*, Moënch.

Cerasus vulgaris, Miller, Cerisier, griottier, *Prunus Cerasus*, L. Tout le monde connaît cet arbre et ses fruits, nommés cerises, qui font les délices de nos tables aux mois de juin et de juillet. Leur forme est sphérique; la chair est rosée, et la peau s'en détache facilement. Leur suc est incolore, plus ou moins acide, suivant la variété.

Tous les fruits des arbres des genres *Cerasus* sont humectans, rafraîchissans, tempérans; ils calment la chaleur des organes, apaisent les irritations des viscères de la digestion, et modèrent l'âcreté des humeurs, suivant le langage des praticiens. C'est un aliment très-sain et fort recherché des enfans. Les cerises, proprement dites, sont surtout agréables aux malades à cause du léger acide de leur suc. On les donne dans les fièvres pour tempérer la soif, etc. On en fait des boissons anti-phlogistiques et délayantes. On confit les cerises, on les sèche; on en fabrique des ratafiats, des confitures, une sorte de vin; on en met dans la pâtisserie, etc. Le suc de cerise contient, d'après M. Hielm, chimiste suédois, un sel à base de chaux, formé par un acide qu'il compare à l'acide formique, etc.

Les queues de cerise passent pour diurétiques dans le peuple.

On altère par fois le quinquina avec l'écorce de cerisier; comme elle n'est nullement fébrifuge, cette addition ne peut avoir que la cupidité pour base.

Toutes les espèces du genre *Cerasus* transsudent une sorte de gomme analogue à l'arabique, et qu'on emploie aux mêmes usages sous le nom de gomme de pays. Les espèces du genre *Padus* n'en donnent pas.

Ceratia, Ceration. Noms du caroubier, *Ceratonia Siliqua*, L., dans Théophraste et Dioscoride,

Ceratitis. Nom grec du pavot cornu, *Chelidonium Glaucium*, L.

CERATONIA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la polygamie trioécie. Ce nom lui vient de la forme arquée de ses gousses, κερατος, corne.

C. Siliqua, L., Caroubier. Cet arbre, de moyenne grandeur, croît dans le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique; il acquiert par fois plusieurs pieds de diamètre: ses siliques ou gousses, qui sont plates, brunes, longues de 6 à 8 pouces, sont très-acerbes avant leur maturité; mais, lorsqu'elle est arrivée, elles renferment (dans les cloisons de ce fruit) une espèce de miel noirâtre qui les fait rechercher des pauvres, dont ils font une partie de la nourriture.

Comme elles sont très-abondantes, puisqu'il y a des arbres qui en rapportent 8 à 900 livres, on en donne aussi aux bestiaux, surtout aux mulets, aux ânes, qui les préfèrent à l'avoine; on en fait, aux environs de Monaco, un grand commerce sous ce rapport (*Annales du Muséum*, XI, 198). Sur l'arbre, les siliques ont une odeur peu agréable; mais, séchées sur des claies, elles deviennent mangeables. Les Espagnols, et surtout les Arabes, s'en nourrissent en partie, et trouvent à leur miel un goût un peu semblable à celui de la manne (Poiret, *Voyage en Barbarie*, II, 267). Au Caire, on vend, dans les rues, une sorte de limonade faite avec ce miel (Sonnini, *Voyage*, II, 260), que l'on extrait en Egypte pour en confire les tamarins, les myrobolans ou autres fruits. Cette matière sucrée, comme tous les corps sucrés, est laxative, adoucissante, et se donne dans les rhumes, le catarrhe, les chaleurs d'entrailles, etc., à l'instar de la casse, autre légumineuse à pulpe sucrée. Le caroubier était connu des anciens, comme on le voit dans les écrits de Galien et de Paul d'Egine, et leurs fruits étaient désignés, dans les pharmacopées, sous le titre de *Siliquæ dulces*. L'écorce et les feuilles de cet arbre, dont le bois est d'un beau rouge, servent au tannage.

CERATOPHYLAX. Nom grec de la pédiculaire, *Pedicularis palustris*, L.

CERATOPTERIS. Genre de la famille des Fougères. Les habitans d'Amboine mangent, comme les épinards, les feuilles d'une de ses espèces, le *C. thalictroides*, Bory, qui croît dans les endroits aquatiques (Rumphius, *Herb. amb.*, VI, 167, t. 74, f. 1).

CÉRATS. Élæocérolés de Henry et Guibourt; médicamens composés, dont l'huile et la cire, *ceratum*, font la base, et auxquels on ajoute par fois des eaux aromatiques (cérat de Galien), des essences, du laudanum (cérat opiacé), de l'extrait de Saturne (cérat de Saturne ou de Goulard), de la poudre de quinquina, etc., suivant l'usage qu'on veut en faire. Le plus employé est celui dans lequel on ajoute l'eau de rose, bien mêlée, et qui est surtout appelé *Cérat de Galien*. Il faut que cette sorte de médicament soit récente, car il rancit facilement, et cause alors plus de mal que de bien, des éruptions boutonneuses, quelquefois même des érysipèles, comme on le voit souvent dans les hôpitaux. Les cérats s'emploient comme digestifs, étendus sur du linge fin ou des plumasseaux de charpie, qu'on applique sur les plaies qu'on veut laisser cicatriser, pour que les pièces de l'appareil qui les couvrent n'adhèrent pas à leurs bords, et n'en produisent pas le déchirement à chaque pansement, ce qui oblige d'en mettre plus que moins sur les linges qu'ils recouvrent. On applique les cérats sur les endroits échauffés, et où un frottement s'opère, afin d'empêcher l'irritation de la partie douloureuse, etc.; ils sont

d'un emploi journalier, et remplacent la plupart des onguens de nos anciennes pharmacopées.

CERATUM. Nom latin des *Cérats*.

CERAUNIA, offic., *Ceraunius*. C'est la *Bélemnite* (I, 570), selon quelques auteurs, ou, suivant d'autres, une pierre différente, vantée contre l'ictère, l'hydropisie, les fluxions aux genoux et aux seins, et même les hernies.

CERAUNO CHRYSON DIAPHORETICUM. Ancien nom de l'*Or fulminant*.

CERBERA. Genre de la famille des Apocynées, de la pentandrie monogynie. Son nom vient du danger que présentent les espèces qu'il renferme.

C. Ahouai, L., Ahouai. Cette espèce, du Brésil, qui se distingue par ses grandes feuilles ovales, a été confondue dans beaucoup de livres (et même dans cet ouvrage) avec le *C. Thevetia*, L., qui a les feuilles linéaires, et qui croît aussi dans l'Amérique méridionale; et, ce qui regarde leurs propriétés est également confus, parce qu'on a attribué à l'une ce qui appartenait à l'autre. Heureusement que ces propriétés ont une grande analogie entre elles. Le suc laiteux de l'*Ahouai* est un poison, comme la plupart de ceux des apocynées, ainsi que son fruit qui est une sorte de pomme triangulaire; l'émulsion de leur amande est vomitive. A très-petite dose on pourrait peut-être s'en servir comme émétique. Le bois, jeté dans les étangs, stupéfie le poisson.

C. Manghas, L. Ce végétal de l'Inde a le suc aussi délétère que celui de l'*Ahouai*; son fruit, qu'il ne faut pas confondre avec la mangue (*Mangifera indica*, L.), a le volume d'une pêche. Les naturels le vident et s'en font des ceintures, des colliers. Les amandes, qui sont amères, âcres, sont narcotiques, et leur effet ressemble a celui du *Datura*, d'après Ainslie (*Mat. ind.*, II, 261). Horsfield dit qu'à Java on applique ce fruit en cataplasme dans quelques maladies de la peau; suivant le même, les feuilles et l'écorce sont purgatives.

C. Thevetia, L., croît aux Antilles; son suc laiteux est très-vénéneux, ainsi que ses amandes, dont M. Ricord Madianna a vu l'émulsion causer la mort en 25 minutes, à un chien, avec des agitations convulsives, puis paralysie complète des membres (*Obs. et exp. sur les graines du Cerbera Thevetia; Lyceum of the nat. hist.*, 1824). On dit son écorce purgative. M. Descourtilz prétend que deux grains de cette écorce équivalent à la dose de quinquina nécessaire pour couper une fièvre quarte? (*Flore méd. des Antilles*, III, 40).

L'*Icotli*, poison du Mexique, paraît appartenir au genre *Cerbera*; c'est probablement une des espèces nouvelles décrites par M. Kunth, dans les *Nova genera*, etc.

Le fameux *Tanghuin*, *Tanghuinia venenifera*, Dupetit-Thouars, arbre de Madagascar, est congénère du *Cerbera*, suivant plusieurs botanistes, qui en font le *C. Tanghuinia*. Poiret prétend même qu'il est identique avec le *C. Manghas*, L. Voy. *Tanghuinia*.

On remédierait à l'empoisonnement causé par le suc ou l'émulsion du *Cerbera*, comme pour les autres empoisonnemens, par l'émétique, si on était appelé à temps, les délayans, etc.

Cerèbar. Nom alchimique du nitre. V. *Potasse* (nitrate de).

Cerbeza. Nom espagnol de la *Bière*.

Cercedula, cercevolo. Noms italiens de la sarcelle, *Anas Querquedula*, L., nommée aussi en français *Cercelle* et *Cercerelle*, et en espagnol *Cerceta*.

Cerceli. Nom italien d'une variété de limon.

Cercera. Nom de l'*Asarum europæum*, L., dans Dioscoride.

Cercerapreon. Nom présumé être celui du mouron rouge, *Anagallis phœnicea*, Lam., dans Dioscoride.

Cercifis. Un des noms du salsifis, *Scorzonera hispanica*, L.

Cerdbezie. Nom hollandais du *Fragaria vesca*, L.

Céréales. Nom des graminées alimentaires, de Cérès, protectrice des moissons.

Cerefolro. Nom portugais du cerfeuil, *Chærophyllum sativum*, Lam.

Cereiba. Arbre du Brésil, qui paraît être un manglier, figuré par Pison (*Bras.*, 113).

Céréibuna. Nom d'un arbre du Brésil, que Pison (*Bras.*, 113) range parmi les mangles (et non mangues), et qui ne paraît pas appartenir à ce genre (*Rhizophora*). Les pigeons et autres oiseaux, faute de mieux, se nourrissent de l'amande de son fruit, qui rend leur chair amère au point qu'elle est à peine mangeable. L'écorce de l'arbre est rouge, sert à tanner le cuir, et à fabriquer des filets pour la pêche.

Cerejeira. Nom portugais du cerisier, *Cerasus vulgaris*, Mill.

— brava. Nom portugais du cornouiller, *Cornus mas*, L.

Cerelæum. Nom d'une espèce de cérat où prédomine l'huile (Galien), et aussi du *beurre de cire*. V. *Cire*.

Cerroli. Nom latin des *Bougies*. Voy. I, 650.

Cérérium. Nom donné au *Cerium* par Klaproth.

Cerese. Nom caraïbe du *Bignonia Unguis-Cati*, L.

Ceretta. Un des noms italiens du *Serratula tinctoria*, L.

Cerevisia. Nom latin de la *Bière*. Voy. ce mot (I, 596) et *Cervoise*.

Cereza. Nom espagnol de la cerise, fruit du *Cerasus vulgaris*, Mill.

Cerezo. Nom espagnol du cerisier, *Cerasus vulgaris*, Mill.

Cerf. Nom français du genre *Cervus*. Voy. ce mot.

— du cap. Voy. *Antilope Caama*, Cuv., I, 337.

— oiseau. Ancien nom de l'autruche, *Struthio Camelus*, L.

— volant, insecte. Voy. *Lucanus Cervus*, L

Cerfeuil, *Chærophyllum sativum*, Lam.

— musqué, *Scandix odorata*, L.

— sauvage, *Chærophyllum sylvestre*, L.

Cerfoglio. Nom italien du cerfeuil, *Chærophyllum sativum*, Lam.

Cerfol. Nom languedocien du cerfeuil, *Chærophyllum sativum*, Lam.

Ceria-cuspia. Nom synonyme de joubarbe, *Sempervirens tectorum*, L.

CÉRINE de John. Un des principes de la cire (V. ce mot) qui, d'après de nouvelles recherches de MM. F. Boudet et Boissenot (*Journ. de chimie méd.*, III, 78), paraît se rapprocher beaucoup de la cétine; elle fait partie du *beurre de cire* des anciennes pharmacopées. Il ne faut la confondre ni avec la céraïne, produit formé pendant sa propre saponification, ni probablement avec la cérine de l'euphorbe, indiquée par M. Bonastre (*Journ. de pharm.*, X, 193). Quant à la cérine trouvée dans le liége par M. Chevreul (*Ann. de chimie*, XCVI, 141), elle est en aiguilles blanches, brillantes, moins fusibles, plus denses et plus solubles dans l'alcool que la cire.

CERINTA. Un des noms du sapin, *Pinus Abies*, L., dans les Alpes.

CERINTHE. Sous ce nom Virgile paraît désigner le *Satureia Thymbra*, L. ou le *S. capitata*, L., d'après Tenore. Linné l'a appliqué à un genre de la famille des Borraginées. On trouve, dans le Dictionnaire de Lémery, le C. *major*, L., indiqué comme astringent, rafraîchissant, et, à ce titre, prescrit dans les maladies des yeux. Inusité.

CERION, κηρίον. Rayon de miel, dont Hippocrate recommande la décoction dans les fièvres. V. *Miel.*

CERIS, κηρίς. Nom donné par les anciens à un poisson de l'île de Chypre, non classé, auquel Trallien attribue une chair dure, et pourtant efficace contre la dysenterie.

CERISE. Fruit du *Cerasus vulgaris*, Mill.
— DE CAYENNE, *Eugenia uniflora*, L.
— GOMMEUSE, *Sapindus Saponaria*, L.
— D'HIVER, *Solanum Pseudo-capsicum*, L.
— DES ÎLES, *Cicca disticha*, L.
— DE L'INDE, *Cicca disticha*, L.
— DE JUIF. Fruit de l'alkekenge, *Physalis Alkekengi*, L.
— DU MEXIQUE. V. *Capolin.*

CERISETTE. Nom du *Solanum Pseudo-capsicum*, L., dont les baies imitent la cerise.

CERISIER, *Cerasus vulgaris*, Mill.
— DES ANTILLES, *Malpighia punicifolia*, L.
— CAPITAINE, *Malpighia urens*, L.
— DE LA CHINE, *Euphoria litchi*, L.
— DE SAINT-DOMINGUE. Synonyme de cerisier capitaine.
— DOUX. Voy. *Capolin* (II, 77).
— DE LA JAMAÏQUE, *Malpighia glabra*, L.
— DE TRÉBISONDE, *Cerasus Lauro cerasus*, L.

CERISY. Bourg de France (Manche), à 4 lieues S. O, de Bayeux, près duquel est une source appelée *de Baisnes*, qui est froide, et que l'on croit ferrugineuse (Carrère, *Cat.*, 505).

CERITERO. Nom languedocien de la guigne, *Cerasus juliana*, DC.

CÉRITES. Classe de principes immédiats, non azotés, analogues à la cire, solides (l'élaïne exceptée), incolores, inodores, insipides, gras au toucher, très-hydrogénés, très-fusibles, inflammables, inso-

lubles dans l'eau, solubles dans l'alcool, l'éther et les huiles, à l'aide de la chaleur; elle comprend la *stéarine*, l'*élaïne*, la *cétine*, la *cérine*, la *myricine*, la *cholestérine*, l'*ambréine*, etc. (V. ces mots).

CERIUM. Métal assez récemment découvert, et à peine connu à l'état métallique. Ses sels, expérimentés par C. G. Gmelin (Tubingen, 1824, in-8. V. *Bull. des Sc. méd.* de Fér., VII), paraissent peu actifs, quoique, injectés à haute dose dans le système veineux, ils tuent subitement, en produisant une congestion cérébrale.

Cerma-sanikla. Nom bohémien de la sanicle, *Sanicula europœa*, L.

Cermolo. Nom du *Pinus Cembra*, L, dans le Tyrol.

Cerna cemerice. Un des noms bohêmes de l'hellébore noir, *Helleborus niger*, L.

CERNAY. Bourg de France (Vienne), à 4 lieues Est de Châtellerault, près duquel est une source thermale appelée *de Sentinet*, qui paraît être sulfureuse (Carrère, *Cat.*, 510).

Cerneaux. Nom de l'amande de la noix, *Juglans regia*, L., mangée avant son entière maturité, et coupée en deux. V. *Juglans*.

CERNIÈRES. Bourg de France, à 3 lieues d'Orbec, près duquel, dans un vallon, est une source minérale froide, réputée tonique, incisive, utile dans les maladies des premières voies, etc. Terrède, cité par Carrère (*Cat.*, 386), y a trouvé du carbonate de chaux, de l'oxyde de fer, etc., et la regarde comme gazeuse.

CERNIN (Saint). Paroisse du diocèse de Saint-Flour. La source minérale, appelée *du Cambon*, est froide et a un goût de fer (Carrère, *Cat.*, 472).

Cernohlawek. Un des noms bohêmes du *Delphinium Consolida*, L.

Cernua. Ancien nom de la petite perche. V. *Perca*.

Cerny-koren. Nom bohémien de la grande consoude, *Symphytum officinale*, L.

Cerocoma viridis. Insecte coléoptère hétéromère, qui est, dit-on, épispastique.

Ceropegia. Les Hottentots du Cap mangent une très-grosse racine ronde, jaune, ayant la consistance de la rave, d'un goût agréable, d'une plante qui paraît appartenir à ce genre de la famille des Apocynées, ou à un *Periploca*, d'après Thunberg (*Voyage*, II, 160). Serait-ce le *C. tuberosa*, Roxb.? Roxburg en a décrit trois autres espèces dans sa Flore de Coromandel, dont diverses parties sont comestibles (*Corom.*, t. 7, 8, 9, 10).

CÉROXYLINE. Nom donné par M. Bonastre (*Journ. de pharm.*, XIV, 349) à une sous-résine extraite de la cire du *Ceroxylon andicola*, Humb. et B. (V. ce mot); elle est blanche, en cristaux soyeux, sèche, phosphorescente par frottement, soluble dans l'alcool.

CEROXYLON ANDICOLA, Humb. Palmier découvert au Pérou par MM. de Humboldt et Bonpland; il croît à la hauteur de 900 toises (celle du Puy-de-Dôme), dans une portion fort bornée des Andes,

s'élève à 160 pieds de hauteur, et porte sur les cicatrices annulaires que laissent, à leur chute, ses feuilles pinnées, une matière résineuse analogue en partie à la cire, dont, en l'unissant à un tiers de cire ou de suif, on peut fabriquer des bougies qui éclairent fort bien : on s'en sert dans le pays pour faire des cierges, etc. M. Vauquelin, qui a analysé cette substance cristalline, nommée par les habitans *Cera de palma*, l'a trouvée composée de deux parties de résine jaune et d'une de cire plus cassante que celle d'abeilles; elle exsude aussi des feuilles de ce géant des palmiers ; elle est blanchâtre, poreuse, presque sans odeur; si on la chauffe, elle en répand une résineuse; sans saveur dans l'état ordinaire, elle prend de l'amertume dissoute dans l'alcool, et contient un extrait amer, que l'eau peut lui enlever, etc. (*Ann. de phys. et de chimie*, XXIX, 330). M. Bonastre y a trouvé une sous-résine, qu'il appelle *Céroxyline* (V. ce mot). Ce palmier pourrait croître en Europe, dans les mêmes lieux que le *Chamærops*.

Bonpland. Mémoire sur le palmier, *Ceroxylon andicola*, L. (Ier vol. des *Plantes equinoxiales*).

Cerqua. Nom napolitain du chêne, *Quercus Robur*, L.

Cerquinho. Nom portugais du chêne, *Quercus Robur*, L.

Cerraja. Nom espagnol du laitron, *Sonchus oleraceus*, L.

Cerrena. Nom d'un champignon comestible des environs de Florence.

Cerretta. Ancien nom toscan de la lysimaque, *Lysimachia vulgaris*, L.

Cerro. L'un des noms italiens du chêne, *Quercus Cerris*, L.

Cerua. Un des noms arabes du ricin, *Ricinus communis*, L.

Cerumen. V. l'article *Homme*.

Céruse, *Cerussa*. Nom vulgaire du *Sous-carbonate de plomb*.

— d'antimoine. V. *Antimoine* (oxyde d'), I, 341. Les *Cerussa antimonii solaris* et *lunaris* des anciens auteurs paraissent être analogues.

— jaune. Oxyde jaune de plomb.

Cerussa, Céruse. Noms latin et italien du *Sous-carbonate de plomb*.

— acetata. Ancien nom latin du *Proto-acétate de plomb*.

— alba hollandica s. norica, *Sous-proto-carbonate de plomb*.

— citrina, Oxyde jaune de *plomb*.

Cérusse. Un des noms anglais de la céruse, *Sous-carbonate de plomb*.

Cervaria. Ce nom, qui indique aujourd'hui une ombellifère du genre *Athamanta*, l'*A. Cervaria*, L. (*Selinum Cervaria*, Crantz), qui a eu quelque emploi sous le nom de *Cervaria nigra*, désignait, pour les anciens, une plante que nous ne pouvons reconnaître actuellement avec précision. G. Bauhin prétend que c'est le *Trachelium*, (*Campanula Trachelium*, L.).

Camerarius (R. J.). *Diss. de cervariâ nigrâ, etc.* Tubingæ, 1712, in-4.

Cervaria alba, off. Nom du *Laserpitium latifolium*, L.

Cervelle. Cerveau des animaux. Aliment albumineux, peu sapide, assez délicat, difficile pourtant à digérer pour beaucoup d'estomacs, peu convenable aux malades et aux convalescens. Celle du

veau est la plus estimée, mais on lui substitue souvent celle du bœuf. La cervelle de différens animaux, et même le cerveau de l'homme, ont été aussi considérés comme doués de propriétés médicamenteuses, anti-épileptiques surtout, ainsi que nous le disons aux articles qui les concernent.

Cervioccllum. Nom du panais, *Pastinaca sativa*, L., dans quelques anciens auteurs.
Cervispina. Un des noms anciens du nerprun, *Rhamnus catharticus*, L.
Cervogia. Nom italien de la *Bière*.

Cervoise, *cerevisia*. Nom générique des boissons fermentées autres que le vin, et en particulier de la *bière*.

CERVUS, Cerf. Genre de quadrupèdes ruminans, remarquable par l'élégance et la légèreté de ses diverses espèces, habitantes des forêts et des montagnes du nouveau comme de l'ancien monde, et l'une des principales ressources de l'homme. Les plus importantes sont le cerf proprement dit, l'élan, le daim, le chevreuil et le renne : nous dirons un mot de quelques autres.

C. Alces, L., Elan. C'est le plus grand de tous les cerfs; il habite le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Sa chair, à fibres courtes, est, dans les jeunes individus surtout, et aussi dans les femelles, délicate, légère, et pourtant plus nourrissante, au dire des Indiens, que celle de tout autre animal; on la mange fraîche ou salée; elle a un léger goût de venaison. Le nez de ce cerf est, au Canada, un des morceaux les plus estimés; la langue est préparée, en Russie, comme chez nous celle du bœuf et du veau. Quant à ses autres parties, telles que le sang, la graisse, la moelle; les nerfs ou tendons employés en ligature contre la crampe; l'*os du cœur* ou ossifications de la crosse de l'aorte, administré dans du bouillon fait avec la chair même de l'animal, pour faciliter l'accouchement; le bois, etc.; elles ont joui, comme celles du cerf lui-même, d'une grande réputation en médecine.

Mais c'est surtout de l'ongle ou sabot du pied gauche de l'élan, séparé d'ailleurs avec certaines précautions ridicules, et dans certaines circonstances, donné en poudre ou porté en amulette, qu'on a vanté l'efficacité contre les maladies nerveuses, l'épilepsie particulièrement, d'après cette singulière croyance que l'élan est sujet à ce mal, et qu'il guérit en s'introduisant dans l'oreille le bout du pied gauche. C'est à ce titre que l'ongle d'élan fait partie de diverses poudres anti-épileptiques, celle de Guttète (ou de Gouttète), par exemple, et figure encore dans quelques officines. Il devait être choisi compacte, noir, luisant, etc.

Heins (U.). *Diss. de alce*. Resp. P. Lentnerus. Ienæ, 1581, in-4. — Wigand (J.). *De alce fera historia*. Regiomonti, 1582, in 4. — Bacci (A.). *Della gran bestia detta dagl' antichi alce, e delle sue*

proprietà. Rome, 1587, in-4. — Leopold (J.-F.). *Diss. medica inaug. de alce magno illo septentrionali animali ejusque virtutibus.* Basileæ, 1700, in-4. — V. aussi la *Faune médicale* de M. H. Cloquet, V, 27.

C. Capreolus, L., Chevreuil. Cet animal, le plus petit de nos cerfs, se trouve dans les parties tempérées de l'Europe et de l'Asie, où le nombre en diminue graduellement; il n'est plus commun nulle part, et manque même en Angleterre. La chair des individus d'un an à 18 mois, à poil brun surtout, est excellente; plus tôt elle est mollasse, plus tard elle est dure et d'assez mauvais goût; elle est sèche quand l'animal a été souvent pourchassé; celle enfin des chevrettes paraît être plus tendre que celle des mâles; elle a, du reste, les qualités et les défauts de celle du gibier en général, et notamment du cerf. Schroeder l'a vantée contre la diarrhée et la dysenterie, comme il a préconisé le foie du même animal contre la faiblesse de la vue, son fiel contre les tintemens d'oreilles, et sa fiente contre l'ictère.

C. Dama, L., Daim. C'est le *Platyceros*, mais non le *Dama* des ancien. Un peu plus petit, et moins sauvage que le cerf, il habite exclusivement les régions tempérées de l'ancien monde; sa chair, moins tendre et moins succulente que celle du chevreuil, mais préférable sous ces deux rapports à celle du cerf, est, en Angleterre, où il abonde, taudis qu'il est rare en France et en Allemagne, un des gibiers les plus estimés. Son bois, sa fiente, sa graisse, ont eu jadis leurs applications médicales analogues à celles du cerf; son fiel même, quoique l'animal n'ait point de vésicule biliaire, a été recommandé pour favoriser la conception; son bézoard, enfin, a trouvé un historien qui, au reste, paraît avoir pris l'élan pour le daim.

Fischer (D.). *Lapis bezaar in damâ repertus* (*Ephem. nat. cur. cent.*, IX et X, obs. 81). — Voyez aussi *Faune méd.*, IV, 400.

C. Elaphus, L., Cerf, Cerf commun. Cet animal bien connu, auquel paraît se réunir, comme simple variété, le cerf du Canada (*C. canadensis*, L), habite les parties tempérées de l'Europe, de l'Asie, et même le Nouveau Monde. Sa chasse, plaisir des grands, n'a point pour objet la bonté de sa chair, qui, quoique fort nourrissante (Celse), plus ou moins stimulante, analogue, dit-on, à celle du bœuf, n'est passable qu'au commencement de l'été, est souvent dure, sèche, indigeste, et offre un goût de venaison peu attrayant pour beaucoup de personnes, plus insupportable même à l'époque du rut. Celle des animaux châtrés, celle des biches et surtout des *faons* et *daguets*, est meilleure; mais, au total, elle ne convient qu'aux individus jeunes, robustes, et qui font beaucoup d'exercice.

Elle était peu estimée des anciens; Hippocrate dit qu'elle dessèche, passe difficilement et est diurétique; Galien en désapprouve l'usage;

Avicenne accuse celle des vieux cerfs de causer la fièvre quarte; Pline, au contraire (lib. VIII, c. 32), qui avance qne le cerf n'a jamais la fièvre, l'en regarde comme le préservatif, ajoutant que plusieurs impératrices sont parvenues par son usagc à une longue vieillesse. Aldrovandi avance, sans aucun fondement d'ailleurs, qu'en été elle est vénéneuse, l'animal se nourrissant alors de serpcns et de vipères. Les parties du cerf les plus estimées comme aliment sont, la langue, le muffle, lcs oreilles, le cimier, et, dans les faons, les filets de la longe; enfin les *cornichons*, ou bois nouvellement sorti et encore cartilagineux, dont l'odeur et la saveur approchent, dit-on, de celles des champignons, sont aussi fort estimés. P. Castellan (Κρεωφαγια, lib. II, c. 3) signale ces derniers comme alexipharmaques.

Presque toutes les autres parties du cerf, regardées en général comme alexipharmaques et diaphorétiques, ont figuré jadis dans la matière médicale, où sa corne seule est encore en usage; son sang, assimilé à celui du bouquetin, regardé comme diaphorétique, résolutif, styptique, et même analeptique, servait surtout à préparer, par distillation, l'*huile animale de Dippel* (V. ce mot), que peut également fournir toute autre substance animale, ainsi qu'une *Eau* prétendue anti-épileptique. Sa graisse, adoucissante comme toutes les graisses, passait pour éminemment calmante, et propre à expulser des dents de prétendus vers, cause de l'odontalgie. Sa moelle, vantée contre le rhumatisme, la goutte, les engelures, les vieux ulcères, et même comme un préservatif de la fièvre, l'était aussi comme fortifiante, bonne pour consolider les fractures, pour guérir les maladies cutanées, etc. Sa cervelle était usitée contre la coxalgie et la pleurodynie; son poumon contre la phthisie commençante; on appliquait sa vessie sur la tête dans le cas de teigne. Ses organes génitaux figuraient parmi les aphrodisiaques; son cœur servait à fairc un bouillon propre, disait-on, à prolonger la vie; l'*os* du cœur des vieux cerfs passait pour antispasmodique et cordial; la poudre de ses os pour anti-dysentérique; son urine, pour utile contre les maladies de la rate. Les concrétions de ses larmiers, appelées *Larmes* ou *Bézoards de cerf*, jouissaient, bien entendu, de vertus bézoardiques, c'est-à-dire, alexitères, etc., etc.

Quant à la corne, ou bois de cerf, production véritablement osseuse, vantée jadis à l'excès, reconnue aujourd'hui pour à peu près inerte puisqu'elle n'est composée que de gélatine, qui y abonde, et d'une matière saline insoluble; elle a été employée sous toutes les formes et introduite dans une foule de préparations, comme astringente, sudorifique, anti-épileptique, alexipharmaque, etc. Les *Cor-*

nichons, nom donné aussi aux extrémités des ramifications du bois, nommées *Andouillers*, sont en général préférés à la base du bois ou *merrain*. Leur râpure ou râclure, qui est grise, mais à laquelle on substitue très-communément celle des os de bœuf, dont la couleur est blanche, sert à préparer, par décoction, une boisson adoucissante et surtout une gelée utile, prise par cuillerée, comme aliment analeptique et léger, dans les longues convalescences des maladies, dans les névroses et les affections irritatives des voies digestives ou de la poitrine; mais qui s'altère avec une extrême facilité et peut être remplacée par l'ichthyocolle. Cette gelée entre dans le *blanc-manger*, employé encore quelquefois dans le traitement des irritations intestinales.

La corne de cerf, simplement charbonnée au feu, nommée quelquefois alors *Pierre orientale* ou *Pierre de serpent*, a été appliquée à l'extérieur, comme attractive, contre la morsure des reptiles venimeux. Calcinée au blanc et porphyrisée, c'est-à-dire, réduite à sa partie terreuse, on en fait des trochisques qui entrent dans la *décoction blanche de Sydenham* (Voy. II, 27), à la vertu astringente de laquelle ils semblent devoir peu concourir. La corne de cerf, *préparée philosophiquement*, c'est-à-dire, dépouillée de sa gélatine par une exposition prolongée à des vapeurs aqueuses, n'est pas moins inerte, quoique vantée par Galien comme propre à blanchir les dents et à affermir les gencives; par Schroeder, contre les maladies du cerveau et les affections vermineuses des enfans, à la dose de 12 à 48 grains, et qu'elle fasse partie de la confection d'hyacinthe et de diverses poudres composées. Soumise enfin à la distillation, la corne de cerf fournit d'abord un liquide aqueux, supposé doué d'une vertu tempérante, et nommé jadis *Eau distillée de Cornichons* ou *Eau de tête de cerf.* Elle donne ensuite l'*Esprit volatil de corne de cerf*, liquide huileux et ammoniacal très-usité, à la dose de 10 à 30 gouttes, comme tonique, anti-spasmodique, sudorifique, etc., et avec lequel on préparait la *Liqueur de corne de cerf succinée* (V. I, 249); du sous-carbonate d'ammoniaque concret sali par un peu d'huile, ou *Sel volatil de corne de cerf* (V. I, 244); enfin une huile noire et empyreumatique, recommandée à l'extérieur comme nervine, résolutive, fortifiante, etc., et qui, rectifiée, constitue encore une sorte d'*huile animale de Dippel*. Ces derniers produits sont loin d'être inactifs; quelques-uns même, le dernier surtout dont nous traiterons ailleurs, peuvent avoir leurs dangers; aussi ne les administre-t-on qu'à doses fractionnées et toujours unis à des véhicules qui en tempèrent l'action énergique.

Major Ελαϐοδιδασκάλος, etc. Brunswigæ, 1604, in-4. — Agricola (J.-G.). *Cervi tum integri et vivi natura et proprietates tum excoriati et dissecti in medicina usus; das ist : Ausfuehrliche Beschrei-*

bungdes, etc. Ambergæ, 1617, in-4. — Bauhin (C.). *De lapidis bezaaris orient. et occident. cervini et germ., etc.* Basil., 1625, in-12. — Rolfink (W.). Ελαφολογια, *s. de naturâ cervi ejusque usu et arcanis hermeticis, in foro Asclepiadis utilissimis.* Ienæ, 1639, in-4. — Grabe (J.-A) Ελαφογραφια, *s. cervi descriptio phys. med. chym., in quâ tam cervi in genere quam in specie, etc.* Ienæ, 1667, in 8. — Waldschmied (G.-U). *De salis volatilis cornu cervi crystallisatione, etc.* Kiloniæ, 1697, in-4. — Stahl (G.-E.). *De cornu cervi deciduo, progr.* Halæ, 1699, in-4. — Vesti (J.). *De cornu cervi ejusque vi bezoardica.* Erfordiæ, 1704, in-4. — Valerius. *Diss. de cervis.* Upsal., 1718, in-8. — Harmes (L.). *De cornu cervi ejusdemque usu et abusu.* Regiomonti, 1730, in-4. — Ziegler (F. de). *De liquore cornu cervi succinato.* Resp. Kahl. Rintelliæ, 1753, in-4. — V. aussi la *Faune méd.* de M. H. Cloquet, III, 451.

C. Muntjac. Pennant dit que ce cerf, originaire du Bengale, se trouve à Java et à Ceylan, où l'on fait cas de sa chair.

C. Pygargus, Pall. Cet animal, de la grandeur du daim, habite la Tartarie et est fort recherché des Cosaques.

C. Tarandus, L., Renne. Même taille que le précédent. Il est domestique en Laponie, où il se nourrit du *Lichen rangiferinus*, L., et fait la principale richesse des habitans qui en utilisent presque toutes les parties, mais qui surtout boivent son lait, susceptible de se conserver long-temps gelé, mangent sa chair fraîche ou desséchée (surtout celle des animaux châtrés), font du boudin avec son sang, et enfin se vêtissent de sa peau. Ce lait, plus liquide et plus gras que celui de vache, un peu âcre, dit-on, fournit un beurre blanc peu sapide et peu abondant, mais donne de bons fromages que les vers n'attaquent point, et qui sont, en Laponie, le principal aliment des étrangers. Le sérum constitue aussi un aliment agréable et léger. Du reste, Linné (*Flora lapponica*) assimile le renne au cerf sous le rapport médical, observant seulement que l'efficacité en est un peu moindre. Il n'est d'aucun usage parmi nous.

C. virginianus, L., Cerf de la Louisiane. Espèce propre au Nouveau Monde, facile à apprivoiser, et dont la chair, au rapport de Tennant, est un des principaux alimens des sauvages.

Cervus volans, Cerf-volant. V. *Lucanus Cervus*, L.

Cerwene santalowe drewo. Un des noms bohêmes du *Santal rouge*.

Ceryle. Aristote parle, sous ce nom, de deux espèces d'alcyons, dont l'un est l'*Alcedo Ispida*, L.

Ceseron. Un des noms du pois chiche, *Cicer arietinum*, L.

Cesnek, Cesen. Noms bohémiens de l'ail, *Allium sativum*, L.

CESSEI, CESSEY. Petit village de France (Côte-d'Or), près de Sainte-Reine. Carrère (*Cat.*, 173) cite le *Tombeau de l'Envie*, etc., de D. de Marbec (Dijon, 1679, in-12), comme renfermant un petit traité sur ses eaux minérales.

Cestron. Nom de la bétoine, *Betonica officinalis*, L., dans Dioscoride.

CESTRUM. Genre de plantes de la famille des Solanées et de la pentandrie monogynie. Les espèces qu'il renferme sont des arbrisseaux d'Amérique, non épineux, dont les fleurs tubuleuses rappel-

lent celles des jasmins à fleurs jaunes, et dont les fruits sont vénéneux. Le *C. auriculatum*, Lhér., est, d'après Lamarck, l'*Hediunda* des naturels du Pérou (Feuillée, *Plant. méd.*, III, 26), qui a une odeur musquée la nuit, fétide le jour. On s'en sert comme fébrifuge et, à l'extérieur, contre l'œdème des parties, ou en bains, dans les douleurs hémorrhoïdales (Martius). Le *C. laurifolium*, Lhér., sert aux mêmes usages au Pérou. Le *C. macrophyllum*, Vent., paraît, à M. Descourtilz, partager les propriétés du *C. venenatum*, dont il est voisin. Le *C. nocturnum*, L., a le suc de ses baies vénéneux; surtout introduit dans le sang, suivant M. Descourtilz, qui dit pourtant qu'on peut donner son extrait à la dose de 2 à 5 grains dans la danse de Saint-Gui! (*Flor. méd. des Antilles*, III, 47). Cette espèce répand une odeur délicieuse la nuit. Le *C. Parqui*, L., est très-fétide; sa décoction est employée au Chili contre la teigne (Lesson, *Voyage médical*, 16). Les baies du suc du *C. tinctorium*, Jacq., qui croît à la Nouvelle-Grenade, où il se nomme *Uvica*, donne une encre bleue presque indestructible, dont se servait le vice-roi pour ses écritures officielles, par ordre de son gouvernement. On pourrait essayer, sous ce rapport, les espèces que l'on cultive dans les jardins des amateurs, tels que le *C. vespertinum*, le *C. Parqui*, etc. Il est d'autant plus probable qu'elles en ont d'analogues, que Feuillée dit que les baies de ce dernier donnent un beau suc violet dont il s'est servi pour ses dessins (*Pl. méd.*, III, 52). Le *C. venenatum*, Thunb. (non Lam.) est le plus intéressant de tous. Ses baies bleues donnent un suc si vénéneux qu'il sert aux Bochismans du Cap à empoisonner le fer de leurs flèches, mêlé au venin des serpens, qui suffirait à la vérité à lui seul. On en mêle aussi avec de la viande pour empoisonner les bêtes féroces, d'après Burmann (Thunberg, *Voyage*, II, 173). On a fait le conte que le sang de tortue lui servait de contrepoison.

CÉTACÉS. Ordre de Mammifères long-temps réunis aux poissons, auquel appartiennent les *Baleines*, les *Cachalots* et les *Dauphins*.

CETACEUM. Un des anciens noms du *Blanc de baleine*.

CETARAR. Un des noms bohêmes de l'*Asplenium Scolopendrium*, L.

CETERACH. Genre de plantes de la famille des Fougères, de la cryptogamie de Linné. *C. officinarum*, DC. (*Asplenium Ceterach*, L.), Doradille. Cette espèce, à feuilles épaisses, pinnatifides-sinueuses, à lobes obtus, d'un vert gris, et toutes couvertes en dessous d'écailles rousses et luisantes, croît chez nous dans les vieux murs exposés au nord. Elle est, comme toutes les fougères, inodore et insipide, offrant seulement une sorte d'arrière goût de suif. On l'estime incisive, adoucissante, pectorale, et on s'en sert en décoction. Morand, chirurgien-major des Invalides, l'a préconisée beau-

coup contre les maladies de la vessie, la colique néphrétique, et les journaux du temps contiennent des exemples nombreux de cures dues à cette fougère, même de malades prêts à se faire opérer de la pierre, et qu'elle a dispensés de cette fâcheuse opération. Plus récemment, M. Bouillon-Lagrange l'a employée dans trois cas de gravelle, de catarrhe vésical et de dysurie, avec succès (*Journ. de pharm.*, III, 114); elle paraît surtout utile contre les graviers. Le nom de *Ceterach* est arabe, parce que c'est ce peuple qui a mis en usage cette plante trop délaissée aujourd'hui. L'exemple de la fougère mâle, dont on tire un remède si certain contre le *ténia*, doit nous montrer que les végétaux de cette famille ne sont pas tous inertes. Matthiole prétendait que la poussière des fructifications de cette plante était utile dans la gonorrhée, et quelques médecins accordent à ses feuilles une qualité un peu astringente.

Cete. Un des noms latins du *Physeter macrocephalus*, Shaw.

Ceti. Nom de la conyse, *Conyza squarrosa*, L., dans Dioscoride.

CÉTINE, de κητος, baleine. Ce principe immédiat, caractérisé par M. Chevreul, constitue en presque totalité le *Blanc de baleine* du commerce, où il est seulement uni à un peu de l'huile qui le dissolvait dans l'animal dont il provient (le *Physeter macrocephalus*, Shaw), comme la stéarine est dissoute par l'élaïne dans d'autres corps gras. V. *Blanc de baleine*, I, 611.

Cétique (acide). V. *Acide margarique*, I, 38.

Cetracca, Cetrach, Citracca. Noms arabes du *Ceterach officinarum*, DC.

Cetraria islandica, Ach., lichen d'Islande, *Lichen Islandicus*, L. Voy. *Lichen*.

Cetrivolo. Nom italien du concombre, *Cucumis sativus*, L.

Cetros. Nom grec du sain bois, *Daphne Gnidium*, L.

Cetus. Un des noms latins du *Physeter macrocephalus*, Shaw.

Cevada. Nom portugais de l'*Hordeum vulgare*, L.

Cévadille. Nom du fruit du *Veratrum Sabadilla*, Retz.

Cévadique (acide). V. *Acide cévadique*, I, 32.

Ceynas. Un des noms indiens du *Bombax Ceiba*, L. (I, 637).

Ceyx, Ceycus. Noms donnés par Pline à l'*Hirundo esculenta*, L.

Cezé, Cezes, Cezerous. Noms languedociens du pois chiche, *Cicer arietinum*, L.

CEZERIAT. Village de France, à 2 lieues de Bourg en Bresse, où Carrère (*Cat.*, 183) signale une source froide et ferrugineuse, annoncée comme tonique et apéritive.

Cha. Nom arabe, chinois, dukhanais et persan du thé, *Thea viridis*, L.

Cha. Nom d'une liqueur vineuse fournie en Chine par une espèce de palmier.

Cha-ouaw. Nom chinois d'une plante qu'on met dans le thé pour l'aromatiser, nommée ainsi par Macartney : c'est le *Tcha-tchou* de M. de Guignes.

Cha-puaw. Végétal indiqué par Macartney, et figuré dans le tra-

vail de M. de Guignes sur les thés, dont les fleurs sont employées pour aromatiser le thé. On n'a pu encore déterminer cette plante,

CHAA, TCHA. Noms chinois du thé bou.

CHAABE. Nom tellingou du café, semence du *Coffea arabica*, L.

CHABASI, CHUBÈZE. Noms arabes de la mauve, *Malva rotundifolia*, L.

CHABAZIZI. Nom du *Cyperus esculentus*, L., en Sicile.

CHABHATSALETH. Nom hébreu du lys, *Lilium candidum*, L.

CHABHATSELETH. Nom hébreu du rosier de Provins, *Rosa gallica*, L.

CHABOK. Nom calmouck de la courge, *Cucumis Pepo*, L.

CHABOT. Nom vulgaire du *Cottus Gobio*, L.

CHABBE. Un des noms vulgaires du tourteau, *Cancer Pagurus*, L.

CHACAN-GUARICA. Un des noms mexicains du rocou, *Bixa Orellana*, L.

CHACANI, CHECANI. Noms malabares du palmier arec, *Areca Catechu*, L.

CHACARILLA. Un des noms espagnols de la cascarille, *Croton Eluteria*, Sw.

CHACAS, CHACHACOMA. Noms péruviens du *Stereoxylon resinosum*, Ruiz et Pavon.

CHACHAUL. Nom du *Calceolaria serrata*. Lam., au Chili.

CHACHII, KAKII. Noms d'un palmier du Congo, dont on retire du vin, du vinaigre, et dont les fruits donnent de l'huile; on en fait une sorte de pain; on les mange aussi grillés. Les noyaux s'appellent *Embé*.

CHACRIL, CHACRELLE, CHACRILLA. Synonymes de cascarille, *Croton Eluteria*, Sw.

CHADA. Nom arabe du *Geranium arabicum*, Forsk.

— CALU. Un des noms indiens du *Chloroxylon Dupada*, Buch.

CHADE, CHADY. Noms tartares du *Thé*.

CHADEC, CHADECQ Noms d'une sorte de poncire, fruit du genre *Citrus*, qui n'est bon qu'à confire. V. *Citrus*.

CHADSURA. Nom mongol du sapin, *Pinus Picea*, L.

CHAELLE. Nom arabe de l'ammi, *Ammi majus*, L.

CHÆROPHYLLUM. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, de la pentandrie digynie.

C. bulbosum, L. Cette espèce, des hautes montagnes d'Europe, a les racines bulbeuses. C'est une plante dangereuse, suivant Haller; cependant les Kalmoucks mangent ses bulbes crues ou cuites avec du poisson, et leur trouvent fort bon goût.

C. sativum, Lam. (*Scandix cerefolium*, L.), Cerfeuil (*Flore médicale*, II, pl. 108). Cette plante annuelle, potagère, originaire des contrées chaudes de l'Europe, et cultivée dans tous les jardins, a les tiges rameuses, glabres, élevées de 1 à 2 pieds; ses feuilles sont 2 ou 3 fois ailées, à folioles ovales, larges, incisées; ses ombelles sont souvent latérales sessiles, sans involucre, mais avec un involucelle à peu de folioles; ses graines sont ovoïdes, alongées, luisantes. Tout le monde connaît l'odeur de cette plante étant froissée; sa saveur est un peu amère et piquante. Ce végétal est l'un des condimens les plus vulgairement employés dans l'art culinaire. On l'ajoute haché sur les salades, dans les sauces, etc.; ses racines et ses feuilles se mangent

cuites dans les potages avec de la viande ; celles-ci se mettent dans les ragoûts, les viandes de toutes espèces, à cause de leur arome agréable. On se sert, en médecine, de la décoction de cerfcuil comme résolutive, emménagogue, diurétique, vulnéraire, pour calmer les douleurs hémorrhoïdales, etc. C'est un remède domestique. On l'applique sur les contusions, les seins engorgés de lait, les plaies, etc. On prescrit son eau distillée. Suivant Desbois de Rochefort, les propriétés fondantes du cerfeuil sont très-remarquables. Il les vante, avec Ehrhart, Haller, etc., surtout son suc, dans les affections glanduleuses ; il les compare, sous ce rapport, à celles de la ciguë ; on met le cerfeuil dans les sucs d'herbes dépuratifs, anti-scorbutiques, etc. Lange, Hermann et Boëcler (Murray, *App. med.*, I, 409), l'ont vanté dans la phthisie ; Rivière, dans l'hydropisie, et Plenk, dans les maladies cutanées, etc. Thompson dit qu'on retire de ses feuilles une huile essentielle jaune.

C. sylvestre, L. Il passe pour très-délétère ; Bulliard le regarde comme tel, et M. Orfila répète les mauvais effets que lui attribuent les auteurs sans les appuyer d'expériences positives, ce qui est à regretter ; on doit donc être en garde contre cette plante, qui croît dans nos haies. Lamarck la dit résolutive et anti-gangréneuse.

C. temulum, L. Cette espèce indigène est accusée de causer l'ivresse, l'assoupissement, des vertiges, etc., et d'être fort dangereuse.

Hellevig (C.). *Diss. de chærophyllo* ; resp. F. G. Narcissus. Gripswald, 1711, in-4.

CHÆTODON, Chétodon. Genre de poissons de la famille des Leptosomes, très-nombreux en espèces, dont deux seulement, les *C. striatus* et *C. vagabundus*, L., ont été signalées particulièrement comme un bon aliment. Le premier vit dans l'océan des Indes, notamment autour des Moluques, où les colons hollandais en font un grand cas. Le second, qui a la chair grasse, ferme et sapide, fréquente les mers de l'Asie, entre les tropiques.

Chagas da minda. Nom brésilien du *Tropæolum pentaphyllum*, Lam.

Chagaret. Nom arabe du *Lichen parietinus*, L.

Chaiar lander. Nom du *Cassia Fistula*, L., dans Avicenne.

— zambar. Nom arabe du *Cassia Fistula*, L.

Chailassu. Nom tartare et mongol du sapin, *Pinus Picea*, L.

CHAILLETIA. Ce genre forme le type d'une famille naturelle. Les *C. toxicaria*, Don, et *erecta*, Don, sont réputés très-vénéneux, et on emploie à Sierra-Léone les noyaux de leurs fruits pour empoisonner les rats, etc. (*Bull. des Sc. nat.*, Férussac, VIII, 71, 1826).

Chair. V. *Caro*.

Chair de bavière. Nom de l'*Agaricus aggregatus*, Schœff. On en fait beaucoup d'usage en Allemagne comme aliment.

Chaja, Chajali. Noms calmouks du concombre, *Cucumis sativus*, L.

Chakal. Poisson marin. V. *Gasterosteus cataphractus*, Tilesius.

CHAKOE. Nom qu'on donne en Sibérie au *Crepis sibirica*, L.

CHALA. Plante du Chili, dont la décoction est indiquée par Feuillée (*Plant. med.*, III, 15) contre les douleurs de dents.

CHALAEB. Nom hébreu du *Lait*. V. ce mot.

CHALASTIQUES, *Chalastica*. Médicamens qui sont humectans et relâchans.

CHALTANE. Nom du galbanum dans Dioscoride (Adansou)

CHALCANTHEMON. Un des noms de la marguerite des prés, *Chrysanthemum Leucanthemum*, L., dans Dioscoride.

CHALCANTHUM. Pline donne ce nom à un sel très-astringent, retiré de certaines sources d'Espagne, et qui paraît être du sulfate de cuivre.

CHALCAS. Nom du *Chrysanthemum Leucanthemum*, L., dans Dioscoride.

CHALCÉDOINE. V. *Calcédoine*.

CHALCEDONIUS CARNEOLUS. Espèce de *Calcédoine*. V. ce mot.

CHALCETUM. Nom de la mâche, *Valeriana Locusta*, L., dans Pline.

CHALCIDE, *Chalcis*. M. Cuvier pense que le chalcide des anciens est le Seps à trois doigts, *Chamæsauracophias*, Schn. (*Règne animal*, II, 55). Belon nomme *Chalcis* la sardine de la Méditerranée.

CHALCITE, *Chalcitis*, de χαλκὸς, cuivre. Minérai qui donne le cuivre, selon Pline. Les uns l'ont rapporté à l'oxyde rouge de fer natif mêlé de sulfate de fer; d'autres, au sulfate de cuivre : ce n'est évidemment ni l'un ni l'autre, d'après la description de Pline. Les anciens l'ont dit astringent et détersif. Il devrait entrer dans la thériaque, où on lui substitue le colcothar. V. le *Dict.* de James, III, 353.

CHALCITIS. Synonyme de *Chalcanthemon*, et nom latin de *Chalcite*.

CHALCOS. Nom grec du *Cuivre*.

CHALE. Nom du chalef, *Elæagnus angustifolius*, L., dans le Levant.

CHALEUR. Mot qui exprime et la qualité de ce qui est chaud et la sensation que fait naître cette qualité dans l'homme et les animaux. On la croit produite par l'accumulation d'un principe particulier, qui a été nommé calorique, mais dont l'existence n'est pas suffisamment démontrée. Les phénomènes auxquels est liée sa manifestation sont la vie, la combustion, l'électricité, les changemens d'état du corps, le mouvement, la pression, etc. Le principal de ceux dont elle s'accompagne est surtout un accroissement plus ou moins grand de volume, dû à l'écartement des molécules du corps échauffé. La sensation opposée, nommée froid, a été attribuée aussi à un autre principe particulier, le frigorique, mais sans nécessité; car la seule soustraction de la cause qui produit la chaleur suffit pour la déterminer.

On nomme température le degré appréciable des sensations de chaud et de froid que fait naître en nous le contact des corps, et cela, depuis le froid le plus intense jusqu'à la chaleur la plus élevée; sensations qui n'ont rien d'absolu, puisque tel corps qui nous semble froid dans certaines conditions, nous paraîtra chaud dans d'autres, et réciproquement. La température des corps est souvent pour beaucoup

dans leur action médicinale ; il en est même qu'on n'emploie que comme des intermèdes, des sortes d'excipiens de la chaleur ou du froid, et qui semblent agir uniquement par leur degré de température ; c'est ainsi que dans l'application de la glace, du cautère actuel, etc., l'eau et le feu ne sont pour rien dans les effets obtenus. C'est donc au mot *Température* que nous devrons traiter d'une manière générale des conditions de chaleur et de froid des agens médicinaux. V. d'ailleurs les mots *Cautère actuel* et *Réfrigérans*.

Hoffmann (F.). *De caloris, lucis et flammæ natura atque effectibus in res creatas*. Halæ, 1694, in-4. — Hamberger (G.-E.). *Diss. de calore et frigore corporis humani, atque modo agendi remediorum refrigerantium et calefacentium*. Ienæ, 1751, in-4. — Chortet. Traité sur la propriété fortifiante de la chaleur et sur la vertu affaiblissante du froid. Luxembourg, 1803, in-8. — Born. *Diss. de caloris et frigoris usu medico*. Rostochii, 1804, in-4.

CHALIER. Village de France, à 2 lieues de Saint-Flour, où Carrère dit (*Cat.*, 471) qu'il y a une source minérale.

CHALIGNY. Village de France, à une lieue et demie S.-O. de Nancy, où Carrère (*Cat.*, 499) croit qu'il y a une source minérale.

CHALINDREY. Village de France, à 3 lieues S.-E. de Langres, où sont, d'après Carrère (*Cat.*, 483), des eaux minérales froides.

CHALL. Nom du bouleau, *Betula alba*, chez les anciens Tartares.

CHALOTTE. Synonyme d'échalotte, *Allium ascalonicum*, L.

CHALOU (et non Châlon). Village du Thibet, en Asie, près duquel sont trois sources, mentionnées par Turner, lesquelles, s'échappant avec bruit du sein de la terre, donnent naissance à un vaste lac dont l'eau saline attire un grand nombre d'oiseaux aquatiques.

CHALUSSET. Village de France (Dordogne) où sont des eaux thermales. Le terrain d'où elles surgissent dégage du gaz acide carbonique (M. Héricart de Thury).

CHALYBS. Ancien nom de l'acier, pris souvent pour celui du fer.

— TARTARISATUS. Ancien nom latin du *Tartrate de potasse et de fer*.

CHAM-CHAN. Nom cochinchinois du *Dichroa febrifuga*, Lour.

— NHO LA. Nom cochinchinois de l'indigo, *Indigofera tinctoria*, L.

CHAMÆACTE. Nom de l'hyèble, ou petit sureau, de χαμαι, petit, et de ακτη, sureau.

CHAMÆBALANUS. Nom que les anciens donnaient au *Lathyrus tuberosus*, L., et que Rumphius applique à une variété de l'arachis, *A. asiatica*, Lour.

CHAMÆBATOS. Nom de la ronce, *Rubus cæsius*, L., dans Théophraste.

CHAMÆCERASUS. Nom du *Lonicera Xylosteon*, L.

CHAMÆCISSUS. Sous ce nom Dioscoride (*lib.* IV, *cap.* 121) et Galien ont parlé d'une plante à fleurs amères, employées contre la sciatique et la jaunisse, qu'on n'a pu reconnaître. Pline, sous le même nom, semble en indiquer une autre. On trouve le lierre terrestre, *Glechoma hederacea*, L., désigné dans quelques auteurs sous ce nom.

CHAMÆCLEMA. Nom du lierre terrestre, *Glechoma hederacea*, L., dans quelques anciens auteurs.

CHAMÆCYPARISSUS. Nom du *Santolina Chamæcyparissus*, L.

Chamæuaphne. Nom de la lauréole ou petit *Daphné* (laurier), *Daphne Laureola*, L., dans Dioscoride. Pline appelait de même la pervenche.

Chamædrys. Il y a deux plantes indigènes de ce nom; l'une, le *Veronica hamædrys*, L., qui est inusitée; l'autre, le *Teucrium Chamædrys*, L., appelée aussi petit chêne, qui s'emploie en médecine. C'est toujours elle dont il faut se servir lorsqu'on prescrit tout simplement du *Chamædrys*.

Chamædhys aquatica, off. Nom officinal du *Teucrium Scordium*, L.

Chamædhyos. Nom du chamædrys, *Teucrium Chamædrys*, L., dans Dioscoride.

Chamælagnus. Nom du *Myrica Gale*, L., dans quelques auteurs.

Chamæcheiron. Un des noms grecs du tussilage, *Tussilago Farfara*, L.

Chamælea. Nom de la camelée, *Cneorum Tricoccon*, L., dans Dioscoride.

Chamæleo. Espèce de reptile. V. *Lacerta Chamæleo*, L.

Chamæleon. Sous ce nom les anciens indiquaient des plantes à fleurs composées. Leur chamæleon blanc paraît être l'*Atractylis gummifera*, L. (I, 487), le noir, le *Carlina acaulis* (II, 108), et, suivant d'autres, le *Carthamus corymbosus*, L. (Voyez *Bull. des Sc. méd.*, XVIII, 110; 1829).

Chamæleon minerale. Un des anciens noms du *Mercure*, plus souvent appliqué au *Manganésiate de potasse*, substance inusitée en médecine.

Chamæleuce. Nom d'une plante mentionnée par Dioscoride, employée contre les douleurs de reins (*lib.* iv, *c.* 122).

Chamæmelum-foetidum, off. Nom de la maroute, *Anthemis Cotula*, L. Ce mot, qui signifie petite pomme, vient de la forme des fleurs de cette plante.

— nobile, seu romanum, off. Noms de la camomille romaine, *Aathemis nobilis*, L.

— vulgare. Nom de la camomille commune, *Matricaria Chamomilla*, L.

Chamæmorus. Nom du *Rubus Chamæmorus*, L.

Chamæmyrsine. Nom du *Ruscus aculeatus*, L., dans Pline.

Chamænerion. Nom officinal de l'*Epilobium Spicatum*, Lam.

Chamæpeuce. Suivant Matthiole, Dioscoride indique, sous ce nom, le tussilage, *Tussilago Farfara*, L.

Chamæpitys. Nom de l'ivette, *Teucrium Chamæpitys*, L.

— monspeliaca, off. Nom du *Teucrium Iva*, L.

— moschata, off., *Teucrium Iva*, L.

Chamæplion, chamæplium. Synonymes de l'*Erysimum officinale*, L., dans quelques anciens auteurs.

Chamærhododendron. Tournefort désigne sous ce nom deux plantes vénéneuses différentes (*Voyage*, III, 70); l'une, l'*Azalea pontica*, L. (Voyez I, 511); et l'autre, le *Rhododendrum ponticum*, L.

CHAMÆROPS. Genre de plantes de la famille des Palmiers, le seul qui soit spontané en Europe, où même ses fruits mûrissent à peine. Effectivement, ce n'est qu'en Afrique que l'on peut manger la pulpe succulente, mêlée de beaucoup de filamens, qu'offrent ceux du *C. humilis*, L.; les Arabes se nourrissent aussi de ses jeunes

pousses (Poiret, *Voyage*, II, 274). M. Fée (*Cours d'hist. nat. ph.*, I, 296) a réfuté l'erreur commise dans une *Hist. nat. des médic.*, p. 150, où l'on attribue la gomme caragne à un Chamærops.

CHAMÆBUM. Synonyme de chanvre, *Cannabis sativa*, L.

CHAMÆSYCE. Nom de l'*Euphorbia Chamæsyce*, L.

CHAMAINDOO POO. Nom tamoul de la camomille romaine, *Anthemis nobilis*, L.

CHAMAIZELON. Nom du dattier, ou d'une de ses variétés, dans Dioscoride.

CHAMAMILLE, CHAMILLE. Synonymes de camomille, *Matricaria Chamomilla*, L., dans quelques auteurs.

CHAMAR. Nom arabe des graines de l'aneth, *Anethum graveolens*, L.

CHAMARAZ, CHAMARRAS, off. Noms du scordium, *Teucrium Scordium*, L., dans quelques anciens auteurs.

CHAMBON. Village de France, en Basse-Auvergne (Puy-de-Dôme). Carrère (*Cat.*, 473) y indique une source minérale froide, crue ferrugineuse et chargée d'un sel analogue à celui d'Epsom.

CHAMBREULE. Un des noms du *Galeopsis Ladanum*, L.

CHAMBRIE. Un des anciens noms du chanvre, *Cannabis sativa*, L.

CHAMEAU. V. *Camelus bactrianus*, L.

CHAMELEUCE. Sous ce nom Dioscoride indique le souci d'eau, *Caltha palustris*, L., et le calament, *Mentha Calamintha*, L.

CHAMEPITE. Nom portugais du *Teucrium Chamæpitys*, L.

CHAMERET. Vieux nom du chanvre.

CHAMKA, CHAMQUE. Synonymes de giroflier, *Caryophyllus aromaticus*, L., dans l'Inde.

CHAMOBYOBETA. Nom du souci, *Calendula officinalis*, L., chez les Grecs modernes.

CHAMOIS. V. *Antilope rupicapra*, L., p. 337.

— DU CAP. V. *Antilope Oryx*, Pall., p. 337.

CHAMOMILLA NOSTRAS. Nom officinal de la camomille, *Matricaria Chamomilla*, L.

— ROMANA seu NOBILIS, *Anthemis nobilis*, L.

CHAMOR. Nom hébreu de l'âne, *Equus Asinus*, L.

CHAMPAC, CHAMPACA, CHAMPARA, CHAMPO. Noms indiens du *Michelia Champaca*, L.

CHAMPAGNE. Province de France dont les eaux minérales, celle de *Bourbonne* exceptée (V. ce mot), sont peu remarquables. Varnier, médecin de Vitry-sur-Marne, qui les avait toutes visitées et examinées, a consigné le résultat de ses analyses dans son premier Mémoire pour servir à l'histoire naturelle de cette province. *Lettre sur les eaux min. de la Champagne* (*Nat. considérée*, 1772, I, 120).

CHAMPIGNONS, *Fungi*. Famille naturelle de la cryptogamie de Linné; elle renferme une quantité immense de plantes de nature mucilagineuse, fongueuse ou subéreuse, privées de couleur verte, croissant sur la terre, les feuilles, les vieux arbres et le bois mort. On en a distrait les hypoxylons, les lycoperdons, etc., qui en faisaient partie pour Linné.

Les champignons sont des êtres aphylles, parasites, dont la décomposition des autres corps végétaux paraît favoriser le développement; ils ont une diversité de forme très-remarquable, et paraissent les varier avec une facilité incroyable; ils se modifient effective-

ment suivant les terrains où ils croissent, le temps de l'année, la température, etc. Cette polymorphie rend leur étude, et surtout leur distinction, très-difficiles. C'est ordinairement à l'automne, après de petites pluies chaudes, qu'on les voit se développer dans les bois sombres, et de préférence dans les lieux humides, frais, où l'air est épais, malsain, avec une vitesse qui est passée en proverbe, mais qui est en raison directe de leur mollesse; 24 heures suffisent souvent pour les voir arriver à leur accroissement naturel : c'est alors qu'on les récolte pour s'en nourrir; il ne faut pas même qu'ils aient atteint tout le développement dont ils sont susceptibles pour en faire usage. On remarque, en effet, qu'ils sont plus savoureux avant leur complète maturité qu'après. Lorsqu'ils sont trop avancés, ils perdent de leur arome; leur chair est moins ferme, et leur saveur moins agréable; ils sont même susceptibles, avec l'âge, de noircir, de se décomposer, et de passer à une véritable putréfaction animale, dont quelques espèces offrent la fétidité dans ce dernier état. On conçoit qu'alors les plus saines sont nuisibles, et que celles qui sont délétères le deviennent encore plus; et on va jusqu'à croire que les meilleures deviennent délétères dans un âge avancé. Dans le cas où un champignon est un peu avancé, on doit en ôter le *foin*, c'est-à-dire, les feuillets ou pores qui sont en dessous du chapeau, lesquels sont toujours la partie la plus dangereuse dans les espèces vénéneuses, en ce qu'ils recèlent le plus de principes délétères, les semences, etc.

Sous le rapport alimentaire, les champignons se divisent en deux grandes classes; les uns forment un manger agréable; les autres sont un poison très-dangereux. Malheureusement on ne possède aucun caractère physique ou chimique qui puisse établir de prime abord cette différence; ce n'est qu'en étudiant les espèces, en les essayant, qu'on parvient à reconnaître celles qui sont dangereuses de celles qui sont innocentes. En général, on croit qu'il faut rejeter, 1° les champignons à chair coriace, subéreuse, ou, au contraire, d'un tissu trop mou, qui se fondent en une eau noire, etc.; 2° ceux qui ont une couleur éclatante, bigarrée, etc., ou dont le tissu intérieur se colore à l'air lorsqu'on les casse; 3° ceux qui ont une odeur vireuse, forte, désagréable, repoussante, etc., dans leur état de fraicheur; 4° ceux dont la saveur est âcre, amère, poivrée, acide, etc.; 5° ceux auxquels ne touchent pas les insectes, les vers, etc. Nous avons encore vérifié, il y a peu de jours, que toujours l'agaric bulbeux et la fausse Oronge sont intacts, quel que soit leur âge, taudis que nous n'avons jamais pu trouver un cèpe qui ne fût dévoré en partie par les limaces, etc. On recommande de choisir, au contraire, ceux dont la chair est blanche, ferme, cassante, d'une odeur agréable, d'une saveur

presque fade, tirant sur celle de la noisette avant leur cuisson, qui se dessèchent plutôt que de se corrompre, qui croissent dans les lieux découverts, les friches, etc. *Pratensibus optima fungis natura: est aliis malè creditur*, dit Horace (*Satir.* IV, lib. 2). Du reste, il paraît qu'on parvient à rendre les mauvais champignons non dangereux, en les coupant par quartier, et les faisant infuser dans de l'eau vinaigrée ou salée, puis bouillir dans cette eau, qui dissout le principe délétère. On assure que c'est de cette manière que plusieurs nations du nord mangent tous les champignons, quels qu'ils soient. Pallas dit positivement, qu'en Sibérie, le peuple mange tous les champignons, même les plus délétères, avec la seule précaution de les faire bouillir dans de l'eau légèrement salée (*Voyage* I, 65), sans qu'il en arrive aucun accident. Nous pouvons assurer avoir vu des prisonniers russes ramasser, aux environs d'Auxerre, indistinctement, tous les champignons, et les manger cuits de cette manière sans le moindre danger. En Italie, on assaisonne tous les champignons avec le citron, qu'on regarde comme leur correctif. M. Orfila s'est assuré de l'innocuité des plus dangereux avec ces précautions (*Toxicologie*, II, 2e partie, 89).

Il y a des personnes qui prétendent distinguer les bons champignons des mauvais à certaines épreuves. Ainsi, elles appliquent une pièce d'argent sur le champignon ; si elle noircit, ils croient ce champignon mauvais. D'autres les font cuire avec des ognons blancs; s'ils noircissent, le champignon est délétère, etc. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces prétendues épreuves sont trompeuses, et qu'il ne faudrait pas se fier à leur résultat.

On fait un grand usage alimentaire des champignons; c'est une nourriture abondante, qui croît sans soins, et se renouvelle sans cesse, que la nature offre à chaque pas à l'habitant des campagnes. Les peuples de certaines provinces de France, de plusieurs contrées de l'Europe, s'en nourrissent presque exclusivement, tels sont les Périgourdins, les Gascons, les Provençaux, les Italiens, les Allemands, etc. ; en Sibérie, c'est à peu près la seule nourriture des pauvres. On les mange cuits seuls à différentes sauces, on en met dans les ragoûts, on les fait griller, en y ajoutant du beurre ou de l'huile avec un peu de sel. Dans certaines contrées de l'Allemagne, on les mange crus sur le pain, comme on ferait d'une pomme ou d'une poire. On en sèche aussi pour l'hiver, et, dans ce dernier état, on en fait une consommation prodigieuse dans le midi de la France, où c'est même l'objet d'un commerce assez considérable.

Les champignons que l'on mange principalement sont, en France, 1° le champignon de couche, *agaricus edulis*, Bull. (*Voy.*, I, 100),

et sa variété champêtre, *A. campestris*, L., appelée *Pratelle*; 2° le Cèpe, *Boletus edulis*, Bull. (*Voy.*, I, 633); 3° l'Oronge, *Amanita aurantiaca*, Pers., et ses variétés (*Voy.*, I, 220); 4° la morille, *Morchella esculenta*, Pers.; 5° la chanterelle, *Merulius Cantharellus*, L.; 6° les menottes ou gyroles, *Clavaria coralloides*, L.; 7° les différentes espèces de mousserons, *Agaricus albellus*, DC., *A. tortilis*, DC., *A. pseudo-mousseron*, Bull. (*Voy.* I, 104); 8° la truffe, *Tuber cibarium*, Sibth.

Les espèces les plus délétères, et qu'il faut se garder de manger, sont principalement, 1° l'agaric bulbeux, *Amanita bulbosa*, Pers. (*Agaricus bulbosus*, L.), et sa variété *Amanita verna*, Pers.; il ressemble un peu au champignon de couches : nous en avons établi la différence (I, 110), qui consiste surtout en ce que l'*A. bulbosus* a la tige creuse, très-renflée à la base, qu'il a une volva qui l'enveloppe en entier avant son développement, qu'il est blanc en dessous, et que la peau de son chapeau ne se détache pas; au lieu que l'*A. edulis* a le pied plein, pas de volva (seulement un collier qui ferme le dessous de son chapeau avant son développement), qu'il est rose en dessous, et qu'il se pèle facilement; 2° la fausse oronge ou agaric mouche, *Agaricus muscarius*, L., *Amanita pseudo-aurantiaca*, Pers., qui se distingue du vrai *Amanita aurantiaca*, Pers., ainsi que nous l'avons dit plus en détail à l'article *Amanita* (I, 218), en ce que cette espèce visqueuse a son chapeau d'un beau rouge en dessus, avec des restes blancs de la volva par place, ce qui le rend comme moucheté, et qu'elle est blanche en dessous ainsi que son pied; tandis que l'oronge est rouge-orangé en dessus, sans traces de pellicules, et d'un beau jaune en dessous, de même que son pied. Ce sont ces deux champignons, surtout le premier, qui causent la très-grande majorité des empoisonnemens, qu'on n'observe que trop souvent. Un petit ouvrage en quelques pages, qui contiendrait la description de ces 8 espèces comestibles et des deux espèces délétères, avec leurs figures coloriées, ainsi que les détails du traitement à opposer à l'empoisonnement produit par ces derniers, bien concis, bien portatif, et qui ne coûterait qu'un ou deux francs, serait d'une grande utilité, et devrait être déposé dans toutes les mairies; il est encore à faire.

Nous avons signalé, dans le volume précédent (I, 101), les symptômes de l'empoisonnement par les champignons, et indiqué son traitement, qui consiste surtout à faire vomir le malade aussitôt qu'on est appelé, et à donner ensuite les adoucissans, les purgatifs, etc., en s'abstenant des boissons acidulées qui dissolvent le principe dangereux du champignon, et ne feraient qu'accroître le mal. Picco, qui préférait dans ce cas le vitriol vert, à la dose de 3 ou 4 scrupules,

pour faire vomir, à l'émétique, a conseillé, dans ces empoisonnemens, la décoction des feuilles de poirier; l'éther est utile aussi dans ce cas. M. Duchanoi croit que, parmi les champignons vénéneux, les uns empoisonnent en engourdissant, et les autres en causant des douleurs atroces (*Journ.* de Leroux, etc., XVI, 376). Il est probable, s'il en est ainsi, que l'*Amanita pseudo-aurantiaca* cause le premier mode d'empoisonnement, et l'*Agaricus bulbosus*, le second.

Les champignons offrent quelques propriétés médicamenteuses; ce sont, comme on le conçoit bien, parmi les espèces actives et par conséquent délétères, qu'on les trouve, à l'exception de ceux qui agissent par leur organisation spongieuse, comme les différentes espèces d'amadou employées pour arrêter le sang (*Voyez*, I, 212). Zeviani, qui a donné un Mémoire sur les champignons vénéneux, dit qu'ils produisent les accidens causés par les différentes substances toxicofères, telles que l'opium, le laurier-cerise, la tarentule, la renoncule scélérate, les cantharides, etc. Ainsi le *Boletus laricis*, Jacq. est purgatif (*Voy.*, I, 634); l'*Amanita muscaria*, Pers., paraît jouir de propriétés enivrantes (*Voy.*, I, 218), et a été conseillée contre le cancer; l'*Agaricus acris*, Bull., a été donné dans la phthisie pulmonaire (I, 103); le *Boletus suaveolens*, L., l'a été aussi contre la phthisie (I, 635), la langue de bœuf, *Boletus hepaticus*, Schœff (I, 634) dans les affections du foie, les lycoperdons dans diverses maladies; la truffe de cerf, *Scleroderma cervinum*, Pers., passe pour aphrodisiaque, etc. V. ces différens noms.

L'analyse chimique de plusieurs champignons a été faite. On peut donner pour modèle celle du champignon de couche, par M. Vauquelin, rapportée ailleurs (I, 100, et *Bull. de pharm.*, V, 120). On y voit entre autres principes des animaux, de l'osmazome, qui explique pourquoi ils nourrissent; une substance particulière appelée *Fongine*, qui n'est pas délétère, puisque le champignon qui la recèle est le plus innocent de tous ceux qu'on peut manger, et qui n'est à proprement parler que la partie fibreuse du champignon. M. Braconnot a trouvé dans d'autres espèces (*Agaricus volvaceus*, *piperatus*, etc.), de la gélatine, de l'albumine, du phosphate de potasse en grande quantité, de l'adipocire, etc., qui montrent comment les champignons sont si nutritifs, en même temps qu'ils décèlent leur nature animale. L'analyse de l'*A. bulbosus*, le plus délétère de tous ses congénères, a donné pour produit particulier, à M. Vauquelin, une matière grasse, jaune, molle, d'une saveur âcre, dans laquelle paraît résider le principe vénéneux de cette espèce (*Voy.*, *Annales de chim.*, XXXV, 33; LXXV, 5; LXXIX, 265). Exposés sous une cloche à la lumière, ils ne donnent pas d'oxygène comme les autres

végétaux, mais de l'azote et de l'hydrogène, ce qui confirme encore la nature presque animale de cette espèce de production.

Les arts tirent quelque parti des champignons : on fait, avec les agarics ligneux, battus et réduits en une sorte d'étoffe, des vêtemens; on connaît l'usage de l'amadou pour plusieurs emplois économiques. M. de Lasteyrie a retiré du *Boletus hirsutus*, Bull., qui croît sur le noyer, une couleur jaune éclatante (*Bull. de la Soc. phil.*, I, 23, 2e partie). Il est certain qu'on pourrait essayer de tirer de riches couleurs de certaines espèces; car on en voit d'un rouge superbe, du plus bel outremer, etc. On peut transformer les champignons en adipocire, à l'instar des matières animales, ce qui pourrait, vu leur abondance, offrir une ressource industrielle très-avantageuse (De Candolle, *Essai*, 342). Les Russes font de l'eau-de-vie avec le champignon appelé *Oreille de Judas* (*Peziza Auricula*, L.); on pourrait peut-être en fabriquer avec de plus grosses espèces.

Ces végétaux paraissent se plaire au milieu de la putréfaction, ce qui avait donné lieu de croire qu'ils en étaient un produit. On voit une foule de petites espèces se développer sur les matières fécales du chat, du chien, sur les fientes des herbivores, les fumiers, les insectes morts. On a observé la production de champignons sur l'homme même ou les animaux, dans le cas de plaies malpropres, de mauvaise nature, ou d'une sorte de décomposition des tissus vivans. On a vu l'*Agaricus fimetarius*, L., naître dans des plaies mal pansées, négligées (Caffort, *Annal de Montp.*, 1806, 414). On trouve, dans les Mémoires de la Société de Bologne, pour 1807, une lettre de Guautieri, où il cite le cas de plusieurs blessés dans les plaies desquels se développaient des champignons; il parle aussi de malades sur le corps desquels on en vit naître sans plaie, phénomène déjà signalé par Méry et Lémery.

Les champignons ont été fort connus des anciens, comme on le voit par les écrits de Théophraste, de Dioscoride, de Galien, et de Pline qui prescrit de les faire cuire avec des queues de poires pour les empêcher d'être malfaisans (*lib.* XXII). Néron, qui les appelait le *Mets des dieux*, parce qu'ils avaient fait périr Claude, dont il prit la place, en a fait usage comme aliment. Bernard de Vigo les a chantés en italien et en latin. Ils méritent un grand intérêt de la part des médecins, par leur composition plus animale que végétale; leur abondance dans la nature; la nourriture qu'ils fournissent à l'homme et les dangers dont ils sont souvent la source. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur, pour étudier à fond cet intéressant sujet, à l'ouvrage qu'a publié sur ces plantes Paulet, intitulé *Traité*

des Champignons, 2 vol. in-folio de texte, 1791 et 1812, et un de figures coloriées (celles-ci iucomplètes).

Botal (L.). *Fungus strangulatorius.* Lugduni, 1565, in 16. — Clusius (C.). *Fungi perniciosi* (*In rar. plant. exot.*). Anteverpiæ, 1601, in-folio. — Breyne (J.-P.). *De fungis officinalibus.* Leydæ, 1702, in-4. — Hatté. Observ. sur un empoisonnement par le champignon vénéneux (*Agaricus bulbosus ?*) et sur l'antidote de ce poison (le vinaigre) (*Anc. Journ. de méd.*, III, 299; 1755. — Cartheuser (F.-A.). *Programmata* I et II *de fungorum vensnatorum notis.* Giessen, 1777, in-4. — Dardana (J.-A.). *Agaricum campestrem veneno in patria*, etc., joint à l'ouvrage suivant. — Picco (V.). Sur le traitement des accidens produits par les champignons vénèneux (en italien). Turin, 1788, in-8, fig. — Mayer (J.-C.-A.). Champignons comestibles indigènes. Berlin, 1801, in fol. — Emonnot. Réflexions sur un mémoire relatif aux effets dangereux des champignons, etc. (*Journ. génér. de méd.*, XXV, 241, 1806). — Bussang (J.). Observations sur les mauvais effets des champignons (*Journ. génér. de méd.*, XXVI, 265; 1806. — Gintrac. Observation sur l'empoisonnement causé par les champignons vénéneux (*Bibliothèque méd.*, LXII, 86). — Vadrot (E.). Empoisonnement par les champignons, thèse. Paris, 1814, in-4. — Chauvin. Empoisonnement par les champignons, thèse. Paris, 1819, in-4. — Vial. Empoisonnement par les champignons, etc. (*Archiv. de méd.*, V, 185; 1824). — Cordier. Guide de l'amateur de champignons, etc. Paris, 1826, in-18, figures. — Descourtilz. Des champignons comestibles, suspects et vénéneux, etc., figures (très-mauvaises). — Ascherson. *De fungis venenatis.* Berlin, 1827, in 8. — Voy. aussi les bibliographies des articles *Agaricus* (I, 106), *Amanita* (I, 220) et *Boletus* (I, 634).

Champignon de cerf, *Lycoperdon cervinum*, L., *Scleroderma cervinum*, Pers.
— de couche, *Agaricus edulis*, Bull.
— de Malthe, *Cinomorium coccineum*, L.
— muscat, *Agaricus albellus*, DC.

Champin. Dans l'Abrégé des voyages, on indique sous ce nom un arbre dont la fleur exhale une odeur suave. Serait-ce le Champaca ou Champo, *Michelia Champaca*, L.

Champses. Nom égyptien du Crocodile du Nil, *Lacerta Crocodilus*, L., d'après Hérodote, qui dit que les habitans d'Éléphantine en mangent la chair.

Chamys. Nom circassien de l'if, *Taxus baccata*, L.
Chan. Nom de l'oie, *Anas Anser*, L., en dorique.
— dahn. Nom mogol du cassis, *Ribes nigrum*, L.
Chancelagne. Un des noms du *Chironia chilensis*, W.
Chanca, ou sanch. Noms arabes du pêcher, *Persica vulgaris*, Miller.

Chanchalagua, Chancelague. Plante de la Nouvelle Espagne, des environs de Panama, dont Ruiz, qui l'a signalée, donne une description trop incomplète pour la reconnaître ; elle est d'une saveur amère, et son infusion a l'arome du baume du Pérou. On lui attribue les mêmes propriétés qu'au quinquina.

Ruiz (H.). Mémoire (en espagnol) sur la chanchalagua, et son commerce au Pérou et au Chili (*Mém. de l'Acad. roy. de Madrid*, I).

Chanchan. Nom d'une variété de l'*Arum esculentum*, L., aux Marianes.
Chandana. Nom bengale, hindou et sanscrit du *Santal blanc*.
Chandanum. Nom tamoul du santal blanc, *Santalum album*, L.
Chandel. Nom hébreu de la coloquinte, *Cucumis Colocinthys*, L.
Chandiroba. Synonyme de Nhandiroba, *Fevillea cordifolia*, L.

CHANEAC, CHANIAT. Village de France (dép. de l'Ardèche), près duquel est une source chaude. On voit près de cette source, dit

Carrère (*Cat.*, 522), des petites fosses qu'on croit avoir été le cratère d'un volcan; les animaux qu'on y jette périssent à l'instant.

CHANG-CEU. Un des noms chinois du *Camphrier*.

CHANG-KO-TSE-CHU (arbre au long fruit). Nom de la casse, à la Chine.

CHANGIA. Nom de la canne à sucre, *Saccharum officinarum*, L., à la Cochinchine.

CHANIAT (Eaux min. de). V. *Chaneac*.

CHANKE. Un des noms japonais du giroflier, *Caryophillus aromaticus*, L.

CHANKI. Un des noms malais des *Clous de girofle*.

CHANLENDJAN AGABEI. Nom indien du galanga, *Maranta Galanga*, L.

CHANNE. Poisson de mer qui ressemble à la perche, dit Lémery; les pierres de sa tête sont apéritives et alcalines; elles arrêtent le cours de ventre étant prises en poudre (*Dict. univ. des drogues*, 234).

CHANONNAT. Bourg de France (dép. du Puy-de-Dôme), à 2 lieues S. de Clermont-Ferrand, près duquel est une source minérale froide, où Chomel indique un sel marin et un sel alcali (Carrère, *Cat.*, 129).

CHANSIEN. Nom calmouck du cornouiller sanguin, *Cornus sanguinea*, L.

CHANTEJAL, en Basse Auvergne (France). Carrère (*Cat.*, 473), indique, près du hameau appelé La chapelle d'Atignon, une source minérale froide, chargée, dit-on, de sulfate de fer.

CHANTERELLE. Nom du *Merulius Cantharellus*, L., champignon comestible.

CHANTESAC. Hameau à une lieue de Massiac, en Basse Auvergne (France); il y a, dit Carrère (*Cat.*, 474), une source minérale.

CHANTRIGNÉ. Bourg de France (dép. de la Mayenne), près de Niort, à 1/2 quart de lieue duquel est une source froide, très-chargée de fer selon Jeudry (Carrère, *Cat.*, 500).

CHANVENON. Nom du chanvre dans quelques parties de la France.

CHANVRE. Nom du *Cannabis sativa*, L. (II, 68).

— AQUATIQUE. Nom du *Bidens tripartita*, L.

— DE CRÈTE. Nom du *Datisca cannabina*, L.

— INDIEN. Nom de l'*Apocynum cannabinum*, L.

CHAP-DES-BEAUFORT. Près de ce village est une source thermale: du gaz acide carbonique se dégage du terrain dont elle surgit (M. Héricart de Thury).

CHAPARRO. Ce mot qui signifie, en espagnol, Yeuse, a été appliqué par les Colons de l'Amérique, à l'écorce appelée *Alcornoque*, à cause de la ressemblance qu'ils ont trouvée entre elle et celle de ce chêne (*Voyez*, I, 157).

CHAPEAU D'ÉVÊQUE, *Epimedium alpinum*, L.

CHAPELIÈRE. Un des noms du *Tussilago Petasites*, L.

CHAPELLE-D'ATIGNON. V. *Chantejal*.

CHAPELLE-GODEFROY (la). Village de France (départem. de l'Aube), à moins d'une lieue de Nogent, près duquel sont deux sources froides, acidules et ferrugineuses. MM. Cadet et E. Salverte

y ont trouvé, par pinte : carbonate de chaux, 3 grains 63; c. de fer, 3,03 (*Ann. de chim.*, XLV, 305) : elles sont encore sans usage.

Chapon. Poulet mâle châtré. V. *Phasianus Gallus*, L., et *Alectoire* (pierre), I, 160.

Chappach. Nom tartare de la courge, *Cucurbita Pepo*, L.

Chaqaqel. Nom égyptien du panicaut, *Eryngium campestre*, L.

Chaquene, ou queue de chat. Nom des prêles, *Equisetum*.

CHARA. Genre de plantes de la cryptogamie de Linné, qui forme le type d'une famille naturelle. On a divisé les plantes qu'il renferme en deux groupes, celles revêtues à l'extérieur d'une croûte calcaire restent dans ce genre; celles qui en sont dépourvues forment le genre *Nitella* d'Agardh. La croûte calcaire des vrais *Chara* est cristallisée, quoique formant une enveloppe organique; elle jouit de la double réfraction et de la polarisation, ainsi que de la propriété d'être phosphorescente dans l'obscurité, d'après Brewster (*Bull.* de Fér., IV, 220). Cet enduit calcaire rend ces espèces propres à écurer la vaisselle, d'où on les appelle dans quelques pays, *Herbes à écurer*. Les espèces transparentes sont privées de cette couche, et laissent voir au microscope (et même à la loupe, dans le *Ch. ulvoides*, Amici) une sorte de circulation fort curieuse, qu'on aperçoit aussi dans ceux à croûte lorsqu'on les dépouille de celle-ci, et qu'on voit dans quelques autres plantes aquatiques transparentes, telles que le *Vallisneria spiralis*, le *caulinia fragilis*, W.; l'*Hydrocharis Morsus-ranæ*, L., etc. (*Bull. des Sc. nat.*, Férussac, XVIII, 226). Ces plantes ont le fruit contourné en barillet à leur maturité; on le trouve par fois à l'état fossile, provenant d'espèces plus grosses que celles qui existent actuellement dans la nature. Certains *Chara* ont une odeur fétide, qui se répand dans les localités aquatiques où ils sont abondans; ils croissent avec rapidité, surtout les espèces à croûte, et leur atmosphère a, dit-on, le même résultat sur la santé des phthisiques que celui des conferves. (V. ce mot). L'analyse chimique du *Ch. vulgaris*, L., y a démontré un principe animal (*Journ. de pharm.*, IV, 152, 379, 460), et M. Bosc a trouvé que la croûte de ceux qui en ont est polypière.

Chara. Nom d'une substance nutritive avec laquelle César nourrit son armée pendant quelques jours en Illyrie, et qu'on trouve nommée *Chara Cæsaris* dans les auteurs; ceux-ci ont beaucoup discuté quel pouvait être ce végétal; les uns ont voulu que ce fut les racines du carvi, *Carum Carvi*, L.; d'autres les tubercules du macusson, *Lathyrus tuberosus*, L., ἀρακος de Théophraste. Hamner, de Strasbourg, émit l'opinion que c'était la racine du jonc fleuri, *Butomus umbellatus*, qui était le *Chara Cæsaris*. Nocca le voyait dans celle de l'*Arum maculatum*, L.; enfin on a cru reconnaître

cette matière alimentaire dans le *Tataria* de Pline, *Crambe laciniata*, Lam., dont on mange en Illyrie les feuilles et les racines (*Ann. de la Soc. linn. de* Paris, V, 516).

Weinmann (J.-G.). *Tractatus de charâ cæsaris.* Carlsruhæ, 1769, in 8.

Chara-modon. Nom calmouck du chêne; *Quercus robur*, L.

— toschli. Un des noms calmoucks du cassis, *Ribes nigrum*, L.

Charabe. Un des anciens noms du *Succin*.

Charagne. Synonyme français de *Chara*.

Charamei. Nom synonyme d'*Ambela* (Voy. I, 223).

Charançon, et mieux Charanson. Nom français d'un genre linnéen d'insectes. Voyez *Curculio*.

Charantia. Nom du *Momordica Charantia*, L.

Charath. Un des noms arabes de l'épithyme, *Cuscuta Epithymum*, L.

Charatum. Nom tartare de l'*Arack*.

Charea. Nom de l'hellébore, chez les Arabes.

Charte cha sued. Nom arabe de l'hellébore noir, *Helleborus niger*, L.

Charbon. V. *Carbone*, II, 89.

— animal. V. *Carbone*, II, 96.

— de bois. V. *Carbone*, II, 89.

— minéral. V. *Anthracite*.

— d'os. V. *Charbon animal*.

— de pierre ou de terre. V. *Carbone*, II, 95.

— végétal. V. *Charbon de bois*.

Charbonnier. Nom vulgaire du *Gadus carbonarius*, L.

CHARBONNIÈRE. Hameau à une lieue 1/2 de Lyon, dans un site des plus rians, près duquel se trouve une source minérale froide, abondante, connue seulement depuis 1774. L'analyse en a été faite successivement par MM. Marsonnat et Carlhant (*Analyse des Eaux min. de Charbonnière*, par M. Roujeat de Marsonnat, in-8, 1797?); par MM. Pignol et Sainte-Marie (1810); par M. Fodéré (*Journ. complém.*, XXX, 306), qui n'y a trouvé, par livre, que 3/4 de grains de principes minéralisateurs; enfin, par M. le docteur Finaz (*Mém. présenté à la Soc. de méd. de Lyon en* 1827), qui y indique, par pinte, carbonate de fer, 1 grain 1/8 (proportion qui a paru excessive, mais dont il existe, dit l'auteur, d'autres exemples); hydro-sulfate de soude, 1/20e de gr.; carbonate de chaux, 1,1/6; hydrogène sulfuré et acide carbonique, des traces. Cette eau paraît être moins ferrugineuse pendant les chaleurs, et moins hydro-sulfureuse après les pluies.

Son usage accroît d'abord l'activité de la circulation, produit des éructations sulfureuses et de la fatigue; mais un sentiment de bien-être se manifeste ensuite, l'appétit augmente, les digestions deviennent plus faciles, etc. Les individus bilieux se trouvent mieux de son emploi que les individus nerveux; elle est nuisible dans les maladies d'estomac aiguës ou chroniques, dans celles de l'appareil circu-

latoire et dans les affections nerveuses; elle convient, au contraire, dans les engorgemens chroniques des viscères abdominaux et les calculs des reins; elle est surtout très-utile contre les dartres et en général les maladies de la peau : la dose en est de 1 à 2 pintes par jour; l'excès en est nuisible. Les bains ordinaires, les évacuations sanguines, les lotions avec l'eau minérale, etc., concourent souvent avantageusement à ses effets salutaires; on la prend de mai à septembre.

Ces eaux, les seules du département du Rhône, ne sont guère connues au-delà; il n'y a ni médecin inspecteur, ni établissement; elles souffrent mal le transport.

CHARBOSA. Nom persan de la pastèque, *Cucurbita Citrullus*, L.

CHARBUSAR. Nom arménien du melon, *Cucumis Melo*, L.

CHARCEDONIUS LAPIS, CHALCEDONIUS LAPIS. V. *Chalcédoine.*

CHARCHUS. Nom arabe du plantain, *Plantago major*, L.

CHARCHYR. Nom égyptien de la sarcelle, *Anas Querquedula*, L.

CHARCOAL. Nom anglais du *Charbon*.

CHARDAL. Nom arabe de la *Moutarde*.

CHARDERAULAT. Nom du chardonneret, *Fringilla Carduelis*, L., en Savoie.

CHARDON. Nom de plusieurs plantes épineuses de la famille des Carduacées.

— ACANTHE, *Onopordum Acanthium*, L.

— AUX ANES, *Onopordum Acanthium*, L.

— BÉNI, *Centaurea benedicta*, L.

— — DES PARISIENS, *Carthamus lanatus*, L.

— ÉTOILÉ, *Centaurea Calcitrapa*, L.

— A FOULON, *Dipsacus fullonum*, L.

— MARIE, *Carduus marianus*, L.

— ROLAND, ROULANT, *Eryngium campestre*, L.

— VELU, *Onopordum Acanthium*, L.

— DE VÉNUS, *Dipsacus fullonum*, L.

CHARDONETTE. Nom de la fleur de l'artichaut, qui a la propriété de faire cailler le lait.

— GOMMEUSE, *Atractylis gummifera*, L.

CHARDONNERET, CHARDONEITS. Noms vulgaires du *Fringilla Carduelis*, L., nommé aussi chardonneau en Guienne.

CHARDOUSSE. Nom du *Carlina acanthifolia*, All.

CHARE. Nom du *Salmo Carpio*, L., dans quelques parties de la Grande-Bretagne.

CHARE-ALHATN. Nom arabe de la berce, *Heracleum Sphondylium*, L.

CHARFI, CHARFS, CHARSS, CHERES. Noms arabes du persil, *Apium Petroselinum*, L.

CHARFUEIL. Un des noms provençaux du cerfeuil, *Chærophyllum sativum*, Lam.

CHARICA-ELEAHR. Nom arabe du glouteron, *Xanthium strumarium*, L.

CHARJA-BESS. Un des noms de l'épicea, *Pinus Abies*, L., en Sibérie.

CHARLOCK. Un des noms anglais de la moutarde des champs, *Sinapis arvensis*, L.

CHARLOTTENBRUNN (Eaux min. de), en Silésie. M. E. Osann, qui en parle dans sa *Revue des sources les plus importantes du royaume de Prusse* (Berlin, 1827, in-8, en allemand), les dit froides, ferrugineuses, acidules, peu riches en principes minéralisateurs : on les emploie en bains et en boisson; elles sont assez fréquentées.

CHARLOTTENBURG, en Prusse, province de Brandebourg. Il y existe une source minérale froide, assez renommée, peu chargée de principes (E. Osann, *Revue*, etc., en allemand, Berlin, 1827, in-8).

Charme noir. Nom du tilleul sauvage, *Tilia europæa*, L., dans quelques parties de la France.

Charmens. Synonyme de kermès, *Quercus coccifera*, L.

Charmughz. Un des noms persans du noyer, *Juglans regia*, L.

Charneca. Nom du lentisque, *Pistacia Lentiscus*, L., dans quelques parties de l'Espagne.

Charoul. Nom hébreu de l'ortie dioïque, *Urtica dioica*, L.

Charouts. Nom hébreu de l'*Or natif.*

Charrée. Cendres privées par le lessivage de tout principe soluble. V. *Cendres*.

Charsjuf. Nom arabe de l'artichaut, *Cynara Scolymus*, L.

Chartam, Chartan, Kartan, Kartham. Noms arabes du *Carthamus tinctorius*, L.

CHARTRES. Ville de France (dép. d'Eure et Loire), à 19 lieues S. O. de Paris, près des murs de laquelle se trouvent la fontaine des *Petit Prés* et le puits *Petey*, dont les eaux sont minérales; elles ont fourni à M. Cosme du gaz acide carbonique, de l'oxyde de fer et du carbonate de chaux. Sur les bords de l'Eure on rencontre plusieurs autres sources ferrugineuses, notamment celle de *Pontgoin*.

Cassegrain (J.). Diss. apologétique sur la fontaine minérale du faubourg Saint-Maurice de Chartres. Chartres, 1702, in-12.

Charua. Un des noms arabes du ricin, *Ricinus communis*, L.

Charub. Un des noms arabes du caroubier, *Ceratonia Siliqua*, L.

Charueca. Un des noms espagnols du lentisque, *Pistacia Lentiscus*, L.

Charumfel. Un des noms arabes du girofle, *Caryophyllus aromaticus*, L.

Chas, Chass. Noms arabes de la laitue, *Lactuca sativa*, L.

Chasak. Un des noms arabes de l'*Acorus Calamus*, L.

Chascanon. Sous ce nom Dioscoride indique la bardane, *Arctium Lappa*, L.; et, selon d'autres, le glouteron, *Xanthium strumarium*, L.

Chascha. Nom turc du chêne, *Quercus Robur*, L.

CHASES. Hameau de la Haute Auvergne (France), où Carrère indique une source froide et gazeuse, dont la nature minérale n'est pas certaine (*Cat.*, 470).

Chasi-athaleb. Un des noms étrangers de la dent de chien, *Erythronium Dens canis*, L.

Chasida. Nom hébreu et persan de la cicogne, *Ardea Ciconia*, L.

Chasim. Nom calmouck du pissenlit, *Leontodon Taraxacum*, L.

Chass. V. *Chas*.

Chasse-bosse, *Lysimachia vulgaris*, L.

Chasse-Diable. Nom que quelques personnes donnaient au mille-pertuis, du temps de Matthiole, à cause de l'usage mystérieux qu'on en faisait.

Chast. Nom syrien du costus, *Costus arabicus*, L.

Chaste tree. Nom anglais de l'*Agnus castus*, L.

Chat. Espèce de quadrupède. V. *Felis Catus*, L.

— rouge. V. *Felis Caracal*, L.

Chatagne. Nom de la châtaigne, dans quelques parties du midi de la France.

Chataigne. Fruit du *Castanea vesca*, Gærtn.

— d'Amérique. Fruit du *Cupania americana*, L.

Chataigne du Brésil. Fruit du *Bertholletia excelsa*, H. B. (I, 579).
— de la côte d'Espagne. Fruit du *Carolinea insignis*, W. (II, 113).
— de Saint-Domingue. Fruit du *Cupania americana*, L.
— d'eau. Fruit du *Trapa natans*, L.
— de la Guiane, *Pachira aquatica*, L.
— de mer. Nom des semences de l'*Acacia scandens*, W.
— de terre. Tubercules du terre-noix, *Bunium Bulbocastanum*, L.
Chataignier, *Castanea vesca*, Gærtner.
— d'Amérique, *Cupania americana*, L.
— du Brésil, *Bertholletia excelsa*, L.
— de Saint-Domingue, *Cupania americana*, L.
Chatchuur. Nom mogol du cassis, *Ribes nigrum*, L.
Chate. Nom arabe du *Cucumis Chate*, L.

CHATEAU-GONTIER. Ville de France (dép. de la Mayenne), à 8 lieues N. O d'Angers, à la porte de laquelle est une source minérale froide, nommée *Fontaine de Pougues*, peu usitée quoique probablement assez active. MM. Bécœur et Touchaleaume, qui en ont récemment donné l'analyse, y ont trouvé par litre 20 grains 922 millièmes de principes fixes, savoir : carbonate de fer, 1,384 ; c. de chaux, 1,301 ; c. de magnésie, 0,248 ; sulfate de chaux, 4,229 ; s. de magnésie, 2,514 ; s. de soude, 6,437 ; hydro-chlorate de magnésie, 1,508 ; h. de soude, 1,559 ; silice, 0,201 ; matière extractive, 0,402 ; perte, 1,139 (*Journ. de chimie méd.*, II).

CHATEAU-LANDON. Ville de France (Seine et Marne) à 3 lieues S. de Nemours, près de laquelle, au pied de la montagne qu'elle domine, est une source froide qu'on a dite un peu chargée de fer et d'alun (Carrère, *Cat.*, 476).

CHATEAU-LIN. Près de cette petite ville de France (dép. du Finistère), à 6 lieues N. de Quimper, est une source froide, indiquée comme ferrugineuse et très-efficace contre les obstructions, la chlorose, l'hydropisie commençante, etc.

CHATEAU-SALINS, en France, dép. de la Meurthe. Il y existe une source d'eau saline, froide.

CHATEAU-THIERRY. Ville de France (dép. de l'Aisne), à 22 lieues N. E. de Paris, où existent deux sources minérales froides voisines l'une de l'antre. La plus connue, nommée *Eau de la Fleur de lys*, du nom de l'ancienne auberge où elle est située (rue d'Angoulême), est jaunâtre, ferrugineuse, usitée quelquefois des habitans dans les cas de débilité des premières voies. Cadet l'aîné, qui l'a analysée en 1771 (*Nature considérée*, VII, 57), y indiquait une terre alcaline, un principe sulfureux, volatil, du sel marin et du fer.

Galien (C.). Découverte des eaux de Château-Thierry et de leurs propriétés. Paris, 1630, in-8. — V. aussi l'*Arcanum acidularum* de P. Le Givre, chap. VIII (Amstelodami, 1682, in-12).

CHATEAU-LA-VALLIÈRE. Bourg de France (Indre et Loire),

à 1/2 lieue S. duquel est une source froide, indiquée par Linacier comme ferrugineuse et très-séléniteuse. M. P.-A. Gendron (*Mém. mss. des Archives de la Soc. de méd. de Paris*) dit que ces eaux contiennent plus de fer que celles de Ruillé, mais qu'elles sont plus pesantes, et passent plus difficilement.

CHATEAUNEUF. Petite ville de France (dép. du Loiret), à 5 lieues d'Orléans, où Carrère (*Cat.*, 508) signale une source minérale froide.

CHATEAUNEUF. Village de France (dép. du Puy-de-Dôme), à 6 lieues de Clermont-Ferrand, où se trouvent, dans la presqu'île de Saint-Cyr, des eaux thermales qui, long-temps comme inconnues aux habitans, paraissent ne l'avoir pas été pourtant des Romains. Il y existe cinq bains : trois à 24 ou 25° au *Bordas;* deux aux *Méritis*, l'un à 25, et l'autre à 31°; de plus, une fontaine à 16° nommée *Petit Rocher*, la *Grande Fontaine*, la *Fontaine de Birard*, qui offre beaucoup d'acide carbonique; et diverses autres petites sources chaudes ou froides, disséminées dans la commune. Toutes ces sources contiennent des sulfates de soude et de potasse, de l'hydrochlorate de soude, des carbonates de soude, de chaux et de magnésie, de la silice, une matière végéto-animale, enfin des traces de fer et d'hydrogène sulfuré. On y traite avec succès, au moyen des bains, des douches, des injections, les rhumatismes chroniques, la goutte atonique, les ulcères fistuleux, la leucorrhée, etc.; la saison des bains est de mai à octobre.

CHATELDON. Petite ville de France (Puy-de-Dôme), à 3 lieues de Vichy et 9 de Clermont, où se trouvent deux sources d'eau minérale froide, gazeuse et ferrugineuse, employées seulement en boisson, mais peu usitées, faute d'établissement convenable. La *Source des Vignes*, moins abondante, mais plus ferrugineuse selon Desbrest, est à 300 pas de la ville, au bas d'un côteau; la *Source de la Montagne*, située à mi-côte, est à 500 pas de la première. Elles ont été analysées par Sage, Fourcy, Desbrest, etc. Celui-ci y a trouvé par pinte, outre du gaz acide carbonique, 17 grains de substances fixes, savoir : alcali minéral, 4; terre calcaire, 4; sel marin, 4; substance martiale très-divisée, 2; terre absorbante, 3. Il les dit rafraîchissantes, diurétiques, sédatives, etc.; utiles contre les maladies de l'estomac, où il les avait expérimentées sur lui-même; les engorgemens abdominaux, les maladies de la peau, les affections hystériques, et surtout la stérilité. Il les regarde comme supérieures aux eaux de Spa, et enfin comme *les premières Eaux médicinales de l'Europe*. Il rapporte 38 observations. On prend les eaux de mai à octobre; la dose en est de 1 à 3 pintes par jour.

Desbrest. Traité des eaux min. de Chateldou, de celles de Vichy et Hauterive, en Bourbounais, etc. Moulins et Paris, 1778, in-12. — Le même. Lettre à MM. les auteurs du *Journ. de méd.* Clermont-Ferrand, 1779, in-12 (C'est une réponse à la critique amère de Cousinel, insérée dans ce journal en février 1779). — Le même. Eaux min. et médic. de Chateldon. Clermont-Ferrand, 1780, in-4. — Nouvelles instructions sur les eaux min. de Chateldon, etc. Clermont-Ferrand, 1780, in-12. — Les nymphes de Chateldon et de Vichy, dialogue. 1785, in-8.

CHATELGUYON. Village de France (dép. du Puy-de-Dôme), à 1 lieue de Riom, près duquel sont cinq sources acidules et thermales (24° R.), dont la première est nommée *Fontaine d'Asan*. Il n'en existe pas d'analyse plus récente que celle de Cadet l'aîné (1774), qui y indiquait, outre du gaz acide carbonique, un peu de fer, du *sel marin à base alcaline*, *un sel de la nature du sel d'Epsom*, *à base terreuse*, etc. Ces eaux, employées seulement en boisson, mais peu connues au-delà du département, ont été recommandées contre les engorgemens chroniques des viscères, de préférence même aux eaux de Vichy (Raulin), les affections nerveuses, les troubles des fonctions de l'utérus. Il paraît, qu'à petite dose, elles portent un peu à la tête, et qu'à grande dose, elles sont purgatives. On en prépare, extemporanément, d'artificielles, que le défaut d'analyse exacte rend nécessairement bien différentes.

CHATENOIS. Bourg de France (départem. du Bas-Rhin), à une lieue O. de Schelestadt et 10 lieues S.-O. de Strasbourg, près duquel, au pied de la montagne des Vosges, dite Hahnenberg, est une source minérale tiède (18 à 20°), nommée *Badbrunlein*. L'eau est contenue dans un grand bassin mal entretenu, d'où on la tire au moyen d'une pompe; elle est louche, d'une odeur sulfureuse, d'une saveur ferrugineuse fort désagréable, et jaunit le linge d'une manière indélébile. M. Fodéré (*Journ. complém.*, XXX, 314) y a trouvé du gaz acide carbonique et du gaz hydro-sulfurique libres, du soufre, du fer carbonaté ou peut-être hydro-sulfaté, des sulfates et muriates de soude, de chaux et de magnésie, enfin du carbonate de chaux; résultats fort différens de ceux de Kurschner, qui, entr'autres, n'y indique pas d'hydrogène sulfuré. Quoique riche en principes minéralisateurs, cette eau est peu connue. On ne s'en sert guère qu'en bain (dont on élève la température) contre les maladies cutanées; elle est pourtant purgative. Un charlatan connu, originaire de ces contrées, l'employait, dit-on, pour composer sa *Liqueur anti-psorique*.

Kurschner (J.-M.). *De fonte medicato castenacensi*, diss. Argentorati, 1760, in-4 (Guerin en a traité, paragraphe II de son ouvrage *de Fontibus medicatis Alsatiæ*. Argenl., 1769, in-4).

Chatereth. Nom arabe de l'*Astragalus Tragacanthâ*, L., ou de la *Gomme adraganthe*.

CHATILLON. Bourg de France (départ. de la Drôme), à 3 lieues de Die, près duquel jaillit, d'un sol noirâtre, une source regardée par Nicolas comme sulfureuse (Carrère, *Cat.*, 226).

Chatini, Chatinie, Chatinie. Noms arabes de la guimauve, *Althæa officinalis*, L.

Chatsir. Nom hébreu du chiendent, *Triticum repens*, L.

Chatyng. Nom arabe du bouleau, *Betula alba*, L.

Chau. Arbrisseau de Virginie, qui a le port du groseiller, et dont les baies sont comestibles.

Chauer. Nom turc du café en boisson.

Chauch. Un des noms arabes du pêcher, *Persica vulgaris*, Mill.

CHAUDEBOURG. Village de France (Moselle), à 1 lieue de Thionville, près duquel est une source froide où Parant, qui la dit bonne contre les fièvres intermittentes rebelles, l'ictère, les anciennes gonorrhées, etc., a trouvé de l'acide carbonique, du fer, du sulfate de chaux, du sel de Sedlitz et de la terre calcaire libre (Carrère, *Cat.*, 343).

Parant. Mém. sur les eaux min. de la fontaine de Chaudebourg, etc. Metz, 1781, in-8.

CHAUDEFONT ou CHAUDFONS. Bourg de France (Maine-et-Loire), à 4 lieues et demie d'Angers, dans lequel est une source minérale peu connue (Carrère, *Cat.*, 467).

CHAUDEFONTAINE. Village de France (départem. du Doubs), à 3 lieues N.-E. de Besançon, où se trouve une source thermale, analogue, dit-on, aux eaux de Plombières.

CHAUDES-AIGUES. Petite ville de France, départem. du Cantal, à 5 lieues S. de Saint-Flour, qui doit son nom aux nombreuses sources thermales dont elle est environnée.

La plus considérable, nommée *Fontaine du Par* (et non du *Parc*) est située presqu'au centre de la ville; elle est à environ 64° du therm. de Réaumur. Dix à douze filets d'eau thermale, à divers degrés, prennent naissance dans les maisons qui l'avoisinent. Ces sources sont principalement employées à chauffer (de novembre à avril) des habitations communes, nommées *Maisou caudo* (maisons chaudes) où les habitans se rassemblent l'hiver, à dégraisser les laines et à divers usages domestiques, même à tremper la soupe. L'eau en est limpide, inodore, presque insipide, et seulement un peu onctueuse au toucher. La fontaine du Par dépose, il est vrai, dans ses conduits du sulfure de fer, mais il ne fait pas partie de l'eau, et provient seulement du massif de cette substance à travers laquelle elle sort.

La source *du Moulin du ban* (ou du bain) n'a que 58°; des canaux en bois la conduisent dans les maisons du quartier Labarthe; elle est utilisée aussi dans l'hôpital. La source de la *Grotte du moulin*, qui n'a que 50°, est située, comme l'indique son nom, dans une sorte de grotte, espèce d'étuve naturelle, dangereuse toutefois par la présence dans l'air d'une certaine proportion de gaz acide carbonique. Une troisième est froide et une quatrième tempérée. Les sources enfin de la *Maison Felgère*, les seules qui soient administrées maintenant comme moyen thérapeutique, sont, l'une à 56° et l'autre à 45° R.

Le gaz que dégagent plusieurs de ces sources est un mélange de beaucoup d'acide carbonique avec des quantités variées d'azote et d'oxygène. Ces eaux, peu altérables, ont été analysées successivement par MM. Bosc d'Antic (1771), Bonnel de la Bragerésse (1778), Berthier (*Ann. des Mines*, février 1810, et t. V, 1820), Grassal (1822); et tout récemment, avec beaucoup de soin, par M. Chevallier. Vingt litres de l'eau du Par ont donné à ce dernier : 1° Une petite quantité d'hydro-sulfate d'ammoniaque, qui paraît se former par l'action de la chaleur; 2° une matière organique animale; 3° 18 grammes 86 centigr. de substances solides, savoir : Matière bitumineuse, 0,12; hydro-chlorate de magnésie, 0,13; chlorure de sodium, 2,63; sulfate de soude, 0,65; sous-carbonate de soude, 11,84; oxyde de fer, 0,12, carbonate de chaux, 0,92; c. de magnésie, 0,16; silice, 2,16; chaux combinée à la silice, 0,04; traces de sel de potasse et perte, 0,07. Il n'y a point trouvé d'iode, de phosphates, ni de fluates, et compte y chercher le brôme. Les eaux des sources de la bonde du Moulin, du Ban, de la Grotte du Moulin, et la principale des sources de la maison Felgère, lui ont fourni des résultats sensiblement pareils. Il a de plus constaté, comme l'avaient fait pour d'autres eaux MM. Longchamp, Biett, Gendrin, Jacquot, etc., que les eaux de Chaudes-Aigues suivent dans leur refroidissement la même marche que l'eau chaude ordinaire.

Ces sources paraissent avoir été plus en honneur jadis qu'elles ne le sont aujourd'hui; car, au milieu du 5e siècle, Sidoine Apollinaire (t. V, lettre 14) citait leur efficacité contre la phthisie et les maladies du foie. Il n'y existe qu'un seul établissement (la maison Felgère); mais le gouvernement paraît disposé à en fonder un plus considérable, que semble réclamer l'augmentation croissante des baigneurs depuis un petit nombre d'années. Ces eaux, par leur action un peu laxative, leur légère alcalinité, qui les rend propres, en nettoyant la peau, à favoriser la transpiration, et surtout par leur haute température, semblent appelées, sinon à devenir le Carlsbad de la France, comme on l'a dit, du moins à rivaliser avec les eaux de Néris, de Vichy (*Journ. gén.*, CIV, 391), ou avec celles de Plombières, auxquelles les compare surtout M. Chevallier, et sur lesquelles il semble croire qu'elles peuvent l'emporter. Les observations du docteur Verdier, consignées à la suite de son travail, témoignent, au reste, de leur utilité, soit en bain, soit en boisson ou en douches, dans le traitement de la sciatique, des douleurs rhumatismales ou nerveuses, des engorgemens articulaires, des affections chroniques des viscères abdominaux, et même de la paralysie.

Chevallier (A.). Essai sur Chaudes-Aigues et analyse chimique des eaux minérales-thermales de cette ville, etc. Paris, 1828, in-4.

CHAUDES-EAUX. Ancien synonyme d'*Eaux thermales*.

CHAULARYA. Nom népaul du Borax ou Sous-borate de soude. Voy. *Soude*.

CHAULIEU. Village de France, à 2 lieues S. de Vire, où Carrère (*Cat.* 501) indique une source froide dite ferrugineuse.

CHAUMONT. Village de France (Maine-et-Loire), à 3 lieues O. de Baugé, près duquel est une source froide nommée *Fonsrouilleuse* ou *Fontaine rouillée*. Linacier la disait ferrugineuse et gazeuse. Duclos y a trouvé du sel commun (Carrère, *Cat.*, 467).

CHAUSSE-TRAPE. Un des noms du *Centaurea Calcitrapa*, L. (II, 172).

CHAUVE-SOURIS. V. *Vespertilio*.

CHAUX, *Calx*, de καιω, je brûle. Nom du protoxyde de calcium (V. II, 20), et en général, jadis, des oxydes métalliques, nommés surtout *Chaux métalliques*.

CHAUX D'ANTIMOINE. V. *Antimoine*, I, 344.

— — D'HOFFMANN. C'est le sulfure d'antimoine et de chaux. V. I, 349.

— D'ARGENT. V. *Oxyde d'argent*, I, 398.

— CARBONATÉE, OU CARBONATE DE CHAUX. Voy. II, 25.

— DIAPHORÉTIQUE D'ANTIMOINE, OU ANTIMOINE DIAPHORÉTIQUE. V. I, 342.

— ÉTEINTE A L'EAU. Nom de l'*Hydrate de chaux*. Voy. II, 21.

— — A L'AIR. Espèce de *Sous-carbonate de chaux*. Voy. II, 21.

— FLUATÉE. V. *Fluate de chaux*, II, 26.

— DE MERCURE, OU PRÉCIPITÉ PER SE. V. *Mercure*.

— PHOSPHATÉE, OU PHOSPHATE DE CHAUX. Voy. II, 27.

— DE PLOMB. V. *Plomb* (protoxyde de).

— SULFATÉE, OU SULFATE DE CHAUX. Voy. II, 28.

— VIVE. Nom de la *Chaux calcinée*, exempte d'eau et d'acide carbonique. V. II, 20.

CHAVANCELLE. Nom du *Boletus soloniensis*, DC., dont on fabrique de l'amadou.

CHAVARITA. Nom chaldéen de la cicogne, *Ardea Ciconia*, L.

CHAVÈS (Eaux min. de), à Bragança en Portugal, dans le Tras-los-Montès; elle est thermale (49° R.), gazeuse et salino-alcaline.

CHAWL. Nom dukhanais et hindou du riz, *Oryza sativa*, L.

CHAYA, CHAYAVIER. Nom de l'*Hedyotis umbellata*, W.

— PULA. Nom sanscrit de la pastèque, *Cucurbita Citrullus*, L.

— VER, *Rubia Manjith*, Roxb.

CHAYLIE KA DUD. Nom dukhanais du lait de chèvre. V. *Capra hircus*, L., II, 79.

CHAYOTE. Nom du *Sechium edule*, Sw. (*Sycios edulis*, Jacq.), dans l'île de Cuba.

CHAYE. Un des noms arabes de l'orge, *Hordeum vulgare*, L.

CHAZIR. Nom hébreu du porc, *Sus Scrofa*, L., et aussi, dit-on, du poireau, *Allium Porrum*, L.

CHÉ-D'EAU. Nom d'un arbre de la Cochinchine, dont le fruit fournit une huile propre à l'éclairage; on le croit un hêtre? (*Fagus*).

CHE-TCHING (Eau min de). Cette source, située dans la Tartarie chinoise, au-delà de la grande muraille, non loin de la résidence d'été des souverains tartaro-chinois, est une des plus célèbres de la Chine; on la dit froide, ferrugineuse et gazeuse.

CHE-TSIEN-TSAO. Nom chinois du plantain, *Plantago major*, L.

CHÉ XÉ. Nom chinois de l'animal qui donne le musc, *Moschus moschiferus*, L.

Cé yu. Nom chinois de l'alose, *Clupea Alosa*, L., selon La Chênaye des Bois

Chee el leyl. Nom arabe de la belle de nuit, *Mirabilis Jalappa*, L.

Cheed, Cheebdj. Noms polonais et bohême de l'hyèble, *Sambucus Ebulus*, L.

Chébès. Nom hébreu de l'agneau, petit de la brebis, *Ovis Aries*, L.

Chebet. Un des noms arabes de l'aneth, *Anethum graveolens*, L.

Chebule. Nom d'une espèce de myrobolans, *Terminalia Chebula*, Roxb.

Chêcar. Synonyme de *Cervoise*, en hébreu. V. ce mot.

Chedee. Ancien nom de la mélongène, *Solanum Melongena*, L.

Cheeank. Racine observée par le docteur Fynlason, à Siam, considérée par les gens du pays comme diurétique (Ainsl., *Mat. ind.*, II, 75).

Cheese-rennet. Nom anglais du caille-lait jaune, *Galium verum*, L.

CHEF (Saint). Bourg à 7 lieues de Vienne en Dauphiné, où Carrère signale (*Cat.*, 485) une source froide dite *martiale*.

Chefe-allimer. Nom arabe de l'Elatérium, *Momordica Elaterium*, L.

CHEILINE, *Cheilinus*. Genre de poissons auquel on rapporte maintenant le *Labrus Scarus*, L. V. ce mot.

Chéir. Nom du chardon à foulon, *Dipsacus fullonum*, L., dans Dioscoride.

CHEIRANTHUS. Ce genre, de la famille des Crucifères, de la tétradynamie siliqueuse, renferme plusieurs espèces à fleurs parfumées qui ornent les jardins. L'une d'elles, le *Ch. Cheiri*, L., giroflée jaune, violier jaune, qui croît sur les murs, a été autrefois employée en médecine. Les Grecs en faisaient usage, comme on le voit dans Galien (*Simpl.*, lib., VII), contre l'avortement; on estime ses fleurs céphaliques, cordiales, anodines, anti-spasmodiques, et on les conseille dans les pâles couleurs, la paralysie, l'apoplexie, etc. On sent que, sur des indications aussi vagues, on ne peut rien affirmer des propriétés de cette plante, dont l'usage est aujourd'hui abandonné; cependant on trouve encore une huile, par infusion, des fleurs de cette giroflée dans quelques pharmacopées.

Cheiri, Keiri. Noms arabes de la giroflée jaune, ou des murs, *Cheiranthus Cheiri*, L.

Cheken. Sorte d'*Eugenia* du Chili, dont on emploie les râclures du bois en infusion, dans les maladies des yeux; la décoction contre le dévoiement, et celle des bourgeons contre les douleurs (Feuillée, *Plant. méd.* III, 45).

Chelæ cancrorum. Nom des pattes du tourteau, *Cancer Pagurus*, L.

Chelapa. Un des anciens noms du jalap, *Convolvulus Jalappa*, L.

Chélbénah, Khelbenah. Noms hébreux du *Bubon Galbanum*, L.

Chélbie. Nom hébreu du chien, *Canis familiaris*, L.

Chélidoine, *Chelidonius lapis*. Voyez *Pierre d'hirondelle*.

— Nom du *Chelidonium majus*, L.

— (petite), *Ranunculus Ficaria*, L. Voy. *Ficaria*.

CHELIDONIUM. Genre de plantes de la famille des Papavéracées, de la polyandrie monogynie; son nom est francisé de χελιδόνιον, qu'il portait chez les Grecs, mot très-voisin de χελιδὸν, hirondelle, ce qui a fait appeler la plante suivante *Herbe à l'hirondelle*,

et fait dire que cet oiseau en employait le suc pour guérir ses petits de l'aveuglement, et, snivant d'antres, qu'elle fleurissait à l'arrivée des hirondelles, etc. (Pline).

C. majus, L., Chélidoinc, Éclaire (*Flore méd.*, t. II, f. 113). Cè végétal vivace, naturellement inodore, mais d'une odeur désagréable et vireuse si on l'écrase, croît très-abondamment chez nous dans les décombres, sur les vieux murs, etc., ainsi qne sa variété à feuilles laciniées (*C. quercifolium*, Lh.); sa tige rameuse, glabre, ainsi qne toute la plante, s'élève d'environ 18 pouces à 2 pieds; ses fenilles sont minces, comme ailées, profondément pinnatifides, glauques en dessous; ses fleurs jaunes sont axillaires ou terminales, portées sur un pédoncule commun, qui forme une ombelle simple à 4-5 rayons; il leur succède pour fruit une sorte de silique polysperme, uniloculaire, linéaire, mince; leur calice à deux folioles cst caduc, et la corolle est de quatre pétales : toute la plante est remplie d'un suc jaune, qui se répand à la moindre déchirure que l'on fait à quelqn'nne de ses parties, suc que le professeur Schultz de Berlin assure offrir une véritable circulation (*Journ. complém. des Sc. méd.*, XVI et XVII), niée par M. Dutrochet, qui prétend que ce n'est qu'un tremblement apparent dû à une illusion d'optique (*Nouv. Bibl. méd.*, VII, 215). La couleur de cc suc semble y indiquer la présence de la gommc gutte, et effectivement Thomson assure qu'il en recèle (*Botan. du droguiste*, 286). C'est dans ce liquide âcre, caustique, amer, dont la couleur distingue cette plante de toutes les autres de notre pays, et qui représente en petit le *Cambogia* et le *Stalagmitis* des régions équatoriales, que résident toutes ses vertus. Les anciens en faisaient nn grand usage, et c'est injustement que nous la délaissons, car elle recèle des principes actifs qui lui supposent des propriétés non équivoques, et qui ont seulement besoin d'être mieux appréciées par une expérimentation méthodique.

Les Grecs accordaient surtout à la chélidoine denx propriétés qui nous paraissent fort équivoques; celles d'être ophthalmique et anti-ictérique : la première provenait sans doute de la ressemblance de son nom avec celui de l'hirondelle, oiseau dont le nid est réputé très-bon dans la même maladie. Un suc aussi âcre que celui de cette plante, loin de guérir l'ophthalmie, l'accroîtrait; il pourrait seulcment être utile, étendu d'eau, dans certains cas de débilité oculaire, de goutte sereine, pour ranimer l'organe de la vue, et agirait à la manière des excitans, qu'on y porte par fois dans la même intention. On doit donc émettre beaucoup de doutes sur les propriétés anti-ophthalmiques de cette plante, malgré ce qu'en a dit, depuis les anciens, Schallern.

La propriété anti-ictérique de la chélidoine repose également sur une sorte de *signature*, sur la couleur de son suc : rien n'est plus ordinaire chez les anciens que la croyance aux maladies guéries par des moyens qui ont avec elles quelque ressemblance ; ainsi les feuilles tachetées de la pulmonaire guérissaient les maladies du poumon, organe qui porte aussi à sa surface des macules comme ces feuilles ; celles de la patience rouge, les coupures, les plaies, à cause de l'identité de leur couleur avec celle du sang, etc. Les modernes n'en ont pas moins continué à employer le suc de cette plante dans l'ictère, et elle figure encore à ce titre dans la *décoction anti-ictérique* de la pharmacopée d'Edimbourg, à l'instar de la pratique de Galien et de Dioscoride. Gilibert assure avoir guéri des ictères chroniques par son moyen ; il ajoute qu'elle fait des miracles dans les empâtemens de la rate. M. Récamier regarde aussi cette plante comme ayant sur les engorgemens indolens de la rate une action élective. Il en fait préparer un vin (1/2 once de la plante dans 2 livres), qu'il donne par cuillerées, mais que quelques estomacs ont de la peine à supporter. Vagner, Linné, Lange, disent avoir guéri des fièvres intermittentes avec cette même plante.

On a accordé à la chélidoine une propriété qui semble plus positive ; c'est d'être un bon anti-scrophuleux ; il paraît qu'elle agit sur la lymphe d'une manière non équivoque, soit par une propriété spéciale, soit plutôt par ses principes actifs, et comme un excitant des tissus, dont elle augmente la tonicité, et rétablit les fonctions. Wendt, d'Erlangen, l'a louée dans les maladies des glandes, les scrophules et les affections cutanées qui reconnaissent pour cause cette origine. Kuntzmann a vu une femme chez laquelle un ulcère au cou, qui avait résisté à tous les moyens employés, fut guéri en assez peu de temps à l'aide du suc de chélidoine et de son extrait, pris à l'intérieur (*Journ.* d'Hufeland, 1813). C'est dans le cas d'ophthalmie scrophuleuse que la chélidoine, prise à l'intérieur, pourrait être utile à cette affection (*Journal général de médecine*, XXVI, 466). Kramer a même prétendu que son suc guérissait la goutte et le calcul, affections identiques pour beaucoup de praticiens, qui voient le dépôt tophacé se faire au pourtour des articulations dans la première, et dans la vessie dans la seconde. Palmarius, qui dit ce suc sudorifique, le prescrit comme salutaire dans les maladies contagieuses. Enfin Wendt et Heckul ont accordé une propriété anti-vénérienne certaine à la chélidoine. Ces différentes assertions ont cependant grand besoin d'être soumises au creuset de l'expérience.

Mais des qualités non équivoques dérivent de la composition du suc de la chélidoine, dans lequel MM. Chevallier et Lassaigne ont

trouvé une matière résineuse amère, d'une couleur jaune très-foncée; une matière gommo-résineuse, de couleur jaune orangée, d'une saveur amère, nauséabonde; du nitrate de potasse (Bulliard dit que celle qui vient sur les murs en contient plus que celle qui croît à terre); des sels de chaux; de la silice; de l'albumine, etc. (*Journ. de pharm.*, III, 451). Ces chimistes disent l'avoir éprouvée sur divers animaux, pour s'assurer de ses propriétés toxiques, et ne lui avoir pas vu produire de mauvais effets; ils ne lui ont reconnu qu'un effet diurétique (*ibid.*). Cependant M. Orfila a rapporté et expérimenté que des chiens ont péri par le moyen de l'extrait aqueux de cette plante; l'un d'eux, cinq heures après l'ingestion de trois gros, et un autre par l'insertion d'un gros et demi dans une plaie, environ 12 heures après; un troisième a péri après avoir avalé 4 onces de suc de chélidoine; l'estomac était enflammé dans les cas où le suc avait été en contact avec ce viscère (*Toxicologie*, I, 736): ainsi il est hors de doute que cette plante, à dose forte, est un poison; il est donc indispensable, par conséquent, de ne l'employer qu'à dose modérée, et de ne les élever à de certaines proportions que dans les maladies où l'énergie vitale est diminuée, ou par gradation; mais alors elle pourrait être très-utile, et mériter le titre de *Cœlidonum*, d'où on a voulu tirer l'origine de son nom dans quelques ouvrages.

Une première propriété non équivoque de la chélidoine, est d'être un purgatif certain, ce que la présence de la gomme gutte explique suffisamment : peut-être trouverons-nous dans cette plante un évacuant indigène, plus sûr, plus facile, que dans la plupart de ceux qu'on a proposés comme capables de remplacer les exotiques; son abondance nous assure de la facilité que nous aurons pour l'expérimenter, et pour nous en servir, si, comme nous le pensons, elle doit devenir un jour un purgatif familier dans la pratique européenne.

Dans l'hydropisie, la chélidoine doit également produire de bons résultats, puisqu'elle est à la fois diurétique et évacuante. On sait que la gomme gutte est au nombre des médicamens les plus préconisés contre les collections séreuses; la chélidoine, qui en contient, mais qui est moins active, doit partager ses vertus, et ne pas avoir les inconvéniens d'une action aussi violente que la sienne.

La causticité du suc de chélidoine l'a fait employer de tout temps par le peuple, pour détruire les cors, les verrues, etc. Scopoli dit qu'en Carniole on tue les vers des plaies des chevaux avec sa décoction. La couleur jaune de ce suc a fait croire qu'il pouvait servir en teinture, mais elle est trop fugace pour être fixée; Ræssig

dit avoir obtenu de la fermentation de l'éclaire une couleur bleue analogue à celle du pastel (*Isatis tinctoria*, L.).

L'activité de cette plante oblige d'en prescrire les doses avec précision ; le suc ne doit pas être donné à plus de 36 gouttes, étendu dans de l'eau sucrée, dose qu'on pourra augmenter ensuite peu à peu. Wendt employait le suc récent mêlé avec son poids de miel, ce qui le conservait quelque temps : cette préparation pourrait être conservée. L'extrait aqueux se prenait depuis 4 grains jusqu'à 8 et 10, en augmentant successivement la quantité. La racine de chélidoine, qui est brune, rougeâtre, cylindrique, chevelue, est regardée par quelques auteurs comme la partie la plus active de la plante ; M. Godefroy assure l'avoir vue fréquemment administrer à Nantes, avec succès et sans accident, à la dose d'une demi-once par pinte d'eau. Ses feuilles, appliquées sur la peau y causent, au contraire, de la rubéfaction (*Journ. de pharm.*, X, 435) ; les mains qui la manient en éprouvent une chaleur mordicante.

Creuzbaner (J.-A.). *Diss. inaug. medica de radicis chelidonii majoris, ad solvendas pellendosque choletithos efficaciâ*, etc. Argentorati, 1785, in-4. — Glumm (J.-A.). *Diss. de chelidonio majori.* Duisburgi, 1785, in-4. — Schallern (T.-A.-J.). *Diss. inaug què chelidonii majoris virtus medica novis abservationibus*, etc. Erlangæ, 1790, in-4.

Chelidonium glaucium, L. Voy. *Glaucium.*

— minus, off. Voy. *Ficaria.*

Chelimontoma. Nom arabe de la chélidoine, *Chelidonium majus*, L.

Chelioc. Nom du coq, *Phasianus Gallus*, L., dans la prov. anglaise de Cornouailles.

Chéloniens. Ordre de reptiles, plus connu sous le nom de *Tortues*, genre qui les comprenait tous dans Linné. V. *Testudo*.

Chelonion. Nom du pain de pourceau, *Cyclamen europæum*, L., dans Dioscoride.

Chelonite. Synonyme de *Bufonite* (*Pharmacopée universelle* de M. Jourdan).

CHELTENHAM. Ville d'Angleterre, dans le Gloucestershire, à 39 lieues N.-O. de Londres, renommée pour ses eaux minérales, qui chaque année y attirent un grand concours de monde. Il y en a de sulfureuses, de ferrugineuses et de salines ; toutes sont froides. MM. Parkes et Brande, qui en ont fait l'analyse (*Journ. de pharm.*, VI, 497), y ont trouvé par livre de France : 1° *Eau sulfureuse*. Gaz acide carbonique, 24,57 centim. cubes ; hydrogène sulfuré, 40,96 ; sulfate de soude, 1521, 62 (milligrammes) ; s. de magnésie, 325,75 ; s. de chaux, 77,90 ; muriate de soude, 2266,25 ; oxyde de fer, 19,42. 2° *Eau saline*. Sulfate de soude, 971,20 ; s. de magnésie, 712,25 ; s. de chaux, 291,25 ; muriate de soude, 3237,50. 3° *Eau ferrugineuse*. Gaz acide carbonique, 40,96 cent. cub. ; carbonate de soude, 32,37 ; sulfate de soude, 1469,82 ; s. de magnésie, 388,50 ; s. de chaux, 161,87 ; muriate de soude, 2674,58 ; oxyde de fer, 51,76.

Quoique le muriate de soude soit le sel qui prédomine dans ces eaux, on vend en Angleterre, et fort cher, sous le nom de *Sel de*

Cheltenham, différens mélanges salins dans lesquels, suivant les analyses de M. Planche et de M. Caventou, abondent surtout les sulfates de soude et de magnésie. Il est vrai que, d'après l'analyse fort différente de Babington, une livre d'eau saline contiendrait un gros de sel formé de 3 parties de sulfate de soude, 2 parties de sulfate de magnésie, 7 grains de muriate de soude et très-peu de fer.

L'eau saline et l'eau sulfureuse, les plus estimées, sont employées comme purgatives et apéritives dans le traitement d'un grand nombre de maladies chroniques. On en fait souvent, dit-on, précéder l'usage par celui des eaux de Bath.

M'Cabe (J.). Traité sur les eaux de Cheltenham et sur les maladies dans lesquelles l'usage en est recommandé (en anglais), in-8. — Le même. Instruction pour l'usage des eaux de Cheltenham. Londres, 1824. — On cite aussi des observations du prof. Smith d'Oxford, sur ces eaux, traduites en français par M. Le Breton.

Chémar. Nom hébreu de l'asphalte. Voy. *Bitumes*, I, 609.

CHEMILLÉ. Ville de France (Maine-et-Loire), à 3 lieues E. N.-E. de Beaupreau, près de laquelle, dans un vallon, Carrère signale (*Cat.*, 467) une fontaine minérale froide, qui donne des coliques à ceux qui la boivent. Elle mériterait d'être analysée, les essais de Linacier, qui y indique un principe aérien, combiné avec celui d'un soûfre antimonié, étant sans valeur.

Chemis. Nom égyptien du panais, *Pastinaca sativa*, L.

Chemmam. Nom arabe du *Cucumis Dudaim*, L. (Forsk).

Chen. Nom grec de l'oie, *Anas Anser*, L.

CHENAI. Château à 2 lieues de Saint-Brieux, en France, près duquel Carrère (*Cat.*, 480) indique une source minérale froide et martiale.

Chenalopeces, Chenerotes. Espèces d'oies mentionnées par Pline comme un mets recherché.

Chenard. Synonyme de chenevis, *Cannabis sativa*, L.

CHENAY. Village de France (départem. de la Marne), à 2 lieues de Reims, au milieu duquel est une fontaine dont l'eau sert de boisson aux habitans, quoiqu'elle passe pour ferrugineuse et qu'elle ait été recommandée contre un grand nombre de maladies.

Framboisière (A. de la). Description de la fontaine minérale découverte au terroir de Reims. Paris, 1606, in-8 (réimprimé dans ses œuvres en 1613, 1631, 1669, et extrait dans l'ouvrage suivant). — Mailly (N. de). Traité des eaux min. de Chenai, etc. Reims, 1697, in-12.

Chendana. Nom d'un santal à Sumatra.

Chendanum. Nom tellingou du *Santal blanc*.

Chêne. Nom du *Quercus Robur*, L.

— ballote, *Quercus Ballota*, Desf.

— a glands doux, *Quercus Ballota*, Desf.

— liége, *Quercus Suber*, L.

— marin. Nom de plusieurs fucus, entre autres du *Fucus vesiculosus*, L., et du *F. serratus*, L.

— NOIR D'AMÉRIQUE, *Bignonia Quercus*, Lam. (I 603).
— (petit). Nom du *Teucrium Chamædrys*, L.
— ROUGE. Nom du *Quercus Robur*, L.
VERT. Nom du *Quercus Ilex*, L.
— YEUSE. Nom du *Quercus Ilex*, L.
CHENEROTES DE PLINE. V. *Chenalopeces*.
CHENETTE. Nom du *Teucrium Chamædrys*, L.
CHENEUSE. Un des noms de l'agripaume, *Leonurus Cardiaca*, L.
CHENEVÉ, CHENEVIS. Noms de la graine du chanvre, *Cannabis sativa*, L.
CHENEVOTTE. Tige du chanvre dépouillée de son écorce.
CHENGO-VERAG. Synonyme de millepertuis dans quelques auteurs.
CHENI. Nom hindou du *Sucre*.

CHENILLES. Larves des Lépidoptères, depuis leur sortie de l'œuf jusqu'à l'époque de leur transformation en chrysalide. Nous en avons signalé plusieurs à l'article Bombyx (V. I, 638). Beaucoup d'autres ont été appliquées par les anciens à des usages médicinaux, aujourd'hui sans intérêt. Ils les considéraient en général comme épispastiques, et, prises à l'intérieur, comme poison; ce qui n'a pas empêché les Germains d'en employer les dépouilles contre la diarrhée; Hippocrate, d'administrer celle du tithymale contre les abcès utérins; Avicenne, de les recommander contre les venins; Dioscoride, pour mettre en fuite les serpens; Aétius, pour empêcher la piqûre des abeilles, des guèpes, etc.

CHENNA, KENNA. Noms arabes du cyprès, *Cupressus sempervirens*, L.
CHENNÉ. Nom que porte dans quelques ouvrages le henné, *Lawsonia inermis*, L.
CHENO, KENO. Noms arabes du *Carthamus lanatus*, L.
CHENOBOSCON. Un des noms grecs de l'argentine, *Potentilla Anserina*, L.

CHENOCOPRUS. Ancien nom officinal des excrémens de l'oie. V. *Anas Anser*, L., I, 281, où ce mot est écrit à tort *Chenocopus*.

CHENOPODIUM. Genre de plantes de la famille des Atriplicées; son étymologie dérive de χηνος, oie, et de ποδὸς, pied, de la forme des feuilles de plusieurs de ses espèces; ce sont des plantes de couleur sombre, peu apparentes, sans agrément, qui croissent dans les lieux cultivés, les moissons, etc.; elles sont souvent inertes, de nature émolliente, quelques-unes doivent à leur arome des propriétés particulières : les espèces inodores peuvent être mangées; on fait de la soude avec les espèces maritimes.

C. album, L. C'est le bathna de l'Inde, où il est employé comme rafraîchissant, sédatif, diurétique, et utile dans les hémorrhoïdes (*Trans. phys. med. of Calcutta*, II, Appendix, p. 40). Cette plante annuelle est très-abondante chez nous, si elle est la même que celle de l'Inde; elle est insipide et inodore.

C. ambrosioides, L. Cette espèce porte le nom d'ambroisie, de thé du Mexique d'où elle est originaire, à cause de son odeur très-

forte, aromatique, et de l'emploi fréquent qu'on en fait dans cette partie de l'Amérique en place de thé; elle est presque naturalisée en France, et elle pousse avec une facilité extrême dans nos jardins, et même dans les champs du midi. Plenck l'a employée dans les maladies nerveuses, et notamment dans la chorée, avec succès; il rapporte particulièrement 5 à 6 cas où la maladie avait résisté aux moyens ordinaires, et céda à l'usage journalier de l'infusion de deux gros de cette plante dans dix onces d'eau à prendre par tasse soir et matin; il l'associe à la menthe poivrée. M. Mick, médecin du grand hôpital de Vienne (Autriche) s'en est également servi avec succès dans le même cas; il la donne conjointement avec le quinquina: ces deux praticiens obtinrent les guérisons dans l'espace de trois semaines à trois mois, et ont remarqué que son administration n'est jamais suivie d'aucun effet nuisible (*Gazette de méd. de Saltzbourg; Bibl. méd.*, XIII, 516). M. Kley a donné l'analyse du *C. ambrosioides*, qui est extrêmement abondant en produits différens, parmi lesquels on distingue du gluten, de l'huile volatile, de la *phyteumacolle*, un grand nombre de sels, etc. (*Journ. für die pharm.*, etc., XIV, 1827; *Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XII, 255). Il faut préserver cette plante de l'humidité, qui lui fait perdre ses qualités, ainsi, sans doute, qu'aux autres chénopodes odorans.

Cartheuser (J.-F.). *Diss. de chenopodio ambrosioide.* Francfort-sur-l'Oder, 1757, in-4.

C. anthelminticum, L. Il croît dans l'Amérique du nord, et facilement dans nos jardins; il est très-usité aux États-Unis comme vermifuge; on en donne le suc à la dose d'une cuillerée à bouche, aux enfans, et d'un petit verre aux adultes, ce qui leur fait rendre beaucoup de lombrics, avec la précaution d'en continuer l'usage quelque temps; on donne encore la décoction d'une poignée de ce végétal dans une pinte de lait; ses semences, réduites en poudre, s'emploient aussi en électuaire avec du sirop. L'huile essentielle, tirée, dit-on, des semences (nous croyons que c'est des feuilles qu'on la retire), est encore plus employée, comme plus efficace. Les Anglais la désignent sous le nom de *Werm-seed-oil;* on en met 6 à 8 gouttes dans une potion appropriée pour un enfant; on la prescrit même à la Guadeloupe contre le *tœnia*. Le docteur Wilkins a publié un Mémoire sur cette plante, dans le 5e volume du *Musée méd.* (Coxe, *Americ. disp.*, p. 180). Il est probable que ce vermifuge est bien supérieur à la plupart de ceux dont nous nous servons, et comme nous pouvons nous le procurer frais avec une grande facilité, il est à désirer que son usage devienne vulgaire.

C. Baryosmon, Schult. Ce végétal d'Egypte est d'une grande fétidité,

C. Bonus Henricus, L. Il est commun autour des villages, et ses feuilles se mangent sous le nom d'*Épinards sauvages*, cuites comme les vrais épinards, dont il a un peu le feuillage; il est vivace.

Eyselius (J.-P.). *Diss. de bono henrico*. Erford, 1714, in-4.

C. Botrys, L. Le nom spécifique de cette plante lui vient de βότρυς, grappe, à cause de la disposition de ses fleurs; elle est originaire de l'Amérique septentrionale, de la Sibérie, de l'Inde, et se cultive avec facilité dans les jardins, où elle est admise à cause de la bonne odeur de son feuillage; on l'a employée comme incisive, pectorale, dans le catarrhe, l'asthme humoral, etc.; on la réduit en poudre, et on l'incorpore avec du miel en consistance d'électuaire, dont on donne un à deux gros par jour. M. Paulet conseille de ne point négliger l'emploi de cette plante. Il paraît qu'un charlatan, appelé *Printemps*, l'employait avec succès en taisant son nom, ce qui l'a fait appeler l'*Herbe à Printemps* (*Gazette de santé*, 1777, nº 8); on la dit aussi anti-spasmodique.

C. hybridum, L. Tragus dit cette plante nuisible aux porcs et à l'homme (Bulliard, *Plante vénén.*, II, 362). On peut assurer qu'il n'y a rien de plus insipide et de moins dangereux que cette espèce annuelle, qui naît dans les terres fraîchement remuées, les bois sablonneux.

C. Quinoa, W. On se sert, au Chili et au Pérou, comme aliment, de la semence de cette espèce, sous le nom de *Petit riz*, d'après Dombey. On peut cultiver cette plante inodore, insipide, annuelle, avec facilité, mais sa graine est petite, et nous paraît très-peu profitable; on en mange aussi les feuilles (*Annal. du Muséum*, IV, 142), mais toutes les espèces inodores peuvent fournir un aliment à peu près égal.

C. Scoparia, L., Belvédère. La forme allongée et pressée des rameaux de cette espèce non odorante, dont on fait des balais, lui a fait donner son nom spécifique; sa verdure agréable lui a valu son appellation française-italienne (Belle à voir); elle est spontanée en Italie et dans le midi de la France, et se cultive dans les jardins. A la Chine, où elle croît aussi, on la mange en salade avec les viandes, etc. (Grosier, *Hist. de la Chine*, I, 142); on la dit anthelmintique, et c'est un des médicamens les plus précieux aux yeux des Japonais (Thunberg, *Flore jap.*, p. 113).

C. Vulvaria, L., Vulvaire. Rien n'est plus fréquent au pied des murs, dans les jardins incultes, etc., que cette plante couchée, annuelle, à feuilles rhomboïdales entières, d'un vert pâle, chargée d'une poussière écailleuse, et dont la fétidité lui a valu son nom spécifique; c'est exactement l'odeur de marée que contractent les doigts

qui en frottent les feuilles. M. Chevallier a reconnu que cette plante laissait dégager de l'ammoniaque libre pendant sa végétation, ce dont il s'aperçut en mettant ses rameaux sous un appareil convenable pour le recueillir (*Ann. des Sc. nat.*, I, 444; 1824). Nous ne voyons pas qu'on ait fait aucun usage de cette plante annuelle d'une odeur si remarquable, unique dans nos plantes européennes; on a cru qu'elle convenait dans les affections nerveuses de l'utérus, mais son nom et son odeur ont plus fait pour cette croyance que ses propriétés; il est probable pourtant qu'elle doit en posséder, il s'agit seulement de les découvrir. On a dit, mais sans en apporter la preuve, qu'elle était nuisible aux porcs.

Chénopodées. Voy. *Arroches* (I, 427).

Chenopus. Nom du *Chenopodium album*, L., dans Pline.

Cheppoo neringie. Nom tamoul de l'*Indigofera enneaphylla*, L.

Cheppu tataru. Nom tellingou de l'*Asarum europæum*, L.

CHER. Village de France, près de Drignac, non loin duquel est une source minérale inconnue (Carrère, *Cat.*, 471).

Cheraken. Nom java du *Croton Tiglium*, L.

Cheramela, Cheramellier, Cheremsellier. Noms du *Cicca disticha*, L.

Cherrachem. Nom arabe de l'hellébore blanc, *Veratrum album*, L., ou de l'hellébore noir, *Helleborus orientalis*, Lam.

Chereas. Nom arabe de la laitue, *Lactuca sativa*, L.

CHERBOURG. Ville de France (départem. de la Manche), aux environs de laquelle sont plusieurs sources minérales froides, dites ferrugineuses; la principale, appelée *de Lucey*, est au pied d'une montagne, à un quart de lieue de la ville.

Chérem. Nom hébreu de la vigne, *Vitis vinifera*, L.

Cheren. Nom arabe du martin-pêcheur, *Alcedo Ispida*, L.

Chererdramon. Nom de la prêle, *Equisetum arvense*, L., dans Dioscoride.

Cherimolia. Nom de l'*Anona Cherimolia*, Lam. (*A. tripetala*, Ait.), au Pérou, d'après Feuillée (*Plant. méd*, III, 24).

Cheris, Cherris. Nom d'une gomme résine narcotique qu'on retire, dans le Népaul, d'une plante appelée *Jeca*, qui paraît être une variété de chanvre, *Cannabis sativa* (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 73).

Cherman. Nom arabe de l'orphie, *Esox Belone*, L.

Chermasel. Un des noms de la galle du *Tamarix orientalis*, Forsk.

Chermes, Chermès animal, *Chermes grana*. V. *Coccus Ilicis*, L.

— minéral. V. *Antimoine*, I, 346.

Cherry. Nom anglais de la *Cerise*.

— bay-tree. Nom anglais du *Cerasus Lauro-Cerasus*, DC.

Chersæa, ou vipère rouge. V. *Coluber Chersæa*, L.

Chersydre, χερσυδρος. Les uns (Pline) ont désigné sous ce nom la couleuvre à collier, *Coluber Natrix*, L., espèce de reptile tout-à-fait innocent; d'autres (Celse, Aëtius), un serpent véritablement

venimeux, mais indéterminé, qu'il ne faut pas confondre avec le suivant.

Chersydre de Java. V. *Hydrus granulatus*, Schneider.

Cherva. Nom arabe du palma Christi, *Ricinus communis*, L. C'est par fois aussi celui de l'*Euphorbia Lathyris*, L.

Chervi, Chervis, *Sium Sisarum*, L. On nomme par fois grand chervi, le panais, *Pastinaca sativa*, L., et chervi des marais, l'*OEnanthe fistulosa*, L.

Chervil. Un des noms anglais du cerfeuil, *Chærophyllum sativum*, Lam.

Chervillum. Nom du chervi, *Sium Sisarum*, L., dans quelques auteurs anciens.

Cherweni-swoncee. Nom bohémien du millepertuis, *Hypericum perforatum*, L.

Cheseuo. Un des noms anglais des cloportes, *Oniscus Asellus*, L.

Chésèer. Nom hébreu de l'agneau, petit de l'*Ovis Aries*, L.

Chéseph. Nom hébreu de l'*Argent natif*.

Chesnot-tree. Un des noms anglais du châtaignier, *Castanea vesca*, Gærtn.

CHESSIEUX ou CHESSEY. Village de France (départem. de l'Isère), à 3 lieues N.-O. de Lyon, près duquel, sous une voûte souterraine, est une source minérale froide indiquée comme vitriolique (Carrère, *Cat.*, 372).

Chete alhamar. Nom arabe du concombre sauvage, *Momordica Elaterium*, L.

Chetum. Nom égyptien du psyllium, *Plantago Psyllium*, L.

Cheu-kos. Nom chinois de la goyave, *Psidium pomiferum*, L.

Cheudeline. Racine purgative de la Chine? (*Journ. de pharm.*, I, 460).

Cheodsor. Nom arménien de la *Pomme*.

Cheuncr, Chenoce. Noms arabes de l'asphodèle, *Asphodelus ramosus*, L.

Cheval. V. *Equus Caballus*, L.

— marin. C'est l'hippopotame. V. *Hippopotamus*.

Chevalet. L'un des noms du gouet, *Arum maculatum*, L.

Chevalier ponctué. V. *Eques punctatus*, Schneider.

Chevalon. Un des noms du bleuet, *Centaurea Cyanus*, L.

Cheveline Un des noms du *Clavaria coralloides*, L., champignon comestible.

Cheveux. V. l'article *Homme*.

— du diable, *Cuscuta europæa*, L.

— d'évêque, *Campanula Rapunculus*, L.

— de roi, *Tillandsia usneoides*, L.

— de vénus, *Nigella damasceana*, L. On donne aussi ce nom au capillaire.

Chèvre, Chevreau. Femelle et petit du bouc, *Capra Hircus*, L. Voy. II, 78.

— d'afrique. Un des noms du *Moschus moschiferus*, L.

— du bézoard, Chèvre sauvage. V. *Capra Ægagrus*, Gmel., II, 78, et *Antilope rupicapra*, L., I, 337.

Chevrefeuille, *Lonicera Caprifolium*, L.

— des antilles, *Chiococca racemosa*, L.

Chevrefeuilles (famille des). Voyez *Caprifoliées* (II, 80).

Chevrellr, Chevrette. Femelle du chevreuil, *Cervus Capreolus*, L.

Chevrette. Synonyme de *Crevette franche*, ou *Crangon*. Voy. II, 62.

Chevrette, Chevrottines. Noms de plusieurs champignons comestibles. On le donne surtout à la Chanterelle, *Merulius Cantharellus*, Pers.; à l'*Hydnum repandum*, L.; au *Clavaria coralloides*, L.

Chevreuil. Quadrupède ruminant du genre des cerfs. V. *Cervus Capreolus*, L.

Chevrotain. Nom de l'animal qui donne le musc. V. *Moschus moschiferus*, L.
Cheyeen. Nom égyptien du *Lichen prunastri*, L.

CHEYLARD. Bourg du Haut-Vivarais (France), à une lieue duquel, près d'un ravin, est la source de *Pourchenoux*, qui est froide et qu'on a dite acidule et ferrugineuse (Carrère, *Cat.*, 523).

Chez. Sorte de manne de Perse, qu'on croit provenir d'un *Tamarisc*.
Chi, en hébreu, ustion, action de brûler. V. *Cautère actuel*.
– Un des noms indiens du *Bassia butyracea*, Roxb. (I, 555).
Chiachas. Nom arabe du hêtre, *Fagus sylvatica*, L.
Chiacari. Nom américain du *Cuphæa antisyphilitica*, Kunth.

Chiai-catai. Nom d'une plante du Cathay employée pour fortifier l'estomac, aider la digestion, dissiper la fièvre, etc.; les habitans la portent en amulettes (Daléchamps).

CHIANCIANO. Bourg de Toscane, dans le Siennois, très-renommé pour ses eaux minérales, qui chaque été y attirent un grand nombre de baigneurs. Elles proviennent de deux sources; l'une supérieure (*Bagno di S. Agnese*), employée surtout en bains et en douches; l'autre inférieure (*Acqua santa*, et jadis *Acqua bogliosa*), usitée particulièrement en boisson, à cause de sa propriété purgative et apéritive. A. Maynero, A. Bacci, Pirro, Palei, et autres, ont écrit avec peu de fruit sur ces eaux. L'analyse en a été faite par G. Baldassari, en 1756; vingt ans après par D. Galgano Petrucci; enfin, en 1793, D. Battini, qui en a traité *ex professo*, a constaté, 1° que l'eau de Sainte Agnèse (*Acqua di S. Agnese*), dont la température est de 30° R., contient par livre : Acide carbonique, 5 grains, 81; carbonate de chaux, 6,30 2/3; sulfate de chaux, 9,61 1/6; s. de magnésie, 8,75; silex, 8,3 2/3; de plus, un peu d'hydrogène sulfuré et d'extrait végétal; 2° que l'Eau sainte (*Acqua santa*), ainsi nommée à cause de ses bons effets, n'est qu'à 25° R., est plus gazeuse et donne par livre : Gaz acide carbonique, 9,00; sulfate de chaux, 8,07; s. de magnésie, 7,50; muriate de soude, 0,05; carbonate de chaux, 7,55 1/6; c. de magnésie, 1,29 1/2; oxyde de fer, 0,12 1/6; silex, 0,35 5/6; enfin, une très-petite quantité d'hydrogène sulfuré et de matière végétale (G. Santi, *Viaggio al Montamiata*, II, 378).

Chiarella. Un des noms italiens de la sclarée, *Salvia Sclarea*, L.
Chiatto. Un des noms italiens du crapaud, *Rana Bufo*, L.
Chibon (résine). Voyez Cachibou, *Bursera gummifera*, L. (I, 690).
Chibuh. Nom arabe du *Soufre*.

Chica. Nom d'une couleur ocrée qu'on retire au Pérou, par macération, du *Bignonia Chica*, Humboldt, et dont les naturels se teignent le corps. C'est aussi celui de la bière de maïs, au Chili.

Chicalloil, Chichicallotl. Noms mexicains de l'argemone, *Argemone mexicana*, L.
Chicharhaz. Nom du pois d'Angole, *Cytisus Cajan*, L., à Cumana. V. *Cajanus* (II, 12).
Chichm, Chichim, Chichmou, Chichin. Noms égyptiens du *Cassia Absus*, L. (II, 127).

Chickweed. Nom anglais de l'*Alsine media*, L.

Chicla. Un des noms du panicaut, *Eryngium campestre*, L., dans Dioscoride.

CHICLANA DE LA FRONTERA, en Espagne, province de Cadix. A 2 lieues de ce bourg, et aussi dans le bourg même, se trouvent des eaux sulfureuses très-efficaces, dit-on, contre les affections cutanées chroniques.

Laso (F.-X.). Essai sur les eaux min. sulf. (*Journ. de la Soc. medico-chir.* de Cadix, III, 1822).

Chicon. Un des noms de la laitue romaine, variété du *Lactuca sativa*.

Chicongo. Nom d'un arbre du Congo, employé dans ce pays comme purgatif, et contre la syphilis (Walkenaër, *Voyage*, XIV, 41 et 279).

CHICORACÉES, *Cichoraceæ*. Famille naturelle de la grande classe des Composées, de la tribu des dicotylédones monopétales, à étamines épigynes, et à anthères réunies. Elle est fort nombreuse en espèces, la plupart herbacées, qui habitent les pays tempérés, et particulièrement l'Europe. Les feuilles, dans cette famille, sont alternes et souvent lactescentes; les fleurs sont en languettes, ou demi-fleurons, ce qui les faisait appeler *semi-flosculeuses* par Tournefort. Deux principes distincts existent dans ces plantes; l'un, astringent, se trouve dans les chicoracées non laiteuses, telles que celles du genre *Hieracium*, etc.; l'autre, amer, un peu vireux, se voit dans les espèces laiteuses, qui sont les plus nombreuses et les plus intéressantes pour la médecine et l'économie domestique. Dans les individus sauvages, le principe vireux peut aller jusqu'au narcotisme, comme on le voit pour la laitue vireuse, etc. Le suc de la laitue cultivée, rapproché en extrait, s'emploie sous le nom de *Thridace*, mais jusqu'ici l'analyse chimique n'a pas séparé de principe particulier du suc laiteux des chicoracées. Dans leur jeunesse, ces plantes renferment du mucilage, qui les rend alimentaires, et alor on mange les pousses de beaucoup d'entre elles, comme le pissenlit, la chicorée, la laitue, les salsifis, etc. On prolonge en quelque sorte cette jeunesse en les étiolant par l'art du jardinier, qui semble aussi affaiblir les sucs laiteux et amers, et en développer un sucré. On mange encore les racines de quelques chicoracées. Ces végétaux servent à préparer des tisanes légèrement stimulantes, fondantes, etc., très-employées. Les praticiens se servent souvent de cette expression : *employer les chicoracées*, pour dire user de leur suc, de leur décoction, etc. On n'a pas trouvé de caoutchouc dans le suc blanc des chicoracées, au moins d'une manière certaine.

Gochnat. *Tentamen medico-botanicum de plantis cichoraceis.* Strasbourg, 1808, in-4.

Chicorée. Nom du *Cichorium Intybus*, L., blanchi par la culture.

— d'hiver, *Crepis biennis*, L.

— sauvage. Nom du *Cichorium Intybus*, L., non étiolé par la culture.

Chicot. Un des noms du *Guilandina dioica*, L.; *Gymnocladus canadensis*, Lam. ainsi nommé de la forme de ses rameaux pendant l'hiver.

Chicotin. Ancien nom de la coloquinte, *Cucumis Colocynthis*, L. On le donne aussi à l'aloès.

Chicourgeh. Nom arabe de la chicorée, d'où proviennent sans doute ses autres noms.

Chien. V. *Canis familiaris*, L.

— dan. Vieille orthographe de chiendent, *Triticum repens*, L. Voy. *Chiendent.*

— de mer. Espèce de poisson du genre squale. V. *Squalus.*

— roux. Un des noms du *Polypodium Barometz*, L., de la couleur des écailles qui revêtent sa racine.

CHIENDENT. Nom que l'on donne à la racine traçante de plusieurs graminées; il vient de ce que les chiens rongent, pour se faire vomir, dit-on, les feuilles de ces plantes, ce qu'elles produisent mécaniquement, par l'irritation qu'elles causent à l'œsophage. On désigne surtout sous ce nom les racines du *Triticum repens*, L., et celles du *Panicum dactylon*, L.

Chiendent ordinaire. *Triticum repens*, L. Il est probable que l'on confond aussi sous ce nom les racines de plusieurs espèces ou variétés voisines de cette plante, telles que les *T. glaucum*, H. P.; *rigidum*, DC., etc. Il croît dans les jardins, les lieux cultivés, les fossés des champs, dans les vignes, etc., où il étend ses racines très-longues d'une manière fort nuisible pour les cultivateurs, et d'où on a beaucoup de peine à l'expulser, parce qu'il se reproduit avec une tenacité passée en proverbe. On récolte ces racines, dont on sépare les tiges, en choisissant les plus jeunes qui sont les plus tendres; on les lave, on les bat, pour en enlever l'épiderme, que l'on dit âcre, et on les met sécher; puis, on en forme des bottes, avec le soin de les renouveler souvent, car elles se mangent facilement aux vers. Elles offrent alors des brins fistuleux d'un blanc-jaunâtre, cylindriques, inodores, noueux par place, articulés, rameux, d'une saveur douce, un peu sucrée, et dont la décoction, d'une teinte nn peu citrine, fermente avec facilité dans l'été, à cause de la fécule que renferme cette racine, et dépose alors du tartrate de chaux, etc. (*Bull. des Sc. méd*, Férussac, VIII, 190). On fait un usage extrêmement fréquent en France de la tisane de chiendent, qui est rafraîchissante, émolliente, diurétique, fondante, anti-phlogistique, etc. C'est une boisson presque domestique, où l'on ajoute souvent du nitre, de l'oxymel, si on veut augmenter ses propriétés diurétiques, ou seulement du sirop de gomme, si on ne veut que l'édulcorer. Lorsqu'on y joint la réglisse, on la rend analogue au *coco* que l'on vend dans les rues de Paris, et dont les enfans et le peuple font tant d'usage dans les chaleurs de l'été. Dans les hôpitaux, c'est la *tisane commune*, qu'on peut donner effectivement dans toute espèce de maladies sans crainte

d'accidens, et il n'y a guère qu'elle qui soit dans ce cas. Le docteur Schenk dit avoir opéré des cures extraordinaires de maladies organiques de la poitrine et de l'estomac avec des décoctions très-chargées de chiendent, et il cite entre autres plusieurs lésions du pylore guéries par ce moyen (*Journ. d'Hufeland*, 1813). M. le docteur Roche a répété l'administration de ce médicament dans cette maladie, et n'a réussi que dans un seul cas; dans les autres, il a échoué (*Biblioth. méd.*, avril 1817). La racine de chiendent, réduite en poudre, est aussi employée comme nutritive; les anciens Egyptiens en faisaient entrer dans le pain (*Encycl. méth.*, botanique, II, 562), ce que les peuples du nord imitent dans les temps de disette. On en fait aussi du gruau en Pologne, ou plutôt on en extrait la fécule amylacée. On peut retirer du sucre de la racine de chiendent, et en extraire, par la fermentation de son suc, de l'alcool. On voit combien on peut tirer de produits de cette racine, en apparence si inutile!

Gros Chiendent, *Chiendent pied de poule*. C'est la racine du *Panicum Dactylon*, L. (*Cynodon Dactylon*, Rich.). Elle est moins abondante que la précédente et moins sucrée; du reste, elle est peu employée et partage à peu près ses propriétés. Ses épis sont digités, d'où lui vient le nom de δακτυλος, doigt, et non simples, comme ceux du *Triticum repens*, L. Il croît au pied des murs.

Pfauz (J.). *Descriptio graminis medici plenior, ex variis haud infimæ notæ scriptoribus*, etc. Ulmæ, 1656, in-4. — Kniphof (J.-G.). *De gramine levidensi præcellentissimo*. Erfodiæ, 1747, in-4. — Schreber (J.-C.-D.). Description du chiendent, etc. (en allemand), avec figure. Léipsick, 1775, in-4.

Chiendent citronelle, *Andropogon citratum*, DC. (Voyez I, 289).

— marin, *Potamogeton marinum*, L.

— musqué, *Andropogon Schœnanthus*, L.

Chiensty. Nom du cerisier, *Cerasus vulgaris*, Mill., en Epire.

Chicomira. Nom de plusieurs espèces du genre *Combretum*, de celui de *Chigouma*, donné par les Galibis à une espèce de Cayenne.

CHILANACA, en Andalousie (Espagne). Il y existe des eaux minérales usitées en boisson (Ballano, *Diccion. de medicina*, etc., I, Madrid, 1815, in-4°).

Chilca. Nom du *Baccharis Ivæfolia*, L., au Pérou, dont les naturels boivent la décoction comme stomachique (Feuillée, *Voyage*, II, 750). On y recueille abondamment une résine ou cire, produite, dit-on, par une chenille, dans la province de Coquimbo (Molina, *Chili*, 188).

Chiler. Nom turc du chaméléon, *Lacerta Chamæleon*, L.

Chiliophyllon. Nom grec de la millefeuille, *Achillea Millefolium*, L. On trouve parfois la Renouée, *Polygonum aviculare*, L., désignée aussi sous ce nom.

Chilkpeas. Nom anglais des pois chiches, *Cicer Arietinum*, L.

Chilli. Nom du piment arbrisseau, *Capsicum frutescens*, L., au Mexique. Le gingembre est par fois désigné sous le nom de chilli des Indes orientales.

CHIMÆRA, Chimère. Genre de poissons de la famille des Chismopnés de M. Duméril. Les Norwégiens mangent les œufs et le foie du *C. monstrosa*, L., qui vit au milieu de l'Océan septentrional, et ils tirent de son foie une huile qu'ils emploient contre les maux d'yeux et les blessures.

Chimaphila. Voyez *Pyrola*.

Chimchem, Chimchim. Noms égyptiens du *Cassia Absus*, L. (II, 127).

Chimèra. Espèce de poisson. V. *Chimæra*.

CHIMIE MÉDICALE. Application de la chimie aux diverses branches de la médecine, ou connexions de ces deux sciences. Ce sujet de nos premiers travaux a donné lieu, outre une foule de Mémoires particuliers, aux ouvrages suivans :

Harvet (I). *Defensia chymiæ adversus apologiam et censuram scholæ medicorum parisiensium, etc.* Parisiis, 1604, in-8. — Reinesius (T.). *Chymiatria, hoc est, medicina nobili et necessaria sui parte, chymia, instructa et exornata, etc.* Geræ Ruth, 1624, in-4. — Tachenius (O.). *Hippocrates chimicus, omnibus mendis vindicatibus.* Lugd.-Paris., 1674, in-12. — Stisser (J.-A.). *Commendatio chemiæ.* Helmst., 1689, in-4. — Le même. *De variis erroribus, chemiæ ignorantia, in medicina commissis.* Helmst., 1700, in 4. — Hodencq (M. de). *An chimiæ et medicinæ eadem alamenta?* affirm. Resp. C. Dufresne. Parisiis, 1695, in-4. — Nahoth (M.). *De chymiæ summa necessitata.* Lipsiæ, 1707, in-4. — Helvig (C.). *De chemia optima rerum medicarum indice.* Griphisw, 1713, in-4. — Lavagnoli (B.). *De usu chimiæ in medicina.* Patav., 1732, in-4. — Malouin. Chimie médicinale. Paris, 1755, 2 v. in-12. — Lichtenstein (G.-R.). *Dubia circa chemiæ in virtutibus medicam. eruendis præstantiam.* Resp. Ruparti. Helmst., 1772, in-4. — Muzel (F.-G.-D. *Examen usus chemiæ in medicamentorum scientia.* Halæ, 1772, in-4. — Loof (P.-J.). Mém. sur l'utilité de la chimie (en hollandais). Groningue, 1773, in-8. — Jurine. Mém. sur l'eudiamétrie appliquée à la médecine (Mém. de la Soc. roy. de méd., X, 1789). — Reil (J.-C.). *De commodis quibusdam ad medicum practicum ex chemia redundantibus.* Resp. C.-L. Kunsemueller. Halæ, 1790, in-8. — Stiprian Luiscius (A. van). Disc. sur l'utilité de la chimie en général et partic. dans la médecine (en hollandais). Delft, 1791, in-4. — Hermhstædt (S.-F.). Disc. sur le but de la chimie, la méthode de l'étudier, et son influence en médecine, etc. (en allemand). Berlin, 1792, in-8. — Fourcroy (A.-F.). Médecine éclairée par les sc. physiques, ou Journal des découvertes, etc. Paris, 1791 et 1792, 4 vol. in-8. — Le même. Mém. sur l'applic. de la chimie pneumatique à l'art de guérir, etc. (*Ann. de chim.*, XXVIII, 225 et 281). — Reich (G.-C.). De la fièvre et de son traitement en général (trad. dans le 4e vol. des Mém. de la Soc. méd. d'Emul.). L'auteur est conduit par une suite de raisonnemens chimiques et médicaux à traiter par les acides minéraux toutes les fièvres, au nombre desquelles il comprend la fièvre lente, la phthisie, la fièvre jaune, la peste, l'hydrophobia, etc. — Baumes (J.-B.T.). Essai d'un système chimique de la science de l'homme. Nîmes, 1798, in-8. — Marinpoey. Aperçu sur quelques uns des avantages que la médecine peut retirer de la chimie végétale. Montp., an VI, in-8. — Blanchet (F.). Rech. sur la médecine et sur l'application de la chimie à la médecine. New-Yorck, 1800, in-8 (théories purement hypothétiques). — Carbonell (F.). *De chemiæ ad medicinam applicationis usu et abusu.* Monspelii, 1801. — Baumes (J.-B.-T.). Fondemens de la science méthod. des maladies pour servir de suite à l'*Essai d'un syst. chim.*, etc., et d'introduction à la *Nosologie méthodique*, etc. Montpellier, 1801 et 1802, 4 vol. in-8. — Ontyd (C.-G.). De l'influence de la chimie sur les fonctions des animaux (en hollandais) : inséré dans le 1er volume du *Geneeskundig magazijn.* Delft, 1801, in-8. — Roucher Derutte (C.). Mélanges de physiologie, de physique et de chimie. Paris, 1803, 2 vol in 8. — Salvigni (P.). *Lezioni di chimica applicata alla medicina e alle arti.* Bologna, 1804, 2 vol. in-8. — Baumes (J.-B.-T.). Traité élémentaire de nosologie. Montp., 1805, in-8. — Kapp (G.-C.-F.). Exposition syst. des changemens et améliorations introduits en médecine par la nouvelle chimie, etc. (en allemand). Hof, 1805, in-8. — Ruff. (W.). *De rationum chymicarum in medicina usu et abusu, etc.* Moguntiæ, 1806, in-4. — Trolliet. Quelques idées sur l'applic. de la chimie aux phénomènes de la vie (thèse). Paris, 1806, in-4. — Santy (L.-G.). Diss. sur l'applic. des sc. phys. et mathém. aux sc. médicales en général, etc. (thèse). Montp., 1808. — Mangin (A.). Notions mathématiques de chimie et de médecine, etc., 1808, in-8 (ouvrage inintelligible). — De Lens (A.-J.). Considérations générales sur l'application de la chimie aux

diverses branches de la médecine (thèse). Paris, 1811, in-4. — Nystun (P.-H.). Rech. de physiologie et de chimie pathologiques, etc. Paris, 1811, in-8. — Pelletan (P.). De l'influence des lois physiques et chimiques sur les phénomènes de la vie (thèse). Paris, 1813, in-4. — Charpentier. Diss. sur l'applic. de la chimie à la médecine. Paris, 1816, in-4 (Contre épreuve de nos *considérations* sur le même sujet, que l'auteur n'a point citées, mais dont il adopte toutes les divisions et subdivisions, les faits, les argumens, et jusqu'aux phrases et à la conclusion), — Ficinus (C.-A.). Principes de physique médicale (en allemand). Dresde, 2 vol. in 8 (Le 2e vol. traite de la chimie appliquée à la médecine). — Orfila. Elémens de chimie médicale. Paris, 1817, 2 vol. in-8. — Carbonell (F.). *Memoria sobre el uso y abuso de la applicacion de la quimia a la medicina* (Extrait Journ. univ. des *Sc. méd.*, IX, 376). — Merey (de). De l'enseignement médical dans ses rapports avec la chimie considérée comme science accessoire à la théorie de la médecine. Paris, 1819, in-8. — Sanchoy-Pons (C.). Propositions de médecine et de chimie médicale. Paris, 1821. — Lemaistre. Rapport de la médecine avec les sciences. Paris, 1822, in-4 (thèse). — Bouvier (H.). *Quoad usque in functionibus vitiliciis et in medicaminum deglutitorum actians vis et impulsio legum physicarum et chemicarum admittendæ*. Paris, 1824, in-4. — Reveri (A). De la chimie sous le rapport de son application à la médecine (thèse). Paris, 1829, in-4. — Izarié (L.-S.-B.). Essai sur les services rendus par la chimie à la médecine (thèse) Paris, 1829, in-4. — Lassaigne (J.-L.). Abrégé élémentaire de chimie considérée comme science accessoire à l'étude de la médecine, etc. Paris, 1829, in-8.

CHIMONICHA, CHIMONIKA. Noms de la pastèque, *Cucurbita Citrullus*, L., chez les Grecs.

CHIN. Nom grec de l'*Anas Anser*, L., nommé *China* par les Grecs modernes.

CHIN-AMAM PATCHEY ARISÉE. Nom tamoul de l'*Euphorbia thymifolia*, L.

— HIAM. Nom cochinchinois du *Bois d'aloès*.

CHINA. Nom italien et polonais du *Quinquina*.

CHINA. Ce mot, qui signifie Chine, s'ajoute par fois dans les formules latines à certaines substances qui ne viennent pas toujours de ce pays Ainsi, on dit *Cortex Chinæ*, pour quinquina, quoiqu'il vienne du Pérou; *Radix Chinæ*, pour squine, qui nous arrive plutôt de l'Inde et de l'Amérique que de la Chine. *China* est plus particulièrement le nom de cette dernière racine. Il y a dans les auteurs un *Radix pseudo China*, qui paraît être une salsepareille.

CHINA ALLA. Nom cyngalais du *Smilax China*, L.

CHINA-CHINA. Nom sous lequel on désigne le quinquina dans les anciennes formules latines. M. Zea dit qu'au Pérou on appelle ainsi l'arbre qui donne le baume du Pérou, *Myroxylon peruiferum*, L. F.

CHINA RAFIEZ, CHINA ROOT, CHINA WORTEL. Noms espagnol, anglais et hollandais de la squine, *Smilax China*, L.

CHINABARK. Nom anglais du *Quinquina*.

CHINAKARUM. Nom cyngalais de l'alun, *Sur-sulfate d'alumine et de potasse*.

CHINARINDE. Nom allemand du *Quinquina*.

CHINAROD. Nom danois du *Smilax China*, L.

CHINARS. Un des noms arabes du hêtre, *Fagus sylvatica*, L.

CHINAWURZEL. Nom allemand du *Smilax China*, L.

CHINCAPIN. Nom du châtaignier nain, *Castanea pumila*, Mill., aux Etats-Unis (II, 133).

CHINCHI. Nom péruvien du *Tageles minuta*, L.

CHINE. Vaste empire d'Asie, peu connu sous le rapport des eaux minérales, dont quelques-unes, au dire de l'empereur Kang-Hi (*Obs. de phys. et d'hist. nat.*, citées par M. Alibert, *Précis*, etc., 566), contiennent de l'arsenic. V. d'ailleurs *Hong-Chan*, *Hing-Tchou* et *Ché-Tching*.

CHINET, CHIÑETTO, CHINOIS. Noms d'une variété de bigarade en Provence. V. *Citrus*.

CHININ. Nom allemand de la *Quinine*.

CHININGA, CHININHA, CHININGA. Noms que porte au Pérou l'*Urennea febrifuga* ? Ruiz et Pavon.

CHINIOIDINE. Nouvel alcaloïde découvert tout récemment dans les quinquina jaune et rouge par M. le Dr Sertuerner, et distinct, dit-il, de la cinchonine et de la quinine. On le trouve, uni à une substance résineuse acidule, dans le précipité que forment les alcalis dans les décoctions acidulées de quinquina; on ne l'en sépare que difficilement, à l'aide d'un charbon animal particulier. Suivant M. Sertuerner, la chinioïdine surpasse en puissance alcaline, en capacité de saturation, ainsi qu'en énergie médicamenteuse les autres alcaloïdes du quinquina, dont elle se rapproche par son insolubilité dans l'eau, sa couleur et sa saveur; ainsi, elle l'emporte autant, comme médicament, sur la quinine et la cinchonine, que celles-ci sur le quinquina en substance. Il l'administre pourtant à la dose de 2 grains trois fois par jour, en donnant après chaque dose un peu de vinaigre. Douze à quatorze grains ont toujours suffi, et il n'y a pas eu de rechute. Il l'a aussi employé contre les fièvres larvées et les fièvres intermittentes chroniques (Hufeland's, *Journal der prakt. Heilkunde*, janv. 1829, p. 95; extrait, *Bull. des Sc. méd.* de Fér., XVII, 411).

CHINLEN. Voy. *Chynlen*.

CHINNORHODON. Voyez *Cynorrhodon*.

CHINOIS. Nom que porte une variété de bigarade. Voyez *Citrus*.

CHINONES. Un des noms de l'oranger, *Citrus Aurantium*, L., à Montpellier.

CHINQUIES, CHIQUIES, CHIT-SE. Nom d'un fruit comestible de la Chine, qui paraît être la figue caque, *Diospyros Kaki*, L.

CHINTA PUNDDO. Nom tellingou du fruit du *Tamarindus indica*, L.

CHINTACH. Nom hébreu du blé, *Triticum hybernum*, L.

CHIOCOCCA. Genre de la famille des Rubiacées, de la pentandrie monogynie; il est fort voisin des genres *Psychotria* et *Coffea*, et les espèces qui lui appartiennent véritablement, et qui nous paraissent fort voisines, au nombre de deux ou trois, jouissent absolument des mêmes propriétés; du moins les auteurs rapportent à l'une ou à l'autre d'elles ces propriétés.

C. anguifuga, Martius; *Raiz preta* (racine noire) des indigènes du Brésil, où il croît. Sa racine est usitée de temps immémorial contre la morsure des serpens, d'où lui vient son nom spécifique; propriété illusoire d'après le docteur Soares; il a d'ailleurs les vertus du *C. racemosa*, L.

C. densifolia, Mart.; également du Brésil, partage les prétendues propriétés anguifuges de la plante précédente, et celles plus positives de la suivante, *C. racemosa*, L,

C. racemosa, L, Caïnca des pharmacologistes. Cet arbrissseau

croît au Brésil, aux Antilles, etc.; on n'emploie que sa racine, qui est traçante, fibreuse, couverte d'une écorce brune, annulée (d'*annulatus* et non annelée), d'une odeur désagréable, volatile, un peu analogue à celle de la valériane, de saveur aromatique, amère, nauséabonde; elle recouvre un bois blanchâtre. M. Langdorf (*Lettre à M. Bory*, etc.), consul de Russie au Brésil, et M. Martius, médecin et botaniste, envoyé au Brésil par le roi de Bavière (*Specimen, mat. méd. Bras.*, 1er liv.), ont fait connaître à l'Europe les propriétés de cette racine. Son infusion légère procure seulement des purgations; si on augmente la quantité de la racine, elle devient drastique et vomitive : elle produit aussi des sueurs, ce qui a lieu après tous les vomitifs, à cause de l'action en quelque sorte convulsive qui accompagne leur effet. Il en résulte que cette racine peut être employée lorsqu'il faut agir avec énergie sur les différens systèmes, comme dans l'apoplexie, la paralysie, la démence, etc., c'est surtout dans l'hydropisie qu'on en a recommandé l'emploi. Le professeur Spitta l'a déjà donné avec succès dans cette maladie (*Bull. des Sc, méd.*, Férussac, XII, 76), et le même recueil (XVII, 278) contient deux cas de guérison d'hydropisie, où cette racine fut administrée à la dose de 2 gros dans 9 onces d'eau, dont les malades prenaient deux cuillerées à bouche quatre fois par jour. Aux Antilles, où cette plante est connue sous le nom de *Petit Branda*, ou l'emploie, d'après P. Brown, contre la syphilis, le rhumatisme, etc. (Ricard Madianna, *Traité du mancen.*, page 19). Le Dr Soarès de Meirelles dit qu'au Brésil on l'emploie contre le *pica*, auquel les nègres sont forts sujets, et contre l'aménorrhée (*Journ. de chim., méd*, 1826, p. 239). M. Langdorff le regarde aussi comme diurétique et sialagogue; c'est surtout dans les affections lymphatiques, les exanthèmes, qu'il la croit utile, et préférable à la salsepareille, et à la lobélie, dans les indurations viscérales; il a guéri 3 cas de migraines hystériques avec cette racine; il l'a employée en poudre sur les ulcères de mauvais caractère : ce médecin dit le caïnca désobstruant, résolutif ou purgatif, suivant la dose (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XVIII, 109). Cette dose est communément de deux à quatre gros pour une pinte d'eau bouillante (et non de deux onces comme ou l'a dit dans quelques notices sur ce médicament. En poudre, on le donne à celle de 20 à 30 grains; son extrait, qui est moins efficace, à celle de 36 à 72 grains. M. R. Brandes a donné l'analyse de cette racine, dans laquelle il a trouvé un principe alcaloïde qui diffère de tous les autres, et qui se rapproche de l'émétine (*Journ. de chim. méd.*, 1829, p. 75). Deux grains de cette substance, donnée à un chien de deux mois, ne produisirent que quel-

ques vomissemens, avec agitation, etc. (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XVIII, 110). Nous observerons, en finissant cet article, que tout ce que nous rapportons au *C. racemosa*, M. Martius l'attribue à son *C. anguifuga*.

Cette racine n'existe pas dans le commerce ; on en a obtenu, il y a un an ou deux, par la voie de Hambourg, une petite quantité, sous le nom vicieux de *Caireæ* (racine de).

Richard (A.). Notes sur les *Chiococca* (*Journ. de chim. méd.*, 1826, 239; 1827, 551; 1829, 16). — Lanne (G.-M). *Diss. inaug. de radice caincæ ejusque efficacia et usu.* Lipsiæ, 1827, in-4. — Langsdorff (G.-V.). Courtes remarques sur l'emploi et l'action de la racine de caïnca, en allemand (*Bull. des Sc. méd.* de Férussac, XVIII, 109).

Chioda. Nom du bananier à l'île de Guam, dans les Marianes.

CHIODECTON. Genre de la famille des Lichens. M. Clarion, professeur de botanique à la faculté de médecine, avait cru reconnaître, dans la poussière rouillée, abondante, qui recouvre la fausse angusture, une espèce de ce genre. Ce n'est qu'une altération ou *detritus* épidermoïque, sans organisation particulière (Fée, *Cours d'hist. nat. pharm.*, I, 173).

Chiozzo. Nom italien du goujon, *Cyprinus Gobio*, L.

Chique. Insecte aptère de l'ordre des suceurs. V. *Pulex penetrans*, L.

Chiquea (beurre de). V. *Beurre de chiquea* (I, 590).

Chir. Un des noms grecs du chardon à foulon, *Dipsacus fullonum*, L.

CHIRADAN. Village de France, en Gascogne, à 3 lieues de Bagnères, près duquel Carrère (*Cat.*, 487) indique deux sources minérales froides qui en portent indistinctement le nom, ou celui de *Sainte-Marie*, autre village voisin du premier.

Chiradoletron. Nom du glouteron, *Xanthium strumarium*, L., dans Pline.

Chirayita (et non Chiretta). Nom indien du *Gentiana Chirayita*, Roxb.

CHIRCHIAJO, en Italie. Il y existe des eaux minéralisées par l'acide borique (*Bull. de pharm.*, IV, 88).

Chirivia. Nom espagnol du panais, *Pastinaca sativa*, L.

— de quaresma. Un des noms espagnols du chervi, *Sium Sisarum*, L.

CHIRONIA. Genre de plantes de la famille des Gentianées, de la pentandrie monogynie ; son nom dérive du centaure Chiron, fils de Saturne, que la fable nous représente comme versé dans la connaissance des plantes, qu'il apprit à Esculape.

C. angularis, L. (*Sabbatia angularis*, Pursh.). Cette plante, connue sous le nom de *Centory* aux États-Unis, où elle croît, est amère, tonique, fébrifuge, et tient la place, dans ce pays, de la petite centaurée en Europe ; on l'y emploie avec succès dans les fièvres intermittentes (Chapmann).

C. Centaurium, Smith (*Gentiana Centaurium*, L.), Petite centaurée. Cette jolie plante, vivace, habite les allées fraîches de nos bois, dont ses fleurs roses, en corymbes, font l'ornement aux mois

de juillet et août. Ses tiges herbacées, hautes d'un pied, tétragones, glabres, sont branchues du haut; ses feuilles ovales, oblongues, entières, à trois nervures, sont opposées; le calice est à cinq divisions; la corolle, en entonnoir, à limbe globuleux, à 5 divisions; elle renferme 5 étamines, dont les anthères sont tortillées; un style; un stigmate; une capsule à 2 loges polyspermes.

La petite centaurée est inodore; sa saveur est d'une amertume franche, plus marquée dans les fleurs, suivant la remarque de M. Loisceleur Deslongchamps (*Man. des pl. usuel. ind.*, I, 587), malgré l'assertion coutraire de Cullen et de Murray, d'après Lewis : c'est donc à bon droit que l'ou prescrit ses sommités fleuries; mais, pour que ces fleurs conservent leur couleur, on les enveloppe de papier lors de leur dessiccation, au soleil s'il est doux, ou à l'ombre s'il est fort. On observera que cette dessiccation ne fait pas perdre à la plante de ses propriétés.

La petite centaurée est le fébrifuge indigène le plus en réputation après la grande gentiane, *Gentiana lutea*, L.; mais il n'est pas prouvé que cette réputation soit aussi méritée qu'elle est générale (*Ann. de chim.*, LIX, 143). On est plus assuré de sa propriété stomachique, qu'elle tient de son principe amer; elle offre tous les avantages que présente cette classe de médicamens (I, 230); c'est à ce titre qu'elle est apte à guérir les fièvres intermittentes légères, muqueuses, celles dues à la faiblesse, etc.; c'est un tonique doux, qui est pourtant excitant, puisqu'il procure le dévoiement et des vomissemens si on en donne trop; elle est aussi vermifuge, anti-goutteuse, etc. La petite centaurée s'emploie en décoction, à la dose d'une demi-once à une once dans uue livre d'eau; on en prescrit l'extrait à celle de 36 grains à un gros, et le double en poudre; elle entre dans l'eau générale, le baume vulnéraire, l'esprit carminatif de Sylvius, la thériaque, etc.; son eau distillée et son sirop ne sont plus usités.

Galien (C.). *De virtutibus centaureæ liber.* — Ledelius (S.). *Centaurium minus, auro tamen majus, etc.* Francf.-ad.-Mæn., 1694, in 8. — Wedelius (G.-W.). *De centaurio minori, etc.* Resp. Nic. Chilian. Ienæ, 1713, in-4. — Schlevogt (J. H.). *Invitatia ad diss. de centaurio minori, etc.* Ienæ, 1713, in-4.

C. chilensis, W. (*Erythræa chilensis*, Pers.), *Cachen la huen.* Cette espèce, du Chili et du Pérou, est d'une saveur amère très-prononcée et durable, plus marquée que celle de notre petite centaurée, à laquelle elle ressemble, quoique de moindre taille; en infusion, elle guérit les fièvres intermittentes, ce que Feuillée, qui l'a figurée (*Voyage au Chili*, etc., II, 747), assure pour l'avoir expérimenté sur lui-même; il ajoute qu'on l'emploie aussi dans la jaunisse, le rhumatisme, etc. On la prescrit encore comme stomachique, dans

les douleurs gastriques, pour réveiller l'appétit, etc. (Molina, *Chili*, 118). M. Lesson aîné, qui a pu apprécier par lui-même, au Chili, l'usage que l'on fait de cette plante, qu'il nomme *Cachalouai*, nous en a remis à son retour (*Voyage médic.*, p. 15). C'est le *Gentiana peruviana*, Lam., dont le nom chilien signifie *Herbe à la pleurésie*. On le prend en infusion, dont l'odeur approche de celle du baume du Pérou, d'après Molina (*Loc. cit.*).

C. linearifolia, Lois. On lit, dans la matière médicale de M. Alibert, que cette plante de France a les propriétés de la petite centaurée; cela est probable, à cause de la grande affinité de cette espèce avec le *C. Centaurium*, mais aucun fait pratique ne le prouve. Du reste, on pourrait dire aussi que les variétés ou espèces voisines de notre espèce vulgaire sont dans le même cas, telles que les *C. ramosissima*, Th., *intermedia*, Mér., etc.

CHIRONIA VITIS. Nom du *Tamnus communis*, L., dans quelques anciens auteurs.

CHIRONIUM. Dioscoride désigne sous ce nom l'aunée, *Inula Helenium*, L.; Théophraste le *Senecio Doria*, L. On le donnait aussi à la petite centaurée, *Chironia Centaurium*, Sm.; à l'hélianthème, *Cistus Helianthemum*, L., etc.

CHISECCO. Nom d'un arbre du Congo, dont toutes les parties données en poudre, dans de l'eau, sont bonnes contre la fièvre; il prévient les évanouissemens, appliqué sur les tempes et le front (Walkenaër, *Voyages*, XIV, 279).

CHISIA. Nom galibi de l'*Icica* (*Amyris*, W.) *decandra*, Aubl. V. *Amyris*, I, 274.

CHISSIPEUINAC. Nom péruvien du *Monnina salicifolia*, Ruiz et Pavon.

CHIT-SE. Nom chinois de la figue caque, *Diospyros Kaki*, L.

CHITAN. Nom espagnol de la fraxinelle, *Dictamnus albus*, L.

CHITICA. Un des noms arabes de la *Gomme adraganthe*.

CHITRAM, KITRAN. Noms arabes du cèdre, *Pinus Cedrus*, L. (I. 4).

CHIVAFOU. Ancien nom français de l'épine-vinette, *Berberis vulgaris*, L.

CHIVEF. Nom persan et syriaque du figuier; on l'a donné aussi à un végétal qui paraît être le Papayer, *Carica Papaya*, L., appelé *Figuier des nègres*.

CHLORANTHUS. Genre de plantes de la famille des Lorantbées, de la gynandrie triandrie, dont le nom est tiré de la couleur jaune de ses fleurs (χλορος et ανθος). On cultive dans les serres, en Europe, une espèce de ce genre, le *C. inconspicuus*, Sw. (*Nigrina spicata*, Th.), petit arbrisseau originaire du Japon, employé, d'après Horsfield, à Java, où il croît comme fortifiant dans la convalescence des fièvres, etc. On le prend en infusion.

CHLORATE DE CHAUX. Nom donné quelquefois à tort au *Chlorure de chaux*. V. II,

— DE POTASSE. V. l'article *Potassium*.

CHLORATES. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide

chlorique avec les diverses bases salifiables. Berthollet, qui les a découverts (1788), les nommait *Muriates oxygénés;* ils ont ensuite été nommés *Muriates sur-oxygénés*. Dans ces derniers temps, on les a souvent confondus avec les *chlorures d'oxydes*, ou même avec les *chlorures* proprement dits, ou muriates secs, d'où résulte une grande confusion dans ce qu'ont dit plusieurs écrivains du muriate sur-oxygéné de chaux, du chlorate de chaux, du chlorure de calcium, etc., noms par lesquels on a souvent voulu désigner une seule et même substance, et qui se rapportent à trois. Le chlorate de potasse est le seul qui intéresse la thérapeutique. Voy. *Potasse* (Chlorate de).

CHLORE, *Chlorum*. Gaz d'un jaune verdâtre, assez dense (2,421, l'air étant 1,000), d'une odeur suffocante, soluble dans l'eau, avec laquelle il forme le *Chlore liquide* (eau chlorée ou hydrochlore), ayant pour l'hydrogène une grande affinité, s'y combinant avec détonation au contact des rayons solaires, pour former de l'*Acide hydrochlorique* ou acide muriatique; l'enlevant à toutes les substances organiques qu'il décolore et finit par dénaturer, ainsi qu'à l'acide hydro-sulfurique, à l'acide hydro-cyanique et à l'ammoniaque, qu'il décompose; susceptible enfin de s'unir à un grand nombre d'autres corps: à l'oxygène, avec lequel il forme deux oxydes, dont le moins oxydé avait reçu le nom d'*Euchlorine*, et deux acides (*acide chlorique* et *acide perchlorique*), sans usages médicinaux, dans cet état du moins; à l'azote, au carbone, à l'iode, au soufre, au phosphore, etc., avec lesquels il donne lieu à divers composés, les uns acides, les autres non acides, tous jusqu'ici sans intérêt pour la thérapeutique; au cyanogène, avec lequel il produit l'*Acide chlorocyanique* (nommé jadis *Acide prussique oxygéné*), et le *Chlorure de cyanogène* (V. *Cyanogène*); avec les métaux, pour former des *Chlorures métalliques* ou muriates secs, dont quelques-uns, ceux surtout de mercure et d'antimoine, sont usités en médecine (V. chaque métal en particulier); enfin, avec plusieurs oxydes, pour donner naissance à des *Chlorures d'oxydes* pourvus des principales propriétés du chlore, et dont, à raison de cela, nous traiterons dans cet article (V. p. 250).

Découvert en 1771, par Schéele, qui l'avait nommé *Acide marin déphlogistiqué*, le chlore a été long-temps regardé comme un corps composé, et désigné sous le nom d'*Acide muriatique oxygéné* par Berthollet, ou à tort, dans quelques ouvrages, sous celui d'*Acide muriatique sur-oxygéné*, qui servait à désigner l'acide chlorique. Aujourd'hui on s'accorde à le ranger parmi les corps simples. Le nom de chlore lui a été donné par M. Ampère.

Il existe très-abondamment dans la nature, mais toujours à l'état de combinaison, surtout avec l'hydrogène et la soude (hydro-chlorate de soude ou sel commun). On l'obtient facilement, soit en mêlant, même à froid, de l'acide hydro-chlorique ou de l'acide hydro-chloro-nitrique (Guyton-Morveau) avec du peroxyde de manganèse, soit, à l'aide d'une douce chaleur, en faisant réagir les uns sur les autres de l'hydrochlorate de soude, de l'acide sulfurique affaibli et du peroxyde de manganèse. Le premier de ces mélanges servait spécialement jadis à pratiquer les fumigations guytoniennes : introduit dans un flacon, dont le bouchon conique, en cristal, s'élève ou s'abaisse à volonté au moyen d'une vis adaptée à l'étui de bois qui contient ce flacon, il constituait l'*Appareil portatif* imaginé par M. Boullay, et fort usité à l'époque où cet agent de désinfection avait encore la vogue sous cette forme. Le deuxième sert communément, soit à pratiquer plus en grand les fumigations, soit à préparer le chlore liquide, les chlorures et les chlorates. Il suffit, dans ces trois derniers buts, de condenser, à l'aide d'un appareil de Woulf, le chlore gazeux reçu, soit dans l'eau, soit dans diverses solutions alcalines, ou dans de la chaux délitée : une livre d'acide hydro-chlorique fournit ainsi cent litres de chlore propre à saturer 50 litres d'eau à zéro; une livre de sel donne 18 litres selon les uns, 40 (Codex) et même 45 litres, suivant d'autres, de chlore liquide saturé.

Celui-ci, d'une saveur astringente et désagréable, offre l'odeur, la couleur et la plupart des propriétés du chlore gazeux; il peut contenir, disions-nous, deux fois son volume de chlore (près de 3 grammes 1/2 par litre); mais communément il n'en renferme qu'un volume 1/2 ou la 194e partie de son poids. Exposé au froid, il cristallise en lames d'un jaune foncé; la chaleur en dégage une partie du chlore; la lumière, même diffuse, le décompose peu à peu; le temps même l'altère, et le transforme en acides chlorique et hydro-chlorique; aussi celui du commerce est-il souvent infidèle. Préparé avec de l'oxyde de manganèse qui contenait du plomb ou du fluate de chaux, on l'a vu, en Angleterre, donner lieu à des accidens (Guyton). L'emploi qu'on en fait depuis quelque temps en médecine, dans la phthisie surtout, doit rendre les pharmaciens attentifs à en préparer d'absolument pur, et contenant constamment un volume et demi de chlore, à le conserver soigneusement à l'abri de la lumière, et à le renouveler souvent, seul moyen d'avoir un médicament toujours identique, et dont les effets comparables puissent être mieux étudiés qu'ils ne l'ont été jusqu'ici.

La propriété décolorante dont jouit le chlore, a fait employer de-

puis 40 ans sa solution au blanchiment des toiles (Berthollet), du fil, du papier, des estampes, etc.; il pourrait l'être à la couservation des substances animales, comme l'a récemment montré M. Leroi. En chimie, il est très-employé comme réactif, et, dans les recherches médico-légales, il doit, suivant la remarque de M. Tilloy, être préféré aux chlorures qui, toujours impurs, peuvent introduire des substances étrangères dans la matière soumise à l'examen.

La facile expansibilité, l'action puissante qu'il exerce sur les matières animales et végétales eu putréfaction, et par suite sur les eaux corrompues, les vapeurs chargées d'émanations putrides, sulfureuses, ammoniacales, et même sur les miasmes et les virus, avaient fait aussi pressentir depuis long-temps les services éminens qu'il pouvait rendre à l'hygiène comme à la thérapeutique; applications dans lesquelles il a remplacé l'acide hydro-chlorique et le gaz acide nitrique, comme à son tour il a été remplacé par les chlorures d'oxydes, d'un usage plus facile, il est vrai, mais qui, du reste, ne paraissent l'emporter en rien sur lui, et qui même, pour la désinfection en grand de l'air, ne sauraient l'égaler : c'est à ce titre qu'il a été employé si long-temps dans les salles de dissection, les hôpitaux, les prisons, etc.; qu'on s'en est servi dans le traitement de certaines endémies, des épidémies, des contagions, etc., pour désinfecter des cadavres putréfiés, etc.

D'autres vertus médicinales, indépendantes de cette action désorganisatrice, lui ont aussi été attribuées, comme elles l'ont toutes été depuis à ces mêmes chlorures. Passons en revue les unes et les autres.

Historique. Hallé paraît être le premier qui, en 1785, ait signalé, dans son Rapport sur les fosses d'aisances, la propriété anti-septique du chlore, nommé alors acide muriatique oxygéné. En 1791, Fourcroy (*Médecine éclairée par les Sc. phys.*, II, 89, et deux ans après daus l'*Encycl. méth.*, médecine, VI, 599), le recommanda comme propre à désinfecter les cimetières, les caveaux funéraires, les étables dans les cas d'épizooties, à détruire les effluves infectes, les virus contagieux, les miasmes délétères, etc. Cette même année il fut indiqué par A. L. Guilbert, pour neutraliser les miasmes répandus dans l'air ou adhérens aux corps infectés, et comme le meilleur anti-contagieux; il dit l'avoir employé avec M. Vauquelin pour détruire l'odeur *pernicieuse* qui s'exhalait d'un cadavre, application renouvelée depuis par M. Brachet (*Consid. sur l'usage du charbon*, etc., p. 18, Paris, 1803, in-8). C'est vers ce temps (et non en 1789) que Guyton-Morveau prépara, à Dijon, ce flacon d'*acide muriatique oxygéné extemporané*, qu'il retrouva 8 ans après, en l'an VII (1798-1799), et auquel, à tort, il a fait depuis remonter la

première idée de l'application désinfectante du chlore et la source traditionnelle de son emploi médicinal. Sa prétention à cet égard, combattue par nous il y a 15 ans (*Bibl. méd.*, XLIII, 288, et XLVIII, 227), a été soutenue par lui dans les *Annales de chimie* (juin, 1814, et t. XCV, 321); mais elle est réfutée par les faits, par eux même que contient la première édition de son *Traité des moyens de désinfecter l'air*, etc. (1801). Nulle part, effectivement, il ne s'y attribue cette découverte; il cite les faits que nous venons de rapporter, dit positivement, que la propriété anti-septique du chlore *était depuis long-temps en France un point de doctrine adopté*, lorsque Cruickshank, le premier, en fit l'application en grand dans l'hôpital de Woolwich; enfin il observe que Chaussier l'employait aussi depuis long-temps dans les salles de dissection. Du reste, on y voit qu'il en fit beaucoup usage dans ses recherches sur des matières putrides, entreprises pour la rédaction de ce traité (p. 136). En 1794, le directeur des hôpitaux de Dijon recommanda, dans une instruction particulière, ces fumigations désinfectantes (*Journ. de la Soc. des pharm.*, 427). En 1795, elles furent employées à l'hôpital de Perpignan, par M. Joyeux, pharmacien. Rollo, en 1801, les recommanda pour combattre l'infection et détruire les miasmes contagieux: enfin, depuis cette époque jusqu'à ces dernières années, elles ont été mentionnées dans une multitude d'ouvrages, et mises en pratique, avec des succès variés, par nombre de médecins et dans une foule de circonstances qu'il serait superflu de rappeler. Ce n'est toutefois, à ce qu'il paraît, qu'en 1815, et d'après le conseil de M. Thénard, que le chlore liquide, substitué au chlore gazeux, a été employé en lotions contre une épidémie qui ravageait une partie de la Hollande, maladie dont il a, dit-on, concouru à borner les ravages.

De ce qui précède il résulte que la découverte de l'action antiseptique du chlore n'appartient point à Guyton-Morveau, comme l'ont avancé un grand nombre d'auteurs, qui auront confondu ce que, dans son ouvrage, il dit de l'acide hydro-chlorique (acide muriatique), dont le premier il a fait l'heureuse application dans les mêmes circonstances, avec le peu qu'il y dit du chlore (acide muriatique oxygéné); qu'ainsi nous avons eu raison de la revendiquer en faveur de Fourcroy ou de Hallé, comme, dans ces dernières années, nous avons revendiqué en faveur de M. le prof. Masuyer, la priorité de l'emploi médical des chlorures d'oxydes: vérités historiques qui n'ont rien d'hostile contre les hommes distingués aux travaux desquels elles s'appliquent.

Action toxique et physiologique du chlore. Ce gaz concentré est très-délétère; son action irritante sur les organes pulmonaires

est telle, qu'il tue les animaux avant le temps nécessaire pour produire l'asphyxie (Nysten).

Respiré à moindre dose, il produit tout-à-coup le resserrement de la poitrine, une sorte de strangulation, une toux sèche et incessante, avec menace de suffocation, symptômes que nous avons jadis éprouvés nous-mêmes à un haut degré, en préparant du chlore liquide, et que, suivent communément ceux du coryza, de l'angine et du catarrhe pulmonaire, décrits depuis long-temps par MM. Fourcroy et Vauquelin (*Ann. de chim.*, X, 127) : il peut aussi, dit-on, provoquer l'hémoptysie. Kastner a indiqué l'emploi de quelques gouttes d'ammoniaque sur du sucre, comme propre à enrayer ces accidens; et, en 1825, les journaux allemands ont vanté, dans le même but, l'alcool en vapeur, ou administré de même sur du sucre. Les fumigations guytoniennes, pratiquées avec peu de ménagement dans les hôpitaux, ont souvent donné lieu à quelques-uns de ces phénomènes, ce qui forçait, pour les éviter, de faire évacuer les salles avant de les mettre en pratique : il faut donc y procéder avec circonspection, n'opérer que sur de petites quantités de mélange, et surtout faire usage de l'appareil portatif dont nous avons parlé, trop négligé maintenant, du moins pour les endroits peu spacieux. Guyton indiquait, pour une salle de 10 lits, 3 onces 2 gros de sel commun, 5 gros d'oxyde de manganèse, 10 gros 1/2 d'eau, et 2 onces d'acide sulfurique; d'autres ont prescrit, pour une salle de 40 pieds sur 18, 6 onces de sel, 2 onces d'oxyde, et 8 onces d'acide sulfurique. Rien de plus variable, au reste, que les proportions prescrites pour ces fumigations dans les Codex et les Formulaires. L'excès d'oxyde de manganèse n'est, au surplus, jamais nuisible, tandis qu'un excès de sel donne un mélange de chlore et d'acide hydrochlorique, plus irritant encore que le chlore pur.

Mêlé enfin à une grande quantité d'air, le chlore peut être utile non seulement comme anti-septique, mais aussi comme corps médicamenteux proprement dit.

Il en est de même du chlore liquide qui, concentré, agit à la manière des poisons irritans, mais qui, suffisamment étendu d'eau, a été employé à divers usages thérapeutiques. Hallé, dans des expériences faites sur lui et sur des malades, a constaté qu'étendu de 60 fois son poids d'eau, et donné à la dose de 2 à 3 onces, il excite l'appétit et facilite la digestion. Suivant Nysten, il détermine dans les voies digestives une astriction très-marquée, cause la constipation, la décoloration des excrémens, et peut être employé dans les cas où conviennent les astringens, tels qu'hémorrhagies passives, diarrhée chronique, leucorrhée (il dit en avoir vu un exemple), etc.

Enfin les curieuses expériences faites en 1793 par M. de Humboldt (*Lettre*, etc.; *Mém. de la Soc. méd. d'émul.*, I, 458), prouvent qu'il excite puissamment l'irritabilité musculaire, et hâte le développement de la germination, dernier fait récemment constaté, et rendu plus remarquable encore par M. Lesant (*Journ. de pharm.*, VIII, 497).

Action thérapeutique.

1° *Syncope, asphyxie, empoisonnement.* Le chlore gazeux ou liquide peut être employé avec avantage, soit comme stimulant, dans les cas de syncope où l'ammoniaque reste inefficace (Nysten), soit comme neutralisant, dans les cas d'empoisonnement ou d'asphyxie produits par l'acide hydro-sulfurique, par l'hydro-sulfate d'ammoniaque, par l'acide hydro-cyanique. Les expériences de M. Siméon, faites sur des animaux avec ce dernier acide, sont fort remarquables, puisque des chiens voués à une mort certaine ont été rappelés à la vie, en leur faisant respirer du chlore liquide, et en leur en imbibant le museau. On l'avait indiqué aussi comme antidote de l'opium; mais, suivant M. Orfila, il est plus nuisible qu'utile au début de ce genre d'empoisonnement, et, plus tard, il peut être remplacé avantageusement par le vinaigre.

2°. *Épidémies en général.* C'est dans les maladies qui se présentent sous une forme épidémique, avec un caractère miasmatique, contagieux, putride, etc., que le chlore, surtout à l'état de gaz, a particulièrement été préconisé. On a pensé que l'action désorganisante qu'il exerce sur toutes les matières animales et végétales, suffisait à l'annihilation des principes d'origine organique, auxquels paraissent dues la naissance, la propagation ou la transmission de ce genre de maladies, et par suite à la disparition de l'épidémie elle-même. On peut dire cependant, et nous avons développé ailleurs ces idées (*Bibl. médic.*, XLVIII, 222), que si, en thèse générale, les épidémies dues à des matières organiques altérées, peuvent céder à l'action du chlore, il n'en saurait être de même de celles qui ont leur source dans la constitution atmosphérique; que, même à l'égard des premières, ce n'est que dans les affections miasmatiques assez bornées, où les circonstances d'ailleurs permettent l'éloignement respectif des malades, et le concours des autres ressources de l'hygiène, que les fumigations peuvent avoir une efficacité réelle, parce qu'alors seulement on peut espérer et de détruire les miasmes déjà formés, et d'arrêter à leur naissance ceux qui se développent encore; etc.; qu'ainsi s'expliquent, par la diversité des causes que peuvent reconnaître les maladies réunies peu philosophiquement sous le nom commun d'*Epidémies* (maladies variables, en outre, de

forme et d'intensité), les succès et les insuccès allégués pour et contre l'emploi des fumigations guytoniennes, etc.

3°. *Typhus, maladies putrides et malignes, asthénie, scarlatine*, etc. Le chlore a été souvent donné à l'intérieur, dans les épidémies de typhus qui, en 1813 et 1814, ont partout signalé le passage des armées coalisées. Déjà, en 1805 et 1812, M. Bard l'avait employé à Beaune dans des circonstances analogues. M. Estribaud l'a fait prendre avec succès à un grand nombre de prisonniers espagnols. Hébréart, qui le regardait comme anti-contagieux par son action sur la peau et sur les poumons, l'administra, en 1814, à Bicêtre; il le fut, avec beaucoup de succès, à Strasbourg (*Instruction*, etc., par Ch. de Ginbernat, Strasb., 1814, in-12). Le docteur Braun (*Revue méd.*, X) l'a employé dans le typhus et la fièvre lente. Schueler, médecin à Stollberg (*Bibl. méd.*, LII, 261), n'a obtenu que de lui seul quelque succès dans le typhus; M. Wolff, qui l'a donné à son exemple, l'a trouvé très-efficace dans cette maladie (*Bibl. méd.*, LVII, 106); il en est de même du prof. Dzondi de Halle; mais M. Masuyer, qui l'a essayé plusieurs fois dans la fièvre des hôpitaux, a toujours cru remarquer qu'il augmentait la sécheresse de la bouche et de la peau, et s'opposait aux coctions. Kapp, cependant, l'a donné avec succès dans diverses maladies, entr'autres dans la fièvre asthénique et dans les dysenteries soporeuses et putrides : il l'a été aussi par M. Zugenbuhler de Glaris et M. Rossi de Turin, contre l'asthénie; par Luiscius de Delft, cité par Guyton (p. 354), dans la fièvre maligne catarrhale; par Brathwaite, contre la scarlatine et l'angine maligne, dont il le regarde comme le spécifique (1 gros par jour dans 8 onces d'eau); par M. Dur de Pegan, dans la même maladie; par le docteur Braun, médecin à Coethen, contre la scarlatine maligne, maladie dont dix ans d'expérience lui ont prouvé qu'il empêche la contagion, et combat la tendance putride : il donne l'eau de chlore pure (*Aqua oxy-muriatica*) par cuillerées toutes les 2 ou 3 heures; en tout 2 onces chez les enfans, 4 à 5 chez les adultes (*Nouv. Bibl. méd.*, VI, 231).

4°. *Syphilis, Peste, Rage.* Roussille-Chamseru, au rapport de M. Vauquelin, l'a employé, en 1790, à l'intérieur, sans grand avantage, contre la syphilis, où il a été depuis préconisé de nouveau, surtout à l'état de chlorure (V. p. 258). Guyton-Morveau pensait que la peste elle-même ne pouvait résister à *l'action oxygénante des acides minéraux*. Mais c'est contre la rage surtout que le chlore liquide a été le plus expérimenté. Sans parler de Wendelstadt qui, en 1809, l'a employé localement comme préservatif, et de Cluzel, qui en 1811 (*Ann. de chimie*, LXXVII, 313), l'a vu administrer à l'inté-

rieur dans le même but, chez plusieurs personnes de Bordeaux mordues par un loup enragé, nous dirons que Brugnatelli, en 1816, a rapporté dans son *Journal de physique et de chimie* (V. *Journ. gén. de méd.*, LIX, 303; et LXII, 281), nombre de faits en faveur de l'action préservative de ce liquide, employé en lotion sur les plaies et donné à l'intérieur sous forme de pilules avec la mie de pain (2 scrupules chez les enfans, 2 gros chez les adultes, 4 à 5 fois par jour). Ces succès, consacrés en Italie, comme une découverte, par une belle inscription latine, n'ont rien que de très-croyable, et, quoiqu'il ne faille pas substituer légèrement l'emploi du chlore à celui du cautère actuel dont l'efficacité est reconnue, il serait à souhaiter pourtant qu'on l'expérimentât avec soin, et comparativement, sur des animaux; l'usage effectivement en serait simple, facile, peu douloureux, et d'ailleurs applicable à bien des circonstances où l'on ne saurait avoir recours au feu. M. Trolliet, à la vérité (*Rech. sur la rage*), n'en a pas confirmé les avantages, et M. Stan. Gilibert (*Compte rendu des trav. de la Soc. de méd. de Lyon, depuis* 1812), dit qu'en 1817 une vingtaine d'individus, mordus dans le Dauphiné par une louve enragée, ont fourni l'occasion de s'assurer de l'inefficacité de l'hydrochlore; mais Arragoni et d'autres médecins italiens persistent à vanter son efficacité (*Bull. de la Soc. méd. d'émul.*, févr. 1823, p. 127); M. Chevallier rapporte s'en être servi à l'extérieur sur un élève en pharmacie; enfin, et surtout, de nouveaux essais tentés à Pavie par Previsali semblent réaliser l'espoir conçu par Brugnatelli de voir le chlore guérir même la rage confirmée (*Gaz. de santé*, du 15 juill. 1821), et il a été employé avec un succès constant, et dans un grand nombre de cas (*Bull. des Sc. méd.* de Férussac; mai 1828), par MM. Schœnberg, de Naples, et Semmola (2 gros à 1 once de chlore affaibli, dans de l'eau sucrée, 3 fois par jour).

5°. *Teigne, Dartres ulcérées, Gale, Engelures.* Le docteur Kapp dit s'être servi avec succès du chlore liquide contre les maladies cutanées *où il y a excès de force plastique* (*Bibl. méd.*, XXIV, 415; extr. des *Ann. gén. de méd.* d'Altenbourg). Deimann a conseillé contre la teigne et les dartres ulcérées une *huile oxygénée* préparée en faisant passer un courant de chlore dans de l'huile d'olive, qu'on lave ensuite à l'eau froide. En 1810, à Flessingue, Cluzel employa l'hydro-chlore contre la gale; M. Chevallier rapporte l'avoir vu administrer avec succès, en frictions, dans cette maladie, et la *Pharmacopée universelle* donne la formule d'une pommade anti-psorique composée d'un gros de chlore par once d'axonge. L'hydrochlore affaibli a aussi été vanté comme propre à guérir les engelures.

6°. *Ulcères* et *Cancer*. M. Brathwaite a constaté qu'il enlève l'odeur

des ulcères et produit un prompt soulagement. M. Brachet (*Consid. sur l'usage du charbon*, etc., p. 18. Paris, 1803, in-8°) l'a mis en usage avec succès dans les mêmes circonstances où déjà Rollo l'avait ordonné, Guyton-Morveau rapporte aussi (p. 350) que, dans l'hôpital de Cherbourg, Fleury vit les seules fumigations du chlore améliorer la pourriture d'hôpital et en arrêter la contagion. Quant à l'emploi extérieur du chlore dans le cancer, il remonte à 1787, époque où Fourcroy et Hallé constatèrent qu'il en diminuait la fétidité, rendait l'écoulement moins séreux, et donnait au mal un meilleur aspect.

7°. *Maladies du foie*. Le chlore a été employé par Wallace, en Angleterre, sous forme de bains gazeux ou mêlé à de l'eau en vapeur, contre l'ictère, les calculs biliaires et les hydropisies dépendantes du trouble des fonctions du foie (Extrait, *Bull. des Sc. méd.* de Fér., I, 362). Les avantages en ont été confirmés en 1825 par M. Zeise d'Altona (*Repert. di med., di chir., di chimica medico-pharm.*; Ferrare, juin 1827). Trois faits à l'appui ont été rapportés par le docteur Julius, médecin allemand (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., X, 83). L'usage de ces bains a pour effet ordinaire de faire naître un prurit général et de la sueur; lorsqu'on dirige sur l'hypochondre droit un courant de gaz, la peau rougit, et il s'y élève de petites pustules. L'appareil destiné à l'administration de ces bains doit être enveloppé soigneusement de linges trempés dans une solution légèrement alcaline, et le malade doit aussi porter une cravate imbibée du même liquide, pour prévenir les accidens qu'une *fuite* de gaz pourrait produire. Ce bain est élevé à une température de 32 à 36°, et le malade y reste 20 minutes.

8°. *Phthisie*, *Catarrhe pulmonaire* et *Dyspnée*. L'usage intérieur du chlore avait été tenté par Hallé (cité par Guyton-Morveau) chez deux phthisiques, et il avait vu la fièvre hectique se suspendre chaque fois qu'il y avait recours, et l'un des deux mourir sans avoir eu un instant de diarrhée. Ces essais ont été repris dans ces derniers temps par MM. Gannal, Bourgeois, Cottereau, etc., d'après l'observation des bons effets que retirent de l'habitation des établissemens où l'on se sert de chlore (blanchisseries, manufactures de toiles peintes, etc.) les ouvriers disposés à la phthisie; mais c'est en vapeur, soit gazeuse, soit aqueuse, qu'ils ont cru le devoir administrer. Laennec, qui employait les émanations du chlorure de chaux, et celles des varecs qu'il croyait analogues, n'en obtint que des succès équivoques. Des faits assez nombreux, et dont quelques-uns sont remarquables, ont été recueillis en 1828 par M. Gannal, et lus à l'Académie des sciences (V. l'ouvrage de M. Chevallier sur les chlorures, p. 329 à 373). Tous

ses malades ont été soulagés et ont éprouvé un sentiment de bien-être particulier ; la respiration est devenue plus libre, les crachats moins abondans ; il n'y a eu ni ardeur de poitrine, ni fièvre, ni hémoptysie, comme on aurait pu le craindre ; la toux seule augmentait au début lorsqu'on ne ménageait point assez les doses, mais elle se calmait ensuite ; quelques-uus enfin ont guéri. Dans la phthisie trachéale il produit quelquefois une irritatiou qui force d'en diminuer les doses et même d'en suspendre l'emploi.

Deux observations analogues ont été communiquées par M. Bourgeois, de Saint-Denis, à l'Académie royale de médecine ; l'une paraît se rapporter à une gangrène du poumou, l'autre à une pleuropneumonie. Quelques faits, intitulés *Phthisies pulmonaires*, recueillis par M. Cottereau, sont rapportés très-succinctement dans l'ouvrage de M. Chevallier (p. 375) ; un autre a été lu par lui à l'Académie royale de médecine. Le chlore enfin a été employé par M. Bernard, médecin à Nantes, mais concurremment avec l'acétate de morphine, dans un cas de toux opiniâtre (*Journ. de la Soc. acad. du dép. de la Loire-inf.*, IV, 128) ; par M. de Fermon, qui le regarde surtout comme utile contre le catarrhe pulmonaire chronique, et qui a vu, pendant son usage, un malade traité dix-huit mois avant de la syphilis, être pris d'un ptyalisme semblable à la salivation mercurielle (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., XVII, 37) ; enfin par M. Richard, pharmacien, qui l'avait expérimenté sur lui-même, dans des cas de dyspnée.

Malgré cet ensemble de faits, l'efficacité du chlore dans la phthisie bien caractérisée est loin encore d'être démontrée ; ce qu'ils tendent au moins à prouver, c'est que l'inspiratiou de ce gaz à petite dose est moins irritante qu'on n'aurait pu le croire, et qu'il peut être essayé par conséquent sans danger dans les cas où semble constatée l'impuissance des ressources ordinaires de la médecine.

Quant au mode d'administration, MM. Gannal et Cottereau, et peut-être avant eux M. Richard, ont imaginé chacun un appareil, qui a pour but de doser l'hydrochlore par gouttes, de l'associer à de la vapeur d'eau, enfin de le donner à des heures réglées, pour imiter, disent-ils, ce qui se passe dans les ateliers où le dégagement du chlore n'a lieu qu'à certaines heures et non d'une manière continue. C'est un flacon à plusieurs tubulures, de la capacité d'un demi-litre, contenant 4 onces d'eau à 32° ceutigrades, dans laquelle tombe goutte à goutte de l'hydro-chlore à deux volumes (Gannal), et que l'air destiné à la respiration traverse en se chargeant à la fois de chlore et de vapeur d'eau ; un thermomètre et une lampe, dans l'appareil de M. Cottereau, servent à maintenir l'eau à une température con-

stante. On commence les fumigations par 5 à 10 gouttes; on les répète six à huit fois par jour, et on augmente ou l'on diminue les doses suivant la susceptibilité des malades et les effets obtenus.

Ces appareils (le dernier surtout) précisent, il est vrai, autant que possible, l'emploi du chlore; mais ils ont l'inconvénient de nécessiter de la part des malades, quelque largeur qu'ait le tube inspiratoire (M. Gannal observe qu'il doit avoir au moins 5 lignes de diamètre, celui des flacons de M. Boudet, pour les fumigations d'éther, étant trop étroit), des efforts toujours nuisibles. Nous pensons donc, avec M. Bourgeois, qu'un dégagement lent et continu de chlore dans la chambre habitée par le malade, qui le respire en quelque sorte à son insu, est la meilleure manière d'administrer ce gaz; qu'ainsi, l'emploi des chlorures d'oxydes abandonnés à l'air et chaque jour renouvelés, l'emporte dans ce cas sur celui du chlore liquide; que le chlore qu'ils exhalent n'est pas impur et plus irritant, comme le pense M. Gannal; que, du reste, il est bon, suivant sa remarque, d'associer au chlore la vapeur d'eau, etc.

9°. *Affections diverses.* Le chlore enfin a été encore essayé 1° en fumigations par M. Bretonneau, dans le croup (ou plutôt l'angine couenneuse laryngée), où M. Guersent l'a trouvé plus nuisible qu'utile; et dans la névralgie faciale par M. Bonnet, de Montpellier, qui en dirigeait la vapeur sur le point douloureux (*Ann. clin.*, XXXII); 2° à l'état liquide, dans le goître, à défaut d'iode, par M. Roullin, médecin français, établi à Santa-Fè di Bogota; dans les convulsions de la dentition par atonie musculaire, par le docteur Kapp (*Loco cit.*); dans une céphalalgie attribuée à des excès de travaux anatomiques sur des cadavres infects, par Hallé; comme prophylactique des calculs d'oxalate de chaux et d'acide urique, par Doebereiner (*Ann. gén. des Sc. phys.*, IV); dans la dyspepsie, par Helenus Scott, cité par le docteur G. Darling, etc.

Administration du chlore. Nous avons indiqué plus haut, p. 243 et p. 247, la manière de préparer et d'employer le chlore gazeux pour la désinfection des lieux habités (fumigations) et le traitement de certaines maladies (bains); disons maintenant un mot de l'administration du chlore liquide. Il faut le choisir pur, récent et contenant un volume et demi de gaz; le donner dans de l'eau sucrée, dans un liquide mucilagineux ou acidulé, ou, à la manière de Brugnatelli, avec de la mie de pain, se gardant de l'associer à des matières organiques facilement altérables, à l'ammoniaque, au cyanogène, etc., et de placer les préparations qu'on en forme, et qu'il faut administrer sur-le-champ, dans des vases métalliques.

La dose à laquelle il peut être administré n'est pas encore bien

déterminée, les médecins qui l'ont employé ayant négligé en général de constater son degré de concentration; aussi les uns n'en ont fait prendre que 10 à 20 gouttes étendues dans beaucoup d'eau, tandis que d'autres en ont donné quelques gros ou quelques onces par jour en potion, ou l'ont fait prendre par cuillerée à café, ou même à bouche, d'heure en heure, mêlé seulement à poids égal avec un sirop. En gargarisme, on l'a employé étendu de huit parties d'eau; nous ne voyons pas qu'il ait été donné en lavement.

Son action comme désinfectant et son utilité dans beaucoup d'épidémies sont incontestables; mais, ainsi que nous l'avons dit (p. 244), elle n'est pas absolument infaillible; son efficacité dans les maladies, à part le phénomène de désinfection, et la propriété astringente et stimulante qu'il possède, est loin encore d'être suffisamment établie; la phthisie exceptée, elle est d'ailleurs maintenant négligée pour l'étude de celle des chlorures d'oxydes qui, au surplus, paraissent n'agir le plus souvent qu'à raison du chlore qu'ils contiennent et que le seul contact de l'air en dégage.

Des composés dans lesquels entre le chlore, les *chlorures d'oxydes* et l'*acide hydrochlorique* sont les seuls, comme il a été dit, dont nous ayons à nous occuper dans cet article. L'étendue des détails dans lesquels nous allons entrer, au sujet des premiers surtout, nous est commandée par l'intérêt qui s'attache aujourd'hui à ce sujet, par la multiplicité des observations médicales auxquelles il a donné lieu récemment, et même par l'obscurité qui règne, à beaucoup d'égards, dans l'histoire chimique et pharmaceutique de ces chlorures, obscurité que nous devions chercher à dissiper, parce qu'elle n'a que trop d'influence sur leur emploi thérapeutique.

Guilbert. *Diss medica de novâ infectionis, fortasse contagionis destruendæ methodo.* Paris, avril 1791 (L'auteur propose les lotions avec le chlore, à cause; dit-il, de la propriété qu'il a de resserrer la peau et de s'opposer ainsi à l'absorption des miasmes et des virus). — Wallace (W.). Des propriétés médicales du chlore et d'une nouvelle manière de faire usage de ce remède (en anglais). Londres, 1823, in-8. — Stipriaan Luiscius (A. van). Mém. sur les fumigations guytoniennes (en hollandais), couronné par la Soc. des Sc. de Harlem, 1825? — Wetzler. Sur l'utilité du gaz muriatique oxygéné comme moyen de désinfecter l'air et comme remède (en allemand). Augsbourg, 1825, in-8. — Strating. De l'emploi du chlore dans ses rapports chimiques, techniques, médico-économiques (en hollandais). Il en a été rendu compte, en 1828, à l'Institut, par M. Laudibert.

I. *Chlorures d'oxydes* (muriates oxygénés). Ces composés, dont la véritable nature, long-temps contestée, n'est peut-être pas encore parfaitement connue, paraissent posséder toutes les propriétés économiques, hygiéniques et médicales du chlore auquel ils sont aujourd'hui généralement préférés. Ils le méritent à plusieurs égards: l'odeur en est moins vive, moins suffocante; l'action en est lente, successive, continue, sans être moins certaine, et peut être graduée à volonté; l'application en est simple; ils se conservent mieux, sont

d'un transport plus facile, etc. Mais, nous le redisons parce que ce fait a été vivement contesté, ils n'agissent, en qualité de désinfectant, que comme chlore, ils ne l'emportent pas essentiellement sur lui, et l'état de gaz naissant auquel on a dit que se trouvait le chlore au moment de l'action d'un chlorure, paraît loin de pouvoir rien ajouter à l'énergie de cette action hygiénique ou médicinale, outre qu'il n'existe pas toujours. Du reste, l'excès de base dont ils s'accompagnent, doit opérer sur les tissus vivans une action indépendante de celle du chlore, et contribuer, par exemple, à celle qu'ils exercent sur les parties ulcérées, les éruptions cutanées chroniques, etc.

Les plus connus sont ceux de potasse, de soude et de chaux; celui de magnésie est aussi employé dans quelques arts.

Historique. L'époque précise de leur découverte est incertaine. En 1789, le chlorure de potasse était déjà usité dans le blanchiment sous le nom d'*Eau de Javelle*. Percy, dit-on (*Revue méd.*, 1826), l'employa en 1793 à l'armée du Rhin contre la pourriture d'hôpital. Cependant en 1796, M. de Humboldt (*Mém. de la Soc. méd. d'émul.*, I, 466), par suite de ses expériences sur le chlore, se demandait si le chlore neutralisé par de la soude ou de la potasse ne présenterait pas un objet intéressant à la pharmacie. Le chlorure de chaux, indiqué en France par Descroizilles, fut ensuite introduit en Angleterre par G. Tennant, et, en 1798, par Macintosh, sous le nom de *Poudre de Tennant et de Knox*, ou *Poudre de blanchiment*. Signalé par Guyton-Morveau, dans la 1re éd. de son ouvrage (1801), et par Alyon, en 1803 (*Ann. de chim.*, LIII), comme un préservatif de la contagion, il paraît avoir été mis ensuite en usage par MM. Dupuytren et Barruel pour désinfecter une fosse d'aisances dont le méphitisme était dû à de l'hydro-sulfate d'ammoniaque. M. Masuyer, professeur à l'Ecole de Strasbourg, qui déjà en 1807 (*Ann. de chimie*, LXIV) avait eu l'idée de l'employer à la désinfection de l'air, de préférence à l'acide muriatique oxygéné, insista beaucoup, dans un Mémoire adressé en 1811 à l'Institut, d'après des observations faites deux ans auparavant à l'hôpital de Strasbourg, sur plusieurs des utiles applications qu'il présente (*Obs. sur la maladie dite Fièvre des hôpitaux*. Paris, 1811, in-8°). On y voit (p. 53) qu'il le faisait répandre entre les lits des malades pour les isoler les uns à l'égard des autres, à raison, disait-il, de la propriété qu'on lui connaît d'exhaler peu à peu et successivement son gaz acide muriatique oxygéné, et de détruire ainsi les miasmes produits par les malades au fur et à mesure de leur émission. Quoiqu'il observe avec franchise (p. 64) que l'utilité de ce *sel*, dans ces circonstances, avait déjà été signalée par Thomson, il se flatte néanmoins d'être le premier qui l'ait mis en usage. Il y revient en-

core, p. 98 et 101, parle de l'action tonique et stimulante que produit sur les malades ce genre de fumigations, et signale enfin leurs bons effets dans les salles de dissection pour détruire les émanations cadavériques, etc. L'année suivante, le docteur Estienne en fit usage aussi dans une épidémie de typhus. Une instruction, publiée à Strasbourg en 1814 par Gimbernat, fait mention de l'utilité des chlorures de chaux, de soude et d'étain, dans le traitement de la fièvre adynamique, comme auxiliaires du chlore. A cette même époque, d'après M. Henry (*Journ. de chimie méd.*, III, 570), Chaussier employait le chlorure de chaux liquide pour la désinfection des hôpitaux; et, suivant le docteur Wetzler, le chevalier de Stahl fit usage en 1814, comme désinfectant, du chlorure de chaux, associé au sulfate acide de potasse, mélange qui en a pris le nom de *Poudre de Stahl*. En 1822, M. Bories (*Ann. clin.* de Montp., mars 1822), proposa de nouveau cette solution comme prophylactique dans le cas de contagion; M. Patissier conseilla l'eau de javelle dans la même intention; enfin, M. S.-A. Labarraque fit connaître l'utilité, soit du chlorure de soude que lui avait indiqué M. Darcet (p. 76), soit du chlorure de potasse dans l'*Art du boyaudier* (Paris, 1822, in-8°), pour s'opposer à la putréfaction, l'arrêter, en faire disparaître les traces, etc. Il indiqua aussi de nouveau, et exclusivement, le chlorure de chaux étendu de 150 à 200 parties d'eau, qu'il croyait alors préférable à tout autre (p. 10), comme offrant à ceux qui travaillent les matières animales un précieux moyen de désinfection. La publication de ce Mémoire, que venait de couronner la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, avec la condition de rendre public le procédé de désinfection dont l'auteur désirait garder le secret, fit beaucoup de sensation. Les chlorures furent alors essayés de toutes parts comme une chose nouvelle, appliqués à tous les usages, préconisés bientôt comme un remède universel, et, oubliant ou méconnaissant les travaux de ses prédécesseurs, l'auteur eût pu s'imaginer avoir fait une découverte en voyant tant d'autres la lui attribuer. Cette question de priorité, que nous traitâmes à l'époque de la publication du Mémoire de M. Labarraque (*Bibl. méd.*, LXXVIII, 281; et *Nouv. Bibl. méd.*, III, 122), n'ôte rien au mérite réel des applications qu'a faites des chlorures ce pharmacien distingué, et ne diminue en rien, par conséquent, le service qu'il a rendu aux arts et à la médecine, en rappelant, mettant mieux en lumière et propageant avec zèle des vérités oubliées ou méconnues. Mais, avant de passer à l'exposition des usages communs à ces chlorures, disons un mot de chacun d'eux en particulier.

1. *Chlorure de chaux*, chlorure d'oxyde de calcium, jadis muriate

oxygéné de chaux, etc. Ce composé, regardé par les uns comme un mélange de chlorure, d'hydro-chlorate et d'hydrate de chaux (Thomson, *Suppl.*); par d'autres, comme un sous-chlorure qui, au contact de l'eau, se change en chlorure neutre et en hydrate de chaux qui se précipite, se trouve dans le commerce sous forme de poudre d'un blanc légèrement jaunâtre, d'une odeur forte de chlore, et d'une saveur très-désagréable; il attire un peu l'humidité, est soluble en toutes proportions dans l'eau, mais en laissant une partie insoluble, fournit abondamment du chlore au contact des acides, est même décomposé peu à peu par l'acide carbonique de l'air (Gaultier de Claubry). On le prépare en faisant passer du chlore à travers de la chaux éteinte à l'eau, et pulvérisée, jusqu'au moment où elle commence à s'humecter : autrefois on y ajoutait un peu d'hydrochlorate de soude (Tennant).

Bien préparé, il contient près du tiers de son poids de chlore sec, ou, par kilogramme, 90 à 100 litres de ce gaz; il marque aussi 90 à 100° au chloromètre de M. Gay-Lussac; enfin une partie de ce chlorure, dissoute dans 130 p. d'eau, doit décolorer 4 p. 1/2 d'une *liqueur d'épreuve* formée d'une partie de bon indigo dissous à chaud dans 6 p. d'acide sulfurique, puis étendue de 993 p. d'eau. Dix grammes de ce chlorure contiennent par conséquent un litre environ de chlore, et donnent, avec 1/2 litre (500 grammes) d'eau une solution à 2 volumes, analogue sous ce rapport au chlore liquide très-concentré; c'est ce qu'on nomme chlorure de chaux liquide. Il est formé, d'après la formule de M. Labarraque, d'une partie de chlorure dissoute rapidement dans 48 parties d'eau que l'on filtre; d'après celle de M. Masuyer, d'une partie de chlorure contre 20 d'eau; et, d'après celle de M. Chevallier, d'une sur 10. A moins qu'on n'ait besoin d'une liqueur très-puissante, il nous semble préférable d'employer comme étalon celle de M. Labarraque, qui correspond au chlore liquide concentré, quoiqu'elle soit moitié au moins plus faible que le chlorure de soude liquide, puisqu'il ne faut que 20 parties d'eau (ce qui répond à la formule de M. Masuyer) pour former avec le chlorure de chaux une solution équivalente à celui-ci. Au reste, il convient encore mieux, ces bases étant connues, et sachant d'ailleurs que chaque degré chlorométrique du chlorure indique par kilogramme un litre de chlore sec; il convient mieux, disons-nous, de prescrire le chlorure sec, en indiquant son degré chlorométrique et la proportion d'eau (depuis 10 jusqu'à 100 ou 200 fois son poids) auquel on veut l'unir pour l'usage qu'il s'agit d'en faire.

Cette solution fournit abondamment du chlore par l'addition d'un acide, et de l'oxygène lorsqu'on la fait bouillir, l'eau étant alors

décomposée, et de l'hydrochlorate de chaux se trouvant formé, altération que le temps seul produit d'une manière insensible ; un courant d'acide carbonique en précipite du carbonate de chaux, ce qui n'a pas lieu avec le chlorure de soude auquel on la substitue quelquefois.

L'action du temps, de l'humidité, de l'air, de la lumière, changeant la nature du chlorure de chaux sec, et surtout du chlorure de chaux liquide, il faut le renouveler souvent, et le conserver dans un lieu exempt d'humidité, obscur et bien clos.

Ce chlorure fait partie des poudres de Stahl, dont nous avons déjà parlé (p. 252), employées comme lui pour obtenir un dégagement lent et successif de chlore ; on s'en sert quelquefois en poudre, qu'on répand entre les lits des malades (Masuyer), ou qu'on place sur des assiettes dans les lieux que l'on veut assainir ; plus souvent ou l'emploie dissous dans 10, 20, 40, 100, 200 fois son poids d'eau, selon la force de l'infection ou le degré de sensibilité des parties.

2. *Chlorure de potasse*, Chlorure d'oxyde de potassium, Eau de Javelle proprement dite. C'est un liquide ordinairement presqu'incolore, quelquefois plus ou moins violet, ce qu'il doit alors à un peu d'oxyde de manganèse ; il a l'odeur du chlore affaibli, une saveur alcaline et chlorée. La préparation en a été indiquée dès long-temps par Berthollet (*Ann. de chim.*, II, et *Élémens de l'art de la teinture*, I, 267). Il est plus employé dans les arts qu'en médecine ; cependant M. Payen (*Journ. de chim. méd.*, nov. 1826) établit qu'étendu de 5 fois son volume d'eau, il offre à peu près le même degré que le chlorure de soude également affaibli ; qu'il contient à peu près le même excès d'alcali, et peut, en cas d'urgence, lui être substitué : nous verrons en effet qu'il l'a été quelquefois.

3. *Chlorure de soude*, Chlorure d'oxyde de sodium. Ce liquide, que Berthollet réunissait au chlorure de potasse, sous le nom commun d'*Eau de Javelle*, et qu'on a improprement nommé dans ces derniers temps *Liqueur de Labarraque*, est incolore, transparent, d'une odeur de chlore, d'une saveur salée, alcaline et chlorée. M. Labarraque, qui, en 1826, a publié ses formules pour la confection des chlorures (*Gaz. de santé* du 25 avril), le prépare directement en faisant passer un courant de chlore dans une solution de sous-carbonate de soude. Une partie de ce chlorure, qui marque 12° au pèse-sel de Baumé, doit décolorer 18 parties de la liqueur d'épreuve indiquée, p. 253 (ce lui de la pharmacie centrale ne décolore que 14 parties d'une liqueur analogue). M. Payen (*loc. Cit.*) a proposé comme plus constant, et contenant moins d'excès d'alcali, le chlorure de soude qui résulte de la décomposition réciproque de 500 grammes de

chlorure de chaux, et de 1000 gr. de sous-carbonate de soude dissous dans 9000 gr. d'eau, ce qui donne 10 litres environ de chlorure de soude (avec 690 gr. de sous-carbonate de soude, on obtiendrait du *chlorure de soude neutre*, composé qui n'a pas encore été essayé en médecine, et qui mériterait de l'être). Nous l'avons vu, dans le commerce, n'avoir que 5 degrés au pèse-sel, le chlorure de potasse marquant 16° chez le même marchand : on l'indiquait comme préparé pour les usages de la médecine, où en effet on n'emploie guère le chlorure de soude concentré ; au reste, le pèse-sel n'indique qu'indirectement, et point avec certitude, la quantité de chlore que contient un chlorure ; et le chloromètre lui-même ne la fait connaître que d'une manière plus ou moins approximative.

Pour les usages médicinaux et hygiéniques, on n'emploie guère le chlorure de soude pur ou coupé de moitié d'eau, que dans les cas d'asphyxie, de gangrène, dans le pansement des vieux ulcères, etc ; le plus souvent on l'étend de 5 à 10 p. d'eau (ulcérations de toutes sortes, brûlures, maladies cutanées, etc) ; plus souvent encore on l'unit à 10, 20 ou 30 fois son poids d'eau (désinfection du linge, de la charpie, des parties cancéreuses, des cadavres, des individus ou des lieux contagiés ou malsains), etc.

Emploi des chlorures. Tous peuvent servir presque indifféremment aux mêmes usages ; c'est ce qui nous fait réunir ici, sous un seul point de vue, les diverses applications médicinales ou autres qu'on en a faites. Le chlorure de potasse cependant, sauf un petit nombre d'exceptions, n'a guère été employé que dans les arts, et peut-être, à raison de cela, serait-il bon de ne point l'introduire en médecine. Le chlorure de soude, au contraire, a été spécialement indiqué par M. Labarraque, postérieurement au Mémoire dont nous avons parlé, comme vraiment médicinal ; et, M. Payen ayant prouvé (V. ci-contre) la possibilité d'en régulariser assez la préparation pour le rendre un médicament comparable (ce qui importerait surtout pour l'usage interne, s'il était plus employé sous cette forme), il peut en effet mériter, à quelques égards, la préférence. Toutefois, le chlorure de chaux, plus riche en chlore sous un même volume, plus facile à manier et surtout plus économique, est généralement préféré dans les arts, ainsi que comme moyen hygiénique.

Application hygiénique. Indépendamment, soit des usages économiques auxquels on a cru le chlorure de chaux applicable (conservation des œufs frais, une once par pinte d'eau ou 1/32e, *Revue encycl.*, XXXVIII, 231 ; conservation de la viande, 1/40, etc.), soit de l'emploi des chlorures dans l'art du blanchîment dans les manufactures de toiles peintes, les amidonneries (Sam. Hall, 1823), les dis-

tilleries d'alcool de grain (Zeive, Bucholz, *Journ. de pharm.*, 1825, 147); Vitting (*Bull.* de Fér., *Arts chim.*, décembre, 1826, p. 333), etc.; ces chlorures (celui de chaux surtout, ordinairement dissous dans 10, 20, 40, 80 p. d'eau) ont été employés en arrosement, en lotions, etc., comme agens hygiéniques pour la désinfection des ateliers, des vaisseaux, surtout après les épidémies (Bouyer, *Consid. sur la fièvre jaune*, etc., 1824), des prisons, des lazarets, des hôpitaux, des salles de dissection, des salles de spectacle, des chambres de malades, des hardes, des halles, des mines, des latrines, égouts, fosses d'aisances, puits et puisarts, écuries, étables, et en général de tous les lieux rendus infects et malsains par la décomposition putride des matières animales ou végétales. On les emploie aussi pour les embaumemens, comme on l'a fait à l'égard de notre dernier roi, dont les jambes étaient sphacelées; pour les exhumations et les recherches médico-légales qui en sont la suite, etc.: on enveloppe alors le corps d'un drap mouillé avec une solution de chlorure de chaux (1/100).

En général, ces agens réussissent complètement; dans quelques cas pourtant (la désinfection des égouts par exemple, comme on l'a vu naguère pour l'égout Amelot), ils ne peuvent être qu'auxiliaires, la ventilation par le feu ou à l'aide du ventilateur de Désaguliers offrant beaucoup plus d'efficacité; bien entendu, au reste, que l'emploi des chlorures ne doit en rien préjudicier à l'emploi des autres moyens hygiéniques. Quelquefois aussi l'application n'en est pas praticable; c'est ainsi qu'ils augmenteraient de 60 0/0 les frais des vidanges (*Journ. de chim. méd.*, I); souvent enfin, comme nous l'avons dit, les fumigations avec le chlore sont préférables.

Cette propriété des chlorures est due à l'action décomposante qu'exerce le chlore qu'ils contiennent sur les gaz hydrogène sulfuré, hydrogène carboné, ammoniac, etc., et en général sur tous les composés de nature organique et plus ou moins hydrogénés, auxquels paraissent se rattacher les miasmes, virus, venins, etc.; aussi les chlorures ont-ils été indiqués comme utiles dans tous les cas où le chlore lui-même l'a été, notamment dans les épidémies et les épizooties, certaines endémies, les affections contagieuses, miasmatiques, etc.

Action toxique et physiologique. Outre leur action désinfectante, les chlorures jouissent d'une action stimulante bien marquée, due en partie sans doute à l'excès de base qu'ils contiennent toujours, et dont il importe de tenir compte. D'après les expériences de M. Ségalas (*Journ. de physiol.*, V, 243), le chlorure de soude concentré (12°) est irritant et corrosif; absorbé, il exerce sur le sang

une action manifeste. M. Orfila dit que le chlorure de potasse exerce sur les animaux une action analogue à celle du chlore, mais peu énergique. Nous avons vu, chez une fille de 16 ans qui avait avalé un verre d'eau de javelle, une rigidité générale, qui a cédé aux boissons adoucissantes, être la suite immédiate et le symptôme prédominant de ce genre d'empoisonnement (*Bibl. méd.*, LXXII, 369). M. Menuret avait cru remarquer (*Journ. gén. de méd.*, XXXIII, 48) que le linge lavé à l'eau de javelle, et *mal rincé*, donnait lieu à des éruptions particulières et incommodes. Les chlorures semblent enfin imprimer aux inflammations chroniques une tendance particulière à fournir une matière plastique qui hâte leur cicatrisation.

Action thérapeutique. Passons maintenant à l'examen rapide des cas particuliers où les chlorures ont été employés dans le traitement des maladies.

1°. *Affections gangréneuses, putrides*, etc. Le chlorure de potasse, avons-nous dit, avait été employé dès 1793, à l'armée du Rhin, par Percy, contre la pourriture d'hôpital; le chlorure de soude l'a été, dans le même cas, par M. Gorse. Les chlorures de chaux ou de soude l'ont été : par MM. Roche et J. Cloquet, contre les ulcères gangréneux; par M. Ségalas, dans deux cas de gangrène (*Journ. de chim. méd.*, I, 271); par M. Bouley jeune, sur les tumeurs gangréneuses des animaux (*Rec. de méd. vétér.*, 1825, p. 252). M. Deslandes, dans un cas de rétention et de putréfaction du placenta (*Nouv. bibl. méd.*, VIII, 451), a employé la solution de chlorure de chaux (1/16) en injection dans l'utérus même, ce qui fit cesser l'odeur, et parut diminuer l'irritation due à la présence du corps putréfié. M. B. Mojon, de Gênes, pense qu'il vaudrait mieux encore injecter cette solution dans la substance même du placenta, par la veine et les artères ombilicales (*Nouv. bibl. méd.*, 1826, II, 455). Nous avons vu, en 1823, employer avec quelque avantage le chlorure de soude dans un cas de gangrène de la bouche, suivie de perforation de la joue (*Revue méd.*, XI, 184).

2°. *Ulcères, fistules, etc.* M. Sauson s'en est servi dans un cas d'ulcération de la bouche avec carie des os du palais; il a été mis en usage par M. Lagneau contre le ramollissement des gencives avec ulcérations fétides. M. J. H. Kopp de Hanau (*Journ.* d'Hufeland, avril, 1827) a employé le chlorure de chaux dissous contre la stomacace, et il l'a vu corriger l'odeur fétide, déterger les plaies, et guérir le mal, surtout de nature scorbutique (s'il y a douleur vive, il a recours d'abord aux applications opiacées); et M. Angelot, médecin à l'hôpital de Besançon (*Revue méd.*, 1827), l'a aussi employé dans ce qu'il nomme *Gengivite ulcéreuse*, et qu'il croit distincte du

scorbut; il en a publié six observations. M. Lagneau en a fait usage une fois avec succès.

Le chlorure de soude, étendu de 2 à 8 parties d'eau, a été employé avec le même avantage par M. Cullerier neveu (*Arch. gén. de méd.*, 1823) dans des cas d'ulcères fétides et sanieux des pieds, dont quelques-uns étaient réputés syphilitiques. Il l'a été aussi par M. Willaume, chirurgien en chef de l'hôpital de Metz, contre des ulcères; par nous, dans une ozène à la guérison de laquelle semble du reste avoir succédé une lésion organique de l'estomac; par M. Cottereau, dans deux cas analogues (p. 232 de l'ouvrage de M. Chevallier); par M. Lisfranc, dans quatre cas de fistule, avec dénudation de la peau (la compression succédant aux injections irritantes du chlorure), dans les engelures ulcérées ou non ulcérées, et même (*Journ. de chim. méd.*, III, 305) comme préservatif de cette dernière affection (15 jours suffisent dans le premier cas, 3 à 5 dans le second).

3°. *Brûlure.* Ce même chirurgien a employé le chlorure de chaux plus ou moins étendu d'eau, contre la brûlure à différens degrés; on applique à cet effet un linge fin et enduit de cérat, et on le couvre de charpie imbibée de chlorure, qu'on entretient toujours humide. M. E. Geoffroy en rapporte sept exemples (*Revue méd.*, juin, 1826).

4°. *Affections virulentes et miasmatiques.* M. P. Bories, pharmacien (*Ann. clin.* de Montp., mars 1822), a proposé, comme préservatif des affections miasmatiques, la solution de chlorure de chaux, aiguisée d'acide sulfurique et employée en lotion. M. Coster, dans un Mémoire publié en 1828 dans la clinique des hôpitaux (III, n° 43), sur l'emploi des chlorures comme prophylactique des *virus syphilitique* et *rabique*, ainsi que du *venin de la vipère*, cite des expériences curieuses en faveur de cet agent, qui d'ailleurs ne doit point faire négliger l'emploi de la ligature et du débridement; il rapporte qu'à l'hôpital des Vénériens les injections d'eau chlorurée sont employées avec succès dans le traitement de la *blennorrhagie chronique* des femmes, sans doute, dit-il, parce qu'elle décompose la matière de l'écoulement, cause sans cesse renaissante de la reproduction du mal. Peut-être les sages-femmes, les gardes-malades, pourraient-elles s'en laver les mains avec avantage pour se garantir contre ce genre de contagion. M. Cottereau rapporte (p. 237 de l'ouvr. de M. Chevallier) une observation de blennorrhagie chronique du gland guérie par le chlorure de soude au sixième et au tiers, et il dit avoir réussi deux autres fois. M. G. Darling, déjà cité, à l'exemple du docteur Helenus Scott, a employé avec succès le chlorure de soude contre la *syphilis secondaire* et la *pseudo-syphilis*. M. Cazenave, médecin à Cadillac, cite enfin trois exemples de

succès contre des syphilis rebelles (*Journal de chimie médicale*).

Des rapports adressés par M. Lesseps, consul de France à Alep, et par M. Caporal, médecin en chef de Joussouf-Pacha, ont signalé les chlorures comme ayant été employés en 1827 avec succès contre la *peste*. Des expériences faites en juin 1829, à Tripoli, par MM. Pariset, d'Arcet, etc., tendent à établir que les vêtemens des pestiférés lavés dans de l'eau, macérés dans une solution de chlorure de soude affaibli (3 livres de chlorure à 4,8 du chloromètre de M. Gay-Lussac, dans 50 litres d'eau; la solution marquait 0,5 au chloromètre et 3/4 de degré au pèse-sel) et séchés au soleil, peuvent être impunément portés à nu sur la peau; des essais postérieurs, dûs aux mêmes médecins, ont au contraire montré l'inutilité des chlorures comme agens thérapeutiques dans le traitement de cette même affection.

5°. *Maladies de la peau.* M. G. Darling dit avoir trouvé dans ces maladies, le chlorure de potasse supérieur au chlore. Celui de soude a été employé par M. Alibert contre les *dartres rongeantes*, et M. Chevallier cite (p. 201) une pommade dans laquelle entre le chlorure de chaux, uni, il est vrai, au turbith minéral, et qui a été employée, dit-il, avec succès dans un cas de dartre rebelle. M. Roche a guéri avec le chlorure de soude au huitième, une *teigne faveuse* qui avait résisté au traitement des frères Mahon (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., févr. 1824, p. 153). Trois obs. de *teigne muqueuse*, traitée par le même moyen (176 à 172), sont rapportées par M. Cottereau dans l'ouvrage de M. Chevallier (p. 204). Suivant M. Derheims, on guérit la *gale* en six à dix jours au moyen de lotions pratiquées avec une solution de chlorure de chaux (3 onces par livre), ou mieux, de ce même chlorure liquide préparé directement, et contenant un excès de chlore: les chlorures de soude et de potasse lui ont également réussi (*Gaz. de santé*, du 15 déc. 1827). M. G. Darling signale le *prurigo* des grandes lèvres et les diverses irritations du vagin comme cédant facilement aux lotions avec le chlorure de soude. Nous venons d'essayer celui de chaux avec quelque apparence de succès, dans une éruption pustuleuse de cette partie.

6°. *Ophthalmie.* M. Varlez, chir. de l'hôp. de Bruxelles, annonce qu'au moyen d'une solution de 20 grains à 3 ou 4 gros de chlorure de chaux par once d'eau distillée, il est enfin parvenu à triompher de l'*ophthalmie purulente* qui ravageait l'armée des Pays-Bas, et contre laquelle avaient échoué jusque-là toutes les méthodes de traitement. Ce liquide doit être instillé entre les paupières trois à dix fois par jour: plus de 400 malades ont guéri par ce moyen; il recommande de renouveler chaque jour le collyre, et de ne point négliger d'ailleurs l'usage de la saignée. M. Guthrie cite à la suite trois cas, pris

entre beaucoup d'autres, où ce remède lui a également réussi (*London Med. and phys. Journ.*, nov. 1827). Ce moyen a aussi été expérimenté par MM. Colson, Delatte et Raynaud, méd. des hôp. d'Arnheim et de Tournay, non-seulement dans l'ophthalmie purulente aiguë, mais aussi contre les *ophthalmies chroniques* avec granulatious, obscurcissement de la cornée, surtont quand les glandes de Méibomius fournissent une sécrétion abondante (10 gouttes de chlorure de chaux liquide par once d'eau).

7°. *Maladies organiques*. La *phthisie*, contre laquelle le chlore est en ce moment préconisé, a aussi été traitée depuis quelque temps par les chlorures. On a proposé de faire inspirer l'air d'un flacon rempli de chlorure de chaux sec, ou celui qui traverse un tube muni d'une boule remplie de ce chlorure. Un moyen plus simple serait de le répandre dans la chambre qu'habite le malade, avec le soin de le renouveler chaque jour et d'en graduer l'administration; on pourrait également employer des aspersions de chlorure de chaux liquide ou de chlorure de soude. M. Montazeau a, dit-on, imaginé un instrument pour administrer des fumigations émollientes chargées d'un quinzième à un cinquième de chlorure de soude, ce qui ne semble guère facile. Cinq observations, dont trois au moins sont peu en faveur du remède, sont consignées dans l'ouvrage de M. Chevallier (p. 246). M. Costa, qui emploie aussi des fumigations avec le chlorure de chaux (une pincée projetée dans le liquide), rapporte (*ibid.*, 251) une observation très-remarquable. Wetzler enfin, annonce que la *Poudre de Stahl* a été employée avec succès contre la phthisie pituiteuse et même tuberculeuse, aussi bien que contre les *scrophules*, la *coqueluche*, la *syphilis invétérée*, etc. (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., VIII, 114). Nysten (*Dict. des Sc. méd.*, 1812) dit avoir vu plusieurs fois le chlore exhalé des chlorures de chaux ou de soude, mis dans une fiole à médecine dont le goulot pénètre dans le vagin, calmer d'une manière marquée les douleurs dont s'accompagnent les *affections chroniques de l'utérus*. M. Magendie dit aussi, dans son formulaire, avoir employé avec succès les lotions de chlorure de soude pour détruire l'odeur et calmer les douleurs des cancers du sein et de l'utérus. Nous-mêmes l'avons employé dans ces circonstances, mais sans observer d'autre résultat que la désinfection.

8°. *Affections diverses*. Les chlorures enfin ont été aussi recommandés, 1° contre la *dyspepsie*, par M. G. Darling, qui assure que le chlorure de potasse l'emporte à cet égard sur le chlore; 2° contre la *fétidité de l'haleine*, dépendante des maladies de la bouche ou simplement de la saleté des dents, même de l'usage de la pipe; soit mélangé au corail (1 p. de chlorure de chaux contre 36) comme

poudre dentifrice; soit en pastilles dites anti-ozaïniques; soit, ce qui est préférable, en solution dans l'eau (3/16), qu'on mêle, au moment de s'en servir, avec un alcool aromatique (Chevallier); 3° contre la *carie des dents* (Regnard); 4° contre l'*angine couenneuse*, où M. Roche l'a trouvé plus efficace que l'alun et l'acide muriatique; 5° contre la *salivation mercurielle*, où G. Darling l'a particulièrement trouvé utile (p. égales d'eau et de chlorure de soude); 6° contre l'asphyxie produite par l'hydrogène sulfuré, ou par les vapeurs qui s'exhalent des matériaux retirés des fosses d'aisances, comme M. Labarraque en a recueilli un exemple (*Journ. de chimie méd.*, I, 186), etc.

On voit, par ce qui précède, que les chlorures d'oxydes n'ont été employés qu'à l'extérieur, tandis que le chlore a souvent été administré intérieurement. Cependant le docteur Reid, de Dublin, paraît avoir donné en lavement et en potion le chlorure de chaux, à la dose de 10 grains, dans une épidémie de dysenterie, et avoir ainsi fait disparaître la fétidité des selles, rendu les évacuations meilleures, et rétabli enfin les malades; nous-mêmes avons employé le chlorure de soude (30 à 40 gouttes dans une potion) avec quelque avantage pour remédier à des accidens produits par l'ingestion d'une eau corrompue; mais ce sont-là les seuls exemples que nous connaissions de l'emploi intérieur des chlorures. Quant à leur usage extérieur, sans croire qu'aucun des faits que nous avons signalés n'ait été recueilli sous l'empire de l'enthousiasme, de l'amour des nouveautés, et quelquefois peut-être de l'ignorance ou du charlatanisme, nous pensons cependant qu'ils forment, ainsi que ceux que nous avons rapportés au sujet du chlore, un ensemble satisfaisant en preuve de l'action du chlore et des chlorures, 1° comme désinfectans, rapport sous lequel ils offrent des applications aussi nombreuses qu'utiles; 2° comme styptiques, dessiccatifs, etc., point de vue, au reste, sous lequel ils peuvent offrir des inconvéniens, comme toutes les substances que ce mode d'action caractérise.

Robio (J.-G.). Rech. sur l'emploi do chlorure de chaux el du chlorore de soude (thèse). Paris, 1827, in 4. — Darling (G.). Notice sur l'emploi du chlorure de soude en médecine (Extreit, *Bull. des Sc. méd.* de Fér., VIII, 91). — Anne. *De chloruretis sodæ et calcis* (thèse). Liége, 1828. — Chevallier (A). L'arl de préparer les chlorures de chaux, de soude et de potasse, ele., etc. Paris, 1829, in-8.

II. *Acide hydro-chlorique*, Acide muriatique. Découvert par Glauber au milieu du dernier siècle, ce gaz, composé de volumes égaux de chlore et d'hydrogène, est invisible, mais forme, au contact de l'air, dont il absorbe l'humidité, une vapeur blanche, irrespirable, impropre à la combustion et très-soluble dans l'eau, qui en dissout les 3/4 de son poids ou 464 fois son volume, pèse alors 1,208, et con-

stitue l'acide hydro-chlorique liquide. Celui du commerce ne pèse communément que 1,173, et marque 21 1/4 au pèse-acide de Baumé; il est très-acide, un peu acerbe, caustique, incolore à l'état de pureté, jaunâtre, quand il contient un peu de muriate de fer, ce qui est le plus ordinaire; il répand des vapeurs blanches; forme avec les oxydes des sels nommés *hydro-chlorates* (autrefois muriates), dont nous traitons à chaque base; avec l'acide nitrique, un composé, connu jadis sous le nom d'eau régale (V. *Acide hydro-chloro-nitrique*, I, 35); avec l'alcool, un *éther* (V. ce mot), etc.

Cet acide, très-usité en chimie et dans les arts, proposé récemment par M. Chevallier pour remplacer le grattage des vieux monumens (1 once par seau d'eau), et, ce qui nous intéresse davantage, par Ant. Addington, pour prévenir en mer l'altération de l'eau potable (une once 1/2 par tonne), se trouve dans la nature: quelquefois à l'état libre, comme dans certains produits volcaniques (Spallanzani, *Voyage*, III, 265), dans quelques eaux, celles du Rio Vinagro par exemple, rivière de la Nouvelle-Grenade (Boussingault et Rivero, cités par M. de Humboldt), dans l'*aceyte de sal* (V. ce mot), dans les salines; plus souvent combiné à diverses bases, et surtout à la soude, comme dans l'eau de la mer, le sel gemme, etc. On le retire de cette dernière combinaison au moyen de l'acide sulfurique concentré qui le dégage sous forme gazeuse; pour l'avoir liquide, il suffit, à l'aide d'un appareil de Woulf, de faire passer ce gaz dans de l'eau distillée.

L'acide muriatique est quelquefois sophistiqué avec l'acide sulfurique, facile à reconnaître au moyen du muriate de baryte; et même avec le plomb, dont MM. Le Sant et Prevel (*Bull. de pharm.*, IV, 464) ont trouvé jusqu'à 15 ou 16 grains par once, et que précipite, à l'état de sous-muriate, l'eau qu'on y ajoute: il doit donc être toujours soigneusement rectifié pour les usages médicinaux.

Le gaz acide muriatique suffoque tout-à-coup les animaux qu'on y plonge en déterminant l'occlusion de la glotte. Mêlé à l'air, il excite vivement la toux, produit le larmoiement et le coryza. Destouches (*Bull. de pharm.*, III, 268) l'a vu produire aussi de fortes coliques intermittentes, la diarrhée, des épreintes, outre de l'anorexie, avec empâtement de la bouche, un embarras de la tête, etc. Guyton-Morveau est le premier qui, en 1773, c'est-à dire, avant l'emploi du chlore, ait eu l'idée de l'employer en médecine; il l'appliqua, en fumigations, à la désinfection des caves sépulchrales de Dijon, puis des cachots des prisons de cette ville où régnait une grande mortalité. Dix onces environ d'hydro-chlorate de soude un peu humide, et 8 onces d'acide sulfurique, lui ont paru suffire dans les hôpitaux pour une salle de 20 lits, spacieuse et élevée. Cet exemple heureux fut imité

de toutes parts, et, en 1800, Mojon, de Gênes, en fit encore usage pour assainir une église ; mais aujourd'hui on lui préfère généralement le chlore, comme l'avait prédit Guyton-Morveau. Ce gaz a aussi été employé contre les cancers rébelles du visage par Zugenbühler, qui n'accuse de son insuccès, dans un cas qu'il rapporte (*Bibl. méd.*, XXXI, 112, extrait du *Journ.* d'Hufeland), que le peu de constance du malade. A cet effet, ayant mis dans un petit verre un gros de sel commun, et versé dessus quelques gouttes d'acide sulfurique, il appliqua les bords du verre sur la peau garnie de linge.

L'acide muriatique liquide a été bien plus souvent recommandé en médecine. Concentré, c'est, même à la dose de quelques gros seulement, un poison violent, corrosif, analogue pour son mode d'action aux autres acides minéraux. M. Orfila rapporte un exemple de cet empoisonnement (*Traité des poisons*, I, 133) : la magnésie calcinée et le savon médicinal sont les agens les plus utiles pour le combattre. Étendu, à la dose de 1 gros à 1 gros 1/2 dans une pinte d'eau édulcorée, il forme une sorte de limonade minérale, diurétique, regardée comme anti-septique, mais moins astringente que celle des autres acides minéraux; à dose double, on le fait entrer dans des gargarismes; en potion, on le donne depuis la dose de 20 gouttes jusqu'à celle de 1 à 4 gros dans 8 onces de véhicule, à prendre par cuillerée, en 24 heures; enfin, on l'associe au miel (Van Swiéten), à des onguens, à des huiles; on le distille avec l'essence de térébenthine pour former l'esprit anti-arthritique de Pott (*Spiritus arthriticus Pottii*), etc. On l'administre, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Donné à l'intérieur, il a été vanté contre le scorbut et les fièvres putrides par Hahnemann ; les fièvres malignes, par W. Wright (*London Méd. Journ.*, III); contre la fièvre pétéchiale, la peste même, et en général comme anti-septique, par Fordyce; contre la coqueluche, même compliquée d'inflammation, par le docteur Theil (2 à 3 gros pour 6 à 8 onces d'eau édulcorée avec du sirop de gomme; par cuillerée, d'heure en heure); contre la scarlatine, par Braithwaite, chir. à Lancastre (1/2 once dans 8 onces d'eau données par 1/2 once) ; enfin, contre les scrofules, par Ferriar, et contre la lithiase (de nature calcaire probablement), par Copland (*Mém. de la Soc. roy. de Londres*, 1805), qui l'a vu, à la dose de 30 à 50 gouttes, rendre en peu de jours les urines bourbeuses.

A l'extérieur, il a été recommandé comme astringent, dans les cas de hernie, par Le Prieur de Cabrière, qui en vendit le secret à Louis XIV ; comme résolutif, dans les cas d'engelures (Linné, *Mat. méd.*, éd. de Schreber), de goutte (*Gentleman's magazine*, Londres, 1752, in-8°, p. 579), de prolongement de la luette *a seri colluvie*

(Jæger); comme propre, par son union avec l'essence de térébenthine, à dissoudre les concrétions calculeuses et à combattre la goutte et la paralysie. On l'a préconisé aussi contre la teigne (Plenck), les dartres et la gale, incorporé dans un onguent ou uni à une huile fixe; enfin, comme stimulant ou même cathérétique, dans les cas de chémosis, de fungus des paupières et de la cornée (Van Wy; de 5 ou 10 à 50 ou 60 gouttes par once d'eau dist. de roses), dans les aphthes, les chancres, les cancers ulcérés, les affections scorbutiques et gangréneuses de la bouche (Van Swiéten), pour arrêter la gangrène (Kirkland, 1786), pour toucher les ulcères gangréneux de la gorge (de Meza, *Act. Soc. reg., Hauniensis*, II, 1791), etc. C'est contre cette dernière maladie, ou plutôt contre l'affection couenneuse des membranes muqueuses, nommée diphthérite par M. Bretonneau, que l'acide muriatique a surtout été préconisé dans ces derniers temps. Ce médecin l'a d'abord employé avec succès mélangé au double de son poids de miel, mais il a trouvé depuis l'alun plus efficace; M. Bourgeois, qui l'applique concentré (à 20°) au moyen d'un pinceau ou d'une petite éponge fixée au bout d'une baleine, le croit préférable à tous les autres moyens; M. Girouard (*Journ. gén.*, CIII, 305) lui préfère le nitrate d'argent fondu; il a observé que cet acide convertit les fausses membranes en une sorte de gelée transparente demi-fluide, qui se détache ensuite facilement; M. le docteur Baup, au contraire, qui l'étend de 8 parties d'eau, l'accuse de propager l'inflammation couenneuse (prenant sans doute pour telle la fausse membrane que produit quelquefois l'application de cet acide sur une membranc d'ailleurs saine), le regarde comme insuffisant, infidèle, et pense qu'on doit, ou s'en abstenir, ou n'en user qu'après l'emploi des anti-phlogistiques. Nous ne lui avons jamais vu cet inconvénicnt; il importe toujours au reste d'en borner soigneusement l'application aux parties malades. L'acide muriatique enfin est souvent employé comme pédiluve révulsif (2 à 4 onces dans un bain de pieds) et a long-temps, sous cette formc, été regardé spécialement comme utile pour rappeler aux pieds la goutte : c'est ce qu'on nomme *Eau de Gondran*.

Fordyce (W.). *On the virtues of muriatic acid or spirit of sea-salt in the cure of putrid diseases.* London, 1789, in-8 (ouvrage cité par J.-F. Gmelin, le même, sans doute, qui, dans la *Biographie médicale*, est ainsi désigné : G. Fordyce. *A letter to D. John Sinclair upon the antiseptical virtues of muriatic acid.* Londres, 1790, in-8). — Guyton-Morveau (L.-B.) Traité des moyens de desinfecter l'air, de prévenir la contagion et d'en arrêter les progrès. Paris, 1801, in-8 (3e édit., 1805). Nous rapportons ici cette bibliographie, parce que, contre la croyance générale, il y est beaucoup question de l'acide hydro-chlorique et fort peu du chlore.

CHLORINE, *Chlorina*. Nom donné d'abord au *Chlore* par Davy.

CHLORIS. Espèce de pinson. Voy. *Fringilla*.

CHLOROPHYLLE, Résine verte, Fécule verte, etc. Principe im-

médiat des végétaux, d'un vert très-foncé, d'un aspect résineux, presque insoluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau chaude, très-soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes, etc. On a souvent confondu, sous ce nom, une combinaison de chlorophylle proprement dite, et de divers autres principes. Cette chromite existe dans toutes les parties vertes des végétaux; c'est elle qui colore l'emplâtre de ciguë, l'ongnent populéum, et plusieurs teintures auxquelles il ne paraît pas qu'elle ajoute aucune propriété; elle est susceptible de former une belle laque verte, que MM. Pelletier et Caventou ont proposé de substituer au *vert de Schèele*, dont les dangers sont connus (*Journ. de pharm.*, III, 486); elle peut aussi, suivant Demachy, être transformée en véritable indigo, assertion bien importante à vérifier (*Journ. de la Soc. des pharm.*, 102, in-4). Suivant M. Turpin, la chlorophylle n'est autre que la globuline colorée ici en vert, mais susceptible de prendre toutes sortes de nuances, d'où le nom de *Chromule*, substitué à celui de Chlorophylle par M. De Candolle. V. à l'appui, dans les *Ann. des Sc. nat.* (XV, 351), un Mémoire de M. Macaire Princep, *sur la coloration automnale des feuilles*.

Chlorosaura. Nom du lézard vert en grec moderne. V. *Lacerta viridis*, L.

Chloroxylon dupada, Buch. Ce végétal, de l'Inde, produit une sorte de résine, d'après Hamilton, employée pour faire des emplâtres et calfater les vaisseaux dans l'Inde (Ainslie, *Mat. ind.*, I, 336). Cette résine est une de celles qui sont confondues sous le nom de damar ou dammara; l'arbre qui la produit appartient à l'ennéandrie monogynie.

Chlorum. Nom latinisé du *Chlore*.

Chlorure d'antimoine (Proto et sous). Voy. *Antimoine*, I, 349.

— d'argent. Voy. I, 398.

— d'arsenic. Voy. I, 434.

— de barium, muriate de baryte sec. Voy. *Barium*, I, 550.

— de calcium, muriate de chaux sec. Voy. l'art. *Calcium*, II, 26.

— — oxydé ou chlorure de chaux. Voy. *Chlore*, II, 252.

— d'étain ou liqueur fumante de libavius. Voy. *Étain*.

— de fer. Voy. l'article *Fer*.

— de mercure (Proto et deuto). Voy. l'article *Mercure*.

— d'or. Voy. *Or*.

— — et de sodium. Voy. *Or*.

— d'oxyde de calcium, de sodium, de potassium, etc. Voy. *Chlorures d'oxydes*, II, 250.

— de platine. V. *Platine*.

— de plomb. Voy. *Plomb*.

— de potasse. Voy. *Chlore*, II, 254.

— de potassium. Voy. l'article *Potassium*.

— — protoxydé. Voy. *Chlore*, II, 254.

— de sodium. Voy. l'article *Sodium*.

CHLORURE DE SODIUM PROTOXYDÉ. Voy. *Chlore*, II, 254.
— DE SOUDE. Voy. *ibid.*
— DE ZINC. Voy. *Zinc.*
CHLORURES. Combinaison du chlore, soit avec des corps simples (V. *Chlore*), soit avec des oxydes (V. *Chlore*, II, 250).
— D'OXYDES. Voy. II, 250.
CHLORURETUM. Nom latin des *Chlorures.*
CHLOVOLOUCH. Vieux nom français de l'ail, *Allium sativum*, L.
CHMEL. Ancien nom allemand du houblon, *Humulus Lupulus*, L.
CHMELIK. Un des noms bohêmes du psyllium, *Plantago Psyllium*, L.
CHMIEL. Nom polonais du houblon, *Humulus Lupulus*, L.
CHO-O. Nom du coco, *Cocos nucifera*, L., aux Carolines.
CHOA. Nom hottentot de l'éléphant, suivant Kolb.
CHOAUNE. Un des noms turcs du café, *Coffea arabica*, L.

CHOB. Nom d'un poisson du fleuve Saint-Laurent, dont la chair est très-savoureuse, et qui paraît appartenir à la famille des Cyprins.

CHOB CHINIE. Nom dukhanais et hindou du *Smilax China*, L.
CHOBBEIZE. Un des noms arabes de la mauve, *Malva rotundifolia*, L.
CHOCH. Un des noms égyptiens du pêcher, *Persica vulgaris*, Mill.
CHOCHA. Nom espagnol de la bécasse, *Scolopax rusticola*, L.
— PERDIZ-MARINA. Nom espagnol de la bécasse de mer, *Centriscus Scolopax*; L. Voy. II, 175.
CHOCHINA. Nom espagnol de la bécassine, *Scolopax Gallinago*, L.
CHOCHO. Nom du fruit du *Sechium edule*, Sw. (*Sicyos edulis*, Jacq.).
CHOCOLAT. Sorte d'aliment préparé avec le cacao, *Theobroma Cacao*, L.
CHOFOOL. Un des noms indiens de la noix d'arec, *Areca Catechu*, L.
CHOIN. Nom kalmouck de la fraise, *Fragaria vesca*, L.
CHOINA, CHOYNA. Noms polonais du pin, *Pinus sylvestris*, L.

CHOLAGOGUES, *Cholagoga*. Substances ou moyens propres à évacuer la bile, de χολη, bile, et de αγωγη, transport. Pour la grande majorité des individus, toutes les maladies sont causées par la bile; c'est l'évacuation de cette humeur que sollicitent la plupart des malades; de là le grand usage de purgatifs crus propres à chasser la bile, dans la médecine populaire, et même dans celle de beaucoup de médecins, qu'on a surnommés *stercoraires*, à cause de l'abus qu'ils font des purgatifs. On doit d'abord se demander s'il y a des cholagogues? Les purgatifs ne paraissent pas tous porter leur action sur la même portion du canal intestinal; ceux qui agissent lentement, tels que l'aloès, sont regardés comme n'attaquant que les gros intestins; ceux dont l'action est prompte irritent plus particulièrement les intestins grêles, et plus cette action est hâtive, plus elle est rapprochée du duodénum, et plus, par conséquent, ils peuvent agir sur le cholédoque, et de là sur l'appareil biliaire : aussi n'y a-t-il pas de meilleurs cholagogues que les vomitifs, ou plutôt que le vomissement, car ceux qui sont symptomatiques procréent aussi bien des éjections bilieuses que ceux qui sont dus à l'action immé-

diate du tartre stibié, témoins les quantités énormes de bile que l'on rend dans la migraine, certains *cholera morbus*, etc.

On peut conjecturer que la bile nuit aussi souvent par sa plasticité que par sa quantité; c'est à cette consistance plus marquée que semble due la difficulté qu'elle éprouve à couler par les voies naturelles, d'où résultent son absorption et son transport dans d'autres systèmes de l'économie, tels que les systèmes circulatoire, lymphatique, etc., ainsi que sa concrétion dans les canaux qui lui sont propres. Dans ce cas, les cholagogues sont surtout les boissons abondantes, délayantes, les liquides acidules, les bains, les lavemens, etc., aidés du régime végétal. Fourcroy rapportait dans ses cours qu'un verre d'eau, bu le matin à jeun, était un des meilleurs moyens d'évacuer la bile, etc. Suivant nous, c'est plutôt la plasticité de la bile qui forme le tempérament dit bilieux que la surabondance de cette humeur. Du reste, la bile est elle-même une sorte de cholagogue, car c'est un purgatif dont le rôle paraît plutôt être de procurer l'évacuation du résidu des matières alimentaires qui en sont imprégnées et devenues inutiles, que de faciliter la digestion; la preuve, c'est que tous les sujets où elle est rare, par viscosité sans doute, sont constipés, échauffés comme on dit, ont des selles dures, sèches, peu colorées, tandis que chez ceux où elle est abondante, et elle est alors ténue, les évacuations alvines sont faciles, fréquentes mêmes, colorées, et ils sont relâchés avec une extrême facilité.

Nous n'admettons donc pas de cholagogues électifs ou proprement dits, encore moins, avec les anciens, des purgatifs qui vont cher cher la bile dans les diverses régions du corps pour l'évacuer : les purgatifs auxquels on a donné ce nom ne procurent l'issue de la bile que parce que leur action a lieu avec rapidité; qu'ils irritent vivement l'extrémité du canal commun de ce liquide, à son embouchure dans le duodénum. C'est donc à tort qu'on a regardé l'aloès comme un bon cholagogue; la rhubarbe est dans le même cas, ainsi que la plupart des minoratifs; leur action est trop faible, trop lente, pour agir à point nommé sur le système biliaire, qui ne répond guère qu'à des secousses fortes, qu'à une action vive, subite, ou du moins qu'à une irritation prononcée : toutefois il ne paraît pas en être de même du muriate de manganèse, sel dont de récentes expériences semblent démontrer l'action vraiment cholagogue. V. *Manganèse* (Muriate de). Les cholagogues assurés sont pour nous les seuls vomitifs. Remarquons, au sujet des prétendus purgatifs cholagogues, que leur couleur a été pour beaucoup dans leur emploi; ainsi l'aloès et la rhubarbe ont dû leur réputation d'évacuans de la bile à leur teinte jaune, et analogue en quelque sorte à celle de cette humeur.

Aujourd'hui, où une secte médicale nie l'influence de la bile dans les maladies, l'emploi des purgatifs, en tant que cholagogues, est à peu près nul; cependant il est maints cas dans la pratique où le médecin observateur en tire beaucoup d'avantage, et sans croire, avec Stoll, que la plupart des maladies sont bilieuses, on peut les voir où elles sont, et user des moyens propres à les guérir par les agens convenables. Qui n'a pas eu un grand nombre de fois à se louer, dans la pratique, de l'effet merveilleux, et sur-le-champ curatif, d'un cholagogue émétique!

CHOLESTÉRINE, de χολη, bile, et de στερεος, solide. Matière cristalline des calculs biliaires humains, nommée quelquefois, à tort, *Adipocire* (V. ce mot). Elle est blanche, brillante, insipide, inodore, grasse, formée de paillettes, fusible à 137°, soluble dans l'alcool bouillant. Ce principe immédiat, constaté dans d'autres concrétions de l'homme et des animaux, et qui existe naturellement dans la bile, vient d'être trouvé par MM. Lecanu et Bussy (*Journ. de pharm.*, XV, 1) dans l'huile de jaune d'œuf, dont il forme 1/300e environ, indépendamment de la stéarine qu'elle contient; fait d'autant plus remarquable que M. Chevreul avait déjà reconnu une grande analogie entre la matière colorante jaune de l'œuf et la bile.

Kühn (O.-B.). *De cholestearine eique similibus pinguedinis corporis humani formis. Diss. inaug. med. chim.* Leipzig, 1828, in-4.

Cholonok. Un des noms russes de la ronce, *Rubus fruticosus*, L.

Cholsa. Nom persan du pourpier, *Portulaca oleracea*, L.

Chom. On nomme ainsi, en hébreu, le feu ou le calorique.

Chomeitah. Nom égyptien de l'orfraie, *Falco ossifragus*, L., selon M. Savigny.

Chomet. Nom hébreu du *Lacerta agilis*, L.

Chomets. Nom hébreu de l'*Acide acétique*.

Chon-ambasa. Nom du *Felis Caracal*, L., en Abyssinie.

CHONDRILLA. Genre de la famille des Chicoracées. Le suc laiteux d'une de ses espèces, le *C. juncea*, L., Chondrille, est assez doux; le calice des fleurs, qui sont jaunes, est enduit de quelques gouttelettes résineuses. Cette plante vivace, qui croît dans les endroits stériles, sablonneux, est indiquée comme humectante, adoucissante et apéritive par Lémery (*Dict.*, 193).

Chondrille, Condrille (Gomme de). Bélon (*Singularités*, 46 et 335) donne ce nom à la gomme ou résine qui s'écoule de l'*Acarna gummifera*, W. (Voy. I, 487).

Chondrus, χόνδρος des Grecs. Sorte d'Alica qui était un aliment préparé avec l'épeautre (V. *Alica*, I, 168), et que l'on croit avoir été employé par Hippocrate.

Peccana (A). *De chondro et alicâ libri duo.* Veronæ, 1627, in-4.

Chong. Nom que porte, au Thibet, une bière préparée avec des céréales et le *Cacalia sarracenica*, L.? (Voy. II, 4).

Chonidetros. Garcias, au dire de Dalechamp, rapporte que c'est une sorte de gomme employée à Borneo pour falsifier le succin. Nous n'avons pu trouver cet endroit dans Garcias.

Chonin-artchan. Nom tartare de la sabine, *Juniperus Sabina*, L.

— atza. Nom tartare du *Juniperus Lycia*, L.

Chonta. Nom du palmier, appelé *Martinezia ciliata*, par Ruiz et Pavon.

Choompaco. Nom que porte à Sumatra le champaca, *Michelia Champaca*, L.

Choopaoa. Nom du jaquier à Sumatra. Voy. *Artocarpus* (I, 454).

Chopera. Nom espagnol de la bourdaine, *Rhamnus Frangula*, L.

Chopine, *Chopina*. Mesure de liquide contenant une livre d'eau distillée (500 grammes environ), et que l'on prescrit parfois dans les formules avec cette abréviation : *Chop.* N° I.

Chopo. Nom espagnol et portugais du peuplier noir, *Populus nigra*, L.

CHORANCHES. Village de France (dép. de l'Isère), près de Pont-en-Royans, où, suivant l'*Avis* publié par M. Silvin Eymard (Grenoble, 1823, in-8), se trouvent des eaux minérales soi-disant *absorbantes*, *toniques*, *astringentes*, qui contiennent des quantités variables de chaux, de soufre et de gaz hydrogène.

Choeba. Nom kalmouck du grand esturgeon, *Acipenser Huso*, L.

Chòroones. Nom espagnol du framboisier, *Rubus idæus*, L.

Chorn. Nom tartare du bouleau, *Betula alba*, L.

Chorooamon. Nom de la berce, *Heracleum Sphondylium*, L., dans Dioscoride.

Chorraesch. Un des noms arabes de l'*Euphorbe*.

Choristinon. Nom donné par Pline à l'huile retirée de la graine de raifort, *Cochlearia Armoracia*, L.

Chosteret. Nom tartare du noyer, *Juglans regia*, L.

Chou, *Brassica oleracea*, L. Voy. I, 662.

— calle, *Calla palustris*, L.

— caraïbe. Nom de plusieurs *Arum*, surtout des *A. esculentum*, L., et *sagittæfolium*, L. (Voy. *Arum*, I, 457, 460).

— de chien, *Mercurialis perennis*, L.

— croute. Préparation du chou ordinaire. Voy. *Brassica* (I, 664).

— fleurs. Variété du *Brassica oleracea*, L.

— frisé. Variété du *Brassica oleracea*, L.

— marin. Nom du *Crambe maritima*, L.

— de mer, *Crambe maritima*, L.

— palmiste. Nom que l'on donne au bourgeon terminal de plusieurs palmiers.

— rave. Variété du *Brassica oleracea*, L.

— rouge. Variété du *Brassica oleracea*, L.

Chouan. Nom de la graine de l'*Anabasis tamariscifolia*, Cav. On n'en voit plus dans le commerce. (Voy. I, 274). Pour d'autres, c'est celui du fenugrec.

Chouchoué, Choùchoué, Chouroucou, Chouroucouliné. Noms caraïbes du rocou, *Bixa Orellana*, L.

Choucourou. Nom caraïbe de l'*Hibiscus tiliaceus*, L.

Chouette. Espèce d'oiseau de proie. Voy. *Strix*.

Choupo. Nom portugais du peuplier blanc, *Populus alba*, L.

Choureles. Nom que portent en Picardie les tubercules du *Lathyrus tuberosus*, L.
Chozma, Chozia. Aliment composé de lait et de miel, usité chez les Grecs.
Chren. Nom russe du *Cochlearia Armoracia*, L.
Christhorn. Un des noms danois du houx, *Ilex Aquifolium*, L.

CHRIST (Saint). Village de France, près de Péronne, où se trouvent des eaux minérales froides, qui, suivant M. Trannoy (*Topographie*, etc., p. 7), contiennent du carbonate et du sulfate de fer, du sulfate et du carbonate de soude. Le Brethon (*Mercure de Fr.*, juillet 1724, p. 1500), les disait analogues à celles de Forges.

Christe marine. Synonyme de criste marine, *Crithmum maritimum*, L.
Christmas-flower (fleur de Noël). Nom anglais de l'*Helleborus niger*, L.
Christorn. Nom du houx, *Ilex Aquifolium*, L., dans le nord de l'Europe.

CHRISTOPHE (St.-). L'une des Antilles. M. Alibert (*Précis*, etc., 519) dit qu'il existe plusieurs sources d'eaux thermales sur les penchans du Mont-Misère (Mount-Misery), montagne très-élevée de la partie N. O. de cette île.

Christophoriane. Un des noms de l'*Actæa spicata*, L. (I, 67).

Christos, χρισῖὸς, de χρίω, oindre, mot grec qui se disait de tout ce qu'on applique en forme de liniment (Castelli).

Christwurzel. Un des noms allemands de l'hellébore noir, *Helleborus niger*, L.
Chritari. Nom de l'orge, *Hordeum vulgare*, L., en Candie.
Chrithenom. Nom de la salicorne, *Salicornia herbacea*, L., chez les Grecs modernes.

CHROME, de χρωμα, couleur. Métal découvert en 1797, par M. Vauquelin, dans le *plomb rouge de Sibérie*, et ainsi nommé à cause des couleurs variées de ses sels et de ses oxydes. Il est blanc, cassant, très-dur, peu fusible, etc.; son protoxyde, d'un beau vert, est utilisé à raison de cela dans plusieurs arts, sous le nom de *Vert de Chrôme*. Les sels dont il est la base sont peu connus, mais il est susceptible de s'acidifier, et ceux qu'il forme dans cet état le sont davantage.

Le *chromate de plomb* existe dans la nature; des confiseurs, suivant M. Chevallier, s'en sont servis quelquefois pour colorer en jaune des bombons, qui ont produit des coliques saturnines.

La solution saturée de *chromate acide* ou *bi-chromate de potasse*, a été employée par M. Cumin (*Journ. d'Édimb.*, octobre 1827) pour toucher les verrues et les végétations syphilitiques : l'application en est, dit-on, peu douloureuse; quelquefois l'excroissance disparaît sans donner lieu à une ulcération; d'autres fois il y a ulcération, mais facile à guérir. Les expériences de C. G. Gmelin (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., VII, 112) prouvent qu'introduit dans les voies digestives, dans les veines, ou appliqué sur le tissu cellulaire des animaux, ce sel (1 gros) agit comme poison irritant, produit des vomissemens, l'inflammation, etc.; qu'il exerce en outre sur le sys-

tème nerveux, une action paralysante dont la mort est ordinairement la suite, etc. Le bi-chromate de potasse cristallisé en prismes d'un rouge orangé, est fort employé comme réactif; on le falsifie quelquefois avec du sulfate de potasse.

L'*hydro-chlorate de chrôme*, moins oxydé que le chromate de potasse, a paru aussi à M. Gmélin (*ibid.*) moins dangereux, quoique analogue par son mode d'action.

Chromique (acide). Voy. *Chrome.*

Chromis. Nom grec d'un poisson inconnu, appliqué maintenant à un genre formé en partie aux dépens du genre *Labrus* de Linné. Voyez ce mot.

CHROMITES. Nous avons jadis établi sous ce nom (*Dict. des Sc. méd.*, XLV, 189), adopté depuis, une classe de principes immédiats neutres, doués de couleurs vives et variées, susceptibles d'acquérir de l'éclat par les acides, et de foncer par les alcalis, constituant le principe colorant des végétaux et des animaux, se combinant facilement aux tissus, surtout par l'intermède des bases terreuses et des oxydes métalliques qui les précipitent de leurs solutions en formant avec eux des composés insolubles connus sous le nom de *Laques*. Ces substances très-multipliées, mais plus importantes pour les arts que pour la médecine, quoique plusieurs cependant fassent partie de corps médicamenteux, sont, les unes azotées, les autres non. Aux premières se rapportent l'indigotine, le rouge cinchonique, l'hématine, la rhamnine, la polychroïte, la matière colorante du prétendu lichen de la fausse angusture, la zoo-hématine ou principe colorant du sang, etc.; aux secondes, qui sont résinoïdes, appartiennent la carmine, la carthamite, la santaline, la matière colorante de l'orcanette et celle du curcuma, la caphopicrite, la chlorophylle, etc. (V. chacun de ces mots).

Chromule. Voy. l'article *Chlorophylle.*

Chryphiospermum repens, Palis-Beauv. (*Cæsulia radicans*, W.). Cette plante, à fleurs rougeâtres, de la famille des Radiées, sert aux naturels des bords du fleuve Formose, royaume d'Oware, à guérir les plaies (*Flore d'Oware*, II, 24, t. 74).

Chrysantos. Nom de l'*Impatiens Noli me tangere*, L., dans quelques auteurs.

CHRYSANTHEMUM. Ce genre, de la famille des Radiées, de la syngénésie polygamie superflue, se compose d'espèces qui font l'ornement des jardins par la beauté de leurs fleurs; l'une d'elles, le *C. indicum*, L., qu'on y voit dans l'automne, est usitée à la Chine, d'où elle est originaire, dans l'ophthalmie: on reçoit la vapeur de sa décoction dans les yeux malades. Le *C. Leucanthemum*, L., Marguerite, Grande marguerite, qui émaille nos prairies dans la belle

saison, se mange cru, étant jeune, dans l'Archipel, surtout à Lemnos, d'après Bélon (*Singularités*, 60); et en Sibérie, les habitans du lac Baical, etc., l'administrent contre la leucorrhée, d'après le témoignage du docteur Rehmann (*Nouv. journ. de méd.*, V, 208). Ces plantes inodores sont sans usages chez nous.

CHRYSATTICUM. Sorte de raisin sec usité chez les anciens (Paul d'Egine, *lib.* III, *c.* 50).

CHRYSIS, Chryside. Genre d'insectes hyménoptères, communs dans les sablières, sur les murailles, sur le tronc des vieux arbres dépouillés de leur écorce : il en existe plus de trente espèces. Le *C. lucidula*, Fabr., et surtout le *C. ignita*, L., ou Guêpe dorée, tous deux fort communs eu Europe, ont été vantés comme le meilleur des stimulans dans la paralysie, l'asthénie nerveuse, etc., par G. C. Beiris, prof. à Helmstaedt (*de paralysi gravissima femorum crurumque sanata*, Diss. inaug. resp. J. P. Du Roy, Helmst., 1762, in-4); il en donnait la teinture, à la dose de 40 gouttes deux fois par jour. L'expérience n'a pas confirmé ces assertions. Plusieurs chrysides (*C. ignita*, *lucidula*, *cyanea*, etc.) sont aussi indiquées comme vésicantes (*Bull. de pharm.*, V, 99 et 117).

CHRYSITIS. Ancien nom grec de la litharge d'or. Voy. *Plomb*.

CHRYSITIS SPODOS. James dit que c'est la cendre de la litharge d'argent, recommandée jadis contre les maux d'yeux. Voy. *Plomb*.

CHRYSOBALANOS. Nom de la muscade à fruit rond, dans Galien.

CHRYSOBALANUS. Nom d'un genre de plantes de la famille des Rosacées, de l'icosandrie digynie; son nom, qui veut dire fruit jaune, vient de la couleur que présente celui de la principale espèce qu'il renferme, le *C. Icaco*, L., appelé *Icaque*, *Prune icaque*, quelquefois *Prune d'Amérique*. L'arbre, peu élevé, est naturel à l'Amérique du sud, surtout aux Antilles, où il habite les bords de la mer; les feuilles et la racine passent pour astringentes, et les courtisannes en préparent des bains pour raffermir les chairs : on s'en sert dans la leucorrhée et la blennorrhée; la dose des feuilles est de 3 à 5 gros, celle des racines d'une once à deux (*Flore méd. des Antilles*). Le fruit qui a le volume de nos prunes de Damas, a la peau jaune, blanche, rouge ou violette, suivant la variété, avec des taches qui en rendent l'aspect agréable; il présente six côtes, et sa chair, qui adhère intimement au noyau, est blanche, assez ferme, de saveur qui paraît fade d'abord, puis offre ensuite une sorte d'aigreur ou d'âcreté qui prend à la gorge, surtout lorsqu'on n'y est pas habitué. Ce fruit est astringent, et se mange dans les cours de ventre. On prépare avec son amande, des émulsions employées également dans les flux dysentériques (Labat, *Nouv. voyage*, III, 243). On peut en ex-

traire une huile qui sert à préparer des onguens, etc. (*Journ. de pharm.*, III, 465). Le *C. Icaco* vient aussi au Sénégal.

Chrysoberylli. Variété de béryl (I, 578) d'un jaune doré, suivant Lémery.

Chrysocalis. Nom présumé être celui de la matricaire, *Matricaria Parthenium*, L.

Chrysocarpos. Nom donné par les anciens à une variété du lierre, *Hedera Helix*, L., à fruit jaune, observée par Tournefort aux environs de Constantinople.

Chrysocolle, *Chrysocolla*, χρυσοκολλα. Les anciens, comme l'a bien démontré H. Davy, dans son Mémoire sur les couleurs dont ils se servaient, donnaient ce nom à une mine de cuivre qu'on employait à souder l'or, et non au borax auquel l'ont appliqué les modernes. Voy. *Amphitane*. Il a aussi été donné au vert de montagne et à une variété de cuivre malachite (Werner).

Bausch (J.-L.). *Schediasma curiosum de cæruleo et chrysocolla*. Ienæ, 1668, in 8.

Chrysocoma sericea, L. F. (*Supplem. plantar.*, 360). On se sert aux îles Canaries, où elle croît, de l'écorce et même du bois de cette plante, de la famille des Flosculeuses, de la syngénésie polygamie égale, contre les maux de dents.

Chrysolapis. Ancien synonyme du sulfate de baryte, substance épilatoire selon Lémery.

Chrysolithe (en allemand Chrysolith). Nom commun à plusieurs pierres précieuses. La *Chrysolithe des officines* (*Chrysolithe des modernes*, *Topaze des anciens*), qui est jaune-verdâtre, est la *Chrysoprase d'Orient* (V. ce mot); la *Chrysolithe des anciens* ou *Chrysoprase des offic.*, qui est jaune d'or, est la *Topaze proprement dite*, formée de phosphate de chaux cristallisé; elle passait pour agir sur l'esprit d'une manière merveilleuse.

Chrysomela. Ce nom, qui veut dire pomme d'or, désigne dans Athénée le coing.

CHRYSOMELA, Chrysomèle. Genre d'insectes coléoptères tétramérés, de la famille des Phytophages, dont plusieurs espèces, les *Ch. Populi*, L., *Ch. cerealis*, L., *Ch. sanguinolenta*, L., passent pour anti-odontalgiques. Les deux premières, vantées par Benini, Staggi, et surtout par Carradori, qui regarde la chrysomèle du peuplier comme la plus énergique, laissent échapper de leurs diverses articulations, dit M. H. Cloquet (*Faune méd.*, IV, 121), une humeur analogue à celle des coccinelles, jaunâtre, amère, fétide, ayant l'odeur du malate de fer.

Chrysomelon. Nom de l'abricotier, *Armeniaca vulgaris*, Lam., dans les anciens auteurs.

Chrysomitres. Ancien nom du chardonneret, *Fringilla Carduelis*, L.

CHRYSOPHYLLUM. Genre de plantes de la famille des Sapotilliers, de la pentandrie monogynie. Il renferme des espèces dont le

fruit est comestible aux Antilles et dans les diverses localités où elles croissent; la chair de ces fruits, qui ont depuis le volume d'une olive (*C. oliviforme*, Lam.) jusqu'à celui d'une pomme (*C. Cainito*, L.), est blanche, sucrée et rafraîchissante; on la donne aux malades: l'amande des graines est plate, amère et émulsive; dans l'une des espèces, *Chrysophyllum macrophyllum*, Lam., la teinte de la chair est jaune, ce qui l'a fait appeler *Jaune d'œuf;* et C. Richard, trouvant à cette espèce des caractères particuliers, en a fait un genre sous le nom de *Vitellaria*. M. Perrotet a observé, aux Philippines, une espèce nouvelle qu'il appelle *C. philippense*, dont le fruit est de la grosseur d'une poire de Rousselet (*Cat. raisonné*, etc.; *Ann. de la Soc. lin.*, mai, 1824). On mange, à Cayenue, celui du *C. Macoucou*, Aubl. (*Guiane*, I, 234). Le nom de ce genre vient de la couleur dorée qu'offre le dessous des feuilles du Caïmitier, Cahimitier, *C. Cainito*, sa principale espèce, qui croît aux Antilles.

Chrysoprase d'Orient. Variété de topaze d'un jaune verdâtre, qu'il ne faut pas confondre avec la chrysoprase proprement dite; espèce de pierre siliceuse; elle paraît être le *Topazius veterum* de Boctius, qui lui attribue la faculté d'arrêter les hémorrhagies, de calmer la bile, la colère et la frénésie. V. *Chrysolithe*.

CHRYSOSPLENIUM. Genre de plantes de la famille des Saxifrages, de la décandrie monogynie, dont une espèce, le *C. alternifolium*, L., qui croît dans les lieux humides, couverts, et qui est connue sous les noms de *Saxifrage dorée*, de *Dorine*, de *Cresson doré*, à cause de ses feuilles d'un vert jaune, a été indiquée comme apéritive et diurétique, et administrée dans les obstructions des viscères du bas-ventre, tels que le foie et la rate, ce qui l'a fait appeler aussi *Hépatique dorée*, et donner le nom au genre: on l'a surtout préconisée dans les maladies des reins et de la vessie, à la dose d'un à deux gros en décoction dans une pinte d'eau. Il y a lieu de croire que ces prétendues vertus contre les affections des organes urinaires ont été suggérées par la forme de *rein* de ses feuilles, et que c'est une sorte de signature. Aujourd'hui son emploi est abandonné en médecine; cependant, on dit que les paysans des Vosges en usent beaucoup sous le nom de *Cresson de Roche*. Cette petite plante apétale est remarquable par ses noms, les qualités qu'on lui attribue, sa couleur, et la forme de ses feuilles qui a prêté à des croyances erronées.

Pallas (J.-B.). *Diss. medic. inaug. de chrysosplenio*. Argentorati, 1758, in-4

Chrysulea, de χρυσος, or, et d'υλιζω, je purifie. Ancien nom de l'acide hydro-chloro-nitrique, tiré de ses usages.

Chrzan. Nom polonais du *Cochlearia Armoracia*, L.

Chu. Nom samoyède du bouleau, *Betula alba*, L.

— tzao. Nom chinois du chanvre, *Cannabis sativa*, L.

CHUA MIHA CHIA. Nom chinois et cochinchinois de l'*Oxalis corniculata*, L.

CHUB CHINT. Nom persan du *Smilax China*, L.

CHUCHU. Sorte de lupin du Pérou, sans doute l'un de ceux mentionnés par M. de Humboldt, qui en a décrit 5 ou 6 de ce pays.

CHUGUETTE, CHUQUETTE. Noms de la mâche, *Valeriana olitoria*, L., à Montpellier.

CHUKRIKA. Un des noms sanscrits de l'*Oxalis corniculata*, L.

CHULAN. Sorte de thé vert aromatisé.

CHULDAY. Nom tartare de l'hyèble, *Sambucus Ebulus*, L.

CHULLOT. Un des noms arabes du chêne, *Quercus Robur*, L.

CHUMAR. Nom africain de la rue, *Ruta graveolens*, L.

CHUMBO. Nom portugais du *Plomb*.

CHUNDA. Nom malabar du *Solanum undatum*, Lam.

CHUNDEN. Un des noms hindous du *Santal blanc*.

CHUNDRA MULA. Un des noms bengales du *Faux Galanga*.

— MULIKA. Nom sanscrit du *Faux Galanga*.

CHUNGAR. Nom turc d'un oiseau de la Grande Tartarie, dont la chair est, dit-on, délicate, et d'un goût pareil à celle de la gélinotte. M. Dumont, qui en doute, croit que ce peut être le *Tantalus Ibis*, L.

CHUNNA. Nom hindou de la chaux, *Protoxyde de Calcium*.

CHUNSCHUT. Nom du Sésame, *Sesamum orientale*, L.

CHUOI. Un des noms cochinchinois du bananier, *Musa Paradisiaca*, L.

CHUPIRI: Arbrisseau du Mexique, figuré par Hernandez, employé dans les maladies de la peau, la syphilis, etc., inconnu.

CHUPO-CHUPO. Nom du *Matisia cordata*, Humb., à Santa-Fé.

CHUQUIRAGA. Nom d'une plante du Haut Pérou, employée a Payta en infusion contre les fièvres calentures (Lesson, *Voyage méd.*, p. 27). Ce végétal amer appartient à la famille des Carduacées; c'est le *Chuquiraga insignis*, Humboldt, appelé par les indigènes *Chuquirao*, et dont Willdenow a fait son *Johannia insignis* (Lam., *Ill.*, t. 691).

CHURLEAU. Nom du panais sauvage, *Pastinaca sativa*, L., Var. *sylvestris*, en Picardie.

CHURTAL. Un des noms arabes de l'avoine, *Avena sativa*, L.

CHUSSA. Nom mongol du bambou, *Bambos arundinacea*, Retz (Voy. I, 543).

CHUTWU, CHYTWUN et non CHUTWAN. Ecorce excessivement amère, provenant d'un grand arbre du Bengale, employée comme fébrifuge par les natifs, et aussi contre le rhumatisme chronique. D'après le docteur Scott, elle ne contient pas de quinine, mais un principe amer (*Trans. of the méd., Calcutta*, III, *Append.*, 430).

CHUXTAID. Un des noms arabes de l'*Ananas*.

CHUY-YIN. Nom chinois du *Mercure*.

CHWEDER. Nom breton de l'alouette commune, *Alauda arvensis*, L. Voy. I, 135.

CHWOSTCH. Nom russe de la prêle, *Equisetum arvense*, L.

CHY-WA-LY-YU. Espèce de carpe de la Chine, dont la chair, fort délicate et fort grasse, est réservée pour l'empereur et les grands. *Hist. gén. des Voy.*, VIII, p. 7, in-4).

CHYAZATE, *Chyazas*. Synonyme d'*Hydro-cyanate*.

Chyazate ferruré de peroxyde de fer. Base du bleu de Prusse; Voy. *Cyanogène.*

Chyazique (acide). Nom donné par Porrett à l'acide hydro-cyanique.

Chyline. Un des noms grecs du pain de pourceau, *Cyclamen europæum*, L.

Chynlen ou Sou-line. Racine de la Chine, que nous ont fait connaître Ekeberg et Bergius, et sur laquelle Murray a donné une note (*App. med.*, VI, 153). Elle est cylindrique, un peu bossue, flexueuse, à peine grosse comme une plume d'oie, fragile, d'un jaune rouge, recouverte de poils écailleux, inodore, amère, et donne à la salive une couleur de safran; les Chinois attachent un grand prix à cette racine, aujourd'hui inconnue dans les pharmacies, ainsi que le végétal qui la produit; ils l'emploient comme stomachique, contre la colique, etc., infusée dans du vin. Bergius a confirmé par sa propre expérience ces propriétés, et de plus il l'a vue exciter le vomissement.

Chypkefa. Nom de la ronce, *Rubus cæsius*, L., en Hongrie.

Chyrayta, Chirayita. Voy. *Gentiana Chirayita*, Roxb.

Chyrouis. Vieux nom de la carotte sauvage, *Daucus Carota*, L.

Chytlon, χύτλον. Fumentation d'huile et d'eau.

Ciano. Nom du bleuet, *Centaurea Cyanus*, L., dans plusieurs langues du midi de l'Europe, et notamment en italien.

Ciblia. Nom suédois de la morue. Voy. *Gadus.*

Ciboa, Siboa. Palmier d'Afrique, dont on retire du vin (Walkenaër, *Voyages*, IV, 300).

Ciboule. Nom de l'*Allium fistulosum*, L. Voy. le Supplément.

Ciboulette. Nom de la civette, *Allium Schœnoprasum*, L.

Cibus saturni. Nom qu'on donne dans quelques ouvrages à la prêle, *Equisetum arvense*, L.

CICADA, Cigale. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des Auchénorhinques: deux de ses espèces, assez volumineuses, le *C. plebeia*, L. (Cigale commune ou chanteuse), qu'on trouve dans le midi de la France, et le *C. Orni*, L., qui habite l'Italie et surtout la Calabre, ont été, soit à l'état de larves, soit même à l'état d'insecte parfait, usitées comme aliment par les anciennes nations de l'Orient, au dire de Pline (lib. XI, c. XXVI), ainsi que par les Grecs et les Romains. Ces insectes passaient pour exciter l'appétit; on les mangeait grillés ou frits, choisissant de préférence les mâles avant l'accouplement, ou les femelles pleines d'œufs. Ils ont en outre été vantés par les anciens contre la colique, les affections des voies urinaires, etc.; on administrait ces cigales, soit sèches et pulvérisées (8 à 15 grains), avec du poivre, soit grillées, soit même réduites en cendre. Aujourd'hui elles ne sont plus d'aucun usage, mais la première espèce, nommée *Cigale porte-manne*, intéresse encore le thérapeutiste, puisque c'est aux piqûres qu'elle fait sur le tronc et les branches du *Fraxinus Ornus*, L., qu'est dû, dit-on, l'écoulement de la manne qu'il emploie.

CICALA. Nom italien de la cigale. Voy. *Cicada.*

CICATRISANS, *Cicatrisantia.* Médicamens propres à faire cicatriser les plaies ou les ulcères; on les nomme aussi *Épulotiques.* Ils occupaient autrefois un rang distingué dans la thérapeutique; il y avait une multitude de résines, de gomme-résines, de plantes, etc., réputées propres à cicatriser les solutions de continuité, et on en préparait des onguens, des emplâtres, des baumes, des eaux, etc., dont on faisait un grand usage, et dont l'emploi est encore en honneur dans le peuple, ou même chez des personnes qui ne le sont que par leur crédulité et leur peu de lumières. En étudiant mieux les plaies, on s'est aperçu que des causes fort différentes s'opposaient par fois à leur guérison, et qu'ainsi les mêmes médicamens ne pouvaient la favoriser. C'est par fois leur inflammation, d'autres fois la callosité de leur bord, leur décollement, leur injection variqueuse, ou bien un vice interne, comme le scorbutique, le vénérien, etc., qui s'opposent à ce qu'elles se cicatrisent. On s'est donc convaincu qu'il était nécessaire de connaître d'abord pourquoi les plaies ne se cicatrisaient pas, parce que dans leur état naturel elles tendent d'elles-mêmes vers ce but, et qu'il ne s'agissait que d'écarter l'obstacle qui s'y oppose; dès-lors, les prétendus cicatrisans ont perdu leur crédit, et on a reconnu qu'il n'y en avait pas de réels. Les moyens qui facilitent la guérison des plaies sont le repos de la partie, sa propreté, des pansemens suffisans, doux, avec de la charpie mollette, et tout au plus avec un peu de cérat dessus, qu'on rend excitant au besoin, en ayant soin d'ailleurs de diminuer la nourriture du malade, et d'écarter les causes anti-cicatrisantes que nous avons énumérées plus haut. On donne comme cicatrisans internes les balsamiques, dans les ulcères du poumon, les tubercules, etc. On ne sait absolument rien sur le mode de guérison de ces plaies; lorsqu'elle a lieu, elle doit avoir de l'analogie avec ce qui se passe pour les plaies externes, et nécessiter plus de diète encore, surtout si le mal est situé dans les intestins (Voyez une liste de prétendus cicatrisans, *Encyclop. méd.*, IV, 486).

Meibomius (H.-J.). *De methodo præcavendi in consolidandis vulneribus et ulceribus cicatricem*, Ienæ, 1739, in-4.

CICCA. Genre de plantes de la famille des Euphorbiacées, de la tétrandrie monogynie.

C. disticha, L., *Mant.* (*Averrhoa acida*, L., *Spec.*). Cet arbrisseau de l'Inde, où on le désigne sous le d'*Amvallis*, de *Nel-Pouli* (Rhèede, *Hort. mal.*, III, t. 47, 48), cultivé aux Antilles, où il est appelé *Cherambolier*, renferme un suc blanc, âcre, purgatif et vomitif; la décoction de ses feuilles est usitée dans l'Inde comme sudorifique;

ses fruits, qui sont bacciformes, ont le volume d'une cerise; aussi les appelle-t-on *Cerise des îles*, *Cerise de l'Inde*; ils sont transparens, d'un blanc de cire, à grosses côtes, acides et agréables à manger étant cuits ou en confitures; on les donne aux malades comme rafraîchissans, désaltérans, etc.; on en fait des atchars. Il ne faut pas les confondre avec la cerise d'Amérique, *Malpighia punicifolia*, L., ni avec le fruit de Cythère, *Spondias cytherea*, Lam., et encore moins avec le *Frankia ramiflora*, Bertero, inédit, ainsi que l'a fait Sprengel (*Spec.*, I, 500), arbre de la même famille que le *Cicca*, mais dont les baies sont vénéneuses, d'une odeur désagréable, comme nous l'a fait remarquer M. le docteur Bertero lui-même, qui a vu les deux végétaux sur leur lieu natal, et qui a pu apprécier leur extrême différence. Il y a en Cochinchine un *Cicca racemosa*, Lam., dont les fruits sont également comestibles. M. Adrien de Jussieu remarque que le genre *Tricarium* de Loureiro a beaucoup d'affinité avec le genre *Cicca*, et qu'il porte également des fruits comestibles (*Tentam. de Euphorbiacearum*, etc., 80).

CICCARA. Nom du fruit du *Cachi* (Voy. II, 5).

CICER. Genre de la famille des Légumineuses, de la diadelphie décandrie de Linné.

C. arietinum, L., Pois ciche, et non pois chiche, quoique cette dernière expression ait prévalu, et qu'on appelle *chiche* un homme avare, attendu que la gousse de ce pois ne contient souvent qu'une semence; on le nomme aussi *Pois blanc*, *Pois pointu*. Pline prétend que c'est de la forme de la tête de bélier (*aries*) de sa gousse que provient le nom d'*arietinum*. Cette plante, originaire d'Espagne, d'Italie et d'Egypte, où elle croît dans les blés, est cultivée dans les jardins, et en Provence dans les champs, parce qu'on en fait beaucoup d'usage dans les pays du midi, où une température plus chaude lui convient mieux, et où elle donne des semences de plusieurs couleurs, surtout de rouges. A Paris, ce pois mûrit tard, et ce n'est que vers le mois d'octobre qu'on en voit dans les marchés, et même en petite quantité, à l'état frais, où il est peu connu et peu recherché, parce qu'on le croit lourd et indigeste, quoiqu'il soit assez bon à manger, offrant à peu près, étant cuit, la saveur du haricot: on le sèche et on le mange durant l'hiver comme ce dernier, sur lequel il a l'avantage d'une pellicule moins épaisse, d'une cuisson plus facile, et de ne pas se réduire en bouillie aussi vite; c'est à l'état de purée qu'il convient de le manger étant sec. Les anciens faisaient un grand usage alimentaire de ce pois, et Marcus Tullius reçut, d'un tubercule que portait sur le nez l'un de ses aïeux, le surnom de Cicero. Dans l'Orient, on en fait rôtir pour emporter dans les voyages de long

cours (Belon, *Singularités*, 205, 307). En Perse, on en mange aussi beaucoup, sous le nom de *Hochotte*, et les vieilles femmes donnent, dans ce pays, le suc de cette plante comme rafraîchissant (Chardin, *Voyage*, II, 131). En Italie, en Espagne, en Provence, on en mange beaucoup. Dioscoride et Galien le regardaient comme lithontriptique, mais rien n'a confirmé cette propriété, non plus que la propriété contraire que leur attribuait Tournefort (Ferrein, *mat. méd.*, I, 388). On les croit, avec plus de raison, diurétiques, et M. Chrétien de Montpellier les conseille dans la jaunisse et les maladies atrabilaires (*Bull. de pharm.*, I, 530).

Dans les chaleurs de l'été, les poils du pois ciche transsudent une liqueur acide que M. Deyeux a cru être de l'acide oxalique ((*Journ. de phys.*, XLVIII, 302). M. Vauquelin y reconnut un mélange d'acide oxalique et citrique; M. Dispan un acide particulier qu'il appelle *Cicérique* (V. ce mot, I, 32); enfin M. Dulong d'Astafort n'y a trouvé que de l'acide malique mêlé à l'acide acétique, ce qu'il attribue à la différence des terrains (*Journ. de pharm.*, XII, 110). Dans l'Inde, d'après Heyne, on met de cet acide dans les boissons rafraîchissantes; on le recueille en étendant des draps dans les champs de pois ciches, et les tordant après qu'ils en sont imprégnés. L'analyse des pois ciches, par M. Figuier, y a démontré de l'amidon, de l'albumine, une matière végéto-animale, du muqueux, une substance résiniforme, des phosphates de chaux et de magnésie, du fer, etc. *Bull. de pharm.*, I, 529), composition qui explique combien ce légume doit être nourrissant, par les principes animaux qu'il renferme (*Ann. de chim.*, XLIX, 181). La variété rouge du pois ciche entre dans le sirop de Fernel, etc.

On a donné le pois ciche rôti comme un bon succédané du café, ce qui lui a valu l'épithète de *Café français*, qu'il porte dans quelques livres.

CICERA, CICERULA. Noms de la gesse cultivée, *Lathyrus Cicera*, L., et *L. sativa*, L., qui ne sont pas distinctes.

CICERBITA. Nom du laitron, *Sonchus arvensis*, L., dans Pline.

CICEROLE. Nom du pois ciche, *Cicer arietinum*, L.

CICHORIUM. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle, les Chicoracées, de la syngénésie égale. Pline nomme la chicorée *Ambuleia* (voy. I, 228).

C. Endivia, L., Chicorée. Cette plante annuelle, qui n'est peut-être qu'une variété de la suivante, est cultivée dans les jardins comme alimentaire; on en a obtenu plusieurs variétés, connues sous les noms de *Scaroles*, de *Chicorée douce*, *blanche*, *frisée*, d'*Endive*, dont l'étiolement a adouci l'amertume naturelle de ses feuilles. On

fait un grand usage de la chicorée en saladc, ou cuite ; cette dernière est un mcts très-sain, ct dont on donne souvent aux malades, aux personnes dont l'estomac est délicat, etc.

C. Intybus, L., Chicorée sauvage. Cette espèce vivace croît au bord des chemins, aux lieux secs, etc., où elle fleurit en août et septembre ; elle se reconnaît à ses jolies fleurs inodores, d'un bleu clair, qui varient du rouge au blanc, et dont on orne par fois les salades ; la plaute est d'une amertume franche, assez prononcée. On mangc en salade ses feuilles, encore jeunes et tendres. Cette plante jouit d'une grande réputation comme stomachique, dépurative, etc. ; c'est une des plus employées parmi le peuple et dans nos hôpitaux ; elle fait la base de la plupart des tisanes amères que l'on donne dans la dyspepsie, les langueurs d'estomac, les maladies de la peau, etc. ; les femmes la prennent *contre le sang*, c'est-à-dire pour prévenir les accidens du temps critique. On emploie les racines et les feuilles ; l'hiver on use des premières, non seulement parce que les feuilles manquent, mais parce qu'elles ont plus de force ; l'été on donne les feuilles ; on les emploie l'une et l'autre en décoction, la racine à la dose d'une à deux onces pour une pinte d'eau, les feuilles à celle d'une ou deux poignées. Dans la petite Russie, suivant Martius, on donne la racine de chicorée, recueillie avant le développement complet de la tige, et séchée, en décoction rapprochée, pour prévenir la rage (*Bull. des Sc. médic.*, Férussac, XIII, 354). Ferrein prétend qu'on pcut manger la racine cuite de la chicorée (*Mat. méd.*, III, 299) ; elle n'est d'ailleurs nullement purgative, quoi qu'en aicnt dit quelques auteurs. En Egypte, on emploie les graines de la chicorée contre les maladies inflammatoires (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XIII, 231) ; elles forment une dcs quatre semences froides. La chicorée sauvage est très-usitée en extrait, comme fondant, stomachiquc, etc. ; sa racine entre dans le catholicon double, son suc dans les pilules angéliques, etc. ; on le prend au printemps avec celui d'antres plantes, etc. ; les fleurs sont réputées cordiales. Rondelet dit avoir guéri Clusius d'une hydropisie, due à la fatigue, par l'usage de la chicorée.

Hoderlin (W.-F.). *Diss. med. prior de cichorio.* Tubingæ, 1690, in-4. — Camerarius (R.-J.). *Diss. secunda de cichorio.* Tubingæ, 1690. *Id.* 1691. — Hellenium (C.-N). *Diss. de cichorio.* Aboæ, 1792, in-4.

Un des emplois les plus considérables qu'on fasse de la chicorée, est de prcparer avec sa racine torréfiée un succédané du café ; cette méthode, usitée en Flandre, en Hollaude, dcpuis bon nombre d'années, s'est surtout étendue à l'époque de la guerre continentale ; on en usa alors presque généralement, par économie, et

pour remplacer la graine d'Arabie, devenue rare et chère; cela fit l'objet d'un commerce avec le Nord, qui existe encore en partie, malgré la cessation de la guerre, parce que bien des gens s'imaginent que cette racine ôte au café ce qu'il a de nuisible, et que même il rafraîchit. Ces assertions sont vraies en ce sens, qu'on ne prend plus alors que la moitié ou le tiers de café, suivant le mélange qu'on a fait. Nous avons goûté le café chicorée mêlé par moitié avec l'ordinaire; il a une plus belle couleur que le café pur, est moins aromatique, et n'est pas désagréable, mais il n'a plus ce parfum délicieux qui fait rechercher la fève de Moka. On trouve des détails étendus sur la préparation du café chicorée dans les *Annales de chimie* (LIX, 307).

Foerster (C.-G.). *Geschichte von der.... cichorien caffees*. Bremen, 1773, in-8.

Cici. Nom dans Dioscoride, et *Cicinus* dans Pline, du ricin, *Ricinus communis*, L.

Cicindela. Nom offic. du ver-luisant, *Lampyris splendidula*, L.

Cicinum oleum, off. Nom officinal de l'huile de ricin (Dioscoride, *lib*. 1, *cap*. 33), que l'on recevait autrefois d'Amérique, et que l'on croyait provenir du médicinier, qui fournit les pignons d'Inde, *Jatropha Curcas*, L.

Cicinus. Voy. *Cici*.

Ciciolo. Nom d'un champignon comestible en Italie, qui paraît être l'*Agaricus Eryngii*, DC.

Cicogna, Cicoigne, *Ciconia*. Anciennes orthographes et nom latin de la cigogne, *Ardea Ciconia*, L. Voy. I, 391.

Cicuta. Nom italien de la grande ciguë, *Conium maculatum*, L.

CICUTA. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, de la pentandrie digynie [1].

C. virosa, L., Ciguë (Lamarck, *Illust.*, t. 175, f. 1). Cette plante vivace habite le bord des ruisseaux dans le nord et l'est de la France, dans les pays de montagnes, etc.; quelquefois on la trouve flottante sur des touffes d'herbages qui se sont détachés. Sa tige est fistuleuse, glabre, ainsi que toute la plante, striée, rameuse, dressée, haute d'un à deux pieds au plus; ses feuilles composées sont grandes, bipinnées, à pétiole creux, à folioles étroites, allongées, à dents de scie aiguës; l'ombelle est lâche, sans involucre; les involucelles sont à 3-5 rayons moins longs que les fleurs, qui sont blanches; les fruits

[1] Lamarck, considérant que la ciguë officinale appartient à un autre genre (*Conium*), a changé le nom de *Cicuta* en *Cicutaria* (nom que porte dans les officines le cerfeuil sauvage, *Chærophyllum sylvestre*, L.), afin de laisser celui de *Cicuta* à la ciguë médicale. Nous craignons que, pour avoir voulu éviter un motif d'erreur, il en ait introduit plusieurs. Nous pensons donc qu'il convient de laisser les noms linnéens, aujourd'hui bien connus; il suffit qu'on soit prévenu que, sous le nom de *Cicuta*, nous ne parlons que du *C. virosa*, L.

sont ovoïdes, arrondis, sillonnés de dix petites côtes entières. La racine de cette Ombellifère, qui est grosse, blanche, charnue, allongée, a été par fois prise pour celle du panais. Elle contient un suc jaune, âcre, qui l'en distingue facilement.

On a cru (Haller, Bulliard surtout) que cette ciguë était celle qui fit périr Socrate et Phocion. La chose est impossible, car elle ne croît point dans le Péloponèse comme on le voit par la flore de Grèce de Sibthorp, où il est dit que le *Conium maculatum*, L., est au contraire très-commun autour d'Athènes, ce qui prouve que c'est cette dernière qui est la ciguë athénienne.

M. A. Richard remarque (*Nouv. Journ. de méd.*, mai 1821) que Bulliard (t. 151 de ses *Plantes de France*) a figuré le *Cicuta maculata*, L., plante de l'Amérique septentrionale, pour le *C. virosa*. La même erreur a été commise encore par M. Roques dans sa *Phytographie médicale*, et relevée par l'un de nous (*Nouv. Bibl. méd.*, VI, 186). Il faut peut-être en dire autant de la figure de la *Flore médicale*; du reste, nous croyons que ces deux plantes, dont toute la différence consiste en ce que le *C. maculata* a les folioles ovales, tandis qu'elles sont allongées dans le *C. virosa*, et non dans le plus ou moins de longueur des rayons de l'ombellule, comme le voulait Lamarck, sont très-voisines. On peut expliquer ces méprises, en disant que les dessinateurs se seront copiés ou auront pris les échantillons à dessiner au Jardin des Plantes, où il n'y a, à ce que nous croyons, que le *C. maculata*, venu de graines d'Amérique, le *C. virosa* étant fort rare aux environs de Paris. Bigelow dit d'ailleurs que le *C. maculata* a absolument les propriétés du *C. virosa*.

On confond encore la ciguë vireuse avec la ciguë aquatique, *Phellandrium aquaticum*, L., dans quelques auteurs, quoique ces plantes, de la même famille, n'aient d'autre analogie que d'être aquatiques toutes les deux; encore cette dernière, dont les fruits sont oblongs, mais sans stries ni sillons, vient-elle dans l'eau même, tandis que l'autre vient seulement au bord; ainsi, c'est du *C. virosa* qu'il est question dans le Traité *De cicutâ aquaticâ* de Wepfer. Enfin, on a par fois pris la ciguë vireuse pour une berle (*Sium angustifolium*, L.), à cause de ses feuilles dentelées comme dans les espèces de ce genre; mais les *Sium* ont un involucre qui n'existe pas dans le *Cicuta virosa*, L.

Cette plante est une des plus nuisibles Ombellifères. Elle fait périr les animaux auxquels on en donne (les chèvres la mangent), au milieu de convulsions et du tétanos, en enflammant très-souvent les points de l'estomac où elle touche, comme le rapporte Wepfer (*Cicutæ*, etc., p. 135). Le même (p. 5) donne l'observation d'un

enfant de six ans qui mangea la racine de la ciguë vireuse, prise pour du panais, et qui expira au bout d'une demi-heure, offrant également des convulsions horribles, le tétanos, ayant le hoquet, rendant le sang par les oreilles, etc. Schwencke, Riedlinus, etc., citent également des cas d'empoisonnement par cette plante, lesquels montrent que la ciguë vireuse est un poison narcotico-âcre plus énergique encore que la grande ciguë ou ciguë officinale, *Conium maculatum*, L., et que conséquemment il ne faut pas l'employer en médecine, la dernière ayant plutôt besoin d'être réprimée dans son action qu'augmentée. Dans le nord, où on ne possède pas le *Conium maculatum*, on l'a employée sciemment à l'intérieur, chez l'homme. En Westphalie, on l'a appliquée, dit-on, sur les abcès qui se manifestent dans le waren, maladie endémique dans ce pays; on prétend qu'on emploie en Sibérie la racine, réduite en cataplasme, dans le lumbago, la sciatique, etc. Bergius rapporte qu'une femme but quatre litres de décoction de cette plante, conseillée à l'extérieur, sans en éprouver de mal; une autre prit jusqu'à 3 gros de suc épaissi avec la même innocuité (*Mat. med.*, 112). Nous doutons qu'on ait fait usage dans ce cas du *Cicuta virosa*.

Le remède à l'empoisonnement par cette plante est dans le vomitif donné le plus promptement possible, avec les moyens adoucissans ordinaires à la suite. Ainsi, des quatre enfans empoisonnés pour avoir mangé de la ciguë vireuse sur le bord d'un ruisseau, dont le docteur Merfdorf a rapporté l'histoire, et donné avec soin les ouvertures de cadavres des trois qui moururent, le seul qui ne succomba pas le dut à un vomitif (*Journ. compl. des Sc. méd.*, XVII, 361).

Gadd dit que la ciguë aquatique fournit par la distillation un principe narcotique volatil, d'une odeur désagréable et pénétrante; le résidu est presque inerte. A l'état frais, elle répand une odeur analogue à celle de l'ache.

Michel, dans ses *Nov. genera*, p. 18, dit que le *C. maculata* produit la myrrhe (Lam., *Encyclop.*, II, 2). On ne conçoit pas d'après quel motif on a pu avancer une pareille opinion.

Wepfer (J.-J.). *Cicutæ aquaticæ historia et noxæ*. Bâle, 1679, in-4; *Id.* 1716; Leyde, 1733, in-8; Venise, 1759, in-8. — Schwencke (M.-W.). *Ower de oaare gedaan der cicuta aquatica*. S'gravhage, 1756, in-8. — Richard (A.). Remarques critiques sur la ciguë vireuse, etc. (*Nouv. Journ. de méd.*, X, 29).

Cicutaria aquatica. Nom que Lamarck a proposé de donner à la ciguë aquatique, *Cicuta virosa*, L. (V. ce mot), pour laisser le nom de *Cicuta* au *Conium maculatum*, L.

CICUTIN, Cicutine. Brandes a signalé sous ce nom, dans la grande ciguë (*Conium maculatum*, L.), un alcali organique particulier qui n'a pu être retrouvé, dit-on, par M. Pelletier (*Journ. de pharm.*,

XIV, 255). Suivant le docteur Pâris, on obtient des feuilles de cette même plante, au moyen de l'éther, une matière résineuse, alcaline, d'un vert foncé, insoluble dans l'eau, d'une saveur désagréable et nauséeuse, d'une odeur vireuse très-prononcée, qui produit, à la dose d'un demi-grain, des vertiges, une céphalalgie intense, et qu'il croit en être le principe actif. V. aussi (*Arch. gén. de méd.*, XVII, 286) les expériences de M. Giseke sur le *Coniin*, qui n'est autre que la cicutine.

Cidra limonero. Nom espagnol du citronnier, *Citrus medica*, L.

CIDRE, *Pomaceum*. Boisson fermentée, alcoolique, que l'on extrait des pommes non comestibles, provenant surtout du *Malus acerba*, Mér. On en fabrique particulièrement dans les provinces où la vigne ne peut mûrir, comme en Normandie, dans le Perche, la Bretagne, etc. On en boit aussi en Afrique, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, etc., d'où on croit que nous vient l'art de le préparer. Cette boisson ne contient pas de tartre, ce qui la distingue du vin. On peut en extraire de l'alcool. Récent, le cidre est doux, agréable à boire, et assez recherché des femmes et des enfans. Il prend, en vieillissant, de la force, et devient fumeux, spiritueux et monte facilement à la tête, en causant une sorte d'ivresse plus prompte et plus fâcheuse que celle du vin. Il a perdu alors une partie de l'agrément qui le faisait aimer comme liqueur douce; mais il est préféré par les connaisseurs en ce genre de boisson. Le cidre récent est flatulent, cause des coliques, des diarrhées, et même la dysenterie, lorsqu'on en abuse. Il paraît, d'après Citois, Marteau de Grandvilliers, etc., être une des causes de la colique végétale qu'on voit régner par fois dans les provinces où il forme la boisson habituelle. On faisait dans ces dernières années une espèce de cidre ou de piquette avec des pommes coupées et séchées, qu'on mettait fermenter avec de l'eau; il ne pouvait résulter de ce mélange qu'une boisson peu agréable et surtout peu saine: aussi y a-t-on renoncé. On falsifie par fois le cidre avec différentes substances; la plus dangereuse est la céruse, qui le rend plus doux, mais qui produit la colique métallique, et par fois de véritables empoisonnemens. On la découvre par le moyen de l'eau chargée d'hydrogène sulfuré (Fourcroy). Le petit cidre, qui est du cidre coupé avec de l'eau, offre une boisson assez salutaire. Voyez l'article *Cidre* du *Dict. des Sc. méd.* (V, 186).

Worlidge (J.). *Vinetum britannicum*, *etc.* Londres, 1678, in-8. — Evelyn (J.). *Pomona or an appendix concerning fruit trees, etc.* Londres, 1679; jointe à la *Sylvá* du même auteur, in fol. — Philips (J.) *Cyder, a poëms in two books*, etc. Londres, 1720, in-12. — Dubois (J.-B.). *An gracilibus poma cum vino salubrius?* affirm. præses C. Burlet. Parisiis, 1725, in-4. — Reuss (C.-F.). Examen du cidre, etc. (en allemand). Tubinge, 1781, in-8.

Cidreira. Nom portugais du citronnier, *Citrus medica*, L.

Citromela. Nom italien d'une variété du citronnier, *C. medica*, L.

Ciécée-ete. Petit crabe usité au Brésil, soit comme aliment, soit pour guérir la maladie qu'on y nomme *Mia* (Valmont de Bomare).

Cierge. Nom de plusieurs espèces du genre *Cactus* (Voy. II, 6). On le donne par fois à des espèces charnues du genre *Euphorbia*.

Cierge de Notre-Dame, *Verbascum Thapsus*, L.

Cieuco. Nom chinois de la gouyave, *Psidium pyriferum*, L.

CIFALU, en Sicile. Au pied du château de ce nom, à quelques milles de Sclafani, est une source thermale (42 à 44° R.) qui, d'après Alfio Ferrara (V. *Sicile*), contient pour 10 livres de France : Sulfate de magnésie, 8 1/2 grains ; carbonate de magnésie, 3 ; carbonate de chaux, 5 2/3 ; sulfate de chaux, 1 1/2 ; fer, 1/8 ; alumine, 1/2. Elle n'est donc ni sulfureuse ni alumineuse, comme on l'a dit, mais légèrement purgative. Elle servait au 13e siècle contre la lèpre. On l'emploie en bains, et les émanations aqueuses qu'elle exhale abondamment servent à former des bains de vapeur.

Cigale. Nom français du genre *Cicada*. Voy. ce mot.

— commune ou chanteuse. Voy. *Cicada plebeia*, L.

Cigarra. Nom espagnol de la cigale commune. Voy. *Cicada plebeia*, L.

Cigno. Nom italien du cygne, *Anas Cygnus*, L.

Cigogne. Nom français de l'*Ardea Ciconia*, L., espèce d'oiseau. Voy. I, 391.

Cigongne. Ancienne orthographe du mot *Cigogne*.

Ciguda. Nom portugais de la grande ciguë, *Conium maculatum*, L.

CIGUE. Sous ce nom on confond, dans le langage vulgaire, quatre plantes, qu'il est important de distinguer, et dont nous allons mettre les principaux caractères en regard. Elles ont de commun d'être délétères, d'appartenir à la famille des Ombellifères, d'avoir des fleurs blanches et de venir en France.

Noms.	*Conium maculatum*, L. (Ciguë, Ciguë officin.)	*Cicuta virosa*, L. (Ciguë vireuse, Ciguë d'eau).	*Phellandrium aquaticum*, L. (Phellandrie, Ciguë aquatique).	*Æthusa Cynapium*, L. (Petite Ciguë).
Odeur.	fétide	de persil,	de cerfeuil,	nauseeuse.
Racine.	Suc blanc.	Suc jaune.	Pas de suc coloré.	Pas de suc.
Tige.	tachée de noir-rouge.	sans taches	sans taches.	par fois violette du bas.
Involucre.	Un involucre.	Pas d'involucre.	Pas d'involucre.	Pas d'involucre.
Semences.	globuleuses à stries crénelées.	ovoïdes à stries lisses.	oblongues sans stries.	globuleuses à stries lisses.
Durée.	bisannuelle.	Vivace.	Vivace.	Annuelle.
Habitat.	les lieux stériles [1].	le bord des eaux.	l'eau.	les lieux cultivés [2].

[1] Elle vient par fois avec le cerfeuil sauvage, *Chærophyllum sylvestre*, L., qui s'en distingue par ses folioles allongées et surtout par ses semences allongées, ventrues à la base. Ici l'erreur n'aurait rien de nuisible.

[2] Elle vient quelquefois dans les jardins. On la distingue du persil et du cerfeuil, en

Voyez, pour plus de détails, les articles respectifs de chacune de ces plantes.

Chevallier (F.-F.). Des ciguës indigènes considérées comme poisons et comme médicamens, thèse Paris, 1821, in-4.

CIGUE, CIGUE COMMUNE, CIGUE ORDINAIRE, CIGUE DES ANCIENS, *Conium maculatum*, L.
— AQUATIQUE, CIGUE PHELLANDRE, *Phellandrium aquaticum*, L.
— D'ATHÈNES, DE SOCRATE, *Conium maculatum*, L.
— D'EAU, *Cicuta virosa*, L.
— (GRANDE), *Conium maculatum*, L.
— DES JARDINS, *Æthusa Cynapium*, L.
— (PETITE), *Æthusa Cynapium*, L.
— TACHETÉE, *Conium maculatum*, L.
— VIREUSE, *Cicuta virosa*, L.

CIGUENNA. Nom espagnol de la cigogne, *Ardea Ciconia*, L. Voy. I, 391.

CIHUATOTOLIN. Nom mexicain du dindon femelle, *Meleagris Gallopavo*, L.

CILLERCOA. Nom espagnol et portugais du champignon appelé *Mousseron*.

CIMEX, Punaises. Genre d'insectes hémiptères, de la section des Géocorises de M. Cuvier, dont une espèce, le *C. lectularius*, L., ou Punaise des lits, n'est que trop connue par son odeur repoussante, ses piqûres incommodes et sa facile multiplication; elle paraît n'épargner pas plus certains animaux que l'homme (Spallanzani, *Voyage*, VI, 23). Nous ne parlerons point des nombreux moyens proposés pour détruire ce dégoûtant parasite, dont, suivant Pallas (*Voyage*, III, 77; V, 495), la fourmi et la punaise des champs sont les ennemis; on peut consulter à ce sujet la suite de la *Matière médicale* de Geoffroy (XI, 448). Mais nous devons dire que James indique, pour remédier à leur morsure, l'huile d'olive ou l'esprit-de-vin; que Dioscoride conseille d'en introduire la poudre dans l'urèthre contre la suppression d'urine, et que, dans la même intention, on les a quelquefois mises toutes vivantes dans ce conduit; que Schroeder assure avoir vu administrer avec succès trois punaises pilées pour faire sortir le fœtus et le délivre; qu'on les a données, au nombre de sept ou huit, soit dans les fièvres d'accès, soit contre la morsure de l'aspic; que leur odeur même passait pour utile aux hystériques, etc.

CIMICIFUGA. Genre de plantes de la famille des Renonculacées, de la polyandrie tétragynie. Les auteurs modernes le font congénère de l'*Actæa*. Le *C. fœtida*, L. (*Actæa cimicifuga*, DC.), plante de Sibérie, d'une odeur insupportable, est employée dans ce pays pour mettre dans les lits et en éloigner les punaises. Gmelin dit qu'on s'en sert aussi dans le même pays contre l'hydropisie (*Flora sibir.*, IV, 183).

---

ce que ceux-ci ont une odeur agréable et les semences allongées. L'erreur serait ici funeste. Voy. *Æthusa* , 92.

C. Serpentaria, Pursh. Voyez *Actæa racemosa*, L. (I, 67).
Hornburg (J.). *De plantâ cimifugâ* (*Amen. acad.*, numéro 162-1774).

Cimicifugum. Nom donné au marrube noir, *Ballota nigra*, L., à cause de son odeur de punaise.

Cimolia, κιμωλία, *Cimolia terra*, Terre cimolée, Cimolithe. Matière argileuse, ainsi nommée de Cimolis, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'Argentière, d'où on la tirait. Elle a été quelquefois confondue avec l'argile à foulon, la terre de pipe, etc. Celle des anciens était blanche et estimée comme astringente et résolutive, surtout associée au vinaigre, comme on peut le voir dans Strabon (*Rer. Geogr.*, lib. X), Pline (*Hist. nat.*, lib. XXXV, c. xvii), etc. Suivant Tournefort (*Voyage dans le Levant*, I, 172), elle ne diffère pas de la craie des environs de Paris, quoique plus grasse et savonneuse; aussi pense-t-il qu'on ferait mieux de la remplacer par la craie ou l'argile, de préférence à la boue des couteliers, nommée par fois *Cimolée;* il en est de même de la boue ordinaire, qu'on lui a aussi substituée. (V. *Boue*, I, 650). Selon Dioscoride, la *Terre cimolée* est de deux sortes, l'une blanche et l'autre rougeâtre : celle-ci est la meilleure. On ne connaît plus ni l'une ni l'autre avec certitude.

Cimonagebo. Un des noms indiens du cumin, *Cuminum Cyminum*, L.

Cina. Nom synonyme de *Santonica*, qui est l'*Artemisia Santonica*, L., dont les semences sont réputées être au nombre de celles qui forment le *Semen contra*, que l'on appelle par fois *Cinæ semen* dans les auteurs. V. *Semen contra*.

Cinabre. Variante d'orthographe de *Cinnabre*. Voy. ce mot.

Cinædia. Concrétions de la tête du *Cinædus*, espèce de poisson citée par Pline, et qui paraît être le *Labrus Cinædus*, L.

Cinædus, κιναιδος. Nom d'un oiseau recommandé par Galien (*De Comp. med. S. L.*, *lib.* IV, *cap.* 8) pour frotter les paupières dans le trichiasis, après en avoir fait tomber les cils.

Cinara, off. Nom de l'artichaud. Voy. *Cinara*.

CINCHONA. Genre de plantes de la famille des Rubiacées, de la pentandrie monogynie. Les écorces de plusieurs des espèces qu'il renferme (il en contient environ 30 espèces) sont employées en médecine sous le nom de quinquina. Comme il y a du doute sur l'identité de plusieurs d'entre elles, que quelques plantes des genres voisins fournissent aussi des écorces fébrifuges appelées quinquina, c'est à ce nom collectif que nous en traiterons d'après la marche suivie dans cet ouvrage. V. *Quinquina*.

CINCHONÉES. Groupe formé dans la famille des Rubiacées, par Kunth (*Nova Genera et spec.*, III, 393), et que l'importance des végétaux qu'il renferme justifie aux yeux du thérapeutiste. Il est composé des genres, à capsule biloculaire ayant 5 étamines, *Rondeletia*,

Sipanea, *Macrocnemum*, *Cinchona* et *Exostemma*, dont les deux derniers offrent de nombreuses espèces à écorces usitées en médecine sous le nom de *Quinquina*. V. ce mot.

CINCHONINE, *Cinchonina*, *Cinchonia*. Principe immédiat des végétaux, entrevu en 1803 par A. Duncan (*Journ. de pharm.*, IX, 479), qui l'avait nommé Cinchonin, *Cinchoninum*, puis par Gomez, F. Runge, M. Laubert, etc.; mieux étudié, en 1821, par MM. Labillardière, et surtout Pelletier et Caventou, qui en ont reconnu la nature alcaline. La cinchonine existe, mais en rapport variable, dans les trois principales espèces de quinquina, dont elle forme, avec la quinine et la *chinioidine* (V. II, 234), la partie vraiment active. Elle prédomine beaucoup dans le quinquina gris, abonde encore dans le quinquina rouge, manque presque absolument dans le quinquina jaune, quoiqu'on la retrouve, d'après M. Callaud (*Journ. de pharm.*, VIII, 163), dans le quinquina de Carthagène, et, suivant le docteur Michaelis, médecin à Magdebourg (*Journ. der praktischen heilkunde*, avril 1824), dans beaucoup d'autres espèces ou variétés de quinquina. C'est du premier surtout qu'on la retire, en le traitant par de l'acide hydro-chlorique affaibli, précipitant par un excès de chaux, et faisant bouillir le précipité, bien lavé et séché, avec de l'alcool bouillant, d'où la cinchonine se sépare ensuite par refroidissement.

Cet alcaloïde pur est sous forme d'aiguilles blanches, translucides, peu sapides d'abord (insipides même, ainsi que la quinine, selon P. Mariani, lorsqu'ils ont été bien lavés à l'alcool) à cause de leur insolubilité presque absolue dans l'eau; rappelant ensuite la saveur amère et aromatique du quinquina gris; très-solubles dans l'alcool chaud, peu solubles dans l'éther et les huiles; volatiles à une certaine température, mais en subissant une décomposition partielle; susceptibles enfin de neutraliser les acides, attirant même peu à peu l'acide carbonique de l'air.

Le sulfate de cinchonine, qui est très-soluble dans l'eau et dans l'alcool, et l'acétate, qui ne l'est bien que dans un excès d'acide, ont seuls été expérimentés en médecine. D'après les essais de M. Magendie (*Journ. de pharm.*, VII, 138), ces sels, ainsi que la cinchonine elle-même, n'exercent aucune action sur les chiens, auxquels on les donne, ou dans les veines desquels on les injecte. Quant à leur action médicinale, elle se confond tellement avec celle de la quinine et de ses sels, qu'il nous serait difficile, sous ce rapport, d'en isoler l'histoire (V. *Quinine*).

On avait cru d'abord, cependant, d'après une observation de M. Chomel (*Nouveau Journ. de méd.*, mars 1821), que la cincho-

nine était beaucoup moins active que la quinine; mais les observations de MM. Dufour (*Revue méd.*, VI, 143), Petroz (*Bull. de la Soc. méd. d'émul.*, novembre 1821), et surtout celles de MM. Potier (Thèse sur l'emploi du sulfate de cinchonine, etc., Paris, 1821, in-4°), Bally (*Nouv. Bibl. méd.*, IX, 189), C.-J. Nieuwenhuis (*Diss.* publiée à Amst. en 1823, in-8° de 117 p.), P. Mariani (*Osserv. sulla pratica del solfato di cinconina, e cenno di alcune Febbri intermittenti tratt. colla cinconina pura*, 1826), et enfin de M. Bleynie (*Nouv. Bibl. méd.*, 1828, IV, 326), ont prouvé que leurs sulfates peuvent réellement se suppléer l'un l'autre, ce que tendait d'ailleurs à établir l'efficacité connue du quinquina gris, où abonde la cinchonine. M. V. Bally, qui a publié 27 observations sur l'emploi du sulfate de cinchonine, avait même été conduit à le regarder comme moins irritant, et préférable en certains cas au sulfate de quinine, qu'aujourd'hui il regarde, avec raison, comme dépourvu lui-même de toute action vraiment irritante. MM. Nieuwenhuis, Mariani et Bleynie ont en outre constaté, par des faits multipliés, que ces bases, au moins aussi actives que leurs sels, peuvent leur être substituées avec avantage, soit comme moins altérables et moins faciles à sophistiquer, soit comme plus agréables à prendre, soit enfin comme moins coûteuses. M. Bleynie pense, de plus, que la cinchonine surtout mérite d'être employée, vu le peu de rareté du quinquina qui la fournit; et il recommande de faire succéder à son ingestion une boisson acidulée, dans le but d'en faciliter la solution dans l'estomac.

Malgré ces faits, la plupart des médecins prescrivent encore exclusivement le sulfate de quinine. Peut-être, au reste, comme le pense M. Bally, donnent-ils chaque jour à sa place, et à leur insu, du sulfate de cinchonine, et, en louant les succès qu'ils croient obtenir du premier, confirment-ils l'efficacité de celui-ci. Du reste, le *sirop cinchonique* indiqué par MM. Pelletier et Caventou, et beaucoup plus actif que le sirop de quinquina du Codex, contient, par once, un grain de chacun de ces sels, et semble ainsi destiné à représenter surtout le quinquina rouge. Quant au *sirop*, au *vin* et à l'*alcool de cinchonine*, inscrits dans le formulaire de M. Magendie, et mal nommés, puisqu'ils ont pour base le sulfate de cinchonine et non la cinchonine pure, ils ne sont d'aucun usage; la préparation en est d'ailleurs si simple qu'ils méritent peu de prendre rang parmi les médicamens officinaux.

Cinclida. Petit oiseau qui vit de fourmis, est bon à manger et propre pour l'épilepsie (Lémery, *Dict.*).

Cinco en rama. Nom espagnol et portugais de la quintefeuille, *Potentilla reptans*, L.

Cine. Un des noms du petit houx, *Ruscus Hypoglossum*, L., dans Dioscoride.

CINERARIA. Genre de plantes de la famille des Radiées, de la syngénésie polygamie superflue. *C. maritima*, L. Cette plante, à feuillage blanc, d'une odeur désagréable lorsqu'on l'écrase entre les doigts, est fréquente sur les bords de la Méditerranée, et porte le nom d'armoise blanche, de jacobée maritime dans quelques auteurs. C'est elle que Prosper Alpin a figurée dans ses plantes d'Egypte sous celui d'*Achaovan abiat* (*De pl. Ægypt.*, 88), et qu'il vante contre les anciennes obstructions, contre l'hystérie, et pour provoquer les règles. Elle est inusitée, et mériterait qu'on vérifiât les assertions de l'auteur cité. *C. sibirica*, L. Espèce qui croît, non-seulement en Sibérie, mais dans les montagnes de la Suisse, des Pyrénées, à Dijon, etc. Elle passe dans le premier de ces pays pour réveiller la virilité, mangée crue (*Découv. des Russes*, IV, 206).

CINERULA. Synonyme de *Spodium*, selon James (*Dict.*).

CINCLE. Espèce de poisson. Voy. *Perca Zingel*, L.

CINGULARIA. Un des noms polonais du lycopode, *Lycopodium clavatum*, L.

CINGULUM SANCTI JOANNIS. Nom de l'armoise dans quelques auteurs anciens.

CINIS. Mot latin qui signifie *Cendre*. Voy. ce mot, II, 170.

— CLAVELLATUS S. FECINIUS. Voy. *Cendres clavelées*, II, 171.

— JOVIS S. STANNI, Oxyde d'étain. Voy. *Étain*.

CINNABARIS. Voy. *Cinnabre*.

CINNABARIS ANTIMONII. Composé, confondu par quelques pharmacologues, avec le sulfure d'antimoine, mais qui ne diffère du cinnabre ordinaire que par son mode de préparation.

CINNABARIS COERULEA. Sorte de muriate d'ammoniaque et de mercure.

CINNABRE, et à tort CINABRE (*Cinnabaris*, des Latins, κιννάβαρι des Grecs). Nom donné par les anciens à diverses substances rouges, telles que la garance, le fard, le sang-dragon, et plus ordinairement au sulfure rouge de mercure. Ce dernier existe dans le commerce sous deux états, suivant qu'il est *naturel* ou *factice*. Le plus beau cinnabre naturel est nommé vermillon; le cinnabre factice est seul employé en médecine. V. *Mercure* (sulfure de).

CINNAMOM. Nom anglais de la *Canelle de Ceylan*.

CINNAMOMOME, *Cinnamomum*. Les anciens donnaient ce nom à une substance végétale aromatique venant d'Arabie, d'un prix très-élevé, dont ils usaient comme d'un parfum précieux, surtout dans l'embaumement, et comme médicament; les modernes ont cherché à préciser quelle pouvait être la plante qui la fournissait, et quelle partie de cette plante portait ce nom. Le sentiment le plus universel, combattu pourtant par les frères Campi il y a déjà près de deux siècles, donne lieu de croire qu'on désignait sous ce nom une écorce; et on est porté naturellement à y voir celle que nous appelons *Canelle*, qui a eu de tout temps celui de *Cinnamomum*. Cependant, Pline le distingue positivement de la canelle, qu'il nomme *Cassia*.

(*lib.* XII, *c.* 19). Bauhin, Guilandinus et M. Bonastre croient que le *Cinnamomum* des anciens est la muscade (ce dernier en a retiré des fragmens de la matière de l'embaumement de plusieurs momies), ce qu'il est difficile d'admettre, puisqu'on s'accorde à penser que, quoique connue des Egyptiens, la muscade ne l'a pas été des Romains. D'autres rendent le nom de *Cinnamomum* par myrrhe ou bdellium; enfin, quelques commentateurs ont vu dans le *Cinnamomum* un bois. Il est donc fort difficile d'indiquer aujourd'hui la nature de ce parfum, qui d'ailleurs était un nom collectif, puisque Dioscoride, Galien et Pline en distinguent de six sortes; sujet au surplus qui intéresse plus les antiquaires et les philologues que les pharmacologues.

Campi (Balthasar et Michel). *Spicilegio botanico nelquale si manifesta la, conosciuta cinnamoni degli antichi.* Lucques, 1652 (1664 et 1669), in 4. — Nées d'Esembeck. Sur le *Cinnamomum* des anciens (*Amœnitates botanicæ bonnenses.* Fasc., I). — Bonastre. Recherches sur le *Cinnamomum* des anciens (*Journ. de pharm.*, XIV, 266).

Cinnamomum. Nom officinal de la canelle, *Laurus Cinnamomum*, L.
— acutum, off., *Laurus Cinnamomum*, L.
— indicum. Nom officinal du *Laurus Cassia*, L.
— magellanicum, off., *Drymis Winteri*, Forst.
— sinense, off. Voy. *Laurus Cassia*, L.
— verum, off. Nom de la canelle, *Laurus Cinnamomum*, L.

Cinnana. Nom arabe du cygne, *Anas Cygnus*, L.

Cinoiras, Cinoura. Noms portugais de la carotte, *Daucus Carota*, L.

Cinq fragmens précieux. On nommait ainsi jadis, dans les officines, le *Grenat*, la *Sardoine*, l'*Hyacinthe*, les *Saphirs*, et l'*Emeraude*. V. ces mots.

Cinq racinés, Cinq Racines diurétiques ou apéritives. Notre Codex désigne sous ce nom, p. 76, les racines de petit houx, d'asperge, de persil, de fenouil, de chardon roulant; mais cette dernière est remplacée, p. 157, par celle d'ache, et p. 282, par celle d'arrête-bœuf.

Cinqfoil leav'd grass. Nom anglais du *Potentilla reptans*, L.

Cinquefoglio. Nom italien du *Potentilla reptans*, L.

Ciocoque. Nom des espèces du genre *Chiococca*.

Cion. Nom italien de la grive-mauvis, *Turdus iliacus*, L., suivant Buffon.

Ciota, Cioura. Nom provençal d'une variété de raisin.

Ciottolara. Nom du *Lichen ciliaris*, L., dans quelques anciens auteurs.

Cipa, Cipe, Cipel. Noms anglais de l'ognon, *Allium Cepa*, L.

Cipipa. Un des noms de la fécule du manioc, *Jatropha Manihot*, L.

Cipo das cobras. Un des noms du *Cissampelos Caapeba*, L.
— de caruò. Nom brasilien du *Davilla rugosa*, Poiret.

Cipo de cunanam. Plante grimpante des bords du Bendengo, que l'on croit appartenir aux Euphorbiacées, dont les branches forment un fourré épais, qui cause des boutons vésiculeux aux animaux qui s'y blessent en y pénétrant. Si on en coupe un rameau dans l'obscurité, le suc blanc caustique qui en découle est lumineux; et, si on le

19.

secoue, il semble voir des traînées de feu. Ce suc laiteux cause un prurit insupportable sur la peau, s'il la touche; il se dessèche en une espèce de caoutchouc (*Transact. philos.*, 1816, p. 279).

CIPOLLA. Nom italien de l'ognon, *Allium Cepa*, L.

— MARINA. Nom italien de la scille, *Scilla maritima*, L.

CIPOLLETTA, CIPOLLINO. Noms italiens de la ciboule, *Allium Schœnoprasum*, L.

CIPPER. Synonyme de *Cion* (Voy. ce mot), en Italie, selon Buffon.

CIPRES, CIPRESSO. Noms espagnol et italien du *Cupressus sempervirens*, L.

CIPRIER. Nom d'un palmier du Sénégal, dont le fruit n'est pas comestible, mais dont on tire un vin très-estimé que les nègres recherchent avidement (Labat, *Nouv. Relat. de l'Afrique Occ.*, III, 30).

CIRCÆA, Circée. Sous ce nom, les anciens désignent une plante à fruit vénéneux, qu'on croit être la mandragore (Voyez I, 498) ou le *Solanum nigrum*, L. Linné l'a appliqué à une jolie petite plante de la diandrie monogynie, de nos environs, inodore, insipide, à fruits hérissés et accrochans, *Circæa lutetiana*, L. On la croit résolutive, anodyne; on l'appliquait cuite sur les hémorrhoïdes. Elle est inusitée aujourd'hui en médecine. Voyez Darwin, *Amours des Plantes*, trad. par Deleuze, p. 305.

CIRCELLE. Un des noms vulgaires de la sarcelle, *Anas Querquedula*, L.

CIRCURI. Un des noms de la caille, *Tetrao Coturnix*, L., en Sardaigne.

CIRCUS. Oiseau de proie presque aussi gros que le milan, dont la graisse passait pour émolliente, résolutive et nervale, les excrémens pour sudorifiques et résolutifs (Lémery, *Dict.*). Il paraît appartenir au genre *Falco*.

CIRE, *Cera*. Matière combustible dont l'abeille (*Apis mellifica*, L. V. ce mot) forme les rayons destinés à recevoir ses larves et le miel qui doit la nourrir pendant l'hiver. Elle est sécrétée sous les anneaux du ventre de cet insecte, comme l'a définitivement prouvé M. Huber, et par conséquent elle n'est pas, comme on le croyait jadis, un produit tout formé dans le pollen des fleurs. Séparée du miel par expression, puis par fusion dans l'eau chaude, la cire, dite alors *cire brute*, est jaune, d'une saveur et d'une odeur aromatiques et miellées, assez ductile, variable d'ailleurs, comme la cire pure elle-même, suivant le lieu d'où elle provient, les soins apportés à sa récolte, etc. Souvent aussi, dans le commerce, elle est, ou artificiellement colorée, ou sophistiquée, soit avec du suif, qui lui donne un toucher gras et une saveur désagréable, soit avec de la fécule de pommes de terre, qui l'empêche d'être entièrement soluble dans l'essence de térébenthine (Delpech, *Journ. de pharm.*, VI, 539), etc.

Cette cire jaune, purifiée par l'action combinée et long-temps prolongée de l'eau, de l'air et de la lumière, ou décolorée par le charbon animal (Chevallier), devient blanche, insipide, presque ino-

dore, sèche, friable (lorsqu'elle ne contient pas de suif, ce qui est rare mais nécessaire pour les usages médicinaux), et jouit des propriétés suivantes : elle est insoluble dans l'eau, soluble dans les huiles fixes, et, à chaud, dans les huiles volatiles, l'alcool et l'éther, saponifiable; elle fond à 60 et quelques degrés, se volatilise à l'air libre sans subir de décomposition, brûle avec flamme sans répandre ni odeur ni fumée, est formée enfin, suivant le docteur John, de deux principes différens, la *cérine* et la *myricine* (V. ces mots); contient, en outre, selon MM. F. Boudet et Boissenot (*Journ. de chimie méd.*, III, 78), un peu d'acide margarique libre. Distillée, elle donne d'abord une eau acide, un peu d'huile volatile et une huile concrète, nommée *beurre de cire*, composée d'une grande quantité d'acides margarique et oléique, de myricine et de cérine indécomposées; ensuite une huile empyreumatique qui dépose de la myricine. Ce beurre de cire rectifié par une nouvelle distillation, fournit un liquide appelé jadis *huile de cire*, et qui, suivant M. Frommerz, pharmacien à Fribourg (*Journ. de pharm.*, XIII, 213), contient de l'acide stéarique, acide dont il croit le beurre de cire presque entièrement formé.

La cire, ou du moins une matière analogue à quelques égards, fait partie de divers autres produits naturels végétaux et animaux; elle semble aussi pouvoir être formée artificiellement. Les baies du *Myrica cerifera*, L., par exemple, sont recouvertes d'une cire verte ou d'un jaune verdâtre, odorante, qu'on peut blanchir et priver de son arome au moyen de l'alcool, et qui contient de la myricine; les feuilles et le tronc du *Ceroxylon Andicola*, Humb., sont enduits d'une matière connue sous le nom de cire de palmier, employée à l'éclairage, et dont MM. Vauquelin, Boussingault et Bonastre ont successivement fait l'analyse (*Journ. de pharm.*, XIV, 349); une cire blanche se développe, dit-on, sur le *Celastrus ceriferus?* par la piqûre d'un insecte (*ibid.*, VII, 520); les feuilles glauques, la surface de certains fruits, etc., sont vernissées par une matière cireuse; M. Roard dit en avoir retiré de la soie; il s'en forme, suivant M. Chaptal (*Chimie appliquée à l'agric.*, II, 21), dans la décomposition du suc de certaines racines, celles de betterave par exemple; enfin, J.-C. Delametherie (*Journ. de phys.*, XXVIII, 30) a obtenu de l'action de l'acide nitrique affaibli sur l'huile d'olive une substance qu'il croit en tout comparable à la cire.

Celle d'abeilles, la seule de quelque intérêt en médecine, passe pour émolliente et relâchante, mais est rarement employée seule, et plus rarement encore, de nos jours, à l'intérieur. Elle entre dans la composition des cérats, qui en tirent leur nom; de presque tous les onguens, pommades, etc., des emplâtres, qui lui doivent leur consistance,

leur nature grenue, mais à l'action desquels elle contribue peu, si ce n'est en qualité d'adoucissant; elle est la base du *céropisse*, emplâtre épilatoire composé de cire et de poix; du *cerelæum* (V. ce mot); du *céromel*, mélange de cire et de miel employé à l'extérieur; de la *cire verte*, emplâtre coloré par l'oxyde de cuivre; elle fait partie de l'*Emplastrum de cerâ* de notre Codex, du *Baume de Lucatel*, du *Diapompholix*, de l'*Album Rhasis*, etc; elle sert à former les *bougies emplastiques*, l'*éponge préparée à la cire*; on la faisait entrer dans la confection du *verre d'antimoine ciré* (Voy. I, 345); enfin, elle servait à préparer le *beurre* et l'*huile de cire*, jadis employés en médecine, le premier, comme adoucissant ou résolutif, dans les cas d'engelures, de crevasses du sein, de douleurs articulaires, et même de paralysie; la deuxième, à la dose de quatre à dix gouttes, comme propre à expulser les mucosités rénales ou vésicales, ou, en frictions sur le ventre des enfans, comme propre à déterminer des déjections alvines (Jourdan). Duret parle d'un prince de Namur qui perdit la faculté de marcher par suite de l'abus qu'il fit de cette huile appliquée sur ses pieds goutteux (*Dict. des Sc. méd.*, art. *Goutte*, p. 190). Du reste, plusieurs auteurs confondent à tort ces deux produits de la cire, fort différens d'état, de nature, et d'action probablement. La cire jaune contient de la propolis; de là, dit-on, la propriété plus dessiccative du cérat qu'on en prépare dans les hôpitaux avec l'huile d'amandes douces et l'huile de pavot.

La cire est quelquefois employée en applications sur les cors qu'il s'agit de ramollir, et, comme masticatoire, pour exciter la sécrétion de la salive; sa ductilité et sa tenacité la rendent propre à remédier aux hémorrhagies qui succèdent quelquefois, soit à l'opération de la paracenthèse, soit à l'évulsion des dents; on peut l'introduire aussi dans la cavité d'une dent atteinte de carie, etc. (Duval, *Mém.*, etc.). La vapeur qui s'en exhale lorsqu'on la jette sur le feu a été indiquée contre l'irritabilité des poumons : ce n'est guère que de la cire volatilisée. L'abus qu'en font certaines filles chlorotiques ajoute encore, dit on, à leur maladie.

A l'intérieur, elle est renommée contre la dysenterie. Dioscoride en a parlé; Willis en faisait l'excipient de ses *pilules anti-dysentériques;* Ludovic, au rapport de Degner, guérit une dysenterie épidémique avec de la cire incorporée dans du lait chaud, et, durant la guerre de 1758, dit Bosquillon (*Elém. de méd. prat.* de Cullen, II, 300, édit. de 1819), les médecins des armées anglaises ajoutèrent avec avantage un peu de savon à ce remède pour rendre la cire plus soluble. Selon Réaumur, l'usage de la cire guérit les

abeilles du dévoiement que leur cause souvent le miel, ect. Ce moyen a été de nouveau préconisé par Wedekind, qui rapporte à l'appui des observations remarquables (*Journ. de Hufeland*, extrait dans la *Bibl. méd.*, XLIII, 402). Poerner enfin (Coxe, *Americ. dispensat.*, 178) a recommandé la cire blanche comme un excellent remède dans les maladies des intestins avec douleur, excoriation et diarrhée opiniâtre; il en donnait un scrupule, ou un demi-gros, 3 à 4 fois par jour sous forme d'émulsion. A cet effet, on la réduit, avec suffisante quantité d'huile fixe, en une sorte de cérat, qu'on incorpore dans de l'eau de gruau à l'aide d'un jaune d'œuf. Le sucre en poudre, la gomme arabique, le savon, etc., peuvent aussi être employés à faciliter l'émulsion de la cire fondue; quelquefois on ajoute un sirop acidule. On peut enfin, comme on le faisait jadis, introduire 2 ou 3 gros de cire blanche dans le cœur d'une pomme ou d'un coing que l'on fait cuire sous la cendre, et qu'on administre ensuite au malade. Du reste, nous le répétons, la cire est fort peu employée aujourd'hui comme médicament, et tout porte à croire qu'elle ne mérite guère de l'être.

Cire blanche. Cire naturelle blanchie par des procédés particuliers.

— de canelle. Huile concrète qu'on extrait de la distillation des écorces de canellier, et dont on peut faire des bougies.

— jaune. Cire naturelle des abeilles.

— de la Louisiane. Cire provenant du *Myrica cerifera*, L. Voy. II, 293.

— des oreilles. Nom vulgaire du *Cerumen*. Voy. l'art. *Homme*.

— de palmier. Cire provenant du *Ceroxylon Andicola*, Humb. Voy. II, 293.

— végétale. Cire produite par les végétaux, telle que celle des *Myrica cerifera*, L., *M. pensylvanica*, Lam., du *Ceroxylon Andicola*, Humb., etc. Voy. II, 293.

— vierge. Nom impropre de la *Cire blanche*, que d'autres appliquent, avec plus de raison, à la *Cire jaune*.

Cirhuela. Nom espagnol de la prune, *Prunus domestica*, L.

Ciori. Nom du poivre, *Piper nigrum*, L., à Timor. On le donne aussi au bétel, *Piper Betle*, L.

Ciriboa. Nom indien d'une espèce de poivre, dont Linné a fait son *Piper Siriboa*, L.

Ciriegio. Nom italien de la *Cerise*.

Cirier, *Myrica cerifera*, L.

Cirigogna. Un des noms de la chélidoine, *Chelidonium majus*, L., en Italie.

Cirita, Ciritamari. Noms que les brames donnent à un arbrisseau du Malabar, dont on administre l'infusion des feuilles avec celle du riz contre la syphilis, la manie, la frénésie. Ces feuilles s'appliquent en cataplasme sur les bubons, et l'huile dans laquelle sa racine a cuit sert à frotter les parties goutteuses (*Dict. de méd. de l'Encyc.*)

Cirka. Nom persan du *Vinaigre*, ou *Acide acétique* affaibli.

Cirmètre. Un des noms arabes de la poire, *Pyrus communis*, L.

Cirrhis, κιῤῥίς des naturalistes grecs. Espèce de poisson inclassé qui, suivant Diphilus, a une chair molle et bonne à l'estomac.

Cirsion. Sous ce nom Dioscoride indique un chardon, sur le nom

linnéen duquel les modernes ne sont pas d'accord. On l'employait contre les douleurs des varices.

Wedel (G.-W.). *Programma de cirsio Dioscoridis.* Ienæ, 1700, in-4.

CIRSIUM. Voyez *Cnicus.*

CIRUELO. Nom espagnol du prunier, *Prunus domestica*, L.

CIS. Nom polonais de l'if, *Taxus baccata*, L.

CISANO. Un des noms italiens du cygne, *Anas Cygnus*, L.

CISMÉ. Un des noms de la semence du *Cassia Absus*, L. (Voy. II, 127).

CISNE. Nom espagnol du cygne, *Anas Cygnus*, L.

CISSAMPELOS. Genre de la famille des Ménispermées, de la dioecie monadelphie. M. De Candolle en a distrait les espèces dont les parties de la fructification sont en série ternaire et pourvues d'une corolle, pour en former le genre *Cocculus;* il ne reste dans le *Cissampelos* que celles dont le calice a 4 folioles dans les fleurs mâles, et dont la corolle est nulle. Ce nom vient de la nature grimpante de ses espèces, de κισσος, lierre, et αμπελος, vigne.

C. Caapeba, L. Peut-être distinct comme espèce du *C. Pareira*, Lam.; en a du reste toutes les propriétés, et ce que les auteurs disent de l'un ou de l'autre se rapporte à tous les deux; la plupart même ne les séparent pas, et il y a lieu de croire effectivement qu'ils sont identiques.

C. mauritiana, Dupetit-Th. Il est regardé dans l'Inde comme donnant aussi le *Pareira brava*, dont il a toutes les propriétés; c'est le *C. parrioides* de De Candolle. Ainslie ne l'en distingue pas, et dit que ses feuilles sont rafraîchissantes, et que sa racine est employée dans la dernière période des maladies des intestins avec des aromates, etc. (*Mat. ind.*, II, 316).

C. ovalifolia, DC. Il est estimé tonique et fébrifuge.

C. Pareira, Lam. (*C. Pareira*, L., Var. *a.*), *Pareira brava* des Espagnols (*Flore médicale*, V, fig. 262). Pour nous conformer à l'usage, et surtout au travail de M. De Candolle, sur la famille des Ménispermées (*Prodrom. syst.*, etc., I, 95), nous présentons cette espèce comme donnant le *Pareira brava*, quoique le fait soit encore douteux, car il paraît qu'on a décrit sous des noms différens la même plante, et réciproquement sous le même nom, des plantes différentes. Aussi, il y a tout lieu de croire que les *C. guayaquilensis*, Humb., *C. argentea*, Humb., et *C. microcarpa*, DC., sont la même espèce. Au contraire, l'*Abuta rufescens*, Aubl. (*Menispernum Abuta*, L.), dont le genre est fort distinct du *Cissampelos* par ses fruits ligneux, et non en baies comme celles du *Cissampelos Pareira*, a ses racines qui passent pour *Pareira*, et qui en servent même à Cayenne, dit-on; mais le genre *Abuta* est trop imparfaitement connu pour qu'on puisse rien affirmer à cet égard. Cette

confusion n'étonnera que ceux qui ignorent combien il est difficile de se procurer des renseiguemens exacts sur les végétaux de contrées si éloignées, et d'une famille encore aussi peu étudiée par les botanistes.

Quoi qu'il en soit, le *Pareira brava* (vigne sauvage, en espagnol) de nos pharmacies est une racine (ou plutôt un bois), grosse, entière ou fendue, à écorce brune, assez lisse, pourvue par fois de fibriles; la partie ligneuse est jaunâtre, sans odeur, d'une amertume légère, présentant des cercles concentriques très-irréguliers, se conservant bien à l'abri de la piqûre des vers. Le *Pareira brava* est introduit dans la médecine européenne depuis 1688, et fut annoncé comme un lithontriptique qui devait, suivant Helvétius, rendre un jour inutile la lithotomie, propriété qu'on lui accordait au Brésil, pays dont on tire ce médicament, et où il est si estimé qu'on l'appelle la *Médecine universelle*. Geoffroy vantait, en outre, parmi ses vertus, celle qu'il possède contre les maladies des voies urinaires, dans les ulcères des reins et de la vessie, etc. Lochner cite ses propriétés contre les hydropisies ascites, la tympanite, l'asthme, la leucorrhée, etc., sans doute à cause de ses qualités toniques décelées par son amertume, car cette racine en est douée remarquablement. C'est par la même raison qu'on l'a conseillée comme stomachique dans la dyspepsie, etc. Aux Antilles, on la prescrit dans les gonorrhées, les flueurs blanches; on ne dit pas si c'est avec succès.

M. Feneulle (*Journ. de pharm.*, VII, 404) a trouvé le *Pareira* composé de résine, d'un principe jaune amer, d'un autre principe brun, de fécule, d'une matière animalisée et de divers sels. La dose du *Pareira brava* est d'une demi-once pour une pinte d'eau, et de moitié de cette quantité en poudre. Il n'entre dans aucune formule officinale. Pison dit qu'au Brésil on en fait une sorte de bière, qu'on boit comme stomachique. Le suc des feuilles est usité contre la morsure des serpens; on les applique contuses sur la plaie, et la racine infusée dans du vin est donnée à l'intérieur pour expulser le venin qui s'est introduit (Pison, *Bras.*, 94). M. Descourtilz ajoute à cette assertion, dont il est très-permis de douter, qu'il a *mille faits* incontestables de cette propriété (*Flore méd. des Antilles*, III, 231).

Lochnerus (M.-F.). *Schediasma de pareira brava.* Norimbergæ, 1719, in-4, 2e édit. — Teichmeyer (H.-F.). *Progr. de caapeba, seu pareira brava, ejusque virtutibus medicis.* Resp. J.-F. Pachelbel. Erfordiæ, 1744, in-4.

C. tomentosa, DC. Nommé par les naturels de Caracas, *Hierba raton*; il est employé par eux en cataplasme pour mûrir les abcès (*Nova gen. et spec.*, V, 68).

Cissanthemon. Un des noms du *Cyclamen europæum*, L., dans Dioscoride.

Cissaron. Un des noms grecs du lierre, *Hedera Helix*, L.

Cission. Un des noms de l'*Asclepias Vinceloxicum*, L., dans Dioscoride.

CISSUS. Genre de plantes de la famille des Vignes, de la pentandrie monogynie, ainsi appelé du nom grec du lierre, κισσος, parce que la plupart de ses espèces sont des arbrisseaux grimpans comme celui-ci.

C. acida, L. Les racines bulbeuses de ce végétal indien, coupées en tranches, sont appliquées sur les bubons pour les dissiper; on les applique aussi pilées sur les hémorrhoïdes (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 326). *C. caustica*, Tuss. Cette espèce, des Antilles, est si âcre qu'elle enflamme la bouche, si on veut mâcher ses feuilles (*Flore méd. des Antilles*, III, 75). *C. digitata*, Lam. (*Sœlanthus digitatus*, Forsk.). En Arabie, on donne aux fiévreux ses feuilles cuites, qui ont perdu leur acidité par cette opération (*Flora Ægypt. arab.*, 35).

C. glandulosa, Gmelin (*Sœlanthus glandulosus*, Forsk.). Ses racines tubéreuses sont d'abord douceâtres; mais bientôt elles laissent un goût brûlant dans la bouche (*id.* 34). *C. quadrangularis*, L. (*Sœlanthus quadragonus*, Forsk.). Cette espèce, de l'Arabie, comme les deux précédentes, rend abondamment de l'eau par la section de ses tiges; ses feuilles écrasées, sont brûlantes sur la langue et les mains. Les Arabes les appliquent entières le long du rachis dans les douleurs de cette région (*id.*, 33). Dans l'Inde, où elle croît aussi, les gens du pays mangent les feuilles naissantes et les pousses jeunes bouillies dans l'eau. A cette époque, si on les sèche, on peut les prescrire comme altérantes dans quelques affections des intestins, à la dose de deux scrupules, deux fois par jour (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 304).

C. quinquefolia, Desf., *Ampelopsis quinquefolia*, Mich., Vigue-vierge. Cette espèce indigène de l'Amérique septentrionale, se cultive dans les jardins, pour orner les murs, qu'elle atteint jusqu'au sommet, et qu'elle décore par ses feuilles digitées et qui rougissent à l'automne. Elles sont vésicantes étant appliquées contuses sur la peau, y causent des boutons, de la chaleur. On s'en sert avec avantage, à cause de cette action, contre les douleurs rhumatismales, la sciatique, etc. La plante paraît partager les propriétés des espèces précédentes.

C. rotundifolia, Vahl (*Sœlanthus rotundifolius*, Forsk.). On mange ses feuilles cuites, quoique très-acides, en Arabie; mais ni ses pousses, ni ses racines (*Flora Ægypt. arab.*, 35). *C. salutaris*, Kunth. Les habitans de Cumana l'emploient contre l'hydropisie sous le nom de *Vehuco de la Chine* (*Nov. gen.*, V, 225). *C. ternata*, Gm. (*Sœlanthus ternatus*, Forsk.) On mange ses feuilles cuites, en Arabie (*Flora Ægyp. arab.*, 35). *C. vitiginea*, L. On en applique les feuilles

et les racines écrasées sur les bubons (*Trans. phil. abr.*, I, 176). Il est mention dans le même ouvrage (I, 3) d'un *Vitis ulceraria*, plante des Philippines, qui paraît être un *Cissus*; ses feuilles acides irritent violemment la gorge, étant mâchées; elles servent à déterger les ulcères sordides, calleux, etc.

CISTÉES, ou CISTINÉES, *Cisteæ*. Famille de plantes dicotylédones polypétales, hypogynes, qui ne se trouve plus composée aujourd'hui que du genre *Cistus* de Linné (dont on a détaché le genre *Helianthemum*), parce qu'on en a ôté les violettes, qui constituent actuellement une famille à part. Ainsi réduite, elle ne présente de médical que le *Ladanum*, qu'on recueille sur quelques-unes de ses espèces. V. *Ladanum*.

Cistré. Nom du *Meum athamanticum*, Jacq., dans quelques lieux de la France.

CISTUS. Genre de la famille des Cistées, de la polyandrie monogynie. On recueille, sur plusieurs des espèces ligneuses qu'il renferme, telles que les *C. ladaniferus*, L., *C. creticus*, L., *C. laurifolius*, L., et *C. Ledon*, Lam., une gomme-résine appelée *Ladanum*. Voyez ce mot. Kramer assure avoir guéri des phthisies par l'usage du *Cistus Helianthemum*, L. (*Commerc. Nuremb.*, etc., 1735).

Cistva. Nom polonais du *Scabiosa succisa*, L.

Cit amerdu. Nom malabare du *Cocculus cordifolius*, DC.

— ottí. Un des noms indous du *Calophyllum Calaba*, W.

Citharus. Nom de la limande, *Pleuronectes Limanda*, L., dans Belon.

Cito nelul. Nom indien du *Nymphæa pallida*, W.

Citracca. L'un des noms italiens du cétérach, *Ceterach officinarum*, DC.

Citrago. Un des noms de la Mélisse, *Melissa officinalis*, L., dans les anciens auteurs; suivant d'autres, de la Moldavique, *Dracocephalum Moldavica*, L.

Citrangula. Nom du citronnier, *Citrus medica*, L., dans quelques auteurs.

Citras. Nom latin des *Citrates*. Voy. ce mot.

— calcis s. calcariæ animalis, Citrate de chaux. Voy. II, 25.

— kalicus s. kalinus s. potassæ. Voy. *Potasse* (citrate de).

CITRATES. Sels formés par la combinaison de l'acide citrique avec les bases. Presque aucun citrate, si ce n'est celui de chaux (II, 25), n'est employé directement en médecine; mais il en est qui le sont indirectement, soit qu'ils fassent partie de certaines substances usitées (V. *Acide citrique*, I, 32), soit qu'ils se forment au moment de l'administration de certains remèdes, comme lorsqu'on donne, ou la limonade gazeuse (*ibid.*, 33), ou la potion dite de Rivière. V. *Potasse* (sous-carbonate de). Les citrates d'ammoniaque et de morphine ont aussi été indiqués (V. I, 245, et *Morphine*).

Citre. Nom d'une variété de citrouille, *Cucurbita Pepo*, L.

Citreolus. Nom du concombre, *Cucumis sativus*, L., dans quelques auteurs.

Citreum. Un des noms du citronnier, *Citrus medica*, L., dans les auteurs.

Citria. Ancien nom latin du citronnier, *Citrus medica*, L.

Citrinella. Nom du *Fringilla Citrinella*, L., dans Gesner.

Citrinulus. Espèce de pierre précieuse indéterminée, vantée jadis contre le calcul.

Citrobalanus. Un des noms du *Myrobolanus citrina*, Gærtn.

Citroenboom. Nom hollandais du citronnier, *Citrus medica*, L.

Citron. Nom du fruit du citronnier, *Citrus medica*, L.

Citron (odeur de). Plusieurs plantes répandent le parfum du citron d'une manière fort remarquable. Nous citerons, parmi elles, le genre *Citrosma*, de Ruiz et Pavon, dont toutes les espèces jouissent de cette propriété; l'*Aloysia citriodora*, Ortega (*Verbena triphylla*, Lhér.); le *Thymus citriodorus*, Schrad.; l'*Hydrocotyle citriodora*, Ruiz et Pavon; le *Melissa officinalis*, L; le *Psidium aromaticum*, Aubl.; l'*Artemisia Abrotanum*, L.; la fleur du *Magnolia grandiflora*, L.; les feuilles du *Rhus Cotinus*, L., etc., etc., odeur qui, comme on voit, a servi à nommer plusieurs de ces plantes, désignées en français par l'épithète de citronnelle.

Citron-meliss. Nom suédois du *Melissa officinalis*, L.

Citronenbaum. Nom allemand du citronnier, *Citrus medica*, L.

Citronenkraut, Citronenkruid. Noms allemand et hollandais du *Melissa officinalis*, L.

Citronnade. Boisson préparée avec le suc du citron, expression qui serait préférable à celle de limonade. C'est aussi le nom de la Mélisse, *Melissa officinalis*, L., à cause de l'odeur de citron de son feuillage.

Citronnelle. Nom français de la mélisse, *Melissa officinalis*, L., et de l'abrotanum, *Artemisia Abrotanum*, L., ainsi désignées à cause de l'odeur de citron qu'offre leur feuillage étant froissé.

Citronnelle de la Guiane, *Psidium aromaticum*, Aubl.

— (petite). Nom de la santoline, *Santolina Chamæcyparissus*, L., de sa ressemblance avec l'*Abrotanum*.

Citrontree, Citrontræ, Citrontræd. Noms anglais, danois et suédois du citronnier, *Citrus medica*, L.

Citrouille. Un des noms de la courge, *Cucurbita Pepo*, L.

Citrullus. Un des noms du melon d'eau, *Cucurbita Citrullus*, L.

Citrum, Citrus. Les anciens Romains donnaient ces noms à un bois rare, précieux, qui croissait dans les montagnes de l'Atlas, autre que celui du citronnier, qui ne fut connu que plus tard chez eux. Ce devait être le plus gros arbre de ce pays, attendu le volume des tables qu'on en extrayait, lesquelles avaient jusqu'à 4 pieds et demi de large sur 4 à 5 pouces d'épaisseur, et d'un veiné magnifique; or, d'après M. Desfontaines, qui a parcouru tout l'Atlas, c'est le *Tamarix orientalis*, Forsk., qui est dans ce cas. M. Mongès a donné une dissertation sur ce sujet, où il établit, en outre, que le *Thyon* de Théophraste est le même arbre. Du reste, rien de plus recherché alors que les tables de ce bois précieux, aujourd'hui inconnues; Cicé-

rón en possédait une qui valait 100,000 fr. de notre monnaie, et il y en avait de plus chères (Voyez Pline, *lib.* XIII, *c.* xv).

CITRUS. Genre de la famille des Aurantiées, de la polyadelphie icosandrie, dont le nom vient d'une ville de Judée (Citron), d'où les Romains tirèrent la première espèce connue en Europe; il n'en renferme qu'un petit nombre, qui ont donné, par la culture et l'hybridité, une multitude de variétés qui font l'ornement des jardins des pays chauds, par la beauté de leurs feuilles simples, ovales, alternes, articulées, criblées de points transparens, dus à la présence de vésicules pleines d'huile volatile, brillantes d'un vernis éclatant, toujours vertes; la suavité de leurs fleurs et l'utilité de leurs admirables fruits. On se plaît à les élever à l'aide de la chaleur artificielle dans les climats plus froids, et ils font la plus grande parure des serres pendant l'hiver jusque sous les zônes glaciales.

Deux espèces principales, l'oranger, *Citrus Aurantium*, L., dont les fleurs sont blanches en dedans et en dehors, les feuilles à pétiole ailé, les étamines au nombre de vingt environ, et les fruits globuleux, à chair douce et écorce mince, rougeâtre, non adhérente; et le citronnier, *Citrus medica*, L., à fleurs blanches en dedans, purpurines en dehors, à feuilles dont le pétiole est nu, à étamines au nombre de 30 à 40, à fruits oblongs, dont la chair est aigre et la peau plus ou moins épaisse, jaune-clair, adhérente, se font surtout remarquer. Les citronniers se subdivisent en trois races ou sous-espèces principales; la première, appelée limon ou citron, *C. Limonum*, Risso, dont le fruit est oblong, à écorce unie assez mince, à pulpe très-acide; la seconde, le cédrat, *C. medica*, Risso, à fruit gros, oblong, inégal, à écorce très-épaisse, rugueuse, à pulpe acidule; la troisième, *C. Limetta*, Risso, Bergamotte, à fruit globuleux, petit, à écorce ferme, à pulpe douce. Les orangers ne reconnaissent que deux races principales; l'orange, proprement dite, *C. Aurantium, Risso*, à fruit globuleux, écorce mince, lisse, et chair douce; et la bigarade, *C. vulgaris*, Risso, à fruit globuleux, écorce mince, rugueuse, à chair âcre, amère. On distingue une multitude de variétés de ces races, qui ont reçu des noms différens, mais qui n'intéressent que peu la médecine, surtout dans nos climats. Ajoutons que, malgré les efforts des botanistes, il y a encore bien de la confusion entre ces espèces ou variétés, peut-être parce qu'on veut séparer ce qui n'a pas de limites, et ne se distingue que par des nuances.

C. Aurantium, L., Oranger. Cet arbre de l'Inde, de la Chine, d'où il est passé en Arabie, en Syrie, en Egypte, de là en Italie, en Provence, puis en Amérique, ne paraît pas avoir été connu des

anciens Romains, qui ont au contraire possédé le citronnier; de sorte que le *Mala aurea* des poëtes latins indique, suivant les commentateurs, le coignassier et non l'oranger. Ce n'est que par les croisés, sur la fin du 11e siècle, qu'on l'a obtenu en France. Peu à peu, sa culture s'est étendue au point où on la voit de nos jours, et c'est actuellement l'arbre d'agrément le plus répandu, puisqu'il se trouve dans le plus modeste jardin et même dans le plus petit ménage; c'est lui qu'on se plaît à donner aux fêtes, etc. Toutes les parties de l'oranger sont usitées en médecine et dans les arts.

Feuilles d'oranger. On fait sécher à l'ombre les feuilles que l'on cueille sur les orangers, et non celles qui, étant tombées, ont perdu une partie de leurs qualités, et on les conserve dans un endroit sec à l'abri de la lumière. Elles sont presque inodores, amères et usitées comme anti-spasmodiques, stomachiques, toniques, fébrifuges, vermifuges, sudorifiques. On s'en sert en infusion théiforme, et non en décoction, opération qui leur fait perdre une partie de leurs qualités, et en poudre; on met 3 ou 4 feuilles pour une livre d'eau bouillante; la dose en poudre est de 12 à 24 grains par jour. L'infusion de feuilles d'oranger est fort employée dans le public, et on en use comme remède domestique dans une multitude de cas, contre les douleurs d'estomac, les maux de tête, le malaise nerveux, etc. L'analyse y reconnaît du tannin et une matière extractive. La poudre est conseillée par les médecins contre toutes les espèces de névroses, comme le tic douloureux, dont le *Journal de méd. de la Gironde* (I, 117) rapporte un fait récent de guérison, les palpitations, les convulsions, etc. Van Swiéten a recommandé la poudre de feuilles d'oranger contre l'épilepsie, et Lochner rapporte, sur leur usege dans cette maladie, une série d'observations suivies de réussite pour les unes et d'insuccès pour les autres. Cullen dit les y avoir employées sans succès. Welsc la traitait avec la décoction de 120 feuilles par jour, à laquelle il ajoutait du vin et du sucre, etc. Dehaën les a employées dans la danse de Saint-Guy, l'hystérie, etc.

Fleurs d'oranger (et non fleurs d'orange, expression que nous avons rectifiée il y a plus de 20 ans, ce qui a été adopté). Leur parfum, si suave en plein air, est nuisible dans les appartemens, et il serait imprudent de le respirer dans un lieu fermé, surtout la nuit. On les recueille pour les employer fraîches; car, sèches, elles perdent une grande partie de leur arôme et ne sont plus reconnaissables. On les prescrit pourtant par fois en poudre, mais c'est une mauvaise préparation, dont l'emploi doit être banni de la médecine. On les récolte dans notre climat de Paris vers la fin de juillet et en août, pour être employées le plus promptement possible, en faire de l'eau

distillée, des conserves, les confire au sucre, en préparer des liqueurs de table, etc. Dans les pays chauds, la cueillée des fleurs peut se faire la plus grande partie de l'année, parce que l'arbre en porte toujours, ainsi que des fruits; on n'enlève qu'une portion de ces fleurs, parce que les fruits qui mûrissent dans ces climats sont d'un rapport considérable, tandis que chez nous ils nouent rarement, et mûrissent plus rarement encore. A Nice, un oranger rapporte de 20 à 30 livres de fleurs, et plus de mille oranges par an; il est vrai que l'arbre atteint, en pleine terre, dans ce climat, 40 à 50 pieds de haut. On dit qu'à Final, en Italie, il y a des pieds qui rapportent 5 à 6 mille oranges. L'analyse des fleurs d'oranger a donné à M. Boullay un principe amer, jaune, insoluble dans l'éther, mais soluble dans l'alcool; une matière gommeuse, de l'albumine de l'acide acétique en excès; de l'acétate de chaux, etc.

Eau de fleurs d'oranger. On la distille en grand en Provence pour les besoins du commerce; mais surtout en Italie, en Espagne; celle de Grasse, surnommé la ville des parfums, a entr'autres beaucoup de réputation. Nous avons examiné ces eaux de fleurs d'oranger, et nous trouvons que celle qu'on prépare chez nous leur est supérieure. En voici, suivant nous, la raison: on n'ôte pas l'huile essentielle ou *néroli* de l'eau préparée à Paris, parce qu'elle y est trop peu abondante, ce qui fait que celle qu'on y fabrique est plus odorante; elle est louche à l'œil, parce qu'une portion de l'huile essentielle y reste suspendue; ajoutons qu'on la conserve dans des vases fermés d'un papier seulement, ce qui l'empêche de se corrompre. L'eau de fleurs d'oranger de Provence, au contraire, est privée de son essence; aussi est-elle claire, transparente; comme on l'envoie bouchée avec du liége, elle s'aigrit, se corrompt, et est très-amère. Nous avons été obligés de jeter de ces eaux préparées par les plus fameux parfumeurs de Grasse, et vantées comme admirables, etc. M. Henry assure que l'eau de fleurs d'oranger distillée à la vapeur ne s'aigrit pas, ne dépose pas de flocons, que le *néroli* ne s'en sépare pas, et qu'elle se conserve bien (*Journ. de chimie méd.*, II, 557). D'après Rouelle, on peut préparer en tout temps de l'eau de fleurs d'oranger; il suffit de réduire en pâte les fleurs dans un quart de leur poids de sel, lorsqu'on les récolte, et de renfermer ce mélange dans un flacon; au bout de plusieurs années, on peut distiller ces fleurs, et l'eau est aussi suave que si on la préparait avec les fleurs fraîches, ainsi que l'a vérifié M. Chevallier (*Journ. de chimie méd.*, IV, 546).

L'eau de fleurs d'oranger est d'un arôme extrêmement agréable, et on en fait un usage très-grand. Elle récrée le cerveau, suivant le langage des anciens praticiens, est céphalique, anti-spasmodique,

calmante. Elle figure dans la plupart des potions anti-spasmodiques, dans beaucoup de composés magistraux destinés à combattre les affections nerveuses, dans plusieurs composés officinaux, comme l'eau divine, l'eau impériale, l'élixir stomachique, la décoction blanche, etc.; dans les ménages, on en aromatise l'eau sucrée donnée comme digestive après les repas, ou pour s'opposer à quelque indisposition passagère. C'est alors une boisson des plus salutaires et des plus agréables. On prépare avec les fleurs d'oranger un très-bon sirop, souvent employé dans l'usage médical.

Oranges. Ce magnifique fruit, que les Juifs appelaient *Hadar* (le plus beau des fruits), et dont la fable peuplait le jardin des Hespérides, est fort estimé parmi nous; on se l'offre en présent au renouvellement de l'année. C'est un dessert de luxe, et un objet de rafraîchissement dans les spectacles, les soirées, etc. On ramasse les petites oranges vertes pour les confire au sucre. On les fait sécher pour leur emploi en médecine, comme stomachiques, toniques. On en retire l'huile essentielle, qui est plus colorée, et qui ne sert qu'à quelques teintures, à donner aux pois à cautère l'odeur d'orange, etc. Ces orangettes, ou *petits grains*, sont plus amères que l'écorce même, mais moins aromatiques; M. Lebreton, qui vient de les analyser, dit qu'elles contiennent une huile volatile, du soufre, de la chlorophylle, une matière grasse, un principe particulier cristallisable, etc. (*Journ. de pharm.*, XIV, 377). Le *Journ. de chimie méd.* (V, 552) en publie une autre analyse par Brandes, qui y indique un principe amer particulier, qu'il appelle *Aurantiin*, de l'ulmine, une sous-résine, etc.

On cueille les oranges mûres, à Nice, à trois époques de l'année; savoir, à la fin d'octobre, lorsqu'elles commencent à prendre la teinte qui leur est naturelle; en décembre, quand elles sont à moitié mûres; enfin, au printemps, lorsqu'elles ont atteint toute leur maturité (Risso, *Annales du Muséum*, XX, 401). Effectivement, ce n'est qu'à la fin de l'hiver qu'on voit à Paris des oranges mûres, qui y arrivent de Nice, mais surtout de Portugal, de Malte et même d'Afrique, enveloppées chacune dans un papier; avant cette époque, elles sont aigres et mauvaises. Les oranges forment un manger fort agréable lorsqu'elles sont bien à point, surtout celles dont la chair est rouge, qui sont plus sucrées que celles à chair blanche; on y ajoute par fois du sucre, principalement lorsqu'elles ne sont pas encore bien mûres; elles rafraîchissent, désaltèrent, tempèrent les ardeurs de poitrine et de l'estomac, adoucissent les âcretés de la gorge. On les mange au dessert coupées par tranches avec de l'eau-de-vie et du sucre, du vin de Madère, etc. On en fait des confitures, des gelées,

des pâtes sèches, des glaces, etc. On prépare une boisson avec le suc de l'orange, mêlé à l'eau et au sucre, appelée orangeade, très-bonne dans les fièvres bilieuses, inflammatoires, dans les chaleurs d'entrailles, etc. On en fait aussi un sirop fort agréable lorsqu'il est bien préparé, etc. Le docteur Wright a appliqué la pulpe cuite d'orange en guise de cataplasme sur les ulcères fétides, en Amérique, avec un grand succès (Coxe, *Americ. disp.*, 199). L'orange donne, à l'analyse, de l'acide citrique et de l'acide malique, du citrate acide de chaux, du mucilage, du sucre et de l'eau. Le zeste, ou la partie blanche de l'orange, est amer et a été conseillé dans la dysurie (Ferrein, *Matière médic.*, III, 86). Les graines de l'orange germent par fois dans l'orange même, observation déjà faite par Feuillée.

Écorce d'orange, *Flavedo* des formulaires. Plus elle est fine plus elle est estimée, et plus l'orange qu'elle recouvre est bonne. Elle renferme des vésicules nombreuses, qui la rendent transparente comme un crible, et qui contiennent de l'huile essentielle, presque identique avec celle des fleurs, plus pure seulement. Si on presse une écorce d'orange devant la flamme d'une lumière, l'huile qui s'échappe s'enflamme en répandant une odeur agréable. On fait sécher les écorces d'orange pour les mettre dans les parfums, en préparer des liqueurs de table, qui ont la réputation d'être stomachiques, digestives. L'écorce d'orange est, de plus, vermifuge, fébrifuge, etc. Elle entre dans le *Sirop anti-scorbutique*, l'*Esprit carminatif de Sylvius*, la *Teinture stomachique*, etc. On la confit, on en fait des pâtes, etc. Sa dose, en poudre, est depuis un demi-gros jusqu'à deux gros.

Huile essentielle ou *Néroli*. On la retire de dessus l'eau distillée dans les pays où elle est abondante; on la filtre et on la conserve dans des flacons. Elle est de couleur rousse, âcre, très-odorante, etc. Elle contient, suivant M. Plisson, une matière cristallisable, qu'on peut ranger dans les corps gras, qui jouit de propriétés qui la distinguent des corps analogues, comme l'ambréine, la cholestérine, etc. Il la désigne sous le nom d'*Aurade* (*Journ. de pharm.*, XV, 152). L'essence de fleurs d'oranger sert d'aromate et à préparer divers médicamens, comme le *Baume apoplectique*, etc.

Les orangers, dont le bois est dur, compacte, veiné, susceptible d'un beau poli, et dont on fait des pois à cautère au tour, et non avec les petits fruits, comme on le dit, porte par fois sur ses feuilles, suivant Lahire, une espèce de manne, au printemps (*Mém. de l'Acad. des Sc.*, 1708; *Hist.*, 69 et 83). Le père Feuillée les a vus dans le jardin de Limes rendre une sorte de résine.

C. vulgaris, Risso; Bigarade, Orange amère, etc., *Aurantium*

amarum, off. C'est à la forme de ses fruits et à l'amertume de leur pulpe que cette espèce doit ses noms français. Ses fleurs sont plus suaves encore que celles de la fleur d'oranger ; aussi ont-elles une valeur double dans le commerce ; elles fournissent une huile essentielle très-estimée et supérieure au néroli. On retire de la distillation de ses feuilles une eau amère, odorante, appelée *Eau de naphte*, en Languedoc, nom qu'on donne aussi à l'eau de fleurs d'oranger. Les fruits de bigaradier sont inégaux, cornus, mamelonnés, bossus, etc., et bien plus estimés que les oranges ; leur écorce, très-odorante, chaude, amère, sert à préparer le *curaçao*, liqueur de table éminemment stomachique, digestive ; on l'emploie comme parfum, etc. Le père Labat dit qu'aux Antilles on verse le suc de bigarade dans les vieux ulcères, même ceux de nature vérolique (*Nouveau Voyage*, etc., III, 254). Une variété de bigaradier, à petits fruits ronds et amers, a reçu le nom de *Chinois*. On les confit au sucre pour la table, etc.

C. medica, L., *Citrus Limonum*, Risso; Citronnier. Indigène de la Médie, cet arbre s'est propagé en Perse, où il a pu être connu des Hébreux et des Grecs. Théophraste le mentionne; Pline l'appelle *Malus medica*, *Malus assyria* (*lib.* XXII, *c.* III), ainsi que Virgile (*Georg.*, *lib.* II, vers 126). Suivant quelques auteurs, on s'en servait seulement chez les anciens pour mettre dans les hardes, afin de les préserver des ravages des teignes, etc. Ce n'est que du temps de Plutarque qu'on commença à les utiliser comme comestibles. Le citronnier est souvent épineux, et il est plus robuste, plus vigoureux, plus élevé que l'oranger. Les Liguriens le cultivèrent en grand les premiers, ainsi que ce dernier; mais ce n'est que vers le 15e siècle qu'il se répandit dans les pays froids du reste de l'Europe. Au surplus, il est infiniment moins cultivé dans nos jardins que l'oranger, quoique son feuillage soit aussi beau, et ses fleurs presque aussi belles; mais elles ont une odeur moins marquée, plus douce, et on n'en peut retirer les mêmes parfums ; aussi ne se sert-on en médecine ni des feuilles, ni des fleurs du citronnier.

Citron ou *Limon*. On ne fait point d'usage alimentaire du fruit du citronnier, qui est aigre et que la dent ne pourrait supporter, mais il renferme un suc très-acide, abondant, que l'on emploie beaucoup dans l'économie domestique, la médecine et les arts. La cueillée de ce fruit se fait surtout en novembre, époque à laquelle il a acquis assez de maturité pour être envoyé dans le commerce ; car, trop mûr, ainsi que les oranges, il se gâterait dans le voyage, surtout ces dernières. On envoie les citrons dans des caisses, enveloppés chacun dans du papier. On les tire de Provence; ceux d'Espagne et

d'Italie sont plus estimés. Il faut à ce fruit environ dix mois pour mûrir, mais il exige moins de chaleur que l'orange; un seul arbre peut en donner jusqu'à 8000 dans une année.

Entier, le citron n'a que très-peu d'emploi; par fois on le coupe en tranches, dont on se sert dans quelques mets comme assaisonnemens, etc. On recommande d'en tenir dans la bouche pour s'opposer au mal de mer, ou, après avoir pris une médecine noire, pour ne plus en sentir le goût. On peut conserver ces fruits durant plusieurs années dans le sel, la saumure ou seulement l'eau de mer. On rapporte qu'à Montpellier les jeunes filles ont souvent les pâles couleurs et d'autres maladies plus graves pour avoir mangé trop de citrons, aussi communs dans ce pays que les pommes chez nous.

C'est le suc contenu dans ce fruit qui en est la partie la plus employée, emploi qui remonte au 12ᵉ siècle. Dans l'économie domestique, on s'en sert pour aciduler les sauces, surtout celles qui doivent assaisonner des alimens fades, visqueux, comme les viandes blanches, celles des jeunes animaux, le poisson, les huîtres, les légumes, etc., pour relever certains ragoûts, comme les salmis, etc. On en fait des boissons rafraîchissantes, des glaces, des gelées; on les confit, etc. On prépare avec le suc de citron un sirop d'agrément, qui sert aussi très-fréquemment en médecine sous le nom de sirop de limon. Le citron est la providence des pays chauds, surtout des régions équatoriales, où il est employé de mille manières pour remédier à l'ardeur dévorante du climat, etc.

En médecine, le suc de citron est usité comme vermifuge, antiseptique, rafraîchissant, astringent, etc. On en fait des limonades, boisson très-agréable, qu'on donne dans une multitude de maladies (Voyez *Limonade*). On le prescrit contre le vomissement, le scorbut, la putridité, etc. On l'ajoute par fois à des médicamens désagréables pour leur ôter cette saveur, comme dans les potions purgatives, etc. Mêlé au muriate de soude, Wright le vante comme un moyen d'une grande efficacité dans la dysenterie, les fièvres rémittentes, les maux de gorge gangréneux, et presque comme un spécifique dans le diabétès et la lienterie (Coxe, *Amer. disp.*, p. 200). En chirurgie, on a par fois arrosé certains ulcères sanieux, putrides, vermineux, avec le suc de citron. M. Evrat propose de répandre le suc d'un citron dans l'intérieur de la matrice chez les nouvelles accouchées atteintes d'hémorrhagie utérine, ce qui stimule cet organe, augmente ses contractions, fait revenir ce viscère sur lui-même et cesser l'écoulement sanguin.

Dans les arts, le suc de citron sert en teinture pour aviver cer-

taines couleurs, telle que celle de l'indigo, du carthame, etc. On en fait des limonades sèches en le saturant de sucre, etc. On l'envoie en barriques dans le nord de l'Europe. On en retire l'acide citrique, etc. ; ce sont des objets de commerce considérables. Voyez *Acide citrique*.

Écorce de citron. Elle a une odeur suave particulière, et qui est un des parfums les plus recherchés, qu'elle doit à son huile essentielle. Cette écorce étant sèche devient un objet de commerce étendu. On en prépare des odeurs, des liqueurs fines, des eaux de senteur, surtout celle appelée de Portugal; on la confit, etc. On en fait un sirop, et elle entre dans les eaux thériacale, de mélisse composée, impériale, etc. La pulpe de l'écorce entre dans les tablettes stomachiques, celles de citron, etc.

L'huile essentielle qu'on extrait de l'écorce de citron est limpide, citrine, transparente, et d'une odeur extrêmement suave. Obtenue à froid par expression et rectifiée, elle est incolore, et sert dans la parfumerie, dans l'art du liquoriste, en pharmacie, etc.; elle entre dans la thériaque céleste, l'orviétan *præstantius*, etc. Elle a été prescrite contre le *tœnia* à la dose d'un à deux gros. On en fait un *Oleo-saccharum* usité en Italie. Celle qu'on retire par distillation est bien moins suave; elle sert au dégraissage des étoffes, etc. L'essence de citron se combine avec l'acide muriatique, et forme, d'après de Saussure, une sorte de sel qu'il propose d'appeler *Muriate citré* (*Bibl. brit.*, XIII, 20, et *Journ. de pharm.*, VI, 449).

Les semences du citron sont âcres, amères; on les dit anthelminthiques, alexipharmaques, etc.; elles entrent dans la confection d'hyacinthe, l'opiat de Salomon, la décoction amère, la poudre contre les vers, etc.

A la Guadeloupe, on prépare un extrait avec l'écorce de la racine de citronnier, qu'on emploie, ainsi que sa poudre, contre les fièvres, d'après le docteur Lherminier (*Journ. de pharm.*, III, 465). Le bois de citronnier qui est d'un jaune pâle agréable, est employé en ébénisterie pour faire des meubles de prix.

C. Limetta, Risso; Bergamotte, etc. Cette espèce, ou variété du citronnier, qu'on a d'abord cultivée à Bergame, et qui s'est ensuite très-répandue dans le reste de l'Italie, etc., est très-recherchée pour la suavité de l'odeur de ses fruits et de son huile essentielle; elle renferme une multitude de sous-variétés, dont l'une, appelée *Limon doux*, a la chair mangeable; une autre, nommée *Chadecq*, sert à faire des confitures; une troisième, appelée *Pomme d'Adam*, est dans le même cas; une autre présente deux têtes, etc. L'écorce de leurs fruits, qui est fine, séchée avec soin, sert à faire des bombonnières.

On en retire une huile essentielle verdâtre très-estimée, et qu'on a employée à la dose d'un à deux gros contre le *tœnia*. Il faut la changer souvent de flacon pour qu'elle ne roussisse pas. Elle se dissout entièrement dans l'alcool à 28 degrés. Voyez, à ce sujet, les expériences de M. Vauquelin (*Journ. de pharm.*, III, 242). C'est la plus pesante des huiles essentielles du genre *Citrus*; elle perd facilement son odeur (Risso, *Ann. du Muséum*, XX, 427).

C. medica, Risso (non L.). *C. medica Cedra*, Gallesio. Cédrat. C'est encore une espèce ou sous-espèce de citronnier, renfermant plusieurs variétés, qui ont reçu des noms divers, dont on trouvera le détail, ainsi que pour les précédentes, dans les ouvrages spéciaux. Son fruit est gros, oblong, à écorce épaisse, à chair acidule, et d'un prix élevé. On mange la chair de quelques variétés, mais on en fait surtout des confitures. L'huile essentielle de cédrat sent la rose, et se dissout difficilement dans l'alcool, même à 40 degrés. On en fait des liqueurs, etc. Les feuilles du cédrat se mettent dans les hardes pour en chasser les insectes (Risso, *Ann. du Muséum*, XX, 427).

C. decumana, L., *Pampel-moës* des Indiens, d'où nous avons fait *Pampelmouse*. Son fruit est gros comme la tête d'un enfant, à écorce très-épaisse, à chair blanche ou rouge, peu agréable à manger; son jus est aigrelet, rafraîchissant, désaltérant. On le cultive surtout dans les pays chauds, à l'Ile-de-France, etc.

C. nobilis, Lour. En Chine, on mange les fruits de cette espèce.

Pontanus (J.-J.). *Horti hesperidum libri duo*, etc. Florentiæ, 1514, in-12. — Ferrari (J.-B.). *Hesperides, sive de malorum aureorum cultura et usu*, etc., 1646, in-fol., fig. — Grube (G.). *Analysis mali citrei compendiosa*, etc. Hafniæ, 1668, in-8. — Frank (G.). *Diss. inaug. de malo citrea*. Resp. de Nebel. Heidelbergæ, 1686, in-4. — Lanzoni. *Citrologia*, etc. Ferrariæ, 1690, in-12. — Hoffmann (F.). *De præstantia malorum citriorum in medicina*. Resp. Schmidt. Halæ, 1715, in-4. — Heister (L.). *Diss. de aurantiis eorumque eximio usu medico*. Helmstædt, 1740, in 4. — Risso. Mémoire sur l'oranger (*Ann. du Muséum*, tom. XX). — Gallesio (C.). Traité du *Citrus*. Paris, 1811, in-8. — Risso et Poiteau. Histoire naturelle des orangers. Paris, 1823, in-4, fig.

Citta. Nom donné par Loureiro, du grec κιττα, pie, de la forme tachée de ses pétales, au pois à gratter, *Dolichos urens*, L.

CITTARA, dans l'île d'Ischia, sur la côte d'Italie. Il y existe, près de la mer, une source thermale (30° R.) qui contient du carbonate de chaux, du sulfate de chaux et du muriate de soude; on l'emploie, dit-on, comme purgative dans les obstructions.

Cittos. Un des noms grecs du lierre, *Hedera Helix*, L.

Cittra moolum. Nom tamoul du *Plumbago zeylanica*, L.

Citus. Nom du chabot, *Cottus Gobio*, L., dans Willughby.

Civada, Civado. Noms de l'avoine, *Avena sativa*, L., en Provence et en Languedoc.

Cive, Civette (en anglais Civet). Noms de l'*Allium Schœnoprasum*, L.

Civette. Petite anguille très-abondante sur les bords de la Loire inférieure, où les pauvres en font usage (*Dict. des Sc. nat.*)

Civette, *Civetta*. Nom d'un quadrupède (*Viverra Civetta*, L.)

qui donne un produit odorant, nommé aussi civette, fourni également par un autre animal du même genre, le *V. Zibetha*, L. Voy. *Viverra*.

CIVILLINA, en Italie, près de Vicence (Eau min. de). Le professeur Melandri a trouvé dans cette eau, assez récemment découverte par M. Catullo : Eau, 992,3905 ; sulfate de chaux, 1,6640 ; sulfate de magnésie, 0,3830 ; sulfate de fer, 3,0815 ; deuto-sulfate de fer, 2,4880 ; silice, 0,0030. Il pense qu'on n'en peut donner à la fois plus de 2 *onces*, à cause de l'abondance du deuto-sulfate de fer. Des essais de MM. Liberali et Pascali tendent à la recommander dans la leucorrhée, la diarrhée chronique et la pellagre (*Mem. scient. e letter. dell ateneo di Treviso*, III, 1824).

Civita vecchia. Voy. *Centum Cellis*.

Cladonia rangiferina, Mich., lichen des Rennes. Voy. *Lichen*.

Clairette. Un des noms de la mâche, *Valeriana olitoria*, L.

Clammy plantain. Un des noms anglais du psyllium, *Plantago Psyllium*, L.

Clandestine. Un des noms du *Lathræa clandestina*, L.

Clapalou. Nom du *Carissa Carandas*, L., à la côte de Coromandel.

CLARISIA. Genre de plantes de la famille des Urticées, de la diœcie diandrie. Les deux espèces qu'il renferme, toutes deux naturelles au Pérou, les *C. biflora*, Ruiz et Pav., *Piamick*, et *C. racemosa*, Ruiz et Pav., *Tulpaz*, rendent un suc qui se concrète en caoutchouc et qui prend les formes que l'on désire (*Flore du Pérou*).

Claujor. Nom que porte le gouet, *Arum maculatum*, L., dans quelques provinces.

Clavalier. Nom du *Zanthoxylum Clava Herculis*, L.

— des Antilles, *Zanthoxylum caribæum*, Gærtn. (non Lam.).

CLAVARIA. Genre de la famille des Champignons, dont on mange plusieurs espèces chez nous, telles que les *C. coralloides*, L., et *C. cinerea*, Bull., sous le nom de menottes, chevelines, barbe de bouc, gyrole, etc., qui croissent à la fin de l'été au pied des arbres dans les bois.

Clave pink. Nom anglais de l'œillet, *Dianthus Caryophyllus*, L.

CLAVEAU. Virus producteur de la clavelée des brebis, nommée aussi claveau, maladie contagieuse analogue à la variole. Plusieurs auteurs, notamment Marchelli Luigi (*Istruzione per ben conoscere il cow-pox o vajuolo vaccino*, etc., Genova, 1808), ont établi que l'inoculation du claveau chez l'homme a tous les effets de celle du virus vaccin. Ses premières expériences remontent à 1801 ; il les a répétées en 1807, et elles ont été confirmées par celles de Sacco, quoique contredites par d'autres expérimentateurs. Cette analogie des maladies et des résultats de l'inoculation des deux virus avait été entrevue par Sauvages (*Nosol. Method.* trad. de Gouvion, Lyon, 1772, in-12, IX, 371). V. *Vaccin*.

Clavel peumario. Nom espagnol de l'œillet, *Dianthus Caryophyllus*, L.

Clavelade, Clavelaoo. Noms de la raie bouclée, *Raja clavata*, L, sur les bords de la Méditerranée.

Clavellinas. Nom espagnol de l'œillet, *Dianthus Caryophyllus*, L., et du girofle, *Caryophyllus aromaticus*, L.

— de muerto (Œillet de mort). Nom espagnol du *Tagetes erecta*, L.

Clavennæ, off. Nom de l'*Achillea Clavennæ*, L., dans quelques auteurs.

Clavière. Nom du *Labrus varius*, L., sur les côtes de la Méditerranée.

Clavos de especia. Nom espagnol des *Clous de girofle*.

Clavus secalinus s. siliginis. Anciens noms de l'*Ergot* du seigle.

CLAYTONIA. Genre de la famille des Portulacées, de la peutandrie monogynie; il a deux de ses espèces, les *C. cubensis*, Bompl., et *C. perfoliata*, Don., que l'on mange comme le pourpier, dans leur pays natal, l'Amérique du sud.

Clef de montre. Un des noms de la lunaire, *Lunaria annua*, L.

Clema. Un des synonymes de l'ésule, *Euphorbia Esula*, L.

Clematide. Nom italien de la clématite, *Clematis Vitalba*, L.

Clematis. Nom de la pervenche, *Vinca minor*, L., daus quelques auteurs, donné sans doute à cette plante, parce qu'elle peut grimper.

CLEMATIS. Genre de la famille des Renonculacées, de la polyandrie polygynie, dont le nom dérive de κλῆμα, pampre, parce que plusieurs des espèces qu'il contient sont grimpantes. Ces plantes, à l'état de végétation parfaite, possèdent le principe âcre des renoncules, qu'elles n'ont pas encore lorsqu'elles se développent, et qu'elles n'ont plus ou beaucoup moins étant desséchées. Quelques-unes, telles que le *C. Viticella*, L., ont de jolies fleurs; d'autres les ont odorantes, comme le *C. Flammula*, L., ce qui les fait cultiver comme plantes d'ornement. *Clematis* est par fois dans les anciens le nom de plantes grimpantes qui n'appartiennent pas à ce genre.

C. crispa, L. Cette espèce, de l'Amérique septentrionale, possède toutes les propriétés du *C. Vitalba*, L.

C. Flammula, L. Son nom, d'après Matthiole, vient de sa causticité; lorsqu'on applique ses feuilles pilées sur la peau, elles y causent une cuisson que l'on a comparée à celle du feu. Son eau distillée a l'acrimonie de la plante, suivant lui (*Comm.*, 366). M. Bouvier a vu aux environs d'Aigue-Mortes, cultiver cette clématite en grand pour la nourriture des bestiaux; on la leur donne sèche et en petites bottes; ils la mangent avec avidité, tandis qu'elle serait pour eux un poison si elle était verte (*Bull. philom.*, I, 13).

C. mauritiana, Lam. Commerson a vu les nègres, à l'Ile-de-France, appliquer les feuilles pilées de cette espèce sur leur joue, où elle causait une vésication, pour se guérir des maux de dents, de fluxions, etc. (*Encyclop. méth.*, botanique, II, 42).

C. recta, L. (*C. erecta*, All.). C'est le *Flammula Jovis* des officines. Storck a employé avec un grand succès, dit-il, cette espèce, qui paraît avoir toute la causticité de la suivante, contre le cancer ulcéré, la syphilis consécutive, les ulcères sordides, etc. Il faisait préparer un extrait avec la plante sèche, par conséquent privée de presque toute sa force, dont il donnait un ou deux grains par jour en augmentant graduellement la dose. Il en faisait faire des frictions contre la gale, en macérant les feuilles dans l'huile. Cette plante croît en France, où elle est moins commune que le *C. Vitalba*, L. Nous soupçonnons, d'après le titre de l'ouvrage de Storck, qu'il pourrait bien avoir employé cette dernière au lieu du *C. recta*, L.

Storck (A.). *Libellus quo demonstrantur herbam veteribus dictam flammulam Jovis, posse tuto et magnâ cum utilitate*, etc. Vindobonæ, 1769, in-8, fig.

C. Vitalba, L., Clématite, Herbe aux gueux, Vigne blanche. Cet arbrisseau grimpant, qui croît très-communément dans nos haies, où il se fait remarquer par ses grappes de fleurs blanches, et surtout par ses fruits soyeux à l'automne, a été connu des anciens, comme on le voit par plusieurs passages de Pline et de Galien; les modernes, et même le peuple, savent que c'est un végétal caustique, dangereux; et les mendians emploient ses feuilles pilées pour se faire des ulcères sur les membres et attirer par là la commisération publique. Au goût, la plante est brûlante; si on la pile, elle pique les yeux, cause de la toux, etc. Dans les campagnes, on se sert des feuilles comme de vésicatoire, ainsi que le faisait Chesneau, et on les applique sur les membres rhumatisés, engourdis, paralysés, goutteux, etc. On emploie aussi la décoction de la racine et de l'écorce, comme purgative, contre l'enflure des bestiaux, en les entourant, en outre, des branches de cette plante dans ce dernier cas, que l'on serre autour d'eux au moyen d'un drap. On lave les ulcères sanieux avec sa décoction pour en changer le mode de vitalité et les amener à la cicatrisation, etc.

Les commissaires de la Société royale de médecine (*Mém.*, III, 186) ont fait quelques essais de l'emploi de cette plante contre la gale; sur leur indication, Waton a guéri environ 60 galeux avec la racine et les tiges pilées, un peu cuites, pour leur ôter une partie de leur force, avec addition d'un peu d'huile, ou dont on trempait seulement le nouet, contenant la clématite en pâte, dans de l'huile bouillante, dont on frottait les sujets dix fois par jour; ordinairement 12 à 15 frictions suffisaient pour la guérison (*Anc. Journ. de méd.*, LXXXVII, 210).

L'eau distillée de clématite, qui a toute l'âcreté de la plante, a été employée dans les lenteurs de la circulation, d'après Mueller. Sui-

vant le même, l'infusion des feuilles a guéri plusieurs affections syphilitiques, rhumatismales, etc., invétérées, la fièvre quarte, l'ascite, etc. Wendt préconise la clématite contre les scrofules, la syphilis, la gale invétérée, etc. (*Gazette d'Altembourg*, 1809). Aujourd'hui, malgré toutes ces recommandations, l'emploi de cette plante active est tout-à-fait tombé en désuétude. Il serait à désirer qu'on l'essayât de nouveau. Entière et fraîche, elle enflamme l'estomac et tue les animaux (Orfila, *Toxicol.*, II, 1re partie, 97).

En Toscane et en Ligurie on mange cuites les jeunes pousses de la clématite, parce que la cuisson leur ôte le peu d'âcreté qu'elles ont alors. Chez nous, on fait des paniers, des ruches avec ses rameaux. On a proposé de faire du papier, des tissus, avec l'aigrette de ses fruits.

Florembeni (P.). *Epistola ad Matthiolum de Dioscoridis altera clematide* (dans les *Epist. med.* de Matthiole. Prague, 1561, in-fol.). — Mueller (J. T.-A.). *Diss. de clematide vitalbâ linnæi, ejusque usu medico.* Erlangæ, 1786, in-4.

Clematite, Clématite. Noms espagnol et français du *Clematis Vitalba*, L.

Clematitis. On donne ce nom à l'aristoloche ordinaire, *Aristolochia Clematitis*, L.

CLEOME. Genre de la famille des Capparidées, de l'hexandrie monogynie. Les espèces qu'il renferme sont actives, vésicantes, et servent de stimulans stomachiques dans divers pays. Le *C. dodecandra*, L., plante des deux Indes, s'emploie comme vermifuge aux Etats-Unis (De Cand., *Essai*, p. 111). Le *C. gigantea*, L., a une saveur caustique; sa racine a celle de la moutarde. Le *C. felina*, Hamilton, sert, d'après cet auteur, étant pilé, mêlé avec du lait et du sucre, dans l'Inde, contre l'épistaxis (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 360). Le *C. icosandra*, L., appliqué sur la peau, y produit la vésication à la manière des sinapismes, et est employé comme tel à la Cochinchine. On s'en sert aussi en assaisonnement sur les salades (De Candolle, *Essai*, p. 111). Le *C. ornithopodioides*, L., est connu sous le nom de *Moutarde du Levant*. La plante, qui croît aux environs de Constantinople, a l'odeur fétide du bouc (*Encyclop. botan.*, IV, 316). Le *C. pentaphylla*, Jacq., est regardé dans l'Inde comme excitant sudorifique. Les naturels se frottent le corps avec ses feuilles pour guérir les maux de tête, activer la circulation; on s'en met dans les oreilles contre la surdité (Rhèede, *Malab.*, IX, t. 24). On l'emploie, ainsi que les semences, dans les affections convulsives, le typhus, à la dose d'une demi-tasse, deux fois par jour (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 452). Il paraît que les Arabes du Dongolah mangent cette plante, qu'ils appellent Tamalak, d'après M. Caillaud, si elle est la même que celle de l'Inde. Le *C. triphylla*, L., est employé comme anti-scorbutique à Saint-Domingue, d'après M. Descourtilz (*Flore méd. des Antill.*, I, 202). Le *C. viscosa*, L., est usité dans l'Inde

contre la surdité; on le met dans les oreilles (Rhèede, *Malab.*, IX, 23). On cite (*Journal de pharmacie*, III, 466) un *C. Sinapistrum* employé à la Guadeloupe comme vésicant; nous ignorons de quelle espèce on a voulu parler. Ce nom n'existe pas dans les auteurs.

CLERMONT-FERRAND. Ville de France (départ. du Puy-de-Dôme), qui abonde en eaux minérales acidules. Partout, aux environs de cette ville, comme dans presque toute l'Auvergne, on trouve des sources analogues; et, pour peu qu'on fasse une excavation dans quelque partie que ce soit du sol de la Limagne, on produit une source abondante en acide carbonique; les puits en sont remplis. Il en existe à Clermont même plusieurs sources. La plus célèbre est celle de *Saint-Allyre;* sa température est presque toujours de 18°. Elle contient, dit-on, outre du gaz acide carbonique, des carbonates de chaux, de magnésie et de soude, de l'hydro chlorate et du sulfate de soude, enfin, un peu d'oxyde de fer : les corps qu'on y plonge s'y incrustent de carbonate de chaux avec une grande facilité; aussi en a-t-elle déposé des masses énormes. La *Fontaine de Saint-Pierre* n'existe plus. La *Fontaine de Jaude*, qui a un goût vineux, est la seule employée aux usages de la médecine; encore est-elle maintenant peu fréquentée. On n'en use qu'en boisson, de juin à septembre, contre la leucorrhée, l'aménorrhée, les fièvres de printemps, les langueurs des digestions, etc.

Lemery (N.). Analyse de la fontaine pétrifiante de Clermont, en Auvergne (*Hist. de l'Acad. roy. des Sc.*, 1700, 58). — Voyez aussi *Bull. des Sc. nat.* de Fér., XV, 79, et Carrère, *Cat.*, 126.

CLERODENDRUM. Le *C. phlomoides*, Vahl, a le suc de ses feuilles, qui est amer, employé dans l'Inde contre les douleurs opiniâtres qui accompagnent certaines maladies syphilitiques négligées; on en donne une demi-tasse au plus deux fois par jour (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 408). Cette plante appartient à la famille des Verbénacées et à la didynamie angiospermie de Linné.

Clethra. Nom de l'aune dans Théophraste. Linné l'a appliqué à un genre de la famille des Bruyères.

Clette. Nom de l'avocette, *Recurvirostra Avocetta*, L., en Picardie.

CLÈVES. Ville du grand-duché du Bas-Rhin, à 1/4 de lieue de laquelle est une source minérale, découverte en 1741, qui contient du carbonate de magnésie, du carbonate et du sulfate de fer.

Clibadion. Un des noms présumés être ceux de la pariétaire dans Dioscoride.

CLIMAT, *Clima*. On nomme ainsi un espace du globe terrestre compris entre deux cercles parallèles à l'équateur; et, dans un sens plus vague, les conditions géographiques et atmosphériques qui caractérisent une région, un pays, un lieu même très-circonscrit, con-

ditions dont l'influence hygiénique et thérapeutique est immense. V. *Atmosphère*, I, 481.

Cruger. *De zonis et climatibus.* Witteb., 1660, in-4. — Werter. *De morbis climatum.* Duisburgi, 1704, in-4. — Burgrav. *De methodo medendi pro climatum diversitate variè instituenda.* Lugd.-Batav., 1784, in-4. — Hartmann *Diss. duo de climate, ejusque notitiâ medico admodum necessaria.* Regiomonti, 1729, in-4. — Hoffmann (F.). *De medendi methodo variâ pro climatis diversitate.* Halæ, 1734. — Krüger. *Diss. de diversitate corporum, morborum et curationum secundum regiones Europæ.* Halæ, 1744, in-4. — Buchner (de). *Diss. de differentiis naturarum respectu climatum.* Halæ, 1746, in-4. — Barboza. *Diss. de regionis calidæ in morbis inducendis effectibus.* Edimb., 1799, in-8. — Goniffes (A.-J.-M.). Diss. sur l'influence des climats et de l'atmosphère en particulier. Paris, 1804, in-4. — Lasuyar. Mémoire sur l'influence du climat d'Italie et du midi de l'Europe, dans les affections de poitrine (*Nouv. bibl. méd.*, 1829, III, 33).

Climia. Nom arabe de la *Cadmie*, selon Lémery.

Clin-clin. Nom du *Polygala thesioides*, W., dans Feuillée (II, 721), et dans Molina (Chili, 122).

CLINCHAMPS. Village de France (départ. du Calvados), à 112 lieue de Vire, où se trouvent des eaux minérales froides que l'on croit ferrugineuses (Carrère, *Cat.*, 501).

CLINOPODIUM. Genre de la famille des Labiées, de la didynamie gymnospermie. Le *C. vulgare*, L., clinopode, pied-de-lit, est une plante très-commune dans les buissons des bois secs à la fin de l'été, où le distinguent ses fleurs en verticilles entourées d'une sorte de collerette rameuse. On la dit céphalique, anti-spasmodique, tonique, astringente, utile contre la piqûre des bêtes venimeuses, prise en décoction dans du vin; mais ses propriétés doivent être moins prononcées que celles de la plupart des labiées, parce qu'elle est peu odorante. On n'en fait que peu ou point d'usage aujourd'hui.

Clinopodium montanum, off. On nomme ainsi, dans quelques auteurs, le *Thymus alpinus*, L.

Clinotrochos. Synonyme d'érable, *Acer campestre*, L., dans Théophraste.

CLINUS, Κλινος. Nom que les Grecs modernes donnent aux blennies en général, et dont M. Cuvier fait celui d'un nouveau genre formé à leurs dépens. V. *Blennius*, I, 615.

CLITORIA. Genre de la famille des Légumineuses, de la diadelphie décandrie.

C. ternatea, L. Cette espèce, qui croît à Ternate et dans beaucoup d'autres lieux de l'Inde, en Amérique, que l'on cultive dans les serres, est remarquable par ses belles fleurs bleues. La racine est légèrement vomitive; réduite en poudre, on la donne, dans l'Inde, contre le croup, à la dose d'une demi-pagode aux enfans; aux adultes, à celle d'une pagode, dans du lait de vache, contre l'hydropisie. Les fleurs servent à teindre en bleu. Les semences sont purgatives, d'après Burmann; on les dit aussi anthelminthiques (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 140, 434).

Clochette des bois. Un des noms du *Narcissus Pseudo-Narcis-*

sus, L. On donne le nom de clochette à plusieurs autres plantes dont la corolle forme une sorte de cloche, comme celle des campanules, des liscrons, etc.

Clompan. Nom malais du *Sterculia Balanghas*, L., que Rumphius désigne sous le nom de *Clompanus minor*.

Cloportes. Espèce de crustacés isopodes. Voy. le genre *Oniscus*.

Clor, Cylor. Noms gallois du ter re-noix, *Bunium Bulbocastanum*, L.

CLOSSY (et non Classy), en Picardie, dans le Laonnais. Il y existe, dit Carrère (*Cat.*, 508), une source minérale froide qu'on croit ferrugineuse.

Clot-burr. Un des noms anglais de la bardane, *Arctium Lappa*, L.

Clou de girofle. Nom de la fleur non développée dn *Caryophyllus aromaticus*, L.

— matrice ou mère. Calices développés et portant graine du giroflier, *Caryophyllus aromaticus*, L.

— para. Nom que porte la fleur non développée du *Myrtus caryophyllata*, L.

Cloux. V. *Fer*.

Club moss. Nom anglais du *Lycopodium clavatum*, L.

CLUPEA, Harengs. Genre linnéen de poissons malacoptérygiens abdominaux, de la famille des Gymnopomes, subdivisé aujourd'hui en plusieurs autres, riches en espèces alimentaires, que l'objet de notre ouvrage nous porte à conserver réunies. Les principales de ces espèces, toutes remarquables par leurs arêtes fines et nombreuses, sont les suivantes :

C. Alosa, L., Alose. Poisson peu épais, assez volumineux, qui habite l'Océan atlantique septentrional, la mer Méditerranée et la mer Caspienne, où il se nourrit de vers, d'insectes et de petits poissons. Il remonte au printemps dans les grands fleuves, où, après avoir frayé, il devient gras et de bon goût, de sec et peu agréable qu'il est lorsqu'on le pêche dans la mer. En France, l'alose abonde surtout dans la Loire; mais celle de la Seine est plus recherchée, et le mâle l'est plus que la femelle. Très-estimée aujourd'hui des amateurs de bonne chère, elle semble l'avoir été peu des anciens, à cause de l'abondance de ses arêtes. Sa chair est délicate, tendre, savoureuse et très-saine, quoique regardée comme délétère par les Russes, et que, suivant les continuateurs de la *Matière médicale* de Geoffroy, elle renferme, lorsqu'elle n'est pas bien fraîche, un suc âcre et nuisible. On la mange cuite, soit au court-bouillon, soit à l'étuvée ou sur le gril; ses œufs dont, selon La Chesnaye-des-Bois, on fait dans l'Inde un grand commerce, et sa laitance sont aussi fort agréables. Dans quelques pays, on fume ou l'on sèche ce poisson.

L'osselet de l'oreille de l'alose, pris jadis pour une pierre, a été regardé comme bon contre les affections calculeuses des reins et de la vessie, et, porté en amulette sur le côté gauche de la poitrine,

pendant le décours de la lune, comme utile contre la fièvre quarte : c'est un simple absorbant, à la dose de 12 grains à 1 gros. Son estomac, desséché et réduit en poudre, passait aussi pour un bon stomachique (V. pour plus de détails la *Faune méd.* de M. H. Cloquet, I, 309).

C. atherinoides, L., Bande d'argent. Espèce d'anchois des mers Adriatique, de Surinam et du Malabar, dont la chair, qui est très-bonne, se mange fraîche ou salée. On lit dans les *Mémoires du Muséum* (I, 457) que le *C. Brunnichii*, Gmel., ou Melette, qui nous paraît s'y rapporter, est souvent mêlée avec l'anchois ordinaire (*C. Encrasicholus*, L.).

C. cyprinoides, Bl. Ce poisson, des mers intertropicales, atteint jusqu'à 12 pieds de longueur : la chair en est, dit-on, d'un mauvais goût, quoique par fois usitée.

C. Encrasicholus L. (Engraulis Encrasicholus, Cuv.), Anchois. Petit poisson de 3 à 8 pouces de long, qui vit en troupes dans toutes les mers de l'Europe, et abonde surtout dans la Méditerranée, où on le pêche, sur les côtes de Nice particulièrement, à la fin de l'hiver, époque où il vient y frayer. On ne le mange à l'état frais, soit frit, soit grillé à la manière des harengs, dont il a la saveur et les propriétés, que dans nos ports de mer. Salé, au contraire, il est usité partout, et c'est pour les Italiens et les Espagnols l'objet d'un commerce très-important. Cependant, dit M. H. Cloquet (*ibid.*, 378), si les anchois de Bayonne et de la côte d'Espagne sont les plus gros, ceux de Provence sont les plus délicats. Dans le commerce, ils sont souvent entourés d'une terre rouge ferrugineuse, qu'on enlève par des lavages au moment de les employer, et toujours privés d'entrailles, ainsi que de la tête, qui est fort amère (d'où le nom, d'ailleurs inexact, d'εγκρασιχολος, *qui a le fiel dans la tête*, que lui donnaient les Grecs). On les mange crus, soit comme aliment, dans le midi surtout, soit comme simple assaisonnement, mêlés ordinairement à d'autres substances stimulantes.

Malgré la saveur âcre qui caractérise l'anchois, il n'est pas moins recherché des modernes qu'il ne l'était des anciens, lesquels, à ce qu'on croit, préparaient leur *garum* avec ses intestins. L'action fortement stimulante dont il jouit est sans inconvénient pour les personnes saines, phlegmatiques, dont il excite l'appétit, favorise les digestions et chez lesquelles, dit-on, il détermine souvent des effets aphrodisiaques ; mais elle est souvent nuisible aux individus secs, irritables, nerveux, pléthoriques, à ceux surtout que travaillent des affections cutanées ou dont les viscères abdominaux sont plus ou moins compromis.

M. H. Cloquet (*ibid.*, 383) cite deux autres espèces d'anchois alimentaires, jadis rapportées au genre *Atherina*. Ce sont l'*Atherina japonica*, L., nommé Anahoà par les insulaires de la mer du sud, qui le mangent cru, selon Forster; et l'*A. Brownii*, Gmel., très-commun dans le voisinage de l'Ile-de-France, où l'on prépare avec ses entrailles un excellent *Garum*.

C. fallax, Lacép., Feinte. Poisson long-temps confondu avec l'alose (*C. Alosa*, L.), quoique sa chair ait une saveur très-différente; la femelle est plus délicate que le mâle. On le pêche depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à Rouen.

C. Harengus, L., Hareng. Ce poisson, de la longueur d'environ dix pouces, arrive, pendant l'été et l'automne, des mers du nord, où il se nourrit de petits animaux, sur les côtes occidentales de l'Europe, en bancs serrés d'une étendue incalculable, et dont l'exploitation, qui occupe des flottes entières, des milliers de pêcheurs, de saleurs et de commerçans, fournit à nos tables des millions d'individus. Inconnu aux anciens Romains, dont il ne fréquente pas les mers, il est très-estimé partout où il se trouve, à cause de sa chair tendre et savoureuse, que l'abondance de l'huile qui l'imprègne rend pourtant d'assez difficile digestion, et qui veut être par conséquent altérée par la cuisson sur le gril, et plus ou moins fortement assaisonnée. On le préfère plein, soit d'œufs, soit surtout de laite, ce qui n'a lieu que durant un temps assez court; la chair des femelles passe aussi pour plus délicate. Du reste, la saveur de ce poisson varie beaucoup, suivant l'époque où on le mange et le lieu d'où il provient. En Suède, lorsque la pêche a été très-abondante, on en extrait de l'huile employée à divers usages domestiques.

Les *Harengs pecs*, ou salés, et les Harengs fumés, nommés *Harengs saurs*, *sors* ou *sorets* (ce qui veut dire *roussâtres*), sont usités en tous pays, dans la classe du peuple surtout, à cause de leur bon marché. La chair en est sèche et de plus difficile digestion. On estime surtout les harengs salés préparés en Hollande, et nommés *Harengs blancs*, et les harengs secs de Dieppe; ceux-ci ont les avantages et les inconvéniens des anchois et autres salaisons, mais sont plus employés comme aliment que comme assaisonnement. On les a recommandés aussi comme médicamens; c'est ainsi qu'on a quelquefois appliqué des harengs salés, fendus en deux, soit à la plante des pieds, en guise de sinapisme, soit sur des parties engorgées par la goutte (Andry), ou par l'effet d'une entorse, soit sur l'épine du dos, en qualité de fébrifuge. Leur chair fait d'ailleurs la base du *Cataplasma de halecibus* de Th. Fuller. La saumure où on les conserve a été employée aussi pour composer des lavemens irritans dans des

cas de sciatique et d'hydropisie, ou en application sur des tumeurs scrofuleuses, de vieux ulcères, etc. Ajoutous que, tandis qu'à en croire Schulze, l'usage du hareng et de la bière peut causer la fièvre tierce, d'autres médecins l'ont cru propre à prévenir la peste; que cet aliment, dit-on, plaît aux leucorrhéiques (*Hist. de la méd.* de Sprengel, trad. de Jourdan, I, 21); que la vessie natatoire de ce poisson (*anima halecis* de certains pharmacologues) passait pour diurétique; qu'enfin la cendre résultant de la combustion de cet animal a été indiquée comme lithontriptique. Quant à sa laitance, préconisée depuis 1821 dans les journaux allemands contre la phthisie laryngée, elle a trompé les espérances de M. le docteur Fischer, qui a eu la constance de l'administrer durant 9 ou 10 mois à l'une de ses malades (Extr. du *Bull. des Sc. méd.* de Fér., XII, 81).

Laubach. *Consilium, quo raphani esus arguitur, leporinæ carnis approbatur, nec non halecis recentissimi salubritas confirmatur.* Hamb., 1603, in 8. — Schoock (M.). *Diss. de harengis, vulgò halecibus dictis.* Groningæ, 1649, in-8. — Neucrantz (P.). *De harengo, exerc. med.* Lubecæ, 1654, in4. — V. aussi la Faune méd. de M. H. Cloquet. V. 342.

C. Malabar, Lacép. Espèce d'Anchois, d'envirou 10 pouces de longueur, employé comme aliment sur la côte dont il porte le nom, et près de laquelle on le pêche toute l'année.

C. Pilchardus, L., Pilchard. Hareng usité sur les côtes d'Angleterre. On le pêche près des côtes de Cornouailles. La chair en est fort agréable, mais grasse; aussi en retire-t-on une grande quantité d'huile. On le mange frais ou salé.

C. rufa, Lacép., Rousse. Espèce imparfaitement connue, dont la chair est plus délicate et moins blanche que celle de l'alose (*C. Alosa*, L.).

C. sinensis, L. Ce poisson habite les rivages de l'Asie et de l'Amérique. Il fraie au printemps, où il acquiert une saveur plus délicate.

C. Sprattus, L., Sardine. Poisson bien connu, plus petit et plus étroit que le hareng, et qui paraît être le χαλκις d'Aristote. La chair en est délicate, ferme et peu grasse. On le mange frais ou conservé dans de l'huile, dans le midi surtout. Il abonde dans le golfe de Gascogne, et plus encore dans la Méditerranée.

C. Thrissa, L., Cailleu-Tassart. Il habite les mers de la Chine, des Antilles, etc., où il atteint la taille d'un pied au moins. Sa chair, qui est grasse, d'une saveur agréable, et qu'on mange impunément à Puerto-Rico et ailleurs, est quelquefois aussi extrêmement délétère. Au rapport de Robert Thomas de Salisbury, elle peut causer la mort en quelques instans; d'autres fois, elle ne produit d'abord qu'un prurit général, de vives coliques, avec sentiment de constriction à l'œsophage, etc.; alors la mort est plus tardive. On combat cet empoisonnement au début par les délayans, puis par des purgatifs,

enfin par les spiritueux, comme nous le dirons au sujet de la bécune, *Sphyræna Becuna*, Lacép. (V. la *Faune méd.*, III, 179).

C. tuberculosa, Commerson. Cette espèce, qui habite les côtes de l'Ile-de-France, est un fort bon manger. Elle n'atteint guère que 3 pouces.

CLUSIA. Genre de la famille des Guttifères, de la polyandrie monogynie. Les *C. alba*, L., et *C. rosea*, L., arbres de l'Amérique méridionale, rendent une espèce de résine jaunâtre, provenant d'un suc laiteux, dont leur corolle même est imprégnée, qui sert de goudron aux Antilles (De Candolle, *Essai*, 105), et pour panser les plaies des chevaux (Nicolson, *Hist. de Saint-Dom.*, 232). On lit dans les *Annales de chimie* que le tronc du *C. rosea* est rempli de beaucoup d'air (XXXV, 110).

Clusium. Voy. *Casciano* (San).

CLUTIA ou CLUYTIA. Genre de la famille des Euphorbes, de la diœcie gynandrie. L'écorce de la capsule du *C. collina*, Roxb., est vénéneuse (A. de Jussieu, *De Euphorb. gener.*, 80). D'après Roxburg, celle du tronc du *C. spinosa*, Roxb. (*Bridelia spinosa*, W.), est astringente et employée dans l'Inde pour détruire les vers intestinaux des bestiaux (*Journ. de litt. étrang.*, III, 39). Le *C. Eluteria*, est la cascarille, *Croton Eluteria*, Sw.

Clymenum. Dioscoride parle sous ce nom (*lib.* IV, *c.* xii) d'une plante à tige carrée, à feuilles de plantain, portant des vessies recourbées sur la tige, etc., employée comme astringente dans les crachemens de sang, etc. Linné, sans doute à cause de la figure que Matthiole a placée en regard dans son Commentaire, a donné le nom de *Lathyrus Clymenum*, L., a une plante qu'il croit convenir à celle de Dioscoride.

Clypeola jonthlaspi, L. Cette petite Crucifère, de nos provinces maritimes du midi, est âcre, incisive, irritante, anti-scorbutique, etc. (*Encyclop méthod.*, médecine, IV, 889).

Clysma, Clysmus. De κλυζω, je lave. Mots latins qui signifient *Clystère*.

Clyssus. Mot employé jadis pour désigner certains liquides, provenant de la détonation et de la condensation des vapeurs d'un mélange de nitrate de potasse et d'un corps combustible, auxquels on attribuait de grandes propriétés. On distinguait surtout les *clyssus de nitre, de soufre et d'antimoine*. Le premier était un mélange d'eau, d'ammoniaque et d'un peu de potasse; les deux derniers, de l'acide sulfureux impur.

Clystères, de κλυζω, je lave. Voy. *Lavemens*.

Clytia. Un des noms du tournesol, *Croton tinctorium*, L.

Cnaphos. Nom du chardon à foulon, *Dipsacus fullonum*, L., dans Hippocrate.

CHARETORN. Un des noms danois de l'*Ilex Aquifolium*, L.

CNECION. Un des noms présumés être ceux de la marjolaine, *Origanum Majorana*, L., dans Dioscoride.

CNEORON. Ce nom est synonyme de *Cnestum*; le *Cneoron album* des anciens est le *Convolvulus Cneorum*, L.; leur *Cneorum nigrum* est le *Daphne Thymelæa*, L. Le *Cneoron*, sans désignation spécifique, est, dans les auteurs, le *Cneorum tricoccon*, L.

CNEORUM. Genre de la famille des Euphorbiacées, de la triandrie monogynie. Dioscoride indique sous ce nom une plante qu'il appelle aussi *Thymelæa*, qui est notre *Daphne Thymelæa*, L. Matthiole a fait graver sous ce même nom de *Thymelæa*, dans ses Commentaires, (*lib* IV, *c.* CLXVII), un petit arbuste couché, qui paraît être le *Loiseleuria* (Azalea, L.) *procumbens*, Desv.; et sous celui de *Cneoron*, le *Daphne Cneorum*, L. (*Comm.* I, *c.* XIII).

C. tricoccon, L., Camelée, *Flore médicale*, II, f. 87. Ce petit arbrisseau du midi de l'Europe, qui est sans doute le *Chamælea* de Dioscoride (*lib.* IV, *c.* CLXVI) ou petit olivier, ainsi nommé à cause de la forme de son feuillage, est représenté dans les auteurs comme un végétal âcre, vésicant fort dangereux; Lamarck, d'après Dodonæus, le dit un violent purgatif, et Fourcroy ajoute qu'on a renoncé à son usage parce qu'il était par trop drastique. M. Loiseleur Deslongchamps, qui l'a expérimenté, s'est assuré, au contraire, que c'était un purgatif fort doux. Ses feuilles sèches, amères, données depuis deux jusqu'à huit gros, n'ont produit que quatre selles au plus (*Rech. et obs. sur les propr. purg. des pl. indigènes*, page 49). Il paraît, qu'à l'exemple des anciens, ceux qui ont accusé la camelée de violence la confondaient avec le garou. Le suc rapproché de ce végétal a été donné avec succès aux hydropiques, à la dose d'un à deux gros, à Montpellier. Rondelet appliquait les feuilles en cataplasme sur le ventre dans le même cas. Gilibert a donné les feuilles pulvérisées à la dose de 12 à 30 grains dans la syphilis. D'après leur peu d'activité, cette quantité peut être évidemment portée beaucoup plus loin.

CNESTRAN, CNESTUM. Plante employée par Hippocrate, et qu'on croit être le *Cneorum tricoccon*, L. Voy. *Cneoron*.

CNETIS. Genre de la famille des Térébenthacées, de la décandrie pentagynie, dont le nom vient de κνήθω, je gratte. Plusieurs espèces, comme le *C. polyphylla*, Lam., de Madagascar, et le *C. glabra*, Lam., de l'île de Bourbon, ont les fruits recouverts de poils épais, roussâtres, qui excitent de vives démangeaisons sur la peau, ce qui les a fait appeler *Pois* ou *Poils à gratter*, et les arbres, *Gratteliers*; mais cette action excitante est purement mécanique, car ces poils ne versent pas de suc irritant dans les plaies, comme

le font les orties. Il ne faut pas les confondre avec le véritable pois à gratter, *Dolichos pruriens*, L.

CNICUS, de *κνίζω*, je pique. Dioscoride donne ce nom à une espèce de Carduacée à feuilles longues, âpres, piquantes, déchiquetées, que l'on croît être le Carthame, *Carthamus tinctorius*, L., et ce qu'il en dit dans le reste de son article (*lib.* IV, *c.* CLXXXII) convient assez bien à cette plante; mais comme son feuillage n'est pas épineux et déchiqueté, il reste quelque doute à cet égard. Les modernes ont appliqué le nom de *Cnicus* aux espèces du genre *Carduus*, dont les aigrettes sont sessiles et plumeuses (Voyez II, 105). On mange par fois les feuilles du *C. oleraceus*, L., plante élevée, à larges feuilles, qui croît dans nos ruisseaux.

CNIDE. Un des noms de l'ortie, *Urtica urens*, L., dans Hippocrate et Dioscoride.

CNIDIUM GRANUM. On désigne sous ce nom la baie du mézéréon, *Daphne Mezereum*, L., dans quelques auteurs.

CNIQUIER. Nom du *Guilandina Bonduc*, L., de la nature piquante de ses fruits.

CNOPODIUM. Nom de l'aviculaire, *Poligonum Aviculare*, L., dans Dioscoride.

CO-BO-XIT. Nom cochinchinois du *Sphœranthus cochinchinensis*, Lour.

COA. Nom chinois de la patate, *Convolvulus Batatas*, L.

COAERICO. C'est, suivant La Chênaye des Bois, le nom d'un faisan usité à l'île de Tabago, plus gros et meilleur que les nôtres.

COAG. Nom caraïbe du *Mammea americana*, L.

COAGULANS, *Coagulantia*. Médicamens que l'on suppose propres à épaissir les humeurs, à l'instar de ce qui se passe dans certaines opérations chimiques ou pharmaceutiques, où on voit certains réactifs produire des *coagulum*. C'est lorsque les humeurs, telles que le sang, la lymphe, la bile, etc., étaient supposés trop fluides qu'on employait des agens acides, alcooliques, etc., pour en augmenter la consistance. Les venins des animaux coagulent, dit-on, les humeurs. D'un autre côté, on regardait la plupart des maladies par obstruction comme causées par la coagulation des humeurs dans les tissus; de sorte qu'on avait aussi souvent à combattre leur trop d'épaississement par les fondans, que leur manque de plasticité par les coagulans. Les vrais coagulans sont un régime nourrissant, un air salubre et l'emploi des moyens hygiéniques, aidés des médicamens que comporte l'état maladif qui accompagne le trop de fluidité des liquides.

COAGULUM. Synonyme de *Caillé*. Voy. ce mot.

— LEPORIS. Caillé de lièvre. Voy. *Lepus timidus*, L.

— VITULI. Nom latin de la présure. Voy. *Bos Taurus*, I, 647.

COANENEPILLI, COAPALTI. Noms du *Passiflora normalis*, L., au Mexique.

COATA-CORUNDE. Nom malabare du *Schœranthus indicus*, L.

COATTI. Un des noms du bois néphrétique au Mexique.

COAVE. Nom du manguier, *Mangifera indica*, L., à Ternate.

COAXIHUITI. Nom du *Convolvulus* (*Ipomœa*, L.) *corymbosus*, Spreng., au Mexique.

Cobai. Nom peule ou poule d'un grand arbre à feuilles très-larges, nervées, ayant un fruit de la grosseur d'une noisette, très-estimé des nègres du Sénégal (Mollien, *Voyage*, I, 309).

COBALT, *Cobaltum*. Métal dur, cassant, très-difficile à fondre, d'un blanc d'étain, usité dans les arts, notamment pour préparer le bleu d'azur, mélange de protoxyde de cobalt et de silice qui entre dans l'*Onguent défensif bleu*, inscrit sans indication d'usages dans les pharmacopées de Belgique et d'Amsterdam. Le protoxyde pur, résultant de la précipitation de l'hydro-chlorate de cobalt par la potasse, a été, dit-on, essayé contre le rhumatisme : il est vomitif à la dose de 10 à 20 grains. M. C.-G. Gmelin (Extr. *Bull. des Sc. méd.* de Fér., VII, 116) a constaté que les sels de cobalt, même appliqués sur le tissu cellulaire sous-cutané, agissent à la manière des poisons irritans. Ce qu'on nomme dans le commerce *Mine de cobalt* ou *Poudre aux Mouches*, est, comme nous l'avons dit ailleurs (I, 429), de l'arsenic natif.

Cobban. Petit arbre de Sumatra, à écorce jaune de safran, dont le fruit, de la grosseur d'une pomme, sert à apaiser la soif, et dont la noix, du volume d'une aveline, renferme un noyau amer. On en retire une huile très-efficace dans les douleurs du foie, de la rate; on s'en sert en liniment contre la goutte. Cet arbre laisse couler une résine utile dans les mêmes maladies en embrocation, dissoute dans l'huile (Ray, *Hist. plant.*, p. 1518).

COBBS. Source minérale des Etats-Unis, dans le comté de Jefferson (Etat de Géorgie). Tous les étés, dit M. Alibert (*Précis*, etc., 537), on y construit des huttes à l'usage des malades.

Cobb. Nom malabare du *Bryonia grandis*, L. (I, 680).

Cobebas Un des noms portugais des cubèbes, *Piper Cubeba*, L.

COBITIS. Nom grec d'un poisson indéterminé, appliqué aujourd'hui au genre des Loches, qui appartient à l'ordre des malacoptérygiens abdominaux. Trois espèces de ce genre existent dans nos eaux douces, savoir : les *C. Barbatula*, L. (Loche franche), *C. fossilis*, L. (Loche d'étang), *C. Tænia*, L. (Loche de rivière). Ces deux dernières sont peu estimées; la première, au contraire, nommée aussi Petit-Barbot, est très-recherchée pour la délicatesse de sa chair, particulièrement en automne et pendant le printemps. Cette chair toutefois est molle, grasse, analogue à celle de l'anguille, et, comme elle, ne convient ni aux estomacs délicats, ni encore moins aux malades. Ce petit poisson, qui n'a que 4 ou 5 pouces, habite les ruisseaux.

Cobolt. Ancien nom vulgaire du *Cobalt*.

Cobra de capello. Voy. *Naja*.

Cobre. Nom espagnol et portugais du *Cuivre*.

Coere de cipo. Synonyme portugais de *Boitiapo*. Voy. ce mot.

Coca (et non Cocca). Nom péruvien de l'*Erythroxylum Coca*, Lam.

Cocagne. Nom du pastel broyé et réduit en petits pains, qu'on préparait autrefois abondamment en Languedoc, avant la découverte de l'indigo.

Cocallera. Un des noms brésiliens du *Croton perdicipes*, St.-Hil.

Cocasse. Nom d'une variété de la laitue cultivée, *Lactuca sativa*, L.

Cocatti coztic. Synonyme mexicain du *Tagetes patula*, L.

Coccalos. Nom des pignons doux, *Pinus Pinea*, L., dans Hippocrate.

Cocchou. Nom du rouget, à Rome, suivant Rondelet. Voy. *Trigla Cuculus*, L.

Coccigria, Coccigrue. Noms anglais et français du fustet, *Rhus Cotinus*, L.

Coccimelea. Nom du *Prunus amygdalina*, dans Pline, plante qui est une variété du *Prunus domestica*, L.

Coccine. Nom que M. Lassaigne a donné au principe le plus abondant du kermès animal, *Coccus Ilicis*, L., qui est blanc ou brunâtre, transparent, peu soluble dans l'eau bouillante, précipité en flocons blancs par les acides, etc. Il ne lui a pas paru différer du principe animal trouvé par MM. Pelletier et Caventou dans la cochenille. Peut-être eût-il mieux valu nommer coccine la carmine, qui est commune aussi au kermès et à la cochenille, et, suivant le conseil de M. Latreille, donner le nom de *Zoococcine* à la substance dont il s'agit ici.

COCCINELLA, Coccinelle. Genre d'insectes coléoptères de la famille des Triméres. Une de ses espèces, le *C. septempunctata*, L., connue vulgairement sous le nom de *Bête à Dieu*, et très-commune dans nos environs, excrète, lorsqu'on la saisit, une humeur jaune et amère, qui a l'odeur du malate de fer. Cet insecte, suivant Carradori, est au premier rang des anti-odontalgiques, propriété attestée aussi par Sauter et par F. Hirsch (H. Cloquet, *Faune médic.*, IV, 169), mais contredite par les expériences de Chaumeton. Il a été recommandé par le même Sauter, qui le donnait en teinture (30 à 50 gouttes plusieurs fois par jour) contre la migraine et les douleurs nerveuses de la face. On l'a dit aussi épispastique, assertion qui demande à être confirmée.

Coccinilla, Coccionella. Noms officinaux de la Cochenille, *Coccus Cacti*, L., qu'il ne faut pas confondre avec *Coccinella*, comme l'ont fait quelques auteurs.

Coccis. Nom de plusieurs espèces usitées du genre *Ruellia*, aux Antilles (Descourtilz).

Cocco. Un des noms de l'*Arum esculentum*, L., dans les colonies.

Coccognidium. Voy. *Cnidium granum*.

COCCOLOBA. Genre de la famille des Polygonées, de l'octandrie trigynie. Il renferme des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique méridionale, dont les feuilles simples ont, dans quelques espèces,

un volume considérable; leur calice se gonfle, devient vésiculeux, de manière à simuler une sorte de raisin, d'où le nom de raisinier, raisinier d'Amérique, que portent quelques espèces. Le bois et l'écorce contiennent un principe astringent.

C. uvifera, L., Raisinier. On mange ses fruits, rouges, charnus, avec du sucre; ils sont aigrelets, et estimés anti-dysentériques et astringens; on en fait des boissons rafraîchissantes, et même une sorte de vin. Le bois de cet arbre, des Antilles, qui est lourd, d'un beau veiné, contient un suc astringent, rougeâtre, qui, étant épaissi, donne une sorte de faux kino. M. Guibourt prétend même que celui qui existe dans le commerce à Paris provient de ce végétal; il l'appelle faux kino de la Jamaïque; on le forme de la décoction de son bois, qui est rouge, que l'on épaissit en extrait. Voy. *Kino*. L'écorce de ce végétal est amère, très-astringente; son bois sert à teindre en rouge. Ses feuilles se mettent sur la tête, sous le chapeau, pour se préserver de l'action du soleil. On dit ses graines purgatives. On mange aussi les fruits blancs du *C. nivea*, Jacq., et ceux du *C. pubescens*, L. Voyez Labat, *Nouveau Voyage*, II, 199.

Coccones. Nom des pepins de la grenade, *Punica Granatum*, L., chez les anciens.

Cocconilea. Nom du fustet, *Rhus Cotinus*, L.

Coccotraustes, Gros-bec. Espèce d'oiseau. Voy. *Loxia Coccothraustes*, L.

COCCULUS. Genre de plantes de la famille des Ménispermes, distrait du genre *Cissampelos* de L. (V. ce mot), de la dioecie monadelphie, qui tire son nom du latin *Cocculus*, petite coque, de la forme des fruits ligneux de la principale espèce employée en médecine.

C. Cebatha, DC. (*Menispermum edule*, Valh); Cebatha, Forskal. Cet auteur dit qu'on retire, en Arabie, de l'alcool de ses baies, mangeables quoique d'un goût âcre, en les mettant fermenter d'abord pendant 10 jours avec des raisins secs; on y ajoute du sucre pour l'adoucir, car, sans cette addition, il serait trop acerbe. On prépare aussi avec ces baies une espèce de vin cuit (*Flora arab*, 171).

C. cinerascens, A. Saint-Hilaire. Il a les propriétés du *C. platiphylla* du même auteur; il est employé de même au Brésil, où il porte le nom de *Butua*, qui paraît être celui de plusieurs végétaux de cette famille dans ce pays, dont on a fait *Abuta*, à Cayenne. Ces deux plantes sont amères, fondantes et toniques. On les emploie dans les maladies du foie, la dyspepsie. On les administre en décoction, plus rarement en poudre (Martius, *Plantes du Brésil*; extrait du *journal de chimie méd.*, III, 550).

C. cordifolius, DC. Il est employé dans l'Inde, comme tonique et fébrifuge, contre l'ictère, la goutte, etc., sous le nom de *Cit amerdu*, d'après Rhèede (*Hort. mal.*, VII, 39, t. xxi).

C. Fibra aurea, DC., *Fibraurea tinctoria*, Lour. Il donne une teinture jaune. Sa racine et la partie inférieure de ses tiges sont employées à la Cochinchine comme résolutives, désobstruantes, diurétiques, et Loureiro dit que les *Abuta rufescens* et *amara*, d'Aublet, et le *Tuba flava*, Rumphius (*Cocculus suberosus*, DC.), ne diffèrent peut-être pas de cette plante (*Flor. cochinch.*, 769).

C. flavescens, DC. Rumphius (*Amb.*, V, 38, t. XXIV) le recommande contre la faiblesse des intestins, les glaires, la jaunisse, etc. (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, VII, 78).

C. palmatus, DC.; *Menispermum palmatum*, Lam.; *M. Colombo*, Berry; Colombo. Cette plante ne croît point à Colombo, capitale de l'île de Ceylan, comme son nom semblerait le faire croire. On l'y a transportée, et on l'y cultive, d'où on la fournit aujourd'hui à toute l'Inde, d'après le docteur Raguey; c'est au Malabar qu'on l'observe, ainsi que sur la côte de l'Afrique orientale, à la côte de Mosambique, où les Cafres en font un grand commerce, et où M. Fortin l'a récoltée, ainsi que M. Berry, qui le premier a donné des notions certaines sur ce végétal, et a figuré l'individu mâle dans les *Asiatic research.*, X, 385, t. v. C'est celle de l'herbier de Commerson, ce qui rend cette origine positive (De Cand., *Essai*, 79), quoiqu'on ne connaisse pas encore l'individu femelle. C'est vers 1677 que F. Rédi a le premier parlé des propriétés médicales du Colombo, et c'est en 1771 qu'on en a fait l'essai dans la médecine européenne.

Colombo. La racine de Colombo nous arrive en rouelles circulaires ou ovales, plates, épaisses de 4 à 6 lignes, et de 18 à 24 de diamètre, comme rayonnées, à couches concentriques, dont les extérieures, ou les plus voisines de l'écorce, sont d'un jaune verdâtre, ce qui a lieu à un degré moindre pour les autres; si on casse la racine sur le bord du bois, la couleur jaune est plus intense encore. L'écorce est brune et ridée. Le colombo est inodore et d'une amertume très-marquée, tenace; il noircit avec l'iode. M. Guibourt prétend qu'on vend actuellement dans le commerce, sous le nom de *Colombo d'Afrique*, une racine, qui diffère de celle-ci par une amertume moindre, par le défaut de rayonnement, parce qu'elle est moins colorée, qu'elle laisse une saveur sucrée dans la bouche, offre l'odeur de la gentiane et noircit avec l'iode. Ce faux colombo dégage de l'ammoniaque par l'action de la potasse caustique, et son infusion rougit le papier de tournesol, toutes choses que ne présente pas le vrai (*Journ. de chimie méd.*, II, 334). On le tire d'Alger par la voie de Marseille. Il est porté à voir une grande affinité entre le faux colombo et la gentiane, opinion déjà émise pour le vrai colombo par Josse, *Hist. de la Soc. royale de méd.*, 1779, 243. Il

paraît, d'après M. Batka, qu'on donne aussi comme colombo la racine du *Frasera Waltheri*, Mich., végétal de l'Amérique septentrionale. Nous observerons que le vrai colombo pourrait aussi venir par les Etats Barbaresques, puisque le *C. palmatus* croît en Afrique.

L'amertume de la racine de colombo et l'emploi qu'on en fait sur la côte de Malabar, portent à la regarder comme utile dans la dyspepsie, pour fortifier l'estomac; on l'a surtout conseillée dans la dysenterie. Voyez les observations de M. Caron sur ce sujet (*Journ. génér. de méd.*, XXXI, 353). On l'a employée encore pour déterger les ulcères, et prescrite avec succès dans le *Cholera morbus*, la diarrhée, etc., où elle agit à la fois comme astringente, cordiale, tonique et anti-septique. On l'a également donnée avec avantage dans les fièvres bilieuses, soit pure, soit combinée avec quelques sels neutres. Dans cinq cas cités par le docteur Raguey, la racine de colombo a arrêté très-promptement des diarrhées et des vomissemens produits par différentes causes, accompagnés de fièvres et de vives coliques. Le docteur Schneider, de Fulde, indique le colombo, mêlé à l'opium, comme un remède assuré contre les coliques opiniâtres. Il faut que la douleur ait son siége dans l'estomac pour qu'il agisse d'une manière certaine (*Journ. génér. de méd.*, XL, 227). Il a été employé aussi comme anti-émétique par M. le docteur Chrestien, de Montpellier (*id.*, XX, 183). Enfin, Gaubius et Percival lui ont reconnu des propriétés calmantes. Ce dernier auteur est celui qui a parlé le plus amplement de cette racine (*Essais*, II, 3).

La racine de colombo paraît agir différemment, suivant la préparation que l'on emploie; l'infusion est plus active que la décoction, à cause des principes amylacés qui se dissolvent dans cette dernière et la tempèrent, car, l'eau bouillante prend le tiers de son poids de cette racine. La poudre se donne à la dose de 15-20 grains, qu'on peut répéter plusieurs fois par jour; on s'en sert en infusion dans de l'eau de menthe, etc. Couherle fait l'observation que cette racine ne purge ni ne constipe, observation déjà faite par le docteur Zugenbuhler (*J. génér. de méd.*, LVII, 252). Il ne faudrait pourtant pas porter la dose de colombo trop haut, car il a une activité assez marquée. Buchner a vu un grain d'extrait sec de la racine, obtenu par l'éther, faire périr un lapin au bout de 10 heures; l'extrait alcoolique a également donné la mort, mais au bout de 3 jours seulement (*Journal analytique*, I, 535).

L'analyse du colombo, due à M. Planche, y démontre le tiers de son poids d'amidon, une matière azotée très-abondante, une matière jaune amère, des traces d'huile volatile, de l'oxyde de fer, de la si-

lice, des sels, du ligneux (*Bull. de pharm.*, III, 289). Thomson croit qu'elle contient de la cinchonine (*Bot. du Droguiste*, 185).

On est à peu près d'accord aujourd'hui pour reconnaître que le colombo, qu'on appelle *Calambo*, *Calumba*, *Calumbe*, *Calombo*, *Kalumb*, suivant les pays (qu'il ne faut pas confondre avec *Calambac*), provient du *Cocculus palmatus*, DC. Gaubius, cité par Sprengel (*Hist. de la méd.*, V, 491), le confondait avec la racine de Jean Lopez. Thunberg ne croyait pas qu'il vînt d'un ménisperme (*Voyage*, IV, 311). Willdenow le supposait la racine d'une espèce de bryone, et il paraît effectivement que celle du *Bryonia epigea*, W., a des rapports physiques avec elle; le docteur Gomès croit qu'il appartient à une aristoloche. Ces incertitudes sur les sources des médicamens se rencontrent à chaque pas dans la matière médicale.

Cartheuser. *De radice columbâ*. Francf.-ad-Viadr., 1773, in-4. — Raguey. Essai sur la racine de colombo (*Bibl. brit.*, XXXVI, 520).

C. peltatus, DC. Blume assure qu'on l'emploie avec le même succès que le colombo, sur la côte du Malabar, contre la dysenterie et les maladies du bas-ventre (Rhèede, *Hort. mal.*, VII, 93, t. XLIX).

C. platiphylla, Saint-Hil. Il porte au Brésil le nom de *Butua*, et est employé dans ce pays contre les fièvres intermittentes, et comme un puissant spécifique dans les maladies du foie (*Plantes usuelles du Brésil*, 9e livr.).

C. suberosus, DC. (*Menispermum Cocculus*, L.), Coque du Levant. Le nom français de ce fruit vient, de ce qu'à l'état de dessiccation où il nous parvient, il ressemble absolument à des coques sèches, et est loin d'être une baie, comme on le dit dans les livres, et de ce qu'il nous arrive par Alexandrie d'Egypte, bien que provenant de l'Inde. Le doute au sujet du véritable nom du végétal qui produit la coque du Levant, semble levé depuis que Roxburg, ayant semé des fruits du commerce dans l'état frais, vit naître la plante que nous indiquons. Il se pourrait pourtant que la coque du Levant fût, comme le colombo, produite par plusieurs espèces de plantes voisines; il paraît même hors de doute que le *C. lacunosus*, DC. (*Amboin.*, V, 21, t. XXII) en fournit, ainsi que le *C. Plukenetii*, DC.

Sous le nom de coque du Levant, on a, dans les officines, des fruits inodores, sphériques, subréniformes, plus gros que des noyaux de bigarreaux, d'un gris noir, composés d'une première écorce, mince, dure, ligneuse, ridée, terne, qui en recouvre une deuxième, blanche, plus dure encore, d'une seule pièce, indéhiscente, laquelle contient une amande qui la remplit exactement, portée sur deux réceptacles centraux, placés à côté l'un de l'autre, et se rendant à deux cavités ou loges qu'on observe au milieu de l'amande; forme

de fruit particulière, qui n'a pas encore reçu de nom en botanique, et qu'on appelle à tort une baie. Ils sont portés par des pédicules qu'on observe encore par fois, mais qui manquent le plus ordinairement. L'amande est d'une amertume prononcée, tandis que les coques sont à peu près sans saveur.

L'*Analyse chimique de la Coque du Levant*, publiée par M. Boullay en 1812 (Extr. *Bull. de pharm*, IV, 4), a démontré dans l'amande, un principe amer particulier, vénéneux, cristallisable, auquel elle doit ses propriétés délétères, présumé par ce chimiste un alcaloïde, qu'il nomme *Picrotoxine* (Voyez ce mot); moitié du poids de l'amande d'une huile concrète; une substance végéto-animale albumineuse; une matière colorante; des sels; un acide, qu'il pensait être le malique, mais qu'il croit particulier à ce fruit, et qu'il appelle *Ménispermique* (dans un deuxième travail, en 1818, extrait *Journ. de pharm.*, V, 1), acide qui ne paraît être que le mélange d'une portion de l'acide sulfurique employé avec une matière organique particulière (Casaseca). Voy. *Acide Ménispermique*.

MM. Lecanu fils et Casaseca ont reconnu que la coque du Levant contenait une quantité notable d'acides oléique et margarique, plus une matière grasse neutre, sans doute analogue à la stéarine (*J. de pharm.*, XII, 57). M. Pelletier pense qu'il y a dans la coque du Levant, outre la picrotoxine, une matière qui reste dans les eaux mères et qui est précipitée par l'alcali volatil (*Académ. de méd.*, 15 décembre 1827). La capsule ligneuse ne contient qu'un principe vomitif jaune et du ligneux.

La coque du Levant est une substance très-active et délétère. Les chiens auxquels on eu fait avaler 3 ou 4 grains en poudre, en leur liant l'œsophage, périssent au bout d'une demi-heure dans des convulsions effroyables, et sans qu'on aperçoive des traces d'inflammation dans leur estomac. Si on ne lie pas l'œsophage, la coque est vomie, et ils peuvent survivre à l'ingestion de cette substance. Si la coque est entière, les animaux ne meurent pas par son fait, même après avoir lié l'estomac, car ils ne succombent qu'au bout de 5 à 6 jours, époque à laquelle ils eussent péri par la présence seule de la ligature (Orfila, *Toxicologie*, II, 2e partie, p. 22). Douze grains de picrotoxine, même sans ligature, ont fait périr un chien au bout de 53 minutes, malgré les vomissemens qui avaient eu lieu.

M. Goupil père, médecin à Nemours, a adressé à la Société de la Faculté de médecine de Paris le résultat d'expériences faites par lui, desquelles il résulte que la coque du Levant enivre les poissons, les empoisonne même, si la dose est suffisante, et que leur chair est alors vénéneuse à peu près comme la coque elle-même, de sorte

qu'il faut se garder d'en manger ; on ne doit donc pas se servir de coque du Levant pour prendre le poisson, comme le pratiquent pourtant les braconniers de rivière. M. Goupil a vu des individus avoir des vomissemens et de la diarrhée pour avoir mangé des barbeaux pêchés de cette manière (*Bull. de la Soc. de la Faculté*, 1807). Il en avait conclu que la coque du Levant était un poison âcre, irritant ; elle agit, au contraire, sur le système nerveux, à la manière du camphre, d'après les expériences rapportées plus haut, sans enflammer les tissus. On doit proscrire la vente de cette drogue aux épiciers, etc., pour la laisser aux pharmaciens, qui ne la vendraient que d'après les formes légales.

On ne fait aucun usage médical interne de la coque du Levant en médecine ; on s'en sert seulement, étant pulvérisée, pour mettre sur la tête afin de tuer les poux, ce qui peut présenter des inconvéniens graves, si le cuir chevelu est entamé, comme cela arrive souvent chez les enfans.

Hahnemann prétend que le contre-poison de la coque du Levant c'est le camphre ; M. Courrault, dans sa Thèse ayant pour titre : *Essai sur les propriétés délétères du camphre* (Paris, 1815), et où sont rapportées des expériences curieuses sur l'action délétère de la coque du Levant, action à laquelle il trouve aussi de l'analogie avec celle du camphre, semble également l'indiquer pour en combattre les accidens. Nous pensons que le vrai antidote de la coque du Levant, c'est le vomissement; il faut donc le provoquer de suite, ou purger immédiatement, si cette substance a dépassé l'estomac, puisque nous avons vu qu'elle était peu soluble dans les voies digestives. Au surplus, ce ne serait que par méprise ou de dessein prémédité qu'on pourrait prendre de la coque du Levant, puisqu'elle n'est pas employée en médecine. On devrait peut-être l'essayer, vu son action sur le système nerveux, à petite dose et méthodiquement, pour s'assurer si par son moyen on ne parviendrait pas à vaincre certaines maladies rebelles à l'art, comme l'hydrophobie, l'épilepsie, l'hystérie, etc., et autres affections, dont le siége est dans ce système.

L'arbuste grimpant qui donne la coque du Levant, croît dans l'Inde, où on le nomme *Lægtan*, *Lactan*, *Libtang*, *Soma*, *Suma*, *Tuba flava*, etc., suivant les lieux ; les Indiens estiment tant sa racine qu'ils la nomment *racine à tous maux*. On la donne par demi-gros dans les diarrhées, défaut d'appétit, coliques, etc. ; ses branches servent à teindre en jaune (*Trans. philos. abrég.*, I, 112).

Codronchi (B.). *Tractatus de baccis orientalibus*, etc. (Dans l'ouvrage du même auteur, intitulé : *De christianâ et tutâ medendi*, etc.). Ferrariæ, 1581, in-4. Bononiæ, 1629. — Histoire naturelle de la coque du Levant (*Journ. univ. des Sc. méd.*, XIV, 69).

Cocculus, off. Nom de la coque du Levant, *Menispermum Cocculus*, L. Voy. *Cocculus suberosus* dans l'article précédent.

Cocculus indicus, off. Nom de la coque du Levant, *Cocculus suberosus*, DC.

Coccum gnidium, off. Nom des fruits du *Daphne Gnidium*, L., dans les anciens.

— infectorium ou Baphica. Noms latins du kermès. Voy. *Coccus Ilicis*, L.

COCCUS, de κόκκος, grain. Genre d'insectes appelé en français *Cochenilles*, qui forme aujourd'hui, sous le nom de Gallinsectes, une famille de l'ordre des Hémiptères. Ces petits animaux, dont les mâles seuls sont ailés, vivent aux dépens de divers végétaux, sur l'écorce ou la racine desquels adhèrent les femelles, qui s'y montrent sous forme d'excroissances, de coques, etc., ce qui, joint à leur apparence irrégulière dans l'état de dessiccation, en a longtemps imposé sur leur véritable nature. Tous nuisent plus ou moins aux plantes sur lesquelles ils se fixent; tel est particulièrement le *Coccus adonidum*, L., qui infeste nos serres. Il en est, et ce sont les seuls qui doivent nous occuper, qu'on emploie dans les arts, celui de la teinture surtout, et dont même on s'est quelquefois servi en médecine : la cochenille, proprement dite, le kermès et la laque sont de ce nombre.

C. Cacti, L., Cochenille proprement dite. Cet insecte, qu'on tire du Mexique dont il est une des richesses, mais qu'on a naturalisé dans d'autres régions du nouveau continent, et qu'on pourrait peut-être acclimater dans nos provinces méridionales, a été récemment découvert dans la Caroline du sud (Coxe, *Americ. dispens.*, 202), et, par Raphaël Peale, de Philadelphie, dans l'île du Petit-Saint Simon sur la côte de Géorgie. La femelle se présente dans le commerce, où elle est connue sous le nom de *Cochenille fine* ou *Cochenille du Mexique*, sous forme de petits grains d'un brun foncé, rougeâtres, irréguliers, plats d'un côté, convexes et un peu annelés de l'autre. Suivant M. Fée, il en faut de 42 à 45 mille pour faire une livre (Réaumur élevait ce nombre à 65, ce qui porterait à croire que la cochenille est maintenant plus belle qu'elle ne l'était alors). L'odeur en est un peu fétide, la saveur amère, légèrement acide. La plus estimée, nommée *Mestèque*, *Cochenille grise ou jaspée*, est grosse, veinée de pourpre, et surtout légèrement farineuse, aspect au reste, qu'on lui donne quelquefois par l'addition du talc de Venise ou de la céruse (*Journ. de pharm.*, X, 46). Lorsqu'elle a été mal séchée, elle est d'un brun-roux uniforme, ou même noire, et porte alors le nom de *Cochinilla renegrida* ou *Grana nigra*. M. Guibourt regarde celle-ci comme due plutôt à une variété de culture. On distinguait jadis dans le commerce, sous le nom de *Cochenille sylvestre* ou sauvage, une espèce voisine de la cochenille ordinaire, mais moi-

tié moins grosse et véritablement cotonneuse. On ne la cultive pas, parce qu'elle est peu féconde; elle est d'ailleurs moins recherchée, comme étant moins riche en principe colorant : elle vient aussi du Mexique (Voy. *Ann. de chimie*, V, 120, et l'*Hist. des Drogues* de M. Guibourt, II, 428).

On élève, ou, suivant l'expression reçue, on *cultive* au Mexique la cochenille sur le Nopal, *Cactus Coccionellifer*, L.; d'autres cactiers, tels que les *C. Opuntia*, Lam.; *C. Tuna*, L.; *C. campechianus*, Thierr.; *C. Bonplandii*, Humb., peuvent servir au même usage; c'est même avec les deux premiers qu'ont été faites les expériences dont le résultat vient d'assurer à l'Espagne l'acclimatation de la cochenille (Fée, *Cours d'hist. nat.*, II, 166). Plusieurs fois l'an, avant la ponte, on détache ces insectes, en grattant avec un couteau mousse les branches auxquelles ils adhèrent; on les fait périr dans l'eau bouillante; et, après les avoir desséchés au soleil, on les place à l'abri de l'humidité, qui les noircit et les altère.

La cochenille, plusieurs fois analysée déjà, a surtout été bien étudiée, sous le rapport chimique, par MM. Pelletier et Caventou (*Ann. de chimie et de phys.*, VIII, 250, et *Journ. de pharm.*, IV, 194), qui y ont reconnu, outre un principe colorant particulier, qu'ils ont nommé *Carmine* (Voy. II, 112), une matière animale, *sui generis* (V. *Coccine*), un principe gras composé de stéarine, d'élaïne et d'acide odorant, et divers sels.

Indépendamment de ses usages dans l'art de la teinture, où, introduite depuis le commencement du 17[e] siècle, elle donne principalement l'écarlate et une couleur cramoisie plus brillante que solide, la cochenille sert à la fabrication du carmin et de la laque carminée; en pharmacie, on l'emploie pour colorer diverses teintures, l'alkermès, des opiats et poudres dentifrices : la pharmacopée d'Amsterdam indique même une teinture astringente formée par macération d'une partie de cochenille dans huit d'alcool pesant 0,907.

Quant à ses propriétés médicales, elles ne sont rien moins que démontrées, quoiqu'on l'ait vantée tour-à-tour comme cordiale (Hernandez), alexipharmaque même (S. Dale), utile dans les maladies des voies urinaires, spécifique contre la pierre; que Chaumeton ne lui ait pas contesté une vertu diurétique et sudorifique; que d'autres l'aient signalée comme propre à calmer la toux convulsive (Jourdan, *Pharm.*, I, 428); qu'enfin, P. Ammann, loin de douter de son activité, ait été jusqu'à la considérer comme suspecte et douée de propriétés vireuses.

Richter (C.-F.). *Diss. de cochinilla.* Lips., 1701, in-4. — Schauer (A.-G.-C.). *Purpuræ è coccinillâ in medendo dignitas. Diss. inaug.* Præs. J. J. Delius. Erlangæ, 1753, in-4. — Linck (J.-G.). *Diss. de coccionellæ naturâ, viribus et usu.* Lips., 1787, in-4.

C. Ilicis, L. (Kermes Ilicis, Duméril), Kermès animal, Cochenille du chêne vert. Cette espèce diffère beaucoup de la précédente; sa femelle, prise long-temps pour une graine ou pour une galle, acquiert la forme et la grosseur d'un pois, et se présente dans le commerce sous l'apparence d'une coque légère, fragile, lisse et d'un assez beau rouge; son odeur est un peu aromatique et sa saveur astringente. Elle abonde dans le midi de l'Europe sur le *Quercus coccifera*, L., où, en mai et juin, avant l'époque de sa ponte, on la récolte en la détachant simplement avec l'ongle; après l'avoir fait périr au moyen du vinaigre, on la dessèche au soleil ou à l'étuve.

Les expériences de M. J.-L. Lassaigne (*Ann. de chimie et de phys.*, XII, 102) établissent entre cet insecte et la cochenille la plus grande analogie chimique; outre la carmine, il y a reconnu un principe particulier, qu'il a nommé *Coccine* (V. ce mot).

L'usage qu'on en faisait jadis, surtout dans le Levant et en Barbarie, pour teindre en cramoisi et aussi pour l'écarlate, est beaucoup moindre depuis l'introduction dans le commerce de la cochenille d'Amérique. Elle a conservé quelque emploi en médecine, sans qu'aucun fait bien établi en ait constaté les avantages; aussi, dans le midi de la France, on en extrait par expression, aussitôt après sa récolte, un suc qui, transformé en sirop, est connu dans le commerce de la droguerie sous le nom de *Sirop*, *Suc*, ou *Conserve de kermès*. On nomme aussi *Pastel d'écarlate* ou *Ecarlate de graine*, des espèces de bols formés des débris de ces insectes, séparés au moyen du crible.

Le kermès a été préconisé depuis Dioscoride, soit à l'extérieur, comme astringent et dessiccatif, dans le traitement des plaies et des ulcères atoniques, soit à l'intérieur (malgré la faculté corrosive que quelques auteurs lui ont attribuée), comme fortifiant et même stimulant. Les Arabes et beaucoup de modernes l'ont spécialement considéré comme cordial, lætifiant, aphrodisiaque, et aussi comme propre à prévenir l'avortement (Geoffroy, *Mat. méd.*), à faciliter la parturition, etc. On le donnait à la dose d'un à deux gros en poudre ou en pilules. Il entrait dans la confection alkermès de Mesué, dans la confection d'hyacinthe, la poudre de perles rafraîchissante, et dans plusieurs liqueurs de table. C'est enfin à cet insecte que la soie cramoisie est censée devoir la faculté d'empêcher l'avortement, les crampes, etc., que lui attribue un préjugé populaire.

Strobelberger (J.-E.). *Tractatus novus, in quo de cocco baphico et quæ inde parotur confectionis alchermes recto usu disseritur.* Ienæ, 1620, in 4. — Eichstaedt (L.). *De confectione alkermes dissertatio, etc.* Steltin, 1635, in-4.

C. lacca, Kerr, Laque. Cet insecte, long-temps inconnu, signalé depuis un siècle environ, bien caractérisé, en 1781, par J.

Kerr, et depuis par divers naturalistes (V. une note de M. Latreille, *Ann. de chimie et de phys.*, IV, 49, et aussi la *Faune méd.*, VI, 53), forme, sur divers végétaux de l'Indoustan, la plupart résineux, des espèces de ruches qui en enveloppent les rameaux, et dont les alvéoles irrégulières contiennent le sac ou utricule plein de petits œufs et de larves déjà développées, auquel se trouve alors réduit le corps de la femelle; une matière résineuse et colorée, dans laquelle celle-ci est comme submergée, semble le résultat des piqûres qu'elle fait aux plantes sur lesquelles elle vit (*Journ. de pharm.*, VII); il en résulte une masse d'un rouge plus ou moins foncé, demi-transparente, résinoïde, inégale, raboteuse, criblée de petits trous, fragile, inodore, légèrement astringente, insoluble dans l'eau et l'alcool, qu'elle colore seulement un peu, connue dans le commerce sous le nom de *Laque* ou *Gomme laque*. On la nomme *Laque en bâtons* (*Lacca in baculis*), lorsqu'elle adhère encore aux branches où elle s'est formée, et *Laque en grains* (*Lacca in granis*), lorsqu'elle en est détachée : la *Laque en écailles*, en *oreilles ou en tablettes* (*Lacca in tabulis*), et la *Laque en gâteaux ou en pains* (*Lacca in massis*), ne sont que la précédente fondue et coulée en plaques minces dans le premier cas, réunie en masse par la fusion dans le second. Ces diverses sortes commerciales diffèrent peu les unes des autres; la première cependant (laque en bâtons), renferme ordinairement plus de matière colorante rouge que les autres, qu'on en dépouille souvent pour les usages de la peinture. La laque en écailles est d'autant plus estimée en pharmacie qu'elle est plus transparente et plus colorée.

L'analyse qu'a faite de la laque en bâtons Funke, y constate l'existence d'une sorte de résine végétale, d'un principe particulier (V. *Laccin*), et d'une matière colorante animale (*Ann. de chim.*, LXXXI, 311); celle de J.-F. John (*Tableaux chim. du règne animal*, trad. 1816, in-4°; et *Ann. de chim. et de phys.*, I, 445) y a démontré, de plus, la présence de la potasse, de la chaux, de la gélatine et d'un acide particulier (V. *Acide laccique*, I, 37). On peut consulter aussi l'analyse des trois sortes principales de laques faite par Hatchett (*Journ. de pharm.*, VII, 514); celle de M. Vauquelin (*Mém. du Muséum*, II, 432) sur une nouvelle espèce de laque; enfin (*Ann. de chimie*, XXIII, 140) celle que G. Pearson a faite de la laque blanche de Madras, produite aussi, dit-on, par une espèce de *Coccus*.

Pour recueillir la laque sur les divers végétaux qui la fournissent, il suffit de détacher les rameaux qui s'en trouvent chargés. Ces végétaux sont : les *Croton lacciferum* et *castaneifolium*, L.; les *Mimosa cinerea*, L., et *Corinda*, Willd.; les *Ficus indica* et *religiosa*, L.;

le *Rhamnus Jujuba*, L. On cite aussi un *Erythrinum monospermum* (*Bull. de pharm.*, VI, 248), un *Cinchona laccifera*, etc., comme produisant une fort belle laque.

Cette matière est employée dans l'Inde par les indigènes, comme corps colorant, pour la confection de divers ornemens, et, en Europe, dans plusieurs arts. C'est la base de la cire d'Espagne, de certains vernis estimés qui en portent le nom, etc. En médecine, elle a été recommandée en qualité d'astringent et de tonique, mais elle n'est plus usitée; elle entrait dans un grand nombre de préparations officinales, telles que les trochisques de karabé, les trochisques de laque, divers opiats, les *species dialaccæ*, le *lacca tota*; ses teintures aqueuse, alcoolique, alcaline, inscrites encore dans beaucoup de pharmacopées (V. Jourdan, *Pharm. univ.*, I, 702), passaient pour vulnéraires, et surtout pour anti-scorbutiques, mais semblent devoir principalement leur action aux autres substances (alun, esprit de cochléaria, potasse, etc.) qu'elles contiennent.

C. mannifer (*Kermes mannifer*). V. l'article *Celastrus*, II, 169.

C. polonicus, L., Cochenille de Pologne. Cette espèce tinctoriale, d'un brun rougeâtre, en forme de grain, analogue d'aspect à la cochenille ordinaire, mais plus noire et plus irrégulière, vit sur les racines de la gnavelle, *Scleranthus perennis*, L., et de quelques autres plantes, où on la récolte tous les deux ans au commencement de l'été; elle a subi le discrédit où est tombé le kermès dans l'art de la teinture. Ses usages étaient semblables, et elle formait alors pour la Pologne une branche importante de revenu; aujourd'hui elle n'est plus de quelque usage qu'en Allemagne et en Russie. On en récolte aussi, dit-on, en Russie et en Perse sur les racines du fraisier et de la quintefeuille (*Découv. des Russes*, III, 100; I, 96); l'uva-ursi en fournit encore une espèce analogue, mais une fois plus grosse, et qui donne une couleur rouge très-fine (*Revue des écrits de Linné*, I, 302). La cochenille de Pologne passait pour jouir des mêmes vertus médicinales que le kermès, ce qui n'est pas beaucoup dire; et, dans le nord, on la faisait et on la fait encore entrer, dit-on, dans la confection alkermès.

Coccus infectorius ou Baphica. Noms du kermès Voy. *Coccus Ilicis*, L.

Coccyx, κοκκυξ. Aristote paraît désigner par ce nom le rouget, *Trigla Cuculus*, L.

Coche. Un des noms de l'*Agaricus procerus*, Bull. (I, 135).

Cochenuc. Un des noms indiens du rocou, *Bixa Orellana*, L.

Cochène. Un des noms du sorbier des oiseaux, *Sorbus Aucuparia*, L.

Cocheniline. John a nommé ainsi le principe colorant de la cochenille, nommé aujourd'hui *Carmine* (V. ce mot), mais auquel il attribue quelques caractères un peu différens, tels que d'être soluble dans l'éther.

Cochenilje. Nom hollandais de la cochenille, *Coccus Cacti*, L.

Cochenille du chêne vert. Voy. *Coccus Ilicis*, L.

— fine du Mexique ou du Nopal, C. grise ou jaspée. Voy. *Coccus Cacti*, L.

— de Pologne. Voy. ci-dessus *Coccus polonicus*, L.

— végétale. Un des noms de l'*Hypochnus rubro-cinctus*, Ehrnb.

Cochenilliers. Nom des *Cactus*, sur lesquels vit la cochenille, *Coccus Cacti*, L.

Cochevis. Grosse Alouette hupée, *Alauda cristata*, L. Son histoire médicale ne diffère pas de celle de l'Alouette ordinaire, *Alauda arvensis*, L.

Cochineal insect. Nom anglais de la cochenille, *Coccus Cacti*, L.

Cochinella. Nom espagnol de la cochenille, *Coccus Cacti*, L.

Cochinilla. Un des noms officinaux de la cochenille, *Coccus Cacti*, L., et aussi des cloportes (Voy. *Oniscus*).

— renegrida. Variété commerciale de la cochenille, *Coccus Cacti*, L.

Cochizapotl. Arbre du Mexique, dont on mange les fruits. On croit que c'est un *Diospyros*.

Cochl. Abréviation de *Cochlear* ou *Cochleare*, cuillerée, usitée dans les formules médicinales.

Cochlea, Cochles. Noms latins du limaçon, *Helix Pomatia*, L.

Cochlearia. Nom espagnol, italien, portugais et français du *Cochlearia officinalis*, L.

COCHLEARIA. Genre de la famille des Crucifères, de la tétradynamie siliculeuse, dont le nom est dérivé de la forme creuse des feuilles d'une de ses espèces principales, imitant une sorte de cuiller, *Cochlear*.

C. Armoracia, L., Grand raifort, Cranson, Cran de Bretagne. Cette plante vivace a la tige haute de deux ou trois pieds, rameuse du haut, glabre; ses feuilles radicales sont pétiolées, grandes, dressées, ovales-oblongues, crénelées, celles de la tige, pinnatifides, les supérieures, lancéolées-linéaires; ses fleurs sont petites, disposées en longues grappes, portant des silicules globuleuses, à 2 valves, à 2 loges polyspermes. On n'emploie, en médecine, que la racine, qui est blanchâtre, grosse quelquefois comme le bras, rameuse, sans odeur tant qu'elle est entière : si on la fend, elle laisse échapper des particules qui picotent vivement les yeux et les narines, et, si on en goûte des portions, elles occasionnent de la cuisson sur la langue; ces effets sont dus à un principe âcre, qui est abondant dans cette racine, a de l'analogie avec l'ammoniaque, et disparaît par la dessiccation tant il est volatil, ce qui oblige à n'employer cette racine que fraîche : on s'en sert râpée et fraîche, en guise de moutarde, d'où on l'a appelée *Moutarde de moine, des Allemands*, etc.

On trouve des détails sur le principe volatil du raifort, *Annales de chim.* (LXX, 185); il est si actif, que cette racine, appliquée sur la peau, étant râpée, occasionne la vésication, et pourrait remplacer les sinapismes.

La racine de raifort est le plus puissant antiscorbutique végétal indigène que nous possédions ; elle entre, ou plutôt elle fait la base de tous les médicamens qui portent ce nom, tels que le sirop, le vin, l'esprit, les tisanes, les apozèmes, etc. Il est rare qu'on l'emploie seule ; cependant Sydenham la recommande dans les hydropisies qui sont la suite des fièvres intermittentes. Bergius dit avoir guéri la goutte en faisant prendre une bonne cuillerée à bouche de petits morceaux de raifort, pendant un mois et plus. Cullen la croit plus utile encore dans le rhumatisme ; l'eau distillée de cette racine qui est laiteuse, sans doute à cause de l'huile volatile qui constitue le principe âcre désigné ci-dessus, est estimée diurétique, et se donnait dans la gravelle, le calcul, etc. On en faisait aussi un sirop à froid, que l'on prescrivait dans l'asthme et le catarrhe chronique muqueux. Les anciens retiraient de sa graine une huile que Pline appelle *Chortinon*.

Quoiqu'on ne possède pas d'analyse complète de la racine de raifort, on sait qu'elle contient, outre l'huile volatile, de l'albumine, de la fécule, du soufre, de l'azote, un phosphate salin, etc. Il serait à désirer qu'elle fût reprise par quelqu'un de nos chimistes. Il ne faut employer cette racine, pour qu'elle soit dans toute sa force, que lorsqu'elle a plus d'un an. Les feuilles possèdent les propriétés des racines, mais à un degré bien plus faible, et elles sont inusitées : quelques personnes les mangent étant jeunes. Le raifort croît dans les terrains humides, profonds, surtout dans l'ouest de la France, en Bretagne, etc., et quelquefois dans nos environs. Celui dont on se sert est cultivé dans les jardins. Il ne faut pas confondre cette racine avec celle appelée Raifort des Parisiens, radis noir, *Raphanum niger*, Mérat, qui est noirâtre, dont le fruit est une silique vésiculeuse indéhiscente.

C. Coronopus, L. (*Coronopus vulgaris*, Desf.). Cette petite espèce, annuelle, couchée, qui croît partout, aux bords des sentiers, parmi les décombres, etc., fait partie du remède de mademoiselle Stephens pour fondre la pierre dans la vessie.

C. officinalis, L. Cochléaria, Herbe aux cuillers, Cran officinal (*Flore méd.*, III, f. 125). Cette plante aquatique croît au bord des mers d'Europe, surtout de celles du nord, et dans les hautes montagnes de la Suisse, des Pyrénées ; on la cultive fréquemment dans les jardins. La Providence, suivant la remarque de Murray (*Appar. med.*, II, 423), semble l'avoir multipliée dans les lieux où le scorbut est le plus répandu. Forster l'a trouvée dans les îles de la mer australe. Ses feuilles radicales, d'un beau vert, entières, épaisses, sont cordées-arrondies, sub-lobées à la base, un peu en

soucoupe ou en cuiller, d'où lui sont venus ses noms latins et français; celles de la tige sont allongées, sinueuses, sessiles; celle-ci s'élève peu, est anguleuse; les fleurs sont blanches, disposées en bouquets à l'extrémité des rameaux, portant des fruits un peu globuleux. Cette plante est inodore tant qu'elle est intacte, mais lorsqu'on l'écrase, elle a une odeur forte, pénétrante, volatile, qui se dissipe par la dessiccation, de sorte qu'on ne doit l'employer que fraîche; sa saveur est un peu amère, piquante, désagréable.

Le cochléaria est un antiscorbutique très-caractérisé, et la plus employée en médecine, sous ce rapport, de toutes nos plantes indigènes : on en fait un usage presque domestique, puisque dans beaucoup de ménages on en a dans son jardin, et même sur sa fenêtre, pour l'usage quotidien. On en mâche quelques feuilles tous les matins pour nettoyer les dents, assainir la bouche, fortifier les gencives, dégorger les glandes buccales, etc., surtout les individus chez qui ces dernières parties sont molles, boursoufflées, livides, etc.; il y a même des pays, comme ceux du nord de l'Europe, où on mange les feuilles de cochléaria en salade, comme nous faisons du cresson. Leur suc est d'un usage très-fréquent, soit seul, soit mêlé à celui d'autres plantes, ce qui est plus ordinaire, non seulement dans le scorbut, mais encore dans les engorgemens des viscères, le scrophule, les cachexies de toute nature, etc., à la dose de deux à six onces. Desbois de Rochefort assure avoir retiré du succès de son emploi dans le calcul. Stahl le recommande dans la fièvre quarte rebelle. Sydenham l'associait au suc d'orange et de citron, lorsqu'il s'en servait dans le scorbut; il le donnait seul dans le rhumatisme vague, etc.

On prépare avec le cochléaria une eau distillée, un esprit ardent en le distillant avec l'alcool, un sirop, une conserve, un extrait, qui laisse déposer des cristaux de nitre (*Journ. de pharm.*, VII, 289); il en entre dans une multitude de médicamens officinaux, tels que le sirop, le vin, la bière antiscorbutique, l'eau générale, etc.

L'action excitante du cochléaria, que partage à un degré plus marqué le raifort, empêche de l'employer dans les maladies avec irritation ou inflammation; ainsi Stahl le défend dans les affections hémorrhoïdaires; d'autres praticiens le disent nuisible dans l'hémoptysie, les rougeurs du visage (quoiqu'on l'y prescrive par fois comme dépuratif), les palpitations, la toux, etc. On adoucit son action en coupant le suc de cochléaria avec le petit-lait, l'eau distillée, etc. Les semences de cochléaria sont regardées comme antiscorbutiques par quelques auteurs, mais elles doivent l'être à un degré très-faible; aussi leur usage est-il abandonné.

On n'a pas d'analyse récente du *Cochléaria ;* on sait qu'il con-

tient, outre le principe volatil, dû sans doute à une huile essentielle, de l'azote, du soufre, du nitre, etc.

M. De Candolle admet un *C. pyrenaica*, qui croît dans la chaîne centrale des Pyrénées, qui est analogue au *C. officinalis*, du moins nous ne pouvons y voir de différence, et qui doit en avoir toutes les propriétés.

On a confondu par fois, sans le vouloir ou à dessein, les feuilles de la ficaire, *Ranunculus Ficaria*, avec celles du *Cochlearia*; erreur qui peut avoir de graves inconvéniens, mais le moindre froissement suffit pour distinguer cette dernière, qui est toujours inodore.

Moellenbroek (V.-A.). *Cochlearia curiosa, cum figuris, etc.* Lipsiæ, 1674, in-8, *id.* 1746, traduit en anglais par T. Sherley. Londres, 1677, in-8.

Cochlearia de Bretagne. Nom du *Cochlearia Armoracia*, L.

Cochleat. Abréviation de *Cochleatim*, par cuillerées, employée souvent dans les formules.

Cochleospermum. On emploie, au Brésil, en décoction, les racines du C. *insigne*, St.-Hil. (*Maximilianea regia*, Mart.); sous le nom de *Butua do corvo* (*Plantes usuelles du Brésil*, 12e liv.), contre les douleurs internes, les chutes, les abcès, etc.

Cochlita. Pierre qui a la figure d'un certain limaçon, et passe pour lithontriptique (James, *Dict.*).

Cochon. V. *Sus Scrofa*, L. C'est aussi le nom vulgaire du rouget, *Trigla Cuculus*, L.

— d'eau. Un des noms du cabiai, *Cavia Capybara*, L. Voy. II, 163.

— d'Inde. Voy. *Cavia Cobaya*, L., II, 163.

— de lait. Jeune cochon. Voy. *Sus Scrofa*, L.

— marin. Nom du *Squalus Centrina*, L., espèce de poisson de mer.

— de mer. Nom vulgaire du marsouin, *Delphinus Phocæna*, L.

— sauvage ou sanglier. Souche des diverses races de cochons domestiques. Voy. *Sus Scrofa*, L.

Cochonnières. Un des noms de l'églantier, *Rosa Eglanteria*, L.

Cocrou. Nom d'une variété comestible de *Dioscorea*, à l'île de Guam.

Cochocho. Acosta parle, sous ce nom, d'une racine exotique petite, douce, agréable au goût, qui sert d'assaisonnement.

Cock. Nom anglais du coq, *Phasianus Gallus*, L.

Cockles. Nom anglais de la coque du Levant, *Menispermum Cocculus*, L.

Coco. Fruit du cocotier, *Cocos nucifera*, L.

Cocomero. Un des noms italiens de la pastèque, *Cucurbita Citrullus*, L., à Florence.

Cocon de soie, *Serici folliculi*. Voy. *Bombyx Mori*, L., I, 638.

COCOS. Genre de la famille des Palmiers, de la monœcie hexandrie, dont le nom est celui donné par les Aborrigènes des pays où il croît.

C. amara, Jacq. C'est dans le tronc coupé de ce palmier que naît, aux Antilles, la larve d'un insecte, qu'on y mange sous le nom de *Ver palmiste*. V. *Curculio palmarum*, L.

C. butyracea, L. F. (*Elais butyracea*, Kunth), cocotier du Brésil. Cette espèce de palmier paraît naturelle au Brésil et à l'Amé-

rique du sud, tandis qu'on ne la voit point dans l'Inde, où la suivante, au contraire, semble être dans son sol natal (tandis qu'elle ne paraît que transportée et comme secondairement en Amérique). C'est le *Pindova* de Pison ; son fruit est un peu plus gros qu'un œuf de poule, vert-jaune à l'extérieur; il renferme une amande ou noix que l'on mange, et dont on retire une huile, ou beurre, blanche, d'une odeur agréable, qui sert à assaisonner les alimens, ou dont on s'éclaire lorsqu'elle est ancienne. On peut l'employer comme médicament, étant émolliente et adoucissante. Coxe dit qu'on en fait d'artificielle avec de l'axonge, colorée avec du curcuma, et aromatisée avec l'iris de Florence (*Dispens.*, I, 205). Sous l'enveloppe fibreuse et extérieure de ce fruit, qui n'a que peu d'épaisseur, se trouve une chair d'un jaune safran, assez mince, insipide, que les nègres mangent; au-dessous est la coque qui renferme l'amande, non perforée de trous comme celle du cocotier, ce qui montre que ce palmier est plutôt un *Elais* qu'un *Cocos*. Pison ajoute qu'au sommet de cet arbre coule une gomme transparente, d'une odeur très-agréable, qu'on peut employer en place de celle d'Arabie; la moelle de ce palmier se mange avec du sel selon Pison (*Bras.*, 62). Cet auteur ne dit pas qu'on en retire de sève vineuse; son fruit est trop peu volumineux pour fournir du lait.

C. nucifera, L. Cocotier. Ce palmier, à feuilles ailées, habite le voisinage des mers, sous les tropiques, et se plaît dans les localités où il reçoit l'influence de l'atmosphère maritime. C'est le plus riche présent que la nature ait fait à la terre; effectivement, toutes les parties de cet utile végétal servent aux besoins de l'homme; sans lui, les îles du grand Océan Pacifique seraient inhabitables, et les peuplades sauvages répandues sur l'immensité des plages équatoriales périraient de faim et de soif, manqueraient de vêtemens, de cabanes, etc. C'est donc à bon droit qu'on l'a surnommé le *Roi des végétaux*, car cet arbre fournit du vin, de l'alcool, du vinaigre, de l'huile, du sucre, des amandes, du lait, de la crême, du beurre, des cordes, de la toile, des vases, des nattes, des couvertures de cabanes, du bois, etc.

Les racines du cocotier sont peu profondes, touffues; elles ont une saveur âcre, et passent pour astringentes ; on en use dans l'Inde contre la dysenterie chronique, la diarrhée ; on les prend en poudre, avec celle d'anis, pendant sept jours. D'après Eisinga, le tronc de ce palmier atteint jusqu'à 160 pieds de hauteur, lorsqu'il est près de la mer, et diminue à mesure qu'il s'en éloigne, sans jamais croître à plus de cent toises au-dessus de son niveau ; il forme des forêts du plus bel aspect dans toutes les îles de la Polynésie et de

l'Océanie, que le navigateur, fatigué d'une longue route et de privations, contemple avec satisfaction : les troncs servent de charpente, de ponts, de pieux; on en fabrique des meubles, etc. Lorsque ses tiges sont jeunes, elles renferment dans leur intérieur une moelle comestible, sucrée, agréable au goût ; lorsqu'elles sont tout-à-fait formées, on trouve au-dessous de vrai bois, qui est extérieur, et n'a guère plus d'un pouce d'épais, et malgré cela très-dur; un amas de fibres longues et pressées, qui peuvent se tirer d'un bout à l'autre quand l'arbre est fendu en deux : on en fait des cordages pour la marine, moins forts que ceux du chanvre, mais qui se conservent mieux à l'eau, et ne pourrissent jamais.

Les feuilles du cocotier sont longues de 15 à 18 pieds, et composées de folioles d'environ un pied, fermes, vertes, pliantes, dont on fait des toitures, des paniers, des corbeilles, des nattes, des voiles à pirogues, des chapeaux, des parasols, des éventails, etc.; on peut imprimer des lettres dessus, comme on le pratique aux Indes avec des poinçons. Chaque feuille est entourée, à sa naissance, d'une espèce de réseau filandreux, qui sert de filtre et de tamis, dont on fabrique des vêtemens, etc.; il tombe avec la feuille (qu'on appelle branche à tort, car les palmiers n'en ont jamais). Dans l'Inde, on emploie cette substance cotonneuse pour arrêter le sang des piqûres de sangsues (Ainslie, *Mat. ind*, II, 419). Après leur chute, qui a lieu chaque année, il reste une impression sur le tronc du palmier, que Labat compare aux taches qu'on voit sur une carpe écaillée (*Nouv. voyage*, III, 266).

Le bourgeon qui termine le palmier est tendre, très-délicat à manger cru ou cuit, ou confit en atchar, et meilleur que celui d'aucun autre chou palmiste; mais, comme on fait périr l'arbre en le coupant, il n'y a guère qu'aux Antilles qu'on le mange, parce que dans ces îles il y a une multitude d'autres matières alimentaires, et que le cocotier n'y figure que fort secondairement.

Il paraît qu'on ne tire que peu de vin du tronc de ce palmier, parce qu'on obtient de ses fruits un lait qui lui est bien préférable : le *Sagus vinifera*, Pers., est préféré sous ce rapport. Cependant, aux Mariannes, d'après M. Lesson, on concentre la sève, et on en obtient une matière sucrée, noirâtre, dont on fait des confitures; à Madras, on l'unit à la chaux et au blanc d'œuf, pour en préparer une sorte de stuc.

Les fleurs du cocotier sont nombreuses, blanches; jeunes, on les détache, et en les frappant elles rendent une eau qui forme une boisson agréable, qui se transforme en vinaigre très-fort; épanouies, elles sont pectorales; peu portent des fruits, autrement la quantité

en serait innombrable ; l'enveloppe florale, ou spathe, sert à vider l'eau des pirogues.

La partie la plus essentielle du cocotier, c'est son fruit ; il a le volume d'un fort melon, est de couleur noirâtre, et de forme un peu triangulaire ; l'enveloppe fibreuse extérieure, qui s'appelle *Caire* ou *Bastin*, sert à préparer, étant battue et tissée, des étoupes pour calfater les vaisseaux, et des toiles grossières, des vêtemens, etc. La coque du fruit est employée comme vase ; on en prépare des tasses, des plats, des assiettes ; on sculpte dessus toutes sortes de dessins, on les vernit, et on les orne de toute manière, etc. On distille cette enveloppe ligneuse pour en obtenir une huile empyreumatique, usitée dans l'Inde contre l'odontalgie, et un charbon très-velouté, employé en peinture (*Journ. de pharm.*, III, 466). Suivant l'âge, on recueille ce fruit, qui n'est pas moins d'un an à mûrir, et dont l'arbre est toujours chargé, puisqu'il y a sans cesse des fleurs, des fruits mûrissans et des fruits mûrs. Les petits fruits verts et non développés sont estimés très-astringens, et employés dans le flux de sang, étant râpés ; on les fait entrer aussi dans un onguent qu'on donne contre l'œdème. Lorsque ce fruit a atteint son volume, il est rempli d'un suc ou liquide blanc, qu'on appelle *Lait*, dont il contient plus d'un litre, et qu'on peut faire sortir en perçant les trois trous qui sont à la base du fruit ; il est doux, sucré, un peu aigrelet, frais ; c'est une boisson délicieuse, rafraîchissante, dans les températures élevées où croît le cocotier, dont on peut boire des quantités considérables sans en être incommodé, qu'on dit enfin très-salutaire pour la poitrine. Le capitaine Dumont d'Urville, commandant l'Astrolabe, nous a dit en avoir bu jusqu'à 20 bouteilles par jour sans en ressentir le moindre mal : c'est la boisson ordinaire de tous les peuples de la mer du Sud. On le dit diurétique, et M. Lesson l'accuse de causer une vive cuisson dans les gonorrhées, et de provoquer des écoulemens qui teignent le linge en noir (*Voyage méd.*, p. 66). Aux Antilles, les dames se lavent le visage avec ce lait. Le lait du cocotier est susceptible de passer à la fermentation alcoolique et acescente, de sorte qu'on en peut retirer de l'alcool ou du vinaigre. M. Trommsdorff, qui a analysé le lait de coco, l'a trouvé composé d'eau, de sucre, de gomme, de carbonate et de muriate salins, etc. (*Journ. de pharm.*, II, 97).

A mesure que les fruits du cocotier mûrissent, le lait prend de la consistance, se durcit en amande, de la circonférence au centre, en formant dans la portion intermédiaire à la portion durcie et à celle qui est encore en lait, une sorte de *crême* fort agréable à manger avec du sucre et de l'eau de fleur d'oranger. Au centre, il reste toujours

un peu de lait, et par fois, mais très-rarement, il s'y forme une substance ovoïde, concrète, pierreuse, une espèce de tabaxir ou bézoard végétal, d'un blanc bleuâtre de porcelaine, à laquelle les naturels attribuent de grandes propriétés médicales; on la nomme dans l'Inde *Calappites*, *Calappa*, et les Européens *Pierre de coco*; on vend ces concrétions aux Chinois, qui les portent en amulettes, et croient se préserver par là d'une multitude de maladies.

L'amande, une fois mûre, se mange et sert de nourriture la plus ordinaire aux naturels des îles où croît le cocotier; elle est très-blanche, compacte, assez ferme; elle tient de la noisette et de la rave, du moins celle que nous avons goûtée dans des cocos que nous avons reçus de nos colonies; on la mange seule ou assaisonnée de poivre, de vinaigre, comme l'artichaut; on en met dans les gâteaux, etc. : il paraît qu'elle est plus agréable dans le lieu natal, où cependant elle est regardée comme indigeste. Aux Antilles, on en fait des émulsions; des loochs, etc.; elle y remplace les amandes douces. Nous nous rappelons, qu'en 1814, on en vendait dans les rues de Paris, en détail, mais les Parisiens ne trouvant pas apparemment cette amande bonne, le commerce en cessa au bout d'un an environ. Il paraît que, lorsqu'elle entre en germination, elle acquiert de la délicatesse, et est fort recherchée des Taïtiens, d'après M. Lesson.

On retire de l'amande du cocotier une huile, qui, étant fraîche et bien extraite, sert à préparer les alimens; plus vieille, ou mal préparée, elle est employée à l'éclairage. Les habitans de Taïti et des autres îles de l'Océan Pacifique, s'en oignent le corps, ce qui leur donne une odeur désagréable, que l'emploi presque journalier des bains ne leur ôte pas; ils s'en frottent aussi les cheveux, etc. Dans l'Inde, on s'en sert pour la préparation des emplâtres, etc. (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 416). Il faut 14,000 cocos pour obtenir un tonneau d'huile (Lesson); sans doute que les mauvais procédés employés sont cause du peu d'huile qu'on retire d'une amande aussi volumineuse. Ces amandes sont composées, d'après M. Trommsdorff, d'huile butyreuse extraite par expression, et surnageant le suc laiteux, se figeant aisément, d'eau, de sucre liquide, d'albumine (*Journ. de pharm.*, II, 97; 1816). L'un de nous en a retiré une huile concrète à 15° R. C'est donc un véritable beurre végétal.

M. Marshall parle d'une variété de cocotier, dont le fruit, appelé *Coco royal*, contient un lait auquel on attribue des propriétés rafraîchissantes, supérieures encore à celles du coco ordinaire.

Marshall (H.). Notice pour servir à l'histoire du cocotier (Mém. de la Soc. wernérienne, V, partie I, p. 107, 1823). — Roorda van Eisinga (P.-P.). Propriétés médicales des diverses parties du cocotier. Batavia, 1825.

Cocotier, *Cocos nucifera*, L.
— de l'ile Praslin, *Lodoicea Sechellarum*, Labill.
— de mer, *Borassus flabelliformis*, L.
— des Maldives, *Lodoicea Sechellarum*, Labill.
— des Séchelles, *Lodoicea Sechellarum*, Labill.

Cocotl, *Cocotli*. Nom donné par Hernandez à un oiseau analogue à notre tourterelle (*Columba Turtur*, L.), dont la chair est bonne à manger, quoiqu'un peu dure.

Cocoxuihitl. Nom mexicain du *Boceonia frutescens*, L.

Cocquar. Nom d'une variété double de la rose de Provins, , *Rosa gallica*, L, dans le midi de la France.

Coctana. Nom d'une variété de figue dans Pline.

Cocue. Vieux nom français de la ciguë, *Conium mnculatum*, L.

Cod. Nom anglais du cabeliau, *Gadus Morrhua*, L.

— fisch. Nom anglais du callarias, *Gndus Callarias*, L.

— lingue. Nom des petites morues sur les côtes de France. V. *Gadus Morrhua*, L.

Coda di cavallo. Nom italien de l'*Equisetum arvense*, L.

— pail, Codo-pail. Noms indiens du *Pistia Stratiotes*, L.

Cddaga-pala. Nom malais du *Nerium antidysentericum*, L.

Codagen. Nom indien de l'*Hydrocotyle asiatica*, L.

Codalian. Nom gallois de la belladone, *Atropa Belladona*, L.

CODARIUM. Ce genre de Vahl, de la diandrie monogynie, d'une famille indéterminée, présente dans le *C. nitidum*, Vahl (*C. acutifolium*, Afz.), une sorte de poivre, qui est appelé au Congo, où il croît, *Tamarin velouté*, sans doute parce qu'il partage les propriétés de ce fruit (Walkenaër, *Voyages* XIV, 181).

Codda-panna. Nom indien du *Coryphe umbraculifera*, L.

Coddam-pulli. Nom indien du *Cambogia Gutta*, L.

Codéate de morphine. Voy. *Acide codéique*, I, 33.

Codeseru-pavlado. Nom malabare de l'*Indigofera Anil*, L.

Codi avanacu. Nom indien du *Tragia Chamœlea*, L

Codia. Nom grec des têtes de pavot, *Papaver somniferum*, L., d'où vient le nom de *Diacodium*, qu'on donne au sirop qu'on en prépare.

Codiæum. Nom du *Croton variegatum*, L.

Codianum. Nom présumé être celui du colchique, *Colchicum autumnale*, L., dans Pline.

Codocoypu. Nom du *Myoschilos oblongum*, Ruiz et Pavon.

Codon. Un des noms du coing, *Cydonia vulgaris*, Mér., dans le midi de la France.

Codonero. Nom espagnol du coing, *Cydonia vulgaris*, Mér.

Codornix. Nom portugais de la caille, *Tetrao Coturnix*, L.

Coduvo. Un des noms indiens du grenadier, *Punica Granatum*, L.

Codwarth. Un des noms gallois de la belladone, *Atropa Belladona*, L.

Coec-eennog. Nom gallois de la sardine, *Clupea Sprattus*, L.

Coentrilho. Nom brésilien du *Zanthoxylum hiemale*, St.-Hil.

Coeur. Nom donné quelquefois au genre Bucarde. Voy. *Cardium*, II, 104.
— de boeuf. Nom du fruit de l'*Annona muricata*, L.
— des Indes, *Cardiospermum Halicacabum*, L.

Coeur de jésus, *Corazo de Jesu*. Plante rampante à feuilles en

cœur, considérée à Saint-Paul comme un antidote infaillible contre la morsure des serpens (Mawa, *Voyage*, I, 129).

Cœur de Saint-Thomas. Nom du *Mimosa* (Acacia, W.) *scandens*, L. Voy. I, 14.

COFFEA. Genre de la famille des Rubiacées, de la Pentandrie monogynie, dont le nom est dérivé de ses appellations arabes *Qahoueh*, *Cahoué*.

C. arabica. L. Café, Caffé (*Flore méd.*, II, f. 85). Cet arbrisseau, qui paraît avoir été connu d'Avicenne, qui le nommait *Bun*, d'après Prosper Alpin, et même des Grecs et des Hébreux, s'il faut en croire quelques autres auteurs, est naturel aux cantons les plus chauds de l'Éthiopie, de l'Arabie, de l'Yémen, d'où il a été transporté dans l'Inde, puis en Europe, et de là dans l'Amérique méridionale. Il fournit une semence dont l'usage, devenu presque général, a fait, à l'instar du thé et du tabac, une sorte de révolution dans les mœurs, les habitudes, et même la politique des nations. L'immense commerce auquel il donne lieu assure des revenus aux planteurs, aux marchands, aux pays où il est transporté. Sa culture exige qu'on aille arracher les nègres de l'Afrique, seuls en état de soutenir les chaleurs brûlantes des tropiques, qui moissonneraient le faible Européen, ce qui entretient ce commerce d'hommes, que la civilisation s'efforce d'éteindre. Enfin, l'usage de la boisson qu'on prépare avec le café a introduit des modifications dans nos alimens, nos repas, et par suite dans la santé de ceux qui sont soumis à son usage plus ou moins habituel.

Le café est d'un usage immémorial dans l'Orient. Il est positif, d'après des manuscrits de la Bibliothèque royale, qu'on en usait en Perse, en 875. En 1517, le sultan Sélim ayant fait la conquête de l'Égypte, l'apporta à Constantinople, où pourtant il n'y eut des établissemens publics pour le débiter qu'en 1553. Rauwolf est le premier Européen qui ait mentionné et figuré le café dans son *Voyage au Levant* (p. 102) en 1583; Prosper Alpin le décrivit plus en botaniste, en 1640, dans ses *Plantæ Ægypt.*, p. 36, t. 36. En 1645, il commença à s'établir des cafés publics en Italie; à Londres, en 1652; à Marseille, en 1671; à Paris, en 1672. Les Vénitiens et les Génois le procuraient alors à l'Europe, et le tiraient de l'Egypte. Deux vaisseaux malouins en apportèrent directement de Moka à Marseille, en 1709. En 1713, A. de Jussieu le décrivit dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. Louis XIV fut le premier qui en prit en France, en 1644. Petit à petit, l'usage s'en répandit, malgré le haut prix de la graine de café, car la livre valut, dans l'origine, jusqu'à 140 fr. de ce temps; et malgré l'avis des médecins d'alors, qui le croyaient nuisible à la santé, l'opinion de plusieurs philosophes est que l'intro-

duction du café, à cette époque, n'a pas peu influé sur le développement du grand siècle, sur le mérite de ses poëtes, etc.

On chercha alors à se procurer un végétal si précieux, à en propager la culture. Les Hollandais furent les premiers qui y parvinrent; ils en tirèrent de Moka, et en transportèrent des pieds dans leurs colonies de Batavia et de Surinam. En 1722, M. de La Motte-Aigron en planta mille à douze cents pieds dans ses habitations, à Cayenne, obtenus de cette dernière colonie, en 1720. M. Declieux en transporta à la Martinique deux pieds provenant du Jardin du Roi, et donnés par les Hollandais à Louis XIV et à M. Resson, originaires également de Batavia. Ce sont ces derniers pieds qui ont propagé la culture du café dans tout le reste des Antilles. En 1726, il n'y avait encore que deux cents pieds de café donnant du fruit à la Martinique, d'après le père Labat, colonie qui en fournit ensuite le plus à la France après Saint-Domingue, et de la qualité la plus estimée après le Moka et le Bourbon.

Un pied de café commence à rapporter à deux ans; à cinq il est dans tout son produit : il donne deux récoltes par an, de cinq livres environ par pied, et en produit pendant trente ou quarante ans dans nos colonies. Il entre en France plus de vingt millions de livres de café par an.

Le café, tel que nous l'employons, n'est que la semence de la baie *de café*. Celle-ci a le volume et presque la couleur d'une cerise (cerise de café aux colonies). Par la dessiccation et des frottemens, on détache la partie mucilagineuse qui est renfermée dans la coque ou enveloppe extérieure, qui est dure et qui entoure les graines, ce qui le fait désigner alors sous le nom de *Café en coque*. Les graines sont encore elles-mêmes enveloppées d'une peau, espèce d'arille, appelée par quelques personnes *fleurs de café*, et dont on le dépouille également, mais dont on retrouve la continuité dans les replis intérieurs de la semence : c'est alors le *Café mondé*. Ces enveloppes servent, dit-on, en Arabie, à préparer un *Café à la sultane*, qui est détestable, d'après Murray (*Apparat. med.*, I, 563). M. de Tressac est parvenu à extraire de la pulpe des baies du café une liqueur alcoolique (*Ann. du Muséum*, VI, 472). Les semences sont au nombre de deux dans chaque baie; elles forment chacune un demi-ovoïde, marqué d'un fort sillon sur la face plane, de consistance et d'apparence cornée, d'une dureté marquée, quoiqu'ayant une sorte de ductilité. La saveur du café cru est à peu près nulle; elle est loin, ainsi que son odeur, quoique celle-ci soit assez marquée, de faire présumer ce que sera l'un et l'autre après la torréfaction.

L'infusion du café non brûlé est également insipide; elle est d'un

assez beau vert, même faite à froid, si elle est prolongée quarante-huit heures. M. Bizio a proposé de la fixer, en la précipitant par la soude pure (*Tablettes univ.*, IV, 82). La torréfaction ou le grillage du café le change presque entièrement de nature. A mesure que l'action du feu a lieu, il se fait de nouvelles combinaisons chimiques; l'arôme se développe; la saveur se prononce; une huile essentielle se dégage et se voit en gouttelettes à sa surface; le grain double presque de volume et perd le quart à peu près de son poids. Trop brûlé, le café perd une partie de ses qualités, se change presque entièrement en charbon, acquiert une amertume trop forte, et son huile *empyreumatisée* lui donne une âcreté désagréable. Le café doit être brûlé jusqu'au *blond*, pour avoir tous les avantages dont il est susceptible. L'infusion du café torréfié et pulvérisé, dans la proportion d'une demi-once pour huit onces d'eau bouillante (une tasse), est d'un rouge-brun foncé, vue à contre-jour; au jour, elle offre une teinte d'un jaune d'or; son arôme est des plus suaves, si l'opération a eu lieu dans des vaisseaux clos, par la méthode à la *Dubelloy*, ainsi désignée d'un neveu du cardinal de ce nom, qui inventa un appareil aujourd'hui dans tous les ménages, depuis que la décoction de cette graine est abandonnée. Le café, pour avoir toutes les qualités possibles, veut être brûlé, moulu et infusé de suite, et pris très-chaud; il perd de son arôme et de sa bonté, si sa cuisson est ancienne, s'il est broyé depuis plusieurs jours, et si, surtout, il est fait depuis la veille seulement. Il faut avoir soin que le café dont on se sert ne soit pas trop vieux; le père Labat observe que celui de Moka, qui a toujours deux ans lorsqu'il arrive, a déjà perdu de sa bonté; que cependant celui des îles ne doit pas être employé de suite, à cause de son amertume lorsqu'il est trop récent, puisqu'il pent avoir moins de deux mois à son arrivée; qu'il faut attendre au moins un an, pour qu'il soit moins huileux; mais que plus tard il perdrait de ses qualités.

Il existe dans le commerce une multitude de variétés de café; outre le nom particulier à chaque climat qui le produit, il reçoit des noms divers, suivant ses nuances de forme, d'odeur, de couleur, etc. On appelle *Moka* une variété à petits grains arrondis, qui provient de fruits monospermes, et se voit plus souvent dans le café de Bourbon et le Moka véritable que dans tout autre; il n'a pas plus de qualités que d'autres.

L'infusion de café bien faite et convenablement sucrée est une boisson extrêmement agréable, d'une saveur exquise. Aussitôt qu'elle pénètre dans l'estomac, elle y cause une douce chaleur, qui porte le bien-être dans tout le corps. Elle est éminemment digestive, stoma-

chique ; elle accélère la circulation, développe les facultés intellectuelles, favorise la transpiration, les sécrétions, porte à la gaieté, aux saillies spirituelles, aux sentimens de bienveillance, donne de la force, de la légèreté. C'est la boisson favorite des Orientaux, si amis des jouissances des sens ; ils en prennent pour ainsi dire toute la journée ; c'est celle des gens de cabinet, des artistes et surtout des poëtes, que l'un d'eux, Delille, a immortalisée par ces vers si fameux : *Il est une liqueur au poëte plus chère*, etc. Prise à la fin des grands repas, dont elle est le complément indispensable, elle en procure la digestion, abat les fumées des vins, empêche l'ivresse et ses suites. Le café convient surtout dans les pays humides, brumeux, tempérés, etc.

Le café a une propriété très-marquée, regardée comme nuisible par les uns, recherchée par les autres, c'est d'empêcher le sommeil au moins pendant six à huit heures après son ingestion à la suite des repas légers, chez les personnes qui n'en font pas un usage habituel. On fait le conte que cet effet fut révélé au prieur d'un couvent, en Arabie, qui vit les chèvres qui se nourrissaient du feuillage et du fruit du café, sauter plus qu'à l'ordinaire ; il en fit prendre à ses moines, pour les empêcher de dormir à l'office. Il y a des personnes qui exploitent cette propriété pour s'occuper aux travaux de tête, sans être accablées de sommeil, et c'est, il faut en convenir, un agent précieux dans ce cas, car il procure, avec plus de lucidité dans les idées, un état de quiétude qui concourt à faciliter le travail. On a vu des savans, des gens de lettres, parmi lesquels on cite Fontenelle, Voltaire, en prendre plusieurs fois par jour, pour féconder leur mémoire, sans en éprouver d'accidens, malgré les craintes qu'on cherchait à leur inspirer sur le café; aussi le premier disait-il que c'était assurément un *poison lent*. Les connaisseurs prennent le café sans sucre; d'autres prétendent, et nous sommes de cet avis, que le sucre en double l'arôme. Le café convient surtout aux tempéramens lymphatiques, froids, aux personnes lentes, grasses, inertes, aux esprits lourds, aux estomacs paresseux, qui digèrent péniblement. Il est plus convenable aux vieillards qu'à la jeunesse, aux hommes qu'aux femmes.

Celles-ci, et beaucoup d'hommes, ont l'habitude de déjeûner avec du café au lait. Elles préfèrent cet aliment, qu'elles prennent avec plus ou moins de pain, à tout autre. Effectivement, il est agréable au goût et à l'odorat, passe bien, précipite la digestion, procure des selles faciles, et quelquefois produit l'effet d'un laxatif. Dans le peuple, c'est un mets de prédilection, et pourvu que les femmes de cette classe aient leur café, le reste des alimens de la journée leur est indifférent; aussi en vend-on dans les places publiques, au coin

des rues, et voit-on jusqu'aux maçons, aux commissionnaires, en faire leurs délices, tant l'usage en est général aujourd'hui. On accuse ce genre de café de causer des leucorrhées, de diminuer l'énergie des tissus, d'affaiblir, etc. ; nous ne pensons pas que ces résultats soient prouvés.

La préparation du café se fait en général, aujourd'hui, par infusion dans l'eau bouillante ; cependant quelques personnes lui font encore subir l'ébullition, qui en fait évaporer le parfum le plus ténu, lui donne une couleur plus noire et de l'amertume, outre qu'il est toujours moins clair. Il y a des gens du peuple qui, à l'imitation des Turcs et des Arabes, y laissent le marc, qu'ils boivent avec la partie liquide. Il est essentiel de proscrire, comme dangereuse, la pratique de quelques individus qui jettent une pièce de cuivre dans le café en ébullition, pour l'éclaircir, pratique qui existe aussi en Égypte (Desgenettes, *Hist. méd. de l'armée d'Orient*, 32). Les Turcs et les Arabes mettent par fois de l'opium dans leur café (*Id.*).

Le café est encore employé à d'autres usages alimentaires que ceux dont nous venons de parler : on en prépare des crêmes, des glaces, des liqueurs, des pastilles, etc., etc.

Usages médicaux du café. Dans les pays où la fève de l'Yémen est cultivée, on fait une multitude d'usages thérapeutiques du café. On le donne dans une infinité de maladies ou de dérangemens de la santé particuliers. Pour ne parler que de nos colonies, on y emploie le café dans un grand nombre de cas ; c'est, dans ce pays, un remède domestique journellement usité. En Europe, on ne fait guère usage du café comme médicament ; on a peut-être tort de l'avoir trop délaissé, car c'est un excitant céphalique et stomachique, dont l'administration peut trouver plus d'un emploi.

Dans les céphalalgies passagères, on recommande l'usage du café en infusion aqueuse, sucré ou non sucré ; elle enlève par fois avec promptitude le mal ; il est vrai qu'on est souvent obligé de continuer l'emploi du médicament pour arriver à cette fin. Dans les migraines, l'infusion du café n'est pas moins salutaire, lorsqu'elles sont légères et non *constitutionnelles*, comme on pourrait appeler celles qui sont si invétérées, si longues, si fréquentes chez certaines personnes, dans certaines familles : car on lit dans le Journal d'Huffeland l'observation d'une hémicrânie guérie par la décoction du café cru (novembre 1826), par Rudolphi, d'après le conseil de Formey, qui employait ce moyen contre la migraine. Le malade usa pendant deux mois de la décoction d'une demi-once de café cru, séché au four et pulvérisé, sur lequel on versait la veille 4 onces d'eau bouillante. Au bout de huit jours, les accès étaient déjà devenus plus rares et moins violens.

La propriété qu'a le café d'agir sur le cerveau, d'en être un excitant, d'y provoquer une puissance intellectuelle plus manifeste, en a fait conseiller l'infusion donnée à doses réitérées dans les affections soporeuses, l'engourdissement des sens, leur collapsus, leur débilité; on le prescrit aussi, pour la même raison, aux personnes tristes, mélancoliques, hypochondriaques, etc., hors des heures de repas, plusieurs fois par jour, et comme médicament, avec un fréquent succès.

Dans les fièvres continues, le café a été prescrit csmme un tonique passager, lesquelles étaient de nature adynamique ou ataxique; on en a fait, sous ce rapport, un grand usage, et dans les colonies, on l'y emploie encore assez fréquemment.

Le succès du café dans les fièvres intermittentes est encore plus assuré que dans les continues. Le docteur Grindel l'a donné à quatre-vingts malades, à la clinique de l'université de Dorpat, en Russie, sur lesquels huit seulement n'ont pas été guéris; il préfère employer alternativement la poudre à la dose d'un scrupule, et la décoction à celle d'une once dans 18 d'eau réduites à 6. Il croit que cru, le café a encore plus de vertu fébrifuge. Il faisait préparer dans des vases de fer un extrait, qu'il donnait comme tonique, à l'instar de celui de quinquina (*Bibl. méd.*, XXXII, 116). Le docteur Richelini a obtenu aussi la guérison d'une fièvre intermittente double-tierce avec deux onces de café cru en poudre, à la dose d'un scrupule, pris de trois heures en trois heures; mais ayant éprouvé plusieurs rechutes, il eut recours au quinquina, qui la guérit radicalement. James Thompson a donné avec succès le café moulu, sans être grillé, en décoction dans une livre d'eau réduite à 4 onces, dont on prend la moitié de quatre heures en quatre heures, dans trois cas de fièvre. Il remarque que, quelle que soit la préparation dont on se serve, le résultat est le même (*Journal de méd. d'Édimb.*, XVI, 29). Enfin, le docteur La Bonnardière dit même l'avoir employé avec avantage dans un cas de fièvre intermittente soporeuse pernicieuse, combiné, il est vrai, avec l'opium (*Journal génér. de méd.*, 1809).

Les Egyptiennes, au rapport de Prosper Alpin, prennent le café comme emménagogue. Lanzoni a arrêté des diarrhées opiniâtres au moyen du café. Nous avons vu une femme sujette à des accès hystériques, que le café faisait cesser et qui renaissaient lorsqu'elle n'en prenait plus. Une des maladies dans lesquelles le café a été le plus préconisé, c'est l'asthme essentiel, à accès périodiques et nocturnes, d'après Musgrave. J. Pringle fait les plus grands éloges de ce moyen dans cette maladie; il donne l'infusion d'une once de bon café moka très-fort, rôti récemment, sans marc ni sucre, prise tous les quarts-

d'heure ou demi-heure, jusqu'à ce qu'on éprouve du soulagement. Perceval l'a employé avec le même succès. Floyer, qui a écrit un Traité de l'asthme, et qui en a été tourmenté cinquante ans, l'employait beaucoup sur la fin de sa vie, et en retirait du soulagement.

Le docteur Amati, dans un Mémoire publié à Naples, en 1823, préconise la vapeur du café en torréfaction, contre l'ophthalmie chronique, en même temps qu'on lotionne les yeux avec la décoction de café cru. Il cite des cas de guérison par ce moyen, et dans l'un desquels un nuage qui commençait à se former sur l'œil fut dissipé.

L'analyse chimique du café cru y a démontré un principe aromatique, une huile essentielle concrète, du mucilage, de la fécule, une matière extractive colorante, de la résine, une petite quantité d'albumine, un acide astringent qui précipite le sulfate de fer en vert, se rapprochant de l'acide gallique, et que M. Grindel désigne sous le nom d'acide kinique, et dont M. Payssé fait un acide particulier, sous le nom d'*acide cafique*. Le grillage change la plupart de ces principes et y développe une huile empyreumatique amère (*Dict. des Sc. méd.*, III, 431). Remarquons qu'on n'a jamais trouvé de tannin dans le café cru; on dit que sa torréfaction en développe; cependant M. Payssé n'a pu l'y retrouver. Voyez *Caféine*, II, 11 (1).

Les principes constituans du café ont fait penser à plusieurs médecins et chimistes, qu'il pouvait être utile dans certains empoisonnemens. La propriété qu'a le café de faire cesser l'action enivrante des alcooliques, a donné lieu de l'employer pour combattre celle de l'opium. Il paraît, d'après M. Orfila, que, quoiqu'il ne décompose pas l'opium dans l'estomac, il diminue ses accidens, et les fait même cesser s'il sont peu intenses (*Toxicol.*, II, 2e part., 211). M. Bégin conseille aussi son emploi dans les empoisonnemens par l'opium, et dans celui par les champignons et autres poisons narcotiques, lorsqu'il y a assoupissement (*Thérapeutique*, II, 644). On l'a aussi indiqué dans l'empoisonnement par l'acide hydrocyanique, mais il y est sans avantage, d'après M. Orfila (*Académ. de méd.*, Séance du 26 mai 1829).

Nous devons aussi signaler les désavantages du café dans certaines constitutions, ou dans le cas de maladies, reproches, du reste, exagérés par plusieurs médecins, comme Eloy. On l'accuse, en sa qualité d'excitant, d'échauffer, d'agiter, de fouetter, comme on dit, le sang, de causer des vertiges, des palpitations, de l'agitation ner-

1 On peut consulter, au sujet de l'analyse du café, les *Annales de chimie*, XXXV, 103; XLIII, 227, 326; LVIII, 266; LIX, 196, 305; XCII, 5; *Journ. de physique*, LXVIII, 216; et *Bibl. britan.*, XX, 263.

veuse, le tremblement, de provoquer des hémorrhoïdes (Stunzer), l'apoplexie, etc.; de ne pas convenir aux tempéramens sanguins, bilieux, nerveux, aux personnes maigres, etc.; il est contre-indiqué dans les maladies avec irritation, et surtout dans les affections inflammatoires, etc. Tous les inconvéniens que produisent les excitans peuvent effectivement l'être par le café, mais pas plus par lui que par d'autres; nous le croyons plutôt propre à dissiper la tendance à l'apoplexie qu'à la causer, car il fortifie le cerveau, empêche les stases sanguines qui pourraient s'y manifester, par l'accélération qu'il apporte à la circulation cérébrale; il l'éloigne surtout en sa qualité de digestif par excellence, car l'embarras dans les fonctions de l'estomac, est une des causes les plus fréquentes de cette maladie: on a même conseillé des lavemens de café dans l'apoplexie, et Mallebranche rapporte un cas de ce genre où ils furent employés avec succès (*Mém. de l'Acad. des Sc.*, 1702).

On a reproché au café de causer la stérilité; dans l'Orient on a aussi porté contre lui cette accusation, que nous ne croyons pas plus fondée que les précédentes, malgré l'autorité d'Hecquet, de Simon Pauli, etc., car nous ne voyons pas que les Hollandais, qui prennent du café en très-grande quantité, soient moins féconds que les autres Européens.

Nous avons éprouvé sur nous-même que le café réveillait les douleurs de goutte, et nous croyons qu'il faut s'en abstenir dans cette maladie, comme dans toutes celles où il y a des phénomènes d'irritation et d'inflammation.

Chaumeton croit qu'il faudrait ne faire usage du café que comme médicament (*Flore méd.*, II, 108). Cette opinion nous paraît trop sévère; nous pensons qu'il y a des tempéramens, des états de santé où non seulement il n'est pas nuisible, mais encore où il peut être utile; ainsi ne le rejetons pas, faisons-en seulement un emploi raisonné et convenable en santé comme en maladie.

A une époque de guerre maritime, long-temps continuée, le café étant devenu fort cher en France, on a cherché à lui trouver des succédanés, sans y être jamais parvenu, suivant nous. On a imité facilement la partie charbonée du café, qui est la même dans toutes les substances végétales brûlées; mais cet arôme délicieux, mais cette saveur exquise qu'on trouve dans cette graine, sont encore à rencontrer; et on peut affirmer que nous ne possédons nullement jusqu'ici de succédané de la fève arabique: effectivement, la racine de chicorée, les semences de glayeul (*Iris pseudo-Acorus*, L.), de houx (*Ilex Aquifolium*, L.), de soleil (*Helianthus annuus*, L.),

les pépins de raisins, l'orge, le seigle, le maïs, etc., en sont à mille lieues. V. *Café français*, II, 21.

Strauss (L.). *De potu coffeæ.* Resp. F. Petersen. Giessæ, 1666, in-4. *Id.* Francofort, 1666, in 4. — Magri (D.). *Virtu del cafe, etc.* Rome, 1671, in-4. — Link (J.-H.). *Arbor caffe Lipsiæ florens* (*Acad. cur. nat.*, I, 205). — Naironi (F.). *De potione saluberrima cahie.* Romæ, 1671, in-12. *Id.* 1675. — Galeano (J.). *Il cafe, etc.* Palerme, 1674, in-4. — Spon (J.). *Tractatus de potu caphe, etc.* Paris, 1685, in-12. — Marsigli (L.-F.). *De potione asiatica, etc.* Viennæ, 1685, in-12. — Blegny. Le bon usage du café, etc. Lyon, 1687, in-12. — Dufour (P.-S.). De l'usage du café, etc. Lyon, 1691, in-12. (On croit que c'est la même ouvrage que celui de Spon, publié sous un pseudonyme). — Mappus (M.). *Diss. med., etc., de potu coffeæ.* Resp. Weneker. Argentorati, 1693, in-4. — Camerarius (E.). *Triga diss.* Tubingen, 1694, in-8 (Dissertations sur l'abus du thé et du café). — Galland (A.). Traité de l'origine et du progrès du café, etc. Caen, 1699, in-12. — Andatori (A.). *Il cafe descritto, etc.* Messine, 1703, in-12. — Manget (J.). *Bevanda asiatica, id est physiologia potûs caffe, etc.* Lipsiæ, 1705, in-4. — Bradlay (R.). *The virtue and use of coffee.* London, 1712, in 8. *Id.* 1721. — Jussieu (A.). Histoire du café (Mém. de l'Acad. des Sc., 1713, 291; thèse, 1716). — Fagon (G.-C.). *Litteratisne salubris cafe usus?* affirm. Resp. M. Peaget. Parisiis, 1716, in-4. — Loechner (M.-F.). *Diss. de novis et exoticis theæ et coffæ succedaneis.* Nurembergæ, 1717, in-4. — Ludolff (J.). *Diss. de fabis coffeæ, etc.* Erfurt, 1724, in-4. — Wolkamer (J.-C.). *De gelsemino arabico, fructûm cafè, etc.* (*Acad. cur. nat.*). — Plaz (A.-G.). *De potus coffeæ usu et abusu.* Erford, 1725, in-4. — Fischer (J.-A.). *Diss. de potûs caffe usu et abusu.* Erford, 1725, in-4. — Alberti (M.). *De caffeæ potus usu noxio.* Halæ, 1730, in-4. — Civinini (G.-D.). *Della istoria e natura del caffe.* Firenze, 1731, in-4. — Hilscher (S.-P.). *Diss. de abusu coffeæ, etc.* Ienæ, 1727, in-4. — Geyer. *An potûs cafe dicti vestigia in hebræa scriptura, etc.*, affirm. Vittembergæ, 1740, in-4. — Krause (C.-C.). Traité du café, etc. Halle, 1744, in 8.; *id.* 1746. — Jussieu (J.). *Litteratisne salubris cafe usus?* affirm. resp. A. Bergier. Parisiis, 1741. — James (R.). Traité de Paul sur le thé, le café et le chocolat, trad. en anglais. Londres, 1746, in-8. — Della Bona (J.). *Dell-uso et dell abuso del caffe, etc.* Venise, 1751, in 8; *id.* 1760. — Gmelin (J. G.). *Diss. de coffeæ.* Tubingæ, 1752, in-4. — Linné (C.). *Potûs coffeæ*, Resp. H. Sparschuch. Upsaliæ, 1761. — Calvet (E.-C.-F.). *An potûs cafè quotidianus valetudini tuendæ, etc.*, affirm. Resp. J. M. Collin. Avenione, 1762, in 4. — Schrader (G.-H. C.). *Diss. de potu coffeæ.* Rinteln., 1767, in-4. — Ellis (J.) *An historica account of coffee, etc.?* Londres, 1774, in-4. — Eloy (N.-F.-J.). Si l'usage du café est avantageux, etc.? Mons, 1781, in-8. — Boehmer (G. R). *De variis coffeæ potum parandi modis.* Wittembergæ, 1782, in-4. — Id. *Programma in essentiam coffeæ inquirens.* Vittembergæ, 1782, in-4. — Moseley (B.). *A treatise on the coffee, etc.* Londres, 1785, traduit en français par Lebreton, etc. Paris, 1786. — Cadet de Vaux. Diss. sur le café, son historique, etc. Paris, 1806, in-8. — Conquérant. Effet du café. Thèse. Paris. 1810, in-4. — Cadet de Gassicourt. Diss sur le café (*Ann. de chimie*, LVIII, 266; *Journ. de physique*, LXXIII, 216). — Gubian. Diss. sur le café. Thèse. Paris, 1814, in-4. — Fauchon. Diss. sur le café. Thèse. Paris, 1815, in-4. — Seguin (A.). Mémoire sur le café (*Ann. de chimie*, XCII, 5). Laguerre. Essai sur le café. Thèse. Paris, 1818, in-4. — Meffre. Quelques recherches sur les effets du café. Thèse. Montpellier, 1820, in-4. — Hahnemann. Le café et ses effets, traduit du danois par Lund. Copenhague, 1827. — Dupetit-Thouars (A.). Note sur l'origine du caféyer (*Ann. de la Soc. d'hortic. de Paris*, V, 298).

C. mauritiana, Lam., Café marron. Ce végétal croît dans les bois de l'Ile-de-France; son fruit a de la ressemblance avec le café ordinaire, mais on le dit plus amer, plus âcre. Suivant les uns, c'est le type du café Bourbon, amélioré par la culture, et il serait identique avec le *Coffea arabica*, L. Suivant d'autres, le café arabique aurait été transporté directement de Moka à Bourbon.

Coffee. Nom allemand et anglais du café, semence du *Coffea arabica*, L.

Coffol. Un des noms indiens de l'*Areca Catechu*, L. (I, 393).

Coffre. Nom français du genre de poissons nommé en latin *Ostracion.* Voy. ce mot.

Cog. Nom du coq, *Phasianus Gallus*, L., en Savoie.

Coggigria. Nom du *Rhus Cotinus*, L., dans Pline.

Cogollos. Nom espagnol de la scille, *Scilla maritima*, L.

Cogombrillos. Nom espagnol du *Momordica Elaterium*, L., et du *Peganum Harmala*, L.

Cocombro, Cohombro. Noms espagnols du concombre, *Cucumis sativus*, L.
Cocomelo. Nom espagnol de plusieurs coucoumelles, sorte d'*Amanita* comestibles.
Cocul. Nom que porte au Chili le *Dolichos Funarius*, Mol.
Cohol. Synonyme, aujourd'hui inusité, d'*Alcool*, pris dans ses deux acceptions.
Cohombrillo amargo. Un des noms espagnols du *Momordica Elaterium*, L.
Cohombro. Voy. *Cogombro*.
Cohyne. Un des noms que porte aux Antilles le calebassier, *Crescentia Cujete*, L.
Coiclinat. Nom de l'angélique, *Angelica Archangelica*, L., au pays de Cornouailles.

Coiffe, *Pileus*. Portion des membranes de l'amnios, dont la tête du fœtus est quelquefois couverte à sa naissance, et qu'on employait jadis en amulettes. C. Lampridius rapporte que des sages-femmes en ont trouvé le débit auprès de certains avocats crédules, qui pensaient acquérir par là une éloquence irrésistible.

Coignassier. Nom du *Cydonia vulgaris*, Mér. (*Pyrus Cydonia*, L.).
Coigner, Coignier. Noms du coignassier, *Cydonia vulgaris*, Mér.
Coilatapalus. Un des noms indiens du *Cecropia peltata*, L.
Coing. Fruit du coignassier, *Cydonia vulgaris*, Mér.

Coing du Bengale. Dujardin parle, sous ce nom, d'un arbre de cette région de l'Inde, dont le fruit est utile dans la dysenterie, etc. (*Drogues*, 342).

Coing de la Chine, *Diospyros amara*, Perrot.
Coirce. Nom gallois de l'avoine, *Avena sativa*, L.
Coite. Un des noms de la ciguë, *Conium maculatum*, L., dans Dioscoride.

COIX. Genre de plantes de la famille des Graminées, de la monœcie triandrie.

C. Lacryma, L., Larmes de Job, *Lithagrostis* des auteurs. On fait, avec les fruits très-durs de cette graminée de l'Inde, qui ont plus que le volume d'un pois, et ressemblent à des perles par leur luisant d'un blanc bleuâtre, des bracelets, des colliers. On dit qu'ils contiennent une farine assez nutritive, et que, dans les temps de disette en Portugal, on s'en nourrit, ainsi qu'en Espagne, où elle est presque naturalisée.

Wagner (J.-G.). *Exercitatio physico-chemico-medica, de medico arcano polychresto lachrymæ Jobi dicto, in artis salutaris*, etc. Lubeck, 1753, in-4.

Cojo. Nom du bananier, *Musa paradisiaca*, L., à Ternate.
Cow parsnip. Nom anglais de la berce, *Heracleum Sphondylium*, L.
Col. Abréviation de *Colatura*, colature, usitée dans les formules.
Cola. Nom de l'alose, *Clupea Alosa*, L., dans le midi de la France.
— ou Kola (noix de). Fruit du *Sterculia acuminata*, Pal. Beauv.
— de peixe. Nom portugais de l'*Ichthyocolle*.
Colaphonia, Colophonia. Noms de la scammonée dans Dioscoride. V. *Colophane*.
Colasso. Nom brame du *Barleria longifolia*, L. (I, 552).

COLBERTIA. Genre de la famille des Dilléniacées, de la polyandrie pentagynie. *C. obovata*, Blum., *Sompar* des Indiens. On délaie dans l'eau le suc transparent contenu dans son fruit, et on en bassine

la tête, dans l'Inde, pour empêcher la chute des cheveux, d'après Blume (*Bull. des Sc. méd.* de Férussac, VII, 76).

Colcaquahuitl. Plante de l'Amérique, dont les feuilles guérissent la syncope, appliquées sur la poitrine; elles engraissent ceux qui les mangent frites; elles guérissent les ulcères qu'on en saupoudre, etc. (Ray, *Hist. plant.*).

COLCHICACÉES ou COLCHICÉES. Famille naturelle, de la tribu des monocotylédones, à étamines hypogynes, séparée de celle des joncs par M. De Candolle; elle contient des plantes herbacées, à racine fibreuse ou tubéreuse, à calice pétaloïde, ayant 6 divisions plus ou moins profondes, à 6 étamines, 3 capsules, 3 styles, etc. Toutes les plantes qui la composent sont vénéneuses, parce qu'elles contiennent un principe âcre, désigné sous le nom de *Vératrine*; les racines contiennent en outre une quantité notable de fécule très-saine, lorsqu'elle est amenée à l'état de pureté. Les feuilles des colchicacées, quoique moins dangereuses, causent souvent aux animaux qui les mangent des vomissemens et des déjections douloureuses. Leurs fleurs passent aussi pour malfaisantes; enfin leurs graines participent de leurs propriétés (De Candolle, *Essai*, 298).

Les principales colchicacées médicales appartiennent aux genres *Colchicum* et *Veratrum*.

Pelletier et Caventou. Examen chimique de plusieurs végétaux de la famille des Colchicacées (*Ann. de chimie*, XIV, 69). — Kunh (J.). Diss. sur les propriétés médicales des colchicacées. Strasbourg, 1627, in-4. thèse.

Colchicine. Nom que devrait porter la *vératrine*, puisqu'elle se trouve non seulement dans le genre *Veratrum*, mais dans divers genres de la famille des Colchicées.

Cólchico. Nom espagnol, italien et portugais du *Colchicum autumnale*, L.

COLCHICUM, Colchique. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle, de l'hexandrie trigynie, nom qui vient de ce que l'espèce suivante est fréquente dans la Colchide, pays célèbre dans l'antiquité par ses poisons.

C. autumnale, L., Colchique, Tue-chien, Veillote, Safran des prés, Safran bâtard (*Flore méd.*, t. III, f. 127). Cette plante, fréquente dans les prés bas, fleurit à l'automne, et annonce l'arrivée de l'hiver (*Colchicum autumni et gelu nuncia est*, dit Linné, *Philos. bot.*). On remarque ses fleurs roses, assez souvent solitaires, montrer leurs très-longs tubes, et disparaître au bout de peu de jours : au printemps suivant, de larges feuilles commencent à sortir de terre, et ses capsules, qui sont triangulaires, sessiles, à trois pointes, se forment; vers la fin de juin, les trois loges dont elles se composent, s'ouvrent pour rejeter les semences, qui sont du volume d'un grain de mil, rousses-noirâtres, surmontées d'une espèce de crête qui les

ferait reconnaître partout. L'ognon du colchique est gros comme un œuf de pigeon, revêtu de tuniques noires en dehors, et de radicules fibreuses à sa base; il est arrondi d'un côté, aplati de l'autre, où il présente un sillon, à la base duquel on aperçoit, à la fin d'août, le germe fibreux du nouvel ognon, qui sert à le reconnaître, et qui grossit pendant l'hiver, et surtout au printemps, pour porter fleur à l'automne, époque à laquelle le vieil ognon mou se flétrit, devient insipide et inerte; l'intérieur de l'ognon de colchique est blanc. Le nouvel ognon est dans toute sa vigueur au mois d'août, et contient alors un suc laiteux, âcre; c'est l'époque à laquelle on doit le récolter, parce qu'il a toute la force dont il est susceptible, et il ne faut pas attendre qu'il pousse les fleurs qu'il va donner à la fin de septembre, parce qu'il est déjà moins actif; mais il faut avouer que la récolte n'en est pas facile, parce que étant situé à plus d'un pied de profondeur, et ne s'annonçant par aucun feuillage, il est nécessaire de connaître d'avance sa localité pour pouvoir l'y trouver. Ce bulbe est sans odeur: sa saveur est amère, chaude, âcre, et engourdit la langue pendant assez long-temps si on l'y laisse appliqué une ou deux minutes. Après avoir recueilli l'ognon, on le coupe par tranches ou rouelles d'un quart de pouce d'épaisseur, non sans être irrité de ses particules âcres; on les expose au soleil ou au four, à une température assez chaude pour les sécher en 2 ou 3 heures, d'après le procédé de Battley, ce qui empêche l'ognon de végéter hors de terre, comme il fait sans cela. Si on mêle alors de la teinture de gayac, avec un peu de vinaigre, au suc de l'ognon, il donne une couleur bleue, signe que l'on indique pour reconnaitre s'il est dans toute sa vigueur. Bouilli, ce bulbe si délétère, qui empoisonne les mulots, quoiqu'on ait prétendu que les taupes s'en nourrissent, devient émollient; on en retire une fécule nutritive, qui diffère peu de celle du froment, et dont on doit la connaissance à M. Parmentier. M. Giobert en a retiré le quart en poids des bulbes employés. On dit qu'en Carniole on mange, en automne, les ognons de colchique sans inconvénient (Fée, *Cours d'Hist. nat., pharm.*, I, 315). L'oignon de colchique jeune, contient même un principe sucré, d'après MM. Melandri et Moretti, qui se change en vératrine pendant l'hiver. Il paraît qu'on a par fois récolté et employé le vieil ognon, qui est presque inerte, ce qui explique pourquoi on n'a pas eu de succès dans quelques occasions, et déclaré cet ognon, qui est si délétère, sans propriété, comme l'ont fait Kratochwill, Haller, Paysse et M. Orfila (*Toxicol.*, II, 1re part., p. 95); à moins que, comme l'observent quelques auteurs, le climat, le sol, la culture, la saison, etc., n'apportent des changemens dans ses qualités, reconnues pour redou-

tables par trop de praticiens pour qu'on puisse en douter. Peut-être a-t-on employé des espèces voisines du *C. autumnale*, comme les *C. alpinum*, DC., *C. montanum*, L., etc., qui n'ont pas sans doute une activité aussi marquée.

On ne peut pas affirmer que les Grecs aient employé, en médecine, le colchique, qu'ils regardaient comme très-vénéneux. Ce n'est que vers le commencement du 18e siècle qu'on vint à lui accorder quelques propriétés ; on le portait alors en amulettes pour se préserver de la peste, comme on porte l'ail chez nous dans les maladies contagieuses. Wedel, en 1718, le soumit à des expériences pour s'assurer de ses propriétés vénéneuses et alexipharmaques. Wilhelm, en 1721, le présente encore comme un remède efficace contre la peste. Ce fut véritablement Storck qui, en 1763, par la publication d'un Traité spécial, commença à lui assigner le rang qu'il mérite, quoiqu'il ne le présentât alors que comme succédané de la scille, et pouvant convenir dans les mêmes cas qu'elle ; assertion que n'accorde pas Bergius, qui le regarde comme plus faible et plus incertain qu'elle (*Mat. med.*, I, 291). L'attention qu'il appela sur cet ognon, le fit administrer dans le reste de l'Europe, et il fut alors employé assez fréquemment ; mais depuis 30 à 40 ans il l'a été fort peu, du moins en France, dans les cas indiqués par Storck, sans doute par suite de la variabilité de ses effets, suivant qu'on a bien ou mal choisi cet ognon, et surtout suivant l'organe où il porte son action ; car le colchique agit, tantôt sur la vessie, tantôt sur les intestins, et tantôt sur l'estomac ; dans ces cas, il est diurétique, drastique ou vomitif ; et enfin, par les accidens qu'il cause si on en donne une dose trop forte, ou son inutilité si elle est trop faible.

Les Grecs ont peut-être employé l'ognon colchique sous le nom d'*Hermodacte;* effectivement cette espèce (l'*autumnale*), ainsi que les *C. montanum et C. variegatum*, croissent en Grèce ; l'hermodacte passe, dans les anciens auteurs, pour appartenir à un ognon de ce genre, bien que ce qu'on donne actuellement sous ce nom soit une racine ligneuse, comme celle des iris, et non un bulbe. Dans quelques auteurs, plus anciens encore, comme Démétrius, Pépagomène, on appelle même notre colchique *Hermodactylus*. V. *Hermodacte*. Du reste, les anciens employaient l'hermodacte dans la goutte ; mais Avicenne, qui l'appelle *Theriaca articulorum*, la distingue du colchique, ainsi que Paul d'Égine et Matthiole (*Com. sur Dioscoride*, 412).

Storck présenta principalement le colchique comme un médicament précieux dans l'hydropisie passive, par la double propriété

qu'il lui reconnut, après l'avoir employé sur lui-même, d'après sa méthode accoutumée, d'être un bon diurétique et un purgatif drastique. Effectivement, lorsqu'on a pris une dose de cet ognon, il cause de la chaleur dans l'estomac, on éprouve des nausées, et même une sorte de strangulation, phénomène qui s'observe toutes les fois qu'on use d'un médicament où entre la vératrine; le pouls diminue de fréquence, on ressent de la sécheresse, de la chaleur; les urines, au bout de peu d'heures, deviennent copieuses, et des selles se manifestent en plus ou moins grande quantité. Si la dose est élevée, il peut en résulter un véritable empoisonnement, comme on en peut voir des exemples dans les auteurs (*Nouv. Journ. de méd.*, II, 78; *Ann. de méd. de Bade*, en allemand, 2me cahier, 1824, etc.). Dans ce cas, outre les phénomènes ci-dessus, dont l'intensité est plus grande, les sujets éprouvent des lipothymies, des tremblemens, une raideur tétanique, et périssent en peu d'heures. Un chien, auquel E. Home avait fait prendre 160 gouttes de vin colchique, mourut en 5 heures, et un autre auquel Storck avait fait avaler 2 gros d'ognon, quoiqu'il les eût vomis, mourut au bout d'une heure. On trouva, dans le premier cas, l'estomac enflammé, gangréné par place, etc. Dans les empoisonnemens par le colchique, il faut d'abord faire vomir, puis donner des boissons vinaigrées, et ensuite les mucilagineux, etc.

L'emploi du colchique contre l'hydropisie eut beaucoup de succès entre les mains de Storck; cependant il avoue n'avoir pas toujours réussi; il se servait de l'oxymel colchique, parce qu'il avait observé que le vinaigre adoucissait la trop grande violence de cet ognon. Plusieurs praticiens, tels que Collin, Plenck, Quarin, etc., suivirent les erremens du médecin de Vienne. En France, M. Planchon publia plusieurs observations où cet ognon avait été utile dans les hydropisies générales (*Anc. Journ. de méd.*, XXIII, 324); il donnait deux gros d'oxymel par dose, quantité qui n'a jamais produit d'accidens, mais qui a été par fois inutile, ajoute-t-il, lorsque les épanchemens étaient la suite d'une maladie organique. Carminati a vu également l'oxymel colchique guérir trois cas d'ascite, en commençant par en administrer un scrupule; il le porte successivement jusqu'à 2 et 3 onces (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, VIII, 101). Dans un cas cité (*Anc. Journ. de méd.*, XXII, 526), l'oxymel colchique, à la dose de demi-once par jour, a été nuisible. G. Huermann vante la poudre d'ognon colchique dans les hydropisies qui résultent de l'obstruction du mésentère. H. J. Collin assure que la fièvre qui existe par fois dans ce cas, n'est pas un obstacle à son administration.

Storck s'était aussi aperçu que l'oxymel colchique, ainsi que le

scillitique, était utile dans le catarrhe muqueux chronique; qu'il provoquait l'expectoration, à petite dose, et faisait cesser la toux qui provenait de l'engouement des bronches; il le regarde comme incisif et fondant dans ce cas. Plusieurs auteurs ont répété cette administration avec succès.

C'était à peu près à ces emplois que se bornait celui du colchique, et même son administration était très-limitée, lorsqu'en 1814 commença une nouvelle ère pour ce médicament. Les médecins anglais reconnurent qu'il était utile dans le rhumatisme aigu et la goutte, non plus employé en oxymel, mais donné dans des liqueurs alcooliques, comme le vin, ou en teinture. On croit que l'idée leur en vint sur la connaissance qu'ils eurent qu'une certaine *eau médicinale d'Hudson*, remède qui est employé par fois avec succès dans la goutte et le rhumatisme, était composée avec l'ognon de colchique. J. Want est le premier qui ait parlé des propriétés du colchique dans ces deux maladies (*Medical and phys.*, XXXIII, London, 1815). Sir Ewerard Home en fit usage sur lui-même pendant 17 mois, et, suivant lui, on peut donner le vin de colchique à tous les sujets, à haute dose, en procédant graduellement, et commençant par 60 à 70 gouttes, sans craindre des suites fâcheuses, pourvu qu'on prive ce vin, par la filtration, d'un sédiment ou dépôt qui se fait au bout de quelque temps de sa préparation, et qui est si violent, qu'une petite quantité enflamme et ulcère les membranes de l'estomac, rend le pouls irrégulier, etc. D'après cet auteur, le vin de colchique fait cesser très-promptement les accès de goutte, ou du moins les rend plus rares : ce vin provoque des nausées, que nous voyons aussi causées par l'oxymel, mais c'est le seul inconvénient qui en résulte, d'après le praticien anglais. Le docteur Lignum, membre du collége des chirurgiens de Londres, rapporte l'observation d'une dame qui prit, au quatrième jour d'un accès de goutte, deux gros de teinture de colchique en trois doses, qu'elle répéta le lendemain, et qui fut guérie presque aussitôt, sans avoir eu plus d'une selle (*Bibl. méd.*, LI, 260). Le même journal rapporte, d'après le *London medical* de 1821, le cas d'un médecin qui fut guéri de la goutte, qui le retenait dans son lit depuis un mois, en prenant une cuillerée et demie à café de vin de colchique dans de l'eau de menthe : au bout de deux heures, le paroxysme était si bien passé, qu'il put monter à cheval (*Id.*, LXXVII, 213). En Suisse, le docteur Locher Balber a également employé avec succès contre la goutte, le vin de colchique, qu'il prépare avec 24 onces de bulbes frais, dans 22 onces de vin et 2 onces d'alcool infusés pendant 8 jours, et dont il fait prendre une cuillerée à café, en augmentant progressivement, en

égard à l'effet qu'il produit sur l'estomac. Armstroug prépare la teinture avec 2 onces d'ognon dans 4 onces d'alcool, infusés pendant 14 jours, dont on donne un gros matin et soir. Du reste, le docteur Chélius, qui a aussi constaté les bons effets du colchique (il emploie le vin fait avec les semences), s'est assuré que les urines de ceux qui en usent contiennent plus d'acide urique, ce qui explique le soulagement qu'en éprouvent les goutteux, et la disparition des tophus des articulations lors de son administration, fait observé par le professeur Lobstein de Strasbourg (Kunh, *Diss. sur les Colchicacées*, p. 25).

Il est donc inexact de répéter, comme on l'a fait si souvent, qu'on ne possède pas de remède contre la goutte; les succès dont nous venons de parler sont trop positifs pour être mis en doute, et il serait à désirer qu'on étendît l'emploi du colchique de plus en plus contre cette cruelle maladie, si fréquente dans les classes lettrées ou riches de la société.

Dans le rhumatisme aigu, le succès du vin colchique n'a pas été moins marqué que dans la goutte, et, en général, les auteurs mettent l'efficacité du colchique sur la même ligne, dans ces deux maladies. On peut lire des observations du traitement de ces deux affections, dans l'extrait du Mémoire de Storck (*Anc. Journ. de méd.*, XXI, 387), dans l'extrait du Mémoire de Pivsschaft, inséré p. 101 du *Journ. gén. de méd.*, tome XCVIII, et dans la Thèse de M. Kunh sur les *Colchicacées*.

On a constaté encore quelques autres effets du colchique; ainsi T. Haden le vante comme le succédané de la saignée dans les maladies inflammatoires. Il paraît aussi avoir quelque efficacité dans les maladies nerveuses. Trente gouttes de teinture de colchique, données toutes les 8 heures, ont guéri des accès d'hystérie chez une jeune fille (*Bibl. méd.*, LX, 124); 3 enfans ont été délivrés de la chorée, en 3 ou 4 jours, par 10 à 20 gouttes de teinture de colchique (*Id.*, LVIII, 392). Locher Balber a traité efficacement deux ophthalmies, par ce moyen (*Revue méd.*, III, 131; 1825). Chaumeton dit que les Turcs se procurent une sorte d'ivresse extatique avec le vin de colchique (*Flore méd.*, III, 63). Le docteur Ellioston a fait cesser un prurigo chez un homme de 70 ans, en 3 semaines, en lui donnant un demi-gros de vin de colchique trois fois par jour (*Archiv. gén. de méd.*, XVI, 290). Le vin de colchique guérit très-bien aussi le rhumatisme syphilitique. Storck dit que le colchique convient dans tous les cas où il y a surabondance et stagnation des humeurs.

Le colchique a été employé contre la vermine de la tête et du

pubis, par J. Bauhin, en topique, qu'il conseillait aussi pour guérir les hémorrhoïdes.

Les semences de colchique ont été employées par le docteur William, en 1820, à la place du bulbe, dont la récolte est assez difficile, et l'action par fois incertaine, à cause de l'époque où on le prend en terre. Il trouve que l'effet de ces semences est plus doux et plus sûr. Vicat les a pourtant vu faire périr plusieurs enfans (*Plantes vénén.*); on les administre dans les mêmes cas et avec le même succès. Le docteur Kolley, qui les croit un remède spécial dans l'arthritis, conseille de ne pas s'en servir s'il y a de la fièvre (précaution qui n'est pas de rigueur, d'après l'opinion de Haden, émise plus haut), et de ne prescrire que 30 à 40 gouttes du vin préparé avec elles (*Bull. des Sc. méd.*, Ferussac, IX, 56), parce qu'une dose plus forte produirait de l'anxiété, des tremblemens, des vomissemens, de la diarrhée, etc. Le docteur Gumpert déclare que la teinture des semences de colchique a eu beaucoup de succès, en friction, dans la goutte et le rhumatisme, surtout chez un ecclésiastique de 50 ans, qui gardait le lit depuis un mois ou six semaines, et qui en fut quitte le 5e jour, après en avoir fait usage (*Revue méd.*, I, 140).

En 1823, le docteur Copland administra les fleurs mêmes du colchique, fraîches, les trouvant plus douces encore que les semences, et surtout que les bulbes, et pourtant plus efficaces dans le rhumatisme; elles ont été employées aussi par plusieurs autres médecins, tels que Frost, Bushell, etc., sous forme de vinaigre, de teinture, etc.: suivant ce dernier, elles guérissent non seulement la goutte, le rhumatisme aigu, mais encore le rhumatisme chronique; il a observé qu'elles ralentissaient les mouvemens du cœur (Kuuh, *Loc. cit.*).

On devrait essayer les feuilles du colchique, qu'on peut se procurer en abondance, et qui pourraient s'employer sèches, puisque le principe de leur activité n'est pas volatil. Les bestiaux ne les touchent pas, et Murray a vu des cerfs, des daims, en éprouver des flux de sang, etc.

L'analyse de l'ognon du colchique, par MM. Pelletier et Caventou (*Journ. de pharm.*, VI, 363), y a démontré de la matière grasse (composée d'élaïne, de stéarine et d'acide cévadique), du gallate acide de vératrine, une matière colorante jaune, de la gomme, de l'amidon, de l'inuline, du ligneux. On peut consulter aussi l'analyse de MM. Melandri et Moretti (*Bull. de pharm.*, II, 217), et celle de M. Bouillon-Lagrange (*Journ. de phys.*, XXVII, 360). La vératrine, substance alcaloïde, principe actif des colchicacées, et auquel elles doivent leurs propriétés, trouvé d'abord dans la cé-

vadille par Meissner, en 1819, le fut dans le colchique à peu près à la même époque, par MM. Pelletier et Caventou : c'est une substance des plus dangereuses, qui produit l'inflammation de l'estomac, le tétanos et la mort, à des doses assez faibles. V. *Vératrine*. Il paraît que l'ognon, suivant son état, contient plus ou moins de vératrine ; il en renferme en plus grande quantité dans sa vigueur, à la fin d'août, avant de projeter sa fleur, etc.

On prépare un extrait, un vin, un vinaigre, une teinture et un sirop de colchique, enfin un oxymel de colchique, qui est la plus employée de ces préparations ; il se fait, suivant Storck, avec une once de bulbe par livre de vinaigre ; on fait infuser à feu doux pendant 48 heures, on passe et on ajoute deux livres de miel sur une livre de ce vinaigre : la dose est de deux gros, qu'on porte, avec le temps, jusqu'à une once. Celle du colchique en substance est de un à six grains par jour.

Wedel (G.-W.). *Exper. curios. de colchice veneno et alexipharmaco.* Ienæ, 1718, in-4. — Wilhelm (C. L.). *Colchicum, etc.* (en allemand). Léipsick, 1721, in-4. — Storck (A). *Libellus quò demonstratur colchici autumnalis, etc.*, figures. Vindobonæ, 1763, in-8 ; en français par Lebegue de Presle. Paris, 1764, in-12, fig. ; en allemand. Zurich, 1763. — Kratochwill (C.). *Diss. de radice colchici.* Francf., ad-Mœnum, 1764, in-4. — De Berge. Lettre sur les effets de l'oxymel colchique (*Anc. Journ. de méd.*, XXII, 526 ; 1765. — Ehrmann fils (J.-C.). *Diss. de colchico autumnali.* Basileæ, 1772, in-4. — Paysse. Observ. sur le colchique d'automne (*Journ. des pharmaciens*, in-4, p. 53 ; 1797). — Melandri (J.) et Moretti (J.). *Analisi chimica delle radici di cariofilata e colchica, etc.* Pavie, 1805, in-4 (Extrait Bull. *de pharm.*, II, 217). — Williams et Haden. *Practical observ. on the colchicum autumnale.* Londres, 1820. — Scudamore. Observ. sur l'emploi du colchique d'automne (dans son traité du rhumatisme). — Carminati. Observ. sur les nouveaux usages du colchique (*Mém. de l'inst. impér. de Milan*, tome 1). Pivsschaft. Mémoire sur l'emploi du colchique d'automne ; en allemand (*Journ. de méd.* d'Hufeland, 1826). — Note sur l'emploi du colchique d'automne (*Gazette de santé*, 25 mars 1827 et 1828, p. 4).

Colchicum illyricum, off. Nom de l'Hermodacte dans quelques auteurs. Comme l'origine de cette racine, attribuée à un Colchique d'Illyrie par les anciens, et plus récemment au *Colchicum variegatum*, L., d'après Matthiole (*Comm.*, 413)[1], par M. Fée (*Cours d'Hist. nat. pharm.*, I, 316), est encore fort obscure ; nous en traiterons à son nom, d'après les principes suivis dans cet ouvrage. V. *Hermodacte*.

Colcothar, *Colcothar vitrioli.* Tritoxyde de fer résultant de la distillation du sulfate de fer. Le *Colcothar natif* provient de la décomposition spontanée du sulfate de fer dans le sein de la terre. V. *Fer*.

COLDENIA. Le *C. procumbens*, de la famille des Borraginées et de la Pentandrie monogynie, est usité dans l'Inde, où il croît, avec partie égale de fenu grec, en poudre, sur les furoncles, qu'il amène à suppuration promptement.

[1] La figure de Matthiole paraît apocryphe, d'abord parce qu'elle offre les fleurs et les feuilles qui n'existent jamais ensemble dans ce genre, puis parce que ces feuilles devraient être lancéolées et sont représentées linéaires.

COLDONI (Eaux min. de), en Italie.

Roncalli-Parolino (F.). *Diss. de aquis mineralibus Coldoni, in agro mediolanensi*. Brescia, 1724.

Colemelle. Un des noms de l'*Agaricus procerus*, Schœff.

COLÉOPTÈRES. Très-grand ordre naturel d'insectes auquel se rapportent les *Cantharides*, les *Capricornes*, les *Carabes*, les *Charansons*, les *Chrysomèles*, les *Coccinelles*, etc. V. chacun de ces mots.

Coletta-veetla. Un des noms malabares du *Barleria Prionitis*, L., (I, 552).

Coleus, Lour. Voyez *Plectranthus*.

Colfish (poisson noir). Espèce de morue que les Hollandais et les Anglais font sécher pour l'usage du peuple et des matelots (*Dict. des Sc. nat.*). On prononcé à tort stocfish.

Coli, Cozhi. Noms de la poule domestique dans le Malabar, suivant le P. Paulin.

Coliander. Nom belge de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.

Colias, Κολίας des Grecs. C'était, à ce qu'il paraît, le petit maquereau. Voy. *Scomber*. Lémery dit qu'il est résolutif, et que sa saumure, tenue dans la bouche, appaise le mal des dents.

Colibelle. Nom d'une des plantes appetée behen blanc, *Cucubalus Behen*, L., à Perpignan.

Coligot. Voy. *Colliguaja odorata*, Lam.

Colin. Nom vulgaire du *Gadus Carbonarius*, L., espèce de poisson.

Colinjane. Un des noms indous du *Zerumbeth*.

Colinil. Nom brame de l'*Indigofera tinctoria*, L.

Colisaura, Κολισαύρ. Nom du lézard vert en grec moderne.

Coliyat. Très-grande liane des Philippines, ayant les fruits disposés en grappe, et de la grosseur d'un œuf de pigeon, renfermant un noyau dont l'amande, qui a le volume d'une dragée, est fort bonne à manger et a le goût de la châtaigne (*Trans. phil. abr.*, 1, 109).

Colje. Un des noms du *Borassus flabelliformis*, L., à Timor.

Colla. Nom qu'on donne dans le Levant à une gomme extraite d'une plante composée, et aussi à la plante elle-même et à sa racine, qu'on croit être le *Carlina acaulis*, L. Peut-être est-il question de la gomme de Condrille ou Chondrille. V. *Atractylis* (I, 487).

Colla de pescade. Nom espagnol de l'*Ichthyocolle*.

— di pesce. Un des noms italiens de l'*Ichthyocolle*.

Colladi. Nom indien du *Bignonia bijuga*, Valh. Voy., au supplément, *Bignonia*.

Collano. Nom de l'*Acipenser Huso*, L., dans quelques contrées de l'Allemagne.

COLLARES, dans l'Estramadure (royaume de Portugal). Il y existe des eaux ferrugineuses acidules, usitées en médecine d'après F. Tavarès.

Colle chair. Nom de la sarcocolle, *Penæa Sarcocolla*, L.

— forte ou colle de Flandres, *Colla*. Voy. *Gélatine*.

— des Lapons, *Gluten Lapponum e perca* de Linné. Voy. *Gélatine*.

— d'or, auri-colla. Synonymes de *Chrysocolle*. Voy. ce mot.

Colle de peau d'ane. On trouvait, et nous avons pu voir dans quelques pharmacies, il y a trente ans, des espèces de tablettes demi-

transparentes, assez semblables à la colle de Flandre, qu'on disait venir de la Chine, et que, sous ce prétexte, on vendait fort cher. Ces tablettes, qu'on appelait aussi *Hokiac*, s'administraient dans les crachemens de sang, la phthisie pulmonaire, etc. On ignore leur nature intime, qui paraît gélatineuse. Fourcroy les croyait analogues aux tablettes de bouillon. Nous soupçonnons qu'elles sont le produit de quelques *fucus* ramollis, comme nous le dirons à leur article. Ce sont probablement les mêmes dont veut parler Loureiro, à l'article de son *Conferva Corallina*, qui paraît un *fucus* du genre *Gelidium*. V. *Conferva* et *Hokiac*.

Colle de poisson ou ichthyocolle, *Colla piscium*. Voy. *Gélatine*.

Collet de Notre-Dame. Nom du *Piper peltatum*, L., aux Antilles.

Collétiques, *Colletica*. Médicamens synonymes d'*Agglutinatifs*, d'*Agglutinans* (Voy. I, 110).

Colliers. Voy. *Amulettes*, (I, 260).

Colliguaja odorata, Lam., *Colliguay*, Mol., *Coligoy*, Feuill. Arbrisseau de la famille des Euphorbiacées, voisin du *sapium* et de la monoecie polyandrie, qui croît au Chili. Il rend un suc laiteux, réputé poison; aussi les indigènes empêchent-ils leurs bestiaux de toucher à ce végétal, dont le bois répand en brûlant une odeur agréable (Feuillée, *Plant. méd.*, III, 60, et Molina, *Chili*, p. 169).

COLLINSONIA. Genre de plantes de la famille des Labiées, de la diandrie monogynie, dédié par Linné à Collinson, horticulteur anglais.

C. canadensis, L. Cette jolie plante, à fleurs rouges dont la division inférieure est frangée-déchiquetée, croît dans l'Amérique Septentrionale, et est cultivée par fois chez les amateurs. Elle jouit dans son pays natal d'une grande réputation, qui lui a mérité le nom de *guérit tout*, comme tonique, astringente et diurétique; elle est employée contre le catarrhe de la vessie, les graviers, etc., d'où elle est appelée racine à gravelle, *gravel-root;* le docteur A. French s'en est servi avec succès contre les douleurs de vessie, en 1822, ainsi que le docteur Beers, qui a, en outre, constaté son utilité dans l'ascite et l'hydropisie des ovaires. C'est un tonique puissant, employé dans les fièvres putrides, malignes, les épuisemens, la leucorrhée, etc. On prescrit à l'intérieur l'infusion de sa racine fraîche (*knot-root*, racine à nœuds), car cette plante n'agit que par son principe volatil. En substance, elle fait vomir et irrite l'estomac, même à petite dose. On emploie les feuilles contuses sur les coups, les meurtrissures, contre les douleurs de ventre, les éruptions causées par les émanations des sumacs vénéneux (*Rhus Toxicodendron*, L., *R. radicans*, L., *R. Vernix*, L.). Cette plante contient du tannin, de l'acide gallique, de l'extractif, un principe colorant. On la confond par fois avec les *C. scabra*, Pursh, et *C. anisata*, Pursh, qui parais-

sent avoir des propriétés analogues. Il est probable qu'elle est usitée aussi dans la médecine vétérinaire, car, aux États-Unis, on la désigne encore sous les noms de *horse-wreed*, herbe du cheval, *horse-balme*, baume du cheval.

Hooker (C.). Note sur le *Collinsonia canadensis*, L. (*Annal. de la Soc. linn. de Paris*, V, 5081; 826).

COLLIOURE, Colliouvre. Ville des Pyrénées-Orientales, à 5 lieues S. de Perpignan, près de laquelle est une source d'eau minérale froide, signalée par Carrère (*Cat.*, 445), comme légèrement martiale, chargée d'un peu de *sel alcali fixe*, et bonne aux individus gras et pituiteux, dont l'estomac est faible, etc.

Collungie pullum. Un des noms tamouls du *Citrus Aurantium*, L.

Collutoires, *Collutoria*. Médicamens liquides composés, propres à laver l'intérieur de la bouche, synonymes de gargarismes, de *collutio*, lotion. V. *Gargarismes*.

COLLYRES, *Collyria*. Nom de médicamens employés pour la guérison des yeux. Il y en a de plusieurs sortes : de secs, composés de poudres; de mous, formés de poudres, délayées au moyen d'une eau, d'un mucilage (les anciens donnaient souvent à ces derniers la forme d'une queue de rat et les appliquaient sur l'œil en travers, d'où vient le nom de κολλύριον, sous lequel ils les désignaient, de κόλλα, colle, et de οὐρά, queue); de liquides, qui sont ceux le plus en usage actuellement; et de gazeux.

Les collyres secs consistent en poudres, que l'on insinue dans l'œil pour augmenter la sécrétion des larmes, ou ronger quelques excroissances molles, charnues, des végétations, dissiper des taies commençantes, etc. On emploie le plus ordinairement celle de sucre candi; d'autres fois des terres bolaires, un peu d'alun, du muriate de soude, du sulfate de zinc, etc., avec beaucoup de précaution d'ailleurs, et en petite quantité. On dirige ces poudres à travers un tuyau de plume, en entr'ouvrant les paupières, lorsque l'on veut ne les porter que sur un point malade, etc.

Les collyres liquides, qui sont, à proprement parler, les vrais collyres, sont calmans, fortifians, astringens, résolutifs, excitans, etc., suivant les substances dont on les compose, d'après le but qu'on se propose. On les conseille sous forme d'infusion, de décoction, froides, à la glace, chaudes, etc. La médecine populaire abonde en prétendus collyres qui ont des vertus merveilleuses. Les plus simples sont d'eau naturelle ou distillée, d'eaux distillées de roses, de plantain, de bleuet, d'euphraise, etc.; on en fait d'émolliens avec les décoctions de guimauve, de mauve, de graines de lin, etc.; de résolutifs, avec l'eau de mélilot, de sureau, de coquelicot, de safran, etc.; de calmans, en y ajoutant des préparations opiacées, l'extrait de bella-

done, etc.; d'excitans, en mêlant à ces eaux des sulfates de zinc, de cuivre (eau céleste), d'alumine, etc. On ajoute par fois dans les collyres excitans des teintures alcooliques, des eaux spiritueuses, composées, etc.

Les collyres gazeux consistent dans l'exposition des yeux à la vapeur de décoctions émollientes, à celle des eaux alcooliques, de l'ammoniaque, de l'esprit de Mindérérus, etc.

Nous ne comprenons pas parmi les collyres les onguens ou pommades dont on se sert pour les yeux, comme le font quelques personnes.

Quellmalz (S.-T.). *De linctu oculorum, collyrio, programma*. Lipsiæ, 1753, in-4.

Collyrion. Nom d'un oiseau, qu'on croit être le merle, et qui, suivant Pline, est bon contre la dysenterie.

Collyrium. Lémery dit qu'on a donné ce nom à une espèce de terre sigillée, à cause de l'usage qu'on en faisait dans les collyres.

Colmelle, Coquemelle, Coutemelle, Couanelle. Noms de l'*Agaricus procerus*, Bull.

COLMENAR VIEJO (Eaux min. du). Elles sont potables et se trouvent à 6 lieues de Madrid, en Espagne (Ballano, *Diccion. de medicina*, etc., I. Madrid, 1815, in-4.

Colobritgens. Petits oiseaux de Surinam qui paraissent être des Colibris (*Trochilus*), et dont on dit, dans l'*Hist. gén. des Voyages*. (XIV, 321), que se nourrissaient exclusivement les prêtres du pays.

Colocase, Colocasie, Colocasia. Noms de l'*Arum Colocasia*, L., venant sans doute de son appellation égyptienne *Culcas*. On le donne par fois aux racines du *Nymphæa Lotus*, L.

Colocyntha. Nom grec de la calebasse, *Cucurbita Lagenaria*, L.

COLOCYNTHINE, *Colocynthina*. M. Vauquelin a donné ce nom au principe actif du fruit de la coloquinte, *Cucumis Colocynthis*, L., substance résinoïde, d'une extrême amertume, très-soluble dans l'alcool, moins soluble dans l'eau, etc. (*Journ. de pharm.*, X, 416). A la dose d'un ou deux grains, elle peut suppléer dans ses usages l'huile de croton (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., juill. 1825). Des principes analogues ont été trouvés par M. Vauquelin lui-même dans l'écorce de solanum pseudo-quina (*Ibid.*, XI, 49); par MM. Pelletier et Pétroz dans le quina bicolor (*Ibid.*, 449), et par M. J. Dulong d'Astafort dans la racine de bryone (*Ibid.*, XII, 156).

Coloetia, *Coloitia*, *Colytea*. Noms grecs du Baguenaudier, *Colutea arborescens*, L. (*Dict. class.*). Jussieu cependant pense avec Clusius, que le *Colytea* de Théophraste n'est pas le baguenaudier (*Dict. des Sc. nat.*).

Colomba. Nom italien du colombo, *Cocculus palmatus*, DC.

Colombe. Nom générique des pigeons. Voy. *Columba*.

Colombettes. Nom que portent à Montbelliard plusieurs champi-

gnons comestibles du genre *Agaricus*, de la section des *Gymnopus*.

COLOMBIE (Eaux min. de la). MM. de Humboldt et Bonpland (*Voyage au Nouveau continent*, cité par M. Alibert, *Précis*, etc., 542) signalent, dans les provinces de Vénézuéla, les sources suivantes, qui toutes sont chaudes et légèrement sulfureuses : 1° les sources chaudes d'Irapa, à l'extrémité N. E. de la Nouvelle-Andalousie, entre Rio-Caribe, Soro et Yaguara-Payo ; 2° les *Aguas calientes*, au sud du Rio-Azal ; 3° les eaux chaudes du golfe de Cariaco, lesquelles jaillissent du fond de la mer ; 4° les sources chaudes de la montagne du Brigantin, près de Nueva-Barcelona, dont la température est de 34° et demi R. ; 5° celles du Provisor, près de San-Diégo, dans la province de Nueva-Barcelona ; 6° celles d'Onotò, entre Turmero et Maracay, dans les vallées d'Aragua, à l'ouest de Caracas ; 7° les sources chaudes (46° et demi R.) de Mariara, dans les mêmes vallées ; elles sont employées avec succès, dit M. de Humboldt, contre les engorgemens rhumatiques, les ulcères anciens et ces horribles affections de la peau qu'on appelle *Bubas*, dont l'origine n'est pas toujours syphilitique ; le propriétaire de ces sources avait le projet d'y fonder un établissement de bains ; 8° celles de las Trincheras, entre Porto-Cabello et Valencia, qui ont plus de 72° R., et forment une rivière chaude (Rio de Aguas-Calientes) ; 9° enfin, les sources bouillantes de la Sierra-Nevada de Mérida.

COLOMBINE. Un des noms de l'ancolie, *Aquilegia vulgaris*, L.

COLOMBO, COLOMBO D'AFRIQUE, COLUMBO. Racine du *Cocculus palmatus*, DC

— D'AMÉRIQUE ou DE MARIETTE. Racine du *Frasera Waltheri*, Mich.

— (faux), *Frasera Waltheri*, Mich.

— ROOT. Un des noms anglais du colombo, *Cocculus palmatus*, DC.

COLOPHANE, *Colophania*. Il paraît qu'on donnait autrefois ce nom à la résine extraite de la scammonée, *Convolvulus Scammonea*, L., qu'on tirait surtout de Colophon, ville de l'Ionie. Les modernes l'ont appliqué à la térébenthine, privée par le feu de son huile essentielle, etc. On préfère celle de Mirecourt, dans les Vosges. V. *Térébenthine*. Suivant d'autres, c'est la colophane elle-même que les anciens tiraient de Colophon, et ils auraient donné ensuite le même nom à toutes les résines.

Séguin. Mémoire sur la colophane (*Ann. de chim.*, XCI, 209).

COLOPHANE BATARDE. Nom du *Marignia obtusifolia*, DC., à l'Ile-de-France.

COLOPHONIA. Commersou donne ce nom à un arbre résineux de l'île de France, sans doute parce que la résine qu'on en obtient a de l'analogie avec la colophane. Lamarck et Jussieu le croyaient congénère du *Bursera* ; mais MM. Kunth et De Candolle le maintiennent comme genre de la famille des Térébinthacées. Son bois s'appelle dans son pays natal *Bois de Colophane*. La résine de ce végétal, appelé

C. mauritiana, DC., est usitée en médecine, car les pharmaciens du pays la recherchent, et ils l'emploient sans doute aux mêmes usages que celle du pin; elle coule de l'arbre en gros morceaux.

COLOQUINTE, COLOQUINTIDA. Noms français et italien du *Cucumis Colocynthis*, L.

COLOQUINTIDE. Nom espagnol et portugais du *Cucumis Colocynthis*, L.

COLOQVINDER. Nom danois du *Cucumis Colocynthis*, L.

COLOR INDICUS. Un des noms de l'indigo en latin.

COLOSTIS. Nom présumé être celui de la pyrèthre, *Anthemis Pyrethrum*, L.

COLOSTRUM. Premier lait d'une femme qui vient d'accoucher. Comme il est plus séreux, il est moins nourrissant, et semble même exercer sur le nouveau-né une action légèrement purgative, utile pour l'expulsion du méconium : c'est une médecine naturelle, dont le défaut, lorsque l'enfant tette en naissant un lait déjà fait, offre quelque inconvénient, et auquel il importe alors de remédier par l'emploi d'un léger laxatif, tel que l'huile d'amandes douces, le sirop de chicorée, etc.

Schmidt. *De vi purgativâ hucusque colostro adscriptâ*, etc. Gottingæ, 1800, in-4.

COLPESCE. Nom de l'*Acipenser Huso*, L., dans quelques lieux de l'Italie.

COLSA. Voy. *Colza*.

COLTSFOOT. Nom de l'*Asarum*, en Virginie, et du *Tussilage*, en Angleterre.

COLUBER, couleuvre. Genre de reptiles ophidiens, auquel Linné rapportait tous les serpens, venimeux ou non, dont la queue est garnie en dessous d'un double rang de plaques. Nous ne mentionnerons ici que les espèces non venimeuses, la plupart des autres étant mieux placées maintenant dans le genre *Vipera*. On en compte quatre dans nos environs; les *C. atrovirens*, Lacép., *C. austriacus*, Lacép., *C. viperinus*, Latr., et le *C. Natrix*, L., la plus importante de toutes; plusieurs autres habitent le midi de la France, tels sont le *C. girondicus*, Daud., le *C. Elaphis*, Sh., le plus grand de nos serpens, qui paraît être le *Boa* de Pline; le *C. Æsculapii*, Sh. (*non* L.), figuré par les anciens; enfin le *C. Thermarum*, H. Cloq. (*Faune méd.*, IV, 260), espèce nouvelle, voisine du *C. Natrix*, et que l'un de nous a reçue des eaux thermales et sulfureuses de Saint-Sauveur, où, quoique innocente, elle effraye souvent les baigneurs par sa présence. Une multitude d'autres enfin, parmi lesquelles se distingue le *C. javanicus*, Sh., qui atteint plus de 30 pieds, sont étrangères à notre climat.

Le *C. Natrix*, L., couleuvre à collier, est la seule dont nous ayons à nous occuper d'une manière spéciale; elle n'est nullement à craindre, malgré l'effroi que causent son aspect, sa langue fourchue, ses sifflemens, et le feu de ses regards lorsqu'elle est irritée, seul cas où l'on soit exposé à sa morsure; sa longueur est de deux à trois pieds; elle vit de petits animaux, et habite le bord des eaux, les prairies, la lisière des bois. Dans plusieurs de nos provinces mé-

ridionales, on la mange, dit-on, à l'instar des anguilles, ce qui se fait aussi en Italie, et avait lieu déjà du temps de Celse (*De medicina*, lib. V, c. II, sect. 12); elle passe pour un aliment analeptique, aphrodisiaque même. Employée en médecine comme sudorifique et alexitère, elle servait à préparer une poudre usitée à la dose de 10 à 30 grains, et base de divers *Bézoards animaux composés*, c'est-à-dire, factices : on en faisait des bouillons prétendus fortifians et dépuratifs, principalement en usage dans les maladies rebelles de la peau, les scrofules, la syphilis dégénérée, etc.; on en tirait aussi un *esprit* et un *sel* (sous-carbonate d'ammoniaque plus ou moins huileux), employés aux mêmes usages que ceux d'urine, de corne de cerf (I, 244), etc. La peau dont l'animal se dépouille au printemps, préparée de diverses manières (*Faune méd.*, IV, 250), a été préconisée contre l'odontalgie (Dioscoride, Aétius), l'hydropisie, les accouchemens difficiles, etc., dernier cas dans lequel on administrait aussi le foie desséché de ce reptile, délayé dans de l'eau de canelle. On regardait enfin ses vertèbres, réduites en poudre, comme absorbantes et diurétiques; sa graisse comme utile pour dissiper la rougeur des yeux et affermir la vue, pour ramollir les tumeurs scrofuleuses, apaiser les douleurs de la goutte, faire disparaître les éphélides, etc., propriétés qu'aucun fait ne démontre, et dont l'absence justifie bien l'oubli profond, où, sous le point de vue médical, se trouve aujourd'hui plongée la couleuvre.

Coluber aspis. Nom donné quelquefois à une variété de la couleuvre ordinaire, *Coluber Natrix*, L., et plus souvent à l'aspic des anciens, *Vipera Haje*, Daud.

Coluber berus, L. Vipère commune. Voy. *Vipera Berus*, Daud.
— chersæa, L. Voy. *Vipera Chersæa*, Daud.
— graminæus, Shaw. Voy. *Vipera*.
— haje, L. Voy. *Vipera Haje*, Daud.
— russelianus. Voy. *Vipera*.

Colubrina. Nom italien de la bistorte, *Polygonum Bistorta*, L., espagnol de l'*Ophiorrhiza Mungos*, L., latin du *Strychnos Colubrina*, L., et officinal de la serpentaire, *Arum Dracunculus*, L.

Colubrine. Un des noms de la bryone, *Bryonia alba*, L.

Colubrinum lignum, off. Nom officinal du bois de couleuvre, *Strychnos Colubrina*, L.

Coluddlys. Nom gallois du pouliot, *Mentha Pulegium*, L.

COLUMBA, *Pigeons*. Genre d'oiseaux de l'ordre des Gallinacés, voisin des Passereaux, dont plusieurs espèces sont particulièrement usitées comme aliment. C'est de la principale d'entre elles, nommée *Biset* ou pigeon de roche, *C. livia*, Briss., que viennent les pigeons de colombier, et, à ce qu'il paraît, la plus grande partie de nos innombrables races domestiques (Cuvier, *Règne anim.*, I).

La chair du pigeon ordinaire est brune, tendre, savoureuse, très-

nutritive, mais passe pour échauffante. Dans l'état de santé, on la digère facilement; mais dans la convalescence des maladies, surtout aiguës, elle stimule quelquefois trop fortement l'estomac; les individus secs, irritables, s'en trouvent moins bien aussi que les hommes gras et lymphatiques. Les pigeons adultes sont, en outre, de moins facile digestion que les pigeonneaux. Les anciens regardaient la chair de cet animal comme astringente, utile dans les affections des voies urinaires, les convulsions, et même comme prophylactique des maladies pestilentielles. Ils appliquaient sur la tête l'animal entier, ouvert en deux et encore chaud, contre la phrénésie, la mélancolie et la goutte. Mis sous la plante des pieds, ils le regardaient comme révulsif, et sur le côté, dans la pleurésie, comme résolutif. Les continuateurs de la *Matière médicale* de Geoffroy disent en avoir observé, dans ces deux derniers cas, de très-bons effets, et regrettent de le voir si négligé. On employait aussi le sang de cet animal, du mâle surtout, et tiré sous l'aile, comme anti-ophthalmique et bon contre les hémorrhagies des membranes du cerveau et les douleurs goutteuses. La tunique interne du gésier, séchée et réduite en poudre, était administrée contre la dysenterie; sa fiente, enfin, dessiccative et même irritante, dit-on, était usitée, soit à l'extérieur dans les cas de goutte, de rhumatisme, d'engorgement séreux des articulations, de céphalée, etc., soit à l'intérieur, pure ou réduite en cendres, à la dose d'un ou deux scrupules, comme diurétique, hydragogue et même lithontriptique.

Le Ramier, *C. Palumbus*, L., la plus grande de toutes les espèces de pigeons habitans des forêts, d'arbres verts surtout, et la Tourterelle, *C. Turtur*, L., qui vit aussi dans les bois, partagent les qualités alimentaires du pigeon ordinaire. Celle-ci, qui a joui en médecine du même crédit, était particulièrement estimée contre les pertes de sang et la dysenterie. On l'administrait, soit en extrait, soit en poudre. Pour obtenir celle-ci, qu'on donnait à la dose d'un demi-gros ou d'un gros, on faisait rôtir une tourterelle remplie de mastic, on la desséchait ensuite, et on la pulvérisait; la graisse produite dans cette opération passait pour adoucissante.

Columba. Nom que les Romains donnaient au grémil, *Lithospermum officinale*, L.

Columba (radix.). Nom officinal du colombo.

Columbaris. Un des noms anciens de la verveine, *Verbena officinalis*, L.

Columbine. Nom anglais de l'ancolie, *Aquilegia vulgaris*, L.

Columbo. Nom danois du colombo, *Cocculus palmatus*, DC.

Columestrium. Un des noms romains de l'aconit, *Aconitum Napellus*, L.

Coluppa. Nom que porte au Malabar l'*Illecebrum sessile*, L.

Colus jovis. Nom de la sclarée, *Salvia Sclarea*, L., dans quelques anciens auteurs.

COLUTEA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la diadelpie décandrie.

C. arborescens, L. Baguenaudier, faux Séné, Séné d'Europe (*Flore médicale*, I, f. 51). Cet arbrisseau, du midi et de l'orient de l'Europe, est cultivé pour l'ornement des jardins, à cause de ses feuilles agréables, composées de neuf à onze folioles, impari-pinnées, obcordées, arrondies, glauques, subpubescentes en dessous, de ses jolies fleurs jaunes, et surtout de ses fruits vésiculeux, que les *baguenaudeurs* font éclater, ce qui lui mérite, dans quelques ouvrages, le nom de *Séné vésiculeux*. Les feuilles sont employées comme purgatives, mais il paraît qu'elles le sont faiblement, car il en faut jusqu'à 3 onces pour opérer six à huit selles comme le feraient 3 gros de séné, ce qui en fait un breuvage dégoûtant. D'après MM. Coste et Willemet, l'infusion purge mieux que la décoction. On mêle par fois les feuilles de baguenaudier au séné, falsification qui n'offre point de danger; on les distingue d'avec celles du *Cassia Senna*, L., les seules qui peuvent offrir avec elles quelque ressemblance, à leur minceur et à ce qu'elles sont plus grandes et mucronées au sommet. Ces feuilles doivent être récoltées en septembre, séchées à l'ombre et serrées dans un lieu sec. Kœnig les prescrivait dans l'hystérie et l'hypochondrie. Fumées, elles font couler une grande quantité de sérosités nasales, d'après MM. Coste et Willemet (*Mat. méd. indig.*, p. 29). Les gousses de ce végétal renferment de l'air, comme l'a démontré Bidaut de Villiers (*Ann. de chimie*, LXXXVIII, 89); on les a proposées comme pouvant remplacer les follicules de séné, mais sans en avoir fait usage.

C. orientalis, Lam. Baguenaudier du Levant, Séné oriental. On mêle aussi ses feuilles au séné. On les dit purgatives à la même dose que celles du précédent. C'est un petit arbrisseau du Levant, cultivé dans les jardins pour ses belles fleurs rouges, ayant deux taches jaunes sur la corolle.

C. vesicaria, Thunb. On pile au Cap de Bonne-Espérance, les feuilles de ce végétal, et on s'en sert pour les maux d'yeux.

Saplet. *De Sennâ coluteoque viribus, etc.* (Mém. de Trévoux, 1711).

COLUVRINE DE VIRGINIE. Un des noms de la serpentaire de Virginie, *Aristolochia Serpentaria*, L.

COLZA, COLZAT, COLSA. Noms du *Brassica campestris*, L.

COMA, COME. Noms du salsifis, *Scorzonera hispanica*, L., dans Dioscoride.

COMA AUREA, off. Les habitans de l'Afrique emploient cette plante odorante dans la suppression des règles, contre les vers, pour résoudre les contusions, etc. (*Dict. de méd. de James*).

COMAGÈNE. Plante mentionnée par Pline, qui dit qu'elle entrait dans un emplâtre. Inconnue.

COMAKA. Un des noms caraïbes du fromager, *Bombax Ceiba*, L.

COMAKON. Nom du muscadier, *Myristica aromatica*, Lam., dans Théophraste.

COMANDA-GUIRA. Un des noms du cajan, *Cytisus Cajanus*, L. Voyez *Cajanus* (II, 12).

COMANGILLAS (Eaux min. de). Ces eaux, fort renommées, dit-on, sont situées dans la ville de ce nom, près de Guanajuato, au Mexique (De Humboldt, *Essai polit. sur la N. Espagne*).

COMARIKA. Nom cyngalais de l'*Aloès*.

COMARON. Nom grec de la fraise, *Fragaria vesca*, L., étendu à l'arbousier, *Arbutus Unedo*, L.

COMATÉ. Un des noms malabares du *Caturus spiciflorus*, L. (Voy. II, 151).

COMBA. Un des noms africains de la mélongène, *Solanum Melongena*, L.

COMBRAUD. Bourg de France (département de la Vendée), non loin de La Pommeraye, à une lieue duquel est une source froide, regardée comme purgative (Carrère, *Cat.*, 510).

COMBRETACÉES, *Combretaceæ*. Famille naturelle de la tribu des dicotylédones, polypétales, périgynes, appartenant à la classe XIV, voisine des Myrthacées et des Onagraires. Elle renferme des arbrisseaux et des arbustes formant un petit nombre de genres dont les propriétés médicales sont presque nulles, sauf celles de différentes espèces du genre *Terminalia*, qui en fait partie.

COMBRETUM. Ce genre, qui donne son nom à une famille naturelle, a l'une de ses espèces, le *C. alternifolium*, Pers. (*Poivræa*, Comm.), qui contient au-dessous de l'écorce de ses branches un suc gommeux si tenace, que, sur les bords de l'Orénoque, à la Guyane, etc., on s'en sert en place de colle forte, sous le nom de *guayca* (*Nova genera et spec.*, VI, 112). Ce mot paraît répondre au *Baccharis* de Dioscoride (*lib.* III, *c.* 44), c'est-à-dire, à notre Digitale, *Digitalis purpurea*, L.; dans Pline (*lib.* XXI, *c.* 26), il indique un jonc, probablement le *Juncus* (Luzula) *campestris*, L.

COMFREY. Un des noms anglais de la grande consoude, *Symphytum officinale*, L.

COMINHAM, COMINIAN. Noms du benjoin à Surinam.

COMINHOS. Un des noms portugais du cumin, *Cuminum Cyminum*, L.

COMINIA. Nom de l'olive, dans Pline, *Olea europæa*, L.

COMINO. Nom espagnol du cumin, *Cuminum Cyminum*, L.

— DE MARSELLA. Nom portugais du *Seseli tortuosum*, L.

— ROSTICO. Un des noms espagnols du *Thapsia Asclepium*, L.

COMINYAN. Nom malais du *Benjoin*.

COMISDI, COMMI. Noms de la gomme arabique dans quelques vieux auteurs.

COMMELINA. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle, de l'hexandrie monogynie. On cultive dans les jardins le *C. communis*, L., végétal annuel originaire de l'Amérique et de l'Inde, où Kœmpfer dit qu'on prépare l'outremer avec ses fleurs, qui sont d'un bleu charmant. Il est employé cru et cuit à la Cochinchine comme réfrigérant, humectant, relâchant; à l'intérieur, on le prescrit dans la constipation, la strangurie, les chaleurs d'entrailles;

à l'extérieur, il adoucit les ophthalmies, les douleurs, etc. (Loureiro, *Flora cochinchin.*, 48). Le *C. medica*, Lour., a les tubercules de ses racines calmans, adoucissans, pectoraux, hépatiques; on s'en sert dans la toux, l'asthme, la pleurésie, la dysurie, etc. Les médecins chinois et cochinchinois l'emploient fréquemment (Lour., *Flora cochinchin.*, 50). On mange en Chine les tubercules de la racine du *C. tuberosa*, L., qui sont doux et sapides. On cultive cette espèce dans les jardins des curieux (Lour., *Flora cochinchin.*, 50). Elle vient aussi au Mexique. A la Guadeloupe, le *C.* (Campelia, Rich.) *Zanonia*, L., est usité comme émollient, et, à Cayenne, les créoles et les nègres se servent de la décoction mucilagineuse d'un *Commelina* non décrit, qui vient jusque dans les rues, comme pectorale et adoucissante, sous le nom d'*azier* (herbe) *à crapaud*, parce qu'il croît dans les lieux bourbeux.

COMMELINÉES, *Commelineæ*. Famille naturelle de la tribu des monocotylédones périgynes, distraite de celle des Joncées de Jussieu par R. Brown. Elle renferme des herbes annuelles ou vivaces, à feuilles engaînantes, qui n'ont guère que des propriétés mucilagineuses, divisées en un petit nombre de genres.

Commia cochinchinensis, Lour. Cet arbre, de la famille des Euphorbes, de la diœcie monandrie, croît le long des rivages à la Cochinchine. Il donne une gomme résine (ou résine?) blanche, tenace, qui est émétique et purgative; administrée prudemment, elle est utile dans les hydropisies rebelles et les obstructions (Loureiro, *Flora cochinchin.*, 743).

Commiphora madagascariensis, Jacq. Végétal de la famille des Euphorbiacées, suivant M. De Candolle (*Essai*, etc., 263), de la dioecie octandrie. Il donne du caoutchouc. La place de ce genre n'est pas arrêtée, et M. A. de Jussieu ne le comprend pas dans ses Euphorbiacées.

Commodu. Nom brame du *Menyanthes indica*, L.

Commolerka. Nom tellingou de la laque. Voy. *Coccus Lacca*, Kerr.

Common affodil narcissus. Nom anglais du *Narcissus Pseudo-Narcissus*, L., ou faux Narcisse vulgaire, *Common*, en anglais, exprimant cette dernière épithète.

— aron. Un des noms anglais du gouet, *Arum maculatum*, L.

— back-bean. Nom anglais du ményanthe, *Menyanthes trifoliata*, L.

— balm. Nom anglais de la mélisse, *Melissa officinalis*, L.

— bird cherry. Nom anglais du *Cerasus Padus*, DC. Voyez *Padus*.

— black currant. Nom anglais du cassis, *Ribes nigrum*, L.

— blue berry. Nom anglais de l'airelle, *Vaccinium Myrtillus*, L.

— brake. Nom anglais du *Pteris Aquilina*, L.

— bramble. Nom anglais de la ronce, *Rubus fruticosus*, L.

— bugle. Nom anglais de la bugle rampante, *Ajuga reptans*, L.

— camomile. Nom anglais de la camomille commune, *Matricaria Chamomilla* L.

— clary. Nom anglais de la sclarée, *Salvia Sclarea*, L.

COMMON COTTON THISTLE. Nom anglais de l'*Onopordon Acanthium*, L.
— CRESS. Nom anglais du cresson alénois, *Thlaspi sativum*, DC.
— DAISY. Nom anglais du *Bellis perennis*, L.
— DYER'S GENISTE. Nom anglais du *Genista tinctoria*, L.
— ERYNGO. Nom anglais de l'*Eryngium campestre*, L.
— EUPATORIUM. Nom anglais de l'*Eupatorium Cannabinum*, L.
— FEVER-FEW. Nom anglais de la matricaire, *Matricaria Parthenium*, L.
— GROUNDSEL. Nom anglais du séneçon, *Senecio vulgaris*, L.
— HEMLOCK. Nom anglais de la grande ciguë, *Conium maculatum*, L.
— HORSETAIL. Nom anglais de l'*Equisetum arvense*, L.
— INDIAN FIG. Nom anglais du *Cactus Opuntia*, L.
— KNAPWEED. Nom anglais de la jacée, *Centaurea Jacea*, L.
— LADIES BEDSTRAND. Nom anglais du grateron, *Galium Aparine*, L.
— — MANTEL. Nom anglais de l'*Alchemilla vulgaris*, L.
— LAVACE. Nom anglais du *Ligusticum Levisticum*, L.
— LENTIL. Nom anglais de la lentille, *Ervum Lens*, L.
— LONGWORT. Nom anglais de la pulmonaire, *Pulmonaria officinalis*, L.
— LOOSE STRIFE. Nom anglais de la corneille, *Lysimachia vulgaris*, L.
— MALLOW. Nom anglais du *Malva sylvestris*, L.
— MEADOW RUE. Nom anglais du *Thalictrum flavum*, L.
— MILFOIL. Nom anglais de la millefeuille, *Achillea Millefolium*, L.
— MOUSE EAR. Nom anglais de la piloselle, *Hierneium Pilosella*, L.
— NETTLE. Nom anglais de l'*Urtica dioica*, L.
— COWPARSLEY. Nom anglais du *Chærophyllum sylvestre*, L.
— PARSLEY. Nom anglais de l'*Apium Petroselinum*, L.
— PATATOE. Nom anglais du *Solanum tuberosum*, L.
— POLYPODY. Nom anglais du *Polypodium vulgare*, L.
— READ CORN FLAG. Nom anglais du *Gladiolus communis*, L.
— READGRASS. Nom anglais de l'*Arundo Phragmites*, L.
— RED-CEDER TREE. Nom anglais du *Juniperus virginiana*, L.
— ROSEBAY. Nom anglais du *Nerium Oleander*, L.
— RUE. Nom anglais du *Ruta graveolens*, L.
— SAXIFRAGE. Nom anglais du *Saxifraga granulata*, L.
— SEA OACK. Un des noms anglais du *Fucus vesiculosus*, L.
— SIGNEL. Nom anglais de l'*Athamanta Meum*, L.
— SILKWEED. Un des noms anglais de l'*Asclepias syriaca*, L.
— SNAPDRAGON. Nom anglais de l'*Antirrhinum Majus*, L.
— SNEEZEWORT. Nom anglais de l'*Achillea Ptarmica*, L.
— SORREL. Nom anglais de l'oseille, *Rumex Acetosa*, L.
— SOWTHISTLE. Nom anglais du laitron, *Sonchus Oleraceus*, L.
— SPILANTHUS. Nom anglais de l'acmelle, *Spilanthus Acmella*, L.
— SPLEENWORT. Nom anglais du *Ceterach officinarum*, DC.
— SPURGEOLIVE. Nom anglais du bois gentil, *Daphne Mezereum*, L.
— SULPHUR WORT. Nom anglais du *Peucedanum officinale*, L.
— SWEET BASIL. Un des noms allemands de l'*Ocymum Basilicum*, L.
— TAMUS. Nom anglais du *Tammus communis*, L.
— TURPENTINE. Nom anglais de la *Térébenthine commune*.
— TUTSAN. Nom anglais de l'*Hypericum Androsæmum*, L.
— UPRICHT SUMACH. Un des noms anglais des *Rhus Toxicodendron* et *radicans*, L.
— WHEATGRAS. Un des noms anglais du chiendent, *Triticum repens*, L.

Common watercress. Nom anglais du cresson de fontaine, *Sisymbrium Nasturtium*, L.

— willow herb. Nom anglais de la salicaire, *Lythrum Salicaria*, L.

— woodbine. Nom anglais du chèvrefeuille des bois, *Lonicera Periclymeum*, L.

— wormwood. Nom anglais de la grande absinthe, *Artemisia Absinthium*, L.

— yellow toadflax. Nom anglais de l'*Antirrhinum Linaria*, L.

— yellow lichen. Nom anglais du *Lichen parietinus*, L.

Commotions électriques. Moyen thérapeutique employé dans quelques maladies. Voyez *Electricité*.

COMOCLADIA. Genre de la famille des Térébinthacées, de la triandrie monogynie. Les feuilles du *C. dentata*, W., arbre de Saint-Domingue, où il est appelé *Guao*, étant froissées, ont une odeur de foie de soufre fort remarquable. Les habitans disent que leur ombre est vénéneuse; mais Jacquin, qui s'y est exposé, n'en a rien éprouvé. Le *C. ilicifolia*, Sw., teint la peau en noir d'une manière presque indélébile. Le *C. integrifolia*, L., a son bois propre à donner une teinture rouge, ce qui l'a fait appeler brésillet par quelques auteurs, mais il ne faut pas le confondre avec le véritable brésillet, *Cœsalpinia echinata*, Lam. Toutes les parties de ce végétal sont pleines d'un suc caustique, corrosif, qui teint en noir et qui désorganise la peau, ce qui l'a fait employer par des colons inhumains pour marquer leurs nègres. M. Descourtilz assure que ce suc, qu'il dit fétide, fournit du caoutchouc; les négresses s'en servent comme dépilatoire (*Flore méd. des Antilles*, III, 58). Il se trompe en attribuant au guao ce qui concerne le *C. integrifolia*, à moins que ces végétaux n'aient des propriétés semblables. Cependant les jeunes créoles mangent son fruit, qui est acidule et dont le suc est d'un rouge foncé, lorsqu'il est très-mûr; avant sa maturité, il pourrait être dangereux.

Comon. Palmier de la Guyane, que l'on croit être un *Bactris*. On mange ses fruits, cuits ou crus, avec du sel; ils ont le volume d'une prune de mirabelle.

Compagnon blanc. Un des noms du *Lychnis dioica*, L.

Composé, *Compositum*. Résultat de l'union de deux ou d'un plus grand nombre de corps. Les corps simples sont peu usités en médecine, parce que la plupart, dans cet état, sont sans action sur l'économie animale. Ceux dont l'action est incontestable, le phosphore et le soufre, par exemple, la doivent peut-être moins à leur nature propre qu'aux changemens chimiques qu'ils éprouvent en pénétrant dans l'économie. La plupart des médicamens en usage sont donc des composés; et parmi eux, les uns ont une composition constante, les autres varient suivant une foule de circonstances; les premiers devraient seuls figurer dans la matière médicale, si l'on voulait étudier sérieusement l'action des médicamens et parvenir, enfin, à des résultats comparatifs : la plupart des composés chimiques, en pro-

portions définies, sont de ce nombre. Aux seconds se rapportent les mélanges officinaux et magistraux, dont nous faisons encore tant d'usage, et un usage souvent si aveugle, surtout lorsque l'histoire naturelle et la chimie ne viennent pas nous aider de leurs lumières.

COMPOSÉES. Nom qu'on donne à la grande série des plantes à fleurs synanthérées, que l'on divise, avec Tournefort, en trois familles : les Chicoracées, les Carduacées et les Radiées (V. ces mots). Les modernes adoptent des divisions ou sous-divisions beaucoup plus nombreuses. M. de Humboldt a remarqué que, sous les tropiques, elles forment le sixième des plantes phanérogames, et que leur proportion diminue à mesure qu'on avance vers des latitudes plus élevées, de sorte que, sous la zone glaciale, elles n'en forment plus que le treizième.

COMPRESSION. Ce moyen mécanique, employé dans quelques maladies chirurgicales, comme pour faire adhérer les bords détachés d'un ulcère, guérir les trajets fistuleux, dissiper l'infiltration des membres, diminuer le volume des veines variqueuses, des artères anévrysmatiques, etc., a passé depuis quelques années dans le domaine de la médecine, et constitue un procédé thérapeutique que l'on cherche à étendre au traitement de plusieurs maladies.

La compression est un moyen de modérer l'afflux du sang vers une partie, et par conséquent de diminuer les accidens que l'on suppose causés par l'arrivée de ce liquide nourricier, par fois devenu morbifique par sa qualité ou par son abondance. Ainsi, si une région malade, enflammée, engorgée, etc., est comprimée, l'irritation doit finir par y être moindre. La compression modérée empêche même la circulation, et peut-être l'absorption, l'exhalation, si elle est extrême, de se faire dans la partie comprimée; elle occasione le retrait des cavités ou des organes trop volumineux, qu'elle fait rentrer petit à petit dans leurs limites; elle force les liquides épanchés à refluer ailleurs, où ils sont absorbés, les parties contiguës à adhérer par une sorte de greffe. Enfin, c'est un moyen perturbateur, qui, dérangeant l'ordre vicieux établi dans quelques cas, établit un mode différent et par fois meilleur. La compression a pour résultat fréquent de faire cesser la douleur par l'engourdissement qu'elle produit dans l'endroit où elle se manifeste, etc.

On conçoit que ce sont surtout les maladies inflammatoires que la compression doit guérir, puisque c'est à l'abord d'un sang surabondant qu'on doit leur développement ; aussi est-ce dans ces affections qu'on en a proposé l'emploi le plus fréquent, lorsque cette compression est possible, ce qui suppose que l'inflammation est extérieure aux cavités. Ainsi M. Guérin (*Journ. analyt.*, I, 93) l'emploie pour la

guérison des érysipèles phlegmoneux des jambes; M. Velpeau contre les brûlures graves, les phlébites (*Id.*), l'inflammation aiguë des synoviales (*Nouv. Bibl. méd.*, août 1826); les médecins américains dans la goutte articulaire; Balfour contre le rhumatisme, etc.

Les maladies appelées lymphatiques ont été également soumises, avec quelque succès, à la méthode de la compression. Sir Blane (*London méd. Journ.*, 1821) l'a proposée contre l'hydrocéphale chronique; mais, avant lui, Rivière avait rapporté un cas de guérison de cette maladie, opérée par un chirurgien de Montpellier; M. Godelle dans l'ascite (*Biblioth. méd.*), ainsi que M. le docteur Speranza (*Ann. di med.*, II, 433); Young et Pearson (*Practical obs. on cancerous*, etc. London, 1793, in-8), contre le cancer des mamelles, et depuis eux M. Récamier, qui a publié diverses observations, et met au jour en ce moment un Traité *ex professo* sur ce sujet; ajoutons que le succès, dans ce dernier cas, est fort contesté, et que la longueur du traitement peut faire perdre un temps précieux, en retardant l'opération nécessaire pour prévenir un plus grand développement du mal. Depuis long-temps on a soumis, comme on sait, les membres infiltrés à une compression graduée, au moyen d'une bande roulée, de bas lacés, etc., et ce moyen réussit si l'épanchement séreux n'est que le résultat de l'atonie.

L'engorgement sanguin cérébral est une cause fréquente de maladies; on a prétendu le diminuer et même le prévenir en empêchant l'afflux du sang dans cet organe, en comprimant, par exemple, les carotides (Sprengel, *Hist. de la méd.*, VI, 229); on a proposé la compression contre l'apoplexie; M. Blane contre l'hydrocéphale aiguë commençante, et il cite deux cas de réussite dans cette grave maladie. La compression, d'après son rapport, faisait cesser l'assoupissement des sujets, etc.

Les affections nerveuses ont été aussi soumises au traitement par la compression. On a supposé qu'on empêcherait le fluide nerveux d'irradier et de se porter avec trop de force vers un point quelconque, et d'y produire les accès ou attaques qu'on observe dans l'hystérie, l'épilepsie, les spasmes, etc. Parry proposait de comprimer une grosse artère, comme la carotide, par exemple, pour parvenir à ce but; Samuel Brown faisait la compression du centre nerveux gastrique ou tronc cœliaque dans les convulsions. On a exécuté la même compression pour empêcher l'irruption des fièvres intermittentes, des névralgies, etc. On sait que la pression abdominale est un moyen de soulagement dans la colique métallique.

Les affections contre lesquelles la compression est d'une utilité non contestée sont les ruptures tendineuses; elle est très-efficace dans

celle du plantaire grêle, du tendon d'Achille, dans celle des fibrilles des muscles lombaires, appelée *tour de reins*, dans les entorses, comme l'a démontré M. Lisfranc (*Cliniq. des hôpit.*). Ces maladies si longues, et qui amènent par fois tant de désordres, sont guéries en peu de jours par ce moyen.

On pourrait peut-être essayer la compression pour empêcher la pénétration des virus, des venins; il faudrait qu'elle fût forte et presque désorganisatrice, dans ce cas, pour que les liquides ne pussent être absorbés. C'est cet obstacle à l'exercice de ces fonctions qu'on se propose, lorsqu'on la fait, pour empêcher les collections séreuses d'augmenter (Speranza, *Nouv. Bibl. méd.*, II, 274; *Bull. des Sc. méd.* de Fér., XIV, 162), un foyer d'engorgement de s'accroître, etc.

La compression s'exerce au moyen de bandes roulées, de bandages de corps, de ceintures de cuir ou mécaniques, de garrots, de tourniquets, etc., avec ou sans compresses graduées, suivant la partie malade ou la partie à comprimer, des plaques de cuir, de plomb, d'étain, etc., modelées sur les organes malades. On place immédiatement sur l'endroit à comprimer, s'il est ulcéré, un mélange de résine et de savon ou un morceau de baudruche. Il faut, dans tous les cas, que la compression soit égale et graduée; on la diminue lorsqu'elle est trop douloureuse. M. Blaud emploie les doigts pour comprimer momentanément, et à plusieurs reprises, les artères carotides dans l'hydrocéphale aiguë; on pourrait en faire de même dans toutes les affections carotiques, etc.

Bretonneau (P.). De l'utilité de la compression, et en particulier de l'efficacité du bandage de Thèden dans les inflammations idiopathiques de la peau, thèse. Paris, 1815, in-4. — Yong (S). *Minutes of cases of cancer, etc.* London, 1816, 2e édit., 1818. — Blaud. Observations sur l'efficacité de la compression des artères carotides dans le cas d'engorgement sanguin du cerveau, etc. (*Bibl. méd*, nov. 1818, p. 145). — Balfour (W.). *Illust. of the power of compression and percussion in the cure of rhumatisme, etc.* Edimbourg, 1819, 2e édit., in-8. — Récamier. Traitement du cancer par la compression (*Journ. gen. de méd.*, XCVIII, 278; 1827). — Gendrin (A. U.). Sur l'emploi de la compression dans le traitement du cancer par les médecins anglais (*Journ. gén. de méd.*, XCIX, 1827). — Récamier (J. C.-A.). Rech. sur le traitement du cancer par la compression méthodique simple ou combinée, etc. Paris, 1829, in-8 (2 vol.).

COMPTONIA. Ce genre, de la famille des Amentacées, a l'une de ses espèces, le *C. aspleniifolia*, dont l'écorce, qui est astringente, est employée aux États-Unis, en décoction, contre la diarrhée (De Candolle, *Essai*, 272).

Consaren. Nom norwégien de la prunelle, *Prunella vulgaris*, L.

Conami. Nom que portent, à la Guiane, toutes les plantes qui servent à enivrer le poisson; telles que le *Bailliera aspera*, Aubl., le *Phyllanthus* (Conami, Aubl.) *Conami*, Sw. (*Ph. brasiliensis*, Lam.).

Conana. Nom galibi du corossol, *Annona muricata*, L.

Conanam. Nom de l'*Elais guineensis*, L., à la Guiane.

CONANTHERA BIFOLIA, Ruiz et Pavon. Les naturels du Chili mangent crus ou cuits les tubercules de la racine de cette plante, qu'ils nomment *Illmu*, de la famille des Narcisses, de l'hexandrie monogynie (*Flora peruv.*, III, 8). Feuillée l'a aussi figurée (*Plant. méd.*, III, 8).

CONAQUE. Un des noms créoles de la fécule de manioc.

CONASSI, CONESSI, CONESSI-SECA. Noms du codagapala, *Nerium antidysentericum*, L. Le dernier de ces noms est celui des jeunes rameaux.

CONASTELLO, CONASTRELLO. Noms du troëne, *Ligustrum vulgare*, L., dans quelques cantons de la Lombardie.

CONCHA ANATIFERA. Ancien nom latin de l'anatife lisse, *Anotifa lœvis*, Brug.

— MARGARITIFERA. Voy. *Nacre de perles*.

— DE OSTREA. Nom portugais des *Écailles d'huîtres*.

CONCHA VENEREA, porcelaines. Coquillage réputé jadis alcalin, adoucissant et résolutif. Le même nom a été donné au nombril marin.

CONCHÆ, CONCHULÆ. Voy. *Coquilles*.

— CITRATÆ. Ancien nom officinal du citrate de chaux impur, préparé avec les écailles d'huîtres. V. *Calcium*, II, 25.

— OSTREARUM. Nom latin des coquilles d'huîtres. Voy. *Ostrea edulis*, L.

CONCHELA. Un des noms portugais du nombril de Vénus, *Cotyledon Umbilicus*, L.

CONCHES. Petite ville de France (Eure) à 4 lieues S. O. d'Évreux, où Carrère (*Cat.*, 385) indique, d'après de Fongy et d'Anjou, deux sources d'eaux minérales qui paraissent être ferrugineuses à différens degrés.

CONCHILLE. Un des noms anciens du chêne kermès, *Quercus coccifera*, L.

CONCHIS. Nom latin de la fève, *Vicia Faba*, L., dans Juvénal et Martial.

CONCHYLIUM. Nom de la coquille du *Strombus lentiginosus*, L., selon Lémery.

CONCILIUM. Nom que Pline donne à une plante laiteuse, rampante, à fleurs blanches, qu'il dit aphrodisiaque, utile dans la phthisie et pour faire pousser les cheveux, etc., en décoction; il la nomme aussi *Jasione*, nom que Linné a appliqué à un genre de la famille des Campanulées.

CONCOMBRE. Nom du *Cucumis sativus*, L.

— D'ANE. Nom du concombre sauvage, *Momordica Elaterium*, L.

— RÉTICULÉ. Nom qu'on donne par fois au melon, *Cucumis Melo*, L.

— SAUVAGE, *Momordica Elaterium*, L.

CONCON. Plante de Guinée qui, broyée et mêlée avec de l'huile, sert à frotter les jambes pour tuer les vers qui y pénètrent ou s'y engendrent (*Trans. phil. abrég.*, I, 93).

CONCREMENTA ASTACI FLUVIATILIS. Un des anciens noms officinaux des yeux d'écrevisses. Voy. *Cancer Astacus*, L., II, 61.

CONCRÉTION, *Concrementum*. Voy. *Bézoards* et *Pierres*.

CONDANG. Un des noms malais du *Ficus bengalensis*, L.?

— WARU. Nom javanais de l'*Hibiscus tiliaceus*, L.

CONDAT. Petite ville de France (Puy-de-Dôme), à 10 lieues O. de Clermont, où se trouve une source minérale (Carrère, *Cat.*, 472).

Conde, Cont, Conte. Nom du fruit d'un palmier du Congo, décrit et figuré par Cavazzi (*Voyage*, 34, pl. 7), du volume d'une grosse poire, dont le suc est très-agréable aux malades.

Condé, en Lorraine (dép. de la Meurthe). V. *Custine.*

CONDÉ, CONDÉ-LA-FERTÉ. Bourg de France (Aisne), à 4 lieues de Château-Thierry, près de la Ferté, ou Carrère indique, d'après Le Brun, des eaux minérales froides, ferrugineuses et purgatives.

Conder. Un des noms arabes de l'encens.

CONDIMENS, *Condimenta.* Nom que portent les substances salines, aromatiques, âcres, etc., que l'on ajoute aux alimens pour leur donner un goût agréable, en faciliter la digestion en stimulant les forces de l'estomac.

Les condimens sont de plusieurs natures. En général, ce sont des toniques pourvus de principes actifs, excitans, roborans, plutôt que nutritifs. On range en première ligne ceux de nature saline, comme le sel marin, dit de cuisine, à cause de son grand usage culinaire, et qui est de première nécessité pour l'homme, et dont les bestiaux usent aussi avec plaisir. On le joint à la plupart de nos alimens, dont il relève la fadeur et qu'il conserve, s'ils sont de nature animale. On use par fois du nitre pour saler la viande de porc; les Indiens emploient même la chaux vive, etc. Les condimens poivrés forment une seconde classe; tels sont le poivre, le cava, le bétel, les cubèbes, le piment, l'*unona*, etc., si usités dans les pays chauds. La troisième comprend les aromates proprement dits, tels que la canelle, le girofle, la muscade, les quatre épices, le ravensara, les labiées, etc. La quatrième se forme de certaines plantes de la famille des Crucifères, comme la moutarde, le radis noir, le raifort, etc. Nous observerons que les condimens de cette classe et de la première sont les plus usités dans les pays froids, tandis que les autres le sont préférablement dans les régions chaudes.

On use de condimens, 1° à cause de la nature des alimens: les chairs blanches, fades, glaireuses ou muqueuses; les légumes insipides, farineux, mucilagineux, etc., en réclament l'emploi comme correctif. On doit s'en abstenir lorsqu'ils sont savoureux, d'une sapidité naturellement agréable, comme sont les viandes rôties, les légumes sucrés, etc.; 2° lorsque l'estomac est naturellement ou accidentellement paresseux, froid, qu'il digère mal ou trop longuement. On remarque que, dans la convalescence de certaines maladies longues, ils sont souvent indispensables pour réveiller l'espèce d'engourdissement où cet organe se trouve par suite de sa longue inactivité; 3° suivant les pays qu'on habite: ceux qui sont bas, hu-

mides, brumeux en exigent plus que ceux qui sont élevés, quoique froids; les climats froids en nécessitent plus que les tempérés, régions où ils sont effectivement les moins en usage. C'est dans les pays chauds qu'on emploie le plus de condimens, qu'ils sont en quelque sorte la cause de l'alimentation, ce que nécessite au surplus la déperdition continuelle qui a lieu par la surface cutanée. Voy. *Aromates* (I, 424).

Si l'emploi modéré des condimens est utile pour entretenir les forces digestives, donner à l'estomac le degré d'action qui lui est nécessaire, leur abus a de grands inconvéniens; ils énervent le palais, le blasent; ils échauffent, constipent; ils provoquent des maladies cutanées, des inflammations, surtout du tube intestinal, etc. Aussi la crainte des assaisonnemens est-elle portée jusqu'à l'excès chez certaines personnes qui n'osent user de tel ou tel aliment s'il y a un grain de sel de plus, un peu de poivre, etc., et qui vivent misérablement au milieu de ces terreurs paniques.

CONDITS, *Condita*. Substances végétales conservées au moyen du sucre; ces médicamens, autrefois assez usités, le sont à peine aujourd'hui, et sont d'ailleurs passés dans le domaine du confiseur. On avait l'intention, par cette préparation, de conserver la saveur, l'odeur et les autres qualités des fleurs, des fruits, ou de toute autre portion des plantes qu'on y soumettait. Il n'y a plus guère que les tiges d'angélique confites que l'on prescrit encore quelquefois comme stomachiques, digestives, fortifiantes, etc. Les ananas, les oranges, les citrons, les cédrats, etc., se servent sur les tables à l'état de condits. Dans l'Inde, on confit beaucoup d'autres fruits, de racines, tels que les muscades, les myrobolans, le gingembre, etc.

Conoitura. Synonyme de *Condimentum*, condiment.

Condondouo. Nom malais du *Spondias amara*, Lam.

Conoori. Un des noms de l'*Adenanthera pavonina*, L. (Voy. I, 75).

Condrille (Gomme de). C'est le suc gommo-résineux qui s'écoule de l'*Atractylis gummifera*. V. *Atractylis*, I, 487.

Condurdum. Plante que Pline (*lib.* XXVI, c. 5) dit être anti-scrofuleuse en amulette. Quelques auteurs ont pensé que c'était le *Valeriana rubra*, L., d'autres le *Saponaria Vaccaria*, L.: peut-être est-ce le *Centaurea solstitialis*, L.?

Conduri. Nom malais de l'*Abrus præcatorius*, L., appelé par Linscot *Pisum virulentum*, etc. Voy. *Abrus* (I, 6).

Conéine. Nom qu'on a proposé, avec raison, de substituer à celui de *Cicutine*, plus vague quoiqu'en apparence plus expressif; il vient de *Conium*, nom latin du genre auquel appartient la grande ciguë (*Conium maculatum*, L.), qui fournit ce principe.

Coneion. Nom de la ciguë, *Conium maculatum*, L., dans Hippocrate et Dioscoride.

CONESSI. Voyez *Conessi.*

CONESSRINDE. Un des noms allemands du codagapala, *Nerium antidysentericum*, L.

CONFANONS. Nom ancien du coquelicot, *Papaver Rhœas*, L.

CONFECTIONS. Médicamens composés officinaux, de consistance molle, appelés plus volontiers *Électuaires*. Voy. ce dernier nom.

CONFERVA, *Conferves*. Genre de plantes de la famille des Algues, de la cryptogamie de Linné. Les espèces qu'il renferme consistent en filamens capillaires, simples ou cloisonnés, creux, verdâtres, habitant surtout les eaux douces, stagnantes; leur nom vient de *confervere*, souder, parce que la plupart sont articulées. On n'est pas d'accord sur la nature de ces êtres; Ingenhouz y a trouvé de l'alcali volatil. Cette circonstance, ainsi que leur mode de reproduction par une sorte d'accouplement, les rapprochent des animaux. M. Girod-Chantrans les croit des polypiers. M. Bory St.-Vincent pense que plusieurs espèces du genre *Conferva* de Linné, sont végétaux pendant un temps, et animaux pendant une autre durée de leur vie, ce qui les lui fait nommer *Arthrodiées*, *Cahodinées*, etc.; elles sont certainement sur les limites des deux règnes.

Les conferves se changent promptement en tourbe, et M. Van Warum a vu le *Conferva rivularis*, L., former 4 pieds épais de tourbe en 5 ans dans le bassin de son jardin, près Harlem (*Ann. du Muséum*, II, 91). M. Colladon, pharmacien de Genève, en a fabriqué du papier.

Les conferves rendent à la lumière de l'oxygène, d'après Murray; aussi ce médecin les conseille-t-il dans l'asthme, la phthisie pulmonaire (*Appar. med.*, V, 554), ce que M. Laennec a appliqué depuis aux *fucus*, qui contiennent de l'iode, tandis que les conferves n'en possèdent pas.

On a recommandé, depuis Pline, l'emploi des conferves appliquées sur le corps dans les chutes, les contusions. Le naturaliste romain raconte qu'un émondeur étant tombé d'un arbre, et s'étant tout fracassé, fut guéri avec la conferve de rivière, dont on l'enveloppa, et qu'on mouillait à mesure qu'elle séchait, ce qui la fait comparer par Pline à des éponges d'eau douce (*Lib.* XXVII, *c.* 9).

Le *C. Ægagropila*, L., Ægagropile marine, Pelote de mer, a eu quelques usages en médecine; on l'a crue anthelmintique, antiscrophuleuse, et on l'a prescrite en poudre ou torréfiée; on n'en fait plus aucun emploi, en France, depuis la mort du docteur Gall, qui l'ordonnait quelquefois. Il ne faut pas confondre, comme le font des auteurs, les renflemens de cette conferve, auxquels on donne ce nom, avec les boules composées des débris fibrillaires de la racine du *Zostera marina*, L., qui le portent aussi, et qui sont formées par le

roulis des flots, et non le produit du vomissement de poissons qui s'en seraient nourris, comme on le dit, *Journ. de pharm.*, IX, 423.

C. Corallina, Lour. Son infusion rapprochée, mêlée avec du sucre, forme des tablettes usitées à la Chine, à la Cochinchine et au Japon, comme restaurantes, rafraîchissantes pour les voyageurs (*Flore cochinch.*, 848). Il est probable qu'il s'agit ici d'un *Fucus* du genre *Gelidium*, et peut-être des célèbres *Tablettes de Hokiac* ou *Hockiac*, dont la composition est inconnne, et qu'on croyait faites avec la colle de peau d'âne.

Conferva helminthocorton, off. Nom du *Fucus Helminthocorton*, Latour., dans quelques ouvrages.

Confitero. Nom que porte en Espagne une variété de potiron, dont on fait des confitures dans ce pays.

CONFITURES. Préparation plutôt économique que médicale, faite avec tout ou partie de certains fruits combinés avec du sucre, de manière à pouvoir se conserver sous forme molle. La possibilité de les préparer suppose toujours, dans les fruits, la présence de la gélatine végétale. Presque toujours on choisit ceux qui sont en même temps sucrés et acides, comme plus propres à se garder, et plus agréables au goût. En général, il faut moitié en poids de sucre pour la conservation des confitures, un peu moins si les fruits sont d'une acidité marquée. Quelques personnes mettent poids pour poids, mais on n'a plus alors la saveur des fruits; il faut en outre, pour conserver les confitures, un degré de cuisson convenable, et les serrer dans un lieu sec, en les couvrant bien.

On prépare, chez nous, des confitures avec les groseilles, les cerises, les prunes, les abricots, l'épine-vinette, les pommes, les oranges, etc. Si, au lieu de sucre, on y ajoute du moût de vin, on les appelle *Raisiné*, sorte de confiture moins délicate, et où l'on met des gros fruits, comme des poires, des coings, du potiron, etc. Aux Antilles, on en fait avec la plupart des fruits acidules de ce pays.

Les confitures forment un aliment agréable, facile à digérer, très-sain, que les enfans aiment beaucoup, et qui convient dans la convalescence des maladies, la diète végétale, la pléthore bilieuse, le scorbut, etc.; on les rend par fois médicales, en y ajoutant tel ou tel médicament : on en fabrique, par exemple de vermifuges, avec la mousse de Corse, etc.

Confortatifs, *Confortantia*. Remèdes ou alimens propres à rétablir les forces normales ou à les augmenter. V. *Roborans* et *Toniques*.

Confusi. Nom japonais du *Magnolia glauca*, L.

Conge. Nom d'une variété de thé à feuilles larges, à la Chine.

Congestengend beerwortel. Nom hollandais du *Carlina acaulis*, L.

Conglutinans, *Conglutinantia*. Synonyme d'*Agglutinans* (Voy. I, 110).

CONGONA, CONGONITA, Noms péruviens du *Peperomia inæqualifolia*, Ruiz et Pavon.
CONGONHA. Un des noms brésiliens de l'*Ilex paraguariensis*, St.-Hilaire.
CONGONO. Nom du *Piper trifolium*, L., à Cayenne.
CONGOXA. Nom portugais de la grande pervenche, *Vinca major*, L.
CONGRE COMMUN, γόγγρος des Grecs, anguille de mer. Voy. *Murœna Conger*, L.
CONI, CONIN. Anciens noms français du lapin. Voy. *Lepus Cuniculus*, L.

CONI, en Piémont (Eaux minérales de).

Barisanus (F.-D. de). *Tract. de thermis valderianis prope Cuneum in Pedemonti sitis.* Turin, 1690, in-8.

CONIDIE. Nom que porte en Sicile le psyllium, *Plantago Psyllium*, L.

CONIFÈRES, *Coniferæ*. Famille naturelle, l'une des plus importantes du règne végétal, de la tribu des dicotylédones (polycotylédone pour quelques auteurs), de la classe des diclines, dont le nom vient de la forme des fruits, en cône, dans un grand nombre des plantes qui la composent. Elle renferme des arbres souvent d'une grande hauteur, à feuilles persistantes, toujours vertes, simples, solitaires ou fasciculées, étroites; ils habitent surtout les pays froids, les montagnes, et même le voisinage des neiges éternelles, dont ils forment la seule verdure. Les conifères, par leur haute stature et leur volume, fournissent des bois précieux à la marine et aux arts du charpentier, du menuisier, etc. Le bois du sapin est d'un emploi excessivement fréquent par la facilité de le travailler, tant il est tendre et pourtant de durée, à cause des sucs résineux dont il est imprégné; aussi le bois de cèdre passait-il chez les anciens pour être d'une durée éternelle. On emploie le bois *saigné*, c'est-à-dire, celui des arbres dont on a retiré la résine, ce qui est le plus ordinaire, ou *non saigné*, mais alors il a une odeur extrêmement forte. Les feuilles de plusieurs conifères servent à préparer des espèces de bières, ainsi que les fruits de celles qui sont bacciformes, tels que le genièvre, dont on extrait même une sorte d'alcool. Les amandes des cônes sont huileuses, et rancissent assez facilement, cependant on mange, étant fraîches, celles des *Pinus Pinea*, L., et *Pinus Cembra*, L., et on peut en extraire une huile, mais qui ne se conserve guère. Le plus grand avantage que les arts et la médecine retirent des conifères, c'est la production de la résine dont sont imprégnées toutes les parties de ces végétaux; on l'en extrait à l'aide de l'incision de leur tronc, d'où elle coule sous forme liquide, qu'on appelle du nom générique de térébenthine, et qu'on désigne par fois par l'expression impropre de baumes pour quelques espèces américaines. Ces sucs se concrètent par fois spontanément, mais plus souvent par la distillation qu'on en fait pour obtenir leur huile volatile; le résidu s'appelle plus particulièrement résine, et on en fait des préparations qui seront détaillées au mot *Térébenthine*.

CONIFFEL. Nom celte du lapin, *Lepus Cuniculus*, L.

Conin. Synonyme de *Conéine* et de *Cicutine*. Voy. ces mots.

Conila. Nom de l'origan chez les anciens. Oribase appelait conile une plante qui était un purgatif violent.

Conisa. Voy. *Conyza*.

CONIUM. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, de la pentandrie digynie. Son nom est la traduction presque littérale du grec κωνειον, qu'il porte dans Hippocrate.

C. Aracacha, V. *Aracacha* (I, 375).

C. maculatum, L., *Cicuta major*, off.[1] Ciguë officinale, grande Ciguë (*Flore méd.*, III, fig. 120). Cette plante bisannuelle croît chez nous dans les terres arides remuées, les décombres, le long des haies, etc. Elle se trouve dans la plus grande partie de l'Europe, et particulièrement dans le midi; ainsi elle est très-fréquente dans le Péloponèse, entre Athènes et Mégare (*copiosissima inter Athenas et Megaram*. Sibth., *Flor. Græc.*, I, 187) : ce qui prouve que c'était la ciguë dont les Athéniens se servaient pour faire périr certains personnages, et dont Socrate mourut. Il ne peut pas y avoir le moindre doute à ce sujet, car la ciguë vireuse ne se trouve pas dans ce pays, non plus que le *Phellandrium aquaticum*, L., et l'*Æthusa Cynapium*, L. Elle croît aussi autour de Vienne, en Autriche, et c'est elle qui a servi aux expériences de Stoerck. C'est la ciguë officinale, et la seule que les pharmaciens doivent employer lorsqu'on prescrit la ciguë.

Le *C. maculatum*, L., que Lamarck appelle *Cicuta major*, tue les bœufs et non les chevaux, les chèvres, les moutons; on dit que tous en mangent quand elle est sèche (*Flor. Sibir.*); sa racine, qui a la forme d'un petit navet, est blanche, chevelue, chargée de stries circulaires; elle contient, la première année, un suc blanc qu'on ne voit plus la seconde. Sa tige est élevée de 2 à 4 pieds, branchue, glabre, lisse, chargée de taches noires à la base, ou plutôt sang de bœuf, surtout dans la jeunesse de la plante, Ses feuilles sont bipinnées, à folioles ovales, écartées, pinnatifides au sommet, glabres, d'un vert foncé, surtout en dessus. Les ombelles sont pourvues d'une collerette de 3-5 folioles, petites, ovales, et les ombellules d'une involucelle à 2-3 autres très-aiguës, placées du côté externe. Les fleurs sont blanches, et les semences qui leur succèdent globuleuses, marquées de stries crénelées, tuberculeuses. Toute la plante répand, surtout étant froissée, une odeur fétide, musquée, ou de cuivre, qu'on a comparée à celle de l'urine de chat, et qui est susceptible de causer une sorte de narcotisme, lorsqu'on la respire trop long-temps (*Journ. des pharm.*, in-4°, 99). Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette

[1] Voyez la note relative au genre *Cicuta*, II, 281, et *Ciguë*, II, 285.

odeur se fait plus sentir dans la plante entière que contuse, et sèche que récente (Fée). Cette plante, par son *habitat*, ne peut se confondre qu'avec la petite ciguë, *Æthusa Cynapium*, et le cerfeuil sauvage, *Chærophyllum sylvestre*, L.; ni l'un ni l'autre n'ayant ni taches à la tige, ni involucres, ni semences tuberculeuses, en seront distingués de suite. On reconnaît en particulier les cerfeuils, avec lesquels on peut confondre la ciguë, en ce qu'ils ont les tiges gonflées aux articulations, les feuilles velues et les semences allongées. Quant aux autres Ombellifères portant le nom de ciguë, V. *Ciguë*.

Il paraît que la température du climat influe sur les propriétés de la ciguë; plus il est chaud, et plus elles sont actives. Dans les pays tempérés, ou dans les lieux qui par leur élévation les représentent, cette plante paraît très-peu énergique. J. Colebrook se plaint que l'extrait de ciguë d'Angleterre est presque sans action, et qu'il faut se servir de la plante fraîche (Sprengel, *Hist. de la méd.*, V, 477). M. Steven assure que, dans la Crimée, elle est si peu redoutable, que les paysans la mangent (*Dict. des drogues*, etc., II, 132). Celle de nos provinces méridionales est plus active que celle du reste de la France, d'après M. Larrouture (*anc. Journal de méd.*, XXIII, 411). C'est en Espagne, en Italie et en Grèce qu'elle paraît jouir de toute l'énergie dont elle est susceptible. M. Morris trouve que celle de Portugal est infiniment plus efficace que celle de Vienne (*Trans. phil.*, LIV, 172). On remarque même que dans les étés chauds et à une exposition du midi, le *Conium* a plus d'activité que dans des circonstances contraires. Pour que la plante soit dans sa plus grande force, il faut la cueillir à l'époque de sa floraison, qui est à peu près vers la fin de juin dans notre climat, pour en faire l'extrait, qui est la préparation la plus usitée; ou, si on veut la conserver, la sécher à l'ombre et la serrer dans des vases opaques, clos, à l'abri de l'air et de la lumière, qui l'altèrent, sans pourtant lui ôter toutes ses propriétés; elle est moins âcre alors, mais le principe résineux actif y subsiste (Thomson, *Bot. du droguiste*, 333).

La ciguë est une plante célèbre dans l'antiquité par ses effets délétères. Il paraît, d'après Théophraste, que les Athéniens y mêlaient le suc de pavot, lorsqu'ils l'employaient pour donner la mort, afin que celle-ci fût plus douce; et effectivement, nous voyons que celle de Socrate fut exempte de toute souffrance. Quelques médecins affirment que l'addition d'opium à la ciguë fait perdre à celle-ci toutes ses propriétés (Macartan), et se demandent si on ne pourrait pas l'employer dans les empoisonnemens par cette Ombellifère. Tournefort prétend que, dans l'île de Ceos, une loi obligeait de donner la ciguë à ceux qui passeraient soixante ans, afin que les autres trou-

vassent de quoi se nourrir, l'île étant trop petite (*Voyage*, II. 13). Les anciens l'employaient aussi en médecine, comme on le voit dans les ouvrages d'Hippocrate et de Galien, malgré les propriétés toxiques indiquées dans le poëme de Nicandre. Pline la mentionne aussi et la vante contre l'ivresse. Cette plante était à peu près oubliée, lorsque, vers 1760, Antoine Stoerck, médecin de l'empereur d'Autriche, la soumit à des expériences, d'abord sur des animaux, et en prit ensuite lui-même le suc épaissi. Convaincu qu'administrée convenablement, elle pouvait l'être sans danger, il la donna dans les maladies cutanées, les engorgemens squirrheux, les abcès chroniques de la peau, parce que quelques essais en ce genre, faits, dès le 16e siècle, par Wier, H. de Heers et Rathlauw, l'avaient mis sur la voie de ces propriétés (Sprengel, *loc. cit.*). Dans le premier ouvrage qu'il publia sur ce sujet, il rapporte vingt observations sur l'usage des pilules préparées avec l'extrait de ciguë pour la guérison des engorgemens squirrheux, d'abcès chroniques, d'ulcères de mauvaise nature; et dans les suivans, il constate, en outre, l'efficacité de son emploi dans le cancer, le rachitisme, la carie, les cachexies, etc. Dès lors les praticiens se mirent de toutes parts à employer la ciguë, mais avec des succès différens, ce qui provenait non-seulement de l'idiosyncrasie des sujets et des maladies où on l'administrait, mais encore de ce que quelques-uns employèrent d'autres plantes que le *Conium maculatum*, la ciguë vireuse, *Cicuta virosa*, L., par exemple, ou même le *Phellandrium aquaticum*, L., et de ce que d'autres usèrent de mauvaises préparations de la ciguë officinale. D'abord louée outre mesure, regardée comme un médicament pourvu de qualités éminentes, extraordinaires, sa réputation tomba peu à peu, et aujourd'hui elle est beaucoup déchue, quoiqu'on en fasse encore usage. Dehaën, ennemi de Stoerck, il est vrai, alla jusqu'à prétendre que l'eau chaude était plus efficace qu'elle, en quoi il fut victorieusement réfuté par plusieurs médecins, ses compatriotes.

Le cancer occulte, ou l'engorgement squirrheux des mamelles et des autres régions glanduleuses du corps, comme celui des testicules, est l'affection contre laquelle on a surtout préconisé l'emploi de la ciguë, et celle dans laquelle on continue de la prescrire. Les journaux scientifiques et les ouvrages des praticiens sont remplis de faits où cette administration a été suivie de résultats fort variés; on peut même dire que l'efficacité de la ciguë a été à peine aperçue dans le plus grand nombre d'entre eux, et que les maladies, par fois enrayées dans quelques sujets, ont continué à marcher ensuite vers une terminaison fâcheuse; le plus souvent même elles n'ont paru en éprouver aucun ralentissement. Mais on peut dire que ces insuccès tiennent

à la gravité et à la nature même de l'affection où l'on donne la ciguë. Le cancer est jusqu'ici une maladie incurable, contre laquelle tous les médicamens viennent échouer, et la ciguë est certainement celui qui a encore le plus de prise sur lui, surtout si on la donne dans l'origine des désordres, à l'invasion du mal, et non dans un état de dégénérescence complète. On a remarqué qu'elle est plus efficace dans les cancers de la peau que dans ceux des glandes.

Comme fondant des engorgemens viscéraux, la ciguë offre plus de chances de succès; on l'a vue, donnée contre ceux du foie, du mésentère, de l'utérus, de l'estomac même, avoir par fois des avantages assez marqués. Les praticiens, obligés de varier leurs prescriptions dans des traitemens souvent fort longs, ont, dans plus d'une circonstance, recours à ce moyen, et par fois avec succès; jamais, du moins, on n'a eu à se plaindre de l'emploi de cette plante, qu'on donne toujours trop timidement, et on lit dans les observateurs des cas d'engorgemens de toute nature, qui ont cédé à l'usage de la ciguë convenablement administrée (*Annales de Montp.*, 193; 1806).

C'est surtout dans les scrofules ou autres maladies lymphatiques, qu'on paraît avoir retiré le plus d'avantages de la prescription de la ciguë, s'il faut en croire Quarin, Locher et Cullen. M. Dupuy de la Porchère rapporte neuf cas d'ulcères et de glandes scrofuleuses ulcérées, guéris par elle, et il la regarde comme l'antidote de cette affection (*Anc. Journ. de méd.*, XXII, 219).

Les maladies cutanées proprement dites, telles que les dartres, la teigne (*J. gén. de méd.*, XXXVIII, 437), la gale répercutée, etc., ont été soumises avec efficacité au traitement de la ciguë; c'est même le premier emploi qu'en fit Jean Wier dans le 16e siècle, et un de ceux où elle a été trouvée le plus efficace par Stoerck. Un malade traité avec succès par M. Valentin, pour un catarrhe invétéré de la vessie, prit jusqu'à 4 livres d'extrait de ciguë; il avait commencé par 6 grains, et avait été jusqu'à 3 gros par jour (*Annal. de méd. pratiq.*, Montpellier, 1808).

Des reliquats de maladies vénériennes, comme ulcères, tumeurs, périostoses, etc., ont été également guéris par l'emploi de la ciguë officinale, au dire de Stoerck et des fauteurs de sa doctrine sur cette plante. Le docteur Larrieu a surtout eu l'occasion de vérifier le succès de ce traitement (*Journ. de méd.*, par Corvisart, etc., IV, 267).

On a donné l'extrait de ciguë dans les engorgemens laiteux des mamelles, dans les dégénérescences que les praticiens regardent comme produites par le lait (*Ann. de Montp.*, 1806, p. 195), fondé sans doute sur ce que l'usage de la ciguë paraît diminuer la sécrétion du lait, par la raison, dit M. Guersent, qu'elle émousse l'espèce d'or-

gasme nécessaire à cette fonction. On prétend même qu'elle empêche le développement des seins et qu'elle les flétrit. Plusieurs accoucheurs ont employé avec avantage la ciguë, jointe à la valériane, au commencement de la fièvre puerpérale, et M. Autenrieth l'a prescrite en injection dans l'utérus contre cette maladie (*Gaz. de Salzbourg*, ext. *Bibl. méd.*, XXIV, 279).

On a aussi donné la ciguë dans la coqueluche. En 1781, il régna à Varsovie une épidémie de cette maladie, qui fut, comme toutes les coqueluches, très-opiniâtre, qui résistait à tous les moyens, et dans laquelle le docteur Schlesinger obtint le plus heureux résultat de l'emploi de cette plante, unie, il est vrai, au tartre stibié. Il dissolvait dans 2 onces d'eau un grain d'émétique, y délayait 2 grains d'extrait de ciguë, et ajoutait une demi-once de sirop de framboises; il faisait prendre cette dose en deux jours, et le succès en fut aussi prompt qu'efficace (*Bibl. méd.*, LVIII, 379). Les docteurs Butter et Odier ont confirmé l'avantage de la ciguë dans la coqueluche.

Georges Haffner avait recours à la ciguë dans les hydropisies des articulations (*Diss. de hydr. articul.*, p. 20). Les vertus éminemment diurétiques de cette plante, dont nous parlerons plus bas, portent à croire qu'elle doit être utile dans ces maladies.

M. Alibert a conseillé les vapeurs *cicutées* contre la phthisie catarrhale; il cite un cas où leur inspiration a été salutaire (*Mat. méd.*, I, 635), et vante la plante elle-même dans la phthisie scrofuleuse et nerveuse.

Fothergill assure que la ciguë est très-propre à faire cesser les spasmes, et qu'en général elle agit comme un remède calmant (*Med. obs.*, III, 400). Depuis, MM. Chaussier et Duméril ont constaté son efficacité dans les névralgies faciales, et M. Guersent dans les sciatiques opiniâtres sans embarras gastrique, maladies où plusieurs auteurs l'ont beaucoup vantée (*Dict. des Sc. méd.*, V, 212). On lui a accordé aussi une vertu sédative, car les anciens la donnaient pour amortir les désirs vénériens, et saint Jérôme rapporte que les prêtres égyptiens se réduisaient à l'impuissance en buvant tous les jours un peu de ciguë; aussi l'a-t-on donnée dans la *nymphomanie*, le *satyriasis*, etc. La ciguë, excitante de la vie animale, paraît donc sédative de la vie organique.

Dans tous les cas dont nous venons de parler, la ciguë se donne en extrait, dont on forme des pilules du poids de 2 grains, qu'on peut répéter d'abord une ou deux fois par jour. On en augmente successivement la quantité, et on peut aller jusqu'à un gros et plus par jour, comme nous l'avons dit plus haut, et jusqu'à 4, pendant plusieurs semaines, suivant Stoerck. Lorsqu'on prescrit la ciguë dans les

affections nerveuses, il faut la donner à des doses plus fortes, comme 12 et 18 grains par jour, pour commencer. Nous avons fait pressentir que, suivant le pays et la saison, l'extrait paraissait avoir plus ou moins de force. Les soins apportés à sa préparation ne sont pas moins nécessaires pour qu'il soit de bonne qualité. Stoerck recommande de le faire avec le suc filtré de la plante fraîche, et d'y ajouter de la poudre de ciguë, lorsqu'il est en consistance de sirop, pour le mettre à celle d'extrait; d'autres font évaporer le suc récent de ciguë au bain marie, après l'avoir laissé déposer et filtré; d'autres y laissent la matière féculente, ne le filtrent pas, et le font sécher à l'air libre, au soleil ou à l'étuve; il s'appelle alors *extrait avec la fécule.* Parmentier recommande de filtrer le suc, de le faire évaporer au bain-marie, et d'y incorporer ce qui est resté sur le filtre, lorsque l'extrait est en consistance de sirop; d'autres y ajoutent même de la poudre de ciguë. L'extrait séché à l'étuve avec la fécule a toutes les qualités dont il est susceptible, et nous paraît l'emporter sur tous les autres; il est de beaucoup préférable à celui que quelques pharmaciens faisaient venir de Vienne, le supposant meilleur que le nôtre, à la prière de certains praticiens, ainsi que nous l'avons vu faire il y a une vingtaine d'années. On l'imite en ajoutant de la poudre de ciguë à l'extrait par décoction de la plante sèche, ce qui forme un mauvais médicament, à peu près sans vertu. On n'use point, ou rarement, de la plante sèche, qui n'est pas sans vertu, mais qui en a moins que celle qui est fraîche; l'extrait qu'on en préparerait serait presque inerte, ce qui explique pourquoi ce médicament est par fois sans propriété, et les différences qu'on observe entre l'administration de tel ou tel extrait.

Pendant l'usage de l'extrait de ciguë, les urines augmentent en quantité, déposent un sédiment épais et glaireux, deviennent mordicantes et offrent une odeur nauséabonde (Stoerck). On pourrait employer le suc frais de la plante, dans la belle saison, depuis dix gouttes jusqu'à un scrupule (Peyrilhe) : Bergius indique une demi-once jusqu'à une once. La poudre, que Cullen préférait à toute autre préparation de la ciguë, est inusitée; sa dose est d'un demi-gros par jour. L'infusion de la plante fraîche, peu ou point usitée, se donne à la dose de 2 onces pour une livre d'eau.

La plante fraîche, hachée, s'applique en cataplasme sur les mamelles squirrheuses, cancéreuses, etc., ou endurcies par le lait. M. Hallé, d'après Stoerck, saupoudrait les cataplasmes émolliens mêlés de saindoux, dont il se servait dans le même cas, avec de la poudre de ciguë.

M. Schroeder a donné une analyse de la ciguë dans le Journal de Schweigger. M. Brandes, à qui on en doit une plus récente, l'a trou-

vée composée d'une matière particulière, qu'il nomme *cicutine* ou *conéine*, d'une huile très-volatile, odorante, d'albumine, de résine, de matière colorante, de sels (*Archiv. pharm. All. sept.*). M. Giseke, qui a présenté au concours ouvert à Hall, sur cette plante, un travail sur le principe actif de la ciguë, a retiré de ses semences un produit alcalin d'une odeur vireuse et pénétrante, coloré en jaune, qui à petite dose tue les animaux : 2 grains ont fait mourir un lapin en 55 minutes ; 5 grains, un autre en 2 minutes; un demi-grain en une heure 3 secondes (*Journ. de pharm.*, XIII, 366). Ce principe délétère, obtenu des graines de ciguë, montre qu'il n'est pas exact de dire que les graines des ombellifères ne partagent pas les propriétés délétères des plantes qui les produisent; il justifie l'assertion de Cullen, qui assure que l'extrait des semences est plus actif que celui de la plante. En 1799, M. Mérat-Guillot, pharmacien à Auxerre, prouva que le dépôt qui se forme dans le suc de la ciguë contenait du sel marin (*Journ. des pharm.*, in-4°, 330). Le docteur anglais Paris dit que les propriétés de la ciguë résident dans un principe résineux, que l'on peut obtenir par l'évaporation de la teinture éthérée de ses feuilles.

L'empoisonnement par la ciguë officinale est plus rare que celui par la ciguë vireuse, parce qu'elle n'a pas de ces grosses racines qui peuvent en imposer pour celles du panais, motif le plus fréquent des malheurs causés par cette plante. Il en faut aussi une plus grande quantité, parce qu'elle est moins active. Dans les nombreuses expériences faites par M. Orfila sur les animaux, avec le *Conium*, il n'a pu produire la mort que dans un petit nombre de cas; il en résulte qu'il agit sur le cerveau, et qu'elle enflamme le plus ordinairement l'estomac (*Toxicologie*, II, 437). On trouve dans le *Journal de méd. de Corvisart*, etc. (XXIII, 107), le cas d'un grenadier mort 3 heures après avoir mangé de la ciguë, dans un état de congestion sanguine cérébrale très-considérable, ayant eu la face bleue, les extrémités froides, le pouls ralenti jusqu'à trente pulsations, petit, dur, etc. Dans un autre cas d'empoisonnement par cette plante, le malade éprouva de l'engourdissement, des nausées, des vomissemens copieux, avec douleur sourde à l'estomac, des crampes, ayant le pouls vif, petit, des éblouissemens, des vertiges, des hallucinations, etc. On provoqua de nouveau le vomissement, puis on donna des boissons de graines de lin émulsionnées, etc., qui guérirent le malade (*la Clinique*, IV, n° 9). La différence des symptômes dans ces deux faits, vient sans doute de la quantité de ciguë ingérée. Le dernier indique le traitement à faire en pareil cas, et le premier le besoin qu'il y avait de saigner copieusement le malade. Tragus et

Stoerck ont recommandé le vinaigre dans l'empoisonnement par la ciguë. Haram a rappelé à la vie, au moyen d'une cuillerée de suc de citron, un chat empoisonné par la ciguë.

On prépare avec la ciguë, outre l'extrait dont nous avons parlé plus haut, une huile, par son infusion dans ce liquide; un emplâtre de ciguë; des pilules, etc., etc. On a remarqué que, comme fondant local, elle réussit mieux en pulpe ou bouillie que l'emplâtre.

Les gens de la campagne mettent de la ciguë entre leurs matelas pour tuer les punaises, ou du moins les éloigner.

Quelques auteurs, Pétagna surtout, ont parlé des cas où la ciguë est plus nuisible qu'utile. En se rappelant qu'elle est excitante localement, on sera détourné de l'employer sur les plaies vives, sur les surfaces dénudées. Voyez Bodard, *Cours de mat. méd. comparée*, II, 113.

Dresigius (S.-F.). *Diss. de cicutâ atheniensium pœna publica*. Lipsiæ, 1734, in-4. — Stoerck (A.). *Libellus, quò demonstratur: cicutam non solum usu interno tutissimè exhiberi, sed et esse simul remedium valdè utile in multis morbis*, etc. Vindob., 1760, in-8, traduit en français par Le Begue de Presle. Paris, 1762, in-12. — Id. *Libellus secundus, quo confirmatur, cicutam*, etc. Vind., 1761, in 8. — Id. *Libellus, quo continuatur, cicutam experimenta et observat. circa nova*, etc. Vind, 1765, in-8. — Quarin (J.). *Tentamina de cicutâ*. Vind., 1761, in-8. — Ortega (C.-G.). *De cicutâ commentarius*. Matriti, 1761, in-8. — Leber (F.). Traité de l'utilité de la ciguë en chirurgie (en allemand). Vienne, 1762, in-8. — Hoffmann (C.-L.). De l'usage de la ciguë (en allemand). Munster, 1762, in-8. — Salomon (J.). *De cicutæ agendi modo*, etc. Halæ, 1763, in-4. — Andry. Thèse sur la ciguë. Paris, 1763 (Nous n'avons pu nous en procurer le titre latin exact). — Ehrhart (P.-J.). *Diss. de cicutâ*. Argentorati, 1763, in-4, fig. — Huber (J.-J.). *Programma de cicutâ*. Cassel, 1764, in-4. — Lange (J.-H.). *Diss. dubia cicutæ vexata*; resp. Mueller. Helmstadii, 1764, in 4. — Martinez (Q.). *Dissertacion sobre el uso de la cicuta*. Madrid, 1764, in-4. — Haen (A.). *Epistola de cicutâ*. Viennæ-Austriacæ, 1765, in-8 — Id. *Responsio ad sibi communicatas observationes vratislavienses de cicutâ*. Francf., 1761, in-8. — Tartreaux (G.). *Epistola apologetica viri celebris b. l. Tralles adversus A. Dehaen in causa de cicutæ usu*. 1767, in 8. — Vivenzi (J.). *De cicutâ commentarius*. Neapoli, 1767, in-8. — Kalrschmid (C.-F.). *Programma de cicutâ*. Ienæ, 1768, in-4. — Hartmann (P. E.). *Diss. qua insignem cicutæ stoerrkianæ*, etc. Trajecti-ad Viadr., 1772, in-4. — Schlinder (M.). *Obs. circa usum conii maculati*, etc. Ulmæ, 1791, in-4.

Coniza mayor. Un des noms espagnols de l'*Erigeron viscosum*, L.

Conjugala. Un des noms du myrthe, *Myrthus communis*, L., dans Pline.

Conna. Nom du crapaud en Finlande. Voy. *Rana*.

Conna. Un des noms malabares de la casse des boutiques, *Cassia Fistula*, L.

— conati. Un des noms caraïbes du *Phyllanthus Niruri*, L.

Connana pili. Nom du *Passiflora normalis*, W., au Mexique.

CONNARUS. Ce genre, de la famille des Térébinthacées de Jussieu (*Connaracées*, Rob. Brown), de la monadelphie décandrie, a l'une de ses espèces, le *C. africanus*, Cav., usitée par les nègres, qui emploient la décoction de son écorce comme astringente, dans les blessures (*Bull. des Sc. nat.*, Fér., XIII, p. 202).

Connaufarii. Nom du *Brunsfelsia americana*, L., à la Guadeloupe (Voy. I, 676).

CONNECTICUT. L'un des États-Unis d'Amérique. Ses eaux minérales sont peu connues: on parle néanmoins d'une source sulfureuse et gazeuse dans le comté de Lichtfield; il y en a une encore

plus en renom dans le comté de Strafford. On vante enfin les quatre sources du comté de Suffield, comme agissant fortement sur tous les organes excrétoires (Alibert, *Précis*, etc., 533).

CONNIKONNI. Un des noms malabares de l'*Abrus precatorius*, L. (I, 6).

CONNILS, CONNIN. Anciens noms du lapin. Voy. *Lepus Cuniculus*, L.

CONNINA. Un des noms du *Chenopodium Vulvaria*, L., dans les anciens auteurs.

CONOCHLA, CONOCHIE. Noms de l'*Agaricus procerus*, Bull., en Italie.

CONOHORIA. Genre de la famille des Violariées, de la pentandrie digynie. Le *C. Cuspa*, Kunth, grand arbre de Cumana, a les feuilles et l'écorce extrêmement amères, renommées pour leurs propriétés fébrifuges; on les prend en poudre et en décoction (*Nov. gen. et spec.*, VII, 242) sous le nom de *Conoria*. M. Fée se demande si ce serait là la fausse angusture?

CONOMON. Nom du *Cucumis Conomon*, Thunb., au Japon.

CONRADSKRAUT. Nom allemand de l'*Hypericum Androsæmum*, L.

CONSERVES. Classe de préparations pharmaceutiques composées de matières végétales mêlées avec du sucre, destiné à en procurer la conservation. Ce nom n'est applicable qu'aux préparations où n'entre qu'une seule substance; les autres prennent celui d'*Électuaire*. On peut préparer des conserves avec la plupart des parties des végétaux, comme fruits, fleurs, feuilles, etc. Si ces parties sont entières et seulement imbibées et entourées de sucre, ce sont des condits ou confits : les vraies conserves sont les préparations où le végétal, ou quelques unes de ses parties, est mis en poudre, en pulpe, etc., et incorporé avec le sucre aussi en poudre, ou cuit à la plume, dans la proportion de trois ou quatre parties de sucre contre une de la plante, dont on conserve ainsi l'odeur et les propriétés. Il n'y a pas de végétal qui ne puisse être ainsi conservé, pour ainsi dire, entier et à l'état isolé. C'est donc à tort qu'on n'emploie plus guère ces préparations, qui peuvent nous rendre, pendant l'hiver, les plantes comme fraîches, ou du moins ayant perdu le moins possible, au moyen de la plus simple de toutes les préparations, et par l'intermédiaire d'un corps conservateur qui n'altère que peu ou point les substances qu'on lui confie. On eût pu du moins conserver celles des végétaux actifs, et que la dessiccation rend inertes, comme les renonculacées, les plantes odorantes, etc. On employait beaucoup autrefois les conserves de roses, de cynorrhodon, de racine d'aunée, de romarin, etc.

CONSILIGO. Nom de l'hellébore, *Helleborus viridis*, L., dans Pline et Columelle.

CONSIRE, CONSYRE. Noms anciens de la grande consoude, *Symphytum officinale*, L.

CONSOLATION (Eaux min. de). Voy. *Notre-Dame-de-Consolation*.

CONSOLIDA, off. Nom du pied d'alouette, *Delphinium Ajacis*, L., dans quelques auteurs.

CONSOLIDA MAJOR, off. (en italien *Consolida maggiore*, et en portugais *Consolida mayor*). Nom officinal de la grande consoude, *Sym-*

phytum officinale, L., et de quelques autres plantes, crues, comme elle, propres à consolider les plaies.

CONSOLIDA MEDIA, off. Nom de la bugle, *Ajuga reptans*, L.

— MINOR, off. Nom de la brunelle, *Prunella vulgaris*, L.

CONSOLIDANS, *Consolidantia*. Médicamens destinés à achever, rendre plus certaine, etc., une guérison. On conçoit que ces médicamens doivent varier suivant la maladie, et être souvent les mêmes que ceux qui ont mis en voie de guérison, à des doses semblables ou différentes, suivant l'exigeance des cas. Ainsi le quinquina, qui a coupé une fièvre intermittente, doit être continué après que les accès ont disparu, pour assurer la guérison, et empêcher la récidive de cette fièvre. On en dira autant du mercure dans la syphilis, etc. Les meilleurs consolidans sont souvent dans la conduite du malade après sa guérison, et dans l'observation scrupuleuse des règles de l'hygiène.

Gruau (J. D.). *Diss. de medicamentorum consolidantium agendi modo et usu*; præses E.-F. Kaltschmidt. Ienæ, 1761, in-4.

CONSOMPTIFS. Médicamens propres à consumer, détruire les chairs baveuses, exubérantes, fongueuses, etc. On réduit ces surfaces mollasses par des caustiques qui détruisent leur tissu même, ou par des corps qui absorbent l'humidité, la sanie, etc., qui consument les fongosités par leur infiltration, comme le font l'alun calciné, et même le sucre en poudre ou toute autre substance qui absorbe avec avidité les particules aqueuses. On prend plus volontiers le premier moyen consomptif, comme plus expéditif, d'autant qu'il est sans douleur; mais le second arrive à peu près au même but, celui de rendre les surfaces ulcérées susceptibles de cicatrisation, en détruisant, non le tissu, mais l'humidité qui mettait obstacle à cette cicatrisation, ou au bon état de la plaie.

CONSOUDE (grande). Nom du *Symphytum officinale*, L.

— (moyenne). Nom de la bugle, *Ajuga reptans*, L.

— (petite). Nom de la brunelle, *Prunella vulgaris*, L., et quelquefois de la paquerette, *Bellis perennis*, L.

— (royale). Nom du pied-d'alouette des jardins, *Delphinium Ajacis*, L.

CONSUELDA MAJOR. Nom espagnol de la grande consoude, *Symphytum officinale*, L.

CONTAGIUM. Principe de la contagion, germe reproducteur et propagateur des maladies dites contagieuses, c'est-à-dire, transmissibles d'individu à individu, par transport de l'un à l'autre, avec ou sans intermédiaire, d'un produit morbifique particulier. Le vaccin est le *contagium* de la vaccine, le virus variolique celui de la petite vérole, le claveau celui de la clavelée, le pus syphilitique celui de la syphilis. La rage, la gale, la rougeole, la scarlatine, etc., et peut-être, dans quelques circonstances du moins, la coqueluche, la dysenterie, la phthisie, etc., paraissent être transmissibles par contagion, et pourvues par conséquent de *contagium*. Les *conta-*

gium sont bien plus communément des causes de maladies que des agens thérapeutiques ; toutefois, leur inoculation offre souvent un moyen d'atténuer les symptômes et le danger de certaines affections ; celle du virus variolique, par exemple, ne donne en général qu'une petite vérole discrète ; celle du vaccin préserve de la variole ; celle de la gale a quelquefois été conseillée dans le traitement d'affections attribuées à la répercussion de cet exanthème, et celle du pus blennorrhagique (conseil que nous nous gardons de recommander) dans le cas d'engorgement des testicules survenu après la suppression d'un écoulement gonorrhéique, etc. A part l'inoculation du virus variolique, du vaccin et du claveau, *contagium* qui peut-être ne diffèrent pas essentiellement l'un de l'autre, ce mode de traitement, fondé plus sur des théories que sur l'observation, est peu employé, et semble généralement fort hasardeux ; il ne doit jamais, en tous cas, être tenté qu'avec une extrême prudence.

CONTENTIFS. Médicamens ou plutôt appareils, propres à maintenir en place les parties coupées, fracturées, déplacées.

CONTIA. Une des variétés de l'olive dans Pline.

CONTRA. Espèce d'armoise, *Artemisia Contra*, L., dont les semences, ou plutôt les têtes de fleurs, sont vermifuges, ce qui les fait appeler *Semen contra*, nom qui a été étendu à plusieurs autres capitules de plantes du même genre, ou même des genres différens, qui sont censés partager cette propriété. Voy. *Semen contra*.

CONTRA CAPETAS. Nom de l'*Aristolochia anguicida*, L., à Carthagène des Indes.

— COULEUVRA. Nom de l'*Ægiphila salutaris*, Kunth, sur les bords de l'Orénoque. Voy. *Ægiphila* (I, 84).

CONTRACTIFS, CONTRACTANS, *Contrahentia*. Synonymes d'*Astringens* (I, 477).

CONTRAYERBA, CONTRAHERBA, CONTRAJERVA. Noms espagnol, portugais et hollandais du *Dorstenia Contrayerva*, L.

CONTRAYERBA, ou CONTRAYERVA. Ces deux mots, qui sont le même, à la prononciation près, et qui signifient *Herbe contre* le poison (ce dernier mot sous-entendu), se donnent à plusieurs végétaux différens, tels que le *Milleria Contrayerva*, Cav., le *Psoralea pentaphylla*, L., l'*Aristolochia trilobata*, L., le *Passiflora normalis*, W., etc., et surtout au *Dorstenia Contrayerva*, L., qu'on désigne sous les noms de *Contrayerva major*, *nova*, etc., dans quelques pharmacologies.

CONTRAYERBA DE BEJUCO (liane contre-poison). Nom de l'*Aristolochia fragrantissima*, Ruiz, au Pérou (I, 412).

— GERMANICA, off. Un des noms officinaux de l'*Asclepias Vincetoxicum*, L.

— DU MEXIQUE, *Psoralea pentaphylla*, L.

— DU PÉROU, *Dorstenia Contrayerva*, L.

— VIRGINIANA, off., *Aristolochia Serpentaria*, L.

CONTRAYERVA, CONTRAYERVE. Noms anglais et allemand du *Dorstenia Contrayerva*, L.

CONTRE-POISONS. On nomme ainsi toute substance capable de

rendre nulle l'action d'un poison encore contenu dans nos organes. Cette substance doit, comme l'a établi M. Orfila, pouvoir être prise à grande dose sans aucun danger; agir sur le poison, soit liquide, soit solide, à une température égale ou inférieure à celle de l'homme; avoir une action prompte; être susceptible de se combiner avec le poison, au milieu des sucs gastrique, muqueux, bilieux et autres, que l'estomac peut contenir; elle doit enfin en agissant sur le poison, le dépouiller de toutes ses propriétés délétères. Ces conditions, si rarement réunies dans une seule substance contre tel poison en particulier, ne peuvent jamais l'être par aucune contre tous les poisons en général : il n'y a donc point de contre-poison applicable à tous les genres d'empoisonnement (V. *Antidote*, I, 336). Les vomitifs, les délayans, les adoucissans, les antiphlogistiques, utiles en général dans les empoisonnemens, comme propres à évacuer, à délayer la substance délétère, ou à combattre l'inflammation, qui souvent succède à son action, ne sont point des contre-poisons proprement dits. Appliqués dans tous les cas indifféremment, ils peuvent d'ailleurs avoir aussi leur danger. L'huile, le blanc d'œuf, le sucre, le charbon, l'ammoniaque, etc., ont été particulièrement vantés comme antidotes d'un certain nombre de poisons ou de venins; mais leur efficacité est si loin d'être générale qu'elle est même contestée, pour la plupart d'entre eux, dans les cas où elle avait d'abord semblé le mieux établie. Quant aux empoisonnemens par inoculation, l'ablation ou la cautérisation de la partie lésée, l'emploi de la ligature, de la succion, des ventouses, etc., peuvent, soit en enlevant ou détruisant le principe délétère, soit en suspendant son absorption, procurer sans doute de grands avantages; mais ni ces pratiques, ni les agens qu'elles mettent en œuvre, ne sauraient être rangés non plus au nombre des contre-poisons; ils ne conviennent d'ailleurs que dans un petit nombre de circonstances. En résumé, chaque espèce d'empoisonnement pouvant, à certains égards, réclamer un traitement spécial, c'est à l'histoire particulière de chaque poison qu'a dû être renvoyé l'examen des contre-poisons propres à le combattre.

Schober (J.). Petit trésor contre les poisons (en allemand). Gratz, 1575, in-8. — Liebault (J.) *De præcavendis curandisque venenis, commentarius* (dans le *Thesaurus sanitatis* de l'auteur). Paris, 1577, in-12. — Bra (H. de). *De curandis venenis per medicamenta simplicia et facilè parabilia, libri duo.* Arnhemii, 1603, in-8 (Leovardiæ, 1616). — Zuccari (M.). *Methodus occurrendi venenatis corporibus.* Neapoli, 1611, in-4. — Poua (F.). *Antidotus bezoardica adversus omnia venena.* Veronæ, 1622, in-12. — Heucher (J.-H.). *Mithridates, sistens præservationem principis a veneno.* Vittebergæ, 1706, in-4.

CONTRE-STIMULANS. Rasori donne ce nom à des substances qu'il croit douées de la propriété de ralentir directement l'action vitale, d'agir sur l'organisme en sens opposé des stimulans, de gué-

rir ainsi les maladies produites par leur abus, ou dues en général à l'excès de la stimulation. Les contre-stimulans sont donc en définitive des débilitans; mais les médicamens placés dans cette classe par le réformateur italien, ne sont pas tous rangés par nous au nombre des débilitans : ce sont la saignée, les vomitifs, les purgatifs, même drastiques, les amers, les bains tièdes, les eaux minérales salines et martiales, les alcalis, les cantharides, le mercure, l'antimoine, etc. L'émétique est un des contre-stimulans les plus remarquables, et celui sur lequel ont été faites, en France, le plus de recherches (V. *ce mot*).

CONTREMOULINS. Ville de France (Seine inférieure), à une lieue de Fécamp, où Carrère (*Cat.*, 504) indique une source minérale.

CONTREXEVILLE. Petit village de France (Vosges), situé dans un vallon, à 4 lieues de Mirecourt et 6 de Bourbonne-les-Bains. Au couchant de ce village, est une source minérale froide, un peu acidule et ferrugineuse, qui en porte le nom, et n'a été signalée que depuis une soixantaine d'années, époque où deux jeunes calculeux furent, dit-on, guéris par son usage. Le médecin Thouvenel, qui en était possesseur, y avait attiré un grand concours de monde; mais aujourd'hui on n'y voit guère par an, dit M. Fodéré (*Journ. complém.*, XXX), que soixante à quatre-vingts personnes; elle est même comme ignorée des médecins du département. La source, qui jaillit par un jet assez fort, s'écoule dans un petit bassin en pierre, où elle forme un dépôt d'un beau jaune rouge : la fontaine a 4 pieds en carré de hauteur, et se trouve au milieu d'un pavillon agréablement situé; l'eau en est claire, un peu onctueuse au toucher, d'une saveur et d'une odeur ferrugineuses. A une certaine distance, elle exhale une odeur hydro-sulfureuse, que présente, dans son bassin même, une seconde source, distante de 50 pas de la première, et qui offre d'ailleurs une composition semblable. Cela tient, dit M. Fodéré (*ibid.*), à ce que le bassin de celle-ci et le ruisseau auquel donne lieu celle-là sont remplis de matières végétales en décomposition. L'hydrogène sulfuré ne s'y trouve donc qu'accidentellement.

L'eau de Contrexeville a été analysée par Bagard (*Nature considérée*, 1774, IV, 145), Thouvenel, Nicolas, qui n'y indique par pinte que 8 grains de substances minérales (*Diss. chim. sur les eaux min. de la Lorraine*, Nancy, 1778, in-8.), et, en dernier lieu, par M. Fodéré. Celui-ci a obtenu, de 44 onces, 53 grains de résidu formé de : sulfates de chaux et de magnésie, 24; carbonates de chaux, de magnésie et peut-être d'alumine, 23; oxyde de fer, 1 1/2; muriates de chaux et de magnésie, 1 1/2; silice, 2 1/2; matière orga-

nique, 172 : il n'y a d'ailleurs trouvé ni bitume, ni huile, ni soufre, qu'y admettaient les anciens. Le dépôt ochreux du bassin lui a donné, pour 24 grains: carbonate de chaux, 10; sulfate de chaux, 7; alumine, 4; silice, 2; fer, 1.

Cette eau a été recommandée contre diverses maladies de la peau, les engorgemens abdominaux, et surtout les affections chroniques des reins et de la vessie. M. Fodéré, d'accord avec Bagard, qui les dit *saxifrages*, Thouvenel, Nicolas, etc., regarde comme bien démontrée son action prophylactique et même curative des affections calculeuses.

On la prend en boisson à la dose de 2, 4, 8 verres et davantage; elle doit être bue à la source, car elle s'altère beaucoup par le transport. On l'emploie aussi à l'extérieur dans le traitement des ulcères chroniques, de nature scrofuleuse surtout, des ophthalmies palpébrales, et, en injections, contre les écoulemens du vagin et de l'urèthre. L'eau de la 2e source, sans doute à cause de son odeur sulfureuse, est administrée en bains, qu'on est obligé de chauffer, et en douches; mais on l'aiguise communément avec du sulfure de potasse.

Bagard (A). Mémoire sur les eaux de Contrexeville en Lorraine. Nancy, 1760, in-8. — Thouvenel. Mémoire chimique et médicinal sur les principes et les vertus des eaux min. de Contrexeville. Nancy, 1774, in-12. — Hamelet (A.-F.). Notice sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux de Contrexeville, 1829, in-8.

CONTSJOR. Nom malais du *Kœmpferia Galanga*, L.

CONTURNIX. Un des noms du plantain, *Plantago major*, L., dans quelques vieux auteurs.

CONTURSI, dans le royaume de Naples. C'est près de cette ville que sont les eaux sulfureuses du pont d'Olivet.

CONTUSA BASTARDA. Nom portugais de la maroute, *Anthemis Cotula*, L.

CONVALLARIA. Genre de plantes de la famille des Asparaginées, de l'hexandrie monogynie, dont le nom tire son origine de *Convallis*, vallée, et de λείριον, lys, parce que l'une de ses espèces, le *C. maialis*, L., croît dans les vallées des bois, et a l'odeur du lys.

C. japonica, L. (*Ophiopogon japonicus*, Ker.). Les Japonais et les Chinois, au rapport de Thunberg, usent des ognons confits au sucre de cette plante, dans différentes maladies (*Voyage*, IV, 61).

C. maialis, L., muguet, et dans les formulaires, *Lilium convallium*. Cette charmante plante montre, au mois de mai, ses fleurs radicales en grelot, d'un blanc agréable, qui ont une odeur suave, quoiqu'un peu forte, qu'on a comparée au musc, d'où lui vient le nom de *Muguet;* il leur succède des baies à trois loges monospermes : les feuilles de cette plante, également radicales, sont d'un vert gai, ovales, pointues, plissées à la base, entières et glabres.

Les fleurs fraîches du muguet sont estimées céphaliques, propres

à récréer et fortifier le cerveau et les nerfs, à empêcher les vertiges, etc.; cependant, comme leur odeur est forte, elles deviennent dangereuses à respirer dans des appartemens fermés, surtout la nuit. Desséchées et pulvérisées, on les dit émétiques et purgatives. Un demi-gros de leur extrait purge fortement, d'après Mossdorf. M. Vauters propose de faire de cette plante un des succédanés de la scammonée. On en préparait une conserve. Les fruits, auxquels on attribue les mêmes vertus, sont réputés fébrifuges, vertu probablement fort douteuse.

La véritable propriété des fleurs de muguet, seule partie de la plante dont on use encore, c'est d'être un très-bon sternutatoire; on les prend en poudre grossière comme le tabac, dont elles n'offrent pas les désagrémens, et dont elles nous paraissent avoir les avantages, avec plus de force, ce qui obligerait d'en prendre moins; elles pourraient très-bien remplacer cette plante dégoûtante et dangereuse par ses propriétés narcotiques et délétères. Comme tous les stimulans, le muguet n'agit que par les secousses mécaniques, les ébranlemens qu'il cause, et par son action excitante sur la pituitaire; il a les propriétés de tous les autres médicamens de cette classe, c'est-à-dire qu'il fait couler beaucoup de sérosités nasales, et même lacrymales, etc. L'eau distillée de muguet passait pour ranimer les forces vitales, d'où on l'appelait *Eau d'or*; elle est inusitée aujourd'hui.

Doederlinus (I. G.-Z.). *Diss. botonico-medica inaug. de lilio convallium*. Altorfi, 1718, in-4. — Senckerg (J.-C.). *Diss. inaug. medica de lilii convallium, etc.* Gottingæ, 1737, in-4. — Mossdorf (G.-C.). *Diss. inaug. de lilio convallium*. Halæ-Magdeb., 1742, in-4. — Schulze (J.-H.). *Diss. de lilio convallium*. Halæ, 1742, in 4.

C. Polygonatum, L. (*Polygonatum uniflorum*, Desf.), Sceau de Salomon. Cette espèce, à laquelle il faut joindre, sous le rapport médical, le *C. multiflora*, L., qui n'en paraît être qu'une variété, croît dans nos bois; sa racine, vivace, charnue, oblique, tortue, noueuse, écailleuse, grosse comme le doigt, blanchâtre, coupée transversalement offre aux yeux des lignes où on a voulu voir l'empreinte mystérieuse d'un sceau; elle est inodore et douceâtre au goût, puis amarescente et âcre. On mange jeunes les pousses de cette plante, comme celles de beaucoup de plantes de la famille des Asparaginées. Sa tige anguleuse, arquée, porte des feuilles ovales, entières, amplexicaules, alternes, tournées toutes du même côté; ses fleurs pendantes, blanches, verdâtres au sommet, qui paraissent en mai, 1-3 sur les mêmes pédoncules, sont cylindriques; ses baies bleuâtres.

La racine du sceau de Salomon est vomitive, d'après Schroder, mais surtout le fruit. Hermann la donne comme un bon remède contre la goutte et les affections rhumatismales. On la voit employée, sous ce double rapport, par les habitans d'Irkutzk et du

lac Baikal, d'après le témoignage du docteur Rehmann (*Nouv. Journ. de méd.*, V, 209). La racine des *C. Polygonatum*, L., et *multiflora*, L., recueillie pendant la floraison de la plante, séchée et donnée en poudre à la dose de 36 grains, est un remède populaire en Russie, comme préservatif de la rage, d'après Martius (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XIII, 354). C'est surtout comme astringente que cette racine a été préconisée autrefois ; elle était fort employée en topique pour empêcher le retour des hernies, après leur réduction. Tournefort remarque avec raison que le bandage contentif produit cet effet, d'une manière beaucoup plus certaine. On la plaçait aussi sur les plaies, les contusions, comme vulnéraire, etc. Son eau distillée a passé pour cosmétique, et, ce qu'il y a de remarquable, c'est que le suc frais de cette racine est usité comme tel chez les Baskirs (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XVI, 71).

Wedel (G,W.). *Programma de lilio convallium salomonis.* Ienæ, 1710, in-4.

Convers. Nom vulgaire des jeunes aloses, *Clupea Alosa*, L., dans quelques cantons de la France (*Dict. des Sc. nat.*).

CONVOLVULACÉES, *Convolvulaceæ*. Famille naturelle de la tribu des Dicotylédones monopétales, à étamines hypogynes, qui doit son nom au nombreux genre *Convolvulus*. Ce sont des végétaux à feuilles alternes, sans stipules, souvent à tiges herbacées, grimpantes, à fleurs en cloche, à capsules à 2-4 loges; ils contiennent dans leur racine un suc laiteux, âcre, résineux, qui les rend purgatifs; ils donnent spontanément, ou par incision, ou par des moyens chimiques, une résine qui est de deux espèces, d'après M. Planche : ou soluble dans l'alcool, et insoluble dans l'éther sulfurique, telle est celle du jalap, du turbith, etc.; ou soluble dans l'alcool et l'éther, comme celle de scammonée, de soldanelle, etc. (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XII, 109). Comme l'observe fort bien Murray, aucune famille n'est plus favorable pour appuyer l'opinion de ceux qui pensent que les propriétés des plantes sont en harmonie avec leurs formes extérieures, que celles des Convolvulacées, dont toutes les espèces ont des vertus analogues. C'est dans cet important groupe que l'on trouve effectivement la plupart des purgatifs les plus énergiques que la médecine possède, comme la scammonée, le jalap, le turbith, le méchoacan, etc., etc. On y voit aussi un principe alimentaire, dans les racines de la patate, du *Convolvulus edulis*, Thunb., etc. Le genre *Cuscuta* lui appartient aussi, quoique s'en éloignant par le port.

CONVOLVULUS. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle, de la pentandrie monogynie, dont le nom vient de *Convolvere*, s'entortiller, parce que la plupart des espèces qu'il

renferme, et qui s'élèvent à plus de quatre cents, surtout si on y joint les *Ipomœa*, qui n'en diffèrent qu'en ce qu'ils ont deux styles au lieu d'un, et que plusieurs auteurs y réunissent, sont rampantes; elles habitent surtout les pays chauds, et sont presque toutes résineuses et purgatives.

C. althœoides, L. Cette espèce croît dans le midi de l'Europe, et chez nous en Provence, en Languedoc. On doit à M. Loiseleur Deslongchamps la preuve qu'elle est purgative. La teinture de deux onces de sa racine infusée dans une livre d'alcool, et donnée à la dose de 4 jusqu'à 6 gros, à six malades, dans une tasse d'eau sucrée, a agi comme un doux purgatif dans cinq de ces cas (*Obs. pratiques sur les propr. de plusieurs plantes de France*, p. 65). On peut donc, dans le midi de la France, se servir de cette espèce comme d'un purgatif assuré, etc.

C. arvensis, L., Liseron des champs, Petit liseron, Liset. Ses jolies fleurs, à bandes roses, distinguent cette espèce fort commune chez nous. L'analogie l'a fait employer comme purgative; l'analyse, d'après M. Chevallier, y démontre 4 à 5 centièmes de son poids de résine, dont il faut dix à douze grains dans un gros de gomme arabique pour purger (*Journ. de pharm.*, IX, 301). Tournefort le regardait comme un excellent vulnéraire. Garidel rapporte que, s'étant blessé avec un couteau, les feuilles du liseron des champs, appliquées sur la plaie, le guérirent. D'autres l'ont dit utile dans la goutte, le calcul et les maladies cutanées; mais aucune expérience positive, expériences qui seraient d'ailleurs fort faciles à tenter, n'est venue donner la moindre consistance à ces opinions. Comme purgatif, c'est la plante entière qu'il faut donner, car la résine, de même que celle du grand liseron des haies, serait plus dispendieuse que la résine scammonée du commerce.

C. Batatas, L. (*Ipomœa Batatas*, Poiret), Patate. Cette espèce, originaire de l'Amérique du Sud, où elle porte le nom de *Batatas*, est cultivée aux Antilles, etc., pour obtenir ses racines tubérifères, allongées, charnues, qui sont très-nourrissantes; on en observe à chair rouge, blanche ou jaune, qui sont les plus estimées. Ces racines, qui forment une des principales nourritures des peuples de l'Amérique, sont féculentes, un peu sucrées, et ressemblent assez au cul d'artichaut cuit; on les mange en ragoût, cuites à l'eau, sous la cendre, etc.; elles parviennent par fois au poids d'une demi-livre et plus : on en prépare au Brésil, par fermentation, une boisson estimée, d'après Marcgrave, et même de l'alcool, à Java, suivant Syr Rafles (*Descript. de Java*). On a cherché, depuis quelques années, à cultiver la patate en France; on a réussi, dans nos provinces méridionales, à en obtenir de fort bonnes, et nous en avons

mangé venant de Toulon, où elles avaient été cultivées par notre ami Robert, directeur du Jardin de la marine; on en cultive même dans quelques jardins à Paris, et aux environs, mais elles y viennent difficilement, à cause de la température, souvent froide, des premiers mois du printemps, et n'y fleurit jamais, non plus qu'en Provence, de sorte qu'on ne la perpétue que par les racines ou tubercules (Les feuilles de la patate se mangent cuites, comme les épinards). Du reste, cette racine est fort inférieure, suivant nous, à la pomme de terre, par le goût, et, suivant tout le monde, par le produit, la facilité de la culture, et les avantages immenses qui résultent de la propagation de cette dernière. On a par fois étendu abusivement le nom de *Patate* à plusieurs autres racines tuberculeuses nutritives; ainsi on le donne, dans quelques pays, à la pomme de terre même, *Solanum tuberosum*, L., au topinambour, *Helianthus tuberosus*, L., etc. On appelle dans quelques ouvrages, *Patate purgative*, le méchoacan, *Convolvulus Mechoacanha*, Vitm.

Sageret. Réflexions physiologiques sur la culture de la patate, etc. Paris, 1829, in-8; 16 pages.

C. brasiliensis, L. (*Ipomœa maritima*, Rob. Br.). Plumier assure que le suc épaissi de cette espèce, des contrées équatoriales, est extrêmement purgatif, et qu'il s'écoule de la racine une sorte de scammonée amère, âcre, nauséeuse, qu'on peut donner à la dose de 12 à 14 grains, en la mêlant avec quantité égale de crême de tartre. On prépare avec ses feuilles des bains, employés dans les hydropisies; on en place sur les cautères pour les exciter (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 221). C'est le *Salso do praya* de Pison; on la nomme aussi *Patate de mer*, du lieu où elle croît. Le *C. brasiliensis*, L. n'est pas différent du *C. Pes capræ*, L., ainsi nommé de la forme bilobée de ses feuilles. Les habitans de Madagascar l'emploient, en décoction, contre la gale. On se sert des feuilles, à Taïti, sous le nom de *Pouai*, en guise de savon, pour blanchir les étoffes, et il y donne une résine purgative à l'égal de celle de scammonée (Lesson, *Voyage médical*, p. 45).

C. (*Ipomœa*) *copticus*, L. La décoction de cetteplante de Guinée, appelée dans le pays *Dancreta*, sert à dissiper les chaleurs de la tête, lorsqu'on en fait des lotions sur cette partie du corps (*Trans. phil. abr.*, I, 94).

C. corymbosus, L., Hernandez dit cette espèce du Mexique, où elle se nomme *Coaxihuiti*, douée de beaucoup de vertus; purgatives sans doute?

C. discolor, Kunth. Sur les bords de l'Orénoque, on emploie la décoction de ce liseron, qui y porte le nom de *Corazoncillo*, contre la gonorrhée (*Nova gen. et species*, III, 105).

C. edulis, Thunb. Les Japonais se nourrissent des racines de cette espèce, que l'on croit une variété du *C. Batatas*, L., ou plutôt des tubercules attachés à la racine de cette plante. On sait que, d'après l'opinion de M. De Candolle, les tubercules sont des réservoirs de fécule, en quelque sorte étrangers aux racines, et qu'ils peuvent être très-salubres, même en venant sur des végétaux dangereux. Si le principe résineux existe dans ces tubercules, il est en si petite quantité qu'il n'est pas appréciable.

C. floridus, L. F., Bois de Rhode, *Lignum Rhodium*, off. On croyait ce bois fourni par le *Genista canariensis*, L., mais on s'est assuré que celui auquel on donne ce nom, est retiré de la racine de deux liserons des Canaries, le *C. floridus*, L. F., et le *C. scoparius*, L. F. Ce bois est blanc au dehors, jaune roux en dedans, de saveur amère, résineuse; quand on le brûle ou qu'on le râpe, il exhale une odenr de rose qui lui a valu son nom de ῥόδον, rose (et non de l'île de Rhode). On en obtient, par la distillation, une huile volatile d'une odeur fort agréable, dont on fait usage comme parfum et dans quelqnes médicamens sternutatoires : effectivement, ce bois, réduit en pondre, est renommé pour cette dernière propriété.

C. (Ipomœa) gemellus, Valh. Les feuilles ont une odeur agréable et un goût mucilagineux; séchées et réduites en poudre, on les regarde, dans l'Inde, comme utiles, étant appliquées sur les aphthes (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 394).

C. (Ipomœa) grandiflorus, Jacq. Toutes les parties de cette plante sont employées contre les morsnres des serpens venimeux, aux Indes orientales (*Ibid.*, 220).

C. Jalapa, L. (*Ipomœa macrorrhiza*, Mich.), Jalap. C'est aux environs de Xalapa, ville du Mexique, que croît abondamment cette espèce, d'où elle tire son nom, et dans les forêts de la Véra-Crux; elle vient jusqne dans l'Amériqne septentrionale, où Michaux père l'observa en 1788, et depuis son fils. Il paraît que le jalap pourrait se cultiver en Provence, où le froid est moins fort que dans certaines contrées de l'Union qn'il habite. C'est en 1609 que cette racine, seule partie usitée de la plante, fut transportée en Angleterre, mais sans qu'on sût à quel végétal elle appartenait. On crut d'abord que c'était la racine d'une bryone, ou celle d'une rhubarbe, ce qni la faisait appeler *Rhubarbe noire*. Plumier et Tournefort pensèrent qu'elle provenait d'nne plante que Linné désigne sous le nom de *Mirabilis Jalapa*, opinion qui fut adoptée par Schaller et Spielmann. Bergius voulut ensuite rapporter cette racine au *Mirabilis dichotoma*, puis au *longiflora*, trois plantes qui croissent effec-

tivement au Mexique. Cependant Rai, Houston, Sloane et Miller, comme l'observe M. Desfontaines, du Mémoire duquel nous tirons ces détails, avaient déjà dit que le jalap était un liseron, et Linné, dans son *Mantissa*, se rangea à cet avis, et le désigna sous le nom de *Convolvulus Jalapa*.

Le commerce du jalap était autrefois considérable. Raynal rapporte (*Hist. phil.*, etc.) que de son temps il en arrivait en Europe environ 1500 quintaux, qui coûtaient près d'un million. Aujourd'hui, par suite des révolutions de la médecine, on n'en use pas la douzième partie; il n'est plus même employé que dans la médecine des pauvres, surtout parmi les paysans, et dans celle des animaux. La récolte de cette racine consiste à l'arracher, et à recueillir les moins grosses, qu'on coupe par tranches; on choisit surtout les morceaux ronds, pyriformes, qu'on fend en deux, ou sur lesquels on pratique seulement des incisions pour en faciliter la dessiccation; on la fait sécher à l'ombre : on trouve de vieilles racines qui pèsent jusqu'à 50 livres, ce qui avait fait donner à la plante le nom spécifique d'*Ipomœa macrorrhiza*, par Michaux, à cause de son style bifide; mais rarement celles du commerce pèsent plus de 4 à 8 onces. Cette racine, noirâtre à l'intérieur, inodore, compacte, ligneuse, lourde, est sans saveur sensible; il paraît que le sommet de la racine, ou le commencement des tiges, est plus léger, car on en trouve des portions qu'on distingue à cette légèreté, et à leur irrégularité, leur flexibilité, leur couleur grisâtre, qu'on estime beaucoup moins; on le nomme *Jalap léger*. On en voit par fois d'aplatis comme un cul d'artichaut, ce qui forme une sorte de *faux jalap*, dont M. Marchand a bien voulu nous communiquer un échantillon. Cette racine est susceptible d'être rongée par un petit coléoptère du genre *Botriche*, qui y creuse des galeries, en épargnant la substance résineuse, de sorte que ces morceaux, qu'on désigne sous le nom de *Jalap piqué*, sont les plus recherchés pour obtenir cette résine.

Résine. La racine de jalap présente dans son intérieur, lorsqu'on la brise à coups de marteau, une cassure brillante, résineuse, d'un gris plus ou moins foncé; quelquefois les couches résineuses et ligneuses sont alternées, mais les premières sont plus abondantes à l'extérieur, qui est toujours beaucoup plus compacte que le centre. Effectivement, le jalap contient le dixième de son poids de résine, qu'on en extrait par des moyens chimiques, indiqués par M. Planche (*Bull. de pharm.*, VI, 26; *Journ. de pharm.*, XII, 165), et M. Félix Cadet, dans sa *Dissert. sur le jalap*, pour l'usage de la médecine, et qu'on employait autrefois sous le nom de *Magistère de jalap*. Bien préparée, elle est d'un brun verdâtre, fragile, offrant

dans sa cassure un aspect brillant, de saveur d'abord faible, puis âcre et désagréable; elle se distingue de celle de scammonée, parce qu'elle est insoluble dans l'éther. On l'altère, soit avec du charbou ou du jalap en poudre, des résines de pin, du gayac, etc., d'un prix inférieur, cette résine pure étant une préparation assez chère (*Bull. de pharm.*, II, 578). M. Biersenhirtz, pharmacien, a observé cette dernière falsification, et dit qu'on la découvre en brûlant cette résine à la chandelle; la flamme est aromatique s'il y a de la résine de gayac, et sa solution alcoolique est brun roux et non verdâtre (*Bull. des Sc. méd.*, Fér., I, 369). La dose de la résine de jalap est de 6 à 12 grains, rarement plus; elle ne doit être employée que dans des cas où il faut agir avec force sur les parois intestinales et y produire une vive révulsion, comme dans l'apoplexie, la paralysie, l'hydropisie, la colique métallique, certaines affections nerveuses, etc.; encore préfère-t-on sa teinture alcoolique, à la dose d'un demi-gros, ou même celle dans l'eau-de-vie, appelée *Eau-de-vie allemande*, qui est plus faible. La résine de jalap agit irrégulièrement, tantôt purgeant beaucoup, et tantôt ne produisant pres que rien; on la voit même causer des superpurgations qui exigent l'emploi des huileux, des mucilagineux, de la diète lactée, etc., comme pour un empoisonnement: il faut toujours, lorsqu'on la prescrit, la triturer long-temps avec la gomme arabique ou un jaune d'œuf, afin de bien la diviser, et qu'elle agisse plus également. Nous ajouterons trois remarques sur cette résine; la première faite par M. Planche, c'est que celle qui provient du centre de la racine purge plus que celle de la partie corticale; la seconde, par M. Henry, qu'on en obtient plus proportionnellement du jalap piqué que du jalap sain; et la troisième, par M. Martius, qui assure que, décolorée par le charbon animal, elle ne purge pas moins qu'avant (*Bull. des Sc. méd.*, Fér., XII, 109, et *Journ. de pharm.*, XII, 141).

Coi (A.). *Diss. inaug. medica de damnis ex abusu resinæ jalapæ.* Halæ-Magdeb.; 1750, in-4.

Le jalap en substance contient, outre la résine, un extrait gommeux qui forme près de la moitié de son poids, de la fécule, de l'albumine végétale, des sels nombreux alcalins ou métalliques, du ligneux, de la silice, etc. Hume croit y avoir découvert un nouvel alcaloïde, qu'il appelle *Jalapine*. V. ce mot.

Les propriétés médicales du jalap se bornent à celles de son action purgative, qui est très-marquée, et qui en forme un des évacuans les plus énergiques et les plus sûrs que possède l'art de guérir, lorsque la racine que l'on emploie est de bonne qualité, car autrement son effet peut être faible ou nul, et c'est un des reproches que l'on fait au jalap d'être inégal dans ses résultats. La dose

ordinaire, pour un homme robuste, est d'un gros; c'est la médecine bannale des paysans qui, pour quelques sous, peuvent se purger sûrement et économiquement. Chez une personne moins forte, il ne faut pas aller au-delà de 36 grains, et de moitié pour les sujets de 15 à 16 ans, dose que l'on diminue graduellement, suivant l'âge. On recommande de mêler et de triturer le jalap avec de la gomme, de la réglisse en poudre, pour l'atténuer et en diminuer la force : dans ce cas, il vaut mieux en diminuer la dose que de faire ces mélanges, qui peuvent altérer la résine du jalap, laquelle fait toute la force de cette racine. Cependant, dans certaines maladies, on peut augmenter les doses du médicament, et les porter au double de celles que nous venons d'indiquer, cas qui sont les mêmes que ceux où on administre la résine de jalap. Pétiot, prof. de Montpellier (cité par Camus, *Opusc. sur Cauterets*, p. 118, Auch, 1817; in-8), raconte qu'un pharmacien ayant lu *Salep* au lieu de *Jalap*, trois gros de cette dernière substance furent administrés à une phthisique, et, ce qu'il y a de plus singulier, qu'elle guérit après d'énormes évacuations. Cette racine convient dans toutes les circonstances où il est nécessaire de purger, abstraction faite de la nature de la maladie, ce qui suppose qu'on a pesé, avant de la prescrire, l'état des sujets, et qu'on s'est assuré que son administration ne pouvait avoir pour résultat que des évacuations plus nombreuses que celles qu'on produirait par les moyens ordinaires; ainsi on se gardera bien de la donner dans les affections où les laxatifs seuls conviennent, et à plus forte raison dans les maladies où ces derniers seraient même nuisibles, comme les inflammations, etc.

On administre le jalap en poudre, qui est à peu près sans saveur, quoique nauséeux et irritant à la gorge pendant sa pulvérisation; on le suspend dans un liquide aqueux; on peut en préparer des bols, un électuaire ou du sirop; l'absence de mauvais goût fait donner assez volontiers le jalap, à petite dose, aux enfans, dans du sirop, des confitures, etc. En décoction, il faut doubler au moins la dose de jalap, parce que l'eau ne dissout pas la résine qui est la partie la plus purgative; aussi cette préparation est-elle à peu près inusitée, sans doute à cause de son inaction ou de son action trop faible, et l'on est fort étonné de trouver un sirop de jalap à l'eau dans le nouveau Codex. Quand on emploie le jalap, c'est en général comme purgatif fort.

On n'a pas borné l'action du jalap à celle d'un simple purgatif; on a prétendu au contraire qu'il évacuait surtout les sérosités abdominales; aussi est-ce dans les hydropisies qu'on a le plus employé ce médicament; on l'a donné aussi comme un anti-vermineux

certain dans le ténia, d'après Van Swiéten. S'il fallait en croire Paullini, qui a trouvé le moyen d'écrire un livre de 417 pages sur cette racine, ce serait en quelque sorte une panacée; mais aujourd'hui le jalap n'est plus, pour les praticiens, qu'un purgatif fort, qu'on administre en poudre : on a même abandonné les préparations qu'on en faisait dans l'ancienne pharmacie, telles que sirop, électuaire, pilules, trochisques, etc. A peine en France emploie-t-on sa teinture alcoolique.

On falsifie par fois le jalap avec la racine de bryone, mais la saveur amère de cette dernière, et sa couleur plus blanche, suffisent pour faire découvrir la fraude. Quant aux racines des *Mirabilis Jalapa* ou *dichotoma*, qu'on dit aussi employées à le falsifier, cela est impossible, car ces racines sont annuelles. Le *M. longiflora* a bien la racine vivace, mais il n'est cultivé chez nous que dans quelques jardins botaniques, de sorte que sa racine est plus rare et serait plus chère que celle du jalap.

M. Le Danois, pharmacien, dit qu'on cultive, au Mexique, une plante qui y porte le nom de *Jalap mâle*, et dont la racine contient à peu près le huitième en poids de résine purgative, de sorte qu'elle serait plus purgative que le jalap ordinaire; il ne dit pas si c'est un liseron qui la produit, mais cela est très-probable (*Journ. de chimie méd.*, V, 508).

Faulisius (J.). *Discussio medica de viribus jalapæ*, etc. Palerme, 1658, in 8. — Schmid (J.-U.). *Disputatio medica de gialapa.* Ienæ, 1679, in-4. — Paullini (C.-F.). *De jalapâ liber singularis*, etc. Francofurtum-ad-Mænum, 1700, in 8. — Boulduc. Analyse du jalap, etc. (*Mém. de l'Acad. des Sc.*, 1701, p. 58). — Schaller (J.-P.-B.). *Diss. inaug. medica de jalapâ.* Argentorati, 1761. — Lechandelier. Examen analytique de la racine du jalap (*Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen*, III, 1761-70). — Wolffgang Vedel. *Diss de gialapa.* — Desfontaines (R.-L.). Mémoire sur le jalap (*Ann. du Muséum*, 1803. — Michaux (fils). Note sur le jalap (*Id.* — Rapport sur un Mémoire de M. Dubuc, contenant plusieurs expériences sur le jalap, etc. (*Ann. de chimie*, XLVI, 16). — Henry (père). Examen pharmaceutique de plusieurs espèces de jalap du commerce (*Id.*, LXXII, 275). — Cadet de Gassicourt (C.-L.-F.). Diss. sur le jalap, thèse. Paris, 1817, in-4.

C. macrocarpos, L. Cette espèce, qui croît à la Martinique, a sa racine purgative (De Candolle, *Essai*, 219). Elle paraît avoir des rapports avec le *C. operculatus*, Gomès.

C. (Ipomœa) macrorrhizus, L. (non Mich.). Cette plante, de Saint-Domingue, a sa racine purgative (De Candolle, *Loc. cit.*). On en obtient, par incision, un suc laiteux qui est un purgatif actif, et qui se concrète en une résine blanche, trop purgative, dit-on, pour être employée (*Flore méd. des Antilles*, II, 288).

C. maritimus, Desr. C'est le *C. brasiliensis*. Voy. p. 402. Le *C. maritimus*, Lam. est le *C. Soldanella*, L. Voy. plus bas.

C. Mechoacanha, Vitman; Méchoacan, Méchoacan blanc. Plante du Brésil, où on la nomme *Jeticucu*, *Batata da purga*, ainsi que

dans la province de Méchoacan, au Mexique, dont le nom lui est resté. C'est à tort que, dans la matière médicale de Peyrilhe (*Tableau d'un cours d'hist. nat.*, I, 73), et dans d'autres ouvrages publiés depuis, on a attribué la racine du méchoacan à un *Convolvulus* de ce nom, décrit par Linné; ce naturaliste ne désigne, dans aucun de ses écrits, de plante sous ce nom; dans sa Matière médicale, p. 56, il l'appelle *Convolvulus americanus, Mechoacanha dicta*, etc., d'après Ray. Vitman, qui écrivait, en 1770, son Traité sur les vertus des médicamens, lui donne le nom de *Convolvulus Mechoacanha*, on ne sait sur quelle autorité. Pison, qui décrit cette plante, laisse le fait douteux, en disant que sa capsule est divisée en deux portions triangulaires. En outre, le nom de *Méchoacan* est donné, au Mexique, à plusieurs racines purgatives, comme on peut le voir dans Marcgrave (*Bras.*, 41). C'est donc un fait probable, mais non encore complètement prouvé, que la racine en question appartient à un liseron décrit. Peut-être avons-nous plusieurs plantes confondues sous cette appellation.

Le méchoacan est en rouelles blanches, épaisses de 8 à 10 lignes, en ayant 12 à 15 de diamètre, sans écorce, avec des points plus colorés, qui sont les restes des fibriles radiculaires, d'une odeur peu marquée, d'une saveur douceâtre d'abord, puis un peu âcre. M. Cadet Gassicourt prétend que cette racine a beaucoup d'analogie de composition avec le jalap; il y a rencontré de la résine, de la gomme, de l'albumine, du ligneux. M. Caventou, qui l'a aussi analysée, y a trouvé, au contraire, très-peu de résine, de l'amidon, et beaucoup d'inuline, du ligneux, etc. (Alibert, *Mat. méd.*, I, 284). On la falsifie avec la racine de bryone, dont on la distingue en ce que cette dernière est amère, pesante, plus colorée, substitution qui a pu être provoquée par le nom de *Bryone d'Amérique*, que porte le *Méchoacan* dans quelques ouvrages.

C'est Monard, qui écrivait à Séville en 1595, en espagnol, qui a le premier parlé, en Europe, de cette racine, qu'il connaissait, dit-il, depuis 34 ans, et dont il faisait usage comme purgatif dans son pays, où il l'appelait *Rhubarbe des Indes* (*Hist. des drogues*, trad. de Monard par Collin, 131); elle purge à la dose de deux gros en poudre, dit-on; son infusion vineuse purge mieux que sa décoction. Nous croyons, avec Spielmann, qu'il faut en donner une quantité plus forte, car cette racine est bien moins purgative que le jalap. Descourtilz dit que les nègres creusent les racines de méchoacan, y placent du tafia; qu'ils boivent pour se purger lorsqu'il est suffisamment infusé. On emploie maintenant peu ou point cette racine en France, où elle est devenue fort rare; on lui attribuait autrefois la

propriété d'être utile dans le carreau, l'asthme, l'hydropisie, etc. Du temps de Tournefort, on apportait d'Amérique un prétendu extrait de méchoacan, en petits pains d'environ trois onces, qui n'était en réalité que la fécule qui se précipite de son lavage dans l'eau, et qui était inerte (Ferrein, *Mat. méd.*, I, 82).

Everaets (G.). *Compendiosa narratio de usu et praxi radicis mechoacan* (joint à son traité sur le tabac) Anvers, 1583, in 16. — Duranle (G.). *De usu radicis et foliorum mechoacanæ*. Anvers, 1587, in-8. — Donati (M.). *De radice purgante seu mechoacana*. Mantone, 1768, in-4; tradnit en français par Tolles. Lyon, in-8.

C. (Ipomœa) Nil, L. Cette espèce croît au Japon; elle a, suivant Thunberg, des racines blanches et noires; sans doute que celles-ci sont les plus anciennes; on se sert de ces dernières comme purgatives (Thunberg, *Voyage*, IV, 53).

C. operculatus, Gomès. Cette espèce, que nous a envoyée celui qui l'a créée, et qui est remarquable par son fruit recouvert d'une espèce d'opercule qui se détache, croît au Brésil, où elle porte le nom de *Batata de purga*, à cause de ses propriétés purgatives; on emploie ses racines, qui sont abondantes en suc gommo-résineux, en poudre, à la dose d'un demi-gros à un gros, mêlée à du sucre ou toute autre substance propre à empêcher qu'elle ne cause des coliques; on les recueille et on les sèche comme celles de jalap, en leur faisant des incisions circulaires, etc., par lesquelles il s'échappe des larmes résineuses, abondantes lorsqu'elles sont sur pied; on remarque qu'elles conservent plusieurs années leur faculté germinative. On emploie aussi la résine à l'instar de celle de jalap, à la même dose que cette dernière; à Lisbonne, elle y remplace fréquemment celle-ci, et s'y donne sous son nom; elle s'extrait par l'alcool, suivant les procédés ordinaires. Trente-deux livres de racines donnent environ deux livres de résine, de force purgative un peu moindre que celle de jalap (Gomès, *Obs. bot. med.*, 23, dans les Mém. de l'Acad. de Lisbonne, 1812). M. Martius, dans sa *Matière médicale brasilienne*, dit que cette plante est la même que celle de la planche 91 de Plumier, qui a deux styles, et qu'il propose d'appeler *Ipomœa operculata*; celle de Gomès n'en a qu'un, et la forme de sa capsule mériterait peut-être qu'on en fît un genre distinct.

C. (Ipomœa) panduratus, L. Cette espèce, américaine, est purgative, d'après Loureiro; elle croît aussi à la Cochinchine. Suivant Berton, c'est le *Méchameck* ou Rhubarbe sauvage des Indiens de l'Union; dans le Delaware, on l'appelle Pomme-de-terre sauvage, et la racine *Kufauder* ou *Cassader*, corruption de *Cassada*. On en retire un extrait peu inférieur à la scammonée. Dans la Virginie et quelques autres parties des États-Unis, cette racine est très-recommandée dans le cas de gravelle. Le docteur Harris, de New-

Terrey, a trouvé son infusion et sa décoction très-utiles sur lui-même, dans ce cas, et assure qu'elles lui ont fait rendre beaucoup de graviers (Coxe, *Americ. disp.*, 226).

C. (*Ipomœa*) *paniculatus*, L. La racine de cette espèce des Indes, séchée au soleil, puis bouillie avec du beurre, est regardée par Rhèede comme propre à engraisser, et à modérer le flux des règles (*Hort. mal.*, II, 93, t. 48).

C. pennatus, Desr. (*Ipomœa Quamoclit*, L.). Son suc est sternutatoire, et employé contre les maux de tête dans l'Inde (Rhèede, *Hort. mal.*, XI, 60).

C. Pes capræ, L. Voy. *C. brasiliensis*, L.

C. (*Ipomœa*) *repens*, Valh. Ses racines sont purgatives, d'après Sloane, qui ajoute qu'on s'en sert aux Antilles dans les hydropisies, et qu'on les administre en poudre ou bouillies dans le potage (Lunan, *Hort. jamaic.*, II, 10). On emploie son suc à la dose de 20 à 30 gouttes, dans les maladies du foie, en l'associant aux martiaux et aux apéritifs (*Flore méd. des Antilles*, II, 317).

C. (*Ipomœa*) *reptans*, L. On mange ses feuilles dans l'Inde, sous le nom de *Cancong*, *Sajor-cancong*, comme les épinards; c'est l'*Olus vagum* de Rumphius (*Amb.*, V, 419, t. 155, f. 1.) Jussieu dit *Olus crepitus*, parce qu'elle fait du bruit en la mâchant (*Dict. des Sc. nat.*, XXXVI, 82; *Encyclop. bot.*, II, 539).

C. Scammonea, L., Scammonée. Cette plante, du Levant, fournit une résine appelée *Scammonée d'Alep*; mais, comme plusieurs résines analogues, provenant de végétaux différens, portent le même nom, c'est à *Scammonée* que nous devons en traiter.

C. Scoparius, L. F. Voyez plus haut *C. floridus*, L. F.

C. sepium, L. (*Calystega sepium*, R. B.), Grand liseron, Liseron des haies. Cette espèce, qui paraît être l'ιασιωνη de Théophraste, le σμιλαξ de Dioscoride, et que Pline mentionne, se fait remarquer dans nos campagnes à ses belles fleurs blanches; elle possède à un degré marqué les qualités purgatives de ses congénères; son suc, épaissi en extrait, purge bien, et peut être prescrit à la place de la scammonée, d'après Haller (ce qui lui a fait donner le nom de *Scammonée d'Europe*, d'*Allemagne*), à la dose de 15 à 30 grains; à 5, 10 aux enfans. MM. Necker, Coste et Willemet l'ont prescrit avec succès dans l'hydropisie. Les feuilles, contuses et en infusion, purgent également bien, depuis un gros jusqu'à trois, suivant M. Bodard. La racine est surtout purgative, quoique les cochons la recherchent comme aliment; les feuilles, cuites dans l'eau ou l'huile, sont employées en cataplasme comme résolutives; on dit aussi la plante utile contre la paralysie, la gravelle, la gibbosité, etc. M. Cheval-

lier a analysé ce liseron, qui fournit nn peu plus du vingtième en poids de résine, analogue à celles de jalap et de scammonée, et qui purge comme elles, d'après les expériences que l'auteur a tentées sur lui-même : il contient, en outre, des matières grasses, de l'albumine, du sucre, des sels, de la silice, du fer, du soufre (*Journ. de pharm.*, X, 230). On voit que cette espèce a juste moitié moins de force purgative que le jalap, et qu'il faut en prescrire le double pour le remplacer. Ce liseron est dans un oubli qu'il nc mérite pas; c'est un de nos meilleurs purgatifs indigènes.

Burlin. Mémoire sur le liseron des haies (*Acad. des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, 1785).

C. Soldanella, L. (*Calystega Soldanella*, R. B.). Cette espèce, qui croît aux bords sablonneux de nos mers d'Europe, et qui y est des plus communes, était à peu près inusitée, parce qu'on la croyait trop purgative, lorsque M. Loiseleur Deslongchamps en fit le sujet de ses expériences; les feuilles sèches, en décoction, à la dose d'une demi-once données à 4 malades, 2 seulement ont été purgés; il employa ensuite la racine sèche et en poudre sur 24 autres malades, depuis 10 grains jusqu'à 50, suivant l'âge, ce qui ne produisit qu'environ 4 à 5 selles, terme moyen par sujet; il y en eut 12 lorsque la dose fut portée à 50, comme on peut le voir dans les tableaux qu'il a donnés dans son Mémoire sur l'emploi de la soldanelle (*Manuel des plantes usuelles*, etc., p. 58, 2e partie), reproduit *Journ. gén. de méd.*, XLII, 173. Suivant ce médecin botaniste, la racine de soldanelle est un peu moins purgative que le jalap, qu'elle peut très-bien remplacer; il a aussi donné la teinture de cette racine à la dose de 6 à 8 gros, dont il obtenait environ 6 selles; elle était faite avec 2 onces de racine sèche daus une livre d'alcool. La résine qu'on retire de la soldanelle, suivant le procédé ordinaire, peut être donnée, suivant lui, à la dose de 18 à 30 grains. D'après l'analyse qu'en a faite M. Plauche, et qui est insérée dans le Mémoire cité, 4 onces de cette racine contiennent 1 gros 24 grains de résine (un peu plus d'un vingtième en poids), de l'extrait gommeux, de l'amidon, des sels, de la silice, etc. (*loc. cit.*, p. 68). Fallope dit que la soldanelle est un des meilleurs remèdes contre l'hydropisie, ce que nient Haute-Mer et Barbeyrac. On l'estimait dans le scorbut, la fièvre quarte; c'est nn bon anthelmintique, suivant Ferrein (*Mat. méd.*, I, 3; III, 324); cette plante peut donc être très-utile, comme purgative, dans les lieux maritimes.

Franck a Franckenau (G.). *Diss. de soldanellâ*. Heidelberg, 1674, in-4.

C. speciosus, Valther. On se sert de ses feuilles, dans l'Inde, pour préparer des cataplasmes émolliens; on les croit propres à gué-

rir les maladies cutanées, en les frictionnant avec ces feuilles (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 357).

C. (*Ipomœa*) *Turpethum*, L., Turbith, Turbith végétal. Cette espèce croît dans l'Inde, d'où les Arabes, qui la nommaient *Turbuldt*, *Turbadt*, origine de son nom français, la tirèrent les premiers, comme on le fait encore aujourd'hui. Dacosta nous l'a fait connaître le premier, l'ayant rencontrée aux Indes, et fait dessiner. Ses racines, la seule partie dont on use, sont longues, du volume du petit doigt et plus, recouvertes d'une écorce assez épaisse, grisâtres en dehors, blanches en dedans, poreuses, sujettes à se carier, très-résineuses étant fraîches, et rendant un suc susceptible de se coaguler en une gomme-résine semblable à celle de la scammonée; on l'y aperçoit encore à la loupe, dans la racine sèche. On doit choisir cette racine lourde, non vermoulue, ayant toute son écorce, car c'est la partie qui a le plus de propriétés; elle n'a pas d'odeur, et sa saveur est presque nulle. M. Boutron-Charlard y a trouvé de la résine, une matière grasse, de l'huile volatile, de l'albumine, de la fécule, une matière colorante jaune, du ligneux, des sels, de l'oxyde de fer (*Journ. de pharm.*, VIII, 121).

Cette racine est purgative, comme toutes ses congénères; elle l'est à un degré moindre que le jalap, et on peut la donner en décoction de un à trois gros, et en poudre de quinze grains à un gros; elle n'agit qu'après assez de temps, et est mise dans la classe des purgatifs paresseux, comme l'aloës, etc.; on l'associe par fois à quelques aromates. On ne prescrivait ce médicament, dont on ne fait plus d'usage maintenant que dans les maladies chroniques, dans les empâtemens froids, dans les affections séreuses, la paralysie, la goutte, etc. On employait aussi son extrait préparé au vin, à la dose de 24 à 30 grains, et sa résine pure extraite par l'alcool, à celle de 12 à 15. Cette racine entre dans le diaphenix, le bénédict laxatif, l'électnaire diacarthami, les pilules cochées, etc. On l'accuse de causer l'amaigrissement, ce qui serait une propriété recherchée par bien des personnes; mais il est probable que, s'il s'en manifeste pendant son administration, cela tient plutôt à la maladie pour laquelle on en fait usage qu'au médicament lui-même. D'après Ainslie (*mat. ind.*, II, 383), le suc laiteux de la racine est considéré comme un excellent cathartique par les Vytiens; les docteurs Wallich, Gordon et Glass font également grand cas de ce médicament, dont les propriétés résident surtout dans l'écorce. D'une livre de racine sèche, on obtient une once d'extrait, dont la dose doit être un peu plus forte que celle de l'extrait de jalap, d'après

eux ; ils y ajoutent par fois un peu de crême de tartre pour en modérer l'effet, ou de calomel pour l'augmenter (*id.*).

On ne confondra pas le turbith, que nous venons de décrire, avec le faux turbith, qui est la racine du *Thapsia villosa*, L., Ombellifère de Provence, etc., qui était celui des Grecs, ni avec celle de turbith blanc, *Globularia Alypum*, L.

Horst (G.). *De turpetho et thapsiâ*. Romæ, 1543, in-4.

CONYZA, Conyze. Genre de plantes de la famille des Carduacées, de la section des inulées, et de la syngénésie polygamie superflue. Son nom vient de Κωνωψ, moucheron, parce que l'odeur de l'espèce vulgaire a, dit-on, la propriété d'éloigner ces insectes. Hippocrate appelle *Conyza* notre *Ambrosia maritima*, L.

C. alopecuroides, Lam. Sa racine est employée comme diurétique et lithontriptique au Brésil, d'après Surian; il croît aussi aux Antilles.

C. anthelminthica, L. Voyez *Ascarida* (I, 464).

C. balsamifera, L. L'odeur aromatique de cette espèce de l'Inde, qui approche de celle de la sauge, ce qui l'a fait appeler grande sauge par les nègres, fait qu'on l'emploie dans les bains chauds contre la paralysie ; ses feuilles se mêlent aux alimens comme stomachiques (Rumphius, *Amb.*, VI, 55, t. 24, f. 1). Loureiro, qui la nomme *Baccharis Salvia*, la dit, de plus, antispasmodique, utérine, et propre à guérir les leucorrhées (*Flor. cochinc.*, 603). On fume ses feuilles ; Ainslie assure que les Javanais usent de cette plante comme pectorale ; les médecins de Samarang ont affirmé au docteur Horsfield qu'ils l'employaient constamment dans les maladies de poitrine et les rhumes (*Mat. ind.*, II, 396).

C. cinerea, L. Les Indiens se servent de toute la plante en décoction dans les maladies fébriles, comme sudorifique (*id.*, II, 363).

C. gummifera, Roxb. Cet arbuste forme des petits bois à Sainte-Hélène, où on l'appelle gommier, parce qu'il exsude une matière gommeuse, laquelle pourrait être utilisée en médecine et dans les arts (Lesson, *Voyage méd.*, 150).

C. lobata, L. Voyez *Calea lobata*, Gaërtn. (II, 31).

C. retusa, Lam. Ce sous-arbrisseau se trouve à l'Ile-de-France, où il se nomme la saliette, le bois salé, à cause du goût salé assez agréable de ses feuilles, employées confites comme celles de la bacile.

C. robusta, Roxb. Il se trouve aussi à Sainte-Hélène, où il forme, avec le *C. gummifera*, les seuls bois qu'on rencontre dans cette île. Il donne une gomme qu'on nomme *Toddy*, et qui pourrait également être utile, ce qui le fait appeler de même *Gommier*.

C. squarrosa, L., Conyze vulgaire, Herbe aux mouches. Plante vivace, qui se trouve abondamment dans les lieux pierreux, sté-

rilcs, où elle fleurit à la fin de l'été. Elle a une odeur forte, nauséeuse, désagréable, qui, assure-t-on, fait périr les puces; sa saveur est un peu amère. On l'estime vulnéraire, carminative, emménagogue, sudorifique. Elle est inusitée aujourd'hui, quoique ses qualités physiques indiquent une plante qui ne doit pas être sans propriétés.

Conyza coerulea, seu minor, off., *Erigeron acre*, L.

Conyze. Nom du *Conyza squarrosa*, L.

— moyenne, *Inula dysenterica*, L.

— vulgaire, *Conyza squarrosa*, L.

CONZALVILLO (Eaux min. de). Ces eaux, très-recommandées en boisson, se trouvent en Espagne, à quelques lieues de Cordoue (Ballano, *Diccion. de medicina*, etc., I. Madrid, 1815, in-4).

Conzambac. Un des noms anciens du *Pancratium maritimum*, L.

Coodo. Nom du cheval, *Equus Caballus*, L., à Sumatra, selon Marsden.

Cookia punctata, Retz. Cet arbre, nommé *Vampi* par les Chinois, et *Quinaria Lansium* par Loureiro, a des fruits comestibles de couleur jaune mat, gros comme une prune, d'une acidité semblable à la groseille, renfermant cinq noyaux, et qui remplacent les citrons dans l'Inde où croît ce végétal de la famille des Aurantiées. On prétend qu'on emploie, à la Chine, ses rejetons. On possède un *C. an i sata*, H. P., au Jardin du Roi, dont les feuilles écrasées sentent l'anis (Desfontaines, *Cat. hort. par.*, p. 406).

Cool tankards. Boisson populaire faite avec la bourrache, fort usitée en Angleterre, comme celle de réglisse l'est en France. Voy. *Bourrache*, I, 641.

Coolèet manées. Arbre de Sumatra, dont l'écorce est une sorte de canelle médiocre. On le croit un *Laurus*.

Coondumunnie vayr. Nom tamoul de l'*Abrus precatorius*, L.

Coonier. Nom du *Curcuma* à Sumatra. Voy. *Curcuma*.

Cooruvingie vayr. Nom tamoul de l'*Ehretia buxifolia*, Roxb.

Coorza. Pison donne ce nom à un poisson voisin, à ce qu'il paraît, des maquereaux, et dont la chair est bonne à manger (*Dict. des Sc. nat.*).

Cootoo. Nom du chien, *Canis familiaris*, L., à Sumatra, selon Marsden.

Copahu (baume de). Sorte de térébenthine qui découle du *Copaifera officinalis*, Jacq.

Copahu de Saint-Domingue. Nom que l'on donne au *Croton origanifolium*, Lam., sans doute parce qu'il produit un baume qu'on a comparé au copahu.

Copahubalsam. Un des noms allemands du *Baume de Copahu*.

Copaia, Copaja. Noms du *Bignonia Copaia*, Aubl., à la Guiane. V. *Bignonia*, I, 599.

Copaiba. Un des noms anglais et italiens du *Baume de Copahu*.

COPAIFERA. Nom d'un genre de plantes de la famille des Légu-

mineuses, de la décandrie monogynie, qui provient de *Copaiva*, *Copaiba*, noms que porte au Brésil l'espèce principale.

C. officinalis, Jacq., *C. Jacquini*, Desf., Copaïer (*Flore méd.*, III, f. 132). Cet arbre croît naturellement dans diverses contrées de l'Amérique méridionale, comme Carthagène, Tolu, le Brésil, etc.; on le cultive aux Antilles, etc. M. Desfontaines pense que l'espèce indiquée par Jacquin sous le nom d'*officinalis*, est peut-être différente de celle que Marcgrave appelle *Copaiba*, regardée comme identique avec la sienne, par le botaniste de Vienne, ce qui la lui fait appeler *C. Jacquini*, parce que celui que l'on possède est analogue à l'arbre décrit par Jacquin; tandis que celui de Marcgrave, dont le signalement est peut-être fautif, ne s'est pas retrouvé. Tussac prétend même que le nombre de quatre aux divisions du calice, indiqué par Marcgrave, est impossible dans cet arbre, qu'il voudrait au surplus placer dans la famille des Térébinthacées.

Baume de copahu. C'est cet arbre qui donne, au moyen des perforations qu'on lui fait subir, l'espèce de térébenthine appelée *Baume de copahu.* On rapporte qu'un tronc peut donner, en trois heures, douze livres de baume; on le reçoit dans des calebasses, et on l'envoie en Europe dans des barils de 100 à 150 livres. Lorsqu'il s'écoule, il est presque incolore, de consistance huileuse, aromatique, de saveur âcre, chaude, tenace, amère; en vieillissant, il s'épaissit, devient ambré, et perd de son odeur. On falsifie le copahu avec un mélange d'huile grasse et de térébenthine ordinaire, ce qui lui donne une couleur jaune-brun, et la consistance de l'huile de ricin, avec un œil louche. Par le repos, ce faux copahu dépose une matière poisseuse, opaque, qui devient friable à l'air, et laisse précipiter une substance graisseuse, etc. (*Le Technologue*, janvier 1828). On le falsifie encore avec les huiles de ricin, de pavot, d'après Bucholz et M. Boullay (*Bull. de pharm.*, I, 286; *Journ. de pharm.*, I, 210). Le copahu est bon si, lorsqu'on laisse une goutte tomber dans un verre d'eau, il va au fond, ou du moins reste entre deux eaux, en conservant sa forme; si elle surnage et s'étend, c'est une preuve qu'il est frelaté (Labat, *Nouv. voyage*, etc., II, 368). Cette térébenthine est composée, d'après Stroltze (*Ann. pharm. de Berlin*, 1825-26), d'huile volatile, 45; résine, 54; perte, 1; elle est susceptible de cristalliser lorsqu'elle est fort ancienne, ainsi que l'a vu M. Pelletier sur un baume qui avait plus de trente ans; ces cristaux résineux en prismes hexaèdres ont alors la propriété de polariser la lumière. Le copahu se dissout en entier dans l'alcool, et dans son poids de liqueur d'Hoffmann, ce qui donne un

moyen de vérifier s'il est vrai; on y parvient aussi au moyen du feu, qui le dessèche et le rend cassant, s'il est pur.

Comme toutes les substances portant le nom de *Baume*, celui de copahu a d'abord passé seulement pour vulnéraire externe, et interne. Labat le dit merveilleux pour toutes les plaies, excepté pour celles des armes à feu; il le vante surtout contre les hémorrhagies, particulièrement celles de la poitrine; on le conseille à l'intérieur, mêlé à un jaune d'œuf, dans lequel on en met 12 ou 15 gouttes; il veut qu'on le donne en lavement dans le même cas, à la dose d'une demi-once; il entre dans de nombreuses formules modernes, internes et externes (Voy. *la Pharmacopée universelle*, par Jourdan, I, 244).

Le baume de copahu est un médicament essentiellement irritant; il cause, après son ingestion, de la chaleur à la gorge, à l'estomac; on observe que son action se porte surtout sur les membranes muqueuses, particulièrement sur celles des voies urinaires.

Le père Labat parle d'une propriété fort curieuse de ce baume, et qui a été totalement négligée depuis qu'il l'a indiquée (1740), c'est d'être un bon fébrifuge; il suffit, dit-il, d'en mettre 5 à 6 gouttes dans un bouillon, au moment de la fièvre : on répète le remède à chaque accès, et il est rare, dit-il, qu'on ait besoin de plus de trois ou quatre prises; il rapporte qu'on en fit l'essai à Rennes et à Nantes, en 1719, époque à laquelle ces villes étaient affligées de fièvres intermittentes, et que tous ceux qui s'en servirent furent parfaitement guéris (*Loc.cit.*, p. 371); il agit en produisant une douce transpiration; il assure qu'on le prend avec le même succès pour les tremblemens de nerfs.

Emploi dans les gonorrhées. Les progrès de la chirurgie ont montré l'inutilité du baume de copahu comme vulnéraire, cicatrisant, etc., mais elle a appliqué sa propriété d'agir sur les voies urinaires, au traitement des écoulemens blancs, muqueux, etc., des membranes muqueuses; il paraît qu'il est employé depuis longtemps à l'état sec, en Angleterre, sous ce rapport. On trouve, dans les *Transactions philosophiques* de 1702, qu'il était recommandé dès cette époque pour atténuer la gonorrhée. En France, ce moyen était peu ou point connu. Cullen, dans sa Matière médicale (II, 193), parle de l'emploi du baume de copahu dans la gonorrhée, et cite la dissertation de Hope sur ce sujet. Jacquin qui a fait connaître l'arbre qui le produit, en 1787, dit que l'infusion de ses feuilles est un bon remède contre la gonorrhée (*Anc. journ. de méd.*, LXXXIII, 153). Monteggia et Fuller employaient aussi ce baume, à deux ou trois gros par dose, ce dernier comme purgatif seulement. M. le

docteur Ribes l'a employé en 1804, par suite d'une méprise que fit un de ses malades, à des doses où on n'avait pas été avant lui: ainsi il n'hésite pas à le prescrire depuis un demi-gros, matin et soir, jusqu'à une once ou deux par jour; il le donne à toutes les époques de l'écoulement gonorrhéique, et quelle qu'en soit la nature; il le prescrit, non seulement contre cet écoulement, mais contre les accidens dont il est la source, tels que l'inflammation syphilitique du testicule, du gland, de l'aine, l'ophthalmie vénérienne, le rhumatisme, la céphalée de même nature, et autres accidens secondaires de cette affection; il cite plusieurs cas de gonorrhées tombées dans les bourses, guéries en peu de jours par ce baume pris à un ou deux gros par jour (*Bull. d'émulation*, septembre 1822); il en a donné trois onces en six jours, avec addition d'un grain d'opium par once, à un de ses malades, ce qui fit cesser une blennorrhagie avec ophthalmie (*J. univ. des Sc. méd.*, XXVIII, 73). M. le docteur Rossignol donne le baume de copahu à un ou deux gros par jour, même dans la période inflammatoire de la gonorrhée, sans astreindre ses malades au régime sévère qu'on a l'habitude de prescrire dans ce cas, sans même les empêcher de monter à cheval, etc.; et en moins d'une semaine, en le continuant ainsi, il obtient une entière guérison, ce qu'il a expérimenté, dit-il, sur plus de 300 individus de tout âge (*Ann. clin. de la Soc. méd. de Montp.*). M. Laennec a prescrit plusieurs onces de copahu avec succès, à un homme qui avait des douleurs articulaires avec gonflement, à la suite de gonorrhée supprimée; l'écoulement revint à la première once, les douleurs cessèrent, et le flux disparut ensuite (*Revue méd.*, août 1826). Ces praticiens donnent le baume en nature, ou mêlé à du sirop, à du mucilage, au jaune d'œuf, à du sucre en poudre.

Mais ce médicament est d'un goût très-désagréable, qui répugne horriblement à beaucoup de malades. M. Velpeau, d'après le conseil de M. Bretonneau, qui a pu en puiser l'idée dans Labat, le donne en lavement, également dissous dans le mucilage ou un jaune d'œuf, à la dose graduée de deux gros à une once par jour, en y ajoutant un peu de laudanum pour engourdir le rectum, et faire que le baume soit conservé plus long-temps; il l'a administré ainsi à 22 personnes gonorrhéiques, à l'Hospice clinique de perfectionnement; toutes furent guéries très-promptement, du 4e au 7e jour, ou du moins éprouvèrent une grande amélioration dans leur état. Après le 8e ou 10e jour, son action devient nulle s'il n'a pas réussi complètement (*Archiv. gén. de méd.*, XIII, 33); il affirme qu'il produit le même résultat qu'étant pris par la bouche.

Leucorrhée. MM. Dejaër, Castel, Lacombe, ont donné le baume

de copahu chez les femmes affectées de leucorrhée, de flueurs blanches, avec beaucoup de succès (*Bibl. méd.*, XXXV, 202), et il a réussi de même à l'un de nous dans ces circonstances. Quelques praticiens ne voient dans ces affections que des variétés de la gonorrhée, ou du moins ne peuvent les distinguer nettement dans beaucoup de cas, ce qui fait qu'ils y appliquent le même remède.

Catarrhe vésical. On a étendu aussi son emploi au catarrhe chronique de la vessie. Stroem est un des premiers qui ait cité un cas de guérison de cette maladie par ce moyen, en 1809 (Gadelins, *Rapport sur les travaux de la Soc. méd. de Suède*). M. Delpech, professeur à la Faculté de Montpellier, l'a surtout préconisé dans cette maladie.

Cullen dit en avoir fait usage, avec quelque avantage, dans les affections hémorrhoïdales; et, tout récemment, un médecin de Lyon a expulsé un ténia au moyen de ce médicament.

Inflammation des muqueuses de la poitrine. Amstrong va plus loin encore que les médecins cités : observant que le baume de copahu agit promptement sur les membranes muqueuses des voies urinaires, il pensa qu'il agirait également sur celles de la poitrine : il l'employa alors dans l'inflammation de celle des bronches, de la trachée, dans le catarrhe chronique, et même dans la phthisie pulmonaire, la fièvre hectique; il dit en avoir retiré les plus grands avantages; il donne 100 gouttes de baume dans 2 onces de mucilage et autant d'eau sucrée, le tout bien mêlé dans un mortier; on prend moitié de cette composition le matin, et le reste le soir; on peut augmenter la dose du baume petit à petit, et on continue cette mixture 12 ou 15 jours après la disparition des symptômes, pour prévenir les rechutes (*Journ. de méd. d'Édimbourg*, XV, 17 et 216). Nous observerons que l'on donnait, dès l'origine, ce baume contre les maladies hémorrhagiques et les plaies de la poitrine, de sorte que, sous ce rapport, on est revenu d'où on était parti. M. Hallé a aussi donné le copahu dans les catarrhes avec expectoration trop abondante, pour en tarir la quantité qui mène à l'épuisement certains malades, à l'imitation des flux gonorrhéiques traités avec avantage par ce médicament; il croit même que le succès attribué par Morton, Fuller, etc., aux balsamiques, tient à ce qu'on les a donnés par fois dans des catarrhes à expectoration puriforme, plutôt que dans des phthisies, où ils sont plus nuisibles qu'utiles; il pense que, dans les diarrhées atoniques, le copahu pourrait avoir aussi de l'efficacité (*Œuvres de Tissot*, par Hallé, note du tome 1er, p. 462).

La propriété du copahu d'agir sur les voies urinaires, est constatée par l'augmentation des urines qui suit son administration; elles

ne prennent pas l'odeur de violette comme après l'emploi de la térébenthine ; elles deviennent amères, d'après la remarque de Fuller. Mutis a guéri une femme hydropique avec une cuillerée de copahu matin et soir, pendant 40 jours (*Nouvelles de la Rép. des Lettres*, 1786, n° 33).

Mais l'emploi du baume de copahu n'est pas toujours un moyen qui agisse seulement contre le mal pour lequel on l'administre ; il purge ordinairement lorsqu'il est donné à dose un peu marquée, comme un ou deux gros ; il peut même alors faire vomir, et surtout si la dose est plus forte, cas dans lequel il peut produire une vraie gastrite ou une entérite, avec des superpurgations du haut et du bas, etc. Dans ces circonstances, il peut causer une sorte de révulsion, et profiter à la maladie que l'on combat; c'est même par cette action révulsive qu'il guérit les gonorrhées, etc., et non spécifiquement, d'après quelques praticiens ; dans d'autres, il produit l'inflammation des voies urinaires et des parties adjacentes. Ainsi, on l'a vu enflammer l'urèthre, produire la rétention d'urine, la phlegmasie de la vessie, celle de la prostate, de l'anus, du rectum, etc. C'est une chose remarquable de voir ce médicament conseillé pour guérir à peu près les mêmes maladies que d'autres praticiens lui voient causer. On accuse en outre, et M. le docteur Gendrin est surtout de cet avis (*Journ. gén. de méd.*, CVII, 235), le copahu, lors même qu'il guérit, de masquer les affections syphilitiques qui reparaissent plus tard. Nous pensons qu'il faut établir à ce sujet une distinction. Lorsque le flux n'est pas vénérien, et qu'il n'y a pas d'inflammation considérable, on peut donner le baume, plutôt à dose un peu forte que faible, surtout si ce mal est récent, d'après Bell et Swediaur. S'il y a crainte d'affection syphilitique, toujours sans inflammation, on peut donner de même le remède, sauf à faire ensuite un traitement approprié; enfin, si le sujet est très-irritable, éminemment nerveux, mais avec inflammation caractérisée, il faut s'abstenir du copahu. Nous devons avouer que notre pratique particulière n'a pas été, en général, favorable à l'emploi du copahu ; et Spielmann rapporte lui avoir vu produire des palpitations, des céphalalgies, des hémorrhagies, des inflammations des voies urinaires, etc.

Du reste, on a cherché à obtenir de ce baume des préparations moins irritantes, en en conservant seulement la partie dans laquelle réside ses propriétés. Ainsi M. Sallé, pharmacien de Paris, assure être parvenu à ôter à cette térébenthine son odeur et sa saveur désagréables et l'avoir réduite à son action nécessaire, ce qui permet, dit-il, de le donner dans tous les cas sans le moindre inconvénient

(*Archives génér. de méd.*, XVI, 291). Nous craignons bien que son procédé, qu'il ne fait pas connaître, et que dès-lors aucun médecin ne doit prescrire, n'ait fait du copahu un corps inerte.

M. Miale propose de solidifier le copahu en y mêlant petit à petit un seizième de son poids de magnésie calcinée; au bout de 15 jours de ce mélange, qui est transparent comme de la gomme, on peut en faire des pilules, et les donner comme le baume à l'état naturel, dont elles n'ont pas les désagrémens de saveur et d'odeur (*Journ. de chimie médic.*, mars 1828, p. 145). Autrefois, on en faisait difficilement des pilules avec la réglisse, la guimauve; le savon s'y unissait mieux, mais il fallait en mettre le double de son poids.

Le docteur Thorn, médecin américain, recommande de se servir du résidu de la distillation du baume, qui est la résine pure, qu'il appelle *Extrait de copahu*, à la place du baume entier. Il le prescrit dans les gonorrhées à la dose de 15 à 20 grains par jour dans l'état aigu de la maladie, trois fois par jour, ce qui guérit, dit-il, dans l'espace de deux jours. Il le prescrit également dans les gonflemens du testicule par gonorrhée, qu'il a vus se dissiper en en donnant 10 grains trois fois par jour. Il assure que les écoulemens chroniques guérissent moins bien que les récens, et qu'ils cèdent mieux aux injections astringentes (*Journ. de chimie médicale*, 1828, 223).

On emploie depuis long-temps l'huile essentielle de la térébenthine, ou essence du copahu, à la place du baume entier, comme moins active. Nous avons vu plus haut qu'il en contenait un peu moins de moitié en poids, mais par la distillation à l'eau on n'en retire guère que 4 à 7 onces, d'après M. Planche; elle est blanche, légère, odorante, un peu grasse aux doigts. Chopart surtout, et M. Ansiaux depuis (*Bibliothèque médic.*, XXXIX, 63), prescrivent une potion où il entre deux onces d'essence de cette térébenthine, avec autant d'eau de menthe, d'alcool, de sirop de capillaire, une once d'eau de fleurs d'oranger et deux gros d'esprit de nitre, dont on donne trois cuillerées par jour, pendant une douzaine de jours, dans la blennorrhagie. M. Dublanc, pharmacien, qui a rappelé l'attention sur cette préparation, affirme, d'après les expériences qu'en ont faites, à sa prière, plusieurs médecins, qu'elle guérit, comme le copahu lui-même, les affections où celui-ci convient (*Académie de médecine*, séance du 11 mars 1828). Cullen remarque que le copahu guérit la gonorrhée en excitant l'irritation et même l'inflammation de l'urèthre, et il dit avoir vu ce baume produire des suppressions d'urine et guérir en même temps le flux uréthral à la disparition des symptômes inflammatoires (*Mat. méd.*, II, 193). Frédéric Hoffmann recommande l'emploi de l'essence de copahu dans les paraly-

sies essentielles; il l'employait en liniment, incorporée avec quelque corps gras. On a abandonné ce moyen, que le baume entier remplacerait très-bien.

Le bois de copayer est d'un rouge foncé et d'une dureté qui le fait rechercher dans les arts de l'ébénisterie et en teinture; le baume sert dans certains vernis.

M. Auguste de Saint-Hilaire signale quatre espèces nouvelles de *Copaifera* observées par lui au Brésil, dont on obtient des variétés de baume de copahu, que l'on passe dans le commerce avec le vrai.

Hoppe (F.-W.). *Disput. med. de balsamo copayba*. Heidelberglæ, 1710, in-4. — Desfontaines. Observations sur le genre *Copaifera* ou *Copaiba* (*Ann du Muséum*, VII, 373). — Rossignol. Recherches et observations sur l'emploi du baume de copahu dans le traitement des maladies, thèse. Montpellier, 1819, in 4. Voyez le recueil de mémoires sur le *Copahu*, dans la *Bibliothèque thérapeutique* de M. Bayle, I, 541.

COPAIVA. Un des noms italiens et anglais du *Baume de Copahu*. C'est aussi le nom du genre *Copaifera*, dans Jacquin.

— BALSAM. Un des noms allemands et danois du *Baume de Copahu*.

COPAL, COPALE, COPALLE (Résine). On connaît, sous ces divers noms, dans le commerce, plusieurs résines dont l'origine est fort incertaine, attendu qu'elles se ressemblent beaucoup (quoique des arbres différens paraissent les produire), comme cela arrive toutes les fois que les produits des végétaux sont plus purs, plus simples et se rapprochent davantage du type des principes immédiats, ainsi qu'on le voit pour la résine, la gomme, la fécule, le sucre, etc., qui offrent très-peu de différence lorsque la nature ou l'art les présentent dépouillés de corps hétérogènes. Ce que l'on appelle vrai copal est une résine de l'Amérique attribuée par les uns à l'*Hymenæa Courbaril*, L., ou à l'*H. martiana*, Hayne; par d'autres, au *Rhus Copallinum*, L., ou à l'*Altingia excelsa*, Nor.; d'autres pensent qu'elle est due au *Vateria indica*, L., *Œleocarpus copallifera*, Kœnig; d'autres, enfin, la croient due à l'*Elaphrium excelsum*, ou à l'*E. copalliferum*, DC. Le fait est qu'on ignore positivement quel arbre la produit. Elle est en morceaux arrondis, colorés en jaune-topaze, très-transparens, très-durs, et regardés comme produits par le *Rhus Copallinum*, L. Une autre espèce, qui vient de l'Inde, est en morceaux plats; elle est plus blanche, plus tendre, moins claire, et se nomme copal tendre, copal oriental. M. Batka croit qu'elle provient du *Canarium commune*, L., et quelques-uns pensent qu'elle n'est pas distincte de la résine *Damar* ou *Dammara*. Le nom de copal vient de *Copalli*, que porte cette résine parmi les naturels du Mexique; mais il paraît que c'est une épithète qu'ils donnent à la plupart des résines, plutôt qu'à une résine en particulier. Au surplus, la résine copal ne sert que dans les arts, à la fabrication des vernis, en la dissolvant, au moyen

de pratiques particulières, dans des essences, les huiles fixes, etc., et ne présente qu'un médiocre intérêt au médecin, quoiqu'on l'ait dite résolutive, fortifiante et utile en fumigations dans les maladies du poumon, et qu'elle entre même dans quelques formules des pharmacopées étrangères. V. *Copalina*. En Allemagne, on regarde comme copal une sorte de résine animé; mais celle-ci paraît provenir d'un *Icica* (*Journ. de chimie méd.*, novembre 1827, p. 553).

COPALCHI, COPALÉSIE. Nouvelle écorce fébrifuge qu'on trouve dans le commerce, et qu'on donne comme une sorte de cascarille. Elle est des rives de l'Amazone, et on croît qu'elle appartient au *Croton suberosum*, Humb.; elle est tuberculeuse, grise en dehors, noire-violacée en dedans, un peu tordue, inodore, très-amère. On n'y a pas trouvé de principe alcaloïde, d'après son analyse faite par Brandes; il paraît que ses propriétés résident dans un principe amer, jaune, soluble dans l'eau et l'alcool, ainsi que dans la résine, âcre et aromatique, qu'on y observe. On trouve, en outre, dans cette écorce des sels, une huile grasse concrète, de la silice, de l'oxyde de fer, du ligneux, de l'eau, etc.; en tout, 17 substances (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XII, 179, et *Journ. de pharm.*, XIII, 367). Voyez aussi une autre analyse de cette écorce par M. Marcadieu (*Journ. de chimie méd.*, I, 236). On pourrait l'employer en décoction, ou mieux encore en teinture alcoolique. La poudre serait moins avantageuse, à cause des nombreuses matières inertes qu'elle renferme.

COPALINE, *Copalina*. Principe immédiat des végétaux, découvert récemment dans la résine copal. C'est une substance incolore, dure, friable, insoluble dans l'eau et l'alcool, formant avec l'éther une masse comme gélatineuse, etc.

COPALLI-QUAHUITL. Nom mexicain du *Rhus Copallinum*, L.

COPALME (Baume), Copalme liquide, Copalme du Canada. Noms que l'on donne au baume mou qui s'écoule du *Liquidambar Styraciflua*, L., désigné aussi sous le nom de Copalline.

COPALON. Un des noms vulgaires de l'agaric élevé, *Agaricus procerus*, Schœff.

COPALXOCOTL. Nom mexicain du savonnier, *Sapindus Saponaria*, L.

COPATAZA. Nom d'une variété de canelle cultivée à Santa-Fé.

COPAYER. Un des noms du *Copnifera efficinnlis*, Jacq.

COPEI. Un des noms caraïbes du *Coccoloba uvifera*, L.

COPERTOIVOLE. Un des noms du nombril de Vénus, *Cotyledon Umbilicus*, L.

COPHAR. Nom hébreu de la *Poix*.

COPHER. Nom hébreu du henné, *Lawsonia inermis*, L.

COPI COTTA. Nom cyngalais du café, semence du *Coffea arabica*, L.

COPONS. Un des noms de la pastèque, *Cucurbita Citrullus*, L., en Grèce.

COPPER. Nom anglais du *Cuivre*.

COPRA. Un des noms de l'amande du coco, *Cocos nucifera*, L.

COPRE. Un des noms italiens du *Cuivre*.

COPRINS. Agarics dont les feuillets dégénèrent en une pulpe noire et aqueuse. M. De Candolle regarde les champignons de cette section du genre *Agaricus*, comme suspects, et pense que l'usage alimentaire doit en être défendu.

COPRIOLA. Nom italien du plantain corne de cerf, *Plantago Coronopus*, L.

COPRO CRITIQUE. Nom donné à certains purgatifs qui ne diffèrent pas des *Eccoprotiques*.

COPROSE. Un des noms du coquelicot, *Papaver Rhœas*, L.

COPS, COPSE, COPSO. Noms de l'esturgeon. Voy. *Acipenser*.

COPTE, κόπτον. Ancien nom de certaines préparations pharmaceutiques, sous forme de gâteaux, usitées à l'intérieur ou appliquées sur l'épigastre. On nommait particulièrement *Coptabion*, en grec, celles dont on faisait usage contre les maladies de poitrine.

COQ. Abréviation de *Coque*, *Coquatur*, *Coquantur* (faites bouillir), usitée dans les formules médicinales.

COQ. Oiseau domestique. Voy. *Phasianus gallus*, L.

— DE BOIS ou de BRUYÈRE. Voy. *Tetrao urogallus*, L.

— DE BRUYÈRE (petit). Voy. *Tetrao Tetrix*, L.

— DES JARDINS, *Balsamita suaveolens*, Desf. (Voy. I, 542).

— DE MONTAGNE. Un des noms du *Tetrao urogallus*, L.

COQUE DU LEVANT. Un des noms du *Cocculus suberosus*, DC.

COQUELICOT. Nom du *Papaver Rhœas*, L.

COQUELOURDE. Nom de l'*Anemone Pulsatilla*, L., du *Narcissus Pseudo-Narcissus*, L., etc.

COQUELUCHON. Un des noms du napel, *Aconitum Napellus*, L.

COQUEMELLE. Un des noms de l'*Agaricus procerus*, Schæff. (que nous avons à tort indiqué comme différent de l'*A. colubrinus*, Bull. Voy. tome I, p. 104 et 105). On donne encore ce nom, ou quelques-uns de ses dérivés, à d'autres champignons comestibles; ainsi il y a la coquemelle ou coucoumelle jaune, la grise, la blanche, qui sont des *Amanita* (I, 218).

COQUEMILIO. Nom que porte à Naples le *Prunus Coquemilio*, Tenore.

COQUEMOLLIER. Nom du *Theophrasta americana*, L. A l'île Maurice on le donne au *Cicca disticha*, L.

COQUERE. Nom d'une variété à fleurs doubles de la rose de Provins, *Rosa gallica*, L.

COQUERET, COQUERELLE. Noms de l'alkekenge, *Physalis Alkekengi*, L.

COQUESIGRUE. Un des noms du fustet, *Rhus Cotinus*, L.

COQUETTE. Un des noms du pain de pourceau, *Cyclamen europæum*, L.

COQUILLADE. Nom du *Blennius Gattorugine*, L.

COQUILLAGES. Nom générique vulgaire des mollusques testacés, tels que les huîtres, les moules, les anomies, les bucardes, etc.

COQUILLE. Un des noms de la mâche, *Valeriana olitoria*, L.

COQUILLES, *Conchæ*. Nom commun, dans un sens peu rigoureux, à diverses substances solides, telles que l'enveloppe des œufs, celle du corps de certains mollusques, des crustacés, des annélides, ou même à diverses concrétions, substances toutes formées d'une matière ani-

male organisée et d'une matière calcaire, regardées jadis, la plupart comme absorbantes, lithontriptiques, alexipharmaques, etc., et pouvant toutes aussi être remplacées, en général, par les sous-carbonates de chaux ou de magnésie. V. *Phasianus Gallus*, L., *Ostrea edulis*, L., *Helix Pomatia*, L., *Cancer*, *Sepia officinalis*, L., etc. Les coquilles se réduisent, par la calcination, en chaux qui, sauf son degré variable de pureté, ne diffère point par ses propriétés médicinales de la chaux commune. V. *Calcium*, II, 20.

Linné. *Fundamenta testaceologiæ* (*Amœnitates acad.*, p. 158). On en trouve un extrait dans la Revue de Linné, II, 91.

Coquillo. Nom d'un palmier du Chili, dont la noix du fruit est d'un goût plus agréable que celle du cocotier. Serait-ce le *Jubæa* ?

Coquinko. Un des noms du cocotier des Maldives, *Lodoicea Sechellarum*, Labill.

Coquito. Nom du palmier, *Jubæa spectabilis*, Kunth, au Chili.

Cora-calunga. Nom malabare du *Cyperus rotundus*, L.

Coracan, Corocan. Noms du *Cynosurus* (*Eleusine*) *corocanus*, L.

Coracas. Nom du corbeau en grec moderne. Voy. *Corvus Corax*, L.

Coracias garrula, L. Voy. l'article *Corvus Monedula*, L.

Coracinus fuscus major. M. Orfila (*Toxicologie*, II, 48) parle sous ce nom d'un poisson, dont l'usage occasione un *Cholera morbus* accompagné de douleurs effroyables, d'un prurit général, etc. Le traitement consiste à faire vomir, si l'aliment vénéneux est encore dans l'estomac, à donner ensuite l'éther à haute dose (10, 20, 30 gouttes à la fois), de l'eau vinaigrée, et à combattre les symptômes inflammatoires lorsqu'il en survient.

Coracoboтane. Nom du laurier alexandrin, *Ruscus Hypophyllum*, L., dans quelques auteurs.

Corail. Espèce de Polypiers de la famille des Polypes corticaux, dont trois espèces ont figuré jadis dans les officines, savoir : le *Corail ordinaire* ou *Corail rouge*, de la tribu des Lithophytes (V. *Isis nobilis*, L.); le *Corail blanc*, de la même tribu, espèce de madrépore de Linné, rapportée aujourd'hui au genre Oculine, omise dans le Codex, et à laquelle on attribuait les propriétés du corail ordinaire; enfin le *Corail noir*, de la tribu des Cératophytes. Voy. *Gorgonia antipathes*, Gmel.

Corail des jardins. Un des noms du piment, *Capsicum annuum*, L., à cause de ses fruits d'un beau rouge. Ceux du sorbier des oiseaux, du buisson ardent, etc., le mériteraient également.

Corail de mer. Un des noms de la salicorne, *Salicornia fruticosa*, L.

— terrestre, *Lichen rangiferinus*, L.

Coral. Nom anglais et portugais du corail rouge, *Isis nobilis*, L.

Corallachates. Espèce d'agate qui ressemble au corail par sa couleur. Voy. *Agate*.

Corallatum. Ancien nom du précipité rouge, ou oxyde rouge de mercure.

CORALLINA, Coralline. Genre de polypiers voisin des polypes à cellules, dont deux espèces seulement nous intéressent.

C. officinalis, L., Coralline des boutiques. Cette substance, inscrite jadis dans le règne végétal, est regardée depuis Ellis (*Natural History of the Corallines*, London, 1755, in-4°), et Linné, comme un polypier. Si l'existence, et de ses cellules et des animaux qu'elles doivent renfermer, n'a pas été jusqu'ici parfaitement constatée par l'observation directe, elle semble l'être par l'analyse chimique, à raison de la grande proportion de gélatine et d'albumine qu'elle y démontre. La coralline contient, en outre, du carbonate de chaux, qui en forme plus des six dixièmes, du carbonate de magnésie, etc., comme l'a fait voir M. Bouvier (Voy. la *Méd. éclairée par les Sc. phys.*, I, 85, et les *Ann. de chim.*, VIII, 308). Détachée des rochers de l'Océan ou de la Méditerranée, sur lesquels elle naît, et auxquels elle adhère par une sorte de croûte ou d'empâtement calcaire, elle se présente sous forme de petites touffes phytoïdes, verdâtres, quelquefois rougeâtres (*C. rubens*, L.?), rarement blanches, si ce n'est par l'effet de l'âge, dont les branches, longues d'un à deux pouces, pourvues d'un axe, et composées d'articles en ovales renversés, comprimés et lisses, sont trichotomes, pinnées, à pinnules distiques. L'odeur en est marine, et la saveur salée.

Dioscoride a recommandé la coralline contre la goutte et les congestions sanguines, mais c'est surtout comme anti-helminthique qu'elle a été jadis employée. Matthiole parle d'un enfant auquel un gros de sa poudre fit rendre plus de cent vers. Brassavole, cité par Ferrein (*Mat. méd.*, III, 323), rapporte un fait encore plus remarquable. Toutefois, cette substance est bien peu usitée de nos jours, où on lui préfère généralement la mousse de Corse, mélange végéto-animal qui contient lui-même de la coralline officinale, et que quelques auteurs ont confondu avec elle [1]. Elle doit être choisie la plus intacte possible, et exempte de tout corps étranger. On peut l'administrer en poudre, à la dose d'un demi-gros, d'un gros et au-delà, soit dans du miel, soit suspendue dans un véhicule. Quant au sirop qu'on en préparait jadis (et qu'on a souvent confondu aussi avec le sirop de mousse de Corse), il est abandonné avec raison comme d'une altérabilité facile, et comme moins actif encore que ne l'est la poudre elle-même.

C. rubens, L. (*Jania rubens*, Lamouroux, *Polyp. flex.*, 272), Coralline rouge, ou plutôt rougeâtre. Ce polypier, qu'on trouve sur les bords de la Méditerranée, est d'un beau pourpre dans l'eau

[1] C'est ainsi que, dans l'avant-propos (p. 14) d'une des traductions de notre Codex, on reproche aux auteurs de cet ouvrage d'avoir omis *le petit polypier connu sous le nom de coralline de Corse*.

de la mer, mais il blanchit en 24 heures au soleil; son odeur est marécageuse et nauséabonde, et son goût terreux à peine salé; il est vermifuge à l'égal de la mousse de Corse, d'après M. le docteur Audouard, qui dit l'avoir expérimenté sur plus de deux cents sujets : la dose et le mode d'administration de ce zoophyte, commun sur nos côtes, à Agde, Cette, etc., sont les mêmes que pour la mousse de Corse, *Fucus Helminthochorton*, Latour.

Audouard. Des propriétés de la coralline rouge (*Ann. de méd. prat. de Montp.*, VIII, 425).

Corallina corsicana, off. Un des noms de la mousse de Corse, *Fucus Helminthochorton*, Latour.

Coralline blanche. Voy. *Corallina officinalis*, L.

— de Corse. Nom impropre de la mousse de Corse, *Fucus Helminthochorton*, Latour.

— officinale. Voy. *Corallina officinalis*, L.

— rouge ou rougeatre. Voy. *Corallina rubens*, L.

Corallinum album libavii. Un des anciens noms du mercure doux, *Proto-chlorure de mercure*.

Corallodendrum. Nom de l'*Erythrina Corallodendrum*, L.

Corallum, Coralium. Noms latins du *Corail*.

Corambé, Corambl, Corume. Noms grecs et manre du chou, *Brassica oleracea*, L., d'où on a fait *Crambe*.

Coratoe, Curaca. Noms de l'*Agave vivipara*, L., à la Jamaïque (I, 108).

Corax, Κοραξ. Nom grec du corbeau, *Corvus Corax*, L.

Corazoncillo (Petit-cœur). Nom du *Convolvulus discolor*, Kunth, sur les bords de l'Orénoque; on le donne par fois au millepertuis, *Hypericum perforatum*, L.

Corbeau, autrefois Corbel et Corbin. Noms vulgaires du *Corvus Corax*, L.

— pêcheur. Nom vulgaire du grand cormoran, *Pelecanus Carbo*, L.

Corbenedikl. Nom danois du chardon bénit, *Centaurea benedicta*, L.

CORBIE. Ville de France (Somme), à 4 lieues E. d'Amiens, où sont des sources minérales froides, réputées contre les engorgemens abdominaux. M. Trannoy (*Topographie*, etc., p. 7) les assimile aux autres eaux minérales du département de la Somme, qui contiennent toutes, dit-il, des carbonates et sulfates de fer et de soude.

Corchoron. Nom donné par les anciens au mouron rouge, *Anagallis arvensis*, L.

CORCHORUS. Genre de plantes de la famille des Tiliacées, de la polyandrie monogynie, mentionné sous ce nom dans Théophraste.

C. japonicus, L. (*Rubus japonicus*, L., *Kerria japonica*, DC.). Cet arbrisseau grimpant, que l'on cultive chez nous en espalier, en berceaux, à cause de ses belles fleurs jaunes doubles, est usité, d'après Thunberg, comme astringent, au Japon, où il croît. On applique ses fleurs, sucrées et pulvérisées, sur les hémorrhoïdes, et on souffle aussi cette poudre dans les narines pour arrêter les hémorrhagies nasales (Thunberg, *Voyage*, IV, 73).

C. olitorius, L., Corète. Cette plante annuelle de l'Inde, de l'Ara-

bie, dont parle la Bible, est cultivée dans tout le Levant, en Barbarie, etc., comme alimentaire; on la mange crue en salade, et plus souvent cuite dans les potages, etc., quoiqu'elle soit très-mucilagineuse, ce qui la rend difficile à digérer. Prosper Alpin, qui la figure (*Ægypt.*, 92) sous le nom de *melochia*, parle de ses usages culinaires, et ajoute qu'elle a les propriétés médicales de la guimauve, et que sa décoction est surtout pectorale; il assure que deux gros de ses semences purgent copieusement toutes les humeurs. Dans l'Inde, on mêle les cendres de la plante avec du miel, et on donne deux fois par jour ce mélange dans les obstructions des viscères abdominaux (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 389).

Wedel (G.-W.). *Programma de corchoro Theophrasti.* Ienæ, 1693, in-4.

Corcoita. Nom basque de la courge, *Cucurbita leucantha*, L.; var. *elatior*.

Corcovada. Nom d'un poisson de la taille de la grande morue, dont le genre est indéterminé, et que Marcgrave et Ray citent comme le meilleur de ceux des Indes.

Cordelière. Nom de l'*Amarantus caudatus*, L. (I, 221).

CORDIA. Genre de plantes de la famille des Borraginées, de la pentandrie monogynie.

C. rotundifolia, Ruiz et Pavon. Il est employé en décoction, au Pérou, dans les fluxions et inflammations des yeux.

C. Sebestena, L. (*C. Myxa*, W.), Sebestier. Il y a quelque confusion au sujet du sebestier, dans les auteurs. On donnait ce nom, d'après Linné, à son *C. Sebestena*; puis on a dit que ce végétal ne produisait pas les sebestes, et que c'était le *C. Myxa*, L., et même une de ses variétés appelée *C. officinalis* par Lamarck; d'autres ont avancé que ces deux espèces en fournissaient, ce qui est vrai, puisqu'elles paraissent n'en faire qu'une. Il faut observer d'ailleurs que, sous le nom de *C. Sebestena*, on avait confondu deux plantes; l'une, le vrai *Sebestena*, ou *C. Myxa* (qui est le nom qu'elle porte dans Paul d'Egine); l'autre, appelée *C. scabra* par Desfontaines, qui est le *Bois de râpes* des Antilles, lequel ne rapporte pas de sebestes, ce qui peut avoir causé toute l'erreur; peut-être qu'enfin des espèces différentes donnent un fruit semblable?

Sebestes. Ce sont des fruits ovoïdes, que l'on a comparés à des prunes, gros comme une forte olive, de couleur verte, noirâtre à leur maturité, à peau mince, lisse, contenant un noyau assez gros, sub-triangulaire, à 2 ou 4 loges; ces fruits sont souvent accompagnés du calice persistant, et leur chair, qui est comestible, est visqueuse, douceâtre, inodore; on en use comme pectorale, adoucissante, en décoction, en sirop; on la dit aussi laxative étant fraîche, à la même dose que la casse. On prépare avec cette chair, par la macération

dans l'eau, une sorte de glu usitée dans les maladies de poitrine et de l'urèthre, dans l'Inde, et que les Egyptiens appliquent sur le cancer : on s'en sert aussi pour prendre les oiseaux, sous le nom de *Glu d'Alexandrie*. Les fruits, macérés dans le sel et le vinaigre, se donnent contre la diarrhée, dans l'Inde. On nous envoyait les sebestes sèches de l'Egypte et même des Antilles, il y a encore une trentaine d'années; aujourd'hui on n'en voit plus dans le commerce, les jujubes les ont remplacées. L'écorce du sebestier est employée comme un tonique fébrifuge par les Javans, d'après Horsfield : la décoction des feuilles est usitée, aux Antilles, pour effacer les taches de la peau, suivant M. Descourtilz, et le bois de l'arbre est appelé *Bois rose de la Martinique*, à cause de sa couleur. Les sebestes entraient dans l'électuaire lénitif, etc.

CORDIALE. Nom donné jadis à l'or potable. Voy. *Or*.

CORDIAUX, *Cardiaca*, de καρδία, cœur. Substances propres à ranimer instantanément les forces défaillantes. Les cordiaux excitent la circulation, donnent plus d'action à la respiration, du courage à l'âme, un mieux-être à toute l'économie ; leur nom vient de ce qu'on a cru qu'ils agissaient sur le cœur, qui est ici pris plutôt au figuré que nominativement.

Les cordiaux diffèrent des céphaliques en ce que ceux-ci sont des agens gazeux, odoriférans, qui portent leur action sur la membrane pituitaire, tandis que les cordiaux sont des substances qui agissent sur l'estomac, d'où leur effet irradie avec promptitude sur les systèmes principaux de l'économie. Cette célérité d'action, qui caractérise les cordiaux, nécessite qu'ils soient composés d'élémens diffusibles, pénétrans, expansibles, d'une stimulation vive et marquée, ou d'une facilité d'absorption immédiate. Ce sont, en quelque sorte, des toniques, des roborans instantanés. Effectivement, c'est dans les alcooliques, les vins généreux, les alimens très-substantiels et de haut goût, les aromates les plus forts, qu'on prend les cordiaux les plus usités, les plus efficaces, d'où on voit qu'on doit admettre deux classes bien différentes de cordiaux, car les uns agissent en réveillant les forces défaillautes, tels sont les aromates, les alcools, etc.; les autres les réparent promptement, comme les alimens substantiels.

On donne les cordiaux dans les affaiblissemens passagers, subits, qui arrivent sous l'influence de certains états de l'âme, ou du moins du système nerveux, plutôt que par maladie, et caractérisés principalement par un *colapsus* des forces musculaires très-marqué, plutôt que par un état purement cérébral et prédominant, cas qui exigerait surtout l'usage des céphaliques au lieu de celui des cordiaux.

L'administration des cordiaux nutritifs suppose que l'action de l'estomac peut s'exercer, que les facultés digestives sont intactes, qu'elles peuvent même avoir lieu avec rapidité; celle des cordiaux alcooliques convient mieux, lorsque cet organe n'est pas pourvu de forces digestives actuelles, qu'il est au contraire affaibli, languissant et sans action sur les alimens. Si ce dernier état persiste, c'est aux toniques soutenus qu'il faut recourir, car les cordiaux aromatiques forment le passage entre ces deux classes d'agens thérapeutiques : effectivement, l'action des cordiaux est de peu de durée, et proportionnée en cela aux cas pour lesquels on les administre. Les cordiaux pris d'une manière continue agissent à la manière des toniques ou même des excitans, suivant leur nature, et peuvent être donnés comme eux dans les affections où la faiblesse est continue et non instantanée, comme dans les cas où les cordiaux proprement dits conviennent. Agissant momentanément, les cordiaux peuvent être prescrits à peu près sans avoir égard à la maladie principale, s'il en existe.

Laub (J.). *Diss. de virium debilitate, et remediis cardiacis*. Lugduni Batavorum, 1707, in-4. — Heister (L.). *Diss. de cardiacis medicamentis*. Helmstadii, 1729, in-4. — Fasel (J.-F.). *De medicamentis cardiacis*. Progr. IV. Ienæ, 1765, in-4.

Cordumeni. Nom arabe du cardamome. Voy. *Amomum* (I, 255).

CORDYLEA, Cordylée. Les anciens pharmacographes, dit M. H. Cloquet (*Faune méd.*, IV, 239), ont donné ce nom aux excrémens du Stellion du Levant (*Lacerta Stellio*, L.), que les médecins de la secte des Arabistes ont vantés comme utiles contre les éruptions cutanées, et que l'on a vus pendant long-temps figurer dans les officines comme un cosmétique; mais il paraît que les anciens assignaient plutôt ce nom et celui de *Crocodilea*, aux excrémens du Monitor. Depuis long-temps ce prétendu médicament est tombé dans un juste discrédit.

Core core. Nom du *Geranium columbinum*, L., au Chili.

Corea. Nom du *Coris monspeliensis*, L., en Portugal.

Coregone, *Coregonus*. Genre de poissons établi par les modernes aux dépens du genre Salmo de Linné. Voy. *Salmo*.

Corelliana. Variété de châtaigne, dans Pline.

Coremata. Paul d'Egine nomme ainsi des remèdes propres à nettoyer la peau.

Corembloem. Un des noms belges du bleuet, *Centaurea Cyanus*, L.

Coreopsis bidens, L. Cette plante, que l'on regarde comme une variété radiée du *Bidens cernua*, L. (I, 596), est masticatoire et salivaire (De Candolle, *Essai*, 179).

Corète. Nom du *Corchorus olitorius*, L.

Corett, *Alba coretta* de Pison. Grande espèce de maquereau des Tropiques.

Corf. Nom du corbeau, *Corvus Corax*, L., dans le Brescian.

CORGIRENON. Village de France (Haute-Marne), à 4 lieues S. E. de Langres. Carrère (*Cat.*, 214) dit qu'il y avait deux sources minérales froides, qui ne sont plus connues aujourd'hui, et que l'ouvrage suivant n'apprend rien sur leurs vertus.

Mazoyer (P.). Disc. merv de deux fontaines découv. au village de Corgirenon, etc. Paris, 1603, in-8.

CORGNE. Nom que porte, dans quelques endroits, l'*Agaricus Eryngii*, DC.

CORGNIOLA, CORNIOLA. Nom de deux agarics comestibles d'Italie, qui, par la couleur jaune de leur chapeau, ressemblent aux cornouilles.

CORGNO. Nom du fruit du cornouiller, *Cornus mas*, L., dans le midi.

CORGNOULS. Nom donné, en Provence, à une sorte de prune avortée, qui vient en place de la prune, et qui paraît produite par la piqûre d'un ver. Les enfans et les femmes mangent par fois ces productions, qui sont indigestes, et qui peuvent causer un état fort grave, comme on le voit dans la Note de M. Arcens sur ce sujet (*Anc. Journ. de méd.*, LIV, 132).

CORIACESIA et CALLICIA. Noms de deux plantes que les anciens représentent comme pouvant faire prendre l'eau en gelée.

CORIANDER. Nom anglais de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.

CORIANDRR. Voy. *Coriandrum sativum*, L.

CORIANDRUM, Coriandre. Nom d'un genre de plantes de la famille des Ombellifères, de la pentandrie digynie, qui dérive de κορις, Punaise, à cause de l'odeur que présente l'espèce officinale, *C. sativum*, L., Coriandre (*Flore médic.*, III, f. 135). Cette plante, connue des Grecs, croît dans les lieux cultivés, les vignes, dans nos environs, où elle est peut-être naturalisée, mais surtout dans le midi de l'Europe. Elle porte des semences globuleuses, grisâtres, du volume du plomb à bouteilles, marquées de petites lignes terminées par un léger renflement; elles sentent la punaise, ainsi que les feuilles, étant fraîches, odeur qui peut incommoder si la plante est en trop grande quantité; elles deviennent aromatiques en séchant, et de saveur approchant de celle de l'anis, quoique plus faible. On les emploie comme condiment culinaire, dans le pain, la pâtisserie, les ragoûts; au Pérou, suivant Feuillée, on cultive la coriandre pour en assaisonner la viande, ce qui lui communique, dit-il, une puanteur insupportable (*Plant. méd.*, III, 17). On prescrit leur infusion comme carminative, digestive, stomachique, anti-spasmodique; c'est un tonique doux, que M. Itard emploie en injection dans les maladies du couduit auditif (Alibert, *Mat. méd.*, II, 216). L'huile essentielle de coriandre, qui est jaunâtre, a les mêmes propriétés que la semence, et se met par gouttes dans les infusions vineuses, les potions. Cullen remarque que la coriandre, qu'on a dit guérir les fièvres quartes, à haute dose, et que les anciens croyaient d'un usage

dangereux (ce qui semble prouver que leur coriandre n'était pas la nôtre, à moins que ses dangers aient lieu lorsque les semences sont fraîches), neutralise ou du moins masque, jusqu'à un certain point, l'odeur nauséabonde du séné, ce qui en faisait ajouter dans les médecines *noires*, lorsque l'on prescrivait ce genre de purgatif. La dose de cette semence est d'un demi-gros à un gros en poudre et du double en infusion; elle entre dans l'eau de mélisse composée, etc. On en prépare des liqueurs alcooliques, des dragées, etc.

Boëcler (J.-P.). *Diss. de coriandro*; præses F.-A. Brunck. Argentorati, 1739, in-4.

CORIANON. Un des noms de la coriandre dans Hippocrate.

CORIAR. Nom de la perdrix grise, *Tetrao Perdix*, L., en Angleterre.

CORIAR'S SUMACH. Nom anglais du *Rhus Coriaria*, L.

CORIARIA. Genre de plantes de famille indéterminée, de la décandrie pentandrie, dont le nom vient de ce que l'espèce dont nous allons parler est employée au tannage des cuirs.

C. myrtifolia, L., Redoul, Redou, Corroyère. Cet arbuste, originaire de Provence, de Languedoc, et qui vient aussi en Italie, en Espagne, en Barbarie, etc., peut se cultiver en pleine terre dans nos jardins, où on le voit par fois à cause de son feuillage assez agréable, qui sert dans la teinture en noir, et qui passe pour astringent.

Les fruits bacciformes de ce végétal sont noirs, de la grosseur d'un pois, divisés en cinq parties; ils sont vénéneux, lorsqu'on en mange un certain nombre, ainsi que l'a observé Gouan (*Matière médic.*). Sauvages les a vus produire la mort sur deux sujets, au milieu de convulsions horribles, une demi-heure après qu'ils en eurent mangé (*Hist. de l'Académ. des Sc.*, 1739, 473). M. Pujada a fait connaître l'observation d'une quinzaine de nos soldats, qui en furent empoisonnés en Espagne, et dont trois moururent (*Annal. de méd. de Montp.*, 1811). On lit dans la *Revue médicale* (IV, 229) quatre nouveaux cas d'empoisonnement par ces baies, observés par le docteur Renaud; un seul sujet mourut; c'était une petite fille de trois ans et demi, qui, ayant mangé plus de cent fruits, tomba dans une espèce d'ivresse au bout d'une demi-heure, avec figure livide, perte de la parole, bouche écumeuse, mouvemens convulsifs, spasme des mâchoires, etc., et qui périt 17 heures après leur ingestion. On trouva l'estomac à peine phlogosé, de sorte qu'on doit attribuer la mort à l'effet narcotique de ce poison, contre lequel il faut provoquer le vomissement le plus promptement possible, donner ensuite des évacuans, puis des adoucissans, etc.

Les autres parties du redoul ne sont pas moins pernicieuses que les fruits. Les tiges et les feuilles contiennent le même principe nuisible; ces dernières, si elles sont jeunes, font un moins mauvais

effet (Ferrein, *Mat. méd.*, III, 358), mais, en acquérant leur état adulte, elles deviennent très-vénéneuses. Les bestiaux qui les broutent en ressentent des vertiges, une ivresse passagère, et, s'ils en prennent en grande quantité, ils peuvent en périr. Depuis quelques années, la cupidité a fait mêler les feuilles du redoul à celles du séné, et, pour comble d'infamie, c'est en France qu'on fait, dit-on, ce mélange empoisonné, à l'arrivée de la feuille du *Cassia acutifolia* dans nos ports de la Méditerranée. On va même jusqu'à avancer qu'on cultive le redoul aux environs de Paris pour y exercer cette pratique meurtrière. C'est à M. Guibourt qu'on doit la première découverte de cette fraude, qu'il a indiquée en 1826 dans le *Journ. de pharm.* (XII, 392), mais que M. Dublanc avait signalée dès 1825, sans pouvoir dire quel végétal falsifiait le séné (*Journ. de chim. méd.*, I, 283). En 1827, un homme mourut dans un tétanos horrible à Hazebrouk, quatre heures après avoir pris la décoction d'une once d'un pareil séné; et, en dix minutes, avec la même décoction, on fit périr un chien chez lequel on trouva une violente inflammation des tissus œsophagien et stomachique, ce qui prouve que les feuilles agissent autrement que les fruits (*Journ. de chimie médicale*, III, 431). En 1828, M. Fée eut occasion, dans la visite des officines de Lille, Turcoing, Menin et leurs environs, de reconnaître que la plupart des sénés étaient mêlés de redoul, ce qui lui fit insérer une note à ce sujet dans le *Journ. de chim. médic.*, IV, 528. Ces faits, qui ont excité l'attention et la crainte des médecins, les ont engagés à ne plus prescrire les feuilles de séné et à se servir plus volontiers des follicules, jusqu'à ce que l'autorité ait mis ordre à une pareille calamité. Leur connaissance a expliqué à plusieurs d'entre eux des accidens dont ils n'avaient pu se rendre raison après l'usage des purgatifs, et que des collègues charitables avaient mis sur le compte de leurs doctrines plutôt que du médicament.

Pour distinguer les feuilles du redoul d'avec celles des sénés, nous donnons le tableau comparatif suivant; on peut aussi consulter celui que M. Guibourt a fait insérer, *Journ. gén. de méd.*, XCVI, 18.

SÉNÉ ORDINAIRE (*Cassia acutifolia*, Delille.)	SÉNÉ D'ITALIE (*Cassia obovata*, Coll.)	SÉNÉ ARGHUEL (*Cynanchum arghuel*, Del.)	REDOUL (*Coriaria myrtifolia*, L.)
Folioles très aiguës.	Folioles très-obtuses.	Folioles aiguës.	Folioles aiguës.
Très-glabres.	Légèrem. pubescentes.	Très glabres.	Très-glabres.
Plusieurs nervures parallèles, saillantes en dessus et en dessous, se rendant sous la principale nervure de la feuille.	Plusieurs nervures parallèles, saillantes en dessus et en dessous, se rendant sous la principale nervure de la feuille.	Pas de nervures, ou du moins à peina sensibles.	Deux nervures divergentes, saillantes en dessus, creuses en dessous, se rendant sur la principale nervure de la feuille.

Nous ajouterons qu'on choisit de préférence pour le mélange les petites feuilles du redoul, celles des pousses, qui sont oblongues, allongées, comme plus ressemblantes au séné à feuilles aiguës; car, lorsqu'elles sont à leur croissance, elles ont 15 à 18 lignes de long sur 10 à 12 de large, sont ovales, élargies à la base, à bordure peu renversée, et leurs veines principales en ont alors de secondaires; elles sont sans odeur, sans saveur marquée, tandis que celles du séné ont une odeur que chacun connaît et une saveur assez amère. C'est toujours dans les sénés très-brisés, tels que les *grabeaux*, qu'on trouve le plus de redoul; on a même le soin de couper les feuilles de celui-ci pour les déguiser davantage. L'analyse chimique fournit encore un moyen de distinguer les feuilles de *Coriaria*, qu'on doit à M. Guibourt (*Journ. de chimie médicale*, IV, 528); elles présentent en effet des produits que ne fournissent pas les sénés, tels qu'un précipité blanc par la gélatine, l'émétique et le sublimé corrosif; un autre bleu par le sulfate de fer; un noir par le nitrate d'argent; un gélatineux par la potasse caustique. Son infusion est peu colorée, astringente, amère, et le résidu de son évaporation est sec, vert et non mucilagineux. M. Peschier, de Genève, a également fait l'analyse du redoul.

Il faut donc que les pharmaciens visitent scrupuleusement le séné qu'ils se proposent de débiter, et les médecins doivent, pour plus de sûreté, éviter de prescrire les sénés de rebut ou grabeaux, puisque ce sont eux surtout qui sont altérés, et préférer, jusqu'à nouvel ordre, les follicules.

CORIN, dans la Haute-Auvergne. Nous en ignorons la situation, dit Carrère (*Cat.*, 472). On y indique une source minérale.

CORINDON BLEU. Un des noms du *Saphir*. Voy. ce mot.

— FERRIFÈRE OU GRANULEUX. Un des noms de l'*Émeril*. Voy. ce mot.

— ROUGE. Un des noms du *Rubis*. Voy. ce mot.

CORINDUM. Un des noms du pois de merveille, *Cardiospermum Halicacabum*, L.

CORINNE, *Antilope Corinna*, L. Voy. I, 338.

CORINTHEN. Nom allemand du raisin de Corinthe et des groseilles rouges.

CORIS. Nom de l'*Hypericum Coris*, L., dans Dioscoride. Clusius donne ce nom au *Globularia Alypum*, L.

CORIS. Genre de plantes de la famille des Primulacées, de la pentandrie monogynie. *C. Monspeliensis*, L., petite plante des lieux arides de la Provence, de l'Espagne, etc., qui ressemble à une bruyère; sa racine, suivant Belon, est vomitive (*Singularités*, p. 41). Peyrilhe dit que les Arabes se servaient de la plante entière, et la regardent comme spécifique contre la syphilis (*Mat. méd.*, 86). Dans le royaume de Valence, où elle est nommée *Simfito petreo*, qui signifie consoude de pierres, des lieux où elle croît, on estime sa

poudre comme très-capable de faire cicatriser les plaies en peu de jours, étant répandue dessus à chaque pansement.

Cavanilles (A. J.). Note sur le *Simfito petreo*, en espagnol (*Annal des Sc. de Madrid*, II, 271, 1800, in-8)

Corive. Variété de châtaigne.

Cork tree. Nom anglais du liége, *Quercus Suber*, L.

Corkboom. Nom du liége en Belgique.

Cormé. Sorte de boisson préparée avec des cormes.

Cormelle. Un des noms français de l'*Agaricus procerus*, Schæff.

Cormes. Fruits du *Sorbus domestica*, L.

Cormier. Nom que l'on donne dans plusieurs Traités, et par fois dans le même ouvrage, au *Cornus mas*, L., et au *Sorbus domestica*, L. (*Dict. class.*, IV, 489, 499), mais qui n'appartient réellement qu'au dernier de ces arbres, le premier étant le cornier ou cornouiller.

Cormoran ou grand cormoran. Voy. *Pelecanus Carbo*, L.

Corn mint. Nom anglais du *Mentha arvensis*, L.

Cornaline. Espèce de quartz agate, pierre siliceuse, employée jadis, à la dose de 12 à 36 grains, contre la diarrhée et les hémorrhagies, et à laquelle, en outre, on attribuait la faculté de rendre l'esprit joyeux, de dissiper la crainte, de préserver des poisons et des enchantemens.

Corne de cerf (plantain). Nom du *Plantago Coronopus*, L.

— — Voy. *Cervus Elaphus*, L., II, 189.

— d'élan, *Alcis cornu*, off. Voy. *Cervus Alces*, L.

— de rhinocéros. Voy. *Rhinocéros*.

— (ou dent) de narval. Défense du *Monodon Monoceros*, L.

Corneille. Voy. *Corvus Corone*, L.

— Un des noms du *Lysimachia vulgaris*, L.

CORNELLA-LA-RIVIÈRE, ou CORNEILLA-DE-LA-RIVIÈRE. Village de France (Pyrénées orientales), au N.-O. de Perpignan, à une demi-lieue duquel, au lieu dit *la Berne*, est une source minérale froide, sulfureuse? appelée *Picherottes* (Carrère, *Cat.*, 444).

Cornes. Les anciens faisaient grand usage, en thérapeutique, des cornes des divers quadrupèdes, telles que celles du bœuf, du bouc, du cerf, de la licorne, du rhinocéros, etc., et leur attribuaient en général de grandes vertus contre l'épilepsie, l'hystérie et autres affections nerveuses (V. chacun de ces mots). Les cornes de l'insecte nommé cerf-volant étaient aussi employées quelquefois en amulettes contre la fièvre quarte. M. Reeves, dans un Mémoire adressé de Canton, et inséré dans le *Journ. de la Soc. médico-botanique de Londres* (en anglais), dit qu'en Chine, où elles se vendent fort cher, les cornes des bêtes fauves, qu'on fait venir de Tartarie, sont employées (*Journ. de pharm.*, XIV, 495) bouillies dans le potage comme médicament tonique et restaurant. Pline dit (*lib.* XXI) qu'on

faisait des fleurs artificielles avec des râclures de cornes teintes, ce qui a pu donner l'idée d'en faire de baleine.

Cornissou. Un des noms de l'*Anthericum bicolor*, Def., dans les landes de Bordeaux (Voy. I, 316).

— Nom d'une variété fort allongée de l'olive.

Cornicabra. Un des noms espagnols du térébinthe, *Pistacia Terebinthus*, L.

Cornichon. Variété du concombre, *Cucumis sativus*, L., que l'on emploie jeune pour confire au vinaigre.

Cornichons. Voy. *Corne de cerf*, II, 189 et 190.

Cornier. Un des noms du cornouiller, *Cornus mas*, L., qu'il ne faut pas confondre avec le cormier.

Cornillet. Synonyme de carnillet, *Cucubalus Behen*, L.

CORNINE. Principe alcalin du *Cornus florida*, L., découvert par Carpenter, de Philadelphie, fort analogue, selon lui, à la quinine, et dont il a employé le sulfate aux mêmes doses et dans les mêmes cas que le sulfate de quinine (Jourdan, *Pharmacopée universelle*, I, 455).

Corniolo. Nom italien du cornouiller, *Cornus mas*. L. Les Espagnols appellent son fruit *Corniola*.

Corno del cervo Nom italien du *Bois de cerf*.

— de veado Nom portugais du *Bois de cerf*.

Cornoufle. Voy. *Cornuelle*.

Cornouille. Fruit du cornouiller.

Cornouiller. Nom du genre *Cornus*, et surtout du *Cornus mas*, L.

Corntreon. Nom du cornouiller, *Cornus mas*, L., dans l'île d'Anglesey.

Corno alces. Voy. *Corne d'élan*.

— bovis, Corne de bœuf. Voy. *Bos Taurus*, L., I, 647.

— cervi. Voy. *Corne de cerf*.

— rhinoceros. Voy. *Corne de rhinocéros*.

Cornuelle. Un des noms de la mâcre, *Trapa natans*, L.

Cornuet. Un des noms du *Bidens tripartita*, L. (I, 596).

Cornuo. Nom d'un poisson, usité seulement des paysans et des pauvres, qui remonte la Loire en grande quantité, en même temps que l'alose, à laquelle il ressemble beaucoup (*Dict. des Sc. nat.*).

CORNUS. Nom d'un genre de plantes de la famille des Caprifoliées, de la tétrandrie monogynie, qui vient de *Cornu*, de la dureté du bois de l'espèce vulgaire qu'on a comparée à celle de la corne.

C. alba, L. Arbrisseau de l'Amérique septentrionale, cultivé dans les jardins à cause de ses fruits d'un blanc de lait, semi-transparens; il est désigné par Heine comme astringent, dans le Mémoire qu'il a écrit sur cette classe de médicamens.

C. chilensis, Molina. On mange, au Chili, ses baies, et on en prépare une boisson appelée *Theca*. Le suc des feuilles de ce végétal, désigné dans le pays par celui de *Maqui*, est administré dans l'angine (Molina, *Chili*, 144).

C. circinnata, L'hér. Arbre de l'Amérique septentrionale, dont l'écorce est employée avec succès dans ce pays contre la diarrhée et les fièvres intermittentes. M. Robinson a vérifié sur lui-même les propriétés toniques et astringentes de cette écorce, et s'est guéri par son moyen d'une diarrhée violente et rebelle, qui avait résisté à tout autre remède. Ce végétal, que l'on cultive dans quelques jardins, a l'épiderme de son écorce brun; la poudre de cette écorce est d'un jaune clair, aromatique, d'une saveur amère, astringente. D'après M. Carpentier, elle contient du tannin, de l'acide gallique, de la gomme, du mucilage, une huile essentielle, une matière saline particulière; la dose est de 1 à 2 gros (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XVII, p. 84).

C. florida, L. Cet arbre, des États-Unis, où on le nomme *Dogwood* (Bois de chien), à cause de sa dureté, est considéré dans ce pays comme un excellent succédané du quinquina. On emploie l'écorce de la racine et de la tige, qui a une grande amertume, et est astringente à raison de la grande quantité d'acide gallique et de tannin, qu'elle contient, d'après Chapmann et Bigelow; Berton dit qu'elle est peu inférieure au quinquina. On s'en est servi aussi dans les épidémies malignes des chevaux. On prépare une sorte de liqueur agréable, quoique amère, avec les fruits mûrs infusés dans l'eau-de-vie. Les Indiens emploient l'infusion des fleurs dans les fièvres intermittentes et la colique venteuse (Coxe, *Americ. disp.*, 222). La dose de cette écorce doit être plus forte que celle du quinquina. V. *Cornine*.

C. mas, L., Cornouiller. Cet arbrisseau indigène, ainsi nommé parce qu'il est le plus utile des deux espèces vulgaires, porte des fruits aigrelets, de la grosseur d'une olive, rougeâtres, contenant un noyau; on les mange, dans la campagne, à leur maturité, sous le nom de *Cornes*, *Cornouilles* (qu'il ne faut pas confondre avec les cormes ou sorbes produites par le *Sorbus domestica*, comme on l'a fait dans beaucoup d'ouvrages, et qui sont des fruits pyriformes sans noyaux, qu'on ne peut manger que blets comme les nèfles): on les dit astringens, et ils sont vantés dans les écrits d'Hippocrate, Dioscoride et Pline, comme propres à arrêter le cours de ventre; les anciens en préparaient un rob, une sorte de boisson, etc. L'écorce est aussi regardée comme astringente, et de plus comme fébrifuge, par quelques personnes, qui la croient propre à remplacer le quinquina.

C. sanguinea, L., Savignon. Autre arbrisseau de nos bois et des haies, ainsi nommé de la belle couleur rouge que prennent, à la fin de l'été, ses feuilles, ses jets, son écorce, et peut-être aussi de

la teinte rouge du suc de ses baies noirâtres; leur chair contient une huile bonne à manger, et que les paysans de la vallée de Trente extrayaient dès le temps de Matthiole (*Comment.*, II, 119), pour préparer leurs alimens. En 1803, M. Margueron, pharmacien à Tours, inséra dans les *Annal. de chimie* (XXXVIII, 174), une notice sur l'extraction de cette huile, sur laquelle Casa Grande, en Italie, Chaucey et Sarton en France, avaient déjà appelé l'attention publique. M. St.-Amans, dans sa *Flore du Lot et Garonne*, p. 72, dit qu'on extrait une huile de ces fruits, dont on se sert dans le pays. M. Granier, maire de Tréfort, a adressé à l'Institut, le 28 novembre 1825, une phiole de cette huile, qu'il dit ne revenir qu'à quatre sous la livre, et être très-bonne à brûler. On tire plus du tiers d'huile en poids des baies du *Cornus sanguinea*. On trouve, dans le tome X du *Journ. de pharm.*, p. 298 (1824), un Essai d'analyse des fruits du cornouiller sanguin, par M. Murion, d'après lequel il a reconnu, outre une grande quantité d'huile, un principe rouge colorant, soluble dans l'eau seulement; un principe amer extractif, des sels, de la chlorophylle, etc. L'huile s'extrait en faisant bouillir les baies, et les soumettant à la presse. Nous remarquerons qu'il n'y a guère, en Europe, que la chair de l'olive et celle du cornouiller qui donnent de l'huile, qu'on retire ordinairement des amandes des fruits.

Siton a donné, dans ses Mélanges, la relation d'une hydrophobie guérie par l'usage du cornouiller sanguin (Willemet, *Monogr. des pl. étoilées*, p. 94, 1791).

Bidault. Lettre sur l'huile extraite des fruits du cornouiller sanguin (*Ann. de chimie*, XL, 107).

C. sericea, L'hér. Son écorce est usitée comme celle du *C. florida*, L., aux Etats-Unis, contre les fièvres intermittentes, à l'instar du quinquina, dont on croit qu'elle égale les qualités; on le cultive dans les jardins.

Walker (J.-M.). *Experim. inquiry into the similarety in virtue between the cornus florida and sericea, etc.* Philadelphiæ, 1803.

Cornutia pyramidata, L. Arbrisseau de Saint-Domingue, dont le bois sert à teindre en jaune; c'est le *Bois de Savane*.

Corocoro. Poisson des mers du Brésil, bon à manger selon Marcgrave, et qui paraît voisin des perches et des sciènes (*Dict. des Sc. nat.*).

Corona de fraile. Nom espagnol du *Globularia Alypum*, L.

— imperialis. Nom du *Fritillaria imperialis*, L.

— real. Un des noms espagnol du mélilot, *Melilotus officinalis*, W.

— solis. Nom du soleil, *Helianthus annuus*, L.

— terrestris. Un des noms du lierre terrestre, *Glechoma hederacea*, L.

Corondé. Un des noms de la canelle à Ceylan.

CORONEOLA. Nom que Pline donne à plusieurs rosiers sauvages; on l'a aussi appliqué au *Genista tinctoria*, L., et au *Lysimachia vulgaris*, L.

CORONILLA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la diadelphie décandrie, ainsi nommé de la disposition des fleurs des espèces qu'il renferme, lesquelles forment réellement de petites couronnes.

C. Emerus, L. Séné bâtard, Faux baguenaudier. Cet arbuste, de Provence et de l'est de la France, a ses feuilles purgatives; le peuple s'en sert, sous ce rapport, dans les pays où il croît; on le cultive dans les jardins pour ses belles fleurs jaunes; on l'appelle par fois *Securidaca des jardiniers*; il a un peu de ressemblance avec le baguenaudier, *Colutea arborescens*, L., mais il a pour fruits des gousses plates, et non des vessies, outre qu'il est glabre dans toutes ses parties.

C. (*Æschynomene*, L.) *picta*, W. Cette plante est en très-grande renommée dans l'Inde, où elle croît, dans les cas où il faut exciter la suppuration; on l'applique, battue avec de l'huile de ricin, sur les parties enflammées.

C. varia, L. Espèce herbacée, vivace, qui vient dans les moissons sablonneuses, les gazons des bois, où elle se distingue par ses jolies fleurs roses variées de blanc; on l'a signalée depuis quelques années, comme vénéneuse. On lit, dans le *Journ. de botan.*, par M. Desvaux (IV, 141; 1813), le cas d'un paysan allemand qui mourut pour avoir pris, dit-on, la décoction d'une poignée de cette plante, croyant employer le ménianthe, qui porte le même nom en Allemagne (*Fieberklee*), pour se guérir d'une fièvre intermittente. Le professeur Sieler, de Wittemberg, dans la même année, et dans le même pays, a vu deux petites filles, de 10 à 11 ans, périr pour avoir pris chacune une cuillerée du suc de la même plante, trompées par le même nom, et pour la même maladie : ces enfans, au bout de deux heures, se plaignirent toutes deux d'envie de vomir, d'un malaise général; elles vomirent une fois, et, après plusieurs alternatives d'efforts inutiles, de défaillances, de spasmes et de convulsions, toutes deux moururent quatre heures après l'ingestion de ce suc; à l'ouverture des cadavres, on trouva les membranes de l'estomac et des intestins enflammées (Sieler, *De nonnullorum venenorum in corpore humano effectibus*, extrait par Demangeon, *Bull. de pharm.*, V, 309). Sans relever ce que cette observation a de singulier dans la concordance des symptômes chez ces deux enfans, et avec le fait de l'Allemand cité avant, et même l'invraisemblance de quelques-unes des circonstances qu'elle offre, nous croyons qu'elle pourrait bien provenir de la même source (M. Desvaux

ne cite pas la sienne). Au demeurant, M. Lejeune, auteur de la Flore de Spa, voulant vérifier ce que ces histoires avaient de véritable, prépara, en 1818, un extrait aqueux de cette plante, qu'il donna à des chiens robustes, lesquels n'en éprouvèrent absolument rien, quoiqu'ils en eussent pris jusqu'à deux gros par jour, et même en décoction, deux onces en 24 heures; il en ingéra lui-même jusqu'à 14 grains par jour, sans en ressentir d'autre effet qu'une augmentation considérable d'urine. Il devient donc démontré qu'il doit y avoir erreur dans les faits, ou le fait, cités plus haut; et il y a lieu de réintégrer cette jolie coronille dans la bonne opinion qu'on avait de son innocence, ainsi que de celle de sa famille.

Mais l'effet diurétique, obtenu par M. le docteur Lejeune, a fait penser à ce praticien naturaliste qu'on pourrait employer cette plante dans le cas d'hydropisie : il l'administra effectivement à un homme de 40 ans, attaqué de leucophlegmatie, suite d'une transpiration supprimée, et il le guérit en 5 jours, après avoir employé pendant ce temps 120 grains d'extrait de cette plante. Il n'eut pas, il est vrai, le même succès chez un sujet de 60 ans, qui avait un hydrothorax; mais qui est-ce qui guérit de cette fâcheuse hydropisie? Ainsi, non seulement la coronille variée n'est pas malfaisante, mais elle paraît être, au contraire, un bon diurétique.

Coronopus, Coronopus hortensis, off. Noms du *Cochlearia Coronopus*, L., et du plantain corne de cerf, *Plantago Coronopus*, L.

— ruellii, seu sylvestris, off. Noms du *Cochlearia Coronopus*, L.

Corouraı. Un des noms vulgaires du *Cynosurus* (*Eleusine*) *coracanus*, L.

Corozo. Nom de l'*Alfonsia oleifera*, Kunth. (Voy. I, 163).

Corozo de Caripe. Palmier qui a de l'affinité avec le *Cocos aculeata*, Jacq., dont les fruits arrondis, gros d'un demi-pouce, ont l'amande analogue à celle du *Cocos nucifera*, L.

CORP. Village de France, à 2 lieues de Montélimart, où Carrère (*Cat.*, 484) signale une source minérale froide, que Villar dit sulfureuse et purgative.

Corroo. Nom malais du *Convolvulus reptans*, L.

Corraoo. Synonyme de *Borago*, bourrache dans Apulée (Voy. I, 641).

Corraja. Nom espagnol du *Sonchus oleraceus*, L.

Correa alba, Smith. Petit arbrisseau de la famille des Rutacées, de l'octandrie monogynie, dont les feuilles servent de thé à la Nouvelle Hollande, où il croît; on le cultive en serre chez nous.

CORRECTIFS, *Corrigentia*. Substances que l'on ajoute ou que l'on soustrait à un médicament, pour en modifier l'action, ordinairement pour en diminuer l'énergie. Il y a trois sortes de correctifs : 1° ceux qui neutralisent une partie du médicament employé, comme lorsqu'on ajoute des acides végétaux aux résines, etc.; 2° ceux qui

l'étendent seulement, de manière à ce qu'ils agissent sur une surface plus grande à la fois, ainsi que cela a lieu lorsqu'on met un sel vomitif dans beaucoup d'eau, etc.; 3° ceux qui l'enveloppent entièrement, l'engluent, pour ainsi dire, afin d'en empêcher l'action trop vive, trop prompte, comme sont les mucilagineux, les gommeux, les corps sucrés, etc., avec lesquels on triture ou mélange des substances trop actives. Il faut que le correctif ne soit pas immédiatement soluble dans le suc gastrique, sans quoi il abandonne le médicament, si celui-ci est peu soluble surtout, ou est insoluble. Cette circonstance est difficile à apprécier, car les forces dissolvantes de l'estomac nous sont peu connues, ou plutôt ce sont leurs limites qui nous sont inconnues, et l'on ne peut pas raisonner sur la solubilité ou l'insolubilité dans ce viscère, par ce qui se passe dans nos opérations chimiques. On peut dire que l'estomac dissout tout, ou du moins dissout infiniment plus de substances, et surtout infiniment mieux que les réactifs les plus convenables. Du reste, le meilleur correctif à employer est dans l'abaissement de la dose du médicament, car il n'est pas toujours facile d'apprécier le degré de correction appliqué par nos agens thérapeutiques, tandis que nous pouvons en opérer la diminution avec facilité.

On a donné aussi le nom impropre de *Correctif* à des substances qui modifient l'odeur, la saveur des médicamens, comme lorsqu'on ajoute une huile essentielle ou une plante aromatique dans une potion purgative : on l'étend même à des médicamens qui sont censés ajouter à l'action de certains autres, comme M. Hallé le disait du camphre ajouté à l'opium, etc.

Corranadi. Un des noms du genêt, *Genista tinctoria*, L.

Corrégone. Voy. *Corégone*.

Correguela, Correvela, Corritola. Noms espagnols et portugais du liseron des champs, *Convolvulus arvensis*, L.

Corroborans, *Corroborantin*. Synonyme de *Roborans*. Voy. ce dernier mot.

Corrodans, *Corrodentia*. Nom synonyme de *Caustiques* (II, 153).

Corrosifs, *Corrosiva*. Dans le sens thérapeutique ce mot est synonyme de *Caustiques* (II, 153).

Wedel (G.-W.). *Diss. de corrosivorum naturâ, usu et abusu*. Ienæ, 1698, in-4. — Werner (J.-G.) *Diss. de medicamentis corrosivis*. Kœnigsberg, 1740, in-4.

Corrosolier, Corrosol. Noms de l'*Annona triloba*, L., et de son fruit (I, 310).

Corroyère. Nom qu'on donne au *Rhus Coriaria*, L., et au *Coriaria myrtifolia*, L., à cause de leur propriété tannante.

Corruda. Nom que les anciens donnaient aux turions de l'asperge piquante, *Asparagus acutifolius*, L.

CORSE. Ile de la Méditerranée, qui, depuis 1794, appartient définitivement à la France, dont elle forme un département.

La Corse, pays de montagnes, possède un assez grand nombre

de sources minérales, les unes chaudes, les autres froides, dont la nature varie; la plupart sont situées au centre de l'île, et sont de nature hydro-sulfureuse: les plus renommées sont celles de *Guagno*, de *Guitera*, d'*Orezza*, de *Pietrapola*, de *Puzzichello*. Voy. ces mots. Des médecins inspecteurs sont attachés aux quatre premières. M. Santini, médecin de celles d'Orezza, est le premier qui, en 1807, ait exercé ces fonctions, inconnues auparavant en Corse. Nous ne connaissons sur les eaux de Corse, en général, qu'un Mémoire inédit de M. Angelo Vanucci de Corté, sur lequel nous avons fait, en 1828, un rapport à l'Académie royale de médecine; mais il existe sur quelques unes d'entre elles en particulier, divers travaux qui seront cités en leur lieu.

CORSENA, en Italie, à 16 milles de Lucques. Ses bains, situés près de ceux della Villa, ont été visités par Montaigne (*Voyage*, etc., II, 160 et 187); il les dit voûtés, obscurs, peu agréables; les eaux en sont plus renommées cependant que celles de Lucques pour les bains et les douches, mais on ne les boit point; il n'y existe aucune trace d'antiquités, quoique connues depuis long-temps. A 2 ou 300 pas, se trouve une autre fontaine chaude, dite de *Saint-Jean*, où il y a une loge à 3 bains; on s'en sert, dit-il, pour les fards, et on l'envoie à cet effet au loin. Au-dessous des bains, sont 8 ou 10 canaux variables de chaleur, et portant chacun un nom particulier, tel que *La Savoureuse*, *la Douce*, *l'Amoureuse*, *la Couronnée*, *la Désespérée* (V. *Lucques*).

Corsium loti. Nom que porte la colocase, *Arum Colocasia*, L., dans Théophraste.

CORTEGADA (Eaux min. de). Ces eaux, situées dans la Galice (Espagne), sont employées en bains et en boisson (Ballano, *Diccionn. de med.*, etc. I, Madrid, 1815, in-4°).

Cortex. Nom latin des écorces. Il faut chercher celles-ci au nom botanique latin du végétal qui les produit. On trouve souvent dans d'anciens auteurs le mot *Cortex* seul pour signifier quinquina, sans doute pour exprimer que c'est l'écorce par excellence.

Cortex astringens brasiliensis. Phrase par laquelle on désigne l'écorce d'un végétal, qu'on reçoit du Brésil, dont le nom et le lieu natal sont inconnus; on l'emploie comme astringente, et on la donne dans la leucorrhée (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XII, 329). Après s'en être servi pendant 3 ans, M. Brunner, médecin de Harlem, a confirmé ses bons effets dans cette maladie si rebelle, et surtout dans les hémorrhagies utérines qui surviennent durant la grossesse ou hors de cet état; il rapporte 16 observations à l'appui de ce dernier résultat. On fait une décoction d'une once de l'écorce dans huit onces d'eau; on y ajoute un gros d'éther acétique, et on donne ce mélange

par cuillerée, d'heure en heure (*id.*, XVI, 327). On conçoit que l'emploi de cette écorce inconnue, et qu'on ne trouve pas dans le commerce en France, ne doit pas être fait indistinctement, et qu'il convient d'abord de s'assurer de la cause de l'hémorrhagie, qui peut être fort variée, et exiger par fois des secours d'une tout autre nature. Au demeurant, la ratanhia n'aurait pas moins de succès dans le cas où des astringens simples suffisent pour arrêter des flux sanguins ou autres.

Cortex caryophyllatus. Ecorce du *Laurus Cassia*, L.
— magellanicus. Ecorce du *Canella alba*, Murr. (II, 62).
— oninius. Ecorce de massoy. Voy. *Massoy*.
— peruvianus. Ecorce de quinquina, *Cinchona condaminea*, Humb.
— profluvii, off. Ecorce du *Nerium antidysentericum*, L.
— saponarius. Ecorce du *Mimosa* (*Inga*) *Saponaria*, Lour. Voy. *Inga*.
— unguentarius. Nom de l'écorce d'un orme de l'Amérique méridionale, usitée aux Etats-Unis. Voy. *Ulmus*.
— winteranus. Ecorce du *Drimys Winteri*, L.

Cortezon. Nom de l'écorce du *Cinchona lanceolata*, Mutis.

Cortinaires. Section des Agarics, caractérisée par un collier filamenteux, partant du sommet du pédicule, quelquefois mince comme une toile d'araignée; on y trouve un grand nombre d'espèces suspectes, dont plusieurs ont une saveur amère très-marquée : les seules qui paraissent innocentes sont l'*Agaricus araneosus*, Bull., qu'au rapport de Micheli on mange en Toscane, sous le nom de *Fungo vedovo*, et de *Grumato prouazza*; l'*Agaricus violaceus*, All., qui ne diffère peut-être pas du précédent, et dont on se nourrit en Piémont; l'*Agaricus cortinellus*, DC., que les pauvres recherchent à Montpellier, ainsi que plusieurs autres avec lesquels ils le confondent sous le nom de *Pivoulade de saule*, et qui est d'une qualité médiocre (De Candolle, *Essai*, 334).

Corton. Nom de la scorzonnère, *Scorzonera hispanica*, L., aux environs d'Alep.

CORTUSA. Genre de la famille des Primulacées, de la pentandrie monogynie, dédié à Cortusús. Le *C. Matthioli*, L., jolie petite plante des Alpes italiennes, est considéré comme antispasmodique (Matth., *Comment.*, 374).

Coru. Arbrisseau des Indes orientales, dont l'écorce de la racine est employée dans la dysenterie, d'après d'Acosta (*Drogues*, 49). On croit que c'est une apocynée, et on désigne le *Nerium antidysentericum*, L., comme fournissant ce médicament; on l'appelle aussi *Herba malabarica*; on use de son eau distillée. Voy. le *Dict. de James*, III, 808.

Coruscus. Un des noms de l'oreille de souris, *Hieracium pilosella*, L.

Corvisartia Voy. *Inula Helenium*, L.

Corvo. Nom italien du corbeau, *Corvus Corax*, L.

Corvo marino. Nom italien du cormoran, *Pelecanus Carbo*, L.
Cormorant. Nom anglais du cormoran, *Pelecanus Carbo*, L.

CORVUS, Corbeaux. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, et de la famille des Plénirostres, dont les espèces suivantes ont jadis figuré dans la matière médicale et la bromatologie.

C. Corax, L., Corbeau. Cet oiseau vit sous tous les climats, où, quoique omnivore, il recherche surtout les viandes corrompues. L'odeur qu'il exhale est celle du poisson gâté; aussi sa chair, même dans les jeunes individus, est de mauvais goût, dure d'ailleurs, et n'est guère en usage comme aliment que dans le Groenland; elle fait un bouillon d'un goût sauvage, usité, dans les campagnes surtout, pour donner aux malades. Diverses autres parties de cet animal ont aussi été employées en médecine; tels sont ses œufs, vantés contre la dysenterie par Gabelchover; sa cervelle ou la cendre de ses petits, recommandées par Ettmuller contre l'épilepsie; son cœur, indiqué par Fernel pour remédier à la somnolence; sa graisse et son sang, pour noircir les cheveux; sa fiente même, dont Pline a parlé (*lib.* XXX, *c.* xv), comme bonne, en amulette, pour apaiser la toux des enfans, etc.

Uzier (A.). Triomphe du corbeau. Nancy, 1619, in-8. — Voy. aussi le suppl. à la mat. méd. de Geoffroy, XIII, 158, et la Faune méd. de M. H. Cloquet, IV, 233.

C. Corone, L., Corneille. Plus petit que le corbeau, beaucoup plus commun que lui dans nos environs; on en faisait aussi jadis des bouillons fortifians, céphaliques, et l'on prenait sa fiente dans du vin contre la dysenterie.

C Monedula, L., Petite corneille de rocher. Lémery, réunissant cette espèce avec le *Pyrhocorax* et le *Coracias garrula*, L., sous le nom commun de *Geai*, dit qu'on les mange en plusieurs pays, que leur bouillon est restaurant, etc.

C. Pica, L., Pie. Beaucoup plus petit que les précédens, cet oiseau, qui ne forme pas un meilleur manger (si ce n'est, dit-on, quand il est encore tout jeune), a comme eux été recommandé dans diverses maladies, nerveuses surtout, et placé au nombre des aphrodisiaques; comme eux aussi, il est aujourd'hui sans usage; il faisait la base de l'*Eau de pies* des anciennes pharmacopées (Voy. le *Suppl. à la mat. méd.* de Geoffroy, XIII, 454).

Corydalis. Sous ce nom, Galien (*Simpl. med.*, lib. II) parle d'une herbe bonne contre la colique, que Matthiole (*Comment.*, 423) soupçonne être le *Corydalis* ou *Capnos* de Dioscoride, c'est-à-dire le *Fumaria officinalis*, L.

CORYLUS, Genre de plantes de la famille des Amentacées, section des quercinées, de la monœcie polyandrie, dont le nom vient

de κορυς, bonnet, parce que le fruit est recouvert à moitié par le calice.

C. Avellana, L., Coudrier (dérivé de son nom grec), dont on a fait *Coudre* et *Coudrette*. Cet arbrisseau, chanté par Virgile, croît dans nos bois, où ses fleurs mâles, en chaton, sont les premières qui annoncent le retour du printemps, puisqu'elles paraissent dès le mois de février. Les fruits ou noisettes (petites noix) sont mûrs à l'automne, et sont fort recherchés, étant frais, des enfans, des promeneurs, et des botanistes dans leurs herborisations, parce que leur amande est d'une saveur douce, agréable; c'est un fruit de dessert, et dont quelques personnes font beaucoup d'usage, mais qui a l'inconvénient de rancir; les meilleures noisettes sont connues sous le nom d'*Avellines*, parce qu'on les tirait d'Avellino en Campanie; elles sont cultivées aujourd'hui dans les jardins, sous le nom de *Noisettes franches*. On peut préparer, avec les noisettes, une huile très-agréable, dont on retire environ moitié de leur poids; mais on préfère les manger fraîches et sèches; on en prépare aussi des émulsions. On les entoure de sucre pour en former des bonbons, etc. Le coudrier a passé pour un arbre magique, dont les jets flexibles avaient la propriété, sous le nom de *Baguettes divinatoires*, de se courber vers les sources d'eau, etc., mais qui sont bien plus utiles pour faire des ouvrages de vannerie, des cerceaux, etc. On a préparé avec son bois une huile empyreumatique, qui n'a rien de particulier, et qui, comme toutes les huiles de ce genre, a la propriété d'être odontalgique et vermifuge, à la dose de quelques gouttes. L'écorce passe pour fébrifuge, et le pollen des fleurs a été préconisé contre l'épilepsie.

CORYMBIFÈRES. Division de la grande famille des Composées, qui tire son nom de la disposition en corymbe des fleurs de beaucoup d'entre elles; elle renferme des plantes à fleurs flosculeuses et radiées; elle n'a pas été conservée. On y trouve l'amertume commune à toutes les synanthérées, combinée avec un principe résineux qui exalte leurs propriétés (De Candolle, *Essai*, 178).

CORYPHA. Genre de plantes de la famille des Palmiers. Le *C. umbraculifera*, L., a des feuilles palmées, peltées, d'une étendue si considérable, qu'une seule peut abriter une famille; on en fait des toitures; on s'en sert pour écrire dessus; ses fruits ne se mangent pas; les spathes des fleurs, lorsqu'on les coupe, rendent une liqueur qui se durcit au soleil, et qui est un vomitif employé par les négresses pour se faire avorter. Les fruits du *C. Pumos*, Kunth, sont comestibles, d'une saveur douce; les chiens et les renards surtout s'en nourrissent au Mexique (*Nova gener. et spec.*, I, 298). On mange la moelle du *C. rotundifolia*, Lam.

CORYPHÆNA. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes de M. Cuvier. Une de ses espèces, le *C. Hippurus*, L. (*Hippurus* de Pline), nommée communément Dorade ou Dophin, mais qu'il ne faut pas confondre avec la Daurade, vit en grandes troupes dans presque toutes les mers chaudes et tempérées où elle est recherchée par les navigateurs rassasiés d'alimens salés. Ce poisson est long de 3 à 4 pieds, et d'un beau bleu argenté tacheté de jaune. Sa chair, comme celle du thon, très-estimée des anciens, est ferme et fort agréable; mais elle lasse promptement, et, malgré les épices dont on a coutume de l'assaisonner pour en faciliter la digestion, l'usage continu en est peu salubre; on la regarde même comme nuisible aux individus pléthoriques, à ceux dont le système nerveux est vivement excité, ou qui sont en proie aux affections de la peau. Pline (*lib.* XXXII, *c.* 5) conseille l'usage de la dorade à ceux qui ont été empoisonnés par un miel de mauvaise qualité.

Cos. Ancien nom de la pierre à aiguiser. Voy. *Boue* et *Cimolée*.

Cosalon. Un des noms de la sauge, *Salvia officinalis*, L., dans Dioscoride.

Cosaria. Un des noms du *Lysimachia vulgaris*, L., dans le Frioul.

Cosatec ou Kosatec. Nom de l'*Iris germanica*, L., en Allemagne.

Coscoja, et non Coscoia. Nom espagnol du chêne kermès, *Quercus coccifera*, L.

COSIELLES (Eaux min. de), à une lieue d'Oviédo, en Espagne. On ne les emploie qu'en boisson (Ballano, *Diccion. de medic.*, etc., I, Madrid, 1815, in-4).

COSMÉTIQUES, *Cosmetica*, de κοσμειν, orner. Médicamens destinés à donner au corps, et surtout au visage, une beauté qu'il n'a pas, à retenir ou rappeler celle qui se passe ou qu'il n'a plus. Cette classe d'agens thérapeutiques, dont on avoue le moins l'usage, est une des plus recherchées, surtout par les femmes, qui voient toujours avec dépit s'en aller leur jeunesse, et avec chagrin leur beauté. Une foule de gens spéculent sur cette faiblesse humaine, et offrent de toutes parts, avec une assurance cupide qui n'a d'égale dans son effronterie que la stupidité de ceux qui s'y laissent prendre, des composés ornés de noms fastueux, venus de Jouvence en droite ligne. Leur fourbe trompe, à bon escient, la crédulité sur le retour et la décrépitude en expectation; le *Lait virginal*, la *Crême de beauté*, l'*Eau de Ninon*, le *Trésor de la bouche*, la *Pommade des Sultanes*, le *Fard d'Aspasie*, etc., et mille autres, d'une vertu plus secrète encore, vous effaceront les rides du visage, rendront votre teint fleuri comme dans cette adolescence si regrettée, vous donneront des cheveux abondans et de la couleur qui vous sera agréable, des lèvres de roses, un con de Niobé, des chairs fermes, etc. Avec de telles ressources, on peut dire qu'on n'a pas d'âge. Mais, cruel retour! ces mystérieux moyens, loin de procurer le moindre avantage durable, sont suivis

de désordres pis que ceux auxquels on voulait remédier; de dupe, on devient victime. Cette peau, qui devait être élastique et souple, reste sèche, rude; les lys et les roses font place à un teint plombé; ces lèvres de carmin deviennent livides, etc. Ces inconvéniens sont par fois bien autrement graves, car il entre dans ces composés, à côté de substances innocentes, telles que les eaux de roses, de plantain, de fleurs d'oranger, de fraise, à côté du baume de la Mecque, du frai de grenouille, de l'huile d'amande douce, de la chair de concombre, etc., des matières végétales ou minérales très-nuisibles, comme du tannin, des acides, des sels de plomb, du nitrate d'argent, du sous-nitrate de bismuth, et jusqu'à des préparations arsénicales; aussi voit-on fréquemment des transpirations interceptées, des éruptions répercutées *par la farine et le plâtre*, suivant l'expression de Boileau, donner lieu à des maladies diverses; ici c'est une dyspnée, là un ptyalisme, plus loin une ophthalmie, ailleurs la phthisie même, etc., qui naissent de l'emploi de ces matières intempestives et nuisibles; enfin rien n'est plus fréquent que de voir *Ninon* devenue borgne, et *Aspasie* édentée.

Nous devons donc nous élever de toute notre autorité contre l'emploi de ces prétendus médicamens, qui même ne peuvent pas former une classe, tant ils sont disparates, indignes de figurer dans nos pharmacopées, et qui doivent être abandonnés au charlatanisme, s'ils ne peuvent être empêchés et réprimés par la police. Les vrais, les seuls cosmétiques, sont l'extrême propreté, l'application bien entendue des soins hygiéniques, et la tempérance. Ces soins doivent redoubler avec l'âge, et quoique la jeunesse, le premier de tous les cosmétiques, en ait moins besoin, elle ne doit pas non plus les négliger, ne fût-ce que pour y être tout accoutumée lorsque la vieillesse et ses inconvéniens viendront nous assiéger.

Lefournier (A). La décoration d'humaine nature. Lyon, 1582, in-12. — Wedel (G.-W.) *Progr. de cosmeticis in artis*. Ienæ, 1716, in 4. — Triller (D.-G.). *Diss. de veterum cosmeticis*. Vittebergæ, 1751, in-4. — Lecamus (A.). Abdeker, ou l'Art de conserver la beauté. Paris, 1754 55, in-12. — Bergen (C.-A.). *Cosmeticæ in artis, etc.*, I et II. Francf. ad Viadr., 1755, in-4. — Bender (P. H.). *Diss. de cosmeticis*. Argentorati, 1764, in-4. — Hartmann (P.-E.). *Diss. de cosmeticis nervis inimicis*. Francf. ad.-Viad., 1787, in-4. — Kletten (G.-E.), Esquisse historique de la toilette des femmes, etc. (en allemand). Gotha, 1792, 2 vol. in-8. — Weikard (M.-A.). Lectures de toilette pour les dames, etc. (en allemand). Hambourg, 1797, in-8. — Trommsdorff (J.-B.). Callopistrie, ou l'Art de la toilette, etc. (en allemand). Erfort, 1804, in-8. — Flittner (C.-G.) et Neumann (C.-G.). Cosmétique, etc (en allemand). Berlin, 1806, in-8.

COSMIBUENA. Voy. *Quinquina*.

COSSUS. Nom donné par les anciens aux larves du grand capricorne, *Cerambyx Heros*, L., et quelquefois aussi, comme l'a établi Geoffroy, d'après un passage positif d'Ælien, à celles de la calandre du palmier, *Curculio palmarum*, Fabr. Beaucoup d'autres

larves, et notamment celles des coléoptères qui mangent le bois pourri, sont encore recherchées de nos jours dans diverses contrées comme un aliment délicat (*Journ. complém.*, XV, 8); mais on manque de renseignemens exacts sur les insectes auxquels elles appartiennent. M. Auguste Saint-Hilaire en a vu au Brésil, dans les bambous en fleur, une espèce qui, privée de la tête et des intestins, a le goût de la meilleure crême; entière, elle passe pour vulnéraire, et propre à causer des songes agréables, dernière propriété dont on la prive quand on lui ôte les intestins. Lémery attribue aux *Cossus*, en général, la propriété d'augmenter le lait, de guérir les ulcères et de fortifier les nerfs. V. les articles *Cerambyx*, *Curculio* et *Cabro*.

COSTA. Un des noms de l'Opopanax, *Pastinaca Opopanax*, L., dans Camérarius.

COSTO. Nom espagnol et italien du *Costus arabicus*, L.

COSTOREUM. Nom anglais du *Castoreum*.

COSTUS. Genre de plantes de la famille des Drimyrrhizées, de la monandrie monogynie, dont le nom, d'après Golius, vient de *Gosth*, son appellation arabe. Les espèces qu'il renferme ont les tiges inclinées ou en spirales, et la gaîne rougeâtre, placée au-dessus de l'insertion de leurs feuilles, forme une sorte de poche; elles sont indigènes des contrées chaudes de l'Amérique, à l'exception du *C. speciosus*, Smith, qui est de l'Inde. Ce genre est un nouvel exemple de l'obscurité qui règne encore dans certaines parties de la pharmacologie; il y a du doute sur la distinction de ses espèces et sur celles dont on retire les produits usités en médecine.

C. arabicus, L. (*Flore médicale*, III, f. 136). Les anciens employaient sous ce nom une racine blanche, âcre, aromatique, chaude, qui ne paraît pas être celle qu'on désigne de nos jours par la même épithète. Celle-ci consiste en racines de la grosseur du doigt, longues de 1 à 3 pouces, d'un gris terreux en dehors, d'un blanc-jaunâtre en dedans, amères, âcres, poivrées, offrant d'une manière marquée l'odeur d'iris; si on les coupe transversalement, elles présentent des cellules rayonnantes, et même des cavités arrondies, parallèles, qui ne communiquent point entre elles, et où on voit les traces d'une résine rougeâtre. On croit donc que le *Costus* des anciens n'est pas le nôtre, et M. Delamarck conjecture que sous ce nom ils désignaient peut-être le gingembre. Dioscoride en indique trois espèces, l'*arabique*, qui était blanc; l'*indique*, qui était noir, et le *syrique*, de couleur de buis, qui serait volontiers le nôtre. Quant à celui-ci, on l'a attribué long-temps à l'une des plantes désignées par Linné sous le nom de *Costus arabicus*, qu'il figure dans l'*Hortus cliffortianus*; mais d'abord ce nom serait inexact, car il ne vient pas de *Costus* en Arabie, et la racine que nous venons d'indiquer

nous arrive de l'Inde où il ne croît que le *Costus speciosus*, Smith. Il est donc probable que Linné a été trompé sur l'origine de cette racine, que les anciens avaient bien pu nommer arabique, parce qu'ils la recevaient de cette région de la terre, la seule qui, de leur temps, commerçât avec l'Inde, ce qui a amené beaucoup d'erreurs dans la désignation des substances médicinales qu'ils employaient. Il paraît que le prétendu *C. arabicus*, L., est une plante des Antilles dont la racine ne sert pas en médecine, ou du moins n'est pas celle du commerce : nous avons cité la figure de la *Flore médic.* qui la représente, faite d'après des individus recueillis à Saint-Domingue. C'est donc au *Costus speciosus*, Smith (s'il faut en croire les auteurs) que doit être rapportée la racine appelée aujourd'hui *Costus arabicus*, plante figurée par Rhèede sous le nom de *Tsjana kua* (*Hort. mal.*, XI, 8), que M. de Lamarck croit être le *Costus arabicus*, L., plante qui d'ailleurs n'est pas la même que celle de l'*Hortus cliffortianus*. Linné ne donne même cette figure pour le *Costus arabicus* qu'avec doute. Effectivement rien n'est moins prouvé, car Rhèede dit que le *Costus* a sa racine blanche, fongueuse, aqueuse, d'une saveur douce et approchant un peu de celle du gingembre pour l'odeur (*id*, p. 15). Cette description répond assez bien au *Costus dulcis* de quelques auteurs, qui serait alors le véritable *Costus indus* des anciens.

Mais il y a plus, c'est qu'on peut même douter que le *Costus* de nos officines appartienne à une plante du genre *Costus*; M. Batka, pharmacologiste de Prague, qui vient de visiter les herbiers d'Angleterre, si riches en végétaux de la famille des Drimyrrhizées, s'est assuré, et c'est aussi l'opinion des botanistes anglais, qu'aucun d'eux ne contient le *Costus* actuel, ce que l'ouvrage de Roscoë sur les Scitaminées semble confirmer ; il conjecture, d'après son odeur, que notre costus appartient à une plante de la famille des Iridées, et peut-être à une espèce du genre *Iris?* dont elle a l'amertume et l'odeur.

Quoi qu'il en soit, le *Costus* actuel est une substance très-peu usitée aujourd'hui en Europe, quoiqu'elle entre dans la plupart des grands composés officinaux anciens, comme la *Thériaque*, le *Mithridate*, le *Philonium*, le *Caryoscostin*, l'*Orviétan*, etc., ce qui prouve le cas que les Grecs et les Romains faisaient de celui qu'ils possédaient de leur temps, et dont il est question dans Horace sous le nom d'*Achæmenium costum*, comme d'un parfum précieux que l'on brûlait dans les temples, ce qui lui suppose un arome que ne possède pas le nôtre. On y substitue celui-ci, qui ne remplit probablement pas le même objet. L'amertume du *Costus* indique une propriété stomachique et une qualité tonique, stimulante peut

être, qui le fait conseiller vers la fin des fièvres adynamiques, dans la débilité des voies digestives, dans celle des autres systèmes, comme le circulatoire, l'utérin, etc. Les médecins indiens l'emploient comme stomachique et tonique dans la période avancée des typhus (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 167). Les anciens le regardaient comme alexipharmaque et l'antidote assuré de tous les poisons; mais répétons encore que le leur n'était pas identique avec le nôtre.

Notre *Costus* se donne en poudre à la dose de 36 grains à 2 gros, qu'il ne faut peut-être pas dépasser, à cause de son amertume très-prononcée. Nous ne croyons pas qu'on puisse aller jusqu'à en mettre deux onces dans une infusion, comme on le dit dans quelques livres. L'eau se charge avec facilité de cette amertume; on trouve en outre dans cette racine, dont on ne possède pas d'analyse moderne, une huile essentielle, un extrait résineux, qui conserve l'odeur de la racine, etc.

Le *Costus* du commerce tel que nous venons de le décrire, qui y devient fort rare, et dont l'amertume est si prononcée, n'est pourtant pas celui que l'on appelle *Costus amer*. On nous a donné sous ce nom, tantôt une grosse racine inconnue, compacte, dure, ligneuse, légère, brillante, tantôt une écorce épaisse d'une ligne, à épiderme uni, d'un gris jaunâtre, qui a l'odeur et l'amertume du *quinquina*, mais qui est bien moins amère que le *Costus*. Quelques personnes pensent que ce pourrait bien être une des écorces appelées *Parobo*. V. ce mot.

On parle, dans quelques Traités, d'un *Costus dulcis*, qui était blanc, de saveur douce ou fade, et dont on faisait quelque emploi; ce serait bien la racine du *Costus speciosus*, tel que Rhèede la dépeint, mais on ne la connaît pas dans la pharmacie actuelle. On a avancé que notre costus était celui-là qui perdait sa couleur et gagnait de l'amertume en séchant, ou qui croissait dans des terrains humides, assertions que nous ne pouvons admettre. Enfin, d'autres prétendent que le costus doux est une petite racine qui ressemble au *Curcuma* (*Encyclop. bot.*, I, 136).

C. spicatus, Swartz (*Amomum petiolatum*, Lam.). Cette espèce, des Antilles, de Cayenne, etc. (où Aublet l'indique comme le *C. arabicus*, et où elle est nommée Canne Congo, peut-être parce qu'elle est originaire de ce pays), a sa racine qui sent la violette, ce qui prouve que cette odeur, si ce fait est exact, ne serait pas un obstacle à ce que le *Costus* arabique put appartenir à une espèce du genre *Costus*. Une de ses variétés, qui est velue, est l'*Amomum hirsutum*, Lam., nommé canne de rivière, du lieu où elle se plaît. Ferrein rapporte, d'après Marcgrave, qui l'appelle *Paco caatinga*

(*Bras.*, 48), qu'on mâche les tiges de ce *Costus* contre la gonorrhée (*Mat. méd.*, III, 340). Aublet dit aussi que le suc acide de la tige et sa décoction sont utiles dans cette maladie, ainsi que sa moelle, que l'on mange, d'après Marcgrave (*Guiane*, p. 2), sous le nom de *Jacuacanga* (*Bras.*, 98). Suivant Descourtils, la décoction de ce *Costus* est employée par les créoles des Antilles dans la troisième période de cette maladie, décoction dont l'odeur communiquerait celle de violette aux urines (*Flore méd. des Antilles*, III, 10; IV, 59e liv.); cette propriété rapprocherait un peu ce *Costus* des poivres employés aussi dans cette maladie (V. *Piper*). Le même ajoute que ces racines sont estimées diurétiques, emménagogues, diaphorétiques, etc., dans ce pays.

Costus. Nom de plusieurs racines, plantes, écorces, dont l'origine, pour quelques-unes, est douteuse, et même inconnue aujourd'hui.

Costus acre. Nom qu'on donnait par fois au *Drimys Winteri*, L.

— amer. Nom d'une écorce inconnue, que quelques-uns croient être celle qu'on appelle *Parobo*. Voy. *Costus speciosus*.

— arabicus. C'est, aujourd'hui, la racine du *Costus speciosus*, Smith. Voyez *Costus arabicus*. Celui des anciens est inconnu.

— corticosus. Nom que porte quelquefois la canelle blanche, *Canella alba*, Murr.

— doux. Nom qu'on donne encore à la canelle blanche, *Canella alba*, Murr.

— dulcis. Voy. *Costus speciosus*, II, 449.

— hortorum, *Balsamita major*, Desf.

Costus indicus. C'est le nom qu'il convient de donner aujourd'hui à notre *Costus speciosus*; chez les anciens, c'était une racine noire. Bélon (*Singularités*, 47) a observé dans l'île de Crète, aujourd'hui Candie, une plante à fleurs composées du volume de celles de l'artichaud, que les bergers mangent crue (le réceptacle sans doute), et dont la racine, longue d'une coudée et grosse comme la jambe, est noire en dehors et en dedans. Il croit que c'est là le *Costus indicus* des anciens, et dit qu'elle est analogue à celle que les droguistes vendent sous ce nom. Il y a lieu de penser que cette plante appartient à quelque genre de la famille des Carduacées, peut-être au genre *Cynara* ou au *Carlina*? Il la dit différente des artichauds sauvages qui croissent en Italie. Les anciens avaient aussi un *Costus indus* ou *indicus*, qui était noir. Il paraîtrait qu'on le vendait encore du temps de Bélon (1588); mais il est difficile de croire qu'il fut identique avec la plante de Crète de Bélon, que les botanistes au surplus n'ont pas reconnue depuis lui, du moins en en rappelant les circonstances dont il parle.

Costus syriacus. Un des *Costus* des anciens, inconnu aujourd'hui.

Coszri. Voyez *Coli*.

Cot-toai-so. Nom chinois du *Polypodium repandum*, Lour.

Cota. Nom de la camomille puante, *Anthemis Cotula*, L., dans Pline et Dioscoride.

Cotalumivia. Nom cyngalais du *Lait d'ânesse*.

Cotane. Un des noms arabes du pois ciche, *Cicer arietinum*, L.

Cotia. Nom portugais du *Cavia Aguti*, L. Voy. II, 162.

Cotignac. Sorte de raisiné fait de coing et de moût de vin ; on le dit astringent et d'une assez bonne nourriture.

Cotinos. Nom présumé être celui de l'olivier sauvage dans Théophraste.

Cotinus. Nom du fustet, *Rhus Cotinus*, L., dans Pline.

Cotnera-seguiar. Un des noms Egyptiens du coton.

Cotobia, Cotovia. Noms génériques des alouettes, *Alauda*, en Portugal.

Cotogna, Cotogno. Nom du coing en Provence, en Italie, etc.

Coton. Sorte de duvet qui entoure les graines des espèces du genre *Gossypium*, de la famille des Malvacées ; plusieurs autres végétaux de cette famille en donnent aussi, comme le fromager (*Bombax*), etc.

Coton de la Chine. C'est la bourre obtenue en pilant l'*Artemisia vulgaris*, L.

Cotonaria. Un des noms de l'*Athanasia maritima*, L. (Voy. I, 481).

Cotonea. Nom de l'origan, *Origanum vulgare*, L., à Venise.

Cotonnier. Nom du végétal qui produit le coton. Voy. *Gossypium*.

Cottamillie. Nom tamoul et tellingou de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.

Cottana. Un des noms d'une variété de figue venant de Syrie, dans Pline.

Cottimbirt. Un des noms de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.

COTTUS, Cotte. Genre de poissons acanthoptérygiens, dont plusieurs espèces sont usitées comme aliment.

C. Gobio, L., vulgairement Chabot ou Meunier. Il se trouve communément dans les rivières et les ruisseaux de l'Europe et de l'Asie septentrionale, où il se tient caché entre les pierres. La chair de ce petit poisson devient rouge par la cuisson ; elle est tendre et d'une saveur fort agréable ; c'est un aliment sain, facile à digérer ; sa laitance, fort délicate, est contenue dans une membrane d'un beau noir ; ses œufs enfin, dit M. H. Cloquet (*Faune méd.*, IV, 10), méritent d'être recherchés.

C. quadricornis, L. Ce poisson, analogue au suivant, et seulement usité des pauvres, selon Bloch, habite spécialement la Baltique.

C. Scorpius, L., Scorpion ou Crapaud de mer. Cette espèce vit, comme la précédente, dans l'Océan atlantique ; sa chair, peu agréable, n'est guère usitée que des Groënlandais et de quelques habitans des zones glacées : en Norwège, on fait de l'huile avec son foie, et, en Danemarck, il passe pour utile contre les maladies de la vessie.

COTULA. Genre de plantes de la famille des Synanthérées, de la polygamie superflue ; il offre à la médecine, comme excitant, l'une de ses espèces, le *C. aurea*, L., usitée en Espagne, où elle croît, ainsi que dans nos provinces méridionales.

Cotula foetida, off. C'est le nom de la maroute, *Anthemis Cotula*, L., dans quelques formulaires.

Cotum. Un des noms africains du coton.

Cotumbaru. Nom cyngalais de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.

Coturnix. Voy. *Tetrao Coturnix*, L.

COTYLEDON. Genre de plantes de la famille des Crassulées, de la décandrie pentagynie, qui offre des feuilles épaisses, charnues, aqueuses, insipides, creuses (d'où vient le nom de ce genre, de κοτυλη, vase), et dont plusieurs espèces sont cultivées pour l'ornement des jardins, à cause de leurs formes singulières ou de la beauté de leurs fleurs. Le *C.* (*Bryophyllum*) *calycinum*, Hort., a ses feuilles acides le matin, insipides à midi, et amères le soir, d'après le docteur Heyne, ce qu'il attribue à leur désoxydation croissante, à mesure que le jour avance, fait, du reste, qu'on n'observe pas dans nos serres, où cette plante est cultivée. Le *C. Umbilicus*, L., Nombril de Vénus, qui croît dans le midi, dans les vieux murs, les rochers, est employé comme émollient, rafraîchissant; on applique ses feuilles broyées sur les tumeurs, les endroits enflammés; on en fait une sorte d'onguent en les broyant avec de l'huile. Cette plante n'est guère employée que dans les lieux où elle croît; elle entre ou devrait entrer, ou sa variété, *C. lutea*, DC., dans l'onguent *Populeum*. Suivant Vogel, Solenander l'a vantée contre les flueurs blanches, et d'autres auteurs contre le calcul et l'hydropisie; elle passe pour diurétique et rafraîchissante. Le *C.* (*Calanchoe*) *laciniata*, L., est à peu près usité de même dans l'Inde; on applique ses feuilles pilées sur les ulcères de mauvaise nature, et Ainslie assure qu'elles apaisent très-bien l'inflammation (*Mat. ind.*, II, 490).

Cotylet, Cotilier, Cotyledon. Noms du nombril de Vénus, *Cotyledon Umbilicus*, L.

Cotz. Un des noms abyssins du *Brayera anthelminthica*, Kunth (I, 665).

Cou de pendu. Nom d'une variété de figue en Provence.

Couac. Nom qu'on donne à Cayenne à la farine de manioc desséchée et cuite en grain (Bajon, *Mémoires*, I, 419).

Couamelle. Nom de l'*Agaricus procerus*, Schæff., aux environs d'Orléans.

Coucarela, Coucourelo. Noms provençaux d'une variété de la figue, appelée aussi petite violette.

Coucarelo. Un des noms provençaux du nombril de Vénus, *Cotyledon Umbilicus*, L.

Coucaille. Vieux nom du chêne kermès, *Quercus coccifera*, L.

Coucou. Voy. *Cuculus canorus*, L.

— Un des noms de la primevère, *Primula veris*, L.

— (pain de). Nom que porte l'alleluia, *Oxalis Acetosella*, L., et par fois le *Lychnis Floscuculi*, L.

Coucouliado. Nom vulgaire du cochevis (Voy. ce mot), *Alauda cristata*, L.

Coucoumelle. Synonyme de *Coquemelle*.

Coucounassoux. Vieux nom du concombre, *Cucumis sativus*, L.

Coucounen-masson. Nom provençal du concombre sauvage, *Momordica Elaterium*, L.

Coucourout. Un des noms indiens du *Fevillea cordifolia*, L.

Couder. Un des noms arabes de l'arbre à l'encens.

Coudiou, Coucou. Noms du coucou, *Cuculus canorus*, L., dans plusieurs points du midi de la France.

Coudougnié, Coudougnié, Coudoonier. Noms languedociens du cognassier, *Cydonia vulgaris*, L.

Coudoumeré. Un des noms du concombre dans le midi de la France.

Coudre, Coudrier. Noms du noisetier, *Corylus Avellana*, L.

Couemé, Kooemé. Noms africains du *Joliffia africana*, Delille.

COUEPIA. Genre de plantes de la famille des Rosacées, section des amygdalées, de l'icosandrie monogynie. Le *C. guianensis*, Aubl. (*Acioa amara*, W.) a des fruits à amandes très-amères; celles du *C. dulcis*, N. (*Acioa guianensis*, Aubl.; *A. dulcis*, W.) sont au contraire très-agréables à manger; elles donnent une huile analogue à celle d'amandes douces, usitée à la Guiane, pays de ces végétaux.

Coucerts, Coucourlo, Couojheto. Noms de la gourde, *Cucurbita lagenaria*, L., en Provence.

Coogrioulo. Nom du *Primula veris*, L., dans le midi.

Coucourde. Nom d'une variété de la gourde, *Cucurbita lagenaria*, L.

Coucourlié saouvaigé. Nom de la bryone, *Bryonia dioica*, Jacq., en Languedoc.

Coogooj. Voy. *Coudiou*.

Coohage, *Dolichos urens*, L.

Couhaye. Un des noms du mourellier, *Malpighia urens*, L.

Coui, Couis. Noms américains des fruits du calebassier, *Crescentia Cujete*, L., surtout de la partie dure de ces fruits, dont on fait des vases, etc.; on les a étendus à tous les fruits dont l'enveloppe peut être propre aux mêmes usages.

Couis (arbre à). Un des noms du calebassier, *Crescentia Cujete*, L. Voy. *Coui*.

Coulac. Nom de l'alose, *Clupea Alosa*, L., à Bordeaux.

COULANGES ou COULAGNE, dans le Gévaudan. Nous ignorons sa situation, dit Carrère (*Cat.*, 490); il y a une source minérale froide.

Coulard, Coulart. Noms d'une variété de Cerisier, appelée aussi Cerisier de Hollande.

Coulcas. Nom égyptien de l'*Arum Colocasia*, L., d'où on a formé celui de Colocase.

Coulekin, Coulequin. Noms du bois trompette, *Cecropia peltata*, L. (Voy. II, 165).

Coulemelle. Synonyme de *Coquemelle*.

Coulemotte, Couamotte. Noms de l'*Agaricus procerus*, Schæff., en Lorraine.

Coulen. Nom du *Psoralea glandulosa*, L., au Chili.

Couleuvre. Nom français du genre de serpens nommé *Coluber* par Linné.

— (bois de). Nom donné au *Strychnos colubrina*, L., à l'*Ophiorrhiza Mungos*, L., etc. (Voy. I, 623).

Couleuvrée. Un des noms de la bryone, *Bryonia dioica*, Jacq., de la forme de ses racines. On le donne aussi à l'*Agaricus procerus*, Schæff., des taches de son pédicule.

Couleuvrelle, Coulsé, *Agaricus procerus*, Schæff.

Coulilaban, Coulilawan. Voy. *Laurus Culilaban*, L.

Coulin. Nom du pigeon ramier dans la Basse-Bretagne. Voy. *Columba*.

Coulomb, Couloumb, Coulon, Couloon. Anciens noms des pigeons. Voy. *Columba*.

Coulomba. Variété du mûrier blanc, *Morus alba*, L.

Coulort, Coulou. Noms du *Glycine tomentosa*, L., dans l'Inde.

Couloubrigné, Couloubriné. Noms du sureau, *Sambucus nigra*, L., dans diverses parties de la France.

Coulsé. Nom de l'*Agaricus procerus*, Schæff., dans les Pyrénées.

Coulteria tinctoria, Kunth (*Cœsalpinia tinctoria*, Cav.). Arbre de la famille des Légumineuses, de la décandrie monogynie; il donne une sorte de bois de Brésil, appelé *Dividiri* par les habitans de Carthagène des Indes, qui s'en servent en teinture (Voy. I, 622).

COUMA. Genre de la famille des Apocynées, de la pentandrie monogynie. La seule espèce qu'il renferme, le *C. guianensis*, Aubl. *Guiane*, II, Supplém. 39, f. 392 (*Cerbera triphylla*, Rudge), est un arbre de la Guiane, à suc laiteux, qui se concrète en une véritable résine, nommée *Résine de coumier*, dont Rouelle a donné une analyse, insérée dans l'ouvrage d'Aublet, qui voulait y trouver quelque analogie avec l'ambre gris. C'est à tort que, dans le *Bulletin de pharmacie* (IV, 244), on rapporte cette résine à l'*Amyris ambrosiaca*, L (Voy. I, 267). C'est encore sans motif qu'on trouve cette résine, appelée *Coumia* dans quelques auteurs, nom que ne lui donne jamais Aublet. Les fruits du coumier, d'abord âcres, deviennent ensuite doux et agréables à manger; on les vend à Cayenne sous le nom de *Poires de coumier*.

COUMARIN. Principe neutre particulier de la fève tonka, fruit du *Coumarouna odorata*, Aubl., pris d'abord pour de l'acide benzoïque, distingué ensuite par M. Guibourt (*Hist des drogues simples*, 1re édit., II, 160), qui avait proposé le nom de *Coumarine*; étudié enfin par MM. Boullay et Boutron-Charlard (*Journ. de pharm.*, XI, 487). Ce principe odorant est blanc, cristallin, fort voisin d'ailleurs des huiles essentielles.

COUMAROUNA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la diadelphie décandrie.

C. odorata, Aubl. (*Baryosma Tongo*, Gaërtn, non Roëm.), *Coumarou* des Galibis. Arbre de Cayenne, dont l'écorce et le bois intérieur sont employés par les naturels à l'instar du gayac, et qui en portent même le nom parmi eux; ses fruits sont des gousses ovoïdes formées d'un tissu spongieux, qui contiennent une amande ou haricot revêtu d'une pellicule noirâtre, blanche en dedans, d'une saveur amère, d'une odeur aromatique particulière, que l'on ne peut comparer qu'à celle du mélilot, mais bien plus forte : les naturels en font des colliers pour se parfumer, en mettent dans leurs hardes pour les préserver des teignes (Aublet, *Guiane*, II, 740, t. 296), et les Européens dans leur tabac pour l'aromatiser : on les appelle *Fève-Tonka*. MM. Boullay et Boutron-Charlard, qui l'ont analysée, y ont trouvé une matière sucrée fermentescible, de l'acide

malique libre, du malate acide de chaux, de la gomme, une matière grasse (V. *Coumarin*), de l'amidon, un sel à base d'ammoniaque, du ligneux (*J. de pharm.*, XI, 487). Willdenow, qui nomme ce genre *Dipterix*, lui donne pour congénère le *Taralea oppositifolia*, Aubl.

COUMON. Palmier de la Guiane, dont on extrait une boisson ou vin très-agréable.

COUNA-CONATI. Nom caraïbe du *Phyllanthus Niruri*, L.

COUNDOU-MANI. Un des noms indiens de l'*Abrus precatorius*, L. (I, 6).

COUPAYA. Un des noms du *Copaifera* dans quelques auteurs.

COUPE-FAUCILLE. Un des noms de la linaire, *Antirrhinum Linaria*, L.

COUPEROSE D'ALLEMAGNE, D'ANGLETERRE, DE BEAUVAIS. Sortes commerciales de la couperose verte, ou *Proto-sulfate de fer*.

— BLANCHE. Nom vulgaire du sulfate de zinc. Voy. *Zinc*.

— BLEUE. Un des noms du sulfate de cuivre. Voy. *Cuivre*.

— VERTE. Nom commercial du proto-sulfate de fer. Voy. *Fer*.

COUR MAYOR, COURMAYEUR. Gros bourg du Piémont, situé dans la vallée d'Entrèves, au pied méridional du Mont-Blanc, et près duquel sont plusieurs sources minérales. A une lieue 1/2 S. O., est la *Source de la Victoire*, qui est froide, analogue, dit-on, à l'eau de Spa, mais moins active; la *Source de la Marguerite*, qui est plus estimée, a 15 ou 16° R.: toutes deux sont laxatives. Non loin du village de la Saxe, est une source sulfureuse inusitée. Enfin, à une lieue de Cour Mayor, est la *Source du pré Saint-Didier*, qui a 27° 1/2.

COURADI. Nom malabare du *Grewia orientalis*, L.

COURAKAI. Un des noms indiens du *Cynosurus coracanus*, L.

COURATS. Nom du piment, *Capsicum annuum*, L., en Languedoc.

COURBARIL. Nom de l'*Hymenæa Courbaril*, L.

COURCOUÇON. Espèce de très-grosse semoule, faite avec le blé de Barbarie, et usitée, cuite à la vapeur, en guise de pain, par les Maures (Poiret, *Voyage en Barbarie*, II, 37).

COURDÉ. Un des noms indiens du *Courondi*.

COUREJEOLO, COURREGEOLO. Noms du liseron ordinaire, *Convolvulus arvensis*, L., en Provence.

COURGE. Un des noms du potiron, *Cucurbita Pepo*, L.

COURGNÉ. Nom languedocien du cornouiller, *Cornus mas*, L.

COURITIS. Un des noms de la verveine, *Verbena officinalis*, L., dans Dioscoride.

COURLIS. Voy. *Scolopax arquata*, L.

COURMAYEUR (Eaux min. de). Voy. *Cour Mayor*.

COURNIANOU. Un des noms de l'*Anthericum bicolor*, Desf., dans les Landes.

COURONDI. Arbre du Malabar, figuré par Rhèede, qu'on n'a pas encore rapporté à un nom linnéen, dont le suc des feuilles est astringent, et s'emploie dans le petit-lait contre la diarrhée et la dysenterie (*Hort. mal.*, IV, 103, t. 50).

COURONNE IMPÉRIALE. Nom du *Fritillaria imperialis*, L.

— DE SAINT JEAN, *Artemisia vulgaris*, L.

— DE MOINE, *Leontodon Taraxacum*, L.

Couronne royale, *Melilotus officinalis*, Lam.
— du soleil, *Helianthus annuus*, L.
— de terre, *Glechoma hederacea*, L.
Courou moelli. Nom malabare du *Flacurtia sepiaria*, Roxb.
Couroualy. Nom malabare du *Canna indica*, L. (II, 68).
Couroucobrou. Nom de l'orange aux îles Carolines.

Couroupita guianensis, Aubl. Arbre de la Guiane, de la famille des Myrtes de Jussieu (Lécythidées, Rich.), de la monadelphie polyandrie, dont le fruit indéhiscent, gros comme la tête d'un enfant, ce qui le fait appeler *Boulet de canon*, renferme une pulpe assez agréable à manger, ce que font les nègres de la Guiane.

Courpatas. Nom provençal du corbeau, *Corvus Corax*, L.

COURS DE SAINT-GERVAIS. Les deux sources minérales de ce nom, situées en France près de la petite ville de Saint-Gervais (départ. de l'Hérault), ont offert à M. Saint-Pierre (*Essai sur l'anal. des eaux min.*, p. 82) beaucoup d'acide carbonique, des carbonates de chaux et de fer, point de muriate, de sulfate ni de carbonate alcalin. M. Liquière, chirurgien à Saint-Gervais, les a employées, dit-on, avec succès dans le traitement des coliques néphrétiques.

Courtine. Un des noms du plantain corne de cerf, *Plantago Coronopus*, L.
Cousamei. Nom que porte, à Java, la cire ou graisse du *Croton sebiferum*, L.

Couscou, Coussecouche et Couchecousse. Noms d'un sorgho, *Holcus spicatus*, L., à St.-Domingue; on le donne aussi au maïs, et, au Sénégal, aux potages que l'on prépare avec ces céréales.

Couscouille. Nom que les habitans des Pyrénées donnent au *Ligusticum peloponense*, L.
Cousin. Insecte de l'ordre des diptères. Voy. *Culex*.

Cousin. D'après le père Labat, on donne ce nom, aux Antilles, à plusieurs plantes à fruits accrochans, comme le sont diverses espèces des genres *Achyranthes*, *Triumfetta*, etc.

Coussa. Un des noms du houx, *Ilex Aquifolium*, L., dans quelques cantons de France.
Coussémeth. Nom hébreu de l'Epeautre, *Triticum Spelta*, L. Voy. *Alica*.
Coussinet. Un des noms de la canneberge, *Vaccinium Oxycoccos*, L.
Coussoouda, Coussooudos. Noms des espèces du genre Prêle, *Equisetum*, en Languedoc.

COUTANCES. Ville de France (Manche), à 10 lieues d'Avranches, près de laquelle, dans un bois, sont deux sources minérales froides, appelées *Fontaines du Parc*, qui, d'après l'analyse de Bonté (Carrère, *Cat.*, 409), contiennent un peu de fer, du carbonate de soude et du sulfate de chaux. Le Pecq de La Clôture dit qu'elles agissent comme les autres eaux martiales.

Coution. Arbre du Canada, qui donne, par incision, un suc vineux, très-agréable à boire (J. Bauhin).

COUTOUBEA. Ce genre, dont le nom est celui qu'il porte chez les Galibis, appartient à la famille des Gentianées, et à la tétrandrie monogynie; il renferme deux espèces de saveur amère, naturelles à Cayenne, et qui y sont estimées fébrifuges, stomachiques,

utiles dans les obstructions, contre les vers, etc. (*Guiane*, I, 73); ce sont les *C. ramosa*, Aublet (*C. purpurea*, Lam.), et *C. spicata*, Aubl. (*C. alba*, Lam.).

Couve. Un des noms du *Pinus Cembra*, L., dans les Alpes. C'est celui du chou en Espagne et en Portugal.

Couvrose. Nom qu'on donne, dans les Vosges, à l'*Agaricus dimidiatus*, Bull. (t. 308), qui y est comestible.

Coux. Nom provençal du concou, *Cuculus canorus*, L.

Covalam. Nom malabare de l'*Ægle Marmelos*, Corr. (I, 84).

Covarella. Nom italien du cochevis (Voy. ce mot), *Alauda cristata*, L.

Cowage, Cowhage. Noms des soies ou aiguillons du fruit du *Dolichos urens*, L., dans les colonies anglaises.

Cowslips. Nom anglais du *Primula officinalis*, L.

Coyau. Poisson du genre des Spares, indéterminé, dont la pêche est très-abondante auprès du Croisic, mais la chair peu estimée.

Coyolli. Un des noms mexicains du cocos, *Cocos nucifera*, L.

Coyotzin. Un des noms mexicains du *Canna indica*, L.

Cozirihan. Nom de la passerage, *Lepidium latifolium*, L., dans le Levant.

Crabe, Carabus, καραβος. Voy. *Cancer Mænas*, L., II, 60.

— tourteau. Voy. *Cancer Pagurus*, L., II, 60.

Crabs eyes. Nom anglais des *Pierres d'écrevisses*.

Crachat de lune. Un des noms du nostoch, *Tremella Nostoch*, L.

Cracra. Un des noms du fruit de l'*Arbutus Uva ursi*, L., dans les Alpes.

Cradrao. Nom de la sardine, *Clupea Sprattus*, L., sur quelques-unes de nos côtes.

Craie, *Creta*. Nom vulgaire d'une variété amorphe et tendre de sous-carbonate de chaux (Voy. II, 26). Ce mot est pris aussi, dans les anciens écrivains, pour *Carbonate* ou *Sous-carbonate* en général: ainsi *Craie ammoniacale*, *Craie de soude*, etc., sont synonymes de sous-carbonates d'ammoniaque ou de soude.

Craie barotique. Ancien nom du *Sous-carbonate de barite*. Voy. I, 552.

— blanche. Synonyme de craie, *Sous-carbonate de chaux*.

— de Briançon. Espèce de talc écailleux, ou Silicate de magnésie naturel. Voy. *Magnésie*.

— de Cologne. Labat (*Nouv. relat. de l'Afr. occid.*, V, 336) la dit bonne contre la cardialgie.

— pesante. Un des anciens noms du *Sous-carbonate de barite*. Voy. I, 552.

— précipitée, *Sous-carbonate de chaux artificiel*.

— rouge. Nom impropre de la sanguine, variété naturelle d'alumine colorée par l'oxyde de fer.

Cram des Anglais. Voyez *Cran*.

CRAMAGUET, commune de Guérande, département de la Loire inférieure. On y a récemment signalé des eaux prétendues minérales, parce qu'elles contiennent une petite proportion de muriates de magnésie, de soude et de fer. L'Académie royale de Médecine, consultée, en 1827, par le gouvernement, les a déclarées trop peu actives pour que l'exploitation en doive être encouragée.

CRAMBE. Genre de plantes de la famille des Crucifères, de la té-

tradynamie siliculeuse, dont le nom était celui du chou chez les Grecs.

C. maritima, L., Chou de mer [1]. Cette plante vivace croît sur les plages sablonneuses de nos mers, surtout de celles du nord, d'où lui vient son nom, de κραμϐος, aride; ses feuilles sont estimées vulnéraires, propres à consolider les plaies, et ses semences vermifuges. Le *C. maritima* était célèbre chez les Romains, comme aliment grossier, réservé pour la nourriture des esclaves. Les Anglais, sur les plages desquels il abonde, sont parvenus à en faire un mets assez agréable, qu'ils nomment *Sea kiel*, en en faisant étioler les pousses sous des pots à fleurs percés par le fond. Comme il croît très-bien dans les jardins, on peut s'en procurer toute l'année, et à une époque où on n'a pas encore d'autres légumes frais, comme à la fin de l'hiver, etc.; on le mange cuit comme des cardes, ou en salade. Si on l'étiole dans des tuyaux cylindriques, on en obtient des turions allongés, qu'on mange comme des asperges.

Curtis (G.). *Directions for cultivating the crambe maritima, etc.* Londres, 1799, in-8.

C. tatarica, L. Celle plante qui croît dans le nord-est de l'Europe et en Asie, a de grosses racines charnues, dont les Hongrois se nourrissent sous le nom de *Tataria*. Pallas dit que les Cosaques en mangent les jeunes tiges (*Voyage*, V, 170).

Cramerion. Un des noms de la grande ciguë, *Conium maculatum*, L., en Sicile.

Cran, Cran de Bretagne, Cranson. Noms du raifort, *Cochlearia Armoracia*, L.

— berry. Nom anglais de la canneberge, *Vaccinium Oxycoccos*, L.

Crandang. Nom du limon, *Citrus medica*, L., à Java.

Crane humain, *Cranium humanum*. Voy. l'article *Homme*.

Craneia. Nom du cornouiller, *Cornus mas*, L., dans Théophraste.

Cranes bilt. Un des noms anglais du *Geranium maculatum*, L.

Crangou ou Crevette grise. Voy. l'article *Cancer*, II, 62.

CRANIOLARIA. On prépare, dans la province de Vénézuéla, une sorte de bière amère et rafraîchissante avec les racines du *C. annua*, L. (*Martynia spathacea*, Lam.), plante de la famille des Bignones, et de la didynamie angiospermie; ces racines sont désignées par les Espagnols de ce pays sous le nom de *Scorsonnère* (Jacquin, *Select. stirp. Americ.*, t. 90).

Cranion. Nom de la truffe chez les anciens, à cause de sa forme.

Cranquillier. Un des noms du chèvrefeuille des bois, *Lonicera Periclymenum*, L.

CRANSAC (jadis Carensac). Grand village de France (Aveyron), à 6 lieues de Villefranche et de Rodez, près duquel, au pied d'une montagne, sont plusieurs sources acidules froides, salines et ferru-

---

[1] Il ne faut pas confondre cette plante avec la soldanelle, *Convolvulus Soldanella*, L., appelée aussi chou marin.

gineuses, connues depuis des siècles, quoique assez peu fréquentées. Carrère (*Cat.*, 441) en signale deux, la *Vieille* et la *Nouvelle source*; celle-ci, nommée, en outre, *Fontaine de l'Intendance* ou de *Girou*. Aujourd'hui, ces deux sources sont appelées *Sources anciennes* ou *Sources de Richard*, du nom de leur propriétaire, et distinguées en *haute* ou *forte*, et *basse* ou *douce*, et l'on nomme *Nouvelles sources* ou *Sources de Beselgues*, d'autres eaux découvertes en 1811, et distinguées aussi en *fortes* et en *douces* : ces différentes eaux sont gazeuses, d'une saveur piquante, âcre, un peu ferrugineuse; elles varient en quantité, suivant la sécheresse ou l'humidité de la saison.

Les anciennes sources ont été analysées par Dissès, en 1686, par Lémery, en 1705 (*Hist. de l'Acad. roy. des Sc.*, p. 67), et, dans ces derniers temps, par M. J. F. V. Murat jeune. Une pinte de la *Source douce* a fourni à ce dernier, outre beaucoup d'acide carbonique : sulfate de magnésie, 84 grains; s. d'alumine, 3; s. de fer, 2; s. de chaux, 10; carbonate de chaux, 3; c. de fer, 2. Une pinte de la *Source forte* lui a donné : sulfate de magnésie, 66; s. d'alumine, 8; s. de fer, 10; s. de chaux, 6; carbonate de fer, 8 (*Nouv Bibl. méd.*, 1823, I, 184). Quant au carbonate de magnésie, dont il admettait aussi la présence, l'auteur a reconnu depuis (*Archives mss. de la Soc. de méd.*) qu'il ne pouvait en faire partie. M. Vauquelin, qui les a aussi analysées, a trouvé de plus, dans la dernière, du sulfate de manganèse, qui la différencie, non seulement des autres sources de Cransac, mais peut-être de toutes les eaux minérales de France.

Les eaux de Cransac sont dites toniques, diurétiques, apéritives; leur premier effet est souvent de provoquer des vomissemens ou des selles, ce qui force de les administrer avec précaution. L'observation prouve les avantages qu'elles offrent, chez les individus lymphatiques surtout, dans les cas de débilité des premières voies, d'empâtemens abdominaux, d'affections scrofuleuses, leucorrhéiques, etc., dans le traitement du scorbut, des fièvres quartes rebelles, et, selon M. Alibert, contre les rhumatismes chroniques, les névroses périodiques, l'hypochondrie, et même la paralysie; mais elle fait voir aussi leurs inconvéniens pour les hommes sanguins, irritables, atteints d'affections aiguës, dont la poitrine est délicate, etc. Suivant M. Murat, inspecteur actuel de ces eaux, c'est un bon prophylactique dans les épidémies de fièvres bilieuses putrides, et dans la dysenterie. On les prend en boisson de juin à septembre, mais durant un petit nombre de jours seulement, à la dose d'une à plusieurs livres en vingt-quatre heures. C'est à Aubin,

distant d'une demi-lieue environ, et demeure du médecin, que se rendent la plupart des malades, Cransac n'offrant point les commodités nécessaires à la bonne administration des eaux.

Au milieu de la montagne, du pied de laquelle s'échappent les sources dont nous venons de parler, se trouvent des excavations remplies d'une vapeur chaude (35 à 40° R.) et sulfureuse; ces espèces d'étuves naturelles ont été quelquefois utilisées pour le traitement des douleurs arthritiques ou rhumatismales, des névralgies, la sciatique surtout; mais le manque d'établissemens propres à recevoir les malades au sortir du bain, en a jusqu'ici restreint beaucoup l'application.

Dissès (M.). Les vertus et analyse des eaux min. de Cransac, avec la description, vertu et usage des étuves, etc. Villefranche, 1686 et 1700, in-12. — Gally l'Artigue (J.-J.). Traité nouveau et curieux des eaux min. de Cransac, où l'on démontre, etc. Rodez, 1732. — Murat. Topographie physique et médicale du territoire d'Aubin, et analyse des eaux minérales de Cransac. Rodes, 1804, in-8.

Cranson. Un des noms du raifort, *Cochlearia Armoracia*, L.

Crapaud. Voy. *Rana Bufo*, L.

— de mer. Nom donné à l'aigle de mer, *Raja Aquila*, L., au *Cottus Scorpius*, L., et à quelques autres poissons.

Crapaudine. Synonyme de *Bufonite*. Voy. ce mot, et *Rana Bufo*, L.

— Nom vulgaire du loup de mer, *Anarrhicas Lupus*, L.

— Nom du *Stachys recta*, L.

Crape. Un des noms vulgaires du tourteau, *Cancer Pagurus*, L.

Crassula tetragona, L. (de *crassus*, épais). Une poignée de cette plante, de la famille des Joubarbes, de la pentandrie pentagynie, bouillie dans du lait, est un excellent astringent, très-efficace contre la diarrhée, d'après Thunberg (*Voyage*, I, 254). On donnait le nom de *Crassula*, dans les anciens auteurs, à différentes espèces de plantes grasses, comme à l'orpin, *Sedum Telephium*, L., au triquemadame, *Sedum album*, L., etc.

Crassulacées. Voy. *Joubarbes*.

Cratæogonum. Plante que Dioscoride (*lib.* III, *cap.* cxxii) dit propre à rendre les sexes féconds, et que les modernes n'ont pu rapporter à aucune espèce connue. Clusius prétend que c'est un *Melampyrum*.

CRATÆGUS. Genre de la famille des Rosacées, section des Pomacées, de l'icosandrie diandrie.

C. Aria, L., Allouchier. Théophraste mentionne un arbre appelé *Aria*, qu'on croit être celui-ci, indigène de nos bois, mais sur lequel il y a beaucoup de doutes. Il est inusité en médecine chez nous.

C. Bybas. V. *Mespilus japonica*, Thunb.

C. Crus galli, L. La décoction de ses feuilles est usitée à Balti-

more dans la coqueluche. On pourrait faire des essais en France, cet arbrisseau y étant cultivé dans les jardins d'agrément.

C. Oxyacantha, L., Aubépine, Épine blanche, Noble-épine. Cet arbrisseau, excessivement commun chez nous, est bien connu par ses jolies fleurs blanches qui embaument les haies au printemps. On les accuse de gâter la marée par leur odeur (qui nous semble ressembler un peu à celle de l'amande amère), ce qui est une erreur, d'après les expériences de Parmentier, qui attribue l'altération du poisson, lorsqu'elle a lieu, aux orages, et qui conseille, pour la prévenir, de traverser les paniers de marée avec un fil de fer, qui servira de conducteur à l'électricité (*Obs. de physique*, IX, 113). Les fruits de l'aubépine sont mangés à leur maturité par les enfans, les oiseaux, etc. On en peut faire une espèce d'alcool par la fermentation. Le docteur Juch, de Munich, dit que l'épine noire a l'écorce fébrifuge, et qu'elle contient une substance qui peut remplacer le quinquina, et sur laquelle le docteur Erhrhard a donné des notices détaillées dans la *Gazette de Salzbourg* (*Journ. de la litt. étrangère*, IX, 57).

C. torminalis, L., Alisier. Ses fruits astringens, et qu'on mange en hiver à leur maturité, sous le nom d'*Alises*, sont usités dans la dysenterie, la diarrhée, la colique, etc., d'où vient le nom de cet arbre de nos forêts (de *tormina*, tranchées).

CRATÆVA. Genre de plantes de la famille des Câpriers, de la dodécandrie monogynie. *C. Marmelos*, L. Voyez *Ægle Marmelos*, Corr. (I, 84). *C. religiosa*, Vahl., *Niirvala* de Rhèede (*Hort. mal.*, III, t. 42). Ses feuilles aromatiques, légèrement amères, sont employées par les praticiens indiens comme stomachiques, et, en cataplasmes, pour résoudre les tumeurs lymphatiques, provoquer les urines, etc. (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 459). *C. Tapia*, L., Tapier. Cet arbre croît dans l'Inde et dans l'Amérique méridionale. Les médecins du premier de ces pays prescrivent le suc de son écorce comme tonique dans les fièvres intermittentes et dans le typhus; la décoction est donnée dans le même but, à la dose d'une demi-tasse, deux fois par jour (*Id.*, II, 198).

CRAUMBU. Nom tamoul du *Clou de girofle*.

CRAUTE (La). Village de France, à 5 lieues d'Autun, où se trouvent des eaux minérales qui, d'après l'analyse de Durande (*Hist. de la Soc. roy. de méd.*, I, 338), contiendraient du sulfure de magnésie? un peu de muriate de soude, du muriate et du sulfate de chaux, enfin de la magnésie unie à une matière végétale extractive.

CRAVEGGIA, en Italie (Eaux min. de). Elles ont été analysées par le professeur Ragazzoni. Le docteur Fantonetti (trad. du *Voyage*

méd. en Italie de Valentin, Turin, 1823), en donne, dit-on, une autre analyse.

CRAVICHON. Un des noms du prunellier, *Prunus spinosa*, L.

CRAVINHA. Nom de l'œillet des jardins, *Dianthus Caryophyllus*, L., en Portugal.

CRAVITTA. Un des noms du *Boletus æreus*, DC., en Piémont.

CRAVO PALMARIO. Nom portugais du *Dianthus Caryophyllus*, L.

CRAWFISH-EYE. Nom anglais du *Lichen Parellus*, L.

CRAYON NOIR ou CRAPHITE, *Percarbure de fer*. Voy. II, 100.

— ROUGE. Alumine naturellement colorée en rouge par de l'*Oxyde de fer*.

CRÉAC. Nom de l'esturgeon dans quelques provinces. Voy. *Acipenser*.

CREAL. Nom portugais de l'esturgeon. Voy. *Acipenser*.

CREEPING PANIC GRAS. Nom anglais du *Paspalum Dactylum*, Lam.

— WATER PARSNIP. Nom anglais du *Sium nodiflorum*, L.

CREIDION. Un des noms de la ciguë, *Conium maculatum*, L., dans les auteurs grecs.

CRÉMAILLÈRE. Un des noms de la cuscute, *Cuscuta europæa*, L.

CRÊME, *Cremor*. Couche épaisse, onctueuse et d'une saveur douce et agréable, qui se forme à la surface du lait exposé à l'air et laissé en repos (V. *Lait*). Ce nom a aussi été appliqué à une foule de substances alimentaires, médicamenteuses ou autres, qui n'ont, avec la crême proprement dite, qu'une ressemblance fort éloignée; c'est ainsi qu'on nomme *Crême* d'*orge*, d'*avoine*, de *gruau*, une décoction concentrée de ces céréales; *Crême de riz*, une sorte de bouillie faite avec la farine du riz; *Crême de pain*, une panade claire, aromatisée et sucrée; *Crêmes pectorales*, des préparations émulsives d'une assez grande consistance, etc. Tout le monde connaît les *Crêmes* usitées sur nos tables et souvent ordonnées aux malades comme aliment de facile digestion; les liqueurs de dessert, nommées aussi *Crêmes*, lorsque l'abondance du sucre leur a donné une certaine épaisseur, etc. Le mot *crême* est encore plus détourné de son acception primitive dans les appellations suivantes :

CRÊME D'ANTIMOINE. Sorte d'antimoine diaphorétique bien lavé, usité jadis comme le sous-antimoniate de potasse lui-même. Voy. I, 342.

— DE CHAUX. Voy. II, 22.

— DE CINABRE DE SPIELMANN. Préparation qui ne diffère pas du cinabre ordinaire.

— DE SOUFRE. Soufre très-divisé par la porphyrisation, ou résultant de la précipitation d'une solution de sulfure de potasse par un acide, et alors presque blanc. Voy. *Soufre*.

— DE TARTRE. Sur-tartrate de potasse. Voy. l'article *Potassium*.

— — SOLUBLE. Mélange de crême de tartre et de borax, ou d'acide boracique. Voy. l'article *Potassium*.

CREMEAUX. Bourg de France (Loire), à 4 lieues de Roanne, près duquel, dans un pré, est la source de *Buivon*, qui est froide et très-chargée de gaz acide carbonique, d'après Richard de la Prade, cité par Carrère (*Cat.*, 247).

CREMOR LACTIS, TARTARI, TARTARI SOLUBILIS, etc. Voy. *Crême*, *Crême de tartre*, *Crême de tartre soluble*, etc.

CRENEUSE. Un des anciens noms de l'agripaume, *Leonurus Cardiaca*, L.

Crepanella. Un des noms de la dentelaire, *Plumbago europœa*, L., dans quelques anciens auteurs.

Crepinette. Un des noms de la renouée, *Polygonum aviculare*, L.

Creping wormwood. Nom anglais de l'*Artemisia rupestris*, L.

Crepis sibirica, L. Au printemps, les Baskirs mangent les tiges laiteuses de cette plante, de la famille des Chicoracées, qu'ils appellent *Chakæ* (Pallas, *Voyage*, II, 28).

Crepitus lupi, off. Nom de la vesse de loup. Voy. *Lycoperdon*.

Crequier. Un des noms du prunellier, *Prunus spinosa*, L.

CRESCENTIA. Genre de plantes (dédié à P. Crescenti, naturaliste italien) de la famille des Solanées (Bignoniacées, Kunth), de la didynamie angiospermie, et qui par ses fruits semblerait devoir appartenir aux Cucurbitacées.

C. cucurbitina, Sw. (*C. latifolia*, Mill.). Cette espèce, des Antilles, a la chair de son fruit très-vénéneuse. M. de Tussac cite cinq soldats qui périrent pour en avoir mangé, le prenant pour des concombres (*Flore méd. des Antilles*, III, 143)

C. Cujete, L., Calebassier. Arbre des contrées chaudes de l'Amérique, dont le fruit est gros comme un melon et plus ; il a son écorce d'un vert obscur, assez mince, mais très-ferme lorsqu'elle est sèche. La chair qu'il renferme est pulpeuse et ne se mange pas, mais elle sert à une multitude de remèdes parmi les nègres, comme à mettre sur les brûlures, les coups de soleil, les contusions. On la fait encore bouillir ou cuire, et on en fait un *Sirop de calebasse*, estimé pectoral, adoucissant, très-usité aux Antilles, et qui l'était autrefois en Europe. L'écorce verte est employée en décoction dans la dysenterie, la diarrhée, l'hémorrhagie, l'hydropisie. On donne le suc de calebasse, après la cuisson de la chair, en lavement dans la colique. Les nègres mangent par fois les graines rôties. Ils font avec les calebasses, vidées de la pulpe et bien rincées avec du gros sable et de l'eau pour en ôter l'amertume, des vases (couis) où ils conservent le vin, etc. Ils les fendent en deux pour en faire des plats, des assiettes, des tasses, et, avec les morceaux, des cuillers (cicayes), des écumoires, etc., enfin, leur batterie de cuisine. Ils les ornent en dehors de dessins, de peintures, etc. Ces vases peuvent servir à chauffer l'eau sur un feu doux (Labat, *Nouv. Voyage*, III, 160). Ils en composent aussi des instrumens de musique. La calebasse en arbre, comme on l'appelle aux îles, pour la distinguer de celle en herbe, ou potiron, qu'on y cultive aussi, y a produit plusieurs variétés appelées *angustifolia*, *minima*, *longifolia*. Plumier en admet cinq.

C. edulis, Desv. Cette espèce, qui n'est peut-être aussi qu'une variété de la précédente, se trouve à la Nouvelle-Espagne où l'on mange la chair de ses fruits.

Crescione. Nom italien du cresson, *Sisymbrium Nasturtium*, L., et du beccabunga, *Veronica Beccabunga*, L.

Crespino. Un des noms italiens de l'épine-vinette, *Berberis vulgaris*, L.

Crespolina. Nom toscan du *Santolina Chamæcyparissus*, L.

Cressaeous. Nom du *Cucubalus Behen*, L., en Auvergne.

Cresson. Nom de plusieurs plantes d'un goût âcre ou poivré, auxquelles on a donné ce nom, par analogie de saveur avec le cresson ordinaire, *Sisymbrium Nasturtium*, L. (*Nasturtium officinale*, Ait.). Voyez *Sisymbrium*.

Zwinger (T.). *Diss. inaug. examen theorico-practico-medicum plantarum nasturcinarum*, etc. Responsit J.-R. Mieg. Basileæ, 1714, in-4.

Cresson alénois, *Lepidium sativum*, L.
— du Brésil, *Spilanthus oleraceus*, L.
— de chien, *Veronica Beccabunga*, L.
— du désert, *Lunaria parviflora*, Delille.
— doré, *Chrysosplenium alternifolium*, L.
— d'eau, *Sisymbrium Nasturtium*, L.
— élégant, *Cardamine pratensis*, L.
— de fontaine, *Sisymbrium Nasturtium*, L.
— de l'Ile-de-France, *Acmella mauritiana*, Rich.? (Voy. I, 55).
— d'Inde. Un des noms de la capucine, *Tropæolum majus*, L.
— des jardins, *Lepidium sativum*, L.
— du Mexique. Un des noms de la capucine, *Tropæolum majus*, L.
— des murs. Nous proposons ce nom pour l'*Antirrhinum Cymbalaria*, L. (Voy. I, 356).
— de para, *Spilanthus oleraceus*, L.
— du Pérou, *Tropæolum majus*, L.
— des prés, *Cardamine pratensis*, L. (Voy. II, 102).
— de rivière, *Sisymbrium sylvestre*, L.
— de rocher, *Chrysosplenium alternifolium*, L.
— des ruines, *Lepidium ruderale*, L.
— sauvage. Nom du *Cochlearia Coronopus*, L.
— les savanes. Nom que porte, aux Antilles, deux crucifères rapportées au genre *Iberis*, par M. Descourtilz (*Flore méd. des Antilles*, I, 193).
— de terre, *Barbarea vulgaris*, DC. (Voy. I, 547).

Cresswort. Un des noms anglais de l'*Eupatorium perfoliatum*, Willd.

Creta. Nom latin et italien de la craie, *Sous-carbonate de chaux*.
— alba. Voy. *Craie blanche*.
— brigantina. Voy. *Craie de Briançon*.
— farinacea. Nom linnéen d'une variété de sous-carbonate de chaux. Voy. *Agaric minéral*.
— gallica. Nom de la *Craie de Briançon*, en latin.
— præcipitata, *Sous-carbonate de chaux artificiel*.
— rubra. Espèce d'oxyde rouge de fer, natif. Voy. *Fer*.
— scriptoria. Nom linnéen de la variété de sous-carbonate de chaux nommée *Craie*.

Creta selinusia, Terre sélénite. Matière argileuse, luisante, blanche, friable, qui passait pour astringente et dessiccative.

Creta vulgaris. Nom latin de la *Craie*.

Crête marine. Un des noms de la criste marine, *Crithmum maritimum*, L.

— de paon. Nom du *Guilandina Bonduccella*, L., et de l'*Adenanthera pavonina*, L., aux Antilles.

Cretelle. Nom français du genre *Cynosurus*. Voyez ce dernier mot.

Cretischer ammey. Un des noms allemands de l'ammi, *Sison Ammi*, L.

— diptam. Nom allemand de l'*Origanum Dictamnus*, L.

— mohren kummel. Nom allemand de l'*Athamanta cretensis*, L.

CREUTZNACH. Petite ville du grand duché du Bas-Rhin (Prusse), à 7 lieues S. O. de Mayence, où se trouvent des eaux salines (4 à 24° R.) usitées depuis plusieurs siècles. Le brome vient d'y être trouvé, à ce qu'il paraît, en assez grande quantité (*J. de pharm.*, XIII, 189).

Prieger (J.-E. P.). *Creutznach- und seine Heilquellen.* Mayence, 1827.

CREUZOT. Montagne au nord-est du Mont-Cenis, au pied de laquelle est une source minérale froide, dont l'analyse, faite par Guyton de Morveau, a donné, pour 12 livres : 7 grains de sulfate de chaux, 5 d'alun, 8 d'alumine, 26 de carbonate de fer et un peu d'*eau mère vitriolique ferrugineuse* (Carrère, *Cat.*, 176).

Crève-chien. Un des noms de la morelle noire, *Solanum nigrum*, L.

Crevettes. Crustacés du genre *Cancer* de Linné (Voy. ce mot).

Criadillas de tierra. Un des noms de la truffe, *Tuber cibarium*, L., en Espagne.

Cricon. Vieux nom du grillon, *Gryllus domesticus*, L.

Crinanthemum. Sorte de lis employé par Hippocrate, et qu'on croit être le *Lilium Martagon*, L.

Crinon. Ancien nom du grillon, *Gryllus domesticus*, L.

CRINUM, de κρινον, Lis. Genre de plantes de la famille des Narcissées (Amaryllidées, R. Br.), de l'hexandrie monogynie. Le *C. asiaticum*, L., belle plante que l'on cultive dans les serres chaudes où souvent après sa fleuraison elle porte, en place de capsules, des bulbilles que M. A. Richard croit être de véritables graines, est spontanée dans l'Inde, où les naturels pilent ses feuilles et les mêlent avec un peu d'huile de ricin pour les appliquer sur les engelures et autres inflammations qui viennent aux extrémités, ainsi que sur les blessures causées par les flèches empoisonnées. Leur suc est employé contre les douleurs d'oreilles (Rhèede, *Hort. mal.*, XI, 55, t. 69). A Java, d'après Horsfield, on se sert des bulbes de cette plante comme émétiques ; on les mâche ou on avale un peu de leur suc pour produire cet effet (*Cat. des plant. de Java*). On croit que les bulbes de toutes les espèces de ce beau genre sont vomitives.

Criquet domestique. Nom vulgaire du *Gryllus domesticus*, L.

Crispula. Un des noms de la matricaire, *Matricaria Parthenium*, L., dans les anciens auteurs.

Cristal. Voy. *Crystal*.

Cristaria betonicæfolia, Pers. Végétal de la famille des Malvacées, de la monadelphie polyandrie, usité au Chili comme fébrifuge et rafraîchissant (Feuillée, *Pl. méd.*, III, 40, t. 27).

CRISTAU-D'AIDIOUS (Saint-). Village de la vallée d'Aspe (Basses-Pyrénées), où Carrère indique des eaux minérales, qu'il soupçonne être les mêmes que celles de *Lurde*. V. ce mot.

Cristaox. Voy. *Crystaux*.

Criste marine. Un des noms du *Crithmum maritimum*, L.

CRITHMUM. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, de la pentandrie digynie.

C. maritimum, L., Perce-pierre, Criste marine, Bacille. Cette plante herbacée, vivace, croît au bord de nos mers d'Europe entre les rochers; elle est odorante, piquante et un peu salée; on la cultive dans les jardins comme condiment stomachique. On met ses feuilles, à divisions linéaires, longues, épaisses, dans les sauces, confire dans le vinaigre, sur les salades, etc. Cette plante passe pour diurétique. Analysée par M. Lavini (*Mém. de l'Acad. de Turin*, XXV, 13; 1822), elle a fourni, outre des sels, comme des hydrochlorates, des sulfates, des carbonates terreux et de potasse, de l'acide acétique, une huile essentielle qui sent le pétrole, et qui a de l'analogie avec ce produit minéral, auquel elle paraît tout-à-fait analogue si on y joint de l'acide sulfurique; il la regarde comme un bon anthelminthique, prise à l'intérieur, en potion ou en *oleo-saccharum*, ou introduite seulement dans les narines. Le suc des feuilles de la plante, obtenu par la simple pression, lui a paru avoir la même propriété, et la plante elle-même, en cataplasme, appliquée sur le ventre, jouit également de la vertu de faire rendre des lombrics. L'eau distillée du *C. maritimum*, L., n'a aucune action sur l'économie animale. Les semences de cette ombellifère, de forme ovoïde, légèrement sillonnées, ressemblent un peu à l'orge, d'où vient le nom de ce genre, de κριθη, orge. Hippocrate les conseillait dans les douleurs de matrice, ainsi que la plante, infusées dans du vin.

Critemus. Nom du *Sesuvium portulacastrum*, L., dans Rumphius.

Croc de chien. Un des noms du jujubier, *Rhamnus Zizyphus*, L., du *Solanum paniculatum*, L., etc., aux Antilles, de la forme de leurs épines.

Crocodilea. Voy. *Cordylea*.

Crocodilion. Dioscoride mentionne sous ce nom (*lib.* III, *c.* x) une plante à fleurs composées, d'une odeur forte, qui croît dans les forêts, dont la décoction provoque des hémorragies nasales; ses graines rondes, et en forme de double écusson, sont diurétiques. On ne connaît pas cette plante, que Adanson croit être l'*Echinops Ritro*, L. Linné avait cru y reconnaître une espèce de centaurée, qu'il avait appelée *Centaurea Crocodilium*, L.

CROCODILUS, Crocodiles. Reptiles de l'ordre des Sauriens, de la famille des Uronectes, qui habitent les parties les plus chaudes des deux continens, où leur taille et leur force les font également

redouter. Linné n'en admettait qu'une espèce, rangée par lui dans le genre *Lacerta*; mais M. Cuvier en a décrit jusqu'à six. La principale est son *C. vulgaris* (*Lacerta Crocodilus*, L.), qui habite les eaux du Nil et du Sénégal. Quoiqu'il répande une forte odeur de musc, les nègres en mangent volontiers la chair, comme le faisaient jadis, au rapport d'Hérodote, les habitans d'Eléphantine. On fait aussi usage de ses œufs, quoique peu agréables. Les anciens regardaient son sang comme bon contre l'ophthalmie et propre à empêcher le développement des accidens produits par la morsure des serpens venimeux; sa graisse, comme utile contre la fièvre, résolutive et fortifiante (Lémery); les cendres de sa peau, comme un précieux narcotique; les bézoards de ses intestins, comme alexipharmaques.

Crocomagma. Sorte de résidu du safran, *Crocus officinalis*, Pers., qui en a presque les propriétés (Dioscoride, *lib.* I, c. xxvi).

CROCUS. Genre de plantes de la famille des Iridées, de la triandrie monogynie, dont le nom vient de κροκος (de κροκη), de la forme déliée de la substance appelée *Safran*, produite par l'une de ses espèces.

C. officinalis, Pers. (*C. sativus*, Var., *autumnalis*, L.), Safran (*Flore méd.*, VI, f. 306). Ce nom français est tiré de *Zahafaran*, son appellation arabe, dérivée elle-même d'*Assfar*, jaune. Cette plante est originaire de l'Orient, ce que confirme le nom de Safran oriental qu'elle porte dans les ouvrages de matière médicale. Sibthorp l'a trouvée en Grèce; Allioni et Tenore, en Italie : elle habite aussi la Tartarie, et, dans certaines régions de ce pays, on paie le tribut aux princes en safran (Grosier, *Desc. de la Chine*, I, 206), etc. Cette plante a été connue et employée par les anciens; Hippocrate la prescrit dans plusieurs endroits de ses ouvrages, et le *Tmolus*, montagne de Phrygie, était fameux par le safran qu'il produisait. Aujourd'hui elle est cultivée en grand dans plusieurs pays, comme en Espagne, en France, etc.; c'est surtout aux environs d'Avignon et dans le Gatinais, à Boisne, Boiscommun, qu'on s'occupe de cette culture, et ce dernier est préféré pour l'usage. Le safran a un ognon de la grosseur d'une noisette, que l'on plante dans un champ préparé convenablement, et, au bout de la première année, on le voit fleurir à la fin de septembre; le champ est en plein rapport à la seconde; ordinairement à la troisième on lève les ognons, mais il y a des personnes qui les laissent jusqu'à neuf années. Une safranière d'un arpent, en plein rapport, produit vingt livres de fleurs. Une livre de safran exige plus de cent mille fleurs, et encore faut-il cinq livres de safran vert pour en faire une de sec. Lorsque l'on a cueilli les fleurs, on en extrait le pistil, dont les stigmates, que l'on sèche pour l'usage, sont connus sous le nom de *Safran*, de celui de la plante

même. Ces stigmates se distinguent de tous les autres de la famille des Iridées, par une couleur d'un jaune rouge fort vif, et un arome particulier très-intense, auquel ne participent pas les autres parties de la plante, ce qui est fort remarquable, pas même les pétales, qui ont tant d'analogie avec les pistils, surtout dans les iridées où même l'on voit ceux-ci prendre l'aspect des pétales, comme dans le genre *Iris*, etc. On conçoit, à la petite quantité, à la légèreté de cette substance, combien elle doit être chère (environ cent francs la livre); son prix est encore augmenté par les maladies auxquelles la plante est sujette, et qui en dévorent l'ognon, tels sont une tuberculaire parasite, le *Rhizoctonia crocorum*, DC., qu'on appelle *Mort du safran;* le *Tacon*, autre parasite pulvérulente qui se montre à l'intérieur; une troisième, le ***Fausset***, est un développement monstrueux de l'ognon, etc. Ces maladies, que MM. Duhamel (*Acad. des Sc.*, 1728, 60 et 140) et Fougeroux (*Acad. des Sc.*, 1782, 19, 89) ont fait connaître, dans des écrits fort curieux, sont plus intéressantes pour les cultivateurs et les naturalistes que pour les médecins. Quoi qu'il en soit, le commerce de la France en safran s'élève à plus d'un million par an.

Le safran, tel qu'on l'observe dans le commerce, est un composé de filamens rougeâtres, très-déliés, formés des stigmates de la fleur, auxquels on laisse souvent le pistil, qu'on reconnaît alors à sa couleur moins vive, blanchâtre même, et par fois des étamines qui se distinguent à leur torsion; les stigmates sont un peu frangés. Le safran doit être choisi bien égal, et exempt de tout mélange, car on le falsifie avec des fleurons de souci, de *Carthamus tinctorius*, L., des brins de viande desséchés et infusés dans une teinture de safran, etc., fraudes qui se découvrent dans le premier cas, en mettant tremper cette substance, ce qui fait gonfler les fleurons; dans le deuxième, en en jetant au feu un peu, l'odeur de viande brûlée se décèle, etc. On prétend y avoir observé jusqu'à du blanc de plomb, qui se dépose au fond du vase où on le met infuser, etc. (*Diction. des drogues*, IV, 461). On préfère le safran du Gâtinais; mais celui d'Orange, du Comtat, de la Manche, etc., est encore assez usité; il faut qu'il soit d'une belle couleur, et le plus récent possible; le soleil le prive de cette couleur et presque de ses propriétés: aussi faut-il le tenir dans des vases non transparens, clos et secs. Le safran qui est vieux, est presque inerte, ce qui explique les contradictions qu'on trouve dans les auteurs relativement à ses effets; sa saveur est amère; sa couleur jaune si intense, qu'elle colore la salive avec facilité, et qu'une petite quantité donne sa teinte à beaucoup d'eau en peu d'instans.

Les émanations du safran récent sont fort dangereuses ; elles portent vivement à la tête, et on cite des personnes tombées dans une sorte de fièvre soporeuse, pour s'y être exposées (*Bull. des Sc. méd*, Fér., IV, 269) : Borelli, Lacoste, Kœnig, Lusitanus, ont vu des exemples semblables, suivis même de mort chez quelques-uns ; d'autres fois, elles produisent un état convulsif, le rire immodéré et sardonique, etc.

Il paraît donc que c'est surtout par sa partie odorante que le safran agit, et que dès-lors il doit être administré le plus frais possible, pour que cette qualité diffusible se prononce avec toute l'énergie dont elle est susceptible ; cependant il semble, en outre, qu'il est doué d'une propriété active, stimulante, qui doit être appréciée dans son administration, et qui augmente la force circulatoire, les excrétions, etc. ; il agit, dit Murray, comme l'opium et le vin réunis.

La propriété la plus éminente qu'on accorde à ce médicament, est d'être un puissant emménagogue ; il est, sous ce rapport, employé souvent dans la médecine maternelle, sans avis du médecin, ce qui peut avoir plus d'un inconvénient, dont le principal est que l'aménorrhée peut dépendre de causes excitantes, et le safran, dans ce cas, ne faire qu'accroître le mal loin d'y remédier. D'après les mêmes erremens, on s'en est servi pour faire couler les lochies, provoquer l'accouchement, et tout aussi inconsidérément dans plus d'une circonstance ; car c'est le plus souvent à l'inflammation de l'utérus, par exemple, qu'est due la suppression du flux puerpéral.

Comme antispasmodique sédatif, le safran a été également fort usité, mais l'est beaucoup moins aujourd'hui ; son action sur le cerveau et les nerfs est prouvée par les accidens spasmodiques que nous avons signalés tout à l'heure. On le regarde comme propre à provoquer la gaîté, le rire, à chasser l'ennui, à calmer l'hypochondrie, la mélancolie ; Bàcon dit qu'il retarde les effets de la vieillesse : on le donne dans l'hystérie, ce que son action emménagogue peut justifier ; dans les spasmes, l'asthme, la coqueluche même, etc., affections où il n'est permis de s'en servir que sous la condition qu'elles ne sont pas accompagnées de phénomènes d'irritation ou de phlegmasie. Les praticiens de l'Inde, les sages-femmes de ce pays, en font beaucoup d'usage, à peu près dans les mêmes cas que nous, comme on le voit dans Ainslie (*Mat. ind.*, I, 355). Cependant la vertu sédative du safran est beaucoup moins prouvée à nos yeux que l'emménagogue. Les propriétés de cette plante étaient en si grande vénération chez les anciens, que, suivant Geoffroy (*Mat. méd.*, III, 46), ils l'appelaient le *Roi des végétaux*, *Panacée végétale*, *Ame des poumons*, etc., opinion fort éloignée de celle de quelques auteurs

modernes, comme Cullen (*Mat. méd.*, II, 332), qui lui refusent à peu près toutes les propriétés qu'on lui attribue, sauf l'emménagogue qu'il a observée dans quelques cas, tellement qu'il est tenté de la regarder comme inerte, sans doute parce qu'il aura employé un safran ancien, et peut-être altéré ou sophistiqué.

La dose du safran est depuis 12 jusqu'à 48 grains, en poudre ou en infusion; son extrait se donne à celle de 4 à 12; en teinture, on en prescrit 20 à 30 gouttes; on en fait un sirop qu'on formule depuis 2 gros jusqu'à demi-once. Le safran entre dans le *Laudanum liquide* de Sydenham, la *thériaque*, la *confection d'hyacinthe*, l'*eau générale*, *le mithridate*, le *bénédict laxatif*, etc., et en général dans la plupart des composés que les anciens nous ont transmis, ce qui est une preuve surabondante que cette substance leur était familière.

A l'extérieur, le safran est un bon résolutif; on en met dans les cataplasmes de ce nom, pour dissiper les tumeurs indolentes, les ecchymoses; on en ajoute dans les collyres anti-ophthalmiques, dans le cas d'engorgement scrofuleux des paupières. En friction, sa teinture passe pour être utile, appliquée sur le creux de l'estomac, dans le mal de cœur; Hippocrate l'employait en fomentation sur les douleurs goutteuses et rhumatismales.

Les usages domestiques du safran sont peut-être plus nombreux aujourd'hui que ceux qu'en fait la médecine; il sert à mettre dans les alimens pour en rehausser le goût, comme le pratiquent les peuples du midi: en Espagne, son emploi en ce genre est fort commun. On en met dans la pâtisserie, les confitures, les glaces, les bonbons; on en fabrique des liqueurs, comme l'élixir de Garus, le scubac, etc.; mais c'est surtout dans l'art de la teinture que l'on consomme la plus grande quantité de safran. L'analyse chimique de cette substance, due à MM. Bouillon-Lagrange et Vogel (*Ann. de chim.*, LXXX, 188; *Bull. de pharm.*, IV, 89; *Journ. de pharm.*, VII, 398), a fait voir qu'elle contenait, outre de la gomme, de l'albumine, de la cire et un peu d'huile volatile, une matière colorante, qu'ils désignent par le nom de *Polychroïte*, à cause de la multitude des couleurs qu'elle est susceptible de prendre, lorsque, dissoute dans l'eau, ce qu'elle fait avec une facilité extrême, on y ajoute des acides sulfurique, nitrique, etc., qui la font passer au bleu, au vert, etc.: ce principe colorant, très-soluble dans l'alcool, solution que l'addition d'eau ne blanchit pas, l'est très-peu dans l'éther, et point du tout dans les huiles essentielles ou grasses; il se fixe sur les étoffes, et leur communique une belle couleur jaune, peu solide il est vrai. On peut présumer que la polychroïte possède une partie des pro-

priétés médicales du safran, que l'huile essentielle a sans doute à un plus haut degré encore, car ces deux principes sont à peu près les seuls qui existent dans les teintures alcooliques, qui paraissent recéler toutes les vertus du safran. Les anciens employaient encore cette substance comme parfum dans les festins, les théâtres et les temples.

Douglas. *A safron Walden*, etc. (*Trans. philos.*, XXXII et XXXV). — Hertodt (J.-F.). *Crocologia, sive curiosa croci*, etc. Ienæ, 1671, in-8. — Ranch (J.-B.-A.). *Diss. de usu et abusu croci*. Viennæ, 1764, in 4. — Gadd (P.-A.). *Akta saffran och diss. plantering*. Abæ, 1769, in-4. — Tenore. *Memoria sulle specie e varietà di crochi*, etc. Naples, 1826, in 4, figures.

Crocus. Nom donné, en général, par les anciens, à des préparations métalliques d'un jaune plus ou moins safrané, et aussi quelquefois au jaune de l'œuf.

— antimonii. Voy. *Foie d'antimoine*, I, 346.

— — lotus. Voy. *Crocus metallorum*, I, 346.

— auri. Un des anciens noms de l'or fulminant. Voy. *Or*.

— ferri s. martis. Noms donnés, en général, à la rouille ou aux oxydes de fer. Voy. *Fer*.

— — antimoniatus Stahlii. Composé d'oxyde de fer et d'antimoine.

— martis adstringens. Oxyde rouge de fer, extrait du sulfate de fer par calcination et lixiviation.

— — aperiens s. aperitivus s. rore maiali paratus. Anciens noms de la rouille, mélange de dentoxyde et de sous-carbonate de fer.

— — sulphuratus s. vitriolatus. Oxydes rouges de fer obtenus par divers procédés.

— metallorum. Voy. *Antimoine*, I, 344 et 346.

— rulandi. Espèce de foie d'antimoine préparé par détonation et fusion.

— solis. Oxyde d'or ou or très-divisé. Voy. *Or*.

— veneris. Deutoxyde de cuivre préparé par calcination du sulfate de ce métal.

Crogulec. Nom polonais de l'épervier, *Falco Nisus*, L.

Croisrau. Vieux nom français du pigeon bizet, *Columba livia*, L.

Croisette. Nom du *Gentiana Cruciata*, L.

— velue. Nom du *Valantia Cruciata*, L.

Croix de Saint-André. Nom du *Valantia cruciata*, L.

— de chevallier. Nom du *Tribulus terrestris*, L.

Crommyon. Nom de l'ognon, *Allium Cepa*, L., dans Dioscoride.

Cronion. Nom du pied d'alouette, *Delphinium Ajacis*, L., dans Dioscoride.

Cropiot. Petit fruit d'Amérique, d'après Clusius, dont la semence noire et ridée est âcre, et utile contre le mal de tête étant fumée (*Dict. de Lémery*).

Cross wort. Nom anglais de la croisette, *Valantia Cruciata*, L.

Crot-pescheot. Nom du cormoran, *Pelecanus Carbo*, L., en Bourgogne.

CROTALARIA. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la diadelphie décandrie. Aux Moluques, d'après Rumphius, on mange cuites les fleurs du *C. retusa*, L. (*Hort. amb.*, IX, 53, t. 29). Les médecins tamouls, d'après Ainslie, prescrivent à l'intérieur et à l'extérieur contre la gale, l'impétigo, etc., le suc amer des feuilles et des jeunes pousses du *C. verrucosa*, L. (*Mat. ind.*, II, 305, 478).

CROTALUS, Serpens à sonnettes. Genre d'animaux de la famille des Ophidiens hétérodermes, dont les espèces, remarquables par

leur odeur fétide, à laquelle on attribue une vertu stupéfiante, et par le bruit, léger pourtant, auquel donnent lieu, lorsqu'elles rampent, les grelots écailleux dont le dessous de leur queue est garni, sont regardées, avec raison, comme les plus redoutables de tous les reptiles. L'histoire de Drake, récemment victime en France de la morsure d'un de ces animaux, offert à la curiosité publique, est présente encore à tous les esprits (*Journ. gén. de méd.*, XCIX, 248), et justifie la proscription de ce genre de spectacle, qui l'a immédiatement suivie. On peut lire, dans la *Faune médicale* de M. H. Cloquet (IV, 326 à 356), l'histoire détaillée de ces animaux, la description de l'appareil sécréteur de leur venin (semblable au reste à celui de la vipère et des autres serpens venimeux), l'exposé des symptômes auxquels donne lieu leur morsure ou qui même en suivent la guérison, ainsi que des moyens de traitement indiqués par divers voyageurs, moyens qui se réduisent à la succion, à la ligature, à l'emploi du feu, des caustiques et de divers remèdes intérieurs, vantés comme spécifiques, et auxquels, d'après les expériences de M. le docteur Barry, doit être ajoutée l'application des ventouses. Deux de ces espèces seulement ont figuré jadis dans la matière médicale.

C. Durissus, L., Serpent à sonnettes de l'Amérique septentrionale. La moindre de ses piqûres peut tuer en quelques minutes de très-grands mammifères. Il atteint 3 à 4 pieds. Jamais il n'attaque l'homme qu'il n'ait été provoqué, et on peut lui échapper par la fuite. Parmi les nombreux remèdes internes préconisés contre sa morsure (le *Prenanthes alba*, l'écorce pilée de la racine de tulipier, l'*Arum Colocasia*, etc.), l'huile d'olives et le suc de polygala de Virginie semblent occuper le premier rang. Les nègres font quelquefois usage comme aliment de la chair de ce reptile, et l'on a vanté sa graisse contre les névralgies sciatiques, comme ses grelots pour faciliter l'accouchement.

C. horridus, L., Boïquira, Boicininiga de Pison et Marcgrave. Il habite l'Amérique méridionale et parvient à la taille de 5 à 6 pieds. C'est le plus dangereux de tous les crotales et celui auquel on attribue plus particulièrement la faculté de fasciner par son regard la proie qu'il veut saisir. Le *Guaco* passe, d'après des expériences qui semblent irrécusables, pour un spécifique assuré contre sa morsure. M. le docteur L.-F.-E. Rousseau a fait, en 1828, à Paris, avec le venin de ce serpent, recueilli sur l'animal mort et plongé dans l'alcool, des expériences qui prouvent que, dans cet état, il est encore très-redoutable. Les symptômes observés sont de la tristesse, de la gêne dans la respiration, l'accélération du pouls, une faiblesse toujours croissante, surtout dans la partie blessée, des convulsions et la

mort : la plaie devient promptement gangréneuse. Lémery dit que la chair de ce reptile a la même vertu que la vipère pour résister au venin, purifier le sang et exciter la sueur!

D'autres espèces de crotales, le *C. rhombifer*, Latr., découvert dans les États-Unis par feu Palisot de Beauvois; le *C. miliarius*, L., petit et joli serpent de 12 à 18 pouces, qui habite la Floride et la Caroline, passent pour n'être pas moins redoutables que le Durissus.

CROTON. Genre de la famille des Euphorbiacées, de la monoécie monadelphie, dont le nom vient de κροτον, Tique, de la forme des fruits de plusieurs des espèces qu'il renferme. Ces espèces sont nombreuses et peuvent se distinguer en deux groupes sous le rapport médical; les unes, aromatiques, donnent des produits balsamiques qui contiennent de l'acide benzoïque; les autres, sont de violens purgatifs; on y rencontre quelques espèces tinctoriales. Leurs semences sont huileuses.

C. adipatum, Kunth. Ce végétal, de la rivière des Amazones, jouit des propriétés du *C. thurifer*, Kunth. V. plus bas.

C. antisyphiliticum, Martius (*Voyage au Brésil*, etc.). La décoction de ses feuilles est employée au Brésil contre la syphilis comme un excitant très-actif, nuisible même à trop grande dose. On se sert des feuilles en cataplasme sur les bubons, les tumeurs blanches, etc. (*Journ. de chimie médicale*, V, 424).

C. aromaticum, L. Son suc est aromatique et employé comme vulnéraire à l'extérieur, à Ceylan.

C. balsamiferum, L. Le suc résineux qui découle de ce végétal est aromatique et employé extérieurement comme vulnéraire. Il est connu sous le nom de *Petit baume* à la Martinique; on en fait une liqueur de table.

C. Benzoin, L. Voyez *Benjoin*, I, 574.

C. Camaza, Perrotet. Cette espèce nouvelle est cultivée aux Philippines dans les jardins; on retire de son fruit, qui est astringent, et de la grosseur d'une noisette, des graines, au nombre de trois, qui sont purgatives à petite dose et empoisonnent à grande dose. L'huile qu'on en retire est employée en médecine (*Cat. raison.*, etc., *Ann. de la Soc. linn. de Paris*, mai 1824).

C. campestre, St-Hil. La racine purgative de cette espèce du Brésil est employée contre la syphilis dans certaines régions de ce pays (*Plant. usuell. des Brasil.*, 12e livrais).

C. Cascarilla, L., Chacrille, Cascarille (*Flore méd.*, II, 103). L'opinion des naturalistes attribuait jusqu'ici l'écorce usitée en médecine sous le nom de *Cascarille*, à ce petit arbrisseau des Antilles et de l'Amérique méridionale, à feuilles linéaires-lancéolées, et qui laisse

suinter de ses branches cassées une sorte de baume. On pense aujourd'hui qu'elle est fournie par le *Croton Eluteria*, Sw. (*Clutia Eluteria*, L.), arbre des mêmes régions et à feuilles ovales-arrondies; les Anglais, qui sont plus à même qu'aucune autre nation européenne de savoir la vérité sur ce sujet, sont ceux qui ont émis cette opinion, d'ailleurs assez peu importante, puisqu'il s'agit d'une espèce du même genre (Thomson, *Bot. du droguiste*, 109); mais les deux végétaux en fournissent peut-être. V. plus bas *C. Eluteria*. Le nom de *Cascarille*, diminutif de *Cascara*, qui signifie en espagnol *Ecorce*, a donné lieu à quelque confusion, parce qu'on l'a appliqué par fois a des écorces qui n'ont nul rapport avec elle, telles que celles des quinquina; mais, dans ce cas, elles ont toujours un adjectif, comme *Cascarilla fina*, etc. On en peut voir une liste dans le *Cours d'hist. nat. pharm.* de Fée, II, 279.

C. castaneifolium, L. Il fournit de la laque. V. *Coccus.*

C. coriaceum, Kunth. Cette espèce, de l'Amérique méridionale, où elle est appelée *Saumerio* par les naturels, répand, étant brûlée, une odeur aromatique; on retire de son écorce, par l'alcool, une résine transparente qui offre la même odeur (*Nova gener. et spec.*, II, 87).

C. cortesianum, Kunth. Elle est d'une suavité remarquable (*id.*).

C. Eluteria, Sw. (*Clutia Eluteria*, L.), Cascarille. Le nom de cette espèce, qui forme un arbre de moyenne hauteur, vient de l'île d'Éleuthère, l'une des Antilles, située dans le détroit de Bahama, ce qui faisait appeler son écorce *éleuthérienne* dans les anciens ouvrages de matière médicale. Elle se trouve non-seulement dans cette localité, mais dans la plupart des Antilles et la Terre-Ferme, d'où elle nous est transmise par les Anglais, aujourd'hui que l'Espagne n'a plus la possession de ce dernier pays. L'écorce, qu'on appelle *Cascarille*, est dans le commerce en morceaux longs de deux à quatre pouces, roulés sur eux-mêmes, épais d'une demi-ligne, gris-cendré en dedans et en dehors, mais ordinairement recouverts sur cette dernière face d'une couche blanchâtre, qui est le *Thallus* de productions lichenoïdes décrites par Acharius, et surtout par M. Fée (*Cryptogames des écorces officinales*). Ces écorces, dont la cassure est rouge, sont ligneuses, lourdes, un peu aromatiques, d'une saveur amère, mêlée de quelque chose de piquant et de chaud. Si on les jette sur la flamme, elles brûlent vivement en répandant une fumée balsamique, qui décèle l'acide benzoïque et une légère odeur musquée; elles ressemblent un peu aux écorces de certains quinquinas, surtout du *Loxa;* mais ce dernier est plus épais, n'a pas d'odeur, et est d'une amertume bien plus intense et plus franche; c'est cette

ressemblance, et surtout sa forme roulée, qui a fait appeler l'écorce du *Croton*, *Cascarilla* par les Espagnols, nom qui s'est transmis aux Européens. Sous le rapport chimique, ces deux écorces diffèrent beaucoup aussi. On n'a pas signalé jusqu'ici, dans la cascarille, les alcaloïdes du quinquina. Trommsdorff a trouvé la cascarille composée de mucilage, d'un principe amer, de résine, d'huile volatile, d'eau et de fibre ligneuse (*Ann. de chimie*, XXII, 219).

La cascarille est un médicament tonique, excitant, et dont les propriétés actives ne sauraient être mises en doute; elle paraît réunir celles des amers à celles des aromatiques. Cullen remarque que les Stahliens, qui décriaient le quinquina, vantaient la cascarille comme plus efficace dans les fièvres intermittentes et continues; mais ces avantages n'ont pas été confirmés (*Mat. méd.*, II, 94). D Monro dit avoir donné, avec succès, la cascarille à quatre fiévreux sur lesquels l'écorce du Pérou avait échoué; Stisser, Apinus, Juncker, Santhesson, pensent également que la cascarille est un fébrifuge aussi positif que le quinquina, ce qui l'a fait appeler, dans quelques livres, quinquina aromatique, faux quinquina. Mais si l'on considère que cette écorce ne contient ni quinine, ni cinchonine, on sera porté à conclure, avec Bergius et Cullen, que cette croyance est au moins exagérée, conclusion que des expériences directes de Schwilgué mettent hors de doute.

Mais si la cascarille n'est pas un remède contre l'intermittence fébrile, elle peut convenir dans toutes les affections où il ne faut que fortifier l'économie en général, et l'estomac en particulier. Elle peut être administrée dans la débilité musculaire, l'atonie organique, la faiblesse des tissus, la langueur des fonctions. C'est ainsi qu'on l'a prescrite avec succès dans les diarrhées chroniques, d'après Werlhof et Degner, dans les pollutions nocturnes, les hémorrhagies passives. On l'a conseillée encore comme antelmiuthique, anti-hectique, etc. Les doses auxquelles il convient de l'administrer sont moindres que celles du quinquina; ainsi, on en donne depuis 24 jusqu'à 36 grains en poudre, le double en décoction; on la combine par fois avec le quinquina, dont, suivant M. Alibert, elle développe les propriétés, la rhubarbe, etc.; elle entre dans l'eau générale, les pastilles odorantes, etc. On en prépare une teinture alcoolique, un sirop, un vin, etc. On en ajoute quelquefois au tabac en poudre ou en cigares pour le rendre plus agréable.

On assure qu'on boit l'infusion des feuilles du *Croton Eluteria*, Sw., en guise de thé, comme digestive, ce qui le faisait appeler, à Saint-Domingue, *Sauge* ou *Thé du Port de la Paix*. Il faut avoir le soin de passer cette infusion à cause des poils étoilés qu'on remar-

que sur la plupart des feuilles des croton, et surtout sur celui-ci.

Salat (V.-G.). *Unica quæstiuncula in quâ examinatur pulvis de quarango, vulgò cascarillæ, etc.* Valantiæ, 1692, in-4. — Mémoire sur la cascarille (*Acad. des Sc.* de Paris, 1719). — Boehmer (P.-A.). *Diss. med. de cortice cascarillæ ejusque insignibus in medicinâ viribus;* præsès F. Hoffmann. Lipsiæ, 1738, in 4.

C. fragile, Kunth. Cette espèce, de l'Amérique méridionale, offre une odeur suave (*Nova genera*, etc., II, 87).

C. fragrans, Kunth. Cette espèce est dans le même cas (*id.*).

C. fulvum, Martius. Usité, au Brésil, comme le *C. antisyphiliticum* du même auteur.

C. hibiscifolium, Kunth. Son tronc laisse écouler un suc rouge qui se concrète, et qui ressemble alors au sang-dragon, ce qui lui en a fait donner le nom dans quelques écrits. Ce végétal est de la Nouvelle-Grenade (*id.* p. 89).

C. lacciferum, L. (*Aleurites laccifera*, W.). Il fournit une espèce de laque. Voyez *Coccus*.

C. moluccanum, L. (*Aleurites moluccana*, W.), Noix de Bancoul, Noix des Moluques. V. *Aleurites*, I, 161. Loureiro a décrit, sous ce même nom, un arbre que l'on cultive dans les jardins de la Cochinchine, différent de celui de Linné, dont les propriétés paraissent se rapprocher de celles du *C. Tiglium*, quoique plus douces. Il est employé par les médecins du pays (*Flora cochinch.*, 716).

C. niveum, Jacq. Le suc de cette espèce, de l'Amérique méridionale, est aromatique et passe pour vulnéraire, à l'instar du *C. balsamiferum*, L.

C. perdicipes, St-Hil. Il est employé au Brésil comme diurétique; on le prend aussi contre la syphilis, contre la morsure des serpens. Les feuilles fraîches, pilées, ou sèches et en poudre, appliquées sur les blessures, en favorisent, dit-on, la guérison (*Plantes usuelles des Brasil.*, 12e liv.).

C. plicatum, Vahl. Hamilton attribue à cette espèce herbacée de l'Inde, etc., des vertus contre les maladies lépreuses. On en use en décoction, en y ajoutant un peu de moutarde (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 398). Elle est très-voisine du *C. tinctorium*, L.

C. sanguifluum, Kunth. Cette espèce est dans le même cas que le *C. hibiscifolium;* elle croît aux mêmes lieux (*Nova gen.*, etc., II, 89). On ne sait de laquelle des deux Mutis a voulu parler lorsqu'il cite une plante du Mexique qui donne du sang-dragon.

C. sebiferum, L. (*Stillingia sebifera*, Mich.), Arbre à suif des Chinois. On cultive ce végétal à la Chine pour obtenir de ses semences une sorte d'huile concrète dont on fait des chandelles, etc. Cette graisse est aussi employée à plusieurs usages médicaux, à l'instar de celle du porc. La décoction de la plante est usitée, d'après

Hamilton, mêlée avec l'huile de semences de moutarde, pour en oindre les personnes attaquées de fièvres nocturnes (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 433). L'arbre à suif est presque naturalisé sur les côtes de la Caroline, d'après Michaux ; on le cultive dans les serres en Europe.

Fourcroy. Lettre à M. Meslon, ancien commissaire aux Colonies françaises, sur la nature de l'huile concrète du *Croton sebiferum*, L.

C. thuriferum, Kunth. Cet arbre, des rives de l'Amazone, laisse découler de son écorce une résine balsamique qui sert d'encens dans le pays (*Nova gen. et spec.*, II, 68).

C. Tiglium, L. Cet arbre croît dans presque toutes les régions de l'Inde, à Ceylan, à la Chine, aux Moluques, au Malabar, etc. Il est figuré dans Rhèede (*Hortus malab.*, II, 61, t. 33), et dans Rumphius (*Amb.*, IV, 98, t. 42), sous les noms de *Cadel avanacu*, *Pavana*. Le fruit de ce végétal est une capsule à 3 coques, dont chacune renferme une semence, qui est la partie usitée ; lesquelles sont connues dans le commerce sous le nom de *Pignon d'Inde*, de *Graine de Tigli*, de *Graine des Moluques ;* elles ont à peu près le volume d'une noisette sans son enveloppe, mais plus allongées qu'elle ne l'est ordinairement, obtuses aux deux bouts, obscurément quadrangulaires, marquées de 4 lignes légèrement saillantes, dont les deux latérales, plus visibles, sont un peu renflées au sommet ; leur enveloppe est jaunâtre en dehors, mais le plus ordinairement la poussière qui forme cette teinte a disparu par le frottement, et elles restent d'un noir terne ; elles n'offrent point d'odeur. Si on rompt la coque qui les renferme, on la trouve revêtue, à l'intérieur, d'une membrane mince et transparente, et l'amande se voit de couleur rousse, contenant un germe ou embryon, grand, ovale et très-mince. La chair de cette amande est excessivement âcre, et telle, qu'elle brûle encore plusieurs heures après en avoir mis quelques parcelles sur la langue ; elle réside dans l'amande même, et non uniquement dans l'embryon, comme nous l'avons prouvé dès 1820 (*Diction. des Sc. méd.*, XLII, 443), ce qui a été répété depuis et donné comme nouveau.

Il ne faut pas confondre le pignon d'Inde avec une autre graine à laquelle on donne par fois le même nom, mais qu'on appelle plus volontiers ricin d'Amérique, médicinier, produite par le *Jatropha Curcas*, L. Cette dernière est double en grosseur, ce qui la fait désigner aussi sous le nom de *gros pignon d'Inde*, et l'autre sous celui de *petit pignon d'Inde ;* au volume près, ces semences ont un peu de ressemblance extérieure, mais le médicinier est moins âcre, vient d'Amérique, tandis que l'autre est de l'Inde. En général, c'est du petit pignon, ou Tigli, qu'il est question le plus souvent dans les ouvrages, ce que l'on reconnaît lorsque l'on signale l'âcreté de la

graine employée, ses vapeurs corrosives, etc. Voy. *Jatropha* et *Ricin*.

On retire par expression, de la graine de pignon d'inde, une huile qu'on désigne sous les noms d'*Huile de Tigli*, *de Tilli*, *de Croton Tiglium*; elle est de couleur jaunâtre, ou rougeâtre si on a torréfié les graines, d'une odeur un peu nauséeuse, d'une saveur chaude, âcre, brûlante; elle se coagule à 5 degrés au-dessus de zéro. On la prépare dans l'Inde, d'où on l'envoie en Europe par l'Angleterre. Quelques pharmaciens de Paris en fabriquent maintenant avec le pignon d'Inde du commerce dépouillé de son écorce, qui en donne à peu près moitié de son poids; elle lui est tout-à-fait analogue, et a exactement les mêmes propriétés : cette huile est soluble dans l'éther, l'essence de térébenthine; l'alcool en dissout les deux tiers de son poids, et surtout son principe âcre, que le docteur Pâris désigne sous le nom de *Tigline* (V. ce mot). Outre ce principe, Brande a découvert, dans la partie grasse et non soluble à l'alcool, un acide qui se rapproche de l'acide jatrophique. Cette huile, susceptible de cristalliser par l'évaporation, d'après M. Vauquelin, se compose, suivant M. Nimmo, de 45 parties de principe âcre, et de 55 d'huile fixe; son âcreté est telle, qu'elle incommode les yeux, fait gonfler les mains et le visage en la préparant, et qu'une parcelle, mise sur la langue, y cause une sensation de chaleur qui dure plusieurs heures, en produisant une abondante expulsion de salive. Un pharmacien, à qui il en tomba une goutte dans l'œil, malgré le soin qu'il prit de le laver de suite à grande eau, eut un érysipèle sur la face, qui ne céda qu'aux antiphlogistiques les plus puissans. Ainsi donc cette huile est un violent poison donnée *nue*, et en petite quantité même; il faut toujours, pour en faire usage, l'étendre, l'entourer de moyens adoucissans ou qui se combinent avec elle, et encore ne doit-on la prescrire que par quart, demi-goutte, et ne jamais dépasser une et demie ou deux gouttes. A la plus petite dose on sent, malgré sa préparation, une chaleur âcre dans la gorge, qui se communique à l'estomac, produit par fois des nausées, des vomissemens, et il s'ensuit toujours des évacuations stercorales abondantes, des superpurgations même, etc. : on a vu une demi-goutte produire 20 selles; cependant il paraît qu'en général elle cause peu de coliques; le docteur H. Perry a même prétendu qu'elle n'en causait jamais, et le docteur Darwal, que, malgré sa grande activité, elle n'altérait jamais la santé de ceux qui en font usage.

La propriété si éminemment purgative de l'huile de Tigli n'a pas été délaissée par les praticiens : dans l'Inde, on en fait usage depuis long-temps sous ce rapport, d'après ce que Burmann nous en apprend dans l'*Herbarium amboinense* (IV, 98, t. 42), ce qui l'a fait

connaître en Europe. C'est le docteur Cromwel, médecin de la Compagnie anglaise à Madras, qui en a répandu l'usage en Angleterre, d'où il s'est étendu en Italie et en Allemagne. M. Friedlander est le premier qui l'a fait connaître plus en détail en France, par une Notice qu'il lut, à son sujet, à l'Académie royale de médecine, le 13 janvier 1824, et qui a été imprimée depuis dans le *Journ. compl. des Sc. méd.* (XVII, 340); cependant elle était déjà mentionnée dans la *Matière médicale* de Ferrein, publiée en 1770 (I, 120). Aujourd'hui on en fait quelque usage, mais seulement dans des cas où les moyens ordinaires sont impuissans, ou bien lorsqu'il faut agir avec violence, ou enfin lorsqu'on a à traiter des malades difficultueux, qu'il faut purger presqu'à leur insu. Tontini, médecin de Modène, pense qu'elle pourrait servir de purgatif ordinaire en en donnant une demi-goutte dans s. q. d'un liquide convenable.

Dans les constipations opiniâtres, chez les sujets bilieux, hypochondriaques, hystériques, ce purgatif drastique est employé par fois avec avantage; il est surtout bien indiqué dans l'apoplexie, dans les paraplégies ou autres paralysies où les intestins sont comme frappés d'atonie. Le docteur Kinglake l'a donné avec un grand succès dans la colique métallique, et cette huile est peut-être le remède par excellence de cette maladie, pour réunir la facilité du traitement à la force drastique nécessaire pour en triompher. Dans l'Inde, on s'en sert dans le cas d'hydropisie, et il paraît que c'est avec un tel succès qu'un de ses noms indigènes signifie *Chasse-eau*; on peut donc espérer que, dans les collections séreuses récentes, chez des sujets encore jeunes, où la congestion ne tient pas à une cause organique, mais plutôt à la débilité, on parviendrait par son moyen à en obtenir la guérison. A l'Ile Bourbon, les nègres s'en servent dans le même cas, et avec le même succès; M. le docteur Hoarau, d'après eux, l'a employée également avec efficacité. Tontini, déjà cité, qui a expérimenté sur lui-même les effets de l'huile de Tigli, assure que, comme purgatif, elle convient surtout dans les saburres bilieuses avec indolence du mouvement péristaltique; il la conseille encore aux personnes constipées par suite de l'abus de l'opium (*Revue méd.*, XI, 462).

Ce dernier auteur a proposé l'emploi de l'huile de croton pour expulser le ténia, et il cite un cas où il en a fait rendre un par son moyen. Le docteur Prieger a même procuré l'expulsion d'un autre ténia, en frictionnant le nombril avec 10 gouttes de cette huile étendue dans 2 gros de celle d'olive; l'animal sortit mort, par parcelles, quelques jours après cette embrocation.

On a proposé d'employer cette huile comme un dérivatif puissant

des uréthrites, à l'instar du baume de copahu qui agit, suivant le plus grand nombre des auteurs, plutôt comme dérivatif que comme spécifique dans les gonorrhées, les blennorrhagies, etc.; nous n'osons approuver un tel emploi, que le succès seul justifierait.

Ainsi donc, l'huile du *Croton Tiglium*, à cause de son activité et de son action sur le canal intestinal peut être un médicament précieux dans une multitude d'occasions; c'est un de ces médicamens qu'on est convenu d'appeler héroïques, et qu'il ne s'agit que de savoir gouverner. Mais dans les cas où on croit pouvoir l'employer, nous répétons qu'il faut le faire avec une prudence extrême, qu'il est nécessaire de bien s'assurer d'abord qu'il n'existe aucun symptôme inflammatoire, aucune lésion organique, suceptibles d'augmenter par l'activité de ce moyen, activité si grande qu'on pourrait s'empoisonner avec 4 gouttes, dit-on, ce qui nous paraît exagéré, mais assurément avec le double, surtout si on les prenait pures. Il paraît que, dans l'Inde, des filles se font avorter en prenant une certaine quantité de ce drastique. A Java on l'emploie pour empoisonner les poissons. D'après Blume, si on avait le malheur de voir se développer une inflammation intestinale après l'administration de cette huile, il faudrait employer les huileux, les mucilagineux à grande dose, et faire subir au malade le traitement antiphlogistique le plus rigoureux. M. Cotenot, interne à la Pitié, en ayant pris deux gouttes, eut une diarrhée qui dura plusieurs mois. M. le docteur Bally recommande, lorsqu'on prescrit cette huile, de la faire administrer devant soi, conduite qu'il a tenue dans les essais qu'il a faits à la Pitié, et dont il a été rendu compte dans la *Clinique des hôpitaux* : il en donnait une goutte dans une cuillerée de tisane, et il y avait ordinairement 8 à 10 évacuations.

La dose de l'huile en nature est depuis un quart de goutte, jusqu'à une goutte et demie, étendue dans une cuillerée d'huile, de sirop, de vin de Canarie, d'Alicante, etc.; on fait une espèce d'huile de ricin artificielle, indiquée par Hufeland, en mettant une goutte d'huile de Tigli dans une once d'huile d'amande douce ou de pavot. On en fabrique aussi une espèce de savon en la combinant à partie égale de carbonate de soude (*Cliniq. des hôpitaux*), ou à moitié de son poids de lessive de savonniers, et on l'emploie à la dose de 2 à 3 grains : on en prépare des pilules, forme la plus usitée en Angleterre, en l'étendant avec des poudres de réglisse, de gomme arabique ou de sucre. Enfin on en use en teinture. J. Pope en propose une qui se prépare en faisant infuser ℥ xij de graines dans ℥ xij d'huile, et dont on donne 20 gouttes à un adulte (*Journ. de chim. médic.*, II, 503). Dans l'Inde, on corrige la force de cette

huile en la mêlant avec du sagou, qui est, comme on sait, une espèce de fécule de palmier.

A l'extérieur, outre l'usage de l'huile de Tigli employée en frictions comme purgative aux environs de l'ombilic, Ainslie recommande d'en enduire les endroits rhumatisés. C'est sans doute comme rubéfiant qu'il s'en sert dans ce cas, à l'instar de la teinture de cantharides, de l'ammoniaque, etc.; on prétend même que, dans l'Inde, quelques personnes sont purgées en respirant cette huile, ou en touchant légèrement la langue avec une fraction de goutte. Ceci nous rappelle qu'à la séance de l'Académie, où M. Friedlander vint lire son travail sur l'huile de Tigli, feu M. Royer-Collard et M. Guersent, nos collégues, en ayant approché une parcelle de leur langue, le premier en fut purgé et tous les deux conservèrent une chaleur cuisante pendant plusieurs heures sur cette partie. Nous éprouvâmes la même sensation pour avoir mastiqué légèrement une petite portion de graine de *Croton Tiglium*. Cependant la graine entière est moins active que l'huile. Une graine, qui pesait 7 grains, ne produisit que six selles; quatre, dit-on, suffisent pour empoisonner (*Jour. de chim. médic.*, V, 286). Un gros tue les chiens en quelques heures, et on trouve leurs intestins enflammés (Orfila, *Toxicol.*, II, 1re partie, 83).

La racine du *C. Tiglium* est drastique, et employée comme l'huile contre les hydropisies, dans l'Inde, à la dose de quelques grains; le bois de l'arbre, qui est léger, spongieux, pâle, recouvert d'une écorce cendrée, de saveur piquante et caustique, est désigné sous le nom de *Bois de pavane* (*Lignum pavanæ*, off.), il est estimé sudorifique; il purge aussi fortement. Il est plus actif, récent que sec. Les feuilles sont âcres, et elles enflamment les lèvres, la bouche, l'œsophage et jusqu'à l'anus, selon Murray, si on les mâche (*Appar. medic.*, IV, 150).

Pelletier. Analyse du pignon d'Inde (*Nouv. Journ. de méd.*, II, 172; 1818. — Perry (H.). Note (en anglais) sur l'huile de *Croton Tiglium* (*London medic. repository*, 1821). — Frost. Note (en anglais) sur le *Croton Tiglium* (*London medical*, 1822). — Evans. Note (en anglais) sur le *Croton Tiglium* (*London medical*, 1823). — Tavernier (A.). Mémoire sur le *Croton Tiglium* (*Nouvelle Bibl. med.*, IX, 198). — Finzi (L.-V.). *Diss. inoug. de medicis virtutibus quibus gaudet Croton Tiglium ejusque præcipuè oleum.* Padoue, 1823, in-8. — Couwel (W.-E.-E.). Recherches sur les propriétés médicinales et l'emploi en médecine de l'huile de *Croton Tiglium*, thèse. Paris, 1824, in-4. — Kinglake. Note (en anglais) sur le *Croton Tiglium* (*London med. and physic. Journal, etc.*, L, 369). — Caventou. Note sur la véritable origine et la nature de l'huile de *Croton Tiglium*, L. (*Journ. de pharm.*, XI, 10; 1825).

C. tinctorium. L. (*Crozophora tinctoria*, Necker), Tournesol, Maurelle. Cette espèce, annuelle, qui habite tout le bassin de la Méditerranée, sert à préparer ce qu'on appelle le *Tournesol en drapeaux*; il se fait en Languedoc, en trempant à plusieurs reprises dans le suc de cette plante, des chiffons qu'on expose chaque fois à la vapeur d'un mélange de chaux et d'urine putréfiée. Presque toute

cette composition est transportée en Hollande, où on croyait qu'elle servait à confectionner le *Tournesol en pain*, mais on a appris qu'on le faisait dans ce pays avec les *Lichen Roccella*, L., et *Parellus*, L., de la mauvaise potasse et de la craie, le tout arrosé d'urine pour faire développer la couleur bleue (Voyez *Tournesol*), tandis que le tournesol en drapeaux y est employé à colorer les fromages de Hollande à l'extérieur, à teindre le papier à sucre, les indiennes, etc. M. Bouvier, qui a éclairci cette matière, après M. Chaptal, voudrait que la France confectionnât elle-même le tournesol en pain. Le tournesol en drapeaux sert, en outre, à préparer un réactif de chimie; sa solution dans l'eau rougit avec les acides; elle était bleue dans la combinaison avec les alcalis. On fabrique par fois de prétendu sirop de violette avec l'iris de Florence, coloré avec le tournesol; mais un tel sirop n'a pas le beau reflet bleu de la violette. Une variété ou espèce voisine du *C. tinctorium*, L., connue à Alep sous le nom de *Gabéré*, y sert à fabriquer une teinture violette plus intense que celle de notre maurelle (*Journ. de pharm.*, IX, 210).

Nissolle. *Descriptio de ricinoides, ex qua paratur tournesol gallorum, etc.* (*Mém. de l'Acad. des Sc.*, 1712, p. 336. — Montet. Mémoire sur le tournesol (*Acad. des Sc.*, 1754, 687). — Bouvier. Note sur le *Croton tinctorium*, L. (*Bull. de la Soc. phil.*, I, 13).

C. variegatum, L. (*Phyllaurea codiaeum*, Lour.). Rumphius indique, sous le nom de *Codiaeum*, un sous-arbrisseau du Malabar, dont l'écorce et les racines sont âcres et chaudes, au point de causer de l'ardeur sur la langue toute la journée. Il y en a pourtant une variété appelée par lui *C. sylvestris*, dont les peuplades emploient la racine comme purgative; il ajoute que cette dernière a les feuilles rafraîchissantes, et qu'on peut manger les plus jeunes dans la soupe (*Hort. amb.*, IV, 69, t. 2)! il sert d'ornement dans les fêtes, les sépultures, etc., à cause de la beauté de son feuillage.

CROTTE. Voy. *Excrémens*.

CROUBE. Nom d'une sarcelle inclassée, de St.-Domingue, décrite par M. Descourtils, dont la chair est fort grasse et assez recherchée.

CROUPATAS. Un des noms vulgaires du corbeau, *Corvus Corax*, L.

CROUZET, dans le Vivarais. Carrère (*Cat.*, 520) dit qu'il y existe des eaux minérales.

CROZOPHORA TINCTORIA, Necker. Voy. *Croton tinctorium*, L.

CRUCIFÈRES. Famille de plantes de la tribu des dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, l'une des plus naturelles et des plus importantes de tout le règne végétal, ainsi nommée de la disposition en croix des pétales de ses fleurs. Ce sont en général des plantes herbacées habitant les pays tempérés, dont les différences génériques sont peu tranchées, et par conséquent d'une distinction assez

difficile; elles renferment, étant fraîches, un principe âcre, qui se perd par la dessiccation, qu'on a cru être dû à de l'alcali volatil, qu'elles contiendraient tout formé, ce qui les a fait appeler *Plantes alcalescentes*; mais ce n'est que dans leur état de fermentation que ce dernier se forme et se dégage, car leur suc récent et leur eau distillée n'en contiennent pas, quoiqu'ils passent alors très-facilement à l'état de putréfaction, ce que tout le monde a pu observer pour les choux ou les giroflées mises dans l'eau, etc.; putréfaction que l'on attribue à l'abondance de l'azote dans les plantes de cette famille, qui recherchent le voisinage de l'homme et des animaux, pour s'y pourvoir de ce gaz. Le principe âcre des crucifères paraît tenir à une huile volatile qu'elles recèlent, qui leur donne l'odeur et la saveur qu'on leur connaît; il passe en petite quantité avec leur eau distillée, et se perd par la dessiccation; c'est lui qui rend ces plantes stimulantes, vésicantes même à l'extérieur, comme la moutarde, le raifort, le cochléaria, etc. Les graines des crucifères renferment une huile fixe, assez abondante dans le colsa, la julienne, la cameline, la navette, etc., et très-usitée; elles contiennent du soufre et des phosphates qui donnent au gaz hydrogène, qu'on en retire par leur distillation, pour l'éclairage des propriétés nuisibles (*Journ. gén. de méd.*, LXXXVI, 314). Lorsque le principe âcre se trouve aussi dans les graines, elles deviennent stimulantes, digestives, diurétiques, anthelminthiques, dépuratives, antiscorbutiques, etc., comme la plante même.

Certaines crucifères, telles que le cresson, le chou, le navet, la rave, etc., sont alimentaires; il faut par fois les étioler pour leur faire perdre leur âcreté, comme dans le chou, le crambé, et les manger avant leur entier développement, ce qui est le contraire de leur état médicinal, qui ne se montre bien que dans leur maturité parfaite; il s'y forme aussi du sucre, ainsi qu'on le voit dans le navet; la fermentation en développe plus encore, comme cela a lieu dans le *Sauer-kraut*; enfin on y rencontre par fois un principe colorant, tel qu'on le voit dans le pastel.

Tingry. Analyse de quelques plantes crucifères (*Mém. de la Soc roy. de méd.*, 1783, Ire partie, 341).

CRUMEN, CRUMÈNE. Noms du marrube aquatique, *Lycopus europæus*, L.

CRUSTACÉS. Classe d'animaux articulés, à pieds articulés, et respirant par des branchies, dont le corps est couvert d'une croûte moins solide que celle des testacés; elle comprend 5 ordres dans la classification de M. Cuvier, au premier et au quatrième desquels appartiennent les genres *Cancer* et *Oniscus* (V. ces mots), les plus importans de ceux dont l'étude intéresse la bromatologie, la thérapeutique, et, à quelques égards même, la toxicologie.

Crux cervi. Ancien nom de l'os du cœur de cerf. Voy. *Cervus*.

CRYPTOGAMES. Plantes dont la fructification est cachée, de κρυπτος, caché. On donne ce nom à celles des plantes acotylédones dont la fructification se fait à l'aide d'organes qui ne ressemblent pas à ceux des plantes des deux autres tribus végétales, les monocotylédones, et les dicotylédones, c'est-à-dire par des étamines, des pistils et des ovaires, de sorte qu'elles ne sont pas regardées comme végétaux parfaits par beaucoup de botanistes : dans cette classe se trouvent les *Hépatiques*, les *Mousses*, les *Jungermanes*, les *Lycopodiacées*, les *Fougères*, les *Rhizospermées*, les *Equisétacées* et les *Characées* ; ce sont des végétaux à expansion foliiforme, qui renferment très-peu de plantes utiles en médecine, ou alimentaires. Voy. *Acotylédones* (I, 64), *Agames* (I, 99), et les différens noms de ces familles.

Struve (F.-C.). *Diss. sistens vires plantarum cryptogamicarum medicas*. Kiliæ, 1775, in 4. — Deschartères et Chereau. Essai sur les cryptogames utiles (*Journ. de pharm.*, XI, 40 et 540).

Crystal minéral. Voy. *Crystallus mineralis*.

— de roche. Voy. *Silice*.

Crystalli argenti. Ancien nom du *Nitrate d'argent*. Voy. I, 399.

Crystallus mineralis. Nitrate de potasse fondu avec 1/78 de soufre. Voyez *Potassium*.

— montana. Nom linnéen du cristal de roche. Voy. *Silice*.

Crystane. Un des noms de la chélidoine, *Chelidonium majus*, L., dans Dioscoride.

Crystaux d'hioerne. Nom donné à l'acide oxalique provenant de l'action de l'acide nitrique sur l'alcool.

Crystaux de lune. Voy. *Argent* (nitrate d'), I, 399.

— de soude. C'est le *Sous-carbonate de soude*.

— de tartre. Un des noms du *Sur-tartrate de potasse*.

— de Vénus. Voy. *Cuivre* (acétate de).

Crytalion. Un des noms du psyllium, *Plantago Psyllium*, L., dans Dioscoride.

Csicorgoba. Nom malais de la gratiole, *Gratiola officinalis*, L.

Cu so crum. Nom cochinchinois du *Commelina tuberosa*, L.

Cua, Kua. Noms malabares de la *Zédoaire*.

Cuadervix. Nom espagnol de la caille, *Tetrao Coturnix*, L.

CUBA. Grande île des Indes occidentales, où se trouvent plusieurs sources minérales, connues sous les noms de *San Diègo*, *Guanabacoa* et *Madruga* (Voy. ces mots).

Marcos Sanchez Rubio (don), *Discurso sobre los principios, virtudes y demas circunstancias necesarias para la administracion de las aguas de San-Diego, Madruga y Guanabacoa*. Habana, 1817.

Cubab chinie. Nom hindou des cubèbes, *Piper Cubeba*, L.

Cubalsant. Un des noms de l'*Actinia equina*, L.

Cubebas. Nom espagnol des cubèbes, *Piper Cubeba*, L.

Cubebe. Nom indien francisé du *Piper Cubeba*, L. Voy. *Piper*.

Cubeber, Cubebi, Cubebs. Noms danois, italien et anglais du *Piper Cubeba*, L.

Cubeth. Nom oriental de la bartavelle, *Tetrao rosus*, L.

Cubios. Nom que porte au Brésil le *Solanum sessiliflorum*, Dunal.

Cubsjubong. Nom malais des *Datura fastuosa*, L., et *D. Metel*, L.

Cuc tang ô. Nom cochinchinois du *Buphthalmum oleraceum*, Lour.

Cuci. Nom du *Dotima thebaica*, Duh., dans Théophraste (*Cucifera thebaica*, Del.).

Cuckow flower. Nom anglais du cresson des prés, *Cardamine pratensis*, L.

Cuckow pint. Un des noms anglais de l'*Arum maculatum*, L.

CUCUBALUS. Genre de la famille des Caryophyllées, de la décandrie pentandrie. Le *C. bacciferus*, L., est estimé utile dans les pertes de sang (Lémery). Le *C. Behen*, L., est comestible dans les montagnes de l'Auvergne; on substitue par fois sa racine à celle du behen blanc, *Centaurea Behen*, L. Le *C. Otites*, L. (*Silene Otites*, Smith), est présenté comme bon contre la rage, en infusion dans du vin, avec addition de thériaque, par M. Bonnamy (*Flora nannetensis*). Vendt, médecin danois, cite comme émétique le *C. viscosus*, L., ce qui serait très-remarquable dans la famille de ce genre. Dans le *Journal de pharmacie* (I, 480), on dit cette plante très-commune; elle n'existe pas en France. Peut-être a-t-on voulu parler du *Lychnis Viscaria*, L.

Cucullata. On trouve la grassette, *Pinguicula vulgaris*, L., désignée sous ce nom dans quelques anciens auteurs, sans doute à cause de la forme éperonnée de ses fleurs.

Cuculo indiano. Nom italien de la coque du Levant, *Menispermum Cocculus*, L.

Cuculus. Un des noms du cresson des prés, *Cardamine pratensis*, L.

CUCULUS, Coucous. Genre d'oiseaux de l'ordre des grimpeurs, dont une espèce, la seule que nous ayons en Europe, le *C. canorus*, L., connu généralement sous le nom de *Coucou*, est quelquefois usitée comme aliment, dans les campagnes surtout, ainsi qu'en Italie, et figurait jadis au nombre des médicamens. Pline vante cet oiseau, pris dans le nid, quand il est prêt à s'envoler, comme des plus délicats; et les continuateurs de la Matière médicale de Geoffroy (XIII, 201), disent l'avoir trouvé exquis. Ces jeunes coucous passaient pour utiles contre l'épilepsie, la pierre, les fièvres intermittentes et la colique; on les donnait réduits en cendres, ou, suivant le conseil de Lémery, sous forme de décoction. La fiente de l'animal servait à préparer un vin précouisé comme anti-rabique, et sa graisse, employée en liniment, pouvait, selon Schrœder, remédier à la chute des cheveux.

Cucumello, Cucumelo. Noms portugais du cepe, *Boletus edulis*, Bull.

CUCUMIS. Genre de plantes de la famille des Cucurbitacées, de la monoécie syngénésie. Les espèces qu'il renferme sont annuelles, herbacées, rampantes ou grimpantes; elles portent des fruits, les uns doux et comestibles, les autres amers et violemment purgatifs: les semences sont huileuses et douces dans toutes les espèces; celles qui sont comestibles sont cultivées presque par toute la terre.

C. (*Luffa*, Cav.) *acutangulus*, L., Papangaye. C'est une plante de l'Inde, que l'on cultive aux Iles de France et de Bourbon, à cause

de ses fruits dont on mange la chair ; l'écorce en est presque ligneuse : on dit leurs semences vomitives, ce qui n'est nullement probable, puisque, dans les espèces très-purgatives, comme la coloquinte, la semence est douce.

C. Anguria, L., Angurie. Ce végétal américain se cultivait en Italie, suivant Matthiole (*Comment.*, 220); mais il y a lieu de croire qu'il parle sous ce nom du melon d'eau, *Cucurbita Citrullus*, L.; il dit que son fruit est gros comme un melon, que son écorce est lisse, vert d'herbe, que ses semences sont noires, etc., ce qui convient au melon d'eau, tandis que le *C. Anguria* a les fruits hérissés (*echinati*), ce dont il ne fait pas mention. Voy. *Cucurbita* et l'espèce suivante.

C. Chate, L., Abdelaoui, Abdellavi. L'Égypte est le pays des cucurbitacées; l'Abdelaoui y est des plus communs dans les champs; on en prépare une sorte de mets agréable en perçant son fruit à sa maturité, y broyant la chair, le rebouchant ensuite sans l'ôter de sa tige; au bout de quelques jours, on trouve la pulpe changée en boisson agréable (Forskal, *Ægypt.*, 198). P. Alpin distingue le *Chate* de l'*Abdelaoui*, et les représente tous deux. Comme la figure du *Chate* (*de plant. Ægypt.*, t. 117) le montre avec des fruits garnis d'aspérités, il y a lieu de croire que c'est le *C. Anguria* dont elle offre l'image, tandis que celle de la planche 118 fait voir celui de l'*Abdelaoui* véritable. Si notre conjecture est exacte, le *Chate* serait, d'après Forskal, une plante à fruit rafraîchissant, utile dans les fièvres, les chaleurs de la vessie et des reins, etc., et dont la pulpe, cuite dans le lait, serait utile sur les phlegmons, les inflammations des yeux, et pour apaiser les douleurs de la goutte : son eau distillée serait également utile dans les maladies inflammatoires des reins et de la vessie. L'Abdelaoui, appelé encore *Chajar* par les Arabes, a, selon le même, le fruit ressemblant un peu à celui du *Baobab* ; il est très-rafraîchissant, ainsi que ses semences; le suc de sa pulpe est très-doux, et très-propre à apaiser la soif, à calmer la chaleur des viscères, celle des fièvres ardentes, etc. Nous observons qu'il est peut-être encore question ici du melon d'eau, tant les fruits des cucurbitacées sont sujets à être pris les uns pour les autres, à cause de leur ressemblance de forme et de propriétés.

C. Colocynthis, L., Coloquinte (*Flore médicale*, III, f. 128). Cette espèce, grimpante, est originaire du Levant, de la Barbarie, des îles de la Grèce. Forskal ne la mentionne pas en Égypte; cependant elle croît partout dans les déserts stériles de la Nubie, d'après Burckardt (*Voyage*, IV, 184), et J. Bruce dit aussi en avoir vu des champs avant d'arriver à Suez (*Voyage en Abyssinie*). On la cul-

tive avec la plus grande facilité dans les jardins où elle fournit un fruit rond, du volume d'une grosse pomme, jaune en dehors, souvent varié de couleur et même de forme, ainsi que la plupart des Cucurbitacées. La chair de cette espèce, qu'on nous apporte du Levant, dépouillée de son écorce, est celluleuse, spongieuse, légère, blanche, étant sèche; elle n'offre pas d'odeur sensible, mais son amertume est extrême, et a passé en proverbe sous le nom de *Chicotin*. Elle renferme une multitude de semences de couleur fauve, aplaties, mousses, longues d'une ligne et demie, larges d'une ligne; leur écorce est épaisse, dure, presque pierreuse; leur amande, peu volumineuse, est d'un blanc-gris; elles sont douces, huileuses, comme dans toutes les Cucurbitacées, et ne partagent nullement l'amertume de la chair de la coloquinte. Si on les trouve telles à l'extérieur, il suffit de les laver pour leur ôter cette saveur, que le contact seul de la chair a pu leur donner.

La pulpe de coloquinte est un purgatif violent dû au principe amer qu'elle recèle, et que M. Vauquelin en a séparé sous le nom de *Colocynthine* (V. ce mot); il y a trouvé, en outre, une matière résineuse insoluble dans l'éther, une huile grasse (dans les amandes?), une matière extractive, de la gomme, divers sels. D'après Thomson, son infusion bouillante est de couleur jaune d'or, et se prend presqu'en gelée en se refroidissant (*Botanique du Droguiste*, 116). La coloquinte seule, en poudre, se donne à la dose de 10 à 15 ou 20 grains, et c'est alors un purgatif très-marqué, fort employé par les anciens, comme on le voit dans les écrits d'Hippocrate, de Dioscoride, d'Aétius, Paul d'Égine, etc., et dans ceux des Arabes. Dioscoride en prescrivait jusqu'à deux scrupules. En infusion, on en donne depuis 24 grains jusqu'à un gros, pour deux livres d'eau, mais l'extrême amertume de cette préparation l'a fait délaisser. La coloquinte entre dans les *Pilules cochées*, la *Confection Hamech*, l'*Extrait panchymagogue*, l'électuaire *Hiera diacolocynthidos*, l'*Onguent d'Arthanita*, etc. On en prépare un extrait aqueux, qui est un drastique puissant.

Lorsqu'on prend une dose trop forte de coloquinte, on éprouve tous les effets de la superpurgation, des coliques très-vives, des déjections sanglantes, des vomissemens, des convulsions même; il peut en résulter l'inflammation et l'ulcération des intestins. Trois gros en poudre introduits dans l'estomac d'un chien l'ont fait périr en 12 heures. Cinq onces de vin, dans lequel on avait fait infuser 2 gros et demi de coloquinte, ont causé la mort d'un autre, à peu près dans le même temps. Chez ces deux animaux, l'estomac et le rectum étaient enflammés, mais non les intestins grêles, où apparemment

dit M. Orfila, le poison passe trop vite pour laisser des traces (Orfila, *Toxicologie*, II, 1re partie, 18). Fordyce rapporte qu'une femme a eu des coliques *pendant trente ans* pour avoir pris une infusion de coloquinte dans de la bière (*Fragmenta*, 66). Dioscoride dit que les lavemens de coloquinte produisent le flux de sang. D'après ces faits, on ne prescrira la coloquinte qu'avec beaucoup de prudence, et seulement dans les cas où les seuls drastiques vigoureux peuvent être donnés avec avantage, comme dans certaines hydropisies, les affections soporeuses, la léthargie, l'apoplexie, la paralysie, la manie, la mélancolie, la colique des peintres, etc. Schroder et Fabre pensent, en outre, que la coloquinte est l'un des médicamens les plus assurés contre la syphilis; ce dernier en donnait la pulpe dans du vin, associée à des aromates. Hufeland lui reconnaît des vertus diurétiques particulières chez les personnes d'un tempérament phlegmatique peu irritable. Il en fait bouillir deux gros dans deux livres de bière, dont il donne une cuillerée trois ou quatre fois par jour, après l'avoir fait réduire à moitié. On adoucissait autrefois cette substance en l'unissant à la gomme adraganthe. Son extrait aqueux se donne depuis 1 jusqu'à 3 grains.

La coloquinte n'a pas seulement été employée comme purgatif drastique; on s'en est servi comme vermifuge, hydragogue, emménagogue, désobstruante; on l'a prescrite dans la sciatique, les douleurs occasionées par le mercure, la goutte, le rhumatisme, la rage même, etc. Il y a des auteurs qui ne tarissent pas sur les louanges qu'il font de ce médicament, aujourd'hui très-peu, et peut-être trop peu employé.

A l'extérieur, la coloquinte appliquée sur le nombril purge, d'après Geoffroy; il ajoute qu'elle chasse aussi les vers de cette façon. On prétend même qu'elle purge ceux qui la tiennent long-temps dans les mains. En Egypte, d'après M. Rouillère, les gens de la campagne se purgent en creusant une coloquinte et y mettant infuser du lait ou de l'eau (*Bull. de la Soc. d'émul.*, VI, 210). Il ne faudrait pas y laisser trop long-temps ces liquides, parce qu'ils y deviendraient trop actifs.

Vauquelin. Sur le principe actif de la coloquinte (*Journ. de pharm*, X, 446; 1824. — Vallerio (J.). *De colocynthidis præparatione et trochiscis alhandal eorumque usu.* Cesar Augustæ, 1661, in-8. — Thomasseau (J.). *An demorsis a cane rabido colocynthidis? Negat.*; præsès M.-A. Hellot. Parisiis, 1676, in-4. — Schulze (J.-H.). *Diss. inaug. medica de colocynthide*; præsès J.-F. Walther. Halæ Magdebourg, 1734, in-4. — Tode (J.-C.). *Drasticorum in genere atque colocynthidis, etc.*; resp. J. Kofoed. Hafniæ, 1790, in-4.

C. Conomon, Thunb. On mange ses fruits au Japon et on en fabrique une sorte de bière (*Fl. japon.*, 324).

C. Dudaim, L., Chemmàm des Arabes. Cette espècc, qui croît en

Arabie, en Perse, etc., a des fruits qui ne sont ni comestibles, ni usités en médecine. On les récolte pour leur odeur, qui est forte et agréable, et leur forme, qui approche de l'orange, ce qui leur a fait donner ce nom. On s'en parfume les mains; on les porte comme un bouquet (Chardin, *Voyage*, III, 335); on la cultive dans les jardins botaniques. Le nom de *Dudaïm* est celui d'un fruit mentionné dans l'Ecriture, et que quelques commentateurs ont voulu voir dans celui-ci. Voyez *Dudaïm*.

C. Melo, L., Melon. Tout le monde connaît ce fruit délicieux, d'une odeur et d'un parfum exquis, et dont la chair juteuse, sucrée, fond dans la bouche en la parfumant et la rafraîchissant. On croit la plante originaire d'Asie; mais cette source est incertaine, comme celle de la plupart des végétaux d'une utilité majeure, et cultivés dès-lors de temps immémorial, ce qui fait que leur origine se perd, comme on dit, dans la nuit des temps. Cette espèce de *Cucumis* a produit, suivant le pays, la culture, etc., des variétés infinies remarquables par le volume, la forme, la couleur, l'odeur, l'écorce, la chair, la saveur, etc. Nous mentionnerons surtout le *Cantalou*, que les jardiniers parisiens cultivent aujourd'hui avec une rare perfection, et qui offre au riche, sous une écorce très-épaisse, spongieuse et amère, une nourriture aussi agréable que bienfaisante. Malgré son nom, on ne connaissait pas ce melon à Cantalou, en Italie, où nous avons été chargé d'en faire passer de la graine. La chair du melon, bien mûre et de bonne qualité, est rafraîchissante, désaltérante, humectante. Elle calme les ardeurs d'entrailles, celles de la poitrine, facilite les urines, et par fois devient doucement évacuante. On l'a même employée à l'extérieur comme calmante sur les lieux enflammés; on prépare avec sa pulpe des boissons qui sont anti-phlogistiques, etc. Il y a des estomacs froids qui ne digèrent pas ce fruit, et on l'accuse d'être lourd, indigeste et même fiévreux; ce dernier reproche nous semble très-injuste, et nous devons dire que nous ne lui avons jamais vu produire ce résultat. Quant aux autres effets, lorsqu'ils existent, cela vient d'une idiosyncrasie particulière ou de la mauvaise qualité du fruit, car aucun autre ne devient plus facilement mauvais, et on dit proverbialement *trompeur comme un melon*. Les semences de ce fruit sont douces, huileuses, émulsives, et font partie des *quatre semences froides*. On en fait des émulsions, des boissons adoucissantes, calmantes, pectorales; mais pour cela il faut qu'elles soient très-fraîches, car elles rancissent facilement. Leur dose est de 2 à 4 onces. M. Payen a extrait du sucre du melon (*Journ. de chimie médicale*, III, 15), ce qui n'empêche pas quelques personnes d'en ajouter encore pour le

manger cru; d'autres y ajoutent du sel, etc. Dehaën dit même que quelques-uns le mangent avec du tabac! Le nom de ce fruit vient de ce qu'il a la forme arrondie d'une pomme, μηλον, en grec.

Rossi (J.). *De melonibus*. Venetiis, 1607, in-4.

C. sativus, L., Concombre (*Flore médicale*, III, f. 129 et 129 *bis*). Cette espèce, connue des anciens, crue originaire de l'Asie, ainsi que le melon et la plupart des végétaux indispensables à l'homme, probablement parce que l'on fixe dans ce pays le berceau de la civilisation primitive, est cultivée dans les jardins à cause de ses fruits à peu près cylindriques, un peu recourbés, tuberculeux, blancs ou jaunâtres en dehors, à peau mince; leur chair est fade, très-aqueuse, d'une odeur particulière, un peu nauséeuse, assez forte, et contient un nombre considérable de semences, que l'on emploie quelquefois en médecine, et qui sont douces, huileuses, émulsives, lisses, aplaties, obtuses, longues d'environ trois lignes sur moitié de large. On mange le concombre cru, en salade, lorsqu'il est coupé fort mince; les Russes en salent même pour l'hiver. Le plus ordinairement on le fait cuire, et c'est alors un mets assez estimé de quelques personnes dans les chaleurs de l'été, surtout assaisonné avec de la crême, du citron, des aromates, pour en relever la fadeur, ou mêlé à des viandes, dont il prend facilement le goût; mais que quelques autres ne peuvent digérer, parce qu'elles le trouvent pesant, froid, etc. Le concombre est adoucissant, rafraîchissant, laxatif; sa pulpe est un topique calmant propre à dissiper les phlogoses de la peau, à modérer la chaleur des éruptions acrimonieuses chroniques, mais qu'il ne faudrait pas employer sur celles qui sont fébriles et éruptives. Son suc, qui est très-abondant, a été conseillé dans les affections fébriles, inflammatoires; on l'a surtout vanté contre les affections de poitrine, et on n'a pas hésité de l'offrir comme un remède assuré de la phthisie pulmonaire jusque dans ces derniers temps. Hartmann cite deux cas de phthisie qui cédèrent à l'usage du suc de concombre pris à la dose d'une pinte par jour (*Nouvelle Bibl. méd.*, VII, 236). Mais c'est surtout comme cosmétique que le concombre est employé; son odeur se transmet à des eaux, et surtout à des pommades fort usitées pour la toilette, et que l'on regarde avec raison comme propres à adoucir la peau, à en empêcher les gerçures, à en entretenir la souplesse, etc. On prépare avec les semences du concombre des émulsions, des boissons estimées pectorales, calmantes, anodynes, que l'on prescrit dans la toux, les ardeurs d'urine, la fièvre inflammatoire, etc., à la dose d'une once ou deux dans une pinte d'eau, convenablement sucrée; elles sont au nombre des quatre semences froides majeures, et entrent dans plusieurs mé-

dicamens magistraux. Il faut les employer très-fraîches ; des pharmaciens leur substituent souvent les amandes douces.

On cultive dans les jardins une variété du concombre connue sous le nom de *Cornichons*, qui a ses fruits verts, plus petits et plus tuberculeux. On les confit au vinaigre, au sel, etc., et c'est le plus usité des atchars européens. On en sert sur les tables ; on en met dans les ragoûts, les salades, et les gens du peuple en mangent sur leur pain, en province. Les cornichons confits sont anti-scorbutiques, astringens, etc.

Il y a en Arabie plusieurs espèces ou variétés de concombres, telle est celle que Forskal appelle *Cucumis sativus smilli*, qu'on mange crue ; le *Cucumis sativus battich djabbal*, dont le fruit est très-doux, ainsi que ceux des *Cucumis sativus brullos* et *ennemis* (*Flora Ægypt. arab.*, 169).

En Perse il y a deux cucurbitacées, que nous avons mentionnés (I, 77), la première, sous le nom d'*Adjour djebel*, qui paraît être le *Momordica Elaterium*, L. ; la deuxième, sous celui d'*Adjour elamar*, est probablement un *Cucumis*, que Bruguière soupçonne être le *C. prophetarum*, L. On conçoit qu'on ne peut rien affirmer de positif sur leur compte.

Baldini (B.). *Tractatus de cucumeribus*. Florentiæ, 1586, in-4. — Wedel (G.-W.). *Diss. de usu cucumerum innoxio*. Ienæ, 1686, in-4.

Cucumis agrestis, off. Nom officinal du concombre sauvage, *Momordica Elaterium*, L.

— asininus, off. Nom officinal du concombre sauvage, *Momordica Elaterium*, L.

Cucuphes, *Cucupha*. Médicamens externes appliqués sur la tête entre deux toiles, en forme de bonnet, employés pour guérir des maladies du cuir chevelu ou des affections plus profondes de cette partie du corps, comme des douleurs, des fluxions, etc. On les composait en général de poudres aromatiques, de substances pénétrantes ou d'une activité marquée, mais non vésicantes, etc., comme le camphre, la valériane, la ciguë, etc. On en fait peu ou point usage de nos jours. Lorsque l'application ne se faisait que sur la moitié de la tête, c'était un demi-cucuphe.

Cucupu guacu. Un des noms du *Bodianus guttatus*, L.

CUCURBITA. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle, de la monoecie syngénésie ; son nom vient de la forme du fruit de plusieurs de ses espèces, qui ont celle de vase, *Cucurbita* ; elles sont annuelles, et se cultivent dans les jardins ; leurs graines sont pourvues d'un rebord et échancrées en cœur, ce qui les distingue de celles du genre *Cucumis*, qui sont tout-à-fait unies, planes et entières.

C. (*Cucumis*, DC.) *Citrullus*, L., Pastèque, Melon d'eau. Cette espèce croît dans le Levant, l'Égypte, l'Inde, etc. ; on la cultive en

Provence, en Italie, et en général dans les pays chauds maritimes, car cette plante se plaît dans l'air de la mer; elle produit des fruits du volume du melon, à enveloppe verte, nuancée de blanc par place; sa chair est ordinairement rouge, et ses graines noires; elle est si juteuse, qu'elle fond presque toute en eau dans la bouche, ce qui lui a valu le nom de *Melon d'eau*, et non pas parce que ce végétal vient dans l'eau, comme quelques personnes semblent le croire. Ces fruits se mangent en guise de rafraîchissement dans les pays chauds, comme nous prenons des fruits ou des glaces chez nous dans les chaleurs de l'été; on les met à la cave pour les rafraîchir, ou on les sert dans la glace: en Italie, on en vend sur les places publiques, sous le nom de *Cocomero*. Tournefort dit que, dans tout le Levant, on en fait une grande consommation, qu'ils engraissent et ne font jamais de mal; il prétend qu'ils se conservent frais dans les plus fortes chaleurs du jour, quoique exposés au soleil (*Voyage*, III, 193). Molina assure qu'au Chili, il y en a une variété dont l'écorce est mince comme du papier (*Chili*, 164). Sur les bords du Sénégal, où on leur donne le nom de *Pompions*, il y en a qui pèsent jusqu'à 60 livres; leur chair est rouge ou verte, et leur jus fort doux et rafraîchissant: on reconnaît leur maturité en les frappant avec une baguette, qui les fait retentir comme un arbre creux dans ce dernier cas (Walkenaër, *Voyage*, IV, 330). On en mange aussi beaucoup dans l'Inde, où on préfère celui à chair rouge, d'après Thunberg (*Voyage*, II, 378). On envoie quelquefois ce fruit à Paris, où nous avons pu l'observer cette année, mais le voyage lui fait perdre beaucoup de ses bonnes qualités.

C. (*Lagenaria*, Ser.) *leucantha*, L. Cette espèce, originaire de l'Arabie, de l'Inde, etc., ne se cultive dans les jardins que pour l'enveloppe ou l'écorce de ses fruits, toujours étranglés vers le sommet, dont on fait des vases, des bouteilles de formes diverses; suivant les variétés cultivées, on les désigne sous les noms de cougourde, de gourde, de poire à poudre, de calebasse, de massue, de serpentin, de trompette, etc. La chair en est amère et purgative: cependant il paraît que les Egyptiens peuvent la manger après l'avoir fait cuire, ce qui probablement lui ôte son amertume (De Candolle, *Essai*, 190). On dit qu'il y en a dans l'Inde une variété cultivée sous le nom de *Bela-shora-sa*, dont la chair est douce, ce qui la fait appeler *Calebasse douce*; on la cultive aussi à l'Ile de France. Il ne faut pas la confondre avec la calebasse, *Crescentia Cujete*, L.

C. Melopepo, L., Mélopepon. Cette espèce est peut-être une hybride du concombre et du melon; on ne connaît pas son pays natal; sa chair est comestible, et on cultive la plante dans les jardins, où elle

a produit plusieurs variétés, désignées sous le nom de *Bonnet d'électeur*, à cause de sa forme; d'*artichaut*, de son goût étant cuit, etc.

C. Pepo, L., Potiron, Citrouille, Pepon, Courge. Tout le monde connaît l'énorme fruit de cette plante annuelle, dont personne ne sait l'origine, que l'on cultive dans tous les jardins potagers, et même, dans certains pays, en pleine campagne, tant cette culture est facile; c'est une des plus grandes ressources pour la nourriture de l'homme, à cause de la bonté de sa chair (qui est rouge, et verte dans une variété), cuite à l'eau, au lait; on en fait des soupes, on la fricasse, et, dans certains cantons, comme dans le Nivernais, on en fait une sorte de raisiné avec le vin doux, que l'on conserve pour la nourriture des enfans: dans le même pays, on en fait aussi des tartes. Ce fruit est si abondant dans quelques cantons où on le cultive en grand, qu'on peut en nourrir les bestiaux, les vaches, les cochons, etc. Dans la vallée de l'Anjou, surtout à Bourgueil, on cultive cette plante, moins pour la chair de son fruit qu'on donne aux cochons, que pour en obtenir les semences, dont on fait de l'huile appelée *Huile de terre* dans le pays, pour la distinguer de l'huile de noix, et dont on fait usage avec les alimens ou pour brûler. Un arpent de terre produit 4,000 potirons, dont on tire 1,500 livres de graines, lesquelles donnent du tiers à moitié de leur poids d'huile (*Ann. de la Soc. d'hort.*, IV, 329).

Les semences de potiron sont au nombre des 4 semences froides majeures, qui sont, comme on sait, outre celles-ci, celles de la gourde, du melon et du concombre; ces dernières sont les plus grosses, ayant 5 à 6 lignes de long sur 3 à 4 de diamètre, ovales, larges à la base, pointues au sommet, avec une sorte de rebord tout autour qui les distingue de toutes les autres: on en fait des émulsions, et, comme elles sont les plus grosses, et qu'on peut se les procurer fraîches la moitié de l'année, puisque les potirons se conservent depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mars, on les préfère pour l'usage médical, et on les emploie à la place de toutes les semences des cucurbitacées; leur émulsion sucrée est pectorale, rafraîchissante, tempérante, etc., et se donne dans les rhumes, les chaleurs de poitrine, d'entrailles, la fièvre, etc.

On distingue une variété du potiron appelée *Giraumon*, qui a la chair plus rouge, et est d'un goût plus fort que le potiron.

M. le docteur Hoarau nous a rapporté qu'à l'Ile de France, on donnait les semences d'une cucurbitacée à chair comestible, qu'il assure être une variété plus petite de notre potiron, contre le ténia: on pulpe deux onces de ces semences écorcées dans une chopine

d'eau, que l'on fait prendre au malade en une seule fois, et deux heures après on lui donne deux onces d'huile de ricin; il assure que ce moyen est infaillible. Si effectivement la plante de l'île St.-Maurice est la nôtre, rien ne serait plus facile que de répéter cette expérience; d'ailleurs, toutes les semences de cucurbitacées sont douces, oléifères, et semblables dans leurs propriétés.

CUCURBITACÉES, *Cucurbitaceæ*. Famille naturelle appartenant à la tribu des dicotylédones monopétales diclines, à fruit infère, uniloculaire, de la monoecie syngénésie. Les plantes qui la composent sont des plus intéressantes sous le rapport de leur usage alimentaire, et peuvent marcher, sous ce rapport, à la suite des graminées, des légumineuses et des crucifères, séries végétales compagnes et nourrices de l'homme en société. Les cucurbitacées sont des plantes en général herbacées, à grosses tiges fistuleuses, rudes, annuelles, grimpantes ou rampantes, croissant daus les contrées chaudes, et surtout dans les déserts, les lieux stériles où elles contrastent, par leur verdure et leur succulence, l'*aquosité* de leurs fruits, avec la sécheresse et l'aridité du sol. Les feuilles de ces plantes, qui sont alternes, souvent fort grandes, ont une saveur amère, qu'on retrouve dans les racines de celles qui sont vivaces, comme la bryone, quoiqu'on puisse extraire de ces dernières une fécule nutritive; les fleurs sont jaunes ou blanches, les femelles en général beaucoup plus rares que les mâles, et, comme les organes sexuels sont très-volumineux, les hybrides s'y forment avec une grande facilité, ce qui a introduit beaucoup de difficultés dans le classement des espèces, à cause de la multitude des variétés de fruits; du reste, la culture des cucurbitacées est facile, et, comme elles sont d'un grand produit, on les admet dans la plupart des jardins. On peut consulter, avec fruit, les intéressantes recherches de M. Duchesne, sur cette famille, consignées dans l'*Encyclopédie méthodique*, partie *botanique* (II, 148).

Les fruits des Cucurbitacées sont des espèces de baie ou pomme, appelés *Peponide*, d'un volume souvent fort gros, ainsi que cela se voit pour celui des citrouilles, et qui fournissent une abondante nourriture, surtout dans certains pays, où on en fait une grande consommation. Leur enveloppe est plus ou moins épaisse, quelquefois comme ligneuse, comme on peut le vérifier dans la gourde, la coloquinte; elle renferme une chair ou pulpe plus ou moins aqueuse, où se voient un grand nombre de loges qui contiennent les graines. Cette chair est fade, sucrée ou amère, suivant que les principes gommeux, sucrés ou résineux, qui appartiennent à ce genre de fruit, y prédominent; lorsque les premiers surabondent, ils sont

comestibles, et peuvent se manger cuits, et même crus si le sucre y est très-abondant, comme dans les melons, la pastèque. Leur chair est adoucissante dans ce cas, et susceptible d'être employée en cataplasme, dont l'effet, calmant, est attribué à un principe légèrement vireux que quelques personnes y admettent. Si c'est le principe résineux amer, qui est en plus grande quantité, ils ne sont pas mangeables, et deviennent fortement purgatifs si il y est exubérant, comme dans la coloquinte, le concombre sauvage, etc. Les graines des cucurbitacées sont douces, émulsives, huileuses, lors même que le fruit qui les contient est un violent purgatif; dans quelques espèces, l'huile est si abondante, qu'on peut l'en extraire pour des usages économiques, tels sont le potiron, le *Joliffia*, etc., ce qui fait qu'elles rancissent facilement. Ces semences sont dites froides, à cause de leurs propriétés calmantes, rafraîchissantes, etc. Les fruits des Cucurbitacées comestibles sont tempérans, humectans, et conviennent dans les chaleurs de l'été, dans les affections phlegmasiques, les fièvres, etc. On remarque, sur celui d'un genre de cette famille, le *Benincasa cerifera*, Savi, une espèce de suif. On fait, avec les écorces dures des fruits de quelques cucurbitacées, des vases, des bouteilles, etc., pour contenir des liquides. On parvient même, par la culture, à perpétuer des dessins ou broderies sur ces écorces, comme on le voit aux melons, à la gourde, etc.

CUCURON. Village de Gascogne, à 3 lieues de Dax, où Carrère (*Cat.*, 487) indique une source minérale froide, que Massie prétend être sulfureuse et bitumineuse.

Cucurucu. Gros serpent inclassé du Brésil, dont la morsure, suivant Marcgrave et Pison, qui observent que les sauvages en mangent la chair, détermine des hémorrhagies par toutes les voies.

Cudalay poolippoo neer. Nom qu'on donne, dans l'Indostan, au fluide acidule qui exsude des pois ciches. Voy. *Acide cicérique.*

Cuddy. Nom anglais de la poule d'eau, *Fulica Chloropus*, L.

Cudon. Nom bas-breton du pigeon ramier, *Columba Palumbus*, L.

CUDOWA, en Prusse (cercle de Glatz). E. Osann, dans sa *Revue* (Voy. *Prusse*), dit que les eaux minérales qu'on y trouve, et qui, en 1826, avaient attiré 224 malades, sont ferrugineuses et alcalino-terreuses, très-riches en acide carbonique et en carbonate de fer. Elles sont usitées contre les névroses chroniques, la débilité des organes digestifs et la blennorrhée. Il y existe deux maisons de bains fort commodes.

Cudu-pariti. Nom malabare d'un cotonnier, *Gossypium arboreum*, L. (*Hort. mal.*, I, t. 31).

Cuerno di cierro. Nom espagnol du *Bois de cerf.*

Cuernyas. Nom espagnol des graines du balisier, *Canna indica*, L.

Cuernier. Un des noms du cornouiller, *Cornus mâs*, L., en Provence.

CUERTO (Eaux min. du). Elles sont usitées en boisson, et se trouvent à 5 lieues de Médina-Sidonia, dans la Haute-Andalousie, en Espagne (Ballano, *Diccion. de Medic., etc.*, I. Madrid, 1815, in-4).

Cuervo. Nom espagnol du corbeau, *Corvus Corax*, L.

Cuesco de lobo. Nom espagnol du *Lycoperdon Bovista*, L.

CUGAN. Bourg de France, à 6 lieues de Nantes, où se trouve une source minérale appelée *Barbelinge*, qui est un peu chaude, dépose un limon jaunâtre et a le goût légèrement sulfureux (Carrère, *Cat.*, 479).

Cugniada. Nom espagnol générique de l'alouette, *Alauda*.

Cuhuraquam. Nom brésilien du bois de Brésil, *Cæsalpinia echinata*, Lam. Ximenès le dit usité contre la fièvre (Marcg., *Bras.*, 101).

Cuillerée, *Cochlearium*, et par abréviation *Cochl.* Mesure des liquides, évaluée à une demi-once, que l'on indique par fois pour prendre certains médicamens composés, comme potion, mixture, etc. La cuillerée à café pèse un peu moins de la moitié.

Cuipouna. Nom brésilien d'un arbre dont le suc de l'écorce, mêlé avec de l'eau, est employé pour déterger les ulcères. On se sert aussi de ce suc pour faire de l'encre et teindre les étoffes (Pison, *Bras.* 83).

Cuiranis, C'est le nom d'un hellébore, dans Dioscoride.

Cuisses de grenouilles. Voy. *Rana esculenta*, L.

CUIVRE, *Cuprum*, de κυπρος, *Cypre*, île où l'on travaillait en grand ce métal, nommé souvent aussi *Cuivre rouge*, pour le distinguer de plusieurs de ses combinaisons connues sous les noms de *Cuivre jaune* et de *Cuivre blanc* : c'est l'*Æs cyprium* de Pline et l'*Æs* des autres auteurs latins.

Il existe très-abondamment dans l'Ancien et même le Nouveau-Monde, mais surtout en Suède, en Hongrie, en Sibérie, etc., soit plus ou moins pur (cuivre vierge ou natif), soit à l'état d'oxyde, de sulfure (pyrite), qui est très-commun, ou de sel. M. Sazzo a récemment signalé sa présence dans les végétaux (*Journ. de chimie méd.*, IV, 194); il est connu et employé de toute antiquité. On le retire communément de son sulfure par des grillages successifs et l'emploi du charbon, et les espèces de culots qui en résultent sont connus dans le commerce sous le nom de *Cuivre de rosette*.

Ce corps est solide, brillant, d'un rouge rosé mêlé de jaune, dur, élastique, tenace, très-ductile, très-malléable, assez fusible, volatil, cristallisable, huit à neuf fois plus pesant que l'eau : c'est le plus sonore des métaux. Réduit en petits grains par l'action de l'eau, lorsqu'il est fondu, il portait jadis le nom de Fleurs de cuivre (*Flos æris*, off.). Il possède une odeur et une saveur marquée, désagréable, bien connue, qu'exalte le frottement. A l'air, humide surtout, il brunit

d'abord et ne tarde pas à se couvrir d'une couche verdâtre de sous-carbonate de cuivre, espèce de *vert-de-gris* spontané, qu'il ne faut pas confondre avec celui du commerce. Soumis à une chaleur forte, il s'oxyde rapidement, et il s'en détache alors des écailles, l'une des espèces d'*Æs ustum* des anciens. Chauffé plus fortement, il est susceptible de s'enflammer. L'eau (et il en est de même du lait, du café, du thé, de la bière) passe pour être sans action sur le cuivre; quelquefois cependant, par son séjour dans des vases de ce métal, elle contracte une saveur désagréable qui semble prouver qu'elle en dissout quelques atomes. Au contact de la graisse, il s'oxyde et la verdit en s'y dissolvant. L'ammoniaque l'oxyde et le dissout; son deutoxyde, combiné aux divers acides, forme des sels, dont plusieurs, comme on le verra, sont usités en médecine. Uni à d'autres métaux, tels que le zinc, l'étain, l'argent, l'or, l'arsenic, etc., il forme des alliages d'une grande importance, mais sans usages médicinaux, et dont la multiplicité lui a fait donner le nom de *Vénus* par les alchimistes. C'est la base du bronze, de l'airain ou métal des cloches, des canons, de l'instrument appelé tamtam, du laiton ou cuivre jaune, du similor ou or de Manheim, du tombac, de nos monnaies communes, d'une foule de vases et d'ustensiles, etc. Le *cuivre blanc* employé à la fabrication des miroirs d'optique, et quelquefois pour imiter l'argent, dernier usage, qui peut avoir ses dangers, est aussi l'un de ses alliages, qui doit à l'arsenic sa blancheur. Grosier rapporte (*Descr. de la Chine*, etc., p. 440) que le cuivre jaune du Japon n'engendre pas de vert-de-gris; le nôtre en est aussi moins susceptible.

Si, comme nous le verrons, le cuivre paraît être, à l'état de métal, sans action marquée sur l'économie, ses oxydes et ses sels, au contraire, possèdent presque tous, à dose de quelques grains seulement, une action vénéneuse plus ou moins prononcée; or, l'air, l'eau, la chaleur, les corps gras, les acides forts, le vinaigre même (Proust), le vin (Eller), le sang des animaux (Vauquelin), l'eau salée, etc. [1], l'attaquent avec une telle facilité, que l'emploi journalier qu'on en fait pour la préparation des alimens et des médicamens n'est que trop souvent la source des accidens les plus graves. Une multitude d'écrits sur lesquels il n'est pas de notre objet d'insister (Voy. J.-F. Gmelin, *Apparatus medic.*, I, 334, et diverses Bibliographies de notre article), ont fait connaître tous ses dangers, les

[1] On prétend que, quoique l'eau salée attaque le cuivre, la viande qu'on y fait cuire ne contient aucune trace de ce métal, double phénomène qu'il importerait d'autant plus de vérifier, que, suivant M. Vauquelin, le sang des animaux a, sur le cuivre, une action prompte et marquée.

ont même souvent exagérés; aussi, à plusieurs époques, s'est-il trouvé des philanthropes qui ont proposé de le bannir des officines et des cuisines même. Toutefois, ses avantages réels, une longue pratique, qui a éclairé sur les moyens d'en prévenir les inconvéniens, l'ont constamment fait triompher de ses détracteurs, et il continue à être employé généralement, soit pur, soit combiné au zinc (cuivre jaune), alliage beaucoup moins altérable, soit étamé, c'est-à-dire, couvert d'une légère couche d'étain, soit enfin *plaqué*, *doublé*, ou revêtu d'une lame d'argent, etc.

Nous dirons néanmoins, d'une part, que l'usage de ces vases exige toujours les plus grandes précautions, à l'égard des malades surtout, bien plus sensibles que les hommes sains à l'action des substances étrangères; de l'autre, que les vases étamés, même soigneusement entretenus, exposent, par la confiance même qu'ils inspirent, et qu'ils sont loin de mériter, à plus de dangers peut-être, que les vases de cuivre pur ou allié de zinc; qu'enfin il est à peu près certain qu'une petite quantité de cuivre oxydé, ou à l'état de sel, est prise journellement par ceux qui admettent ce métal dans leur cuisine, c'est-à-dire, par la plupart des habitans des villes, circonstance qui n'est peut-être pas sans rapport avec la grande multiplicité des affections chroniques des voies digestives auxquelles ils sont sujets, et à nombre de petits accidens dont la cause reste le plus souvent ignorée. Nous ajouterons que les tisanes préparées dans les vases métalliques, celles même dont l'action chimique n'est point encore démontrée, offrent presque toujours une saveur particulière et désagréable. Les vases de terre, de porcelaine ou de verre, doivent donc être généralement préférés; à plus forte raison, en doit-on user exclusivement, s'il s'agit de boissons acides, huileuses, salines, etc. Dans tous les cas au moins, il importe de ne pas laisser refroidir et séjourner ces liquides dans les vases métalliques. Voyez sur ce point l'article cuivre, de M. Guersent, dans le *Dict. des Sc. médicales*.

Les accidens que cause l'ingestion des préparations cuivreuses, ingestion plus souvent accidentelle ou volontaire qu'opérée par le crime, à cause de la saveur particulière qui les décèle toujours à une certaine dose, se rapportent en général à l'inflammation des premières voies qui en est la source, et que constate l'autopsie chez ceux qui viennent à y succomber, et à l'irritation nerveuse qui lui succède; tels sont des vomissemens et la gastralgie, des coliques et la diarrhée séreuse ou sanguinolente, des anxiétés précordiales, une céphalalgie violente, un pouls petit, serré, fréquent, des syncopes, des convulsions, etc. Nous avons été à portée de les observer, à un degré

modéré, sur toute une famille, et la céphalalgie nous a paru, après les vomissemens et les coliques, être le symptôme le plus constant et le plus remarquable. Délayer, expulser le poison s'il est récemment avalé, prodiguer, dans le cas contraire, les adoucissans unis quelquefois aux opiacés; plus tard, remédier aux accidens inflammatoires qui peuvent en être la suite, et veiller soigneusement au régime, telle est en général la conduite à tenir. Toutefois, nous avons vu les vomissemens se prolonger indéfiniment chez une de nos malades, jeune fille d'une constitution nerveuse, malgré l'emploi des adoucissans, des opiacés, des anti-phlogistiques, et disparaître aussitôt après l'ingestion d'un peu de vin d'Espagne.

Divers antidotes ont été proposés : les huiles essentielles l'ont été par Majault (*Ancien Journ. de méd.*, LII); le vinaigre par Fabas (*ibid.*, XVI); les hydro-sulfures par Navier. M. Drouard a démontré l'inutilité, ou même le danger, de ces deux derniers moyens; cependant M. Alibert (*Mat. méd.*, III, 187), recommande dans ce cas l'eau hydro-sulfureuse d'Enghien. Le sucre, regardé comme spécifique aux colonies, préconisé par M. Marcelin Duval dans les empoisonnemens par le vert-de-gris, et auquel M. Gallet dit avoir dû la vie, a été expérimenté d'abord avec quelque succès par M. Orfila, mais reconnu ensuite pour n'avoir aucune action spécifique, quoique utile après l'expulsion du poison pour calmer l'irritation gastrique : l'explication de M. Holger (*Reitschrift für Physik und mathematik*, III, 4e cah.), qui prétend que son action est toute chimique; que l'acide acétique se dégage et qu'il se développe de l'acide carbonique, qui forme avec l'oxyde de cuivre un carbonate, ne change rien à cette conclusion fondée sur des expériences faites sur les animaux vivans. L'albumine paraît en définitive la plus réellement utile, d'après MM. Orfila et Vogel. Elle décompose les sels de cuivre, et forme un précipité insoluble, qui paraît être sans action sur l'économie animale. M. Bourgogne, docteur en médecine à Condé, ayant avalé par mégarde 10 grains de sulfate de cuivre, vient d'en constater sur lui-même l'efficacité (*Journ. de chimie méd.*, III, 540). On a enfin proposé la limaille de fer porphyrisée, qui décompose ceux des sels cuivreux qui sont solubles et ramène le cuivre à l'état métallique.

Le cuivre et ses préparations paraissent avoir été employés en médecine dès la plus haute antiquité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais ils étaient comme oubliés lorsque Stisser, Van Helmont, Boyle et Boerhaave rappelèrent l'attention sur leurs propriétés thérapeutiques. De là une multitude d'essais ou d'assertions qui, aujourd'hui qu'ils sont de nouveau fort négligés, rendent l'histoire de ce métal bien longue, tandis que ses applications médicinales demeurent

bien bornées. La plupart de ces préparations, au reste, semblent jouir de vertus analogues; elles peuvent, suivant la dose ou le mode d'administration, agir, à l'extérieur, comme stimulant, cathérétique, corrosif; à l'intérieur, soit comme vomitif, soit comme irritant des premières voies, soit comme excitant général des systèmes nerveux, sanguin et même lymphatique. On les a surtout vantées, à l'intérieur, comme utiles contre l'épilepsie, la syphilis, le cancer, la phthisie; et à l'extérieur, dans les cas d'ulcères de mauvaise nature, d'écoulemens anciens, dans les ophthalmies chroniques, etc. Mais c'est à l'histoire de chaque préparation cuivreuse en particulier qu'appartient l'énoncé de ces applications; examinons donc successivement les faits relatifs : I, au *Cuivre* pris à l'état métallique; II, à ses *Oxydes*; III, à ses *Sels*; IV, à l'*Ammoniure de cuivre*; V enfin, au *Sulfure de cuivre*. Quant au prétendu *Soufre rouge* du cuivre, que Van Helmont, qui le nommait *Feu de Vénus* et *Soufre des philosophes*, croyait propre à faire vivre long-temps, c'est un de ces nombreux *Élémens* des alchimistes dont la chimie a fait justice.

I. *Cuivre à l'état de métal.* Les anciens le regardaient comme *froid*, peut-être parce qu'ils avaient reconnu la propriété dont il jouit d'avoir beaucoup plus de capacité pour le calorique que l'acier, ce qui le rend un cautère actuel bien plus actif que ce dernier, et le fait préférer comme tel par M. Gondret, éclairé sans doute par l'usage qu'en font les plombiers pour opérer la soudure (G.-L. Bessière, *Diss. sur l'Ophthalmie chron.*, 1824, p. 25). Ils l'employaient sur les contusions; de là peut-être aussi l'usage où l'on est encore de les comprimer avec une pièce de monnaie. Réduit en lamelles ou en limaille, il passait pour diurétique et sialagogue, et, donné sur du pain beurré, il a été recommandé par plusieurs auteurs, cités dans la suite de l'*Apparatus medicaminum* de Murray, contre la morsure des chiens enragés et même l'hydrophobie déclarée : Cothenius rapporte des exemples de succès; il en est qui l'associaient dans ce cas à la tournure d'étain. Lieb (*ibid.*) a trouvé le cuivre en copeaux, administré à la dose de 2 grains par jour, utile contre les affections malignes, et notamment les ulcères rongeans syphilitiques. Suivant Grosier, (*Descr. de la Chine*, p. 440), le cuivre *tse-laytong* sert, en Chine, à faire des bracelets contre la paralysie.

Ces vertus sont loin d'être constatées, mais du moins le cuivre pur ne paraît pas offrir les dangers que d'autres lui ont attribués : c'est ce que prouvent et l'ingestion accidentelle de morceaux de cuivre, ce qui n'est point rare, et les expériences de M. Drouard, qui en a donné à des chiens jusqu'à une once en limaille. M. Portal cite, il est vrai, un cas d'hydropisie où l'usage de la limaille de cuivre, in-

corporée dans du pain à chanter, fut suivi de vomissemens et de coliques atroces; mais ces accidens pouvaient être indépendans du remède, ou le remède lui-même avoir subi quelque oxydation avant d'être administré. Pris avec de l'huile ou de la graisse, le cuivre paraît, d'après les expériences de M. Drouard, être également sans action.

Nous avons dit plus haut les circonstances variées dans lesquelles ce métal, innocent par lui-même, peut devenir des plus redoutables. Nous ajouterons que c'est, ou à leur mode de préparation, ou à des causes purement mécaniques, ou à l'action des acides qu'elles contiennent, ou à l'oxydation préalable du cuivre, que certaines substances alimentaires ou médicamenteuses doivent d'offrir des traces de ce métal. Ainsi, l'espèce d'électuaire nommé onguent Ægypliac, doit au cuivre, qui s'y est revivifié, la couleur rougeâtre qu'on lui connaît; ce métal se trouve accidentellement dans la pulpe de tamarin, la pulpe de casse, l'opium, le suc de réglisse et divers autres extraits; certains cornichons confits au vinaigre, les câpres, etc., paraissent devoir à de l'acétate de cuivre leur belle couleur verte; l'oseille conservée, le raisiné, etc., contiennent souvent des sels cuivreux : de là des accidens dont la véritable cause est souvent difficile à reconnaître.

Les avis sont partagés sur l'action qu'exerce le cuivre sur la santé des ouvriers qui le travaillent. Aux remarques de Desbois de Rochefort (*Mat. méd.*, I, 241), et de M. Guersent (*Dict. des Sc. méd.*, VII, 567) sur ce sujet, nous ajouterons les observations suivantes : J. C. Collins (Esquisse de la Topogr. méd. de Swausea) assure que ceux de Swansea, dans le pays de Galles, jouissent d'une bonne santé, quoiqu'ils aient le teint obscur et jaunâtre, et l'air malade, qu'ils sont même robustes et très-féconds; on les dit, en outre, exempts d'ophthalmies. D'un autre côté, M. Charles, dans sa Topographie de Besançon, d'accord avec Ramazzini, qui accuse le cuivre de produire la phthisie, dit ces ouvriers sujets à l'hémoptysie; et nous avons entendu M. Fautrel affirmer, d'après son expérience, qu'ils guérissent difficilement de la syphilis, supportant mal le mercure, et en ayant plus besoin que d'autres. M. Fizeau, enfin, a décrit (*Revue méd.*, mai 1824) une colique à laquelle ces ouvriers sont sujets, et qui cède au traitement ordinaire de la rachialgie, seulement elle est plus inflammatoire et exige plus de ménagemens; elle paraît due, au reste, plus au plomb ou aux acides minéraux qu'emploient plusieurs de ces ouvriers, qu'au cuivre lui-même.

II. *Oxydes*. Il en existe au moins deux, employés dans la fabrication des émaux, qu'ils colorent l'un en rouge, l'autre en vert. Le protoxyde est rouge, le deutoxyde ou peroxyde brun; celui-ci est

le seul qui nous intéresse : sec, il est d'un brun noir ; à l'état d'hydrate récemment précipité, il est bleu, d'une saveur âpre et métallique, qui ne se fait pas sentir au premier instant ; il est, dit-on, insoluble dans l'eau, à laquelle pourtant il donne un léger goût cuivreux ; il se dissout très-bien, au contraire, dans l'ammoniaque, les acides, la graisse, les huiles, l'eau salée, etc. ; c'est la base de la plupart des sels cuivreux, et, à ce que l'on croit, l'un des élémens du verdet du commerce (Voy. p. 504).

Cet oxyde est émétique. M. Drouard a vu des pièces de cuivre couvertes d'oxyde brun, causer à des chiens qui les avaient avalées, des vomissemens, et se trouver ensuite décapées, l'oxyde en ayant été dissous par les sucs gastriques : par leur séjour prolongé dans les voies digestives, il en a vu d'autres noircir de nouveau, probablement par l'action sur le cuivre de l'hydrogène sulfuré qu'elles renferment.

Les battitures ou écailles (*Squamæ æris*) de deutoxyde de cuivre mêlé d'un peu de protoxyde (Chevreul), que détache du cuivre rougi au feu la percussion, étaient employées dans la médecine des anciens, sous le nom d'*Æs ustum* ; quelquefois on préparait celui-ci en ajoutant, pendant la calcination qu'on faisait subir au cuivre en lames, du soufre et du sel commun, ou même du nitre, du vinaigre, ou enfin plusieurs de ces corps à la fois : de là diverses espèces d'*Æs ustum* ; le *Crocus Veneris* en était une. Ils l'employaient à l'extérieur, incorporé dans les onguens, les emplâtres, etc., comme mondificatif, détersif, dessiccatif, etc. (Dioscoride). Geoffroy (*Mat. méd.*, I, 524) dit que les écailles de cuivre, et aussi la limaille de laiton, pulvérisée avec le soufre et l'iris de Florence, détruisent l'odeur fétide des pieds lorsqu'on en met dans les souliers ; mais n'est pas sans danger. On en faisait usage aussi dans les maladies des yeux. A l'intérieur, l'*Æs ustum* était usité comme vomitif (Dioscoride), ou purgatif (Arétée), associé du reste à d'autres substances, dernier usage qui existe encore chez les paysans des confins de la Silésie, quoique sujet à donner de fortes coliques (Guersent). Arétée le donnait enfin contre l'épilepsie ; il est aujourd'hui sans usage ; à haute dose il est vénéneux. L'opiat de Gamet, dont nous parlerons plus loin, paraît ne devoir qu'à cet oxyde les vertus qu'on a cru lui reconnaître, et qu'on rapportait à l'acétate de cuivre avec lequel il est préparé.

III. *Sels*. Le cuivre, ordinairement à l'état de deutoxyde, s'unit à tous les acides pour former des sels (neutres), des sur-sels, des sous-sels et quelques sels doubles ammoniacaux, qui tous donnent avec l'eau ou un excès d'acide, des dissolutions vertes ou bleues.

L'ammoniaque colore en bleu ces solutions, la potasse et la soude y forment des précipités de même couleur, le prussiate de potasse et de fer les précipite en brun rouge, les hydro-sulfates en noir, l'arsénite de potasse en vert-pré, l'acide gallique en brun; le fer en sépare du cuivre. Presque tous ces sels, comme on l'a vu (p. 497), sont éminemment vénéneux, et rangés parmi les poisons irritans ou corrosifs.

1°. *Acétates de cuivre*. Ces sels sont: le sous-acétate de cuivre, l'acétate neutre, le verdet ou acétate de cuivre brut du codex, qui n'est qu'un mélange, l'acétate de cuivre et d'ammoniaque, et enfin l'acétate potassé de cuivre.

Sous-acétate de cuivre. C'est le nom que quelques chimistes donnent à la partie insoluble du verdet, considérée par d'autres comme du deutoxyde de cuivre hydraté; on dit ce corps, qui est pulvérulent et d'un vert pâle, à peu près sans saveur, et pourtant vénéneux: quelques auteurs donnent aussi au verdet le nom de *Sous-acétate de cuivre*.

Acétate de cuivre (Deuto-acétate de cuivre), nommé d'abord *Verdet cristallisé*, *Cristaux de Vénus*, etc. Ce sel, qu'on peut retirer par lixiviation du verdet du commerce, et qu'on en obtient plus abondamment en le traitant par l'acide acétique, est en cristaux, d'une belle couleur vert-bleuâtre (blanc lorsqu'il est anhydre), solubles dans l'alcool, quoique légèrement efflorescens, d'une saveur très-désagréable, et pourtant peu solubles à froid dans l'eau, donnant à la distillation de l'acide acétique concentré, connu jadis, à raison de cela, sous le nom de *Spiritus æruginis*.

C'est un poison plus actif que les deux suivans, mais moins que le sulfate de cuivre (Drouard), dont il paraît offrir d'ailleurs les propriétés. On peut voir, dans la Clinique (IV, n° 15), un exemple d'empoisonnement volontaire par cette substance, traité avec succès par l'eau albumineuse et les antiphlogistiques. Il est rarement employé de nos jours. Scheffer, cependant, l'a proposé, à la dose de 6 à 10 grains en dissolution, comme vomitif, dans le cas d'empoisonnement par les narcotiques; et il a surtout été vanté contre le cancer. Sans parler de l'usage qu'en faisait Lachapelle, sur les ulcères cancéreux, en l'unissant au sublimé (*Journ. de Desault*, I; 1791), nous dirons qu'il entrait, avec l'extrait de ciguë et la limaille de fer qui en opérait la décomposition, et le réduisait à l'état de deutoxyde, dans l'opiat de Gamet, dont Mittagmidi assure avoir obtenu plusieurs fois des guérisons inespérées. MM. Bayle et Cayol (art. *Cancer* du *Dict. des Sc. méd.*), pensent que de nouveaux essais devraient être tentés avec ce remède; peut-être les

pilules de Gerbier, dont nous parlerons plus loin, seraient-elles préférables, comme étant plus fixes dans leur composition.

Appliqué en poudre ou en morceaux sur la peau, il en détermine la cautérisation, et peut servir à toucher les végétations des cautères, les aphthes, etc. Dissous dans l'eau, il a été recommandé contre les taies par Bell, et, en injection, dans la blennorrhée et les hémorrhagies, par plusieurs auteurs; il entrait dans le prétendu collyre de Lanfranc, employé à l'extérieur contre les affections syphilitiques, dans un cérat excitant, etc. Le *Magistère de cuivre* d'Angelus Sala, qui, suivant J. F. Gmelin, diffère peu de l'acétate neutre, a été vanté, par son auteur, pour mondifier les ulcères.

Verdet ou vert-de-gris du commerce; *Æs viride*, *Viride æris*, *Ærugo rasilis* des anciens; sous-acétate de cuivre de quelques auteurs, acétate de cuivre brut du Codex. Cette matière, d'un vert clair, douce au toucher, et qui ne se dissout qu'en partie dans l'eau, est préparée en grand dans le midi de la France, à Montpellier et à Grenoble surtout, dans des caves, par la stratification de lames minces de cuivre avec du marc de raisin plus ou moins humecté de vin; ces lames se recouvrent d'une couche pulvérulente, qu'on en détache, et dont on forme des masses qui sont ensuite livrées au commerce; elle a été considérée comme un mélange de 56 centièmes d'acétate de cuivre soluble, et de 44 de sous-acétate insoluble; mais elle paraît, en définitive, être formée d'acétate, d'hydrate de deutoxyde de cuivre, et de divers corps étrangers. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas confondre le verdet avec l'oxyde carbonaté, qui se forme si souvent sur le cuivre exposé à l'air humide, ou au contact de l'eau, et qu'on nomme aussi *Vert-de-gris* (*Ærugo* proprement dit).

Le verdet est employé en peinture et pour former l'acétate neutre; il sert, en pharmacie, à préparer l'onguent Divin, l'onguent Ægyptiac (médicament très-variable et par conséquent infidèle, où d'ailleurs il est décomposé), employé contre les ulcères de mauvaise nature, l'onguent Basilicum vert de la pharmacopée de Londres, l'emplâtre résineux de verdet ou cire verte de Baumé, usité comme escarrotique, le baume vert de Metz, etc. On le prépare pour l'usage médicinal, soit en le pulvérisant et le tamisant, ce qui n'en change pas la nature, soit en le lavant, ce qui enlève l'acétate neutre; ces deux produits portent le nom de *Vert-de-gris préparé*, quoique fort dissemblables : de là beaucoup d'incertitude sur la véritable nature des substances employées sous ce nom par divers expérimentateurs; le premier seul mérite de le conserver, le second n'étant plus que du sous-acétate ou de l'hydrate de deutoxyde de cuivre.

C'est un poison fort actif, et qui, ainsi que l'acétate de cuivre, agit seulement comme irritant sur les tissus, sans être absorbé; 6 à 12 grains suffisent, selon M. Drouard, pour causer la mort d'un chien. M. Dupuy d'Alfort en a donné une once, et le lendemain deux onces, à un cheval, sans autre effet que quelques légers signes d'inflammation abdominale. M. Orfila (*Toxicologie*, I, 515) rapporte plusieurs exemples de ce genre d'empoisonnement chez l'homme.

Les anciens employaient le verdet dans le traitement des maladies des parties génitales; Dioscoride l'indique contre les ulcères; Actuarius l'a recommandé dans les callosités des paupières; il est placé par Oribase (*lib.* XIV, *c.* 57) parmi les cicatrisans, et (*l.* VII, *c.* 26), parmi les émétiques. Lieb s'en est servi pour toucher les aphthes, et, à l'intérieur, contre la carie vénérienne, la rage, etc. On dit que les Chinois le font entrer dans la composition d'un remède contre l'épilepsie, et il a été essayé avec quelque succès, dans la phthisie, comme résolutif des tubercules pulmonaires, à l'instar sans doute du sulfate de cuivre. Expérimenté à la Pitié, au rapport de M. Guersent, dans des cas de scrofules et de rachitis, depuis la dose d'une fraction de grain jusqu'à 4 grains par jour, on l'a vu quelquefois résoudre des tumeurs et des nodosités, mais souvent aussi provoquer des vomissemens et des coliques qui ont forcé d'y renoncer.

Le verdet, enfin, est la base des pilules de Gerbier contre le cancer, affection où Lieb l'avait déjà administré; il y est associé à de l'orge torréfié, et pouvait, selon son auteur, être donné depuis 1/4 ou 1/2 grain jusqu'à 20 et 30 grains par jour : Gerbier y joignait l'usage des purgatifs, et a rapporté huit exemples de guérison (*Anc. journ. de méd,*, LIII, 1780). Solier de la Romillais, chargé par la Faculté de médecine de Paris de répéter ces expériences (*Séance publ.* du 5 novembre 1778, p. 87), n'a pu dépasser 10 à 12 grains par jour, et n'a réussi qu'une fois sur sept, dans un cas de cancer de la face, ce qui mérite pourtant quelque attention, le rapport étant fait dans des vues fort peu favorables à l'auteur. Deux autres malades, d'ailleurs, ont été soulagés. En général, ce remède lui a paru augmenter la suppuration, diminuer les douleurs, et, chez deux femmes, exciter puissamment la menstruation. Tous les malades ont perdu l'appétit, et la plupart, lorsqu'on a voulu forcer la dose, ont eu des nausées, des purgations, etc. Ce remède, qui semble appeler de nouvelles expériences, que justifierait suffisamment l'incurabilité du mal dont il s'agit, demande donc à être manié avec beaucoup de prudence; peut-être conviendrait-il d'essayer préférablement l'action du verdet lavé, substance bien moins redoutable sans doute que le vert-de-gris simplement pulvérisé.

Acétate de cuivre et d'ammoniaque, ou acétate de cuivre ammoniacal. Ce sel, obtenu de la solution ammoniacale de l'acétate de cuivre, évaporée à une douce chaleur, fait partie de divers collyres résolutifs, et aussi de la *teinture bleue*, employée au même usage. Il est bleu, cristallin, très-déliquescent.

Acétate potassé de cuivre. On l'obtient en évaporant à siccité le mélange d'une solution aqueuse de trois parties de crême de tartre et d'une partie d'acétate de cuivre. Ce composé verdâtre se résout à l'air en une liqueur verte, d'une saveur âcre et caustique, que Chaussier nommait *Solution d'acétate potassé de cuivre.* On l'a employé aux mêmes usages que le précédent.

2°. *Arsénite de cuivre*, vert de Schèele. V. *Arsenic*, I, 435.

3°. *Sous-carbonates.* On distingue les espèces et variétés suivantes, maintenant presque absolument inusitées en médecine :

Sous-carbonates de cuivre natif. Ils existent sous trois états, savoir : 1° le *Carbonate anhydre*, qui est sans usage ; 2° la *Malachite*, ou cuivre carbonaté vert, contenant peu d'eau, d'un vert agréable, susceptible de poli, et placée jadis parmi les pierres précieuses. Figurée en cœur, on la suspendait au cou des enfans, pour les préserver de l'épilepsie et autres accidens produits par la peur : c'est à cette variété que se rapportent le *vert de montagne* et les *cendres vertes* (*viride æris nativum*), employées jadis comme cathérétiques; 3° enfin, l'*Azur de cuivre*, ou cuivre carbonaté bleu, contenant plus d'eau, cristallisé, d'un bleu magnifique; il est employé par les peintres; c'est lui qui colore la *turquoise*, la *pierre d'Arménie*, usitée jadis à l'intérieur comme vomitif, et à l'extérieur comme dessiccatif [1]. Le *bleu de montagne* en est une variété; les *cendres bleues natives*, placées par les anciens au nombre des corrodans, une autre variété pulvérulente.

Sous-carbonate de cuivre spontané, vert-de-gris naturel, *ærugo* proprement dit, *patine* des antiquaires. Ce sel, absolument insoluble dans l'eau ; mais très-soluble dans la graisse, les acides, etc., se forme journellement sous nos yeux à la surface du cuivre et de ses alliages au contact de l'air humide ou de l'eau. C'est un poison moins violent que le verdet du commerce (Drouard), mais analogue d'action, et que le crime a quelquefois employé pour ses desseins. Il paraît être usité en peinture.

Sous-carbonate de cuivre artificiel. On l'obtient en précipitant une solution de sulfate de cuivre par du sous-carbonate de potasse;

---

[1] Morin. Mémoire sur l'azur des cendres bleues de la montagne d'Usson, en Auvergne, et son usage dans la médecine, communiqué en 1692 à l'Académie roy. des Sc.

il sert à préparer le sous-carbonate de cuivre ammoniacal. Les *cendres bleues artificielles* du commerce, employées pour la confection des papiers peints, sont un mélange de chaux et de ce sous-carbonate.

Les véritables propriétés médicinales de ces divers sous-carbonates sont peu connues; ils sont tous insolubles et probablement moins actifs qu'on ne l'a cru. Le docteur Hutchinson, qui a écrit sur les névralgies, rapporte des observations de tics douloureux de la face guéris par le *carbonate de cuivre*. Richmond (*Bull. des Sc. méd.*, 1824; 153) l'a employé avec succès à la dose d'un gros par jour dans la même maladie; Key (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., XII, 315), qui en a donné par jour, pendant quinze jours consécutifs, une demi-ouce en trois fois, a guéri un tic qui datait de plusieurs années et avait résisté à la section du nerf sons-orbitaire et au sulfate de quinine. Déjà le docteur Elliotson l'avait prescrit à dose assez élevée; on l'a vu produire une fois le ptyalisme. Nous ignorons auquel des sous-carbonates de cuivre se rapportent ces diverses observations.

Sous-carbonate de cuivre et d'ammoniaque. Quelques pharmacopées indiquent sous ce nom une combinaison de sous-carbonate de cuivre artificiel et de sous-carbonate d'ammoniaque liquide; elle a été, dit-on, employée, dissoute dans de l'eau distillée, en injection, contre l'uréthrite chronique, et, en pilules, contre certaines fièvres anomales.

4°. *Hydro-chlorates* ou *muriates*.

Hydro-chlorate de cuivre, Muriate et oxymuriate de cuivre des auteurs. Il est en cristaux d'un vert gazon, très-déliquescens, très-solubles, fusibles, très-caustiques : préparé à froid, il est blanc (protochlorure hydraté), mais il bleuit promptement à l'air. La teinture verte de Stisser est une solution alcoolique de ce sel; celle d'Helvétius n'en diffère que par l'addition d'un sixième d'ammoniaque liquide, qui lui donne la couleur bleue. Ce sont des stimulans actifs des organes digestifs, mais qui produisent rarement des évacuations. Adr. Helvétius (*Traité des mal. les plus fréq.* Paris, 1704, in-12) a surtout préconisé ces deux teintures contre le rachitis et le carreau. Il donnait aux enfans la première par autant de gouttes qu'ils avaient d'années, doublait la dose s'il ne survenait point de nausées; passait ensuite à la seconde, qu'il regardait comme plus incisive, plus apéritive; puis alternait de huit en huit jours leur emploi, en purgeant de temps à autre les malades. John recommande contre l'épilepsie une teinture éthérée de muriate de cuivre (V. Jourdan, *Pharmac. univ.*, I, 467).

Hydro-chlorate de cuivre et d'ammoniaque, Muriate de cuivre ammoniacal, ou hydro-chlorate d'ammoniaque cuivreux, et, plus

anciennement, *Ens Veneris* (et non *Æs Veneris*), fleurs ammoniacales cuivrées, fleurs de sel ammoniac cuivreuses, et quelquefois aussi *Cuprum ammoniacum*, nom mieux appliqué à l'ammoniure de cuivre. Ce composé, préparé par sublimation de parties égales de muriate d'ammoniaque et d'oxyde de cuivre privé de fer, n'est qu'un mélange de muriate d'ammoniaque et de muriate de cuivre, dans des proportions variables suivant le degré de chaleur, et par conséquent un médicament peu constant, infidèle, justement abandonné pour la teinture d'Helvétius. L'*Ens Veneris* de Boyle en différait par sa couleur d'un jaune-brun, due à du muriate de fer, provenant de la couperose bleue avec laquelle il le préparait : c'était d'ailleurs de véritable *Ens Martis*.

Ce sel, à l'état solide, a été conseillé contre l'épilepsie, à la dose de 2 à 10 grains plusieurs fois par jour, ce qui nous paraît considérable. A l'état liquide, on l'a donné à l'intérieur et à l'extérieur, dans les cachexies et les maladies vénériennes où il est moins utile cependant, suivant Kœchlin, que les préparations mercurielles (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., 1826, janvier, p. 44). Ce remède se rapproche beaucoup de la teinture bleue d'Helvétius dont nous avons parlé dans l'article précédent. L'*Eau céleste*, employée comme collyre excitant et résolutif, est un mélange d'eau de chaux, de sel ammoniac et de verdet.

5°. *Nitrate de cuivre* (*Nitras cupri*). Cristaux bleus, très-déliquescens, très-solubles dans l'eau, d'une saveur caustique, corrosifs, ordinairement formés par l'action directe de l'acide nitrique sur le cuivre. C'est un poison plus actif encore que le sulfate (Drouard). M. Chevallier dit l'avoir vu administrer avec succès dans des cas de maladies vénériennes qui avaient résisté au traitement mercuriel; on en donnait un huitième de grain par jour en pilule, avec de l'extrait de chiendent. En solution, on l'a employé pour toucher des ulcères fongueux, et, très-étendu, en injections, contre la blennorrhagie chronique.

6°. *Phosphate de cuivre*. Ce sel, qui existe dans la nature, est regardé, dit-on, par les Anglais, comme une des préparations de cuivre les plus innocentes, ce qu'explique en partie son insolubilité absolue.

7°. *Sulfates de cuivre*. Il existe un sous-sulfate, peu connu, un sulfate neutre, cristallisé, analogue au suivant, mais contenant moins d'eau; enfin, un sur-sulfate et un sulfate ammoniacal, qui seuls sont employés en médecine.

Sur-sulfate ou *sulfate acide de cuivre*, vitriol de Chypre, couperose bleue, etc. Ce sel que, par abréviation, on nomme commu-

nément sulfate de cuivre, existe à l'état solide dans la nature, et aussi, en dissolution, dans les eaux voisines des mines de sulfure de cuivre, d'où on l'extrait par évaporation. On l'obtient encore par la calcination du sulfure de cuivre natif, ou enfin on le prépare artificiellement. Il est en gros cristaux, contenant près d'un tiers de leur poids d'eau, d'une belle coulenr bleue, d'une saveur styptique métallique, très-désagréable, solubles dans quatre fois leur poids d'eau froide, blanchissant à l'air où ils s'effleurissent, formant, avec l'hydro-chlorate d'ammoniaque, une encre de sympathie jaune, tant qu'elle est chaude, verte après son refroidissement, et, par leur union avec l'ammoniaque, le *sulfate de cuivre ammoniacal*, dont nous parlerons plus loin; ce sel enfin est décomposé par les alcalis, les terres, les sous-carbonates solubles, les sels de plomb, l'acétate de fer, les infusions de teintures végétales astringentes, etc., auxquels par conséquent il faut se garder de l'associer dans les formules médicinales. Pour l'emploi médical, on le purifie par une nouvelle cristallisation, ou même on en sépare la petite portion de sulfate de fer qu'il contient toujours dans le commerce. En pharmacie, on s'en sert avec l'alun, le nitre et le camphre pour préparer la *pierre bleue*, ou *pierre divine*; il entre aussi dans la *pierre miraculeuse* plus composée encore, dans divers collyres, etc. Dans les arts, il est employé à divers usages, et notamment pour la fabrication de l'encre, la teinture en noir, etc.

Mais nne application bien dangereuse est celle qu'en ont faite quelquefois des liquoristes pour colorer en bleu des liqueurs de table (Chevallier), et celle qui en a été faite dans ces derniers temps en Belgique, en Angleterre et dans le nord de la France pour la fabrication du pain, dans la vue de faciliter la fermentation de la pâte, empêchée par le mélange frauduleux du froment avec des pommes de terre et diverses farines légumineuses, et aussi de masquer la coloration particulière qui en résulte. Vingt-six boulangers viennent, dit-on, d'être condamnés à Calais pour cette coupable falsification, dont, suivant des analyses exactes, la capitale n'a point été jusqu'ici le théâtre, et qui, d'après les essais de M. Barruel, est loin de remplir les vues de ceux qui se la permettaient, puisque la moindre addition de sulfate de cuivre empêche la fermentation panaire. On a cru d'abord pouvoir attribuer la présence du cuivre dans le pain à l'usage répandu dans certains pays de chauler le grain avec du sulfate de cuivre; mais, outre que cette explication serait insuffisante, vu l'abondance de ce sel dans le pain dont il s'agit, les aveux même des droguistes et des boulangers ont prouvé qu'il avait une origine plus directe. La source d'un usage si redoutable paraît être dans le nom

d'*Alun bleu*, donné quelquefois jadis à l'alun de Rome, employé dans le même but, mais avec moins d'inconvéniens, et que certains droguistes de nos jours ont cru applicable au sulfate de cuivre (Chevallier). Ce sel, dont on a mis jusqu'à 1 once par quintal de pâte, en guise de levûre (ce qui fait près de 6 grains par livre), donne au pain un œil bleuâtre très-marqué; suivant M. Dehreims, pharmacien à Saint-Omer, il y est complètement transformé en deuto-acétate de cuivre quand la proportion en est faible, ou partiellement lorsqu'elle est forte, il se dégage du gaz hydrogène-sulfuré, etc., dernier phénomène révoqué en doute par M. Henry, dans un rapport récemment lu à l'Académie royale de médecine sur cet objet. Pour reconnaître cette sophistication, il faut dessécher, calciner, et enfin incinérer et porphyriser le pain suspect; en traiter les cendres par l'acide nitrique, et essayer ensuite cette solution par les réactifs propres à déceler la présence du cuivre, tels que l'hydro-cyanate de potasse et de fer, l'arsénite de potasse, les alcalis, etc. (V. plus haut, p. 502). Souvent il suffit de plonger le pain dans une dissolution d'hydro-cyanate ferruré de potasse, pour que la teinte rosée qu'il prend dévoile la présence du cuivre.

Les dangers d'un tel aliment, l'influence qu'il a dû avoir sur la santé des populations qui en ont fait usage, sont faciles à concevoir, puisque le sulfate de cuivre est un des sels cuivreux les plus actifs, et, en général, un des poisons les plus redoutables : il a cependant été employé à haute dose, comme l'acétate, dans les empoisonnemens par l'opium et l'arsenic; mais c'est comme vomitif, et non comme antidote, qu'il paraît avoir agi dans ce cas. Alex. Marcet rapporte (*Trans. médico-chir. de la Soc. de méd. et de chir. de Londres*, t. I, trad. 1809) un cas d'empoisonnement par 6 onces de laudanum, où 1 gros 1/2 de sulfate de zinc n'ayant procuré que de faibles vomissemens, on ne craignit pas de donner 15 grains de sulfate de cuivre, qui firent vomir aussitôt, et sauvèrent le malade agonisant.

Les Anglais ont en effet beaucoup employé ce sel, comme vomitif, depuis le dernier siècle; Alston (*Lectures on materia med.*, II), Hahnemann et d'autres, le préféraient même à l'émétique, comme ne débilitant pas l'estomac : on le donne dans ce but, dissous, soit dans l'eau, soit comme le faisait Fréd. Hoffmann, dans du bouillon, à la dose d'un à deux grains et quelquefois davantage : en général il vaut mieux, lorsqu'on l'emploie comme vomitif, forcer un peu la dose; plus l'effet est complet, moins les suites de l'action locale de ce sel sont à craindre.

C'est comme tel peut-être, ou en général comme évacuant ou comme dérivatif, qu'il s'est montré quelquefois utile dans l'hy-

dropisie, au dire de Wight (*Anc. journ. de méd.*, LXXXI, 196); dans l'épilepsie, d'après Weismann (*Id.*, VIII, 276; XI, 45), et Winter, médecin de Stuttgard, qui en a donné avec succès jusqu'à 4 grains à un enfant, et 9 à un adulte; dans le croup, où il a été préconisé par le docteur Hoffmann, médecin du grand duc de Hesse, qui assure avoir constamment réussi en l'administrant en poudre avec du sucre, à la dose d'un quart, d'un demi-grain et plus, selon l'âge, et à des intervalles de deux heures, en y joignant la saignée lorsque le mal a envahi le larynx, et en continuant d'ailleurs l'emploi du remède, associé alors à la digitale, jusqu'à guérison parfaite, sans s'arrêter au premier amendement qu'il détermine; enfin dans la phthisie scrofuleuse, où les Anglais et le Américains ont coutume d'employer les vomitifs. Isaac Senter qui l'associait, dans ce cas, à l'ipécacuanha, et en réitérait l'administration tous les deux ou trois jours, l'a trouvé plus efficace que le tartre stibié (*Mém. de la Soc. philos. de Manchester*, 1794; Voy. *Rec. périod. de la Soc. de méd.*, II, 137); le docteur Th. Maryat le donnait, au début de cette affection, à la dose de 2 grains 1/2 avec autant d'émétique; et le docteur S. F. Simons (*Practical obs.*, London, 1780, in-8°) l'administrait sans aucun mélange, mais à très-petite dose. Adair l'a aussi donné contre la phthisie, à dose non évacuante, et dans la vue de provoquer la résolution insensible des tubercules.

Pris à la dose d'un quart de grain à un demi-grain par jour en plusieurs fois, le sulfate de cuivre n'agit plus en effet comme vomitif. Les anciens le considéraient alors comme apéritif et anti-spasmodique. Il a été employé par Cullen contre l'épilepsie et l'hystérie, et Chalmers, dans ses Considérations sur les maladies de la Caroline méridionale, dit en avoir retiré de bons effets dans ces cas: souvent alors on l'associait à des poudres aromatiques ou toniques (le quinquina, la canelle, etc.), et on le donnait contre les fièvres d'accès. La *poudre tonique* du docteur Smith est composée de sulfate de cuivre, de gomme kino et de gomme arabique.

L'usage extérieur du sulfate de cuivre n'a pas paru moins avantageux à beaucoup de médecins, mais n'est guère aujourd'hui plus en honneur parmi nous. Appliqués sur la peau, les cristaux de ce sel en produisent l'escarrification, sans qu'il y ait absorption produite, selon M. Smith, contredit par les expériences de M. Orfila (*Toxic. gén.*, I, 545). Dissous dans l'eau, il agit comme styptique ou comme stimulant sur les surfaces dénudées ou les membranes muqueuses; de là l'emploi qu'on en a fait, en lotion, dans les ulcères des bords des paupières, les taies et autres affections chroniques des yeux;

en injection, contre la blennorrhagie et les flueurs blanches atoniques (Weismann, *Loc. cit.*; Hahnemann, qui le dissout dans 32 fois son poids d'eau); ou enfin associé à 16 fois son poids d'axonge, pour appliquer sur les ulcères vénériens, dont Engelhardt le regarde comme le meilleur remède (*Clinique*, 28 février 1829), etc.

Sulfate de cuivre ammoniacal, sulfate de cuivre et d'ammoniaque, nommé souvent, à tort, *Cuprum ammoniacum*. On l'obtient, soit en saturant par l'ammoniaque nne solution de sulfate acide de cuivre et précipitant par l'alcool rectifié le sel qui en résulte, soit en précipitant cette même solution par l'ammoniaque, redissolvant le précipité par un excès de cet alcali, et faisant évaporer. Ce sel est cristallin, d'nn beau bleu, brillant, légèrement efflorescent à l'air où il verdit. Il agit comme poison à la même dose que le vert-de-gris naturel (Drouard). Plus employé comme réactif que comme médicament, ce composé, analysé par Brandes (*Journ. de pharm.*, IX, 378), a toutefois été particnlièrement recommandé contre diverses affections nerveuses, telles que l'épilepsie, la danse de Saint-Guy (Niemann), l'hystérie, et même l'hydropisie, les fièvres d'accès, les affections vermineuses, etc. Swédiaur, à l'exemple de Weismann, l'a donné aussi, en injection, contre la blennorrhée et la leucorrhée. Employé d'abord par Stisser dans l'ouvrage duquel Weismann en a puisé la connaissance, il l'a été par celui-ci dans la céphalée, et surtout l'épilepsie : Winter l'administrait particulièrement contre cette affection, dont il le regardait comme le spécifique, en quoi il a été suivi par W. Batt, qui assure ne lui avoir jamais vu produire d'accidens. Nombre d'auteurs, parmi lesquels on cite Duncan, Cullen, Odier, Chaussier, etc., ont également rapporté des faits en sa faveur, quoiqu'ils l'aient vu échouer aussi; enfin, le docteur Urban (*Journ. d'Hufeland*, octobre 1827), a récemment publié cinq cas de guérison d'épilepsie par ce sel, donné avec de la gomme arabique à la dose de 1 à 2 grains par jour; mais il a vu quelquefois des vomituritions forcer d'en suspendre l'emploi.

La dose, comme anti-spasmodique, est d'un quart de grain à un grain par jour, donné en pilule ou en solution, mais on peut l'élever graduellement jusqu'à 5 ou 8 grains, comme l'a fait M. Guersent.

IV. *Ammoniure de cuivre*, ou cuivre ammoniacal, *Cuprum ammoniacum* (dernier nom donné quelquefois, à tort, au sulfate de cuivre et d'ammoniaque, et au muriate de cuivre ammoniacal). L'ammoniaque, qui précipite d'abord le cuivre de ses dissolutions à l'état de deutoxyde hydraté, redissout cet oxyde lorsqu'on l'ajoute en excès, et forme une liqueur d'un bleu céleste admirable. C'est

à la solution de cet oxyde dans l'ammoniaque qu'est donné le nom d'ammoniure de cuivre, jadis *teinture bleue*, *teinture de cuivre* de Lewis, *teinture de Vénus*, etc. Boerhaave, qui l'a introduit dans la thérapeutique, et qui l'employait comme diurétique contre l'hydropisie, maladie où Chalmers ne l'a pas trouvé moins efficace, le préparait avec un scrupule de cuivre et deux onces d'ammoniaque liquide; M. Chevallier, ayant eu à en préparer pour un praticien étranger, M. Brewen, qui en tirait, dit-il, un grand parti à l'intérieur contre la syphilis, et à l'extérieur contre les ulcères, employa 2 gros de tournure de cuivre pour la même quantité d'ammoniaque, et, après six jours de contact, filtra la solution plusieurs fois agitée dans l'intervalle. Cet ammoniure est la base d'une *Eau céleste* (*Aqua saphirina*), employée contre les ophthalmies chroniques. On le donne à l'intérieur, par gouttes (3 à 24), dans de l'eau miellée, dans de la tisane d'orge (Brewen) : pour l'usage extérieur, ce dernier praticien en mettait jusqu'à une once dans une pinte d'eau de sureau. Cullerier, et à son exemple M. Cullerier neveu, ont quelquefois employé un mélange d'ammoniure de cuivre et de nitrate de mercure contre les ulcères vénériens qui résistent au mercure : c'est là, à ce qu'il paraît, la *Liqueur cuivreuse mercurielle* du docteur Kœchlin, de Zurich.

V. *Sulfure de cuivre*. Il existe abondamment dans la nature, où il présente diverses variétés dont il en est qui ont presque l'éclat de l'or. Dû à l'art, c'est un des *Æs ustum* des anciens, nom appliqué aussi, comme on l'a vu, à un mélange d'oxydes, ainsi qu'à un composé de peroxyde et peut-être de proto-chlorure de cuivre. Quant au prétendu *Sulphur cupri* de la pharmacopée de Wurzbourg, dont J.-B. Pasquallati (*Diss. de epilepsiâ*. Vindob., 1766, in-8) a vanté l'usage intérieur contre l'épilepsie, affection où Greding ne l'a pas trouvé aussi efficace (J.-F. Gmelin, *Apparatus medic.*, II, 344), ce n'est qu'un mélange d'oxyde de cuivre et d'oxyde de mercure. De nouvelles recherches ont prouvé à M. Orfila que le sulfure de cuivre, même à très-haute dose, n'est pas vénéneux (*Arch. gén. de méd.*, mars 1829). On dit (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., II, 147) que le Dr Frish de Nyborg l'a employé avec succès dans quatre cas de croup, à dose vomitive de 2 à 4 grains, et comme altérant par quart de grain ou par demi-grain, en potion, associé à des sudorifiques : peut-être s'agit-il ici du sulfate, que nous dit avoir été employé dans la même circonstance.

Tous ces composés cuivreux, au reste, ont tant d'analogie les uns avec les autres, ils paraissent doués de propriétés si analogues, qu'ils ont la plupart été expérimentés dans les mêmes circonstances,

et que plus d'un auteur a rapporté aux uns ce qui avait été réellement écrit des autres. Cette confusion, presque inévitable, est peu grave, aujourd'hui surtout que l'usage en est presque généralement abandonné, à l'intérieur surtout, et qu'il est nombre de praticiens exercés qui jamais peut-être n'ont eu occasion d'inscrire le mot cuivre dans une seule de leurs formules médicinales. Peut-être cependant un tel décri est-il trop absolu, et faut-il regretter que des essais méthodiques, multipliés, faits d'ailleurs avec toute la prudence qu'exige toujours l'administration des substances essentiellement vénéneuses, ne soient pas encore venu nous apprendre ce qu'il faut en définitive penser des médicamens cuivreux dans le traitement de tant d'affections incurables où ils ont été recommandés, le cancer, la phthisie et l'épilepsie, par exemple. Nous nous garderons toutefois d'en encourager l'emploi à dose vomitive, convaincu que, pour produire ce genre de médication, nous avons des moyens à la fois aussi sûrs et moins dangereux; mais nous rappellerons, en terminant, que, donnés à doses réfractées et soutenues, les composés cuivreux paraissent produire une excitation générale des systèmes sanguins et nerveux, et plus tard du système lymphatique, qui peut trouver son application dans le traitement de diverses affections chroniques, trop banalement abandonnées aujourd'hui à l'influence des adoucissans et à l'impuissante action de la nature. Au reste, de tous les composés cuivreux que nous venons de passer en revue, le sous-carbonate artificiel, l'un des moins actifs, l'ammoniure, un des plus constans, des plus faciles à manier, et des plus utiles, peut être à raison même de l'ammoniaque en excès qu'il contient, et dont l'efficacité a été elle-même reconnue dans quelques-uns des cas dont il s'agit; enfin le sulfate ammoniacal, le sulfate acide et peut-être l'acétate neutre de cuivre, sont les seuls qui méritent d'être expérimentés.

Jasche. *De cupri origine et usu.* Diss. Giessæ, 1715, in-4. — Schulze (J. H.). *Mors in ollâ, seu metallicum contagium in ciborum, potuum et medicamentorum præparatione ac asservatione cavendum.* Resp. Anhalt. Altorfii, 1728, in-4. — Quellmalz (S.-T.). *De vasis æneis coquinæ famulantibus.* Lipsiæ, 1753, in-4. — Russel (B.) *De cupro.* Diss. Edinburgi, 1759, in-8. — Hueber (G. G.-L.). *De ænea culinariâ supellectili.* Argent., 1766, in-4. — Thiéry (F.). *An ab omni re cibaria vasa ænea prorsus ableganda?* affirm. præses C. Falconet. Parisiis, 1749, in-4. (*Anc. Journ. de méd.*, II, 150, avec la trad. française) (*Id. Auctior.* præses F. Thiéry. Resp, J.-C. Desessartz. Paris, 1767, in-4.). — Falconer (G.). *Observations and experiments on the poison of copper.* Londres, 1774, in-8. — Weitzenbreyer (C.-G.). *De cupro medicato.* Diss. Erfordiæ, 1783, in 4. — Elizard (G.). *Experiments and observations on the danger of copper and bellmetal in pharmaceutical and chemical preparations.* Londres. 1786, in-8. — Busch (C.-F.-G.). *Diss. inaug. medica exhibens noxas ex incauto vasorum æneorum usu profluentes, exemplis atque experimentis quibusdam illustratas.* Gottingæ, 1790, in-8. — Dronard (C.-R.). Expér. et obs. sur l'empoisonnement par l'oxyde de cuivre (vert-de-gris) et par quelques sels cuivreux. Diss. Paris, an x (1802), in-8. — Gallet. Obs. sur les bons effets du sucre contre l'empoisonnement causé par l'oxide de cuivre (*Ann. de Montp.*, I, P. 2, p. 47. Voyez aussi I, P. 1, p. 297; et VII, P. 1, p. 453). — Fallot. Note sur l'emploi du pain par le sulfate de cuivre (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., XVIII, 414, 472).

Cuivre ammoniacal. Solution de deutoxyde de cuivre dans l'ammoniaque. V. II, 512.

— blanc. Divers alliages dont le cuivre et l'arsenic font la base, ont reçu ce nom. Voy. II, 497.

— carbonaté. Voy. *Sous-carbonate de cuivre*, II, 506.

— faux. Nom donné au nickel vers la fin du 17e siècle.

— jaune. Alliage de cuivre et de zinc. Voy. II, 497.

— pyriteux ou sulfuré de cuivre. Voy. *Cuivre*, II, 513.

— de rosette. Voy. *Cuivre*, II, 496.

— sulfaté. Voy. *Sulfate acide de cuivre*, II, 508.

Cujavus domestica. Nom du gouyavier, *Psidium pyriferum*, L.; dans Rumphius. Le *P. pomiferum*, L., est pour lui le *Cujavus agrestis* (*Amb.* I, *cap.* 41 et 42)

Cujete. Nom indien du calebassier, *Crescentia Cujete*, L.

Cukika. Nom polonais du *Sucre*.

Cukior olowiany. Un des noms polonais du *Proto-acétate de plomb*.

Cukr. Nom bohême du *Sucre*.

Cul d'ane. Un des noms de l'*Actinia equina*, L. (I, 69).

— blanc. Nom vulgaire de divers oiseaux, tels que la bécassine, *Scolopax Gallinago*, L.; le motteux, *Motacilla œnanthe*, L., etc.

— de cheval. Un des noms de l'*Actinia judaica*, L. (I, 69).

— de chien. Un des noms de la nèfle, *Mespilus Amelanchier*, L.

— de négresse. Un des noms du *Lodoicea sechellarum*, Labill.

— rage. Voy. *Curage*.

— tout nud. Un des noms du colchique, *Colchicum autumnale*, L.

Culaka. Un des noms sanscrits de la *Noix vomique*.

Culcas. Un des noms arabes de la colocase, *Arum Colocasia*, L.

Culebrilla. Nom espagnol de la coulenvre. Voy. *Coluber*.

Culen, Cullen. Noms du *Psoralea glandulosa*, L., au Chili.

— jaune. Molina donne ce nom à une variété du *Psoralea glandulosa*, que Poiret appelle *Psoralea Cullen* (*Encyclop. méth.*, bot., V, 685).

Culex. Nom du psyllium, *Plantago Psyllium*, L., dans Pline.

CULEX, Cousins. Genre d'insectes de l'ordre des Diptères, bien connu par les tourmens que la piqûre de plusieurs de ses espèces nous font éprouver durant l'été. La plus connue et la plus commune dans nos climats est le *C. pipiens*, L.; mais d'autres, les *C. pulicaris*, *reptans*, *annulatus*, ainsi que les moustiques et les maringouins des pays chauds, qui paraissent s'y rapporter, ne sont pas moins insupportables. Quelquefois l'application de la saline, de l'eau salée, de l'ammoniaque, du suc de citron, du vinaigre, etc., et surtout de l'eau froide, suffit pour calmer les insupportables démangeaisons provoquées par la piqûre de ces insectes. M. H. Cloquet (*Faune méd.*, IV, 264) a décrit fort au long et les armes de cet insecte et les phénomènes dont s'accompagnent ses blessures, et les moyens inventés pour s'en garantir, et les remèdes qu'elles réclament. Ce dernier objet seul nous appartient. Inciser la petite tumeur avec la pointe d'une lancette, appliquer des compresses d'eau de Goulard, ne

point se gratter ; tels sont en résumé les moyens les plus efficaces.

CULI-HAN. Nom indien dont on a fait culilaban, *Laurus Culilaban*, L.

CULILABAN, CULILAWAN. Noms indiens du *Laurus Culilaban*, L.

CULILABOO. Nom portugais du *Laurus Culilaban*, L.

CULIT-API. Nom malais d'une rubiacée indéterminée, dont l'écorce d'une saveur âcre, brûlante, s'emploie pour parfumer la chevelure. C'est le *Cortex igneus* de Rumphius (*Auctuarium*, c. xv).

CULL. Un des noms anglais du chabot, *Cottus Gobio*, L.

CULLÉ. Nom que porte, au Chili, *l'Oxalis racemosa*, Savigni.

CULLEN. Voy. *Culen*.

CULOTTE DE SUISSE. Un des noms de la grenadille, *Passiflora cœrulea*, L.

CULTE FISH BON. Nom anglais de *l'Os de sèche*.

CULTIVATED PINETREE. Nom anglais du *Pinus Pinea*, L.

CUMAN. Un des noms arabes du grenadier, *Punica Granatum*, L.

CUMANA. Arbre indien dont le fruit, qui ressemble à la mûre, sert à faire un sirop très-utile dans la toux et l'enrouement.

CUMANDA. Nom de diverses espèces de baricots au Brésil.

CUMAVI. Nom brame d'une variété de *l'Aloes perfoliata*, L.

CUMBANG-SORE. Nom du *Sida hirta*, L., à Java.

CUMBI PISIN. Nom indien d'une gomme résine semblable à la myrrhe, et possédant des propriétés analogues à celles de cette substance, mais plus active, ce qui oblige de la prescrire à plus petite dose. On l'emploie, à l'extérieur, dissoute dans l'esprit-de-vin, pour déterger les ulcères de mauvaise nature. On peut la donner à la place du baume du Pérou, pour arrêter les progrès des affections gangréneuses si fréquentes dans les pays chauds, etc. (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 89).

CUMEN. Nom arabe d'un oiseau à la chair duquel Rhasis attribue des propriétés analogues à celles de la perdrix, et qu'on soupçonne être la caille, *Tetrao Coturnix*, L.

CUMIN. Nom du *Cuminum Cyminum*, L.

— D'ETHIOPIE. Nom que porte, dans Hippocrate, le *Thapsia Asclepium*, L.

— NOIR. Nom de la semence du *Nigella sativa*, L.

— DES PRÉS. Nom du *Carum Carvi*, L.

— ROYAL. Nom du *Sison Ammi*, L.

CUMINHO. Nom portugais du *Cuminum Cyminum*, L.

CUMINO. Nom italien du *Cuminum Cyminum*, L.

CUMINOIDES, off. Nom du *Lagoecia cuminoides*, L., dans quelques auteurs.

CUMINUM. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, de la pentandrie digynie.

C. Cyminum, L., Cumin (*Flore méd.*, III, f. 142). C'est une petite plante annuelle, à feuilles composées, à folioles sétacées, connue et employée par les anciens, naturelle à l'Asie mineure, à l'Égypte, à la Nubie, aux îles de l'Archipel, à la Sicile, à Malte, etc. On la cultive dans ce dernier pays pour ses fruits, qui sont ovoïdes-allongés,

marqués de lignes qui se prolongent en une pointe au sommet, ce qui distingue cette semence de celle de toutes les autres Ombellifères, rudes ou pubescentes entre ces lignes, de couleur roussâtre, avec les styles persistans. Leur odeur est forte, fatigante; leur saveur chaude, amère, désagréable. Si on les distille à l'eau, il passe une huile essentielle abondante, jaune, piquante, qui participe de l'odeur rebutante des semences; lorsqu'elle est très-ancienne, elle devient acide et contient de l'acide succinique, d'après M. Chevallier. Les semences de cumin sont employées dans les alimens par les peuples du nord, qui en mettent dans le pain, le fromage, les ragoûts, etc. Elles ont les propriétés de l'anis et du fenouil, et sont, ainsi que ces fruits, des stimulans aromatiques chauds, qu'on donne comme stomachiques, emménagogues, résolutifs, etc. Cullen les regarde comme le plus puissant des carminatifs, et Desbois de Rochefort comme un sudorifique excellent. La médecine vétérinaire en emploie plus que celle de l'homme. La dose pour celui-ci est depuis un demi-gros jusqu'à un gros en infusion dans une livre d'eau. Elles font partie des quatre semences chaudes. On en applique en sachet sur les engorgemens froids des mamelles, des testicules, sur les scrofules; on en injecte l'infusion dans le conduit auditif contre la dureté de l'ouïe. Il en entre dans la composition d'un emplâtre dit *Emplâtre de cumin.*

Il croît naturellement en Espagne une espèce de Cumin à semences garnies de poils, que nous avons nommée *C. hispanicum*, et décrite sous ce nom dans le tome IV; du *Prodromus* de M. De Candolle.

Ehrmann (J.-C.). *Diss. de cumino.* Argentorati, 1733, in 4.

Cuminum pratense, off. Nom officinal du carvi, *Carum Carvi*, L. (II, 117).

Cumuna. Un des noms d'une variété du chou dans Pline.

Cunane. Fruit indien que l'on mange pour se guérir du mal de tête (Ray, *Hist. plant.*).

Cuncumbre. Nom anglais du concombre, *Cucumis sativus*, L.

Cundunghatrie vatr. Nom tamoul du *Solanum Jacquini*, L.

Cunère. Nom de l'alpiste, *Phalaris canariensis*, L., à Malte.

Cunnet, Cuniño, Cunjet. Noms malais du curcuma, *Curcuma longa*, L.

Cunicella. Nom ancien de la prèle, *Equisetum arvense*, L.

Cuniculus. Nom latin du lapin, *Lepus Cuniculus*, L.

Cunila. Pline désigne, sous ce nom, plusieurs plantes qu'il caractérise par des épithètes particulières; ainsi son *C. sativa* paraît être la sarriète, *Satureia hortensis*, L.; son *C. bubala* est l'origan, *Origanum vulgare*, L.; son *C. gallinacea*, l'*Origanum heracleoticum*, L., et son *C. mascula* ou *cunilago*, l'*Inula dysenterica*, L.

Cunila mariana, L. Cette plante, labiée, et de la diandrie monogynie, passe pour fébrifuge dans l'Amérique septentrionale, sa patrie;

CUNILAGO. Nom italien du *Conyza squarrosa*, L.

CUNJA KORAY. Nom tamoul de l'*Ocymum album*, L.

CUNTUR. Nom péruvien du grand vautour des Andes, *Vultur Gryphus*, L.

CUP. Limonade vineuse des Anglais (*Journ. de pharm.*, VI, 395).

— MOSS. Nom anglais du *Lichen pyxidatus*, L.

CUPANI. Voy. *Cupania*.

CUPANIA AMERICANA, L. (*C. glabra*, Sw.). Arbre nommé châtaignier d'Amérique, de la forme épineuse de l'enveloppe de ses fruits; il croît aux Antilles; l'extrait de ses feuilles est lithontriptique, utile dans le catarrhe vésical (Descourtilz, *Flore méd. des Antilles*, II, 89). Les amandes, au nombre de 3 ou 4, ressemblent à des pignons, sont oléagineuses, douces, et se mangent grillées (Labat, *Nouv. voyage*, IV, 357). On les dit utiles dans la dysenterie. Ce bel arbre, qui est congénère de l'*Akesia*, et identique avec l'*A. africana*, Tuss., suivant M. Cambessède, appartient à la famille des Sapindacées et à l'octandrie monogynie de Linné. Le *C. apetala*, Labill., fournit une belle gomme blanche (Labillardière, *Sertum austro-caledonicum*, p. 72).

CUPHEA. Genre de plantes de la famille des Salicariées, de la dodécandrie monogynie, qui renferme des herbes ou arbrisseaux visqueux, habitant l'Amérique méridionale. Les *C. antisyphilitica*, Kunth, et *C. microphylla*, Kunth, sont employés dans la syphilis et la gonorrhée, en décoction, dans ce pays. Le premier y porte le nom de *Chiagari* (*Nova gen. et Spec.*, VI, 201, 203).

CUPIDONE. Un des noms du *Catananche cærulea*, L. (Voy. II, 143).

CUPRESSUS. Genre de la famille des Conifères, de la monoécie monadelphie, qui doit son nom à l'île de Chypre ou de Vénus, κυπρος.

C. sempervirens, Lin., Cyprès; Cyprès pyramidal (*Flore méd.*, III, f. 147). Cet arbre croît naturellement dans les îles de l'Archipel grec, l'Orient, le midi de la France, etc; on le cultive dans les jardins d'ornemens, où il fait le plus bel effet par ses branches serrées en pyramide et son tronc élevé; dès la plus haute antiquité on l'employait à orner les tombeaux et on y plaçait surtout la variété à rameaux tombans, qui est assez rare aujourd'hui, ce qui fait regarder encore de nos jours cet arbre, chanté par Delille, comme le symbole de la douleur. Ses petites feuilles imbriquées, subulées, persistantes, sont d'un vert sombre et d'une odeur pénétrante. Matthiole dit qu'il fournit, dans les climats chauds, une espèce de résine térébinthacée, comme la plupart des arbres de cette famille. Il porte des fruits secs, sphériques, de couleur rousse, appelés improprement *noix de cyprès*, et formés chacun de plusieurs têtes de clous jointes par les bords et réunis par la pointe, d'une saveur acerbe très-prononcée et amère étant verts; ils ne sont complète-

ment mûrs qu'après l'hiver, ainsi que la plupart des cônes. Les anciens regardaient les cyprès comme purifiant l'air : aussi envoyaient-ils les malades, et surtout les phthisiques, dans l'île de Candie pour respirer sous leur ombrage.

Le bois du cyprès, d'un jaune rouge, a une grande dureté et se conserve des temps considérables : les Égyptiens en faisaient des sépulchres de momies ; et les Grecs des statues des dieux. Les portes du temple d'Éphèse, celles de Saint-Pierre de Rome, qui durèrent onze cents ans, en étaient faites. Il était regardé comme si précieux, que, dans l'île de Candie, on le surnommait *Dos filiæ*, parce qu'on mariait les filles avec leur produit. Hippocrate faisait usage de ce bois dans les affections utérines. On met les rameaux de cyprès dans les étoffes de laine, dans le midi, d'après le conseil de Matthiole, pour les empêcher d'être rongées par les vers, ce qui a porté M. Lichenstein, de Berlin, à se servir de l'huile essentielle de cet arbre pour la conservation des animaux empaillés, et Hufeland à la prescrire contre les vers humains, ce qu'il paraît avoir fait avec succès (*Bull. des sc. méd.*, Férussac, IV, 82). Pline dit (*lib.* XXIV, *c.* 55) que la décoction des feuilles est bonne contre la morsure des serpens étant bue. On mêle ces feuilles avec du sucre, selon Matthiole, comme vermifuge, pour les enfans (*Comm.*, *lib.* I, *c.* LXXXVI).

La stypticité et l'amertume des noix de cyprès les a fait employer comme astringentes par Galien dans les flux de ventre, et d'autres médecins depuis en ont fait le même usage dans cette affection ainsi que dans les hémorrhagies, etc. ; mais c'est surtout contre les fièvres intermittentes qu'on les a prescrites. Pascole les donnait comme fébrifuges, en bol ou en infusion, à la dose d'un demi-gros, et Lanzoni les a même vantées, dans ce cas, à l'égal du quinquina. On les a louées également comme stomachiques, vulnéraires, toniques, etc. Dioscoride recommande les feuilles et les fruits pilés, ou leur décoction vineuse (*lib.* I, *c.* LXXXVI), appliquées sur les hernies pour en opérer la réduction, ce qui serait très-contraire si elles étaient étranglées et enflammées. La dose des noix ou galbules de cyprès est d'un gros en poudre, et du double en infusion. Aujourd'hui le cyprès n'est plus d'aucun usage en médecine ; les noix entrent cependant dans l'*Emplâtre contre la rupture* et l'*Onguent de la comtesse*, mais ces médicamens sont tombés eux-mêmes dans l'oubli le plus profond.

Garcin (L.). *A letter concerning the Cyprès of the ancients* (*Trans. philos.*, 1748 ; 564). — Fougerouse de Bondaroy. Mémoire sur les Cyprès, et sur les avantages, etc. (*Mémoire de la Société d'agriculture*, 1786, 59).

CUPRUM. Un des noms latins du cuivre.

— ACETICUM. Nom latin du verdet et de l'acétate de cuivre.

— ACETO-CORROSUM. Un des noms latins du verdet.

— ÆRUGO. Nom linnéen de l'acétate neutre de cuivre. Voy. II, 503.

Cuprum ammoniaco-sulphuricum. Sous-sulfate de cuivre et d'ammoniaque.

— ammoniacum s. ammoniacale s. ammoniatum. Noms de l'ammoniure de cuivre, et, moins exactement, du sous-sulfate de cuivre et d'ammoniaque, ou de l'hydro-chlorate de cuivre et d'ammoniaque.

— armenus, Pierre d'Arménie. Voy. *Sous-carbonate de cuivre*, II, 506.

— calcinatum. Sous-carbonate de cuivre artificiel (Jourdan, *Pharmacopée univ.*, I, 461). Voy. II, 506.

— sulphurico-ammoniatum. Sous-sulfate de cuivre et d'ammoniaque. Voy. II, 512.

— sulphuricum. Sulfate acide de cuivre. Voy. II, 508.

— vitriolatum. Sulfate acide de cuivre. Voy. II, 508.

Cura. Nom que porte le vin de palmier dans quelques lieux des Indes.

CURA FAMIS. Méthode thérapeutique qui consiste essentiellement dans un régime sévère, borné à quelques onces d'alimens par jour, pour le traitement de diverses affections chroniques : nous l'avons déjà mentionnée au mot *Abstinence*. A ce que nous avons dit, d'après Pouteau, de son application dans le cas de cancer, nous ajouterons que Winslow, Callisen, Bang, et plus récemment encore le docteur Struve, l'ont également préconisée dans cette maladie (V. *Bibl. méd.*, XXII, 48, une Note de M. Lullier sur ce point). M. Gerhard de Busch rapporte un cas où ce moyen avait presque guéri un malade qui y renonça trop tôt (*Journ. d'Hufeland*, fév. 1825). Cette méthode a surtout été préconisée en Suède et en Allemagne. Winslow, et, à son exemple, Osbeck (*Exposé de la Méth. pour guérir les malad. vénériennes dégénérées*. Stockholm, 1811), Schweigger, de Kœnigsberg (V. *Bibl. méd.*, LX, 400; et LXI, 100), Otto et Huber, etc., en ont signalé les avantages dans le traitement de la syphilis : le premier donnait en même temps la grande ciguë (*Conium maculatum*, L.), et le second le *Chærophyllum sylvestre*, L.; mais des expériences exactes ont prouvé qu'à la diète seule devaient être rapportés les effets obtenus (Schulz, *Obs. in diœtam parcam, vulgò* Svælkur, Præs. Thunberg., 1814). Le *Cura famis* a aussi été appliqué avec succès, en Allemagne, dans diverses maladies chroniques, par le docteur Rust, qui cite un exemple de succès contre une chorée rebelle (*Journ. d'Hufeland et Harles*, janv. 1819). M. Girardot (Thèse) et M. Desruelles (*Bull. de la Soc. méd. d'Émulation*, 1822; 214) le croient particulièrement applicable au traitement des scrofules. La diète enfin, comme on le sait, fait partie essentielle de la méthode de Valsalva contre les anévrysmes; et l'on conçoit facilement son efficacité (établie d'ailleurs par un fait détaillé, observé par un médecin sur lui-même), dans le cas de corpulence excessive (*Gaz. de santé*, 21 mars 1816); mais nous n'en devons pas moins insister de nouveau sur les dangers qui peuvent aussi résulter d'une abstinence exagérée ou mal réglée, surtout chez les malades que tourmente une faim dévorante et réelle : cir-

constance où nous la croyons susceptible de produire et un affaiblissement souvent irrémédiable, et même des lésions de l'estomac qu'à l'ouverture des corps on est ensuite porté à croire essentielles et propres à justifier la conduite du médecin, qu'elles accusent au contraire.

CURAGE. Un des noms du poivre d'eau, *Polygonum Hydropiper*, L. On le donne aussi, aux Antilles, au *Commelina Zanonia*, L.

CURALLA. Nom hindou du codagapala, *Nerium antidysentericum*, L.

CURANGA (et non *Caranga* ou *Curania*). Genre de la famille des scrofulaires, de la diandrie monogynie, qui ne renferme qu'une espèce, le *C. amara*, Vahl, de saveur amère, employé à Amboine et à Java contre les fièvres tierces. C'est le *Scrofularia indica* et le *Daun Cucurangh* de Rumphius (*Amb.* V, 459, t. 170).

CURARE. Ce nom, qui veut dire poison dans le langage des naturels de l'Orénoque, est donné par eux à une composition qu'ils préparent avec le suc rapproché d'une liane, à laquelle ils ajoutent celui d'un autre végétal, appelé *Kiracaguero*, pour le rendre poisseux; c'est alors un extrait noir, solide, d'un aspect résineux; il se boursouffle au feu, brûle avec difficulté sans répandre d'odeur azotée. On le conserve dans des calebasses, car il est sujet à attirer l'humidité. Il se dissout complètement dans l'eau, et dans le sang s'il pénètre dans la circulation; aussi les guerriers, ainsi que les chasseurs, en empoisonnent-ils leurs flèches. Les plus gros oiseaux périssent en deux ou trois minutes lorsqu'ils sont atteints, et un cochon en dix à douze. Non-seulement la chair des animaux ainsi tués n'est pas délétère, mais les missionnaires la disent plus délicate, et ils ont l'habitude, pour ce motif, de tuer les volailles avec ce poison. On connaît aussi le *Curare* à la Guiane, où il est employé comme stomachique à cause de son amertume, à petite dose. MM. de Humboldt et Bonpland, qui l'ont goûté, ne l'ont pas trouvé désagréable.

C'est l'abbé Salvadore Gily, dans son *Histoire de l'Amérique*, qui a fait connaître le premier ce poison, dont Oviédo a présenté le sel ou l'eau de mer comme le contrepoison. C'est à M. de Humboldt que nous devons des détails plus précis sur ce sujet. Les symptômes de l'empoisonnement par le *Curare* sont ceux des narcotico-âcres; il y a congestion cérébrale, vertiges, nausées, vomissemens, engourdissement local; plus le poison est récent et plus il est dangereux. On ne connaît pas de remède spécial contre cette substance; les ammoniacaux, l'urine, le sucre, le sel, qui ont été indiqués, sont loin de mériter la réputation qu'on a voulu leur faire dans cette occasion (*Voyages aux régions équinox.*, II, 546). Cependant ce dernier a réussi, dans un cas, à M. Roulin (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XIX, 110). Il en fit avaler une solution à un dindon, et en frotta la

plaie ; ce qui le sauva. Le plus sûr ici c'est d'opérer comme dans les morsures vénéneuses des serpens, des chiens enragés ; cautériser promptement la plaie ou y appliquer des ventouses continues, pour détruire le virus avant sa pénétration ou en empêcher l'absorption. MM. Boussingault et Roulin, qui ont analysé le *Curare*, y ont trouvé un principe amer qui n'est pas la strychnine, de l'acide acétique, de la gomme, une matière colorante rouge, des sels, etc. (*Ann. de chim.*, sept. 1828).

La plante qui sert à la préparation du *Curare* n'est pas exactement connue. C'est une liane que M. de Humboldt croit être une strychnée. M. Kunth pense qu'elle appartient au genre *Rouhamon* d'Aublet, voisin du *Strychnos*. M. Fée la regarde comme un *Lasiostoma*, qui en est congénère, de la famille des Apocynées. Willdenow avait cru qu'elle provenait du *Coriaria*. La moins admissible de toutes les conjectures est celle qui a voulu voir dans le nom de *Curare* et celui de *Cururu* la preuve que ce poison appartenait au *Paullinia Cururu*, L. (*Journ. de pharm.*, X, 23) de la famille des Sapindacées.

Il existe encore une autre espèce de *Curare*, qu'on nomme dans le pays *Curare destemplado*, parce qu'il est plus faible. Il ne fait qu'engourdir instantanément les animaux que l'on peut conserver vivans, en introduisant du sel dans leur blessure.

Curat, Korrat. Noms arabes du poireau, *Allium Porrum*, L.

Curatella cambaiba, St.-Hil. Petit arbre de la famille des Dilléniacées, dont on emploie au Brésil la seconde écorce, qui est astringente, en décoction, pour laver les plaies (*Plantes usuelles des bras.*, 5e livr.).

Curcas. Nom indien du médicinier, *Jatropha Curcas*, L. Sous ce nom, Dujardin indique aussi un fruit des Indes, dont l'amande blanche, de la grosseur d'une aveline, a un goût de truffe (*Drogues*, 353).

CURCULIGO. Genre de la famille des Liliacées, de l'hexandrie monogynie, dont le nom vient d'une sorte de bec que portent les semences des espèces qu'il renferme, que l'on a comparé à celui des Charansons (*Curculio*). Le *C. orchioides*, Gærtn., a une racine mucilagineuse, un peu amère ; on la donne, dans l'Inde, comme tonique, réduite en électuaire, à la dose d'une cuillerée, deux fois par jour. Seule, on la prescrit à celle de 2 gros dans du lait sucré. Le *C. stans*, Labill., qui croît à la Nouvelle-Calédonie, a ses racines alimentaires (*Sertum austro-caledonicum*).

CURCULIO. Genre linnéen d'insectes coléoptères tétramérés, nommé vulgairement Charanson, qui, aujourd'hui, en constitue plusieurs autres dont la distinction importe peu au thérapeutiste. Quelques espèces de *Curculio*, connues seulement par les dégâts

qu'elles causent dans certaines matières alimentaires, ont déjà été mentionnées à l'article *Bruchus* (I, 675). Plusieurs autres, rapportées maintenant aux genres *Lixus* et *Attelabus*, de la famille des Rhinocères, de M. Duméril, ont joui de quelque renom comme anti-odontalgiques. Tel est, en première ligne, le *C. anti-odontalgicus*, de Ranieri Gerbi, dont, suivant ses nombreuses expériences, contredites pourtant par celles de Chaumeton, les larves communiquent aux doigts, qui en ont été soigneusement imprégnés, la faculté durable d'apaiser le mal des dents (V. *Dict. des Sc. méd.*, XXV, 295); tel est aussi le *C. jaceæ*, L., recommandé par Bechelli dans la même circonstance; tels sont enfin les *C. Bacchus*, L., et *C. betulæ*, L., employés par Comparini à la place des deux précédens.

Une autre espèce de *Curculio*, placée aussi dans le genre *Lixus*, le *C. paraplecticus*, L., auquel Linné attribuait la paraplégie qui, en Suède, attaque les chevaux qui font usage du *Phellandrium aquaticum*, L., avait fixé l'attention des médecins. Il en est de même depuis quelque temps à l'égard du charanson des blés (*Calandra granaria*, Deg.), signalé par Lémery comme hémostatique, étant brûlé et appliqué sur les plaies. Suivant M. Penault, pharmacien à Bourges, à qui on en doit l'analyse, il est vésicant ou du moins rubéfiant, forme 1/720e du blé employé à faire le pain dans le Berry, et est la cause des coliques nombreuses qui y règnent; résultats contestés par MM. Bonastre et Henry père, qui n'ont rien trouvé de vésicant dans cet insecte, dont ils ont répété l'analyse (*Journ. de pharm.*, XIII, 539, et *J. de chim. méd.*, octobre 1827, p. 515), mais sur l'exactitude desquels a, depuis, insisté M. Penault.

Le charanson le plus célèbre est le *C. palmarum*, L., rapporté maintenant avec le précédent au genre *Calandra*. La larve de cet insecte, connue généralement sous le nom de ver palmiste, est blanche, molle et atteint jusqu'à deux pouces de longueur; on la trouve en Afrique et surtout aux Antilles et dans l'Amérique méridionale, dans le tronc des palmiers, du sagoutier surtout, dont elle dévore la moelle : c'est, à ce qu'il paraît, un des *Cossus* des anciens (V. ce mot, I, 446). Mlle Mérian, le P. Labat, et un grand nombre de voyageurs en ont parlé comme d'un mets délicat, fort agréable lorsqu'on est parvenu à vaincre la répugnance qu'il inspire d'abord. La première rapporte qu'à Surinam cette larve, soit fraîche, soit conservée de diverses manières, est fort recherchée; dans quelques colonies on la confit dans des liqueurs fortes pour les tables opulentes. Le P. Labat la compare à un peloton de graisse de chapon, et la vante grillée et saupoudrée de croûte de pain râpée, assaisonnée de sel, de poivre, de muscade et de suc de citron. Il ajoute

qu'exposée au soleil, elle laisse exsuder une huile, usitée dans le pays contre les hémorrhoïdes et les *douleurs froides* (*Voyage*, etc., I, 434).

CURCUM. Nom arabe du curcuma, *Curcuma longa*, L.

CURCUMA. Nom espagnol et italien du *Curcuma longa*, L.

CURCUMA. Genre de plantes de la famille de Drimyrrhizées, de la monandrie monogynie, dont le nom vient de son appellation arabe *Curkum*. On remarque que plusieurs végétaux de cette famille donnent la couleur jaune qu'on retrouve dans le *C. longa*, ce qui les a fait appeler du même nom par les voyageurs et a apporté quelque confusion dans les auteurs. V. *Bang*.

C. americana, Lam. Voy. *Maranta allouya*, Aubl.

C. angustifolia, Roxb. On retire de sa racine de l'*Arrowroot*. V. *Arrowroot* (I, 427).

C. longa, L. (*Amomum Curcuma*, Lam.), Curcuma (*Flore méd.* III, f. 143). Cette plante croît dans l'Inde, et on l'y cultive aussi, de même qu'au Cap, d'après Thunberg, pour le commerce que l'on fait de ses racines, connues sous le nom de *Curcuma*, *Terra merita*, *Safran des Indes*, etc. Elles sont, dans le commerce, pesantes, ligneuses, de la longueur du doigt, tortueuses, noueuses, irrégulières, jaunes et efflorescentes, avec une écorce fine, rougeâtres en dedans, marquées de cercles concentriques, à cassure cirrheuse. Leur saveur est âcre, poivrée, aromatique, un peu amère. Elles teignent la salive en jaune, brûlent en pétillant et en répandant une fumée aromatique. Ces racines nous arrivent de l'Inde ordinairement mêlées de gingembre, et réciproquement. On en séparait autrefois les morceaux les plus arrondis, qu'on vendait sous le nom de Curcuma rond, *Curcuma rotunda*, et qu'on croyait être la racine d'une plante linnéenne de ce dernier nom; mais on a reconnu qu'elles appartenaient au *C. longa* et n'en étaient que des formes différentes. D'ailleurs le *Curcuma rotunda* de Linné est, suivant Roscoë, un *Kœmpferia*, qu'il désigne sous le nom de *K. ovata*, et ne fournit nullement le Curcuma rond, ce qui a été peut-être la source de l'erreur, les marchands ayant voulu avoir la racine de cette plante comme ils avaient celles du *C. longa* (cette dernière est figurée *Hort. Malab.*, II, t. 10.)

L'analyse du Curcuma, par MM. Vogel et Pelletier, y a démontré : une matière colorante particulière (V. *Curcumine*), de la gomme, de la fécule, une huile volatile odorante très-âcre, un peu d'hydrochlorate de chaux et du ligneux (*Journ. de pharm.*, I, 289). M. John, qui en a donné une autre analyse, a obtenu des résultats à peu près semblables : huile volatile jaune, 1; jaune résineux, 10 à 11; jaune extractif, 12 à 14; gomme grise, 14; ligneux mêlé

à une substance insoluble dans l'alcool, soluble dans la potasse, 57; eau et perte, 5 à 7.

Comme toutes les racines des Drimyrrhizées, le Curcuma est un stimulant aromatique très-actif, un excitant des voies digestives et du système sanguin. Dans l'Inde, on met cette racine comme condiment dans les alimens; on l'y confit étant jeune, ainsi qu'aux colonies, où on l'appelle *Herbe au mal d'estomac;* on la donne pour provoquer l'accouchement. Les médecins tamouls la prescrivent dans les diarrhées aqueuses, et Bontius affirme qu'à Java on la conseille dans les affections mésentériques (Ainslie, *Mat. ind.*, I, 454). Cullen remarque qu'on l'ordonne quelquefois dans l'ictère, à cause de sa couleur jaune et par une sorte de signature (*Mat. méd.*, I, 25). Cette supposition qu'elle guérit l'ictère lui a fait accorder la propriété de dissoudre les autres embarras des viscères abdominaux. On l'emploie maintenant fort peu en médecine; elle entre dans l'*Eau générale*, etc. On a remarqué que les urines de ceux qui en font usage présentent une couleur plus foncée, qui passe au rouge en y ajoutant de la potasse caustique (*Journ. de méd. de Corvisart*, etc., XXVI), ce qui lui a fait accorder des propriétés diurétiques et même lithontriptiques. Les Chinois s'en servent comme sternutatoire; c'est un cosmétique pour les Indiens. Comme une partie de la couleur jaune de cette racine est soluble dans la graisse, on s'en sert en pharmacie pour teindre les onguens, les pommades, les huiles pharmaceutiques, les liqueurs alcooliques, etc. On l'unit parfois à l'indigo, et il se forme alors une couleur verte dont on se sert pour colorer en vert le *Populeum*, *l'Huile de laurier*, ce qui est une sophistication. La décoction de *Curcuma* est très-visqueuse à cause de la fécule et de la gomme qu'elle contient; elle est jaune brunâtre et amère. La dose de cette racine est d'un à deux gros en décoction et de moitié en nature.

C'est surtout dans l'art de la teinture qu'on se sert du *Curcuma*, à cause de la belle couleur jaune orangé qu'on en obtient, mais qui a peu de fixité; on s'en sert pour aviver l'écarlate, etc. On prépare un papier de curcuma qui devient rouge au contact des alcalis, et même à celui des acides sulfurique, nitrique, muriatique et boracique, d'après Trommsdorff, et qui sert de réactif.

Buechner (A.-E.). *Diss. de curcuma officinarum ejusque genuinis virtutibus;* resp. C.-C. Loeber. Halæ, 1748, in-4.

C. Zedoaria, Roxb., Zédoaire (*Flore méd.*, VI, f. 349?). Cette plante avait été attribuée par Linné à son *Kœmpferia rotunda;* mais, d'après l'examen de Roxburg, auteur qui a écrit sur les lieux, et de Roscoë, qui a donné un travail sur les plantes de la famille des Drimyrrhizées, il paraît que c'est au végétal désigné qu'appar-

tient la racine qu'on trouve dans le commerce sous le nom de zédoaire. On admettait autrefois un *Zédoaire rond* et un *long*; mais, comme pour le *Curcuma*, on a reconnu que c'était deux formes de la même racine. Ce qui a pu induire en erreur, c'est qu'il y a dans Linné un *Kœmpferia longa*; mais c'est une plante qui ne donne aucun produit à la médecine. M. Guibourt est d'avis, contre l'opinion reçue, que les zédoaires longue et ronde appartiennent à des végétaux différens qu'il n'indique pas. Le *C. Zedoaria*, Roxb., croît dans l'Inde dans les lieux sablonneux, à Ceylan, au Malabar, où il est nommé *acua* par les bramines.

La zédoaire, dont le nom vient de celui qu'elle porte en arabe *djedouâr*, est en morceaux courts, demi-sphériques ou quart-sphériques, ce qui annonce la forme tubéreuse de cette racine, d'un blanc-grisâtre, durs, compactes, non vermoulus, avec des restes de radicules en dehors, dépourvus d'écorce, d'une odeur légèrement camphrée, d'une saveur chaude, piquante, amère; ils se cassent net, et montrent un intérieur rougeâtre, d'un aspect corné. Dans l'Inde, cette racine est condimentaire; on la confit comme le gingembre, et on la mange.

C'est un excitant des voies digestives, un bon stomachique, un excellent vermifuge, un alexipharmaque estimé, un sudorifique puissant, fort employé des Arabes, qui en ont les premiers fait connaître l'usage, et qu'on ordonne à l'intérieur dans la morsure des animaux venimeux. On dit qu'on en retire une huile essentielle, dense, épaisse, qui prend la forme du camphre, dont elle a l'odeur, et qui en est très-probablement. La zédoaire entre dans les eaux *thériacale*, *impériale*, *générale*, *hystérique*, les électuaires *Nicolaï*, *Philonium romanum*, l'*Orvietanum præstantius*, la *Poudre d'ambre*, etc., et sa résine, obtenue par les moyens chimiques, dans la *Thériaque céleste*. La dose est d'un à deux gros en boisson, et de moitié en nature.

On retire de la zédoaire une fécule comparable à l'arrow-root, qui provient du *Maranta arundinacea*, L., meilleure même, dit-on (Voy. I, 427). Elle est employée avec succès dans l'Inde contre les diarrhées, dysenteries, etc.

Quelques auteurs veulent que le *Zerumbet* ne soit pas distinct de la zédoaire ronde; cependant, d'après Roscoë, il appartient à une autre plante, le *Zingiber Zerumbeth*, Rosc. V. *Zingiber*.

Le *Haran-Kaha* d'Hermann, qui paraît être la zédoaire, passe chez les Indiens pour une panacée dans les maladies désespérées.

On observe parmi la zédoaire des morceaux jaunâtres qu'on a désignés sous le nom de *Zédoaire jaune*, que l'on croit appartenir au *Curcuma zanthorrhiza*, Roxb., qui est peut-être le cassumunar

(*Zingiber Çassumunar*, Roxb.), ou tout simplement des fragmens de *Curcuma*.

CURCUMINE. Matière colorante du curcuma, d'un rouge-brunâtre, en état de concentration, d'un beau jaune lorsqu'elle est dissoute et étendue; elle paraît insipide d'abord, âcre et poivrée ensuite.

Curedent. On donne le nom d'herbe aux cure-dents, au *Daucus Visnaga*, L.

Curema. Poisson des eaux douces du Brésil, analogue à la truite, selon Marcgrave et Ray. C'est, à ce qu'il paraît, le *Salmo unimaculatus*, Bloch, dont la chair, blanche et feuilletée, est très-délicate.

Curmasi. Un des noms du laurier-cerise, *Prunus Lauro-Cerasus*, L.

Curmi. Un des noms de la bière (Lémery, *Dict. univ. des drogues*).

Curradapala. Un des noms du *Nerium anti-dysentericum*, L.

Curraleira. Un des noms du *Croton anti-syphiliticum*, Mart., au Brésil.

Currelius. Nom de la caille, *Tetrao Coturnix*, L., dans quelques anciens auteurs.

Cursuma, Curiuma. Noms de la petite chélidoine, *Ficaria ranunculoides*, Roth, dans quelques auteurs anciens.

Cursute (*Cursuta*, offic.). Nom que porte, dans les pharmacopées du nord, le *Gentiana purpurea*, L., de skarsote, son nom norwégien.

Curted dock. Nom anglais du *Rumex crispus*, L.

Curura. Nom brésilien du *Trichosanthes Anguina*, L.

Curuiri. Sous ce nom, Marcgrave parle d'un arbre du Brésil, dont le fruit est une baie jaune ombiliquée, un peu plus petite que la groseille à maquereaux, contenant une ou deux semences, de saveur un peu astringente, qui est un manger agréable (*Bras.*, 110).

Curuquières. Nom de l'*Arachis hypogœa*, L., chez les Maures (I, 376).

Cururu-ape. Un des noms brésiliens du *Paullinia pinnata*, L.

Cururuca. Poisson des rivières du Brésil, cité par Marcgrave comme bon à manger.

Cuschut, Coschuta. Noms arabes du *Cassytha* (Voy. II, 132).

CUSCUTA. Genre de plantes de la famille des Convolvulacées, de la tétrandrie monogynie; il renferme des végétaux parasites, venant sur les herbes ou les sous-arbrisseaux qu'ils font périr; leurs tiges filiformes, sans feuilles, sont de teinte feuille-morte, comme la plupart des plantes parasites. Le *C. americana*, Jacq., passe pour hépatique, apéritif, laxatif et hydragogue, aux Antilles (*Flore méd. des Antilles*, II, 334). Le *C. europœa*, L. (*Flore méd.*, III, 144), et probablement le *C. Epithymum*, L., qui n'en est qu'une variété, mentionnée par les anciens, nom sous lequel il y a plusieurs espèces confondues, pilé dans un mortier de bois, et donné à la dose d'une cuillerée à bouche, est usité contre la rage en Russie, d'après Pallas (*Bull. des Sc. méd.*, Féruss., avril 1828); Hippocrate et les Arabes le donnaient dans la phthisie pulmonaire; Frank, dans les obstructions. On le prescrit dans le rhumatisme, la goutte, l'hydropisie, etc. Cette petite plante inodore, un peu amère et astringente,

paraît, suivant quelques-uns, contracter une partie des propriétés des plantes sur lesquelles elle croît, et alors on ne peut la prescrire sans connaître son origine, car ses propriétés sont différentes, suivant qu'elle vient sur l'ortie, la luzerne, le thym, le lin, la pomme de terre, etc.; elle est inusitée aujourd'hui. La dose est d'un, deux à trois gros, en infusion; elle entre dans les électuaires *de psyllium*, la *confection Hamech*, le *sirop de chicorée*, etc.

Le suc des *C. miniata*, Mart., *C. racemosa*, Mart., et *C. umbellata*, Kunth, se donne dans l'enrouement, le crachement de sang, au Brésil, d'après Martius. On répand sa poudre, sèche, sur les plaies, pour en accélérer la guérison (*Journ. de chimie médic.*, V, 429).

Bilhard (J.-A.). *Diss. inaug. medica curiosa de cuscutâ*; præses G. W. Wedel. Ienæ, 1715, in-4. — Frank (J.). Éloge de la Cuscute (en allemand). Ulm, 1718, in-8. — Faber (J.). *Disputatio de nardo et epithymo adversus*, etc. Romæ, 1607, in-4.

Cushat. Nom du pigeon ramier, *Columba Palumbus*, L., dans le nord de l'Angleterre.

Cuspare. Un des noms de l'angusture, à Angostora, d'où M. de Humboldt l'avait appelée *Cusparia febrifuga* (Voyez I, 300).

Cussambi, Cossambiom. Noms du *Pistacia oleosa*, Lour., dans les Moluques.

Cusso. Nom de l'*Hagenia abyssinica*, Lam., en Abyssinie.

Cossuta. Synonyme de *Cassytha* (Voyez II, 132).

CUSTINE. Village de France (Meurthe), à 3 lieues N. de Nancy, appelé autrefois Condé. Carrère (*Cat.*, 498) y indique, avec doute, une source minérale.

CUTILIÆ. Fontaine froide d'Italie, dont Celse et Pline font mention, et où, de leur temps, on allait prendre les bains (James, *Dict.*).

Cotio, Cotion. Noms des cloportes, dans quelques anciens auteurs. Voy. *Oniscus*.

Cotschula. Un des noms orientanx de la noix vomique, *Strychnos Nux vomica*, L.

Cotsfoot. Nom anglais de l'herbe au chat, *Gnaphalium dioicum*, L.

Cutt. Un des noms tamouls du cachou, *Acacia Catechu*, W.

Cuttoversion. Nom de l'*Hedysarum hamatum*, L., en Guinée.

Cuurdo. Nom de la canelle fine au Brésil.

Cuve de Vénus. Un des noms du chardon à foulon, *Dipsacus fullonum*, L., de la cavité, par fois remplie de l'eau de pluie, qui résulte de la jonction de ses feuilles connées.

Cuy. Animal domestique au Chili, dont la chair, suivant Molina, est blanche et très-agréable au goût. M. F. Cuvier (*Dict. des Sc. nat.*) le dit intermédiaire au cochon d'Inde et au lièvre.

Cuzola. Nom de l'alouette commune, *Alauda arvensis*, L., en grec moderne.

Cozzinel. Un des noms danois de la cochenille, *Coccus Cacti*, L.

Cwrcala. En bohême ce nom désigne les bécasses (*Dict. des Sc. nat.*).

Cyamos. Nom grec du *Nelumbium speciosum*, W., appelé *Cyamus* et Cyame par quelques auteurs latins ou français. C'est aussi le nom grec de la fève de marais, *Faba vulgaris*, Moench.

Cyanate. Sel composé d'acide cyanique et d'une base salifiable. L'urée, d'après de nouvelles recherches, paraît n'être qu'un cyanate

d'ammoniaque, et peut être, par conséquent, formé de toutes pièces. Voyez *Urée*.

CYANELLA CAPENSIS, L. Les Hottentots mangent, au Cap, les oignons de cette plante, de la famille des Asphodèles, de l'hexandrie monogynie, après les avoir fait griller; ils les appellent *oignons de proie* et *rofloch* (Thunberg, *Voyage*, II, 16).

CYANIQUE (acide). Combinaison peu étudiée de cyanogène et d'oxygène, qui jouit des propriétés acides, mais ne doit être confondue ni avec l'acide hydrocyanique, ni avec les autres acides cyaniques.

CYANO. Nom espagnol du bleuet, *Centaurea Cyanus*, L.

CYANOGÈNE, de κυανος, bleu, et γεινομαι, j'engendre (azote carboné). Ce gaz permanent, composé d'un volume de vapeur de carbone, et d'un demi-volume de gaz azote, condensés en un seul volume, ne présente aucun usage médical; mais, comme il est la base de composés fort importans en thérapeutique, sinon quant à leur efficacité démontrée, du moins quant à leur extrême activité et à la fréquence de leur emploi depuis quelques années, nous ne saurions le passer sous silence. On l'obtient, d'après M. Gay-Lussac, à qui la découverte en est due (1815), en distillant du cyanure de mercure cristallisé, bien sec. Il est très-dense, incolore, doué d'une odeur vive, pénétrante, et toute particulière (comparée à celle de la moutarde par M. Coullon), susceptible de brûler en donnant une flamme d'un bleu pourpre, soluble dans l'eau, dans l'éther, et surtout dans l'alcool. Sa solution aqueuse rougit le tournesol, et précipite en bleu les sels de fer; elle s'altère facilement à l'air, en donnant lieu, par la réaction des principes de l'eau et du cyanogène les uns sur les autres, à du cyanate, de l'hydro-cyanate et du carbonate d'ammoniaque, et à un dépôt de charbon; les alcalis lui font éprouver le même changement, aussi ces nouveaux composés donnent-ils sur-le-champ du *bleu de Prusse* avec les dissolutions acides de fer.

D'après les expériences de M. Coullon, ce gaz exerce sur les animaux une action délétère, plus redoutable pour les petites que pour les grandes espèces, pour les animaux aériens à sang chaud, que pour les animaux à sang froid, etc. Cette action est aussi prompte que celle de l'acide hydrocyanique, mais différente, comme le démontrent l'absence des convulsions, l'état presque naturel du système sanguin veineux, la coagulation du sang dans le cœur, la perte subite de la contractilité de cet organe, etc.

Le cyanogène, quoique composé binaire, fait fonction de corps simple dans ses diverses combinaisons; de là, et pour abréger, le

nom simple aussi qu'on lui a imposé, contre les règles d'ailleurs de la nomenclature. Il est la base de plusieurs acides; le plus usité, celui qui va faire la matière principale de notre article, était connu jadis sous le nom d'*Acide prussique;* sa composition lui a fait donner celui d'*Acide hydro-cyanique*. Les autres (sans parler de l'acide cyanique, étranger à l'objet de notre ouvrage), sont l'*Acide ferro-cyanique* et l'*Acide sulfo-cyanique*, dont nous dirons d'abord quelques mots. Quant à l'acide *chloro-cyanique*, reconnu aujourd'hui pour un cyanure de chlore, nous en traiterons, ainsi que des autres cyanures, après avoir parlé de l'acide hydrocyanique, plusieurs de ces cyanures se transformant en hydro-cyanates au contact de l'eau (V. p. 550). Des recherches récentes ont semblé montrer enfin que l'*urée* n'est qu'une combinaison d'eau et de cyanogène (W. Prout), ou un cyanate d'ammoniaque; mais son origine animale nous détermine à en renvoyer ailleurs l'histoire (V. *Urée*).

I. Acide ferro-cyanique. (Thomson), ou *Acide chyazique ferruré* de Porett. Cet acide, composé de protoxyde de fer et de cyanogène, suivant les uns, ou d'acide hydro-cyanique et de fer, suivant les autres, est d'un jaune citron, inodore; la lumière ou une chaleur modérée suffisent pour le décomposer. Il n'est d'aucun usage, mais plusieurs de ses combinaisons salines, connues jadis sous le nom de *Prussiates*, et aujourd'hui sous ceux d'*Hydro-cyanates triples*, d'*Hydro-cyanates ferrurés*, ou enfin de *Ferro-cyanates*, dernier nom que nous adoptons, ont été expérimentées sous le point de vue médical; telles sont les deux suivantes, que la stabilité de leur composition rendrait bien préférable à plusieurs des cyanures ou hydro-cyanates qu'on a voulu substituer à l'acide hydro-cyanique, si d'ailleurs leur action se rapprochait réellement de celle de cet acide, ce qui ne paraît pas être.

1. *Ferro-cyanate de fer* (Thomson), ou *Bleu de Prusse*. Ce composé, considéré tour-à-tour comme un prussiate de fer, un cyanure de fer (Gay-Lussac), un hydro-cyanate de fer (Vauquelin), un hydro-cyanate double de protoxyde et de peroxyde de fer, un hydro-ferro-cyanate de peroxyde de fer, un cyanure ferro-ferrique hydraté (Berzelius), etc., contient toujours, tel qu'on le trouve dans le commerce, 1/4 au moins, et quelquefois moitié de son poids d'alumine; de plus, suivant M. Berzelius, il renferme, lorsqu'on n'a pas employé d'acide pour le lavage, une autre espèce de bleu de Prusse avec excès d'acide, qui est soluble dans l'eau pure.

Quoi qu'il en soit, le beau bleu de Prusse est en petits pains carrés, de la couleur de l'indigo, à cassure cuivreuse comme lui, mais qui disparaît au lieu de s'aviver par le frottement de l'ongle; il est d'ailleurs

plus pesant, et donne au feu des produits dans lesquels dominent l'acide hydro-cyanique, et un résidu noir pyrophorique, qu'on peut réduire, par la calcination, à de l'oxyde rouge de fer, et à de l'alumine.

Ce sel, le plus anciennement connu des composés cyaniques (1710), et dont la découverte est due à un préparateur de couleurs de Berlin, nommé Diesbach, est inaltérable à l'air, et n'est soluble ni dans l'eau ni dans l'alcool; les alcalis en séparent l'oxyde rouge de fer (et l'alumine), et forment ainsi des ferro-cyanates alcalins. L'oxyde rouge de mercure porte tout le fer au maximum d'oxydation, et donne un cyanure de mercure. Fort employé dans les arts comme matière colorante, en pharmacie, pour préparer le cyanure de mercure et l'acide hydro-cyanique, il l'est depuis quelque temps en médecine : pour ce dernier usage, on doit le choisir le plus foncé, c'est-à-dire le plus pur possible.

Quoique M. Coullon l'ait trouvé sans action sur plusieurs espèces d'animaux, il a été préconisé récemment dans le traitement de plusieurs maladies. C'est ainsi que le docteur Hasse (*Hufeland's journal*) l'a employé avec succès dans une épidémie de fièvres intermittentes qui a régné à Gustrow au printemps de 1827 : après avoir évacué les malades, il administrait, durant l'apyrexie, de quatre en quatre heures, des prises contenant un grain de ce sel et un scrupule de poivre ou de moutarde en poudre; 4 à 6 doses dans la première intermission, 3 puis 2 dans les suivantes, ont généralement suffi. Le docteur W. Zollickoffer, de Baltimore (V. la bibliogr.), l'a trouvé aussi efficace dans les fièvres rémittentes et intermittentes que le quinquina, auquel il le préfère, comme dépourvu de saveur, comme pouvant être donné même dans le paroxysme, enfin comme agissant plus promptement, étant mieux supporté par l'estomac, et guérissant plus sûrement les récidives: il en donne 18 grains par jour en trois fois; 37 observations de guérison en attestent les avantages.

Le bleu de Prusse a été vanté aussi contre diverses affections nerveuses, telles que la chorée, où M. Burguet de Bordeaux en donne depuis 1/8e de grains jusqu'à 4 grains par jour, sans négliger d'ailleurs l'emploi des demi-bains et des applications réfrigérantes sur la tête (*Notice des travaux de la Soc. roy. de méd. de Bordeaux, pour* 1827, p. 71), et l'épilepsie (*Ibid.*). M. Kirckhoff a guéri aussi plusieurs épilepsies, sans lésion organique, avec ce sel, donné à la dose d'un demi-grain à 6 grains et plus par jour, secondé d'ailleurs au besoin des évacuations sanguines (*Journ. de chim. méd.*, III, 285). Enfin il a été administré par le docteur W. Zollickoffer (Extr. du *Journ. de Philad. de Chapmann*, août 1823; *Nouv. Bibl. méd.*

1824, V, 494) contre la dysenterie (diarrhée chronique?), à la dose de 4 grains, 7 à 8 fois par jour, en l'associant quelquefois au calomel.

2. *Ferro-cyanate de potasse* (Thomson). Ce sel, communément nommé prussiate de potasse, et qu'il ne faut pas confondre avec le cyanure de potassium dont nous parlerons plus loin (p. 552), a été considéré successivement comme un hydro-cyanate ferruré ou un chyazate ferruré de potasse, comme un cyanure de potassium et de fer, etc.; on l'obtient en décomposant le bleu de Prusse par de la potasse qui en sépare le peroxyde de fer. Il est en cristaux transparens, d'un beau jaune citrin, solubles dans quatre parties d'eau froide; la saveur en est amère et désagréable: c'est un réactif fort usité en chimie. Son action délétère a été constatée sur les animaux par plusieurs expérimentateurs (MM. Gazan, Coullon, etc.), et M. W.-J. Maeneven, de New-York (*New-York med. and phys. journal*, n° 2), a reconnu qu'il résiste à l'action digestive, et peut être retrouvé soit dans le chyle, soit dans le sang, soit dans les diverses excrétions; mais le fait de M. Darcet (*Archiv. gén.*, VI, 304), qui, ayant avalé, par mégarde, une demi-livre d'une dissolution de ce sel, préparée comme réactif, n'en a éprouvé aucune incommodité, quoiqu'il n'ait bu ensuite que quelques verres d'eau, démontre qu'il est peu redoutable pour l'homme. Ce composé, très-fixe, mériterait d'être étudié.

II. Acide sulfo-cyanique (Thomson), ou *Acide prussique sulfuré* (Vogel). Cet acide, découvert en 1808 par Porett, qui l'a nommé successivement *acide prusseux* et *acide chyazique sulfuré*, est considéré par les uns comme composé de cyanogène et de fer, par d'autres comme formé de ce même métal et d'acide hydro-cyanique; il paraît avoir été trouvé dans plusieurs fluides animaux. C'est un liquide incolore, d'une odeur piquante, comme acétique, qui, altéré par l'action de l'air et de la lumière, dépose du soufre, et qui, d'ailleurs, se comporte comme l'acide méconique avec les sels ferrugineux. Suivant M. le docteur Sœmmerring, ses effets sur les chiens se rapprochent beaucoup de ceux de l'acide prussique, auquel sa grande altérabilité ne le rendrait pas préférable pour l'usage médical: il le regarde, d'ailleurs, comme très-vénéneux. M. Mayer, prof. à l'Université de Bonn, qui l'a aussi expérimenté sur des animaux, a vu pourtant qu'il en fallait deux à quatre gros pour produire la mort, et qu'il agissait en enflammant l'estomac (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., VI, 257).

Parmi ses composés, on ne cite, comme ayant été étudiés médicalement, que le *sulfo-cyanate de potasse*, sel déliquescent, mais cristallisable, dont l'action paraît être analogue à celle de l'acide même (Sœmmerring), et le *sulfo-cyanate de fer* dont la solution,

qui est rouge, a été recommandée par Grotthuss; on ignore pour quel usage médical (Jourdan, *Pharm. univ*, I, 551).

III. Acide hydro-cyanique ou prussique. Acide ternaire non oxygéné (hydracide), liquide mais cristallisable, volatil, odorant, formant avec le fer, à deux degrés d'oxydation, un sel triple (*ferro-cyanate de fer*), d'une belle couleur bleue, communément désigné sous le nom de *bleu de Prusse* (Voy. ci-dessus, p 530). Entrevu par Bergmann, démontré par Schèele, dans deux Mémoires publiés dans les Transactions de Stockholm pour 1782 et 1783, étudié par MM. Berthollet, Clouet et Proust, cet acide n'a été obtenu absolument pur et concentré, c'est-à-dire anhydre, que par M. Gay-Lussac (*Ann. de chim.*, LXVII, 128, et XCV, 136), dont les beaux travaux sur sa nature et ses combinaisons ont été à la fois confirmés et étendus par ceux de M. Vauquelin.

Quoique peu anciennement connu, l'acide prussique intéresse à plusieurs égards le médecin; mais ce n'est que sous le point de vue de son action ou médicamenteuse ou toxique sur l'économie vivante, qu'il peut nous être permis ici de l'envisager. Certains végétaux le présentent tout formé, et il existe, accidentellement au moins, dans le règne animal, comme nous l'avons établi ailleurs avec quelque développement (*Diction. des Sc. méd.*, XLV, 552); tels sont, d'une part, diverses plantes, de la famille des Rosacées surtout (laurier-cerise, pêcher, abricotier, merisier à grappes, prunellier, etc.), de l'autre, plusieurs produits morbides (urines, sueurs, etc.) dont la couleur bleue paraît quelquefois dépendre de la présence du prussiate de fer. Observons, cependant, que les premières ne paraissent pas devoir au seul acide hydro-cyanique la saveur, l'odeur et les propriétés remarquables dont elles jouissent; toutes, en effet, contiennent, en outre, une *huile éthérée* ou *volatile*, que la plupart des expérimentateurs s'accordent à regarder comme douée d'une activité extrême, et qui, mieux que l'acide hydro-cyanique, dont la proportion dans ces végétaux est toujours extrêmement faible, semble propre à expliquer l'action vraiment délétère qu'ils sont susceptibles d'exercer.

Extraction. Plusieurs procédés ont été proposés pour préparer l'acide hydro-cyanique (Voyez la *pharmacopée univ.* de M. Jourdan I, 30). Les principaux sont ceux de Schèele, de M. Gay-Lussac et de M. Vauquelin, décrits tous trois dans le codex, laissés, par conséquent, au choix des pharmaciens, quoique sous le rapport du degré de concentration les produits n'en soient nullement comparables : défaut bien grave pour une substance d'une aussi grande activité. Le procédé de Schèele, en effet, ne donne qu'un acide très-faible et faci-

lement altérable, variable, d'ailleurs, dans son degré de concentration, pesant ordinairement (l'eau étant 1,000), entre 0,957 et 0,969, et non 0,90 comme on le lit dans le Codex. Celui de M. Gay-Lussac, au contraire, fournit un acide pur, anhydre, ne pesant à 7° R. que 0,705 d'une activité sans pareille, lequel, *étendu d'une égale quantité d'eau*, suivant le Codex (qui attribue, à tort, ce conseil à M. Robiquet), de *deux parties d'eau*, d'après M. Robiquet (*Journal de pharm.* mars, 1813), ou enfin de *six fois son volume d'eau*, selon M. Magendie, plus voisin de la vérité, est censé équivaloir à l'acide de Schèele, mais paraît être plus altérable encore. Le véritable procédé de M. Vauquelin, qui ne donne pas un acide moins concentré que celui de M. Gay-Lussac, consiste à décomposer par un courant d'acide hydro-sulfurique du cyanure de mercure faiblement échauffé, en condensant l'acide qui se dégage, dans un récipient tenu dans un mélange réfrigérant; mais si l'on n'a besoin que d'acide étendu d'eau, on peut, comme l'avait proposé M. Proust, faire passer l'acide hydro-sulfurique dans une dissolution aqueuse de cyanure de mercure, contenant, par exemple, un gros de cyanure par once d'eau distillée: on filtre lorsque la décomposition est complète. C'est ce dernier procédé modifié, que le Codex donne sous le nom de M. Vauquelin, et qu'il recommande comme à la fois plus simple et plus prompt que les deux premiers: l'acide qu'il donne est le plus faible de tous; il pèse 0,989; c'est celui qu'on trouve dans beaucoup de nos pharmacies.

L'acide préparé à la manière *de Schèele*, employé assez généralement en Angleterre pour l'usage médicinal, et prescrit souvent en France par les praticiens, n'est donc qu'un acide plus ou moins faible. *L'acide prussique médicinal* est l'acide pur uni à six fois son volume, ou huit fois et demi son poids d'eau, et l'*acide prussique au quart*, un mélange de trois parties d'eau et d'une d'acide prussique. Nous tenons de bonne source, qu'à la pharmacie centrale on ne prépare, et par conséquent que dans nos hôpitaux, même dans celui où l'acide médicinal est prescrit, on n'administre que l'acide de Schèele. Quant à l'acide pur ou anhydre, on ne le tient, avec raison, dans aucune officine, à cause des dangers attachés à sa préparation.

Quelques chimistes ont proposé pour purifier l'acide prussique préparé par le procédé de M. Vauquelin, d'y ajouter un peu de sous-carbonate de plomb, qui précipite l'excès d'acide hydro-sulfurique, et de décanter ensuite la liqueur; d'autres le rectifient par la distillation. M. Schutz, pharm. à Saint-Goar, assure que de l'acide hydro-cyanique, préparé à la manière d'Ittner (*Pharm. univ.*, I, 32), et rectifié sur du sulfate de zinc, s'est conservé sans altération pen-

dant trois ans et demi (*Journal de chimie méd.*, IV, 288). M. Schrader a observé que l'acide prussique, qui ordinairement n'est point sujet à se décomposer, si ce n'est au bout d'un long temps, lorsqu'il est dissons dans de l'alcool déphlegmé, l'est, au contraire, beaucoup s'il a été rectifié au moyen de la magnésie ou d'une substance saline)*Bull. des Sc. méd.* de Fér.; IV, 184).

Caractères. Obtenu dans son plus grand état de pureté et de concentration, ou anhydre, cet acide, composé, à volume égal d'hydrogène et de cyanogène, est un liquide incolore, d'une odeur vive et suffocante qui excite la toux, et, lorsqu'elle est très-affaiblie, ressemble à celle des amandes amères ou des fleurs de pêcher. La saveur en est fraîche et successivement âcre et brûlante; il est, comme on l'a vu plus haut, beaucoup plus léger que l'eau, entre en ébullition à 26° + 0, et se solidifie à 15° — 0, en prenant une forme cristalline. Il doit à la grande volatilité dont il jouit, une propriété caractéristique, celle de se congeler en partie au contact de l'air, tandis qu'une autre partie se vaporise. Peu soluble dans l'eau, il ne rougit que faiblement le tournesol; il se dissout, au contraire, très-bien dans l'alcool qui en retarde l'altération, et plus encore dans l'éther. Au feu, il se décompose très-difficilement, mais il s'enflamme à l'air à l'approche d'un corps en combustion, s'y altère promptement, et, même dans des flacons bien bouchés, donne lieu en quelques jours ou quelques semaines au plus, par la réaction de ses principes les uns sur les autres, à la formation d'hydro-cyanate d'ammoniaque et d'un azoture de carbone. Le contact de la lumière accélère tellement cette décomposition que, suivant les expériences de M. Coullon, un quart d'heure d'exposition au soleil suffit pour lui faire perdre ses propriétés délétères; de là, ce précepte de le tenir dans des flacons couverts de papier noir, et placés dans un lieu frais, ce qui n'empêche pas encore qu'il ne faille le renouveler très-souvent, si l'on ne veut pas, ce qui n'est malheureusement que trop ordinaire, n'avoir qu'un médicament infidèle. Combiné avec les bases salifiables, l'acide hydro-cyanique forme les hydro-cyanates, ou prussiates proprement dits, sels qui ne peuvent guère exister qu'en solution dans l'eau, qui se décomposent à l'air, et desquels il est chassé par tous les acides, l'acide carbonique excepté.

Action physiologique et toxique L'action de cet acide concentré, sur l'économie, est des plus énergiques. M. Ittner se plaint que la seule vapeur de l'acide prussique lui a causé des vertiges; M. Coullon dit aussi avoir éprouvé une forte constriction à la poitrine en ouvrant un flacon d'acide hydro-cyanique pur. Un des préparateurs de M. Vauquelin, ayant flairé sans précaution un

flacon vide, dans lequel il avait fait passer la vapeur de cet acide, fut pris de défaillance avec impossibilité de se mouvoir, eut des envies de vomir, de l'oppression et de la céphalalgie, symptômes qui ne se dissipèrent qu'au grand air et à la longue. Des phénomènes analogues, quoique moins remarquables, ont été observés par M. Magendie et par M. Robert, de Rouen, même avec l'acide prussique de Schèele; nous les avons aussi nous-mêmes éprouvés.

M. Coullon a fait, sur lui-même, des expériences avec l'acide de Schèele, pris successivement à la dose de 20, 30, 40, 50, 60, 80 et 86 gouttes, étendues d'autant d'eau. Cette liqueur, qui lui parut fort amère, ne lui fit rien éprouver aux premières doses. Ce ne fut qu'après avoir pris les dernières qu'il eut, à l'instant, et pendant quelques minutes, une sécrétion de salive plus abondante et deux ou trois petites nausées. Son pouls s'éleva, en dix minutes, de 57 à 77 pulsations, et revint, au bout d'une heure, à son premier type. Il sentit, durant quelques minutes, une pesanteur de tête et une légère céphalalgie, qui semblait siéger sous le cuir chevelu du sinciput; enfin, pendant plus de 6 heures, il éprouva une anxiété précordiale assez marquée, alternant avec une légère douleur pulsative dans cette partie, sans que la pression la rendît plus sensible.

Le docteur Scudamore a vu, chez un enfant de dix ans, 8 gouttes de cet acide produire un état de faiblesse accompagné de froid général et de dilatation complète des pupilles, symptômes qui disparurent au bout de trois ou quatre heures. M. Ittner a aussi ressenti, de quelques gouttes d'acide prussique, les mêmes effets que de sa vapeur, c'est-à-dire des étourdissemens. Suivant M. Bally, un des effet de cet acide, donné à l'intérieur, est de provoquer des éternuemens, indépendans par conséquent de son action directe sur la membrane olfactive.

Quant à l'application sur la conjonctive de cet acide affaibli, elle détermine, comme le font la jusquiame, la belladone, etc., la dilatation de la pupille, effet moins prononcé, au reste, chez l'homme que chez les chiens et les chats. Lorsque l'acide est concentré, il rend opaque la cornée transparente, à raison peut-être du froid intense qu'il cause, et d'où résulte la concrétion des fluides; mais il peut, en outre, déterminer la mort.

L'action de l'acide qui nous occupe ne se borne pas toujours, en effet, à des phénomènes passagers ou peu intenses, à de simples incommodités, l'empoisonnement et la mort, même subite, peuvent aussi en être le résultat, vérité que doit toujours avoir présente à la pensée le médecin qui veut en prescrire l'usage. Schèele, dont nous avons mentionné les travaux, et qui est mort subitement dans le

cours de nouvelles recherches sur cet acide, passe pour en avoir été la première victime. Ce qui paraît plus certain, c'est que le seul contact de l'acide prussique, accidentellement répandu sur la peau du bras, a causé, en quelques heures, la mort de M. Scharinger, célèbre chimiste de Vienne. M. Robert rapporte que la domestique d'un professeur de chimie d'Allemagne, ayant bu un petit verre d'alcool saturé d'acide prussique, qu'elle avait pris pour de la liqueur, tomba morte au bout de deux minutes. Un fait bien plus détaillé et des plus importans a été publié par M. Hufeland dans son *Journ. de méd. et de chir. prat.* janvier 1815. (Voy. *Bibl. méd.*, LIV, 92). D'autres faits enfin ont été publiés depuis dans la *Toxic. gén.* de M. Orfila (II, 159), le *Journ. d'Hufeland* (Voyez *Nouv. Bibl. méd.*, 1824, IV, 471), etc. L'événement arrivé à Bicêtre en juin 1828, où sept épileptiques, qui avaient pris chacun, en une fois, une demi-once d'un sirop préparé avec une partie d'acide prussique à 0,92 (supposé à tort devoir être plus faible que celui de Schèele) et 9 parties de sirop de sucre, moururent dans l'espace de quelques minutes, en a fait voir de nouveau l'horrible activité, et fixé l'attention sur les vices du Codex à cet égard (*Journ. gén. de méd.*, CIII, 367), comme nous nous étions soigneusement attachés à le faire, quelques années plus tôt, dans notre article *Prussique* (acide) du *Dictionnaire des Sciences médicales*.

L'action de l'acide prussique sur les diverses classes d'animaux se rapproche, à bien des égards, de celle qu'il exerce sur l'homme, comme l'attestent les expériences de Schrader, de Berlin, le premier qui, en 1802, ait constaté ses propriétés délétères; celles de M. Emmert (1805), de MM. Gazan, Callies, Ittner, Robert, Dablin; et surtout celles de M. Coullon, qui a multiplié et varié ses recherches, soit avec l'acide de Schèele, soit même avec celui de M. Gay-Lussac, et en l'appliquant aux membranes muqueuses comme aux membranes séreuses, aux synoviales et à la peau (Voy. *Dict. des Sc. méd.*, XLV, 567, le résumé que nous en avons donné). Il n'est pas moins délétère pour les végétaux (Voy. *Ann. des Sc. nat.*, XIV, 384, le mémoire de M. H.-R. Gœppert, et l'ouvrage de Becker dans la bibliographie de notre article); en sorte que c'est le plus universel, et de tous aussi le plus actif des poisons, lorsqu'il est suffisamment concentré; la rapidité avec laquelle, à l'état pur, quelques atomes de cet acide détruisent l'irritabilité et causent la mort d'un chien vigoureux, est presque magique : l'animal tombe comme foudroyé presque au moment où on le touche, après quelques inspirations précipitées. Aussi dit-on qu'en Angleterre il est employé maintenant pour abattre les animaux; on ajoute que leur chair n'en contracte

aucune propriété nuisible. On trouve, dit M. Magendie, dans les *Acta nova regiæ Soc. med. Hafniensis*, un Mémoire du docteur Viborg, dans lequel ce savant dit avoir donné l'acide prussique à des doses très-élevées sans causer la mort des animaux : évidemment l'acide dont il s'est servi était, ou très-affaibli, ou plus ou moins altéré.

L'acide concentré ou même étendu de plusieurs fois son volume d'eau, est donc un des poisons les plus redoutables ; l'action en est la même, au degré d'intensité près, sous quelque forme et par quelque voie qu'on l'introduise. M. Orfila établit que l'acide est absorbé, porté dans le torrent de la circulation pour agir d'abord sur le cerveau et ensuite sur les poumons, sur les organes du sentiment et sur les muscles des mouvemens volontaires dont il détruit l'irritabilité ; qu'il anéantit également la contractilité du cœur et des intestins ; qu'enfin il paraît agir sur l'homme comme sur les chiens (*Toxic. gén.*, II, 167).

Traitement de l'empoisonnement. L'acide concentré cause si promptement la mort que tout secours est ordinairement inutile ; il en est de même à l'égard de l'acide de Schèele, lorsque la dose en est forte. Dans le cas contraire, le rétablissement s'opère quelquefois d'une manière spontanée, surtout lorsqu'il survient des vomissemens, observation qui doit inviter à les provoquer, toutes les fois que l'état de paralysie de l'estomac, signalé par M. Gazan, ne s'y oppose pas invinciblement.

MM. Gazan, Coullon, Ittner, etc., se sont occupés, mais avec peu de succès, de découvrir l'antidote de l'acide hydro-cyanique. Quand le remède a paru efficace, c'était ordinairement lorsqu'on l'avait administré avec le poison, mode d'expérimentation purement chimique, dont il est facile de calculer les résultats, mais qui n'éclaire en rien le traitement de l'empoisonnement, parce que jamais, dans cet accident, l'antidote n'est pris uni au toxique.

L'alcool, l'albumine, l'eau de savon (que l'acide prussique caillebotte), expérimentés par M. Gazan, ont paru retarder la mort, mais ne l'ont pas empêchée; le lait lui a semblé plus utile, résultat qui confirmerait l'ancienne croyance que ce fluide est l'antidote du laurier-cerise, si nombre de faits n'attestaient son insuffisance, et si d'ailleurs M. Coullon en avait retiré les mêmes avantages que M. Gazan. Quant à l'émétique, il n'a pu ni procurer des vomissemens, ni retarder la mort, circonstance dépendante de la forte dose à laquelle M. Gazan donnait l'acide prussique, et de la paralysie de l'estomac, qui en était la suite. L'huile d'olives, la thériaque, le chlore gazeux (nommé à tort acide chlorique), l'huile pyrozoonique, l'eau de Cologne, l'infusion de café, n'ont point offert à M. Coullon plus

d'efficacité. L'ammoniaque et son sous-carbonate, la soude, la potasse, donnés avec l'acide prussique, en ont presque entièrement prévenu les ravages ; mais lorsqu'on attendait, pour les administrer, l'invasion des premiers accidens, ils bornaient leur action à s'opposer au vomissement. M J. Murray (*Edimb. philos. Journ.* Voyez *Bull. de la Soc. méd. d'émul.*, 1824, t. I, p. 32), qui a constaté que l'hydro-cyanate d'ammoniaque n'est point vénéneux, même à assez haute dose, cite plusieurs expériences où l'ammoniaque, employée à petite dose à l'intérieur, et aussi en inspiration et en frictions sur les tempes, lui a réussi comme antidote de cet acide. M. Dupuy, d'Alfort, a donné aussi 1 gros de sous-carbonate d'ammoniaque à un cheval près de périr pour avoir pris 7 gouttes d'acide pur, et qui fut presque subitement rendu à la vie (*Nouv. Bibl. méd.*, 1826, III, 139). L'essence de térébenthine, préconisée par M. Emmert, n'a non plus, dans trois expériences, offert à M. Coullon aucun avantage. Le gaz oxygène lui a paru plus nuisible qu'utile ; deux fois enfin il a eu recours, sans aucun succès, à la respiration artificielle, regardée par M. Jæger comme très-utile. M. Ittner a vu aussi la potasse et l'ammoniaque affaiblir l'action de l'acide hydrocyanique lorsqu'on les administrait avec lui ; mais c'est surtout au sulfate de fer, uni à la potasse, qu'il attribue une grande efficacité, lors même que les symptômes d'empoisonnement ont déjà commencé à se manifester : il n'en rapporte, il est vrai, aucun exemple ; mais un fait décrit par M. J.-J.-L. Chancel, pharmacien à Briançon, semble venir à l'appui de son assertion : deux vaches, s'étant trouvées empoisonnées pour avoir mangé de ce *gâteau* que laissent les amandes amères après que l'huile fixe en a été exprimée, l'une de ces vaches périt en peu de temps, tandis que l'autre, à laquelle M. Chancel avait donné une légère dissolution de sulfate de fer, se rétablit (*Gazette de santé* du 11 juillet 1817). Quoi qu'il en soit, M. Orfila (*Toxic.*, II, 167), qui, du reste, paraît avoir fait peu d'expériences sur cet acide, pense que l'on n'en connaît pas encore le contre-poison, et qu'il faut seulement s'attacher à remédier aux accidens qu'il détermine : faire vomir ou donner un lavement purgatif, frictionner les tempes avec la teinture de cantharides et l'ammoniaque, appliquer des sinapismes aux pieds, pratiquer une saignée de jugulaire ou mettre des sangsues derrière les oreilles pour combattre la congestion cérébrale, donner enfin des boissons mucilagineuses, tels sont les moyens qu'il conseille. M. Courdemanche, pharmacien à Caen, a recommandé depuis l'application de la glace (*Journal de chim. méd.*, avril 1827).

Usages. Pur, il n'est jamais employé en médecine à cause de ses

dangers ; mais, d'après les expériences de Langrish et de M. Coullon, il jouit d'une action antiseptique qui pourrait devenir un jour l'objet de quelque application : les animaux qui ont été plongés dans la vapeur de cet acide, les liqueurs animales auxquelles on ajoute quelques gouttes d'acide prussique, se conservent en effet indéfiniment exempts de toute altération, et en gardant toujours l'odeur qui le caractérise. Affaibli, l'acide prussique fait partie, mais dans une proportion infiniment petite, et qui paraît n'être pas nuisible, de diverses substances écononomiques et de plusieurs liqueurs de table qui lui doivent, en partie du moins, ce parfum et cette saveur d'amandes amères que recherchent beaucoup de personnes : tels sont le kirchen-waser, l'eau de noyaux, le ratafia de cerises, celui de Grenoble, le marasquin de Zara, etc. Il en est de même de l'huile que l'on retire par expression des amandes du merisier à grappes, et dont, à Briançon, on fait usage en la mêlant à l'huile d'olives, de certaines préparations culinaires où entrent les feuilles de laurier-cerise, etc.

Les composés pharmaceutiques dont il fait partie sont peu nombreux, et sa prompte altérabilité ne permet point de songer à le faire entrer dans aucune formule officinale. Le *sirop* improprement nommé *cyanique* par M. Magendie, le seul que l'on trouve dans quelques pharmacies, et le *sirop hydro-cyanique* du nouveau Codex, qui heureusement ne se voit dans aucune, ne sont point à l'abri de ce grave inconvénient ; l'usage en est d'ailleurs trop limité de sa nature pour croire que les pharmaciens puissent y remédier en renouvelant sans cesse ce médicament ; ce sont donc des préparations infidèles, outre qu'elles ne sont point comparables entre elles, et que la dernière, par l'énorme proportion d'acide qu'elle contient (1 partie sur 10 de sirop), expose à une mort certaine ceux qui voudraient la prendre à la dose ordinaire aux sirops : un tel sirop ne devrait être administré que par gouttes, comme le dit M. Magendie, ou plutôt il doit être banni de toutes les officines et du Codex.

Nous ne parlons pas de l'eau distillée de laurier-cerise, du sirop d'orgeat, du sirop de fleurs de pêcher, etc., dans lesquels, il est vrai, entre naturellement l'acide prussique, mais en trop petite quantité pour qu'on puisse rapporter à sa présence quelqu'une des vertus que l'on recherche dans ces médicamens : c'est donc à tort, ce nous semble, que M. Coullon lui attribue les propriétés laxatives du sirop de fleurs de pêcher, et ce serait sans plus de fondement, quoiqu'avec plus d'apparence de raison, que l'on voudrait trouver en lui la cause de l'action vraiment calmante départie au sirop d'orgeat. Nous en dirons autant de la corne de cerf calcinée et de plu-

sieurs huiles essentielles, celle de Calamus aromaticus, par exemple, dont les vertus médicinales sont regardées par M. Ficinus, professeur à Dresde, comme dues exclusivement à la présence de l'acide hydro-cyanique (*Nouv. Journ. de méd.*, V). Quant à l'esprit de corne de cerf, qu'il place dans la même catégorie, et à l'huile animale de Dippel, dont l'action énergique est connue, peut-être, à plus juste titre, doit-on accuser cet acide de leur communiquer ses propriétés délétères.

Mode d'administration. Quoi qu'il en soit, ce n'est point sous ces formes que doit être administré l'acide hydro-cyanique, lorsqu'on veut obtenir des résultats qui lui appartiennent en propre; nous pensons même que, pour en bien étudier les effets, il faut se garder de l'associer, comme on le fait souvent, à d'autres médicamens plus ou moins actifs, qui en modifient nécessairement l'action: l'éther, qui ne fait qu'en augmenter encore l'énergie, d'après les expériences d'Ittner, confirmées par M. Coullon, ne mérite guère à ce titre d'en être excepté. Ce dernier a reconnu que c'est à partie égale que l'activité de ce mélange est la plus grande, mais que si l'éther vient à prédominer beaucoup, l'action de l'acide prussique se trouve en quelque sorte enchaînée. Quant à son mélange avec l'alcool, recommandé par M. Ittner, comme propre à en prévenir la prompte altérabilité, il nous semble devoir être adopté, puisque, sans perdre rien de son activité, plutôt accrue, suivant Ittner et M. Magendie, cet acide devient réellement plus stable, moins volatil, et plus facile à doser.

L'acide hydro-cyanique, en effet, est loin de présenter au médecin cette constance, cette identité, qui est la première condition d'un bon médicament. Et comment espérer la trouver dans nos diverses pharmacies, lorsque le Codex, comme nous l'avons dit, décrit, pour obtenir l'acide dont il s'agit, trois procédés différens, qui donnent trois médicamens, dont les degrés de concentration ne varient pas moins que l'altérabilité, et qu'il en laisse le choix au libre arbitre des pharmaciens? Un tel état de choses réclamerait un prompt secours; dans l'attente, le médecin ne saurait être trop circonspect dans l'emploi de ce médicament; avant de le prescrire, on fera donc bien de visiter l'officine où il doit être pris, pour s'assurer de la nature de l'acide qui s'y trouve, de son degré de concentration, de l'époque où il a été préparé, et pour s'entendre avec le pharmacien sur le mélange qu'on en veut faire; si on l'administre déjà depuis quelque temps, à dose assez élevée, et que de nouvel acide vienne à être préparé, il est toujours de la prudence d'en diminuer la dose, car celui qu'on avait donné jusqu'alors pouvait être

altéré, et le nouvel acide exposer les malades à des accidens graves; il en est de même lorsqu'on change d'officine.

La dose à laquelle on peut l'administrer à l'intérieur, varie nécessairement suivant son degré de concentration. Jamais on ne doit faire usage que de l'acide affaibli, et toujours il faut le donner étendu dans quelque véhicule qui n'en change point la nature; la forme pilulaire, adoptée par Bréra, est évidemment vicieuse, à cause de la liquidité et de la volatilité de cet acide, ce qui explique les doses considérables auxquelles il a pu le porter. Comme il est plus léger que l'eau, et qu'il s'y dissout mal, il faut avoir soin d'agiter chaque fois le liquide, sans quoi l'acide surnage, et l'on peut donner en une fois la dose destinée à n'être prise que dans l'espace d'un jour, ce qui expose à des accidens.

L'acide prussique, dit *médicinal*, c'est-à-dire uni à six fois son volume d'eau, moins actif par conséquent que l'acide dit *au quart*, se donne par gouttes (4, 8, 12 et davantage par jour), étendu dans quelques onces d'un liquide simplement édulcoré, qu'on fait prendre par cuillerée, à des intervalles plus ou moins rapprochés; le mieux est toujours de commencer par de faibles doses, qu'on augmente peu à peu, suivant les effets qui en résultent. Thomson dit n'avoir jamais été au-delà de 6 gouttes chez les enfans, et de 24 chez les adultes; M. Magendie l'a porté graduellement jusqu'à 1/2 gros en 24 heures.

Le *sirop cyanique* de M. Magendie, qui se trouve dans quelques pharmacies, peut être donné comme tout autre sirop, quant à la dose, car il ne contient que 1/129e de son poids d'acide médicinal; mais celui du codex, qui contient 1/10e d'acide de Schèele, ne pourrait être donné qu'à dose infiniment petite, ou plutôt, redisons-le encore, il doit être rejeté. Au surplus, il convient toujours mieux de prescrire l'acide affaibli, que les préparations officinales.

A l'extérieur, l'acide hydro-cyanique n'a guère été employé qu'en lotion ou en injection, contenant 1, 2, 4 gros d'acide affaibli par pinte de liquide. Jamais on ne l'administre en vapeur, vu ses dangers et la difficulté d'en graduer ainsi l'emploi.

Applications thérapeutiques. M. Hufeland dit être le premier qui, en 1784, ait administré l'acide prussique, mais peut-être est-ce de l'eau distillée de laurier-cerise qu'il veut parler. Quoi qu'il en soit, ce n'est guère que depuis le commencement de ce siècle, et surtout depuis un petit nombre d'années, que cet acide a commencé à prendre rang dans la matière médicale. M. Magendie, l'un de ses principaux promoteurs, a été conduit, d'après le résultat des expériences faites sur les animaux, à regarder cet acide comme doué de la fa-

culté de diminuer la sensibilité générale, sans nuire à la circulation et à la respiration, et comme applicable, par conséquent, dans les maladies où la sensibilité est augmentée d'une manière vicieuse : l'expérience lui a depuis prouvé que, s'il se rapproche de l'opium par son action sur le système nerveux et sur le sang, il en diffère en ce qu'il n'excite pas la sueur. Du reste, il assure n'en avoir jamais observé de mauvais effets; mais lui-même parle de deux personnes auxquelles il causait des vertiges et de la céphalalgie, phénomènes que nous avons nous-même observés quelquefois, et que Bréra signale aussi dans une observation de cancer dont nous parlerons plus loin. M. de Kergaradec a vu un malade éprouver de la cardialgie toutes les fois qu'il en prenait au-delà de 10 gouttes. Suivant M. A. T. Thomson, il produit quelquefois, soit des nausées, soit une prostration soudaine des forces. qui obligent à en discontinuer l'usage; du reste il le regarde aussi comme un sédatif des plus puissans, et il n'a jamais vu cet effet sédatif être précédé d'aucune excitation, comme font, dit-il, tous les autres narcotiques; il ajoute que cet acide excite doucement le canal intestinal, et qu'on remédie facilement, par l'usage d'une teinture ammoniacale de fer, à la langueur qui suit par fois son administration chez les sujets faibles et âgés. Quelques médecins, en effet, attribuent à l'amertume dont il jouit, la faculté qu'ils lui ont reconnue d'exciter d'abord et d'affaiblir ensuite les fonctions digestives. M. B. Macleod, de Westminster, a observé trois cas où cet acide produisit la salivation et des ulcères sur les gencives, phénomènes que M. Granville dit avoir aussi observés chez deux enfans, et qu'il avait cru devoir attribuer à l'usage que leur mère aurait pu faire de calomel (*Bibl. méd.*, LXXVII, 113). Quant au docteur Behr de Bernbourg (*Journ. d'Hufeland*, juillet 1820. Voy. *Bibl. méd.*, LXXIV, 117), qui a employé l'acide de Vauquelin, rectifié par la distillation, dans les mêmes vues que M. Magendie, et avec succès, il ne lui a reconnu aucun des inconvéniens de l'opium, auquel il le substitue dans tous les cas où celui-ci est applicable. Il en est de même, enfin, du docteur G. Hayward, de Boston (*Journ. of the med. scienc.*; voy. *Nouv. Bibl. méd.*, 1829, III, 408), qui le regarde comme propre à diminuer l'*incitabilité générale*, et de la plupart des médecins, dont nous allons indiquer les travaux. On verra en effet que c'est surtout dans les affections où l'irritabilité se trouve vicieusement accrue, dans celles où existe une irritation locale, sans vive réaction du système sanguin, dans celles, en un mot, où il suffit pour entraver le mal, d'enrayer pour ainsi dire les mouvemens organiques en enchaînant l'action nerveuse, que cet acide a surtout été recommandé, et a paru en général le plus efficace.

Si nous voulions regarder comme appartenant à l'histoire de l'acide hydro-cyanique tout ce qui a été dit de l'action médicamenteuse des substances qui en offrent naturellement des traces, nous insisterions, avec M. Coullon, sur ses propriétés anthelmintiques, carminatives, diurétiques, toniques, antispasmodiques, etc.; mais il faudrait rapporter à l'action de cet acide des effets que nous croyons plutôt dépendans, comme nous l'avons dit, de celle de l'huile volatile à laquelle il se montre constamment associé dans les végétaux qui le contiennent.

MM. Borda et Bréra, qui les premiers, pour ainsi dire, ont expérimenté en Italie l'acide prussique (1810), le regardèrent comme particulièrement approprié au traitement des *maladies sthéniques*; ils crurent lui reconnaître la propriété de calmer l'activité des mouvemens du cœur, de diminuer la réaction fébrile et de remédier aux accidens des inflammations les plus graves; propriété que F.-A. Manzoni assure avoir été confirmée par beaucoup de médecins italiens. Lui-même cite un cas de *pleuro-pneumonie* très-grave traitée avec succès par Bréra à l'aide de la saignée et de 48 gouttes d'acide prussique, prises, en 24 heures, dans une émulsion. M. Magendie rapporte un cas de *pleurésie chronique* avec épanchement de sérosité, où les effets de cet acide furent loin d'être aussi favorables : la toux diminua, il est vrai, mais l'oppression s'accrut, et le malade, qu'on traitait comme phthisique, tomba dans un état d'insensibilité qui, en 60 heures, se termina par la mort. M. Manzoni assure aussi que Bréra a retiré les plus grands avantages de l'emploi de ce médicament, comme antiphlogistique, dans l'*inflammation des bronches*, le *catarrhe* et la *phthisie*. M. Thomson, auteur du Dispensaire de Londres, dit enfin l'avoir employé avec un très-grand succès dans une *épidémie catarrhale fébrile*, et n'avoir eu besoin que rarement de recourir à la saignée, que l'état du pouls semblait pourtant réclamer. M. J. Bouchenel (*Nouv. Bibl. méd.*, août 1824) rapporte aussi quatre cas de *catarrhe pulmonaire chronique* guéri par cet acide, et M. Elliotson assure avoir constaté son efficacité dans un grand nombre d'affections de poitrine, comme propre à calmer la toux.

La *phthisie*, cette affection contre laquelle combat en vain la médecine depuis l'origine de l'art, a paru aussi à M. Magendie avoir trouvé son palliatif et même son agent curatif dans l'acide hydrocyanique. Ce médecin assure, en effet, avoir vu des phthisies bien caractérisées céder à l'emploi de ce moyen. Constamment l'acide prussique lui a paru diminuer la toux des phthisiques, modérer ou faciliter l'expectoration, procurer enfin le sommeil sans exciter de sueurs colliquatives : effets d'autant plus marqués que la maladie est moins

avancée, et qui ne manquent que lorsque le malade touche au terme fatal. Déjà, au rapport de Manzoni, Bréra l'avait donné, sous forme de pilules, à la dose de cent gouttes en une seule nuit, à une femme, au premier degré de la phthisie, atteinte d'une hémoptysie abondante, vainement combattue par la saignée, et cet acide arrêta *miraculeusement* l'hémorrhagie et guérit même la malade de sa phthisie commençante. M. Heincken (*Loco cit.*), qui ne l'a pas trouvé moins efficace contre l'hémoptysie asthénique et les spasmes hémorrhoïdaux, le regarde, d'après son expérience, comme un excellent palliatif de la phthisie. Le même Manzoni assure l'avoir employé aussi avec succès dans une phthisie tuberculeuse, accompagnée de retours fréquens de symptômes inflammatoires. Un médecin anglais, le docteur Granville, qui a écrit *ex professo* sur ce sujet, rapporte plusieurs cas dans lesquels l'état de certains phthisiques déjà avancés s'est trouvé amendé par ce médicament, et deux faits tirés de la pratique de Scudamore, dans lesquels la maladie paraît même avoir été complètement guérie. Il cite enfin trois observations de toux hectique, sympathique de diverses lésions organiques, que l'acide prussique a singulièrement améliorée, et deux autres faits communiqués par le docteur Scudamore. Le docteur Frisch de Nyborg dit également avoir réussi une fois, dans un cas de phthisie confirmée (*Bull. des Sc. méd.* de Férus., I, 257). Enfin on trouve, dans le *Rep. med. chir. di Perugia* (*Nouv. Bibl. méd.*, 1826, III, 131) un exemple de guérison par cet acide, donné à la dose énorme de 40 à 70 gouttes par jour, par le docteur Carresi, et Thomson a vu son usage entraver la marche d'une *phthisie trachéale*.

D'un autre côté, M. Coullon l'a donné à un phthisique, doué d'une exquise sensibilité, qui s'est trouvé forcé de l'abandonner pour échapper à l'état de malaise et aux souffrances qu'il lui faisait éprouver; M. de Kergaradec l'a vu augmenter la toux dans un cas de phthisie avancée; M. Bouchenel, qui en a pourtant éprouvé l'utilité contre le catarrhe chronique, n'en a retiré aucun avantage dans la phthisie, et doute qu'il puisse en avoir; M. G. Hayward, qui le préconise dans d'autres affections, l'a trouvé plus nuisible qu'utile dans la phthisie. Le docteur Macleod (*Loc. cit.*), d'après l'essai qu'il en a fait sur 60 malades, pense aussi que ses vertus dans les maladies chroniques du poumon ont été singulièrement exagérées. Un grand nombre de médecins, que nous pourrions citer, nous ont dit aussi n'en avoir obtenu aucun bien. Pour nous, quoique nous l'ayons expérimenté avec persévérance dans beaucoup de cas de phthisie, aucun succès marqué ou durable n'est venu militer à nos yeux en faveur de son utilité. Quand nous le donnions à faible dose

(10 à 12 gouttes dans 4 onces de véhicule, pris en 24 heures), aucune action sensible ne se manifestait ordinairement; administré plus hardiment, il répugnait beaucoup aux malades, irritait la gorge, semblait souvent exaspérer la toux au lieu de la calmer, produisait de la céphalalgie et quelquefois une sorte d'ivresse, sans d'ailleurs paraître influer en rien sur la marche du mal : ainsi les sueurs (effet de la maladie plutôt que des remèdes), n'étaient pas moindres, l'expectoration conservait les mêmes caractères, le sommeil enfin n'était ni plus long ni plus tranquille. L'utilité de cet acide contre la phthisie ne nous paraît donc nullement démontrée jusqu'ici.

Son efficacité dans les *toux purement nerveuses*, semble à la fois plus rationnelle et plus généralement admise. M. Magendie rapporte l'avoir employé souvent dans les toux nerveuses et chroniques, surtout chez de jeunes femmes, et en avoir toujours observé les meilleurs effets, lors même que les malades ne pouvaient supporter l'usage de l'opium. M. Thomson cite un fait analogue. M. Granville, dans son ouvrage sur cet acide, rapporte aussi deux cas de toux spasmodique qui a été guérie par l'acide prussique, et il ajoute en avoir observé beaucoup d'autres. M. le docteur Heincken l'a employé avec un succès quelquefois surprenant, toutes les fois que la toux n'était point inflammatoire (*Bibl. méd.*, LXXIV, 133, extr. du *Journal d'Hufeland*). G. Hayward, déjà cité, qui fait usage de l'acide de la pharmacopée des États-Unis (moins altérable que celui de Schèele) à la dose de 4 à 16 gouttes au plus, par jour, chez les adultes, et de 3 chez les enfans, l'a employé aussi avec beaucoup de succès; il en est de même de M. Behr.

Moins heureux que ces observateurs, nous l'avons souvent expérimenté, sans aucun avantage, dans ces cas où les opiacés, le laudanum de Rousseau surtout, agissent ordinairement avec une si remarquable efficacité. Notre ami, M. de Kergaradec, l'a employé dans ces mêmes circonstances avec des succès variés (*Dict. des Sc. méd.*, XLV, 577); le fait le plus remarquable est celui d'une toux stomacale où son efficacité n'a point paru douteuse : ce fait nous rappelle un exemple de dyspepsie publié par M. Thomson, et peut servir comme de transition à ce que nous avons à dire de la *coqueluche*.

M. de Kergaradec a rapporté, en effet, trois exemples de cette dernière affection, guérie au moyen de cet acide; mais, dans deux de ces cas, la maladie durait depuis cinq mois et devait être ou parvenue naturellement à son terme, ou dégénérée en une autre maladie; dans le troisième, la coqueluche, au contraire, n'était pas encore complètement caractérisée. M. F.-P. Fontaneilles a eu raison de qualifier de *merveilleux* les effets qu'il a obtenus de ce médicament

sur quatre enfans d'une même famille, puisqu'il les a guéris complètement en quelques jours. M. Coullon a aussi obtenu la guérison d'une coqueluche, mais elle datait de 6 semaines. M. Granville a vu ses quatre enfans, atteints d'une toux qui, au sifflement près, avait tous les caractères de la coqueluche, guérir en une semaine par le même moyen; il annonce, en outre, avoir obtenu le même succès dans cinq cas sur six de coqueluche bien caractérisée. L'acide hydro-cyanique n'a pas paru moins efficace à M. Heincken, qui le préconise surtout contre cette maladie, et ne lui a jamais vu d'inconvéniens (*Loc. cit.*), à M. G. Hayward, déjà cité, à M. Behr, etc.

M. Granville parle d'un *asthmatique* dont l'état fut amélioré sous l'influence de l'acide hydro-cyanique. Le docteur Fischer d'OEls, en Silésie, le regarde aussi comme le remède le plus efficace contre l'asthme symptomatique de l'hydro-thorax; toutefois, dans le seul fait qu'il rapporte, la malade a succombé (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., IX, 53).

Bréra, et depuis lui le docteur Macleod (*Bull. des Sc. méd.*, fév. 1824), l'ont employé avec succès contre les *palpitations du cœur*, qui paraissent avoir leur point de départ dans les fonctions digestives, et même comme palliatif dans des cas d'*anévrysmes* (28 gouttes au plus par jour). M. Heincken (*Loc. cit.*) l'a trouvé très-utile dans les *maladies du cœur*, dans les *cardites*, et particulièrement dans les *affections spasmodiques* de cet organe. Aussi beaucoup de médecins le regardent-ils, en général, comme sédatif de la circulation.

Plus de quarante observations de *dyspepsie*, avec ou sans vomissement, traitées avec succès par l'acide prussique médicinal, ont été publiées par M. Elliotson, qui cite, en outre, un cas de *colique des peintres*, où le docteur Prout a obtenu, par ce moyen, un soulagement subit. Le docteur F. Bailey (*London med. reposit.*, avril 1828) l'emploie également, à petite dose (3 gouttes), dans les affections de l'estomac, surtout à la suite de la dyspepsie, quand le cœur est violemment et sympathiquement affecté, ainsi que dans des cas qui sont accompagnés de convulsions. Il pense qu'il agit sur les extrémités sensitives des nerfs gastriques et en rétablit l'action normale; il donne le tableau de 18 observations. M. Behr, au contraire (*Loc. cit.*), l'a vu quelquefois faire naître une sensation désagréable de chaleur avec éructation, et le croit nuisible dans les crampes d'estomac. M. de Kergaradec, avons-nous dit, l'a vu aussi déterminer la cardialgie.

Dans ces derniers temps, M. Guérin, de Mamers, l'a donné avec succès dans deux cas d'*irritation encéphalique*, mais concur-

remment avec d'autres moyens (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., IV, 289). Il l'emploie pour faire cesser l'éréthisme nerveux, source fréquente des convulsions chez les enfans et chez les maniaques. Il le préfère dans ce cas à l'opium, qui augmente, dit-il, les congestions sanguines, et phlogose souvent l'estomac par réaction (*Journ. compl. du Dict.*, etc., XXIX; 100). Il est proposé par M. Bégin (*Thér.*, II, 701) contre le *Tétanos*.

Il paraît avoir été donné avec quelque avantage, en ville, par M. Ferrus, contre l'*épilepsie*; mais aucun fait n'a été publié à notre connaissance, et nous avons dit plus haut (p. 537) l'essai funeste fait à Bicêtre avec un sirop hydro-cyanique trop actif. Cet acide a été expérimenté aussi contre l'*hystérie* et la *dysménorrhée*, par M. G. Hayward et le docteur Behr; mais les succès qu'ils eu ont obtenus ne suffisent point pour en regarder l'action comme démontrée.

Quant au *squirrhe* et au *cancer*, maladies non moins redoutables que la phthisie, et contre lesquelles doivent être encouragés tous les essais auxquels préside d'ailleurs la prudence, on assure que Bréra, au moyen de l'acide prussique et des feuilles de belladone, a guéri, à l'Institution clinique, une femme atteinte à la fois d'un *squirrhe de l'utérus* et d'une *affection syphilitique*. Une autre dame, qu'il a traitée à Padoue, était atteinte d'une *affection chronique de l'utérus*; il administra l'acide, en pilules, à la dose de 10 gouttes toutes les heures; au bout de 20 gouttes il survint des palpitations, de l'anxiété, des vertiges; on cessa l'usage de l'acide, qu'on remplaça par une infusion de camomille; une sueur abondante se déclara, tous les accidens disparurent peu à peu, et de légères injections d'acide prussique complettèrent, dit-on, la cure. Le docteur S. Bruni l'a employé aussi avec succès, en injection, à la dose de 4 deniers dans quatre livres d'eau d'orge, dans un cas de *cancer utérin*; il en résulta une cuisson, des douleurs vives, l'expulsion d'une masse membraneuse et charnue, et, en cinq mois, une guérison complète (*Nouv. Bibl. méd.*, 1828, III, 303).

Le docteur Frisch de Nyborg s'en est servi, à l'extérieur et à l'intérieur, pour calmer les douleurs d'un *cancer au sein*, qui avait résisté à tous les antispasmodiques (*Bull. des Sc. méd. de Fér.* I, 257). Enfin le docteur Berndt annonce (*Magazin de Rust*, XIII, 2) avoir guéri un *squirrhe de l'estomac* par des lavemens d'acide prussique, auxquels plus tard, à l'exemple de Bréra, il joignit la belladone.

L'acide hydro-cyanique est recommandé, en lotions, contre les *affections cutanées chroniques*. M. A. T. Thomson l'a conseillé contre l'impétigo, pour calmer la douleur et les démangeaisons qui l'ac-

compagnent, mais associé à d'autres médicamens; les deux observations qu'il rapporte, choisies, dit-il, entre beaucoup d'autres, sont analysées dans le *Bull. de la Soc. méd. d'émul.* (1822; 165): il emploie un mélange d'une partie d'acide, 2 d'alcool et 20 d'eau. Le docteur Schneider, de Dusseldorf en Prusse (*Bull. des Sc. méd. de Fér.*, IX, 268), le donne aussi avec succès contre les éruptions dartreuses ou autres, accompagnées de beaucoup de démangeaison, celles des parties génitales notamment (1 gros 1/2 d'acide, 6 onces d'alcool et autant d'eau de roses).

Bréra enfin l'a regardé comme très-propre à expulser les *ascarides lombricoïdes*, qui, extrêmement communs à Padoue, compliquent la plupart des maladies; et le docteur Gelnecke, de Stettin, a rapporté un cas où une portion de ténia, saillante hors de l'anus, ayant été touchée avec cet acide, l'animal tout entier fut ensuite expulsé (*Journ. complém. du Dict. des Sc. méd.*, XIX, 275).

De ce qui précède, et des faits nombreux recueillis à la clinique de M. Bally, par M. le docteur Sandras, faits dont le résumé, présenté naguère à la Société de médecine, doit être incessamment publié, et dont nous regrettons de ne pouvoir rapporter les dernières conséquences, nous croyons naturel de conclure: que les preuves cliniques sur lesquelles reposent les propriétés médicinales qu'on attribue à l'acide hydro-cyanique, sont loin d'être toutes convaincantes; que, s'il serait peut-être prématuré de le vouloir bannir de la matière médicale, de nouveaux essais sont au moins nécessaires pour fixer définitivement l'opinion sur ce médicament. Mais plusieurs causes semblent s'opposer à ce qu'ils conduisent de long-temps à des résultats certains et utiles; les principales sont la prompte et complète altérabilité de cet agent; l'arbitraire laissé aux pharmaciens pour sa préparation, d'où résultent, sous le même nom, des médicamens non comparables entre eux, etc.: les efforts qu'on a faits pour le fixer, c'est-à-dire pour l'offrir combiné à des corps qui, sans en changer l'action médicinale, s'opposent à sa décomposition spontanée, méritent donc d'être encouragés. Plusieurs des composés que nous allons passer en revue, ont paru, à quelques observateurs, présenter ce double avantage; mais ils ont encore été trop peu expérimentés pour que l'on puisse regarder comme tout-à-fait probans, et les bienfaits que les uns leur ont attribués, et les insuccès dont les autres les accusent.

IV. Cyanures et hydro-cyanates. Nous réunissons ces deux genres de composés, quoique les premiers ne soient qu'une combinaison de cyanogène et de corps simples, et que les seconds soient des sels, c'est-à-dire des composés d'acide hydro-cyanique et de bases, parce

que les cyanures solubles deviennent, en se dissolvant dans l'eau, des hydro-cyanates; en sorte que, suivant la forme sous laquelle on les donne, c'est ou l'un ou l'autre de ces composés qui se trouve administré : la plupart des auteurs, d'ailleurs, les désignent presque indifféremment par l'une ou l'autre de ces dénominations; jadis même on confondait, sous le nom de *Prussiates*, et les cyanures, et les hydro-cyanates, et les sels auxquels concourt l'acide ferrocyanique, et dont nous avons parlé plus haut (V. p. 530).

1. *Cyanure d'argent*. Ce composé est indiqué dans la pharmacopée de MM. Henry et Guibourt; il ne paraît pourtant pas avoir encore été employé en médecine.

2. *Hydro-cyanate d'ammoniaque*. M. J. Murray a constaté que ce sel, employé communément comme réactif, à l'état liquide, n'est point délétère, même à dose assez élevée, fait qui mérite confirmation, car il est contredit par des expériences de M. Coullon.

3. *Cyanure de calcium* ou *Hydro-cyanate de chaux*. M. Coullon a démontré son action toxique sur plusieurs espèces d'animaux. Quoique inscrit aussi dans la pharmacopée de MM. Henry et Guibourt, il est encore inusité.

4. *Cyanure de chlore*. Tel est le nom que réclame l'acide chlorocyanique de M. Gay-Lussac (acide prussique oxygéné de Berthollet), d'après les recherches récentes de M. Sérullas (*Journ. de pharm.*, XII, 457), qui l'a obtenu le premier à l'état de pureté. Ce gaz, produit de l'art, est d'une odeur vive et piquante, incolore, non inflammable, susceptible, sous une forte pression ou à une basse température, de se liquéfier, très-soluble d'ailleurs dans l'eau et dans l'alcool; il forme avec les bases des sels peu permanens, qui, au contact des dissolutions de fer au minimum et d'un acide, donnent un précipité vert, que bleuit l'acide sulfureux. Les expériences de M. Coullon, et celles de M. Callies, font voir que l'action de ce corps sur les animaux vivans, est analogue à celle de l'acide prussique de Schèele, quoique plus faible, et qu'elle se manifeste plus lentement.

5. *Cyanure d'iode*. Ce composé, découvert par M. Sérullas (*Ann. de chim. et de phys.*, octobre 1824), est en aiguilles blanches, plus solubles dans l'alcool que dans l'eau, d'une odeur piquante, qui excite le larmoiement, donnant des vapeurs violettes lorsqu'on les jette sur des charbons ardens. C'est, d'après les expériences de M. Scoutetten (*Arch. gén. de méd.*, septembre 1825), et celles de M. J. L. Lassaigne (*Journ. de chim. méd.*, I, 446), un poison narcotico-âcre, très-violent, à la dose de quelques grains, pour les chiens; ses seules vapeurs causent des étourdissemens; mis sur la

langue, il produit un sentiment vif et tenace de causticité. Van-Dijk, pharmacien à Utrecht, qui a écrit sur la préparation de ce corps, et en a décrit les propriétés, l'a vu produire, sur plusieurs quadrupèdes, les mêmes accidens que l'acide prussique, et a vu l'ammoniaque en être aussi le contre-poison (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., VIII, 113). Il paraît être, du reste, promptement décomposé au contact des matières animales; aussi, à l'ouverture des corps, ne peut-on plus constater chimiquement que la présence de l'iode (Orfila, *Toxic.*, II, 343).

6. *Cyanure de mercure* (hydro-cyanate, et autrefois prussiate de mercure). Le Codex prescrit, pour l'obtenir, de faire bouillir d'abord, dans douze parties d'eau, deux parties de beau bleu de Prusse réduit en poudre fine, et mêlé d'une partie d'oxyde rouge de mercure; de filtrer la liqueur, de laver le résidu avec deux autres parties d'eau, et de faire cristalliser le cyanure, que l'on purifie ensuite par de nouvelles dissolutions et cristallisations. Un nouveau procédé a été indiqué par MM. Chevallier et Deleschamps (*Journ. de chim. méd.*, janvier 1830). Ce composé, découvert par Schèele, mieux étudié par Proust et M. Gay-Lussac, est employé comme réactif en chimie, et, en pharmacie, pour la préparation de l'acide hydro-cyanique; il est en longs prismes, incolores, inodores, d'une saveur styptique et désagréable, qui excite la salivation; extrêmement soluble dans l'eau, inaltérable à l'air et à la lumière, il est susceptible de dissoudre un excès de mercure, et devient alors très-alcalin, prend la forme de houppes, etc.: le cyanure de mercure du commerce contient quelquefois de l'hydro-cyanate ferruré de potasse, provenant du bleu de Prusse, avec lequel il a été préparé (Orfila, *Toxic.*, I, 331).

Suivant M. Coullon, son action toxique est aussi rapide que celle de l'acide hydro-cyanique; mais, à la dose de 2 et de 5 grains, M. Ittner ne l'a vu causer à des chiens, que du malaise, des tremblemens, etc.

Il a été vanté contre la syphilis par M. Chaussier, et par Horn (*Arch. sur la méd. prat.*, en allemand, mai 1812, p. 550), qui ne lui a vu produire, même chez les individus faibles ou épuisés par d'autres traitemens, aucun symptôme fâcheux, pas même le ptyalisme. Mais M. Neumann (*Nouv. Bibl. méd.*, 1823, I, 490), qui l'a essayé sans avantage dans les affections chroniques des poumons, et avec plus de succès dans celles du bas-ventre, l'a vu quelquefois exciter la salivation, même à petite dose (1/8 de grain 2 fois par jour); et le docteur J. Mendoga, médecin espagnol, qui le regarde, d'après des centaines d'expériences, comme le meilleur anti-syphilitique, propre

à calmer quelquefois très-promptement les douleurs ostéocopes, à résoudre les exostoses, etc., l'a vu produire constamment la salivation, et souvent des nausées. A trop haute dose, il peut déterminer d'ailleurs de l'anxiété, des spasmes, des syncopes (*Nouv. Bibl. méd.*, 1823, III, 485). MM. Cullerier et Bard (*Dict. des Sc. méd.*, XXXII, 480) l'avaient signalé comme une des préparations mercurielles les moins efficaces; mais, au rapport de M. Chevallier (*Dict. des drogues*, II, 243), MM. Cullerier neveu et Gilbert en obtiennent de bons résultats.

Il a aussi été employé avec succès par le docteur Salamanca, médecin principal de la marine d'Espagne, non seulement contre la syphilis, mais dans diverses affections lymphatiques, associé il est vrai à d'autres médicamens actifs, tels que l'opium, le benjoin et les toniques (*Journ. univ. des Sc. méd.*, août 1818). M. Thomson enfin en a proposé l'emploi dans la couperose (*acne rosacea*) et autres maladies éruptives (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., V, 262). On peut consulter sur ce médicament, et sur plusieurs autres composés cyaniques, la thèse de M. C. F. A. Stucke (*De alcaloidibus*, Berlin, 1822, p. 10).

On le donne, soit en solution, dans un véhicule gommeux, soit en poudre ou en pilules. Le docteur J. Mendoga met, par livre d'eau, 8 à 12 grains de ce cyanure, ajoute 1 ou 2 gros de laudanum, qui empêche les nausées et les vomissemens, et donne matin et soir une cuillerée à bouche de cette solution dans une chopine de tisane.

7. *Cyanure de mercure et de potasse.* M. Ollivier, d'Angers (*Bull. de la Soc. méd. d'émul.*, mars et avril 1825), rapporte qu'un homme mourut d'une violente inflammation des voies digestives, pour en avoir avalé 23 grains. Des expériences qu'il a faites sur les animaux, il conclut que ce poison agit sur le système nerveux cérébro-spinal, quand la mort est très-prompte; comme irritant des voies digestives, dans le cas contraire.

8. *Cyanure de plomb.* Il a été trouvé sans action sur plusieurs espèces d'animaux, par M. Coullon. M. Neumann (*Loc. cit.*), l'a essayé dans diverses affections tuberculeuses des poumons; mais l'accroissement des symptômes inflammatoires l'a forcé d'y renoncer. M. C. Stucke (*Loc. cit.*) parle aussi de l'emploi de ce cyanure.

9. *Cyanure de potassium.* Ce composé, qu'il ne faut pas confondre avec le ferro-cyanate de potasse, dont nous avons parlé précédemment (p. 532), se forme toutes les fois que l'on calcine de la potasse avec une matière animale, comme cela a lieu dans la préparation du bleu de Prusse: de là les noms d'*Alcali prussien* et d'*Alcali phlogistiqué* qu'on lui avait d'abord donné. On le prépare

communément, à l'exemple de M. Robiquet, en calcinant à vaisseaux clos l'hydro-cyanate ferruré de potasse, et lessivant le résidu pour en séparer le fer et le charbon résultant de la décomposition partielle de ce sel, et faisant cristalliser; ou le conserve à l'abri de l'air. Dissous dans l'eau, il passe à l'état d'hydro-cyanate, en répandant une forte odeur d'acide hydro-cyanique, et formant une solution incolore si le sel est pur, jaunâtre s'il retient du fer. L'acide y est si faiblement combiné, qu'il agit comme s'il était libre; ce composé doit, par conséquent, être administré avec prudence.

Il a été proposé, par MM. Robiquet et Villermé, comme propre à remplacer l'acide hydro-cyanique (*Bull. de la Soc. méd. d'émul.*, juillet 1823, p. 411); ils ont constaté sur plusieurs animaux l'énergie de son action: 1 grain de ce cyanure dans 1/2 once d'eau, est plus actif, dit-on, que 4 gouttes d'acide prussique au quart, également étendues. M. Magendie décrit, sous le nom d'*Hydrocyanate de potasse médicinal*, la solution du cyanure de potassium dans 8 fois son poids d'eau: on peut la donner aux mêmes doses que l'acide hydro-cyanique, et l'associer à un sirop acidule, ce qui met l'acide plus à nu, et rend le médicament plus efficace.

M. Bally, qui l'a expérimenté sur 52 malades atteints de diverses affections (*Nouv. Bibl. méd.*, 1828, III, 462), à la dose d'un demi-grain à 1 grain 1/2 par jour, n'en a obtenu quelque effet que sur 17 malades; mais cet effet n'a été, en général, ni constant, ni salutaire, d'où il conclut, comme pour l'acide hydro-cyanique, au peu d'utilité de ce médicament.

10. *Cyanure de sodium*, ou *Hydro-cyanate de soude.* M. Coullon a constaté, sur plusieurs animaux, son action délétère; et le docteur Miccoli (*Ann. univ. di medic.*, 1823) l'a proposé comme un excellent calmant, dans tous les cas où l'acide prussique est lui-même employé. Il a été enfin signalé tout récemment par M. Trémolière, pharmacien à Marseille, comme caractérisant le pus variolique, dans le cas de complication pétéchiale, fait très-remarquable, mais qui demande confirmation (*Journ. de chim. méd.*, IV, 479).

11. *Hydro-cyanate de strychnine.* MM. Pelletier et Caventou ont vu un quart de grain de ce sel produire, chez un lapin, des attaques de tétanos, et le faire périr en 20 minutes; expérience répétée sur un chien par M. Magendie, qui a reconnu à cet hydro-cyanate une action au moins aussi énergique que celle de la strychnine. Rappelons à ce sujet que M. A. T. Thomson dit avoir trouvé de l'acide prussique dans la noix vomique, ce qui peut faire soupçonner l'existence naturelle de l'hydro-cyanate de strychnine dans ce poison végétal.

12. *Cyanure de zinc.* Ce cyanure, qui est blanc et insoluble, se prépare en versant une solution d'hydro-cyanate de potasse dans une solution de sulfate de zinc, recueillant et calcinant le précipité. Le docteur Henning l'a récemment employé en Allemagne (on suppose du moins que tel doit être le composé dont il parle sous le nom de *Zincus cyaneus*), comme propre à remplacer avec avantage l'acide hydro-cyanique; il l'a trouvé surtout utile, donné à la dose d'un grain avec du jalap, contre les affections vermineuses des enfans, et, associé à la magnésie et à la poudre de canelle, dans plusieurs cas de crampes de l'estomac (*Revue méd.*, XII, 218). La formule rapportée par M. Magendie pour ce dernier cas (*Formulaire*, p. 147) est certainement inexacte, car elle prescrit 6 grains de cyanure à prendre toutes les 4 heures, dose énorme, et qui pourrait avoir des dangers, puisque, d'après les expériences de M. Coullon, ce cyanure est constamment délétère. La *Revue* n'indique, avec raison sans doute, qu'un demi-grain en six prises à prendre de quatre en quatre heures.

C'est probablement aussi à ce cyanure qu'il faut rapporter ce qui est dit du *cyanate de zinc*, obtenu par Hermstaedt, en décomposant le *cyanate* de potasse par le sulfate de zinc (*Bibl. méd.*, LXXII, 257), et que M. Hufeland regarde, dit-on, comme un des plus puissans antispasmodiques, dans les cas de cardialgie, d'épilepsie et de paralysie, à la dose de 1 à 4 grains deux à trois fois par jour; il ne détermine pas d'effets narcotiques, mais de légères nausées, et une disposition à la constipation.

Plusieurs autres cyanures ou hydro-cyanates ont été expérimentés par M. Coullon, mais n'ont encore reçu aucune espèce d'application médicale; tels sont ceux de manganèse et de titane, dont il a constaté l'innocuité sur plusieurs espèces d'animaux, et ceux d'étain et de cuivre, qui lui ont paru sans action sur quelques uns, et poison pour d'autres.

Schrader (Voy. *Journ. de pharm.* de Yellen et Trommsdorff: 1802). — Emmert (G.-F.). *Diss. inaug. med., de venenatis acidi borussici in animalia effectibus.* Tub., 1805, in 8 (Le frère de ce médecin a aussi écrit sur l'acide prussique). — Coullon (J.-J.-A.). Consid. méd. sur l'acide prussique, déduites d'une suite d'expériences, etc. (thèse). Paris, 1808, in-4. — Ittner. Mém. (en allemand) sur l'acide prussique, enrichi d'expériences sur les combinaisons de cet acide, et ses effets sur l'économie animale. Fribourg en Brisgaw et Constance, 1809, in 8 (On en trouve une analyse détaillée dans le t. 1 de la *Bibl. méd.*). — Weicbt (G.). Essai sur l'acide prussique considéré sous le rapport de la chimie et de la thérapeutique (thèse). Strasb., 1813, in-4. — Zollickoffer (W.). *A treatise on the use of prussiate of Iron (or Prussiate blue) in intermitting and remitting fevers;* 1814. — Robert. Rech. sur l'acide prussique (*Ann. de chim.*, XCII, 1814; reproduites avec quelques changemens dans le *Bull. des Sc. méd.* du dép. de l'Eure; avril 1816). — Gazan (F.-E.). Essai sur les effets que l'acide prussique et les substances qui le contiennent exercent sur l'économie animale (thèse). Paris, 1815, in-4. — Callies. Essai sur l'acide prussique considéré dans son action délétère sur l'économie animale (thèse). Paris, 1816, in-4. — Manzoni (F.-A.). *De principiis acidi prussici et aquæ cohobatæ pruni lauro cerasi, medicis facultatibus et clinicis observ. comprobatis, specimen.* Padoue, 1818. — Coullon (J.). Rech. et

consid. méd. sur l'acide hydro-cyanique, son radical, ses composés et ses antidotes; ou tableau comparatif des phén. pathol. et thérap. produits dans l'organisme par les plantes drupacées et pomacées icosandres, les acides hydro-cyanique et chloro-cyanique, les éthers et l'alcool hydro-cyanique, le cyanogène, les cyanures et les hydro-cyanates. Paris, 1819, in-8 (Le germe de cet ouvrage se trouve dans la thèse du même auteur, citée plus haut; les expériences sur le cyanogène qu'il contient avaient paru déjà dans le t. II du *Journ. univ. des Sc. méd.*). — Granville (A.-B.). Nouv. observ. sur l'usage interne de l'acide prussique (en anglais). Londres, 1819, in-8 (Le même a publié, dit on, depuis, un *Traité pratique* sur la guérison de la phthisie et d'autres maladies de la poitrine par l'emploi de l'acide prussique). — Magendie (F.). Rech. physiologiques et cliniques sur l'emploi de l'acide prussique ou hydro-cyanique dans le traitement des maladies de poitrine, et particuliérement dans celui de la phthisie pulmonaire, etc. Paris, 1819, in-8 (La première partie de ce Mémoire a paru en 1817, dans le t. VI, p. 347 des *Ann. de chimie et de phys.*; et dans le t. XLIV des *Ann. clin. de Montpellier*). — Lignac. Thèse sur l'usage de l'acide prussique ou hydro-cyanique. Paris, 1820, in-4. — Viborg (C.). *Experimenta ad effectum acidi borussici explorandum in animalibus nonnullis instituta* (*Acta nova reg. Soc. med. Havniensis*, VI. Hafniæ, 1821). — Hellar. Rech. sur l'emploi de l'acide prussique dans différentes maladies de l'espèce humaine (*Revue méd.*, XI et XII). — Elwert (W.). De l'acide hydro-cyanique considéré comme le médicament le plus efficace dans les maladies des poumons et quelques maladies nerveuses, avec des rem. chim. sur la meilleure manière de le préparer (en allemand). Hildesheim, 1822, in-8. — Becker (C.-J.-T.). *De acidi hydro cyanici vi perniciosa in plantas.* Ienæ, 1823, in-4. — Meunier (A.). Doit-on employer l'acide hydro cyanique dans quelques affections de poitrine (thèse)? Paris, 1823, in-4. — Dittmer (L.-F.). *De vera acidi hydro-cyanici in organismum efficacia* (thèse). 1824, in-8. — Krimer. Observ. et remarques sur la manière d'agir de l'acide hydro-cyanique (*Journ. complém. des Sc. méd.*, juillet 1827).

Cyanourine. Matière bleue de certaines urines morbifiques, qu'on en peut séparer par le filtre, et qui, confondue avec certaines combinaisons du cyanogène, en a été distinguée par M. Braconnot (*Journ. de chim. méd.*, I, 454). Elle forme, avec les acides faibles, des combinaisons brunes, lorsque l'acide est peu abondant, d'un rouge carmin magnifique quand il prédomine

Cyanure. Combinaison neutre du cyanogène avec un corps simple. Voy II, 549.

— de fer hydraté. Un des noms du *Bleu de Prusse*, Voyez II, 530.

— de mercure, Voyez II, 551

de potassium. Voyez II, 552.

Cyanuretum ferri. Un des noms latins du *Bleu de Prusse*. Voyez II, 530.

— hydrargiri. Nom du *Cyanure de mercure*, en latin. Voyez II, 551.

Cyanus, off. Nom latin du bleuet, *Centaurea Cyanus*, L., dans les pharmacopées.

Cyathea. Genre de la famille des Fougères, qui renferme des espèces arborescentes, ce qui les fait appeler *Fougères en arbre*. La moelle de leur tronc est comestible, et les nègres fugitifs mangent, à l'Ile-de-France, celle du *C. excelsa*, Sw. Les Tahitiens, dans les temps de disette, mangent également celle de la même espèce ou d'une espèce voisine (Lesson, *Voyage médical*, 145).

Cyathus, κύαθος. Mesure ancienne, employée pour les liquides comme pour les solides, et dont la capacité n'est pas exactement connue, mais paraît avoir été d'une once 1/2 à 2 onces. Dans les auteurs modernes, le mot *Cyathus*, et par abréviation *Cyath.*, est souvent employé pour verre ou gobelet, ce qui répond à 4 onces au moins.

Cybellion. Un des noms grecs de la violette, *Viola odorata*, L.

CYCADÉES. Famille naturelle, de la série des monocotylédones diclines, qui a les plus grands rapports avec les Palmiers par le port et la structure des tiges, qui se rapproche des Fougères par ses feuilles, se déroulant en crosse, et des Conifères par la forme de ses fleurs mâles disposées en cônes. Elle est très-peu nombreuse, et ne comprend que les deux genres *Zamia* et *Cycas*. Le tronc et la souche présentent, dans ces deux genres, une assez grande quantité de fécule, mélangée avec un principe extractif dont l'odeur et la saveur sont un peu nauséabondes. La cuisson ou l'infusion paraît détruire ou modifier le principe extractif de manière à ce que la fécule puisse servir à la nourriture de l'homme ; c'est une sorte de sagou (De Candolle, *Essai*, etc., 277).

CYCAS. Genre qui donne le nom à une famille naturelle, fort voisine des Palmiers, dont elle faisait partie autrefois, et placé par Linné à la suite de sa cryptogamie parmi ces derniers.

C. (*Zamia*, L. F.) *Cafra*, Thunb. Broodboom ou arbre à pain des Hottentots. Thunberg, qui a fait connaître le premier ce végétal, nous apprend qu'il a un tronc où la moelle est abondante. Les naturels l'en retirent, l'enfouissent dans la terre, dans une peau de veau, pendant plusieurs semaines, pour la ramollir, puis ils la pétrissent ensuite avec de l'eau, et en font des petits pains qu'ils font cuire sous la cendre (Sparmann, *Voyage*, II, 77).

C. circinalis, L. Cet arbre, à feuilles ailées, doué d'une grande force de végétation, croît dans l'Inde, aux Moluques, dans les îles de la mer du sud, à la Nouvelle-Irlande, à l'Ile-de-France, etc. La fleur mâle est terminale et d'une belle couleur aurore, et a la forme d'un gros cône de pin ; le chou, ou pousse, n'est pas bon à manger ; le capitaine d'Urville nous a même rapporté, qu'à la Nouvelle-Guinée, deux matelots de son équipage en avaient été empoisonnés. La moelle du tronc est une sorte de sagou, fort nourrissante, dont les naturels font des espèces de pains, comme avec le vrai sagou. Les fruits de ce cycas sont gros comme des prunes de Monsieur, et en ont un peu la couleur ; ils renferment une très-grosse amande, de sorte que leur chair est assez mince. Cette pulpe est douceâtre, mais très-astringente ; les amandes sont amères et vomitives dans leur état naturel ; mais grillées ou fermentées, on peut les manger, ce que font les Japons et les habitans des Moluques (Lesson, *Voyage médical*, 75). La partie charnue du fruit, qui sent la pomme de reinette, mise à fermenter avec de l'eau, forme une sorte de liqueur spiritueuse (Labillardière, *Voyage*, I, 235). Les individus femelles de ce palmier secrètent abondamment une sorte de gomme blanche, analogue, dit-on, à l'adraganthe, mais plus soluble. On cultive le

Cycas circinalis, L., dans les serres. On peut consulter une monographie complète de ce végétal, par Hooker, dans le *Botanical magazine* de mai à juillet 1828.

C. revoluta, Thunb. Les Japonais mangent les noix ovales, rouges, comprimées, longues d'un pouce et demi, de cette espèce, et retirent de son tronc un sagou très-estimé. Il croît dans leur pays.

CYCLAMEN. Genre de la famille des Primulacées, de la pentandrie monogynie, dont le nom vient de κυκλος, cercle, de la forme arrondie de la racine de sa principale espèce; il contraste, par ses propriétés délétères, avec toutes les autres plantes du reste de la famille.

C. europæum, L. (*Flore méd.*, III, 145), Pain de pourceau. Cette plante croît dans les montagnes de l'est et du midi de l'Europe; on la cultive dans les jardins, pour ses jolies fleurs pourpres, à divisions de la corolle réfléchies, et ses feuilles panachées de blanc en dessus, et violettes en dessous; elle a une racine absolument orbiculaire, formant une sorte de plateau, d'où partent de longs pétioles roulés en spirale avant leur développement, et les longs pédoncules de ses fleurs, car ce végétal est sans tige. A l'état frais, cette racine, inodore, noire en dehors, blanche en dedans, est âcre, brûlante, amère; la dessiccation diminue sa force, et la torréfaction la rend même susceptible d'être mangée; elle est plus vireuse, plus active à l'automne qu'au printemps. Le cyclamen est regardé comme un violent drastique, capable de provoquer l'avortement, ce à quoi il est, dit-on, employé quelquefois dans les campagnes. Les paysans s'en servent pour se purger, mais il cause souvent des accidens graves chez les sujets les plus robustes, comme des inflammations des voies gastro-entériques, des sueurs froides, des vertiges, des mouvemens convulsifs, des selles sanguinolentes, la mort même (Bulliard, *Plantes vénéneuses*, 105). Aussi a-t-on recommandé de ne l'employer qu'à l'extérieur, appliqué sur la peau, mélangé avec des poudres ou infusé avec des graisses, composé connu sous le nom d'*Onguent d'Arthanita*. On se sert surtout de ces onctions dans le cas de vers, qu'on expulse ainsi en en frictionnant le nombril chez les enfans; on peut, par leur moyen, se purger si on les pratique sur la surface du ventre; elles font vomir si c'est sur l'estomac, et enfin on augmente, dit-on, les urines si on les porte sur la vessie. La violence de cette racine nous fait un devoir d'en défendre l'emploi comme résolutif, fondant, emménagogue, etc., propriétés que lui accordent quelques auteurs.

La dose de la racine de pain de pourceau, nom qui lui vient de ce que cet animal la recherche comme nourriture, est, à l'état sec, de 20 à 40 grains en nature; il en faudrait une dose moindre si elle était

administrée fraîche. On en donne aux enfans 5 ou 6 grains, mais son administration doit être surveillée. Spielmann prétend que c'est un médicament incertain, ce qui tient sans doute à ce qu'il aura employé tantôt la racine fraîche, tantôt la sèche. Il était employé par les anciens, et son suc servait, dit-on, à empoisonner les flèches; cette racine entre dans l'emplâtre *Diabotanum*, etc.: elle est aujourd'hui à peu près inusitée. On l'a quelquefois appliquée, réduite en cataplasme, sur des tumeurs scrofuleuses, indolentes, pour les résoudre.

CYCLAMINOS. Dioscoride paraît indiquer sous ce nom le pain de pourceau, *Cyclamen europœum*, L.

CYCLE, *Cyclus* (de κυκλος, cercle). Les anciens thérapeutistes ont donné ce nom à une série de moyens curatifs, méthodiquement combinés pour modifier profondément l'économie des individus en proie aux affections chroniques internes. Le *Cycle résomptif* se composait de la diète et de l'inaction absolues, puis d'un retour graduel à l'usage des alimens et aux exercices accoutumés; il embrassait un espace de neuf jours. Dans le *Cycle récorporatif*, dont la durée était la même, on augmentait peu à peu les alimens, rendus de plus en plus nourrissans; après quoi on donnait un vomitif, et l'on défendait les alimens âcres et salés que l'on avait permis dans le second cycle. Neuf jours après, on revenait au premier cycle, et ainsi de suite.

CYCLISMUS. Nom grec des trochisques.

CYCLOPTERUS. Genre Linnéen de poissons, de la famille des Plécoptères, de M. Duméril. Plusieurs de ses espèces, habitantes des mers glaciales, telles que le Liparis, *C. Liparis*, L., long d'environ 18 pouces, le lump ou lièvre de mer, *C. Lumpus*, L., double de volume, sont usitées comme aliment, quoique la chair en soit grasse et muqueuse. En Irlande même, on sale et on sèche celle-ci, pour la conserver pendant l'hiver.

CYCNOS, CYCNUS. Noms grec et latin du cygne, *Anas Olor*, L. (Voy. I, 282).

CYCWAR. Nom bohême de la *Zédoaire*.

CYDONIA. Genre de la famille des Rosacées, section des pomacées, de l'icosandrie pentandrie, dont le nom vient de Cydon, ville de Crète, et non de Sidon, ville de Phénicie.

C. vulgaris, Pers. (*Pyrus Cydonia*, L.), Coignassier (*Flore méd.*, III, f. 126). Cet arbre, de moyenne taille, est sauvage dans nos provinces méridionales et dans tout le Levant, ce qui fait qu'il a été fort connu et employé par les anciens. Son fruit, appelé *Coing*, était le *Mala aurea* des Romains, suivant quelques-uns, plutôt que l'orange; ils le désignaient aussi, par l'épithète de *Mala cydonia*; il est pyriforme, plus gros que nos poires les plus fortes, et a une odeur si pénétrante, qu'elle se sent dans tout une maison, mais pour-

tant assez agréable. Avant sa maturité, qui est fort tardive, et qui n'arrive que plus de six mois après la récolte, il a une âpreté, une astringence qui le rend impossible à manger; ce n'est même que cuit qu'on peut y parvenir, et encore en fait-on très-rarement usage seul. On le met en compote, on en fait des gelées, des pâtes; il sert surtout à préparer, avec le vin doux, un raisiné appelé *Cotignac*, qui est un aliment assez agréable et sain, auquel on accorde d'être stomachique et utile aux personnes relâchées, faibles, etc.

Le coing, que l'on récolte par fois pour l'usage médical, et que l'on conserve, a une réputation d'astringence qu'il mérite, par son âpreté et sa saveur rêche. On prépare, avec son suc, un sirop de coing assez souvent employé contre le crachement de sang, la ménorrhagie, l'écoulement muqueux des hémorrhoïdes, les flueurs blanches, les diarrhées rebelles, le vomissement chronique, etc. On le conseille à la dose de une à deux onces par jour, pour édulcorer les boissons, ou mettre dans les potions; il entre aussi dans un sirop composé; on fait un vin de coing; il est un des ingrédiens de la teinture de mars cydonisée: on corrige, avec le suc de coing, la force de certaines résines, de la scammonée, qu'on appelle alors *cydonisée*, etc.

Les semences du coing ont, au-dessous de leur enveloppe, un mucilage abondant, qui est presque analogue à la gomme arabique; on en prépare des boissons, des lavemens, des collyres adoucissans, émolliens, etc; on l'emploie pour incorporer et adoucir certains médicamens. Il exige du temps pour être préparé, de sorte qu'on lui substitue ordinairement celui de gomme arabique. M. Bender propose de faire bouillir ces semences, de rapprocher la décoction jusqu'à dessiccation, et de dissoudre deux ou trois grains de ce mucilage desséché dans une once d'eau, lorsqu'on veut en préparer (*Bull. des Sc. méd.*, Fév., VI, 176). Le coignassier du Japon, qu'on cultive dans quelques jardins, a le fruit plus gros et ovoïde. Le bois du coignassier a eu aussi autrefois quelque emploi en médecine.

Clef (C.-L.). *De ligni cotonei naturâ, viribus et facultatibus. etc.* Ingolstadii, 1580, in-4. — Jung (G.-S.). *Χρυσόμηλον, seu malum aureum, hoc est cydonii collectio, etc.* Vindebonæ, 1673, in-8. — Eysel (J.-P.). *De medicamentis ex malo cydoniato paratis.* Respons. Plocf. Erfodiæ, 1717, in-4. — Heister (L.). *De cydoniis, eorumque eximio usu medico.* Respons. J.-A. Bauer. Helminstadii, 1744, in-4. — Alibert (J.-L.). Mémoire sur l'usage économique et médical du fruit du coignassier (*Mém. de la Soc. méd. d'émulation*, I, 415, 579).

Cynonium bengalense. Ce nom, dans Flacourt, indique le *Strychnos spinosa*, Lam.

Cyfe. Nom arabe de l'hyssope, *Hyssopus officinalis*, L.

Cygnus. Un des noms latins du cygne. Voy. *Anas Olor*, L., I, 282.

Cymbalaire. Un des noms de l'*Antirrhinum Cymbalaria*, L. (I, 356).

Cymbalion. Nom du nombril de Vénus, *Cotyledon Umbilicus*, L., dans Dioscoride.

Cyna. Nom polonais de l'*Etain*.

Cyna. Synonyme de *Cina* (II, 287). On donne par fois ce nom à l'armoise, *Artemisia vulgaris*, L. (I, 451).

Cynagoyter. Un des noms grecs anciens de l'aurone, *Artemisia Abrotanum*, L.

Cynagrostis. Nom du chiendent, *Triticum repens*, L., dans quelques anciens auteurs.

Cynamon prawdziwy. Nom polonais de la *Canelle de Ceylan.*

Cynanchica, off. Nom de l'herbe à l'esquinancie, *Asperula Cynanchica*, L.

Cynanchiques, *Cynanchica*. Médicamens qui conviennent dans les maladies du gosier.

CYNANCHUM. Genre de plantes de la famille des Apocynées, de la pentandrie digynie, dont le nom vient de κυων, κυνος, chien, et de αγχειν, étrangler, des propriétés délétères de la plupart des espèces qu'il renferme; elles ont un suc laiteux, caustique.

C. Arghuel, Delile (*C. oleæfolium*, Nect.). Cette espèce, de l'Arabie, etc., a ses feuilles purgatives, employées comme le séné, avec lequel on les mélange en Égypte. (Voyez *Séné*.)

C. erectum, L. Plenck rapporte que 36 grains de cette espèce, qui croît en Syrie, et que l'on cultive dans les jardins botaniques, administrés à un chien, occasionèrent des vomissemens violens, le tremblement, des convulsions et la mort.

C. (*Dimia*) *extensum*, Aiton. On donne, comme anthelminthique, une décoction des feuilles de cette plante de l'Amérique méridionale; le suc des feuilles se prescrit dans l'asthme (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 453).

C. Ipecacuanha, W. (*C. vomitorium*, Lam.). Voyez *Asclepias asthmatica*, L. (I, 464). On le nomme *Binunga*, *Binouge*, noms qu'on donne aussi au *Ricinus Mappa*, L., dans l'Inde, et *Ipecacuanha faux* de l'Ile-de-France, dans les traités de matière médicale.

C. monspeliacum, L. Cette plante croît dans le midi de la France, et on en obtient, par des procédés pharmaceutiques, un extrait connu sous le nom de *Scammonée de Montpellier*. (Voy. *Scammonée*).

C. tomentosum, Lam. Ses racines sont vomitives, et employées comme telles à l'Ile de France (De Candolle, *Essai*, 212).

C. vomitorium, Lam. Voy. *Asclepias asthmatica*, L. (I, 464).

Cynanthemis. Un des noms grecs de la maroute, *Anthemis Cotula*, L.

Cynapium. Nom qui signifie persil de chien; c'est l'*Æthusa Cynapium*, L. (I, 92).

CYNARA. Genre de la famille des Carduacées, de la syngénésie polygamie égale, de κύων, chien, ainsi nommé des épines de son calice, comparées aux dents de cet animal.

C. Cardunculus, L., Cardon. Originaire de la Barbarie, de la Sardaigne, de Provence, etc., ce végétal vivace se cultive dans les jardins où l'on étiole ses feuilles pour en manger les larges et épais pétioles, sous le nom de *Cardons* (qu'il faut distinguer des cardes, pétioles du *Beta vulgaris*, var. *Cicla*). On les fait cuire et on les accommode au jus, etc. C'est une nourriture assez agréable, mais peu restaurante : il y en a une variété non épineuse.

C. Scolymus, L. (*Flore méd.*, I, f. 40). Artichaut; de l'Arabe, ***Kharchiof***, d'où sont dérivés tous les noms qu'il porte dans les différentes langues de l'Europe. Il croît dans le midi de la France, en Espagne, etc.; on l'a transporté dans les jardins, où ses grosses fleurs, appelées *Têtes*, fournissent une nourriture dont on fait une grande consommation pendant plusieurs mois d'été. On mange le réceptacle et les folioles calicinales, dont on ôte le *foin*, formé des fleurs et des soies. L'artichaut jeune se mange cru avec du sel, etc., en salade; arrivé à sa grosseur, on l'accommode, après l'avoir fait cuire, de diverses manières; on fait sécher le réceptacle, nommé *Cul d'artichaut*, pour en mettre l'hiver dans les ragoûts, les sauces, etc. C'est un aliment de facile digestion, très-doux, et qui convient aux convalescens, aux personnes délicates, aux enfans, etc. Matthiole dit qu'en Toscane, on fait cailler le lait avec ses fleurs, et que les fromages qu'on en fait sont meilleurs que les fromages préparés à la présure (*Comment.*, 171). Il y a lieu de croire que les graines de l'artichaut, si on les laissait parvenir à leur maturité, donneraient de l'huile, vu leur volume, comme celles des genres voisins *Onopordum*, *Carlina*, etc.

Les feuilles de l'artichaut ont une amertume excessive, supérieure peut-être à celle de toutes nos plantes indigènes, qui semble indiquer des qualités méconnues jusqu'ici, et qui mériteraient d'être étudiées. On dit leur suc utile dans l'hydropisie.

CYNAROCÉPHALES (tête d'artichaut). Ce nom est celui d'une famille naturelle de plantes, synonyme de *Carduacées* (Voy. II, 104).

CYNCHRAMUS, CYNCHRAMIS, CYNCHRAMOS, CYNCHRAMAS. Synonymes de *Cenchremus*.

CYNIPS. Quoique les espèces de ce genre d'insectes hyménoptères, de la famille des Néottocryptes de M. Duméril, soient très-nombreuses, aucune, vu sans doute leur petitesse, n'a été directement employée en médecine; mais plusieurs donnent lieu, par leurs piqûres et l'extravasation de sucs qui en résulte, à la formation sur diverses parties des végétaux, de tumeurs ou excroissances morbides, connues sous le nom commun de *Galles*, et qui, enveloppant les œufs déposés par ces insectes, servent d'abri aux larves qui en naissent, jusqu'à leurs transformations dernières; tels sont le *Cynips gallæ tinctoriæ*, Oliv., qui produit la noix de galle, et par fois s'y trouve encore renfermé (Voy. *Galle*); le *C. glechomatis*, Gmel., auquel est due la pomme ou poire de terrête, petite tumeur spongieuse, molle, succulente, teinte de rouge ou de jaune, d'une odeur aromatique, qui naît communément sur le lierre terrestre, et dont la saveur acerbe, mais assez agréable, n'est point dédaignée des geus de la campagne, et quelquefois des naturalistes eux-mêmes;

le *C. Psenes*, L. (*Chalcis Psenes*, Gallesio), employé dans le Levant pour la caprification (Voy. *Ficus*); enfin, le *Cynips rosæ*, L., insecte producteur du *Bédéguar* (Voy. I, 566). On cite aussi un *Cynips*, dont la piqûre développe sur le *Pistacia Terebinthus*, L., la pomme de Sodome, décrite par Hasselquitz comme le fruit d'un Solanum ; un autre qui, en Perse, produit, sur une sorte de sauge, une galle charnue et comestible, etc.

Cynk. Nom polonais du *Zinc*.

Cynocéphale. Les anciens ont donné ce nom à un singe féroce dont l'espèce n'est pas bien déterminée. Ils en disaient la graisse résolutive.

Cynocephalus. Nom du mufle de veau, *Antirrhinum majus*, L., dans Pline.

Cynochale. Un des noms grecs de la renouée, *Polygonum aviculare*, L.

Cynocopres, de κυων, chien; et κοπρος, excrément. Un des noms de l'*Album græcum*.

Cynocrambe (chou de chien). Nom du *Theligonum Cynocrambe*, L. Quelques auteurs (Lémery, etc.) donnent ce nom au *Mercurialis perennis*, L.

Cynoctonum. Un des noms grecs de l'*Aconitum Lycoctonum*, L.

CYNODINE. Principe cristallin particulier, encore peu connu, trouvé par le docteur G. Semmola (*Esculapio neapolit.*, I, 439) dans la racine du gros chiendent (*Cynodon Dactylon*, Rich.). Il y existe abondamment à la fin de l'hiver et au commencement du printemps. La manière de l'en extraire est indiquée dans les Archives générales de médecine (XVI, 292).

Cynodon dactylon, Rich. Voyez *Chiendent* (II, 231).

Cynoglosa. Nom espagnol du *Cynoglossum officinale*, L.

CYNOGLOSSUM. Genre de plantes de la famille des Borraginées, de la pentandrie monogynie, dont le nom signifie, en grec, Langue de chien, κυνογλωσσον, de la forme de ses feuilles.

C. Cheirifolium, L. Espèce annuelle ou bisannuelle de nos provinces du midi; elle a les feuilles estimées vulnéraires, et l'on en fait un onguent, employé contre les ulcères malins (*Encyclopédie bot.*, II, 238).

C. officinale, L. Langue de chien, Cynoglosse (*Flore méd.*, III, f. 146). La tige rameuse, grosse, cannelée, velue de cette plante, s'élève à un ou deux pieds; les feuilles, longues, molles, ovales-lancéolées, couvertes d'un duvet blanchâtre, sont pétiolées dans le bas de la tige, et embrassantes dans le haut, très-entières; les fleurs, qui forment des épis longs, droits, roulés en crosse à l'extrémité, unilatéraux, lâches, ont la corolle d'un rouge vineux passant au bleu, munie dans le tube de cinq écailles convexes, rapprochées, et quatre fruits scabres aplatis, fixés à la base du style persistant, à stigmate échancré. Cette plante bisannuelle, qui a produit plusieurs variétés, croît dans les lieux incultes de toute la France et d'une partie de l'Europe; elle est à peu près inodore, et

sa saveur est fade : on dit qu'aucun animal n'en mange, à l'exception des chèvres.

Il règne, au sujet de cette borraginée, deux opinions diamétralement opposées; les uns, avec Haller, Scopoli, Desbois de Rochefort, assurent qu'elle est plutôt inerte que dangereuse; Vogel et Murray la présentent comme un végétal suspect, d'une odeur fétide, vireuse, et Morison prétend même avoir vu une famille entière empoisonnée par l'usage des feuilles de cynoglosse, mangées pour celles de la grande consoude, dont une personne mourut (*Hist. oxon.*, III, 456). Nous avons beaucoup de raisons de croire cette dernière opinion erronée; aucune borraginée n'a de qualités délétères, et qui se rapprochent de celles de la famille des Solanées; nous croirions plus volontiers à l'inertie de cette plante; cependant, dans le doute, et entre des opinions anssi opposées de gens instruits, nons nous abstiendrons de prononcer. Nous pouvons cependant opposer, au dire de M. Chamberet, qui prétend (*Flore méd.*) avoir été incommodé en la récoltant, que nous en avons souvent manié dans nos herborisations, sans en éprouver la plus légère indisposition. Serait-ce, comme le veulent quelques auteurs, que cette plante vient par fois dans des lieux aquatiques, et qu'alors elle prend des qualités presque vénéneuses? Nous avouons ne l'avoir jamais observé dans de telles localités; il est donc nécessaire d'étudier de nouveau les effets de la cynoglosse.

Il paraît certain que la plante sèche, est beaucoup moins pourvue de propriétés que celle qui est récente; celle-ci, d'après l'opinion d'un certain nombre d'auteurs, a été regardée comme calmante, anodyne, narcotique même, et prescrite dans la toux, le catarrhe, les hémorrhagies de la poitrine, le flux de ventre, etc. C'est à ce titre qu'on prépare, avec son suc, un sirop, autrefois assez usité, ainsi qu'un onguent, et qu'on en confectionne encore aujourd'hui des *pilules* dites de *Cynoglosse*, dont l'opium fait la base, et qui n'ont peut-être de propriété que celle que leur donne cette dernière substance. On a voulu aussi admettre un principe astringent dans la cynoglosse, ce qui l'a fait conseiller dans la diarrhée, la dysenterie, la leucorrhée; enfin, on a employé cette plante à l'extérieur, en cataplasme sur les brûlures, les goîtres, les tumeurs scrofuleuses, etc., comme adoucissante et résolutive.

On a prêté à la cynoglosse une autre propriété, qui est loin d'être prouvée, celle de détruire le venin des animaux. M. Tournon, médecin à Toulouse, a vanté son utilité contre la morsure des vipères (*Journ. gén. de méd.*, XLIX, 51); le docteur Hagen assure que la cynoglosse, venue dans un endroit marécageux, séchée à l'ombre et

mise en poudre, donnée à la dose de dix grains trois fois par jour, guérit la rage : on lave, en outre, la plaie à l'eau froide, puis on la couvre avec la poudre de cette plante, que l'on recouvre d'emplâtre de mélilot pendant dix jours. Ce moyen est populaire dans le gouvernement de Twer, en Russie, où cet auteur a séjourné plusieurs années (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XVI, 237).

L'analyse de la racine de cynoglosse, qui est grosse, succulente, rameuse, brune ou noirâtre à l'extérieur, blanche en dedans, et qui prend une odeur désagréable, vireuse, si elle vient dans un lieu marécageux (*Appar. med.*, II, 130), y démontre, suivant M. Cenedilla, les élémens suivans : eau chargée de principe odorant, 10,00; matière colorante grasse, 2,08; matière résineuse, 2,07; sur-oxalate de potasse, 3,06; acétate de chaux, 1,06; tannin, matière extractive, 9,00; matière animale, 2,00; inuline, 1,02; matière gommeuse, 5,00; extrait soluble dans l'eau, 8,03; acide pectique, 9,00; oxalate de chaux, 3,00; fibre ligneuse, 36,00; perte, 5,00 — 100,00. M. Cenedilla pense que la cause de l'activité de la cynoglosse réside dans l'eau chargée du principe odorant (*Journ. de pharm. de Milan*, 1828). La racine est la partie qu'on emploie le plus, et c'est l'écorce qu'on préfère, de sorte qu'on a l'habitude de rejeter le centre comme inerte.

Schreckius (C.-J.). *Diss. de cynoglosso.* Altorfii, 1755, in-4.

C. Omphalodes, L. Cette jolie plante, dont le nom vient de la forme de corbeille ou d'ombilic de ses fruits, est naturelle aux bois du Piémont, et peut-être à ceux de l'est et du nord de la France; elle sert à faire des bordures touffues dans les jardins, où l'azur charmant de ses fleurs produit l'effet le plus agréable au printemps, et lui fait donner le nom de *petite bourrache ;* elle est inodore, et de saveur visqueuse un peu amère : on la dit adoucissante, inviscante, etc., propre à arrêter les hémorrhagies, à atténuer l'âcreté des humeurs, etc., prise à l'intérieur, et appliquée à l'extérieur. Elle est inusitée aujourd'hui.

Cynoglossum major. Nom officinal du *Cynoglossum officinale*, L.

— vulgaris. Nom officinal du *Cynoglossum officinale*, L.

Cynometra cauliflora, L. Cet arbre légumineux, de la décandrie monogynie, qui croît dans l'Inde, où on l'appelle *Nam-nam*, est d'une amertume qui empêche ses fruits d'être comestibles; on en tire une huile usitée contre la gale et les maladies cutanées; ses racines sont purgatives (Rumphius, *Amboin.*, I, t. 62).

Cynomia (mouche de chien). Nom que porte, dans Dioscoride, le *Plantago Cynops*, L.

CYNOMORION. Genre de plantes de la famille des Balanophorées, de la monandrie monoécie, dont le nom est celui de l'oro-

banche dans Pline. La seule espèce qu'il renferme aujourd'hui est le *C. coccineum*, L., plante parasite qui croît en Crête, en Égypte, en Sardaigne, à Malte, etc., ce qui l'a fait appeler *Champignon de Malte*, de sa forme en massue, analogue à celle de quelques plantes de cette famille, du *Phallus impudicus*, L., par exemple. On en obtient, par la pression, un suc rouge, amer, styptique, que Boecone a, le premier, présenté comme un astringent utile dans les hémorrhagies, la dysenterie, le scélotyrbé, les ulcères cacoëthes, etc. On peut également donner le *Cynomorion* en poudre, en faire un sirop, en préparer un opiat pour les dents. On a injecté sa décoction dans l'urètre, pour en guérir les anciens ulcères vénériens (Murray, *Appár. med.*, I, 132).

Linné. *Diss. de fungo melitensi* (*Amœn. acad.*, IV, 351).

CYNORRHODON. Nom que porte, dans les formulaires, le fruit mûr des rosiers sauvages, surtout ceux du *Rosa canina*, L. Voyez *Rosa*.

CYNOSBATOS, CYNOSBATUM. Noms officinaux de la rose de chien, *Rosa canina*, L.

CYNOSORCHIS. Nom donné aux racines des Orchis et aux plantes elles-mêmes par extension.

CYNOSURUS COROCANUS, L. On cultive cette graminée dans l'Inde, au Japon, etc., où ses graines servent de nourriture aux gens de la campagne, surtout lorsque le riz manque : on en fait des bouillies, etc. (Leschenault, *Mém. du Museum*, VI, 318).

CYPARISSIAS. Nom officinal de l'euphorbe petit cyprès, *Euphorbia Cyparissias*, L.

CYPÉRACÉES. Famille naturelle de la tribu des monocotylédones, à étamines hypogynes, très-nombreuse en espèces croissant sur le bord des eaux, dans les lieux humides, et quelquefois dans les endroits montueux, plus abondantes dans les contrées équinoxiales, où elles forment 1/60 de la végétation, d'après M. de Humboldt, qui assure qu'elles sont, au contraire, moins nombreuses entre les tropiques. Elles offrent très-peu de ressources à la médecine et aux arts. Quelques racines présentent des tubercules amylacés, comme dans le genre *Cyperus*; d'autres sont légèrement aromatiques, sudorifiques, comme cela a lieu pour divers *Cyperus* et *Carex*. Ces plantes n'offrent aucune semence comestible; leur feuillage est dur, sec et coupant, de sorte que les bestiaux répugnent à le brouter. Malgré l'extrême affinité de cette famille avec celle des graminées, il y a une différence immense entre elles sous le rapport de l'utilité; la dernière, qu'on peut appeler la nourrice de l'homme et des animaux, est plus abondante qu'elle à la surface du globe, tandis que les cypéracées sont à peu près inutiles. Les genres *Carex*, *Cyperus*, etc., contiennent plusieurs centaines d'espèces.

Lestiboudois (T.). Essai sur la famille des cypéracées; thèse. Paris, 1819, in-4.

CYPEROÏDES, off. Un des noms de la massette, *Typha latifolia*, L.

CYPERUS. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle, de la triandrie monogynie ; il est extrêmement nombreux en espèces, qui croissent surtout dans les pays chauds : l'Afrique en possède une quantité considérable ; les racines de ces plantes sont remplies, en général, d'un mucilage nourrissant.

C. articulatus, L. La racine de cette espèce, de Guinée, qui est bulbeuse, passe pour être un remède contre les vers ; on l'y appelle *Endaagou*.

C. esculentus, L. Ce végétal vient dans l'Inde, en Afrique, en Égypte, etc., et porte sur ses racines des tubercules amylacés, attachés à des prolongemens filiformes ; ils ont le volume d'une noisette, et sont remplis de fécule ; on s'en nourrit dans divers pays, étant cuits : à Manille on en mange beaucoup ; ils ont la saveur de la châtaigne ; on les dit adoucissans, rafraîchissans et diurétiques : on les désigne, en Égypte, sous le nom d'*Âbelasis* (I, 3) : on en prépare des émulsions en Espagne (*Bull. de la Soc. phil.*, I, 186, 2e partie), et on les torréfie pour s'en servir en guise de café ; ils contiennent beaucoup d'huile et d'amidon, d'après Biroli ; le souchet comestible est presque naturalisé aujourd'hui dans le midi de la France.

C. fuscus, L. Cette espèce croît dans nos environs ; en Égypte, d'après Érhenberg, on donne sa racine contre la colique venteuse (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XIII, 231.).

C. juncifolius, Rottl. Les Indiens regardent sa racine comme diaphorétique et diurétique ; ils l'emploient en décoction dans les fièvres et dans les dispositions à l'hydropisie, à la dose d'une demi-tasse deux fois par jour (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 163).

C. longus, L., Souchet long, Souchet odorant. Il croît dans notre pays, le long des ruisseaux ; c'est à la forme ligneuse de ses racines que cette plante doit son nom de souchet ou petite souche ; celles-ci sont longues, rampantes, noirâtres, striées en long, marquées d'anneaux ou articulations de distance en distance, avec des renflemens aux endroits où elles se ramifient ; ces renflemens ou tubérosités sont différens des tubercules du *C. esculentus*, qui sont des réceptacles de fécule, comme tous les vrais tubercules, tels que la pomme de terre, etc. On aperçoit dans quelques points des fibriles noirâtres, qui couvrent ces racines : à l'intérieur, leur tissu est ligneux, rougeâtre, et creux aux points renflés. Ces racines offrent, surtout étant fraîches, une odeur agréable, qu'on a comparée à celle de la violette ; elles sont un peu amères au goût. Il paraît qu'elles ont été employées par les anciens, car il est probable que c'est à elles qu'il faut rapporter ce que Dioscoride dit du κυπειρος, plutôt qu'au *Cyperus*

rotundus, L. C'est à la vertu aphrodisiaque qu'ils lui accordaient qu'est dû ce nom, de Cypris ou Vénus. Le principe amer qui est mêlé à l'arôme et à la fécule dans cette racine, l'empêche d'être comestible; on l'a employée comme sudorifique et emménagogue, et pour provoquer les accouchemens difficiles; son action, légèrement tonique, l'a fait administrer aussi comme stomachique, digestive, etc. On la donne à la dose de un à deux gros, en poudre, et à dose double en infusion aqueuse; celle par l'alcool est plus active. On obtient, par la distillation, une eau chargée du principe aromatique, et une très-petite quantité d'huile volatile. Les parfumeurs emploient aujourd'hui, plus que les médecins, le souchet odorant; cependant il entre dans *l'eau générale, l'eau impériale, l'onguent mondificatif*, etc. Fallope dit la semence de cette plante enivrante.

C. Papyrus, L. (*Papyrus antiquorum*, W.). L'antique papyrus, végétal qui ornait les bords du Nil en Egypte, au temps des Pharaons, et même du temps des Romains, puisque Pline en parle longuement (*lib.* XII), y a disparu, ou du moins y est fort rare aujourd'hui; et, sous ce nom, il paraît y avoir plusieurs plantes. On le retrouve encore en Nubie, en Syrie, en Sicile, au Sénégal, etc. Les Egyptiens faisaient des vases, des navettes avec la souche; ils en mangeaient la fécule, et faisaient rôtir la portion de la tige qui y adhère; la moelle leur servait à préparer une sorte de papier sur lequel ils écrivaient, coutume qui s'est conservée jusque dans le XI[e] siècle; on possède des manuscrits précieux en ce genre. Les petites tiges étaient employées à élargir les fistules (Matthiole); les tiges entières, qui ont quelquefois 8 à 10 pieds de haut, servaient à fabriquer des espèces de bateaux, et les feuilles (tiges stériles), des câbles; avec les fibres verticales on faisait de la toile; avec les rayons de l'ombelle des fleurs, on tressait des couronnes pour les dieux. On trouve sous le bras de la plupart des momies, une petite botte de papyrus, ce qui indiquait l'antiquité de la race de celui chez lequel on la plaçait.

Guillandinus (M.). *Papyrus, hoc est commentarius, etc.* Venetiæ, 1572, in-4. Ambergæ, 1613, in-8. — Habnius (M.-E.). *De papyro frutice.* Lipsiæ, 1731, in-4. — Montfaucon (B.). Diss. sur la plante appelée *Papyrus*, sur le papier d'Egypte, sur le papier de coton, etc. (*Mém. de l'Acad. des insc.*, VI, 592). — Caylus. Mémoire sur le *Papyrus* (*Mém. de l'Acad. des insc.*, XXIII). — Schaw. *Charta papyracea græcè scripta musei borgiani, etc.* — Jussieu (B.). Diss. sur le *Papyrus* (*Mém. de l'Acad. des insc.*, XXVI, 267). — Bruce. Diss. sur le *Papyrus* (Voyage; appendix, H).

C. perferus, ? Les Indiennes se parfument les cheveux avec la poudre de la racine aromatique de cette espèce, voisine du *C. rotundus*, L., nommée dans le pays *Nagur-motha* (*Trans. med.*, etc., Calcutta, II, 399).

C. rotundus, L. Cette plante croît dans l'Inde, en Egypte, et

dans le midi de la France, où elle aura peut-être été naturalisée; elle a, à un degré plus marqué, les qualités du *C. longus*, L.; sa racine, qui ne consiste qu'en tubérosités détachées, isolées, qui adhèrent par un des deux bouts au rhizôme, où on aperçoit la cassure, se terminent par l'autre en un bouquet de filamens; ces tubérosités, grosses comme de fortes noisettes, sont absolument de la couleur de la racine du *C. longus*, et marquées de cercles ou anneaux rapprochés; l'intérieur est compacte, plus rougeâtre au centre, d'apparence grenue ou féculente, d'une saveur bien plus amère que les tubérosités de la racine du *C. longus*, L.; leur odeur est plus résineuse, et tient quelque chose du camphre; aussi le souchet rond est-il préféré pour l'usage médical, et entre-t-il dans un grand nombre de compositions pharmaceutiques, telles que les *Eaux thériacale*, *générale*, *impériale*, *prophylactique*, les *trochisques cypheos*, *l'huile de scorpion*, etc. Dans l'Inde, d'après le major Hardwich, on le regarde comme un excellent stomachique; on le donne dans le cholera, les irritations des intestins, où il cause beaucoup de soif, etc., ce qui n'a rien d'étonnant à cause de l'activité de cette racine, mais doit en faire proscrire l'emploi dans les cas où il y a irritation ou inflammation des voies de la digestion. On nomme cette racine dans le pays *Motha-ghas*.

En comparant avec soin les *C. longus* et *rotundus* dans l'herbier, voyant combien le premier a des racines fortes, grandes, ligneuses, et combien, au contraire, sont grêles celles de ce dernier, nous sommes portés à conjecturer que ce qu'on appelle *Souchet rond* dans le commerce, n'est composé que des renflemens ou tubérosités du souchet long que l'on en détache, lesquels sont plus amers et d'une odeur plus forte que le reste du rhizôme.

Hardwick. *Letter addressed, etc., the Cyperus rotundus, L. A remedy of cholera* (*Trans. med., etc. of Calcutta*, II, 399).

CYPERUS ODORATUS, off. Nom officinal du *Cyperus Longus*, L.

— ORIENTALIS MAJOR, off. Nom officinal du *Cyperus rotundus*, L.

— ROMANUS, off. Nom officinal du *Cyperus Longus*, L.

CYPHI. Sorte de parfum composé, dont usaient les prêtres d'Égypte (Dioscoride, *lib.* I, *c.* XXIV). Voyez aussi le *Dict. de méd.* de James (III, 935). On a donné, en pharmacie, le nom de Trochisque de cypheos à un composé aromatique.

CYPO DE CAMERAS. Nom portugais de l'ipécacuanha, *Callicocca Ipecacunha*, Brot.

CYPRÈS. Nom du *Cupressus sempervirens*, L.

— (petit). Un des noms de la garderobe, *Santolina Chamæcyparissus*, L.

CYPRESKRUID. Nom hollandais du *Santolina Chamæcyparissus*, L.

CYPRESS. Nom anglais et suédois du *Cupressus sempervirens*, L.

— SPURGE. Nom anglais de l'*Euphorbia Cyparissias*, L.

CYPRESSE. Nom allemand et hollandais du *Cupressus sempervirens*, L.

CYPRESSENKRAUT. Un des noms allemands du *Santolina Chamæcyparissus*, L.
CYPRESSENWOLFSMILCH. Nom allemand de l'*Euphorbia Cyparissias*, L.
CYPRESSIO WOLFSMELK. Nom hollandais de l'*Euphorbia Cyparissias*, L.
CYPRIAN TURPENTINE. Nom anglais de la *Térébenthine de Chio*.

CYPRINUS. Grand genre de poissons gymnopomes, dont M. Cuvier a fait récemment une famille, celle des Cyprins, qui comprend en outre les loches (V. *Cobites*), et plusieurs autres genres. La plupart habitent l'eau douce, sont peu carnassiers, et servent à la nourriture des peuples de l'intérieur des continens. La carpe ou cyprin proprement dit, le barbeau, le goujon, l'able, la brême, la tanche, etc., appartiennent à ce genre, et constituent même aujourd'hui des sous-genres distincts, dont l'admission dans notre Dictionnaire serait loin d'offrir aucun avantage.

C. Alburnus, L., Able. Petit poisson blanc, commun dans presque toutes les eaux douces d'Europe, quelquefois confondu avec le goujon, mais dont la chair molle, remplie d'arêtes, forme un aliment peu estimé; il passait autrefois pour apéritif. La matière nacrée qui entoure la base des écailles de ce poisson, est l'*Essence d'Orient*, employée pour donner aux perles de verre l'éclat des perles naturelles, et que l'on conserve dans l'ammoniaque. Sage (*Opusc. de phys.*, 178) paraît être le premier qui en ait fait connaître la préparation. M. H. Cloquet (*Faune méd.*, I, 125) a proposé de suspendre cette matière dans un solutum tiède d'ichthyocolle, auquel on ajoute un savonule ammoniacal, fait plus particulièrement avec les huiles volatiles de girofle et de succin, ou avec le beurre de noix muscade, et de plonger dans cette liqueur, pour les couvrir d'un vernis nacré, les pessaires de cire blanche, certains suppositoires dégoûtans, qui, contenant des préparations mercurielles, ne peuvent être recouverts d'une feuille d'argent, etc.

C. americanus, Lacép. Observé par M. Bosc dans les eaux douces de la Caroline; il parvient à la longueur d'un pied; sa chair est peu agréable : ce poisson et le précédent appartiennent au genre *Leuciscus* des modernes, nommé vulgairement *Poissons blancs*, auquel se rapportent les *C. Dobula*, L. ou Meunier, *C. rutilus*, L., *C. phoxinus*, L., etc.

C. Aspius, Aspe. Poisson blanc des fleuves du nord de l'Europe, qui a deux pieds environ de longueur, et dont la chair est alimentaire.

C. Barbus, L., Barbeau. Ce poisson, dont la forme approche de celle du brochet, et que les quatre barbillons dont sa bouche est entourée, et auxquels il doit son nom, rendent remarquable, habite les eaux claires et vives de l'Asie, et celles de l'Europe, où, en France surtout, il n'est pas rare; sa taille est médiocre; il se

nourrit de mollusques, de vers, d'insectes et de plantes en décomposition, qui souvent lui donnent une odeur et une saveur marécageuses. Dans le Veser, suivant Bloch, il acquiert une graisse fort agréable au goût, due au lin que l'on met rouir dans ce fleuve. Sa chair est blanche et d'autant plus délicate, que l'animal est plus âgé; la partie moyenne du corps est la plus estimée, mais en général il est peu recherché, parce qu'il est muqueux, chargé de gélatine, et d'assez difficile digestion pour les estomacs délicats; ses œufs, en outre, regardés par Matthiole comme vénéneux, sont sujets, au printemps surtout, à causer des vomissemens et des superpurgations, phénomène révoqué en doute par quelques observateurs (*Dict. des Sc. méd.*, XXXVII, 187), ce qui prouve qu'il n'est pas constant, mais démontré d'ailleurs par nombre de faits irrécusables, et dont nous-mêmes recueillons un exemple au moment d'écrire cet article. M. Dulong d'Astafort, qui a récemment analysé ces œufs (*Journ. de pharm.*, XIII, 521), y a trouvé une substance âcre et amère, à laquelle il est naturel de rapporter leur action éméto-cathartique. Venel les a placés en outre au nombre des émétiques tirés du règne animal, et, dans quelques provinces de France, le Velay en particulier, les gens du peuple, au rapport de M. H. Cloquet (*Faune méd.*, II, 245), s'en servent en guise de purgatif. Ce médecin ajoute que le barbeau lui-même figurait jadis dans la matière médicale comme utile contre la dysenterie, les maladies des reins, l'épilepsie et la piqûre des animaux venimeux; qu'enfin B. Pisanelli a été jusqu'à prétendre que le vin dans lequel on a noyé ce poisson, rend les hommes impuissans et les femmes stériles.

C. Brama, L., Brême. Poisson d'eau douce, commun surtout à l'embouchure de la Seine, qui paraît avoir été connu des anciens, et n'est que médiocrement recherché des modernes, surtout lorsqu'il provient des étangs, à cause de la saveur de vase qu'il y contracte; la chair, qui en est blanche, molle, grasse, remplie d'arêtes, veut être grillée et fortement assaisonnée; elle convient peu aux estomacs qu'on nomme froids, aux convalescens, etc. Le ventre de ce poisson est la partie la plus délicate.

C. Carpio, L., Carpe, *Cyprinus* de Pline. Poisson goulu, particulier aux eaux douces des contrées méridionales et tempérées de l'Europe, d'où il a été importé, en 1514, dans le nord, moins favorable à son accroissement. La fécondité et la longévité des carpes sont prodigieuses; on en a vu aussi acquérir un poids et une taille extraordinaires, mais communément elles pèsent quelques livres seulement, et ont 1 à 2 pieds environ de longueur: celles de la Seine, du Lot, de la Saône et du Rhin sont renommées. Leur chair, peu estimée, à ce

qu'il paraît, des anciens, l'est beaucoup des modernes; dans les étangs, elle acquiert souvent un goût vaseux, et diverses maladies sont sujettes à en altérer la bonté; l'âge la rend coriace et lourde à l'estomac; la castration, au contraire, en augmente la graisse et la délicatesse; la chair de certaines carpes, dites saumonées, est rouge, grasse et ferme.

Quoique molle, humide, glutineuse et assez insipide, la carpe constitue en général un aliment agréable, peu nourrissant, de facile digestion, accusé à tort d'exciter la goutte. Le mâle est plus estimé que la femelle, surtout pour manger frit; ses testicules ou laitance, très-volumineux à l'époque du frai, et d'une saveur délicate et fort agréable, passent pour analeptiques, excitans même, à raison du phosphore qu'ils contiennent. Les continuateurs de la Matière médicale de Geoffroy disent qu'on a vu des étiques guérir par leur usage. Les ovaires de la femelle, agréables à manger, en matelotte surtout, mais souvent d'assez difficile digestion, servent dans quelques pays à préparer un caviar rouge (V. ce mot, II, 163), fort recherché surtout des juifs de Constantinople et des environs de la mer Noire; ils ont été analysés par M. Morin (*J. de pharm.*, IX, 207). La tête de la carpe, dit M. H. Cloquet (*Faune méd.*, III, 360), en est la partie la plus délicate, notamment la pièce cartilagineuse qui sert d'appui aux dents du pharynx, et qui, sur la table du riche, est connue sous la dénomination de *Langue* ou de *Palais de carpe*; le ventre est ensuite la partie la plus estimée.

Sous le rapport thérapeutique, aujourd'hui d'un intérêt purement historique, nous dirons que le fiel de ce poisson a été vanté contre l'érysipèle, les obstructions, les taies et même les verrues (*Rec. d'obs. méd.*, de G.-J. Welsch, 129ᵉ, par Reusner); que sa graisse passait pour aphrodisiaque et utile contre les affections chaudes des nerfs; que l'éminence osseuse, située au fond du palais de ce poisson (Pierre de carpe, *Lapillus carpionis*), était employée pour arrêter les épistaxis, et aussi comme antiseptique, anti-épileptique, anti-apoplectique, lithontriptique, etc.; qu'enfin les deux concrétions de phosphate calcaire qui représentent les osselets de l'ouïe, servaient aux mêmes usages, et de plus comme calmantes et diurétiques (Voy. pour plus de détails l'article de la Faune médicale, cité plus haut). M. H. Cloquet dit aussi avoir obtenu d'excellente ichthyocolle de la vessie natatoire de la carpe.

Le *Carpeau* n'est qu'une simple variété mâle, naturellement châtrée, de la carpe ordinaire; c'est un des poissons les plus délicats et les plus recherchés; on ne le trouve guère que dans le Rhône,

la Saône, et dans quelques étangs de la Bresse et de la Dombe; il n'a ni œufs ni laitances.

La *Reine des carpes* (*Cyprinus rex cyprinorum*, Bl.), nommée aussi Carpe à miroir (*Cyprinus specularis*, Lacép.), Carpe à cuir, etc., n'en est aussi probablement qu'une variété ou monstruosité; sa chair paraît être plus agréable encore : elle habite surtout l'Allemagne septentrionale, les étangs de la Lorraine, etc.

C. Gobio, L., Goujon. Petit poisson bien connu, qui vit en troupes dans nos eaux douces courantes; sa chair, assez estimée, blanche, légère et d'un bon goût, convient à tous les estomacs; on mange ce poisson frit. Lémery le dit apéritif.

C. latus, Gmel., Petite brême. Poisson d'eau douce fort commun en Europe, où il fréquente les rivages, ce qui l'a fait nommer *Bordelière*. Il est plus petit que la brême, comme l'indique son nom vulgaire, et encore bien moins prisé qu'elle; aussi est-il employé moins comme aliment de l'homme que pour nourrir les autres poissons dans les viviers. On ne peut guère en faire usage, dit M. H. Cloquet (*Faune méd.*, III, 102), qu'au mois d'avril, avant le frai.

C. Tinca, L., Tanche. La tanche habite les rivières, mais surtout les eaux stagnantes et marécageuses; sa peau, recherchée des gourmets, est teinte (*tincta*, de là *Tinca*) d'un vert jaunâtre ou noirâtre, quelquefois même comme dorée; sa chair visqueuse exige de forts assaisonnemens, et est médiocrement goûtée : les anciens n'en ont pas parlé. On appliquait ce poisson, coupé en morceaux, sur le poignet ou à la plante des pieds, comme révulsif, dans les fièvres malignes; sur les articulations, contre la goutte; sur le ventre dans le cas de jaunisse. Ses cendres, suivant Schrœder, celles de la peau spécialement, sont bonnes contre les flueurs blanches, et son fiel, introduit dans l'oreille, pour remédier aux maux de cet organe. Enfin les prétendues *pierres* de la tête de ce poisson passaient, à la dose de 12 à 48 grains, pour absorbantes, anti-diarrhéiques, etc. (Voy. la suite de la *Mat. méd.* de Geoffroy, XII, 261).

Cypripedium Calceolus, L., Sabot de Vénus; de κυπρις, Vénus, ποδιον, soulier. C'est la plus belle Orchidée de l'Europe, où elle croît sur les hautes montagnes, surtout sur celles du Nord. Sa décoction est bonne contre l'épilepsie, d'après Gmelin (*Flora sibirica*, I, 6).

Cyprischer terpenthin. Nom allemand de la *Térébenthine de Chio*.

Cyprus. Nom, chez les anciens, du henné, *Lawsonia inermis*, L.

Cyrène (gomme de). C'est le nom que porte par fois, chez les anciens, l'Asa fœtida, *Ferula Asa fœtida*, L.

Cyroquenne. Nom de l'azédarach, *Melia Azedarach*, L., aux Antilles.

Cystelithos. Voy. *Pierre d'éponge*.

CYSTIQUES. Médicamens qui ont une action particulière sur la vessie. Il n'y a guère que les cantharides, auxquelles on ait reconnu cette propriété, qui s'exerce même bien moins fréquemment qu'on ne le dit. Voy. *Cantharides* (*Meloe vesicatorius*, L.). Il ne faut pas regarder, comme agissant sur la vessie, les diurétiques, qui ne portent réellement leur action que sur les reins.

CYTINUS, CYTINUM. Noms de la fleur du grenadier cultivé, comme *Balausta* est celui de la fleur du grenadier sauvage (*Dict. de James*, II, 728).

CYTINUS. Genre de la famille des Aristoloches, de la gynandrie octandrie. *C. Hypocistis*, L. Cette petite plante parasite, molle, jaunâtre étant fraîche, noirâtre étant sèche, croît en Italie, en Espagne, en Grèce, en Provence, en Languedoc, etc., sur les racines des cistes (d'où lui vient son nom), des cytises, etc. Elle donne, par la pression de toutes ses parties, et non par celle de ses fruits (qui sont encore inconnus), un suc que l'on fait évaporer en extrait, connu sous le nom d'*Hypociste*, que l'on vend dans le commerce en morceaux arrondis, bruns ou noirâtres, ternes au dehors, brillans en dedans, d'un goût un peu acide, sans amertume ni austérité, qui fondent entièrement dans la bouche, et qui contiennent de l'acide gallique : ce suc précipite la gélatine, quoiqu'il ne contienne pas de tannin. Effectivement, d'après l'analyse qu'en ont faite MM. Pelletier et Caventou, il contient une matière charbonnée, insoluble dans l'eau et l'alcool ; une matière colorante, soluble dans l'eau, et une autre dans l'alcool, ne précipitant pas la gélatine ; de l'acide gallique ; une matière soluble dans l'eau, précipitant la gélatine ; une autre matière soluble dans l'alcool, précipitant la gélatine (*Bull. de pharm.*, V, 293). Bergius dit que le suc d'hypociste forme de l'encre avec le sulfate de fer. Ce suc, réputé astringent, tonique, etc., est conseillé dans les gonorrhées, les diarrhées rebelles, la dysenterie, les hémorrhagies, etc., à la dose d'un scrupule à un gros, dissous dans un liquide approprié ; il entre dans la *thériaque*, le *mithridate*, l'*emplâtre contre les ruptures*, etc. Il est à peu près inusité aujourd'hui.

Gleditsch (J.-G.). Recherches succinctes sur l'hypociste, etc., des anciens (*Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1764, p. 25).

CYTISE DES ALPES, *Cytisus Laburnum*, L.

— DES ANCIENS, *Medicago arborea*, L.

— DES INDES, *Cytisus Cajan*, L.

CYTISINE, *Cytisina*. Substance ni acide, ni alcaline, non azotée, déliquescente, incristallisable, soluble dans l'eau et l'alcool faible, insoluble dans l'éther, que MM. Chevallier et Lassaigne (*Journ. de pharm.*, IV, 554) ont découverte dans les semences du

faux ébénier (*Cytisus Laburnum*, L.), dont elle paraît être le principe actif : la saveur en est amère, nauséabonde. Donnée à petite dose à plusieurs animaux d'espèces différentes, elle a produit des vomissemens, des convulsions et la mort. Huit grains ont causé à M. Chevallier une sorte d'empoisonnement, qui a cédé à la limonade tartrique prise en grande quantité ; 5 grains paraissent répondre à 3 grains d'émétique. La cytisine, obtenue d'abord impure et d'un jaune brunâtre très-foncé, l'a été depuis d'un blanc jaunâtre, ayant l'apparence de la gomme arabique, très-déliquescente, ne précipitant plus la noix de galle, etc. (*Ibid.*, VII, 235). Le principe actif des fleurs d'*Arnica montana*, L., et celui de la racine de Cabaret (*Asarum Europœum*, L.), ont paru aux mêmes chimistes fort semblables à la Cytisine : c'est au premier qu'ils rapportent l'action vomitive des fleurs d'arnica (*Ibid.*, VI, 248 et 561), attribuée naguère, par M. Lemercier, à la présence, d'ailleurs fréquente dans nos officines, d'insectes qui en font leur proie.

Cytiso-genista, off. Un des noms du genêt des teinturiers ; *Genista tinctoria*, L.

Cytisus. Ce nom, dans les anciens, dans Virgile surtout, indique un arbre ou arbrisseau de la famille des Légumineuses, qui augmentait le lait des chèvres, et plaisait aux abeilles. On a, en général, cru y reconnaître, depuis Matthiole, le *Medicago arborea*, L. Une opinion plus récente veut y voir le *Cytisus laburnum*, L., ce qui est moins probable, à cause de ses qualités purgatives.

CYTISUS. Genre de plantes de la famille des Légumineuses, de la monadelphie décandrie, dont le nom vient de l'île de *Cithisus*, où croissaient plusieurs de ses espèces ; il renferme des arbrisseaux trifoliés, en général non épineux, à fleurs jaunes.

C. Cajan, L. Voy. *Çajanus* (II, 12).

C. Laburnum, L., Aubours, Faux ébénier. Cet arbre (et sa variété le Cytise des Alpes, *Cytisus Alpinus*, W.), croît spontanément dans les hautes montagnes, et est cultivé pour l'ornement des jardins, à cause de ses belles grappes de fleurs jaunes pendantes qui se montrent au printemps ; ses pousses sont purgatives, même jeunes, et vomitives, d'après l'expérience faite par MM. Tollard et Vilmorin (*Bull. de pharm.*, I, 48), et probablement ses feuilles aussi. D'après l'analyse de M. Caventou, les fleurs contiennent une matière huileuse, odorante, de l'acide gallique, de la gomme, des traces de sulfate de chaux, des traces de muriate de chaux, de la fibre végétale (*Journ. de pharm.*, III, 309). MM. Chevallier et Lassaigne ont trouvé une substance particulière dans ses semences, qu'ils désignent sous le nom de *Cytisine*, et qui, à la dose de 8 grains, cause des

effets violens, tels que vertiges, convulsions spasmodiques, décoloration de la face, etc. Voy. *Cytisine*.

Borgen (C.-A.). *De laburno* (*Nova. acad. cur. nat.*, II, 54). — Chevallier et Lassaigue. Notice sur les graines du faux ébénier (*Journ. de pharm.*, IV, 340).

C. spinosus, Lam.? On emploie, aux Antilles, l'infusion des fleurs de cet arbrisseau, comme stomachique et fébrifuge; elles sont amères (Descourtilz, *Fl. méd. des Antilles*, I, 3). Il y a lieu de croire que cet auteur se trompe sur le nom de ce Cytise, qui est indigène de nos climats, et qui ne vient probablement pas aux Antilles.

CYTR DRZEWO. Nom polonais du citronnier, *Citrus medica*, L.

CYTROLE. Un des noms bohêmes du *Cucurbita Citrullus*, L.

CYTRYN. Nom bohême du citronnier, *Citrus medica*, L.

CYTWAR. Nom polonais de la zédoaire, *Curcuma Zedoaria*, L.

CYTWAROWE NASIENE. Nom polonais du *Semen contra*, L.

CYZRNA. Nom bohême du *Cicer Arietinum*, L.

CZAPLA. Nom générique des hérons en Pologne. V. *Ardea cinerea*, L.

CZARCIE LAYNO. L'un des noms polonais de l'*Asa fœtida*.

CZAREMCHOW. Nom polonais du *Cerasus Padus*, DC.

CZARKOW, en Prusse (cercle de Pless). Il y existe une source minérale sulfureuse et ferrugineuse, d'une importance secondaire, suivant E. Osann (V. *Prusse*).

CZARNA CIEMIERZYCA. Nom polonais de l'*Helleborus niger*, L.

— ROZA. Nom polonais de l'*Alcea rosea*, L.

CZARNY PERS. Un des noms polonais du *Carex arenaria*, L.

CZERNE BIALE. Nom polonais du *Beta vulgaris*, L.

CZERNO HLAWEK. Un des noms bohêmes du *Prunella vulgaris*, L.

CZERNOBYL. Nom bohême de l'armoise commune, *artemisia vulgaris*, L.

CZERNY PEPR. Nom bohême du *Piper nigrum*, L.

— NEZ ZAHRADNJ KMJN. Nom bohême du *Nigella sativa*, L.

CZERTKUS. Nom bohême de la succise, *Scabiosa Succisa*, L.

CZERTOWO HOWNO. Nom bohême de l'*Asa fœtida*.

CZERWENA MATA. Nom bohême du *Mentha aquatica*, L.

CZERWENY SANTAL. Un des noms bohêmes du *Santal rouge*.

CZESNEK. Nom bohême de l'ail, *Allium sativum*, L.

CZESNEKOWA BYLINA. Nom bohême de l'alliaire, *Erysimum Alliaria*, L.

CZETZUGI. Nom polonais de l'esturgeon. Voy. *Acipenser*.

CZIAP. Nom illyrien de la cicogne, *Ardea Ciconia*, L.

CZIEPIE. Nom générique des hérons en Illyrie. V. *Ardea cinerea*, L.

CZJPKOWA BYLINA. Nom bohême du *Ruscus Hypoglossum*, L.

CZOSNEK. Nom polonais de l'ail, *Allium sativum*, L.

CZOSNKOWE ZIELE. Nom polonais du scordium, *Teucrium Scordium*, L.

D.

D. Lettre employée jadis pour désigner le sulfate de fer. Dans les formules médicinales, elle signifie *detur* (que l'on donne). *D* et *S*, *detur* et *signetur* (que l'on donne et qu'on étiquette); *D. D.*, *detur*

ad (qu'on donne dans) : ainsi *D. D. vitr.* signifie *detur ad vitrum* (qu'on donne dans un verre).

DA-T'KAI. Sorte de pourpier? commun en Cafrerie, dont les racines sont comestibles; même crues (Sparmann, *Voyage*, II, 300).

DABACH, DEBACH. Noms arabes du gui, *Viscum album*, L.

DABINGORA. Nom que porte, à Timor, le *Croton variegatum*, L.

DABURI. Un des noms du rocou, *Bixa Orellana*, L.

DACALO-TANDALO. Plante de l'Inde, appelée aussi *Bula*, dont la décoction sert à fondre et chasser les humeurs (*Hort. mal.*, X, t. 30).

DACHS. Nom allemand du blaireau. Voy. *Ursus Meles*, L.

DACHSENSCHMALZ. Nom allemand de la *Graisse de blaireau.*

DACKA, DAKKA. Les Hottentots Heusaquas ou cultivateurs ont une plante dont la racine, qu'ils nomment ainsi, est comestible; ils en extraient un suc qui forme une liqueur enivrante, dont ils sont avides (Middleton, *Cafrerie*, etc.). On dit, dans le Recueil des voyages de La Harpe, que le dakka est une espèce de chanvre sauvage, que les Hottentots emploient pour fumer. D'après Sparmann, ils désignent encore, sous le nom de Dacka sauvage, le *Phlomis Leonurus*, L., ce qui prouve que cette expression est chez eux collective.

DACRYDIUM. Synonyme de *Diagredium*, scammonée.

DACRYON. Nom de la larme de Job, *Coix Lacryma*, L., dans Théophraste, de δακρυον, larme.

DACRYOPOIOS. Les Grecs donnaient ce nom à des substances âcres et stimulantes, qui ont la propriété d'exciter le larmoiement; comme l'oignon, l'ail, la fumée, etc., et l'étendaient à certains remèdes ophthalmiques qui causent la même incommodité.

DACTE. L'usage a prévalu de nommer ce fruit *Datte*.

DACTYLETDS. Nom de l'hermodacte dans quelques anciens ouvrages.

DACTYLION. Nom de la scammonée, *Convolvulus Scammonea*, L., dans Pline.

DACTYLON, off. Nom du gros chiendent, *Panicum Dactylon*, L. Voy. *Chiendent* (II, 231).

DACTYLOS, DACTYLUS. Noms grec et latin des dattes, fruit du *Phœnix Dactylifera*, L.

DACTYLUS, *Digitus*. Coquillage bivalve allongé, en forme de doigt, employé jadis comme résolutif, dessiccatif, etc., en poudre, à la dose d'un à deux scrupules.

DACTYLUS IDÆUS. C'est la *bélemnite*, suivant Lémery.

DACO. Nom arabe de la carotte, *Daucus Carota*, L.

DADAP-LONCA. Nom du *Psychotria cordifolia*, H. B., à Java.

DADIMA. Nom sanscrit du grenadier, *Punica Granatum*, L.

— PUNDU. Nom tellingou du grenadier, *Punica Granatum*, L.

DÆDALEA SUAVEOLENS, Pers. Voyez *Boletus suaveolens*, L. (I, 635).

DAOA. Un des noms de l'iris, *Iris germanica*, L., dans le midi.

DAGHAN. Nom hébreu du *Triticum hybernum*, L.

DAGUET. Un des noms vulgaires de l'églefin, *Gadus Æglefinus*, L., et aussi du cerf, *Cervus Elaphus*, L., dans sa 2e année.

DAHAK. Nom égyptien de la coloquinte, *Cucumis Colocynthis*, L.

DAHLE, DAHLIKE. Voyez *Dohle*.

DAHLIA. Genre de la famille des Synanthérées, section des hélianthées, de la syngénésie superflne, dédié à Dahl par Cavanilles, nom que Willdenow changea en celui de *Georgina*, parce qu'il y en avait déjà un de ce nom créé par Thunberg.

D. (*Georgina*) *superflua*, Desf. Cette belle plante, originaire du Mexique, et connue depuis une vingtaine d'années, se cultive maintenant pour l'ornement des jardins, en pleine terre, en couvrant seulement ses racines l'hiver; elle y a produit des variétés magnifiques, soit par la couleur, soit par la disposition des fleurons, quoique inodores; elles se montrent pendant plusieurs mois, et surtout à l'automne, époque où les autres fleurs sont devenues rares, ce qui les rend plus précieuses encore. Les dahlias ont de grosses racines tubéreuses, comparables aux topinambours, que l'on peut manger cuites à l'eau ou sous les cendres; mais leur goût aromatique et leur saveur peu agréable les rendra difficilement comestibles; les chevaux et les vaches les refusent (De Candolle, *Ann. du Muséum*, XV, 319). M. Payen y a trouvé un principe qui en fait à peu près la dixième partie, qui prend en séchant l'aspect de la corne, perd sa transparence dans l'eau, et qu'il appelle *Dahline* (*Journ. de pharm.*, IX, 383). M. Braconnot croit que ce n'est que de l'inuline. M. Payen a encore observé dans ces tubercules une huile essentielle, dans laquelle existe une matière cristallisable qui a du rapport avec l'acide benzoïque (*Journ. de pharm.*, X, 241). L'analyse complète de ces tubercules lui a donné : eau, 0,70; dahline, 1,10; huile essentielle; huile fixe; matière azotée; acide citrique; phosphate de chaux; albumine; sels; ligneux; matière colorante (Voy. *Dahline*). On trouve, dans les pétales des fleurs simples de *dahlia*, une substance colorante, susceptible de *virer* au rouge par les acides et au vert par les alcalis, plus facilement qu'aucun des réactifs que l'on possédait (*Id.*, 430). Les feuilles de dahlia sont fourragères. On ne distingue point, sous le rapport économique, le *D. frustranea*, Desf., dont les fleurs sont jaunes, du précédent, dont les fleurs sont rouges, violettes ou pourpres.

Desmazières. Sur les *Dahlias* (*Bull. des Sc. nat.* de Férussac, III, 51).

DAHLINE. Substance nutritive, féculente, blanche, inodore, insipide, en poudre extrêmement fine, soluble dans l'eau, plus à chaud qu'à froid, insoluble dans l'alcool anhydre, susceptible de fermenter, en partie du moins, avec la levure, n'éprouvant rien de la part de l'iode, etc. M. Payen, qui l'a découverte dans les tubercules des dahlias (*Journ. de pharm.*, IX, 377), pense qu'elle pourrait être utilisée en thérapeutique.

Dai-hoang. Nom cochinchinois de la rhubarbe.

Daikon. Nom japonais du raifort, *Raphanus sativus*, L.

— so. Nom japonais de l'aigremoine, *Agrimonia Eupatoria*, L.

Daim. Voy. *Cervus Dama*, L., II, 188. Les Anglais emploient génériquement le mot *Daim*, comme nous celui de *Cerf*.

Daime. Un des noms malais du grenadier, *Punica Granatum*, L.

Dais octandra, L. D'après Horsfield, les semences de cet arbrisseau, de la famille des Rubiacées, sont employées à Java, où il croît, comme purgatives (*Catal. des plant. de Java*). Dans Hippocrate, le mot *Dais* ou *Das* indique une substance résineuse, provenant d'un pin, qu'il employait pour l'expulsion du fœtus, etc. Voy. dans le *Dict. de méd. de James* (III, 943), une dissertation curieuse sur cette substance.

Dakere, Datsiks. Noms japonais du roseau à balai, *Arundo Phragmites*, L.?

Dakh. Nom hindou de la vigne, *Vitis vinifera*, L.

Dalader. Ancien nom de l'alaterne, *Rhamnus Alaternus*, L.

Dalatias sparophagus. M. Raf. Schmaltz a donné ce nom à un poisson cartilagineux, du genre des squales de Linné, dont la chair délicate est usitée en Sicile.

DALBERGIA. Genre de la famille des Légumineuses, de la diadelphie décandrie. Le suc de la racine fraîche du *D. arborea*, W. est prescrit dans l'Inde pour déterger les ulcères de mauvaise nature. On regarde son application comme particulièrement utile dans les cas de plaies fistuleuses (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 332). Le *D. monetaria*, L., dont le bois est rouge, laisse écouler de sa racine un suc de cette couleur, analogue au sang-dragon (*Encyclop. bot.*, II, 256). Voyez *Sang-dragon*.

Dalema. Un des noms malais du grenadier, *Punica Granatum*, L.

Dalmarie (Eaux min. de la paroisse de). Voy. *Saint-Domingue*.

Dalucgahenkerry. Nom cyngalais de l'*Euphorbe*.

Dam-hirsch. Nom allemand du daim, *Cervus Dama*, L.

Dama des anciens. C'est, à ce qu'il paraît, une espèce de chèvre ou d'antilope, mais non notre daim, *Cervus Dama*, L., nommé néanmoins *Dama* dans quelques auteurs.

Dama de Pline. Voy. *Antilope Dama*, L. (I, 337).

Damask rozen. Nom hollandais du *Rosa centifolia*, L.?

Damasonium stellatum, Juss. (*Alisma Damasonium*, L.), Etoile d'eau. Cette petite plante aquatique, à fruit étoilé, de la famille des Alismacées, de l'hexandrie hexagynie, a des racines âcres, qui étaient conseillées par Dioscoride contre l'empoisonnement produit par le venin de divers animaux, comme le lièvre marin, la reinette verte, ce qui a pu donner l'idée d'employer l'*Alisma Plantago*, L. contre la morsure des chiens enragés; il en conseille aussi l'emploi à ceux qui ont pris trop d'opium; il les dit bonnes dans la

dysenterie et pour provoquer les règles; il les appliquait sur les enflures, etc. (Dioscoride, *lib.* II, *cap.* CLI). Galien ajoute qu'il n'a pas d'expérience positive sur ces propriétés, mais qu'il peut affirmer, d'après sa pratique, que ces racines diminuent le calcul des reins.

Dame. Nom de l'ombre de mer, *Sciæna Umbra*, L., en Languedoc, et aussi de divers oiseaux, le *Strix flammea*, L., le *Corvus Pica*, L., etc.

— nue. Un des noms du colchique, *Colchicum autumnale*, L.

— d'onze heures, *Ornithogalum umbellatum*, L.

— des serpens. Un des noms du boïquira, *Crotalus horridus*, L.

Damedrios. Nom arabe de la germandrée, *Teucrium Chamædrys*, L.

Damella. Nom que porte à Ceylan le *Momordica Charantia*, L.

Dammar. Voyez *Dammara alba*.

— puti, résine du *Dammara alba*, Rumph.

Dammara alba, Rumph. Voy. *Altingia excelsa*, Norh. (I, 204) et notre supplément.

Damourou. Nom caraïbe du *Petiveria alliacea*, L.

Damulakhwain. Nom arabe et dukhanais du *sang-dragon*.

Danais fragrans, Lam. Cet arbrisseau grimpant, de la famille des Rubiacées, a ses racines employées, par les naturels de Madagascar, pour en faire une teinture rouge solide, d'après M. Du Petit-Thouars. On a confondu, avec le genre *Danais*, une plante appelée *Chassalia* par Commerson, trouvée par lui à l'Ile de France, qui forme un genre distinct, et dont les racines sont employées en décoction contre les dartres dans ce pays, ce qui la fait appeler *Bois à dartres*. Le nom de *Danais* était, dans Dioscoride, celui de notre Conyze, *Conyza squarrosa*, L.

Dancreta. Nom du *Convolvulus copticus*, L., en Guinée.

Danda batam. Un des noms sanscrits du petit-lait.

Dandelion. Nom anglais du pissenlit, *Leontodon Taraxacum*, L.

Dandoku. Nom japonais du balisier, *Canna indica*, L.

Danea. Nom de la Tanaisie, *Tanacetum vulgare*, L., aux environs de Vérone; on la nomme *Daneta* dans quelques auteurs anciens.

DANEMARK, royaume de l'Europe septentrionale.

Bergmann (T.). *Diss. de fonte acidulari Danemarkensi* : resp. C. H. Wertmueller. Upsaliæ, 1775, in 8.

DANEVERT, près d'Upsal, en Suède. Il y existe une source minérale froide, acidule et ferrugineuse.

Danoan-dangan. Nom du papayer, *Carica Papaya*, L., dans l'île de Macassar.

Daniel (fontaine de). Voyez *Alais*.

DANKERSEN, en Westphalie. On y trouve des eaux minérales, légèrement alcalino-ferrugineuses, d'une importance secondaire, d'après la *Revue* d'E. Osann, citée à l'art. *Prusse*.

Danot. Nom du *Galeopsis grandiflora*, Roth., dans les Ardennes.

Danske ingefer. Nom danois du gouet, *Arum maculatum*, L.

— ingefoera. Nom suédois du gouet, *Arum maculatum*, L.

Danta. Un des noms du tapir, *Tapir americanus*, L.

Daocagay. Nom d'une plante des Philippines, dont l'infusion de

la racine est appliquée sur les blessures empoisonnées; on s'en sert aussi contre les vers, mais rarement seule (*Trans. phil. abr.*, I, p. 100).

DAOUN SETAN. Nom d'une ortie de Timor. Voyez *Urtica*.

DAPHNE. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle de l'octandrie monogynie. Chez les anciens, il désignait le laurier, de la nymphe Daphné, changée en laurier pour se soustraire aux poursuites d'Apollon. Les espèces qu'il renferme sont, en général, des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux croissant dans les bois, fleurissant au printemps, à écorce caustique, vésicante, par fois tinctoriale, d'un tissu cotonneux, ce qui fait qu'elle est susceptible de former des tissus, et à feuilles et fruits purgatifs.

D. alpina, L. Petite espèce qui croît dans les montagnes alpines de l'Europe et que l'on cultive par fois dans les jardins des amateurs. M. Vauquelin a analysé avec beaucoup de soin son écorce, et en a séparé le principe âcre, caustique, qu'on trouve plus ou moins abondamment dans la plupart des autres espèces, et qu'on a désignée depuis, quelquefois, sous le nom de *Daphnine* (Voy. ce mot); il paraît volatil, puisque les vapeurs qui s'échappent pendant la décoction de cette écorce piquent les yeux et les narines, et cependant, par suite de sa combinaison avec la résine, trouvée aussi dans la même plante, il peut se conserver dans l'écorce sèche; il y a observé, outre ce principe et la résine verte, une matière colorante, *une matière amère cristalline* (*Daphnine* de Thomson), des sels, etc. (*Ann. du Muséum*, XIX, 177; *Ann. de chim.*, LXXXIV, 173, et *Bull. de pharm.*, V, 529).

D. altaica, Pallas. L'écorce de cette espèce, de Russie, est faiblement vésicante.

D. cannabina, Lour. L'écorce de ce végétal de la Cochinchine, et sa racine, sont purgatives, désobstruantes, sialagogues; on se sert dans ce pays de leur décoction dans l'hydropisie ascite; elle dissout la pituite tenace du gosier, et l'adoucit. Il faut l'administrer avec prudence. Son écorce, contuse et macérée, sert aux indigènes à fabriquer du papier. Loureiro ajoute qu'on trouve souvent dans le tronc de cet arbrisseau, près des racines, des fragmens ligneux, bruns, lourds, informes, résineux, semblables au bois d'aloès, qui en répandent presque l'odeur en brûlant (*Flora Cochin.*, 291).

D. Cneorum, L. (*D. odorata*, Lam.). Ce charmant sous-arbrisseau indigène, dont l'écorce est peu vésicante, se cultive en bordure dans les jardins.

D. Gnidium, L. Garou, sain-bois. (*Flore médic.*, IV, t, 178). Ce sous-arbrisseau, est très-commun dans le midi de la France, en Italie, en Espagne, en Grèce, dans les lieux montagneux, secs, et se re-

trouve dans l'Aunis, à la Rochelle, Noirmoutier, etc. Les anciens ont employé ce végétal, que Dioscoride paraît désigner sous le nom de θυμελαια; ils se servaient des baies comme purgatives, sous le nom de graines de gnide ou cnide, *cocca gnidia*, *grana gnidia*, d'où est venu le nom de cette espèce; il paraît qu'ils employaient surtout les semences, dont la dose était de vingt, d'après Dioscoride, pour une purgation, et ils les enveloppaient dans de la farine, des grains de raisin ou du miel, pour en diminuer la force. Ces baies qui sont un peu moins grosses que celles du myrte, ont la pulpe rouge comme celle d'une cerise, et ne renferment qu'une seule graine (Garidel, *Provence*, 460); malgré leur activité, les oiseaux, et surtout les perdrix, s'en nourrissent, et leur chair n'en contracte aucune mauvaise qualité.

Les feuilles de garou sont usitées, d'après Garidel, par les paysans provençaux, mais cet auteur les représente comme d'une violence excessive (*Provence, Loc. cit.*). M. Loiseleur Deslongchamps imagina, il y a quelques années, d'essayer leur vertu purgative; loin de les trouver aussi redoutables qu'il le craignait, il s'est assuré qu'on pouvait en donner une once en décoction dans une pinte d'eau; il n'a jamais pu produire, à cette dose, plus de six selles, et par fois un ou deux vomissemens; il en a employé le plus fréquemment six gros (*Manuel des plantes usuelles*, 2e partie, p. 46). Cette décoction est âcre, piquante, et laisse à la gorge un sentiment d'ardeur et une impression brûlante assez durable. Le même médecin a administré les feuilles de garou dans les maladies cutanées avec plus de succès; il en a donné à des malades affectés de dartres, conjointement avec d'autres moyens, qu'il a guéris le plus souvent; les chances ont été moins favorables lorsqu'il les a prescrites seules (*Loc. cit.*).

L'écorce de garou, mise sur la langue, est d'abord seulement un peu amère; mais bientôt elle cause une sensation brûlante, caustique, tenace, qui se propage au pharynx, et dure plusieurs heures. Un très-petit morceau pris sur une branche du végétal, conservé depuis plus de dix ans dans notre herbier, nous a brûlé la bouche jusqu'au lendemain. Il paraît que les anciens ont fait usage de cette écorce à l'intérieur; plusieurs modernes, tels que Russel, Wright, Swediaur, etc., l'ont donnée, soit seule, soit associée à d'autres substances, dans les maladies de la peau, dans le traitement des dégénérescences vénériennes, telles que les exostoses, les tophus, les engorgemens squirrheux, etc., qui ont résisté au mercure; Home ajoute même qu'elle guérit les engorgemens de toute nature. La dose est de deux gros dans trois livres d'eau réduites à deux, que l'on prend dans les vingt-quatre heures. Cullen a vu un cas où cette décoction, prise pendant deux ou trois semaines, a parfaitement réussi à guérir des ulcères

nombreux restés sur le corps après un traitement mercuriel (*Mat. med.*, II, 228). Cependant Wedel, Hoffmann, etc., se sont élevés contre cet usage, et ont craint l'action trop vive de cette écorce, dans laquelle réside effectivement la plus grande force de ce végétal; ils ont cité, entre autres accidens causés par elle, des ardeurs brûlantes de l'estomac, la cardialgie, des tranchées, des superpurgations, et la perte même des sujets, arrivée après son administration; ce qui doit, suivant le conseil de Tragus, rendre circonspect sur son emploi. Cependant l'exemple des feuilles dont on faisait une si grande frayeur aux praticiens, doit un peu rassurer sur le compte de l'écorce.

Dans quelques localités de notre pays, et parmi le peuple, on usait de l'écorce du garou comme exutoire; on recommandait d'en passer dans le lobe de l'oreille un morceau contre les maux d'yeux, les céphalées, etc. Garidel, qui écrivait en 1715, dit qu'on l'appliquait derrière les oreilles comme vésicante. Vers le milieu du dernier siècle, M. Aganthage Leroy a employé cette écorce comme épispastique. Pour opérer une vésication avec le garou, on prend l'écorce telle qu'on la trouve dans le commerce, on en coupe un morceau de la longueur que l'on désire, on la met tremper une heure dans l'eau ou le vinaigre, puis on l'applique par sa face interne (l'externe a plus de force si on ôte l'épiderme), en la recouvrant d'un peu de sparadrap, qui la fixe, et d'une bande de toile. Au bout de vingt-quatre heures la peau a rougi, on sent de la cuisson et de la chaleur, mais la vésicule n'est bien formée qu'après quarante-huit heures; on observe que la vésication se fait plus vite si la partie ou le bois est humide, si la saison est chaude, ou si l'application a lieu sur une partie plus chaude; souvent l'épiderme humain se détruit, et on trouve la peau à nu et rendant beaucoup de sérosité, mais sans inflammation ni engorgement local (Leroy), et surtout sans qu'il y ait d'irritation sur la vessie. On voit, à la lenteur de l'action de cette écorce, qu'elle ne peut servir d'épispastique que dans les cas non urgens: aussi est-elle mise en usage seulement dans les affections chroniques, surtout chez les enfans; elle n'a d'ailleurs que l'effet des épispastiques ordinaires, et convient dans les mêmes cas qu'eux. On l'accuse d'être par fois très-douloureuse, de causer des ulcères profonds, ce qui tient à ce que quelques personnes laissent à chaque pansement l'écorce ou en remettent de nouvelle: méthode blâmable et à rejeter. Mais c'est surtout pour l'entretien des vésicatoires, sous forme de pommade, qu'on emploie l'écorce de garou. On préparait cette pommade en mêlant quarante-huit grains d'écorce en poudre dans une demi-once d'onguent suppuratif (Leroy), ou en en mettant un gros dans une once d'axonge (Morellot); mais la présence de

cette poudre était une cause d'irritation, comme corps étranger sur une plaie : on préfère composer ces pommades par l'infusion de l'écorce dans de l'huile, à laquelle on ajoute de la cire, ou dans l'axonge. Seules, les graisses ne prennent que peu ou point de la partie âcre du garou, et les expériences de M. Lartigues, pharmacien de Bordeaux, prouvent qu'il faut d'abord faire bouillir l'écorce dans son poids d'eau, la réduire en pulpe, et la verser dans un poids d'huile double de celui de cette pulpe, puis faire macérer à chaud pour évaporer l'eau : on soumet ensuite à la presse, pour obtenir une huile verte dans laquelle on ajoute, après qu'elle est reposée, le tiers ou le quart pesant de cire, suivant la saison. Cette pommade doit toujours être d'un jaune verdâtre, d'une odeur un peu vireuse; elle est plus douce pour panser les vésicatoires que celle dans laquelle entrent des cantharides; elle convient mieux chez les sujets irritables, sanguins, nerveux, dont les plaies s'enflamment facilement. Il faut avoir soin qu'elle soit fraîche, non rance, etc., et la renouveler souvent. On fait un grand usage de cette pommade, qui est généralement préférée aux cantharides, bien plus employées au contraire pour produire de suite la vésication : observons toutefois qu'on donne souvent pour pommade au garou des pommades faites par infusion avec les cantharides.

En Languedoc, l'écorce de garou est employée en teinture; on en obtient une couleur jaune, qu'on change en vert en y ajoutant du pastel et qu'on fixe sur la laine, etc., etc. (Garidel).

M. Orfila a fait avaler de la poudre de garou à des chiens. Un gros et demi a d'abord fait pousser des cris plaintifs, puis vomir l'animal deux heures et demie après. Le lendemain il n'y pensait plus. Trois gros ayant été ingérés par le même chien, deux jours après, l'œsophage lié, les battemens du cœur devinrent fréquens, intermittens; l'animal était abattu, sans force, il mourut 14 heures après l'avoir pris. A l'ouverture, on trouva du sang dans l'estomac, la membrane muqueuse était d'un rouge noirâtre, avec des points ulcérés; le duodénum présentait des traces d'inflammation, etc. (*Toxicologie*, II, 1re partie, 28). Vicat rapporte que l'usage du garou, chez un hydropique, a fait périr le sujet à la suite d'une diarrhée (*Hist. des plantes vén.*, etc., 140).

Leroy (J.-A.). Essai sur l'usage et les effets de l'écorce de garou, etc. Paris, 1768, in-12; *id.* 1774. in-12, trad. en allemand par Junker. Strasbourg, 1773, in-8. — Ross (J.-A.). *Diss. de cortice thymeleæ.* Lugduni-Batavorum, 1778, in-4. — Haschke (C.-H.). *Diss. super daphnes Gnidii usu epispastica, etc.*; præsès P.-I. Hartmann. Franf.-ad-Viad., 1780, in-4. — Engel. *Quædam de usu externo corticis Mezerei*, 1781, in-4. — Justi (C.-G). *Diss. de thymelæa mezereo, ejusque viribus usuque medico.* Marburgi, 1798, in-4. — Lartigues. Examen chimique de l'écorce sèche du sain bois, etc. (*Journ. gén. de méd.*, XXXIII, 178). — Villert. Recherches sur le garou. Tubinge, 1822. — Coldefy-Dorly. Lettre adressée à M. Boudet sur la matière vésicante de l'écorce de garou (*Journ. de pharm.*, XI, 167).

D. Lagetto, Sw. (*Lagetta lintearia*, Lam.), Bois dentelle. Voy. *Lagetta*.

D. Laureola, L., Lauréole, Lauréole mâle. Cet arbrisseau qui croît dans uos bois, doit son nom à la forme de ses feuilles, qui imitent celles dù laurier, et qui persistent durant l'hiver. Ses semences étaient employées, du temps d'Hippocratc, comme purgatives et vomitives (Sprengel, *Hist. de la méd.*, I, 327). Bulliard rapporte qu'il y a des gens qui se purgent avec 5 ou 6 baies de ce végétal; il cite le cas d'un forgeron, empoisonné pour en avoir pris un trop grand nombre, et qui fut sauvé par l'emploi de la décoction de chenevis (*Plantes vénén.*, 242). L'écorce du *Daphne Laureola* ne nous a présenté qu'une faible saveur caustique, ce qui éloigne l'idée qn'on a pu la donner pour celle du *Mezereum*, ainsi que le pensent quelques personnes.

. *D. Mezereum*, Bois gentil, Lauréole femelle (*Flore méd.*, V, f. 236). Son nom est la traduction du ~~μεζερεον des Grecs~~, qui le nommaient encore χαμελαια. Cet arbrisseau croît dans nos bois montueux, où il montre au premier printemps scs fleurs rouges, auxquelles succèdent, vers le milieu de l'été, des baies rouges (ou jaunes), de la grosseur d'uue groseille, noires à leur extrême maturité; les feuilles ne viennent qu'après les fleurs, cc qui distingue cc végétal du *Daphne Gnidium*, qui pousse les sienues avant les fleurs et qui a celles-ci en grappes et non à nu sur le bois; outre que les feuilles du *Gnidium* sont linéaires-lancéolées, et non ovales-lancéolées. Les baies du *Mezereum*, qui sont plus grosses que celles du *Gnidium*, ont des graines d'une saveur âcre, poivrée, ce qui les fait appeler *Poivre sauvage* en Sibérie; les femmes et les élégans de cette vaste contrée se servent de ces baies pour se frotter les joues, ou en délayent le suc dans l'eau pour se les laver, ce qui les leur rougit, et même peut les faire enfler au point de les crever, ou du moins de les *faire ressembler à la pleine lune*, dit Lepéchin (*Découverte des Russes*, IV, 428). Falks a vu les femmes tartares en user de même. Dans ces pays, on fait des gargarismes avec ces baies, dont on se sert dans les angines muquenses, et Pallas ajoute que les paysans russes se purgent avec une trentaine de ces fruits; ils en donnent aux enfans dans la coqueluche, pour les faire vomir. Villars dit aussi que les paysans des montagnes du Dauphiné se purgent également, mais avec 8 ou 10 de ces baies seulement (*Flore du Dauphiné*, I; préface). On voit que déjà ils n'ont plus les cntrailles sibériennes; il est probable que nos citadins seraient empoisonnés par cette dernière dose. C'est à ces baies qu'il faut rapporter ce que Linné dit, lorsqu'il assure qu'on eu fait des appâts aux loups, aux

renards, pour les empoisonner; et le cas d'une demoiselle, qu'il a vue périr hémoptoïque pour avoir pris douze de ces baies dans l'intention de se guérir d'une fièvre intermittente (*Flora suecica*, nº 338). Il se pourrait que les *Cocca gnidia* des anciens fussent les baies du *Mezereum*, car ce végétal vient aussi en Grèce (Sibthorp). C'est du nord qu'on tire l'écorce et la racine du *Mezereum*.

On possède des analyses des différentes parties des baies du *D. Mezereum*, L. Villert a reconnu que le péricarpe extérieur est formé d'une matière colorante rouge, de résine, d'extractif, de tannin, de mucilage, de ligneux, etc.; que la chair ou pulpe renferme : matière extractive acidulée ou amère, 4,2; sécrétion grenue? 0,2; sécrétion floconneuse, 0,2; mucilage, 1,5; fécule rougeâtre, 0,6; ligneux, 10,3; eau, 82,4; pas de principe âcre. Celinsky a trouvé dans les semences du Mezereum : huile grasse âcre, 56; matière extière extractive, 5; mucilage, 3; amidon, 1,5; gluten, 33; alumine, 1,5, perte, 5,5. *Diction. des drogues*, II, 615).

Il est difficile de savoir si l'écorce de garou du commerce provient du *Daphne Gnidium*, L., comme on le dit dans les livres, ou du *Daphne Mezereum*, L. : nous serions portés à la croire plutôt produite par ce dernier végétal. Il est certain du moins que, dans le nord, on n'emploie qu'elle, puisque le seul Mezereum y croît, tandis que le *Gnidium* ne quitte pas le bord des mers tempérées. Il est évident que, toutes les fois que les praticiens de ces pays ont employé les baies, les graines de garou fraîches, ils ont usé de celles du *Mezereum*. Le garou du commerce se tire de Nîmes, où vient aussi le *Mezereum*, mais moins communément, il est vrai, que le *Gnidium*, qui est fort commun dans toute cette partie de la France : les gens sur les lieux pourront seuls résoudre cette question, fort indifférente d'ailleurs, sous le rapport de l'art, car les deux écorces ont exactement les mêmes propriétés, et nous paraissent même difficiles à distinguer à l'œil et au goût. Quoi qu'il en soit, voici sur quoi nous appuyons nos conjectures sur l'origine du garou, en faveur du *D. Mezereum*, L.; 1º il y a presque autant d'auteurs qui l'attribuent à celui-ci qu'au *Gnidium*; 2º le *Mezereum*, est un arbrisseau de plusieurs pièds, qui peut par conséquent fournir les écorces de cette longueur qu'on voit dans le commerce.; 3º sa grosseur permet aussi d'en obtenir les écorces assez larges qu'on y observe par fois; 4º elles se détachent facilement, tandis que celles du *Gnidium* sont tenaces; 5º dans le nord on n'emploie positivement que le *Mezereum*.

Cette écorce, telle qu'on la trouve dans la droguerie, est longue de plusieurs pieds, roulée sur elle-même, mince, sèche, inodore,

ayant un pouce au plus de large; son épiderme est rougeâtre, lisse, s'enlève facilement pour montrer au-dessous un tissu blanc cotonneux, soyeux, plus visible encore à la face interne, qui est d'un blanc un peu jaunâtre; on préfère les écorces les plus larges, qu'on trouve en petites bottes dans le commerce, présentant le côté blanc de l'écorce. Si on la mâche, elle est peu sapide d'abord, puis devient légèrement amère, et offre après un goût âcre et poivré, qui dure plusieurs heures, d'une manière insupportable. C. G. Gmelin et Boer ont trouvé dans cette écorce : de la circ, de la résine, une matière colorante rouge, du sucre incristallisable, une gomme azotée, de la fibre ligneuse, des sels, etc. (Villert).

Cette écorce est l'épispastique ordinaire dont on se sert, sous le nom de *Garou*; et il faut lui rapporter, quant au mode de s'en servir et de l'appliquer, si notre conjecture est exacte, ce que nous avons dit plus haut à l'article du *Daphne Gnidium*, L. Nous n'avons pas à circonstancier les maladies où ou doit en faire usage, qui sont les mêmes que celles où on emploie les vésicatoires, dont c'est seulement un modc différent d'application (V. *Vésicatoires*). Linné assure qu'on applique, en Suède, cette écorce sur les piqûres des serpens venimeux, et les morsures des animaux enragés.

On a attribué exactement les mêmes propriétés, étant donné à l'intérieur, au *Mezereum* qu'au *Gnidium*. Ainsi, Hufeland a employé avec succès cette écorce contre les douleurs ostéocopes, le gonflement des os, etc., administrée seule ou avec le mercure; il cite entre autres un sujet qui avait une exostose du crâne, avec de violentes douleurs à l'intérieur de cette cavité, qui, dès le 6e jour de son usage, fut soulagé, et guéri au bout d'un mois (*Journ. d'Hufeland*, 1808; *Bibl. méd.*, XXVI, 132).

En Sibérie, les vétérinaires appliquent la racine du *Mezereum*, qui est toute filamenteuse, sur les enflures des pieds des chevaux, d'après Pallas. Les médecins en placent sur les dents cariées. Les Anglais préfèrent l'écorce de la racine à celle du tronc (Murray, *Appar. med.*, IV, 630); elle est bien plus cotonneuse encore.

D. pontica, L. Cette belle et grande espèce, à fleurs nombreuses, jaunes, que l'on cultive dans les jardins, croît autour de Cérasonte, où Tournefort la retrouva dans son voyage au Levant; ces fleurs ont une odeur forte, musquée, approchant de celle du chèvrefeuille; elles sont susceptibles d'incommoder dans une chambre ferméc. Aristote, Dioscoride, disent que le miel que les abeilles y puisent est vénéneux; ils le nomment *Aegolithron ;* mais Pline observe que ce n'est que dans certaines années qu'il a ces mauvaises qualités. C'est à cette plante et au *Rhododendrum ponticum*, L, qu'on attri-

bue l'espèce de maladie qu'éprouvèrent les soldats de Xénophon, lors de la retraite des dix mille (Tournefort, *Voyage*, III, 74).

D. Tartonraira, L. Cet arbrisseau des bords de la Méditerranée, dont le nom, dit-on, signifie en provençal purgatif, a un feuillage argenté, soyeux, qui le rend fort agréable à la vue. On emploie dans ce pays, où il est le sujet de pratiques superstitieuses, ses feuilles comme purgatives, à la dose, d'environ un demi-gros en poudre; à plus haute dose, on dit qu'elles font vomir. M. Loiseleur Deslongchamps en a administré jusqu'à 12 gros, en décoction il est vrai, et ne leur a vu produire que cinq évacuations sans vomissemens, et sans que les malades éprouvassent ni chaleur, ni coliques d'entrailles, pas même d'âcreté au gosier. Lorsqu'il en a employé une dose moindre, il a fallu y ajouter des sels, de la manne, comme dans une potion purgative ordinaire (*Manuel des plantes usuelles*, 2e partie, 54). Nous observerons que ce médecin a employé les feuilles sèches, et que peut-être elles sont plus actives étant fraîches. A Samos, d'après Tournefort, on teint en jaune avec cette plante, en ajoutant un peu d'alun dans sa décoction; on en fait aussi des balais (*Voyage*, II, 135).

Son écorce, qui est très-cotonneuse, nous a présenté un peu d'amertume au goût, sans âcreté bien marquée; il est évident qu'on pourrait en fabriquer des tissus, peut-être du papier.

D. Thymelæa, L., Thymelée. Ce sous-arbrisseau n'a jamais plus de 4 à 6 pouces de hauteur, et ne peut par conséquent donner les longues écorces vendues sous le nom de *Garou* dans le commerce, quoique quelques auteurs, Bergius par exemple (*Mat. med.*, I, 303), le désignent sous ce nom. Il vient dans le midi de la France et de l'Europe, et se cultive dans nos jardins. Les paysans de la Catalogne et de l'Arragon, au rapport de Mycon, se purgent avec un demi-gros de ses feuilles en poudre, et par fois elles agissent, dit-il, avec beaucoup de violence, et en causant des tranchées. Clusius assure que, dans les royaumes de Valence et de Grenade, où ce végétal s'appelle *Sana munda*, les paysans se purgent aussi avec ses feuilles. M. Loiseleur Deslongchamps les a données en décoction, et il a fallu en porter la dose à 2 et 3 gros pour avoir quelques selles; et même, dans deux cas, il n'y en eut pas, quoiqu'il en donnât 5 gros dans 8 à 16 onces d'eau, bouillie pendant 5 à 6 minutes: d'ailleurs, les malades ont été purgés sans coliques, et n'ont pas trouvé de saveur désagréable à cette préparation (*Manuel des plantes usuelles*, 2e partie, p. 42). Sous le nom de *Thymelæa*, off., on indique dans les formulaires le garou, *Daphne Mezereum*, L.

Viktroëm. Monographie du *Daphne*.

DAPHNÉES ou THYMÉLÉES. Famille naturelle de la série des Dicotylédones apétales, à étamines périgynes, qui tire son nom du genre *Daphne*. Elle renferme des végétaux ligneux, à feuilles alternes, simples, entières, qui portent des fleurs tubuleuses, et pour fruit des baies plus ou moins sèches, ou un fruit nu; ce sont en général des plantes actives; leurs écorces sont composées d'un tissu soyeux, plus ou moins compacte, qui permet de les tisser; elles sont caustiques : appliquées sur la peau elles y produisent l'effet d'un vésicatoire; mâchées, elles causent dans la bouche une chaleur douloureuse; prises à l'intérieur, elles agissent comme drastiques, enflamment l'estomac, et deviennent un vrai poison si elles sont en quantité suffisante; elles causent des vomissemens, des superpurgations, etc. La décoction de cette écorce, à dose modérée, a eu quelques succès dans les maladies vénériennes dégénérées. Les baies sont âcres et drastiques, ainsi que le savaient les anciens, qui les ont employées comme purgatives sous le nom de *Cocca gnidia*; cependant les oiseaux s'en nourrissent. L'activité de ces plantes paraît tenir à un principe particulier (Voyez *daphnine*). Quelques thymélées sont tinctoriales.

Daphnelæon. Nom de l'huile de laurier, *Laurus nobilis*, L.

Daphnia. Pierre précieuse dont parle Pline : elle passe pour guérir l'épilepsie (*Dict. de James*).

DAPHNINE, *Daphnina*. Thomson a donné ce nom à un principe particulier de l'écorce du *Daphne alpina*, L., dont la découverte est due à Vauquelin (*Ann. de chim.*, LXXXIV, 173). Cette substance, qui est en cristaux blancs, transparens, amers, moins solubles dans l'eau froide que dans l'eau chaude, fusibles, volatils en subissant une décomposition partielle, non azotés, etc., n'est ni acide, ni alcaline; elle se retrouve, quoiqu'en moindre quantité, dans les feuilles et les fleurs du même Daphné, mais n'existe pas dans le *Daphne Gnidium*, L.

D'autres chimistes ont aussi donné le nom de Daphnine, mais souvent par erreur et en le confondant avec le précédent, à un autre principe de l'écorce du *Daphne alpina* et du *Daphne Gnidium*, découvert par le même chimiste, qui crut d'abord lui reconnaître quelques propriétés alcalines, qu'il a depuis attribuées à l'ammoniaque; c'est à ce liquide huileux, volatil, incristallisable, très-âcre, susceptible de s'unir aux corps gras et de passer en partie à l'état résineux, par les progrès de la végétation, que paraît due l'action vésicante des Daphnés. (*Ann. de chim.*, ibid; et *Journal de pharm.*, X, 419.

Daphnitis. Nom du fragon, *Ruscus aculeatus*, L., dans Dioscoride. C'est aussi celui de la bonne casse parmi les marchands d'Alexandrie.

Daphnoides. La pervenche, *Vinca minor*, L., est nommée, dans quelques auteurs, *Herba daphnoidis*, sans doute de la ressemblance de ses feuilles avec celles des lauriers.

Dapiché. Sorte de caoutchouc blanc que laisse transsuder de ses racines un arbre des forêts de Piurichin, vers les sources du Rio-Negro (Humboldt, *Ann. du Muséum*, II, 170).

Daqoejoaeite. Voyez *Quebitea Guianensis*, Aubl.

Dar dryni (bois de chine). Nom arabe de la canelle plate.

Daracar. Nom du bananier dans Avicenne.

Darambo. Nom brame du *Cambogia Gutta*, L. (II, 41).

Darasita. Nom sanscrit de la *Canelle de Ceylan*.

Darboji. Nom tellingou du melon d'eau, *Cucurbita Citrullus*, L.

Darcarm. Nom de la meilleure canelle, d'après Johnson.

Darchinir. Nom hindou et persan de la *Canelle de Ceylan*. C'est aussi un des noms dukhanais du *Cassia lignea* (Jourdan).

Dardana. Nom de la bardane, *Arctium Lappa*, L., dans Apulée.

Dardaniou. Un des noms grecs de l'Aristoloche, *Aristolochia Clematitis*, L.

Dardanis. Nom de la cuscute, *Cuscuta europæa*, L., dans Dioscoride.

Daroar. Nom hébreu de la herse, *Tribulus terrestris*, L.

Darhr. Nom arabe du sorgho, *Holcus Sorghum*, L.

Dariangao. Arbrisseau des Philippines, qui donne une gomme-résine, noirâtre, à odeur d'ambre, employée dans l'Inde comme parfum, et contre les coliques (Rai, *hist.*, 86).

Darim. Nom suédois du grenadier, *Punica Granatum*, L.

Darirer cassas. Nom donné par les médecins arabes au *Calamus aromaticus* (II, 17).

Dark flowered anemone. Un des noms anglais de l'*Anemone pratensis*, L.

Darmaka. Nom que les burkars donnent au *Semen Contra*, qu'ils tirent de l'Inde (Pallas, *Voyage*, I, 359).

Darscaichakan. Nom arabe du bois de rhodes, *Convolvulus floridus*, L. F. (II, 403).

Darseni, Darsini. Noms arabe et persan du canellier, *Laurus Cinnamomum*, L.

Dartrier. Nom que porte à la Guiane le *Vatairea guianensis*, Aubl.; à Bourbon le *Chassalia*, Comm., (Danais); et dans l'Inde, le *Cassia alata*, L.

Daru. Nom arabe du lentisque, *Pistacia Lentiscus*, L.

Dasmopeon. Un des anciens noms de la bourse à berger, *Thlaspi Bursa pastoris*, L.

Dasyclonon. Un des noms de la fougère mâle, *Polypodium Filix mas*, L., dans Dioscoride.

Dasypodion. Un des noms anciens de la violette, *Viola odorata*, L.

Dasypos. Un des noms du lièvre, *Lepus timidus*, L., chez les Grecs.

DASYPUS, Tatous. Genre de mammifères édentés, tous originaires de l'Amérique, remarquables par le test écailleux et dur qui les recouvre. Labat (*Voyage*, III, 22) dit qu'à la Grenade on mange le tatou, et qu'on attribue à ses os et ses écailles la vertu de guérir la syphilis, la surdité, de provoquer les urines, etc.

Dathiatum. Sorte d'encens très-pur et blanc qu'on recueillait, l'hiver, d'un arbre inconnu, d'après Pline.

Datiro, Datola, Daturo, Dutra. Noms indiens qui sont ceux de plusieurs espèces du genre *Datura*, et d'où Linné a tiré celui de ce dernier.

Datisca. Nom du *Catananche cœrulea*, L., dans Dioscoride.

Datisca cannabina, L., Chanvre de Crète. Plante de Crète dont le port est celui du chanvre, rapportée à la famille des urticées, dans le

catalogue du Jardin des Plantes, et que d'autres auteurs en croient fort éloignée et d'un groupe indéterminé. Elle contient une grande abondance de principes amers, et possède des propriétés toniques très-développées. Dans l'île de Crête, on la substitue au quinquina dont elle égale l'efficacité, suivant quelques médecins anglais (Barbier, *Mat, méd.*, I, 355). On la cultive facilement dans les jardins. On en a extrait un principe cristallin, voisin de l'inuline, appelé *cannabine*, *datiscine*; elle sert à teindre en jaune.

Braconnot. Observations sur les avantages du *Datisca cannabina*, L., dans la teinture (*Journal de physique*, LXXXIII, 187).

DATISCINE. V. l'article précédent.

DATTE. Fruit du dattier, *Phœnix dactylifera*, L.

DATTES DE MER. Nom qu'on donne, à Nice, au *Mytilus lithophagus*, L.

DATTIER. Palmier qui donne les dattes, *Phœnix dactylifera*, L.

DATURA. Genre de plantes de la famille des Solanées, de la pentandrie monogynie, dont le nom vient de l'arabe *datora*, *tâtôrâh*. Il renferme des plantes herbacées, souvent annuelles, qui ont des propriétés délétères et narcotiques; leur aspect est d'un vert terne et luride, leur odeur désagréable, nauséeuse.

D. arborea, L. Cette plante est le *Brugmansia candida*, P., qui est inusité. On la confond, dans les jardins, avec le *D. suaveolens*. Voy. plus bas *D. suaveolens*.

D. ceratocaula, Ortega. On dit, dans la *Flore médicale des Antilles* (III, 99), que cette plante est aussi délétère que le *D. Stramonium*, L.; mais on ne précise rien à cet égard. Elle est de l'Amérique méridionale.

D. fastuosa, L. Le nom de cette plante annuelle, de l'Égypte, de l'Arabie, etc., indique la beauté de ses longues fleurs violettes, ce qui la fait cultiver dans les jardins par quelques amateurs. Elle est aussi délétère que ses congénères. M. Robert, directeur du jardin de botanique de la marine, à Toulon, a vu trois enfans empoisonnés, dont un mourut pour avoir mangé de ses fruits; cependant on en fait quelque usage en médecine. Le docteur Adam dit qu'on s'en sert avec succès, dans l'asthme, sous forme de teinture, et qu'elle peut remplacer celle de digitale dans plusieurs maladies organiques (*Transactions medic. phys.*, I, 371). Le docteur Skipton a aussi donné efficacement, dans l'asthme, la décoction d'une once de cette plante dans une pinte et demie d'eau, réduite à une pinte prise à la dose de deux onces deux fois dans la journée (*Trans. soc. méd. Calcutta*, IV, 282). A l'Ile-de-France, on en fume la racine au moment de l'accès. Ces propriétés sont celles du *Datura Stramonium*, comme nous le verrons tout à l'heure.

D. ferox, L. Ses capsules, chargées d'épines fortes et robustes,

ont mérité à cette espèce annuelle, de l'Inde, le nom qu'elle porte, car elle a d'ailleurs beaucoup de ressemblance avec le *D. Stramonium*, L., dont elle partage toutes les propriétés : c'est elle qui est employée, dans l'Inde, sous le nom de *Datura*, car le *Stramonium* n'y croît pas. A la Chine, au Thibet, où elle est abondante, elle est regardée comme un puissant narcotique (Saunders, *Relat. du Thibet*). Gmelin dit que la bière empoisonnée avec les semences du *Datura ferox*, L., a donné lieu à un délire qui a duré vingt-quatre heures.

D. Metel, L. Autre espèce annuelle de l'Inde, où elle est connue sous le nom de *Methel*, et ses fruits, mentionnés par les Arabes, sous celui de *Noix de methel*. La vertu soporifique et enivrante de ses graines est bien connue des naturels, et elles ont été plus d'une fois employées dans des intentions coupables, comme le disait déjà Rumphius, et comme le montrent les accusations judiciaires portées devant les tribunaux du Bengale (J. Fleming, *Cat. rais. des pl. méd. de l'Indostan*). Linné, dans sa Matière médicale, dit que le metel a les propriétés du *Stramonium*, et il est probable que c'est cette espèce, ainsi que la précédente, que l'on emploie dans l'Orient, l'Inde, sous le nom de *Datura*, que nous rapportons à tort au *D. Stramonium*, L. Voici ce qu'en dit Bellon : « Voudrait-on chose plus singulière, que de trouver drogue pour faire incontinent dormir quelqu'un qui ne peut reposer? Ils vont chez un droguiste auquel ils demandent pour demi-aspre de la semence de tatoula, puis la baillent à celuy qui ne peut dormir. Tatoula n'est autre chose que ce que les Arabes appellent *nux methel*, etc. Jovius, escrivant à l'empereur Seleim, dict qu'il avait quelquefois accoutumé manger d'une semence qui rend les gens joyeux et oste la mémoire des choses qui rendent les hommes pensifs et molestez des choses humaines; que quelques heures apres que on en a mangé, on ne demande qu'à ce resiouyr, et ne permet qu'on se soucie de penser quelque chose qui rende l'esprit tourmenté. Mais il ne sçait, dit-il, quelle semence peut estre, sinon qu'il luy est advis que c'est nepenthès. » (Belon, *Singularités*, 460).

Slevogt (J.-A.). *Diss. quâ demonstret nucem methel Avicennæ esse daturam modernorum.* Ienæ, 1695, in 4.

D. Pseudo-Stramonium, Sieber. Cette espèce a été trouvée à la Martinique par son auteur, de qui nous la tenons, ainsi que de M. Poiteau qui l'a observée à Saint-Domingue ; elle est plus voisine du *D. ferox*, L., par les fortes épines de sa capsule, que du *D. Stramonium*, L. ; cependant, comme elle avait été prise pour ce dernier, cela a donné naissance à l'opinion que le *Stramonium* était originaire des Antilles : ce qui est inexact, car Swartz ne l'y a jamais trouvé non plus que le *Pseudo-Stramonium*.

D. sanguinea, Ruiz et Pavon (*Brugmansia bicolor*, P.). Cet arbuste

du Pérou, qui doit son nom à la eouleur de ses fleurs, a ses feuilles émollientes; on les emploie dans ce pays, ineorporées avec la graisse de porc, pour mûrir les abcès et déterger les ulcères. Ses semences sont narcotiques et enivrantes. On prépare, avec le fruit, une boisson appelée *tonga*, qui procure le sommeil; si elle est trop chargée, elle excite un délire furieux, que l'on fait eesser en buvant abondammeut de l'eau froide. On prétend que les prêtresses du temple du Soleil, à Sagomosa, mangeaient des semences de ce *Datura* avant de rendre des oracles (*Nova gener. et spec.*, III, 6).

D. Stramonium, L.[1], Pomme épineuse, stramoine, endormie, etc. (*Flore méd.*, VI, t. 332). Cette plante, célèbre par ses propriétés pernicieuses et l'emploi qu'on en fait, est naturelle à l'Amérique septentrionale, d'où elle a passé, dit-on, en Europe. Cependant on la trouve depuis plusieurs siècles en France, eu Grèce, en Barbarie, dans l'Asie Mineure, sur le Caucase, etc., ce qui laisse un graud doute sur eette origine. Ce qui a pu faire eroire qu'elle n'était pas naturelle à la France, e'est que Vaillant ne la mentionue pas dans son *Botanicon*, publié en 1722; mais plusieurs centaines de plantes qui se voient plus communément encore dans nos environs n'y sont pas davantage. Sa tige est haute de deux à trois pieds, très-branchue, glabre ainsi que toute la plante; ses feuilles sont larges, sinueuses, anguleuses, ovales, pointues, presque grandes comme la paume de la main; ses fleurs ont un calice tubuleux, caduc; à cinq divisions; la corolle est grande, en entonnoir, de couleur blanche, avec le rebord un peu violet par fois, à cinq plis à son ouverture; elle reuferme cinq étamines, un style, une capsnle épineuse, qui a le volume d'une noix, à quatre valves, quatre loges polyspermes; les semences sont noires, réniformes, eomprimées, un peu rugueuses, et assez grosses. Cette plante se trouve dans les lieux sablonneux, autour des villages, le long des chemins, etc.; elle fleurit en juillet et août; son odeur est désagréable, nauséeuse, surtout étant froissée; sa saveur âcre, amère. Sèche, la plante perd son odeur et presque sa saveur, mais nou ses propriétés; et, si ou commettait quelques méprises, elles pourraient être funestes, comme un exemple récent l'a prouvé. C'est à l'état frais qu'il faut s'en servir, pour les préparations qu'on en fait.

Le *Stramonium* est une plante narcotico-âcre, qui paraît se rapprocher beaucoup, quant à ses effets sur l'économie animale, de la belladone, autre plante de la même famille. Introduite dans l'esto-

---

[1] Stramoninm paraît venir de στρυχνον μανικον, nom sous lequel Dioscoride, etc., désignent une plante vénéneuse, qui causait le délire, que les uns regardent comme la belladone, d'autres comme le *Datura*. Anguillara voit dans le *Stramonium* l'ιππομανες de Théocrite. Voy. *Hippomanes*.

mac, en petite quantité, elle ne provoque pas le sommeil; si on en donne un peu plus, elle agite, cause des étourdissemens, des vertiges, obscurcit la vue, dilate la pupille, produit un léger délire, des idées fantastiques, l'oubli, etc., effets qui se passent au bout de cinq à six heures. Si la quantité est forte, alors il y a empoisonnement caractérisé par de la cardialgie, une soif intense, un sentiment de strangulation, du délire, souvent furieux, des gestes bizarres, des mouvemens convulsifs, puis de la paralysie; le cerveau devient le siége d'une congestion qui produit la somnolence, le ventre est météorisé, des signes d'inflammation s'y manifestent, etc.; la mort survient au bout de douze ou quinze heures, et on trouve l'estomac rouge, enflammé, le cerveau injecté, etc. Si on est appelé à temps, il faut faire vomir, puis donner des boissons acidulées avec le vinaigre, le citron, etc. Pendant l'action du *Stramonium*, donné à dose modérée, on voit par fois des sueurs, des coliques, des flux d'urine, des démangeaisons et même des éruptions à la peau; la cécité se montre et dure quelques jours. Un pharmacien, en faisant des préparations de cette plante, en eut une qui dura deux jours (*Bull. des sc. méd.*, Férussac): dans un autre cas cité par M. le docteur Colson, dans un Mémoire manuscrit sur le tremblement mercuriel, présenté à l'Académie de médecine, la cécité dura 15 jours, parce que la dose d'extrait de *Stramonium*, prise à l'intérieur, avait été forte. M. Orfila dit qu'il a vu deux grains d'extrait de *Datura* produire l'empoisonnement, tandis que moitié de cette dose était sans effet (*Journ. gén. de méd.*, IX, 358, 2e série). Le même assure que le *Datura* agit plus fortement sur le cerveau que la belladone, et produit un délire plus furieux (*Toxicol.*, II, 244). Sweine l'a vu produire un délire furieux, et la paralysie de tout le corps, ce qui dura 7 heures, après quoi le sujet revint à la santé; il avait bu la décoction de trois capsules de *Stramonium* dans du lait.

La pomme épineuse avait été sans emploi direct, lorsque Storck, en 1762, la soumit, avec d'autres plantes délétères, à ses curieuses investigations; on savait seulement que c'était une plante dangereuse, dont on avait même exagéré les propriétés délétères, puisqu'on prétendait qu'il suffisait de la flairer pour être pris d'ivresse. Cependant d'Acosta avait déjà signalé, dans son Traité des Drogues, dont la traduction française est de 1619, les qualités pernicieuses, énivrantes des semences de *Datura* dans l'Inde, et l'emploi qu'en font les courtisanes de ce pays; il parle de trois espèces, qu'il figure assez bien pour son temps, et qui nous paraissent être le *D. Tatula*, L., et le *D. ferox*, L.; la troisième est probablement le *D. Metel*, L. (Voy. son *Traité des drogues*, p. 150). Le médecin de Vienne

mania d'abord avec précaution cette plante, dont l'odeur nauséeuse lui causa des envies de vomir, mais point d'autre accident; il en mit alors dans sa chambre à coucher, et n'en ressentit d'autre inconvénient qu'un léger mal de tête; il prit ensuite un grain de l'extrait, préparé par lui-même avec le suc de cette plante, lequel, fondu sur la langue, lui parut avoir un goût abominable, qui dura un quart-d'heure; l'ayant ensuite avalé, il n'en éprouva aucun mauvais effet, et résolut dès-lors de l'administrer à différens malades, puisqu'on pouvait le prendre à petite dose sans danger.

Le plan que s'était formé Storck, et dont nous avons déjà parlé à l'article de la belladone et à l'article de la ciguë, était d'opposer des moyens actifs, *héroïques*, comme on les appelle, à des maladies réputées incurables par les médicamens connus et employés jusqu'à lui; et comme le délire produit par le *Stramonium*, dont il avait pu avoir connaissance dans les anciens ou dans d'Acosta, lui indiquait son action sur le cerveau, c'est dans une affection de cet organe qu'il se décida à l'employer. Il donna d'abord l'extrait de cette plante, à la dose d'un demi-grain matin et soir, à une jeune fille de 12 ans, aliénée depuis deux, dont l'esprit revint peu à peu; il avait été jusqu'à un grain et demi par jour. Il en fit prendre ensuite à une femme de 40 ans, qui avait depuis deux ans des vertiges, dont aucun remède n'avait pu la soulager, et auxquels se joignit ensuite de la démence, de la fureur : un demi-grain d'extrait de *Datura*, deux fois par jour, porté à trois grains progressivement, calma la fureur, rétablit l'esprit, mais les vertiges restèrent, et elle mourut deux mois après d'apoplexie, ayant les veines du cerveau ossifiées. Il le prescrivit ensuite à un paysan de 30 ans, sujet à des convulsions depuis son enfance, et épileptique, qui eut un délire furieux après un accès de fièvre, et fut calmé; il conjecture que l'épilepsie aura cessé aussi par la suite (parce qu'il n'a pas revu le malade, à qui il avait remis une certaine quantité de pilules d'extrait de pomme épineuse). Storck vit les mouvemens convulsifs d'un enfant de 9 ans augmenter par l'usage de cet extrait, ce qui lui en fit cesser l'emploi. Enfin, le cinquième sujet était un homme de 20 ans, épileptique au suprême degré depuis longues années, dont les accès revenaient 6 à 7 fois par jour : ayant pris l'extrait pendant deux mois, et la dose ayant été portée successivement jusqu'à 6 grains par jour, il fut presque entièrement guéri, et l'eût sans doute été complètement si le médicament ne fût venu à manquer.

Storck. *Libellus quo demonstratur, stramonium, etc.* Vindebonæ, 1762, in-8. (Extrait *Anc. Journ. de méd.*, XVIII, 387).

Le résultat des observations de Storck fait concevoir les plus heu-

reux avantages de l'emploi du *Stramonium* dans les maladies cérébrales chroniques, et les praticiens se mirent à en répéter l'emploi dans différentes affections de cet organe, et l'étendirent ensuite à d'autres maladies, surtout à diverses névroses : voici celles où on en a obtenu le plus de succès.

Manie. Les observations de Storck montrent son efficacité dans plusieurs cas. Aux États-Unis, on traite la manie sans fièvre par le suc de *Datura*, à la dose de 20 à 30 gouttes par jour (De Candolle, *Essai*, 226). Une maniaque qui prit, par inadvertance, des graines de *Stramonium*, fut guérie de cette affection, d'après le docteur Bernard (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, II, 343). M. Odhélius a guéri une *manie laiteuse* par l'usage de l'extrait de *Stramonium*, administré par demi-grain, et porté successivement jusqu'à 8 par jour (*Obs. sur la phys.*, II, 641).

Épilepsie. Greding, un des premiers qui ait répété les expériences de Storck sur l'emploi de la pomme épineuse dans l'épilepsie, ne réussit que dans un cas à vaincre cette maladie rebelle. Odhélius a traité, à Stockholm, quatorze épileptiques avec l'extrait de cette plante; huit ont été guéris, cinq soulagés : ces malades éprouvaient, pendant leur traitement, une céphalalgie légère, des étourdissemens, les yeux s'obscurcissaient, etc.; mais ces accidens cessaient peu à peu.

Névralgies. Ces affections si douloureuses et par fois si tenaces, ont été attaquées avec succès par le *Stramonium*. M. le docteur Vaidy a fait connaître deux cas de névralgie faciale où il en obtint du succès ; dans le premier, il donna un demi-grain d'extrait de semences par jour, et quatre prises suffirent pour assurer la guérison du malade ; dans le second, il prescrivit un grain d'extrait des capsules, et, après en avoir pris huit, le sujet fut tellement soulagé, qu'il ne jugea pas à propos de continuer : ce dernier, qui était une femme, pendant qu'elle usait de ce remède, était étourdie, éprouvait des vertiges, de la sécheresse au gosier, accidens qui cessèrent en discontinuant l'emploi du médicament (*Journ. compl.*, VIII, 18; XI, 176). Suivant Kirckhoff, les frictions de teinture de feuilles de pomme épineuse, faites sur le trajet douloureux des névralgies, suffisent pour les guérir : il en rapporte quatre cas dont le siége était dans différentes régions du corps, et dont il obtint la cessation par ce moyen (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XI, 197). M. Marcet, habile chimiste de Londres, a guéri plusieurs sujets atteints de douleurs nerveuses, par l'usage d'un quart ou d'un demi-grain par jour d'extrait de graines de Stramoine, douleurs qui avaient résisté aux autres remèdes (*Journ. univ. des Sc. méd.*, XVI, 107).

Convulsions. Le même Odhélius, déjà cité, a vu un ouvrier guéri

de convulsions intermittentes par l'usage des pilules de *Stramonium* (*loc. cit.*).

Spasmes de la poitrine, des bronches; asthme essentiel. Un des usages les plus répandus et les plus efficaces du *Stramonium*, est celui qu'on en fait dans l'asthme essentiel; c'est une méthode pour ainsi dire domestique en Angleterre, où ce mal est commun, que l'emploi en fumigation des feuilles de *Datura*. On les fume en guise de tabac. Cet emploi est fort répandu, et vient peut-être de l'Inde, car M. le docteur Busseuil l'a vu usité à Java. Le docteur Meyer, qui a surtout observé les bons effets de ce moyen, recommande de commencer par une demi-pipe par jour, surtout pour les personnes non habituées à la fumée de tabac, les femmes surtout, et de cesser au bout de 15 jours si ce moyen ne soulage pas : on va graduellement jusqu'à deux pipes par jour, et l'on peut augmenter jusqu'au vertige (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XIII, 276). Le docteur Krimer en a aussi préconisé l'emploi dans cette affection, mais lorsqu'elle est purement essentielle, auquel cas, dit-il, la guérison est assurée; ce qui lui fait penser qu'on pourrait s'en servir dans les coqueluches non inflammatoires des enfans (*Nouv. journ. de méd.*, VII, 262). Le docteur Ward croit qu'on pourrait donner la Stramoine à l'intérieur dans la même maladie; il prescrit la teinture de ce médicament (4 onces de plante sèche dans 15 onces d'alcool faible) à la dose de 14 à 24 gouttes, que l'on augmente graduellement. Un malade qui en prit, par inadvertance, un gros et demi à la fois, n'en éprouva que de légères nausées : le docteur Ward croit qu'on pourrait étendre aux affections catarrhales l'usage de cette teinture (*Bibl. méd.*, LX, 271), et l'un de nous, en effet, l'a employé avec beaucoup de succès dans un cas de catarrhe chronique.

Hydrophobie. Les professeurs Elettore et Brera, à Pavie, ont communiqué à Harles des faits en faveur de l'usage du *Stramonium* dans cette terrible maladie.

Rhumatisme chronique. Le docteur Zollickoffer a retiré de grands avantages de l'emploi interne et externe du *Stramonium* dans le rhumatisme chronique; il se sert d'une teinture composée d'une once de semences sur huit d'alcool, dont il donne de 8 à 12 gouttes par jour, en augmentant graduellement jusqu'à ce que le malaise et les étourdissemens forcent de suspendre; alors il conseille des frictions sur le lieu douloureux avec une pommade faite de deux parties en poids d'axonge sur une de feuilles, qu'on fait cuire à un feu doux : ce médecin rapporte un assez grand nombre de cas de guérison par ce moyen (*Revue méd.*, XI, 469). Le docteur Van Nuffel cite celui d'un manouvrier, qui éprouvait depuis long-temps des douleurs intolérables à l'épaule droite, et qui fut guéri par l'ad-

ministration de deux grains d'extrait de *Datura* dans huit onces d'eau distillée, qu'on lui fit prendre d'heure en heure par cuillerée; on prescrivit en même temps un liniment composé d'un demi-gros du même extrait mêlé avec 4 onces d'huile d'olive, pour frictionner les parties douloureuses : en moins de huit jours la douleur avait disparu (*Nouv. Bibl. méd.*, II, 451); il prit en tout 28 grains d'extrait à l'intérieur, et 3 gros en frictions.

Au Brésil, suivant Martius, on emploie la décoction de *Datura Stramonium*, L., contre les douleurs dentaires et le gonflement des gencives (*Journ. de chim., méd.*, III, 550). M. Orfila a vu une céphalée se dissiper par l'emploi de deux grains d'extrait de *Stramonium*, qui causa d'abord un narcotisme effrayant (*Nouv. Journ. de méd.*, décembre, 1819).

A l'extérieur, on a employé l'extrait de *Datura* pour calmer les plaies douloureuses, les panaris, les brûlures, les gerçures des mamelles, les tumeurs hémorrhoïdales ouvertes, etc.; on l'a aussi appliqué sur les chancres, les carcinomes. On doit, dans tous les cas, avoir égard à l'absorption qui peut s'en faire, et le mêler à des corps gras pour l'empêcher, autant que possible, de pénétrer par cette voie.

D'après ce qu'on vient de lire, on voit que toutes les parties du *Stramonium* sont également employées, et qu'elles ont à peu près les mêmes vertus; cependant les semences en ont été estimées la partie la plus active. Une livre en poids donne une once et demie d'extrait. On prétend qu'autrefois les voleurs en mettaient dans le vin, le tabac, etc., pour abuser ensuite des personnes qui en avaient fait usage, et les dépouiller. Ces individus, connus sous le nom d'*endormeurs*, furent vivement poursuivis et punis par l'autorité en France. Les courtisanes de l'Inde s'en servent pour ôter la raison, donner un délire gai, fantastique, des songes agréables, ce qui a fait donner à cette plante le nom de *Burlado* (facétieux), par les Portugais de ce pays, délire qui dure à leur volonté, suivant la dose qu'elles emploient. Il paraît que cet extrait agit aussi dans ce cas comme aphrodisiaque. On use plutôt aujourd'hui de celui qu'on prépare avec le suc frais des feuilles ou les feuilles sèches, quoique le premier soit préférable. On le donne par quart, demi-grain ou grain entier, suivant l'âge des sujets et leur force; on peut aller graduellement jusqu'à 8 grains et plus par jour; on diminue s'il survient des vertiges, l'obscurité de la vue, etc., sauf à en reprendre ensuite l'usage. Nous avons indiqué plus haut la dose du suc récent et celle de la teinture, ainsi que la préparation de cette dernière. La poudre des feuilles se donne au commencement à la dose de 2 ou 3 grains, mais elle est peu usitée. Les fomentations qu'on en prépare se font avec

une moyenne poignée de la plante dans une pinte d'eau. En résumé, nous pensons qu'on néglige trop l'emploi de cette plante, et qu'on pourrait en retirer de grands avantages dans la pratique, en la maniant avec la prudence convenable : elle entre dans le baume tranquille.

On prétend que, dans quelques pays, on donne les semences de *Stramonium* aux porcs et aux chevaux pour les engraisser, et les rendre ainsi plus vendables.

Les feuilles du *Stramonium* analysées par Promnitz lui ont fourni : gomme, 58; matière extractive, 6; féeule, 64; albumine, 15; résine, 12; sels, 23 (Edwards et Vavasseur, *Manuel de mat. méd.*, 307). La graine a donné à Brandes un principe particulier qu'il appelle *Daturin* ou *Daturine* (Voy. ce mot), dans lequel réside ses propriétés les plus marquées, de la gomme, une matière butyracée, de l'extractif orangé, du malate neutre et acide de daturine, plusjeurs sels à base de chaux et de potasse, de la silice, etc. (*Répertoire de Buchner*). Bergius y avait trouvé du nitre, et Schwilgué une huile volatile et de l'extractif.

Vedenberg. *Diss. de stramonii usu in morbis convulsivis.* Upsaliæ, 1772, in-4. — Razoux. *Diss. epistola de cicutâ, stramonii, etc.* — Marcet (A.). *On the medicinal properties stramonium* (*Med. transact.*, 1815). — Angelhart (C.). *Diss. inaug. medico-therapeutice de datura stramonio ejusque usu medico præsertim ad rheumatismi curationem.* Utrecht, 1823, in-8. — Harles (G.-F.). Traitement de l'hydrophobie et de l'efficacité du *Datura Stramonium*, L., dans cette maladie. Francfort ? in-4.

D. suaveolens, W. On possède dans les jardins cet arbuste, appelé au Pérou *Floripondio*, sous le nom de *D. arborea*, L., ce qui est une erreur. Ses belles et très-longues fleurs blanches ont une odeur forte, susceptible de nuire beaucoup dans des lieux fermés. Deux oiseaux furent même asphyxiés dans une petite serre, parce que leur cage était très-voisine de ce végétal. On dit que dans son lieu natal, les indigènes, dans des vues de sortilége, etc., boivent la décoction de ses feuilles, qui les fait tomber dans une sorte d'ivresse, et les met dans un état voisin de la mort. Au Chili, ces feuilles servent pour amollir les tumeurs, les faire suppurer, calmer les douleurs, etc. (Feuillée, *Plant. med.*, II, 761).

D. Tatula, L. Cette espèce herbacée du Pérou, de l'Amérique septentrionale, a sa décoction et ses feuilles, réduites en cataplasme, employées contre les tumeurs des jambes et contre la lèpre (*Nova gen. et species*, III, 7). S'il fallait en croire la note de Clusius sur d'Acosta, les Turcs de son temps employaient un *Stramonium* qu'il appelle *Tatula*, qu'il distingue de l'espèce commune, et dont les courtisanes usaient aux mêmes usages que de celui de l'Inde (*Drogues*, 156), et surtout comme aphrodisiaque, propriété accordée au *Stramonium*. C'est le *D. Metel* d'après Belon. (V. plus haut *D. Metel*).

DATURINE, *daturium*, de Brandes. Alcali végétal découvert par

ce chimiste, dans les semences de la pomme épineuse (*Datura Stramonium*, L.), où il est combiné avec l'acide malique. D'après ses recherches, ce nouveau corps est presque insoluble dans l'eau et l'alcool froid, très-soluble dans l'alcool bouillant, d'où il se précipite par refroidissement sous forme de flocons formés d'aiguilles très-déliées, semblables aux cristaux de morphine. Son muriate est en cristaux cubiques, son sulfate en prismes quadrilatères, etc. (*Journ. de pharm.*, VI, 251).

DAUCUM, DAUCON. Noms anciens du meum, *Æthusa Meum*, L., et quelquefois du panais, *Pastinaca sativa*, L.

DAUCUS. Genre de plantes de la famille des Ombellifères, de la pentandrie digynie, dont le mot grec δαυκω, j'échauffe, paraît l'origine, parce que les graines de l'espèce principale sont échauffantes. D'autres le font venir de *dacu*, nom arabe de la carotte.

D. Carota, L., Carotte (*Flore méd.*, II, f. 99). Cette plante bisannuelle, qui croît en France et dans une grande partie de l'Europe où elle habite, à l'état sauvage (*Daucus Carota*, variété *sylvestris*), les prairies sèches, les lieux montueux, arides, prend, par la culture, un développement dans ses racines, qui fait de ces dernières un aliment précieux, parce qu'elles sont alors sucrées et très-nourrissantes, et qu'on en peut faire diverses préparations économiques. Sauvage, la carotte n'est qu'une herbe fourragère, peu estimée, à cause de la dureté et de l'insipidité de ses tiges et de ses graines; sa racine est sèche, dure, rameuse, petite, d'un goût âcre et amer. Par la culture, cette racine grossit, acquiert par fois le volume du bras, est simple, charnue, succulente, sucrée, et présente une teinte rouge, jaune ou blanchâtre, suivant la variété; il y en a de longues, de courtes, mais toujours plus ou moins en forme de pyramide renversée. La meilleure est la carotte cultivée en Flandre, et qu'on apporte à Paris à la fin de l'hiver, car elle ne *boise* jamais, ce qui arrive aux autres variétés sur la fin de cette saison. On mange les carottes cuites dans l'eau, avec de la viande; on en fricasse; on les brûle pour colorer et donner du goût au bouillon, ou s'en servir comme café; on les sèche pour les employer en poudre, en voyage, pour en faire du pain, les mettre dans des potages, etc., etc.; enfin c'est un des légumes les plus précieux, les plus nourrissans, les plus économiques et les plus sains dont l'homme puisse faire usage : aussi est-il généralement cultivé jusque dans le plus humble jardin.

L'analyse chimique du suc de la carotte, par M. Bouillon Lagrange, y a démontré du sucre liquide, déjà apercu par Marggraf, du malate-acide de chaux, de la fécule, une matière colorante jaune, insoluble dans l'eau, soluble dans les graisses et l'alcool, qui donne la couleur aux

racines. Les cendres de la carotte contiennent du carbonate de chaux et de magnésie (*Journ. de pharm.*, I, 529). De trois livres trois onces de suc de carottes on obtient une livre deux onces de sirop de sucre, d'après Parmentier, et le marc est encore sucré. C'est la plus sucrée de nos racines indigènes, après celle de chervi. Ce suc se change en vinaigre au bout de quelques jours; il s'y forme alors de la mannite cristallisable, comme il arrive aux sucs d'oignon, de melon, etc., d'après M. Laugier, ce qui conduit ce chimiste à penser, avec Fourcroy et Vauquelin, que ce produit pourrait bien être aussi le résultat d'une altération analogue dans les autres végétaux qui en fournissent (*Mém. du Muséum*, IV, 102). Forster, Hunter et Hornby ont retiré de ce suc fermenté de bonne eau de-vie. M. Braconnot, en traitant la carotte par la potasse caustique et l'acide hydrochlorique, en a obtenu de l'acide pectique en abondance, mais coloré, tandis qu'il est blanc, bleuâtre dans le navet.

On a fait quelque emploi en médecine de la carotte. En 1766, Sultzer assura que sa pulpe fraîche et râpée était très-utile, appliquée sur les tumeurs carcinomateuses ouvertes (*Ancien journ. de médec.*, XXIV, 68); Bouvart fit un semblable emploi de la carotte, que Desbois de Rochefort (*Mat. méd.*, II, 121), M. Bouillon Lagrange (*Journ. de pharm.*, V, 256) et M. Bridault, dans un ouvrage spécial sur cette racine, ont vanté également comme le topique le plus convenable à ce genre de maladie, ne la donnant cependant que comme sédatif de ces affections; MM. Bayle et Cayol, dans de nouveaux essais sur la bonté de ce moyen, l'ont trouvé sans efficacité, quant au fond, sans nier ses qualités émollientes et adoucissantes. On en fait usage en appliquant soir et matin la pulpe râpée et fraîche de carotte sur les plaies, qu'on lave à chaque pansement avec la décoction de ciguë; il calme les douleurs, ôte l'odeur insupportable de ces plaies, diminue leur suppuration, etc.

MM. Bayle et Cayol assurent, avec le même M. Bridault, que la pulpe de carotte, appliquée topiquement, peut améliorer et même guérir certaines maladies dartreuses ou scrofuleuses, qui ont par fois l'apparence du cancer, et qui le déterminent souvent (*Dict. des sc. méd.*, III, 658). Arétée l'employait contre l'éléphantiasis; Desbois de Rochefort a vanté, comme fondant du carreau, chez les enfans, la carotte prise comme seule nourriture (*Loc. cit.*). Ne serait-ce pas la diète végétale qui agit dans ce cas, plutôt qu'une vertu particulière à la carotte?

Dans plusieurs cantons de l'Allemagne, d'après Bremser, on fait manger les carottes crues aux enfans vermineux (*Traité des vers intest.*, 409). M. Dax, médecin à Sommières, vante également les

qualités vermifuges de cette racine (*Ann. de Montp., an XIII*, 120), déjà connue, sous ce rapport, par Rosen et Van den Bosch.

Scholer a recommandé le suc de carotte mêlé avec le miel, contre les aphthes, et la décoction de cette plante contre la toux des enfans et la phthisie (Crantz, *Mat. méd.*, I, 23).

C'est un remède populaire que l'emploi de la carotte dans la jaunisse; on pourrait encore expliquer son efficacité dans ce cas, si elle existe, par la diète végétale; il est probable que c'est à cause de sa couleur, analogue à celle que produit la maladie, qu'on l'y a préconisée; c'est une vraie signature.

La carotte jaune, la seule qu'on emploie en médecine, a été donnée autrefois comme apéritive.

La graine de carotte, qui est petite, verdâtre, arrondie, hérissée de poils raides et comme épineux, est substituée par fois à celle du *Daucus* de Crète (*Athamanta cretensis*, L.), quoiqu'elle en soit fort différente; c'est une des *quatre semences chaudes mineures*. On la mêle par fois à la bière, à laquelle elle communique une qualité supérieure; les Anglais en boivent en infusion théiforme comme stimulante; elle est par fois donnée comme diurétique, dans les coliques néphrétiques, pour faire couler les graviers (*Anc. journ. de méd.*, XXVI, 526); sa décoction offre un principe amer et du tannin. D'après Bouillon Lagrange, on en obtient une huile essentielle, regardée comme emménagogue, anti-hystérique, etc., vertus qu'on a accordées aussi à l'infusion vineuse de cette semence, dont la dose est depuis un gros juqu'à une demi-once.

Les feuilles de la carotte ont par fois été employées comme vulnéraires.

On colore le beurre avec la carotte; c'est avec son suc que l'on donne à celui d'Isigny, qui nous arrive à Paris, la belle teinte jaune qu'on lui voit. M. Antoine, pharmacien aux armées, a trouvé que la pulpe de carotte, bouillie avec le double de son poids de beurre rance et autant d'eau, a la propriété de lui ôter cette rancidité, eût-il plusieurs années (*Journal des pharmaciens*, in-4°, 426).

Billing (R.). *An account of carrots, etc.*, London, 1765, in-8. — Bridault (A.-F.). Traité sur la carotte, et Recueil d'observations sur l'usage et les effets salutaires de cette plante. La Rochelle, 1802, in-8.

D. Gingidium, L. Voy. *Gingidium*.

D. Visnaga, L., Herbe aux cure-dents. La plaine de Bonn, en Afrique, est toute couverte de cette plante (qui croît aussi dans le midi de la France et de l'Europe), dont on vend à Marseille les sommités des tiges sèches. Les rayons de l'ombelle sont fermes et aromatiques, ce qui les fait employer comme cure-dents. On les mâche quand on s'en est servi, et l'on attribue à cette mastication

la vertu de nettoyer les dents et de raffermir les gencives. Ils laissent dans la bouche un goût aromatique agréable (Poiret, *Voyage en Barbarie*, II, 135).

Daucus de Candie. Nom de l'*Athamanta cretensis*, L. (I, 480).

— candianus, off., *Athamanta cretensis*, L.

— de crète. Synonyme de *Daucus creticus*.

— creticus, off. Nom que l'on donne aux semences de l'*Athnmnntn creteusis*, L. (I, 480).

— ɵ-anops. Racines du *Pimpinella nigra*, L.

— vulgaris, off., *Daucus Carota*, L.

Daod-marre. Nom tamoul de l'*Ammannia vesicatoria*, Roxb.

DAULHAC, près du bourg de Beaumont, en Basse-Auvergne (France). Carrère (*Cat.*, 474) y indique une source minérale froide, qu'on croit chargée, dit-il, d'alcali fixe et de terre absorbante.

Daulides aves. Nom de l'hirondelle, *Hirundo rustica*, L., dans Plutarque.

Daullontas. Arbrisseau de la Chine, dont les baies amères, à odeur de camomille, sont employées en bains et en fomentations; la poudre de ses feuilles se prescrit, comme résolutive, en cataplasme sur les tumeurs. On soupçonne que ce végétal est un *Vitex*, voisin du *V. ovata*, Thunb.

Daumus. Espèce de serpent qui entre dans la composition de la thériaque (*Dict. de James*).

DAUN (grand-duché du Bas-Rhin). M. E. Osann (*Revue*, etc. V. *Prusse*) y indique une source minérale, d'une faible importance.

Daun-calidarat. Nom malais du *Zizyphus OEnoplia*, Mill. (*Daun* veut dire feuille en malais).

— capialan. Nom malais du *Vitis trifolia*, L.

— coepan. Nom malais du *Cassia alata*, L.

— dulang. Nom malais du *Ricinus Mappa*, L.

— gatta-gambir. Nom malais du *Nauclea Gambir*, Hunt.

— gundi. Nom tamoul du *Nepenthes distillatoria*, L.

— kotti. Nom malais du *Phyllanthus Niruri*, L.

— lacca. Nom malais du *Lawsonia spinosa*, L.

Daufein. Voyez *Delphinus Delphis*, L. Suivant Cotgrave, on donne aussi ce nom au cormoran, *Pelecanus Carbo*, L.

DAUPHIN. Village des Basses-Alpes (France), à une lieue et demie de Forcalquier, où, près de l'ouverture d'une mine, se trouvent deux sources minérales froides, l'une regardée comme sulfureuse, l'autre chargée, dit-on, de sel marin. Suivant Clémentis, cité par Carrère (*Cat.*, 511), ces eaux contiennent un peu de fer et de soufre, et sont apéritives et purgatives.

Dauphinelle. Nom du genre *Delphinium*, et surtout du *D. Consolida*, L.

Daurada. Un des noms du cétérach, *Ceterach officinnrum*, DC. (II, 192).

Daurade. Espèce de poisson de mer (V. *Sparus Aurata*, L.), qu'il ne faut confondre ni avec la Dorade de la Chine (*Cyprinus Au-*

ratus, L.), ni, comme on le fait dans la *Toxicologie générale*, avec la Dorade-Dophin (*Coryphæna Hippurus*, L.).

DAVANDICU. Nom brame du *Bignonia indica*, L.

DAVEN MALATI. Nom javanais du *Mogorium* (*Jasminum*) *Sambac*, Lam.

DAVERINON. Un des noms de l'huile d'aspic, provenant du *Lavandula Spica*, L.

DAVILLA. Genre de plantes de la famille des Dilléniacées, de la polyandrie monogynie. Le *D. elliptica*, St.-Hil., *Cambaibinha* des Brésiliens, est employé par eux comme astringent. Le *D. rugosa*, Poiret (*D. brasiliana*, D.C.), est également usité au Brésil, sous le nom de *Cipò de carijò* (liane des Caripòs), comme astringent en fomentation, pour remédier aux enflures des jambes et des testicules, si fréquentes dans les contrées chaudes et humides de ce vaste pays (*Plantes usuelles des bras.*, 5e livr.).

DAVO BAHENA. Nom indien du canellier, *Laurus Cinnamomum*, L.

— CARO. Nom indien du *Strychnos Nux vomica*, L.

— CHIROCO. Nom indien du *Plumbago zeylanica*, L.

— TILOS. Nom indien du *Sesamum orientale*, L.

DAW. Nom anglais du choucas, *Corvus Monedula*, L.

DAWUL-KURUNDU, DAWUL-CORONNÉ. Noms indiens du *Laurus involucrata*, Vahl.

DAX. Ville de France, sur l'Adour (Landes), à 9 lieues N.-E. de Bayonne, célèbre par les eaux minérales (*Aquæ tarbellicæ*) chaudes et acidules qui sourdent de presque tous les points de son territoire. On distingue quatre sources principales, savoir : 1° la *Fontaine chaude* (jadis fontaine de Nelse), située à l'extrémité de la ville, et seule usitée en boisson. Cinquante litres de cette eau ont fourni à MM. J. Thore et P. Meyrac : muriate de soude, 30 grains ; muriate de magnésie, 90 ; sulfate de soude, 142 ; sulf. de chaux, 160 ; carbonate de magnésie, 26 ; 2° les *Sources des Fossés ;* 3° les *Baignots*, où sont, à quelque distance de la ville, des bains commodes et très-fréquentés, ainsi que des boues, des bains de vapeur et des douches ; la température des eaux qui les alimentent varie entre 25 et 49° ; 4° enfin les *Sources adouriennes*, nommées ainsi de leur situation sur les bords de l'Adour. Ces dernières sont inusitées, et celle des Fossés le sont peu, si ce n'est des pauvres ; quant à celles des Baignots, elles paraissent de même nature que la Fontaine chaude. Ces eaux sont employées, en bain surtout, dont on gradue avec soin la température, contre les douleurs rhumatismales, la paralysie, les suites d'entorses, les contractures, les ulcères, etc. On peut les prendre toute l'année, mais particulièrement au printemps. Le séjour de la ville est agréable et peu coûteux.

Dufau. Essai sur les eaux min. de Dax. 1746, in-12. — De Secondat. Relation de la fontaine bouillante de Dax (Mém. de Trévoux, sept. 1747, p. 1826). — Le même. Obs. de phys. et d'hist. nat. sur les eaux min. de Dax, de Bagnères, etc. Paris, 1750, in-8. — Dufau. Obs. sur les eaux therm. de Dax, etc. 1759, in-12. — Thore (J.) et Meyrac (P.) Mém. sur les eaux et boues thermales de Dax, Prechac, Saubuse, etc. 1809, in 8.

DAZAMACH. Un des noms du pigeon ordinaire. Voy. *Columba*, II, 369.
DCHANGALI. Nom malabare de la tourterelle, *Columba Turtur*, L. V. II, 370.
DCHATTEN. Nom du coq, *Phasianus Gallus*, L., au Malabar.
D. D. et D. D. vitr. Voyez *D*.
DEADLY NIGHTSHADE. Un des noms anglais de l'*Atropa Belladona*, L.
DEBAN SCHAB. Nom persan de l'*Ocymum Basilicum*, L.
DEBHASCH. Nom hébreu du *Miel*.
DÉBHORAH. Nom hébreu de l'abeille, *Apis mellifica*, L.

DÉBILITANS, *debilitantia*. Médicamens ou moyens propres à diminuer les forces naturelles ou morbides. Dans quelques cas, on est obligé de chercher à restreindre les forces normales du corps, pour prévenir le développement de certaines maladies, ou procurer la guérison de quelques autres. Ainsi, avant de pratiquer une grande opération, on saigne le malade, on le met à la diète, etc., ce que l'on appelait autrefois *préparer le malade*. Pour guérir une inflammation ou même certaines turgescences sanguines ou humorales, on saigne, on purge, etc., les sujets, afin de les débiliter, et faire tomber l'inflammation ou dissiper la congestion auxquelles ils étaient en proie.

On administre les débilitans pour vaincre les forces données ou accrues par la maladie. Ainsi, une jeune fille hystérique, un maniaque, un fébricitant dans son paroxysme, etc., ont dans les accès de leurs maux des forces infiniment plus considérables que celles qui leur sont habituelles; on est obligé d'employer, pour les abattre, des débilitans qui ne sont pas tous tirés des antiphlogistiques. Ainsi, dans les affections nerveuses avec accroissement de l'énergie musculaire, les antispasmodiques font souvent plus d'effet que la saignée et les autres asthéniques.

Il est donc nécessaire, avant d'employer les débilitans, de connaître de quelle nature est le mal qu'on veut prévenir, ou la cause de l'augmentation morbifique des forces; sans quoi on risque d'opposer des moyens inefficaces et non appropriés à la nature de l'exubérance dynamique qu'il s'agit de combattre.

On peut dire qu'en général les évacuans sont tous débilitans; mais tous les débilitans ne sont pas des évacuans : une nourriture insuffisante, un air insalubre, une habitation malsaine, etc., etc., sont des débilitans très-marqués qui ne figurent point parmi les évacuans.

Il y a donc plusieurs classes de débilitans : les uns qui donnent issue aux fluides réparateurs ou nécessaires à l'entretien de la vie, que ces déperditions soient morbides comme dans les hémorrhagies, les diarrhées, le diabètes, etc., ou provoquées par les saignées, les purgatifs, les sudorifiques, les diurétiques, etc.; les autres, qui ne permettent pas la formation de ces fluides, comme l'abstinence ou

seulement la diminution dans la quantité nécessaire des alimens, qui empêche la formation du chyle, l'usage excessif des boissons délayantes, relâchantes, etc.; d'autres qui consistent dans la privation des agens extérieurs indispensables à l'entretien de la vie, comme celle de l'air atmosphérique, de la chaleur, etc. Les douleurs, les passions tristes, l'abus des jouissances vénériennes, etc., sont encore des débilitans de nature différente. L'excès de température, l'usage abusif de certaines pratiques, comme celle des bains prolongés et répétés, etc., peuvent encore figurer parmi les débilitans.

Le besoin des débilitans peut être prompt, instantané, et alors on a recours aux plus directs, la saignée, la diète absolue, etc.; d'autres fois ce n'est que d'une manière lente et insensible qu'on veut en obtenir le résultat. Cela dépend de la nature de la maladie que l'on combat, ou du but qu'on se propose.

Mathias. *De restringendo usu roborantium propris sic dictorum in debilitate morbosa.* Gœttingæ, 1782, in-4.

Dec. Abréviation de *Decoctum*, décoction.

Decadia aluminosa, Lour. Arbre de la Cochinchine et des Moluques, de l'icosandrie monogynie, rapporté avec doute à la famille des Rosacées, dont l'écorce et les fruits sont employés à teindre les toiles en rouge : c'est l'*arbor aluminosa* de Rumphius (*Amb.*, V, t. 100), et le *Bobu* de Burmann (*Zeyl.*, t. 26.)

Décagramme. Poids valant 2 gros et 44 grains anciens, ou dix fois le gramme.

Deciducus winterberry. Un des noms anglais du *Prinos verticillatus*, L.

Décigramme. Poids valant un peu moins de 2 grains anciens, ou le dixième du gramme.

Decka cels. Un des noms arabes de la bette, *Beta vulgaris*, L.

Décocté, *Decoctum.* Mot proposé par M. Chereau, pour désigner le produit de la *Décoction.*

DÉCOCTION, *Decoctio.* Opération pharmaceutique qui consiste à faire bouillir une ou plusieurs substances médicinales dans un liquide pour le rendre médicamenteux. Le produit de cette opération se nomme aussi, mais à tort, depuis Baumé, décoction (*decoctum*); Schwilgué a proposé de le nommer *décuit*, mot dont l'acception est toute différente en pharmacie. Chaussier se servait du nom latin *decoctum*, qui est le meilleur de tous, et dont on a fait *décocté*. Quoi qu'il en soit, la décoction, qui ne doit avoir lieu que pour des composés non volatils, a pour résultat de dissoudre certains principes des corps médicamenteux; le liquide qui en résulte s'en trouve plus ou moins chargé, suivant leur abondance et leur degré de solubilité. L'agent des décoctions est le plus ordinairement l'eau, qui doit être comptée pour quelque chose dans l'effet de ces médica-

mens, ne fût-ce que comme liquide ingéré. Il se passe souvent des phénomènes chimiques dans cette opération, qui, changeant la nature des principes primitifs, donnent lieu à des composés nouveaux, etc. Ce sont ceux qu'on observe dans la cuisson dans un liquide, à laquelle la décoction doit être entièrement assimilée lorsqu'elle est prolongée. Il y a nécessité de savoir s'il ne peut pas se former, par suite de ces phénomènes chimiques, des composés différens qui annullent l'effet qu'on attend des médicamens soumis à la décoction, comme lorsqu'on ajoute de l'émétique pendant celle du quinquina, ou des composés nuisibles, comme lorsque le sublimé corrosif est changé en mercure doux. Voyez un article *Décomposition* des médicamens, par Fourcroy (*Encyclop. méthodique*, médecine, V, 305).

Ainsi deux conditions sont surtout nécessaires dans le corps qui doit être soumis à la décoction; c'est qu'il ait des principes solubles et qu'il n'en ait pas de volatils, ou que du moins ceux-ci ne soient pas indispensables à l'effet qu'on attend de cette préparation. Pour le liquide, la seule rigoureuse, c'est qu'il puisse être porté à l'ébullition. Il résulte de cette dernière circonstance un résultat qu'il est bon de connaître. Les décoctions bouillantes sont transparentes; lorsqu'elles sont froides, elles sont souvent louches et laissent déposer des sédimens de natures diverses et sur lesquels les chimistes ont matière à exercer leurs recherches, parce que le liquide froid ne tient pas en dissolution certains corps qu'il avait la puissance de dissoudre à 80° degrés, ou qu'il n'en dissout plus autant. Or, comme on ne peut faire usage des décoctions bouillantes, il est évident qu'elles doivent souvent être troubles lorsqu'on s'en sert.

On soumet à la décoction, pour l'usage médical, les substances dures, sèches, inodores, etc., comme les bois, les écorces, les racines, certaines feuilles, etc. Il est rare qu'on l'emploie pour les fleurs, les fruits mous, les semences tendres, etc. Comme les principes les plus solubles des corps sont l'extractif, le tannin, les acides végétaux, la gomme, la fécule, les sels, il en résulte que les décoctions sont presque toujours amères, épaisses, colorées, et souvent lourdes sur l'estomac. Quelquefois les parties féculentes sont si abondantes qu'elles masquent, pour ainsi dire, les autres propriétés; c'est ainsi que la décoction d'*Asarum* est presque inerte, tandis que l'infusion est fort active (Thomson). D'autres fois, et par la même raison, elles nourrissent plus qu'elles ne médicamentent. Il y a des médicamens qu'une trop longue ébullition altère, par l'action combinée du feu, de l'air atmosphérique et de l'eau. Le produit des décoctions de séné, de quinquina, de réglisse, etc., est moins efficace lorsqu'elles ont été prolongées, que dans le cas contraire.

Les décoctions (*decoctum*) sont très-souvent employées en médecine, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; il faut que les premières soient toujours légères, c'est-à-dire faites au moyen d'une ébullition courte, à moins que la nature du médicament qu'on y soumet exige au contraire de la prolonger, comme pour les bois sudorifiques, etc., qui nécessitent même qu'on les fasse tremper à l'avance pour faciliter l'opération de la décoction. Les médicamens externes préparés par cette voie, comme les fomentations, les injections, les lavemens, les gargarismes, etc., ne sauraient être trop chargés; c'est pourquoi on peut en prolonger l'ébullition sans inconvénient. On a l'habitude de préparer beaucoup de décoctions chez les malades; c'est en quelque sorte un remède domestique, quoique leur effet soit souvent très-marqué et leur action vive; cependant elles exigent par fois un *modus faciendi* qui nécessiterait l'intervention du pharmacien, surtout si elles sont fort composées; car on ne soumet pas les médicamens à cette opération d'une manière uniforme. Les substances les plus dures doivent être mises les premières en ébullition, puis successivement les plus tendres; et, si on voulait y joindre quelques aromates, on les placerait au fond du vase fermant où on coule la décoction.

Rosen (N.). *De decoctis, infusis et emulsionibus officinalibus;* resp. J. Kirnander. Upsaliæ, 1746 in-4. — Deschamps. Observations chimiques sur ce qui se passe dans les décoctions (*Journal des pharmaciens*, p. 358, in-4).

Decocto. Nom du coucou, *Cuculus canorus*, L., en grec moderne.

Decoctum. Voyez *Décoction*.

Décuit. Mot employé quelquefois, à l'exemple de Schwilgué, comme synonyme de *decoctum*, mais qui, en pharmacie, exprime plus communément une diminution du degré de cuisson, c'est-à-dire cette altération de certains liquides, les sirops par exemple, qui leur donne l'apparence de ceux qui ne sont pas assez cuits.

Deo. Sorte de gommier blanc, d'après Golberry. Voyez *Gomme arabique*.

Deda leira. Nom portugais de la digitale, *Digitalis purpurea*, L.

Dedes. Nom du *Musc* à Java.

Deei-xanh-vuong. Nom chinois du *Cissus quadrangularis*, L. (II, 298).

DÉFENSIFS. Médicamens, ou plutôt moyens propres à préserver les parties du contact de l'air ou des corps voisins ou étrangers qui pourrait leur causer quelque dommage : tels sont les linges, les emplâtres, le sparadrap, le papier brouillard, le taffetas gommé, celui d'Angleterre, etc.; les onguens, tels que cérat, digestifs, etc. On a quelquefois donné un sens bien plus étendu à ce mot, lorsqu'on a voulu y comprendre les médicamens propres à *défendre* les parties d'un mal dont elles sont attaquées; car, dans ce cas, tous les médicamens pourraient être compris au nombre des défensifs.

Defle. Nom du laurier-rose, *Nerium Oleander*, L., aux environs d'Alep.

Defrutum, ἕψημα σίραιον. Nom ancien du moût réduit à moitié par l'évaporation : réduit des deux tiers, on le nommait *sapa*. Ces deux liquides sirupeux étaient employés jadis pour confire certains alimens.

Dégabh. Nom chaldéen de l'*Or* natif.

Dehi. Nom cyngalais du citronnier, *Citrus medica*, L.

Dehoreg. Nom arabe de la vesce, *Vicia sativa*, L.

DEINACH. Petite ville du cercle de la Forêt-Noire (Wurtemberg), située dans une vallée longue et étroite. On y trouve des eaux minéralisées par l'acide carbonique, les carbonates de fer, de soude et de chaux, joints au sulfate de magnésie. Elles sont usitées en boisson contre les maladies lymphatiques et nerveuses, contre la folie même, et assez fréquentées.

Deinosmos. Un des noms du *Conyza squarrosa*, L., dans Dioscoride.

Deiutha. Nom chaldéen de la cicogne, *Ardea Ciconia*, L.

Dejectoria. Nom que portent les purgatifs dans quelques auteurs latins.

DÉLAYANS, *diluentia*. Médicamens propres à donner plus de fluidité aux humeurs, à en faciliter la circulation, l'absorption, l'exhalation, etc. Les liquides dont ils se composent, outre cette action qui paraît toute mécanique, ont encore pour autre résultat de se charger des principes solubles, salins ou autres existant dans les humeurs, et d'en emporter une partie avec eux lors de leur sortie du corps, et de diminuer par conséquent l'irritation que leur présence causait dans les organes et les maladies qu'ils entretenaient, ce qui leur mérite, de la part des praticiens, le nom de démulcens, *Demulcentia*.

L'épaississement des humeurs est un fait qu'on ne peut mettre en doute. Celui qui voudra comparer le sang noir, épais, graisseux d'un sujet affecté d'une maladie organique du cœur, d'un asthmatique, avec le sang décoloré et aqueux d'un hydropique, d'un cachectique, etc., en aura la conviction profonde. Il en sera de même pour celui qui mettra en opposition la bile consistante, grenue, verte foncée de certains ictériques, avec la bile liquide, claire, à peine colorée que contient la vésicule dans le squirrhe du foie. On conçoit donc l'avantage que des liquides doux, ténus, abondans, peuvent produire, lorsque, portés dans le torrent de la circulation, ils viennent se mêler à un pareil sang, et secondairement aux humeurs récrémentielles qu'ils étendent, adoucissent, et dont ils facilitent le mouvement et les fonctions.

Sans doute, comme on l'a observé, les liquides introduits ne vont pas étendre, délayer les humeurs comme ils le font dans un matras; ils n'agissent point aussi matériellement; les lois de la physiologie ne permettent pas qu'ils s'identifient aussi promptement, aussi im-

médiatement : il ne peut en être ainsi entre des parties *mortes* et des parties *vivantes*; ils ne modifient que peu à peu, et suivant qu'ils arrivent plus ou moins facilement à ces humeurs. Ainsi le sang où les délayans passent presque immédiatement est l'humeur qui en reçoit plus tôt les effets, la lymphe ensuite, etc. On a la preuve que les délayans ne séjournent pas dans les humeurs et passent avec une rapidité qui exclut l'idée de toute assimilation immédiate, en voyant qu'un liquide ingéré va se rendre presque soudainement à la peau, à la vessie, etc. Cela cst si rapide dans quelques cas, et surtout en été, que des physiologistes ont voulu trouver un chemin direct pour aller de l'estomac à la vessie, ne pensant pas qu'en si peu de temps ces fluides pussent traverser les systèmes absorbant, circulatoire et exhalant pour sortir par une des issues de l'économie. Qui sait, si nous pouvions apprécier la nature, la quantité de la transpiration insensible, si nous ne trouverions pas que leur évacuation est encore plus prompte?

Au surplus, les délayans ne se donnent pas seulement pour combattre la plasticité des humeurs; on les prescrit encore contre leur *acrimonie*, ainsi que nous l'avons dit; on les donne également pour combattre l'accroissement du calorique, ou plutôt la sensation incommode de chaleur, qui nous fait croire à cet accroissement, et que la diaphorèse qu'ils produisent dans ce cas porterait à croire vraie; on les administre surtout contre l'inflammation et ses variétés, dans lesquelles ils agissent peut-être de la même manière, dans les fièvres, surtout celles de nature inflammatoire ou bilieuse, etc. Les délayans sont encore donnés dans les cas de sécheresse, de densité des tissus, pour les distendre, les lubrifier, etc. La soif est un des symptômes qui indique le plus le besoin des délayans, et elle doit toujours être satisfaite, parce qu'il en résulte souvent des crises favorables produites par l'intromission de liquides abondans. Si la théorie, si les systèmes n'avouent pas ces idées, le praticien ne peut en méconnaître le fondement et en disputer les résultats.

Les délayans consistent dans des boissons aqueuses, acidules, légèrement gommeuses ou gélatineuses, comme l'eau des infusions légères de plantes sucrées, inodores, mucilagineuses, etc.; le petit-lait, l'eau de veau ou de poulet, la limonade, l'eau de chiendent, etc. Elles doivent être bues abondamment, à la température atmosphérique dans l'été, dégourdies dans l'hiver, froides dans certains cas, rarement chaudes. Les bains, les lavemens, les injections, etc., agissent à la manière des délayans et peuvent figurer parmi eux.

L'usage des délayans est nuisible aux constitutions molles, lymphatiques, énervées; certains estomacs, dont ils arrêtent la diges-

tion, ne peuvent les supporter; leur abus peut être suivi d'inconvéniens nombreux, surtout de l'affaiblissement des organes digestifs.

Wedel (G.-W.). *Diss. de aqueorum natura usu et abusu.* Ienæ, 1702. — Hallays (F.). *An diluentia in morbis melancholicis purgationi præferenda? affirmat.*; præsès P. Marais. Parisiis, 1716, in-4. — Midy (J.). *An diluentia in affectibus melancholicis purgantibus præferenda? affirmat.*; præses J.-F. Léaulte. Parisiis, 1737, in-4. — Hilscher (S.-P.). *De medicamentorum diluentium naturâ et cauto usu.* Ienæ, 1744, in-4. — Jameson (T.). Nouvelles remarques pratiques sur les délayans (en anglais). Londres, 1789, in-8 (traduit en allemand par C.-F. Michaëlis. Léipsic, 1790, in-8).

Delb. Nom arabe du *Ficus bengalensis*, L.

Delegi. Nom arabe sous lequel on désigne plusieurs myrobolans.

Delfin. Nom polonais du dauphin commun, *Delphinus Delphis*, L.

Delia. Un des anciens noms grecs de l'armoise, *Artemisia vulgaris*, L.

Délivre ou Placenta. V. *Secondines*.

Delliarion. Un des noms de la conyze, *Conyza squarrosa*, L., dans Dioscoride.

Delphin. Nom allemand du dauphin, *Delphinus Delphis*, L., et nom hollandais du *Coryphœna Hippurus*, L. (*Dict. des Sc. nat.*).

DELPHINE. Alcali végétal qui, à l'état de malate acide, paraît être le principe actif des cotylédons de la semence de staphysaigre, *Delphinium Staphysagria*, L. La Delphine est sous forme de poudre blanche cristalline, inodore, d'une saveur excessivement âcre, un peu amère d'abord, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther, fusible à la manière de la cire, brûlant sans laisser de résidu. Avec les acides sulfurique, nitrique, hydro-chlorique et acétique, elle forme des sels incristallisables, très-solubles, attirant l'humidité, très-âcres et amers, d'où la potasse, la soude et l'ammoniaque la précipitent sous forme de gelée. On l'extrait de la décoction filtrée et bouillante des semences mondées et pilées de staphysaigre, au moyen de la magnésie qui la précipite mêlée à d'autres substances, et de l'alcool qui la redissout seul et peut en être séparé par la distillation. Découverte en 1819, par Brandes, et presque en même temps par MM. Lassaigne et Feneulle (*Journ. de pharm.*, VI, 47 et 366), puis étudiée de nouveau par M. Feneulle (*ibid*, 1823, 4), elle a été expérimentée par M. Orfila (*Nouv. journ. de méd.*, X, et *Toxic. gén.* I, 739), qui l'a vue, à la dose de six à huit grains, chez des chiens, déterminer d'abord une irritation locale, caractérisée par des nausées, des vomissemens et des déjections alvines; ensuite, lorsqu'elle a été absorbée, de l'agitation, des vertiges, de la faiblesse, de légers mouvemens convulsifs, symptômes qui indiquent son action sur le système nerveux, etc. Elle ne paraît pas avoir été essayée en médecine, où elle offrirait probablement des effets analogues à ceux que produit le staphysaigre. Ses sels, plus solubles qu'elle, et probablement non moins actifs, mériteraient surtout d'être examinés, mais son action toxique apprend qu'on ne devra le faire qu'avec beaucoup de prudence.

Delphinion. Dioscoride indique sous ce nom un épilobe; d'autres

croient qu'il s'agit de la plante appelée depuis par Linné *Delphinium Consolida*.

DELPHINIUM. Genre de plantes de la famille des Renonculacées, section des helléboracées, de la polyandrie trigynie; dont le nom vient de la forme de l'éperon des fleurs des espèces qu'il renferme, où on a cru reconnaître celle de la queue d'un dauphin; c'est le Δελφίνιον de Dioscoride.

D. Ajacis, L., Pied-d'alouette des jardins. On cultive cette plante annuelle, à tige simple, originaire des montagnes de la Suisse, etc., et dont la forme découpée des feuilles justifie le nom français, à cause de la beauté de ses épis de fleurs, que la culture fait doubler et varier de couleur avec facilité. Son appellation latine est fondée sur les lignes que présente sa corolle, où l'on a voulu lire le nom d'*Ajax*. Cette plante est suspecte et possède des qualités actives qui doivent rendre réservé sur son emploi, à cause de son affinité avec les aconits. On lui prête les mêmes propriétés qu'à l'espèce suivante dont elle est aussi fort rapprochée par les formes. Nous ne savons d'après quel renseignement M. Hallé disait, dans son Cours d'hygiène, en 1801, qu'on en retirait une sorte de manne.

D. Consolida, L., Pied d'alouette des champs. Cette espèce, moins robuste que le *D. Ajacis*, et à tige rameuse, croît dans nos moissons, où elle se fait remarquer par ses fleurs ordinairement d'un bleu agréable. Celles-ci ont été regardées comme astringentes, et on en a fait usage dans les maladies inflammatoires des yeux; on les dit aussi utiles pour faire couler les urines et même contre les calculs; ses prétendues qualités vulnéraires, au dire d'Ambroise Paré, lui ont fait donner le nom spécifique de *consolida;* mais toutes ces propriétés ont besoin d'être soumises à de nouvelles épreuves. Le suc des fleurs de pied-d'alouette est susceptible de donner une couleur bleue qu'on a voulu faire passer, réduite en sirop, pour celle de violette. On l'a fixée aussi, au moyen de l'alun, comme teinture. On rapporte dans le Journal de pharmacie (I, 520), qu'en Angleterre on use d'une teinture faite avec une once de semence de cette plante dans une pinte d'alcool à 22 degrés, qu'on la donne par gouttes, dans une tisane appropriée, contre l'asthme; elle excite, dit-on, de légères nausées, le flux des urines et la transpiration.

D. elatum, Krock. Les semences de cette espèce alpine, dont la *D. exaltatum*, Ait., n'est qu'une des nombreuses variétés, sont souvent mêlées avec celles de la cévadille, *Veratrum Sabadilla*, L., dans le commerce [1], comme s'en est assuré Willemet, en les semant (*Flore de Lorraine*, II, 631).

[1] Cependant la différence entre ces fruits est aisée à établir; les capsules du *Veratrum*

D. Staphysagria, L., Staphysaigre, herbe aux poux (*Flore médicale*, VI, t. 330). Cette plante vivace, dont le nom grec vient de σταφις, grappe, et de αγρια, sauvage, de la forme et de la disposition de ses fleurs, croît dans le midi de la France, en Italie, en Grèce, etc. On la cultive dans quelques jardins de curieux, où on la confond par fois avec le *D. Requienii*, DC., espèce fort voisine qui croît aussi dans les mêmes lieux, mais dont les semences sont plus petites et plus amères. On n'emploie en médecine que les semences de cette plante, contenues, au nombre de trois à quatre dans des capsules courbes, aiguës. On les tire d'Italie, bien que le midi de la France pût nous en fournir. Leur plus grand usage est de servir à détruire les poux chez les enfans; pour cela, on en saupoudre les cheveux, où elle les tue en fort peu de temps, ce qui l'a fait désigner, dans quelques anciens ouvrages, sous le nom de *Pedicularia*. Il faut faire attention si le cuir chevelu est entamé, parce que ces plaies pourraient s'enflammer par le contact de cette substance active. On s'en sert aussi pour enivrer le poisson, comme de la coque du Levant, On en a recommandé l'application topique sur les dents cariées; mais Schultz, ayant ensuite éprouvé une douleur plus vive, regarde cette application comme téméraire.

Les semences de staphysaigre sont anguleuses, comprimées, longues et larges d'une ligne, amères, âcres, brûlantes, couvertes de petites cavités. On a recommandé de les employer comme masticatoires, et Galien, pour arrêter des fluxions qui menacent de tomber sur la poitrine. Bichat (*Cours manuscrit de mat. méd.*) dit les avoir prescrites comme sialagogues, dans un nouet, que l'on mastique quelques instans. La plus légère infusion de ces graines irrite la gorge; cependant Dioscoride assure que les anciens s'en servaient comme de vomitif et de purgatif; dans ce dernier cas, ils donnaient la décoction de quinze graines dans de l'eau miellée (*Lib.* IV, *C.* CL). Le même auteur en recommande l'usage contre la lèpre; d'autres les ont conseillées comme vermifuges!

Hillefeld donna cinq scrupules de cette semence à un chien, qui eut des nausées suivies de vomissement violent, d'un affaiblissement considérable, de tremblemens convulsifs, de déjections involontaires, d'aphonie, etc. A l'ouverture de son estomac, on trouva la membrane muqueuse phlogosée, le sang coagulé dans les veines, etc. (*Diss. de venen.*, p. 20). M. Orfila, qui a également fait des expériences sur les animaux avec cette semence, donnée à l'intérieur et

sont à trois valves et trifides; celles du *Delphinium* sont à une seule valve qui s'ouvre dans toute sa longueur; les semences sont allongées, linéaires dans le premier, quadrilatères et planes dans le second.

appliquée sur des plaies, et qui les a vus périr, même dans ce dernier cas, pense qu'elle n'est pas absorbée, que ses propriétés délétères dépendent de l'irritation locale qu'elle détermine, que c'est la partie soluble dans l'eau qui est la plus active, de sorte que l'action de ces graines est plus intense, si on les humecte avant de les appliquer sur les tissus (*Toxicologie*, II, 1re part., 70). L'analyse chimique dc la semence de staphysaigre, par MM. Lassaigne et Feneulle, y a montré un principe amer, brun, précipitable par l'acétate de plomb, une huile volatile, une huile grasse, de l'albumine, une matière animalisée, du muqueux, du mucoso-sucré, un alcaloïde, qu'ils appellent *Delphin, Delphine* (*V.* ce mot), combiné avec l'acide malique, un principe amer, jaune, non précipitable par l'acétate de plomb, des sels minéraux (*Ann. de chim. et de phys.*, XII, 358; *Journ. de pharm.*, VI, 366). M. Hofschlaeger, de Brême, a découvert dans les semences de staphysaigre, un acide nouveau, blanc, cristallisé, volatil à une basse température, dont une petite quantité produit de violens vomissemens (*Journ. de pharm.*, XIII, 365). Neumann assure qu'on retire un tiers d'huile grasse des amandes de cette graine.

On emploie lc staphysaigre dans la pommade *ad phthiriasim*; M. Ranque propose de frotter les pustules galeuses avec la décoction de staphysaigre (uue once de graine dans trois onces d'eau, réduites à deux, à laquelle on ajoute 24 grains d'opium); il dit avoir guéri six cents galeux par ce procédé (*Journ. de méd.* dc Leroux, etc., XX, 501). On s'est servi également de sa décoction seule contre la gale, et pour déterger les ulcères. Aujonrd'hui, l'emploi intérieur du staphysaigre est tombé en désuétude. Vu la grande activité de cette semence, on ne pourrait l'administrer qu'à petite dose, comme à celle de deux grains en nature dans de la gomme, etc., et seulement dans des maladies non inflammatoires et rebelles ou incurables, comme l'épilepsie, la rage, etc.

DELPHINUS. Genre de mammifères cétacés, très-cruels, dont la tête est en proportion avec le corps, ce qui les distingue des cachalots et des baleines, et les rapproche des narvals. *D. Delphis*, L., Dauphin proprement dit. La chair de cet animal passe pour coriace, de mauvaise odeur, difficile à digérer; et si quelques matelots en mangent, ce n'est qu'après l'avoir laissé faisander fortement pour l'attendrir. Cependant, un dauphin apporté en 1829 au marché de Perpignan, et que M. Farines, qui en a fait l'examen (*Journ. de pharm.*, XV, 413), croit pouvoir rapporter à cette espèce, avait une chair assez tendre, d'une odeur commune à la marée, et de facile digestion; cette chair était rouge, très-finement veinée de blanc, et ferme : il fut trouvé excellent, très-analogue au thon; la

cervelle parut meilleure que celle de l'agneau. L'animal pesait 82 kilog.; il avait près de 9 pieds de longueur. La chair du dauphin paraît être quelquefois vénéneuse (*Bull. des Sc. méd.* de Fér., octobre, 1824, p. 159). Lémery dit que son estomac desséché et pulvérisé, est bon contre les maladies de la rate, et son foie contre les fièvres intermittentes; sa graisse, aussi bien que celle du marsouin (*D. Phocæna*, L.), passe pour résolutive. Un acide particulier, placé dans la classe des acides gras, volatils et odorans, sous le nom d'acide delphinique, a été découvert dans l'huile du *D. globiceps*, Cuv., espèce qui paraît se rapporter à l'épaulard des Saintongeois (*D. Orca* et *D. gladiator*, Lacép.), par M. Chevreul, qui l'a retrouvé depuis dans le suc des baies du *Viburnum Opulus*, L. (*Ann. de chim.*, VII et IX); il a une odeur aromatique, forte, analogue à celle de l'acide butyrique, une saveur sucrée d'éther, est très-volatil, peu soluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool, etc. Les excrémens de ce même dauphin, analysés par MM. Chevallier et Lassaigne, lorsque déjà ils avaient subi un commencement de décomposition (*Journ. de pharm.*, VII, 279), ont offert, entr'autres principes, une matière analogue à l'ambréine.

Delphis. Nom donné par les Grecs à un cétacé, dont l'espèce est inconnue, mais rapporté par Linné au Dauphin (*Delphinus Delphis*).

Delunghedie. Nom cyngalais du grenadier, *Punica Granatum*, L.

Demesyl. Un des noms bohémiens du *Tussilago Petasites*, L.

Demetrias. L'un des noms de la verveine, *Verbena officinalis*, L., dans Dioscoride.

Demi. Dans les formules, on exprime un demi par ce signe ß ou ss : une demi-once, ℥ß.; un demi-gros, ʒß.

Demi-bain. Bain dans lequel on n'entre que jusqu'un peu au-dessus de l'ombilic (V. *Bain*, I, 533). Il est quelquefois préféré au bain entier pour les individus faibles, qui ont peine à supporter celui-ci, qui ont la poitrine délicate, etc.; il suffit d'ailleurs, dans plusieurs cas, par exemple lorsque le siége du mal est dans l'abdomen, les organes génitaux, urinaires, etc.

Demi-métal, ou métal imparfait. Nom donné, par les anciens, les alchimistes surtout, aux métaux autres que l'or et l'argent.

Demi-museau. Nom vulgaire de l'espadon, *Esox brasiliensis*, L.

Demolya. Un des noms arabes du laurier, *Laurus nobilis*, L.

Demos. Un des noms du *Conyza squarrosa*, L., dans Dioscoride.

DÉMULCENS, *Demulcentia*. Médicamens délayans, de nature émolliente, comme l'eau de veau, l'infusion de graines de lin, etc., donnés pour corriger l'âcreté des humeurs; l'eau est, au contraire, seulement délayante.

Den. Nom japonais de l'azédarach, *Melia Azedarach*, L.

Den a noc. Un des noms bohémiens de la pariétaire, *Parietaria officinalis*, L.

Dende. Un des noms du ricin, dans Serapion.

Dendrochates. Agate arborisée. V. *Agate*.

Denier. Poids de 24 grains. On le nomme aujourd'hui en France, presque partout, *Scrupule*.

DENIS-SUR-LOIRE (Saint-), ou Saint-Denis-les-Bois. Village de France (Loir-et-Cher), à une lieue de Blois, près duquel, se trouve une source minérale appelée *Fontaine de Médicis* (Carrère, *Cat.*, 148).

Renéaulme (P.) La vertu de la Fontaine de Médicis, près Saint-Denis-les-Bois. Blois, 1618, in-4.

Dennenboom. Nom hollandais de l'*Abies Picea*, Mill.

Dens caballinus. Nom de la jusquiame, *Hyoscyamus niger*, L.

— canis. Nom de l'*Erythronium Dens canis*, L.

— elephanti putrefactus. Ancien nom de l'ivoire fossile.

— leonis. Nom du pissenlit, *Leontodon Taraxacum*, L. On donne parfois aussi ce nom à la piloselle, *Hieracium Pilosella*, L.

Dent. Voy. *Dens* et *Dentes*.

Dent de chien. Un des noms du dentalium des officines. V. *Dentalium Dentalis*, L.

— Nom de l'*Erythronium Dens canis*, L.

— de lion. Nom du *Leontodon Taraxacum*, L.

Dentale. Nom français du genre *Dentalium*.

— des officines. Coquille du *Dentalium Dentalis*, L.

DENTALIUM, Dentales. Genre linnéen d'Annélides tubicoles, dont l'animal est peu connu, et dont le test, seule partie usitée, est en cône allongé, arqué, ouvert aux deux bouts, et qui, à peine long de quelques pouces, a été comparé à une défense d'éléphant. Les dépouilles de deux de ses espèces, le *D. Dentalis*, L., Dentale des officines, dont la coquille est striée, et le *D. Entalis*, L., *Entale*, offic., à coquille lisse, ont été jadis employées comme absorbant et dessiccatif, et sont en tout comparables, sous ce rapport, aux autres coquilles marines; elles entraient dans l'onguent citrin de N. Myrepsus : Fourcroy rapporte que naguère encore, en Italie, des charlatans les faisaient porter en amulettes contre l'esquinancie.

Dentaria pinnata, L. Le codex nouveau comme l'ancien, cite cette plante alpine, de la famille des Crucifères, au nombre des officinales; il eût pu y ajouter les trois autres espèces de la Flore de France, surtout le *D. pentaphyllos*, L., Petite dentaire, dont la racine, composée d'écailles blanches et charnues, est astringente, et mieux encore le *D. bulbifera*, L., qui croît dans nos bois, mentionnées dans Lémery comme vulnéraires, détersives, dessiccatives, etc., mais tout-à-fait inusitées chez nous. En Russie, les habitans d'Irkutzk, d'après le docteur Rhemann, se servent comme remède populaire de la racine de cette dernière espèce, contre les affections nerveuses, telles que les convulsions, l'épilepsie, etc. (*Nouv. journ. de méd.*, V, 209). Le nom de *Dentaria*, qu'on

donne par fois aussi au *Plumbago europæa*, L., et même aux Orobanches, dans quelques pharmacologies, vient de la forme des racines de ces plantes, qui sont comme dentées.

Dente Canino. Un des noms italiens du chiendent, *Triticum repens*, L.

Dente de leao et dente di leone. Noms portugais et italien du pissenlit, *Leontodon Taraxacum*, L.

Dentecula'ï. Végétal d'Afrique, dont le fruit, semblable à une orange, a une odeur qui approche de la vanille; l'écorce de ce fruit, dont les semences sont disposées comme celles des courges, est extrêmement dure; il cause des coliques si on en mange (Mollien, *voyage*, I, 271). Serait-ce le *Cucumis Dudaim*, L.?

Dentelaire. Nom du genre *Plumbago*, et surtout du *P. europæa*, L.

Dentellaria. Voy. *Dentillaria*.

Denter. V. *Synodon*.

Denteroeon. Nom arabe du maceron, *Smyrnium Olusatrum*, L.

Dentes apri. Dents canines du sanglier. V. *Sus Scrofa*, L.

— equi marini s. hippopotami. Noms donnés dans les pharmacies aux dents d'hippopotame, ou plutôt de morse.

— unicornu. Fragmens de la défense du narval (*Monodon Monoceros*, L.), ou, suivant quelques pharmacopées de la corne de rhinocéros, *Rhinoceros indicus*, L.

Denticulata. Un des noms anciens de la moschatelle, *Adoxa moschatellina*. L.

DENTIFRICES, *Dentifricia*. Médicamens propres à entretenir la propreté des dents. Ce sont, en général, des substances acides, salines ou terreuses, dont on fait usage au moyen d'une brosse, pour ôter, au moyen du frottement, le tartre etautres substances qui ternissent et altèrent ces os. On y ajoute des aromates, pour donner en outre une odeur agréable à la bouche, et de la laque de la cochenille, pour colorer en rouge les gencives et les lèvres. Les matières trop acides ou trop alcalines peuvent attaquer l'émail des dents, et doivent être bannies de ces compositions; on y emploie ordinairement le sous-carbonate de potasse, l'alun, la crême de tartre, la terre bolaire, la craie, le corail, la terre sigillée, etc., dont on use en poudre, ou incorporés avec du miel. Le charbon est un des plus excellens dentifrices, parce qu'il a par sa propriété absorbante, la faculté d'ôter la mauvaise odeur des dents gâtées, caiésr, etc. Le meilleur de tous est une propreté extrême de la bouche, qu'il faut rincer à grande eau en se levant et après chaque repas, avec la précaution de se frotter les dents chaque jour en faisant sa toilette. Les dentifrices agissent chimiquement, lorsque les substances employées se combinent avec les matières déposées à la surface des dents, et plus fréquemment mécaniquement, par le seul frottement qui déplace ces matières étrangères. Le mieux serait que ces deux modes concourussent simultanément à nettoyer ces os. Leur usage est un des plus nécessaires à l'entretien de la bouche,

une des parties du corps humain qui attire justement les soins les plus assidus ; aussi cette branche de la toilette est-elle grandement exploitée ; et, comme d'habitude, le charlatanisme s'en est emparé pour débiter, sous les noms les plus pompeux, des poudres, des pommades, des opiats, des eaux dentifrices, etc.

Nous ne plaçons pas au rang des dentifrices les eaux, esprits, etc., propres à raffermir les gencives, à les dégorger, les calmer si elles sont enflammées, etc. ; ces médicamens buccaux doivent varier suivant l'état de ces parties molles, tandis que les dentifrices sont des agens mécaniques, ou tout au plus chimiques, qui opèrent sur le vivant, comme ils le feraient sur les parties mortes.

Dentillaria. Un des noms du *Plumbago europæa*, L. Dans quelques pharmacopées : Swediaur le nomme *Dentellaria*.

Dentino dorato. Nom que porte en Toscane une variété de l'*Hydnum repandum*, L.

DÉPILATOIRES, *depilatoria*. Médicamens propres à détacher les poils de la surface de la peau ; ce sont des substances caustiques qui brûlent les productions pileuses, en se combinant avec elles, et formant une sorte de savon animal : c'est presque toujours l'arsenic, ou une de ses préparations, mêlé à la chaux et à des aromates, qui fait la base de ces composés, fort employés par les Orientaux, sous le nom de *Rusma*. Comme les dépilatoires n'attaquent que les poils et nullement leur bulbe, autrement ils détruiraient la portion de la peau où ils sont reçus, il en résulte que ces parties reviennent, et qu'il faut recommencer ; seulement ils reviennent moins vite que lorsqu'on s'est servi de rasoirs. On ne se sert des dépilatoires que pour les parties de la peau non soumises à la vue, et en les employant sous forme de poudre, qu'on lie au moyen de la farine de seigle mouillée, ou de l'axonge, afin de pouvoir les étendre sur les parties qu'on veut dépiler : on ne les y laisse que le temps de détruire les poils, c'est-à-dire quelques minutes, et on les enlève de suite, afin qu'ils n'attaquent pas la peau, et qu'il n'y ait pas absorption de l'arsenic, etc., en ayant soin de laver ces parties. Les dépilatoires sont des remèdes dont l'action est absolument chimique.

DÉPLÉTIFS. Remèdes qui ont la propriété de diminuer la quantité des liquides du corps, de *deplere*, vider. On ne donne guère ce nom qu'à la saignée pratiquée pour dégager le système circulatoire trop plein, et éviter les désordres qui peuvent en naître. On pourrait encore l'appliquer aux médicamens qui provoquent l'issue des urines, de la bile, de la sérosité, etc., trop abondantes.

Dépouilles de serpent. V. *Serpent*.

DÉPURATIFS, *Depurantia*. Classe de médicamens propres à débarrasser les humeurs des élémens hétérogènes qui s'y rencontrent et qui nuisent à la santé.

Soit par suite d'une détérioration intestine, soit par les voies extérieures, il s'introduit dans nos humeurs des molécules étrangères qui troublent leur état de pureté, et conséquemment les fonctions où elles jouent quelque rôle, et qui apportent un dérangement dans l'état normal de la santé.

Dans la manière d'être habituelle, les forces de la vie, par leur seule action, portent au dehors les levains introduits ou formés qui pourraient devenir morbifiques, les évacuent avec les humeurs excrémentitielles, journellement, à notre insu et sans trouble. D'autres fois, soit que ces particules hétérogènes deviennent surabondantes ou d'une nature particulière, il s'élève des mouvemens médicateurs, un trouble général, que nous appelons fièvre, et qui parviennent à chasser au dehors ces matières importunes. Alors, dans ces deux cas, tout rentre dans l'ordre, si, par l'un ou l'autre de ces moyens, la nature, seule ou aidée de forces développées, a pu expulser au dehors la cause qui troublait l'harmonie entre les diverses fonctions, c'est-à-dire la santé.

Mais dans des circonstances qui ne nous sont point appréciables, les molécules morbifiques font en quelque sorte partie de nos humeurs, en dérangent sans cesse les fonctions, troublent le rhythme habituel de la santé, etc. C'est alors que nous employons une classe de médicamens appelés dépuratifs; lesquels, introduits dans la masse du sang, y occasionent un travail intestin, dont il résulte parfois un mouvement dépuratoire marqué, et dont le résultat se porte le plus fréquemment à la peau sous forme d'éruption, de croûtes, de furoncles, etc.; d'autres fois, ce sont les urines, les sueurs, etc., qui contiennent manifestement les résultats de ce travail expulsif, sous des formes diverses, tels que dépôts, sédiment, etc., et qui font présumer que leurs principes producteurs étaient matériels.

Mais les élémens hétérogènes de nos humeurs ne sont pas toujours pondérables; ce sont souvent des êtres que leur résultat seul fait apprécier; on les désigne sous le nom d'âcres, d'irritans, etc. Ici les dépuratifs ne sont plus les mêmes que dans l'altération des humeurs par des molécules physiques, et leur résultat diffère aussi, car on ne voit pas d'évacuation au dehors de matières étrangères; elles semblent anéanties sur place.

Effectivement, dans le premier cas on administre comme dépuratifs des sucs amers, ceux de cresson, de pissenlit, de beccabunga, de chicorée sauvage; des décoctions de patience, de bardane, de scorzonnère; les eaux sulfureuses, les antimoniaux, etc.; tandis que, dans le second, ce sont des boissons aqueuses, mucilagineuses, émollientes, comme le petit-lait, le lait, l'eau de veau, de grenouille,

le bouillon de poulet, de tortue, l'infusion de guimauve, de mauve, les solutions gommeuses, etc., qu'il convient de prescrire, à quoi on joint les lavemens de même nature, les bains, etc.

Les dépuratifs sont en grand renom dans la médecine populaire; car dans la classe peu éclairée on attribue la plupart des dérangemens de la santé à l'impureté des humeurs, et on y voit très-conséquemment les besoins si fréquens de dépuratifs.

Vehr (J.). *Diss. de medicamentis sanguinem purificantibus.* Francofurti-ad-Viadrum, 1692, in-4. — Hebenstreit (J.-E.). *Diss. de fonte medicamentorum remotas vias purgantium.* Lipsiæ, 1752, in-4.

Deraboki. Petit arbre d'Afrique, dont le fruit infusé sert à empoisonner les lions et les hyènes (Mollien, *Voyage*, I, 271).

Derdar, dirdar. Noms arabes du frêne, *Fraxinus excelsior*, L.

Derelside. Un des noms arabes du tamarin, *Tamarindus indica*, L.

DÉRIVATIFS. Médicamens appliqués sur une partie saine du corps, pour y produire une excitation qui détourne celle qui existe dans une partie interne ou externe plus importante, quel que soit l'éloignement de ces deux points. Les anciens appelaient dérivatifs les excitans appliqués dans le voisinage du mal, et révulsifs lorsqu'ils en étaient éloignés. Ainsi les sangsues sur la poitrine étaient dérivatives dans une affection de cette cavité, tandis que la saignée du pied était révulsive. Les praticiens de notre époque ne voient point de différence entre ces deux modes d'actions, dont nous traiterons au mot *révulsif*, qui nous semble convenir davantage à la médication produite.

DERMESTES. Genre d'insectes coléoptères, dont plusieurs espèces domestiques (*D. lardarius*, L., *D. Pellio*, L., etc.), nommées avec raison *scarabés disséqueurs*, font, à l'état de larves, de grands ravages dans les pelleteries, les cabinets d'histoire naturelle, et, ce qui nous intéresse plus particulièrement, dans les officines. Ce que nous avons dit des *Anthrènes* (I, 317) leur est applicable.

Déror. Nom hébreu de l'*Hirundo sylvestris*, L.

Derris pinnata, Lour. Arbuste de la Cochinchine, de la famille des Légumineuses, de la diadelphie décandrie, dont la racine est employée par les naturels en place de cachou pour mêler avec le bétel, lorsque celui-ci leur manque (*Flora Cochinch.*, 525).

DERVAL. Bourg de France (Loire-Inf.) entre Nantes et Rennes, où Carrère (Cat. 479) indique une source minérale froide.

DÉSALTÉRANS. Liquides propres à apaiser la soif. Toutes les boissons telles que l'eau, le petit-lait, le lait, la bière, le cidre, etc., sont dans ce cas. On a remarqué que celles qui sont acidules sont plus désaltérantes que les autres, comme l'oxycrat, la limonade, les sucs de groseille, de berberis, etc., et que celles où il y a une petite quantité d'eau-de-vie ou d'alcool empêchent la sueur.

Desebs. Nom arabe du polypode, *Polypodium vulgare*, L.

DÉSINFECTANS. Substances destinées à remédier à l'infection de l'air, des lieux, des objets, des vêtemens ou même des individus, dépendante d'émanations putrides, de miasmes ou de virus; on les nomme anti-contagieux, quand le but de leur application est de s'opposer à la contagion des maladies. Elles agissent, soit en décomposant, en détruisant les principes morbifiques, soit peut-être, quelquefois du moins, en fortifiant, en prémunissant l'économie contre l'action de ces principes. La plupart des désinfectans sont gazeux: tels sont les *acides sulfureux*, *nitrique*, *hydro-chlorique*, et surtout le *chlore*, presque exclusivement employé aujourd'hui, et auquel se rapporte évidemment l'action des *chlorures*. Les fumigations aromatiques, les vapeurs vinaigrées, etc., paraissent n'avoir aucune efficacité réelle, et masquer plutôt que détruire l'infection; les moyens mécaniques, tels que la ventilation, la détonation de la poudre à canon, les lavages simples, le charbon agissant comme simple absorbant, etc., sont plus efficaces, mais n'appartiennent pas essentiellement à la matière médicale; quant à l'eau de chaux, employée surtout pour blanchir les murs des lieux infectés, son action paraît incontestable. Le choix et l'application des désinfectans varient nécessairement suivant le genre d'infection et la nature des corps à désinfecter; c'est ce qu'on peut voir à chacun des articles consacrés aux divers agens dont nous venons de parler. Ce qu'il importe ici de rappeler, c'est que, tout puissans lorsqu'il s'agit de l'infection des lieux, des objets, des individus, ils échouent ou n'ont qu'un avantage très-borné dans ces cas d'épidémies, ni miasmatiques, ni virulentes, dont la cause cachée a, jusqu'ici, échappé aux investigations des médecins, comme aux secours de la thérapeutique; c'est aussi que, dans les cas mêmes où ils sont le mieux indiqués, ils restent souvent inefficaces faute d'être employés à dose suffisante ou avec assez de persévérance.

Desman. Un des noms suédois du *Musc*.

Desmanthus cinereus, W. Voy. *Mimosa*.

Desmarestia (Fucus) aculeata, Lamouroux. On trouve des portions de ce Fucus dans la mousse de Corse.

Desmer. Nom danois du *Musc*.

DÉSOBSTRUANS (et quelquefois désobstructifs), *Deobstruentia*, *Deoppilantia*. Médicamens propres à expulser des vaisseaux de petit calibre les matières qui s'y sont accumulées et qui en gênent ou empêchent les fonctions, en y causant une altération pathologique.

Toutes nos parties sont composées d'un lacis inextricable de vaisseaux artériels, veineux, capillaires, lymphatiques, absorbans, exhalans, etc., et tous ces vaisseaux contiennent des fluides qui y

circulent pour l'exécution de nos diverses fonctions. Des causes multipliées peuvent produire la stase de ces liquides dans ces vaisseaux, et cela en raison de la petitesse de leur calibre; il semblerait même qu'elle devrait avoir lieu à chaque instant, si on ne savait combien le principe vital s'y oppose, et combien les forces médicatrices, qui le secondent au moindre obstacle, font d'effort pour empêcher que l'organisme ne soit dérangé; d'ailleurs la puissance de circulation du sang, celle des capillaires sont encore de bons auxiliaires pour s'opposer à l'engorgement des vaisseaux, et conséquemment à l'obstruction; on doit enfin y ajouter la chaleur du corps qui, toujours égale, facilite les mouvemens de capillarité.

Cependant, dans beaucoup de cas, et surtout à mesure qu'on avance en âge, il se forme des engorgemens, particulièrement dans les tissus mous, parenchymateux et éloignés du centre de la circulation; les viscères en sont le siége, à peu près, dans l'ordre suivant; les glandes, le poumon, le foie, l'estomac, les intestins, le cerveau, etc.; ce sont ceux où il y a le plus de vaisseaux qui, comme on voit, en sont plus fréquemment atteints, car pas d'obstruction sans vaisseaux.

On peut distinguer deux modes différens d'engorgement, 1° ceux qui ont lieu dans les vaisseaux sanguins, et qui sont dus ordinairement à l'inflammation chronique, et ceux qui ont lieu dans les lymphatiques, qui sont de nature froide, lente, scrofuleuse.

Ceci posé, on devrait distinguer deux classes de Désobstruans: ceux des vaisseaux sanguins, et ceux qui conviennent aux lymphatiques; cependant il n'en est pas absolument ainsi. D'abord il y a des Désobstruans généraux, ou qui convienuent à toute espèce d'obstruction; ainsi, la fièvre, le premier des Désobstruans, que Bordeu regardait comme le principal moyen de combattre l'obstruction, dissipe aussi bien les sanguins, par résolution, que les lymphatiques. Tous les agens médicaux qui produisent l'accélération de la circulation, c'est-à-dire ce qui nous est permis d'imiter de la fièvre, sont dans le même cas; mais leur emploi suppose que la fièvre n'est pas dans l'obstruction même, c'est-à-dire que le lieu qui est le siége de l'engorgement est exempt de phénomènes inflammatoires, car alors la force désobstruante est là, et a plutôt besoin d'être modérée qu'excitée. Il y a pourtant des Désobstruans qui conviennent plus à l'un de ces genres qu'à l'autre: ce sont toujours des substances qui ont une action spéciale sur le système d'organe affecté. Ainsi, dans les affections lymphatiques, le mercure et ses préparations sont le meilleur désobstruant. Les dépuratifs, les amers, les savonneux, les sulfureux, etc., qui sont employés comme désobstruans, dans un grand nombre de circonstances, et avec raison, ne parviennent à dissiper

l'engorgement que par l'espèce de fermentation et de mouvement expulsif qu'ils produisent dans les humeurs; les sudorifiques, en excitant les vaisseaux exhalans, qui s'emparent alors avec plus d'énergie des liquides à expulser; les diurétiques qui les portent à la vessie, etc., sont encore des Désobstruans.

Lorsqu'on peut atteindre les endroits engorgés, qu'ils sont ou superficiels ou peu profonds, on emploie les désobstruans locaux; ici on ne pousse plus *à tergo*, comme disent les physiologistes, on ôte les liquides obstruans par aspiration, compression, incision des vaisseaux, comme on le fait avec les sangsues, les ventouses, les mouchetures, la compression, etc.; d'autres fois on applique topiquement des médicamens stimulans, si les tumeurs formées sont froides, émolliens si elles sont trop excitées, ce qui est le plus fréquent, pour arriver à leur résolution. Les sangsues, si employées, et dont on a tant abusé, sont pourtant l'un des désobstruans locaux les plus efficaces; leur effet s'étend même aux parties contiguës. Les dérivatifs eux-mêmes sont des désobstruans qui reportent souvent, il est vrai, l'engorgement sur un autre point, que l'art cherche à diriger sur un lieu moins essentiel à la vie, et où les moyens de guérison puissent atteindre plus facilement.

Désopilatifs; synonyme de *Désobstruans*.

Desséchans; synonyme de *Dessiccatifs*.

DESSICCATIFS. Ce sont des médicamens externes que l'on emploie pour remédier à l'humidité des plaies, en entretenir le bon état et les mettre en voie de guérison. La plupart sont des substances astringentes, absorbantes; tels sont l'alun calciné, le sucre candi en poudre, la colophane, le tan, les préparations de plomb, comme l'extrait de Saturne, le cérat de Saturne, etc. (Voyez *Détersifs*). Il y a quelques auteurs qui admettent des desséchans internes, lesquels, suivant eux, ont la propriété d'enlever l'excès d'humidité de nos tissus, et ils rangent parmi eux les évacuans des différentes voies, les purgatifs, les diurétiques, les sudorifiques, les sialagogues, les exutoires, etc. Ces médicamens ne peuvent porter un nom semblable, et appartiennent évidemment à des ordres thérapeutiques fort différens. Voyez Ferrein (*Mat. méd.*, II, 559).

Desura, Nom brame de l'*Hibiscus tiliaceus*, L.

Desvauxia fluitans, Pal. Voy. *Festuca fluitans*, L.

DESVRES (Eaux minérales de). Elles sont situées, dit Macquart (*Encyclop. méthod.*, médecine, V, 412), dans la belle forêt de ce nom, à un quart de lieue de la ville (Pas-de-Calais); leur saveur est astringente et ferrugineuse. Souquet y a trouvé des muriates de potasse et de chaux, du sulfate de soude, du carbonate et du sulfate de chaux; enfin, par livre, près d'un grain d'oxyde de fer.

Detel kyselt zagecj. Un des noms russes de l'alleluia, *Oxalis Acetosella*, L.

Détergens ; synonyme de *Détersifs*.

DÉTERSIFS, de *detergere*, nettoyer. Médicamens externes propres à nettoyer les plaies de mauvaise nature, à en faire disparaître les chairs baveuses, molles, flasques, végétantes, etc., à en améliorer par conséquent la suppuration, et à les mettre en état de se cicatriser : ils diffèrent des dessiccatifs qui n'ont pour objet que de priver ces solutions de continuité de l'humidité surabondante qui leur nuit. Ainsi, les uns agissent sur les solides ; les autres sur les liquides ; les uns sont plutôt absorbans tandis que les détersifs sont des moyens excitans et même escarrotiques ; la rhue, la sabine, les spiritueux, le vitriol, le minium en trochisque, etc., etc. sont des détersifs. On applique surtout ce nom à des lotions excitantes, telles que le vin chaud, la décoction d'orge aiguisée de miel rosat, d'esprit de vitriol, etc., etc., qui sont des détersifs assez usités : le meilleur de tous est la charpie sèche.

Deutergie, de Δεύτερον, second, et εργον, action. Mot proposé par M. Cap pour exprimer le résultat secondaire de l'action d'un médicament, celui qui est le but essentiel de la thérapeutique. Il nomme en effet *protergie* (de πρῶτος, premier, etc.) tout changement immédiat ou primitif, opéré dans l'économie animale par l'action des médicamens, et il applique à l'ensemble des phénomènes protergiques et deutergiques le nom de *médication*, employé souvent à tort comme synonyme de traitement. La *protergétique* est pour lui cette branche de la matière médicale qui s'occupe des médications, et la *deutergétique* est la thérapeutique (*Mémoire sur la classification des médicamens*, 52 : 1823 ; in-8°).

Deuteria. Piquette, vin léger fait avec du marc de raisin. Il passe pour rafraîchissant et apéritif.

Deuto. Ce mot grec, usité de nos jours dans la nomenclature chimique, exprime, lorsqu'il s'agit de composés oxygénés, un second degré d'oxygénation ; et, dans tous les autres cas, une double proportion du corps auquel on l'applique. Ainsi le deutoxyde de fer est le second degré d'oxydation de ce métal, et le deutochlorure de mercure (sublimé) contient deux fois plus de chlore que le protochlorure.

Deuto-acétate de cuivre. V. *Cuivre*, II, 503.

— — de mercure. V. *Mercure*.

— chlorure de mercure. V. *Mercure*.

— hydro-chlorate d'antimoine ou proto-chlorure d'antimoine. V. I, 349.

— — de cuivre ou muriate de cuivre. V. II, 507.

— — — et d'ammoniaque. V. *Ibid.*

— — d'étain. V. *Étain*.

— — de mercure. V. *Mercure*.

— iodate de mercure. V. *Iode*.

DEUTO-IODURE DE MERCURE. V. *Iode.*
— MURIAS STIBII OU PROTO-CHLORURE D'ANTIMOINE. V. I, 349.
— MURIATE D'ANTIMOINE. V. I, 349.
— — D'ÉTAIN. V. *Etain.*
— — DE MERCURE. V. *Mercure.*
— NITRATE DE CUIVRE. V. *Cuivre*, II, 509.
— — DE MERCURE. V. *Mercure.*
— PHOSPHATE DE CUIVRE. V. *Cuivre*, II, 508.
— SULFURE D'ANTIMOINE. V. *Antimoine*, II, 348.
— SULPHAS CUPRI ET AMMONIÆ. V. *Cuivre*, II, 512.
— SULPHURETUM HYDRARGYRI RUBRUM. V. *Mercure.*
DEUTOXY-CYANURE DE FER HYDRATÉ, OU FERRO-CYANATE DE FER. V. II, 530.
DEUTOXYDE D'ANTIMOINE. V. *Antimoine*, I, 341.
— D'AZOTE. V. *Azote*, I, 515.
— DE FER. V. l'art. *Fer.*
— D'HYDROGÈNE. V. *Eau oxygénée.*
— DE MERCURE. V. *Mercure.*
— DE PLOMB. V. *Plomb.*
DEUTOXYDUM PLUMBI. V. *Plomb.*
DEUTSCHER BERTRAM. Un des noms allemands de l'*Achillea Ptarmica*, L.
— TAMARISKEN. Nom allemand du *Tamarix germanica*, L.
— ZITTWER. Nom allemand de l'*Acorus Calamus*, L.
DEUTSCHES AMOMUM. Nom allemand du *Sison Amomum*, L.
— GEISBLATT. Un des noms allemands du *Lonicera Periclymenum*, L.
— SCHWERTEL. Un des noms allemands de l'*Iris germanica*, L.
DEUX-DENTS. Nom vulgaire des poissons du genre *Diodon.*
DEVADURUPA. Nom sanscrit du *Benjoin.*
DEVIL'S APPLE. Un des noms anglais du *Datura Stramonium*, L.
DEVIL IN A BUSH. Un des noms anglais du *Nigella sativa*, L.
DEVILLE (eaux min. de). V. *Rouen.*
DEVILSBITT. Nom anglais du *Scabiosa Succisa*, L.
DEWADURU. Nom cyngalais du fenonil, *Anethum Fœniculum*, L.
DEWBERRY. Nom anglais du *Rubus trivialis*, Mich.
DEWIPAGRURA. Un des noms cyngalais du *Stizolobium pruriens*, P.
DHABA, DOBE. Noms de l'*Inga Unguis-cati*, W., en Egypte.
DHANA. Nom guzarate de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.
DHANYAKA. Nom sanscrit de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.
DHIB. Nom arabe du loup, *Canis Lupus*, L. (Voy. II, 67).
DHUMRAPATRA. Nom sanscrit du tabac, *Nicotiana Tabacum*, L.
DHUNNIAN. Nom Dukhanais de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.

DIA. Préposition grecque qui signifie *avec* ; on la joint à une multitude de noms de substances médicamenteuses, pour indiquer des composés dont ces substances médicamenteuses font la base, comme *diacolocynthidos*, *diapalme*, *diaphœnix*, *diaprun*, *diarrhodon*, *diascordium*, etc.

DIABELRA. Nom portugais du *Plantago Coronopus*, L.

DIABLE. Sorte d'oiseaux de nuit, qui se nourrissent de poisson; à la Martinique, on les mange en abondance, surtout les jeunes (Labat, *Voyage*, II, 407).

Diable de mer. Un des noms vulgaires de la macreuse, *Anas nigra*, L.

Diabolus metallorum. Nom alchimique de l'*Etain*.

Diabrotiques, *Diabrotica*. Sorte de médicamens caustiques.

Diacarthame. Médicament fait avec le carthame.

Diacheton. Nom de la cardère, *Dipsacus fullonum*, L., dans Pline.

Diachytis, diachyton. Noms de la dauphinelle, *Delphinium Ajacis*, L., dans Dioscoride.

Diacodium. Nom de la capsule du pavot, *Papaver somniferum*, L., de δια avec et κωδεια, tête de pavot; d'où on dit *sirop diacode* (et non *sirop de diacode*) pour sirop de tête de pavot.

Diaculaueu. Plante à fleurs composées, peut-être un *Solidago*, indiquée comme vulnéraire (Molina, *Chili*, p. 122).

Diacydonium. Nom du cotignac dans quelques pharmacopées.

Diadesma. Nom de la mauve dans Zoroastre.

Diagrède. Nom qu'on donnait à la scammonée cuite dans un coing ou de la terre glaise, préparation inusitée aujourd'hui. Ce nom vient de *dacrydion*, larme, parce que cette résine fondue imite la forme que les peintres donnent aux larmes (Ferrein, *Mat. méd.*, I, 69). Les praticiens emploient souvent aussi le mot diagrède comme synonyme de scammonée, dont c'était le nom primitif.

Dialion. Un des noms grecs de l'héliotrope, *Heliotropium europæum*, L.

Diamant, *Adamas*. Carbone pur à l'état cristallin. V. *Carbone*, II, 88.

Diamela. Nom du sambac, *Jasminum Sambac*, L., à Guyaquil.

Diamonon. Nom de la mandragore, dans Zoroastre.

Diamont fig. Un des noms anglais du *Mesembryanthemum crystallinum*, L.

Diane, diana. Nom alchimique de l'*argent*.

DIANTHUS. Genre de plantes de la famille des Caryophyllées, de la décandrie digynie, ainsi nommé de la beauté des fleurs des espèces qu'il renferme, de διος, dieu, ανθος, fleur. On les nomme en français *œillet*, parce que plusieurs d'entre elles ont sur leur corolle des lignes circulaires qui semblent former un petit œil.

D. Caryophyllus, OEillet des jardins. Cette magnifique plante, à laquelle la culture a fait subir des métamorphoses infinies dans la couleur, le volume, la forme de ses fleurs, depuis le temps que le roi René en enrichit la France, fait l'ornement des jardins et les délices des horticulteurs, surtout dans les provinces méridionales, où elles sont plus belles, notamment à Toulouse. Elles ont un parfum exquis qui rappelle celui du girofle, ce qui a fait désigner la plante sous le nom de *Caryophyllus*. On ne se sert en médecine que de la variété à fleurs d'un rouge foncé, appelée *œillet à ratafiat*, *œillet à bouquet*, etc., dont les pétales seuls sont employés. On les estime cordiaux, sudorifiques, toniques et même astringens. On les donne dans les fièvres malignes, pestilentielles, typhoïdes, etc., où on les prescrit à la dose de deux à trois gros en infusion; on en prépare un sirop qu'on met par once dans les potions cordiales. Cet œillet

entre dans l'*eau générale* et l'*eau prophylactique*, dans la *conserve* qu'on prépare avec ses fleurs, dans l'*opiat de Salomon*. On s'en sert pour colorer le vinaigre, les ratafiats, etc.

D. plumarius, L. Les fleurs de cette espèce indigène sont céphaliques; on les a données pour résister au venin, contre l'épilepsie, la pierre (Lémery, *Dict.* 264).

Il ne faut pas croire que l'*huile d'œillet* provienne de ces plantes; elle se fait avec les semences du pavot, et devrait s'appeler oliette, comme pour dire *petite huile*.

Diantong. Nom que porte aux Antilles la moelle du bananier, *Musa paradisiaca*, L.

Diapensia. Un des noms de la sanicle, *Sanicula europæa*, L., dans quelques auteurs.

Diaphoreticum joviale. Un des noms de l'anti-hectique de Poterius. Voy. I, 342.

— minerale. Ancien nom de l'antimoine diaphorétique lavé. V. I, 342.

— — solare et diaphoreticum regulinum. Noms donnés jadis à l'antimoine diaphorétique lavé, préparé par des procédés divers. Voy. I, 342.

DIAPHORÉTIQUES, *diaphoretica*. Médicamens qui ont la propriété de produire une transpiration cutanée plus abondante; de διά, à travers, et φορέω, je porte.

Dans l'état naturel il se fait, à travers les pores de la peau, une exhalation vaporeuse invisible, qui est une véritable évacuation. On a calculé que, par cette voie, il sortait plus de matière en poids que par les autres issues excrémentitielles, d'où on voit de quelle importance elle est dans l'économie animale. On a attribué à certains médicamens la propriété d'augmenter cette excrétion vaporeuse ou diaphorèse, et on les a désignés sous le nom de *Diaphorétiques*, résultat que la balance seule peut prouver; car, rien n'étant visible, il est impossible de rien affirmer autrement. Si ces médicamens sont sous forme liquide, qu'ils soient bus abondamment, pourvus d'une température suffisante, aidés de la chaleur extérieure, de certains états de la circulation ou de la peau, etc., la transpiration se résout à la surface de celle-ci en gouttelettes d'un liquide appelé sueur. Les médicamens qui ont produit cet état sont appelés *Sudorifiques*. Il n'y a donc que des degrés différens entre la transpiration insensible et la sueur, ou plutôt ce sont des formes différentes du même produit exhalé; c'est une même vaporisation qui se manifeste à l'état gazeux ou aqueux, c'est absolument le même phénomène produit sous deux formes. Or, comme il est plus facile d'observer l'apparition de la sueur et les effets thérapeutiques des médicamens qui le produisent, nous renvoyons à l'article *Sudorifiques* pour traiter de cette sorte de médicamens.

Diaphylactiques. Synonyme de prophylactiques ou *préservatifs*.

Diapnoïques, diapnoiques, *Diapnotica*. Noms qu'on donne aux diaphorétiques doux.

Diapyétiques. Médicamens propres à favoriser la formation du pus. V. *Suppuratifs*.

Diasik. Nom du *Crocodile*, au Sénégal, suivant Adanson.

DIASOSTIQUES, *Diasostica*. Remèdes propres à conserver la santé, de διασυζω, je conserve. On voit, d'après cette définition, que cette classe renferme tous les médicamens possibles. Cette expression est aujourd'hui synonyme d'hygiène.

DIATOMA. Genre de conferves dont plusieurs espèces, les *D. rigidum*, DC. et *D. flocculosum*, DC., ont été employées comme vermifuges, à l'instar de la Coraline de Corse (*Mém. du Muséum*, VI, 198).

Dibsé. Sorte de sucre de raisin que l'on fabrique à Hébron, près Jérusalem (Shaw, *Voyage en Palestine*).

Dic. Nom sarrasin du coq, *Phasianus Gallus*, L.

Dicée, *Dicœum*. Très-petit oiseau, fabuleux peut-être, dont Ælien dit que les excrémens sont usités des Indiens comme calmans dans les maux désespérés : il n'en faut, dit-il, que la grosseur d'un grain de millet pour causer l'assoupissement et une mort douce. M. Dumont (*Dict. des Sc. nat.*) pense qu'il s'agit ici de l'opium.

Dichroa febrifuga. Lour. Arbuste de la Cochinchine et de la Chine, d'une famille indéterminée, de la dodécandrie tétragynie, dont les racines et les feuilles sont employées dans ces deux pays comme propres à guérir les fièvres intermittentes; en nature, elles excitent le vomissement; cuites à feu doux, dans du vin, jusqu'à évaporation du liquide, elles purgent et lèvent les obstructions. Les naturels ont l'habitude de joindre de la réglisse à sa décoctiou. Ce médicament convient moins bien aux vieillards et aux personnes faibles qu'aux autres (*Flora Cochinch.*, 368).

Dichromos. Un des noms de la verveine, *Verbena officinalis*, L., dans Dioscoride.

DICOTYLÉDONES. Troisième divisiou, et la plus considérable, des végétaux connus jusqu'ici, dont le nom vient de la présence de deux lobes ou *cotytédons*, au point d'union de la radicule avec la plumule, dans l'embryon; elle diffère des deux autres divisions, les monocotylédones et les acotylédones (voy. ces mots), par les caractères suivans : les plantes présentent des tiges rameuses, à bois plus dur au centre, disposé en couches concentriques dans celles qui sont ligneuses, avec un canal médullaire central; leurs feuilles, rarement engaînantes, ont inférieurement des veines ramifiées, anastomosées; leurs fleurs montrent ordinairement deux enveloppes, un calice et une corolle, et portent des fruits très-variés. Ces plantes possèdent presque tous les principes immédiats des végétaux; c'est dans cet immense groupe que l'on trouve les plus actifs, tels que le camphre, les résines, les gommes-résines, le tannin, les alcaloïdes, etc., etc.; il fournit par conséquent à la matière médicale le plus grand nombre des produits dont elle compose son domaine.

DICQ ou CANCAVALLE (Eaux min. de). Chifoliau, qui en a

parlé. (*Essai anal. des eaux min. de Dinan*, etc., St.-Malo, 1782, in-12), dit qu'elles contiennent du sel marin, de la sélénite et du fer; il les croit utiles contre les maladies des enfans, les obstructions, les affections de la vessie, le rhumatisme, etc. (Carrère, *Cat.*, 188).

Dictame (ce devrait être dictamne). Nom de l'*Origanum Dictamnus*, L.
— blanc. Voy. *Dictamnus albus*, L.
— de Crète. *Origanum Dictamnus*, L.
— de Virginie. Un des noms du pouliot, *Mentha Pulegium*, L.
— (faux). *Marrubium pseudo-Dictamnus*, L.

DICTAMNUS. Genre de plantes de la famille des Rutacées, de la décandrie monogynie, ainsi nommé parce que l'on a comparé la seule espèce qu'il renferme au dictame des anciens, qui croissait sur le mont *Dicte*, en Crète, pour l'analogie ou le nombre de ses propriétés.

D. albus, L. Dictamne (et non Dictame), Fraxinelle. Cette plante vivace, dont le dernier nom français est dû à ce que son feuillage ressemble à celui du frêne, et qui a une odeur forte, approchant un peu de celle du citron, croît dans les bois montagneux de la France méridionale, de la Suisse, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Sibérie, etc., et est cultivée dans les jardins à cause de ses belles grappes de fleurs blanches, qui sont bleues dans une variété plus agréable encore. Dans les soirées chaudes et électriques de l'été, il y a autour de cette plante une atmosphère inflammable, que l'on croit due à l'huile volatile qui s'échappe de nombreuses glandes rougeâtres; elle s'enflamme sans l'endommager, si on en approche une bougie. Ce phénomène, attesté par plusieurs naturalistes, nié par d'autres (Fée, *Cours d'hist. nat.*, etc., I, 586), sans doute parce que l'expérience aura été répétée dans des circonstances défavorables, n'est pas le même que les éclairs aperçus par la fille de Linné sur la capucine, par Haggren sur le souci, l'œillet d'Inde, etc.; mais est tout-à-fait analogue à ce qui arrive à l'arbre de lumière, *Palo de luz* des Espagnols de l'Amérique, qui s'enflamme à l'approche d'un corps enflammé (*Encyclop. méth.*, botanique, IX, 658). La racine de la fraxinelle, dont on emploie l'écorce, est résineuse, amère et aromatique, ainsi que toute la plante; elle est blanche, unie, roulée, épaisse, matte, et nous arrive du Midi; on la trouve prescrite comme sudorifique, vermifuge, alexitère, et elle entre dans l'*eau générale*, la *confection d'hyacinthe*, l'*opiat de Salomon*, l'*orviétan*, la *poudre de Guttète*, le *baume de Fioraventi*, etc., etc. Storck l'a vantée dans les fièvres intermittentes, l'hystérie, l'épilepsie, la mélancolie et autres névroses; on l'a donnée aussi contre les scrofules, le scorbut, la peste; enfin on l'a crue stomachique et cordiale. Cette écorce active se donne en poudre depuis un gros jusqu'à deux; en infusion

on en met le double. Le praticien que nous venons de citer en donnait la teinture (alcool, une pinte, racine, deux onces) par cuillerée [1]; ses feuilles servent de succédané au thé, d'après Gmelin, en Sibérie (*Flore Sibir.*, IV, 177). L'eau distillée des fleurs est cosmétique, dans le midi de l'Europe.

Bertuchius (H.-C.). *Diss. inaug. medica de fraxinellâ*; præsès A.-E. Buechner. Erfodiæ, 1742, in-4. — Buchoz (P.-J.). *Diss. de fraxinellâ*. Erford. ?

Dictamo blanco. Nom espagnol du *Dictamnus albus*, L.

— branco. Nom portugais du *Dictamnus albus*, L.

Didar, dirdar. Noms arabes de l'orme, *Ulmus campestris*, L.

Didier (Saint-). V. *Maison-Neuve*.

Dinjami al bahr. Nom d'une espèce de daurade, *Sparus spinifer*, L., à Damiette.

DIDUS. Genre d'oiseaux de l'ordre des Echassiers, dont une espèce, de la grosseur du cygne, le Dronte (*Didus ineptus*, L.), découvert en 1598 à l'Ile de France, est encore presque inconnue. La chair de cet animal, naturellement dure, devient encore plus coriace par la cuisson; celle de l'*estomac* est, dit-on, assez bonne. Lémery dit sa chair grasse et très-nourrissante; sa graisse, émolliente et résolutive.

Didyme. Nom que portent les racines des orchis, dans Galien, à cause de leur forme.

DIE. Ville de France, en Dauphiné (Drôme), près de laquelle sont des eaux minérales, nommées aussi eaux de *Penes*, lesquelles, malgré les ouvrages que nous allons citer, ne sont pas mieux connues sous le rapport chimique que sous le point de vue médical. Benoiset, qui les croyait bonnes à tous maux, y supposait du soufre et du nitre; De Passis, non moins crédule, assure y avoir constaté la présence du mercure coulant, etc.

Benoiset (S.). Discours véritable d'une fontaine, ornée de merveilleuses propriétés et vertus, trouvée près de Die, etc. Die, 1610, in-4. — Terrisse (T.). Traité sur la nature, les qualités et les vertus de la fontaine découverte au terroir de la ville de Die, au lieu de Penes. Die, 1672, in-8. — Terrasson (P.). Descr. de la fontaine min. découv. au terroir de la ville de Die. Grenoble, 1672, in-8. — Terrisse (T.). Apologie contre les remarques faites sur le traité de la fontaine de Die. Die, 1672, in-8. — Passis (de). Le plomb hors du tombeau, victorieux et triomphant de M. Terrasson. Die, 1672, in 8. — Terrasson (P.). Le mercure vengé de M. de Passis, ou Apologie des eaux de Die. Die, 1673, in-8.

DIÉ (Saint). Petite ville de France (Loir et Cher), à 3 lieues de laquelle, près du village de Soles, est une source appelée *La Bonne* ou la *Sainte Fontaine*; ses eaux, usitées en bains, n'ont pas d'autre vertu, selon Carrère (*Cat.*, 148), que celle qu'on leur communique par le mélange de beaucoup d'hièble: on les a vues cependant, ajoute-t-il, guérir des tumeurs ankylosées, de vieilles sciatiques, et des rhumatismes invétérés.

DIÉGO (San). Les eaux minérales qui portent ce nom sont si-

[1] Quand on prescrit les feuilles du dictamne, ce sont toujours les feuilles de celui de Crète qu'on veut donner, tandis que par racine de dictamne ce sont les racines de la fraxinelle que l'on désigne.

tuées dans la partie occidentale de l'île de Cuba; leur température, loin d'être considérable, comme on le dit, n'est que de 17 à 28° R. (71 à 95° Farenheit). M. Alibert (*Précis*, etc., 525), rapporte, sans doute d'après l'ouvrage du docteur Don Marcos Sanchez Rubio (V. *Cuba*, II, 484), qu'elles contiennent du soufre, du sulfate de soude, de la magnésie, du fer, du gaz hydrogène sulfuré, du gaz acide carbonique, *et autres gaz analogues*; il ajoute qu'on leur attribue une propriété doucement laxative, et qu'enfin on les préfère aux autres eaux minérales de Cuba. Les quatre principales sources ont reçu les noms de *el Bano templado*, *el Tigre*, *el Leon*, *la Payla*.

DIÉMÉL. Un des noms du chameau. *Camelus bactrianus*, L., chez les Arabes.

DIENTE DE LEON. Nom espagnol du *Leontodon Taraxacum*, L.

DIERENBACH. Ville de Bavière, à 2 lieues de laquelle coule une source d'eau minérale sulfureuse (*Dict. des termes de méd.*, 1823).

DIERVILLA. Genre de la famille des Caprifoliées, de la pentandrie monogynie, qui doit son nom à un chirurgien français, qui l'apporta du Canada. Le *D. Tournefortii*, L., la seule espèce qu'il renferme, arbuste du Canada et de plusieurs autres contrées de l'Amérique du nord, a ses tiges usitées contre la syphilis dans ce pays; elles sont arrondies, d'un brun rougeâtre, d'une odeur désagréable, d'une saveur âcre et nauséabonde. On cultive ce végétal chez nous, dans les jardins des curieux, pour ses grappes de fleurs jaunes et son beau feuillage.

DIÈTE, *Diæta*, du grec διαιτα, de διαιταω, je fais suivre. Partie du régime qui consiste dans l'emploi mesuré des alimens, durant l'état de maladie. Celui qu'on en fait en santé s'appelle *nourriture*.

Pendant les maladies, la faim cesse en tout ou en partie, et le dégoût, ou au moins l'inappétence des alimens, en est la suite. L'appétit ou le besoin de se nourrir revient avec la santé. La médecine, qui n'est que l'art d'imiter la nature dans les moyens dont elle se sert pour procurer la guérison, a également employé ce mode de les combattre, et la Diète est une des armes les plus puissantes, comme moyen thérapeutique.

Effectivement, la Diète, quoique agent négatif, est souvent un des meilleurs moyens de remédier aux dérangemens de la santé. Combien ne voit-on pas de maladies lui céder, et céder à elle seule! C'est un remède universel, non seulement parce que la nature nous y oblige par l'inappétence, mais encore parce que l'expérience de tous les temps, de tous les lieux, en a prouvé l'efficacité. Ceux même qui ne croient pas à la puissance de notre art ne peuvent nier l'excellence de la diète, et s'y soumettent avec docilité. Du reste, l'emploi des alimens dans les maladies est un sujet tout pratique, et que

l'usage apprend mieux que tous les préceptes qu'on peut donner. On ne peut donc qu'exposer quelques généralités sur ce sujet.

La diète consiste dans l'emploi d'une moindre quantité d'aliment que dans l'état de santé. La privation totale s'appelle *abstinence* (1, 9), qu'on désigne improprement par fois sous le nom de Diète absolue. Nous observerons à ce sujet que l'on croit souvent mettre un malade à ce qu'on appelle diète absolue, et qu'il n'en est rien; ainsi, lorsqu'on ne prescrit aucun aliment, pas même du bouillon, le malade n'est pas pour cela en état d'abstinence; il boit des tisanes qui recèlent toujours de l'extractif, de la fécule, du mucilage, etc.; souvent on lui donne des boissons où il entre de la gomme arabique, dont quatre onces nourrisseut autant qu'une livre de pain; à toutes ces boissons on ajoute du sucre, et il n'y a pas de malade qui n'en prenne deux ou trois onces dans les vingt-quatre heures, ce qui équivaut à autant de pain. Donc, à moins qu'on ne donne de l'eau distillée à ses malades, et il y a des cas où il nous semble qu'on devrait le faire, on ne peut pas dire qu'ils sont à la diète absolue.

L'usage a prévalu de nommer diète et même diète absolue, le traitement dans lequel on ne donne aucun aliment solide ou liquide. Dès qu'on prescrit quelques bouillons ou quelques potages, c'est une diète fractionnée; et si on y ajoute quelque autre substance nutritive, on en compare la quantité à celle dont on use journellement: ce qu'on exprime, surtout dans les hôpitaux, par les expressions de quart, de demi-portion, etc. En ville, on spécifie quels alimens prendront les malades, la quantité, et les heures où ils en feront usage, etc. C'est une partie importante du régime, et le médecin est souvent obligé de s'évertuer, surtout dans les affections chroniques, ou la convalescence de certaines maladies aiguës, pour tâcher d'accorder ce qui convient à la maladie avec l'appétit du malade.

Dans les affections très-aiguës, les inflammations violentes, les fièvres graves, etc., il faut mettre les malades à l'abstinence complète; lorsque ces maladies sont moins intenses, que leur siége n'est pas dans les organes les plus essentiels à la vie, on peut se relâcher de cette extrême sévérité, et permettre quelques alimens légers, tels que les bouillons de veau, de poulet, ou de bœuf coupé; on augmente la nourriture à mesure que le mal s'allége, que l'appétit se prononce, et que la convalescence se montre; on donne alors des potages, des œufs, des légumes, du poisson, des viandes blanches, des chairs de bœuf, de mouton, etc., bouillies, rôties, grillées, etc., mais jamais de crudités, de salaisons, etc.

Dans les maladies non fébriles, où l'appétit se montre à un degré plus ou moins marqué, et où aucune fonction de premier ordre n'est

grièvement lésée, on peut suivre à peu près le besoin alimentaire des sujets, à moins qu'on ne veuille amener une diminution dans la quantité et la qualité des humeurs, comme lors du *traitement* dit *de Valsalva*, contre les anévrysmes, etc.

Dans les affections des voies digestives le régime est non seulement indispensable contre les lésions de ces organes, souvent inflammatoires, mais encore comme la digestion s'opère dans ces parties, l'alimentation devient nuisible sous ce double rapport. C'est dans ces maladies qu'il faut mettre le plus de sévérité pour la quantité, le choix, la préparation des alimens. L'abstinence doit être complète pour les cas très-aigus; elle doit être sévère pour ceux qui le sont moins, et on ne doit s'en relâcher qu'avec prudence à mesure de la cessation du mal; cependant il ne faut pas prendre des névralgies intestinales pour des phlegmasies de ce canal, car alors le régime outré serait plus nuisible qu'utile, etc.

Suivant l'âge, la diète est plus ou moins rigoureuse; ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, elle le sera moins chez l'enfant que chez l'adulte; moins chez ce dernier que chez le vieillard. La femme, qui se rapproche de l'enfant par sa constitution physique, devra également être soumise à une diète moins sévère. Les climats apportent également une différence notable dans les alimens à accorder aux malades. La faim moins vive des habitans des contrées chaudes, permet une diète plus grande que chez quelques-uns de ceux du Nord, etc.

Dans la convalescence des maladies, la diète est le seul objet qui doive occuper le médecin; il s'agit de réhabituer en quelque sorte l'estomac aux alimens; la gradation doit être d'autant plus douce que cet organe en a été privé plus long-temps, et que ses forces sont moins prononcées. C'est dans cette occasion que le médecin doit posséder quelques connaissances culinaires, et ne pas dédaigner d'entrer dans certains détails sur la composition et la nature des alimens dont doit user son malade. De leur administration bien entendue résultera un retour plus prompt à l'état naturel, et une santé plus ferme; tandis que si l'alimentation pèche par excès ou par quelque autre circonstance, il peut en résulter des rechutes, ou tout au moins une convalescence plus longue et plus pénible.

Suivant qu'on juge à propos de nourrir les malades de végétaux, de chairs, de laitage, etc., on désigne leur alimentation par les noms de *diète végétale*, *diète animale*, *diète lactée*, etc., qui ont chacune des sous-divisions; ainsi, on admet une diète *sucrée*, une *mucilagineuse*, une *acidule*, une *gélatineuse*, une *farineuse*, une *blanche*, etc.

Habituellement, et lorsque rien ne s'y oppose, on entremêle les

alimens, ce que permet la nature *omnivore* de l'homme, d'après l'organisation de son canal intestinal. Il y a des cas pourtant où on doit préférer un de ces régimes à l'autre. Par exemple, lorsque les sujets sont sanguins, forts, que leurs humeurs tendent à l'acrimonie, à l'échauffement, qu'ils ont une tendance manifeste aux maladies par irritation ou inflammation, on préfère la diète végétale. Ainsi, on l'a recommandée dans la goutte, le rhumatisme, les affections organiques du cœur, le cancer, les dartres, etc.; elle convient surtout dans les maladies des enfans. M. B. Gaspard (*Journal de physiologie de M. Magendie*, I, 237) a vu, en 1817, pendant la famine, la diète des végétaux herbacés produire une diathèse séreuse générale, sans lésion organique, et il rapporte quelques faits analogues, d'où il conclut, avec raison, que l'homme n'est point herbivore. La *diète lactée* est usitée dans les affections de la poitrine et des voies digestives, de la vessie, etc. Le lait, dans ces maladies, est aliment et médicament en même temps, et la pratique de tous les siècles en a montré les bons effets; car on sait combien Hippocrate la recommande, toutefois dans les cas non fébriles, exclusion que la pratique est loin de confirmer toujours, et sur laquelle elle passe lorsque les sujets digèrent le lait. Ne voit-on pas tous les jours des toux d'irritation, des sécheresses de poitrine, des phlegmasies commençantes de l'estomac, des difficultés de digérer, des vomissemens, etc., céder à l'usage du lait pour toute nourriture, surtout pris à la campagne, dont l'air bienfaisant et le séjour tranquille ajoutent encore aux bons effets du remède (Voy. *Lait*). La *diète animale* convient aux individus faibles, aux santés appauvries par les maladies ou les privations. On voit à chaque instant des sujets exténués, arrivant dans les hôpitaux avec des indices de maladies graves, se remettre peu à peu avec une bonne nourriture, en mangeant de la viande proportionnellement à leur force digestive. C'est l'aliment le plus substantiel, le plus réparateur, lorsque les forces de l'estomac le permettent. On a conseillé, depuis Ludwig (*De victu animali*, Lipsiæ, 1748, in-4°), ce régime dans les scrofules, le diabètes, etc.; mais, depuis qu'on a attribué la première affection à la phlegmasie des glandes, on a eu l'opinion contraire; Robert Watt n'a pas retiré non plus d'avantage de son emploi dans la dernière maladie, opinion qui est aussi celle du docteur Lamotte (*Journ. de méd. de Leroux*, etc., XVIII, 312). On sait de plus combien il est contre-indiqué dans les affections putrides, bilieuses, saburrales, puisque les malades répugnent au moindre bouillon gras, etc.

Il y a même des cas où le seul traitement à faire consiste dans l'emploi d'alimens fortement nutritifs : tels sont les épuisemens, les

débilités profondes, etc., à la suite d'excès vénériens, de grandes hémorrhagies, de flux immodérés; on rend alors la nourriture tonique et même excitante, par le choix d'alimens substantiels aromatisés, épicés, alliacés, sinapisés, etc. Dans ces cas graves, toute la sagacité du médecin est nécessaire pour diriger convenablement un régime restaurateur.

Toutes les fois que l'économie doit subir quelque trouble passager, on met en usage la diète, afin de ne pas ajouter au dérangement qui va avoir lieu, celui que la digestion peut y apporter. Ainsi, lorsqu'on doit purger, faire vomir, saigner, on s'abstieut d'alimens un certain temps à l'avance, parce que, dit Bichat (*Cours manuscrit de Matière médicale*), l'absorption du chyle troublerait l'action des exhalaus. On doit en user de même, si on craint d'avoir à supporter quelque affection morale vive. Les chirurgiens ont l'habitude de mettre les malades qu'ils doivent opérer à une diète plus ou moins prononcée quelque temps avant l'opération, pour diminuer les forces du sujet et rendre moins vive la réaction qui aura lieu après. Lorsqu'ils sont opérés, ils rentrent dans la classe des autres malades.

Nous ne terminerons pas ces généralités thérapeutiques sur la diète, sans dire que, si l'abus des alimens dans les maladies est souvent nuisible, il y a des cas où leur privation totale est suivie de symptômes non moins fâcheux. De nos jours nous avons vu des médecins, outrant sans doute un système moderne, faire à la lettre mourir de faim leurs malades. C'est ici où le tact médical est surtout nécessaire pour distinguer l'opportunité ou l'inopportunité d'un régime rigoureux. La nature nous donne, dans ce cas, un guide qui doit être consulté. S'il y a appétit, faim, donnez des alimens, seulement modérez-les convenablement si la maladie l'exige; dans le cas contraire, vous pouvez vous en abstenir le plus souvent. Dans ces névroses de l'estomac, où l'appétit est si marqué et si vif, ce qui leur a fait donner le nom de *Boulimie*, il faut encore satisfaire cet appétit, jusqu'à ce que le traitement ait procuré la guérison de l'état morbide.

Merendera (J.-P.). *Comm. de ratione victus in morbis*. Basileæ, 1556, in-8. — Zuccari (M.). *De verâ et methodicâ nutriendi ratione Neapoli usurpatâ pro curandis morbis*. Neapoli, 1602, in-4. — Quercetanus (J.). *Diæteticon polyhistorican*, etc. Parisiis, 1606, in 8. Traduit en français sous le titre de portrait de la santé. Saint-Omer, 1618, in-8. — Sporisch (J.). *Libri sex de ratione curandi in ægris hominum*, etc. Lipsiæ, 1607, in-8. — Joncquet (D.). *An victus sanorum ægris, quam belluinus sanis, etc.? affirm.*; præses R. Chartier. Parisiis, 1657, iu folio. — Stahl (G.-E.). *De abstinentiâ et nauseâ carnium in morbis, præsertìm acutis*, etc. Halæ, 1699, in-4. — Alberti (M.). *Diss. de diæta cuivis morbo propriâ, exemplo præcipuorum morborum*. Halæ, 1739, in-4. — Gericke (P.). *Diss. de indulgendo ægrotarum appetitui*. Helmstadii, 1742, in-4. — Hebenstreit (J.-E.). *De diætâ prophylacticâ in genere*, etc. Lipsiæ, 1748, in-4. — Roussille Chamseru (J.-F.J.). *An morbis acutis victus vegetabilis, seu diæta Hippocratica? affirm.*; præses P. A. Adet. Parisiis, 1772, in 4. — Tissot (C.-J.). Mémoire sur la question des régles diététiques relatives aux alimens dans la cure des maladies, etc. (tome V des

Prix de l'Acad. de chir., p. 308, 1779). — Le Flize. Mémoire sur l'emploi des alimens dans la cure des maladies, etc. (*Id.* 483. Il partagea le prix double avec le précédent). — Saucerotte (L.-S.) et Didelot (N.). Diss. sur le sujet proposé en 1775: quel est dans le traitement des maladies, etc. (*Id.*). — Nebel (D.-G.). *Diss. momenta quædam circa regimen ægrorum.* Heidelbergæ, 1789, in-4. — Reyber (J.-G.). Diète pathologique générale, etc. (en allemand). Schewerin et Wismar, 1790, in-8, traduit en italien par L. Careno. Florence, 1795, in-8. — Falconer (G.). *Some observations upon the diete, etc.* Londres, 1790, in 8. Traduit en allemand. Léipsic, 1791, in 8. — Varnhagen (J.-A.-J.). Courtes instructions sur la manière de préparer les alimens et les boissons qui conviennent aux malades, etc. (en allemand). Hambourg, 1794, in-8. — Paris (J.-A.). Traité de la diète (en anglais), ayant pour but d'établir, par des faits pratiques, les règles générales propres à prévenir et à guérir les maladies qui sont la suite d'un dérangement des fonctions digestives. Londres, 1827, in-8.

DIEU-LE-FILT. Ville de France (département de la Drôme), à un quart de lieue de laquelle sont trois sources minérales ferrugineuses, nommées la *Saint-Louis*, la *Madeleine* et la *Galienne*. La première est émétique et fort acide; la seconde est plus sulfureuse que ferrugineuse, et passe pour apéritive et purgative; la troisième est très-diurétique (*Dict. univers. de la France*, II, Paris, 1804). M. Menuret, cité par Carrère (*Cat.*, 227), dit que la Saint-Louis contient du sulfate de fer et de l'alun; qu'elle réclame beaucoup de ménagement pour l'usage interne, mais est fort bonne à l'extérieur contre les affections atoniques des yeux, les maladies de la peau, etc. Quant aux deux autres, il les croit utiles dans les maladies bilieuses, la chlorose, etc.

Possiam. Diss. sur la nature, les vertus et l'usage des eaux min. acidules du bourg de Dieu-le-Filt, découvertes en l'année 1749.

DIEULENT, en Dauphiné. Carrère (*Cat.*, 486) y indique une source minérale.

Dievelsbid. Nom danois de la succise *Scabiosa Succisa*, L.

DIEZ (Saint), en France (dép. des Vosges). A 1/2 lieue de cette ville, au pied de la montagne Saint-Martin, sont deux sources minérales froides, renfermées dans des bassins de 4 pieds carrés; l'eau en est un peu louche, d'une saveur fraîche, ferrugineuse, point acidule; 2 livres n'ont donné à M. Fodéré (*Journ. complém.*, XXX, 109) que 3/4 de grains de résidu formé principalement de carbonates de fer et de chaux. Nicolas, qui déjà, en 1780 (et non en 1805), les avait analysées par ordre du gouvernement, prétendit y avoir trouvé 9 grains de résidu par livre, de l'acide carbonique, etc., ce qui prouve, dit M. Fodéré, ou que le chimiste a voulu être agréable à la ville de Saint-Diez, ou que les principes sont épuisés, ou que ces eaux varient beaucoup suivant les temps où on les examine. M. J. F. Martinet (*Traité des mal. chron.*, Paris, 1803, in-8) les signale, p. 108, comme toniques, apéritives, utiles contre le goître, les dartres, les faiblesses d'estomac, la chlorose, etc. Une troisième source, peu abondante, nommée *Fontaine de Larminac*, existe dans le jardin d'un particulier; on lui trouve quelque analogie avec

l'eau de Sedlitz, et elle a, dit-on, la propriété de réduire en fragmens les calculs vésicaux qu'on y laisse séjourner pendant un mois.

Nicolas. Obs. chimiques sur les eaux min. de St.-Diez. Nancy, 1780, in-12.

DIFFLAH. Un des noms arabes du laurier-rose, *Nerium Oleander*, L.

DIFFUSIFS, *Diffusibilia*. Médicamens chimiques, volatils, liquides, très-odorans, qui ont pour base l'alcool, et qui tirent leur nom de leur action presque subite; tels sont, les huiles volatiles, les éthers, les élixirs, les teintures, les quintescences, les esprits, les vins généreux, etc. (Barbier). Immédiatement après leur ingestion, ils s'irradient dans toutes les parties, et portent leur action principale sur la circulation, qu'ils accélèrent, d'où la plupart des autres fonctions reçoivent une activité momentanée, un développement plus marqué; ainsi la respiration devient plus aisée, plus fréquente, la digestion plus facile, la chaleur plus grande, l'exhalation cutanée plus abondante, les sens sont plus développés, plus exquis, l'esprit est plus vif, etc., ce qui montre leur action très-marquée sur le cerveau. Ces résultats, qui simulent une sorte de fièvre passagère, qui se montrent lorsque la quantité des diffusifs est modérée, sont de toute autre nature si elle est trop abondante; le cerveau devient alors le siége d'une sorte de congestion, qui produit un état pathologique désigné sous le nom d'*ivresse*, et dans lequel les fonctions ont absolument une manière d'être tout opposée au précédent, c'est-à-dire qu'il y a engourdissement des sens, circulation lente, digestion impossible, action musculaire nulle, etc.

On emploie les diffusifs toutes les fois qu'il faut exciter la vitalité, un mouvement vif dans l'économie animale, comme dans les affaiblissemens passagers appelés *Syncopes*, car les cordiaux (II, 428) n'en diffèrent pas; lorsqu'il s'agit de produire momentanément un développement de forces, comme on le fait à la guerre, avant les batailles, etc., de donner plus d'énergie à la circulation. Un de leurs usages les plus fréquens est pour procurer l'avortement de certaines maladies, non encore fixées, par la transpiration et la sueur abondante, auxquelles ils donnent lieu. Ainsi on voit quelquefois les alcooliques chauds et sucrés, arrêter le cours d'une péripneumonie, d'un rhume, d'un accès de goutte ou de rhumatisme, d'une fièvre intermittente commençante, etc. Cette action exhalante les fait employer contre la contagion, et regarder comme d'excellens alexipharmaques; ils sont aussi vermifuges; leur action sur le système circulatoire les a fait donner comme emménagogues; leur administration à grande dose, et pour provoquer l'ivresse, a été employée pour réduire, pendant ce temps, des luxations, qu'une tension musculaire trop forte rendait irréductibles. On pourrait également pratiquer

des opérations chirurgicales pendant sa durée, afin d'ôter le sentiment de la douleur, comme dans le premier cas on ôte la force musculaire. Les alcooliques éthérés sont puissamment anti-spasmodiques, et d'un emploi très-fréquent dans certaines névroses. A l'extérieur, les diffusifs sont excitans, résolutifs, etc.; ils font crisper les petits vaisseaux, et remédient ainsi aux hémorrhagies capillaires cutanées, tandis qu'ils y nuiraient beaucoup donnés à l'intérieur. L'usage trop fréquent des diffusifs échauffe, dessèche, maigrit et dispose aux maladies inflammatoires, aux combustions spontanées, etc. Aussi doit-on soigneusement éviter de les donner dans les maladies avec excitation. Voyez *Alcool* (I, 150).

Difuelstrozck. Nom suédois de l'*Asa fœtida*.

Digérens. Synonyme de *Digestifs*.

DIGES. Bourg de France (Yonne), à 3 lieues d'Auxerre, où se trouve une source minérale froide, que J. Berryat dit tout-à-fait semblable à celle de *Flétrive*. V. ce mot.

Digesté. Mot proposé par M. Chereau pour désigner le produit de l'opération pharmaceutique, nommée *Digestion*.

DIGESTIFS, *Digerentia*. Médicamens propres à faciliter la digestion; on les regarde en général comme synonymes de *Stomachiques;* cependant ils ont une action plus étendue, du moins quant à la signification de ce mot; car ils doivent agir sur toute la longueur des voies digestives, tandis que ces derniers devraient borner leur action à l'estomac seulement. Cependant il est exact de dire que les moyens qui facilitent la digestion dans l'estomac, produisent le même effet sur les autres parties du système digestif, de sorte que leur mode d'opérer paraît identique. Comme c'est principalement dans l'estomac que la digestion est empêchée, et que c'est dans ce viscère qu'on applique plus immédiatement le remède, c'est à l'article *stomachiques* que nous en traiterons. V. ce mot.

DIGESTIFS, *Digestiva*. Médicamens onguentaires rendus plus ou moins stimulans, qu'on emploie pour exciter les ulcères atoniques, en rendre le pus louable, et les disposer à la guérison. Ce sont, en général, des composés faits de cérat, avec addition de térébenthine, de styrax, d'huile rosat ou d'hypericum, de jaune d'œuf, de safran en poudre, de teinture de mirrhe, etc. On les étend sur des plumasseaux de charpie, sur de la toile fine, etc. On s'en sert beaucoup moins aujourd'hui qu'autrefois, quoiqu'ils soient à peu près les seuls onguens qui aient résisté à l'oubli où sont actuellement ces espèces de médicamens dans la pratique chirurgicale.

Digitale. Nom vulgaire des plus petits saumons, suivant Bloch.

— Nom francais et italien du *Digitalis purpurea*, L.

— (fausse). Nom du *Dracocephalum virginianum*, L.

DIGITALE. JAUNE. *Digitalis lutea*, L. Voy. II, 639.
— ORIENTALE. Un des noms du sésame, *Sesamum orientale*, L.
— POURPRE, POURPRÉE. *Digitalis purpurea*, L. Voy. II, 639.

DIGITALINE. M. A. Leroyer, pharmacien à Genève, donne ce nom à une substance qu'il a retirée en 1824 de la digitale pourprée (feuilles?), et qu'il regarde comme le principe actif de cette plante. Elle est très-amère, brune, poisseuse, déliquescente, susceptible pourtant de cristalliser dans quelques circonstances, soluble dans l'eau et l'éther, et lui a paru alcaline. Un demi-grain seulement de cette matière, dissous dans quelques gros d'eau distillée et injecté dans les veines d'un chat, l'a tué en un quart d'heure; un grain et demi a suffi, en 50 minutes, pour un chien de moyenne taille, etc. Dans ces cas, la circulation et la respiration se sont ralenties graduellement, et l'animal s'est éteint sans convulsions, sans angoisses, *ainsi qu'on passerait de la veille au sommeil*. A l'ouverture des corps, on a trouvé, pour toute altération, le sang artériel peu coagulable, d'une teinte veineuse très-prononcée, et les sinus cérébraux gorgés de sang. Il paraît, dit M. Magendie, qui dans son formulaire (p. 299) donne l'analyse du mémoire de M. Leroyer et le moyen de préparer la digitaline, que cet agent délétère en solution dans le sang, agit directement sur le système nerveux.

Sous le nom de digitaline, M. Dulong d'Astafort (*Journal de pharm.*, XIII, 379) a aussi parlé d'un *principe actif* de la digitale, très-amer, non azoté, soluble dans l'eau et dans l'alcool, se ramollissant par la chaleur, précipitant plusieurs sels métalliques, et l'infusion aqueuse de noix de galles, qu'il en regarde comme l'antidote; mais comme, en outre, il le dit d'un jaune rougeâtre, insoluble dans l'éther et non alcalin, il est difficile de croire qu'il ait voulu parler de la même substance. Ajoutons que si c'était là le principe médicamenteux de la digitale, la teinture éthérée que l'on prépare avec cette plante devrait être bannie de la médecine. Au reste, ni la digitaline de M. Leroyer, ni celle de M. Dulong ne sont probablement pures; de là peut-être les différences qu'ont offertes quelques-unes de leurs propriétés. Il n'en est pas de même sans doute de celle que M. Pauquy (Thèse de M. Nicolle, 1824) dit avoir obtenue, des feuilles de la digitale, sous forme d'aiguilles blanches, d'une saveur âcre, quoique insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, alcalines d'ailleurs, et dont il indique le mode de préparation. Tout semble annoncer que c'est là véritablement la digitaline.

DIGITALIS. Genre de plantes de la famille des Scrofulaires, de la didynamie angiospermie, dont le nom vient de la forme des fleurs de ses espèces, qui représentent assez bien un dé à coudre,

digitalis en latin ; toutes celles qu'il renferme ont des vertus actives analogues entre elles. Plusieurs paraissent des hybrides des deux principales, les *D. purpurea* et *D. lutea*, L.

D. ambigua, Jacq. (*D. grandiflora*, Lam.). Cette espèce, plus voisine du *D. lutea*, L., que du *D. purpurea*, L., et qui croît abondamment dans les montagnes de la Provence, en Italie, etc., a été employée par Carminati, qui lui trouve des propriétés analogues à celles de cette dernière ; Allioni la dit âcre et virulente.

D. Epiglottis, Scannag. Cette plante d'Italie, qui est peut-être la même que le *D. ferruginea*, L., et qui paraît distincte de l'*Epiglottis* de quelques autres auteurs, est le *D. lævigata*, de Lamarck. Elle a été préconisée par le célèbre médecin italien Brera, comme partageant les propriétés du *D. purpurea*, et même les surpassant, quoique plus douce (*Comm. med.*, I, part. I, p. 78). Les docteurs Yelmetti, Salvigni et Giulo disent aussi en avoir éprouvé les bons effets.

D. ferruginea, L. (non Lam.), V. *D. Epiglottis*.

Bruynvisch Maatjes (M.). *Diss. med. inaug. de digitali ferrugineâ.* Groningæ, 1804, in-8.

D. lutea, L., Digitale jaune. Cette espèce, indigène de nos environs, où elle est bien moins commune que la suivante, doit son nom, comme cette dernière, à la couleur de ses fleurs. Le docteur Careno a publié un travail sur cette plante, à laquelle il attribue les propriétés du *D. purpurea*, L., mais il assure qu'elle est encore plus diurétique. Vitet croit que ses propriétés sont absolument les mêmes (*Mat. méd.*). Giulo a vu dissiper une enflure des membres au moyen de frictions faites avec sa teinture ; cependant les docteurs Trousset et Vassal lui croient des propriétés moins réelles, et conseillent de lui préférer constamment la digitale pourprée.

D. purpurea, L., Digitale, Digitale pourprée (*Flore médicale*, III, f. 151). Il n'est nullement prouvé que les anciens aient connu cette plante, qui croît en Grèce. L. Fuchs, le premier, a débrouillé la description auparavant si confuse de cette plante, et lui a imposé le nom qu'elle porte aujourd'hui. Elle est bisannuelle et vient dans les taillis en colline, glaiseux, stériles, etc., de nos environs, de toute la France tempérée et du nord. Sa tige est haute, la seconde année, de deux à quatre pieds, droite, simple, arrondie, velue ; ses feuilles (qu'il ne faut pas confondre avec celles du bouillon blanc, ni avec celles de la grande consoude, comme le font quelques herboristes), sont alternes, ovales, lancéolées, molles, velues, grisâtres en dessous, denticulées, un peu torses, finissant par la base en un large pétiole un peu décurrent ; ses fleurs unilatérales sont penchées, grandes, disposées en un long épi terminal, lâche, ac-

compagnées chacune d'une bractée foliacée ; elles sont portées par un pédoncule velu, ainsi que le calice ; celui-ci a cinq lobes inégaux, obtus ; la corolle est campanulée, ventrue, d'une couleur pourpre, tigrée (ou blanche dans une variété), à quatre divisions obliques, inégales ; elle renferme quatre étamines à anthères réniformes, avec le rudiment d'une cinquième ; la capsule, qui est ovoïde, à deux valves et à deux loges, et qui s'ouvre en bec d'oiseau, contient plusieurs semences et supporte un style terminé par un stigmate. Cette plante fleurit en juin et se cultive dans les jardins pour la beauté de ses fleurs. Hufeland dit qu'il ne faut pas se servir de cette dernière, mais Hamilton n'a pas vu de différence dans leur emploi ; seulement il pense qu'il ne faut pas user de la variété à fleurs blanches. La digitale est inodore : si on frotte ses feuilles avec les doigts, leur odeur est nauséeuse, mais elle se perd par la dessiccation ; sa saveur est amère et un peu âcre. Comme ce sont les feuilles dont on se sert, il faut les sécher à l'ombre, choisir les plus grandes, et plutôt celles du haut de la tige que du bas, au moment de la floraison. Il ne faut pas les garder plus d'un an, car après ce laps de temps elles ont perdu déjà beaucoup de leur vertu.

Jusqu'en 1775, on n'avait que des idées vagues sur les propriétés de cette plante, bien qu'elle fût mentionnée dans diverses pharmacopées, et entre autres dans celle de Londres dès 1721 ; on savait seulement qu'elle était dangereuse et qu'elle pouvait causer un véritable empoisonnement. A cette époque Withering, médecin anglais, la présenta comme un médicament héroïque contre l'hydropisie, dans un écrit qui ne parut qu'en 1785, propriété que C. Darwin, fils d'Érasme, avait déjà appréciée quelques années auparavant (1780).

La digitale, prise à petite dose, ne produit aucun phénomène actuel très-sensible ; à plus forte dose elle excite des nausées, des vertiges, du malaise, de la tristesse, l'excrétion de la salive, des vomissemens, des déjections alvines, une accélération du pouls, etc. Après ces phénomènes, on en voit naître un plus remarquable, que Cullen a signalé le premier, et qui consiste dans un ralentissement de la circulation ; parfois aussi le système nerveux devient le siége de phénomènes morbides, et il n'est pas rare de voir de la somnolence, du délire, des illusions d'optique, la cécité, etc., se manifester. Quelle que soit la dose de digitale dont on ait fait usage, elle produit constamment une augmentation dans le flux des urines et très-souvent de la sueur ; elle facilite aussi l'expectoration, etc.

L'effet si remarquable de la digitale, la diminution du pouls, qui n'est pourtant pas exclusif à cette plante, puisqu'on a observé

des traces dans l'usage de plusieurs autres, telles que la belladone, la jusquiame, mais qu'elle produit plus qu'aucune autre, mérite de nous arrêter un instant. Au plus tard le lendemain de l'administration de cette poudre, le pouls diminue de 12, 15, 20, et même 25 pulsations par minute (on l'a vu tomber à 20). Ferriar dit que la diminution est de moitié; en même temps le pouls perd souvent de sa force. Si on continue l'usage de cette plante sans en augmenter la dose, il reprend son rhythme habituel, et même on l'a vu devenir plus fréquent. Le ralentissement du pouls n'est pas constant, sans qu'on puisse expliquer pourquoi il produit cet effet chez certaines personnes, et pas chez d'autres; seulement il est plus souvent produit chez ceux dont la circulation est irrégulière et fréquente. On a prétendu que, ponr qu'il eût lieu, il fallait que l'estomac fût exempt de toute irritation ou inflammation, qu'il fût sain (Bégin, *Thérap.*, 709), et que, lorsque ce médicament augmentait la fréquence du pouls dès l'abord, cela prouvait que ce viscère était malade. Nous croyons que cette explication, fournie par l'école phlegmasique, est plus théorique que pratique. Quoi qu'il en soit, on a cherché la canse d'un phénomène si singulier; les nns l'ont attribué à l'action de la plante sur le cerveau, la moelle épinière et le nerf grand sympathique; d'autres, à la compression cérébrale, causée par l'injection sanguine du cerveau, qne produit cette plante, et ils ont dit qu'il se passait alors ce qui avait lieu plus en grand dans l'apoplexie, où le pouls est lent, etc.; d'autres, enfin, l'ont attribué à une action particulière, stupéfiante, de ce végétal sur le cœur, à une sorte de sédation de cet organe. Cette explication, plus simple et plus directe, nous paraît être la plus probable. On pense qu'il y a denx actions dans cette plante; la première, qui est locale et irritante, la seconde sédative et débilitante; cette dernière, en même temps qu'elle diminue la circulation, paraît augmenter la force du système absorbant, d'après Drake et Fowler : ainsi la digitale irritante de l'appareil digestif est sédative du système circulatoire.

A haute dose, la digitale cause un véritable empoisonnement. Une personne ayant pris, par mégarde, une once de teintnre de cette plante, en éprouva les symptômes les plus violens; cependant l'émétique, et ensuite l'éther, le punch et autres stimulans la guérirent (*Nouv. Bibl. méd.*, III, 361). Un herboriste de Londres ayant donné 6 onces de décoction de digitale (on ne dit pas quelle dose il y avait de la plante), le malade mourut 22 heures après son ingestion, ayant des convulsions, du coma, le pouls lent, irrégulier, etc.; les membranes cérébrales furent trouvées injectées; celles de l'estomac saines; les autres organes étaient

en bon état (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, janvier, 1828; 61). Un animal empoisonné par la digitale, d'après M. le docteur Roche, après être resté plusieurs jours dans un état de coma et d'affaiblissement extrême, avait le cerveau ferme, injecté et enflammé (*Dict. de méd.*, VII, article *Encéphalite*). Des chiens auxquels Schiemann donna de fortes doses de teinture ou d'infusion de digitale moururent après avoir éprouvé de la tristesse, la lenteur du pouls, des convulsions, des déjections involontaires, etc. Suivant le professeur Mongiardini, l'effet de cette plante est nul sur les batraciens; les oiseaux ne sont que peu incommodés par une dose faible, qui passe facilement par les selles, peu altérées; ils ne sont très-malades que par une dose considérable : les mammifères sont plus sensibles à son action, et elle est d'autant plus dangereuse pour eux, que leur estomac se rapproche davantage de celui de l'homme : ce savant concluait de ses expériences, que la digitale augmente le mouvement de la lymphe ou des humeurs qui en sont formées, et diminue l'activité des autres systèmes, surtout du circulatoire.

M. Orfila, qui a fait de nombreuses expériences sur les effets vénéneux de la digitale, donnée à haute dose à des animaux, conclut de son travail : 1° que la poudre de digitale, ses extraits aqueux et résineux, et sa teinture, doivent être regardés comme des poisons énergiques à une certaine dose; 2° que l'extrait résineux est doué de propriétés vénéneuses plus actives que l'extrait aqueux, et que la poudre est moins forte que ce dernier; 3° que l'action des extraits est vive et rapide lorsqu'on les injecte dans la veine jugulaire; qu'elle l'est moins quand on les applique sur le tissu cellulaire, et beaucoup moins encore lorsqu'on les introduit dans l'estomac, et qu'on empêche le vomissement; 4° que toutes ces préparations commencent par agir comme émétiques; 5° que leurs effets sur les organes de la circulation varient suivant la nature et la disposition des individus; tantôt on ne peut observer aucun changement dans la manière dont cette fonction s'opère; tantôt les battemens du cœur sont ralentis; assez souvent ils sont accélérés, forts, inégaux, intermittens; 6° que l'extrait résineux paraît agir spécialement sur le cœur ou sur le sang, puisque ce fluide se trouve constamment coagulé immédiatement après la mort, lorsque l'extrait a été appliqué sur le tissu cellulaire, ou introduit dans l'estomac; 7° qu'indépendamment de ces phénomènes, la digitale et ses préparations agissent sur le cerveau, après avoir été absorbées, et produisent une sorte de stupéfaction instantanée, qui ne tarde pas à être suivie de la mort; 8° que la poudre de ce végétal (à haute dose), détermine une irritation locale capable de développer une inflammation

assez intense ; 9° que toutes les observations s'accordent pour faire croire que la digitale agit sur l'homme comme sur les animaux (*Toxicologie*, II, 1re partie, p. 273).

Les propriétés excitantes de la digitale sur l'estomac et sur les reins, la sédation qu'elle opère sur le cœur, etc., ont fait regarder cette plante comme l'une des plus importantes du règne végétal, et ont donné lieu de l'employer dans une multitude de maladies que nous allons faire connaître.

Hydropisies. L'action éminemment diurétique de la digitale a montré, dès les premiers essais thérapeutiques, le grand avantage qu'on pouvait espérer de cette plante dans ces maladies ; aussi est-ce contre elles qu'elle est le plus fréquemment employée, et qu'on en retire le plus d'avantage et de succès. Lorsqu'on administre cette plante dans les hydropisies primitives, maladies rares d'ailleurs, les malades rendent, pendant les premiers jours, plusieurs pintes d'urine dans l'espace de 24 heures ; et cela est tellement constant, qu'on peut assurer, si ce phénomène n'a pas lieu, que la digitale ne sera d'aucun secours, et n'est point indiquée. Les observations du docteur Jaurias confirment cette vérité, et montrent que la digitale est peut-être notre meilleur hydragogue (*Bibl. méd.*, XLII, 98) ; cependant M. Alibert assure n'avoir point obtenu de succès de son emploi, à l'Hôpital Saint-Louis, contre ces maladies. Lorsque les hydropisies sont consécutives à une lésion organique, la digitale peut évacuer les sérosités épanchées, mais elles reparaissent au bout de quelque temps. C'est de ces espèces dont a sans doute voulu parler Lettsom, l'un des détracteurs de cette plante, lorsqu'il a cherché à révoquer en doute son efficacité dans l'hydropisie, insuccès qui ne tient qu'à la nature du mal, et qui peut conduire à en faire apprécier la source ! Dans les hydropisies enkystées, la digitale n'augmente pas le cours des urines, et ne diminue pas la sérosité, de sorte qu'elle y est tout-à-fait inutile (Withering). Si nous considérons les hydropisies en particulier, nous voyons que le docteur Utvius a obtenu de très-bons effets de la digitale dans l'hydrocéphale aiguë, donnée en teinture à la dose d'une goutte, répétée trois fois par jour ; au bout de 3 jours, l'enfant, qui était fort mal lorsqu'il commença à le voir, était hors de danger (*Bibl. méd.*, LXII, 270). Hamilton regarde cette plante comme spécifique dans la première période de l'hydrothorax ; il commence par en donner de petites quantités, que l'on répète souvent, ensuite on l'augmente jusqu'à des doses assez fortes (*Journ. de méd. d'Édimbourg*, IV, 15). M. le docteur Comte a publié plusieurs observations qui prouvent l'utilité de la digitale dans l'hydrothorax essentiel (*Journ. gén. de méd.*, 1819) ; il

l'associe souvent avec la scille et le mercure doux. Le docteur Vassal, qui a donné une très-bonne dissertation sur ce végétal, a confirmé, par des expériences nombreuses, son efficacité dans cette hydropisie, ainsi que le docteur Babab, qui a vu quatre individus guéris de cette maladie par son moyen, dont l'effet a été prompt, et que les vésicatoires lui ont paru bien seconder (*Ann. clin. de Montp.*, 1812). Son efficacité dans l'ascite a été également éprouvée, et si les auteurs ont plutôt cité les cas de réussite dans l'hydrothorax, c'est que ce genre d'hydropisie est plus difficile à guérir que le premier, ce qui est vrai pour tous les traitemens. Les auteurs ne tarissent pas sur les éloges qu'ils donnent à cette plante pour la guérison des épanchemens séreux; et plusieurs n'hésitent point à la mettre de pair, comme spécifique contre eux, avec le quinquina et le mercure pour les affections contre lesquelles on les prescrit; elle agit plus doucement dans ces maladies que la scille, surtout dans les cas de complication, parce qu'elle combat par fois efficacement ces complications: on l'a surtout vue dissiper les épanchemens séreux que l'embarras de la circulation causait. Enfin c'est le diurétique le plus sûr que nous possédions, et où elle échoue, il y a peu à espérer que d'autres moyens puissent réussir.

Maladies organiques du cœur. Dans plusieurs d'entre elles, la plante dont nous traitons a été préconisée, et paraît avoir été employée avec succès. Ainsi, M. Comte, déjà cité, l'a administrée dans les palpitations anévrysmatiques du cœur, avec avantage; elle régularise les battemens tumultueux et trop fréquens de cet organe par l'action sédative qu'elle y opère; c'est le plus sûr calmant des palpitations nerveuses, et le plus fréquemment prescrit.

Asthme. Lorsque cette affection n'est pas essentielle, mais due à l'infiltration du poumon, la digitale y est efficace; peut-être le bon effet de cette plante dans cette maladie vient-il de son action sur le système nerveux, et de la modification que les nerfs qui président à la respiration en reçoivent.

Phthisie. C'est particulièrement dans cette maladie qu'on a vanté l'usage de la digitale; les médecins anglais surtout, tels que Ferriar, Drake, Beddoës, Fowler, Darwin, etc., disent l'avoir employée avec succès contre cette redoutable affection. Le docteur Maugennis a soumis soixante-douze phthisiques à l'usage de la teinture de digitale, portée successivement jusqu'à 100 et 160 gouttes par dose. Et, d'après les résultats publiés par M. Ségaud, vingt-quatre étaient au premier degré, et quarante-huit au troisième; quinze des premiers furent entièrement rendus à la santé, et les neuf autres éprouvèrent un mieux sensible; vingt-cinq des seconds guérirent complètement, s'il faut en croire les assertions de l'auteur; quatorze furent très-sou-

lagés et neuf seulement succombèrent (*Ann. de méd. prat. de Montpellier*, IV, 37). Le docteur Mouton, médecin à Agde, n'a pas obtenu un succès aussi marqué, quoiqu'il ait donné progressivement la teinture depuis 16 gouttes, en deux prises, jusqu'à cent, en l'associant par fois avec l'opium (*Journ. génér. de méd.*, XXIX, 13). Le docteur Brosius associe la digitale à la quinine et à l'extrait de laitue vireuse dans cette maladie, association déjà préconisée par Gunther, de Cologne. La dose est de 2 à 3 grains de quinine contre un tiers ou un quart de grain de digitale, qu'on répète quatre fois par jour (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XVII, 291). Le docteur Neumann, de Berlin, croit que la digitale est surtout utile dans la phthisie pituiteuse (qui se reconnaît à la grande quantité de crachats non purulens que l'on rend); il ajoute que, si après huit jours de son usage le pouls ne cesse pas d'être fébrile, c'est qu'elle n'aura pas de succès, et qu'il faut en cesser l'emploi (*idem*). Macléan assure n'avoir obtenu d'effets marqués de cette plante que dans la phthisie catarrhale (Beddoës, *Essay*, etc., 486). Nous devons ajouter que Bailley dit n'avoir retiré presque aucun avantage de la digitale dans la phthisie tuberculeuse, et Bayle, dans ses Recherches sur cette maladie (p. 116), annonce n'avoir pas été plus heureux; pourtant il ajoute que dans les phthisies calculeuses elle a été plus efficace.

Scrofules. Les auteurs ont obtenu du succès de l'emploi de la digitale dans les engorgemens scrofuleux, le carreau, etc.; il y a même lieu de croire que les guérisons de phthisies obtenues sont dues à ce qu'elles étaient de cette nature. On attribue à van Helmont les premiers renseignemens sur l'emploi de la digitale dans les scrofules; il se servait de la racine à l'intérieur en même temps qu'il l'appliquait à l'extérieur en emplâtre, joint au bdellium, etc. (Haller, *Hist. Stirpium*, etc., n° 330). Rai rapporte qu'on s'en servait déjà en Angleterre, de son temps, pour combattre les scrofules (*Hist. plantarum*, I, 767). Mossman, Mayer, Merz, etc., et en général les médecins allemands, ont employé, dans les scrofules, la digitale; Hufeland surtout, dans son Traité des maladies scrofuleuses, la préconise pour la résolution des glandes engorgées, soit seule, soit jointe au mercure; il l'emploie aussi localement, en fomentation, en onguent; elle a été prescrite dans l'engorgement squirrheux des mamelles, par Kuhn et Mayer. Parkinson parle de l'utile application de la décoction de digitale sur le goître.

Inflammations. La propriété qu'a la digitale de ralentir la circulation, a fait penser qu'elle pourrait être utile dans ces maladies, toujours accompagnées de plus de rapidité dans le mouvement du sang. Tommasini trouve qu'elle est très-propre à combattre les affections sthéniques, non seulement à cause de cette action stupéfiante,

mais encore à raison de celle qu'elle opère sur l'estomac, laquelle est contro-stimulante ; et Rasori la donne, en conséquence, à haute dose dans la péripneumonie aiguë (*Bibl. méd.*, XXV, 117), mode de traitement qui est aussi celui de Simonini, mais que Bettoli a réfuté. Hamilton, qui s'est beaucoup occupé de cette plante, pense qu'elle est peu avantageuse dans la première période des inflammations. C'est particulièrement dans les maladies éruptives inflammatoires, qu'elle a été administrée. Ainsi, Macléan a prescrit, dans la rougeole, la teinture à forte dose, lorsqu'elle était accompagnée de symptômes graves, de fièvre intense, etc. Thornton dit l'avoir trouvée très-efficace dans la scarlatine. Le docteur Custance cite trois cas de croup guéris par la digitale, qui a aussi été indiquée dans la coqueluche. Cependant l'action excitante de cette plante et l'assertion de Sanders, qui dit avoir observé, sur plus de deux mille malades, qu'elle produit constamment le développement et la fréquence du pouls, est peu favorable à son emploi dans les phlegmasies[1] ; et, de nos jours, elle y est, en France, tout-à-fait inusitée. Beddoës, quoique partisan outré de la digitale, blâme son usage dans la pleurésie, surtout, dit-il, si on en donne des doses *modérées*. M. Bidault, sans la bannir précisément du traitement des maladies inflammatoires, prescrit beaucoup de réserve dans son administration, etc. Le docteur Auslaendischen a employé la digitale dans le rhumatisme (*Journ. génér. de la litt. étrang.*, V, 340) ; bon nombre d'auteurs en préconisent l'administration dans le catarrhe chronique. Hufeland dit l'avoir employée avec avantage, dans le cas de hernie étranglée, comme sédative.

Fièvres. La même qualité présumée calmante de la digitale l'a fait donner dans les fièvres, intermittentes surtout. Cluttenburk dit l'avoir administrée avec succès dans plusieurs cas de typhus. J. Dawy rapporte avoir guéri une fièvre d'accès, compliquée de dysenterie et d'épanchement abdominal, par son moyen ; il commença par cinq grains de digitale, et alla graduellement jusqu'à 115 par jour : le pouls était, pendant ce traitement, plus fréquent que dans l'état naturel, mais jamais la tête ni l'estomac ne souffrirent, et les urines ne furent point augmentées : lorsqu'on l'eut cessé, le pouls tomba à quarante-six pulsations (*Gazette de santé*, 1er janvier 1826). Graffenauer a également prescrit la digitale, avec profit, dans les fièvres intermittentes tierces et double tierces ; il emploie une teinture (eau de-vie ℥ x, digitale ℥ iij) dont il donne demi-gros, après l'avoir

[1] Cet auteur administrait rarement la digitale seule ; il l'associait le plus souvent avec des médicamens irritans, ce qui peut motiver le jugement qu'il en porte, et qui paraît inexact si on le compare à celui des autres praticiens.

étendue dans une infusion de valériane. Il dit que le pouls descend par fois à vingt pulsations pendant son usage (*Bibl. méd.*, XXVI, 240). On prend ce médicament dans l'apyrexie; jamais il n'a réussi dans la fièvre quarte. M. le docteur Cuirard a également vu des fièvres intermittentes guérir par l'usage de la digitale.

Névroses. En partant encore de la propriété sédative attribuée à la digitale, Withering, Parkinson, Swediaur, Thomas, etc., l'ont conseillée dans l'épilepsie. Le docteur Scot a publié deux cas de guérison ou d'amélioration notable de cette maladie par son emploi (*Revue méd.*, III, 320). Willis, Jones, Currie, etc., disent l'avoir employée avec succès dans la manie (*Mem. of the med. of London*, IV). Fanzago, et surtout Masson-Cox, l'y ont également prescrite, et ce dernier va même jusqu'à affirmer qu'aucune aliénation n'est réputée incurable tant qu'on n'a point essayé la digitale. Fanzago pense qu'elle convient particulièrement dans les manies *sthéniques*. C'est à l'action profonde de cette plante sur le cerveau que l'on attribue les avantages qu'on lui trouve dans les maladies de l'encéphale.

Hémorrhagies. Le ralentissement que produit la digitale sur la circulation aura fait penser que c'était un des moyens les plus efficaces de faire cesser les hémorrhagies actives. Effectivement, plusieurs auteurs disent en avoir fait un usage avantageux dans ces maladies. J. Ferriar l'a employée avec succès dans une épistaxis grave, dans une ménorrhagie qui se représentait souvent depuis plusieurs années, etc.: il l'associait à l'opium (*Bibl. méd.*, XXVI, 95). Le docteur Ourgaud a même vu un cas d'hémorrhagie traumatique guéri par la digitale, chez un individu qui avait une prédisposition naturelle à ce genre de flux (*Gaz. de santé*, 15 août 1828). Thomas trouve cette plante tellement efficace dans l'hémoptysie, qu'il croit inutile d'essayer un autre traitement contre elle; et Jones affirme qu'elle lui a rendu de très-grands services dans toutes les pertes de sang.

Nous ne mentionnons pas plusieurs autres maladies contre lesquelles on a recommandé l'usage de la digitale, comme l'ictère, la chlorose, la leucorrhée, l'embonpoint excessif, le rachitis, l'insomnie, etc., faute de détails suffisans sur cette efficacité.

Emploi extérieur de la digitale. Les propriétés actives, excitantes de la digitale la rendent utile toutes les fois que les lésions de la peau n'ont besoin que d'excitation pour être amenées à guérison. Ainsi, on a vu des ulcères cicatrisés par l'application de ses feuilles; les Italiens s'en servent depuis long-temps sous ce rapport, d'après Ferrein (*Mat. méd.*, III, 67), ainsi que les Anglais. On a appliqué la décoction des feuilles de cette plante sur les engorgemens squirrheux des glandes, avec avantage, comme sur ceux des mamelles, de la

thyroïde, des articulations, etc. On a même guéri la gale par cette application ; ce qui n'a rien d'étonnant, puisque toutes les plantes actives ont cette propriété, comme on le voit par la clématite, la dentelaire, etc. Weaver lui a vu guérir la gale papuliforme (*Journ. gén. de méd.*, LVI, 297). Le docteur Harles pense que l'on peut employer aussi la décoction de digitale en lotions et en clystères. Nous avons fait un assez fréquent usage de la teinture de digitale, mêlée au vin scillitique, pour dissiper l'enflure des jambes dans la convalescence des maladies, la bouffisure générale à la suite des affections éruptives chez les enfans, ou après la suppression des règles, etc. Les frictions de teinture de digitale peuvent être employées contre les anasarques ou les hydropisies internes, lorsque l'état inflammatoire des viscères ne permet pas de la donner à l'intérieur, ou toute autre préparation de la digitale. Les feuilles de digitale, réduites en pulpe, rougissent la peau ; on les applique par fois bouillies, sur les tumeurs qu'on veut faire suppurer.

Préparations de la digitale. De toutes celles qui sont usitées, la poudre des feuilles paraît être la plus généralement employée; elle doit être faite avec des feuilles cueillies lors de la floraison, séchées à l'ombre, de l'année s'il se peut, préparées récemment et conservées à l'abri de la lumière et de l'humidité; elles perdent un cinquième de leur poids par la dessiccation et la pulvérisation. Cette poudre doit être verte et avoir une bonne odeur de foin. La dose est depuis un huitième ou un quart de grain pour les enfans, jusqu'à deux et quatre grains pour les adultes : nous avons dit qu'on pouvait la porter, avec le temps, jusqu'à cent grains par jour. Elle se prend en nature, dans un liquide approprié, ou en pilules, dans du miel ou du sirop. On la délaye par fois dans la salive pour en faire des frictions à la partie interne des cuisses; on peut l'incorporer aussi à la graisse pour cet usage, recommandé par MM. Brera et Chrestien.

Hamilton dit qu'on doit préférer l'infusion de digitale lorsqu'on veut n'obtenir que des effets diurétiques de cette plante; dans ce cas, on doit doubler la dose des feuilles, et ne pas prolonger beaucoup l'opération afin de ne pas rendre le médicament trop désagréable à prendre. La dose la plus ordinaire est d'un gros dans une pinte d'eau, dont on donne depuis une demi-once jusqu'à une once.

Le suc des feuilles a été prescrit à celle de deux à quatre gros. Quatorze onces de feuilles donnent dix onces d'un suc bleuâtre, dont on retire, par une douce évaporation, neuf drachmes d'extrait.

Sanders regarde la teinture de digitale comme la préparation la plus convenable pour opérer le ralentissement de la circulation : la dose doit être proportionnée à la formule employée. Fowler prépa-

rait la teinture dont il se servait avec alcool et eau, de chaque deux onces, digitale une once, infusée pendant vingt-quatre heures. On commence par quinze gouttes qu'on peut porter jusqu'à cent et plus par jour, dans de l'eau froide. On se sert, à Londres, d'une teinture éthérée de digitale faite avec un gros de feuilles dans une once et demie d'éther nitrique, infusée pendant quatre jours. On use surtout de cette teinture pour les frictions résolutives qu'on fait avec cette plante. M. Harles prétend que la digitale tourmente moins l'estomac lorsqu'on use de sa préparation alcoolique, que lors qu'on la donne en nature. Le même, qui a écrit sur les divers modes de préparation de la digitale, assure qu'il n'est pas indifférent d'employer la poudre, l'infusion ou la teinture. En France, on préfère volontiers la poudre, comme plus facile à se procurer, et parce que ses propriétés ont paru au moins aussi prononcées que celles des différentes compositions de cette plante. Quelques auteurs, suivant le but qu'ils se proposaient, l'ont mêlée avec l'opium, la scille, le mercure doux, le quinquina, la myrrhe, le camphre, le savon, la gomme ammoniaque, etc.

On a proposé l'emploi d'un extrait, d'un oxymel, d'un sirop, d'un vin de digitale; mais ces préparations sont inusitées en France.

Analyse de la digitale. D'après l'analyse de M. Destouches, elle contient : extrait aqueux, 2 onces 1 gros ; extrait alcoolique, 75 grains. Le résidu incinéré a donné : alcali carbonaté, quelques traces; sulfate de potasse, 5; sulfate de chaux, 4; muriate de chaux, très-petite quantité; phosphate de chaux, 10; carbonate de chaux, 35; oxyde de fer, 12; sable quarzeux, 12; charbon, des traces (*Bull. de pharm.*, I, 123). M. Leroyer, de Genève, a trouvé dans cette plante un principe particulier, doué de ses propriétés les plus actives, qu'il désigne sous le nom de *Digitaline.* M. Dulong, d'Astafort, a donné de nouveaux détails sur ce principe (*Journ. de pharm.*, XIII, 382). On peut aussi consulter l'analyse de cette plante par M. Bidault de Villiers (page 61 de sa 3e édit.). V. *Digitaline.*

On peut conclure, de tout ce que nous venons de rapporter sur la digitale, que cette plante paraît combattre avec efficacité les hydropisies essentielles non enkystées; qu'elle est utile, au moins comme palliative, dans les désordres de la circulation; que dans quelques maladies scrofuleuses, notamment dans la phthisie de cette nature, elle peut être essayée lors du développement de cette affection; qu'enfin, plusieurs auteurs disent avoir retiré du succès de son usage dans quelques autres affections, mais que c'est encore un résultat controversé. Nous devons prévenir qu'il faut employer ce végétal avec discernement et circonspection, attendu son extrême activité et les dangers dont un emploi imprudent pourrait être suivi.

Withering (G.). *An account of the foxgloves, etc.* Birmingham, 1785, in 8. Trad. an allemand par Michaelis, Léipsie, 1786, in-8 (Extrait *Anc. Journ. de méd.*, LXVI, 648). — Schiemann (C.-C.). *Diss. inaug. de digitali purpureâ.* Gottingæ, 1786, in-4. — Lettsom (J.-C.). Sur la digitale pourprée dans les affections hydropiques (*Mem. of the med. Soc. of London*, II, 1789). — Merz (J.-J.). *Diss. inaug. de digitali purpureâ, ejusque usu in scrophulis medico.* Ienæ, 1790. in-4. — Ferriar (J.). *An essay on the medical properties of the digitalis purpurea, etc.* Londres et Manchester, 1799, in-12. — Kinglake (R.). *Cases and observations on the medicinal efficacy of the digitalis purpurea in phthisis pulmonalis, etc.* Londres, 1801, in-4. — Hendy (J.-A.). *Diss. inaug. de digitali.* Edimburgi, 1802, in-8. — Bidault de Villiers (F.-T.). Essai sur les propriétés médicinales de la digitale; thèse. Paris, an XII; 3e édit. Paris, 1812. — Geiger (A.-J.-G.). *Diss. de digitali usu.* Kiloniæ, 1804, in-4. — Mavré. Sur la digitale pourprée, etc. (thèse). Paris, 1807, in 4. — Hamilton (G.). Observ. sur la préparation, l'utilité et l'administration de la digitale, etc. (en anglais). Londres, 1807. — Mouton. Observ. cliniques sur l'emploi de la digitale dans la phthisie pulmonaire, etc. (*Journ. gén. de méd.*, XXIX, 13; 1807). — Sachero (C.-H.). *Diss. inaug. de digitali.* Augustæ Taurinorum, 1808, in-4. — Verdat. *De digitalis purpureæ usu therapeutico* (thèse). Strasbourg, 1808. — Sanders (J.). *An inquiry concerning digitalis or foxglove, etc.* Edimbourg, 1808, traduit en français par Murat. Paris et Anvers, 1812. — Fauzago (F.). *Sulle virtù della digitale nelle alienazioni mentali et sulla sua azione in generale.* Padovæ, 1810, in-8 (Extrait *Journ. de méd.* de Leroux, etc., XXXVI, 62). — Vassal (P.-G.). Diss. sur les effets de la digitale pourprée dans l'hydropisie (thèse). Paris, 1809, in-8. — Babab. Observ. sur les effets de la digitale pourprée dans l'hydrothorax et l'anasarque (*Journ. clin. de Montpellier*, 1812). — Elmiger. Histoire naturelle et médicale des digitales (thèse). Montpellier, 1812, in-4, figures. — Delathy. Diss. sur la digitale pourprée (thèse). Strasbourg, 1814, in-4. — Harles. Sur la meilleure forme sous laquelle on doit employer la digitale (*Bibl. méd.*, LVIII, 100). — Weever (F.-M.). Gale papuliforme invétérée guérie par la décoction de digitale (*Med repository*, 1815). — Gérard. Effets de la digitale pourprée (thèse). Paris, 1819. — Comte (J.-B.). Observations sur les bons effets de la digitale pourprée dans l'hydrothorax (*Journ. gén. de méd.*, LXV. 69. *Id.* LXVI, 289). — Thelning (C.-A.). *Diss. de digitali purpurea.* Upsaliæ, 1822, in-4. — Bauer (F.). *Digitalium monographia sistens historiam*, etc. Londini, 1823, 28 pl. — Cuirard. De l'emploi de la digitale pourprée dans quelques fièvres intermittentes (thèse). Montpellier, 1823, in 4. — Rasori. De l'action de la digitale sur l'économie animale (*Journ. clin. de Montpellier*, I, 314). — Scot. Observation d'épilepsie traitée par la digitale pourprée (*Revue méd.*, III, 320). — Nicolle. Sur la digitale pourprée (thèse). Paris, 1824.

D. tomentosa, Link. En Sardaigne, d'après M. Moris, on use de cette espèce à la place du *D. purpurea*, dont elle est très-voisine, et dont elle a toutes les propriétés (*Stirpium sardoarum*, I, 34).

Digitalla. Un des noms italiens de la digitale, *Digitalis purpurea*, L.

Diglosson. Nom que porte le laurier d'Alexandrie, *Ruscus Hypoglossum*, L., dans quelques auteurs.

DIGNE. Petite ville de France (Basses-Alpes), à quelque distance de laquelle, dans un lieu sauvage, est une source thermale usitée depuis des siècles, et qui jaillit, par plusieurs points, d'un rocher fort élevé. Cette source est renfermée dans un bâtiment où se trouvent des bains, des étuves et des douches, le tout fort mal tenu, selon M. J. Bardol, et réclamant du propriétaire et du gouvernement de grandes améliorations pour l'agrément ou même la sûreté des malades. L'eau, qui est limpide, malgré quelques flocons glaireux, a une odeur et une saveur hydro-sulfureuses et à peine salines. L'analyse tentée par Darluc (*Hist. nat. de la Provence*, II), par Ricavi, enfin par Duclos, qui n'y a pas reconnu de soufre, en a été esquissée, en l'an IX, par M. Clarion, qui y a trouvé du gaz hydrogène sulfuré, des sulfates de magnésie et de chaux (24 grains par

livre), mais point de muriates de magnésie ou de soude ni de fer, comme on l'avait cru. Reprise depuis par M. Chirol, pharmacien, par Banon, dont le travail est resté inédit, et par M. Roustan, cité dans l'ouvrage de M. Patissier, elle a enfin offert à M. Laurens, pharmacien à Marseille, les résultats suivans pour 10 kilogrammes : Muriate de magnésie, 2,90 ; sulfate de magnésie, 2,50 ; s. de soude, 9,25 ; muriate de soude, 17,85 ; carbonate de chaux, 1,70 ; c. de magnésie, 0,90 ; sulfate de chaux, 3,20 : en tout, 38 grammes 30 cent., outre 20 pouces cubes de gaz acide carbonique, et 10 pouces cubes de gaz hydrogène sulfuré. Ce même pharmacien a, de plus, analysé la matière saline qu'on trouve aux environs des bains, la terre qui couvre le sol de la cour des bains, enfin les incrustations qui revêtent les voûtes mêmes des bains, et il a trouvé celles-ci formées de sulfate de chaux et de sulfate d'alumine neutre.

On distingue à Digne, suivant M. Bardol : 1° la *fontaine* dont l'eau, qui s'élève à 35° R., passe à tort pour essentiellement purgative, puisqu'elle ne purge que dans des cas donnés ; 2° le *bain des Vertus* (32° R.), le plus fréquenté de tous ; 3° le *bain de Notre-Dame* ou *petite douche* (34°), qui reçoit son eau moitié des Vertus et moitié de Saint-Gilles, et sert pour les douches ; 4° le *bain des galeux*, moins chaud que les autres, maintenant inusité, et dont le bassin est alimenté par l'eau du précédent ; 5° le *bain de Saint-Gilles* (35° 1/2), dont l'eau provient du bain Saint-Jean ; 6° la *grande douche* (35°), *idem* ; 7° le *bain de Saint-Jean* (36° 1/3) ; 8° les *étuves*, espèces de cavernes obscures et peu agréables : l'eau de leur bassin est à 36° ; 9°. M. Laurens fait mention, en outre, d'une source minérale froide employée à modifier la température de la source chaude, et dans laquelle il a trouvé des sels alcalins, calcaires et magnésiens et du gaz hydrogène sulfuré, mais moins que dans cette dernière.

Ces eaux sont très-efficaces, au dire de M. Bardol même, contre les suites de blessures, dues surtout à des armes à feu ; mais, selon lui, on en a trop étendu l'usage, et elles ont l'inconvénient de provoquer des hémoptysies. On les prend de mai à septembre. Elles sont employées en bain, dans les affections de la peau et des articulations, et quelquefois à l'intérieur, dans les engorgemens des viscères abdominaux.

Richard (S.). Les Bains de Digne en Provence. Lyon, 1617 et 1619, in-8. — D. T. (de Lautaret). Les Merveilles des bains naturels et des étuves naturelles de la ville de Digne en Provence. Aix, 1620, in-8. — Valentin. Notice sur les eaux de Digne (*Journ. de méd.* de M. Corvisart, XXI, 186). — Laurens. Mémoire sur les eaux min. de Digne. Marseille, 1812, in-8. — Bardol (J.). Mém. sur la topographie médicalo de Digne, et sur les eaux thermales de cette ville, etc. (*Rec. de Mém. de méd. chir. et pharm. militaires*, IV, 1). — On peut consulter aussi l'Hist. de la Soc. roy. de méd. (I, 336), et la topographie médicale de la Provence, par Buret (*Journ. de méd. mil.*, II, 13).

Digne dame. Nom du *Maranta arundinacea*, L., aux Antilles.

Dil. Abréviation de *Diluatur*, que l'on délaye, usitée dans les formules médicinales.
— Nom danois de l'aneth, *Anethum graveolens*, L.

Dilaskarfr. Nom islandais du pélican, *Pelecanus Carbo*, L.

DILATANS. Corps qui rendent ou maintiennent aux conduits leur calibre naturel, ou qui écartent les tissus pour favoriser certains écoulemens, etc.; tels sont les sondes, bougies, etc., dans le premier cas; l'éponge, la charpie, le linge, les pois à cautère, etc., dans le second.

Dill. Nom allemand et suédois de l'aneth, *Anethum graveolens*, L.
Dille. Nom anglais de l'aneth, *Anethum graveolens*, L.

DILLENIA. Genre de plantes qui donne son nom à une famille naturelle, de la polyandrie polygynie; le petit nombre d'espèces (5-6) qu'il renferme croît dans l'Inde et porte des fruits acidules dont on use comme rafraîchissans, ainsi que nous faisons en Europe des citrons. On en fait des boissons acides qu'on prend dans les fièvres, etc., aux Célèbes, aux Moluques, au Malabar, etc.; on use surtout des fruits du *D. elliptica*, Thunb., du *D. serrata*, Thunb., et de ceux du *D. speciosa*, Thunb. A l'Ile-de-France, les fruits de ce dernier, qui ont le volume et la couleur d'une pomme de reinette, et qui sont formés de couches obliques qui se recouvrent en partie les unes les autres (ovaires soudés?), y sont sans aucun usage et pourrissent sous l'arbre où ils tombent.

DILLÉNIACÉES. Famille naturelle extraite des Magnoliacées, créée par M. De Candolle, de la tribu des dicotylédones polypétales hypogynes, à étamines nombreuses. Elle renferme des arbres, des arbrisseaux, à feuilles ordinairement alternes, simples, persistantes, coriaces, à grandes et très-belles fleurs, qui croissent dans l'hémisphère austral. Ces végétaux ne fournissent presque rien à la matière médicale; les genres *Curatella* et *Dillenia* font à peine une légère exception à cette nullité.

Diluans, *diluentia*. Synonyme de *Délayans*.

Dilutum. Astruc (Lettre à Chomel sur le mal de gorge gangréneux), parle d'un *Dilutum de Casse*. Ce mot, qui manque pour exprimer un mélange d'eau et de corps insolubles, mérite d'être adopté. Il est quelquefois employé à tort comme synonyme de *decoctum*.

Dimocarpus sinensis, Lour. Voyez *Euphoria Litschi*, Desf. (*E. punicea*, Lam.).

DINAN. Ville de France (Côtes-du Nord), à un quart de lieue de laquelle, entre deux collines, est une source minérale assez abondante et agréablement située, nommée *Coninaie*. L'eau en est froide (8 à 9° R.) et ferrugineuse; une pellicule un peu gluante et d'un jaune irrisé la recouvre et forme, en se précipitant, un dépôt

jaune, gras au toucher, en partie mucilagineux. Elle n'offre d'odeur que lorsque la fontaine n'a pas été nettoyée depuis plusieurs jours, circonstance où il s'y développe un peu d'hydrogène sulfuré. Monnet et Delaunay avaient constaté dans cette eau, en 1769, la présence d'un peu de fer, de sel marin et de terre absorbante. Chifoliau, qui en était intendant, crut y reconnaître de plus, outre de la sélénite, du foie de soufre et un alcali. M. Bigeon enfin, dont l'analyse a été confirmée par M. Boullay, pharmacien à Paris, y a trouvé de l'acide carbonique libre; des muriates de chaux, de soude et de magnésie; des carbonate et sulfate de chaux; de la silice, du carbonate acide de fer, et une matière onctueuse qu'il dit analogue à la matière gélatineuse des eaux de Plombières.

Ces eaux sont usitées en boisson, de mai à octobre, à la dose de 2, 4, 8, 12 verres et plus, contre les maladies atoniques des voies digestives; leur premier effet est d'augmenter l'appétit et d'accroître la transpiration, mais aussi d'exciter la sensibilité de l'estomac, et souvent, dans les premiers jours, de provoquer des vomissemens, d'accélérer la circulation, et même de faire naître des mouvemens fébriles ou de produire une sorte d'ivresse. On les emploie aussi dans les débilités, suite d'évacuations excessives, dans la leucorrhée, la chlorose, le catarrhe chronique de la vessie, etc. Le transport les altère.

Hamel (J. du). De la nature des eaux min. de Dinan. Dinan, 1644, in-8. — F. F. (F. Fanoix). Traité de l'eau min. de la Coninsie, etc. Dinan, 1688, in-12. — Chifoliau. Essai anal. des eaux min. de Dinan et de plusieurs fontaines voisines de Saint-Malo, de leur nature et de leurs propriétés dans les maladies, etc. Saint-Malo, 1782, in-12. — Bigeon (L. F.). Recherches sur les propriétés physiques, chim. et médicales des eaux de Dinan. Dinan, 1812, in-8 (deuxième édit., Paris, 1824, in-8).

Dinde. Nom vulgaire de la femelle du dindon, *Meleagris Gallo-pavo*, L.

— sauvage. Nom du coucou, *Cuculus canorus*, L., dans quelques points de la Bourgogne.

Dinnica. Nom indien de l'*Andersonia Panshoum*, Ham.

Dindon, dindonneau. V. *Meleagris Gallo-pavo*, L.

Dindou. Nom piémontais du dindon, *Meleagris Gallo-pavo*, L.

Dindoulette. Nom provençal des hirondelles. Voy. *Hirundo*.

Dindoulo. Nom du jujubier, *Zizyphus Jujuba*, Mill., dans le midi de la France.

Dingaoui. Nom du *Pteris esculenta*, Forst., à la Nouvelle-Hollande; l'*Acrostichum furcatum*, B., qui y est aussi comestible, s'y appelle *Dingoua*.

Dinjohn. Plante de Guinée que l'on applique sur les ulcères (*Transact. phil. abrég.*, I, 94).

DINKHOLD (duché de Nassau). Il y existe, dit-on, une source minérale.

Diocaen, ooceon, ookhn. Noms arabes du millet, *Panicum miliaceum*, L.

DIODON. Genre de poissons de mer, à squelette fibreux et presque cartilagineux, de la famille des Ostéodermes de M. Duméril, doués de la singulière faculté de se gonfler d'air comme des ballons, d'où les noms vulgaires de *Boursouflus et* d'*Orbes*.

D. Atinga, L. (Guamajacu atinga de Marcgravc). Poisson de 15 à 18 pouces, hérissé de piquans, dont la blessure paraît être souvent dangereuse, et qui habite le voisinage des côtes dans les mers de l'Inde, de l'Amérique et de l'Afrique méridionale; sa chair, quoique dure et peu savoureuse, est pourtant usitée, mais elle est sujette à causer un empoisonnement, souvent mortel en peu d'heures, que Pison attribue au fiel, et d'autres aux viscères de l'animal, qu'il faut par conséquent vider avec soin avant d'en faire usage. Sa vessie natatoire, fort grande et à parois épaisses, pourrait, suivant Lacépède, fournir d'excellente ichthyocolle.

D. Hystrix, L., Orbe. Cette espèce, presque sphérique, couverte de piquans clair-semés, qui lui ont valu aussi les noms de *Hérisson* et de *Poisson armé*, se trouve au Cap, aux Moluques, et dans la baie de Rio-Janeiro. Jadis, on suspendait ce poisson à la voûte de presque tous les cabinets d'histoire naturelle, et même dans les officines des pharmaciens et les magasins des droguistes; il n'est pourtant d'aucun usage en médecine: comme aliment, il offre quelquefois les dangers de l'atinga.

Dioggot. Nom de l'espèce de Goudron du houleau, qu'on en retire en le brûlant.

Dionysiades. Un des noms anciens de la toute-saine, *Androsæmum officinale*, All. (I, 291).

Dionysias. Pierre précieuse, mentionnée par Pline comme propre à empêcher l'ivresse, à donner à l'eau le goût du vin, etc.

Diosanthos. Un des noms du *Dianthus Plumarius*, L.

Diosbalanos. Nom du châtaignier, *Castanea vesca*, Gaertn., dans Théophraste. (II, 133).

DIOSCOREA. Genre de la famille des Asparaginées, de l'hexandrie triandrie, dédié à Dioscoride, et dont on fait même le type d'une famille nouvelle; il renferme des plantes herbacées, croissant entre les tropiques, grimpantes, à fruit capsulaire, dont les racines bulbenses sont employées comme nutritives, sous le nom d'*Igname*.

D. alata, L., Igname. C'est l'espèce la plus répandue et la plus cultivée comme nourriture; ses racines, qui ont le volume des betteraves, sont d'un violet-noirâtre en dehors, blanc-sale en dedans, ou d'une légère couleur de chair. Crues, elles sont fades et visqueuses; mais la cuisson leur donne du goût, ainsi que cela arrive à la plupart de nos légumes. On les mange coupées par tranches, grillées, cuites sous la cendre, bouillies à l'eau ou cuites avec de la viande; elles font une des principales nourritures des nègres et des naturels de l'Amérique (Labat, *Nouv. voyage*, II, 398); on en mange aussi beaucoup dans l'Inde. Les Malais la nomment *Oui*, les Taïtiens *Eoui*. C'est l'*Ubium vulgare* de Rumphius (*Hort. Malab.*, V, 120).

D. bulbifera, L. On mange les racines et surtout les bulbes axillaires de cette espèce, à Taïti et dans les Moluques; on dit qu'elles

ont le volume des pommes de terre (Lesson, *Voyage médical*, 41).

D. japonica, Thunb. On mange, au Japon, les racines de cette espèce coupées par tranches, qui ont un goût excellent (Thunberg, *Voyage*, IV, 59). On cultive aussi, dans l'Inde, le *D. triphylla*, L. dont on mange la racine sous le nom d'*Igname*. Enfin il y a au Congo une espèce de *Dioscorea*, dont la racine est si amère qu'on est obligé de la faire bouillir quatre jours, pour lui ôter cette saveur délétère, et la rendre comestible (*Hist. gén. des Voyages*, Walkenaër, XV, 179).

En Égypte, on donne par fois le nom d'Igname à la racine de la Colocase, *Arum Colocasia*, L. (I, 457).

DIOSMA. Genre de plantes de la famille des Rutacées, dont le nom vient de διος, divin, οσμη, odeur, parce que plusieurs des espèces qu'il renferme ont une odeur très-agréable: plusieurs autres, il est vrai, mériteraient une épithète contraire, car elle est plutôt désagréable que *divine*. Les plantes de ce genre ont leurs feuilles parsemées d'une multitude de petites glandes transparentes, qui contiennent une huile essentielle, source de cette odeur; leur écorce est âcre et odorante; elles sont originaires du cap de Bonne-Espérance, et presque toutes servent, étant réduites en poudre et mêlées à de la graisse, à enduire le corps des Hottentots.

D. crenata, L. (Voy. *Barosma*, I, 553). Cet arbuste est appelé *Bocchoe, Bocho, Boocho, Buchu*, etc., par les Hottentots, qui s'en servent dans leur médecine grossière, comme sudorifique, etc. Les Anglais du Cap l'ont employé à leur imitation, dans le rhumatisme, les crampes de la poitrine, les névroses, etc., en infusion; ils ont surtout administré cette préparation dans les maladies des voies urinaires, telles que l'irritation de la vessie, de l'urèthre, de la prostate, dans la cystorrhée, les rétrécissemens spasmodiques de l'urèthre, etc.; la dose est d'une demi-once de feuilles pour une pinte d'eau bouillante. Depuis 1823, on en fait quelque usage en Angleterre, et les années suivantes on l'a aussi employée en Allemagne. Nous observerons que l'abondance de l'huile essentielle dans ces feuilles, appelées par les Anglais *Bocho leaves* (Feuilles de Diosma), doit rendre son infusion tonique, et peut-être excitante, et qu'elle peut nuire dans les maladies des voies urinaires avec chaleur et fièvre, ou par inflammation, même chronique. Cependant le docteur Dowel la préconise dans cette dernière affection; et Vroelick, dans le catarrhe des reins et de la vessie. L'huile essentielle qu'on obtient par la distillation, est employée en friction, en embrocation, comme stimulante, nervine, dans les douleurs locales, etc. L'eau distillée est présentée comme un puissant stomachique. Une demi-livre de feuilles du *D. crenata* a fourni à l'analyse de M. R.

Brandes : huile essentielle, 34 grains ; *diosmine*, 145 gr. ; gomme, 488 gr.; résine verte, 163 gr.; demi-résine, 90 gr.; albumine, 35 gr.; des sels, etc. (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XI, 363, XIII, 385; *Journ. de pharm.*, XIII, 106. V. aussi *Journ. de chimie méd.*, III, 13, l'analyse de M. Cadet).

Les *D. hirsuta*, L. et *D. oppositifolia*, L., appelés aussi *Bocho* par les Hottentots, et dont on retire également une huile essentielle, sont de même employés dans une foule de maladies par ces peuples; les médecins du Cap s'en servent comme diurétiques. Linné dit que les Hottentots font des onguens avec des graisses et le *Diosma ericoides*, L. On cultive les *D. ericoides* et *D. hirsuta* chez les amateurs.

Jackson (A.-R.). Notice respecting the employement of the leaves of the diosma, etc. (*Trans. of the med., etc.* Soc. of Calcutta, I, 371).

Diosmine. V. *Diosma crenata*, L.

Diosporon. Nom du gremil, *Lithospermum officinale*, L., dans Dioscoride.

DIOSPYROS. Genre de la famille des Plaqueminiers ou Ébenacées, de l'octandrie monogynie, ainsi nommé de διος, dieu, et πυρος, grain, Blé céleste, de la croyance qu'une de ses espèces (le *D. Lotus*) fournissait le *lotos*, fruit très-vanté dans l'antiquité. Paulet croit que le *Diospyros* de Théophraste était notre cerisier.

D. amara, Perrotet. Cet arbre croît à la Chine, et se cultive à Bourbon sous le nom de *Coing de la Chine*. Ses fruits qui ont la couleur et presque la grosseur d'une orange, sont très-âpres, et ont un peu le goût du coing; il faut qu'ils soient très-mûrs pour être mangeables; on en fait des confitures. Par la fermentation, on en obtient une sorte de boisson, et même on peut en retirer de l'alcool (Perrotet, *Cat. rais.*, etc. *Annal. de la Soc. Linn. de Paris*, mai, 1824).

D. Chloroxylon, Roxb. Son fruit est comestible, et son bois est employé dans les arts.

D. Ebenum, L. Ce très-grand arbre des Indes fournit un des bois noirs connus sous le nom d'*Ébène*, et, à ce qu'il paraît, le véritable; il n'y a que le cœur de l'arbre qui ait cette teinte, l'aubier est blanc; on le cultive dans nos colonies. Dioscoride dit que, de son temps, on employait ce bois dans les maladies des yeux (*lib.* I, *c.* 3). sa décoction est bonne contre le rhumatisme, à l'instar du gayac, d'après Burmann (*Flore Zeyl.*, 91); mais il est inusité en médecine de nos jours. Son fruit se mange, et a la saveur des poires d'Angleterre. Le *D. Ebenaster*, Retz, n'en est pas distinct d'après Loureiro.

D. glutinosa, Kœnig. (*Embryopteris glutinifera*, Roxb.). Autre arbre de l'Inde, dont le suc du fruit, qui est très-visqueux, est légèrement astringent; les médecins indous l'emploient quelquefois sur les blessures fraîches. Les menuisiers de ce pays s'en servent comme de colle (Ainslie, *Mat. ind.*, II, 278).

D. Kaki, L. F. Les fruits très-agréables de cet arbre du Japon, appelés *Figues caques*, et qui ressemblent à nos prunes de reine-claude pour le goût, que l'on cultive chez nos amateurs, sont très-recherchés dans cet empire, comme aliment (Kœmpf., *Amœn. acad.*, p. 85, t. 86). On prétend que, si on en mange avec excès, ils causent la dysenterie, mais, comme le dit Thunberg, elle est plutôt produite par le climat que par le fruit (*Voyage*, III, 38).

D. Lotus, L. Ce végétal arborescent, de l'Orient, presque spontané aujourd'hui en Italie, en Provence, etc., a été regardé par quelques auteurs comme donnant le fruit appelé *Lotus* par les anciens (d'où le nom qu'il porte), ce qui est une erreur (Voy. *Lotos*). Le sien a la forme d'une cerise, et ne se mange pas; son bois a passé pour sudorifique, ce qui l'a fait appeler *Gayacana* par Tournefort, nom que porte aussi, dans Catesby, le *D. virginiana*, L. On le nomme encore *Gayac de Padoue*.

D. Melanidea, Poiret. Son bois est varié de noir et de blanc, d'où on l'a appelé *Ébène blanc*.

D. nigra, Perrotet. Le fruit de cet arbre, des Philippines, a le volume du melon cantalou galeux; il est comestible (Perrotet, *loc. cit.*).

D. Tessellaria, Poiret. Il fournit le véritable bois d'ébène, d'après Commerson (*Encyclop. méth.*, Botanique, V, 427).

D. virginiana, L. Arbre de l'Amérique septentrionale, dont les fruits, du volume d'une prune, sont mûrs et mangeables lorsque la gelée a passé dessus; on les sépare de leur pellicule et de leurs noyaux, pour en faire des galettes qu'on sèche au four ou au soleil, et dont on use dans la dysenterie, comme astringentes. Délayés dans l'eau, étant frais, et fermentés, on en fait une boisson assez agréable; on en extrait même de l'eau-de-vie. Ce fruit, vert, contient une quantité considérable de tannin, d'après Voodhouse; mûr, et infusé dans l'alcool, on en obtient un miel qui cristallise (*Ann. clin. de Montp.*, XXIV, 274). L'écorce de cet arbre est amère, et Breckel dit, dans son Histoire de la Caroline du sud, qu'on l'emploie contre les fièvres intermittentes; Barton l'administrait dans les maux de gorge ulcéreux, et on la donne comme vermifuge aux enfans (Coxe, *Americ. dispens.*, 259). La décoction des feuilles est employée comme astringente, dans la diarrhée, aux États-Unis.

Diotis maritima, Desf. Un des synonymes de l'herbe blanche, *Athanasia maritima*, L. (I, 481).

Diphryx. Substance cuivreuse, âcre, mentionnée par Lémery comme astringente et détersive. Voyez l'article *Diphryges* du dict. de James.

Diplolepis. Nom générique donné par Geoffroy à plusieurs Cynips de Linné. Voyez *Cynips*.

DIPSACÉES. Famille naturelle de la tribu des dicotylédones monopétales, composée de plantes herbacées, à fleurs en tête, a étamines libres et épigynes, dont on a séparé les valérianes pour en former une famille séparée. Elle ne se compose que de 4 ou 5 genres, parmi lesquels ceux appelés *Dipsacus* et *Scabiosa* sont les seuls qui offrent quelques propriétés médicales, fort légères, telles que d'être un peu dépuratives, sudorifiques, etc.

DIPSACUS. Genre de plantes qui donne son nom à la famille des Dipsacées, de Δίψα, soif, parce qu'on trouve de l'eau de pluie dans les cavités formées par la réunion des feuilles sur la tige. Le *D. fullonum*, L., Chardon à bonnetier, plante bisannuelle qui croît dans les champs du midi de la France, etc., a les paillettes de son réceptacle crochues, ce qui fait employer ses têtes de fleurs pour peigner les tissus de laine, de coton, etc., d'où est venu le nom de carder (de *carduus*, chardon). L'extrait de cette plante, qui se cultive en grand pour cet usage économique, est usité comme préservatif de la rage aux environs de Kostrema, en Russie, d'après Martius (*Bull. des sc. méd.*, Férussac, XIII, 354). L'eau qui se trouve dans les godets formés par la réunion des feuilles est estimée cosmétique, ce qui les a fait nommer *Cuvettes de Vénus ;* on la dit aussi bonne contre les ophthalmies. Lémery prétend qu'on trouve en automne, dans la tête du chardon à bonnetier, un petit ver qui, porté en amulette, guérit la fièvre quarte. Le *D. pilosus*, L., Verge à pasteur, vient dans les allées des bois taillis ; l'ancien Codex le mentionne ; on le préconise comme sudorifique. Il est également bisannuel. Le *D. sylvestris*, L., regardé comme une variété à écailles non crochues du *D. fullonum*, L., par quelques auteurs, est nommé *grande verge à pasteur* dans quelques livres.

Dipsas, Διψάς. Nom donné par les Grecs à un serpent d'Asie dont la morsure passait pour causer une soif mortelle, et que Galien semble même appliquer d'une manière générique aux reptiles ophidiens qui se retirent dans les terres salées. Dioscoride, et surtout le poëte Lucain, ont peint en traits énergiques les accidens attribués à sa morsure ; et un grand nombre de médecins, parmi lesquels on cite Actuarius, Avicenne, Aétius, Celse et Paul d'Égine en ont indiqué le remède. On ignore complètement à quelle espèce connue de nos jours se rapporte ce reptile, dont Laurenti a néanmoins imposé le nom à un genre très-voisin des couleuvres (*Faune méd.*, IV, 452).

Dipsétiques, *Dipsetica*. Substances propres à provoquer la soif,

de διψα, soif; ce sont des alimens ou condimens salés, âcres, chauds, aromatiques, etc.

Diptam. Un des noms hollandais du *Dictamnus albus*, L.

Diptamum, off. Un des noms de la fraxinelle, *Dictamnus albus*, L., dans quelques anciens auteurs.

Diptères. Ordre d'insectes qui a six pieds, deux ailes membraneuses étendues, etc., et auquel se rapportent les cousins, les taons, les mouches, etc.

Dipterix odorata, W. Voyez *Coumarouna odorata*, Aubl. (II, 454).

DIRCA. Ce genre, de la famille des Thymélées, de l'octandrie monogynie, contient une seule espèce, le *D. palustris*, L., petit arbuste des marais de l'Amérique septentrionale, qui a des propriétés analogues à celles du *Seneka*. Son écorce est vésicante; mais son action trop lente empêche de l'employer comme épispastique, d'après Bigelow. Son bois est si doux, si pliant, que les naturels le désignent sous le nom de *bois de cuir*, *bois de plomb* (Coxe, *Americ. disp.*, 259).

Dircoea. Synonyme de *Circée*, dans Dioscoride.

Dircoeum. Un des noms du *Daucus* de Crète, *Athamanta cretensis*, L., dans Dioscoride.

DIRIGEANS. Remèdes auxquels on attribuait la vertu de diriger vers tel ou tel organe l'action des substances auxquelles on les associait. Une bonne formule, à cette époque de la matière médicale, devait contenir, outre le médicament principal, un excipient, un adjuvant, un correctif et un *dirigeant*. Sans vouloir justifier en thèse générale cette prétention, et surtout sans croire qu'alors on parvînt communément à la justifier, nous dirons qu'elle n'est point entièrement dénuée de fondement, et que certains médicamens, en préparant l'économie à l'action de certains autres, peuvent diriger en quelque sorte cette action sur les points où il devient utile de l'appeler.

Dirkion. Un des noms de la belladone, *Atropa Belladona*, L., dans Dioscoride.

Discipline de religieuse. Un des noms de l'*Amarantus caudatus*, L. (I, 221).

Discussifs, *Discutientia*. Médicamens toniques ou excitans propres à dissiper, sans répercussion, les tumeurs ou engorgemens externes. Ce sont des résolutifs actifs. Voyez le *Dict. de méd. de James* (III, 1128).

Delius. *Diss. de discussione et medicamentibus discutientibus in genere.* Erlangæ, 1757.

Disette (racine de). Nom d'une variété de betterave, *Beta vulgaris*, L. Voyez *Beta vulgaris*, L., Var. *Cicla* (I, 581).

Dispensaire, *Dispensatorium*. Recueil de formules; on le distingue de la pharmacopée, qui contient, outre des principes de pharmacie, ceux relatifs à la confection des médicamens composés, etc.

Dissolution. Ce mot a été appliqué à la fois et à l'opération par laquelle on dissout un corps solide, gazeux, quelquefois même liquide dans un autre liquide, et au produit de cette opération. On

se sert aussi, dans le même sens, du mot *Solution*, mais seulement lorsque le dissolvant ne fait que changer l'état physique du corps dissous : il est alors préférable, puisqu'il établit, comme l'ont voulu Girtanner et Lavoisier, une distinction entre ce phénomène et celui dans lequel le corps dissous se combine au dissolvant, et forme ainsi chimiquement un nouveau composé. Les diverses espèces de dissolutions ou plutôt de solutions employées en médecine, s'opèrent par *macération*, par *infusion* ou par *décoction*. Voy. ces mots.

Dissolvant universel. But des recherches des alchimistes, que Vanhelmont croyait avoir trouvé, et qu'il nommait *Alkahest*. (V. *Alcahest*, I, 142.)

Distaff-thistle. Nom anglais du *Centaurea lanata*, DC. (*Carthamus lanatus* L., II, 115).

Distron. Nom du cassis, *Ribes nigrum*, L., en Suède.

Dita. Arbre des Philippines à feuilles verticillées, dont le suc est laiteux et fort vénéneux. Camelli dit que sa racine en est le contrepoison !

Ditola, ditola. Noms des clavaires comestibles, en Italie. V. *Clavaria*.

Dittamo bianco. Nom italien du *Dictamnus albus*, L.

Dittamus of candia. Nom anglais de l'*Origanum Dictamnus*, L.

Diuca-Laguen. Plante du Chili, à fleurs radiées (*Solidago?*), estimée très-vulnéraire par les habitans, qui en usent en infusion dans les contusions, les fractures ; etc. Ils l'emploient aussi en gargarisme dans l'angine, etc. (Feuillée, *plant. med.*, III, 67).

Diuretica. Nom de l'arnica, *Arnica montana*, L., dans quelques auteurs.

DIURÉTIQUES. Classe de médicamens qui ont la propriété d'augmenter la sécrétion des urines ; de διὰ, par, et οὖρον, urine. La nature rendant plus considérable par fois les urines, ou les chargeant de matières morbifiques, ce qui peut amener la solution des maladies, la médecine ou l'art d'imiter la nature dans ses moyens conservateurs, a cherché à procurer également des urines plus abondantes ou plus chargées de principes pathologiques, pour parvenir au même but. On s'est aperçu que les boissons fréquentes, chaudes, donnaient lieu à une diurèse plus copieuse, et devenaient alors un moyen calmant ; qu'en ajoutant à ces boissons certains agens médicamenteux, on rendait les urines plus chargées de matières hétérogènes, supposées causes des maladies que l'on combattait ; on a vu que certaines substances avaient la propriété d'augmenter le cours des urines, lorsque leur quantité était diminuée, quelle qu'en fût la cause. Ainsi, on emploie les diurétiques dans trois cas principaux. 1° Comme moyen antiphlogistique, calmant, etc., et alors ils rentrent dans la classe des délayans (Voyez II, 608) ; 2° comme agens propres à entraîner les matières morbifiques au dehors ; 3° comme capables de rendre aux urines leur cours naturel, et même de l'augmenter momentanément.

On peut nommer ces derniers les diurétiques par excellence; car dans le premier cas, on ne rend que ce que l'on boit; dans le second, on rend seulement des urines modifiées, mais pas plus abondantes; tandis que dans le troisième, on donne issue à une quantité d'urine notablement augmentée, c'est-à-dire qu'il y a diurèse.

Quelques circonstances favorisent l'action des diurétiques. Ainsi, il faut qu'ils soient étendus ou dissous dans des liquides. Effectivement, ce n'est qu'à l'aide de la partie aqueuse, qui en dissout les principes salins, etc., qu'ils agissent. Un diurétique en poudre ou en pilule n'augmentera point ou faiblement le cours des urines : ce qui tient sans doute à ce qu'il sera porté moins directement et moins promptement sur les reins que les liquides. Ce résultat est si évident que quelques auteurs refusent la puissance diurétique à tous les médicamens, et prétendent que l'eau seule produit l'augmentation des urines. Une autre circonstance qui favorise l'action des diurétiques, c'est la chaleur des liquides ingérés; des boissons froides agissent moins vite et d'une manière moins marquée. Une troisième circonstance, qui concourt à la diurèse, c'est la fraîcheur de la température extérieure. Tout le monde sait que, si on descend, l'été, à la cave, ou que si on va, l'hiver, dans une pièce sans feu, le besoin d'uriner se fait sentir de suite. Enfin, les diurétiques agissent d'autant mieux que la transpiration cutanée est moins abondante; c'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait diaphorèse, car, dans ce cas, les urines sont diminuées en raison directe de l'abondance de celle-ci.

On distingue deux ordres fort différents de diurétiques. Les uns sont émolliens, adoucissans, délayans, etc.; les autres sont actifs, âcres, excitans, aromatiques, etc. On désigne cette seconde espèce sous le nom de *diurétiques chauds*. Les premiers sont les plus usités, parce qu'ils conviennent dans le plus grand nombre de maladies; ils rentrent dans les délayans généraux; on augmente par fois leur action en y ajoutant un peu de nitre, ou des plantes *nitreuses* comme la pariétaire, la bourrache, la buglosse, les racines de bugrane, de fraisier, etc., etc., ce qui, en même temps, les rend tempérans. Les praticiens ont l'occasion fréquente de voir combien une simple infusion de chiendent nitrée a d'action sur les reins, rappelle les urines rares ou suspendues dans les affections fébriles, spasmodiques ou inflammatoires. Les diurétiques chauds se donnent lorsqu'il s'agit d'agir d'une manière active sur les reins, de les exciter, d'y provoquer ou d'y rappeler la sécrétion des urines, comme dans l'atonie de ces viscères, dans les affections organiques du cœur, et dans certaines hydropisies, etc. Il est par fois fort difficile de distinguer nettement les cas où il faut en faire usage; on doit, dans le doute, commencer

toujours par employer les plus faibles, ou même les diurétiques émolliens qui dispensent de recourir aux autres, s'ils suffisent. Nous croyons qu'on pourrait donner les diurétiques chauds dans le diabètes, non pour augmenter le cours des urines, déjà trop abondant; mais pour remédier à l'atonie des reins, rendre de l'énergie à ces viscères, ce qui leur ferait sécréter des urines plus animalisées. Du reste, l'usage de ces derniers est infiniment moins fréquent, et lorsqu'on parle des diurétiques, c'est presque toujours de ceux de nature adoucissante dont il est question.

Les diurétiques, surtout ceux dont l'action est excitante, et qui stimulent les reins d'une manière marquée, causent une véritable dérivation sur ces organes, et y appellent la cause morbifique. On ne peut nier ce résultat lorsqu'on voit les crises qui se font par les urines, qui sont de véritables dérivations dues aux forces conservatrices, et aux efforts de la nature ou de l'art réunis.

On donne les diurétiques émolliens dans les affections fébriles, inflammatoires, etc., pour tempérer la chaleur du sang, rafraîchir les humeurs, augmenter les urines, que l'on suppose se charger d'une plus ou moins grande quantité de matière morbifique. Ils se composent d'infusions ou de décoctions, etc., comme celles de chiendent, de guimauve, de graines de lin, d'orge, de saponaire, etc., ou d'eau de veau, de petit-lait, d'émulsions, de limonade, d'oxycrat, etc.

On les donne aussi dans les maladies qu'on pourrait appeler *voyageuses* ou mobiles, comme la goutte, le rhumatisme, le scorbut, dont les particules morbifiques roulent dans le sang, suivant le langage des praticiens, dans l'espoir d'en procurer l'évacuation par les voies urinaires. On stimule les reins, dans ce cas, pour que ces organes deviennent le centre d'uue dérivation salutaire; et, effectivement, on voit les urines devenir sédimenteuses, tronbles, etc.

On donne les diurétiques dans les hydropisies, pour évacuer, par leur moyen, les sérosités répandues dans le tissu cellulaire ou les cavités, que l'on suppose être déposées là par suite de l'inertie des reins. On excite ces derniers organes pour en rétablir l'action et augmenter le cours des urines : c'est presque toujours, dans ce cas, les diurétiques actifs, âcres, etc., que l'on met en usage, comme les baies d'Alkekenge, l'écorce de sureau, l'*uva ursi*, la scille, le colchique, la digitale, le copahu, les térébenthines, le napel, les cantharides même, etc. Les diurétiques aromatiques, tels que les semences de céléri, de fenouil, de cumin, de carotte, etc., sont par fois usités aussi avec avantage dans ce cas. Quelques médecins demandent si on doit donner des boissons abondantes dans les hydropisies; il y en a qui n'en permettent pas l'usage. Cullen est d'avis

qu'on peut en donner à volonté toutes les fois que la quantité des urines rendues est égale à celle des boissons. Nous croyons qu'on peut les permettre, même dans le cas contraire ; d'abord pour satisfaire la soif, qui est par fois considérable, puis parce que l'absorption cutanée saurait bien reprendre dans l'atmosphère ce que les boissons ne lui fourniraient pas en liquide.

Les maladies des voies urinaires sont au nombre de celles où on fait un usage fréquent des diurétiques émolliens. Cependant leur emploi n'y est pas toujours méthodique ni raisonné. Toutes les fois que les urines coulent facilement et sans douleur, on peut en permettre l'usage ; lorsque, au contraire, les canaux ne sont pas libres, qu'il y a difficulté, douleur pour les expulser, il ne faut pas provoquer le renouvellement de ces souffrances, en augmentant la quantité des urines, ce qui arrivera si on donne des boissons surabondantes. L'usage des diurétiques dans les maladies des voies urinaires, semble des plus directs ; l'urine, baignant tout ce système, il paraîtrait devoir en ressentir une influence topique avantageuse ; mais il faut faire état que les urines ne sont pas un liquide insipide et doux ; elles contiennent des sels, un acide abondant, de l'ammoniaque s'y forme facilement, etc., ce qui donne à cette humeur une action irritante, qui augmente la douleur des parties qu'elle touche, lorsque ces parties sont enflammées, etc. Ainsi, on doit distinguer les cas des maladies des voies urinaires où les diurétiques doivent provoquer l'augmentation des urines, de ceux où il faut s'en abstenir. Dans toutes les affections de ce genre, sauf celles qui dépendent de la paralysie de la vessie, ou de la faiblesse de cet organe qui produit l'incontinence d'urine, on emploie les diurétiques émolliens, comme dans les inflammations vénériennes ou autres, le catarrhe, etc. On conçoit que, lorsqu'on donne des diurétiques émolliens dans les affections calculeuses, ce qui est vulgaire, on ne se rend pas un compte exact de ce qui se passe dans ce cas. Effectivement, des urines qui ont donné naissance à un calcul ne peuvent le dissoudre. Il faut agir alors sur la qualité chimique des urines, les modifier de manière à les rendre fondantes, ce que font par fois les bi-carbonates alcalins, les boissons acidulées, etc., suivant la nature du calcul, etc., que l'on reconnaît en essayant les urines, etc.

Wedel (G.-W.). *Diss. de diureticis*. Ienæ, 1667, in-4. — Emmerez (G.-E.). *Sunt-ne diuretica hydropis præcipua remedia ? affirm.* præses J.-C. Delarbre. Parisiis, 1681, in-4. — Garbers (J.). *Diss. de diureticis*. Lugduni-Batavorum, 1693, in-4. — Ledran (F.-A.). *An renum et vesicæ morbis diuretica calida ?* præses A. J. Collot. Parisiis, 1713, in-4. — Coschwitz (J.-C.) *Diss. de plantis diureticis*. Kiloniæ, 1730, in-4. — Id. *Cautelæ circa administrationem diureticorum*. Kiloniæ, 1739. — Juch (G.-P.). *De vitiis circa se et excretionem urinæ*. Erfordiæ, 1736, in-4. — Buechner (A.-E.). *Diss. de diureticis, eorumque agendi modo et usu*. Halæ, 1745, in-4. — Id. *De salutari et noxio diureticorum medicamentorum usu*. Halæ, 1749, in-4. — Id. *De intempestivo diureticorum usu frequenti affectuum nephreticorum causâ*. Halæ, 1752, in 4. — Hebenstreit (J. A.). *De diuresi critica*. Lipsiæ, 1749, in-4. — Knipho (J.-J.). *De medicamentis*

diuretici specificis. Erfordiæ, 1751, in-4.—Ludolf (J.). *De diuresi critica, Diss* Erfordiæ, 1756, in-4. — Boehmer (P.-A.). *Diss. de urinæ se et excretione ob multitudinem,* etc. Halæ, 1763, in-4.—Nicolaï (E.-A.). *De quibusdam excretionis urinæ vitiis.* Ienæ, 1764, in-4. — Heusden (J.-Van). *De diureticorum usu et abusu, Diss.* Lugduni-Batavorum, 1774, in 4. — Kuehlwein (J.-H.). *De diureticorum medicamentorum administrationis noxâ in hydrope.* Gottingæ, 1786, in-4. — Bose (E.-G.). *De cauto remediorum diureticorum usu.* Lipsiæ, 1787, in-4. — Wilson. *De remediis diureticis, Diss.* Edimburgi, 1788, in-8. — Koerber (P.-H.) *Diss. de medicamentis urinam moventibus ex classe sedantium.* Altdorfii, 1797, in-4.

Divaricated spignel. Nom anglais du *Selinum Oreoselinum*, Roth.

Dives (fontaine de). V. *Brucourt.*

Dividatsi palavuttil. Nom tamoul du *Raisin.*

Dividatsie pullum. Un des noms tamouls de la vigne, *Vitis vinifera*, L.

Dividiri. Nom du *Coulteria tinctoria*, Kunth, à Carthagène des Indes (II, 454).

Diwiparuru. Nom que porte à Ceylan l'*Ipomea Pes tigridis*, L.

Diwizna. Nom bohême de bouillon blanc, *Verbascum Thapsus*, L.

Diwoky. Nom illyrien du pigeon ramier, *Columba Palumbus*, L.

Dix-huit. Nom vulgaire du vanneau commun, *Tringa Vanellus*, L.

Djabas. Nom de la pastèque, *Cucurbita Citrullus*, L., dans le Levant.

Djaerdjir. Nom égyptien de la roquette, *Brassica Eruca*, L.

Djagilnik. Nom russe de l'aogélique, *Angelica Archangelica*, L.

Djara. Un des noms arabes du *Cassytha filiformis*, L. (II, 132).

Djary. Nom du gingembre, *Zingiber officinale*, Rosc., au Japon.

Djallo djalla. Nom du pourpier marin, *Sesuvium portulacastrum*, L., dans l'Iode.

Djamons. Nom arabe du buffle, *Bos Bubalus*, L.

Djarond. Nom malais de l'*Ixora coccinea*, L.

Djauz. Nom arabe du noyer, *Juglans regia*, L.

Djazar. Nom égyptien de la carotte, *Daucus Carota*, L.

Djebbel-Inde. Nom de semences inconnues, fines, jaunâtres, de saveur âcre, que les Égyptiens tirent de l'Inde, et avec lesquelles ils se font vomir, d'après Rouillère (*Bull. des Sc. méd. de la Société d'émulation*, VI, 211).

Djingi, djinka. Noms malais de la papangaye, *Cucumis acutangulus*, L.

Djirak. Grand arbre fruitier des Philippines, dont on mange le fruit qui a la chair blanche; son écorce est employée en teinture (Cat. rais., *Ann. de la Soc. Lin.*, 1824).

Djissab. Nom arabe de l'*Orchis flava*, Forsk.

Djoary, Djouary. Noms indiens de l'*Holcus Sorghum*, L.

Djorz. Nom persan de l'outarde, *Otis tarda*, L., suivant Kazwini.

Djummerz. Un des noms égyptiens du figuier-sycomore, *Ficus Sycomorus*, L.

Djyl-djylan. Nom arabe du sesame, *Sesamum orientale*, L.

Djyoundou. Nom de l'*Hibiscus præcox*, Forsk., en Nubie.

Dketooka. Nom indien du *Datura fastuosa*, L.

Doam-samec. Nom arabe de la coque du Levant, *Cocculus suberosus*, DC.

Dobbelt-sneppe. Nom danois de la bécassine commune, *Scolopax Gallinago*, L.

DOBBERAN. Bourg du grand duché de Mecklembourg Schwerin, aux environs duquel ont été découvertes récemment trois sources d'eau minérale, très-voisines des bains de mer de Dobberan. D'après l'analyse qu'en a faite le professeur Hermstaedt, l'une de ces sources est sulfureuse, l'autre saline, et la troisième ferrugineuse.

Dobera glabra, Juss. Arbre d'Arabie, de la tétrandrie monogynie, d'une famille indéterminée, dont le fruit est comestible.

Dobe. Nom Hébreu de l'ours brun, *Ursus arctos*, L.

Dobra mysl. Nom bohême de l'*Origanum vulgare*, L.

Docamarga. Nom portugais du *Solanum Dulcamara*, L.

DOCCIO (bagno del). Eau minérale située en Toscane, à cinq lieues de Sienne. G. Santi, qui l'a visitée (*Viaggio terzo*, etc., Pisa, 1806, in-8), rapporte (p. 373) qu'elle dégage à la fois du gaz acide carbonique et de l'hydrogène sulfuré, qu'elle incruste de soufre et de matières calcaires les conferves qui y croissent, qu'enfin sa température est de 34° R. Il ajoute qu'elle est usitée en bain par les habitans du pays et des environs, contre les douleurs rhumatismales et arthritiques, et spécialement contre les maladies de la peau, mais qu'il n'existe qu'un seul bain, qui sert d'abord aux femmes et ensuite aux hommes, dont l'eau n'est renouvelée qu'une fois par jour, et qu'on y manque de logemens et de tout, ce qui ôte à cette source beaucoup de l'importance qu'elle pourrait avoir.

Docerla. Nom de l'ivette, *Teucrium Iva*, L., dans Dioscoride.

Doctor gum (Gomme du docteur). Nom que porte, à la Jamaïque, la résine du *Rhus Metopium*, L. Voy. *Rhus*.

Dod-aers. Un des noms du Dronte, *Didus ineptus*, L.

Dodireu. Un des noms japonais de l'abrazin, *Dryandra cordata*, Thunb.

Dodonæa angustifolia, L. F., Bois reinette, Olivier de sable. La décoction du bois de cet arbuste de l'Inde, qui a l'odeur de la pomme de reinette, est purgative, selon Thunberg, qui ajoute qu'on l'emploie dans les fièvres (*Voyage*, II, 145).

Doednelde. Nom Danois du *Lamium album*, L.

Doel. Un des noms allemands du choucas, *Corvus Monedula*, L.

Doellika. Nom suédois de l'*Achillea Millefolium*, L.

Dof. Nom suédois du daim, *Cervus Dama*, L.

Doc's bane. Nom anglais de l'*Apocynum androsæmifolium*, L.

— grass. Un des noms anglais du chiendent, *Triticum repens*, L.

— violet. Nom anglais du *Viola canina*, L.

Dogh. Nom arabe du *Serum* du lait.

Dogrose. Nom anglais de *Rosa canina*, L.

Dogue. Un des noms de la patience, *Rumex Patientia*, L.

Doguet. Nom que les pêcheurs donnent aux petites morues. V. *Gadus*.

Dogwood. Nom du *Cornus florida*, L., aux Etats-Unis (Voy. II, 436).

Dohle. Un des noms allemands du choucas, *Corvus Monedula*, L.

Doictier. Un des noms de la digitale pourprée, *Digitalis purpurea*, L.

Dokhan. Un des noms arabes du tabac, *Nicotiana Tabacum*, L.

Dokkeeladen. Un des noms hollandais de l'*Arctium Lappa*, L.

DOL. Petite ville de France (Ille-et-Vilaine), à 1/4 de lieue de laquelle est une source minérale froide, et que Le Monnier dit ferrugineuse. Elle est située près du *Tertre Cruchot*, dont elle a pris le nom.

Doldenfoermiges wintergrun. Nom allemand du *Pyrola umbellata*, L.

DOLICHOS. Genre de la famille des Légumineuses, de la diadel-

phie décandrie, composé d'un grand nombre d'espèces, croissant dans les pays chauds, dont beaucoup sont volubiles, et ressemblent à nos haricots par le port, et les fleurs, qui n'en diffèrent qu'en ce que la carène et les étamines ne sont pas contournées comme dans ces derniers; la plupart donnent des graines comestibles, et plusieurs offrent quelque utilité en médecine.

Parmi ces espèces, on distingue le *D. bulbosus*, L., dont on mange les racines dans l'Inde, surtout à Java. On les désigne parfois sous le nom d'ignames, à cause de leur ressemblance avec la véritable racine de ce nom (V. *Dioscorea*)[1]; le *D. Catiang*, L., dont les semences servent aux Indiens de principale nourriture après le riz; le *D. cultratus*, Thunb., qui a des graines alimentaires; le *D.* (*Canavali*, Du Petit Th.) *ensiformis* L. Var. *maritima*, Pois sabre, qui croît à Sumatra, etc., et dont les légumes, d'un volume considérable, portent des graines d'un beau rouge, désignées par les naturels sous le nom de *Cachang-parang :* on les mange, et on s'en sert dans les pleurésies, comme quelques personnes font chez nous de l'eau de lentille; M. Du Petit-Thouars dit sa racine vomitive, ainsi que celle d'une autre espèce qu'il nomme *Canavali catharticus*, et qu'on désigne sous le nom de *grande ipéca* à l'Ile-de-France; le *D. fabœformis*, l'Her., dont on mange les semences; le *D. funarius*, Mol., *cogul* des naturels, qui croît au Chili et qui a ses graines entourées d'une pulpe butyracée agréable, et dont la tige, d'une longueur excessive, sert à faire des cordes, des paniers, etc. (Molina, *Chili*, 127); le *D. hastatus*, Lour., alimentaire sur les côtes orientales de l'Afrique (Loureiro, *Cochinch.*, II, 539); le *D. Lablab*, L., Haricot d'Egypte, dont les graines, d'un rouge noirâtre, servent de nourriture dans ce pays; le *D. lignosus*, L., dont on mange les gousses en vert; le *D. minimus*, L., dont les graines sont, dit-on, amères et vénéneuses, ce qui serait une grande anomalie dans cette famille; le *D. obtusifolius*, Lam., qui serait dans le même cas (Descourtilz, *Flore méd. des Antilles*, III, 83, 87); le *D. sinensis*, L., dont les graines sont très-estimées pour la nourriture; les vaisseaux qui reviennent de l'Inde en font provision; le *D. Soja*, L., espèce, du Japon, qui a ses gousses recouvertes d'une soie douce, fine, rousse; les naturels préparent, avec ses semences, une bouillie dont ils se nourrissent, qu'ils nomment *Miso ;* ils en font aussi, avec des jus de viande, une sauce en grand renom chez eux, appelée *Sooju*, dont nous avons fait *Soja* (Kæmpfer, *Amœn. exot.*, 389). Le *D tran-*

[1] Perrotet. De l'usage que font les Javanais du *Dolichos bulbosus*, L. (*Ann. marit.*, 1812, pag. 89).

quebaricus, Jacq., qui a ses graines comestibles; enfin le *D. tuberosus*, Lam., dont on mange les racines et les semences.

On a séparé des *Dolichos*, sous le nom de *Mucuna*, Adanson, ou *Stizolobium* de Brown, des espèces, dont les *D. pruriens*, et *D. urens*, L., sont les plus connues des huit que contient ce genre, qui ont toutes les mêmes propriétés, d'après Rudolphi; elles ont des gousses recouvertes de poils durs, piquans, caducs, qui s'attachent aux doigts lorsqu'on les touche, et piquent vivement en démangeant beaucoup: pour s'en délivrer, on frotte la place piquée pour les briser, et on l'enduit d'huile; on prétend qu'en passant le bord d'un chapeau dessus, ces piquans s'y attachent. Si on remue l'arbre sur lequel grimpent ces espèces, on est couvert de ces épines, dont on a de la peine à se délivrer. Bancroft et Kerr ont eu la singulière idée, vers 1780, de donner à l'intérieur ces soies piquantes, dans l'espoir que, s'attachant aux vers intestinaux, ils les piqueraient et les tueraient: effectivement, nous voyons ce moyen conseillé dans plusieurs auteurs, notamment par Palmer, Rudolphi, Bremser, et avant eux par Chamberlain (*Anc. journ. de méd.*, LXIII, 401); pour en faire usage, on plonge ces gousses dans un sirop très-épais où elles laissent leurs soies et dont on donne une cuillerée à café ou à bouche chaque matin; on les incorpore aussi dans du miel, de la thériaque, etc. Au bout de quelques jours, on administre un purgatif, qui évacue les vers strongles tués, dit-on, dès la deuxième ou troisième prise, par ce moyen, dont l'action semble purement mécanique, comme celle de la limaille d'étain, etc., et, ce qu'il y a de remarquable, sans causer aucune sensation désagréable dans l'intestin. Les pois de ces gousses, qui nous viennent d'Amérique et de l'Inde, et dont la décoction n'est nullement vermifuge, ont fourni à l'analyse chimique, d'après Martius, du tannin et des traces de résine (*Bull. des Sc. méd.*, Férussac, XII, 254), ce qui prouve que c'est par ces poils seuls qu'ils agissent, et non par les principes chimiques qu'ils recèlent. Le *D. pruriens*, L. est connu sous le nom de *Cadjuet*, dans l'Inde, de *Pois à gratter* chez les Européens, et la semence sous celui de *Fève puante*, tandis que le *D. urens* y reçoit celui de *Cowhage*. M. Bryant propose de substituer aux piquans de ces gousses, qui sont difficiles à se procurer, parce qu'ils tombent très-facilement, ceux des calices de rosiers (*Flora diœtica*, Londres, 1783). Les gousses du *D. pruriens*, infusées dans la bière, sont administrées dans l'hydropisie, aux Barbades (Rai, *Hist. plant.*, I, 887). Rhèede dit ces semences aphrodisiaques, et les racines utiles dans le catarrhe, étant prises en décoction.

Il est probable qu'on se nourrit encore de beaucoup d'autres espèces de ce genre, non signalées ou non décrites; on en indique d'autres comme ayant leurs graines purgatives, ce qui n'est pas rare dans les semences des légumineuses (*Journ. de botan.*, III, 77). Nous avons parlé ailleurs (I, 313) de deux espèces comestibles cultivées à l'Ile de France sous le nom d'*Antac*.

Bergius (P.-J.). *Soja-bouang beskrifven* (*vetensk acad. Handlingar*, 1764, p. 275). — Chamberlaine (G.). *A practical treatise on the efficacy of stizolobium or cowhage*, etc. Londres, 1784, in-8. — Paiva (H.). Diss. sur le *dolichos pruriens*, L. (*Memorias*, etc., p. 51, Lisbonne, 1790).

Dolico pizzicaule. Nom italien du *Ztizolobium pruriens*, Pers.

Dollkraut. Un des noms allemands de l'*Atropa Belladona*, L.

Dolphin. Nom anglais du *Coryphæna Hippurus*, L.

Dolzolini. Nom italien des tubercules du *Cyperus esculentus*, L.

Dom. Animal qui paraît être la hyène, et dont les Kalmouks emploient le fiel dans plusieurs maladies (*Découv. des Russes*, III, 326).

Domacy borowick. Nom bohême du *Pinus Pinea*, L.

Domat (Saint-). Voy. *Dulac*.

Domba, doba. Noms du *Calophyllum Inophyllum*, L., à Ceylan.

DOMÈVRE. Village de France (Meurthe), à un quart de lieue duquel est une source minérale, que Lottinger (V. *Sarbourg*), qui la dit laxative, a employée avec succès dans un cas de constipation avec colique vive. Carrère (*Cat.*, 350) la signale en outre, d'après le *Dict. minéralogique et hydrologique de la France*, comme utile contre la chlorose, la leucorrhée, la gravelle, etc.

DOMINGUE (Saint). Cette île, l'une des plus grandes Antilles, contient diverses sources minérales, toutes chaudes et hydro-sulfurées, une seule exceptée. Nous suivons, pour leur indication, le *Précis* de M. Alibert (p. 520); ce sont: 1° les *Sources puantes*, lesquelles sont thermales, très-chargées de gaz hydrogène sulfuré, et situées à quelques lieues du Port-au-Prince, dans le quartier de la Croix-des-Bouquets; 2° les eaux de *Tiburon* (Voy. ce mot); 3° Les deux sources sulfureuses de la paroisse de Dalmarie, dont la chaleur diminue, quoique l'une, appelée *Source ardente*, ait encore plus de 50° R., et l'autre 37; 4° deux autres sources sulfureuses et thermales, dans le quartier des Irois; 5° les eaux thermo-sulfureuses du Mirebalais, usitées en bains au rapport de Poupée Desportes; 6° une eau minérale ferrugineuse, située dans la paroisse de Sainte-Rose; 7° les eaux de *Boynes* (V. ce mot, I, 659); 8° Les eaux sulfureuses de Banique, qui n'ont que de 22 à 23°, et présentent 4 sources; 9° les sources sulfureuses des montagnes de Viajama, dont l'irruption paraît remonter au tremblement de terre de 1751; 10° enfin les eaux sulfureuses de Santiago de los Cavalleros, situées sur la bande du nord de la partie espagnole de l'île Saint-Domingue. V. *Santiago*.

DOMP-HORN, DOMPSHORN. Noms allemands du butor, *Ardea stellaris*, L.

DOMPIERRE, en Bas-Poitou, à une lieue de la Roche-sur-Yon. Carrère (*Cat.*, 509) y signale une source minérale froide.

DOMPTE VENIN. Nom de l'*Asclepias Vincetoxicum*, L. (I, 468).

DON-PATMA. Nom du *Plumbago rosea*, L., à Java.

DONA. Nom piémontais de l'effraie, *Strix flammea*, L.

DONAGH. Nom hébreu de la *Cire*.

DONAX. Nom du roseau cultivé, *Arundo Donax*, L., dans Dioscoride.

DONAX. Genre de mollusques acéphales testacés, de la famille des Cardiées, qui vivent habituellement sous le sable des bords de la mer, à un demi-pied environ de profondeur; plusieurs de ses espèces sont alimentaires, et fort analogues, sous ce rapport, aux bucardes, aux moules et aux autres mollusques. M. H. Cloquet (*Faune méd.*, IV, 460) ne mentionne en particulier que le *Pamet* d'Adanson, dont Lamarck a fait une espèce (*D. elongata*), mais qu'il croit appartenir au *D. rugosa*, L. Ce mollusque, dont la chair est blanche, et passe pour laxative, est usitée aux Antilles, à la Nouvelle Hollande, et surtout au Sénégal, par les habitans des bords des côtes, qui, à la basse mer, vont à sa recherche, en soulevant le sable que l'eau vient d'abandonner.

DONDERBAARD. Un des noms hollandais du *Sempervivum tectorum*, L.

DONDERPAD. Nom hollandais du *Cottus Scorpius*, L. Voy. II, 451.

DONNER KROTE. Nom du *Cottus Scorpius*, L., dans la Livonie.

DONZACQ ou DONSACQ. Bourg de France (Landes), à 4 lieues de Dax, où Carrère (*Cat.*, 488) indique une source froide, que Massie dit évidemment sulfureuse.

DOODERUID. Nom hollandais de l'*Atropa Belladona*, L.

DOOGOOS. V. *Tanna* (île de).

DOORWAS. Nom hollandais du *Bupleurum rotundifolium*, L.

DOFHIN. Un des noms du *Coryphæna Hippurus*, L.

DORA, DORAH, DOURAH, DURRA. Noms que l'on donne en Egypte à une variété de l'*Holcus Sorghum*, L.; *Holcus Durra*, Forsk. On le donne aussi au maïs dans le même pays.

DORADA. Nom espagnol du *Coryphæna Hippurus*, L.

DORADE. Un des noms de l'oronge; *Amanita aurantiaca*, Bull.

DORADE, DORADE-DOFHIN, ou DORADE D'AMÉRIQUE. V. *Coryphæna Hippurus*, L., II, 445.

— DE LA CHINE. Voy. *Cyprinus Aurata*, L.

DORADILLA, DORADO. Noms espagnol et portugais de la Dorade, *Coryphæna Hippurus*, L.

— Nom espagnol du cétérach, *Ceterach officinarum*, DC.

DORADILLE. Un des noms de *Ceterach officinarum*, DC. (Voy. II, 192).

— D'ESPAGNE. Autre nom du *Ceterach officinarum*, DC.

— DE MURAILLE. Un des noms de l'*Asplenium Ruta muraria*, L.

— NOIRE. Un des noms de l'*Asplenium Adiantum nigrum*, L.

DORCADION. Nom de la serpentaire, *Arum Dracunculus*, L., dans Apulée, et du dictamne, *Origanum Dictamnus*, L., dans Dioscoride.

DORELLA. Nom de la cameline, *Myagrum sativum*, L., dans quelques anciens auteurs.

DORGNÉ. Nom de l'oronge, *Amanita aurantiaca*, Bull., en Languedoc.

DORIDIS HUMOR. *Eau de mer* dans Serenus Sammonicus.

Doried. Centaurée de Perse, de la section des *Calcitrapa*, dont la racine est âcre, et sert, étant pulvérisée, pour détruire les poux, à la manière du staphysaigre, d'après Olivier, qui ajoute que les feuilles contuses et appliquées sur la tête guérissent la céphalalgie (*Journ. de pharm.*, IX, 218).

Dorine. Un des noms du *Chrysosplenium alternifolium*, L. (II, 274).
Dorion. Un des noms du fruit de l'*Annona muricata*, L. (I, 311).
Doris. Nom du *Leontice Chrysogonum*, L., dans Dioscoride.
Dormideras. Nom espagnol du pavot, *Papaver somniferum*, L.
Dormilléose. Un des noms vulgaires de la *Torpille*.
Dorn-boom. Nom de l'*Acacia vera*, W., au cap de Bonne-Espérance.
Dornappel. Nom hollandais du *Datura Stramonium*, L.
Dorngoenseruss. Un des noms allemands du *Chenopodium Bonus Henricus*, L.
Doronic, doronicum officinale. Nom du *Doronicum Pardalianches*, L.
— d'Allemagne. Un des noms de l'arnica, *Arnica montana*, L.
— romaine. *Doronicum Pardalianches*, L.
— a feuilles de plantain, *Doronicum plantagineum*, L. Voy. *Doronicum*.
Doronico. Nom espagnol et italien du *Doronicum Pardalianches*, L.

DORONICUM, Doronique. Genre de plantes de la famille des Radiées, de la section des séneçons, de la syngénésie polygamie superflue, dont le nom vient de *Doronigi*, qu'il porte en arabe : il est si voisin du genre *Arnica*, que plusieurs auteurs les réunissent, de sorte qu'il y a lieu de croire que les propriétés médicinales des plantes qu'ils renferment sont également analogues.

D. Pardalianches, L. (*Flore méd.*, III, f, 152). Cette plante vivace croît dans les bois des montagnes subalpines et dans les Alpes, où elle se fait remarquer par ses belles fleurs jaunes, de la grandeur de celles du souci des jardins, et par ses feuilles radicales en cœur et dentées. Le nom de *Pardalianches* lui a été donné, parce que l'on croyait que les anciens s'en servaient pour faire mourir les bêtes féroces dans les cirques, de παρδος, panthère, et de αγχειν, étrangler ; mais il y a lieu de croire qu'il s'agit d'une autre plante, et probablement de l'aconit. C'est la racine de ce végétal qui est la seule partie employée ; elle est rameuse, oblique, rampante, fibreuse, noueuse, brune, marquée d'anneaux ou d'écailles nombreuses, blanche en dedans, un peu odorante, et d'une saveur douceâtre. Les auteurs sont fort partagés sur ses propriétés. L'opinion des anciens l'a fait regarder comme très-délétère; mais comme il n'est rien moins que prouvé que leur plante soit la nôtre, elle n'a rien de positif, ainsi que le remarque Spielmann. Cortusus et Dessenius affirment pourtant que des hommes et des chiens ont succombé à son action. Matthiole a fait prendre 4 gros de cette racine à un chien, qui en mourut 7 heures après, presque sans symptômes précurseurs, ayant été gai, et ayant mangé jusque-là, ce qui

lui fait dire qu'il faudrait appeler cette plante *Dæmoniacum*, et non *Doronicum* (*Comment.*, lib. IV, c. 73). Par opposition, Gesner dit avoir avalé deux gros de cette racine, sans éprouver d'autre accident qu'un gonflement de l'épigastre et de la faiblesse; il a aussi mangé des feuilles de cette plante, ainsi que Johnson, sans inconvénient marqué. Ainsi on voit qu'il y a doute, jusqu'ici, sur les propriétés réelles du doronic, et que de nouvelles expériences deviennent nécessaires pour constater celles qui lui appartiennent véritablement. Toutefois, en se rappelant les affinités qu'il a avec l'*Arnica*, on sera porté à n'en user qu'avec prudence, quoiqu'il y ait lieu de le croire moins actif que cette dernière plante.

La racine de doronic a été vantée, par Camérarius, Lobel, Schrœder, etc., comme alexipharmaque; Gesner la conseille contre les vertiges, et on a fait le conte que les danseurs de corde en prenaient avant de s'exercer. Albinus la prescrit contre l'épilepsie. Les médecins anglais l'ont employée comme emménagogue; sa dose est de 40 grains à 1 gros au plus, qu'on peut augmenter graduellement. Le *Codex* actuel dit qu'on mêle, en fraude, les fleurs de cette plante à celles de l'*Arnica*. Nous ne voyons pas dans quelle intention, car cette dernière plante est peut-être plus commune que le doronic. On donne par fois, pour la racine du *D. Pardalianches*, L., celle du *D. plantagineum*, L., espèce fort voisine, qui croît dans les taillis montueux de nos environs; peut-être y mêle-t-on aussi celles des *D. austriacum*, Jacq., et *D. scorpioides*, W. (ce dernier ainsi nommé de la forme de sa racine en queue de scorpion), qui croissent dans les montagnes élevées de l'Europe. La racine de doronic est presque inusitée en France aujourd'hui.

Dorsh. Nom donné par les Allemands au *Gadus Callarias*, L.

DORSTENIA. Genre de plantes de la famille des Urticées, de la section des figuiers, de la monoécie tétrandrie. Les fleurs, dans ce genre, dédié à Dorsten, botaniste allemand, sont petites, verdâtres, agglomérées dans un large réceptacle formé par l'évasement de la hampe, d'abord fermé, puis qui s'épanouit, ce en quoi il diffère du genre *Ficus*, dont le fruit est un réceptacle qui reste toujours clos. Les espèces sont herbacées, lactescentes, et leurs racines seules sont usitées.

D. arifolia, Lam. Le docteur Gomès dit qu'il a les propriétés du *D. brasiliensis*, Lam., mais à un degré un peu moindre. Brésil.

D. Brasiliensis, Lam., *Caa-Apia*, de Pison et Marcgrave. Ces auteurs nous apprennent que les racines de cette petite plante du Brésil sont vomitives à la dose d'un gros, et assimilées, sous ce rapport, par les naturels, à l'*ipécacuanha*, dont ils prétendent qu'elles ont

toutes les propriétés, et sous le nom duquel ils désignent toute racine qui fait vomir, confusion qu'il faut éviter soigneusement chez nous, si on veut être méthodique et exact. La propriété principale de ce végétal est d'être un bon antidote des plaies venimeuses et vénéneuses. On instille le suc de la plante contuse dans les morsures des serpens ou les blessures faites par des flèches empoisonnées, ce qui suffit, d'après Pison, pour en amortir l'effet et empêcher la perte des sujets. Ces racines sont longues de deux doigts, grosses comme une plume d'oie, noueuses, grises, jaunâtres en dehors, blanches en dedans, de saveur qui finit par être âcre et piquer la langue, sans être décidément amère, offrant l'odeur de la feuille du figuier. Gomès, qui nous a fait parvenir cette plante, et qui l'a décrite dans les Mémoires de l'académie de Lisbonne, assure qu'on n'en use point d'autre dans cette ville comme Contrayerva, *Dorstenia Contrayerva*, L.; il croit même que toutes les espèces ont des propriétés semblables; et Martius dit que c'est le véritable *Contrayerva* des boutiques, ce qui n'est vrai qu'au Brésil et à Lisbonne, et que cette espèce est supérieure à toutes ses congénères.

Gomès (B.-A.). *De contrayerva*; figures (*Mém. de l'acad. de Lisbonne*, 1803).

D. caulescens, L. (Procris, *Poir.*). M. Descourtilz prétend que cette plante, qui croît dans les murs, à Haïti, y est employée à l'instar de la pariétaire chez nous? (*Fl. méd. des Antilles*, IV, 105).

D. Contrayerva, L. (*Flore méd.*, III, f. 131). Cette espèce, dont le nom signifie, en espagnol, par abbréviation, *herbe contre le poison*, a ses feuilles semblables à celles de la berce; elle est originaire du Pérou et des Antilles, et fournit la racine qui s'appelle comme elle, *Contrayerva*. On l'apporte des Antilles en morceaux ligneux, marqués d'étranglemens, noueux, tuberculeux, raboteux, tortillés, écailleux, avec de nombreux filamens radiculaires, de couleur brune en dehors, blancs en dedans, à écorce très-épaisse, de saveur chaude, poivrée, d'une odeur aromatique particulière; on a comparé avec justesse, pour la forme, ces racines à celles du sceau de Salomon. Murray observe avec raison qu'une espèce de Contrayerva est âcre et amère, tandis que l'autre (il parle de la racine du *D. brasiliensis*) est âcre, mais non amère. Plumier dit que le Contrayerva guérit *subitement* la morsure des serpens, d'où vient son nom, ce qui paraît au moins douteux, lorsqu'on sait qu'il veut parler de la morsure de la vipère fer-de-lance de la Martinique, qui donne la mort en peu d'instans, et dont jusqu'ici on n'a pas trouvé le remède. On lave, dit-il, les plaies vénéneuses avec la décoction de cette plante, qui a passé aussi pour être l'antidote de tous les venins, de la contagion, et même comme propre à repousser les ma-

léfices, ce qui a dû nuire certainement à sa réputation, et l'a jetée dans le discrédit non mérité où elle est aujourd'hui. Moins enthousiaste en Europe, le Contrayerva y a seulement été conseillé comme tonique, cordial, etc., propre à s'opposer à la putridité, à la décomposition fébrile des humeurs, et on l'a comparé à la serpentaire sous ce rapport : Pringle, Huxham, Willis, Alibert, l'ont donné vers la fin des fièvres malignes, putrides, lentes, nerveuses, etc. Cullen lui préfère pourtant, après Mertens, le quinquina et les toniques plus assurés; mais Gomès prétend qu'il leur est égal, et que même il leur est supérieur lorsqu'il y a leucophlegmatie.

Huxham assure que cette racine porte son action sur les exhalans cutanés, et qu'elle provoque la sortie de certains exanthèmes, ou les fait reparaître lorsqu'ils sont rentrés, comme dans les varioles malignes, etc. Monard, qui est le premier auteur qui ait parlé de cette plante, en 1619, la dit vermifuge (*Drogues*, lib. V, c. 12). Clusius, qui en fit connaître la racine vers la fin du 16e siècle, et qui prétend que ses feuilles sont vénéneuses, la dit carminative; Murray la recommande en gargarisme dans l'angine putride. On ne possède pas d'analyse de cette racine, dont la dose est, en poudre, depuis un demi-gros jusqu'à un gros et plus; on la double en infusion vineuse; on peut, du reste, l'associer à d'autres toniques, comme le camphre, le musc : on n'en fait presque plus d'usage actuellement en France, et elle ne fait partie d'aucune formule officinale; sa décoction est rougeâtre, et si épaisse, qu'elle ne peut se filtrer, ce qui suppose une abondance de fécule, qui explique le défaut d'amertume qu'on y observe.

Doellin (J.-V.) *Diss. inaug. med. de contrayervâ.* Præses G.-F. Wedel. Ienæ, 1712, in 4. — Houston (W.) *On accaunt of contrayerva*, fig. (*Trans. phil.*, *XXXVII*, 196; 1731). — Jussieu (J.). Descript. d'une plante du Mexique à la racine de laquelle les Espagnols ont donné le nom de *contrayerva*, fig. (*Acad. des Sciences*, 1744, pag. 377). — Botteri (S.). *Diss. de contrayervâ.* Taurini, 1765, in 4. — Troschel (H.-N.-T.) *Exper rationes et auctoritates de dosi et viribus radicis contrayerva*, etc. Varsoviæ, 1767.

D. Drakena, L. Cette plante du Brésil, regardée par Lamarck comme variété de la précédente, en est fort différente, comme nous nous en sommes assurés, les échantillons sous les yeux. Du reste, leurs racines se ressemblent, et leurs propriétés paraissent absolument identiques, d'après les auteurs, au point que les uns rapportent le Contrayerva du commerce à cette espèce, tandis qu'on s'accorde plus généralement à le regarder comme appartenant à la précédente, qui est plus commune en Amérique : c'est le *D. Drakena*, L., que Murray regarde, avec la suivante, comme fournissant le Contrayerva; elle est, ainsi qu'elle, du Mexique, etc. : ce fut sa racine que Drake, qui l'avait reçue du Pérou, remit à Clusius, qui la décrivit dans ses *Exotiques*, p. 311, ce qui lui fit donner le

nom spécifique qu'elle porte, et celui de *Drakena radix*, sous lequel elle est indiquée dans les formulaires.

D. Houstoni. Il paraît que sa racine entre aussi dans le Contrayerva du commerce, qui se trouverait ainsi composé de plusieurs racines de plantes du même genre, fort semblables, du moins si nous en jugeons par celles des *D. Contrayerva* et *Drakena*, que nous avons pu comparer sur les plantes mêmes.

D. radiata, L. (*Kosaria*, Forsk.). Cette espèce fétide est employée en Arabie, d'après Forskal, contuse, sur les exanthèmes; on en donne aux vaches pleines et malades, mêlée avec du sel (*Flora Ægypt.*, 164).

On n'a pas connu dès l'origine, avec précision, les plantes qui donnent le *Contrayerva*. Hernandès l'a attribué d'abord à un *Passiflora*; on a même désigné le *Passiflora normalis*, L., qui a retenu le nom de *Contrayerva*, parce qu'on lui attribue les propriétés du vrai, pour celui qui le fournit. Bernard de Jussieu croyait Contrayerva la racine du *Psoralea pentaphylla*, L.; le père Feuillée celle d'une composée du Pérou, qu'il nomme *Contrayerba*, qui est le *Milleria Contrayerba*, Cav., et dont Persoon a fait le *Flaveria Contrayerba*.

Dorycnion. Les anciens ont donné ce nom à un arbuste semblable à l'olivier, dont la puissance narcotique causait la mort à ceux qui en faisaient un trop grand usage; le buccin était, dit-on, son remède. On ignore au juste quel il est. Linné a appliqué ce nom comme spécifique à une plante du genre *Lotus*, L. (*L. Dorycnium*, L), qui n'a rien de malfaisant, dont on a fait depuis le genre *Dorycnium*.

DOSES DES MÉDICAMENS. *Doses medicamentorum*. On donne ce nom à la quantité indiquée d'une substance dont on fait usage. Le praticien doit avoir grand soin de spécifier la dose de chaque médicament qu'il emploie, surtout s'il est actif et susceptible de nuire sous un petit volume; c'est un des préceptes les plus essentiels de l'art de formuler, parce que l'erreur à laquelle donnerait lieu une méprise à ce sujet, pourrait être des plus funestes, comme les fastes de la science n'en contiennent que trop d'exemples. Ainsi il faut écrire en français et en toutes lettres la dose de chaque médicament qui doit entrer dans une formule, et faire mention à la fin de l'ordonnance, et à la ligne, de celle qu'il faut prendre, ainsi que les époques de la journée, les distances à mettre entre chaque dose, si on en prend plusieurs, etc.

Pour doser convenablement un médicament, il importe d'en connaître la nature, les qualités physiques, chimiques, et surtout l'action sur le corps humain, dernière condition qui peut remplacer toutes les autres, comme on le voit pour les médicamens in-

connus dans leur origine, etc. La botanique, la zoologie et la minéralogie nous donnent la connaissance de la famille, de l'ordre, du genre, des caractères, etc., des substances médicinales; la chimie et la physique nous apprennent sa composition intime, la réaction qu'il peut opérer entre les corps différens dans les composés qu'on en forme; et la thérapeutique, ses effets sur nos organes. On voit donc qu'il n'est pas aussi facile qu'on le croit d'indiquer la quantité d'un médicament dont il faut faire usage, et que la *posologie* mérite toute l'attention du médecin, et exige beaucoup d'expérience et de pratique. (Voy. *Dict. des Sc. méd.*, XLIV, 348.)

Il est des circonstances qu'il s'agit d'apprécier avant de fixer la dose d'un médicament : 1° le sexe; en général la dose doit être plus petite pour la femme que pour l'homme; 2° l'âge; les enfans exigent une moindre quantité de médicament que l'adulte, et celui-ci que le vieillard; 3° le tempérament; plus il est irritable, faible, et plus il faut donner une dose minime; 4° l'idiosyncrasie; tel n'a besoin que d'une faible quantité, tel autre d'une double pour produire le même effet; 5° les professions; celles où le corps est endurci, fatigue beaucoup, exigent des doses plus fortes que celles où l'esprit est surtout exercé; 6° les habitudes ou coutumes; les sujets qui font un fréquent usage de certaines substances, sont obligés d'en prendre des doses bien plus élevées, si on doit en employer d'analogues comme médicamens; 7° le pays; ceux du nord nécessitent qu'on donne des doses plus fortes que ceux du midi; 8° les saisons; dans l'hiver on doit augmenter la dose de certains médicamens, par la même raison; 9° les constitutions médicales; effectivement elles modifient les traitemens jusqu'à un certain point, mais il n'y a que l'usage qui puisse apprendre la nature de cette modification; 10° et surtout la maladie pour laquelle on donne les substances médicamenteuses, les phases qu'elle parcourt, ses paroxysmes, sa durée, etc. Ainsi les affections soporeuses, paralytiques, hydropiques, etc., exigent des doses plus fortes que les fièvres, les inflammations, etc., etc. [1].

De toutes ces circonstances, l'âge est certainement, après la nature de la maladie, la plus influente sur la dose à laquelle doivent être donnés les médicamens. Il est impossible d'établir une règle fixe à cet égard; voici néanmoins celle que donne J. Wylie dans sa *Pharmacopœia castrensis ruthena* (Petropoli, 1808, in-8). La dose pour un adulte (21 à 60 ans) étant, par exemple, d'un gros, l'enfant n'aura besoin, à 7 semaines, que d'1/16; à 7 mois, 1/12; à 14 mois, 1/8; à 28 mois, 1/6; à 3 ans et demi, 1/4; à 5 ans, 1/3; à 7 ans, 1/2; à

[1] Cockburn prétend qu'on peut proportionner les médicamens au poids du corps, etc. Voy. *Transact. phil. abrég.*, Matière médicale, I, 14).

14 ans, 2/3; de 21 à 60 ans passés, 1; à 63 ans, 11/12; à 77 ans, 5/6; passé cet âge, 2/3.

Lorsque l'on donne un médicament pendant un certain temps, on observe qu'il ne fait plus le même effet qu'au commencement, que son action diminue d'intensité. De là, le précepte d'augmenter graduellement la dose des médicamens. On parvient de la sorte à le porter à des quantités incroyables. Ainsi, on a vu donner l'opium, la ciguë, l'aconit, la digitale, la térébenthine, etc., à des doses énormes. On préfère dans quelques cas suspendre de temps en temps le médicament, pour le reprendre ensuite. De cette manière, on peut n'en pas augmenter sensiblement la quantité.

La dose à laquelle on donne un médicament en fait tout le succès. Qu'elle soit trop faible, elle ne produit qu'un effet nul ou insignifiant; qu'elle soit trop forte, elle augmente le mal, cause un désordre grave, et peut amener des résultats fâcheux. C'est donc dans une dose convenable, moyenne et suffisante, que se trouve le vrai point. Du reste, il y a des praticiens qui sont partisans des doses minimes, qui sont timorés, et n'osent dépasser certaines limites très-restreintes; on les qualifie de médecins sages, prudens; et cette conduite est, en général, fort bonne à suivre. D'autres, apprenant de l'art même à franchir ses limites, suivant l'expression de Boileau, doivent à leur hardiesse, des succès inespérés. Il n'y a que le tact médical qui puisse diriger dans ce dernier cas; c'est-à-dire qu'on ne peut donner de préceptes et qu'on ne doit prendre conseil que des circonstances!

Depuis la fin du dernier siècle, quelques praticiens d'Italie se sont aperçus que certains médicamens, très-actifs à petite dose, ne produisent plus le même effet lorsqu'on les donne en quantités plus grandes et qui eussent dû être suivies de désordres extrêmes. Ainsi l'émétique, à dose faible, produit le vomissement, le musc, le copahu, etc., leurs effets connus; à dose quadruple, décuple, etc., il n'y a plus de vomissemens, etc. Mais il faut observer que ce résultat n'a lieu qu'en raison de certains états morbides, que parce qu'il existe une stimulation vive, considérable, dans certains organes, ce qui modifie l'action habituelle des médicamens qui aurait lieu dans l'état de santé. C'est la raison pourquoi on appelle ces médicamens dans ce cas des *contre-stimulans*. Il se passe ici ce qui a lieu dans le paroxysme des maladies où la dose des médicamens peut être et doit être donnée plus forte que dans l'*état*. Témoin le malade dont parle Fallope, qui fut tué par une dose d'opium qui ne lui avait rien fait jusque là, lorsqu'il la prenait dans le paroxysme de sa fièvre. D'autres praticiens pensent que, dans ces cas, les médicamens donnés à hautes doses ne sont pas absorbés et passent *debout*.

On peut opposer à l'énormité des doses des médicamens données par les contro-stimulistes italiens, l'exiguité de celles qu'administrent les partisans de l'homœopathie, pour prouver combien l'esprit humain peut s'abandonner à des idées opposées. Nous devons ajouter que les premiers donnent les leurs dans des cas aigus graves, et les derniers dans des affections en général chroniques, ce qui est encore une singularité.

On appelle dose brisée, *dosis refracta*, les fractions d'une dose ordinaire; on se sert parfois de cette manière de donner les médicamens, comme les vomitifs, les purgatifs, etc., pour en adoucir ou modifier l'effet accoutumé.

Rondelet (G.). *De ponderibus, seu justa quantitate et proportione medicamentorum liber*. Patavii, 1555, in 8. *Id.* Venetiis, 1563.—Fulginatus (G.). *De proportionibus medicinorum*, etc.—Carbo (T.). *De reductione medicamentorum*, etc. — Montagnana (B.). *De modo componendi medecinas ad actum et de dosi earum*, etc. — Corti (M.). *Dosandi methodus*. Padoue, 1535, in-8. (Ces cinq traités sont réunis dans un ouvrage intitulé : *Opuscula illustrium medicorum de dosibus*, etc. Patavii, 1556, in-8. *Id.* Lugduni, 1584).—Ruland (M.) *De dosibus, seu justa quantitate*, etc., Argent., 1564 et 1567, in-12.—*Id. Proportione medicamentorum*, etc. Argentorati, 1564. *Id.* 1567. — Etschenreuter (G.). Δραχμοληπτον, *seu Calculus medicis et ægrotantibus perutilis*, etc. Argentorati, 1569, in 8. — Tovar (J.). *De ponderibus medicamentorum*. Hispali, 1572, in-4. Balthasar (T.). *Diatribe de dosibus medicamentorum*. Erlangæ, 1709, in-4; Lipsiæ, 1719. — Parenti (P.-A.). *Dosium tum ad simplicia tum ad composita medicamenta*, etc. Bononiæ, 1745, in 4. — *Id. De dosibus medicamentorum liber singularis*. etc. Bononiæ, 1751, in-8. — Gebauer (J.-C.-E.). *Diss. de dosibus refractis medicamentorum*. Erlangæ, 1765, in-4. — Spielmann (J.-R.). *Syllabus medicamentorum*, etc. Argentorati, 1777, in-8. — Bricheteau, Chevallier et Cottereau. L'art de doser les médicamens tant anciens que modernes, ou Dict. de posologie, etc. Paris, 1829, in-18.

Doso, nusu. Nom japonais du Galanga, *Kæmpferia Galanga*, L.

Dostenkraut. Un des noms allemands de l'*Origanum vulgare*, L.

Dotjao. Nom brame du metel, *Datura Metel*, L.

Dotterweide. Nom allemand du *Salix vitellina*, L.

Dottu. Nom sicilien du *Sparus adottus*, Rafin.

DOUAI. Ville de France (Nord), où l'on a signalé, dans sa partie la plus élevée, l'existence d'une eau colorée toute particulière, que l'analyse de Baumé (*Mém. de l'Acad. des Sc.*, Savans étrangers, IV, 490) présente comme contenant abondamment de la soude et de la potasse, tenant du fer en dissolution, de la terre et de l'huile, et comme pouvant être comparée à la teinture martiale alcaline de Stahl, dont elle aurait les propriétés. Nous ignorons si cette eau existe encore, si elle est naturelle et employée à quelques usages médicinaux.

Doubriphath. Nom hébreu du coq, *Phasianus Gallus*, L.

Bouble-feuille. Un des noms de l'*Orchis bifolia*, L.

Double-macreuse. Voy. *Anas fusca*, L., au supplément.

Douce-amère. Nom du *Solanum Dulcamara*, L.

Doucette. Un des noms de la mâche, *Valeriana Locusta*, L.

DOUCHE (*Doccia* des Italiens), *Illisio aquæ*. Espèce de bain local, dans lequel un jet d'un fluide quelconque est dirigé avec une certaine force et d'une manière continue sur un point plus ou moins

borné de l'économie, siége de quelque lésion pathologique. Ces caractères distinguent la douche de l'*affusion*, de l'*aspersion*, des *lotions*, des *injections*, etc. (Voyez ces mots).

C'est à la fois de la nature du fluide employé, de sa température, du volume et de la direction du jet, de la durée de l'application, enfin, et surtout, de la force avec laquelle il frappe les parties, que dépendent les effets variés que sont susceptibles de produire les douches; aussi, comme nous l'avons dit pour les bains, ne constituent-elles point un médicament ou une classe de médicamens, mais seulement une des formes, un des modes d'administration d'une foule de médicamens divers? Cependant cette dernière condition de leur action leur est en quelque sorte particulière, et en forme le caractère essentiel. C'est en effet la *percussion* qui caractérise la manière d'agir de ce moyen. Cette percussion réveille, excite la vitalité des organes qui la subissent; bientôt la sensibilité s'exalte, au point souvent de se changer en douleur; la circulation locale devient plus active, la partie rougit, sa perspirabilité augmente, une sorte de fièvre se développe, et cette perturbation, qui du point frappé peut se propager aux parties plus profondément placées, s'étendre même à toute l'économie, devient souvent salutaire, par cela même qu'on n'y a généralement recours que lorsque la perversion ou l'affaiblissement des fonctions normales réclament l'emploi des excitans; elle est d'ailleurs aidée en général, et par les autres conditions ci-dessus énumérées de l'emploi des douches, et par l'intermittence même de leur action, et par l'avantage qu'elles ont, sur les médicamens proprement dits, de favoriser les mouvemens excentriques de l'économie, si souvent entravés dans leur libre exercice. Les douches sont quelquefois employées aussi comme moyens presque purement mécaniques pour vaincre la résistance de certains sphincters spasmodiquement contractés, pour dilater des conduits, pour débarrasser certaines cavités des matières qui les obstruent, pour assouplir les articulations, etc. C'est ainsi qu'on s'en sert pour enlever du conduit auditif externe le cérumen endurci, cause de certaines surdités, pour dilater l'anus, délayer et expulser les matières fécales accumulées dans le rectum, etc.

Le fluide employé en douche peut être gazeux ou liquide; le premier est peu usité et réclame, pour son administration, l'usage d'un appareil particulier, d'où l'air comprimé puisse s'échapper avec force et par un jet continu : tel est celui qu'emploie M. Deleau pour le traitement des maladies du conduit guttural de l'oreille. Le second est communément l'eau simple, l'eau de mer ou les eaux minérales; mais des liquides aromatiques, toniques, alcalins, et

même des décoctions émollientes, l'huile, le lait coupé, etc., sont souvent aussi appliqués sous cette forme.

La température des douches varie suivant les indications et doit être d'ailleurs appropriée à la nature du liquide; elle sera douce s'il suffit d'exercer une action peu énergique, ou que l'on craigne d'exciter trop vivement la partie, comme chez les individus faibles, irritables, ou au commencement de ce mode de traitement; elle sera plus ou moins élevée dans le cas contraire, et surtout lorsqu'il s'agira de provoquer des sueurs, de déterminer une réaction générale; elle sera basse enfin, s'il faut stupéfier, ou momentanément pour obtenir une forte réaction, ou d'une manière plus ou moins durable pour calmer une vive excitation nerveuse (V. *Bain*, I, 529).

Le volume et la force du jet varieront également à raison des circonstances. On sait que plus le liquide s'échappe d'un réservoir élevé, ou plus la force qui le fait jaillir est puissante, et plus l'excitation qu'il produit est forte; que plus aussi le diamètre de la colonne qu'il forme est considérable, et plus les effets de la douche sont marqués. En général, on ne donne à cette colonne que de quelques lignes à 1 pouce au plus de diamètre, et au réservoir que 6 à 12 pieds de hauteur. Veut-on amortir la force de la douche, on couvre la partie, momentanément au moins, de quelque étoffe, ou l'on termine en *pomme d'arrosoir* le tuyau qui donne issue au liquide.

La durée de l'application de la douche influe beaucoup aussi sur ses effets. Elle doit être réglée sur le caractère du mal, sur la sensibilité des individus à l'action de ce moyen, sur la nature du liquide employé, sur le lieu où la douche est appliquée, sur l'époque du traitement, etc.; en général, il convient d'aller par degrés, afin de pouvoir étudier les résultats; rarement doit-on prolonger l'action de la douche au-delà de quinze à vingt minutes et la réitérer plus d'une fois en vingt-quatre heures; souvent il est bon d'en suspendre, durant quelques jours, l'emploi, qu'on reprend ensuite avec plus d'activité et de succès.

Quant à la direction donnée au liquide, elle n'influe point essentiellement sur les effets thérapeutiques de la douche, pourvu toutefois qu'elle soit toujours plus ou moins perpendiculaire à la surface où se fait l'application. On nomme *Douche descendante*, celle dans laquelle le liquide se précipite directement de haut en bas sur le point affecté; *ascendante*, celle où il s'élève; *latérale*, celle où il est dirigé plus ou moins horizontalement : la première est la plus usitée; la deuxième ne l'est guère que pour les affections du périnée, de l'anus et du vagin; la dernière l'est dans tous les cas où, soit le siége du mal, soit l'état du malade, ne permettent pas l'application des deux autres.

Les maladies dans lesquelles on fait particulièrement usage des douches sont : les affections mentales, la manie et la monomanie surtout (soit dans le but d'exciter le cerveau, soit, au contraire, et l'action alors en doit être prolongée, pour calmer l'agitation des malades); les paralysies de cause locale; certaines névroses et névralgies rebelles; les rhumatismes chroniques et diverses maladies articulaires; les affections dites lymphatiques; certaines éruptions cutanées, les dartres, par exemple; les engorgemens viscéraux; les relâchemens du vagin, de l'utérus, du rectum; en général enfin les tumeurs indolentes, les empâtemens des organes, les affections atoniques, les lésions qui semblent tenir essentiellement à la faiblesse, à l'inertie des organes. Toutefois l'abus de ce moyen puissant peut avoir ses dangers, et l'on a vu souvent des affections dont la marche insensible n'eut pas de long-temps menacé l'existence des malades, acquérir sous son influence une acuité qui n'a pas tardé à devenir funeste.

DOUDHAÏM. Nom hébreu de la Mandragore, *Atropa Mandragora*, L.

DOUMA. Genre de plantes de la famille des Palmiers, à feuilles en éventail, abondant dans la haute Égypte, et jusque dans le cœur de l'Afrique, qui paraît avoir été connu des anciens, puisqu'il en est question dans Théophraste sous le nom de *Cuci*, mais n'est guère apprécié que depuis l'expédition française, qui l'a en quelque sorte retrouvé sur les bords du Nil. Le *D. thebaica*, Poiret, *Cucifera thebaica*, Delile, porte des fruits gros comme une orange, insipides, et sentant le vieux pain; les Arabes, qui appellent ce palmier *Doûm*, en font par fois leur nourriture, en enlevant la première enveloppe, qui est rouge, et mangeant la substance spongieuse qui est dans la noix. Dans la Thébaïde, pays où il forme parfois des forêts délicieuses, on emploie comme remède ce fruit; on le fait infuser dans l'eau avec des dattes, et la boisson qui en résulte est donnée comme tempérante dans les fièvres, les inflammations, etc. (Sonnini, *Voyage*, III, p. 115).

DOUNO. Arbre du Congo, dont l'écorce a l'odeur et les vertus de la canelle (*Voyages*, édit. de Walkenaër, XIV, 279).

DOURADINHA DO CAMPO. Ce nom brésilien, diminutif de *Dourada*, jaune d'or, se donne au *Palicourea speciosa*, Kunth (*P. aurata*, Mart.?), et au *Waltheria Douradinha*, St.-Hil., à cause de la couleur de leurs fleurs. V. *Palicourea* et *Waltheria*.

DOURANELLE. Nom égyptien de l'*Holcus spicatus*, L.

DOURMILLOUZE. Nom provençal de la *Torpille*.

DOUROU. Plante de Madagascar, dont les graines comestibles donnent de l'huile; on croit qu'elle appartient à la famille des Drimyrrhizées?

Douve (grande). Nom du *Ranunculus Lingua*, L.

— (petite). Nom du *Ranunculus Flammula*, L.

Doux, *Dulcia*. Corps dont la saveur est plus ou moins sucrée, ce qu'ils doivent à la présence d'une quantité quelconque de principe saccharin; ils sont exempts d'âcreté, d'amertume, etc. Ce sont des substances composées d'élémens mucilagineux, gommeux, gélatineux, féculens, oléagineux, etc., comme certains fruits, feuilles, racines, ou végétaux entiers, des viandes blanches, le poisson, le lait, etc.; ils sont relâchans, humectans, rafraîchissans, tempérans, nourrissans, etc.

Dove. Nom anglais du pigeon domestique, *Columba domestica*, L.

Draakenbloed. Nom hollandais du *Sang-dragon*.

Drac. Un des noms bohêmes de l'épine-vinette, *Berberis vulgaris*, L.

DRACÆNA. Genre de reptiles sauriens, dont une espèce, le *D. guianensis*, Daud., qu'il ne faut pas confondre avec le Dracæna de Linné (*Lacerta Dracæna*), atteint 4 à 6 pieds de long, est analogue, de forme seulement, au crocodile, et vit, à la Guiane surtout, dans des terriers près des marécages. Sa chair, délicate, succulente, analogue à celle du poulet, est fort estimée aux Antilles; il en est de même de ses œufs, voisins de ceux de l'iguane, et que chaque femelle pond par douzaine.

DRACÆNA. Genre de plantes de la famille des Asparaginées, de l'hexandrie monogynie. Le *D. Draco*, L., Dragonnier, arbre d'une excessive grosseur aux Canaries, puisqu'il peut acquérir jusqu'à 45 pieds de tour, donne un suc rouge qui porte, étant concret, le nom de *Sang-dragon*. Comme plusieurs végétaux donnent un produit analogue, nous en traiterons à *Sang-dragon*. Le *D. terminalis*, L. est un arbrisseau de l'Inde, de la Chine et des îles de l'Océan Pacifique; on exprime de sa racine un suc sucré ou sirop, qu'on réduit par évaporation en sucre; nous en avons vu rapporté par le capitaine d'Urville de l'île de Taïti, où les insulaires lui donnent le nom de *Ti* ou *Tii*; les Anglais qui y résident actuellement en préparent une sorte de rhum; et, d'après M. Gaudichaud, on en fabrique, aux îles Sandwich, des boissons enivrantes, ce que faisaient aussi autrefois les Taïtiens, qui lui donnaient le nom d'*Ava*, comme à celles qu'ils font avec la racine du *Piper methysticum*, Forst. Le nom de *terminalis* que porte cette espèce, que l'on cultive dans les serres des curieux, vient de ce que, dans le pays où elle croît, on la plante comme limite entre les propriétés.

M. Labillardière a vu, à la Nouvelle Hollande, un végétal, déjà remarqué par Philip, et nommé par lui *Yellow gum tree*, qui a le port d'un *Dracæna*, et qui donne une gomme très-astringente, qui pourrait avoir quelque emploi en médecine (*Voyage*, I, 186).

Dracanos. Un des noms de la garance, *Rubia tinctorum*, L. dans Dioscoride.

Drachaies. Voy. *Dracuntias*.

Drachenblut. Nom allemand du *Sang-dragon*.

Drachenwurz. Nom allemand de l'*Arum Dracunculus*, L.

Drachme, Dragme, *Dragma*. Poids qui vaut un gros ou 72 grains, et un peu moins de quatre grammes; on l'indique par le signe ʒ, après lequel on ajoute des chiffres romains pour en désigner le nombre.

Drachupundu. Nom tellingou de la vigne, *Vitis vinifera*, L.

Dracine. Nom donné par M. G. Melandri à un principe particulier du *sang-dragon*. V: ce mot (*Bull. des Sc. méd.* de Férussac, XI, 157).

Draco herba, off. Un des noms de l'estragon, *Artemisia Dracunculus*, L, dans les formulaires; on donne aussi le nom de *Draco* à plusieurs arbres qui fournissent le sang-dragon, tels que le *Dracœna Draco*, L., le *Pterocarpus Draco*, L., etc.

Draco marinus. Ancien nom de la vive. Voy. *Trachinus*.

Draco mitigatus. Un des anciens noms du calomel, ou *proto-chlorure de mercure*.

— venenatus. Ancien nom du sublimé corrosif ou *deuto-chlorure de mercure*.

DRACOCEPHALUM. Genre de plantes de la famille des Labiées, de la didynamie gymnospermie. Le *D. canariense*, L., mélisse des Canaries, est un arbrisseau très-aromatique, qu'on appelle parfois *thé des Canaries;* Linné le recommande comme l'un des végétaux les plus excitans de la famille à laquelle il appartient. Le *D. moldavica*, L., mélisse de Moldavie, mélisse turque, moldavique, a également une odeur agréable; cette plante peut très-bien remplacer notre mélisse officinale, d'après Hofmann. Elle fournit environ un gros d'huile essentielle par livre. Le *D. virginianum*, L., Cataleptique, n'est remarquable que par la position que gardent ses fleurs, quelle que soit celle qu'on leur donne, ce qui arrive aussi au *D. variegatum*, Vent. Ce phénomène, qui tient à l'organisation du pédoncule dans ces espèces, lui a valu le nom qu'elle porte, par analogie avec ce qui arrive dans la maladie appelée catalepsie.

Lahire (J.-N.) Obs. sur un phénomène qui arrive à la fleur d'une plante appelée *Dracocephalum americanum*, etc. (*Acad. des Sc.*, 1712; 276).

Draconites. Voy. *Dracuntias*.

DRACONTIUM. Genre de plantes de la famille des Aroïdes, de l'heptandrie monogynie, dont le nom vient de δράκων, dragon, parce que la tige de l'une de ses espèces est garnie de protubérances qui simulent les taches de la peau des serpens. Le *D. fœtidum*, L. (*Ictodes fetidus*, Big.), plante de l'Amérique septentrionale, a une odeur fétide qui réside dans un principe volatil; ses propriétés se rapprochent de celles de l'asa fœtida; d'après Bigelow, sa racine sèche et pulvérisée a parfaitement réussi dans plusieurs cas d'asthme, donnée dans le paroxysme et répétée aussi souvent que les circon-

stances le demandent, à la dose de 30 à 40 grains. Dans un accès d'hystérie, deux cuillerées à café de cette racine, mêlée à une eau spiritueuse, ont produit un soulagement immédiat; dans l'hydropisie, elle a aussi eu du succès. Les semences jouissent des mêmes propriétés (Coxe, *Amer. disp.*, 261). Le *D. pertusum*, L., plante grimpante, qui doit son nom à la perforation de ses feuilles, des mêmes régions de l'Amérique, a ces mêmes feuilles regardées, à l'état frais, comme utiles pour dissiper l'anasarque, lorsqu'on en couvre le corps entier, ainsi que le pratiquent les habitans de Démérari, application qui produit une sorte de vésication légère, mais générale, ce qui donne à penser que les feuilles de notre *Arum* pourraient être employées dans le même cas (De Candolle, *Essai*, 279). Sa racine est âcre et son suc caustique, ce qui la fait employer pour neutraliser le venin des serpens en versant le suc sur les plaies faites par ces animaux (*Flore méd. des Antilles*, III, 351). Le *D. polyphyllum*, L., plante de l'Inde et du Japon, est âcre et purgative; sa racine sert dans ces pays à provoquer l'avortement (Thunberg, *Voyage*, IV, 70); on l'y regarde comme un puissant emménagogue; on assure qu'elle produit le rire sardonique; elle est employée comme un drastique puissant dans les hydropisies, et regardée comme calmante dans l'asthme, et, après avoir été adoucie, comme autispasmodique, à la dose de douze à quinze grains; c'est un des remèdes des Indiens contre les hémorrhoïdes. On retire de la racine du *D. spinosum*, L., de Ceylan, une farine qui est souvent d'une grande ressource, comme celle des *Arum*.

Dracunculus. Nom de l'*Arum Dracunculus*, L., dans Théophraste et Pline; c'est dans quelques auteurs celui de l'estragon, *Artemisia Dracunculus*, L.

Dracuntia minor, off. Nom de l'*Arum maculatum*, L., dans quelques formulaires.

Dracuntias, δρακοντίας λίθος, *Draconites*, *Drachates*. Pierre précieuse engendrée, dit Pline, dans la tête du dragon (animal fabuleux), et à laquelle Ruland attribue la vertu de garantir de toute sorte de poison et de guérir les morsures de tous les animaux venimeux.

Dracuntium, off. Nom de la serpentaire, *Arum Dracunculus*, L., dans quelques anciens auteurs.

Dragante. Un des noms de l'*Astragalus Tragacantha*, L.

DRAGÉ ou DRAGEY. Ville à deux lieues d'Avranches (département de la Manche), où se trouve une source minérale froide, que Longavant et Bonté disent ferrugineuse (Carrère, *Cat.*, 502).

Drageblod. Nom danois du *Sang-dragon*.

Dragées. Sorte de bonbons à l'aide desquels on déguise parfois certains médicamens pour les faire prendre aux enfans. On en fait de vermifuges, de purgatives, etc.; les confiseurs en vendent parfois de colorées avec des substances métalliques nuisibles, suscep-

tibles de causer des accidens. On en fabrique en Italie d'aphrodisiaques, avec des aromates très-forts, des essences, etc., qu'on appelle *Diabolini*.

DRAGÉES DE CHEVAL. Un des noms du sarrazin, *Polygonum Fagopyrum*, L.

DRAGMA, ou *Manipulus*, une poignée (Blancard, cité dans le *Dict. de James*, III, 1168).

DRAGME. Voy. *Drachme*.

DRAGON ROOT. Un des noms anglais de l'*Arum triphyllum*, L.

DRAGON'S BLOOD. Nom anglais du *Sang-dragon*.

DRAGONCILLO. Nom espagnol de l'*Arum Dracunculus*, L.

DRAGONE. Un des noms de l'estragon, *Artemisia Dracunculus*, L.

DRAGONKEL. Un des noms allemands de l'*Artemisia Dracunculus*, L.

DRAGONNE DE LA GUIANE. Voy. *Dracœna Guianensis*, Daud.

DRAGONNIER. Nom du *Dracœna Draco*, L.

DRAGUNEYFUSS. Un des noms allemands de l'*Artemisia Dracunculus*, L.

DRAINE OU DRENNE. Espèce de grive. Voy. *Turdus viscivorus*, L.

DRAITSCH, à une lieue de Bonn. Il y existe des eaux minérales, situées au pied du Godersberg.

DRAKBLOD. Nom suédois du *Sang-dragon*.

DRAKENA, DRAKÆNA. Nom d'une espèce de Contrayerva, *Dorstenia Drakena*, L., dans quelques auteurs.

DRAKKA MUD. Nom hindou du *Vin*.

DRAKOWA KREW. Nom bohême du *Sang-dragon*.

DRAKSCHA. Nom sanscrit de la vigne, *Vitis vinifera*, L.

DRANGULI. Un des noms javas du canneficier, *Cassia Fistula*, L.

DRAPIER. Un des anciens noms de l'*Alcedo Ispida*, L.

DRASTIQUES, *Drastica*. Médicamens purgatifs énergiques qui procurent des selles abondantes, séreuses, parfois douloureuses, parce qu'ils agissent avec une grande force sur la paroi interne du canal intestinal qu'ils irritent, rougissent, etc ; parfois aussi leur activité est telle qu'ils causent une sorte d'empoisonnement, et alors les malades éprouvent des douleurs atroces, ont des selles sanguinolentes, des vomissemens, de la fièvre, etc. A ce degré, il y a presque vésication des intestins, et on doit combattre cet état comme on le ferait s'il était produit par une substance toxique qui aurait été administrée, c'est-à-dire donner des émolliens de toutes espèces, des délayans, du lait, de l'huile, des bains, employer les antiphlogistiques, etc. : les drastiques violens sont de vrais poisons.

Ce n'est que dans les cas où il y a engourdissement naturel ou pathologique, que la sensibilité est obscurcie, qu'on administre les drastiques. Ainsi dans certaines constitutions, ou chez les individus endurcis à la fatigue musculaire, les purgatifs ordinaires seraient trop doux et resteraient sans effet; dans les maladies cérébrales, hydropiques, etc., on prescrit aussi les drastiques pour opérer une action vive sur les parois intestinales, combattre la stupeur profonde qui

existe, ou ranimer la débilité des tissus organiques affaiblis : dans les affections soporeuses on produit une vraie dérivation ; dans celles qui dépendent de congestions séreuses, on cherche à déterminer l'absorption intestinale pour faire évacuer, par cette voie, les sérosités accumulées. Dans quelques névroses, l'épilepsie, la manie, l'hystérie, etc., les drastiques sont aussi parfois très-efficaces ; dans la colique métallique, qui n'est qu'une névrose, ils font la base du traitement, sans doute aussi par leur action excitante et dérivative.

On range parmi les drastiques le jalap, la bryone, la soldanelle, le nerprun, la coloquinte, l'*elaterium*, la gratiole, l'ellébore, la scammonée, la gomme gutte, l'euphorbe, divers sels métalliques, etc.

Les purgatifs drastiques qui évacuent plus particulièrement les sérosités chez les hydropiques, comme le nerprun, la bryone, la scille, etc., sont désignés sous le nom d'*hydragogues*. V. ce mot.

Schmidel (C.-C.). *Diss. de purgationis fortioris præstantiâ in hydrope.* Erlangæ, 1745, in-4.

DRÊCHE. Préparation qui sert à confectionner la bière et dont on a fait quelque emploi en médecine. V. *Hordeum vulgare*, L.

DRAENNE. Voy. *Draine.*

DREYDISTEL. Un des noms allemands de la carline, *Carlina vulgaris*, L.

DREYFALTIGKEITSBLUME. Un des noms allemands du *Viola tricolor*, L.

DREJAWAT. Un des noms indiens du riz, *Oryza sativa*, L.

DRIBOURG, DRIBURG. Petite ville de Westphalie (Prusse) à quatre lieues de Paderborn, où se trouvent des eaux froides et ferrugineuses très-fréquentées, en faveur desquelles ont écrit Brandis, Ficker, etc. : E. Osann en parle dans sa *Revue* (V. Prusse). Elles ont été analysées par Oestremb, et en dernier lieu par le docteur Duméuil (*Arch. des apoth.*, Ver., n° 2, 1822, p. 70), qui y a trouvé des sulfates de soude, de magnésie et de chaux ; des carbonates de chaux, de magnésie et de fer ; des muriates de soude, de magnésie et de chaux ; du carbonate d'alumine, etc.

Brandis (J.-D.). Instruction sur l'usage des eaux de Dribourg (en allemand). Munster, 1792, in-8.

DRIEKLEURIGE VIOOL. Nom hollandais du *Viola tricolor*, L.

DRIMYRRHIZÉES. Famille naturelle de la tribu des Monocotylédones épigynes, de la monandrie monogynie de Linné, dont le nom, qui signifie *racines aromatiques*, lui a été donné par Ventenat. Ce sont les *Cannées* de Jussieu, ou *Scitaminées* de Linné, les *Amomées* d'autres auteurs ; elles ont de belles fleurs irrégulières, inodores, et des racines souvent tubéreuses, féculentes, aromatiques ou tinctoriales, de saveur amère et un peu âcre.

Cette famille est une des plus importantes du règne végétal, et malheureusement l'une des moins connues ; les espèces et les genres qu'elle renferme, quoique peu nombreux, viennent sous les tropiques, et ne sont pas faciles à réunir dans les collections. Roscoë publie

en ce moment un ouvrage magnifique sur ces plantes, mais il est presque entièrement botanique et fait d'après des individus cultivés dans les riches serres d'Angleterre; il y a peu ou point de détails sur les usages des espèces médicinales.

Ce sont surtout les racines et les semences de ces plantes qui sont employées. Plusieurs ont de grosses racines aromatiques ou féculentes; les premières, telles que celles des genres *Kœmpferia*, *Curcuma*, *Galanga*, sont employées en médecine comme stimulantes, chaudes, stomachiques, en économie domestique comme assaisonnement, et dans l'art de la toilette comme parfum; elles contiennent une huile volatile qu'on peut extraire par la distillation, ce qui est assez rare dans la classe des Monocotylédones; les autres sont peu aromatiques et contiennent beaucoup de fécule appelée *Arow-root*, telles que celle des *Maranta*, de la zédoaire, etc.; d'autres recèlent un principe colorant, comme les *Curcuma*, d'une nature particulière. De Candolle remarque, avec raison, que les voyageurs ont appelé *Gingembre* toutes les racines de cette famille qui sont âcres, aromatiques, poivrées; *Galanga*, celles qui sont amères, et *Curcuma*, celles qui fournissent un principe jaune (*Essai*, 283).

L'importance de cette famille et la confusion qu'on remarque à son sujet dans la plupart des auteurs, nous ont fait penser à présenter d'un seul coup-d'œil, toutes les substances médicinales qu'elle offre à la thérapeutique, rapportées à leurs noms linnéens, en renvoyant aux articles de ces derniers pour les détails convenables.

Feuilles.	Cachibou.	*Maranta Cachibou*, L.
Fruits.	Cardamome (grand).	*Amomum Cardamomum*, L.
	— (moyen).	*Id.* ?
	— (petit).	*Amomum repens*, Sonnerat?
	— (rond ou en grappe).	*Amomum racemosum*, off.
Semences.	Maniguette ou Malaguette.	*Amomum Granum paradisi*, L.? *A. Malaguetta*, Roscoë.
Racines (tinctoriales).	Curcuma long.	*Curcuma longa*, L.
	Curcuma rond.	*Id.*
— (féculentes).	Arow-root.	*Maranta arundinacea*, L. — *indica*, Tussac. — *(Phrinium) Allouya*, Jacq. *Curcuma angustifolia*, Roxb.
— (médicinales).	Zerumbet.	*Amomum Zerumbet*, Jacq. *Zingiber Zerumbet*, Roxb.
	Cassumunar.	*Zingiber Cassumunar*, Roxb. — *purpureum*, Rosc.
	Zédoaire (rond).	*Curcuma Zedoaria*, Roxb. — *aromatica*, Salisb.
	— (long).	*Id.*

Galanga (major).	*Kœmpferia Galanga*, L.? *Alpinia Galanga*, Roxb. (non W.).
— (minor).	*Id.*
Côstus.	*Costus arabicus*, L.? — *speciosus*, Smith.
Gingembre (gris).	*Zingiber officinale*, Rosc. *Amomum Zingiber*, L.
— (blanc).	*Id.*

Giseke (P.-T.) *Uberior palmarum et scitaminum expositio*, etc. (*in Prælud. in ordines natur.*, etc., Hambourg, 1792, in-4). — Roscoë (W.). *Monandria plants of the order scitamineæ*, in-fol., fig., Londres, 1824-1828 (l'ouvrage n'est pas terminé). — Batka. Note sur les plantes Scitaminées usitées en médecine (lue à la sect. de pharm de l'Acad. roy de méd., le 17 octobre 1829)

DRIMYS. Genre de plantes de la famille des Magnoliacées, dont le nom vient de δριμὺς, âcre, de la saveur de l'écorce des espèces qu'il renferme.

D. Winteri, L. F. (*Wintera aromatica*, Murr.). Arbre de la côte ouest de l'Amérique du sud, et même du Brésil, d'après Martius, figuré dans les *Exotica* de Clusius (p. 75), qui se trouve depuis le détroit de Magellan jusqu'au Chili, et qui est d'autant plus élevé qu'il se rapproche de cette dernière contrée. Le capitaine J. Winter le découvrit en 1577, et employa son écorce pour combattre le scorbut qui désolait son équipage; il s'en servait comme de condiment, etc. Il la fit connaître à son arrivée en Angleterre, en 1579; depuis lors, cette écorce, à laquelle on a donné son nom, a été employée comme alexipharmaque, antiscorbutique, sudorifique, stomachique, etc. Dans le détroit de Magellan, on s'en sert pour combattre une maladie de la peau, causée par la chair du phoque (Ferrein, *Mat. méd.*, III, 279). Hendasyd donnait aussi les feuilles de l'arbre en décoction dans le même cas que l'écorce.

Celle-ci est en morceaux roulés, ou en gros morceaux aplatis (dans ce dernier cas, quelques auteurs l'appellent *Caryocostin*), recouverts d'un épiderme jaunâtre assez lisse, comme usé par le frottement; elle est lisse également en dedans, à cassure grenue, rougeâtre, d'une odeur assez aromatique, d'un goût tirant un peu sur le poivre, de saveur piquante et même un peu brûlante. M. Henry l'a trouvée composée de résine, d'huile volatile, de tannin, d'une matière colorante et de sels (*Journ. de pharm.*, V, 489). L'écorce de Winter, *Cortex Winteranus* des formulaires, qu'il ne faut pas confondre avec la canelle blanche, *Cortex Winteranus spurius* (Voyez II, 64), est un médicament chaud, qui peut remplacer la canelle vraie, qu'on administre, outre les emplois dont nous venons de parler, dans la paralysie, le catarrhe chronique, etc., à la dose d'un demi-gros en poudre : on assure qu'elle a, d'ailleurs, les propriétés de la canelle blanche, et qu'elle peut la remplacer pour l'usage.

Mutis croit que cette écorce est celle que quelques auteurs ont mentionnée sous le nom de *Kinkina urens*. M. Batka pense qu'on ne possède que depuis une dixaine d'années la vraie écorce de *Drimys*; que celle qu'on donnait sous ce nom jusque-là, était celle que M. Guibourt nomme *Melambo*, que M. De Candolle dit appartenir à un *Drimys* ou à un genre voisin (*Essai*, 72). Quelques auteurs désignent par fois l'écorce de Winter, et même celle de Canelle blanche, sous le nom de *Costus*.

Le genre *Drimys* renferme plusieurs autres espèces, telles que les *D. granatensis*, L. F., *D. punctata*, Lam., fort voisines de la précédente, dont l'écorce paraît avoir des propriétés analogues à la sienne: il y a même lieu de croire à quelque confusion entre ces espèces; à cause de leur presque identité. L'exemplaire du *D. Winteri*, que nous avons sous les yeux, nous vient du Chili, d'où il nous a été envoyé par le docteur Bertero, notre ami: ce végétal, qu'il ne faut pas appeler *D. Forsteri*, comme le fait M. Alibert (*Mat. méd.*, I, 112), s'y nomme *Boigue* ou *Boighe*. Le *D. magnoliæfolia* a aussi l'écorce aromatique, et appelée *Canelo* par les Espagnols; elle appartient au *D. punctata*, d'après d'autres (De Candolle, *Essai*, 72)[1].

Dringi. Nom indou du *Cucumis acutangulus*, L.

Dristal. Un des noms bohêmes de l'épine vinette, *Berberis vulgaris*, L.

Drofa. Nom illyrien de l'outarde, *Otis tarda*, L.

DROGUES. Nom que l'on donne, en général, aux substances médicamenteuses simples, mais que l'on applique plus volontiers à celles qui sont exotiques; ce sont des portions de végétaux, comme racines, écorces, bois, feuilles, semences, etc.; des produits végétaux, tels que résines, gomme-résines, gommes, sucs épaissis, baumes, etc.; des productions minérales, telles que terres, sels, alcalis, métaux, etc.; et enfin des parties tirées des animaux, comme cornes, lait, bile, sang, musc, insectes entiers, etc.: toutes ces substances sont l'objet d'un commerce considérable, qui exige des connaissances de géographie, d'histoire naturelle, de chimie et de pharmacie, nécessaires pour n'être pas trompé par les marchands de qui on tire tous ces objets, comme cela n'arrive que trop souvent; car, dans aucune professiou, on n'est plus sujet à voir des substances falsifiées, et il n'y a sorte de ruse que les marchands n'emploient pour arriver à ce but. Le pharmacien doit donc apporter un grand scrupule dans le choix de ses drogues, y mettre toujours le prix nécessaire pour les avoir pures et de bon aloi, afin d'en composer des médicamens qui jouissent de toutes les vertus

[1] La bibliographie de cet article lui est commune avec celle de *Canella* (II, 64).

qui leur sont propres, et qu'il n'arrive point d'accidens sous ce rapport.

Dujardin (G.), Lacoste (C.), et Monard (N.). Hist. des drogues, épiceries, etc., fig., traduit par Colin. Lyon, 1519, in-12; deuxième édit. — Pomet (P.). Hist. générale des drogues, etc., fig. Paris, 1694, in-fol. — Lemery (N.). Traité universel des drogues simples, etc. 1 vol. in-4. Paris, 1698; *id.* 1733. — Morelot (S.). Nouveau dictionnaire général des drogues simples et composées. Paris, 1807, 2 vol. in-8. — Guibourt (N.-J.-B.-G.). Hist. abrégée des drogues simples. Deuxième edit. Paris, 1827, 2 vol. in-8. — Chevallier (A.), Richard (A) et Guillemin (J.-A.). Dictionnaire des drogues simples et composées, in-8. Paris, 1827-29, 5 vol. in-8.

DROGUIER. Collection de drogues, c'est-à-dire des substances médicamenteuses simples. Si on veut avoir une parfaite connaissance des matières employées en médecine, il est nécessaire d'en pouvoir consulter de bons échantillons bien étiquetés, placés dans des bocaux de verre blanc, bouchés et rangés suivant un ordre quelconque : les uns préfèrent suivre les classes naturelles; les autres, d'après leurs affinités, placent écorces avec écorces, résines avec résines, etc. L'essentiel, c'est d'avoir des échantillons de toutes les sortes du commerce, car, quand on n'en a que de choisis, comme cela est le plus habituel, il arrive souvent qu'on ne reconnaît pas celle qui est la plus usitée. L'étude du droguier est aussi nécessaire au médecin qu'au pharmacien, et c'est à tort que beaucoup des premiers négligent la connaissance matérielle des substances qu'ils ordonnent tous les jours; aussi leur arrive-t-il souvent d'être pris au dépourvu lorsqu'ils sont consultés par les malades sur la bonté de certains médicamens qu'on leur présente. Quant aux pharmaciens, c'est pour eux une connaissance de première nécessité; mais ils y parviennent facilement par le seul emploi journalier qu'ils en font pour la préparation des médicamens.

Pomet (P.). Droguier curieux, ou Catalogue des drogues simples et composées. Paris, 1695, in-8. *Id.*, 1677, in-12.

Dromadaire. Voy. *Camelus Dromedarius*, L.

Dromadaire. Ruysch parle, sous ce nom, d'un poisson des Indes orientales, peu estimé comme aliment, la chair en étant sèche.

Dromedarius. Nom latin du chameau, *Camelus Dromedarius*, L.

Dromilla. Nom italien du chabot, *Cottus Gobio*, L.

Dronte. Nom vulgaire du *Didus ineptus*, L., espèce d'oiseau.

Drop. Nom polonais de l'outarde, *Otis tarda*, L.

Dropax. Topique emplastique, employé par les anciens comme stimulant, ordinairement formé de poix et d'huile, auquel on ajoutait par fois du poivre, du soufre, de la pyrèthre, etc.; ils s'en servaient aussi pour arracher les poils de la surface où on l'appliquait, d'où est tiré son nom, de δρέπω, j'arrache.

Dropwort. Nom anglais de la filipendule, *Spiræa Filipendula*, L.

DROSERA. Genre de plantes rapporté à la famille des Capparidées, mais dont on veut faire le type d'une famille particulière,

de la pentandrie trigynie. Il renferme quelques espèces européennes, qui sont de petites plantes annuelles, acaules, dont 3 ou 4 croissent en France; elles ont des feuilles radicales, couvertes de cils ou poils glanduleux, rougeâtres, qui portent chacun à leur extrémité une goutte d'eau limpide, âcre, fort estimée des alchimistes, ce qui leur a fait donner les noms de *Rosée du soleil*, *Ros solis*. Ces plantes inodores sont, étant fraîches, acides, âcres et un peu corrosives. Vicat dit qu'étant broyées avec du sel, on peut en faire des épispastiques. On les a conseillées dans l'hydropisie, les maladies de poitrine, les fièvres intermittentes, l'ophthalmie, etc. (Bulliard, *Pl. vén.*, 365); elles font cailler le lait, sans doute à cause de leur acidité (De Candolle). Les bestiaux n'y touchent pas, mais le docteur Berlace prétend que c'est moins par leur âcreté qu'elles nuisent aux animaux, que par la présence d'un insecte (*Hydra hydatula*, L.?) qui y dépose ses œufs, et qui s'en nourrit (*Esquiss. hist. bot. angl.*, I, 370). On observe dans nos environs les *D. rotundifolia*, L., et *D. longifolia*, L.

Drosomeli. Un des anciens noms de la *Manne*.

Drossel. Nom allemand de la grive, *Turdus musicus*, L.

Druivenkruid. Nom hollandais du *Chenopodium Botrys*, L.

Drupacées. Végétaux dont le fruit est un drupe, c'est-à-dire un fruit charnu, contenant un noyau, comme les cerises, les abricots, les amandes, les pêches, etc.

Drusige psoralea. Nom allemand du *Psoralea glandulosa*, L.

Dryakiew polne. Nom polonais du *Scabiosa arvensis*, L.

Dryandra cordata, Thunb. (*D. oleifera*, Lam.), Abrazin, Bois d'huile. Cet arbre, cultivé à l'île de France, fournit, par la pression des amandes de ses fruits, une huile appelée *Huile de bois*, dont on se sert pour l'éclairage. Au Japon, où il est naturel, la même huile sert aussi pour la nourriture, étant fraîche, quoique un peu âcre (Thunb., *Voyage*, IV, 5). Ce végétal, qui est l'*Elæococca verrucosa*, Comm., appartient à la famille des Euphorbiacées, et à la monoécie dodécandrie.

Dryas octopetala, L. On emploie, dans le nord de l'Europe, les feuilles de ce petit sous-arbrisseau des hautes montagnes, de la famille des Rosacées, section des potentilles, à la manière du thé, à cause de leur astringence (De Candolle, *Essai*, 143).

Dryinus, Dryinos. Noms donnés jadis à un serpent d'Amérique, fort venimeux, distinct du *Crotalus Dryinas*, L., mais indéterminé. Lémery dit qu'il est propre pour résister au venin, etc.

Drymopogon. Un des noms grecs de la barbe de bouc, *Spiræa Aruncus*, L.

Drymis et Drymyrrhizées. Voy. *Drimys* et *Drimyrrhizées*.

Dryobalanos (Dryobalanops, Gaert.), Camphora, Coleb. Nom

de l'arbre des Moluques qui donne le camphre, dit de Java ou de Sumatra (Voy. *Camphre*, II, 46).

Dryophanon. Nom présnmé être celui dn *Myrica Gale*, L., dans Pline.

Dryopteris. Ce nom, qui veut dire en grec, Fougère venant sur le chêne, est donné, dans Dioscoride (*lib.* IV, *c.* 181), à une plante de cette famille, qu'il dit bonne pour faire tomber les poils, appliquée sur une région du corps. On ne connaît pas de Fougère qui ait cette propriété. Ce nom a été rapporté, par Linné, à un polypode de nos environs, *Polypodium Dryopteris*, L.

Drypetes. Les *D. alba*, Poit., appelé *Bois côtelette* à St.-Domingue, et *D. crocea*, Poit. (*Schœfferia lateriflora*, Sw.), arbrisseaux des Antilles, de la famille des Euphorbiacées, ont des fruits drupiformes, dont la pulpe âcre cause de l'ardeur au gosier, qu'ils sinapisent en quelque sorte (*Mém. du Mus.*, VII, VIII).

Drys. Nom dn chêne, *Quercus Robur*, L., chez les Grecs, d'où sont venus ceux de plusieurs végétaux, qui ont paru avoir quelque rapport avec cet arbre, tels que le *Chæmœdrys*, le *Dryopteris*, etc.

Drzewo granatowe. Nom polonais du grenadier, *Punica Granatum*, L.

— gwaiakuwa. Nom polonais du *Guaiacum officinale*, L.

— rwassya. Nom polonais du *Quassia amara*, L.

D. S. Voyez *D.*

Dscharrak pagger. Nom java du *Jatropha Curcas*, L.

Dscbby. Un des noms javas de l'*Amomum Ziagiber*, L.

Dschum-za. Nom thibétain de la rhubarhe.

Dsileng. Nom chinois du *Fucus muricatus*, Gmel.

Dsindsom. Un des nums japonais du ninsi, *Sium Ninsi*, Thun.

Dsisi. Un des nums japunais du *Camellia japoaica*, L.

Dsjakurjo. Nom japonais du grenadier, *Punica Granatum*, L.

Dsjerrrang. Num dn *Calamus Draco*, W. dans l'Inde.

Dsjo-girr. Nom japonais du soleil, *Helianthus annuus*, L.

Dsuju. Nom du *Dioscorea japonica*, Thunb., au Japon.

Dsongilley, Dsongilgar. Noms russes de la dent de chien, *Erythrouium Deas canis*, L.

Dsudsudama. Num de la larme de Job, *Coix Lacryma*, L., au Japon.

Dub. Num bohême du chêne, *Quercus Robur*, L.

Dub. Nom d'un lézard d'Afrique, d'un genre inconnu, long de dix-huit pouces, dont les Arabes mangent la chair rôtie, au rapport de Dapper et Marmol (*Dict. des Sc. nat.*).

Dubba. Nom arahe du *Cucurbita Lagenaria*, L.

Dubba fararis. Nom à Alep du *Cucurbita Citrullus*, L.

Dubez solotku. Nom russe dn *Glycyrrhiza glabra*, L.

Dubowa rauba. Un des nums hohêmes du *Boletus igniarius*, L.

Durowe mblj. Nom hohême du gui, *viscum album*, L.

Duché du Bas-Rhin (eaux minérales du grand).

Harless (C.-F.). Traité chimique et médical sur les principales sources salines et ferrugineuses du grand duché du Bas-Rhin, en particulier celles de Roisdorf, Heppingen, Tonnestein, Heilbrunnen et Godesberg; avec un tableau des plus remarquables de l'Eifel, de la droite du Rhin et du Hundsrück (en allemand): Hamm., 1826, in-8.

Duck. Nom générique des canards, *Anas*, en anglais.

Duclitan. Sorte de lierre (*Hedera*) des Philippines, dont la raclure des sarmens consolide les plaies en vingt-quatre heures, et, prise en décoction, accélère l'accouchement (*Trans. phil. abr.*, I, 134).

Dud. Nom hindou du *Lait*.

Dudaim. Nom hébreu du bananier, *Musa paradisiaca*, L., cité dans deux endroits de la Bible, dans l'un comme étant celui de tubercules comestibles, et dans l'autre de fleurs odorantes. Ce nom a exercé la critique des écrivains, qui ont voulu trouver dans le *Dudaïm* une plante tuberculeuse à fleurs odorantes, ce que l'on a pensé être le fait d'une orchidée (*Bull. de pharm.*, V, 193); mais les orchidées herbacées n'ont que de mauvaises odeurs lorsqu'elles en ont, à une ou deux exceptions près, et ne croissent que rarement et en petite quantité dans les pays chauds, où elles sont remplacées par des espèces grimpantes, parasites. D'autres ont cru qu'il s'agissait de la mandragore, ce qui est encore plus éloigné de la vérité; d'autres de la truffe, du citron, d'une cucurbitacée à laquelle même Linné a donné le nom de *Cucumis Dudaim*, L. (V. II, 488), de la figue, du fruit du cocotier, de la framboise, etc. Quant à ceux qui n'ont eu égard qu'au *Dudaïm* à fleurs odorantes, ils ont cru qu'il s'agissait du lis, de la violette, etc. Le fait est qu'on ne sait pas quelle fleur la Bible mentionne, et qu'il était plus simple d'y voir le bananier, dont le nom est *dudaïm*, et qui a des fruits ovoïdes excellens et des fleurs fort belles. Au surplus ce sujet, purement philologique, n'intéresse en rien les médecins.

Ludovicus (D.). *Observat. Dudaïm* (*Misc. cur. nat.*, 1673). — Lentibus (R.). *Observat. ad D. Ludovici.* Observat. dudaim (*id.* appendix). — Rudbeck filius (O.). *Dudaïm rubenis quos neutiquam mandragoræ fructus fuisse*, etc. Upsaliæ, 1733, in-4.

Dudh-kulmi. Un des noms hindous du turbith, *Convolvulus Turpetum*, L.

Dudu. Nom du dronte, *Didus ineptus*, L., en allemand.

Dufwa. Nom suédois du pigeon domestique, *Columba domestica*, L.

Dugkda. Un des noms sanscrits du *Lait*.

Dugu. Nom tamoul du riz, *Oryza sativa*, L.

Duhl. Nom allemand du choucas, *Corvus Monedula*, L.

Duin. Nom de l'écorce de Massoy, à Java.

Duivelsbeet. Nom hollandais de la succise, *Scabiosa Succisa*, L.

Duivelsdreek. Nom hollandais de l'*Asa fœtida*.

Duizendguldenkruid. Nom hollandais de la *petite Centaurée*.

DULAC, près du bourg de Saint-Domat, dans la Haute-Auvergne. Il y a une source minérale (Carrère, *Cat.*, 472).

Dulb. Nom arabe du platane, *Platanus orientalis*, L.

Dulcamara, off. Nom officinal de la douce-amère, *Solanum Dulcamara*, L.

DULCARINE. M. Desfosses, pharmacien à Besançon, a donné ce nom à une matière brune, d'apparence gommeuse, soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, paraissant jouir de propriétés alca-

lines, très-analogue d'ailleurs, quoique moins sucrée, à celle que M. Robiquet a retirée de la réglisse. Elle existe dans la douce amère, unie à la solanine (*Bull. de la Soc. méd. d'émul.*, mars 1821). M. Pelletier pense que ce n'est que du sucre incristallisable retenant un peu de solanine (*Journal de pharm.*, VII, 416).

Dulcedo saturni. ancien nom du *sous-carbonate de plomb*, ou céruse.

Dulciamargo. Nom espagnol de la douce-amère, *Solanum Dulcamara*, L.

Dulcichinum. Nom du *Cyperus esculentus*, L., dans quelques auteurs.

Dulcifida, Dulcisida. Nom de la pivoine, *Pæonia officinalis*, L., dans quelques auteurs.

Dulcor saturni. Un des noms anciens de l'*acétate de plomb cristallisé*.

Dullaha. Nom du melon d'eau, *Cucurbita Citrullus*, L., dans Sérapion.

DULWICK. Village d'Angleterre (comté de Surrey), où existe une source minérale purgative.

Dumbrastacnm. Nom téllingou du *grand Galanga*.

Dumke mirche. Nom dukhanais des cubèbes, *Piper Cubeba*, L.

Dummeiri, Domeiri. Noms arabes du melon, *Cucumis Melo*, L.

Dummulackwatn. Un des noms tellingous du *Kino*.

DUNBLANC. Bourg d'Écosse, à 17 lieues N. O. d'Édimbourg, où se trouvent deux sources minérales, peu différentes l'une de l'autre, et dans lesquelles J. Murray a trouvé des muriates de soude et de chaux, du sulfate de chaux, du carbonate de chaux et de l'oxyde de fer (*Ann. de chim.*, XCVI, 217).

Dund. Nom persan du *Croton Tiglium*, L.

Dundul. Nom arabe du *Croton variegatum*, L.

Dunkola. Nom cyngalais du tabac, *Nicotiana Tabacum*, L.

Dunti bija. Un des noms sanscrits du *Croton Tiglium*, L.

Dunya. Nom bengale et hindou de la coriandre, *Coriandrum sativum*, L.

Dupada. Sorte de résine odorante, provenant du *Chloroxyllum Dupada*, Buch. (Voyez II, 266).

Duras-nnillo. Sorte de persicaire du Pérou, estimée apéritive et diurétique; on la donne dans ce pays en décoction, d'après Feuillée, dans la gravelle, la dysurie, etc. (*Pl. méd.*, III, 53).

Durchsichtige aloe. Un des noms allemands de l'*Aloes du Cap*.

Durchwachs. Nom allemand du *Buplevrum rotundifolium*, L.

Durelin. Un des noms d'une variété de chêne, *Quercus Robur*, L.

DURETAL. Petite ville de France (Maine et Loire), à 4 lieues d'Angers, près de laquelle sont deux sources minérales froides, que Linacier dit ferrugineuses; la première est appelée *Petit-Bois-Gourd*, et la seconde *La Maurepas* (Carrère, *Cat.*, 468).

Durgan. Nom du barbeau, *Cyprinus Barbus*, L., à Nice.

Duriaon. Nom malais du fruit du durion, *Durio zibethinus*, L.

Durillo. Nom espagnol du laurier-tin, *Viburnum Tinus*, L.

Durio zibethinus, L. Cet arbre des Indes, de la famille des Byttnériacées, de la polyadelphie monogynie, a un fruit du volume de la tête, dont la pulpe est comestible, d'une odeur très-agréable. On le nomme *Durion*.

Durissus. V. *Crotalus Durissus*, L.

Durniscrnichnik. Nom russe de la stramoine, *Datura Stramonium*, L.

Duroia eriopila, L., Marmolier. Voy. *Genipa Merianæ*, Rich.

Durrwurz. Un des noms allemands de l'*Inula dysenterica*, L.

Duru. Nom cyngalais du *Cuminum Cyminum*, L.

Durvillea utilis, Bory. Fucus que l'on mange au Chili; on l'y vend sur les marchés (Duperrey, *Voyage autour du monde*, partie botanique, I, 65).

Dutch mietle. Nom anglais du *Myrica Gale*, L.

Dutenmedlae. Nom anglais du *Mespilus germanica*, L.

Dutroa. Nom indien de la stramoine, *Datura Stramonium*, L.

Duvaua dependens, DC. (*Amyris polygama*, Cav.; *Schinus Huingan*, Mol.). Les fruits de cet arbuste du Chili, de la famille des Térébinthacées, servent à faire un vin assez agréable, appelé *Chicha* dans le pays.

Duve. Nom saxon et flamand du pigeon domestique, *Columba domestica*, L.

Duwa. Nom suédois du pigeon domestique, *Columba domestica*, L.

Dwale. Un des noms anglais de la belladone, *Atropa Belladona*, L.

Dwarf bramble. Nom anglais du *Rubus arcticus*.

Dwarf caroline. Un des noms anglais du *Carlina acaulis*, L.

Dwarf elder. Nom anglais de l'hyèble, *Sambucus Ebulus*, L.

Dych el georab. Nom arabe de la noix vomique, *Strychnos Nux vomica*, L.

Dyne. Un des noms bohêmes du potiron, *Cucurbita Pepo*, L.

Dyptam. Un des noms bohêmes de la fraxinelle, *Dictamnus albus*, L.

Dyptan. Nom polonais de la fraxinelle, *Dictamnus albus*, L.

Dyvelsdreck. Nom danois de l'*Asa fœtida*.

Dzenellie. Nom du *Clavaria coralloides*, L., dans quelques pays.

Dziegiel agrodni. Nom polonais de l'angélique, *Angelica Archangelica*, L.

Dzierlatka. Nom polonais du cochevis, *Alauda cristata*, L.

Dziewanna ziele. Nom polonais du bouillon blanc, *Verbascum Thapsus*, L.

FIN DU SECOND VOLUME.

ERRATUM.

Page 321, ligne 8, Euphorbiacées, *lisez* Térébinthacées.